

Brandeis University
Library



Bequeathed by
Mrs. Carolyn S. Dreyfus

NOUVELLE COLLECTION

DES

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

PREMIÈRE SÉRIE.

XII.

DC3

M5

ser. 1

v. 12

pt. 2

CHRONOLOGIE SEPTENAIRE,

CONTENANT

L'HISTOIRE DE LA PAIX

ENTRE LES ROYS DE FRANCE ET D'ESPAGNE,

ET LES CHOSES LES PLUS MEMORABLES

ADVENUES DEPUIS LA PAIX FAICTE A VERVINS, LE 2 DE MAI 1598, JUSQUES A LA FIN DE L'AN 1604.

PAR M^e PIERRE-VICTOR CAYET,

DOCTEUR EN LA SACREE FACULTÉ DE THÉOLOGIE, ET CHRONOLOGUE DE FRANCE.

AU ROY.

SIRE,

Entre les livres de la sainte Escriture , il y en a une sorte qui s'appellent *des roys* : ce sont histoires qui contiennent les choses faites par les roys de Juda et d'Israel , et qui sont advenues de leur temps. De vostre regne, sire, il est advenu de grandes et merveilleuses entreprises et executions d'affaires en comparaison des autres, et pour l'eglise et pour l'estat, beaucoup plus considerables qu'en aucun endroit de tout le monde. Je les ay recueillies du mieux qu'il m'a esté possible de tous les memoires et discours de beaucoup de diverses langues, et leur ay fait parler vostre françois, sinon si bon pour la mignardise des paroles, ce que je sçay fort bien que Vostre Majesté, sire, n'aime point, estant amateur de la naifveté, au moins c'est d'un

tel style qu'il sera fort intelligible à tous vos bons et fideles subjects; suppliant Vostre Majesté, très humblement, sire, qu'il vous plaise l'avoir agreable, comme je prie Dieu vous conserver longuement et heureusement à sa gloire, et à vostre salut, pour le bien de l'eglise et de vos estats.

Sire,

Vostre très devoué orateur, très humble
et très fidelle serviteur domestique,

P. V. P. C.

De vostre college royal de Navarre, ce jour Saint
Matthias, 24 fevrier 1605.

A HAULT ET PUISSANT SEIGNEUR

MESSIRE

ROGER DE BELLEGARDE,

GRAND ESCUYER DE FRANCE,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS D'ESTAT ET PRIVÉ, PREMIER GENTILHOMME DE LA CHAMBRE,
LIEUTENANT DE MONSEIGNEUR LE DAUPHIN AU GOUVERNEMENT DE BOURGOGNE.

MONSEIGNEUR,

La chronologie a deux conditions particulieres et necessaires : l'une est dicte par les Grecs *ὀλιθησια*, c'est la belle et splendide Alithie, qui est la vraye verité des choses; l'autre est aussi dicte par eux mesmes *ἀπαθησια*, c'est au regard du chronologue qui doit estre sans passion quelconque, non pas mesme en ce qui le pourroit toucher en ses plus intimes affections et desirs, car il doit considerer que ce n'est pas pour plaider sa cause devant les juges qu'il escrit, mais pour représenter les choses telles qu'elles sont. Ce terme de chronologie est different de l'histoire, des annales, des chroniques et de l'ephemeride; car, en toutes ces façons de titres sont les escrits des choses memorables advenues de tous temps, en tous peuples et nations, et par toutes manieres d'autheurs, selon que chacun a pris plaisir plustost en une sorte qu'en l'autre, et selon le subject des matieres. Ainsi, monseigneur, l'histoire est un recit des choses que l'antheur a veues, et les sait pour les avoir veues; tel est Thucydide entre les Grecs, Tacite entre les Latins, de Comines entre les François. Les annales au contraire sont un bref recit de quelques accidens particuliers, comme Xenophon entre les Grecs *περι ἀναβασεως*, entre les Latins Saluste, et pour les François un Froissard et autres. Les chroniqueurs recherchent le temps immemorial, et dès la premiere antiquité et fondation des peuples, comme Herode, Grec, Tite Live, Latin, et le Maire ès illustrations des Gaules. L'ephemeride enfin est ce qui s'est dict et fait de personne à personne, comme la *Ciropédie*, bien que nous la tenons pour feinte, et Lampridius, *des empereurs*; et pour la France, plusieurs rapsodies confusement rapportées. Outre aussi qu'il y a des épitomes, et abrégés, chacun selon le temps qu'il a eu et le loisir de l'employer. Mais la chronologie porte en elle toutes les considerations des susdictes sortes et manieres decrire les choses qui se passent, combien qu'en toutes occurences il n'est pas besoin ny necessaires que le chronologue ait esté present par tout, ains est seulement tenu en gardant les deux conditions cy dessus, d'Alithie et Apathie, de mettre par ordre les choses advenues de temps en temps

sous la caution de bons et certains memoires. C'est ainsi que les autheurs des chronologies ont compile les histoires rapportées de tous leurs scripteurs par correspondance de leurs recits et narrations de tout le monde. C'est la methode que j'ay suivie en ceste Histoire presente de la Paix, monseigneur, affin de monstrier sous le regne heureux de l'invictissime roy très chrestien Henri IV, triomphateur de la guerre et de la paix ensemble, tout ce qui est advenu par le monde de remarquable et à considerer, non seulement aux estats politiques, mais aussi de l'eglise, et des divers changements de religions pretendues au contraire des avancements de la sainte foy chrestienne par tous les quartiers de tout le monde jusques aux pays incogneus. Et particulièrement d'autant que vous, monseigneur, avez esté un des plus excellents organes de l'obtention d'un si grand bien par l'acte qu'avez si sagement et si heureusement exploicté en ce très auguste hymeneé du mariage du Roy avec une si digne et vertueuse princesse, qui a apporté, par son l'onneur, le comble des desirs et contentemens du Roy, à la si necessaire consolation et confirmation du peuple françois, à l'obeyssance de Sa Majesté, et à la manutention de son sceptre, par la plusque très heureuse naissance de monseigneur le dauphin. C'est la raison pourquoy j'ay estimé ne pouvoir faire ceste faute de presenter à autre qu'à vous, monseigneur, ceste presente *Chronologie septenaire*, qui est le nombre de perfection, que par la grace de Dieu Sa Majesté a obtenu de faire vivre tout son peuple en tranquillité, et si prudemment preveu, si dextrement pourveu à tous inconveniens au contraire: vous suppliant prendre de bonne part que j'aye usé de ceste liberté en vostre endroict; et priant Dieu vous maintenir, conserver et augmenter en toute prosperité,

Monseigneur,

Vostre très affectionné serviteur,

P. V. P. C.

Du college royal de Navarre, ce jour Sainct Mathias, 24 fevrier 1605.

CHRONOLOGIE SEPTENAIRE

DE

PALMA CAYET.

LIVRE PREMIER.

[1598] L'histoire des troubles passés fait assez voir l'horrible confusion et miserable estat de la France depuis la mort du très chrestien roy Henri II, sous les regnes de ses trois enfants, qui, conseillés de remedier à tant de maux par la precaution des symptomes, ont aigry plus qu'empesché le progrès et entresuite de tant d'afflictions, mesmement de celles qui ont esté enfantées sous les pretextes zelés de la religion; et sembloient l'avoir avancée jusques au dernier point de ses malheurs, si la discretion et vaillance du très chrestien et invictissime roy Henry IV ne l'eust garantie. Sa discretion, dis je, qui a rompu les plus violents effets des humeurs corrompues des François, et sa vaillance qui les a ramenés en leur devoir.

Or ce n'est point mon dessein de ramentevoir icy comme il a surmonté et vaincu ses subjects opiniastres en leur rebellion, et pardonné à ceux qui se sont soumis à luy depuis l'heureuse journée de sa conversion; mais mon intention est de descrire l'histoire de la paix faite entre les François et les Espagnols, par qui ceste paix a esté procurée, comme elle a esté observée, et des choses les plus memorables qui se sont passées en l'Europe depuis qu'elle fut conclue à Vervins en juin 1598, jusques à la fin de l'an 1604.

Et d'autant que la pluspart des princes et peuples chrestiens desiroient une fin prochaine aux miseres et longues guerres de la chrestienté, il est expedient, avant que passer outre en matiere, vous représenter l'affection en particulier qu'un chacun d'eux y a apporté.

Le pape Clement VIII, affectionné au repos de la chrestienté autant qu'aucun autre de ses predecesseurs, considerant les grands maux que les divisions des François et Espagnols apportoient, et que le Turc s'en prevaloit et avoit fait de très grands et dangereux progrès et usur-

pations en la chrestienté, se resolut de faire procurer une paix entre le roy très chrestien de France et le roy catholique d'Espagne, et de les accorder. Le pere Bonaventure Calatagirone, Sicilien de nation, patriarche de Constantinople et general des cordeliers, fut envoyé par luy en Espagne, comme pour visiter les couvents de son ordre, mais en effect pour recognoistre si le roy Philippe voudroit entendre à une bonne et ferme paix. Il y recogneut toutes choses bien disposées, et l'Espagnol en bon desir de changer les incertains evenemens d'une guerre aux assureés et tousjours plus profitables effects de la paix. Son vieil aage, son fils jeune qu'il vouloit marier, et luy laisser ses estats paisibles, sa fille aînée à laquelle il vouloit donner les Pays Bas en la mariant au cardinal Albert, qui, comme nouveaux seigneurs, auroient besoin de l'amitié et bonne voisinance d'un roy de France: les François reunis et leurs guerres civiles assoupies, armés pour luy porter la guerre en ses pays, qui avoient repris Amiens par la force et à la barbe de son armée: toutes ces choses rendoient l'Espagnol enclin à vouloir la paix, non seulement avec les François, mais aussi avec la royne d'Angleterre, et les estats des Provinces Unies des Pays Bas, comme nous dirons cy après. Calatagirone donc retourné à Rome assura le pape qu'il avoit recogneu au roy Philippe une inclination et desir de paix, et qu'il estoit las de la guerre. Et ainsi Sa Sainteté, redoublant son desir comme par jalousie du commencement qu'y avoit jetté ce bon religieux, l'envoya en France pour induire le Roy, et luy persuader d'entendre à une bonne paix et amitié avec le roy d'Espagne.

Alexandre, cardinal de Florence, qui estoit legat du Sainct Siege en France, entendant la volonté du pape, et lediet Calatagirone, d'un commu accord, font tant par leur bonnes rai-

sons, que le Roy consentit d'entendre à la paix. D'autre part aussi les exhortations et remonstrances que fit le patriarche Caëtan, nonce de Sa Sainteté au roy d'Espagne dans Madrid, luy firent remettre le fait de la paix à son nepveu le cardinal Albert.

Cependant que Calatagironne va à Bruxelles vers le cardinal Albert pour le solliciter d'envoyer les députés à Vervins, le Roy Très Chrestien advertit tous ses alliés, pour, si bon leur sembloit, estre compris dans l'accord qui se devoit traicter entre luy et l'Espagnol. Ainsi le bruit de ce pourparler de paix sceu par les princes allemands, les Suisses et les republicques et potentats d'Italie, qui avoient secouru Sa Majesté, qui de troupes, qui d'argent, qui d'avis, qui par prieres envers Dieu, l'asseurerent tous qu'ils luy souhaitoient la paix, et la fin de si estranges et cruelles guerres.

La royne d'Angleterre, pour l'amitié qu'elle avoit tousjours portée au Roi et à la France, s'en resjouyt; mais à cause de la haine qu'elle a jusques à sa mort continuée à l'Espagnol, auquel elle a scule plus prejudicié que tous les autres princes de la chrestienté, ne voulut entendre à aucun accord avec luy: mesme envoya Cecile en embassade en France pour tascher d'en divertir le Roy. Comme aussi firent les estats des Provinces Unies, lesquels envoyerent Justin de Nassau, admiral, en Zelande; il arriva à Nantes où estoit le Roy, fut bien receu, ouy privement et traicté honorablement: ils vouloient aussi dissuader le Roy de faire la paix avec l'Espagnol. Sa Majesté leur fit response, qu'il avoit convié et semons ladicte royne et lesdiets seigneurs des estats, suivant leurs alliances et accords, à entendre à une bonne et ferme paix avec l'Espagnol; que sa condition estoit autre que la leur, qui par la guerre se conservoient et maintenoient, pendant que son royaume, qui estoit le theatre où les tragedies se jouoient, se ruinoit. Que, suyvant les offres du roy d'Espagne, il estoit resolu à la paix, à laquelle il les avoit conviés d'entendre, et que s'ils vouloient ils y seroient compris avec toute seureté. Lesdiets ambassadeurs s'en retournerent les uns en Angleterre, les autres en Hollande, sans vouloir entendre à aucun accord avec l'Espagnol.

Au contraire, l'Espagnol le desire, et les fait rechercher tantost par menaces, tantost d'amitié, par tous ses parents et alliés: mesme dès la fin de l'an 1597, Sigismond, roi de Pologne et de Suede, à sa requeste envoya Paul Dziali, gentilhomme de sa maison, en ambassade en Angleterre, et aux estats generaux des Provinces Unies. Il fut receu selon sa qualité à La Haye par le

prince Maurice et lesdiets sieurs des estats: sa legation estoit de les prier de vouloir entendre à la paix avec le roy d'Espagne. Cet ambassadeur exalta si fort la puissance de l'Espagnol [comme par menaces] qu'il eut une assez courte response, pareille à celle qu'il avoit receue de la royne d'Angleterre, de ne vouloir ny trefve ny paix avec l'Espagnol.

Christierne, roy de Dannemark, envoya aussi vers ladicte royne d'Angleterre, et lesdiets seigneurs des estats, M. Arnould Witfeld, son chancelier. Le sommaire de son ambassade, tant de bouche que par escrit, estoit la continuation de la paix entre les Anglois, Danois et Hollandois. Que la navigation et le traffic fust libre en Espagne et en Flandres à tous les sujets du roy de Dannemark, sans toutesfois y mener aucunes munitions de guerre; ce qui luy fut accordé. Mais venant à pincer la principale corde de sa charge, que le roy son maistré s'employeroit, s'ils vouloient, à les mettre d'accord avec le roy d'Espagne, ce qui se feroit en toute seureté par le moyen de plusieurs grands princes et seigneurs qui s'en entremeslerioient avec luy, la royne d'Angleterre luy fit une assez ample response des raisons pour lesquelles elle ne vouloit nulle paix avec l'Espagnol, laquelle fut imprimée. Mais celle que luy firent lesdiets seigneurs des estats contenoit en substance, qu'ils ont eu plusieurs conferences de paix avec les Espagnols qui leur ont esté tousjours dommageables, pour le peu de fidelité qui y a de conferer avec eux; que leur estat ne peut comporter d'en faire quelque ouverture, mais leur convient attendre une paix de la main de Dieu, par une reunion generale avec ceux des autres provinces belgiques.

L'empereur Rodolphe II, tant de sa part que d'aucuns princes de l'Empire, à l'instance du roy d'Espagne, envoya Charles de Nutzel de Honderpuizel, son conseiller au royaume de Hongrie, vers lesdiets estats des Provinces Unies, lequel eut audience à La Haye. Sa legation tenoit à ce que lesdiets seigneurs des estats voulussent admettre et ouyr certains ambassadeurs de la part de l'empereur et d'aucuns princes de l'Empire, pour trouver moyen de dresser quelque proposition de paix entre eux et le roy d'Espagne, auquel lesdiets seigneurs firent response que, suyvant leur premiere resolution, ils ne desiroient entamer aucun propos de reconciliation avec l'Espagnol; qu'ils n'avoient jamais refusé les ambassadeurs de Sa Majesté imperiale, mais qu'ils la supplioient ne prendre le refus qu'ils en faisoient en mauvaise part, et que ce n'estoit point par mespris, mais plustost pour éviter son indignation, qu'ils pourroient encourir, si tels

et si magnifiques ambassadeurs ne reportoient d'eux en leur legation chose qui fust agreable à Sa Majesté imperiale.

Le roy d'Espagne sçachant toutes ces responses, hors d'espoir d'avoir paix avec les Anglois et Hollandois, faict poursuivre le pourparler de paix avec les François. Ses deputés et ceux du Roy Très Chrestien arriverent à Vervins, où cependant qu'ils accorderent leurs differends ainsi que nous dirons cy après; le cardinal Albert [auquel l'infante d'Espagne estoit dès long temps vouée à femme, avec la donation des Pays Bas en mariage] par la charge et advis du roy d'Espagne envoya don Francesco de Mandozza, marquis de Guadaleste, admirant d'Aragon, en ambassade vers l'Empereur, le requerir de six poinets de grande importance, pour la seureté et augmentation des limites de son estat futur et de ladiete Infante.

I. Que l'Empereur confere au roy d'Espagne le vicariat de Besançon.

II. Qu'il se declare ouvertement contre ceux qui empeschent le progrès de la paix entre les estats des Pays Bas et ledict Roy.

III. Qu'il ordonne un gouverneur et conseil aux duchés de Cleves.

IV. Que la sentence donnée contre ceux de la ville d'Aix soit incontinent mise à execution sans nul retardement.

V. Qu'il eust à pourvoir de remede aux villes anseatiques, pour refrener la temerité des pirates anglois.

VI. Et qu'il permette audiet Roy lever des gens de guerre sur les terres de l'Empire.

A la premiere demande « de confere au roy d'Espagne le vicariat de Besançon, » l'Empereur, qui vouloit voir quelle seroit l'issue, tant de la paix que l'on traictoit à Vervins que du mariage de son frere, le cardinal Albert, respondict, « qu'il n'ignoroit pas combien il importe aux villes de l'obeyssance du roy d'Espagne voisines de Besançon que ladiete ville soit maintenue en repos sous la protection de l'Empire. Que pour certaines et notables considerations, il devoit, touchant ledict vicariat, en communiquer aux princes de l'Empire. Et afin que cela se fist avec plus grande autorité et assurance, qu'il les exhorteroit à y tenir la bonne main. Cependant requeroit le roy d'Espagne prendre ce delay de bonne part. » Ce vicariat ou vicomté de Besançon, qui est ville imperiale en la Bourgogne, appartenoit au feu prince d'Orange Guillaume de Nassau, duquel le roy d'Espagne avoit confisqué les biens qu'il avoit en la Franche Comté, et par tous les pays de son obeyssance. Par quoy

il requeroit que l'Empereur, se prevalant mesme du droict de confiscation à l'endroit dudiet sieur prince, et de ses enfants heritiers, il luy voulust confere la vicomté de Besançon. L'Espagnol faisoit faire ceste demande, afin que par succession de temps il eust peu par ses officiers empier et avoir la cognoissance de tous les changes, arriere changes et autres negoces qui se passent à Besançon, pour la France, Allemagne, les Pays Bas et l'Italie, qui luy sont fort importants de cognoistre, et surtout pour avoir un pied en la duché de Bourgogne. Voilà quant à la premiere demande.

A la deuxiesme demande, « que Sa Majesté imperiale se declare ouvertement contre ceux qui empeschent le progrès de la paix entre les estats des Pays Bas, » l'Empereur entendoit bien que tacitement le roy d'Espagne accusoit aucuns princes de l'Empire, comme s'ils fussent fauteurs des guerres des Pays Bas, mesme par les paroles que luy tint l'admirant : « Qu'il pleust à Sa Majesté imperiale discerner entre le Roy et ses rebelles, donnant à cognoistre à tout le monde, à qui il tient que la paix ne va en avant, punissant les coupables selon les peines statuées par les constitutions de l'Empire. » Mais de faire un nouveau trouble entre les princes de l'Empire pour ce subject, l'admirant n'y put disposer Sa Majesté imperiale, qui luy respondict : « Que jusques à present il avoit assez faict paroistre la bonne affection qu'il porte à la paix des Pays Bas, et lorsqu'il aura ouy le rapport des deputés, il poursuivra plus outre aussi avant que par son autorité il y pourra et sçaura besongner. » Ces deputés estoient certains ambassadeurs tant de la part de l'Empereur que d'aucuns princes de l'Empire, qui envoyerent le sieur Charles Nutzel de Honderpuizel vers les Estats, requerir de vouloir recevoir lesdicts ambassadeurs, qui avoient eu la response cy devant dicte, et lesquels n'estoient encores de retour vers l'Empereur.

A la troisesme demande, « qu'il ordonnast un gouverneur et conseil aux duchés de Cleves et Julliers, » Sa Majesté imperiale respondit, « qu'il avoit resolu d'y envoyer un personnage ou deux vray catholiques, pour éviter à plus grand inconvenient. Cependant le roy d'Espagne advisera d'y tenir bonne garde de son costé, et fasse estat du secours qui y est requis, qui neantmoins doit estre faict avec discretion; afin que ceux qui y pretendent droict n'ayent occasion d'arriere pensée et soupçon, que l'Empereur mesme est contrainct d'entretenir à cause de la concurrence du temps. » A quoy fut repliqué par l'admirant, « qu'il requiert aussi que

Sa Majesté imperiale maude aux princes pretendants droict auxdicts pays, que doresnavant ils ne s'ingerent d'attenter nouveautés, tendantes à la diminution de l'autorité imperiale, ou au prejudice de Sa Majesté catholique. Voire mesme que Sa Majesté imperiale rappelle les commissaires qui sont à Dusseldorp, comme auteurs de mauvaises practiques, affin que Sa Majesté catholique ne soit contraincte de se servir et ayder d'autres moyens. Et jaçoit que ce seroit chose bien decente de respecter les princes, si ne faut il pourtant estre tant nonchalant, qu'en ostant le mal au dehors, on ne pourvoye à ce qui pourroit mesadvenir au dedans. » A quoy l'Empereur dit par sa duplique : « Quant au faict de Cleves et de Julliers, il mandera aux princes pretendants droict, qu'ils n'ayent à s'en empescher ny mouvoir, attendu qu'il appartient à Sa Majesté imperiale seule d'en disposer entre eux, esperant qu'ils luy obeyront. » La cause de ceste demande estoit, pource que le duc Jean de Cleves, de Julliers et de Berghe, qui est encores à present en pleine santé, estoit veuf et debilité de ses sens, sans enfants, et sans esperance d'en avoir, ce qui apporta une estrange confusion en ces pays qui sont limitrophes de la Flandre et de l'Allemagne; les princes ses voisins s'en mirent en allarme, et son pays fut fort desolé sous ce pretexte, durant les années 1598 et 1599. Trois sortes de personnes pretendoient à empieter ses estats, et devant qu'il fust mort sembloient jouer la fable de l'ours. 1. Le duc de Prusse, et les deux freres ducs des deux Ponts, à cause de leurs femmes, sœurs dudict duc Jean de Cleves, y pretendoient. 2. L'Empereur qui maintenoit contre eux que, faute d'hoir masle, heritier legitime, lesdictes duchés devoient par droit de sief revenir à l'Empereur leur souverain, comme estants siefs masculins de l'Empire. 3. Et le cardinal Albert, frere de l'Empereur, qui, outre sa donation qu'il esperoit que son frere l'Empereur luy feroit de son droict, desiroit pendant la vie dudict duc Jean qu'un gouverneur catholique y fust nommé, et ce à sa devotion, affin d'unir après sa mort ces duchés proches des Pays Bas, qu'il esperoit luy estre donnés en mariage, et s'en rendre le maistre : mais toutes les entreprises qu'il fit, et toutes les ruynes et desgats faicts par son armée conduite par son lieutenant l'admirant, ne luy servirent de rien, ains son armée fut contraincte d'en sortir, et remettre les places qu'il avoit ceeupées entre les mains dudict duc Jean, qui est à present marié avec la fille du duc de Lorraine, ainsi qu'il sera dict cy après.

La quatriesme demande, « que la sentence

donnée contre ceux de la ville d'Aix fust incontinent mise à execution, sans nul retardement, » il importoit grandement au roy d'Espagne et au cardinal Albert que la ville d'Aix, assise au pays de Julliers, voisine de Lembourg, ne fust à la devotion des protestants; partant, il requeroit l'execution de la sentence contre eux donnée en la chambre imperiale, portant le restablissement d'un magistrat catholique. Suyvant ceste demande, l'evesque de Liege fut commis par l'Empereur pour executer ladicté sentence, ainsi comme nous dirons cy après.

A la cinquiesme demande, « qu'il pourvoye de remede prompt aux villes anseatiques, pour refrenere la temerité des pirates anglois, » l'Espagnol faisoit ceste demande pour les villes orelines, comme Lubek, Rostoch, Hambourg, Brems, Stade, et autres qui traffiquoient avec ses subjets, et dont il retiroit de grandes commodités et munitions pour faire la guerre; sur ce pretexte, les navires anglois attaquent, prennent et pillent les navires ostrelins; l'Empereur par mandement imperial deffendit aux Anglois de traffiquer ès villes d'Ostlande; et la royne d'Angleterre par placard public luy fit response : « que ses gens attaqueroient tous les navires qui porteroient des estoffes aux terres de l'Espagnol dont ils luy pouvoient faire la guerre. Par ceste response, l'on voit que ceste royne ne craignoit gueres les deffenses de l'Empereur, lequel respondit à la susdicte demande de l'admirant : « qu'y ayant plainctes plus amples, il y pourvoira comme son devoir et la justice le requierent. »

A la sixiesme demande, « qu'il luy permette lever des gens de guerre sur les terres de l'Empire, » Sa Majesté imperiale fit response, « que le Roy Catholique ne doit doubter en aucune maniere de sa bonne affection, en ce que par tant d'années il luy a permis de faire semblables levées de gens. Ce qui toutesfois n'a jamais esté accordé à ses adversaires, qui neantmoins en ont bien levé aucun; mais cela s'est faict sans le seu de Sa Majesté, ne l'ayant peu empescher, comme elle l'eust bien desiré. Or que Sa Majesté imperiale accorderoit telles choses au roy d'Espagne par patentes ou lettres de commission, cela n'est pas bien faisable; consideré que on a affaire de beaucoup de soldats contre le Turc; par où seroit à craindre le murmure de tout l'Empire: si est ce qu'en cela Sa Majesté imperiale est contente sous main de luy deferer autant qu'il sera possible, et si l'estat des affaires de Hongrie le pent aucunement permettre de luy complaire, et tout ouvertement l'en accommoder. Sur quoy l'admirant repliqua et pressa fort

l'Empereur, « d'avoir des patentes, contenant commission de pouvoir lever gens sur les terres de l'Empire, nonobstant les raisons alleguées au contraire, qui concernent le respect des princes de l'Empire et la guerre de Hongrie, lesquels au cas present ne doivent tomber en consideration, attendu qu'il a esté bien permis à l'Empereur faire semblable levée aux Pays Bas contre le Ture; et que la connivence que l'Empereur promet ne seroit suffisante, veu que personne ne peut faire levée sans congé et retenue. A quoy pour duplique Sa Majesté imperiale dict: « qu'il ne peut accorder au roy d'Espagne patente generale ou congé de pouvoir lever autant de regiments de gens de guerre qu'il luy plaira, veu qu'au temps jadis cela ne s'est pas faict; bien luy peut on avoir autresfois accordé lever des regiments le long du Danube confinant au Ture, en quoy il le gratifieroit davantage s'il estoit possible. Mais attendu que Sa Majesté imperiale n'est assez puissante de soustenir le faix de ceste guerre sans l'assistance des princes de l'Empire, il ne faut pas doubter qu'au premier camp, et à la premiere occasion, on l'en chargerait, et cela luy seroit reproché; tellement que les contributions et le support desdicts princes viendroient à deffaillir ou amoindrir. En somme, l'Empereur requiert que le roy d'Espagne, tant en ce regard que de toutes autres choses, vueille se tenir asseuré de la bonne volonté et affection de Sa Majesté imperiale, et combien son ambassadeur luy a esté agreable et bien venu. Voylà quelles furent les demandes du roy d'Espagne à l'Empereur, lesquelles se cognoistront plus amplement à quelles fins elles ont tendu, par les actions dudict admirant d'Aragon, estant avec l'armée du roy d'Espagne entré ès pays de Julliers et de Cleves, comme nous les descrirons au deselin de ceste année 1598.

Durant que ces choses se passoient en Allemagne, le Roy Très Chrestien estoit à Nantes, qui pacifia la Bretagne, cassa les nouvelles garnisons, et quelques impôts, et y mit pour gouverneur son fils naturel Cæsar Monsieur, à present duc de Vendosme, qui fut fiancé avec la princesse fille unique du duc de Mercœur. Il y accorda aussi l'edict de pacification à ceux de la religion pretendue reformée en son royaume, ainsi que nous dirons cy après en son lieu.

Le traicté de la paix ayant esté long temps disputé, souvent rompu, par fois desesperé, est enfin conclu à Vervins entre les roys Très Chrestien et Catholique, en la presence d'Alexandre, cardinal de Florence, legat de Sa Saincteté, qui vertueusement travailla à promouvoir ceste paix et reconciliation. Les deputez du Roy Très Chres-

tien estoient messire Pomponne de Bellievre, chevalier sieur de Grignon, conseiller en son conseil d'estat, et messire Nicolas Brulart, sieur de Sillery, aussi conseiller dudict sieur en son conseil d'estat, et president en sa cour de parlement de Paris. Et pour le Roy Catholique, messire Jean Richardot, chevalier, chef et president du conseil privé dudict sieur Roy et de son conseil d'estat, messire Jean Baptiste de Taxis, chevalier, commandeur de Los Sanctos, de l'ordre militaire de Sainct Jacques, dudict conseil d'estat, et du conseil de guerre, et de messire Louys Verreichen, aussi chevalier, audiencier et premier secretaire et tresorier des chartres dudict conseil d'estat. Lesquels seigneurs, suyvant leurs pouvoirs, conclurent et arresterent au nom desdicts sieurs roys.

Que le traicté de paix faict à Chasteau en Cambresis l'an 1559 entre les roys de France et d'Espagne seroit de nouveau confirmé, approuvé et observé.

Que toutes hostilités, querelles, et choses mal passées, seroient cassées, oubliées et esteintes, avec promesse de ne faire ny pourchasser par l'un chose qui puisse tourner au dommage de l'autre.

Que le traffic sera libre entre leurs subjects.

Que les places qui se trouveroient avoir esté prises depuis le susdict traicté de Chasteau en Cambresis, seroient rendues et restituées tant d'une part que d'autre dans deux mois.

Que lesdits sieurs roys et l'infante d'Espagne se reservoient tous les droiets, actions et pretentions, à cause de leursdicts royaumes, pays et seigneuries, auxquels eux ou leurs predecesseurs n'ont expressément renoncé, pour en faire poursuite par voye amiable, ou de justice, et non par les armes.

Que sur ce que le Roy Catholique a désiré que le duc de Savoye fust comprins en ce traicté de paix pour la proximité et alliance qu'il luy appartenoit, ayant déclaré messire Gaspard de Geneve, marquis de Lullin, commis et député dudict sieur duc de Savoye: que son maistre a l'honneur d'estre issu de la bisayeulle du Roy Très Chrestien, et de la cousine germaine de la Royne sa mere; que son intention est de donner contentement audict sieur Roy, et comme son très humble parent le recognoistre de toat l'honneur, service et observance d'amitié qui luy sera possible, pour le rendre à l'advenir plus content de luy et de ses actions; et qu'il se promet dudict sieur Roy que, recognoissant ceste bonne affection, il usera envers luy de la mesme bonté et declaration d'amitié, dont les quatre derniers roys ses predecesseurs ont usé à l'endroit de

Philibert Emanuel son pere : a esté conclu et arresté que ledict duc seroit comprins en ce traicté de paix, qu'il restituera dans deux mois la ville et chasteau de Berre, delaissera toute l'artillerie qui estoit lors de la prise d'icelle, et les boulets qui se trouveront du mesme calibre; qu'il desadvouera et abandonnera de bonne foy le capitaine la Fortune, estant en la ville de Seurre, pays de Bourgogne; et que pour le surplus des autres differends entre lesdicts roy et duc seront remis au jugement de nostre saint pere le pape, pour estre jugés et décidés par Sa Saincteté dans un an. Et suivant ce, ledict sieur duc demeurera bon prince, neutre et amy commun desdicts sieurs roys; et du jour de la publication d'iceluy traicté, sera le commerce et traffie libre entre leurs pays et subjects.

Qu'en ceste paix, alliance et amitié seroient compris du commun consentement desdicts sieurs roys, si compris y vouloient estre premierement de la part du Roy Très Chrestien, nostre saint pere le Pape, l'Empereur, les eslecteurs, princes, villes, communautés, et estats du saint Empire, et par especial, le comte Palatin eslecteur, le marquis de Brandebourg, le duc de Wirtemberg, le Lantgrave de Hesse, le marquis du Hauspac, les comtes de Frise orientale, et les villes maritimes, selon les anciennes alliances : les roys et royaumes d'Escoce, Pologne, Dannemark et Suece, le duc et seigneurie de Venise, les Suisses, les trois ligues grises, et leurs alliés et confédérés. Les ducs de Lorraine, Florence et Mantoue, la republique de Lucques, les evesques et chapitre de Metz, Toul et Verdun, l'abbé de Gorze, les seigneurs de Sedan, et le comte de la Mirande. Et de la part du Roy Catholique y seroient aussi compris, si compris y vouloient estre, nostredict saint pere le Pape, l'Empereur, et les archiducs ses freres et cousins, les electeurs, princes, villes et estats du saint Empire, obeyssants à iceluy, les ducs de Baviere et de Cleves, l'evesque du Liege, et les comtes de Oostfrise, les cantons des ligues des hautes Allemagnes, et les ligues grises et leurs alliés : le roy de Pologne et de Suece, le roy d'Escoce, le roy de Dannemark, les ducs et seigneurs de Venise, le duc de Lorraine, le grand duc de Florence, les republiques de Gennes et de Lucques, le duc de Parme, et le cardinal Farneze son frere, les ducs de Mantoue, d'Urbain et de Salmonette, les chefs des maisons Colonne et Ursine, les marquis de Fin et de Massa, les comtes de Sala et de Colorme, les sieurs de Monaco et de Plombin, pour jouyr pareillement du benefice de ceste paix : avec declaration expresse que lesdicts sieurs roys ne pour-

roient directement ou indirectement travailler, par soy ou par autres, aucun d'iceux, et que s'ils pretendoient aucune chose à l'encontre d'eux, ils le pourroient seulement poursuivre par droict devant juges competents, et non par les armes.

Seront aussi compris en la paix tous autres qui du commun consentement desdicts roys se pourront denommer, pourveu que dans six mois après la publication d'icelle ils donnent leurs lettres declaratoires en tel cas requises.

Promettants lesdicts seigneurs deputés de faire verifier, publier et enregistrer, où besoin seroit, ledict traicté de paix; et dans un mois de faire ratifier, et solemnellement jurer à Leursdictes Majestés, sur la croix et les saintes evangiles, de l'observer et accomplir pleinement et de bonne foy, et ce en la presence de tels qu'il leur plairoit deputer.

Sa Saincteté qui, par sa sagesse singuliere, pour remedier aux maux de la chrestienté, avoit fait condescendre à la paix ces deux puissants princes, fut encores le sequestre honoraire de leur fidejussion reciproque.

En ensuyvant le susdict traicté de paix, le cardinal Albert, pour et au nom du Roy Catholique, envoya à Paris le duc d'Ascot, et l'admirant d'Aragon, où en leur presence Sa Majesté très chrestienne jura, dans l'eglise Nostre Dame, sur la croix et les saintes evangiles, de garder inviolablement ceste paix. Ces ambassadeurs furent magnifiquement traictés et bien receus : le Roy les festoya à Fontainebleau et à Sainct Germain en Laye, qui sont deux de ses maisons royales, belles au possible, où il leur fit donner le plaisir de la chasse, d'où par après ils furent conduits jusque sur les frontieres d'Artois. Au mois de juillet ensuyvant il envoya le mareschal de Biron en Flandre [de baron il le fit duc et pair, et avant que d'y aller, il presta le serment à la cour de parlement de Paris, qui est la cour des pairs de France] bien accompagné de noblesse françoise, et ce pour voir jurer la paix au cardinal Albert, au nom du roy d'Espagne, ce qu'il fit à Bruxelles.

Ceste paix ainsi solemnellement jurée, avec feux de joye, tant à Paris qu'à Bruxelles, les deux roys s'entrerestituent et rendent leurs places : celuy d'Espagne reçoit le comté de Charolois sous la souveraineté de la couronne de France; et celuy de France rentre en ses villes de Calais, Ardres, le Castelet, Monthulin, Dourlens, la Capelle et Blavet.

La paix ainsi jurée et establee, l'on ne parle en France et en Espagne que d'alliances et mariages; celuy de Madame, sœur unique du Roy Très Chrestien, avec le très illustre prince de Lor-

raine, se continue, et mesme Sa Majesté vouloit entendre à prendre femme; mais cela fut differé en un autre temps, jusques à ce qu'ils eust obtenu dispense du Sainet Siege, ainsi que nous dirons cy après.

Le roy d'Espagne se sentant de jour à autre diminuer en force et santé, voulant faire une fin de la resolution qu'il avoit prinse de donner sa fille aînée, Madame Isabelle, en mariage à l'archiduc Albert son neveu, ores que pourvue de grandes dignités ecclesiastiques, et signamnt du riche archevesché de Toledé, fit venir en se presence en la ville de Madrid, le sixesme de may, le prince Philippe son fils unique, aagé d'environ vingt ans [duquel il avoit aussi accordé le mariage avec Madame Marie, fille de l'archiduc Ferdinand d'Autriche de Gratzén, mais elle mourut en fiançailles], accompagné de dom Gomez d'Avila, marquis de Vellada, gouverneur et grand maistre d'hostel dudict seigneur prince Philippe, dom Christofle de Mora, comte de Castel Rodrigo, grand commandeur d'Alcantara, dom Jean Idiaques, grand commandeur de Leon, tous trois conseillers d'estat, et messire Nicolas Damant, chevalier, conseiller, president et chancelier de Brabant, avec le secretaire des negoces des Pays Bas, Laloo, sans plus : où la resolution de la cession et transaction des Pays Bas, faicte par le roy à sa fille, fut levée, soussignée, passée et scellée, estant escrite en langue françoise.

Par ce contract, il institue les futurs espoux et leurs hoirs, masles ou femelles, seigneurs souverains de toutes les provinces des Pays Bas, de la Franche Comté, de Bourgogne, et de la comté de Charolois; à condition qu'iceux pays retourneront à la couronne d'Espagne, si lesdicts espoux n'ont point d'enfants en leur mariage, sans qu'ils puissent rien aliener en sorte que ce soit desdicts pays. Que la princesse des Pays Bas qui seroit à l'advenir fille ou veuve seroit tenue espouser le roy d'Espagne, ou le prince son fils, la dispense de Sa Saincteté y entrevenant au prealable, tant que besoin sera; ou si cela ne se pouvoit faire [la princesse n'ayant la volonté ny la puissance de faire tel mariage pour elle mesme], elle ne pourra prendre autre party que du consentement des roys d'Espagne: autant en est diet des hoirs et descendants des futurs espoux. Qu'iceux ne pourront en façon quelconque traffiquer ny negocier ny leurs subjects non plus, ès Indes orientales et occidentales. L'usufruit des pays est donné à l'espoux, s'il survit à sa femme. S'il a des enfants, leur sera partage assigné, jusques à ce que l'aîné ou l'aînée par le deés du pere entre en possession

de tout. La principale condition est, que la religion catholique, apostolique et romaine soit entretenue et maintenue seule esdicts pays. Et tous les articles du contract confermez par declaration expresse; en cas de contravention, surtout à ceulx de la navigation et de la religion, que les futurs espoux et leurs descendants auront forfait, et seront descheus de tous droiets sur lesdicts pays. Les patentes de ceste donation furent expediées à Madrid le 6 de may 1598.

Puis après l'infant d'Espagne, pour consentir et ratifier ladicte donation, declara par autres patentes son consentement, ayant esgard que tel estoit le bon plaisir du roy son pere, et aussi qu'il esperoit que cela retourneroit au bien de toute la chrestienté, et au contentement de sa bonne sœur Isabelle Claire Eugenie: et est porté que, pour approbation plus grande, il en avoit faict serment sur les saintes evangiles de ne venir jamais au contraire: signant de sa main et apposant son seau à ceste declaration par le chancelier des Pays Bas et de Bourgogne, M. Nicolas Daman, chevalier, et pour presents tesmoins et conseils, le marquis de Vellada son gouverneur, dom Gomez d'Avila, dom Christofle de Mora, grand commandeur d'Alcantara, et Jean d'Idiaques, commandeur de Leon.

Semblablement l'infante Isabelle declara, par lettres patentes, son acceptation de ladicte donation et cession desdicts Pays Bas, comtés de Bourgogne et Charolois, recognoissant la benignité du Roy son pere, et la bonne amitié de l'infant son frere; et par là mesme, elle represente combien elle estime un tel don, et declare que son intention est de garder et observer toutes les conditions apposées en ladicte donation et cession à elle faicte; et ce avec serment pareil qu'avoit faict l'infant son frere, sur les saintes evangiles, signé de sa main, et scellé par le secretaire susdict, comme ayant autorité du roy son pere, y appellant aussi des tesmoins, lesquels neantmoins à l'imprimé qui s'en voit ne sont point nommés.

Ainsi fut par l'Infant et l'Infante rendu action de graces audict sieur roy d'Espagne Philippe II, leur pere, luy baisant les mains, dont toute la cour d'Espagne demena une grande joye, combien que pour l'indispositien du pere elle ne fust pas si libre ny si ample.

Cela estant ainsi passé, et que la mere de l'archiduc, qui estoit aussi tante de l'infante, l'eust baisée pour sa belle fille, on delibera d'en advertir l'archiduc, et pour cest effect qu'elle luy escriroit comme une femme à son mary, en ceste qualité elle se declare dame des Pays Bas en general, duchesse de Bourgogne, Lotiers, Bra-

bant, Lembourg, Luxembourg et Gueldres, comtesse de Flandres, Artois et Bourgogne, palatine de Hainault, de Hollande et Zelande, de Namur et de Zutphen, marquise du saint Empire, dame de Frize, de Salins et de Malines, de la ville et dition d'Utrecht, de Transsylvanie et Groninghe, et que pour ce regard elle, voulant obeyr au Roy son pere, avoit accepté lesdictes seigneuries, et que pour l'effect de ladicte acceptation elle envoyoit à l'archiduc Albert, son espoux futur, pleine et entiere procuration, pour prendre possession au nom de ladicte infante de toutes lesdictes seigneuries; et que pour en faire les diligences de la publication et acceptation dudict don et de ladicte prise de possession, elle luy en bailloit tout pouvoir en parole de prince, sur sa reputation, d'en faire une pleine et generale convocation des estats desdictes provinces, et mettre à effect son intention; promettant n'aller ny venir nullement, ny directement, ny indirectement au contraire. Ce qui fut fait à Madrid le dernier jour de may mil cinq cents quatre vingt dix huit.

L'Imperatrice, mere d'Albert, sœur du roy d'Espagne, tante de l'infante, receut la promesse de mariage pour son fils, et bailla aussi la promesse pour et au nom de sondict fils l'archiduc Albert.

Incontinent après, ladite infante envoya sa procuration avec les patentés du Roy son pere, et celles de l'infant, et ensemble les siennes d'acceptation à son mary futur.

Le roy d'Espagne voulut davantage monstrier qu'en donnant sa fille l'infante à l'archiduc, il ne les laisseroit pas en faute d'argent pour continuer la guerre aux Provinces Unies; il fit un nouveau contract avec Camillo, Somolla, Malvenda et Grimaldi, auxquels les assignations des domaines d'Espagne avoient esté rebailées et confirmées, et le placard donné à Pardo revoqué, à la charge que par nouveau prest, et de superabondant, ils luy fourniroient encores la somme de sept millions et deux cents mil ducats, payables tous les deux mois deux cents cinquante mil ducats à l'archiduc Albert, pour subvenir aux frais de la guerre des Pays Bas, et ce pour le terme, et repartis en dix huit mois, dont le premier terme devoit estre escheu dès le dernier janvier audict an quatre vingts dix huit, faisant pour les Pays Bas quatre millions et demy. Le surplus à payer en ses royaumes d'Espagne, ou autres selon son bon plaisir, aussi dix huit mois de long, tous les mois cent cinquante mil ducats, qui portent en tout pour ceux des parties à ladicte somme de 7,200,000 ducats.

Les actes et despesche de la donation des Pays

Bas faite par le roy d'Espagne à l'infante sa fille, en faveur de son mariage avec l'archiduc d'Autriche Albert, lors encores cardinal, estants apportées à Bruxelles au mois de juillet, ledit seigneur cardinal archiduc les fit quand et quand divulguer par copies d'icelle, ensemble de l'aggregation du prince d'Espagne, procuration de ladicte infante, lettres closes du roy et du prince son fils, envoyées aux gouverneurs et conseils de toutes les provinces, encores sous le gouvernement et maison d'Espagne, leur mandant d'envoyer leurs deputés en la ville de Bruxelles, avec commission et plein pouvoir à s'y trouver au quinzième du mois d'aoust ensuyvant: auquel jour tous lesdicts deputés de chacune province pour leur particulier, s'estant rendus en ladicte ville, le lendemain seiziesme assemblés en l'hostel de ville pour exhiber leurs commissions et pouvoirs, et traicter de ce qui estoit de faire sur lesdicts actes, despesches et lettres venues d'Espagne: sur icelles du commencement se presenterent beaucoup de difficultés; et combien que les opinions fussent diverses sur l'acceptation de ladicte dame Infante en vertu de sa procuration, et à luy faire le serment, eu esgard aux privileges du pays, notamment de la duché de Brabant, qui ne reçoit nuls princes qu'en propres personnes: le tout bien debatue, finalement, toutes disputes cessantes, ledict seigneur cardinal archiduc au nom de ladicte dame, et en vertu de sa procuration, fut accepté, et à iceluy le serment presté, à certaines conditions dont le sommaire s'ensuit:

I. Le premier article contenoit l'aggregation de la donation et transport des Pays Bas, ensemble du mariage de la princesse avec ledict archiduc Albert.

II. Le second, comment elle seroit reçue, et le serment fait.

III. Que Son Altesse feroit apparoir dedans trois mois de la consommation de leur mariage.

IV. Que le Roy baillera acte que le douzième article couché audict transport ne sera aucunement prejudiciable aux Pays Bas.

V. Qu'on osterà toutes contributions, fourrages des soldats, et autres charges; et que desormais Son Altesse se contentera de ses domaines.

VI. Que les soldats estrangers demeureront desormais à la charge et sous la solde du Roy, lesquels seront employés en campagne sur les frontieres des ennemis.

VII. Tous soldats allemands et naturels du pays seront entretenus et payés autant que faire se pourra, et le surplus sera payé par le Roy.

VIII. Que tous offices et gouvernements des provinces, villes et forteresses, seront gouvernés par les seigneurs naturels du pays, et, pour le plus tard dedans un an remis en leurs mains.

IX. Tous conseils extraordinaires seront remis au pied accoustumé; qu'aussi le grand conseil de Malines, comme celui de Brabant, et le conseil d'estat, seront redressés de gens naturels du pays.

X. Que toutes provinces, pays et villes seront entretenus et maintenus en leurs anciens privileges, droicts et franchises.

XI. Son Altesse s'obligera de retourner en ses Pays Bas dedans le mois de mai prochainement venant.

XII. Que Sadiete Altesse commettra durant son absence un gouverneur esdits pays qui soit de son sang, lequel soit tenu de jurer par serment tout ce que le Roy a juré.

XIII. Qu'il sera permis aux estats generaux, par intervention de Son Altesse, d'entrer en communication avec ceux de Hollande et Zelande sur le fait de la paix.

XIV. Et attendu que les pays sont pourvus de seigneurs naturels du pays, on en deputera trois pour aller avec Son Altesse en Espagne, et remercier le Roy.

XV. Que Son Altesse sera tenu d'entretenir tout ce que dessus, et à son retour avec l'infante faire le serment accoustumé en toutes les provinces.

XVI. Que tous gouverneurs, capitaines et gens de guerre n'attenteront rien de nouveau durant l'absence de Son Altesse.

XVII. Son Altesse à son retour sera tenu d'assembler les estats generaux, pour par ensemble besongner au redressement des affaires des Pays Bas.

Tout ce que dessus estant ainsi passé, et ledict seigneur cardinal archiduc suffisamment recogneu et accepté pour prince à venir, suyvant les promesses de mariage entre luy et l'infante pour entrer à la consommation dudict mariage, et suyvant l'octroy du Pape, il alla à Hault, petite ville de Brabant, à trois lieues de Bruxelles, ordinairement appellé *Nostre Dame de Hault*, lieu de pelerinage bien renommé, où il remit son chapeau et habit de cardinal sur le grand autel. Ce fait, il commença à mettre ordre pour son voyage, et au gouvernement des Pays Bas; auquel durant son absence il denomma son cousin, aussi cardinal, André d'Autriche, fils de l'archiduc Ferdinand, qui fut frere de l'empereur Maximilian, et partant germain d'Albert, joint avec luy le conseil d'estat; ordonnant

François de Mendoza, admirant d'Aragon, capitaine general de son armée, et Herman, comte de Berghe, mareschal de camp, avec autres chefs et officiers, pour, durant son absence, mettre en execution la resolution qui se print à Bruxelles sur le fait des frontieres d'Allemagne, dont cy après nous parlerons en son lieu plus amplement.

Pour luy tenir compagnie aux fins que les articles cy dessus portent, furent deputed messire Philippes de Nassau, prince d'Orange, etc., le comte de Barlaimont et le comte de Sores, seigneurs naturels du pays, avec plusieurs dames et damoiselles, entres autres la comtesse de Mansfelt, veufve du comte et douariere des comtes de Henin et de Hochstrate, et plusieurs autres jeunes seigneurs et gentilshommes des Pays Bas, desireux de voir l'Espagne, les triumphes et magnifices du prince d'Espagne et desdicts archiduc et infante.

Toutes ces choses estants ainsi bien apprestées, l'archiduc partit avec sa compagnie de la ville de Bruxelles, environ la my septembre, prenant son chemin, comme il disoit, vers Prague, pour voir l'Empercur son frere, conférer des affaires du Pays Bas, et de là aller à Grets ou Gratz en querir madame Marguerite, fille de l'archiduc Ferdinand d'Autriche, qui fut frere de l'empereur Maximilian second, fiancée du prince Philippes d'Espagne. L'archiduc Albert la devoit emmener avec luy en Espagne, pour y accomplir son mariage avec ledict prince, et luy le sien avec l'infante, tout par un moyen; ce qu'il fit ainsi que nous dirons cy après.

L'archiduc avoit escrit des lettres auparavant son partement, à sçavoir le 18 d'aoust, aux estats generaux des Provinces Unies, contenant, en substance, comme il alloit se marier avec l'infante, avec laquelle il auroit en dot les Pays Bas. En quoy il auroit desjà si avant esté procedé, que la plus grande partie des provinces l'avoient receu et recogneu pour leur seigneur et prince; qu'il ne cherchoit rien plus que de remettre les Pays Bas en une bonne paix. Et maintenant qu'on oyoit clairement que le Roy estoit resolu de separer lesdicts pays de l'Espagne, pour par là oster toutes doutes et moyens de defiance, et la guerre mesme; requerant aux Estats le vouloir mettre en consideration, et se ressouvenir qu'il faut que les guerres se terminent une fois par paix, et partant et partout qu'ils se confirmassent avec ceux de Brabant et de Flandre, et entendissent à une paix generale, et à le recevoir et recognoistre pour leur prince et seigneur; à quoy il avoit autorisé les estats generaux de ses provinces: sur ce attendant leur responce.

Il y eut aussi lettres du prince d'Orange au prince Maurice son frere, ensemble du duc d'Ascot et du marquis de Haurec, contenant : Puisque le roy d'Espagne avoit separé les Pays Bas de l'Espagne, qu'il n'y devoit plus avoir aucun doute de ce costé là. Et partant qu'il voulust tenir la main à ce qu'une bonne paix se pust moyenner, en quoy ils scavoient qu'il pouvoit beaucoup; qu'il se remist au devant l'honneur de sa maison, à laquelle il ne pourroit jamais faire meilleur service, veu que tous les autres princes avoient desjà recogneu et receu ledict seigneur archiduc, etc. Sur toutes lesquelles lettres il ne fut rien du tout respondu, ny par les estats, ny par le prince Maurice.

L'Empereur, voyant l'estat imperial en danger, ordonna une diette à Ratisbone, et y envoya son frere l'archiduc Matthias, avec une suite grande de personages très prudents et graves. Il proposa la juste complainte de Sa Majesté imperiale pour les grandes despenses qu'il luy avoit convenu faire contre les ennemys de la chrestienté; que leurs attentats n'estoient pas moindres, et que les menaces augmentoient tous les jours, et qu'ils continuoient leurs cruautés et barbaries; qu'à present il n'y avoit moyen de tenir coup contre l'ennemy, pour luy donner bataille encores moins. Au reste, qu'il n'estoit commode de faire levées dans les pays, dont les soldats ne seroient aisement exercés aux rigueurs du ciel dans les pays de Hongrie, ny aux inconveniens des lieux; qu'aussi cela apportoit des dommages très grands au pays par où passaient telles levées. Que les estats de l'Empire rememorassent les miseres de la Hongrie du regne de Matthias, sous lequel elle se perdit, et qu'ils pourveussent à ce que les mesmes calamités n'advinsent à faute de secours, par le moyen de quoy, au lieu de la sainte foi chrestienne, le Ture y establisset ses superstitions cruelles et barbares; et qu'en ces années prochaines les Estats luy fournissent de douze mil hommes de pied, et quatre mil de cheval, affin qu'en tout evenement l'Empire eust de quoy se soustenir, s'il perdoit la victoire, où s'il la gaignoit qu'il poulst ses armes plus avant.

L'evesque Martin de Segovia fit en outre de grandes deplorations des pays de Styrie, Carinthie et Carniole, pour lesquels il demandoit expressément secours.

Les estats de l'Empire, ayant deliberé quelques jours, ordonnerent de donner secours aux Styriens et aux autres peuples des frontieres du Ture, pour l'espace de deux mois seulement. Et au reste, accorderent à l'Empereur de luy faire la subvention d'argent qu'il avoit requise.

Ceux d'Aix la Chappelle avoient esté mutinés entre eux les années precedentes pour le faict de la religion, et advint qu'en cest an 98, ceux du party des protestants avoient chassé le magistrat catholique, et changé au reste tout l'estat de la republique, à cause de quoy à la sollicitation du roy d'Espagne [ainsi que nous avons cy-dessus dict en l'ambassade que fit l'admirant d'Aragon vers l'Empereur] pour la proximité de ladiete ville, luy important, et à ses terres, qu'elle fust remise en son estat premier, l'Empereur les mist au ban, avec interdiction de tout secours jusques au feu et à l'eau, et manda à l'archevesque de Cologne et evesque du Liege, à l'archevesque de Treves et au duc de Julliers, de contraindre les rebelles par force d'armes, et les reduire à son obeyssance: les habitants estonnez, veu qu'aussi l'archiduc Albert avec ses bandes et garnisons de Lembourg se jetta sur leurs terres, se resolurent par l'entremise d'aucuns senateurs de se remettre à leur devoir, et requierent par leurs deputez l'archevesque de Cologne de moyenner leur paix, laquelle leur fut accordée en chassant les ministres de la religion protestante d'Ausbourg et autres des pretendus reformés; ce qui fut executé, et le magistrat catholique remis comme auparavant.

Au commencement de ceste année se vint eschouer entre Scheveling et Cattwik en Hollande une grande baleine, qu'en langue du pays on nomme *Potwel visch*, que les paysans avec cordes et chables attirerent jusques sur le sable. Ce poisson avoit environ soixante dix pieds de longueur, quinze pieds depuis les yeux jusques au bout du muffle, quatre pieds en arriere des yeux. Il avoit un aisleron dur, la maschoire d'en bas assez estroicte pour la grandeur de la beste, et estoit de sept pieds, en laquelle y avoit quarante deux dents blanches comme yvoire, qui se venoient enter au palais en autant de trous bien durs: car au palais il n'avoit nulles dents. Le bout de la queue estoit de quatorze pieds de long; et comme c'estoit un masle, son membre genital, après qu'il fut mort, s'estant poulé hors par son agitation en mourant, estoit de six pieds de long. On ne sceut mesurer sa grosseur à cause qu'il estoit bien avant ensablé. Ceux qui l'acheterent n'en firent pas mal leur prouffit de l'huile qu'ils en recueillirent. Il fut quelque temps en vue de tout le monde. Certains esprits curieux en voulurent pronostiquer quelque chose; mais tels et semblables monstres se voyent aucunes fois en ces costes maritimes.

Il advint en ce temps un nouveau trouble en la ville d'Embde, qui fut que ladiete ville se

trouvant grandement endebtée à cause des tumultes precedents, et questions qu'ils avoient eues, et qui duroient encores à l'encontre du comte d'Ostfrize leur protecteur, tant à la poursuite de leur bon droict, que pour payer la pension annuelle, que suyvnt leur traicté ils devoient audiet comte; n'ayants gueres plus de moyens pour se maintenir à l'encontre de ses pratiques, prièrent le magistrat que, du consentement de la bourgeoisie, il mist sus quelque imposition pour y fournir. Ayants mis cela en avant, et proposé à leurs citoyens, le comte taschant à se restablir en sa premiere autorité, qui, par le contrat faict à Delfziel, ville du pays, luy avoit esté limitée, advisa, par le moyen d'aucunes personnes apostées, d'empescher l'octroy et consentement de ladiete imposition, pour par ainsi rendre la ville d'Embde pauvre et necessiteuse: sur ce, il gagna un coffrier, auquel il decerna à ces fins commissions par eserit, pour esmouvoir le trouble et attirer des partisans, lesquels par ensemble eussent tenu une des portes ouverte, par laquelle ses gens de guerre, que sous divers pretextes il avoit levés de longue main, eussent peu entrer en la ville. Pour à quoy plus aisement parvenir et donner quelque autorité à ceste entreprise, le comte envoya deux de ses jeunes fils en la ville, qui se tindrent au chasteau attendant l'execution. Ce coffrier s'adressa avec sa commission à certains personnages de la secte flaccienne [qui est une espece de religion couverte du manteau de celle des martinistes, autrement lutheriens, qu'on dit tenir la confession d'Ausbourg] dont il gagna aucuns; entre iceux il s'adressa à un qui avoit bien esté de ladiete secte, mais s'en estoit retiré, et adjoinct à ceux de la religion pretendue reformée, lequel descouvrit tout le faict au magistrat, qui quand et quand appela le coffrier, lequel, après quelques interrogats et negatives, finalement confessa d'avoir telle commission du comte, laquelle estant ès mains de l'un de ces jeunes seigneurs au chasteau, il offrit l'aller querir luy mesme et de la leur apporter. Sur quoy ils le laisserent aller; mais depuis se radvisants, ils le firent suivre et tenir sous bonne garde en sa maison, où ladiete commission fut trouvée. La nuit suivante il fut amené en la maison du conseil, où estant plusieurs fois examiné, finalement appliqué à la question, il confessa qu'un Jean Groënen, beau frere d'un Fonek [qui pour lors estoit à la cour à Bruxelles près l'archiduc Albert, et autresfois pour cas semblables avoit esté prisonnier en Hollande, mais relasché sans luy faire autre mal] estoit le principal conducteur de ceste affaire, avec encores quelques au-

tres, lesquels furent aussi tous constitués prisonniers et leurs papiers saisis. Sur quoy furent deputés aucuns du magistrat pour aller au chasteau vers les jeunes seigneurs, leur remonstrer que c'estoit très mal faict audiet seigneur comte leur pere, et à eux s'ils en avoient quelque cognoissance, de vouloir attenter contre un contract si solemnellement passé par luy, et autorisé par l'empereur, dont ils s'exceuserent, disants n'en seavoir du tout rien; et combien qu'ils furent requis de demeurer en la ville, si est ce que n'osants attendre une esmotion populaire, ils se retirerent. Entre les papiers de Jean Groënen furent trouvées plusieurs coppies de lettres et instructions escrites au comte, et aucunes lettres dudiet Fonek, qui contenoient: puisque le comte voyoit bien qu'il estoit abandonné de l'Empereur et de l'Empire [parce que quelque temps auparavant ceux d'Embde avoient obtenu sentence contre luy à leur prouffit en la chambre imperiale de Spire], qu'il devoit chercher autre support ailleurs; dont n'y avoit point de meilleur, plus prompt, ny plus puissant que le roy d'Espagne, ny qui l'entreprist plus volontiers. Qu'il devoit adviser à se faire maistre de la ville; ce qu'ayant faict, devoit permettre que le roy d'Espagne soustinst en sa comté d'Ostfrize un chef d'armée, qui le servist, tant par terre que sur la riviere d'Emis et sur la riviere diete le Dollard, par où il pourroit estre restablir en sa premiere autorité. Entre les papiers il en fut aussi trouvé aucuns faisant mention de ceste entreprise sur la ville, et comme elle devoit estre conduite; par où le magistrat cogneut ouvertement le mal que le comte leur vouloit brasser: ce qui fut cause qu'ils empoignerent les partisans de ceste conspiration, mais aucuns s'enfuyrent et quitterent la ville. A raison de quoy le magistrat ordonna au capitaine de lever trois cents hommes à leur solde. Ils escrivirent aussi au comte Guillaume Louys de Nassau, gouverneur pour les estats des Provinces Unies au pays de Frize et à Groninghe, que pour leur conservation il luy pleust au besoin leur assister de quelques gens prests et à la main. Non seulement il le leur accorda, mais fit que les capitaines des garnisons plus voisines casserent aucuns de leurs gens, qui quand et quand furent retenus au service de ceux d'Embde. Ce trouble dura jusques à l'execution à mort du coffrier et de Jean Groënen, qui furent descapités, et par le bannissement des autres prisonniers, dont aucuns furent condamnés en grosses amendes pecunaires. De là le comte print occasion de se plaindre de ceux d'Embde à la chambre imperiale, les accusant d'avoir enfreint le contract,

Sur quoy il obtint commission d'adjournement, qui leur fut insinué à comparoïr en ladicte chambre au 16 d'aoust 1598. Auquel jour il proposa pour plainte entre autres poinets, « que lesdicts d'Embde avoient, avec gens de guerre des estats des Provinces Unies, faict irruption sur ses terres et juridictions de Marienbove, Visquart, Prosthumb et autres lieux, d'avoir prins beaucoup de prisonniers, executé à mort Jean Groënen et Jean Kemp, après les avoir griesvement torturés, d'avoir indignement traicté ses deux fils le comte Jean et Christophe, estants à Embde avec ses instructions et commandements, d'avoir mal versé à l'endroit d'un notaire, d'avoir extorqué un nouveau serment de leur jeunesse, etc. » et autres poinets sur lesquels le comte et ceux d'Embde rentrent en nouvelles querelles, et les vieilles resusciterent.

Le 22 de juin, Pierre Panne, natif d'Ypres, tonnelier, pour l'accusation contre luy faicte d'avoir voulu tuer le prince Maurice, eust la teste tranchée, et son corps fut mis en quatre quartiers.

La paix estant faicte entre les roys de France et d'Espagne, ainsi que nous avons dict cy dessus, restoit encores du temps pour ceux qui s'y vouloient faire comprendre, suyvant le trente cinquiesme article dudict traicté. Mais la royne d'Angleterre, qui n'y voulut estre comprise, apprehendant que tout le faix de la guerre s'en viendroit tomber sur elle, pour ceste cause envoya le chevalier messire François Wers en Hollande, vers les estats des Provinces Unies, pour sçavoir quelle estoit leur resolution, ou à la paix ou la guerre; sinon à la paix avec l'Espagnol, quels moyens ils avoient pour avec elle luy faire la guerre, dont elle demandoit une briefve resolution: « Veu que la donation des Pays Bas faicte à l'Infante leur devoit estre grandement suspecte, d'autant que l'Espagnol pretendoit par ceste nouvelle liberalité obliger l'estat imperial à s'employer à l'encontre d'elle et d'eux mesmes, si que le tout en reviendroit au prouffit et à la grandeur de l'archiduc frere de l'Empereur: partant qu'ils ne regardassent point à l'estat present de leurs affaires, et qu'ils prosperoient, ains qu'ils se souvinsent des dangers où ils avoient esté, et comme elle leur avoit assisté avec grands frais et pertes, tellement que ses finances en estoient espuisées; que desjà l'Empereur s'estoit déclaré contre elle, ayant mis au ban tous les Anglois, tant par mer que par terre, qui estoit une manifeste declaration de guerre, qui ne pourroit que retomber sur eux mesmes; que son intention n'estoit pas de les engager davantage, mais pourvoir tant mieux

par ce moyen à leur propre seureté, et pour s'entre ayder d'un bon accord contre leur ennemy commun. »

Les Estats ayant entendu l'intention de la Royne, et estants déjà assez resolu de ne faire trefve ny accord avec l'Espagnol, quelques belles offres que leur fist ledict archiduc, selon le rapport que leur en fit Daniel Vander Meulan réfugié d'Anvers à Leyden, lequel, par l'advise de quelques seigneurs flamands, du party de l'archiduc, qui le cognoissoient habile homme pour mener une bonne affaire à execution, fut mandé subtilement et subitement avec bon passeport à Anvers [sous un faux donner à entendre qu'un sien beau frere estoit malade à l'extremité, lequel luy vouloit communiquer avant sa mort quelques siennes affaires]; y estant arrivé, il fut incontinent mandé à Bruxelles, où les sieurs Richardot et d'Assonville, l'abbé de Maroles et le marquis de Haurec, chacun à part parlerent à luy, et après luy avoir demandé s'il n'y avoit point de moyen de mettre une paix entre les provinces generalement des Pays Bas, il leur respondit que de ce il n'en avoit charge quelconque. Lors ils luy declarerent, affin qu'il le pust librement redire, que le roy d'Espagne et l'archiduc Albert en toute façon vouloient faire la paix, et en quelque sorte que ce fust; et de ce en donner telle assurance, qu'on s'en devoit bien contenter. On laisseroit aux Provinces Unies leurs religions, forme de gouvernement, et du moindre point jusques au plus grand leur donneroit on contentement en tout. Ils luy dirent en outre, que le Roy estoit très affectionné au prince Maurice, le tenoit en grande estime, et ne desiroit pas d'amoinrir son Estat, mais plustost de l'y confirmer et agrandir; voire qu'il le verroit volontiers general de l'armée contre le Turc, tant il estoit estimé pour ses vertus et prouesses vers un chacun. Qu'on laisseroit tous ceux qui estoient au gouvernement des Provinces Unies en leurs offices, estats et dignités, et promettoit on d'y continuer leurs enfants s'ils en estoient capables; si tant seulement ils vouloient entendre à la paix, et recognoistre ledict seigneur archiduc Albert pour leur seigneur et prince. Tels et semblables propos luy furent tenus. Estant mené devant l'archiduc, il luy en dit en latin tout autant de bouche, le priant en vouloir faire bon rapport.

Toutes ces belles offres ne peurent faire entendre lesdicts estats des Provinces Unies à aucun accord avec l'Espagnol, et au contraire disoient que c'estoit pour amener en leur pays quelque division et esmouvoir la commune, comme si sans cause ils vouloient continuer la

guerre, tandis que l'on pouvoit avoir une asseurée paix ; et que quant à ce que le roy d'Espagne et l'archiduc eussent voulu voir le prince Maurice en Hongrie, qu'ils n'en doutoient point, et qu'à luy et à eux on leur feroit telles et si belles promesses qu'ils pouroient desirer, si tant seulement on pouvoit gagner ce point sur eux que de reconnoistre ledict archiduc pour leur prince ; croyants que, cela fait, il deviendroit facilement maistre, premierement de ceux qui sont commis aux affaires, qui chercheroient incontinent à se mettre en sa bonne grace, puis generalement de tout le gouvernement des provinces. Que les lettres interceptées d'Espagne donnoient à l'archiduc un advis tout au contraire, surtout de ne faire aucun accord, que les vieux officiers dechassés ne fussent remis en leurs offices ; qui estoit en effect une translation du gouvernement et des offices de ceux qui depuis trente ans avoient le plus servi auxdictes Provinces Unies, entre les mains des dechassés, et qu'ils estimoient plus cruels et convoiteux de vengeance que les Espagnols mesmes. Que tous ces bruiets de communication de paix qu'ils faisoient ainsi semer, n'estoit que pour faire espreuve, et tirer d'eux leur intention, puis après s'en retirer quand bon leur sembleroit, ainsi qu'ils avoient fait plusieurs fois : si que resolu à la guerre plustost qu'à la paix, ils envoyerent vers ladicte royne d'Angleterre en ambassade les sieur War-mont, de Tempel, de Verke, de Hotingua et Hesseles, qui arriverent le 23 juillet en Angleterre ; ils furent receus humainement, et ayant audience favorable, ils exposerent la deliberation desdits estats, qui estoit d'entretenir leur contrat fait avec la Royne dès l'an 85, promettant luy assister de quarante navires, de cinq mil hommes de pied, et de cinq cents chevaux, si l'Espagnol l'attendoit en ces pays. Et que chacun en seroit par eux satisfait pour le remboursement de ladicte dame de la somme de huit cents mil livres sterlines [dont chacune contient dix escus de Brabant, qui sont trente livres tournois ou environ], à sçavoir dans les deux prochaines années, quinze mil livres par an, es autres suivantes, trente mil livres, par chacun an, tant et jusques à ce que la moitié de la dette fust payée, qui revenoit au compte susdict à huit millions de livres tournoises ou environ ; et le restant seroit payé lors que la Royne s'adviseroit de faire accord avec le roy d'Espagne, selon qu'il seroit convenu entre eux. Cependant ne pretendoient d'intenter aucunes actions l'un à l'autre, excepté pour les emprunts de Spinola et du Palavicin ; et aussi pour les provinces conquises et à conquerir, qui n'estoient

en leurs mains du temps de leur confederation commencée.

L'alliance renouvelée, les navires anglois allerent es costes d'Espagne, et vers les Indes, faire guerre ouverte à l'Espagnol ; les Hollandois aussi avec nombre de vaisseaux chercherent sur mer tous moyens de luy nuire, ainsi que nous dirons ey après : cest accord fut cause que leurs affaires n'en empirerent pas, ains s'ameliorerent.

Le Roy Très Chrestien en ce mesme temps renvoya le seigneur de Buzenval en Hollande vers les Estats, pour y continuer sa charge : il les assura qu'autant que son maistre pourroit [sauf la paix], il les favoriseroit, avec promesse de remboursement des deniers dont ils avoient assisté Sa Majesté durant les guerres.

Les années passées estoit advenu un grand eschet sur les chrestiens par la perte de Javarin, que les Turcs avoient envahy, mesmement par une desloyauté de quelques uns des chrestiens, comme nous avons dict en nostre Histoire de la guerre. Et ceste année presente ceste playe fut racommodée, et comme guerrie par la reprise dudict Javarin, de laquelle la façon, equipollente à victoire entiere, merite d'estre bien au long descrite.

Un capitaine, vaillant homme et très expert à la guerre, Adolphe Schwartzbourg, après en avoir communiqué avec les barons de Palfy et de Nadaste, braves et vaillants capitaines qui l'accompagnerent en toute ceste genereuse execution, desirant faire un bon service à l'Empereur et à la chrestienté, après s'estre bien au long instruit des adresses, et pourveu de moyens necessaires, s'accompagna de gens de guerre resolu et faits à la main, qu'il mena avec luy delà le Danube, sans descouvrir son intention, sinon qu'estant arrivé d'emblee près de Javarin, et ayant donné ordre d'arrester tous les passants, affin qu'il n'en peust estre porté aucune nouvelle, lors il dispose ses gens, et leur ordonne les moyens d'enfoncer les portes avec des petards, et leur assigne les places où il entendoit que chacun d'eux s'allast mettre en garde : les places estant desparties pour tenir les advenues assurees aux chrestiens, tandis qu'on feroit le plus grand effort aux magasins et à la forteresse, un François, nommé le sieur de Vaubecourt, et un autre nommé Caujac, eurent la charge des petards, et leur succeda fort heureusement ; ce ne fut pas toutesfois sans un stratageme tel que s'ensuit : Il y avoit entre les chrestiens cinq hussards qui sont gens de cheval, lesquels entendoient et parloient fort bien le

ture, et estoient aussi fort bien instruits des affaires des Turcs, de leurs intelligences et façons de faire; ceux-ci marcherent les premiers droit à la porte, n'estant autrement possible qu'ils approchassent sans estre aperceus; les gardes turques les descouvrent, et leur demandent qui va là? Ils respondent, qu'ils venoient de Bellegrade, ville turquesque, et amenoient des vivres et munitions, et portoient lettre à la femme de l'aga, c'est à dire gouverneur, de Javarin, qu'ils avoient charge de la bailler à elle mesme; que leur convoy estoit bien près de là, mais qu'ils doubtoient que les chrestiens qui couroient là autour ne les surprinssent, partant les requeroient d'abbattre le pont en diligence. Les Turcs du dedans les creurent aisement; mais les chrestiens craignoient encore, d'autant que la nuit estoit claire, que les gardes n'aperceussent le train des compagnies, et n'osoient approcher, sinon que Dieu leur assista par une faveur extraordinaire, c'est que le ciel estant clair et serein. estoillé de toutes parts, tout à coup se va eslever du Danube une grosse brouée qui couvrit toute la clarté des estoilles, et un grand vent se mit à souffler contre les chrestiens, qui par mesme moyen engardoit que les Turcs de Javarin n'entendissent le bruit des compagnies; par ceste occasion, les petardiers s'approchent, en l'instant posent leurs petards, et les font jouer: la porte de dehors trouva ouverte, ayant les Turcs esté negligents de la fermer; celle de dedans estant enfoncée, les Turcs donnent l'allarme, tuent trois chrestiens à l'abordée; mais nonobstant ils entrent, et gardants l'ordre qui leur avoit esté enjoinct, ils se rendirent les maistres des avenues. Lors, au bruit les Turcs, esveillés en sursaut, se jetterent en chemises, les uns prennent les armes, les autres fuyent çà et là, les femmes crient, les blessés se lamentent, tous font un grand tumulte, et n'y avoit aucun secours.

Ce combat dura cinq heures, auquel fut tellement combatu et debatü par les Turcs de la garnison, qu'après avoir usé de leurs armes sans prouffit, ils se presentoient aux chrestiens d'eux mesmes pour se faire tuer de despit; et surtout le Sanghiac, qui en estoit lieutenant pour le Grand Turc en ladite ville de Javarin, après qu'il se fut vaillamment deffendu, finalement il jetta bas son cimenterre, tout en mourant, dont luy en fut la teste tranchée comme à un Goliath, et puis après prise et mise sur un pal en un lieu plus eslevé que tous les autres. Plusieurs aussi se jetterent en l'eau, mesmement les femmes, et ainsi perirent. Il y eut entre autres trois cents janissaires, ou environ, lesquels

s'enfermerent en une tour, et y ayant des poudres, ils y firent mettre le feu, et ainsi moururent.

Adolphe de Schvartzbourg, ayant faict un tel exploit, fit serrer en un lieu tout le butin, le mandant à l'Empereur pour en avoir son ordonnance. Sa Majesté Imperiale commanda de partir le tout aux soldats qui avoient esté à la prise, sauf pour les canons et munitions de guerre qui avoient esté trouvés là en grand nombre, lesquels il se reserva, comme de raison, pour la deffense de la place.

Le fils et les deux filles du Sanghiac furent emmenés prisonniers. Les garnisons voisines de Tottes, de Sammartin, de Mirets et autres places furent abandonnées par les Turcs. Le sieur de Vaubecourt fut honoré de grandes faveurs et dons par l'Empereur, qui aussi le fit chevalier. Il y mourut près de huit cents chrestiens.

Il appert combien cela apporta de dommage aux Turcs par le grand advancement de leurs affaires, qu'ils attribuoient au contraire par la prise de Javarin quand il se perdit pour les chrestiens, à sçavoir par l'escriteau trouvé en la porte qui va de Javarin à la ville de Sighet, gravé en lettres d'or en langue turquesque esmaillées de celeste, en ceste teneur :

« Sultan Mutach, fils du sultan Selim, neveu de sultan, a commandé à Sinan bascha de mener une armée en la terre des maudicts [ainsi appellent-ils les chrestiens]. Sinan, bascha ayant receu ce commandement, est venu en ceste region avec son armée, et Dieu le voulant ainsi, il a taillé en pieces les maudicts, a rebouché leurs armes, leur a enlevé ce boulevard, et y a ordonné gouverneur le bascha Osman, par le commandement duquel ceste porte a esté faicte; et à celuy mort, a succédé Mehemet bascha; qui a commandé que ce tableau fust mis en ce lieu en l'an 1003 du prophete Mahomet. »

Le duc de Transsylvanie ayant faict accord avec l'Empereur de luy rendre ledict duché, à la charge de luy en bailler un autre en l'Empire, l'Empereur luy bailla les duchés de Ratisbone et Oppel, dont il print possession; ce neantmoins, retournant peu après en Transsylvanie seerètement, il se remit dans Claussembourg, et se fit recognoistre de tous les subjects comme auparavant.

Un estrange cas advint au royaume de Naples, qu'une certaine femme, transportée de lubricité, fit mourir par poison son mary, homme illustre et très docte, vieux et venerable, chancelier du royaume, nommé Appian de

Boisy, et s'adonna à un Talcisy, faincant, et sans qualité; et pour faire plus à sa liberté, elle empoisonna aussi son propre pere Alexandre Buringel, chevalier illustre au pays, d'autant qu'il ne vouloit consentir qu'elle epousast cest adultere, et encores fit aussi mourir sa sœur, et deux siens nepveux, enfans d'elle, et finalement s'estant ainsi miserablement mariée à cest homme, elle en devint jalouse, et s'estants piqués l'un l'autre et pris de paroles, ils s'entre accuserent des empoisonnements susdiets, pour raison de quoy ils furent executés à mort par un juste jugement.

Une autre cruauté plus horrible a esté referée du Japon, qui est en injure et contumelie contre Dieu. C'est que dans le Japon six religieux de Sainct François furent crucifiés par derision, en ceste année 98, dans la ville capitale de Langazach où reside le quabacondon, qui est l'empereur du Japon, à la persuasion d'un Fossambro, ennemy des chrestiens, et y en avoit cinq cents Japonois qui aussi demandoient le martyre avec eux; mais par l'occasion d'un très noble d'entre eux, duquel le pere estoit familier du quabacondon, le martyre fut différé de ceux-là, et finalement du tout osté, et la cruauté cessa, d'autant qu'en la mort des six religieux il y eut de grands signes du ciel, qui estonnerent l'empereur du Japon, tellement qu'il s'arresta de mal faire aux chrestiens, et les peres jesuistes et autres religieux continuerent les offices divins.

La maladie du roy d'Espagne ayant commencé en la ville de Madrid avant la resignation qu'il fit de ses Pays Bas à sa fille l'infante Elisabeth, se rengregea depuis continuellement de plus en plus, tant qu'environ la Sainct Jean se sentant debiliter, avec ce que les gouttes le tourmentoient en ses deux mains, qui de douleur luy donnoient par fois quelques accès de fievres; comme il avoit tousjours eu grande devotion à son eglise de Sainct Laurent, et grand plaisir en son chasteau de l'Escorial qu'il y a faict bastir qui est le plus riche et plus beau bastiment qu'il y ait en toute la chrestienté, il y voulut estre porté en quelque mal qu'il fust, et quoyque ses medecins le deconseillassent, pour le travail qu'il en endureit, ce nonobstant pied à pied il y fut porté en six jours, distant de Madrid environ sept lieues. Estant là, les gouttes luy augmentèrent ses douleurs avec fievres, tellement que depuis, faisant estat de ne jamais relever de ceste maladie, il commença à penser à la mort, et à s'y disposer, se faisant administrer les saincts sacrements. Puis voulut que don Garcia de Loiola fust par le legat de Sa Saincteté solcnellement

consacré archevesque de Toledé, par resignation que l'archiduc Albert d'Austriche luy en avoit faicte. Depuis luy vint une apostume en la jambe droicte, puis encores quatre autres à la poitrine, dont ses medecins ordinaires furent estonnés, et appellerent de Madrid le medecin Olias, lesquels tous ensemble avec l'advis du licentié Vergayas appliquèrent des emplastres pour faire meurir ces apostumes, et estants meures et enfondrées jetterent beaucoup de puante boue, et grande quantité de poux, dont on le sçavoit mal espouiller, avec ce qu'il estoit si debile et descheu de ses forces, qu'il le failloit remuer à quatre dans un linceuil, pour faire son liet et le nettoyer. Ces poux, disoient les medecins, s'engendroient de ceste matiere putride et boueuse, le reste son corps ne paroissant quasi que comme un skelet. La grande patience qu'il avoit en tous ces tourments et douleurs extremes luy fut par aucuns reputée à marque et signe de salut. Et comme la fièvre alloit tousjours continuant, au commencement de septembre il fit venir en sa presenee le prince son fils et la princesse sa fille, à ce assistant ledict archevesque de Toledé et autres, disant à son fils, luy monstrant son corps: « Voyez, prince, que c'est de la grandeur de ce monde, voyez ce miserable corps, où toute ayde humaine est maintenant perdue; » il fit apporter son cercueil faict de cuivre, et mettre une teste de mort sur un buffet, et une couronne d'or joignant. Puis commanda à Jean Ruys de Velasco, l'un de ses chambellans, d'aller querir un petit coffret, d'où il fit tirer une precieuse bague, qu'en presenee du prince il donna à sa fille, disant: Ceste bague vient de vostre mere, gardez la pour sa memoire. Il en fist pareillement tirer un papier escrit, qu'il bailla au prince, disant que c'estoit une instruction comme il auroit à gouverner ses royaumes et pays; puis il fit pareillement aveindre un fouet, au bout duquel paroisoient quelques marques de sang, disant, en le faisant lever haut, « que c'estoit du sang de son sang; » combienque ce ne fust pas de son sang propre, mais de l'empereur son pere, qui avec ce fouet souloit chastier son corps, et pour cela l'avoit il gardé, et le leur avoit voulu monstrier. Ce faict, il disposa bien particulièrement de l'ordre et pompe funebre qu'il vouloit estre observé à son enterrement. Puis il recommanda, en la presenee du nonce du pape, le Sainct Siege, le Pape et la religion catholique, apostolique romaine à ses enfans, requerant ledict nonce luy vouloir donner l'absolution de ses pechés, et la benediction à ses enfans; recommandant sa fille l'infante au prince son fils, et

de tenir ses pays en paix , leur ordonnant de bons gouverneurs , reconnoissant les bons , et chastiant les mauvais. Il commanda qu'on eslargist de prison le marquis de Montejar , à condition qu'il ne retourst plus en cour. Quant à la femme d'Antonio Perez , jadis son secretaire , qu'elle fust aussi mise hors de prison , à condition qu'elle se retirast en un monastere. Il pardonna à tous ceux qui estoient prisonniers à cause de la chasse , et aux condamnés à mort , autant que la misericorde de justice le pouvoit porter. Ce qu'ayant fait et dict , il donna le dernier adieu à ses enfants par un embrassement , leur disant qu'ils s'en allassent reposer. Au sortir de la chambre le prince demanda à don Christoffe de Morra s'il avoit la maistresse clef royale , il respondit que ouy. Baillez la moy , dit le prince. A quoy de Morra respondit , Vostre Altesse me pardonne , c'est la clef de fiance , que je ne puis bailler sans l'express commandement du Roy ; sur quoy le prince dict , *basta* , et passa outre. Après don Christoffe rentre en la chambre du Roy , qu'il trouva quelque peu mieux , et luy dict que le prince luy avoit demandé ladiete clef , mais qu'il ne l'avoit osé bailler sans le congé de Sa Majesté ; à quoy le Roy respondit , qu'il avoit mal fait. Depuis , sentant venir un autre pasmoison , il demanda l'extreme onction , qui luy fut administrée par lediet archevesque de Tolde , et voulut qu'on luy apportast un crucifix gardé en un coffre , qui estoit le mesme que son pere avoit tenu quand il mourut , avec lequel il vouloit aussi mourir. Deux jours devant sa mort , les medecins luy donnerent un breuvage de hyacinthe , pierre precieuse , duquel il dit en le prenant , que sa mere l'imperatrice un an devant sa mort en avoit beu un semblable , disant qu'il ne mourroit pas encores ce jour là ny le lendemain , parce qu'un religieux luy avoit prediet l'heure de sa mort. Après qu'il eut esté administré de l'extreme onction , le prince retourna le voir ; don Christoffe de Morra entrant dedans , mettant un genouil en terre , luy bailla la clef en la baisant , que le prince prit , et la bailla au marquis de Denia. Et comme lediet sieur prince et sa sœur l'infante estoient devant le liet du Roy , il leur dict : Voyez , je vous recommande don Christoffe de Morra pour le meilleur serviteur que j'aye eu ; tous mes autres serviteurs ayez les tous pour recommandés. Et prenant derechef congé , les embrassant la parole luy faillit pour la dernière fois , demeurant deux jours en tel estat , puis mourut.

Il nasquit l'an 1526 , le jour Sainet Marc en avril , et mourut l'an 1598 , le 13 septembre. Il estoit de petite stature , autrement de rencontre

agreable , combien qu'il ne fust pas si bel homme à cause de sa bouche grosse en la levre d'en bas , qui est hereditaire en la famille d'Austriche : il estoit blond , et plus ressemblant un Flamand qu'un Espagnol , d'une telle disposition de sa personne , que jamais il ne fut malade en sa vie que de la maladie dont il est mort : sinon que par fois il avoit des esvanouissements. Il ne mangea jamais de poisson en toute sa vie. Il estoit d'un courage ferme , et d'un esprit haut , concevant incontinent les fins des choses , et les prevoiant d'une prudence et sagesse admirable. Quelque chose qui luy soit advenu , il ne s'estonna jamais de rien. Il gaigna à son advenement en Flandres , par la demission de Charles V , empereur son pere , deux grandes batailles contre les François , celle de Sainet Laurens à Sainet Quentin , et puis celle de Gravelines , et ce par ses lieutenants , n'estant point belliqueux de sa nature. Il a esté fort devot en sa religion , et s'est opposé à toutes les heresies de son temps , prenant ceste occasion , ainsi que plusieurs ont escrit , pour mieux avancer ses affaires en la chrestienté. Il a esté mal fortuné en son premier mariage , qui estoit de Marie , princesse de Portugal , de laquelle il eut un fils nommé Charles , duquel la vie fut courte , et la fin desastrée , mourant par impression et violence , sur certains subjects qu'on luy imputa de s'entendre avec l'admiral de Chastillon de France , et le prince d'Orange . Guillaume de Nassau , touchant les Pays Bas. Cela , comme on tient , fut descouvert par l'astuce de don Jean , son oncle bastard , s'estant despité le prince Charles contre luy en un jeu de paume , et l'ayant souffleté , dont pour se venger don Jean trouva moyen de desrober au prince Charles [en luy baillant sa chemise] une petite bourse qu'il pertoit à son col à chair nue , dans laquelle en un papier estoit le secret de ceste intelligence . On luy trouva aussi quelques livres sentants mal de la foy ; et sur ceste occasion , comme fauteur des heretiques , il fut par l'inquisition extraordinaire jugé à mourir par seignées reiterées , avec un breuvage mortel , pour couvrir la violence. Il a esté aussi mal adressé de ses entreprises de Flandre et d'Angleterre , ayant dressé l'armée navale qui perit en la Manche d'Angleterre , sans coup frapper. Il est blasmé de l'attentat de cruauté sur les Indiens , lesquels il a abandonné à estre massacrés comme bestes , dont aucuns theologiens , mesme Sepulveda a escrit contre luy. Il a eu quatre femmes. Après celle de Portugal , il eut Marie , royne d'Angleterre , dont il n'eut aucun enfant ; de la troiesme , Elizabeth de France [surnommée *de la Paz* en Espagne , d'autant que son mariage

avoit esté occasion de la paix], il a eu deux filles, l'infante Claire Eugenie, archiduchesse aujourd'huy, et l'infante Catherine Michelle, qui a esté duchesse de Savoye. Sa quatriesme femme a esté Anne d'Autriche, fille de l'empereur Maximilian, qui estoit sa propre niepee, de laquelle il a eu trois fils et une fille, dont est resté le prince Charles Laurent, surnommé à son advenement Philippe III, comme nous dirons cy après. Il luy fut fait un grand affront peu auparavant la maladie dont il mourut : on luy fit apporter un paquet bien enveloppé, lequel après l'avoir descouvert, il trouva que c'estoit un livre où en la premiere page estoit escrit : Les faiets valeureux de Philppe II, roy des Espagnes et des Indes; le reste du livre n'estoit que papier blanc, et sur la fin par derision il y avoit en langage espagnol : *Y acabadas estas cosas fuese al parco*, de quoy il se depita grandement. Il a esté aussi attaqué par placards sur ses banquerouttes qu'il a faietes plusieurs fois, sans aucune apprehension ny respect de son honneur. Il prit en l'entrée de ces guerres dernières le tiltre de roy de Navarre et de Portugal, dont par exprès il mit les escussions dans le sien en l'impression de ses monnoyes, et fit bastir des citadelles en Navarre, à Pampelune et aux frontieres d'Aragon. Il a esté extremement offensé en son ame du procès contre luy intenté par Antonio Perez son ancien secretaire, dont l'indignation fut contre luy à cause de la princesse d'Eboly, que le roy aymoît, pour laquelle il se passa quelques particularités qui ne luy estoient point agreables. Antonio Perez eut son refuge en Bearn, dont il y a plusieurs livres imprimés, qui en font suffisante mention. Il a eu une façon ordinaire de se faire rendre compte de tous ses officiers quatre fois l'année aux festes solempnelles, par telle condition, qu'en matiere d'estat, si quelqu'un avoit failly il n'espargnoit ny grand ny petit, ains par billet il leur faisoit luy tout seul leur procès, et en mettoit d'autres en leur place : il avoit aussi cela de bon, que ceux qui le servoient bien, il leur faisoit de grands avantages, comme de leur donner des benefices pour leurs enfans, ou les hausser eux mesmes à plus grandes dignités, jusques aux simples soldats *segnalados* [qu'ils appellent], s'estant iceux faiet remarquer en acte militaire par quelque particulier effect de bon courage et de vaillance. Il a tenu registre des hommes doctes et vaillants en mesme degré, à chacun faisant tomber en main les recompenses de leurs services, et le prix de leurs merites. Il a esté blasmé de se faire trop respecter à ses grands, mais à l'opposite il saluoit du bonnet les simples paysans. Tous ceux qui parloient à luy

se mettoient de genoux, dont estant blasmé à Rome, mesme par les orateurs des princes allemands en certaine contestation de cause qu'il a eue contre eux, comme s'il eust voulu se faire adorer, il dict pour excuse que c'estoit à cause de sa petitesse, et qu'il n'eust esté bien seant que ses subjects se tinsent hauts et au dessus de luy; joint, disoit il, que l'Espagnol est d'une hautaineté grande, qui s'esleveroit volontiers contre ses superieurs : c'est la mesme raison pour laquelle il n'estoit veu souvent du peuple, s'il n'y avoit quelque acte solempnel. Il avoit l'usage de ces gentilshommes *de boque*, c'est à dire, qui recevoient son commandement de bouche, auxquels il disoit en un mot ce qu'il vouloit, et leur monstroît par signes sans parler. Ces gentilshommes entroient en sa chambre comme en façon de sentinelle, tout debout, contre la porte chacun son heure, pour attendre ce qu'il commanderait. Il estoit en meditation perpetuelles il n'escrivoit pour affaires : trois fois de jour il se mettoit de genoux, au matin à six heures ou une heure de soleil, en tout temps à midy, et au couvre feu pour l'Ave Maria, il disoit ses heures canoniales ny plus ny moins que s'il eust esté prestre. Il a affecté l'empire tant qu'il a peu; et n'y pouvant arriver, il a tasché d'estre nommé empereur d'Espagne; mesme il fut en deliberation d'aller aux Indes pour prendre le tiltre d'empereur de l'Amerique. Il a esté un temps qu'il mandoit à Rome pour l'eslection des papes : *Su Majesta no quiere que N. sea papa: se holgara que N. lo sea, quiere que N. lo tenga*. La mort du pape Sixte luy a esté imputée.

Après tous ces efforts de ses ambitions et ses imaginations de l'Afrique, et les attentats de Irlande, et les intelligences des Turcs, des Barbares et des Perses, lesquels il a aussi pratiqués pour les mettre en division, et s'en presvaloit mesme contre les princes chrestiens, et surtout contre la France, il a finalement recogneu, comme nous avons dict, « que ce n'estoit que vanité des regnes de ce monde, et de toutes leurs pompes. » Dieu luy a faiet une belle grace en cela, il a regné quarante ans et plus. Il est enterré au sepulchre de ses ancestres, comme il avoit ordonné; et par la mesme clause il commanda à l'infante d'estre avec l'Imperatrice, sa tante et sœur dudict Philippe, dans Sainte Claire à Madrid, et à l'infant son fils, roy à present, de se retirer dedans le convent de Sainct Hierosme aux Hieronimites, pour là chacun de sa part assister aux services qui s'y feroient pour son ame. Il n'y eut au reste grande pompe autrement; mais cela est terrible que rapportent ses propres historiens : *Se post imperium 40 jam*

annos et amplius administratum Deo repositum animam reddere, ut de ea statuat quod ipsi visum fuerit. Cela est fort douteux pour sa conscience, s'il l'a ainsi prononcé; toutesfois disent aussi qu'il commanda de publier sa mort soudain qu'il seroit decédé, afin que tout son peuple priast Dieu pour luy. On tient qu'il eut un grand remords des ducs de Villermouza et du marquis de Fuentes, auxquels ayant pardonné la revolte d'Aragon, il ne laissa de les faire mourir dans la raje d'Aragon et Castille, sous ombre de se les faire amener à fiance pour parler à luy. Dieu luy fasse misericorde.

Nous avons dict qu'il fit tirer hors d'un petit coffret certain papier qu'il delivra à son fils : aucuns historiens disent que c'estoit une traduction en espagnol de l'instruction que le roy saint Louys donna à son fils Philippe le Hardi : d'autres ont dict que c'estoit l'instruction qui ensuit :

« Mon fils, j'ay esté souventesfois en peine et soucy pour vous laisser vos estats en repos, mais ny le temps que j'ay vescu, ny l'opportunité des princes qui m'ont esté adonnés, ne m'y ont secu ayder. Je confesse avoir frayé plus de cinq cents nonente et quatre millions de ducats en moins de trente deux ans, qui ne m'ont causé autre chose qu'ennuy et fascherie; bien est vray que j'ay conquis Portugal; mais aussi legement que la France m'est eschappée, aussi m'en pourroit il bien autant advenir de cestuy cy. Pleust à Dieu que j'eusse suivy le conseil de feu mon pere de très haute memoire, ou du moins que vous voulussiez croire et suivre le mien, j'en porterois mes maux plus legement, et en mourrois tant plus à repos, vous laissant en ceste valée de miseris. Voicy donc que je vous laisse pour un testament à jamais par dessus tant de royaumes et seigneuries, pour comme en un miroir vous représenter en quelle façon après ma mort vous aurez à vous gouverner. Prenez toujours bien garde au changement des autres royaumes, pour selon les occasions en faire vostre prouffit; ayant toujours neantmoins l'œil sur ceux qui vous sont les plus familiers au conseil. Vous avez deux moyens pour entretenir vos royaumes d'Espagne : l'un est le regime et le gouvernement qui y est, l'autre la navigation des Indes. Quant au gouvernement, il faut que vous vous appuyez sur la noblesse, ou sur les ecclesiastiques. Vous appuyez vous au membre ecclesiastique, retenez l'autre en bride comme j'ay fait. Mais si vous vous fortifiez de la noblesse, raccourcissez les revenus du clergé aussi avant que vous pourrez. Si vous les voulez

entretenir esgalement en amitié, ils vous espuiseront, avec ce que vous mettez vos royaumes mal à repos, sans jamais venir à une resolution. La balance s'en fera tantost de l'un, tantost de l'autre, si vous voulez vous servir de la noblesse. Mon advis est que vous teniez les Pays Bas en amitié, parce qu'ils sont amis des François, Anglois, et d'aucuns princes d'Allemagne. Ny Italie, ny Pologne, ny Sucee, ny Danemark, ny Escosse, ne vous y peuvent servir. Le roy d'Escosse est pauvre, Dannemark tire ses domaines des nations estrangeres, Sucee est toujours partialisée, et avec cela mal situé; les Polonois sont toujours maistres de leurs roys. Encores que l'Italie soit riche, elle en est trop loing, et par dessus cela tous ces princes sont de diverses humeurs. Au contraire les Pays Bas sont riches d'hommes et de navires, constants au travail, diligents en recherches, hardis à entreprendre et commencer, et volontaires à patir. Il est bien vray que je les ay donnés à vostre sœur, mais qu'en est il? Vous y avez cent eschappatoires, dont en temps vous pourrez servir. Les principales sont, que vous vous mainteniez toujours tuteur advoué de tous ses enfants, et qu'ils ne puissent rien changer au faict de la religion. Car ces deux points ostés, vous estes assurement maistre absolu desdicts pays. Et se presenteront bien tost quelques autres voyes, pour par quelque moyen se les tenir obligés et par où vous les pourrez prendre. Si contre cela vous pensez vous armer des ecclesiastiques, vous vous suscitez des ennemys, je l'ay experimenté : mais tenez bonne correspondance avec les papes, donnez leur beaucoup, soyez leur debonnaire, entretenez leurs plus familiers cardinaux, faites que vous ayez voix en leur conclave. Entretenez les evesques d'Allemagne en amitié; mais ne faictes plus la distribution de leurs pensions par les mains de l'Empereur. Faictes qu'ils vous cognoissent, ils vous en serviront tant plus volontiers, et recevront vos presents avec plus de contentement. N'approchez pas de vous ceux qui sont de basse condition, pour entretenir la noblesse et la commune d'un mesme œil; car en verité, puis qu'il faut que je le die, leur orgueil est grand; s'ils sont puissants en biens, il faut que ce qu'ils desirent soit faict, ils vous seront en charge et finalement se feroient vos maistres. Servez vous donc des nobles des principales maison, et les avancez à des benefices de grand revenu. La commune ne vous est pas si requise, parce qu'ils vous pourront susciter mil ennuyis qui vous consumeroient N'en croyez donc nuls, s'ils ne sont de qualité. Faictes vous

quitte des espies anglois, deschargez vous des pensions françoises. Laissez vous hardiment servir d'aucuns seigneurs des Pays Bas, que vous les ayez tousjours vos obligés en feauté. Quant à la navigation tant orientale qu'occidentale, en icelle consiste la puissance des royaumes d'Espagne, et la bride des Italiens, dont vous ne pourrez exclurre la France ny l'Angleterre, parce que leur puissance est grande, leurs mariniers et matelots en trop grand nombre, la mer trop large, leurs marchands trop riches, leurs subjects trop affamés d'argent, et leurs serviteurs trop fidelles. Je vous en ay exclus les Pays Bas; mais je crains que le temps et les hommes ne changent, à raison de quoy il vous faudra faire deux choses: changez souvent les officiers aux Indes occidentales; ceux que vous appellerez de là, employez les aux offices du conseil des Indes par deçà: par ainsi, à mon advis, ne pourrez vous jamais estre trompé, que l'un ny l'autre ne vous manifestent le prouffit et cherchent le plus d'honneur. Vous voyez que l'Anglois tasche à vous oster ces prouffits là, comme il est puissant en mer, d'hommes et de navires [quant au François, je ne m'en donne pas de peine], renforcez vous quand et quand de ceux du Pays Bas, encores qu'ils fussent en partie heretiques, et qu'ils voulussent demeurer tels, à condition qu'ils pourront librement vendre leurs marchandises en Espagne et en Italie, payant les gabelles royales et autres droicts, et en obtenant passeport pour pouvoir naviguer vers les Indes, tant orientales qu'occidentales, fournissant icy de caution, et faisant serment que, retournants de là, il viendront descharger en Espagne, sur peine, estants trouvés faisant autrement, d'estre punis. Je pense qu'ils ne vous refuseront pas de l'observer. Et par ce moyen seront communes les richesses des Indes et d'Espagne, et demeureront conjointes aux traffies de Pays Bas, et lors il faudra que France et Angleterre s'en passent. Mon fils, je vous presenterois plus grandes choses devant les yeux, à conquister d'autres royaumes; mais vous trouverez en mon cabinet les advertissements et discours qui m'en ont esté baillés. Faictes vous en incontinent donner la clef par Christoffe de Morra, que tels secrets ne tombent en main de personne. J'ay le 7 septembre faict brusler une partie des brouillats et minutes de ces memoires; je crains qu'il n'y en ait aucuns non supprimés, ayez l'oreille ententive à vous en enquerster. J'ay cejourd'huy adjousté, si vous vous seavez accommoder avec Antonio Perez, advisez de l'attirer en Italie, ou du moins qu'il vous promette de vous servir en autres royaumes;

mais ne le laissez jamais venir en Espagne, ny aux Pays Bas. Touchant vostre mariage, les pieces sont ès mains du secretaire la Loo. Vous lirez souvent ce billet que j'ai cacheté, auquel nul n'a mis la main que moy. Ayez tousjours l'œil sur vos conseillers plus privez; accoustumez vous aux chiffres; n'irritez pas vos secretaires, donnez leur tousjours de la besongne, soit d'importance ou non; esprouvez les plustost par vos ennemys que par vos amis. Si vous descouvrez vos secrets à quelque amy familier, retenez en tousjours la mouelle en vostre sein. » C'est la teneur dudict memoire.

En Italie y eut de nouveaux remuements à cause de la mort d'Alfonse d'Est, duc de Ferrare, qui a esté le dernier de la très illustre maison d'Est. Le duché de Ferrare est un des fiefs masculins du Sainct Siege [ainsi appellé par les jurisconsultes]. Iceluy fief avoit esté jadis octroyé par ledict Sainct Siege à ceux de la famille d'Est, en consideration des services par eux faicts à l'Eglise, à condition que les masles seuls tiendroient iceluy duché, et s'il venoit à defaillir, l'Eglise reuniroit ledict fief à elle mesme pour en disposer comme il luy plairoit. Alfonso donc estant decedé sans hoirs masles legitimes, l'Eglise redemanda son droict; et pour cest effect y eut de grandes rumeurs de part et d'autre. Iceluy Alfonso duc avoit de son vivant tasché, tant qu'il avoit peu, de faire que son neveu bastard, Casar d'Est, fils naturel de son frere, obtinst le droict de ceste dignité, et la succession d'icelle; pour à quoy parvenir, il s'estoit aydé de grandes intercessions, entre autres du très chrestien roy de France, et du duc et seigneurie de Venise, du duc de Florence, et autres grands princes, tant italiens qu'allemands, et mesme de l'Empereur; mais il ne peut jamais obtenir ceste faveur, notwithstanding qu'il eust offert plusieurs grandes et immenses sommes de deniers pour venir là, equivalentes à peu près à tout le domaine et revenu dudict duché. Il en conceut un tel desplaisir, qu'il donna en mourant cest advis à sondict neveu bastard, de voir et tenter par tous moyens s'il se pourroit maintenir en sondict duché par armes, et luy adressa les faveurs des princes ses alliés, confederés, voisins et amis. Il y avoit grand esgard pour les dues de Guyse et de Mayenne de la maison de Lorraine, à cause de la très illustre princesse leur mere [veufve de François duc de Guyse et de Charles duc de Nemours], dont les enfants tous grands et valeureux princes ne souffriroient aisement ce tort faict à leur parent sans s'en esmouvoir [car ladicte duchesse est fille du duc de Ferrare, et de madame Reuée, fille du bon roy de

France Louys XII, et a amendé grandement de ladicte maison de Ferrare]; mais la pieté du Roy Très Chrestien, et la modestie desdicts seigneurs princes n'a peu permettre qu'ils attentassent rien à l'encontre de l'Eglise. Nonobstant Cæsar, quoy qu'illegitime, prend tiltre de duc, se fortifie, leve gens de guerre, et se met en point de se deffendre bravement. Sur ceste nouvelle, le pape Clement VIII tient conclave, et resoult avec les cardinaux que ledict Cæsar eust à venir dans Rome pour rendre obeyssance, et que cependant rien ne se feroit, ains seroit le tout laissé en paix. Cæsar refuse d'obeyr, et recherche les faveurs des amis de son feu oncle, si bien que plusieurs inclinoient du commencement à luy prester secours, et y eut de grands debats entre les docteurs sur ce point de droict, *qui filii sint legitimi*: les uns disants que les bastards sont aptes à succeder estants une fois advoués du sang; les autres, qu'ils ne devoient nullement heriter, quoy qu'advoués, enfin tous inclinerent pour le Saint Siege, attendu les conditions de l'investiture faicte au premier de la famille par l'octroy du Saint Siege. Toutesfois encores Cæsar ne perdit point courage, ains mesprise tout ce qui estoit attenté contre luy. Le Pape l'excommunie et tous ses adherants: ny pour cela il ne laisse de donner bataille près de Boulogne la Grasse, en laquelle il mourut grand nombre d'hommes, mais plus de ceux du Pape que des siens; ne laisse aussi sur les erres de son oncle deffunct de tenter, par offres d'argent, d'appaier le Pape et les cardinaux, mais il n'y gagna rien. Peu à peu ses amis s'estants refroidis, et n'allant plus advant que par secrettes intelligences, il discerna le peril où il se mettoit, de perdre non seulement ce qu'il demandoit, mais aussi l'heredité [qui ne luy estoit point debatue] de son pere N. Est, frere du duc deffunct, comme il a esté diet; tellement qu'enfin il se resolut de se soubmettre et faire sa paix la plus avantageuse qu'il luy seroit possible. Dont ayant esté delibéré plusieurs fois de part et d'autre, finalement la conclusion en fut prise à Fayence en ces termes:

« Premicrement, que Cæsar avec tous ses adherants, et qui avoient porté les armes à sa faveur, estoient declarés absous de l'excommunication.

» Que le cardinal Aldobrandin, nepveu du pape, n'entreroit point dans Ferrare, ny avec armes, ny sans armes, jusques au trentieme jour de janvier au present 1598;

» Qu'il ne feroit aucun dommage aux citoyens, ny souffriroit estre faict.

» Que tous les fiefs qui ne despendent point du duché de Ferrare demeureroient en leur entier audict duc Cæsar d'Est, et entierement sans diminution quelconque.

» Que les palais, viviers, jardins, tant de la ville que des fauxbourgs, qui ont esté au feu duc, seroient en propriété audict Cæsar duc.

» Qu'il auroit la moitié de tous les canons à luy.

» Que tous les revenus, jusques audict dernier jour de janvier, appartiendroient au thresor et finances dudict duc.

» Que l'or et l'argent monnoyé et à monnoyer, ou autrement, mis ou à mettre en œuvre, les pierreries, et autres choses semblables, seroient emportées par ledict Cæsar et ses compagnons assistants, comme aussi tous escrits, papiers et comptes.

» Que ledict Cæsar esliroit un juge, qu'il tiendroit en la chambre apostolique, estant du corps d'icelle, pour deffendre ses droicts et biens qui luy demuroient dans Ferrare, lequel luy en presteroit le serment.

» Qu'il auroit droict de lever tous les ans quinze mil boisseaux de sel qu'il tiendroit à Modene et à Rege, sans payer aucun tribut.

» Qu'aussi il pourroit se departir dans Modene de l'evesché de Norande ou Nonantale, auquel en qualité de tribut sont deus les cinquiesmes d'interets sur toutes choses quelconques.

» Le village et ville de Carpy sont pris en tiltre commun, l'un pour l'autre à pareil droict.

» Que ledict Cæsar portera le nom, tiltre et dignité de duc de Ferrare.

» Que le mesme Cæsar duc seroit receu en la protection du Saint Siege apostolique, et que non seulement il retiendroit les fiefs imperiaux, mais aussi que pour les conserver à soy luy seroit donné secours par ledict Saint Siege.

» Que toutes les possessions que le duc Cæsar a dans Ferrare seroient par luy tenues de l'Eglise en tiltre de fief.

» Que l'Eglise voulant rachepter de luy les biens allodiaux, le prix en seroit faict par gens à ce deputés du consentement des parties, et ledict prix estant payé, ledict duc Cæsar permettroit que lesdicts biens allodiaux revieroient à la chambre apostolique.

» Que ledict Cæsar jouyroit et useroit de tous les privileges desquels a jouy et usé la famille d'Est, tout le temps passé, tant à la ville qu'en toute la dition et domination de l'Eglise.»

Par ces conditions, la guerre de Ferrare fut assoupie aussitost que née, qu'aucuns enviants la paix de l'Eglise eussent bien voulu la faire du-

rer davantage. Ceste paix faite, Sa Saincteté se delibera d'aller à Ferrare. Après avoir visité les lieux saincts de Rome, elle partit accompagnée de vingt sept cardinaux, trente quatre evesques, cinq cents chevaliers et gentils-hommes; fut malade à Camerate, à cause de quoy on fit procession dans Rome, pour sa santé, et furent les prisons ouvertes. Il passa par Laurette, fut visiter la saincte chappelle de Nostre Dame, et y celebra : le duc d'Urbain le receut et conduict par ses terres, où les ducs César et Alexandre d'Est avec le comte de la Mirande luy vindrent baiser les pieds. Après que le cardinal Aldobrandin son neveu eut receu l'hommage de la ville et duché de Ferrare, Sa Saincteté y fit son entrée en grande solemnité : plus de cinquante mil hommes en bel ordonnance de toutes sortes d'estats le furent recevoir; elle fit aussi descendre en bas ceux qui estoient aux fenestres, affin de faire reverence au sainct sacrement qui la precedoit. Elle séjourna tout cest esté à Ferrare, comme nous dirons cy après, où Marguerite d'Autriche, fiancée du roy d'Espagne Philippe III, et l'archiduc Albert, arriverent. Ce qui se passa en leurs entrées à Ferrare, et aux ceremonies de la celebration de leur mariage, et aux magnifiques receptions que l'on leur fit en plusieurs villes d'Italie, merite bien d'estre icy au long recité.

Cy dessus nous avons dict comment le feu roy d'Espagne avoit fait passer les accords et convenances du mariage de l'infante sa fille avec l'archiduc Albert, laquelle il devoit aller espouser en Espagne, et l'amener en Flandres, et l'ordre qu'il mit aux Pays-Bas en son absence. Le roy d'Espagne auparavant sa mort avoit aussi accordé le mariage de son fils avec Marguerite, fille de l'archiduc d'Autriche de Gretz et sœur puînée de Marie, laquelle luy ayant esté promise à femme, mourut devant qu'espouser. Il est donc mandé à l'archiduc Albert d'aller recevoir ladicte Marguerite à Gretz, pour l'amener en Espagne; mais comme il est prest à partir et qu'il eut envoyé l'admirant, capitaine general de son armée, dans le pays du duc de Juillers et de Cleves, ainsi que nous dirons cy après, il recut les nouvelles de la mort du roy d'Espagne; neantmoins il ne laissa pas de passer outre par Nivelles et Namur pour arriver à Luxembourg; et puis ayant passé Macaire, ville de la mesme province, il passa à un village où le fleuve Suron qui vient de Lusson entre dans la Moselle. Non loing de là, en un lieu eminent, on voit un très noble monument d'une antiquité venerable, dont on pense que deçà les monts il n'y en a point un plus celebre. C'est une masse de marbre, qui a

un pied d'estail en quarré, de la hauteur de douze pieds, et le monument monte peu à peu jusqu'à la hauteur de soixante et quatorze pieds, engravé en tous les quatre costés de diverses images, à demy pleines, qui est ce qu'on appelle en taille douce, comme Abraham Ortelius a noté en sa Guide des Chemins, luy qui est l'honneur des cosmographes; de là, passant par le pays de Treves, du comte Palatin et du duc de Virtemberg et par les limites de Baviere, il parvint dans le comté de Tirol, estant receu de tous, quelque part qu'il allast, magnifiquement, avec presents, qu'on luy faisoit et le déffray de sa suite. Estant passé outre à Oenipont et ayant fait quelques lieues de chemin, il rencontra là la princesse Marguerite d'Autriche, que nous avons dict estre la fiancée du roy d'Espagne, non loing du mesme lieu où Charles le Quint empereur et Ferdinand son frere voulurent qu'il restast un memorial de leur rencontre très heureuse, où ils se trouverent venant là de divers endroits, et le tableau les represente comme ils s'y embrasserent. Ceste princesse estoit venue là avec sa mère la princesse Marie de la maison de Baviere, accompagnée de cinq cents gentils-hommes de la haute Hongrie ou Pannonie, là où est la principale demeure de l'archiduc son pere.

Doncques ils assemblerent leurs troupes à Sterzingue [qui est à dire par l'interpretation de Laziuz les camps forts], et ainsi entrerent dans la ville de Sterzingue.

De là, passant par la ville de Bolsene, ils vindrent à Trente le vingt neufiesme jour d'octobre, et là passerent quelques jours à y visiter les reliques des saincts.

La ditton des Venitiens n'est pas loing de là, à laquelle comme ils eurent atteint, deux senateurs envoyez de la seigneurie de Venise leur vindrent au devant et receurent ladicte royne future avec un grand honneur dans un village nommé *Delce* [situé sur la rive du fleuve *Athesis*, nommé par les Italiens *Ades*, et par les Allemands voisins *Elsch*], où ils passerent par sus un pont fait exprès par artifice, comme la seigneurie l'avoit commandé, et ainsi ils poursuivirent leur voyage à petites journées sur les terres des Venitiens. Il y avoit en toute la suite de la Royne fiancée et de l'archiduc environ deux mil chevaux et trois mil cinq cents hommes, lesquels furent deffrayés durant dix jours continuels par les seigneurs de Venise.

Estants passés par delà Verone, iis entrerent au territoire du duc de Mantoue. Or il y a une petite ville sur les bords du Po nommée *Ostiu*, c'est à dire l'*emboucheure*. Là le duc de Man-

toue, Vincent de Gonzague, vint en diligence par poste, avec dix seigneurs de marque pour saluer la Royne. Il y avoit là des bateaux prests pour passer la riviere; et entre autres choses qui estoient toutes préparées et ornées magnifiquement, il y avoit une barque à la royale, sur laquelle ladicte Royne future avec sa mere et l'archiduc Albert, accompagnés de seigneurs et dames, estoient montés : elle estoit divisée en chambres, sales et cabinets, et ornée de tapisserie d'argent, Comme la Royne y fut entrée, elle trouva son couvert prest et le service des viandes très exquis, avec desguisements.

Le reste de la suite passa la riviere sur trois grands pontons ou baes en l'autre rive de la riviere, là où est Roete, ville du duc de Mantoue. De là, en descendant par la riviere, ils furent portés dans Ferrare, où estoit le Pape avec bon nombre de cardinaux, là où il estoit allé après la composition de Fayence avec le duc Cæsar d'Est, comme nous avons dict cy dessus.

Estant le Pape rendu certain que ladicte Royne arrivoit, soudain il envoya au devant d'elle deux cardinaux legats, à sçavoir, le cardinal Aldobrandin et le cardinal de Sainet Clement, avec un grand nombre de prelatz et de gentils-hommes.

Eux estants allés jusqu'à trois mil de chemin, ils reçoivent ladicte Royne honorablement en un lieu qu'ils appellent les Isles [et ce lorsque ladicte Royne mettoit pied à terre], au nom du Sainet Siege apostolique et du Sainet Père, et luy offrirent un carosse, remarquable pour estre doré par toute la ferrure, et qui estoit tiré par six chevaux blancs, dans lequel elle avec sa mere et l'archiduc entrerent en la ville de Ferrare.

Hors la porte de la ville, le duc de Sesse, ambassadeur du Roy catholique, luy vint au devant, et luy presenta, au nom dudiet sieur Roy, une litiere couverte de drap d'or et richement équipée, tant en la ferrure qui estoit d'argent doré, que de tout autre appareil royal, avec deux mules blanches superbement enharnachées, et les deux muletiers de litiere ornés de mesme accoustrement; ensemble un carosse et six chevaux pommelés, avec deux cochers habillés de drap d'or, dont ils estoient tous esclatants.

À la porte de la cité [qu'ils appellent des anges], elle fut recen et menée par deux autres cardinaux, à sçavoir, par le cardinal Sforce et par le cardinal Montalto, en une maison artificielle et faicte d'industrie, où elle s'assit en un throsne royal, en attendant là que la compagnie des cardinaux la vinst trouver et recevoir.

Après ceste reception, ladicte Royne monta sur un cheval de pas tout blanc, et la princesse sa mere sur une hacquenée aussi blanche [dont Sa Saineteté leur avoit fait present], et entrerent ainsi dans la ville qu'il estoit desjà bien tard. Une grande quantité de coches et chariots avoient desjà precedé, et aussi force charois avec les bagages, deux compagnies de gens de cheval, suivoient habillées en deuil sur leurs armes, à cause de la mort recente du feu roy d'Espagne, et après icelles la troupe des courtisans suivoit à cheval. Puis deux autres compagnies de gens de cheval, envoyés au devant de ladicte Royne pour la recevoir de la part du Pape, qui estoient suivis des domestiques des cardinaux et des autres seigneurs. Après, les seigneurs et les gentilshommes fort bien en conche et en grand nombre. Les massiers, qui portoient leurs masses d'argent [qui est la marque des cardinaux], estant montés sur des mules caparassonnées en ornement solemnel, marchoiert devant la compagnie des cardinaux, lesquels estoient habillés de violet, qui est leur deuil accoustumé.

La Royne alloit entre les deux cardinaux Sforce et Montalte, ayant autour d'elle ses gardes tudesques, sa mere suivant après avec l'archiduc Albert.

Le connestable de Lombardie [qu'ils appellent à l'espagnole], le duc d'Aumale, le comte de Gand, le prince d'Orange, le comte Dietriessein, et plusieurs autres seigneurs de grand nom et autorité, les suivoient. Ceux cy estoient couverts des gens de cheval de l'archiduc et des chevaux legers du pape, avec un autre grand nombre de carosses et de coches, ès quelles estoient les dames et damoiselles.

En cest ordre ils arriverent au logis de l'ambassadeur de l'Empereur, passant sous plusieurs arcs de triomphe erigés de pas en pas.

Quand la fiancée du roy d'Espagne fut venue au palais, elle monta par entre les deux effigies des deux apostres princes de l'Eglise, saint Pierre et Sainet Paul, qui estoient mises sur l'entrée des degrés, et se retira dans une chambre, auprès de laquelle estoit tout joignant le consistoire sacré, où le pontife souverain estoit assis en son throsne en son pontificat, avec le college des cardinaux, et demeura là jusqu'à tant que la harangue fust faicte par Bernardin Lescot de Milan, sur les louanges de la maison d'Austriche, et sur l'heureux advenement de ladicte Royne future; et après qu'il eut mis fin, elle et sa mere et l'archiduc furent introduits et admis à baiser les pieds à Sa Saineteté, qui les receut benignement, et leur donna sa benediction avec le signe de la croix.

Après, ladiete Royne future fut menée dans son cabinet qui luy estoit préparé exprès à la royale.

Le lendemain, après qu'ils eurent assisté à la messe que le Pape celebra, elle, et sa mere et l'archiduc furent admis à la table du Pape.

Mais le jour de dimanche ensuyvant, qui fut le 15 de novembre, et qui estoit ordonné pour les espousailles, tous ayant quitté le deuil, se mirent en robe de nopces.

En quoy il y eut une si grande splendeur esclatante, et une si grande magnificence de tous, non seulement aux habits des princes et princesses, en leur ornement et agencement somptueusement immense et prix très grand, mais au divers et gaillard habiller des courtisans, comme chacun faisoit remarquer diversement la maison et famille par leurs livrées, tellement que jamais Ferrare n'a rien veu de plus somptueux.

Sa Saincteté estoit allée devant en la grande eglise, et estant là en son pontificat, et portant le diadesme pontifical, estoit assis en son throsne pour celebrer la messe.

Ladiete Royne habillée de blanc, esclatante et brillante toute d'un attifet de splendeur, rayonnante de perles et pierreries d'un prix inestimable, tellement que ceste princesse Marguerite sembloit estre toute perle, estant entre deux cardinaux, à sçavoir : le cardinal Santiquatro et le cardinal Farnese, sa mere suivant après et l'archiduc, et avec toute la suite des princes et des seigneurs et gentilshommes, elle fut ainsi menée comme la mariée en la mesme eglise, qui estoit toute resplendissante de tapisserie d'argent.

Après qu'elle eut esté colloquée en un throsne tout d'or, sous un dais de mesme, avec sa mere, et que l'archiduc se fust aussi assis sur le sien de mesme, le Pape commença la messe. Lors après que le cantique eut esté chanté, la Royne espousée fut approchée du Pape par les cardinaux, avec sa mere, et une grande suite de dames, et aussi l'archiduc s'approcha de son costé, tout de mesme suivy des princes et seigneurs. Le mandement du roy d'Espagne adressant à l'archiduc estant leu, le Pape celebra le mariage d'entre le roy Philippe III, en la personne d'Albert, son oncle et son delegué par luy à ceste fin, et comparant en son nom d'une part, et la royne Marguerite presente, d'autre part.

Teelle estant ramenée en son throsne, il y eut une acclamation de tous les princes qui luy gratifioient une telle nopce, avec souhaits et

desirs de toute felicité et luy en firent la reverence.

L'archiduc Albert demeura là tousjours devant le pape, jusqu'à ce que le duc de Sesse, qui comparut avec semblable mandement de l'infante Isabelle Claire Eugenie ; dont estant leu ledict mandement, ladiete Infante fut espousée par son procureur, à l'archiduc Albert, de la main du Pape.

La messe estant achevée, le Pape fit approcher la Royne espousée à l'autel, et luy donna une rose toute d'or, consacrée, lequel don est de la part de Sa Saincteté envers les roynes et princesses ; tout ainsi que l'espée et le chapeau ont accoustumé d'estre envoyés aux premiers princes de la chrestienté, par le souverain pontife.

De là en hors, toute la cité de Ferrare se mit en liesse et à s'esbattre, à cause de la publication et solemnité de ces mariages. Tous lieux, rues, chemins, maisons publiques et privées retentissoient d'applaudissement et de joye, tout estoit plein de mascarades, qui en jeux, qui en passe-temps et danses couroient çà et là par la ville, et n'estoit rien obmis en tout qui pust concerner en quelque façon le moyen de se donner du plaisir.

Ainsi pour le peu de jours qu'ils furent à Ferrare, le tout s'estant passé avec une grande resjouissance, de là en hors ils se disposerent d'aller à Mantoue. Le duc de Mantoue l'attendoit à Rouere, luy ayant envoyé au devant quatre compagnies de gens d'armes, qui menerent ladiete Royne jusques à Gouberne qui est un chasteau scitué sur le bord de la riviere de Minee. Là mesme, ladiete Royne montant sur le Bucentaure, vaisseau vrayement de bastiment royal, elle fut descendue à val la riviere jusques auprès de Mantoue à quinze cents pas, là où mettant pied à terre, et estant saluée des princes, elle entre en la ville dans un carosse, avec sa mere et en quelque part qu'elle allast, tousjours se presentoit à ses yeux quelque spectacle pour luy faire honneur.

Le palais auquel elle alla loger estoit en un apparat du tout royal ; mais par dessus toute admiration, un certain apparat theatrique surmontoit toute opinion qu'on en pourroit avoir, qui est une tragicomedie qui fut representée le prochain dimanche ensuyvant : l'argument estoit la fidelité du pasteur Myrtille, qui desiroit d'estre devoué et immollé à l'honneur des dieux pour son Amarillis, avec une farce des nopces de Mercure et de la Philologie. Il ne s'est rien veu depuis beaucoup de siecles de plus magnifique ny de plus admirable, dont la description

est faite plus amplement par les livres italiens.

Le duc de Mantoue se monstra en tout et par tout magnifique à traicter ceste Royne, avec une telle sumptuosité, qu'outre les presents très precieux qu'il luy fit, et plusieurs autres despenses, il entretint à ses tables neuf jours entiers le nombre de cinq mil hommes de pied, et de quatre mil chevaux.

Ladicte Royne, sa mere et l'archiduc, partant de Mantoue allèrent par Cremona à Milan. Il seroit trop long de mettre particulièrement tous les honneurs qui y furent faicts à ladite Royne, et mesme pource que ladite ville de Milan est tenue par le roy d'Espagne pour le present, à cause de quoy ils resolurent d'y attendre ce qu'il plairoit au roy d'Espagne leur mander, outre ce que le temps d'hyver n'eust esté si propre à faire voile en Espagne, aussi que le séjour y est bien agreable, les peuples humains et courtois, se ressentants du bon naturel des François, auxquels de droict naturel appartient le duché de Milan et le pays milanois.

Nous avons acconduict l'espousée du roy d'Espagne et l'archiduc Albert jusques à Milan, attendant qu'ils fassent voile en Espagne, voyons ce qui s'est passé aux Pays Bas, depuis que ledict archiduc partit de Bruxelles. Nous avons dict, en la troisieme demande que l'admirant d'Aragon fit à l'Empereur, que le duc de Julliers estoit veuf, sans enfans et debilité de son sens, ce qui causoit un trouble en ses pays, desquels l'on en avoit conelu l'usurpation à Bruxelles, mais il la failloit couvrir de quelque pretexte. La paix faite en France, l'archiduc se prepare à la guerre contre les Estats, et assemble une grande armée, de laquelle il fit capitaine general l'admirant, auquel il commanda de passer le plus diligemment qu'il pourroit la Meuse, d'entrer dans les pays du duc de Julliers, de se saisir de plus de places qu'il pourroit sur le Rhin, et s'y fortifier, pour de là suyvant les occurences y estre toujours le plus fort, et selon le succès de son dessein, avoir par là entrée plus aisée pour faire la guerre aux estats dans les pays de Frize, de Zutphen et autres provinces delà le Rhin.

L'admirant donc, suyvant son commandement au commencement de septembre passa la Meuse avec toute son armée près Ruremonde, composée de cent soixante et dix huict enseignes d'infanterie de toutes nations, Espagnols, Italiens, Bourguignons, Allemands, Walons, Irlandois et autres, faisant environ vingt cinq mille hommes de pied, et vingt huict compagnies de cavalerie, sans autre douze qu'il laissa en Brabant : si que toutes les forces de l'archiduc pou-

voient monter environ trente mil hommes, qui estoit une belle armée ; laquelle estant passée la Meuse se mit au large ès pays de Julliers, diocese de Cologne, et pays d'alenviron, tant qu'approchant le Rhin, l'admirant envoya le colonel La Bourlotte pour passer le premier, et ayder à faire passage au surplus ; ce qu'il fit au village de Kerckraet entre les villes de Cologne et de Bonne, où il feit devaller tous les pontons et bellanders qu'il sceut recouvrer ; estant passé seulement avec huict cents hommes de son regiment et quelques pieces de campagne, avec lesquelles descendant le Rhin plus bas que Cologne, il chassa tous les navires des Estats qui estoient sur la riviere, où ayant amassé tous les pontons et bateaux qu'il put trouver, il passa le surplus de son regiment, et encores quelque artillerie. L'admirant, le comte de Berghe, et autres seigneurs de sa suite marcherent là ; et s'approchants du Rhin, vindrent premierement avec leurs troupes devant la ville d'Orsoy, des appartenances du duc de Cleves, assises sur le Rhin, aisée à fortifier : laquelle l'admirant somma et requit luy estre ouverte, pour y passer le Rhin ; le sieur Horst, mareschal du pays de Cleves, et le secretaire, s'y voulants opposer, alleguants leur neutralité, l'admirant print une coignée et se mit à donner sur le pont levis de la porte, et ses gens demontants les eschelons des chariots de Brabant, qui sont longs, voulurent escheler les murailles, dont les bourgeois intimidés, sous promesse qu'il n'y feroit que passer le Rhin, le laisserent entrer luy et ses gens. Ayant la ville à sa devotion, il se presenta devant le chasteau, auquel y avoit garnison de quelques soldats du duc de Cleves, lesquels il espouvanta tellement par menaces de les faire pendre, qu'ils luy rendirent la place tout aussitost, dans laquelle il se logea. Il fit aussi diligemment fortifier Orsoy, où passerent trois regiments d'Espagnols, avec celuy du comte de Buquoy, et douze compagnies de cavalerie, lesquels se camperent vis à vis de la ville, tandis que l'admirant faisoit bastir un puissant fort à Walson sur l'autre rive du Rhin pour y avoir le passage libre : ce qu'il fit entre le premier jour et le huictiesme de septembre [l'archiduc Albert estant encores à Nivelles sur son parlement pour aller en Espagne]. Cependant les soldats espagnols pillent et ravagent les villes d'Alpen, Santhen, Calcar, Goch et Ganep. Il sembloit à les voir qu'ils en voulussent au pays de Frise et Transinsulane, mais toutes leurs sanglantes tragedies se jouerent dans le pays du duc de Cleves, et dans la Westphalie ; ainsi que nous dirons cy après.

Ceste soudaine venue de l'admirant par les terres de l'Empire esveilla le prince Maurice, lequel, partant en diligence de la Haye, ordonna le rendez vous à toutes ses troupes [qui avoient esté de repos en leurs garnisons tout le long de l'esté] ès environs d'Arnhem en Gueldres, où il arriva le 13 septembre, et resolut, pour faire teste à l'Espagnol et l'empescher d'entrer dans les limites des estats, de s'aller loger en un village nommé le vieil Seventer, gueres loing de la ville de Seventer, assis sur le bord du Rhin, au-devant duquel y a une isle nommé Geldersche-weer, c'est à dire, l'isle de Gueldres, où il se campa tant sur terre ferme qu'en ladiete isle de Gueldres. Il fit un pont du costé et à l'opposite de l'église du village, et un autre de l'autre costé au milieu de l'isle, long d'environ cent verges de mesure, dressé de planches de sapin sur quarante quatre grandes barques pour passer sa cavalerie de son camp en la Betuwe, pays de Cologne, où elle fut bien logée par les villages, auxquels l'Espagnol ne pouvoit aborder sans passer ou le Rhin ou le Vahal. En ceste isle de Geldersche-weer, qu'il avoit retranchée et fortifiée ès endroicts où la riviere estoit la plus estroicte, et à basses eaues la plus gayable, il fit venir et planta dix canons, cinq de demy, et dix de campagne. Le comte de Hohenloo l'y vint trouver avec renfort de quelque infanterie tirée des frontieres de Flandre : et quelque temps après, comme la ville de Zutphen est grande et vague, pour laquelle garder est besoin de forte garnison, le prince, pour la renforcer et pourvoir de toutes munitions requises, tant ladiete ville que celle de Grobe et de Brefort, y envoya le comte de Hohenloo avec quelque infanterie de renfort, quatorze compagnies de cavalerie, et quatre pieces d'artillerie de fer de fonte, autant bonnes que demy canons : ce que le comte executa.

Le 25 de septembre, les estats du duc de Juliers s'assemblent, là où il fut arrêté que le duc escriroit tant à l'Empereur et aux princes esleuteurs pour demander secours contre les entreprises de l'admirant, qu'au comte de Lippe, capitaine general du circle inferieur de Westphalie, pour faire assembler les cinq circles inferieurs en la ville de Dortmund, afin d'adviser à remedier aux maux qui se prepaioient, et aussi d'empescher les levées, tant des hommes que de l'argent destiné pour la guerre contre le Turc. Que les ambassadeurs aussi seroient envoyés vers l'archiduc Albert, qui estoit encores à Nivelles, pour faire les doleances de la prinse d'Orsoy et autres entreprises de l'admirant.

Pour le regard des ambassadeurs qui furent

envoyés à l'archiduc, ils eurent pour response : « Qu'il n'avoit jamais eu pensement d'aucunement prejudicier aux terres et pays de l'Empire, ny donner la moindre occasion de plainte ; mais puisqu'il estoit esmeu à assaillir par armes les rebelles de Sa Majesté, il les advertissoit que, par meure deliberation du conseil, ce qui s'estoit passé devoit estre exploité en telle sorte : qu'il prie son cousin le duc de Juliers ne l'entendre ny prendre pas autrement que de bonne part. Et que s'il ne quitte promptement Orsoy, et ne fait demolir le fort de Walsom, qu'il le fera à la premiere commodité. Que pour le temps present il les detient seulement pour avoir passage sur le Rhin, afin d'accomplir son dessein contre les rebelles. Que les gens de guerre du Roy, soit en leur passage, ou logis, seront tenus en tel ordre que nul n'aura occasion de s'en plaindre. »

Au contraire de ces promesses, les Espagnols prindrent Burich, Dinslack en Holt, et Rees au mesme pays de Cleves, et toutes les autres places et forteresses frontieres d'alenviron, chassants et tuants les garnisons qui y estoient.

Le comte de Brouek escrivit aussi le 20 du mesme mois audiet admirant, le priant luy envoyer sauvegarde pour son chasteau de Brouek, sa famille et ses subjects. A quoy l'admirant respondit que, lediet comte se maintenant selon son devoir, il seroit receu avec tout amour en sa protection, et honoré suivant ses mérites, qui luy servira de plus seure sauvegarde que du papier.

Ce neantmoins le comte ayant reçu certains advertissements que les Espagnols avoient deliberé de forcer son chasteau de Brouek, envoya, le sixiesme d'octobre sur le soir bien tard, sa femme, filles et damoiselles, hors en sauveté ; deliberé le lendemain de charger ses plus precieux meubles, ce qu'il ne sceut faire ; car ce lendemain son chasteau fut investy de toutes parts dès le point du jour, quelques canons bracqués, et le mesme jour batu. Le 8 du mois le comte parla avec les Espagnols, et traicta d'appointement, qui fut que les soldats qu'il avoit sortiroient quand et luy, et seroient conduits jusques en lieu de seureté. Sur ce le chasteau fut rendu, et sortit avec ses gens qui estoient tous soldats à l'eslite, mais il fut incontinent assailly des Espagnols et prins prisonnier : ses soldats jusques à quarante furent menés en une campagne prochaine, où les armes leur furent ostées, et tous tués. Il en resta encore six des gens du duc de Juliers, lesquels ne se voulants fier aux Espagnols s'estoient retirés à l'escart, tant que la plus grande furie fust passée.

Cependant ils despoillèrent aussi le comte , auquel ils en eussent fait autant qu'à ses soldats , si un capitaine ne l'eust emmené en une chambre à part , et par ce moyen eurent aussi ces six soldats la vie sauve : toutesfois ils en despoillèrent deux tous nuds , que par moquerie ils mirent aux deux costés du comte : neantmoins à son instante priere ils les laisserent aller tous six. Cependant le comte eut en sa chambre garde de hallebardiers , sans que nul de ses gens peust estre auprès de luy , que le sieur de Hardemberg son cousin , et un page.

Le 10 dudict mois le capitaine ordonné à la garde du chasteau viat dire au comte qu'il pouvoit bien s'aller promener s'il luy plaisoit , sur quoy il respondit , voire si ce pouvoit estre sans danger. Après disné il luy print envie de s'aller pourmener avec le capitaine en la compagnie duquel il n'avoit doute de rien : en allant il veid beaucoup de sang espars le long de la voye , disant à son page , voylà le sang de mes serviteurs , s'ils ont envie de m'en faire autant , j'ay me mieux aujourd'huy que demain : allant plus avant sur la riviere de Roer il fut assommé de la hante d'un espieu ou hallebarde , et tué par terre disant seulement , avec les mains levées au ciel : « Mon Dieu , » et fut incontinent transpercé de deux ou trois coups au travers du corps , et demeura là mort quelque temps , puis le mirent sur une butte , et le bruslerent.

Ceux de Vezel , principale ville de Cleves , se pensants liberer par presents , envoyerent vers l'admirant , lequel leur manda qu'ils auroient paix avec luy restablissants la religion catholique en leur ville , et chassant les ministres de la religion protestante : ce qu'ils firent ; mais pour tout cela ils n'eurent la paix , car il les contraignit de luy bailler cent mille riehtallers , et mil muids de bled pour le payement et nourriture de son armée.

Au mesme mois d'octobre l'admirant fit investir Berghe sur le Rhin , occupée par les estats et la fit canonner très furieusement : la baterie fut dressée contre une tour , où estoient toutes les poudres de la ville , un coup de canon perça la muraille à un endroit qui n'estoit que d'un pied d'espais , la bale tomba dans une barrique de poudre , où le feu se print et à cent cinquante autres qui y estoient , ce qui fit un tel esclandre que l'on pensoit que la ville deust fondre , emportant une bonne partie des maisons et une partie du rempart , le gouverneur tué , et plusieurs soldats. Après ce coup , les assiegés parlerent , et le 15 dudict mois se rendirent à dom Alfonse d'Avalos , emportant leur bagage , et leurs armes , le drapeau plié , sans feu et sans

son de tambour. La composition leur fut fidelement gardée , avec beaucoup de courtoisie que leur fit ledict d'Avalos , en memoire du bon traictement qu'il avoit receu du prince Maurice , en sa prison à La Haye , lorsqu'il fut desfait et pris devant le fort de Knotzembourg.

L'admirant après la prise de Berghe fit descendre son armée à Emeric , il s'en saisit , et y mit garnison , mais le doyen luy montrant trois lettres escrites de la main d'iceluy admirant , portant : « Que la ville n'auroit nulles garnisons , luy dict , vrayment les gueux [entendant les Estats] n'ont pas de mauvaises raisons de deffiance , veu que les Espagnols promettant beaucoup tiennent peu. » A quoy l'admirant ne respondit autre chose sinon : « Que les effects de la guerre se changent dix fois en une heure , et que pour le present il ne se pouvoit faire autrement. » Il print aussi Isselberg , où les bourgeois furent pirement traictés qu'à Emeric. De là , le sixiesme de novembre , il alla assieger Deutecom [ceste place estoit aux Estats] qu'il batit furieusement ; les gens de guerre se rendirent incontinent armes et bagages sauves , laissant leurs drapeaux à l'admirant , qui s'en alla prendre aussi Schvylembourg , où le capitaine Dort qui y commandoit pour les Estats fut contraint d'en sortir le baston blanc au poing.

Le prince Maurice n'attendoit autre chose après la prise de Deutecom et de Schvylembourg que l'admirant le vinst attaquer en ses retranchements ; mais l'armée de l'admirant manquoit de vivres [qui n'y pouvoient arriver librement , à cause des courses qu'y faisoient d'ordinaire les garnisons circonvoisines des estats] et se diminueoit par la famine ; les soldats , n'ayant par jour qu'un pain et de l'eau , se desbandoient et fuyoient telle misere : cela fut cause que l'admirant ne passa plus outre sur les limites des Estats , et ne desira autre chose , à cause de l'hiver , qu'un bon logis pour faire hyverner son armée , veu que , comme disoit le comte de Berghe : « Il n'y auroit que des coups à gagner contre le comte Maurice son cousin. » Le 16 novembre , après avoir bien consulté , il remena son armée en haut au pays de Cleves , de Munster , Berghe et Marek , pour y loger le long de l'hyver.

Les deputés des cercles inferieurs de Westphalie , dont le comte de Lippe estoit chef et capitaine general , estants assemblés à Dormont , entendant les plaintes qui leur estoient faictes de divers endroits , sur l'irruption de l'admirant au territoire de l'Empire , foules et outrages des Espagnols , arresterent environ la my novembre d'escire à l'Empereur , et aux quatre princes es-

lecteurs du Rhin, qu'il pleust à Sa Majesté imperiale, et à leurs excellences d'escrire tant à l'admirant qu'à Bruxelles au cardinal d'Autriche André, gouverneur en l'absence de son cousin l'archiduc Albert, ensemble aux estats généraux des Provinces Unies des Pays Bas : qu'ils eussent chacun en leur esgard à delaisser et remettre les villes que de part et d'autre ils occupoient par leurs garnisons sur le territoire de l'Empire, les rendant chacune à son prince et seigneur propriétaire. La substance desdictes lettres estoit :

Qu'aussitost que l'archiduc Albert fut sorti des Pays Bas, don Francisco de Mendoza, admirant d'Arragon, duc de Veraguas, marquis de Guadaleste, commandeur, etc., estoit entré avec une armée d'environ trente mil hommes, tant de pied que de cheval, en la duché de Cleves, avoit pris la ville et chasteau d'Orsoy, chassant la garnison du duc et passant une bonne partie de son armée par delà le Rhin, avoit fortifié vis à vis de ladicte ville le village de Walsom : de là seroit allé en la duché de Mont, et assiégré le chasteau et lieu de la demeure du noble seigneur Wirich van Daun, comte de Falckenstein, seigneur de Brouck, qui est un fief de ladicte duché de Mont, il auroit assiégré et batu : nonobstant que ledict comte, sous condition, foy et promesse de liberté en corps et en biens, tant pour sa personne que pour ses soldats [partie du duc, partie siens] l'eust rendu par bon appointment, avoient lesdicts soldats esté partie despouillés et meurtris, partie rançonnés, puis tué secrettement et d'une cruauté non ouye ledict comte ; la veufve duquel leur estoit venue à plaintes, nonobstant qu'il feust neutral, s'estant toujours porté comme officier et serviteur fidelle dudict seigneur duc son seigneur, ayant auparavant requis sauvegarde de l'admirant, n'attendant rien moins qu'un tel desastre : pillants et butinants tout ce qu'ils trouverent audict chasteau. Avec ce que les Espagnols et gens dudict admirant auroient prins d'emblée audict pays de Cleves les villes de Burich, Dinslacken, Holt et Rees par force, avec grandes violences et outrages, enlevé les fortresses des frontieres, meurtry et chassé les garnisons qui y estoient, rançonné la ville de Wezel de cent mil tallers, et mil muids de bled. On se fait de ce que depuis dix jours ils ont sommé quelques villes du pays de Munster, qui sont contraintes de recevoir garnison du roy d'Espagne, avec ce qu'ils ont couru et rangé les quartiers d'Essen et de Werden, la seigneurie et chasteau de Franckenberg, appartenant au comte de Schauwembourg, *item* Wuevelicoffen au comte de Benthem, les chasteaux et fortresses de Loe,

Winendale, Dryerfort, Reson, Implen, Dornich, Luchausen, toutes au pays de Cleves, sans prendre esgard que ledict seigneur duc faisoit sa residence audict pays : pillants et volants les monasteres et eglises, et reduisant les pauvres gens du plat pays à un miserable estat, y a tantost huiet sepmaines, qu'impossible seroit de l'escrire, et dont jamais il ne sçaura respondre devant Dieu. Et que cependant ceux des estats des Provinces Unies s'estoient aussi fourrés en ladicte duché de Cleves, saisi la ville et chasteau de Sventer, et le fort de Tholus, qu'ils auroient batu de leur artillerie, et enlevé hors du pays de Munster plusieurs personnes, tant ecclesiastiques que layes, et plusieurs autres plaintes : requeroient partant qu'il pleust à leurs excellences pour ce interceder vers Sa Majesté imperiale, tant qu'ordre et remede y fust mis, etc.

Lesdicts seigneurs et princes eslecteurs de l'Empire estants faits certains de tout, escrivièrent incontinent à l'Empereur, auquel ils envoyèrent une ample information des hostilités qu'avoit faites l'admirant sur les terres de l'Empire.

Sur les lettres et advis desdicts eslecteurs, l'Empereur escrivit tant à l'archiduc Albert à Milan qu'au cardinal André à Bruxelles, par lesquelles il leur commande la reparation des hostilités de leur armée, et les admoneste de se comporter modestement.

Il escrivit de mesme datte aux estats des Provinces Unies, comme aussi il fit à l'admirant, auxquelles lettres d'avertissement à l'un et l'autre l'Empereur adjousta son mandement imperial, par lequel il leur commande de sortir les terres de l'Empire, rendre les terres et chasteaux qu'ils y occupoient à leurs vrais seigneurs, refundants tous les dommages qu'ils y auroient faités, sur peine de prescription. Mais l'admirant, et les Espagnols ne s'en esmeurent gueres de ce mandement, et faillut autre chose que des edicts, pour faire sortir tant ledict admirant que le prince Maurice des limites de l'Empire, ainsi que nous dirons ey après.

En ceste mesme année, vers la fin d'aoust, Alexandre de Medieis, cardinal de Florence, qui avoit esté deux ans entiers legat en France, en mesme maison qu'il avoit fait son entrée à Paris, s'en retourna vers Sa Saineté par son commandement, après avoir pris congé du Roy, et eu ensemble certains propos concernant les affaires de la France, pour de plus en plus en représenter à Sa Saineté l'estat tel qu'il estoit. Il estoit d'un bon jugement, d'un naturel benin, prevoyant et patient : la France s'est bien trouvée de son assistance, ayant toujours conduit le

tout en paix, avec une moderation en ce qui estoit de sa charge, et suyvnt ses pouvoirs. Il fut honorablement convoyé par les prelatz de France jusques hors les fins et limites du royaume, passant par la Bourgogne et descendant à Lyon; de là il entra dans les pays du duc de Savoye, qui luy fit une honorable reception.

Or en passant la Savoye, il advint un cas digne d'estre recité. C'est que par la diligence des peres capucins, et principalement du pere Cherubin, plusieurs desvoyés [jusques au nombre de six mil personnes, tant de qualité grande que mediocre] abjurerent la religion pretendue reformée, et se rendirent bons catholiques, auxquels ledict sieur cardinal legat donna l'absolution. Toutes ces personnes estoient tant de la ville et bailliage de Tonon, que du vicomté de Chablais, terres voisines de Geneve, dont leurs ministres se trouverent tout estonnés; ce qui occasionna le duc de Savoye de permettre auxdicts ministres de Geneve [ce requerant] d'entrer en dispute contre le pere Cherubin; mais estant prins au mot, ils n'oserent venir au joindre, ains enveroyent un de leurs professeurs nommé Lignarius, lequel broncha devant le pere Cherubin à chaque mot de l'Ecriture ès langues originales grec et hebreu, dont le professeur s'estoit vanté inutilement.

De Savoye, ledit sieur legat, continuant son chemin par l'Italie, arriva vers Sa Saincteté, et avec luy le patriarche Calatagirone, general des cordeliers; il furent bien receus d'un chacun pour avoir procuré ceste heureuse paix d'entre la France et l'Espagne.

Cependant qu'en Italie, comme nous avons dict cy devant, les princes et republicques s'entrevient à qui fera le plus paroistre de magnificences et recreations à la reception de l'espouse du roy d'Espagne, que les Anglois courent les costes d'Espagne et de Barbarie, que les François ne songent qu'à establir la paix, et que l'admirant d'Arragon et le prince Maurice s'entrefaisants la guerre ruynent plusieurs pays et villes de l'Empire, les Hollandois et Zelandois, qui ne demandent qu'à prouffiter, entreprirent plusieurs beaux et grands voyages sur mer: un grand nombre d'iceux s'en allerent traffiquer en Levant et par tout l'empire du Turc, sous la banniere des François, et ce suyvnt le privilege et octroy qu'en obtint pour eux l'ambassadeur de France; ledict privilege datté du mois ou lune Ramazan, an de Mahomet mil six, qui revient à l'an de Nostre Seigneur 1598.

Plusieurs autres navires aussi partirent ceste mesme année de Hollande et de Zelande, jus-

ques au nombre de quatre vingts, qui allerent courir tant vers les Indes orientales et occidentales, Bresil, Castel de Mine, qu'ès costes d'Afrique et de la Guinée, le succès desquelles fut divers. Entre autres de celles qui par le commandement du prince Maurice et des Estats y furent envoyées sous la charge et obeysance de Baltazar de Moucheron, lesquelles furent conduictes par divers capitaines, avec charge de se rendre tous en l'isle del Principe. Le capitaine Julian de Cleerhagen, comme general, en l'absence de Moucheron, et Gerard Strybos, comme admiral, partirent le 28 mars, accompagnés de cinq navires et de cent cinquante soldats, et deux cents matelots. Leur voyage à l'aller ne fut si heureux comme Moucheron l'eust bien désiré. Car ce qu'ordinairement se faict en deux mois, ils furent cinq mois en chemin, arrivant seulement le 9 d'aoust en ladiete isle, ayants esté un mois aux dunes, à cause de la contrariété du temps. Et comme la saison se passoit, combien qu'ils eurent court passage en la mer d'Espagne quand ils arriverent à la coste de la Guinée, ils furent agités de beaucoup de tempestes, de sorte que les pilotes faillants à leurs cours, le navire admiral donna sur l'isle de Corisco, et fut une nuit entiere sur des roches, prest à se perdre, tant que finalement après avoir beaucoup paty ils arriverent ce mesme jour en ladiete isle del Principe, où à leur arrivée ils trouverent le navire d'Anthoine le Clerc, maistre marinier, qui estoit de leur compagnie, auquel Cornille de Moucheron, nepveu dudict Moucheron, commandoit. Lequel estant assez cogneu en ladiete isle, à cause du frequent commerce qu'il y avoit demené, et y ayant já preparé les affaires au service dudict Moucheron son oncle, donna adresse au general Cleerhagen, par lequel il se fit maistre de la place sans coup férir. Car ledict Cornille avoit auparavant adverty les insulaires que ledict Moucheron estoit en personne à la flotte, qui passant par là avoit envie de les saluer, et leur recommander ses gens, qui d'ordinaire passioient par là; les priant de sa part de se vouloir trouver à bord én son navire à cest effect; ce qu'ils firent, car tant le nouveau que le vieil gouverneur, le padre, vicaire du lieu, et tous les officiers de la place, jusqu'à quinze personnes des principaux vindrent tous à bord, où leur fut faict bon recueil. Puis après avoir faict bonne chere, ledict general Cleerhagen, leur fit ouverture de la cause pourquoy il estoit là venu avec ceste flotte, leur exhibant les lettres dudict de Moucheron, avec la commission et volonté du prince Maurice duquel ils dependoient. Ces insulaires,

se voyants prins aux filets, se montrerent bien joyeux de leur arrivée, et quand et quand consentirent à leur demande, et après avoir presté serment de fidelité ès mains dudict Cleerhagen mirent tous pied en terre, où le general fut au nom dudict de Moucheron proclamé gouverneur de l'isle. Trois jours après ce serment presté, les Portugais et insulaires, se pensants delivrer du joug des Hollandois, firent une entreprise par l'induction du padre vicarie, et en un instant vindrent de grande furie assaillir les gens de Moucheron, mais ils furent si bien rembarrés, que leur dessein fut entierement rompu, et contraints de se retirer et escarter en l'isle; ce que voyants les commandeurs de la flotte, firent faire une publication de pardon de tout le passé, ce qui les fit retourner et se venir derechef soumettre aux Hollandois, avec lesquels les Portugais et insulaires firent un nouvel accord plus estroict que le premier, par lequel ils furent quelque mois ou six semaines en paix et en repos. Mais comme Cleerhagen se porta en toutes ses actions comme un homme desbauché, visant plus à son particulier qu'à son devoir, ne prenant garde à l'ordre qui lui avoit esté baillé, il negligea de faire bastir les forteresses qui avoient esté designées, dont il avoit les moyens en main. Ce considerant les Portugais et insulaires entreprendrent derechef contre luy. Ce qu'estant venu à leur cognoissance ils trouverent moyen de se saisir du Padre vicario pour instruire le procès duquel, et en faire justice; comme François Le Fort, aussi nepveu dudict de Moucheron, thresorier de l'isle, avec le juge nommé Steven Quaresmo, estoient allés visiter la maison dudict vicario, mal prevoyant telle affaire, furent tous deux tués par les esclaves dudict vicario, ce qui occasionna un troisiemes trouble; car le conseil de la flotte, irrité de ce, despescha incontinent le procès du vicario, qui par sentence fut pendu. La cruelle mort de ce padre vicario mut quelques siens amis d'envoyer demander du secours en l'isle de Saint Thomé au gouverneur dom Anthoine de Meneses, lequel environ un mois après y envoya le gouverneur de Castel de Mine en la Guinée avec cinq cents soldats, et persuada tant les esclaves et insulaires, qu'ils se resolerent tous par ensemble de main commune de faire la guerre aux gens dudict de Moucheron. Cependant le general Cleerhagen, soupçonné d'avoir esté de la faction de ceux qui avoient faict tuer Le Fort et Quaresmo, et de ce accusé et injurié en face par l'un des capitaines de navire, voyant sa malice descouverte devint malade, d'ennuy et de fascherie, dont il mourut au bout de quinze

jours. Et comme il n'avoit en nulle maniere suivy l'ordre que ledict Moucheron luy avoit donné, ny prins aucunement garde à la santé des soldats, il fut cause que la plus grande part d'iceux devint malade; de sorte que, après la mort de Cleerhagen, l'admiral Strybos, succedé en sa place, n'eut moyen de si bien resister qu'il eust désiré; toutesfois prenant courage, trop actif et volontaire au travail, ne considerant point l'humeur du pays et climat, travaillant à la fortification de la place [ce que du commencement Cleerhagen devoit avoir fait] pour donner exemple aux autres, en devint aussi malade, et ayant eu le gouvernement environ trois sepmaines mourut. Le reste des gens de Moucheron se voyants deseparés de leur chef, dresserent comme un petit senat de quatre hommes, à sçavoir dudict Cornille de Moucheron, George Speelberch, Adrian Loo, et Steven Jansen, sur lesquels reposerait tout l'estat tant politique que de la guerre de ladicte isle. Mais après avoir soutenu environ un mois les traverses des insulaires, se voyants aucunement destitués de soldats, commencerent à perdre courage et espoir de pouvoir long temps se maintenir, en lieu tant esloigné de secours, contre tant et de si forts ennemis, au regard du petit nombre d'hommes qu'ils estoient; finalement sans en estre chassés ny forcés, abandonnerent la place et le fort de Pavesson, après les avoir mis tout en feu et en flamme, s'embarquerent pour reprendre la mer. Quinze jours après leur partement ledict de Moucheron leur envoya secours et renfort d'hommes et de vivres; mais ils y vindrent trop tard. Voilà comme ceste isle fut en peu de temps gaignée et perdue.

En Irlande, le comte de Tyron desfaiet les Anglois, et se rend maistre de la campagne avec son beau pere le comte Odonel, après plusieurs attaques reciproques de part et d'autre. A ce lesdicts sieurs comtes estoient aydés de l'Espagnol, qui leur envoyoit par mer gens et munitions de guerre, pour la haine mutuelle d'entre l'Espagnol et l'Anglois. Le motif de ceste guerre fut tel dès les années precedentes. Cette isle d'Irlande est au nord nord ouest de l'Angleterre, estendue jusque vers l'Escosse sauvage, à trente lieues loin de terre dans la mer du Nord. Elle est d'ancienneté distinguée en cinq provinces assez grandes, et a jadis eu pour princes ses evesques, ne recoגnoissant autre superieur, et se contentant d'elle mesme. Elle a de tout temps gardé sa liberté, sans se vouloir assubjectir; elle est chrestienne dès le temps de saint Patrice, qui passant d'Escosse en Irlande y an-

nonça l'Évangile, et l'ont en une singulière reverence.

Or peu à peu les Anglois de leur côté, et les Escossois de l'autre, estants entrés dans les costes de l'Irlande, s'y sont habitués, et y ont basti des chasteaux sur les bords de la mer, pour se rendre les advenues libres seulement du commencement pour le trafic des cuirs et des chairs, et mesme des grains, dont l'Irlande est grandement fertile en pleine abondance; l'air y est très bon, il ne s'y engendre ny serpent, ny crapaud, ny aragnée; les eaux y sont fort saines. Toutes ces amorcees y ont affriandé les Anglois et les Escossois, joint qu'elle est toujours très bien fournie de bons vins d'Espagne, par le trafic ordinaire qu'ils ont ensemble: tellement que ces deux peuples ont maistrisé bien avant chacun de son côté sur les pauvres Irlandois par surprise, eux n'estants point autrement gens malins de leur propre naturel, il a esté aisé à les surprendre. L'Anglois, non content d'avoir pris la domination temporelle, a voulu aussi changer la religion et foy catholique des Irlandois; c'est ce qu'ils n'ont encores jamais voulu endurer, ains ont toujours esté prests à se deffendre de toutes nouvelles religions.

Est à noter spécialement, que le fonds de l'isle, qui est une province mitoyenne, n'avoit jamais encores jusques à maintenant esté pénétré par les Anglois, ny Escossois, ny autres, mais estoit regie par ses propres seigneurs, qui sont les comtes de Tyron et d'Odonel, si puissants dans le pays, qu'ils peuvent mettre chacun douze à quinze mil hommes aux champs de leurs subjects en un clin d'œil. Ceux cy donc voyants l'importunité faicte à leur religion, et à leurs liberalités naturelles, estants sollicités par les peuples des autres provinces de l'isle, se rendirent protecteurs de leur devotion; et en ce zele ont lesdiets sieurs faict de grandes resistances aux Anglois, tant qu'il a esté nécessaire, qu'enfin ils ayent eu recours aux Espagnols, malgré eux et contre leur intention; car combien qu'ils trafiquent avec eux, neantmoins ils les hayssent, et ne leur veulent pas donner accès libre entre eux pour recognoistre leur interieur. Mesme il s'est referé que les Irlandois ont descouvert que le feu roy d'Espagne taschoit à s'en faire declarer roy par le Pape, à la charge de tenir le royaume en fief du Saint Siege, ce qui donna subject au conte de Tyron d'entrer en propos avec le comte d'Essex, Anglois, estant envoyé là pour luy faire la guerre, affin qu'au contraire il pust moyenner sa paix par le comte d'Essex avec la royne d'Angleterre, à la charge seulement de n'estre point

pressé en sa conscience, ce que les ennemis particuliers du comte d'Essex firent entendre tout au contraire; et luy, estant retourné d'Irlande pour le remonstrer à la Royne, n'y ayant pas esté le bien receu, se mutina de paroles sans effect, qui luy cousta la vie, comme nous dirons ci après.

Cependant que l'Irlande est affligée de deux fléaux de l'ire de Dieu, guerre et famine, en France on ne pense que d'oster les desordres que la guerre y avoit engendrés, et reformer les abus qui y estoient introduits.

Les deputés du clergé de France par permission du Roy s'assemblerent à Paris, tant pour assister aux comptes que Philippes de Castille leur receveur general est tenu rendre pardevant eux de deux ans en deux ans, que pour supplier Sa Majesté par remonstrances d'oster quelques entreprises et nouvelletés qui s'estoient introduictes tant en la police qu'en la discipline ecclesiastique; laquelle remonstrance fut prononcée gravement avec une singulière reverence envers Sa Majesté par le reverendissime archevesque de Tours, messire François de La Guesle, accompagné de plusieurs desdiets deputés du clergé, le sommaire de laquelle fut:

« Qu'il plust à Sa Majesté que le saint concile de Trente fust accepté et publié en France, sauf les modifications requises, qui concernent les libertés gallicanes, les immunités des eglises, et les privileges des parlements.

» Que Sa Majesté ne chargeast point sa conscience des nominations aux esveschés, abbayes et autres benefices chargés de cures d'ames et autres.

» Que les pensions laïques ordonnées sur le faict desdictes nominations pour recompense aux seigneurs et gentilshommes, soient retranchées et abolies.

» Que les biens des ecclesiastiques leur soient laissés libres sans les charger, sinon que de faire leur devoir au service de Dieu et de l'eglise.

» Que les eglises ne soient aucunement profanées, ny les maisons ecclesiastiques laissées en ruyne, ains qu'elles soient bien et deurement entretenues, affin que les ecclesiastiques soient sans excuse de n'y faire leur residence, et, pour les separer de la commune conversation et frequentation licentieuse du peuple, à cause des scandales qui quelquefois s'en ensuivent.

» Que les reserves des benefices soient du tout ostées, tant pource que c'est contre le droict canonique et les saintes constitutions des conciles, comme aussi que c'est un subject de rechercher les vies des titulaires.

» Que les contrats cy devant passés entre Leurs Majestés et le clergé, soient entretenus sans y faire violence, ny supposition, pour la subvention accordée à Sa Majesté par le clergé.

» Qu'il plust aussi à Sa Majesté de leur pourvoir de remede convenable sur le cahier de leurs remonstrances qu'ils lui presenterent par escrit. »

Surquoy le Roy leur donna une response courte, mais substantieuse, qui fut telle :

« A la verité je recognois que ce que m'avez diet est veritable; mais je ne suis point autheur des nominations; les maux estoient introduits avant que j'y fusse venu. Durant la guerre, j'ay couru au feu le plus allumé pour l'estouffer : je feray maintenant ce qui se doit au temps de paix. Je sçay que la religion et la justice sont les fondemens et colonnes de cest estat, qui se conserve par pieté et justice : mais quand elles n'y seroient pas, je les y voudrois establir pied à pied, comme je fais toutes choses. Je feray, Dieu aydant, en sorte que l'eglise sera aussi bien qu'elle estoit il y a cent ans, tant pour la descharge de ma conscience, que pour vostre contentement; mais Paris ne fut pas fait tout en un jour. Faictes par vos bons exemples que le peuple soit autant exhorté à bien faire, comme il a esté cy devant destourné. Vous m'avez exhorté de mon devoir, je vous exhorte du vostre; faisons donc bien vous et moy; allez par un chemin et moy par l'autre, et si nous nous rencontrons ce sera bientost fait. Mes predecesseurs vous ont donné des paroles; mais moy, avec ma jacquette grise, je vous donneray des effects. Je suis tout gris au dehors, mais je suis tout d'or au dedans. J'escriroy à mon conseil pour voir vos cahiers, et vous pourvoyray le plus favorablement qu'il me sera possible. »

En ce mesme temps fut conelu le mariage d'entre madame Catherine, princesse de France et de Navarre, sœur unique du Roy, avec le marquis du Pont, duc de Bar, prince de Lorraine, après beaucoup d'allées et de venues dudict sieur prince vers le Roy Très Chrestien : auquel accord y eut de grandes difficultés, tant à cause de la diversité de leur religion, ladicte princesse ne se voulant despartir de la pretendue reformée où elle avoit esté nourrie, comme aussi pource qu'elle ne se pouvoit reduire à sortir hors de la France. Et de fait, pour en dire ce qui en est à la verité, elle avoit esté recherchée de plusieurs grands princes, auxquels, pour l'une ou l'autre de ces deux causes, et en tel endroit pour les deux ensemble, elle n'avoit point voulu consentir. Premierement, pour reprendre cela de plus haut, dès aussitost qu'elle fut née, à sça-

voir le 7 fevrier l'an 1558, il fut parlé de la marier à François Monsieur, qui a esté depuis duc d'Alençon et comte de Flandres, et ce par les peres roys, Henry II, très chrestien de France, et Antoine I, fidelissime de Navarre, tout ainsi qu'ils avoient faict auparavant le mesme accord entre Henry, prince de Viane, à present roy très chrestien de France et de Navarre, d'une part, et madame Marguerite de France; lequel accord de ladicte madame Catherine, ledict François Monsieur desira, et requist d'amener à effect, l'an 1582; mais la difficulté estoit encores lors plus grande pour le faict de ladicte religion, attendu l'importunité qu'on en faisoit au roy de Navarre, son frere, pour le reduire par armes à estre catholique. Aussi, dès auparavant, le roy Henry III, revenant de Pologne, la desira. Et tient on que si elle eust esté au voyage de Lyon à son retour, et que le Roy l'eust veue, infailliblement il l'eust espousée, mais la royne mere, Catherine de Medicis, la lui figura naine et contrefaict, ce qui estoit très faux, ear elle estoit de stature medioere, et d'une belle taille; bien est vray qu'elle avoit une jambe un peu courte [qui est une note de ceux d'Albret, comme estoit Alain, sire d'Albret, pere du roy don Jouan, bisayeul de ladicte princesse Catherine]; ladicte Royne mere fit à sa filliole ce bon office, voulant desadvancer le roy de Navarre, qu'elle a hay dès lors qu'il estoit petit, par une imagination qu'elle en conceut du dire d'un devin italien qui fut dans Monceaux, à sçavoir que le roy de Navarre devoit succeder à ses enfans. Ce grand party luy estant failly, le duc de Lorraine [qui depuis a esté son beau pere], la rechercha [si le Roy l'eust en agreable] et s'en trouva le roy de Navarre bien empesché. Estant sortie de la cour, après le roy de Navarre son frere, elle fut fort aymée de feu M. le prince de Condé. Le roy Philippe d'Espagne aussi, en l'année 1580, l'envoya voir, promettoit au roy de Navarre de grands advancements de sa part, jusques là qu'il luy conseilloit de se faire roy de la Gascogne, que pour cest effect il luy ayderoit d'hommes et d'argent, mesme il tint par longue espace de temps huit cents mil ducats dans *Ochagany*, village de la haute Navarre, au dessus de Roncevaux, si ledict seigneur roy de Navarre les eust voulu accepter pour faire la guerre en France. Cela estant failly, le duc de Savoye, l'an 1583, y envoya par deux fois, avec promesse de ne luy empescher nullement sa religion; son agent arriva à Vizezensac en Bigorre, dont estant esconduit, ledict agent passa en Espagne, et par ceste occasion fut procedé au mariage de l'infante Catherine Michelic avec ledict

duc. L'an 1586, le roy d'Escoce envoya le sieur Meluin, Escossois, le sieur de l'Isle Groslot, François, et le sieur de Barthas, avec telle instance, que la royne d'Angleterre lui en escrivit en ces termes : *Que si elle vouloit passer en son isle, pour l'amour d'elle* [l'appellant sa sœur de France par un bon augure], *elle feroit que de son vivant elle se pouvoit assurer d'estre royne d'Angleterre après son décès.* Le prince d'Anhalt, estant venu au secours du Roy son frere, à son advenement à la couronne de France, la demanda luy mesme en personne, mais par la necessité de la guerre qui estoit de toutes parts en la France, il s'en retourna comme il estoit venu, non sans mescontentement. Durant ces mesmes guerres, deux princes du sang la rechercherent encores, le comte de Soissons et le duc de Montpensier : mais la proximité du sang, la diversité de religion et l'indisposition des affaires, ne purent laisser mettre à effect leurs bons desirs. Si bien qu'elle est en fin demeurée à ce luy auquel Dieu l'avoit promise; les ceremonies qui furent observées à leur mariage et nopces, nous les dirons l'an suyvant.

Toute ceste année a esté grandement tumultueuse presque par toute la chrestienté. La Hongrie vexée par le Turc. Le trouble de Ferrare avoit esmeu toute l'Italie, si la pieté et sagesse du pape Clement VIII n'y eust remedié. La France non tant pacifiée, que tenue en suspens et en cessation d'armes, par la bonté et generosité du roy magnanime que Dieu luy a donné à poinct nommé. L'Angleterre empeschée autour des Irlandois, qui estoient aydés par l'Espagnol, comme nous avons diet. L'Espagne espuisée de diverses expeditions, où il luy failloit entendre, et toujours à la veille de revoir le Portugal hors de ses mains, comme nous dirons : mesme par l'occasion de Sebastien, roy de Portugal, que les Portugais tiennent estre encores en vie, et leur estre encores apparu en ceste année 1598, duquel nous refererons l'histoire en son lieu, et toutes les choses qui s'y sont passées. La seule Pologne avoit quelque repos : mais tout à coup voicy la guerre qui s'y reveille : Sigismond, roy de Pologne par eslection, et par succession de Suece, Gothe et Vandale, estoit venu faire sa residence en Pologne, et avoit laissé pour vice roy es pays de Suece son propre oncle paternel, Charles duc de Suyderman. Par ceste eslection, que les Polonois avoient faite dudiet Sigismond pour leur roy, qui pretendoit au duebé de Livonie, à cause de sa mere, il sembloit que les deux royaumes sous un roy commun devoient jouir d'une bonne et longue paix : mais il en advint tout autrement; car le duc de Suyderman

faisoit beaucoup de choses en Suece, que Sigismond estant en Pologne n'approuvoit pas. Et pourtant il avoit déjà plusieurs fois demandé aux palatins et seigneurs des estats de Pologne qu'ils luy permissent d'aller en Suece, ce que par importunité luy fut accordé. Environ la my esté, il partit sur les vaisseaux qu'il avoit à Dantzig, avec une armée, promettant de revenir incontinent. Il arrive à Calmar, ville maritime de Suece. La principale cause qu'il alleguoit de son voyage estoit pour restablir l'estat de Suece, et pour y remettre la religion catholique; mais sondict oncle Charles, qui estoit lutherien eoufessioniste selon la confession d'Ausbourg, fort respecté des grands et des petits, sachant l'arrivée du Roy et son intention, et voyant qu'aucuns des grands, quoy qu'en petit nombre, s'estoient allés rendre au Roy, il se mit en armes, leve gens de toutes parts, et s'oppose au Roy son nepveu, l'allant rencontrer à Stekembourg où il luy donna maintes escarmouches, tantost victorieux, tantost vaincu. En ceste incertitude de l'issue qui pouvoit ensuivre, il envoye des deputés vers son nepveu, affin de terminer leur differend par une paix : ce que le Roy refuse, disant qu'il ne vouloit recevoir la loy de son oncle. Ainsi les deputés s'en retournent sans rien faire. Le Roy donc se sentant offensé de ceste eslevation, et de ces escarmouches et rencontres auxquelles il avoit grandement perdu, se resoult à la guerre, et s'en va vers la ville de Lincop. Le duc Charles, sentant sa departie, le suit soudain, et de là derechef luy envoye un moyennneur de paix par un herault à la mode de ces pays là : le Roy ne luy preste audience, ains selon ladiete mode des pays assigne la place de la bataille. Au jour assigné, l'armée du Roy se tint preste; Charles et les siens ne s'y trouverent point. Les Polonois se tindrent pour victorieux, et s'en allerent, comme l'on diet, coucher à la Françoisie. Charles, descouvrant par ses espions leur estat, les chargea tout endormis, et les Polonois furent ainsy surpris et desfaits. Le roy, pensant bien faire, fit rompre les ponts, ce qui causa encores une plus grande perte aux siens, qui n'eurent autre moyen que de se jeter à la nage, là où ceux qui estoient reschappés de la bataille perirent presque tous. Le Roy se sauva du mieux qu'il put; et envoyant deputés pour la paix, pardevers son oncle, il fut en fin arresté entre eux : Premierement, que toutes offenses passées seroient oubliées, sans jamais s'en ressouvenir; que tous les officiers du royaume de Suece qui estoient de present avec lediet Roy seroient baillés en hostage audiet duc Charles; et que les estats de Suece seroient au nom du Roy assemblés dans

quatre mois pour terminer leurs differends, auxquels ils s'en rapportoient, et promettoient avoir agreable ce qu'ils en diroient. Ces choses ainsi passées, le roy estoit attendu à Stolcom par son oncle, mais au lieu d'y aller, il s'embarqua avec sa sœur à Stekembourg, et arriva à Calmar, d'où il fit voile pour retourner en Pologne. La plupart des vaisseaux s'estant gastés, et aucuns rompus par les tempestes, il luy advint de se trouver devant Dantzic, plustost comme eschappé d'un naufrage, que non pas arrivé d'une juste navigation, et semble que toute adversité se bandoit contre sa fortune. Tel fut le succès de l'entreprise du roy Sigismond.

Sur la fin de septembre, Omar bascha vezir, c'est à dire lieutenant general du Turc, avec une grande armée assiegea Varadin, ville de Transsylvanie. Premièrement il se campa à Bis-pach village voisin. Varadin avoit pour gouverneur un gentilhomme silésien nommé Melior Reder, personnage notable tant en seavoir qu'en fait de guerre. Iceluy ayant entendu que les ennemis arrivoient, de quoy aussi le duc de Transsylvanie avoit auparavant adverti les habitants, il se prepare de toutes les munitions necessaires pour supporter un siege; et, pour accourager les soldats, leur fait une harangue, selon sa grace de bien dire, tellement qu'ils furent tous enflammés à supporter tous perils qui pourroient arriver. Mais, voyant que la ville n'estoit pas pour tenir, il la brusle, et ayant serré dans le chateau tous les vivres, il vouloit persuader aux habitants de s'y retirer, ce qu'il ne put obtenir d'eux, combien qu'il les y contraignit tant qu'il pouvoit l'espée à la main, neantmoins peu y consentirent, lesquels firent deux compagnies de gens de pied, dont fut capitaine Godefroy Rubis. Les Turcs, au nombre de soixante mil, entreurent dans la ville bruslée, et tout ce qu'ils trouverent de reste ils le pillerent. Le premier et second jour d'octobre ils approcherent leurs munitions, mirent les fossés à sec, et commencerent leur batterie. En mesme instant le gouverneur Reder appelle les soldats, et leur fait prester serment l'un après l'autre, que nul ne fust si osé que de parler à l'ennemy, ou en quelque sorte parler de se rendre, sur peine de la vie, tant à l'auteur du conseil, qu'à celui qui seroit adherent, s'il n'en advertissoit promptement le gouverneur. Tous jurerent librement et les Hongriens avec eux; luy aussi leur promit de ne les abandonner jamais, ains qu'il y rendroit jusques au dernier soupir.

Et parce qu'il est besoin de sçavoir les places de ceste forteresse, pour les divers efforts qu'y firent les ennemis, voicy leurs noms.

Le palais *Kiralivan* fut sous la garde de Niar Paul. Le second estoit nommé *de Bois*, d'autant qu'il estoit composé de bois, dont Kiral George avoit entrepris la deffense comme estant capitaine du chasteau. Le troisieme, *la Theuche*. Le quatrieme est appellé la forteresse *d'Or*. Le cinquieme se nommoit *le fort de Venise*, où Rubis commandoit avec les siens.

Mais affin qu'un mesme peril ne fust à encourir souvent, les chrestiens firent une grande tranchée au dedans du rempart, lequel estant rempli de terre, contenoit en son estendue tout le boulevard, et là mirent un corps de garde pour soutenir les Turcs quand ils commenceroient à donner, et qui mesme devançast leurs attaques et en gardast les approches.

Le sixiesme d'octobre les ennemis couperent l'eau du moulin, et la destournerent au lieu qu'elle alloit dans le retranchement du chasteau et la nuit ensuivant ils minerent le Kiralivan, pour la nonchalance d'aucuns, qui, pour avoir esté negligents, on fit mourir, d'autant qu'ils avoient esté mis là tout exprès en garde.

Le septiesme octobre quatre heiduques, qui sont chevaliers, affin qu'on ne receust par là aucun dommage, descendirent dans le fossé promptement, chasserent les pionniers, et remporterent tous les instruments qu'ils y trouverent, lesquels toutesfois, quand les chrestiens s'en furent allés, retournerent avec plus grand nombre, et continuerent de miner.

Le huitiesme jour ils entreprennent une autre mine au fort de Teuche, encore qu'ils fussent submergés dans les eaux et attaqués par les chrestiens à coups de dards et flesches continuellement. Les assiegés taseherent de les contreminer; mais estants empeschés de ce faire par les incommodités des eaux, furent contraincts de les laisser faire.

L'onzieme jour, vingt-cinq Hongriens estants las de veiller dans le retranchement du fort de Bois, s'estans endormis sur le midy, furent surpris par les Turcs qui aborderent à eux dans des haçons et baquets, et prenant audace de ce succès, approcherent leursdiets baquets du fort de Bois, et peu à peu en coupent et retranchent les poutres, remplissent les fossés et se font un parapet où ils pouvoient estre en seureté jusques à trente pionniers. D'ailleurs aussi l'ennemy fit jouer ses mines, lesquelles retournerent sur luy mesme, et en furent tués et enterrés plusieurs d'entre eux; nonobstant cela ils attaquèrent le fort du Bois, mais ils en furent vivement repoulsés.

Le dix septiesme jour, après avoir agrandi leurs mines, ils mirent le feu au fort de Teuche,

et en emporterent l'esperon avec les deux courtines, et de grande impetuosité se jetterent dessus, et d'autre costé encores attaquerent le fort de Bois, mais ils furent repoulsés si bravement, qu'y ayant perdu huit enseignes de leurs gens, ils sonnerent la retraicte sur leur perte avec leur grand honte. Les chrestiens y perdirent Kiral George d'un coup mortel dont il mourut le vingt deuxiesme jour ensuivant, après avoir recommandé sa femme et ses enfans par le gouverneur Reder à Sa Majesté impériale.

Sa charge fut baillée à Jean Celeste, qui se porta aussi très vaillamment. Une femme entre autres se montra si vertueuse, qu'elle soustint le cimenterre au poing un grand effort des ennemis, dont elle ne voulut estre retirée qu'après s'estre sentie grièvement blessée.

Le dix huitiesme d'octobre les Turcs l'attaquerent derechef, mais tousjours à leur dommage. Nonobstant, Reder, gouverneur, doutant que par si continuelles charges il n'advinst que le nombre de soldats se diminuast par trop, il en donna advis à l'archiduc Maximilian d'Autriche, affin d'envoyer secours pour lever le siege.

Au vingtiesme jour, environ dix heures du matin, il y eut un grand combat, mesmement à l'endroict d'une mine qui joua, par où les murailles estant creuses, il se fit une bresche de vingt huit ou trente coudées ou grands pas, mais le fossé, qui estoit large de trente six pas et assez profond, empescha leur effort. Le combat fut douteux, les chrestiens reparants, les Turcs assaillants. Mais le plus grand danger fut le vingt et uniesme jour, auquel le fort de Teuche trebucha pour la plus part au moyen d'une mine qui joua; et, les Turcs assaillants, il survint encores une autre adversité, qu'un canonnier des chrestiens mit le feu dans les poudres sans y penser, dont tout le fort fut embrasé, tellement que les Turcs n'en osants approcher du commencement, puis après se lancerent au travers, pensants emporter la place par la perte d'un bon nombre de leurs gens, mais ils furent encores repoulsés, et les chrestiens se maintindrent au travers des flammes et des brasiers. Les Turcs se reposerent le vingt troisieme jour; mais le vingt quatrieme ils reviennent encores et pour neant. Or cependant la riviere Cereze, qui passe par le fort susdict, s'estant desbordée, surmonta les retranchements de l'ennemy et emporta toutes leurs munitions, les divisa et separa tellement qu'ils n'eussent peu s'entrescourir: lors il y avoit bien un beau jeu pour les chrestiens s'ils eussent eu gens à suffisance, mais le 26, estants assaillis de nouveau, ce fut tout ce qu'ils

peurent faire d'en eschapper encores pour ceste fois. Donc le Turc, voyant ses efforts vains, se remit à miner et sapper, ce qui vint bien pour les chrestiens, car tandis ils eurent repos; mais aussi cela leur donnoit bien à penser, car le vingt sixiesme jour d'octobre, ils firent jouer leursdictes mines qui estoient capables de faire tout renverser, et comme ils portoient leurs sacs de poudre dans la mine, un des chrestiens, habile ingénieur de feux artificiels, leur jette trois pots à feu, dont le dernier ayant pris sur un sac que deux Turcs pionniers portoient sur leurs espaulles, le feu se prit tout partout dans les autres sacs avant qu'ils fussent arrangés, tellement que tous les Turcs furent fricassés, le fort esbraulé, mais sans danger, car le feu print air; et aussi l'autre mine du fort de Teuche ne fit que la peur et point de mal: tellement que les Turcs se retirèrent pour la dernière fois, voyant qu'ils n'y pouvoient rien faire; et le troisieme de novembre leverent le siege et s'en allerent à Zolnod, et de là à Bude, laissant à leur regret une grande victoire aux chrestiens. D'autre part les chrestiens eux mesmes receurent une escorne toute pareille devant Bude, car ils l'estoient allé assieger dès ledict 5 octobre sous la charge de Schwartzbourg et de Palfy, et en prindrent le fauxbourg; l'archiduc Matthias y vint: le fort de Potentiane fut prins sur le Danube, et furent les Turcs tellement pressés, que le vingt neufiesme jour il ne leur restoit plus que de se rendre, car le chasteau de Potentiane estant pris, il fut fait bresche raisonnable pour donner l'assaut à la ville, et tous les habitants, femmes et enfans en requierent le bascha, se jettants à ses pieds, veu le peril imminent; le bascha en fut fort près; mais estant lors dans Bude trois autres baschas, à sçavoir, de Caramanie, de Natolie, et de Bosne, il n'osa se laseher. Il survint aussi un autre inconvenient de pluyes qui furent telles que toute la poudre estoit mouillée et ne faisoit aucun effect, ny mines, comme ils y essayerent, ny autrement; si bien qu'enfin il fallut desister; et se retirerent les chrestiens dans Varadin, les Turcs dans Bude; bien assailli, bien defendu de chaque costé, et est l'un et l'autre memorable. Il mourut des Turcs treize mil devant Varadin, des chrestiens dedans ledict Varadin mil trois cents, et dans Bude mil cinq cents des Turcs, des chrestiens peu. Mais le premier de novembre, plus de sept mille paysans avec leurs femmes et enfans se rendirent à l'armée chrestienne, estants chrestiens craignants la vengeance des Turcs sur leurs familles.

Dans Rome il y eut au mois de decembre une grande inondation du desbordement du Tibre,

qui cuida ruiner la moitié de la ville, dont neantmoins, par un miracle divin, Saint Barthelemy, eglise située en une isle, ne receut aucun dommage estant environnée d'eau jusques au comble sans entrer dedans. Est à noter que là dedans est le corps de saint Barthelemy, apostre, tesmoignage plus que suffisant pour la veneration des reliques.

En ceste année le Pape crea dix sept cardinaux, sçavoir Baronius, de l'oratoire de Rome [c'est une congregation de prestres qui font estat de vivre en commun, et s'exercent en meditations et declamations, chacun selon sa profession]: il a monstré, par ses Annales, la grandeur de son esprit qui surpasse le commun des doctes; de Givry, François, evesque de Lisieux; Bellarmin, jesuite, docteur celebre, qui, par ses eserits des controverses, a confondu toutes les heresies de sou temps, sans qu'aucun y ait sçeu respondre; Dossat, lors evesque de Rennes,

puis de Bayeux, a esté homme judicieux, qui d'extremement traicta les affaires du Roy et de la France à Rome contre les envies et insectations des Espagnols: son advis touchant la conversion du Roy fut trouvé bon et salutaire à l'eglise, et eut ceste dexterité d'attirer plusieurs cardinaux de son opinion, mesme le cardinal Toledo, bien qu'Espagnol; Lucius Saxus, Romain; Petrus Aldobrandinus, nepveu de Sa Saincteté; Bartholomæus Cæsius, Romain; de Sourdis, archevesque de Bourdeaux; Franciscus Cæsius, legat de Marehia; Pompeius Balbianus; Franciscus Mantica; Silvius Antonianus; Laurentius Blachettus; Franciscus de Avila, Espagnol; Octavius Bandinus, et Camillus Burghesius.

Sur la fin de ceste année Sa Saincteté arriva à Rome, tout le peuple fut fort joyeux de son retour, et luy fasché extremement de la perte qu'ils avoient receu par l'inondation du Tibre, qui se montoit à plus d'un million d'or.

LIVRE DEUXIESME.

[1599.] Ayant l'Empereur envoyé son mandement imperial tant à l'admirant qu'au prince Maurice, ainsi que nous avons dit cy devant pour sortir des terres de l'Empire, et restituer les places qu'ils y occupoient à leurs vrayz seigneurs, dont il ne s'estoient gueres souciés, prenans et l'un et l'autre divers dilayements et pretextes d'y demeurer pour y picorer au long et au large, et y passer leur hyver. Les princes et eslecteurs du Rhin et du circle inferieur de Westphalie envoyerent leur deputés en la ville de Cologne, où ils s'assemblerent au commencement du mois de janvier, pour de là en avant mettre ordre aux desordres de l'admirant et du prince Maurice, par voye de fait, puis que les lettres de l'Empereur leur estoient de si peu de poids : ils escrivirent aux mesmes fins aux princes et estats des circles de Franconie, et de la basse Saxe, pour les inciter et esmouvoir conjointement à s'apprester et mettre en armes, pour dechasser tant les Espagnols que le prince Maurice des limites de l'empire; et qu'à cest effect lesdicts seigneurs jusques à cinq circles voulussent envoyer leurs deputés en la ville de Confluence [en allemand Coblantz] pour l'onzième de mars ensuivant : comme ils firent, ainsi que nous dirons cy après.

Lesdicts deputés estans à Cologne par leurs lettres du 21 janvier, firent encores leurs doléances à l'Empereur tant de l'admirant et Espagnols, que du prince Maurice et de l'armée des Estats, supplians leur estre accordé une armée imperiale [qui ordinairement doit estre de quarante mil hommes] pour contraindre l'une et l'autre partie à se departir des limites de l'Empire, et reparer les dommages par elle y perpetrés : l'Empereur les ayant receues, rescrivit encores de Prague l'onzième de fevrier 1599 au cardinal André d'Autriche, gouverneur des Pays Bas, luy reiterant les commandemens, avec autres semblables lettres à l'admirant, lequel avoit repris la ville d'Emerick au pays de Cleves, que le prince Maurice luy avoiet ostée et rendue libre au duc. Il sembloit que ces deux armées jouassent aux barres dans le pays de Cleves.

Lesdicts cardinal André et admirant envoyèrent pour response des excuses, ainsi que nous dirons tantost, et vers l'Empereur, et vers les dicts deputés à Cologne.

Ferdinand de Lopez de Villanova allant de la part dudict cardinal faire ses justifications espagnoles à l'Empereur, il passa à Mayence où il y pensoit rendre sourd et aveugle, oyant et voyant clair, l'eslecteur archevesque par un escrit prolix qu'il lui presenta de la part dudict cardinal, contenant certaines raisons, pareilles à celles que Guillaume Rodowitz, commissaire de l'admirant, bailla aux deputés à Cologne, ainsi que nous dirons cy après, pour lesquelles l'armée espagnole estoit entrée dans les terres de l'Empire, et les causes pourquoy elle y sejournoit; mais ledict seigneur prince eslecteur de Mayence luy donna une breve et absolue response, qui estoit en effect, qu'il ne pouvoit advouer ce que le cardinal d'Autriche et l'admirant avoient attenté sur le fonds, et contre les constitutions de l'Empire. Quant à luy qu'il ne voudroit defaillir à ce qui seroit de son devoir pour la conservation de la paix et repos d'Allemagne, en telle maniere troublé et interrompu; et que pour son meilleur advis, il conseilloit ledict seigneur cardinal de retirer au plustost son armée hors des limites de l'Empire, sans attendre jusques à la fin du mois d'avril, de reparer les injures, restituer ce qu'on avoit ravi et extorqué, et restablir les dommages soufferts tant en general qu'en particulier; quoy faisant les princes et estats de l'Empire auroient occasion d'excuser aucunement le passé, et d'allouer la necessité causante sur laquelle ils se veulent purger et justifier. Ceste response fut donnée audict Ferdinand Lopez par ledict seigneur prince eslecteur, le 25 de fevrier 1599.

L'admirant aussi tant de la part du roy d'Espagne, de l'archiduc Albert et du cardinal André, que de la sienne, envoya un commissaire en ladite ville de Cologne, pour traicter avec lesdicts deputés des princes et estats, et singulierement avec celui du comte de Lippe, capitaine general du circle inferieur de Westphalie.

Lediet commissaire presenta les lettres de justification de l'admirant auxdicts deputés, escrites de Rees le 20 de janvier; elles estoient pleines d'allegations de la necessité qui avoit meü le roy d'Espagne à venir loger son armée en ces quartiers là, pour par ce costé pouvoir mieux dompter les Estats leurs ennemis.

Et premierement, que pour les grands biens-faits que l'Empire avoit receus du roy d'Espagne et de la maison de Bourgogne, il estoit reciproquement bien obligé à le servir et accommoder en cela; veu qu'il n'estoit pas là venu sur nulle mauvaise intention, ny pour incorporer les terres et pays d'autruy ou faire dommage à personne, mais par une extreme necessité et sincere affection qu'il portoit à l'Empire et à la conservation d'iceluy.

Que les estats des Provinces Unies estoient cause de tout ce mal, pour ne s'estre jamais voulu raccommoier avec le Roy leur seigneur: nonobstant tant de presentations de beaux traités, intercessions de l'Empereur et d'autres roys et princes d'Allemagne; ny mesme par la grace que le roy d'Espagne leur a faicte d'avoir transporté tous ses Pays Bas à l'infante sa fille mariée avec l'archiduc Albert.

Que lesdicts Roy et archiduc l'ayant ordonné capitaine general de leur armée, pour au plus tost la mettre en besongne et l'acheminer en leurs pays occupés par leurs ennemis, ont jugé qu'on leur pouvoit bien deferer autant que de la passer par les frontieres de l'Empire, pour arracher des mains des ennemis les places qu'ils y tenoient, et par après les restituer à leurs seigneurs.

Que par la longue attente du prince eslecteur de Cologne, après la reddition de Rhinberg et retraicte des navires des Estats sur le Rhin, ladiete armée seroit demeurée le long du Rhin, pretendant desmolir le fort de Schenck, situé à l'une des cornes du Rhin. Et comme on estoit là venu, que par les traités et negociations qui estoient de longue menée, il failloit que pour son entretencement elle y demeurast, afin de garantir le Rhin et garder la ville d'Orsoy, et que pour autres raisons il luy avoit convenu s'ayder de la ville de Buriich, pour incommoder leurs ennemis et empescher leurs desseins.

Que les vivres et fourrages venants à se consumer veu les doléances des voisins, beaucoup de choses se sont passées, entre autres, le fait du comte de Brouck, lequel pour sa cruauté accoustumée et son mauvais cœur, tuant ceux qui alloient au fourrage, ayant mesprisé ses admonitions fraternelles qu'il negligeoit, ayman mieux practiquer les armes que d'entretenir

amitié, s'il luy estoit mesadvenu, que ç'a esté à son regret, et toutesfois qu'il avoit delibéré d'en faire la justice.

Que quand les pays circonvoyens se venoient plaindre à luy des foules et oppressions qu'ils disoient endurer, il leur avoit sur chacun poinct donné des excuses justes et legitimes.

Qu'après avoir gaigné la ville de Berghe, pour prevenir les finesses des ennemis, et receü l'argent et les vivres de ceux de Wezel, suivant leur rachapt et accord, il fit lever l'armée et l'emmena à Rees, laquelle ayant bien munie, il vint à Emerick à la veue des ennemis; ville assise sur le Rhin, près dudiet fort de Schenck, lequel estant fort d'art et de nature, mal accessible à cause des eaves, ny aisé à battre, moins à assaillir, le laissa là et print le haut pays, et alla devant Deutecom, qui se rendit comme fit pareillement le chasteau de Shvylembourg.

Qu'après longues consultations de raisons de la guerre et de l'injure du temps, pour la conservation de l'armée, fut trouvé expedient de la faire hyverner ès places plus voisines des terres de l'Empire, afin d'empescher les courses et brigandages des ennemis, entretenir l'armée du Roy tout le long de l'hyver et l'avoir tousjours preste.

Que plusieurs à cause de la nouveauté du fait, ne cognoissants point le peril, la necessité, et le prouffit d'iceluy, ont dressé leurs plaintes vers leurs princes, qui se ressentants des incommodités de leurs subjects s'en sont aussi plaincts à luy; mais qu'il leur avoit humainement respondu, louant la bonne amitié des seigneurs confederés du Rhin et de leurs pays contre tous inconveniens; leur rememorant les grands biens-faits du Roy à ses grands risques, pour conserver les pays et terres de l'Empire de leur entiere subversion, au detriement de ses affaires propres.

Que par ses amiables comportements, il avoit pensé d'avoir retranché toutes matieres de plainetes; et croyoit que plus ne s'en feroit nulle mention à l'Empereur, ny ès autres cours et estats de l'Empire. Dont toutesfois il entendoit le contraire, et craignoit qu'en ceste assemblée par les crieries d'aucuns esmeus de haine et de courroux contre le Roy et la religion catholique, et par inconsideration ou malice, se fians trop aux legeres promesses des ennemis, ou par ingratitude ou choses semblables, que tels faux rapports ne soient derechef representés et mis en avant.

Qu'il luy a semblé expedient d'avertir par lettres Sa Majesté imperiale, et de bouche son commissaire en ces quartiers M. Charles Nutzel

des merites et justifications du Roy, à l'encontre de telles plainctes frivoles, et de les envoyer par escrit aux princes et estats de l'Empire et à ceste assemblée. Priant au nom de Sa Majesté et au sien, que sans legitime occasion l'on n'imprime rien de mauvais de la sincere intention de Sa Majesté, par une tristesse indeue, commiseration ou courroux incités d'un petit mesus, qui est le fruit ordinaire de la guerre, de peur que l'on ne tombe en plus grands inconveniens et fascheries, qui pourroient causer plus grand mal, dont il n'en reviendroit qu'un tardif repentir. Mais plustost qu'usant de prudence et discretion, mesurant le bien contre le mal, comparaison faicte des petits dommages et pertes advenues en ces frontieres de l'Empire limitrophes de celles du Roy, duquel l'Empire avoit receu tant de bienfaits, que l'on prenne le tout en bonne part.

Qu'il apperra de quelle bonté, moderation, clemence, diligence, et avec quels despens Sa Majesté a parmy si grands troubles et tumultes de guerre conservé tout le diocese de Cologne et les pays circonvoisins, en danger d'estre du tout perdus, et la religion catholique supprimée; et ce au grand desadvancement de ses affaires. Par lesquels merites et biensfaits, conjointe l'obligation qu'y avoit ledict diocese et pays de Westphalie, nul de bon jugement, s'il ne veut estre entasché du peché d'ingratitude, ne pourroit avec raison blasmer les actions de Sa Majesté et les siennes, touchant le logement et hyvernage de son armée contenue en toute modestie militaire.

Ceste justification estoit fort prolix, toutesfois il y fut respondu, et tous les poinctes des reproches et accusations faictes par icelle reprins, debatus, et rejettez comme faux et calomnieux, au prejudice de l'honneur de l'Empereur, des princes et estats de l'Empire. Ceste assemblée fut remise à Confluence; de ce qui s'y passa nous le dirons cy après: voyons cependant ce que l'on faict en France.

Cy devant nous avons dit comment madame Catherine, sœur unique du Roy, avoit esté accordée à monsieur le marquis du Pont, prince de Lorraine, duc de Bar. Après qu'en la presence du duc de Lorraine, qui vint en personne en France, les contracts en furent passés aux conditions que ladicte dame estant nommée duchesse d'Albret, comtesse d'Armagnac et de Rhodéz, vicomtesse de Limoges, auroit pour son appanage annuel cent mil escus; et au cas d'avoir enfants, ils porteroient les mesmes tiltres, et en seroient pourvus; aussi pour dot, en cas de preceder, pour elle, seroit remis en sa personne l'estat et duché de Bar en Barrois, dont elle jouy-

roit avec une pension annuelle prise sur le domaine de Lorraine. Cela estant faict ainsi et accordé de part et d'autre, il fut question de la religion pretendue reformée où elle avoit esté nourrie, qu'elle ne vouloit changer, et à cause, comme elle disoit, de sa feue mere la royne Jeanne de Navarre dont elle tenoit la vie et toutes les actions par elle imitables; c'est une des causes qui la retenoit le plus en sadicte religion, comme elle a déclaré plusieurs fois.

D'ailleurs aussi elle apprehendoit le reproche de legereté en son aage, comme elle disoit, si elle changeoit de religion, estant retournée à ceste là après avoir esté pour un temps catholique. Toutesfois elle promit à son futur mary de s'y laisser volontiers instruire et faire ce qu'il luy plairoit.

Le Roy voyant la resolution de l'opinion de sa sœur, fit tout ce qu'il put envers elle pour la reduire par douceur, lui proposant son exemple et luy declarant par quelques paroles qu'elle n'attendist point faveur de luy autrement. N'y pouvant d'avantage, avant que de signer et la faire signer sondict contract, qui fut dans Monceaux, chasteau appartenant à madame la duchesse de Beaufort, que le Roy aimoit, mesme le bruit commun estoit qu'elle pressoit fort ce mariage à cause de ses pretentions, sur la fin de l'année passée ledict sieur Roy luy declara que ce n'estoit point son intention de la contraindre, ny pour sa religion, ny pour son mariage. Et advertit son futur beau frere d'y faire son devoir et en deschargeoit sa conscience. L'advertit aussi d'un expedient, qui estoit de congédier certaines femmes et autres personnes d'autour de ladicte dame, d'autant que sa maison estoit composée de catholiques et d'autres; et entre ces autres icy, il y en avoit de visqueux, opiniastres et querelleux, auxquels mesmes ladicte dame deferoit beaucoup, pour avoir esté nourries ces personnes là à son service dès son enfance; mais tout cela ne provenoit que de la bonté de ladicte dame.

Ledict sieur prince de Lorraine donc, accompagné de son frere le comte de Vaudemont et d'autres grands seigneurs de Lorraine, avec trois cents gentilshommes bien en conche, arriva à Paris peu auparavant le mois de janvier de ceste année 1599, auquel mois le roy avoit assigné le jour des nopces. Il entra par la porte de Saint Denis, le Roy luy faisant cest honneur d'entrer avec luy comme il l'eut rencontré en la campagne ainsi qu'il revenoit de la chasse.

Le roy mena ledict sieur duc son beau frere, l'appellant son frere ordinairement, dedans le Louvre, où ils souperent ensemble et madame

sa sœur avec eux : tous ces jours là se passerent en ballets, et tous autres exercices de recreations et passetemps entre les grands princes.

Madame monstroit de son costé tout le contentement possible, comme elle en avoit du subject, estant venue à ce qu'elle en avoit accoustumé de dire : *Grata supervenit que non sperabitur hora*. Estant ladiete dame très bien instruite au latin qu'elle entendoit : et d'autant plus avoit elle apprehendé ce vers latin, que certains hommes avoient quelques fois eschappé ces mots « que jamais elle ne seroit mariée : » d'autres luy avoient plaqué un jour entre autres un hemistiche de contrecarre à un autre qu'elle avoit escrit de sa main en sa maison de Castelbeziat à Pau, que la Royne sa mere avoit faict bastir pour elle expresment, à sçavoir, sur une certaine esmotion là advenue durant ces guerres dernieres ; voyant qu'il luy failloit venir trouver le Roy son frere, ce que les Bearnois ne consentoient aisement, elle escrivit ces mots : *quo me fata vocant*. Tout aussitost s'estant lavée les mains pour se mettre à table, elle trouva l'hemistiche tel, *ne quo te fata vocarent*. Or c'estoit un equivoque par antiperistase pour la des tourner de son voyage ; et neantmoins ceux qui firent cela n'y gaignerent rien, car elle estoit toute resolute de venir en France trouver le Roy son frere, à son mandement.

Suivant ce que ladiete dame avoit promis de se laisser instruire à la religion catholique, il fut resolu par Sa Majesté que le pourparler en seroit mis en avant ; et de faict on fit approcher lors certains docteurs en theologie à Paris, entre autres le docteur Duval, d'une part, et quelques ministres de la religion pretendue avec un nommé Tilenus, d'autre part. Tous lesquels à la sollicitation du Roy, et à la diligence du sieur de Champvallou, s'assemblerent là où estoit Madame, et elle estant dedans son lit comme retirée escouta beaucoup de questions qui furent agitées, sans aucun prouffit pour son salut. La cause fut que le docteur Duval, disputant contre eux par les accoustumées questions scolastiques, lesdits ministres, qui n'y entendoient rien, s'en moquerent, et firent entendre à ladiete dame, qui oyoit tout, qu'il n'y avoit en la theologie que des subtilités que les hommes ne pouvoient comprendre, s'ils n'y estoient nourris, et encore moins les femmes par conséquent. En apparence cela estoit veritable, car on ne prendra jamais les ministres de la religion pretendue par les sillogismes, mais leur but est simplement de s'arrester aux mots. Le Roy voyant ces inconveniens se resolut, tant pour satisfaire à sa conscience, comme aussi pour remedier aux

scandales, que ceste instruction seroit differée jusques à un autre temps : et nonobstant cependant que l'on procederoit au mariage. Sur cela se firent nouvelles practiques par les ministres de ladiete religion pretendue, qui vouloient avoir, comme ils disoient, cest honneur que Madame, sœur unique du Roy, fust mariée par leurs mains, et que ledict sieur prince de Lorraine devoit rechercher son espouse là où elle estoit, et qu'il n'estoit pas convenable qu'elle le recherchast en son eglise : de vray cela estoit plausible, et ladiete dame pensoit y avoir un grand interest : au contraire ledit sieur prince protesta de n'estre jamais marié par les mains des ministres. Bref de la forme comme on les marieroit il y eut plusieurs paroles, mais le Roy par sa sagesse accoustumée y apporta l'effect de son autorité, ainsi que s'en suit : c'est que le penultiesme de janvier, un jour de dimanche dès le matin, ayant adverty dès le soir ladiete dame sa sœur de son intention, et prié ledict sieur marquis prince et duc de s'en tenir prest, il va prendre Madame sa sœur à son lever, et l'amenant par la main dans son cabinet où estoit desjà ledict futur espoux, il commanda à monseigneur l'illustrissime et reverendissime archevesque de Rouen, son frere naturel, d'espouser ledict sieur marquis prince et duc, avec ladiete princesse et duchesse sa sœur unique, par paroles de present, et qu'il vouloit qu'ainsi fust. A quoy ledict sieur archevesque fit du commencement refus, et qu'il failloit y garder les solemnités accoustumées, sur quoy le Roy repartit très doctement, « que sa presence estoit plus que toute autre solemnité, et que son cabinet estoit un lieu sacré. » Partant, ayant commandé audict sieur archevesque de passer outre, nonobstant toutes difficultés, il proceda lors à la benediction nuptiale desdits presents conjointes par mariage, tout ainsi que s'ils eussent esté en la plus grande eglise de Paris. Ce qu'estant faict, chacun alla à sa devotion. Après, le Roy ordonna à madame sa sœur de se mettre en estat de mariée, et ainsi en fut faict le festin solennellement ; tous les grands officiers de la couronne y assistants et servants en leurs degres, rangs et formes accoustumées, avec toutes les bonnes cheres que le Roy se pust adviser de faire audict prince de Lorraine son beau frere.

Après ceste solemnité d'espousailles, il y eut tant de recreation, jeux et balets, qu'impossible est de les reciter. Dans la fin du mois de fevrier ladite princesse s'en alla avec son mary en Lorraine, où le duc de Lorraine luy fit tout le bon accueil qui se pourroit dire, la cherissant plus que si elle eust esté sa propre fille.

Tousjours nonobstant il y a eu entre eux du mescontentement pour ceste diversité de religion, comme nous dirons cy après.

Dès le mois d'avril de l'année passée, ainsi que nous avons dict, le Roy estant à Nantes accorda à ceux de la religion pretendue reformée, et ce pour establir la paix generale en son royaume, une declaration sur les edicts de pacification des troubles esmeus pour le faict de la religion en la France, lequel ne fut verifié au parlement de Paris que le 25 fevrier an present 1599, pour plusieurs oppositions et difficultés que l'on y fit. Dans Saint Germain en Laye, le sieur Berthier, l'un des agents du clergé, qui est à present evesque de Rieux, en fit plusieurs remonstrances à Sa Majesté, et instamment pressoit messieurs du conseil d'y adviser, de quoy le Roy luy tint de grosses paroles. Mais ledict sieur Berthier remontra fort modestement à Sa Majesté, qu'il luy avoit commandé d'accepter la charge et qualité d'agent et syndic du clergé, laquelle il avoit esté esleu en l'assemblée generale dudict clergé, mesmement pour le bien des affaires de Sa Majesté; que s'il n'eust esté à Paris, que pour quelques siennes affaires domestiques, comme y sont beaucoup d'autres beneficiers, il n'eust esté si hardy d'ouvrir aucunement la bouche de nulle plainte: mais que l'instance qu'il entendoit faire à Sa Majesté estoit du devoir de sa charge d'agent general du clergé, pour l'interest de l'eglise, pour le service de Dieu, pour le repos de son royaume, et pour le salut de ses subjects.

Le Roy eut agreable son excuse, et luy commanda qu'avec ceux du clergé qui estoient lors en cour, il advisast donc ce qui seroit besoin d'y modifier, pour par après estre veu par son conseil ce qui seroit expedient d'y employer pour les intentions par luy deduites.

Semblablement l'evesque de Vicenze, qui pour lors estoit nonce du Pape, s'y entremist, et supplia le Roy de faire tellement pour ses subjects desvoyés, affin de les reduire peu à peu, que principalement l'honneur de Dieu demeurast en son entier, et que l'estat de l'eglise n'en souffrist aucun detrimet: quoy faisant Sa Saincteté supporteroit toutes choses pour la paix de la France.

Des poincts agités par le sieur Berthier, le premier fut que Sa Majesté ne permist point que deçà Loire les ministres de ladicte religion pretendue reformée eussent autre liberté, sinon de n'estre point recherchés; qu'ils devoient estre contents des pays et lieux dans iceux, auxquels durant les guerres passées la violence des armes avoit reduit les catholiques à leur

ceder, jusques à tant qu'il plust à Dieu y donner le remede salutaire pour eux mesmes.

Le second, qu'auxdicts pays et lieux où l'exercice de ladicte religion pretendue estoit seule exercée, nonobstant qu'ils les tinsent comme pour places de seureté, il plust à Sa Majesté ordonner et faire par effect que le service divin y fust restably et exercé librement, et que les gens d'eglise y peussent faire leurs offices sans aucun danger.

Le troisieme, que les ecclesiastiques fussent deschargés totalement des vexations qui leur ont esté faictes jusques à present aux villes et places tenues par ceux de ladicte religion pretendue, lesquels avoient prins les gages de leurs ministres sur le temporel des benefices, mesmement ès pays de Guyenne, Languedoc et Dauphiné, èsquelles provinces ils usoient de contraincte sur les ecclesiastiques, qui estoit une chose intolerable.

Le second et le troisieme article leur fut accordé par Sa Majesté. Et quant au premier, le Roy ne pouvant faire une telle deffense sans remuement, l'article de l'edict fut laissé touchant ceste difficulté tel qu'il estoit couché premierement.

Il y eut encores en particulier un grand estrif entre ledict sieur Berthier et ceux de ladicte religion pretendue reformée, touchant l'assemblée de leurs synodes; c'est qu'ils vouloient qu'ils leur fussent permis sans en demander aucune licence à Sa Majesté, et mesme soustenoiient qu'ils pouvoient aller librement aux pays estrangers, et assister à leurs synodes et autres actes, et pareillement aussi recevoir les estrangers dans les leurs, ce que le mareschal de Bouillon avoit mesnagé avec quelques uns, qui ne s'apperevoient peut estre pas du danger qui estoit en cela; mais le sieur Berthier le contesta si vivement audict sieur mareschal devant le Roy, que ses raisons ouyes, et veu l'importance du faict, mesme que c'estoit un moyen que leurs ligues et intelligences avec les estrangers seroient continuées, pour estre prests de lever les armes quand ils voudroient, ce qui ne pourroit estre qu'à la ruyne de l'estat. Le Roy, après leur avoir ouy leurs contestations, recogneut de quelle importance cela estoit, et sur le champ, et en sa presence, fit rayer l'article touchant lesdicts synodes estrangers, et leur deffendit expressement de faire ny se trouver à aucunes assemblées sans sa permission, sur peine d'estre declarés criminels de leze Majesté.

Le recteur aussi pour l'Université de Paris representa au conseil de Sa Majesté, qu'il luy plust de ne permettre auxdicts de la religion preten-

due reformée, ny à leurs precepteurs et pedagogues, avoir entrée aux colleges de l'Université, ains qu'ils fussent exclus de tous privileges : sur cela y eut un grand debat, mesmement pour la faculté de medecine ; à quoy fut respondu qu'il leur seroit deffendu de dogmatiser, mais que pour l'humanité et professions des facultés, ils seroient admis et receus comme les autres.

Il y eut aussi plusieurs difficultés sur les articles qui admettoient lesdicts de la religion pretendue à tenir toutes sortes d'estats et offices : l'on en imprima des discours, les uns disants qu'ils les y failloit admettre, les autres sousténants le contraire, auxquels je renvoye la curiosité du lecteur.

Enfin l'edict, après plusieurs jussions, est publié et verifié au parlement de Paris ; il contenoit plusieurs articles, la substance desquels estoit :

« Premièrement, une abolition generale de toutes choses passées, avec deffenses de s'attaquer, injurier, et contester les uns contre les autres par reproche, sur peine.

» Que la religion catholique sera restable par tout, et les eglises et biens appartenants aux ecclesiastiques leur seront rendus, deffendant de ne les troubler en la celebration du service divin et perception des dixmes, et surtout ceux de la religion pretendue reformée ne prescheront dans les eglises, ny habitations des ecclesiastiques.

» Qu'il sera au choix des ecclesiastiques d'achepter les maisons que l'on aura bastyes aux places profanes appartenants à l'eglise, ou contraindre les possesseurs d'achepter le fonds, excepté les places occupées pour les reparations et fortifications des villes, et les materiaux y employés, lesquels ne pourront estre vendiqués ny repetés.

» Du surplus, il est permis auxdicts de la religion pretendue reformée de demeurer par toute la France, en se comportant suyvant l'edict. Et est aussi permis à tous seigneurs qui ont haute justice ou plein fief de haubert de faire faire exercice public de ladicte religion pretendue en leurs maisons ; et à ceux qui n'ont que le droict de haute justice, ledict exercice leur est permis seulement pour leur famille. Lesdicts de la religion pretendue feront aussi continuer ledict exercice où il s'est publiquement fait durant les années 1596 et 1597, et aux lieux où il devoit estre estably par l'esdict de l'an 1577, reservé toutesfois les accords faicts en ce qui concerne l'exercice de ladicte religion pretendue pour la reduction d'aucuns princes, seigneurs

et villes catholiques ; avec deffenses auxdicts de la religion pretendue, de faire aucun exercice d'icelle, ny discipline ou instruction d'enfants, qu'ès lieux octroyés par ledict edict.

« Ledit exercice leur est aussi deffendu à la cour et suite de Sa Majesté, et en la ville de Paris, et à cinq lieues d'icelle. Aux armées ledict exercice sera fait seulement aux quartiers des chefs qui en feront profession, autre toutesfois que celuy où sera Sa Majesté.

» Ils ne travailleront ny n'ouvriront leurs boutiques aux jours des festes indictes en l'eglise catholique romaine ; et les livres de ladicte religion ne seront vendus et imprimés publiquement qu'aux lieux et villes où ils auront exercice public ; mesme il ne se fera nulle distinction pour le regard de ladicte religion, à recevoir les escholiers pour estre instruits aux universités, et les malades pour estre pensés aux hospitaux.

» Pour les mariages contractés et à contracter ès degres de consanguinité, ils garderont les loix de l'eglise apostolique romaine. Estants pourvus d'offices, ne seront contraincts d'assister à aucunes ceremonies contraires à la religion pretendue ; et appellés par serment, seront tenus que de lever leur main, et jurer et promettre à Dieu seulement qu'ils diront verité.

» Seront aussi contraincts de payer les dixmes aux eures et autres ecclesiastiques.

» Les exheredations faictes pour cause de religion n'auront lieu.

» Ils seront admis et receus à tenir tous estats, dignités et offices.

» Il leur sera pourveu par toutes les villes d'une place pour leur cimetiére.

» Au trentiesme article dudict edict, et les suyvants, est contenu l'establisement des chambres de l'edict aux parlements, où les causes èsquelles sont parties lesdicts de la religion seront evocquées et jugées ; avec deffenses à toutes autres cours d'en cognoistre, tant en matiere civile que criminelle, pourveu que le renvoy en soit demandé.

» Par le cinquante huitiesme, toutes sentences, arrests, procedures, alienations, ventes, decrets, et executions, donnés contre ceux de ladicte religion pretendue reformée, tant vivants que morts depuis le trespas du roy Henry II à l'occasion de ladicte religion, et troubles depuis advenus, seront revocqués et annullés, ensemble seront ostées et rayées toutes marques, vestiges et memoires desdictes executions, et rentreront lesdicts de ladicte religion ou leurs heritiers dans la possession reelle et actuelle de tous leurs biens confisqués.

» De mesme toutes procedures faictes et juge-

ments civils donnés sans legitime contestation contre ceux de ladicte religion pretendue qui ont porté les armes, ou qui se sont à cause desdicts troubles absentes du royaume, toutes peremptions d'instances, prescriptions et saisies feodales escheues pendant lesdicts troubles, seront estimées comme non faictes et non advenues.

» Les enfants de ceux qui se sont retirés hors de France, pour cause de ladicte religion, depuis la mort du roy Henry II, seront tenus pour naturels François, pourveu que dans dix ans ils reviennent demeurer en France.

» Tous prisonniers retenus par justice, mesme aux galeres, à l'occasion des troubles ou de ladicte religion pretendue, seront mis en liberté.

» Mesme aux contributions et surcharges publiques, lesdicts de la religion n'y seront cottisés plus que les autres subjects du Roy.

» Seront aussi ceux de la religion pretendue reformée deschargés et demeureront quittes, tant de tous les deniers royaux que de toutes autres levées de deniers, à quelque somme qu'elles puissent monter, par eux prises et faictes à l'occasion desdicts troubles depuis l'an 1585 jusques à l'advenement de Sa Majesté à la couronne; et aussi pareillement demeureront absous de toutes levées de gens de guerre, fabrications de monnoyes, et generalement de tout ce qu'ils ont fait et geré depuis la mort du roy Henry II; mesme seront deschargés de toutes leurs assemblées generales et provinciales, et tout ce qu'ils ont levé sur le peuple: les comptes rendus pardevant leurs assemblées approuvés, sinon en cas d'obmission de recepte ou faux acquits.

» Aussi ceux de ladicte religion pretendue se departiront et renonceront à toutes negociations et assemblées tant dedans que dehors le royaume; toutes ligues et associations cassées, avec defenses de faire levées de deniers et enrrollement d'hommes contre la volenté du Roy.

» Toutes les prises qu'ils ont faictes par terre et par mer durant les troubles, jugées par les commissaires de l'admirauté et autres chefs de ceux de ladicte religion, seront delaissées à ceux qui les possèdent. Et quant à ce qui a esté fait ou pris par hostilité, contre la discipline militaire et sans adveu, on en pourra faire poursuite par la voie de justice.

» Du pardon cy devant fait, sont exceptés les cas execrables, comme ravissements et forcements de femmes et filles, les meurtres et voleries de guet apens. Les villes demantelés pendant lesdicts troubles seront aux despens des habitants, en prenant permission de Sa Majesté, redifiées et reparées.

» En somme, tous ceux de ladicte religion pretendue reformée sont remis et reintegrés en la jouyssance de leurs biens, renommée et actions: tous edicts, declarations et arrests, au contraire du present edict, sont revoqués et annullés. »

Cest edict fut envoyé à la diligence du procureur general par tous les bailliages du ressort de Paris; toutesfois en chaque province Sa Majesté deputa aussi des commissaires gens de qualité pour l'execution d'iceluy. L'exercice de la religion catholique fut remis dans La Rochelle, et en plus de cent villes closes, et mille parroisses ou monasteres, auxquels ledict exercice estoit interdict depuis quinze ans en çà et plus. Du Puy, official de Bazas, qui a esté en Bearn à l'execution dudict edict, escrivit à un sien amy ce qui s'ensuit: « J'ay esté, dit-il, en Bearn, pour ayder de tout mon pouvoir à la conservation et consolation de tant de peuples, qui, après l'intermission du service divin par l'espace de trente et un ans, viennent ou plustost reviennent tous les jours au giron de l'eglise, sous la faveur et benefice de l'edict du Roy [gloire immortelle à Sa Majesté, et pour un des plus signalés miracles de l'heur de son regne]. J'ay recogneu une telle ferveur et zele parmy ce peuple à l'ancienne religion de leurs peres qu'elle est quasi incroyable; et n'eusse jamais pensé qu'en un pays d'où l'eglise avoit esté bannie par si longues années, ceste sainte affection se fust pu conserver si entiere, te pouvant dire avec la verité, qu'en la parroisse de Gand, de six cents et tant de maisons et feux qu'il y a, il n'en reste de pretendus reformés que cinq: de sorte que le jour de la reconciliation de l'eglise, en la procession qui s'y fit, on y compta dix huit cents rangs d'hommes, sans les enfants et femmes, estant chaque rang de quatre à cinq, qui faisoient environ de huit mil hommes du lieu et des environs. En celle de Moneins de dix neuf cents et tant de feux, il n'y en a pas quinze pretendus reformés. Comme à Oleron, siege d'evesché, qui avec les fauxbourgs peut esgaller le peuple d'une bien grande ville, il n'y scauroit avoir soixante personnes de ceste qualité: jugez des autres par ceux-là, et qu'est ce qu'on doit esperer de la prosperité et accroissement de l'eglise de Dieu.

Cependant que l'on establissoit en France cest esdict de pacification, le cardinal André, pour et au nom de l'archiduchesse l'infante, en fit publier un aux Pays Bas contre les Hollandois, defendant à tous ses subjects de traffiquer avec eux; la teneur dudict esdict estoit telle:

Que jusques à present depuis le commencement de ces guerres civiles, plusieurs conditions

avoient esté offertes par elle et ses conseils à ceux de Hollande et leurs associés qui estoient très raisonnables pour les reduire au devoir de leur obeysance, au lieu que temerairement ils avoient secoué le joug et refusé se reunir avec les autres provinces belgiques, qui la recognoissoient et luy obeyssoient; mais comme on n'y prouffitoit de rien par ce moyen là, on estoit venu aux armes, ésquelles neantmoins le feu Roy son pere avoit usé tousjours de toute clemence et mansuetude, esperant qu'ils recognoistroient leur erreur, et qu'ils demanderoient pardon de leur revolte, et recevroient la grace qui leur a esté plusieurs fois offerte.

Que pour ceste cause il leur avoit concedé les navigations, pescheries et commerces libres et communs avec ses subjects obeysants, d'autant mesme que l'on craignoit que les voisins par ceste occasion ne destournassent les esmollements de toutes les negociations ailleurs, ce que les Hollandois sçavoient très bien eux mesmes qu'iceux voisins se sont efforcés de faire de toute leur puissance; mais tant s'en failloit qu'ils fussent adoucis par ceste sorte de biensfaits, que au contraire ils en estoient devenus plus insolents, et s'estoient obstinés et prius leurs conseils déterminés à resister à la paix et à continuer la guerre, non pas que ce soit le peuple [de soy amateur de la paix, et qui ne demande qu'à vivre modestement en obeysance]; mais ce sont quelques nouveaux hommes, qui, prenant d'eux mesmes l'autorité de commander, demenent le menu peuple de ceste façon, ne regardent qu'à leur prouffit propre et non point à l'utilité publique; dont estoit advenu que toutes conditions estant par eux jetées, et mesme ne voulant escouter les entremetteurs de paix, ils ayent mieux aymé la guerre, et l'entretenir non seulement en Flandres, mais en toute l'Europe, tandis que le Turc très cruellement envahit et occupe tout ce qu'il peut sur les chrestiens, et prenant l'occasion du temps que les princes chrestiens s'entrecourent par guerres et seditions de leurs peuples, et par ce moyen agrandit les limites de son cruel empire; mais surtout auroient puis nageres lesdicts Hollandois fait une grande et intolerable injure, et en tant qu'ils ont refusé d'ouyr les ambassadeurs à eux envoyés de par l'Empereur et les princes de l'Empire, et que pourtant l'Empereur n'a point quitté ce desir de leur pourchasser la paix, ains depuis a ordonné une nouvelle ambassade vers eux, dont l'issue est encores incertaine; et neantmoins qu'iceux Hollandois ne laissent point de faire toutes sortes d'hostilités contre leurs legitimes princes, enorgueilliss pour avoir eu quel-

que heureux succès, selon leur advis lorsque les Espagnols estoient empeschés aux guerres de France.

Qu'outre plus la paix estant faicte avec les François, ils avoient remué tout ce qu'ils avoient peu pour en empescher la conclusion; et qu'estants mesme requis du roy de France d'entendre à la paix, ils en avoient non seulement refusé le pourparler, mais avoient recommencé la guerre par le moyen de ceux qui, tenant l'estat en leur puissance, ne se soucient d'autres choses que de brouiller tout le monde. C'est à eux qu'il faut imputer cest inconvenient, que nul fruit de paix n'ait peu estre communiqué à aucune des provinces belgiques.

Cy devant ils alleguoient pour excuses qu'ils ne pouvoient entendre la paix; que les Espagnols et estrangers commandoient, desquels ils ne vouloient tenir, et ne se pouvoient fier en eux; mais le Roy defunct par sa clemence leur avoit osté ce pretexte, leur ayant envoyé les archidues Ernest et Albert, desquels l'estude et desir singulier n'estoit que de s'employer au bien public, ce qui estoit cogneu de tout le monde, d'autant que l'un et l'autre s'est efforcé avec un grand labour, soin et diligence, à rechercher la paix, et s'offrir de s'entremettre pour eux à leur regagner la faveur de leur prince; au contraire, qu'ils avoient eu en mespris et n'avoient point voulu user d'un tel bienfait: tellement que le miserable vulgaire estant opprimé de la tyrannie et reduict à desespoir, mesprise ou n'apperçoit pas les choses qui sont pour son repos et tranquillité.

Mesmemment que elle, leur princesse, que le Roy leur avoit ordonnée, estoit par eux mesprisée, au lieu que les estats des autres provinces les avoient exhortés de la recognoistre, et qu'ils avoient renvoyé ses ambassadeurs qu'elle mesme leur adressoit, sans luy daigner faire response: ce qui est à considerer estre par trop indigne, d'autant que tout le monde fera bien un tel jugement, que nul ne doit avoir aucune societé ny confederation avec ceux qui font la guerre à Dieu, à leur prince et à leur patrie.

Que jusqu'à present il leur a esté fait faveur de la liberté du commerce, qui n'apporte autre fruit que de les aigrir davantage; d'autant mesme qu'ils abusent des ports, peages, passages et autres tributs, pour s'en servir et en faire la guerre dont ils ont fait un très grand prouffit. Et que quant à elle, tout moyen par son conseil a esté employé pour faire, avec l'intention du Roy son frere, que ses subjects vesquissent en bonne paix et se rangeassent à leur devoir.

D'autant donc que ces gens là ne peuvent

estre vaincus par douceur ny par biensfaicts , par l'advis de ses conseils, et notamment du cardinal André, elle, comme princesse souveraine, deffend à tous ses subjects d'avoir plus aucun traicté ny commerce avec lesdicts Hollandois et Zelandois, et que ny par mer ny par terre il ne leur soit rien communiqué par ses subjects directement ny indirectement, revocquant toutes lettres et saufconduits concernant la navigation et la pescherie, et aussi les autres patentes de negociation ; sauf, si dans un mois ils ne veulent prendre conseil d'entendre à la paix : ce que faisant, elle leur promet toute clemence et faveur, combien qu'ils l'ayent jusques à present tant de fois refusée.

A peine estoit publié cest edict de l'Infante, que les Estats font un autre edict tout au contraire en ceste substance :

Qu'il est aisé à voir que c'est que les Espagnols pretendent, tant par cest edict cy dessus, que par les autres stratagemes de leurs conseils, qui ne tendent qu'à renverser toute la liberté, non seulement de la Flandre mais aussi de toutes autres nations, et se veulent attribuer droict, non seulement sur les corps et les biens, mais aussi sur les ames et consciences : à quoy tendoient ces grandes entreprises dernieres, non seulement par secrettes conspirations et subornemens des subjects de France et d'Angleterre contre leurs princes, mais qu'aussi par armées tant par mer que par terre avoient lesdicts Espagnols tasché d'envahir lesdicts royaumes, dont estants frustrés, ils se sont allés attaquer par leur admirant aux princes de la Germanie et aux eslecteurs du saint Empire pour les vexer, prenans leurs villes et chasteaux, pillans leur pays, et mettant tout en degast par rapines, violemens et meurtres, sans espargner sexe ny qualité des personnes, jusques là d'avoir massacré des princes et comtes. Et mesme ils menacent qu'ils ne se reposeront jamais de faire port d'armes, que tous ceux qui se sont retirés de l'eglise romaine ne soient reduits aux anciennes ceremonies. Dont est, qu'ils changent librement la religion et l'administration de la republique par force et violence ès villes et cités imperiales ; et mesme ils montrent en leur façon, et disent par tout qu'ils souhaitent principalement que les princes eslecteurs et les autres estats de l'Empire se deffendent par guerre, prenans les armes, et qu'ainsi feroient plus commodement ce qu'ils delibèrent. Qu'aussi de la mesme boutique a esté forgé le conseil present par lequel le roy d'Espagne a prohibé tout l'usage des commerces et a traicté très cruellement

les mariniers et les marchands qu'il a peu attrapper, et mis les mains sur les vaisseaux, et puis volé les biens et marchandises qui estoient dans iceux, et a violé ses promesses en diverses façons, dont l'Infante prenant l'exemple a commandé qu'on fasse le mesme en Flandre. C'est d'autant qu'il leur faict mal, que nous autres ayons dechassé la tyrannie qui nous estoit preparée sur nos testes, par le moyen de l'union qui est entre nous, de nos courages, biens, moyens et forces, avons rompu leurs efforts et esludé leurs fraudes, estants appuyés premierelement sur le secours de Dieu, puis après estants aydés des moyens de la royne d'Angleterre et des autres roys et princes : ce qui est aussi resolu entre nous de faire, et de nous evertuer de toute nostre puissance, non seulement que nous deffendions nos limites de l'injure, mais aussi que nous nous vengions des dommages qui nous ont esté faicts : ne doutants point que la faveur de la benignité divine n'accompagne nostre effort, estant si necessaire, et que Dieu ne veuille inspirer aux cœurs des roys et des princes ceste bonne intention, qu'ils pourvoyent à leurs affaires et maintiennent leur dignité contre les machinations meschantes des insidiateurs, et qu'ils entendent à se premunir au contraire. Que s'il se faict, qu'ils esperent certainement qu'en peu de temps les armées des Espagnols estants dechassées des limites de l'Empire, et surtout de Flandre, la paix sera restablie partout comme elle est très désirée, et qu'il y aura seureté aussi grande qu'elle fut jamais. Et d'autant que pour parfaire ceste entreprise ils estiment que cela y aura un grand effect, à sçavoir qu'aucun n'ayde les Espagnols et leurs adherants de munitions, marchandises ou argent : ils deffendent rigoureusement qu'aucun de leurs citoyens porte aucune sorte de marchandises quelconques ès provinces lesquelles obeyssent aux Espagnols et à leurs complices ; aussi deffendent ils aux pescheurs et à tous autres qui exercent la marchandise par mer, de prendre de l'Espagnol ny des siens aucun sauf conduit, dont desjà cy devant plus d'une fois ils se sont trouvés enveloppez et encourus de grands dommages. Aussi ils abandonnent en proye tous hommes, biens et moyens de tous ceux qui demeurent sous l'empire et commandement de l'Espagnol en quelque lieu qu'ils puissent estre trouvés, et commandent que non seulement toutes leurs marchandises, navires, charrettes et chevaux de tous ceux qui apporteront quelque chose des terres espagnoles ou qui en porteront, soient confisqués ; mais aussi ils veulent que tous les propriétaires,

maistres de navires et chariots, soient mis en l'amende; et qui plus est, un an passé, s'ils sont surpris en telle faute, estre punis corporellement. Mais affin que la navigation soit assurée pour les Hollandois, et principalement qu'ils soient exempts des rançons immenses que les ennemis ont accoustumé d'exiger, ils ordonnent que les maistres de navires et mariniens qui seroient pris par les ennemys et rançonnés d'eux, selon qu'ils auroient esté taxés par eux, qu'il leur seroit remboursé et restitué des biens de ceux de Brabant et de Flandre, et autres qui vivent sous la domination de l'Espagne, outre les attributs que lesdicts Brabançons et Flamands ont accoustumé de leur payer.

Cependant que ses edicts se publient aux Pays Bas, lesquels n'apportoient qu'un renouvellement de plus cruelles guerres entre les Flamands et Hollandois, l'archiduc Albert et la royne d'Espagne partent de Milan le 5 de fevrier, pour aller à Gennes où ils s'embarquent le 18 dudict mois sur les galeres magnifiquement tuquées. Ils passent à Savonne, là où, pour l'incommodité de la mer, ils demeurent quelques jours, au bout desquels ils vont le long de la coste, passant par Monaco et Villefranche dans la ville de Nice au comté de Terre Neuve, qui est le present au duc de Savoye, ayant esté de tout temps auparavant de la comté de Provence; et finalement ils jetterent l'ancre au port de Marseille, là où ils se reposerent pour le soulagement de la Royne. Le duc de Savoye les avoit grandement bien receus et festoyés, ce fut encores plus magnifiquement que le duc de Guyse, lieutenant du Roy en Provence, et par son commandement, leur fit demonstration de toute bienveillance, et rafraichit la chiorne de vivres et autres choses necessaires. La Royne ne voulut mettre pied à terre, sinon pour ouyr messe sous les tentes dressées expressement sur le bord de la coste en forme de chappelle: l'archiduc avec deux galeres aborda à Marseille et y entra pour visiter les reliques de saint Victor, et autres reliques venerables: ce qu'estant fait, il retourna vers la Royne et soudain le 22 de fevrier ils partent de Marseille, et passant outre la coste de Catalogne, ils saluerent Barcelone, et venant au port de Rode ils surmonterent le promontoire de la Lune, et vindrent à Alfaques, qui est comme le destroit de Gilbatar du costé de l'Afrique; enfin ils parvindrent en Valence, et ayant donné au port de Binaros, la Royne y descendit: dont le fils du prince d'Orie fut envoyé vers le Roy catholique, et luy donna advis de l'heureux voyage et arrivée de la Royne. Le dernier jour de mars ils arriverent à Sainct Mathieu, là

où le marquis de Denia de la part du Roy vint saluer la Royne et luy faire la reverence, luy disant les speciales intentions de Sa Majesté catholique. De là passant outre à Gabanes et à Villereal, s'allèrent arrester à Molviedro, qui est un village des restes de Sagonte, ville ancienne de la société des Romains. L'archiduc Albert prenant la poste s'en va diligemment faire la reverence au Roy et à son espouse l'infante, et de là à Madril pour voir l'imperatrice sa mere, où il demeura quatre jours, puis s'en revint à Valence.

Le Roy cependant, embrasé d'un desir amoureux de voir son espouse, se desguisa et print l'habit d'un seigneur, feignant d'aller de la part du Roy baiser les mains à la Royne; mais il fut recogneu par les princesses et dames qui estoient pour lors en la compagnie de la Royne, où il fut receu avec une incredible liesse et applaudissement de tous.

Cependant il se faisoit de très grands et incroyables apprests dans Valence pour la celebration des nopces, ce qu'estant tout parfait, le 17^e jour d'avril la Royne fit son entrée royale dans Valence, en un estat vrayment royal et du tout magnifique, avec une si grande et si belle assemblée de princes et gentilshommes, qui estoient là venus de toutes parts, avec tant de grands et braves trains, qu'il sembloit que ce fust une armée, avec la splendeur de ceste pompe royale. L'ornement royal des habits precieux, qui ayant une beauté quasi pareille en tous, non seulement la varieté des couleurs, mais l'esclat de l'or brillant esblouissoit les yeux de tout le monde. Cinq troupes de gens d'armes menoient toute l'assemblée; puis trente tambours à cheval, avec les trompettes, clairons et hautsbois, qui alternativement remplissoient tout de leur son. Suivoient puis après, sans aucune prerogative d'ordre ny de rang, les courtisans, et spécialement il y en avoit quatre cents jeunes seigneurs en façon d'enfans d'honneur, qui estoient parés à la royale; ils avoient chacun des pages et laquais, l'un six, l'autre huit, l'autre dix, autres vingt, vingt quatre, vingt six, et plus encores, habillés de livrées de toutes couleurs, avec des enrichissements superbes: vous eussiez diet, à voir la foule mouvante par les testes, que c'estoit un pré branlant au mois de may, orné et bigarré de toutes couleurs, il y en avoit en outre sept cents chevaliers d'honneur habillés des livrées de la Royne, qui estoient de doré blanc et rouge tout en fonds de satin. Après il y avoit quatre chevaliers portant les masses royales; puis les maistres d'hostel de la Royne, et seize des grands d'Espagne; puis après les he-

raults, portant les hoquetons de broderie avec les armes du Roy ; puis le grand majordome, et puis le grand escuyer marchoient. Finalement la Royne, montée sur un cheval de pas, suivoit sous un dais de drap d'or qui estoit porté par vingt des principaux seigneurs de Valence, et estoient les renes de cordons de soye et d'or tenus par des seigneurs très illustres du royaume de Valence, tant d'un costé que d'autre. La robe de la Royne estoit de drap d'or à fonds d'argent, bordée de perles et autres très précieuses pierreries, tellement qu'il n'y eust peu estre adjousté rien qui soit. La mere de la Royne et l'archiduc Albert la suivoient avec le cabinet de la Royne, et grand nombre de princes et seigneurs. Les coches et carrosses tirés chacun à quatre ou six chevaux, où estoient les princesses et dames pour la dernière troupe de ceste pompe nuptiale. On tient qu'il y fut despendu trois millions d'or

La Royne ayant outrepassé la porte qui estoit ornée très splendidement d'un arc triomphal, elle est menée dans l'église, qui estoit toute rehausée de tapisserie d'argent et de haute lisse. Le grand autel estoit orné d'un royal apparat, devant lequel il y avoit un oratoire haut eslevé, couvert de drap d'or qui eust peu tenir trois personnes, encores un autre qui en eust peu tenir cinq, qui se voyoit de tous, et estoit fort commode pour se mettre de genoux. La Royne s'alla mettre là, après avoir baisé la croix qui estoit excellemment ornée de reliques, à elle présentée par le patriarche archevesque de Valence.

Or quand le Roy catholique fut là descendu avec l'infante sa sœur par une descente secrète faite à cela exprès, le noncé apostolique, après avoir fait les ceremonies solennelles, interrogea premierement le Roy, puis après l'archiduc, sçavoir s'ils ratifioient les mariages cy devant contractés par leurs ambassadeurs, et celebrés par le Saint Pere. Comme l'un et l'autre eurent déclaré les ratifier, tous s'approcherent ensemble de l'autel, et s'estants mis de genoux assisterent à la dernière benediction de leur mariage, tandis qu'on en faisoit les prieres.

De là on s'en alla au palais, là où la festivité nuptiale fut parachevée avec la plus grande magnificence qu'il eust peu se faire. Et deux jours après le Roy fit trois chevaliers de la Toison d'or, l'archiduc Albert, l'admiral de Castille et le prince Dorie. Huit jours durant toutes sortes de jeux et spectacles dont les esprits humains peussent estre recreés furent faits. Il y avoit là un theatre construit qui tenoit bien soixante mil personnes, qui estoit propre à voir

diverses sortes de jeux, comme à la chasse du taureau, et à darder des canes à la mode des Afriquains, et aussi en joutes et tournois, et toute autre sorte de pasetemps que les Espagnols ont en recommandation, où nous les laisserons cependant que nous allons voir ce qui se fait en France.

Le duc de Joyeuse estant à Paris vers le mois d'avril, après avoir ouy le pere Laurent dans Saint Germain l'Auxerrois, qui avoit une suite merveilleuse pour la façon dont il faisoit ses predications, s'estant trouvé esmeu en l'ame, après avoir dict adieu aux dames et à quelques uns de ses amis, il s'alla remettre aux capucins; là où estant receu par les peres il fit sa reconciliation dure, et se remit au devoir de bon religieux : tellement que dans un mois après montant en chaire, il ravissoit en admiration tous les auditeurs de sa doctrine et eloquence, qui sembloit estre de science infuse, joint qu'il y apportoit des mouvements si doucement devoteux, que les plus durs en estoient esmeus aux pleurs et aux larmes. Bien est vray qu'il avoit estudié et passé assez avant dans le college royal de Navarre pour estre d'église, comme on esperoit, et que le pere, sieur de Joyeuse, qui est decedé mareschal de France, l'y avoit dédié : mais ses études n'avoient point passé les artiens; si bien que tous reconnoissoient qu'à la verité il y avoit du don et du doigt de Dieu. De là en hors en ayant esté par les parroisses de Paris les plus celebres, il passa en Picardie, où advint un cas memorable. C'est que au soir bien tard, arrivant chez un gentilhomme luy et son compagnon, ils demandent à loger, ils en sont refusés un long temps; neantmoins enfin le gentilhomme les voulut voir, d'autant qu'estant de la religion pretendue il avoit un ministre logé chez luy, il en voulut avoir son pasetemps de les faire disputer; et après qu'il y eut consommé une grande partie de la nuit, commanda qu'on les mist coucher dans l'estable, estant la saison de l'hyver et assez fascheuse : est à noter que ce gentilhomme avoit esté nourry page dudict sieur de Joyeuse. Le lendemain matin le revoyant, il le recogneut et lors avec grand déplaisir il luy demanda pardon de ceste faute en vers luy que c'estoit par mesconnoissance, et le pria de demeurer pour luy en faire toute la satisfaction qu'il luy seroit possible. Le duc de Joyeuse, lors nommé pere Ange, comme est la façon des capucins, faisant profession, de prendre un nouveau nom, s'excusa luy mesme de son importunité; qu'il avoit très bien reposé, qu'il ne demandoit de luy autre satisfaction, mesme d'autant que cela luy avoit esté un sujet d'un grand merite, et ainsi vouloit par-

tir. Le gentilhomme la larme à l'œil le supplia de le vouloir resouldre de sa conscience; et fut appelé derechef lo ministre, où les questions dont ils avoient le soir parlé estants encores agitées, le ministre demeura tout confus, le gentilhomme alors se rendit et a esté tousjours depuis bon catholique luy et toute sa famille. Voilà comme Dieu opere miraculeusement, qu'un seigneur de telle qualité se soit reduit à de si grandes austérités.

Or le motif premier de se rendre capucin luy vint au cœur par une inspiration divine, dès le temps du feu roy Henry III, lors qu'il estoit allé à Chartres à pied en dévotion pour avoir don de lignée [s'il eust pleu à Dieu]. Il se nommoit alors comte du Bouchage, et print sa resolution d'estre capucin, choisissant cest ordre entre tous autres, pour mieux faire sa penitence; et ce, d'autant qu'il se sentoit avoir esté dedié par son feu pere à estre d'eglise. Neantmoins le pere en fit d'extremement grandes complaints et regrets, et le Roy aussi le trouva très mauvais, et en fut le pere gardien en grand peine, car le Roy l'envoya querir, le tança de ce qu'il avoit receu un tel personnage sans son congé; il s'excusa, disant que leur statut estoit tel envers les personnes d'aage de n'en demander congé. Or, en son noviciat il se mit à l'estude des livres d'un si grand courage, qu'il estoit reprimandé d'une trop grande diligence; et aussi que portant la haire continuellement il avoit les espauls toutes deschirées, avec playes.

En cest estat il demeura jusques au plus grand effort des guerres miserables passées, là où après la mort de son pere, son plus jeune frere, qui estoit chevalier de Malte et grand prieur de Languedoc, fut nommé duc de Joyeuse [car le duc de Joyeuse, beau frere du feu roy Henry III, son aîné, qui fut tué à la bataille de Coutras avec le seigneur de Sainct Sauveur son jeune frere, mourut sans enfants]. Ce duc de Joyeuse, recogneu par ceux de Thoulouse et Narbonne, et autres du party de la ligue pour leur chef, fit une entreprise dessus la ville de Villemur au pays de Lauragais, là où ayant mis le siege, d'autant qu'elle estoit tenu par les royaux, ainsi qu'il cuidoit avec son armée emporter la ville, survindrent les seigneurs de Themines, Chamhaut et Messillac, qui le chargerent si à propos, que toutes ses troupes furent mises en desroute, tellement que ledict duc se retirant au passage d'une riviere, s'y noya avec plusieurs autres; par ce moyen, la maison de Joyeuse fut reduite à monsieur le cardinal son frere, et audict comte de Bouchage, capucin, que dès lors aussi on nommoit pere Ange. Les Thoulosains et la noblesse

de leur party bien estonnés eurent leur recours au cardinal, lequel ils prierent plusieurs fois prendre la charge de leur conduite, ce qu'il ne voulut jamais accepter; et enfin par leurs instantes prieres, qu'au moins, en relevant sa maison, il les secourust tout de mesme main par le moyen de M. du Bouchage son frere, qui estoit plus que capable d'une telle charge, mais il estoit capucin. La difficulté fut proposée en conseil de theologiens; ils trouverent que pour l'urgente nécessité il failloit le retirer de là, ce qui luy fut proposé à luy mesme: il en fait refus. Neantmoins, après luy avoir proposé l'exemple de son propre pere, lequel, estant grand prieur de Languedoc, fut neantmoins dispensé de se marier pour relever sa maison qui en luy seul estoit restée, et dont Dieu avoit approuvé par effect la benediction, estants nais d'un tel mariage tant de braves seigneurs, il consentit de retourner au siecle sous deux conditions: l'une, que ce fust par le congé de son general d'ordre; l'autre, par la dispensation du Sainct Siege, et à la charge de retourner quand Dieu auroit donné repos à l'eglise et à l'Estat. Cela obtenu du general et du Sainct Siege, pere Ange fut du monde encores une fois, et fit tous actes de mondain, de capitaine et d'homme de guerre, s'accommodant aux humeurs du temps. Il s'addonna à tous les exercices de plaisir, qui est un tant plus grand changement d'estre retenu d'une vie si astreinte de tous plaisirs, ce qui redargue un grand jugement et un courage vraiment vertueux de se commander si heureusement à soy mesme, et parmy les delices, se reserver à la souffrance de toutes incommodités. Après avoir appaisé plusieurs seditions populaires des Thoulosains, il moyenna la composition de Thoulouse avec Sa Majesté; et estant à Paris, après avoir sous le bon plaisir du Roy marié sa fille unique au très illustre duc de Montpensier, prince du sang, il s'est ressouvenu de l'obligation contenue en sa dispense, et est allé rendre l'obeyssance au Sainct Siege, et à son ordre, auquel aussi il est maintenant un des principaux conducteurs, s'estant deschargé de ses affaires domestiques sur ledict sieur cardinal son frere, et entre les mains dudict sieur son gendre.

La duchesse de Beaufort, aymée et chérie du Roy d'un amour singulier, estant grosse, sur son terme d'accoucher, partit de Fontainebleau le lundy de la sepmaine sainte, après avoir dict au Roy son dernier adieu, et luy ayant recommandé ses enfants, elle vint à Paris pour y passer les festes de Pasques. Et estant logée lors chez le sieur Zamet, elle s'en alla ouyr tenebres le jeudy dedans le petit Sainct Anthoine, d'autant

qu'il s'y faict de coustume ancienne un très beau concert d'une musique excellente. Au retour de là, comme elle se pourmenoit dans les jardins, soudainement il luy prit une grande apoplexie, qui la faillit d'emporter sur le champ, dont le paroxisme estant passé, on la transporta dans le logis de sa tante madame de Sourdis, au cloistre Saint Germain de l'Auxerrois, là où estant travaillée coup sur coup de ces violents excès, qui luy faisoient de grands efforts, et n'osant pas les medecins et chirurgiens [qui pour lors estoient auprès d'elle] luy administrer des remedes plus violents à cause de sa grosse, elle ne dura que jusques au samedy matin, qu'elle rendit l'esprit, avec de grands sincoptes et spasmes comme ciniques; et fut son fruit trouvé mort ayant esté ouverte. Ceste mort troubla grandement toute la cour, pour le deuil et les regrets que le Roy en faisoit. Sa beauté et bonne grace avoient esmeu le Roy à l'aymer, pour la longue absence de la royne Marguerite de laquelle elle avoit conceu de tenir entierement la place. Elle a laissé trois enfans, César Monsieur, duc de Vendosme, Alexandre Monsieur, qui a esté nommé comte d'Armagnac, et à present est grand prier designé de France, et une fille. On tient qu'il luy avoit esté dit par quelques uns, que de ceste grosse derniere, dont elle est decedée, elle se trouveroit en peine jusqu'à mourir. Autres encores en parlent autrement: qu'elle avoit conceu un certain desplaisir, craignant que ce qu'elle deliberoit et pretendoit obtenir du Roy ne pust venir à effect, à cause que l'eglise y resistoit grandement. Les obseques furent faictes à la mere et à l'enfant fort solennellement en l'eglise Sainct Germain de l'Auxerrois.

En ce temps là, la querelle de M. de Crequy avec le sieur dom Philippin, bastard de Savoye, se passa par un duel memorable, ainsi que s'ensuit. Le duc de Savoye avoit surpris en Dauphiné, dès l'an 1597, un chasteau nommé Barraux, et l'ayant fortifié le tenoit; dont il faisoit beaucoup d'empeschement plus que de degast aux entreprises du sieur Desdiguieres, lieutenant general du pays pour le Roy. Le sieur de Crequy, qui a espousé la fille unique dudict sieur Desdiguieres, entreprend de ravoir le fort de Barraux, et l'emporta de faict sur le duc: entre autres besognes qu'il y gaigna il y trouva une très belle escharpe de broderie, laquelle il prit et porta; elle estoit au sieur Philippin, lequel luy envoya la demander, mais il la luy refuse. Peu de temps après, il advint que le sieur de Crequy fut desfaiet dans Saint Jean de Morienne, et faict prisonnier de guerre, mené à Chambéry en Savoye, et de là à Thurin: il se trouva, entre

autres compagnies, que la dame qui avoit présenté ceste escharpe à dom Philippin par quelque occasion parla audict sieur de Crequy, et de faict aussi dom Philippin les trouva parlant ensemble, et advança quelque propos qui sembloit offenser ledict de Crequy; il s'en ressent [comme pouvoit un prisonnier]. Après estre delivré de prison, il manda audict Philippin, que s'il vouloit avoir son escharpe qu'il la vinst querir. Crequy estoit à Grenoble: Philippin l'y envoya appeler. Crequy sort, et se battent tout contre les portes de Grenoble: advint que Philippin tomba par terre d'un coup d'espée au travers du corps, et en fut si estonné qu'il demanda la vie à Crequy; il la luy donne, et partent d'ensemble comme bons amis. Philippin neantmoins deplorant sa fortune, et Crequy le consolant au mieux qu'il put, luy disant que c'estoit le hasard des armes, luy envoya son chirurgien, et ainsi se retira. La nouvelle de ce combat estant parvenue aux oreilles du duc de Savoye, il manda à Philippin qu'il ne le vouloit point voir s'il ne ravoit son honneur dudict de Crequy, pour la honte de luy avoir demandé la vie. Sur quoy après avoir essayé tous les moyens possibles de faire entendre ses excuses audict duc, mesme en fit supplier la duchesse, laquelle au contraire le rebouta encores plus rudement; si bien que par le conseil de ses amis, il se met en devoir d'appeler encores un coup ledict Crequy, lequel combien qu'il eust peu s'en excuser, attendu qu'il luy devoit la vie, fut incontinent prest, et s'estant donné le rendez vous entre Quirieux et Saint André, terres de Savoye, ledit de Crequys'en y va, estant accompagné de plusieurs de ses amis comme aussi ledict sieur Philippin de son costé, tellement qu'il y avoit plus de cinq cents gentilshommes tant d'une part que d'autres spectateurs: neantmoins parce que la riviere de Rosne estoit entre deux, il passa en un bateau luy et son parrain, le sieur de Buisse, non plus, tellement que tous ses amis se tindrent de là la riviere en la terre du Dauphiné. Le sieur Philippin avoit pour parrain le sieur d'Attignac de Savoye, lequel s'approcha avec luy; mais les amis de Philippin demeurèrent en arriere. Estants venus aux mains, ledict Philippin receut deux coups d'espée au travers du corps dont il tomba, et s'estant le sieur de Crequy un peu arrêté, puis après se ruant sur luy comme pour l'achever, ledict sieur de d'Attignac, voyant l'estat miserable de Philippin, pria le sieur de Crequy de luy donner encores un coup la vie, et qu'il n'estoit pas pour la faire plus longue, à quoy ledict de Crequy obtempera, se contentant d'emporter ses armes; et

appercevant ledict sieur d'Attignac que les amis dudict Philippin, le voyant là réduit, commençoient à s'esbranler, il pria ledict sieur de Crequy se vouloir retirer de peur qu'il n'arrivast quelque inconvenient, attendu que les siens estoient de là la riviere du Rosne [comme il a esté dit], ce qu'il fit tout doucement avec le sieur de Buisse son parrain; et passé qu'il fut, envoya son chirurgien pour le panser, qui n'y peut estre arrivé sitost que Philippin ne fust expiré, ainsi que ses gens commençoient le vouloir lever et le remporter; tellement que ce fut la fin de ceste querelle, au grand honneur dudict de Crequy, et tel heur que ce fut, sans y perdre une seule goutte de sang.

En ceste année, durant les mois de may et de juin y eut à Boulogne, par l'entremise du Roy, un pourparler de paix entre le roy d'Espagne et la royne d'Angleterre: ce lieu là fust ehoisi pour estre plus commode à tous les trois. La Royne le permettant aussi, en la faveur des Estats des Provinces Unies, d'autant que durant les guerres passées elle les avoit expérimentés bons amis. De la part de l'Espagnol, s'y trouva le president Richardot et d'Ibarra, secretaire; du costé de l'Angleterre, y estoient le milord Grey, le sieur Egmond [cy devant agent pour la Royne sa maïstresse près du Roy durant les guerres, et qui avoit aussi tenu comme rang d'ambassadeur, pour estre fort versé aux affaires de la France], avec Herisson, secretaire. De la part des Estats, y furent aussi envoyés des députés, qui n'estoient que comme spectateurs de ce qui y seroit delibéré. Pour le Roy, y fut le president Janin et le president de Commartin: lesquels tous par plusieurs fois convindrent des moyens de faire une bonne paix; mais il s'y trouva tant de difficultés, et principalement sur les secretés que demandoient la royne d'Angleterre et lesdicts Estats, mesme de ce qu'ils vouloient retenir les villes par eux conquises, et lesquelles ils possedoient, que les agents et députés s'en retournerent chacun vers leurs maïstres sans rien faire. Il y eut aussi une demande faicte par l'evesque de Boulogne, qui y estoit pour ses pretentions de la ville de Terouenne, rasée durant les querelles de Charles V, empereur, et des roys de France et d'Angleterre, debatant iceluy evesque que c'estoit une souveraineté, et qu'à elle appartenoit le ressort d'Ypre et de Saint Omer, que l'evesque de Boulogne faisoit tousjours le chef de l'archevesché susdict de Terouenne, d'autant que ladicte place de Terouenne estoit en son diocese, et monstroït cela avoir esté ainsi concordé avec l'archevesque du temps qu'elle fut rasée; qu'à l'advenir elle pourroit estre re-

mise et rebastie, et refondée en sa mesme dignité ancienne. Il y eut aussi quelques demandes pour la reddition de l'Artois aux François, et ce par voye d'amitié, suyvant les accords; mais tous ees pourparlers furent de nul effect. Retournons voir ce qui se passa en l'Allemagne.

Nous avons dit cy dessus que l'assemblée de Cologne fut remise à Confluence [que les Allemands appellent *Coblentz*] au 8 de mars: là se rendirent les députés des cinq cercles superieurs pour consulter des moyens par lesquels on pourroit deffendre et maintenir la liberté germanique, et reprimer l'insolence des Espagnols qui entreprenoient de tous costés hostilité contre tous estats. Ce mot de cercle est de l'usage des Allemands, selon leur phrase, et signifie proprement canton de pays; mais il est pris pour l'alliance et confederation qu'ont certains princes et villes imperiales les uns avec les autres. Et de ces cercles il y en a cinq superieurs, c'est à dire, de la haute Germanie, et les cinq inferieurs sont ceux de la basse Germanie, et est une des causes pour lesquelles les Allemands s'appellent Germains, d'autant que leur terre est toute esgalement terre de souverains, à chacun selon son tiltre, qui duc, qui comte, qui marquis. Et quant aux villes libres, c'est qu'elles se sont racheptées de leurs seigneurs, et ont obtenu le fief seigneurial en eux mesmes: ce qui est advenu comme de Metz pour la conqueste de la Terre Sainete, dont ils se racheptèrent de Godfroy de Billon ou Bouillon, comme il est plus vraysemblable. Les cinq cercles inferieurs sont Westphalie, qui est de la domination du prince eslecteur de Cologne, Hambourg, Lubek, Utrecht et Ost Frise, avec les pays adjacents, et sont compris en iceux les villes anseatiques, qui sont au nombre de soixante douze, lesquelles ont de fort grands privileges. Ceux des cercles superieurs sont tels [qui s'assemblerent pour lors à Confluence], sçavoir: Mayence, Treves, Cologne et le Palatinat, c'est un cercle; le second est de Brandebourg, Vicebourg, Henneberg, Hohenloo et Nuremberg. Pour le tiers, sont Wormes, Simmer, Hesse, Nassau. Pour le quart, Monstre, Julliers, Padeborn, Lippe; et pour le cinquiesme, Magdebourg, Brunsvic, Meckelbourg et Mulhouse. Ceux là ont une alliance ensemble; il leur est licite de s'assembler toutes fois et quantes qu'ils veulent. Ainsi donc assemblés à Confluence, toutes les propositions cy devant faictes à l'assemblée de Cologne, par Rodovitz, commissaire de l'admirant, furent derechef veues et considerées, comme aussi les justifications des Estats des Provinces Unies, dont la substance estoit telle:

Qu'ils avoient receu les lettres des princes eslecteurs et autres d'Allemagne contenant les doleances des estats du circle de Westphalie, sur les foules et outrages que les pays de Cleves, de Julliers, de Cologne et de Westphalie enduroient des gens de guerre de l'un et l'autre partys. Par lesquelles lettres ils estoient requis de retirer sans aucun delay leurs gens arriere du fonds de l'Empire, restituer les villes par eux occupées, desmolir les forts par eux bastis, et laisser les pays, villes et estats de l'Empire en leur ancienne paix, repos et tranquillité; sur quoy leur response et resolution estoit pareillement requise. Pour responses auxquelles, lesdicts Estats declaroient estre très marris d'entendre telles plaintes, et encores plus de ce qu'ils estoient mis au mesme rang des Espagnols et de l'admirant, qui ne s'estoit pas feint d'assieger, battre, forcer et prendre les villes, chasteaux, forteresses et maisons des gentilshommes es pays de Cleves et autres sous le circle de Westphalie, par meurtres, bruslements, pillages, violemens de femmes et de filles sans aucun respect, de quelque estat, qualité ou condition qu'elles fussent; dont encores non content il avoit par ses garnisons et menaces contrainct aucunes desdictes villes, outre les rançonnemens et concussions, de changer leur religion et police, dont, sous l'autorité de vostre excellence et d'autres princes, ils avoient par maintes années paisiblement jouy, et où le roy d'Espagne, au moindre point, n'avoit que voir, et partant en nulle raison ne scauroit il couvrir ny pallier ses attentats.

Au contraire de leur costé, disoient les Estats, rien n'a été faict que par une extreme contraincte et nécessité qui n'a point de loy, pour conservation, maintenantement et assurance de leurs Provinces Unies; et que sans aucun contredict, selon le droict de guerre, usance militaire, se peut faire; à quoy ils ont esté forcés. A raison de quoy ils supplioient leurs excellences, et tout homme de bon jugement en faict de guerre, les appelant à tesmoins, si, considéré les attentats de l'admirant [veu qu'ils n'avoient autre moyen de faire teste à leur enemy, sinon qu'en le prevenant et preocupant les places que luy mesme cust incorporées], ils s'en sont saisi les premiers, et y ont mis de leurs gens, attendu mesmement que le Tolhuis qu'ils ont saisi n'estoit pas bastant pour resister aux forces de l'admirant, qui en tout evenement n'eust failly d'y venir [où les habitants eussent esté traictés de la mesme douceur qu'ont esté traictés les autres places] pour par là avoir entrée en leurs Provinces Unies: avec ce que jamais leur in-

tention n'a esté d'empieter un pied de terre sur le fond de l'Empire, ny sur nuls princes ou seigneurs neutraux, pour les vouloir occuper et retenir en propriété; comme puis nagueres ils disoient en avoir asseuré Sa Majesté imperiale, les princes de l'Empire, et nommement le prince eslecteur de Cologne: avec lesquels ils ne desiroient rien plus que d'entretenir toute bonne alliance, amitié, correspondance, et bonne voisinance; se maintenants en telle sorte, sans diminution de leur estat, jusques à ce qu'ils en pourront une fois voir la fin, à quoy ils ont toujours tendu et esperé jusques à ceste heure. Ce qu'ils ont assez faict paroistre par leur resolution de rendre audict seigneur prince de Cologne la ville de Rhinberg, pour la tenir sous les droicts de neutralité; si cela ne leur eust esté empesché par le siege que l'amirant y est venu mettre, qui par là voulut donner couleur à ses attentats vers ceux qui, par ignorance, ou par impatience, ne voudront sonder le fonds de la matiere. Lesquels attentats se sont de tant plus manifestés par les prises et surprises des villes et places, changements de religion et de police, par lesquels il n'advertit pas seulement les princes et seigneurs, mais les enseigne clairement quel traictement il leur fera, et à leurs subjects à sa premiere commodité pour y establir la monarchie espagnole. On a veu par experience combien volontiers et liberalement, disoient les Estats, ils ont en l'an 1590 dernier, à la requeste desdicts princes et estats de l'Empire, rendu de bonne foy diverses places que ils avoient arrachées des mains de leurs ennemis, situées sur le territoire de l'Empire, sous espoir que lesdits ennemis rendroient aussi de leur costé celles qu'ils tenoient et qu'ils avoient promis auxdicts princes et Estats de rendre, tenues du mesme Empire, comme il est notoire à tout le monde; laquelle reddition de leur costé, et refus de l'ennemy, leur a esté tant prejudiciable, que finalement ils ont esté contrainct d'assieger et forcer les villes d'Alpen, Mœurs et Berghe, selon le bon succès qu'ils ont eu. On scait aussi comment depuis ils ont rendu les villes d'Alpen et de Mœurs, sans restitution d'un denier de ce qu'elles avoient cousté à conquister, et comment ils avoient offert d'en faire autant de la ville de Berghe, avec une declaration des vrayes moyens d'entretenir les limites de l'Empire en tranquillité, si l'ennemy, qui s'efforçoit au contraire, ne l'eust empesché. Laquelle leur bonne et sincere intention a de tant plus esté manifestée, en ce que, suyvant l'ordre y mis par le prince Maurice leur capitaine, ils ont chassé les garnisons ennemies hors de la ville d'Emerick; ce qu'ils

ont fait, et se contentants à tant ils ont rendu ladicte ville à son prince; par où votre eminence et les autres princes pourront cognoistre la sincerité de leurs actions, sans plus en douter, ny en avoir plus aucune arriere pensée. Mais que plustost vous voudrez rechercher les moyens par lesquels les Espagnols et leurs adherants soient chassés de toute l'Allemagne, et la broche coupée à leur pretendue monarchie, en les dechassant par delà les monts, affin que les membres et subjects de l'Empire puissent par ensemble estre delivrés et affranchis de si grands dangers et fascheries: à quoy passé mainte année, nous avons pretendu et fait nostre mieux, disoient les estats, comme nous sommes encore bien deliberés de faire, esperants, et ayants confiance que Dieu esmouvera les cœurs des roys, princes, potentats, republicues et estats, et leur ouvrant les yeux de l'entendement prendront leur commune deffense à cœur et ès mains, courants tous unanimement à ce feu qui s'allume pour l'esteindre. Supplians à leurs eminences, prendre, etc.

Ces justifications veues par lesdicts deputed avec celles de l'admirant, ils les communiquerent au sieur Charles de Nutzel, commissaire de l'Empereur, qui leur remonstra:

Qu'il plust aux princes eslecteurs considerer avec quelle diligence et sollicitude l'Empereur avoit envoyé ses mandemens et lettres tant vers l'archiduc Albert qu'au cardinal André, lesquels n'estoient encores bien advertis comme les choses se passoient.

Que de lever une armée ès terres seules de l'Empire, il y failloit adviser meurement, et ce par une diette et generale assemblée de tous les estats de l'Empire.

Que les Espagnols et les Estats avoient de puissantes armées, et leurs soldats endureis et exercités aux armes depuis trente ans en çà et plus.

Que tant le roy d'Espagne que lesdicts Estats ayants eu la guerre avec d'autres roys et princes, et leurs armées desfaites, incontinent et avec plus de force ils ont recommencé la guerre.

Que pour beaucoup de raisons il ne leur conseille à present prendre les armes, mais d'attendre quelque temps, pendant lequel on requerra derechef tant les uns que les autres de reparer les dommages par eux faites aux terres de l'Empire par quelque amiable composition, et que cependant l'Empereur assigneroit une journée imperiale, où s'il estoit deliberé de lever une armée pour chasser tant les Espagnols que les Estats des terres de l'Empire; que

l'Empereur, comme souverain chef, le consentiroit et y apporteroit tout ce qui seroit de son devoir.

Au contraire, les deputed de Westphalie, de la basse Saxe et de la superieure partie du Rhin, luy remonstrerent qu'ils ne pouvoient attendre à un autre temps de repouls par force les Espagnols et l'admirant, lesquels, contre les promesses par eux faites de restituer les places prises, fourrageoient toujours de plus en plus le pays de Westphalie, Cleves, Mark et Berghe; que l'archiduc Albert et le cardinal André avoient esté assez advertis de la violence de leurs armées, et qu'il failloit se resouldre de repouls la force par la force.

Par quoy il fut decretté, par les suffrages de la plus grande part, en forme et teneur d'edict imperial, qu'on donneroit le secours necessaire au cirle de Westphalie, et aux autres estats assiegés en l'Empire.

Suyvant ce decret, le duc Henry Jules de Brunswic et de Lunebourg, postulé de Halberstat, et le prince Maurice, landgrave de Hesse, firent lever de bonnes troupes de gens, avec ce que les estats des cirles susdicts y adjoignirent, et formerent un beau corps d'armée d'Allemands, montant à dix mil hommes de pied et trois mil chevaux, de laquelle fut capitaine general Simon de Lippe, et le comte de Hohenloo estoit chef particulier des troupes du duc de Brunswic; comme le comte George Everard de Solms, de celles du landgrave de Hesse. Et pour general de l'artillerie de ladicte armée, Olivier de Trimpe, sieur de Cruybeke.

Ladicte armée estant sur pied, les Espagnols quitterent leurs gistes sur la fin du mois d'avril ès quartiers de Westphalie et de Munster, qu'ils laisserent bien degressés et desolés; et se vindrent rejeter le long du Rhin ès environs des villes d'Emerick et de Rees. Et depuis comme ladicte armée approchoit, s'estant arrestée à assieger le fort de Walsom vis à vis de la ville de Reinberg, sur le bord de la riviere que les Allemands gaignerent finalement, demeurant ladicte armée en ce quartier là sans rien avancer davantage, comme inutile près de deux mois, non sans grand mescontentement desdicts princes de Brunswic et de Hesse, et de leurs lieutenants. Enfin le comte de Lippe la faisant descendre plus bas du mesme costé du Rhin, l'admirant d'Aragon retirant ses Espagnols hors d'Emerick le 7 de may, en deplaçant le pont qu'il y avoit sur le Rhin, et le devalant plus bas devant la ville de Rees; après avoir très bien muny ladicte ville de bonne garnison, fit passer le plus fort de son armée; et ayant dressé

un pont portatif sur la Meuse, entra entre Roussun et Driel en l'isle de Bommel; au bord de laquelle riviere de part et d'autre ils se retrancherent, et à chacune rive dresserent un fort.

L'armée allemande descendue plus bas, ayant la ville d'Emerick à sa devotion [comme elle fut abandonnée de l'admirant], le comte de Lippe assiegea la ville de Rees, petite et de peu de deffense, indigne d'y amuser une armée telle qu'estoit ceste là; au camp duquel, outre le mescontentement des chefs et gens de guerre, beaucoup de choses deffaillirent dès le commencement.

Ceste soudaine et improviste descente des Espagnols en l'isle de Bommel esbranla merveilleusement ceux de la ville et fut cause que plusieurs citoyens s'en retirerent avec ce qu'ils en peurent emmener, dont le prince Maurice adverty, pour les rasseurer y accourut en toute diligence, avec partie de sa cavalerie et infanterie, qui redonna courage à la ville. Car sans doute si l'admirant, aussitost qu'il fust entré en l'isle, fust venu attaquer la ville de Bommel [qui estoit toute couverte d'un costé, par les outrages qu'on faisoit aux ramparts et boulevards], il l'eust prise.

A l'arrivée de l'admirant, en ce quartier de Bommel et le long de la Meuse, il assiegea d'abord le fort de Crevecœur, auquel le capitaine Spronek commandoit de la part des Estats, qui, après avoir esté batu et enduré quelque assaut, fut contrainct se rendre par appointment, sortant luy et ses gens avec leurs armes et bagages.

L'admirant faict ses approches de la ville de Bommel et l'assiegea d'assez loing. Le prince Maurice, pour l'empescher de venir plus près, fit des retranchements hors de la ville, depuis un bout de la riviere jusqu'à l'autre, où il mit bonne troupe d'infanterie. Ce neantmoins l'Espagnol ne laissa pas d'approcher plus près, et d'y amener l'artillerie pour battre la ville en ruyne, comme il fit, et dont entre autres fut emporté d'un coup de canon Morrey, colonel des Escossois, sur le rempart. Et comme l'armée du prince Maurice estoit en partie en ville, partie esdiets retranchements, et une partie à l'autre rive, et bordant la riviere de Wahal, à raison de quoy, pour aller d'un quartier à l'autre, le prince Maurice avoit faict dresser sur ladicte riviere un pont de barques au devant de la ville. L'Espagnol, pour discommoder ce pont, planta quelques pieces sur le bord de la riviere, pour le battre en flanc, non sans faire grand dommage aux allants et venants et dans la ville. Cependant les assiegés [qui toutesfois n'estoient assiegés que d'un costé ayant

la riviere et leur pont toujours francs] ne leur manquoient de beau retour, leurs gens estants aux tranchées, venant tous les jours aux mains contre les Espagnols, desquels ils estoient assez souvent assaillis avec perte de part et d'autre; mais tout le plus des Espagnols, dont journellement on portoit grand nombre de blessés en la ville de Bosleduc; tellement que les Espagnols furent contraincts de quitter leurs approches et de se retirer plus loing arriere, et finalement d'abandonner leurs tranchées près de la ville.

Tandis que le comte de Lippe estoit au siege de Rees, et l'admirant et le prince Maurice en l'isle de Bommel, les deputés des circles de l'Empire encores assemblés en la ville de Huxar, escrivirent aux Estats le 18 de juin, faisant les mesmes complainctes contre la gendarmerie des Estats estant aux fauxbourgs de la ville d'Embde, que contre celle de l'Espagnol. Auxquelles lettres fut respondu par les Estats, et fut tant reserit de part et d'autre, que les Estats envoyerent vers ledict comte de Lippe, general de l'armée des circles, estant campé devant Rees, certains leurs commissaires ou ambassadeurs pour traicter des poincts ci dessus, sçavoir: les seigneurs Nicolas Bruninck, conseiller domestique du prince Maurice, et Daniel Vander Meulen, lesquels arrivés en ce camp devant Rees, eurent le 15 d'aoust audience au conseil de guerre pardevant ledict seigneur comte Otte van Star hedel, lieutenant de Cassel, de la part du landgrave de Hesse, Isaac Craft pour ceux de Brandebourg, Christoffe Coninxmerk, de la part du duc de Brunswie, et du docteur Amandus Rutterscheye, chancelier dudict general d'armée. En laquelle audience furent auxdiets sieurs Bruninck et Vander Meulen proposés quatre poincts: le premier, la restitution de Gravenveerd; le second, la reparation et restitution des dommages et foules que les gens des Estats avoient faicts sur le territoire de l'Empire; le troisieme, la liberté des commeres et cassation des licentes; et le quatrieme, caution qu'à l'advenir telles foules et courses n'adviendroient plus de la part de leurs gens de guerre. A tous lesquels poincts fut respondu par lesdiets desputés des Estats. Les trois premiers poincts ne furent par ledict general et ses assesseurs soustenus, mesme sembloit en apparence qu'ils eussent quelque contentement des allegations desdiets desputés. Mais la reparation des dommages et foules fut disputée avec grand vehemence; car lesdiets desputés se mirent devant eux à faire sonner haut et exagerer les grands dommages et pertes que les Estats et les Provinces Unies avoient receus de leur ennemy par les terres de l'Empire, lequel

s'en servoit non seulement pour passage , mais pour descharger les pays où il commande, y accommoder par longue espace de mois son armée, et en faire un rendez vous et siege de guerre. Partant que les Estats ne pouvoient moins faire, que de chercher leur ennemy où il estoit. Que si par telle occasion leurs gens de guerre avoient aucunes fois exhorbité, qu'ils en estoient marris, et y avoient remedié tant que faire se pouvoit; faisant faire des restitutions et chastians les delinquants; mais que ce que l'Espagnol y avoit fait avoit esté par dessein et propos deliberé. Les deputes imperiaux soustenants que si l'Espagnol faisoit mal occupant les terres de l'Empire, que les Estats ne le devoient aussi point avoir fait pourtant; mais qu'ils devoient avoir attendu leurs ennemis en leurs limites, fut respondu, que les terres occupées par l'ennemy n'estoient plus à l'Empire, si long temps qu'il les tenoit, et que c'estoit contre raison de vouloir obliger quelqu'un à tenir une place neutre qui luy faisoit la guerre. Que ce n'estoit pas aux Estats à disputer à quel tiltre ou à quelle autorité l'ennemy avoit usurpé lesdictes terres; mais que ceste dispute competoit auxdicts commissaires imperiaux, lesquels ayants mis ordre au deslogement de l'ennemy, les Estats feroient en sorte que tous les voisins cognoistroient par effect combien il y a à dire de leur voisinage à celui de l'Espagnol. Mais lesdicts deputés des Estats sentirent bien, avec ce qu'ils pouvoient conjecturer, que sous couleur de ces restitutions et reparations de dommages, les Allemands esperoient tirer quelques deniers des Estats. Aussi lesdicts deputés des Estats entendants que l'armée des Allemands n'estoit que pour trois mois, lesquels expirés peut estre se pourroit continuer encores trois mois, representèrent au comte de Hohenloo, pour le duc de Brunswic, au comte de Solms pour le landgrave de Hesse, et au baron de Creange, pour le marquis d'Auspach, les difficultés qui se presentoient en ceste continuation, et le peu d'apparence qu'il y avoit pour eux d'y acquerir honneur, et asseurer le credit et les estats de leurs princes, sans la conjunction directe ou indirecte des armées des Allemands et du prince Maurice, par où on auroit les moyens en main pour ruyner l'ennemy et mettre l'Allemagne en repos; mais que sur ce il seroit besoin de se resouldre bien tost, et que toute esperance et la bonne issue consistoit en la celerité; et que ne prenant ceste conjunction en temps et bien à point, on y pourroit perdre l'argent et la peine, eux mesmes se rendants subjects à reproches et calomnies: que partant ils feroient bien de ne perdre point le temps, mais d'envoyer quand et

quand vers leurs princes remonstrer le vray estat des affaires et leur danger, en ce cas qu'ils se laissassent abuser par quelque traité avec l'ennemy.

Lesdicts seigneur general et commissaires imperiaux n'escrivoient moindres complaints aux chefs de l'armée espagnole, qu'ils faisoient aux Estats, sur les mesmes poincts de reparations des dommages, restitutions des places par eux occupées, liberté du commerce du Rhin, et caution que desormais telles foules n'advieudroient point de leur part; sur quoy lesdicts Espagnols prenoient divers eschapatatoires. Cependant ledict seigneur general fit approcher son armée plus près de Rees. Le docteur Dyemburch fut envoyé par les Espagnols le 16 d'aoust pardevers ledict seigneur general et lesdicts commissaires imperiaux. A son arrivée il faisoit sonner vers un chacun ladicte reparation des dommages, et la charge qu'il avoit de rendre Rees; mais le lendemain il retracta le tout, disant qu'il n'en avoit nul pouvoir, priant qu'on luy donnast terme de trois jours pour en advertir ses maistres. Toutesfois, après avoir bien disputé contre luy et menacé de la conjunction des armées des Estats avec celle des princes et cireles de l'Empire, on luy accorda ces trois jours.

En ce temps l'Empereur envoya son frere l'archiduc Maximilian pour pacifier ces troubles, et faire que l'Espagnol se retirast des limites de l'Empire; il arriva vers le comte Palatin et le duc de Vittemberg pour cest effect; mais les Estats avoient peu auparavant rendu Tholuis et Seventer, et quelques autres forts à l'environ, et l'Espagnol avoit aussi rendu la ville de Ganep. Enfin sur la menace de la conjunction des armées des Allemands et des Estats, l'Espagnol consentit de rendre les places par luy prises, et oster son armée hors des terres de l'Empire, ce qu'il fit; comme aussi firent les Estats les villes par eux y occupées. A condition les uns et les autres que les places qu'ils rendroient seroient si bien gardées à l'advenir par leurs vrais seigneurs, que l'Espagnol n'entreroit plus par les limites de l'Empire pour faire la guerre aux Hollandois, ny les Hollandois à l'Espagnol; ainsi les places restituées, l'armée des Allemands [qui de soy mesme, faute d'argent, se ruinoit] fut congediée.

Tandis que ces choses se passoit en Allemagne, les Estats, qui ne se contentoient dans leurs propres pays de faire teste aux forces de l'Espagnol, dresserent aussi une belle armée de mer, qui en matelots et gens de guerre estoit de plus de huit mil hommes, et fit voile le 25 may pour aller affronter les Espagnols sur leur fouds pro-

pre, tant que le onziemes de juin approchant du port de Crongne, ils rencontrèrent deux chaloupes de l'une desquelles ayant attrapé un Espagnol pour prendre langue [comme lesdictes chaloupes estoient aussi venues pour les recognoistre], ils entendirent que sur ceste coste on estoit adverti de leur venue, et qu'on estoit au guet ; qu'à la Crongne, il y avoit quatre mil soldats et quelque cavalerie, qui fut cause que le general ayant appellé les capitaines en son admirale [à la portée du canon du port qui donnoit parmy leurs navires], ils ne trouverent expedient de rien entreprendre en ce quartier là ; et levant les voiles prindrent la route du cap Saint Vincent, tant qu'ayant passé les isles de Lancerotte, Allegeance et Forte Adventure, ils découvrirent la grande isle de Canarie, à laquelle ils vindrent aborder le 26 dudiet mois de juin ; Pierre Does, general de l'armée, avec toute sa flotte arriva devant la ville d'Alegoena ; il mouilla l'ancre à l'abry du chasteau de Gratosia, et fit approcher les navires qui avoient la plus grosse artillerie pour le battre ; les Espagnols et les insulaires avec trois pieces de canon se delibererent de leur en empescher la descente. Après quelques coups de canon, tirés du chasteau, qui endommagerent fort les Hollandois, le general Does fit mettre une partie des soldats et matelots de l'armée dans leurs barques pour à la rame aborder terre ; mais faute d'eau, ne pouvant aborder, il se jetta des premiers dans la mer jusques à la ceinture, et suivy des siens marchans teste baissée, non-obstant tous les efforts des Espagnols et des insulaires, qui la deffendoient fort vaillamment [où de malheur pour eux leur gouverneur qui les conduisoit eut une jambe emportée d'un coup de canon], gaigna le bord de la terre après avoir receu un coup de pique dans la jambe ; les insulaires, quittans leur artillerie, se sauverent dans la ville. Ceux du chasteau de Gratosia, voyants vingt quatre compagnies de Hollandois, le drapeau au vent, descendus en terre, et en ordre de bataille, parlerent de se rendre, et à l'instant la composition faicte, ils rendirent la place avec neuf pieces de canon. Les Hollandois, le lendemain voulants assieger Alegoena, furent fort endommagés par le canon d'un autre chasteau proche de la ville, si que contraincts d'aller querir leur canon pour le battre, après avoir tiré de part et d'autre l'espace de quatre heures, ceux qui estoient dans lediet chasteau et les habitans d'Alegoena s'enfuirent vers les montagnes es cavernes qui y sont, emportants leurs plus precieux meubles. Les Hollandois avec des eschelles entrerent dedans, où ils trouverent quelques prisonniers et tout le butin, qui, suy-

vant l'ordonnance des Estats, fut rapporté à l'admirauté. Après que le general Does eut fait dependre et embarquer les cloches, artillerie, munitions et autres biens, il envoya deux mil hommes attaquer les insulaires, retirés aux montagnes, où il ne gaigna rien : une quantité des siens y demeura. Ils mirent le feu dans la ville, et par une mine firent voler le chasteau de Gratosia. Les insulaires voyant le feu descendent et l'esteignent. Cependant les Hollandois se rembarquent et le huictiesme du mois d'aoust s'estans mis à la voile, ils furent contraincts de costoyer la grande isle de Canarie, à cause du vent ; mais le douziemes du mois, decouvraints l'isle de Gomora, l'une des Canariennes, ils y allerent descendre sans aucune resistance, les Espagnols et les insulaires estants fuis vers les montagnes et cavernes avec leurs plus precieux meubles. Les Hollandois ayants ainsi gaigné Gomora, allerent vers les montagnes pour chercher à butiner ; mais ne seachant les chemins, quatre vingt dix y laisserent la vie. Le general ainsi qu'à Algoena fit mettre le feu à la ville, après avoir fait embarquer tout ce qu'il y trouva. Voylà comme les deux isles de la grande Canarie et de Gomora, qui de cent ans n'avoient veu nuls ennemis, furent pillées et bruslées par l'armée navale des Estats, laquelle se separa en deux ; et trente cinq navires avec le butin prindrent la route pour retourner en Hollande sous l'admiral Jean Geerbrantsen, lesquels file à file y arriverent environ le mois de septembre. Mais le general Vander Does avec trente six autres navires print la route de l'isle de Saint Thomas, droict au dessous de la ligne equinoctiale le long de la coste de la Guinée, isle habitée par naturels Portugais, abondante en sucres qui est leur principal traffic ; laquelle ayant abordée ils s'en fit maistre avec peu de resistance. Les Hollandois, plus accoustumés aux froidures qu'aux extremes ardeurs de la zone torride, n'en furent gueres possesseurs, par une contagieuse maladie laquelle se fourra parmy eux, dont ils moururent en grand martyre. Le general voyant cela fit embarquer le butin, avec Francisco de Meneses gouverneur de ladiete isle son prisonnier, et se remit sur la mer pour retourner en Hollande ; mais ceste maladie pour cela ne les abandonna, car ils moururent en si grande quantité, que lediet general Vander Does et tous les capitaines, fors deux et les trois quarts des matelots et soldats, n'eurent d'autre sepulture que la mer ; tellement qu'à peine restoit il en ceste flotte des gens assez pour amener et conduire les navires, qui toutesfois finalement arriverent l'une après l'autre en divers ports de Hollande et Zelande.

Ceste armée navale avoit beaucoup cousté aux Estats à equiper, et y ont beaucoup perdu d'hommes, ce qui leur eust bien mieux servy en autre endroit; leur intention estoit de nuire à l'Espagnol, et de luy faire un affront en ces terres; mais ils y receurent beaucoup plus de perte que de prouffit; aussi ces grands voyages là ne réussissent jamais selon l'intention des entrepreneurs.

Nous avons diet ce qui s'est passé en cest esté en Allemagne, en Flandre et aux Canaries, faisons un peu un tour en France, et voyons ce qui s'y fait.

Au mois de may de ceste presente année, il y eut un arrest de la cour de parlement de Paris, par lequel Marthe Brossier, soy disant demoniaque, fut renvoyée à Romorantin. Plusieurs doctes personnes ont escrit sur ce subject. L'année suyvante elle fut au jubilé à Rome, ainsi que nous dirons l'an 1600; mais voyons devant ce que l'on en escrivit ceste année, et ce, suyvant les memes termes et mots qu'alors on publia.

Jacques Brossier, homme de peu d'apparence, mais subtil et inventif, disoit partout que sa fille Marthe Brossier estoit possédée du diable, à laquelle, comme aucuns presument, il avoit fait lire le livre que l'on appelle le *Diable de Laon*, et practiquer tous les mouvements furieux que faisoit une nommée Nicole, native de Vervins. Lediet Brossier donc vient de Romorantin à Orleans avec sa fille Marthe, s'adressant au theologal, qu'ils sceurent si dextrement surprendre, qu'il creut qu'elle estoit demoniaque, veu ce qu'elle fit en sa presence à Clery: car y estant interrogée en langage grec comment le diable estoit entré en son corps, elle respondit et en donna la raison en françois fort à propos, si que le theologal ne fut seul trompé, mais plusieurs autres. Puis elle alla de Clery à Nostre Dame des Ardilliers près de Saumur, et par tous les lieux de devotion le long de la riviere de Loire, où lediet Brossier publioit, sur ce qui estoit advenu à Clery, que sa fille estoit veritablement possédée du diable, ayant respondu à ceux qui l'interrogeoient en grec. D'autres affirmoient qu'elle parloit allemand, anglois, latin, hebreu, et toutes sortes de langues; ce que la plupart du peuple creut.

M. Miron, évesque d'Angers, sceut qu'elle avoit esté amenée à Angers pour l'exorciser; devant qu'y proceder, il voulut en cognoistre la verité. Pour laquelle recognoistre, il la fit loger en un lieu où on luy rendoit compte de ce qu'elle faisoit; son breuvage et son manger ne luy estoient administrés que par son commandement; il luy fit bailler de l'eau benite dans un

verre pour son breuvage ordinaire, qu'elle beuvoit et trouvoit bonne; mais luy faisant donner de l'eau commune dans un benestier, elle contrefaisoit la furieuse: ce que voyant, lediet sieur évesque se doubta de la verité du fait. Pour s'en mieux esclaircir il alla voir ladicte Marthe, luy promettant l'exorciser, et commanda quand et quand à son aumosnier d'apporter son livre d'exorcisme, au lieu duquel on luy donna un Virgile, et y leut le premier vers de l'*Æneïde*, *Arma virumque cano*; ce qu'entendant, elle fit de la demoniaque plus qu'elle n'avoit point encores fait. Estant appaisée un peu, elle demanda un reliquaire de la vraye croix, au lieu duquel on luy bailla une clef enveloppée très proprement d'un taffetas rouge, alors elle contrefait le diable tout à fait. La piperie de ladicte Brossier fut par lediet sieur évesque trop apertement descouverte, estant accompagné de plusieurs gens de qualité; et furent le pere, la fille et ses sœurs chassées d'Angers, avec deffenses d'y plus retourner, sur peine. Brossier ne se contenta; il ramena sa fille à Orleans. L'official d'Orleans voulut aussi en cognoistre la verité; il demande si elle sçavoit lire, elle dit qu'ouy; fort ceremonieusement il se fit apporter un vieil Despautere relié à l'antique qu'il disoit estre son livre d'exorcismes; il l'ouvre, et luy fit lire un vers dudict Despautere, qu'elle trouva si rude, qu'elle pensoit que ce fussent des conjurations; à l'instant elle se tourne, se renverse, et fait de si estranges simagrées que rien plus. Lediet official s'advisa encores de la faire lier dans une chaire, et luy fit presenter au nez d'un parfum, luy disant que les diables aiment les parfums: ce parfum estoit composé d'herbes si puantes, que la seule odeur luy fit crier: Laissez moy, il s'en est fuy. L'official, recognoissant la piperie, deffendit à tous les prestres du diocese d'Orleans de l'exorciser. Voilà la seconde fois que ce nouveau diable de Marthe est trompé.

Brossier ne se contenta de cela: il vint à Paris, après avoir promené Marthe près d'un an et demy de village en village, ils se logent près l'abbaye Sainte Genevieve: le bruit incontinent court de ceste demoniaque, laquelle faisoit des sauts et grimaces si vilaines à l'eslevation du corps de Nostre Seigneur, mesme en passant sous la chasse de sainte Genevieve, qu'il n'y avoit assez de gens pour la tenir. Le peuple crie à l'exorcisme. Monsieur l'evesque de Paris en est sollicité; devant qu'y proceder, il veut avoir l'advis des theologiens et des medecins: on s'assemble dedans la salle de Sainte Genevieve, M. Marius, docteur en theologie, l'interroge en grec, et M. Marescot, docteur en medecine, en

latin ; elle n'y respond ny près ny loing , et dict qu'elle n'est en lieu propre pour respondre. On la mena en une chappelle où elle est exorcisée comme demoniaque, par un prestre : dès le commencement elle fit des plus estranges renversements qu'il se peut excogiter ; puis après on luy mit en la bouche des reliques de la vraye croix qu'elle endura et ne fit nul signe ; mais à un chaperon d'un docteur que l'on luy presenta, elle dit qu'elle estoit estrangement tourmentée. Les medecins, priés par monsieur l'evesque de Paris d'en dire leur opinion, Marescot, pour aucuns de ses compagnons, dict qu'elle n'estoit point possedée du diable, que c'estoient toutes choses feintes, et qu'elle estoit fort peu malade. Au contraire d'autres dirent qu'elle estoit possedée du malin esprit. Ce qui causa la continuation des exorcismes ; et quelques capucins qui y alloient à la bonne foy le croyoient ; mais Marescot, qui y retourna la voir, protesta que ce n'estoit que feinte, et qu'il n'y avoit rien contre nature, principalement sur ce qu'un capucin luy dit que, si quelqu'un en ignoroit, qu'il prinst Marthe et que le diable l'emporterait ; Marescot, luy mettant la main au col, et son genouil sur le sein, la fit demeurer coye : Marthe alors dit que le malin s'en estoit allé. Il y eut un autre medecin qui dit que ce n'estoit point fiction ; d'autres, qu'il failloit attendre trois mois pour en cognoistre la verité. Bref, l'on ne parloit à Paris que du diable de Marthe Brossier. La cour de parlement en est advertie, qui commanda au sieur Lugoly, lieutenant criminel, de se saisir de Marthe : elle fut quelque temps au grand Chastelet. Quelques capucins en parlent en leurs sermons, il y en eut de prisonniers ; on reconnoist que le diable de Marthe Brossier estant en prison ne l'empescha point de bien disner. Enfin elle est menée au parlement, où elle promet que l'on n'ouyra jamais parler d'elle. La cour en eut pitié, et enjoinct à Rapin, lieutenant de robbe courte, de remener Marthe, son pere et ses sœurs à Romorantin, avec deffenses d'en sortir, sur peine.

Le Roy estant à Blois, messire Philippe de Huraut, comte de Chiverny, chancelier de France, s'en alla avec le congé de Sa Majesté en sa maison à Chiverny, distante de Blois de cinq lieues, là où, se ressentant de la vieillesse, il tomba malade, et une grosse fievre le surprénant, dans peu de jours il mourut, au grand regret de plusieurs, entendus aux affaires comme il y estoit très bien versé, et homme de grande et prompte expedition entre beaucoup d'autres. Il gardoit un tel ordre, qu'en un soir il respondoit à tous les endroicts de France ; laborieux,

sobre, judicieux ; en toutes occurences, tous-jours paré, constant ès afflictions qu'ils a eues grandes parmy les derniers troubles, et moderé en ses prosperités, sans vindication, ains remettant facilement.

Peu après les barricades, le roy Henry III estant à Blois, pour complaire à la ligue, fut contrainct de donner congé à ses bons serviteurs [le sieur de Bellievre, mesme aujourd'huy chancelier, et plusieurs autres de ses fidelles conseillers se retirerent en leurs maisons] : ledict sieur de Chiverny fut renvoyé en son chasteau d'Eclimont ; les seaux furent baillés au sieur de Monthelon, advocat au parlement, estimé d'un chacun très pieux et droicturier, et d'une resolution et constance inflexible. Peu après l'advenement du Roy à la couronne, par la recommandation des sieurs de Bellegarde, grand escuyer, et d'O, superintendant des finances, ledict sieur chancelier fut remis en sa premiere dignité, et servit le Roy fidellement durant ces derniers troubles. Il estoit blasmé d'aucuns d'estre trop facile, et par d'autres il en estoit loué. Il fut en son temps l'auther du resultat du conseil, qui est, que nul arrest n'a lieu qu'autant qu'il plaist au Roy ; il fit aussi au mois de fevrier dernier publier un reglement pour la reformation de la chancellerie, lequel fut imprimé, mais il fut plus solennellement publié qu'observé. Le Roy ayant receu les nouvelles de sa mort, pourveut de son estat de chancelier le sieur de Bellievre, et luy en fit expedier ses lettres, après l'expedition desquelles il fit le serment entre les mains de Sa Majesté, estant à genoux sur un quareau de velours, ainsi que font les chanceliers et conestables seulement, et non pas les autres officiers de la couronne. Le Roy, qui a plus de creance et defiance en ceux qui le servent que prince du monde, jugea bien par ceste eslection que celuy qui avoit passé par tant de degrés d'honneur avec tant de fidelité au service des feux roys et au sien, s'acquitteroit de ceste charge aussi religieusement, que fidellement il luy conserveroit les droicts de sa couronne.

Sa Majesté perdit aussi ceste année un de ses fidelles conseillers, messire Gaspard de Schomberg, comte de Nanteuil, lequel mourut d'une apoplexie le 17 de mars, ainsi qu'il retournoit à Paris, venant de Conflans près de Charenton, qui est une belle maison appartenante au sieur de Villeroy.

Une fortune en une mesme maison ne vient jamais sans compagnie : aussi peu de temps après l'archevesque eslecteur de Treves, Jean de Schomberg rendit son ame à Dieu, et fut en son lieu et place le sieur Lothaire, de la noble

famille des Meternits, personnage de grande experience, d'une doctrine singuliere; et entre autres choses, surtout grand amateur de paix et tranquillité, qualité très digne des princes et prelatz ecclesiastiques.

Ceste année emporta aussi quelques princesses en France: entre autres Mademoiselle, fille unique de M. le prince de Condé, qu'il avoit eue de sa premiere femme, princesse de Nevers, marquise de l'Isle; et en furent faictes les obscures dans Sainct Germain des Prés avec beaucoup d'apparat, comme il convenoit à une princesse du sang.

Madame la connestable Louyse de Budos mourut aussi quelque peu auparavant la duchesse de Beaufort, ayant laissé un fils et une fille, dont a esté renouvellee la maison très illustre de Montmorency, qui en apparence s'en alloit tomber en quenouille.

Madame la marquise de Belle Isle, veufve du marquis, fils aîné du duc et mareschal de Retz, puisnée de la maison de Longueville, ayant passé cinq ans de veufvage, et eslevé son fils en toute vertu et pieté, partit de Bretagne sans advertir aucuns de ses parents, et s'en alla rendre au monastere des Feuillantines de Thoulouse. Son frere et ses beaux freres coururent après pour l'en destourner; mais elle estoit desjà dans le couvent resoluë d'y finir ses jours, au service et amour de Dieu. Nous verrons au septiesme livre comme sa sœur aînée a fait bastir au faubourg Saint Jacques de Paris le premier monastere des Carmelines, et madame de Mercœur celuy des Capucines au faubourg Sainct Honoré, où nous traicterons plus amplement de l'institution de ces ordres, et comme en ce siecle corrompu plusieurs dames vertueuses ont mesprisé les delices du monde et les grandeurs de la cour, pour vivre en solitude austere, porter la haire, et avoir tousjours les yeux fixés sur le crucifix.

La diversité des discours est agreable; voyons donc le discours d'un spectre que quelquefois on a veu chasser dans la forest de Fontainebleau.

De tous temps les charbonniers, buscherons et paysans d'autour de la forest de Fontainebleau disent que quelquefois ils voyent un grand homme noir, avec une meute de chiens, chasser par la forest, lequel ne leur fait pourtant aucun mal, et l'appellent le grand veneur; et ceux à qui ils contoient cela le prenoient pour fable: mais il advint qu'au printemps de ceste année, Sa Majesté estant à Fontainebleau, se donnant du plaisir à la chasse, accompagné de plusieurs seigneurs, estant au plus espais de la forest,

ils entendent corner des chasseurs et aboyer des chiens, comme de bien fort loing, puis à l'instant tout auprès d'eux. Quelques seigneurs près du Roy s'avancent à ce bruiet pour voir qui c'estoit; ils n'eurent pas fait vingt pas qu'ils advisent un grand homme noir parmy des halliers, lequel leur fit une telle peur, que ce fut à qui fuyroit le mieux. Cest homme noir leur parla d'une parole si espouvantable, qu'ils n'eurent l'assurance ny le loisir de bien discerner ce qu'il leur dit; les uns rapportent qu'il dit: *M'attendez vous* les autres: *m'attendez vous?* et d'autres: *amendez vous.* Quelques esprits curieux en voulurent en ma presence faire des conjectures; mais je leur racontay le discours du foiteur de la forest de Lyonne, où le roy Charles IX prenoit si grand plaisir à la chasse, qu'il fit dans ceste forest eslever un bastiment superbe appellé Charles Val, où, durant qu'il y faisoit son sejour, plusieurs femmes villageoises, passant par la forest sans voir personne, estoient esbayes d'estre troussées et foitées, si bien que les marques leur en demeuroient aux fesses, et incontinent entendoient par la forest un cry de risée, ha, ha, ha. Le Roy fit enquester si cela estoit vray; plusieurs le luy assurerent et en monstrerent des marques: l'on s'en rioit; et les vieilles gens du pays disoient que cela ne les importunoit pas tous les ans, mais qu'en d'aucunes années ils en sont incommodés.

Il y a ainsi en chacun estat et peuple certaines occurrences, dont on ne sçauroit rendre autre raison. Durant l'estat de Lusignan en Poictou, jamais ne mouroit roy ou prince de ceste maison que certaines voix ne fussent ouyes en l'air long temps auparavant, à plusieurs fois, par maniere de sort, comme fatal. On a observé que les grands remuements d'Allemagne n'advenoit point, qu'il n'y eust auparavant de grandes apparitions de spectres et autres tels signes; qui est un indice que la providence de Dieu est du tout sans blâme de tous maux qui adviennent, en advertissant un chacun long temps auparavant affin que nul ne se mesprenne. Ailleurs comme es isles de la mer Balthique, naissent sur les bords des belues marines du tout inusitées, dont puis après s'engendre beaucoup de corruption qui infecte l'air. Tant y a que ce sont advertissements qu'il ne faut pas redouter comme arrests necessaires du conseil de Dieu, mais il ne faut pas aussi les mespriser comme choses inutiles et sans effect, qui advinssent par cas fortuit ou imagination naturelle. Le Roy en a très bien sceu faire son prouffit; apprehendant quelque remuement extraordinaire, et prevoyant aux remedes necessaires pour n'en

estre surprins, comme par sa prevoyance il a tousjours donné très bon ordre aux affaires de son royaume pour le bien de son peuple.

Au mois de may de ceste année, la princesse Anthoinette, fille du très illustre duc de Lorraine, fut conduite par le comte de Vaudemont son frere vers le duc de Julliers, qui l'avoit espousée, avec une très belle compagnie, et le cinquiesme du mois estant arrivée à Cologne, elle y fut receue honorablement par le senat; et après y avoir esté traitée quelques jours, elle descendit à Dusseldorp à val la riviere. La resjouyssance nuptiale fut grande et magnifique, quoy qu'elle fust un peu destournée par l'insolence des armées, tant des estats que de l'admirant comme cy devant a esté dict.

Le mariage de Sybille, sœur du duc de Julliers, et du marquis de Burgovie, frere du cardinal André d'Austriche, causa la paix au pays de Cleves, et toutes les pretentions espagnoles s'eu allerent en fumée, comme il a esté dict.

Durant le sejour que fit le Roy cest esté au chasteau de Blois, l'ambassadeur du roy d'Espagne luy fit plainte de plusieurs seigneurs françois qui portoient les armes avec le prince Maurice au service des estats, et y avoient des regiments et compagnies de gens de guerre. Le Roy luy dict qu'il ne l'entendoit pas, et vouloit de bonne foy observer la paix : pour cest effect, il fit deffense à tous ses subjects d'y aller, sur peine; et enjoinet à ceux qui y estoient de revenir en France, et ce, dans six sepmaines, ou que leurs biens seroient confisqués.

Eu ce temps aussi, suyvant ce qui avoit esté arresté à l'assemblée de Rouen, l'entrée des marchandises manufacturées d'or, d'argent et de soye fut deffendue en France, affin que le peuple s'addonmast à la manufacture, et par ce moyen que l'argent que l'on transporte aux pays estrangers, estimé à plus de six millions d'or par an, y demeurast. Mais ce fut une estrange confusion car cest edict ne fut sitost fait à la poursuite des marchands et ouvriers en soye de Tours, que les douaniers de Lyon et autres banquiers ne s'y opposassent, et firent tant que l'année ensuyvante il fut revocqué.

Cest edict avoit esté trouvé très raisonnable, les feus roys l'avoient voulu faire; mais la difficulté en avoit esté toujours, qu'avant que d'en deffendre l'entrée, il failloit avoir de quoy en faire dans le royaume. Depuis on a commandé par l'edict de planter des meuriers, et quelques manufactures ont esté establies; comment et par qui cela s'est fait, nous le dirons cy après.

Cependant que ces choses se passent, toute

la France prie Dieu qu'il inspire au cœur du Roy de se marier à quelque princesse digne de la moitié de son liet, pour donner un dauphin aux François, affin de les garantir des apprehensions qu'ils avoient de retomber aux calamités passées. Plusieurs remonstrances luy en sont faictes par les princes, par les seigneurs de son conseil, et par sa cour de parlement de Paris; mesme son procureur general, le sieur de la Guesle, luy en remontra la necessité, et luy dit :

Que pour parvenir à un si grand bien il failloit commencer par la nullité de son mariage avec la royne Marguerite; que par plusieurs roys ses predecesseurs, pour le bien de leur peuple et sur le pretexte de causes legitimes comme de sterilité ou parenté, leurs mariages ont esté declarés nuls.

Qu'il y avoit justement cent ans que, par sentence et jugement des commissaires delegués par le pape, le mariage fut déclaré nul de Louys XII et de Jeanne de France, fille du roy Louis XI, sur le seul pretexte de force et contraincte par le roy Charles VIII, et du deffaut du consentement.

Qu'à son mariage avec la royne Marguerite, outre le deffaut de lignée pour la conservation de l'estat [moyen suffisant pour la nullité], il y a entre eux parenté au troisieme degré de consanguinité, ce qui ne leur a peu estre permis par le bref du pape Gregoire XIII, attendu que les formalités n'y ont point esté gardées.

De toutes ces remonstrances, le Roy advertit la royne Marguerite, et envoya vers elle le sieur l'Anglois, maistre des requestes de son hostel, pour sçavoir son intention sur ceste nullité de leur mariage. Elle qui, sur pareille demande, du vivant de la duchesse de Beaufort en avoit fait du reffus pour quelques raisons, luy manda qu'elle diroit sa resolution au sieur Berthier, agent du clergé, et intendant de ses affaires. Il y est envoyé, l'intention de Sa Majesté luy estant communiquée, il rapporta au Roy et à son conseil, « qu'elle ne desiroit que le contentement du Roy et le repos du royaume, avec une lettre particuliere à Sa Majesté, la suppliant de la gratifier de sa protection, sous l'abry de laquelle elle mettoit le reste de ses années. »

Ladiete Royne envoya une requeste au pape, contenant « que, contre sa volonté, son frere le roy Charles IX, et la royne sa mere, l'avoient mariée, auquel mariage elle n'avoit apporté autre consentement que la parole et non le cœur; que le Roy et elle estants au troisieme degré de parenté, elle supplioit Sa Saincteté de declarer leur mariage nul. « Le Roy fit

une pareille requeste. Ceste affaire fut traictée fort serieusement par l'illustrissime cardinal d'Ossat, et par le sieur de Sillery, ambassadeur du Roy à Rome [qui en mesme temps poursuivoit aussi le jugement du differend du marquisat de Saluces, ainsi que nous dirons cy après. Ils supplierent Sa Saincteté pour leur maistre, « qu'en ce qui seroit de la nullité dudict mariage, il ne luy fist autre faveur que celle de la justice. »

Ceste cause fut rapportée au consistoire par le Pape; il fut advisé de donner commission à quelques prelatz pour, sur les lieux, avec juste cognoissance de cause, juger de la nullité dudict mariage. Sa Saincteté envoya ceste commission à l'illustrissime cardinal de Joyeuse, à monsieur l'evesque de Modene, son noncé en France, et à monsieur l'archevesque d'Arles, docte prelat italien, bien versés en iceelles affaires, lesquels assemblés à Paris, après avoir observé toutes les solemnités requises, faict informer de l'age de Sa Majesté, et veu la requisition des trois estats de France, contenant le grand interest qu'ils y avoient, le tout bien examiné et considéré, declarerent ledict mariage nul, et permirent aux parties de se marier où bon leur sembleroit.

De ceste sentence, le Roy en fit advertir la royne Marguerite, et luy manda par M. le comte de Beaumont, « que puisque Dieu avoit permis que pour le bien de la France leur mariage fust dissout, que son desir estoit toutesfois de l'aymer, non seulement comme son frere de nom, mais luy feroit doresnavant cognoistre des effects de sa bonne affection. »

La royne Marguerite, dans des lettres qu'elle luy envoya toutes pleines de respect, luy fit ceste response : « Dieu m'envoye sa benediction en me donnant vostre paix, par laquelle Vostre Majesté faict reluire sa clemence. C'est une offre de frere [pardonnez moi si j'use de ce mot, c'est la faveur qui me transporte me comblant de tant de felicité]; ce coup, qui vient de vous mesme, estonne mon malheur et assure ma tranquillité, que je n'eusse jamais receue si vous ne m'eussiez remise en l'honneur de vos bonnes graces, que j'ay esperées, tant que le pouvoir a peu accompagner mon desir. Le changement de ma fortune me plongeroit dans un abysme de desespoir, si je ne considerois qu'il faut que mon damage reussisse au bien du public, ce qui me faict changer mes regrets en liesse, et rendre graces à Dieu du bien que je reçois par vos royales et fraternelles offres. Je prie la divine Majesté de maintenir la vostre en sa grandeur, et me conserver la bienveillance que vous promettez à vostre très

humble et affectionnée sœur et sujette, etc. » Depuis, ses pensions luy furent augmentées par la liberalité du Roy. Elle vit en paix à Alsson, près Aurillac.

Ce mariage ne fut plustost rompu qu'il s'en practique un autre de la princesse de Florence, Marie de Medicis, niepee du grand duc de Toscane. Le sieur de Sillery, ambassadeur à Rome, par le commandement du Roy demanda l'avis à Sa Saincteté, qui s'y conforme : les pourparlers s'en font et à Rome et à Florence, l'exécution desquels ne se fit qu'au commencement de l'an 1600, lorsque le sieur d'Ainecourt, fils du sieur de Villeroy, alla à Rome, pour remercier de la part du Roy Sa Saincteté de la bonne justice qui luy avoit esté rendue pour la dissolution de son mariage. Cependant le Roy cueille les roses de plaisirs à Malesherbes, dont il est à craindre qu'il n'y ait dessous des espines de lamentations.

Tandis que ces choses se passent en France, l'archiduc Albert et l'infante d'Espagne, soigneux de l'estat des affaires de Flandre, estants congédiés du roy d'Espagne et de la royne, partent de Barcelonne le 7 de juin, arrivent le 24 à Genes, où ils furent receus par le duc Laurens Sauli, nagueres esleu en la place de Grimaldi, dernier duc decedé, et par tous les senateurs, desquels ils receurent tous les bons offices et demonstrations de bienveillance qu'il seroit possible, comme aussi à Pavie, et principalement à Milan, là où tout ce qui se trouvoit labouré en toutes les boutiques, par quelconque artifice que ce fust, leur estoit représenté par spectacle. Quittants l'Italie, il passerent par les Grisons, de là ils arriverent premièrement à Lucerne, puis à Basle, là où, selon la mode du pays, ils furent caressés de presents de bœufs et d'avoine : ils avoient deliberé de passer par la Bourgogne; mais pour les urgentes affaires de la Flandre, ils remonterent par Alsace, Lorraine et Luxembourg, et finalement arriverent à Namur, et là ils passerent quelques jours pour se rafraischir du travail et molesté des chemins par un si long voyage.

Entre autres passe temps, la jeunesse de Namur leur representa plusieurs exercices de combatants, qui estoient montés sur de grandes eschasses et s'entrecouroient les uns les autres comme à l'escarmouche, s'entre choquants rudement, si bien que plusieurs tombent à la renverse, qui estoit pour faire rire les gens, contre-faisants au reste les chevrepieds, agipans et autres fictions satyriques.

Estants sur les limites de Brabant, les deputés de leurs Estats vindrent au devant d'eux, très

bien accompagnés, pour faire l'aggregation de leur advenement en leurs provinces; et arrivés à Hault, le cardinal André vint se descharger de sa lieutenance entre leurs mains. Eux prennent le chemin de Bruxelles, où il leur fut fait accueil, comme doivent les subjects à leurs propres seigneurs.

Les archiducs ainsi arrivés aux Pays Bas, envoyerent visiter le Roy Très Chrestien par le prince d'Orange, pour luy donner avis de leur arrivée. Ils s'en retourna incontinent pour assister aux ceremonies de l'ordre de la Toison qui se fit à Bruxelles, où l'archiduc le fit chevalier de la Toison, avec le duc d'Ascot, le marquis d'Avrech et le comte d'Egmont.

Le cardinal André en ce temps s'en retourna à son evesché de Constance. Aucuns escrivent qu'il passa en habit desguisé en France, de là par la Savoye et Milan, et que par la comté de Tyrol il se rendit à Constance; d'autres qu'il passa par l'Allemagae. Il mourut l'an 1600 en novembre. Il fut près d'un an lieutenant aux Pays Bas: tous ses exploiets furent reduits au fort qu'il fit bastir en l'isle de Bommel, nommé le fort Sainct André, forteresse inexpugnable [que vulgairement aucuns appelloient *la Lunette de Hollande*], laquelle estant achevée de bastir, l'archiduc Albert retira son armée en l'isle de Bommel, et mit les gens de guerre es garnisons, de la mutinerie desquels nous parlerons au livre suivant, et de la prise de ce fort de Sainct André par le prince Maurice. Tout le reste de ceste année, les archiducs firent leurs entrées en plusieurs villes des Pays Bas, faisant tenter tous moyens pour avoir la paix avec les Hollandois; mesme l'Empereur, insistant tousjours pour tascher à faire ceste paix, ainsi qu'il avoit usé du sieur de Nutzel par cy devant, il leur envoya pour ambassadeurs de sa part le comte Salendin d'Isembourg et Herman Manderschiden, qui remontrèrent aux estats des Provinces Unies sommairement l'intention de Sa Majesté imperiale. A quoy lesdicts Estats firent response par escrit, qu'il plust à Sa Majesté imperiale se rememorer de leurs responses precedentes, par lesquelles ils avoient déclaré suffisamment qu'ils ne pouvoient s'asseurer ny de l'archiduc, ny de l'infante, veu que tousjours ils sont en la puissance de l'Espagnol; qu'aussi la donation des Pays Bas n'est qu'une fraude manifeste; et si bien elle estoit vraye pour le pays de Flandre, il ne s'ensuivroit pas qu'elle portast coup pour la Hollande et Zelande, là où le roy d'Espagne n'a aucun droit. Qu'au reste l'Espagnol ne tend qu'à la domination de tous estats, sous pretexte de la religion, de laquelle il abuse pour le pretexte de

son ambition, et n'a aucun talent de pieté en l'ame; et est tout ce que Sa Majesté imperiale peut attendre de resolution desdicts Estats, deliberés de se deffendre de la tyrannie espagnole et de leur oppression. Ainsi lesdicts ambassadeurs s'en retournerent sans rien faire.

Le treiziesme jour de decembre, M. le duc de Savoye arriva à Fontainebleau: l'occasion de sa venue en la cour de France estoit pour contenter le Roy touchant le marquisat de Saluces, lequel par le traicté de Vervins estoit remis à l'arbitrage du Pape: le sieur de Sillery pour le Roy, et Aleonas pour le duc, poursuivent à Rome le Pape d'en donner sa sentence arbitrale. Après que Sa Saincteté eut entendu les differends des deux parties, il leur dit qu'il ne se mesleroit plus de ceste affaire: nonobstant, le Roy demanda son marquisat au duc: le duc envoya en France ses plus confidants pour en accorder avec le Roy, ce qu'ils ne peuvent faire; pensant faire davantage, il vient luy mesme. Or, avant que de dire quel fut le succès du voyage du duc, il sera fort à propos de savoir les occasions de leurs differends, pour le marquisat, et comment cela est advenu.

Depuis la paix et les mariages faits en l'an 1559, il y avoit eu tousjours bonne amitié et voisinance entre les rois de France et les ducs de Savoye, jusques en l'an 1588, que ledict sieur duc, voyant la France toute troublée, pleine de divisions et de ligue, le roy Henry III contrainct de sortir de Paris, et que l'on s'estoit barricadé contre son Louvre, il pensa que ceste division donneroit à chacun un lopin de ce royaume; il avoit accord et intelligence avec les chefs de la ligue en France, et fut adverty de leur resolution prise contre ledict Roy aux estats de Blois, afin que de son costé il eust le loisir de faire ses affaires au mesme temps: à quoy il ne s'oublia point, et prevint mesme le terme de l'execution; car en pleine paix, le Roy ne se doutant point du duc, qui luy avoit envoyé à Chartres un gentilhomme exprès l'asseurer de toute amitié et seureté, il surprit Carmagnole la nuit du jour de la Toussainets, et en moins de trois sepmaines occupa tout le marquisat de Saluces, où il trouva quatre cents pieces de canon tant petites que grosses, et grand nombre de munitions de poudres et boulets. Ceste usurpation, ainsi faicte en pleine paix par le duc, fut par luy palliée en ce temps là d'un specieux pretexte, et manda au Pape et au Roy qu'il avoit pris le marquisat de peur que Desdiguieres s'en emparast pour, au milieu de ses pays, faire une retraicte et refuge aux huguenots, et qu'il ne le vouloit tenir et garder que

sous l'autorité du Roy. Mais il se verra cy après, quand on luy en a demandé la restitution, qu'il parla bien d'une autre façon. Le Roy s'irrite de cette usurpation ; mais il fut en ce temps là si empesché, voulant esteindre le feu qui estoit au milieu de son royaume, qu'il n'eut moyen d'en pouvoir secourir les extremités. Il vouloit resouldre dès lors à pacifier le trouble de son royaume pour venger ce tort ; mais le duc de Guyse l'en empescha, et luy dit qu'il devoit asseurer son peuple du fruit qu'il s'estoit promis du serment de l'union pour faire la guerre aux huguenots. Toute l'assemblée des Estats, tous les parlements, tous les serviteurs dudict sieur Roy, jugeoient ceste invasion estre de l'intelligence et des effets de la ligue. Le duc de Guyse proteste que la guerre finie contre les huguenots, il passeroit le premier les monts pour faire rendre gorge au duc de Savoye. Ledict sieur Roy, contrainct de passer par cest advis, se proposa dès lors d'avoir raison de toutes les offenses passées, croyant qu'il n'estoit plus obligé à garder l'edict d'union, puisque la ligue y avoit contrevenu la premiere. De là s'ensuivit la mort dudict duc de Guyse. Après sa mort, la ligue s'esleve contre ledict sieur Roy ouvertement, les principales villes de France se rebellent contre luy. Au lieu de se preparer à reprendre le marquisat, il est contrainct de mener son armée assieger Paris, là où il est assassiné par un jacobin. Le Roy à present regnant fut son successeur, et pendant ceste revolte generale de la ligue par toute la France, le duc de Savoye ne s' imagine rien moins que d'aggrandir son empire de tous les pays qui sont entre les Alpes et le Rosne : il leve plusieurs armées, entre en Dauphiné, prend plusieurs places en Provence ; il y est par fois desfait par le sieur de la Valette et Desdignieres, qui lui portent la guerre mesme jusques en ses terres et dans son propre pays. Toutes ces choses se passerent jusques en l'an 1595, que le Roy fit son entrée à Lyon. Le duc en ce temps considera que si les troubles de la France estoient appaisés, et toutes les villes mises en l'obeyssance du Roy, les François voudroient r'avoir le marquisat : il fait proposer à Sa Majesté quelques paroles de paix. Le sieur Zamet en parle au Roy ; cette negociation est fiée au sieur president de Sillery de la part de Sa Majesté, et pour le duc, au president de La Rochette : ils en tombent d'accord, moyennant certaines sommes de deniers, avec la restitution de quelques places, et qu'un des fils du duc seroit pourveu du marquisat, dont il en feroit l'hommage au Roy. Sur la forme de cest hommage naissent des difficultés. Autres assemblées

se font pour les resouldre tant à Pont Beauvoisin qu'à Suses, où les deputés du duc disent « que leur maistre ny les siens n'en feroient jamais hommage au Roy. » Ce fut la response qui mit fin à tous ces pourparlers, et qui fut cause que le sieur Desdignieres continua la guerre en Savoye et en Piedmont pour le Roy, jusques à la paix de Vervins, par laquelle, ainsi que nous avons dict, le differend du marquisat et tous les autres differends d'entre le Roy et le duc furent remis à l'arbitrage du Pape pour estre vuidés dans un an.

Suyvant ledict traicté de Vervins, Sa Majesté envoya à Rome pour son ambassadeur le president de Sillery, et le duc de Savoye le comte d'Alconas.

L'ambassadeur françois produit pardevers Sa Saincteté, pour le droict de la France, huit titres des hommages faiets par le marquis de Saluces au dauphin de Viennois, pieces vrayes, et nonobstant les contredits que faisoit l'ambassadeur du duc, elles jugeoient visiblement le differend.

Au contraire, le duc en proposa cinquante pieces toutes diverses, aucunes recognees faulses et viciées, à la premiere veue.

Il se verifia qu'aucuns des marquis de Saluces avoient fait hommage, et aux dauphins de Viennois et aux comtes de Savoye. Plusieurs escrits, livrets et memoires s'imprimoient de ce temps là, tant de la part des François que des Savoyards, chacun voulant prouver la justice de sa cause.

Mais à ce que l'ambassadeur françois disoit, que les rois de France en estoient en possession de plus de cent ans, qu'en pleine paix le duc de Savoye les en avoit violemment despouillés, qu'il failloit remettre en possession le despouillé, et puis que l'on jugeroit les pretentions du duc de Savoye.

L'ambassadeur savoyard n'avoit que ceste foible response, que le duc avoit gardé son droict sans possession, depuis que par les François il en fut despossédé l'an 1490, et qu'il n'avoit eu autre moyen de le recouvrer que par force, ne pouvant contraindre les François de le rendre par la justice, laquelle il eseroit maintenant avoir, et qu'il n'estoit question que de juger à qui appartenoit le marquisat.

Le Pape ayant veu et escouté tous leurs differends, envoie le patriarche de Constantinople vers le Roy, pour avoir une prolongation de deux mois pour donner sa sentence arbitrale, et que cependant le marquisat seroit mis en depost en sa puissance, pour le rendre à qui il appartiendroit : ce qu'il obtint du Roy et du duc.

Le duc, qui se deffie et de sa cause et de son ambassadeur, le comte d'Alconas, le tenant pour suspect, pour ce seulement qu'il estoit Milanois, le revocqua de Rome, et envoya en sa place un autre ambassadeur, qui broncha si fort de croire legerement que les affaires de son maistre ne s'en porteroient pas mieux.

Plusieurs bruiets sourds courent dans Rome sur le depost obtenu par Calatagirone, entre autres, que le Pape s'entendoit avec le Roy; que le marquisat luy seroit rendu, mais puis après que le Roy le donneroit à un des nepveux de Sa Saincteté, qui le tiendroit à hommage de la couronne de France.

L'ambassadeur de Savoye, soit à dessein pour rompre l'arbitrage, ou par imprudence, allant voir Sa Saincteté, luy dict, « que si son maistre estoit maintenu en sa possession du marquisat, qu'il le pourroit avoir de luy quand il luy plairoit pour en pourvoir un de ses nepveux. » Le Pape à ceste parole regarda cest ambassadeur, et luy dit : « Mandez à vostre maistre que je n'ay jamais pensé en cela: que pour luy en oster le soupçon, je ne me mesleray ny du depost, ny de l'arbitrage. »

Ainsi l'arbitrage pour le marquisat fut rompu; les François disoient tout haut qu'il failloit donc vuider ce differend dans les plaines de Piedmont.

Le duc en ce temps faisoit courir le bruit de plusieurs mescontentemens qu'il avoit du roy d'Espagne. Il s' imagine qu'il fera mieux son accord avec le Roy parlant à luy, que n'eust fait le consistoire. Il envoya pour cest effect le chevalier Breton et le sieur de Roneas vers Sa Majesté, pour l'asseurer qu'il le rendroit content s'il avoit ce bonheur de le voir. Roneas rapporte response au duc, « qu'il y seroit le bien venu. » Il communique à son conseil son intention, lequel n'est d'avis qu'il vienne en France, mais il avoit des desseins qu'il sçavoit luy seul; c'est pourquoy, contre l'opinion de tous, et mesme des François, il entreprit ce voyage. Le Roy, assure de sa venue, envoya au gouverneur de Lyon l'ordre qu'il vouloit estre tenu à sa reception. Le duc, accompagné des principaux seigneurs de Savoye et de Piedmont, arriva à Lyon, et portoit le dueil pour la mort de la duchesse sa femme. Il est reçu par les Lyonnais fort magnifiquement; tout le monde luy disoit qu'il seroit bien venu à la cour, mais qu'il ne failloit pas qu'il vinst avec autre dessein que pour rendre le marquisat.

Nonobstant tout avis il prend la poste à Lyon, et, estant à Rouane, il s'embarqua pour venir à Orleans, où, de la part du Roy, son

cousin le duc de Nemours l'y vint recevoir. D'Orleans, il reprit la poste, et vint trouver le Roy à Fontainebleau, ainsi qu'il sortoit de la messe avec tous les princes et seigneurs de la cour, vestus d'escarlate rouge, prests de monter à cheval pour aller au devant de luy. Ce ne fut à ceste abordée que salutations, caresses et promesses reciproques de toute bonne amitié. L'on ne parle à la cour que de banquets, festins et recreations; le Roy et le duc viennent à Paris, donnent charge à leurs confidens de traicter de leurs differends. Du séjour qu'il fit à Paris, et de ce qui s'y passa jusques à son retour en Savoye, et comme il fut contrainct de bailler le pays de Bresse et autres seigneuries pour et au lieu du marquisat, nous le dirons les années suyvantes.

Avant que de clorre ceste année, voyons ce qui s'est passé pendant icelle ès pays de Hongrie et Transsylvanie.

Après la levée du siege de Bude ou Belgrade, dont nous avons parlé cy devant, l'armée chrestienne fut congediée et envoyée ès garnisons; Bude receut un nouveau bascha. Les chevaliers de Komorre dès le commencement deffirent une partie des troupes qui estoient venues conduire et accompagner ledict bascha, pillerent un navire, et, chargés de proye et de butin, s'en revindrent à leurs compagnons. Le Ture envoya cinq navires à Bude, et changea tout l'estat, mesme l'un des quatre baschas qui avoient esté durant le siege [lequel avoit esté d'avis de rendre la place], fut ganché. On pensoit que le bascha d'Agria deust faire quelque grand effort, ayant fait commander en divers lieux plusieurs grands appareils de guerre, et s'estant muni de trois cents caques de poudre. Ceux de Sigheth, d'autre part, s'estants fait faire des robbes d'Allemagne, taseoient par ce moyen de surprendre les chrestiens, ce qui toutesfois ne leur succeda, estant decouverts.

Les Tartares qui adherent au Ture par son commandement gasterent les pays de la riviere d'Hipolis, et se ruerent mesme sur Peste, Zolnock et Hattouan, villes subjectes au Ture, dont estant le Ture lassé de leurs courses, et d'autre part espuisé de deniers pour les grandes guerres qu'il avoit contre les Perses, il delibera d'envoyer demander la paix à l'Empereur. Ce furent les Tartares qui en vindrent presenter la requeste dans Vienne au commencement de fevrier, lesquels s'estants adressés à l'archiduc Matthias, ils n'eurent point de response, et s'en retournerent comme ils estoient venus, à cause que leurs gens continuoient tousjours à

faire des desgats, et n'en fut pas seulement fait rapport à l'Empereur ny à la cour de Prague.

Cependant les Tartares s'en vengerent furieusement, ayant surpris et mis à feu et à sang la cité de Tolice, ils tuerent tous ceux qui estoient d'age viril là dedans; et eussent encores pis fait sans la resistance du sieur de Palfy, qui leur fit teste, et en fut tué quelques uns, entre autres trois capitaines qui aymerent mieux se faire tuer avec leurs gens que de se rendre, sauf un valet qui demanda la vie, et fut sauvé.

Ceux de Ratzen avec tous leurs gens se retirerent aux montaignes pour esviter la fureur des Tartares; mais ceux de Crabatzen leur resisterent bravement, et prindrent leurs capitaines.

Ceux de Vaxe près de Bude en desfirent un grand nombre, comme ils estoient allés à la picorée près de Palence, Meugrade, Zetsehen; mais les autres ayant seue cela bruslerent plus de trente villages près la ville de Calon, qui faillit aussi estre prinse, avec Zaemare, autre ville puissante, si elle n'eust esté bien munie; mais on n'osa faire saillie, d'autant qu'ils estoient plus de douze mil.

Le fort de Canise fut aussi en ce temps là mis tout en feu, et y perirent tous les bagages et meubles des soldats et des habitants.

En ce temps ceux de Strigonie desfirent un convoy dont le butin fut grand. Orsipetre, lieutenant du gouverneur, y fit son prouffit avec beaucoup d'honneur, qui entre autres eut pour sa part une robe tissue d'or et d'argent qu'on mendoit au bascha. Et sçachant que le fort de Walles estoit tombé, il y donne et desfait la garnison avec l'aga, qui est le gouverneur, et delivra ceux de Bischir. Les heiducs, qui sont gens de cheval, emmenerent huit cents moutons de picorée qui servit grandement à Strigonie.

Cependant il advint un grand changement en Traussylvanie, c'est que le vayvode Sigismond, qui avoit cy devant accepté la recompense de l'Empereur pour luy remettre en main la Transsylvanie, s'en estant desdit, fit faire instance à l'Empereur par l'evesque d'Albe Jules et Estienne Paschay, son chancelier, de luy rendre sa Transsylvanie. Sans attendre la response, il s'y en va en poste, il la reprend, et fait jurer fidelité à son cousin André Batory, cardinal: ce qu'il fit mesme approuver par George Baste, lors estant à Cassovie en la haute Hongrie, general de l'armée imperiale, qui en cela fut surpris; car il donnoit à entendre que c'estoit pour le bien de la chrestienté, et cependant André, cardinal, traita aussitost avec le Turc par sauf conduit. L'Empereur y envoya le docteur Petzen; mais

arrivé qu'il fut à Thorne, ville principale, il cogneut qu'il n'estoit plus temps. Toutesfois puis après le nonce du Pape s'y interposa, et y eut esperance de reconciliation, comme nous dirons cy après.

En ce temps trois cents des chrestiens de Canise desfirent quatre cents Turcs de Sigheth, sans qu'un seul en rechapast.

Schvartzbourg, general de l'armée chrestienne avec Palfy et Nadaste, tenterent Bude en vain, mais ils prirent Schambock d'emblee, nonobstant toute resistance qu'y firent ceux de la garnison.

D'autre part, certains hussards, cedrins et villeceins, qui alloient à Zolnoch, desfirent une grande troupe de Turcs et de Tartares; et au contraire aussi les Tartares gasterent la Hongrie et la Transsylvanie, mettant tout à feu jusques à Cassovie et Filech, là où les chrestiens représentant courage tuerent tous ces bouts-feux; ceux qui firent l'execution n'estoient que paysans.

En ce temps, le cardinal André Batory envoya à l'Empereur lettres d'excuse, avec assurance d'estre tousjours fidelle à la chrestienté et à son alliance, et qu'il en renouvelleroit le contract bientost par ambassade qu'il envoyeroit exprés.

Cependant Schvartzebourg fit sortir de Komorre douze mil hommes de guerre, qui se tenants en ambuscade en un vallon près de Bude, pour tascher de la surprendre, ce que ne pouvant y advenir, raslerent les faux-bourgs, sans que les ennemys osassent sortir. Et puis le lendemain desfirent un convoy qui portoit argent dans Agria, où il mourut quatre cents Turcs, et le bega mesme fut emmené prisonnier, qui estoit le capitaine de Hattouan.

L'Empereur, pour accourager la noblesse, recompensa Melchior Reder et Rehefs, son lieutenant de l'ordre de chevalerie, pour avoir vaillamment soustenu le siege de Varadin, comme nous avons dict cy dessus.

Le premier de juin, les chrestiens de Komorre donnent au chasteau de Bique, et le prennent, combien qu'un Igin [nom du pays], s'estant revolté, eust deceulé au bega l'estat des chrestiens, et s'en revindrent victorieux avec l'escorte que leur envoya Palfy, à cause des courses des Tartares.

Cependant l'armée imperiale n'estoit point encores passée en Hongrie, combien que les troupes de Sueve estoient descendues par le Danube, et le colonel Ostertuse de Saxe eust aussi mené ja mil soldats. Les autres princes de Saxe n'y envoyerent point à cause des courses de

l'admirant espagnol sur les terres de l'Empire, comme il a esté dict cy devant.

Dien toutesfois donna aux chrestiens en petit nombre une excellente victoire, contre grande multitude de Turcs. Ils furent advertis que cinq mil Turcs conduisoient un convoy de vivres sur le Danube pour mener à Bude, où la famine estoit très grande: les chrestiens donc seachant que le convoy se rafraischiroit à Pesta, ils se mettent en ambuscade près de Bude, et taillèrent toutes ces troupes en pieces, puis butinerent tout le convoy à la grande confusion et dommage des Turcs.

Il vint en mesme temps une bonne inspiration divine en l'entendement du duc de Moscovie: c'est que voulant ayder aux chrestiens contre le Ture, il envoya premierement au roy de Pologne une monstre de sable, un cimenterre à demy desgayné et quelques petrinlas. Aucuns interpreterent tout cela à un deffy de guerre; prenant par maniere de songe, que la monstre signifioit que le temps des trefves entre eux estoit passé, les petrinlas signifioient la guerre, mais le cimenterre desgayné signifioit que le duc de Moscovie estoit prest ou à la paix ou à la guerre. Mais l'ambassadeur Moscovite declara le contraire, et que son maistre demandoit à passer quarante mil chevaux par la Pologne, qu'il envoyeroit à l'Empereur contre le Ture ennemy des chrestiens, et qu'il y eust paix entre les Polonois et Moscovites perpetuelle. Le Polonois, soupçonneux de nature, refusa le passage de quarante mil chevaux par son pays; et quant à la paix, qu'il en feroit deliberer par les Estats à la prochaine assemblée.

Le duc de Moscovie, ressentant ceste injure, mesprisant les Polonois, fit embarquer ses ambassadeurs au jour de Sainct Nicolas, sur un vaisseau anglois, lesquels tournoyerent les royaumes de Suece, Norvege et Dannemark, pour entrer dans l'Allemagne par la riviere d'Elbe; et ayant passé trois mois à faire tout ce circuit, finalement arriverent à Stade, et de là passants par Hambourg, Lubec et Magdebourg, ils parvindrent en Bohesme, là où estoit l'Empereur; ils furent receus très honorablement à Lubec et Hambourg, où ils firent très magnifiquement largesse publique de grande somme de deniers à tout le menu peuple, et donnerent esperance aux villes anseatiques, que leur maistre restablirait le droiet anseatique dans sa grande ville de Nivograd en Moscovie. Ils furent ouys par l'Empereur dans Pilzen, d'autant que la peste estoit à Prague. Le jour quel l'Empereur leur donna audience, ils firent marcher devant eux leurs presents de la part de leur grand duc, à seavoir

plusieurs faueons blancs, une masse de cavalerie toute couverte de pierres precieuses en œuvre d'or, un grand hanap à deux mains tout d'or, une cloche d'or, avec l'image de Sainct Nicolas [auquel ils portent une reverence particuliere], quelques pieces de drap de Perse entretissu d'or, quatre quarantaines de marthe sublimes et quelques peaux de renard toutes noires comme du velours. Après les presents, les deux secretaires suivoient tenant les mains haut eslevées et portant deux paires de lettres, chacun la sienne, l'une du grand duc de Moscovie, nommé Borissou, l'autre du prince son fils, escrites à l'Empereur, lesquels portoient creance pour l'ambassadeur, qui presenta luy mesme les lettres et presents. L'Empereur les receut avec gratification et offre d'amitié reciproque. Mais de toutes leurs promesses, il ne s'est rien effectué à cause de la jalousie et inimitié des Polonois contre les Moscovites.

Nous avons dict cy devant ce qui estoit advenu au roy de Pologne dans son royaume de Suece, et comment, après avoir fait un accord de paix, près de Stocolm, avec son oncle Charles, duc de Suyderman, qu'au lieu de venir jurer l'observation de leur accord, il estoit retourné à Calmar et de là en Pologne, amenant sa sœur quand et luy. Les Sueces, qui s'estoient venus rendre de son party, ne le voulurent suivre en Pologne, ains demurerent à Calmar [qui est ville maritime] en laquelle ledit roy de Pologne avoit laissé pour gouverneur Ladislas Beckez, Hongrien, aydé de Jean Sparre et autre nobles sueces. Charles, voyant la retraicte du Roy son neveu, les assiegea au commencement de cest hyver, et les reduisit à se rendre par famine; et durant le siege [pour ne sembler contrevénir à l'accord que nous avons dict au premier livre fait entre son neveu et luy], il fait la convocation des estats dans la ville de Jenecop, au lieu qu'ils estoient assignés à Lyncop. Par iceux furent approuvées toutes les ordonnances d'Orberg et de Sudereop, et les deux precedentes convocations d'estats où il devoit esté arresté:

Que Charles seroit seul administrateur.

Qu'on envoyeroit ambassade vers le Roy pour luy declarer que s'il venoit en armes, on s'y opposeroit; si autrement que le royaume le desiroit. Que si les affaires de Pologne le retenoient, qu'il leur envoyast son fils ainsué Vladis'as, ou son frere le duc Jean, pour restablir le royaume de Suece selon les anciennes loix.

En attendant response de ceste ambassade, Charles prend Calmar à discretion, renvoye libres les Hongriens, Polonois et Allemands; fait estrangler tous les nobles sueces au nombre de

quarante huit. Jean Sparre, Christoffe et Laurent André, eurent les testes tranchées. Ladislas Beckez fut condamné de mesme; mais le Roy luy envoya moyen de se saulver, qui fut de rendre les Sueces prisonniers que le Roy avoit emmenés. Tellement que les soldats restés pour le Roy de là en hors tindrent pour Charles; à ceux quis'en voulurent aller, il donna aisement congé, et les accommoda de deux navires pour s'en retourner par la Pomeranie, et ayant armé ses vaisseaux de guerre, il les laissa en garnison au port de Calmar. Le reste de la flotte, il l'envoya sur la mer Baltique pour escumer, et fit beaucoup de dommages à ceux de Lubec et pays voisins.

Ne se contentant point encore, il assemble de-rechef les estats dans Stolcom, où il proposa sept articles.

I. Qu'ils approuvassent la prise de Calmar, attendu que le Roy l'avoit voulu tenir par garnison d'étrangers contre les loix de Suece.

II. Qu'ils ratifiassent les reglements sur ce faits à Lyncop, et à Jenecop suyvant la paix jurée audict Lyncop, à ces conditions que ladite ville de Calmar seroit rendue aux Sueciens.

III. S'ils vouloient qu'il continuast à les maintenir en liberté, qu'ils advisassent de luy donner plus de moyen, mesmement pour recouvrer Finland et Livonie, et autres pays subjects à la couronne de Suece.

IV. Que le procès fust fait à l'archevesque de Stolcom et autres conseillers seditieux, et qui dressoient embusches à sa vie.

V. Que ceux de Lubec fussent chastés par hostilité, pour s'estre declarés ennemis de l'estat.

VI. Que tous les seditieux fussent punis et leurs biens confisqués, ou au moins bannis, et leurs familles desgradées de toute dignité, et qu'ils regardassent ce qu'ils en vouloient faire.

VII. Que puis que le Roy n'avoit daigné respondre à l'ambassade des estats tenus à Jenecop, sçavoir s'ils luy estoient plus tenus d'obeyssance, et ce qu'ils en esperoient davantage.

Voilà comme cest esprit hautain s'abaissoit aux humeurs d'un demy populaire, pour monter au degré qu'il ne pouvoit esperer.

Neantmoins il fut diet que le roy Sigismond n'estoit plus roy, mais que son fils le prince Vladislas n'en estoit pas exclus, si dans deux ans il venoit en Suece, pour y garder les loix anciennes de Suece: qu'à faute de ce, il seroit pourveu à l'estat, selon la coustume.

Tout le reste des articles luy fut accordé pleinement; dont estant transporté de hautaineté

et de gloire, il va de ce pas attaquer Finland, là où, sans le secours de Jean Back, grand capitaine finlandois, il estoit tombé en peril de sa vie entre les mains d'Aschel Kork, aussi Finlandois, qui tenoit pour le Roy, tellement qu'Aschel fut contrainct se retirer à Vibourg; mais les Vibourgins ne voulants experimenter plus avant la fortune de la guerre, luy donnerent congé et, receurent Charles, vice roy de Suece, lequel avoit peu auparavant pris la ville de Helsingor, qui fut la principale cause que Vibourg se reduisit à sa devotion, là où il y avoit trois braves capitaines, deux desquels, sçavoir, Gaspar Tisnen et Guillaume Faremsbaeh, demeurerent prisonniers au chasteau de Vibourg; et Joachim Greve se saulva.

Ainsi toutes choses luy venoient à souhait, et vint à Nieuce avec six navires de guerre, y ayant envoyé auparavant Petre Soly, noble suece, et fut receu par les Russiens et ceux de Javangrode, ville capitale de Russie. Il taseha aussi de ramener à l'estat ceux de Rivalie, qui est le finage et lisiere de la mer Baltique, lesquels responderent qu'ils ne vouloient recognoistre que Sigismond, et luy resisterent. Cependant le fort d'Abouvie en Finlandie s'estant rendu, Charles mit garnison dans les places, et laissant Jacques Schel, admiral et son lieutenant general, s'en retourna sur la fin du mois de novembre en la Suece, là où nous le laisserons pour parachever les entreprises faites par les chrestiens en ceste année contre les Tures.

Les heiducs attaquèrent le chasteau de Formes au dessous de Bude, dont estant repoulsés à coup de canon, avec perte de plus de quatre cents, ils rompirent le pont de Transsylvanie, et prirent deux chasteaux, ruynants tous les autres ponts et enfondrants les bateaux des passagers, ce qui incommoda le Ture grandement.

Ce fut la cause pourquoy Schwartzbourg tenta encores la fortune de Bude pour voir s'il la prendroit; mais le colonel Orsipetre rencontra des Tures, dont aucuns allerent promptement à Bude donner advis, lequel fut mesprisé par le bacha, qui estant sorty hors de la ville fut pris par les chrestiens et amenés à Schwartzbourg, qui l'envoya à l'Empereur avec quelques drapeaux des Tartares que les barons de Palfy et Nadaste avoient desfaiets en la campagne.

Pesta fut assiegée, où Schwartzbourg fut fort blessé en un pied, pour lequel contre garder en l'armée, l'Empereur eut soin de luy faire porter une chaire, en laquelle il se pouvoit tenir sans douleur. Le bascha Sardar estant dans Bude menaçoit d'assieger Strigonic, et fut pourveu à tout evenement à ce que les forts du comte Charles

de Mansfelt fussent raccommo­dés pour tenir ferme; cependant Paul de Nyar, gouverneur de Varandin, prit la ville de Zarcada, et y mit garnison.

Durant ces attaques, on ne laissoit pas de procurer la paix; il y eut lieu destiné pour s'assembler. Le grand can des Tartares y envoya des députés exprès, comme aussi Sardar, nouveau bascha de Bude, y envoya Amurath bascha et Ameth, lesquels s'y trouverent pour le Turc; et pour l'Empereur, Schvartzbourg, Palfy, Nadaste et le docteur Petzen; mais ils demandoient Javarin, Filech et Serchin leur estre rendus, et qu'ils reudroient Agria, si bien que l'on ne put rien accorder. Peu après, Palfy desfit sept cents Tures. Les Tartares, près de Filech, au nombre de trois mil, furent chargés par les hussards qui sont chevaliers hongriens, lesquels furent presque tous tués et peu de saulvés.

En ce temps deux Tures se rendirent chrestiens, qui descouvrirent que Sardar bascha estoit contremandé par le Grand Turc, lequel estoit travaillé par les Perses et Georgistes; et de fait, Sardar bascha, ayant fait quelques courses sur Vesprin et Pape, se retira à Constantinople, et fut l'armée chrestienne congédiée pour le reste de l'année par l'archiduc Matthias.

Durant ces entrefaites, toute la Transsylvanie revint en la puissance de l'Empereur, par le moyen de ce que le cardinal Battery ayant fait alliance avec le Turc, se declara son ennemy et de Michael, palatin de Valachie; ils s'entrecoururent à toutes forces. Le palatin print Constar près de Pologne, et de là descendant, il couquit Harlers, puis le chasteau de Fogar, et finalement il combattit et vainquit l'armée du cardinal près de Cigno, et de vingt cinq mil hommes qu'avoit ledict cardinal, peu eschaperent qu'ils ne fussent pris ou tués, luy seul se saulva: Istuan Battery, oncle de ce pauvre cardinal, s'en alla d'Albe Jule dans Chlausembourg, avec tout le plus precieux butin qu'il peut ramasser; mais le Valachin le suivit de si près, qu'il le print, et la ville où il s'estoit retiré. Par ce moyen, plusieurs Tures et Tartares se rendirent audict Michael, et depuis se firent chrestiens, avec leurs femmes et enfans.

Le Turc envoya une ambassade vers le palatin pour faire alliance ensemble; mais le palatin, descouvrant les embusches, retint les ambassadeurs du Turc pour les envoyer à l'Empereur, et fit faire justice des espions de Sardar bascha, tellement que tous les Transsylvains se rendirent à luy; mesme l'illustre Zalesti, qui eust peu s'en deffendre aisement: d'ailleurs Baniffi, homme principal, fut fait prisonnier

par le sieur de Zaykel, et Istuan Battery, qui s'estoit eschapé, fut reprins à Sourbel par le colonel Georges Baste, qui s'estoit remis avec Paul de Nyar, gouverneur de Varandin, et le sieur David Huniade, prince hongrien, pour le secours du palatin, luy portants la solde de son armée.

Istuan eut la vie sauve, à la charge qu'il feroit rendre Vivar, qui tenoit encores pour le cardinal avec deux mil hommes, ce qu'il fit; et le palatin ayant mis garnison dans Lippe, ville frontiere de Tartarie, envoya ambassade à l'Empereur passant par l'archiduc Matthias, lequel, toutes choses deliberées, après avoir rendu graces à Dieu, depescha David Huniade et Lassa, ses commissaires, pour prendre possession, ce qu'ils firent dans Albe Jule, avec grande solemnité, et grands presents et honneurs faicts de part et d'autre.

Toutesfois bientost après y eut du trouble à Huste, d'autant que le gouverneur ne vouloit recevoir la garnison des Allemands que Baste y vouloit introduire; neantmoins, par la prudence du docteur Petzen, le tout fut composé amiablement, et fut content le palatin que ses Valachins se retirassent, nonobstant qu'il avoit fait un camp volant de Sueces pour charger Baste, et ainsi y eut paix entre eux.

Après la perte de la bataille cy dessus, le pauvre cardinal Battery s'enfuyant dans les montagnes luy huitiesme fut tué avec les siens, par des Valachins [sans qu'on ait scu sçavoir leurs noms] qui luy couperent la teste, et la porterent sur le bout d'une lance, et la presenterent au palatin, qui fit retirer le corps qui avoit esté mutilé du petit doigt de la main droicte où il portoit un anneau de grand prix, et fut ensevely honorablement dans un beau sepulchre, par luy mesme construit jadis pour un sien frere. Telle fut la fin de ce miserable prince, qui avoit autrement de très bonnes parties, et estoit d'un bel esprit; mais le jugement luy manqua au besoin, s'estant aveuglé de ceste ambition et cupidité de dominer; et nul n'y parviendra jamais que celuy auquel Dieu le donne.

Les Tures ne cessoient d'autre costé de requerir instamment la paix; par fois on leur demandoit tous les prisonniers, et qu'ils fissent arrester les courses des Tartares, ce que Sardar bascha refusa, et partant Palfi attaqua Restuer et Lachia, villes d'importance qui furent prises sans combat. Les Katziens et Martolesins furent mis à mort, d'autant qu'estants chrestiens ils avoient servy le Turc. Outre, Palantovar, Cop et Carat furent rendues; mais Capos Vivar s'en

deffendit, et y mourut plus de deux cents chrestiens, là où aussi le capitaine Morbourg fut blessé au bras gauche griesvement.

En recompense, les chrestiens de Komorre chargerent les Tartares à une demy lieue de Bude, delivrerent quatre cents chrestiens prisonniers, surprirent deux navires chargés sur le Danube, et falut plus de vingt cinq charrettes

pour enlever les richesses qu'elles portoient, si bien que les plus petits soldats eurent chacun plus de cent cinquante cseus de butin en ceste prise.

Telle a esté la revolution de ceste année par tous les endroiets du monde, autant qu'encores a esté possible de descouvrir par les histoires de toutes langues.

LIVRE TROISIÈME.

[1600] Au premier jour de l'an le pape Clement VIII fit l'ouverture du jubilé, laquelle il ne put faire la veille de Noel, ainsi que l'on a accoustumé de faire, à cause de la douleur de ses gouttes.

Sa Saincteté fut portée dans une chaire jusques à la porte Saincte, laquelle ne s'ouvre jamais que durant l'an du jubilé. Tous les cardinaux, et les ambassadeurs de l'Empereur, et des roys et princes chrestiens, marchoiēt en une solemnelle procession, chacun selon son rang, avec tout le clergé et tous les officiers de la ville de Rome, et une si grande multitude de peuple, de toutes nations, que les Romains affirmoiēt n'en avoir jamais veu un si grand nombre en leur ville, qui y estoient venus de toutes les parties du monde au commencement de ceste année.

Les ceremonies qui s'observerent à l'ouverture du jubilé furent telles : le Pape estant arrivé à la porte Saincte, laquelle est toujours fermée de murailles, et ne s'ouvre jamais qu'en ceste année, prend un cierge d'une main, et un petit marteau d'argent de l'autre, avec lequel il en frappe trois coups contre la muraille, qui est incontinent abbatue par gens destinés à cest effect. En faisant ceste ceremonie, Sa Saincteté dict plusieurs oraisons et benist ceste œuvre, tandis que le clergé chante plusieurs psaumes et hymnes, et que le peuple ramasse les pieces de brique de la muraille qu'il garde fort serieusement. Ce faict, le Pape entre en l'église, l'on chante vespres, auxquelles la grace du jubilé commence, qui dure un an. Ceste grace de jubilé se gaigne en faisant les œuvres de charité chrestienne, et visitant les quatre eglises de Rome deputées à cest effect. De ce qui s'est passé dans Rome durant ceste saincte année, nous le dirons cy après. Voyons cependant ce qui se faict à Paris aux estrennes.

Nous avons dict cy dessus que ce n'estoit que banquets et festins à la reception du duc de Savoye à la cour de France, sur la fin de l'an passé, ce qui se continua encores au commencement de cestui cy. Le Roy et le duc s'entre-

bassins et deux vases de cristal pour ses estrennes, et le Roy luy donna une enseigne de diamants, dans laquelle entre autres il y en avoit un où l'on voyoit le portrait de Sa Majesté : c'estoit une très belle piece, de laquelle le duc fit un grand estat.

Le duc voulut faire paroistre la grandeur de ses liberalités au commencement de ceste année, car il n'y eut aucun qui luy donnast le bonjour, à qui il ne fit quelques presents. Il en envoya mesme aux grands et aux principaux de la cour : aucuns les refuserent, d'autres les prindrent; le mareschal de Biron entre autres ne voulut recevoir les chevaux qu'il luy presenta. L'on tient toutesfois qu'il fit ce refus à dessein, affin de couvrir sa mauvaise intention, et faire estimer qu'il ne l'aimoit point : mais en ce temps là le sieur de Villeroy, allant voir le comte d'Auvergne, trouva La Fin [negociateur affidé dudict mareschal de Biron et des autres conspirateurs, ainsi que nous dirons cy après], qui parloit à luy dans sa chambre; or on ne pensoit pas que La Fin fust en cour : le Roy fut asseuré par ceste veue qu'il y estoit, et que depuis le lendemain des festes de Noel il avoit toutes les nuicts conféré avec Jacob, confident du duc. L'on dit que le duc avoit esté adverti de la naissance de cette conspiration, estant encores en Savoye, qui fut la cause principale de son voyage en France, quelque pretexte qu'il prit du marquisat. Bref, le duc fit à ce premier jour de l'année tant de liberalités qu'il eut de bons avis de ce qui se disoit au cabinet.

Le 2 janvier le Roy mena le duc à Saint Germain voir ses bastiments : l'on luy fit voir pour luy donner contentement tout ce qu'il y a de belles maisons à l'entour de Paris, et où il pouvoit prendre recreation et plaisir. Après qu'il les eut toutes veues, Sa Majesté luy voulut encores faire voir sa cour de parlement; car tout ce qu'il avoit veu n'estoit rien en comparaison de la grandeur admirable de cest auguste senat, duquel jadis plusieurs empereurs, roys et princes, venants à Paris, en avoient plus admiré la justice qui s'y rendoit, que tout ce qu'ils y avoient veu. Le Roy envoya donc dire à M. le

premier president de Harlay qu'il les vouloit aller voir et escouter. L'on fit preparer la loge de la chambre dorée, où le Roy et le duc qui estoient montés du Louvre par bateau jusques au jardin et logis du sieur premier president, se mirent pour voir sans estre veus. Il fut plaidé une cause aussi tragique qui s'en puisse exco-giter, laquelle monsieur le premier president avoit fait choisir : le subject de laquelle estoit d'un assassinat fait à Paris d'un nommé Jean Prost, praticien. Sa mere en accuse un boulanger où il estoit logé, sur de très apparentes presomptions de quelque argent qu'elle luy avoit envoyé. Par arrest le boulanger eut la question ordinaire et extraordinaire; après laquelle il fut eslargi pour un temps, à la charge de se représenter en justice. Peu après trois voleurs gascons sont pris pour avoir volé une maison, et condamnés dès le lendemain par sentence dernière d'estre pendus. A l'exécution, le dernier des trois dit que le boulanger estoit innocent de ce que l'on l'accusoit pour le fait de Jean Prost, et dict que c'est luy avec La Sale son compaignon qui avoient tué ledit Prost, pensant qu'il eust de l'argent, et après l'avoir tué ils l'avoient jetté dans les aisances du logis où ils se retiroient auquel il estoit encores, ce qui fut trouvé. Le boulanger par cela déclaré innocent presente requeste à la cour, demande reparation d'honneur, avec despens, dommages et interests à l'encontre de la mere. La mere au contraire se deffend, et dit que son accusation estoit sans calomnie. Pour le boulanger M. Anne Robert plaida, et pour la mere M. Arnault, et pour l'interest du Roy M. Servin, advocat general de Sa Majesté.

Le Roy et le duc y prirent un singulier plaisir de les escouter; tous deux firent le jugement de ceux qui avoient le mieux parlé, mais surtout ils louerent l'équité de la cour, laquelle mit les parties hors de cour et de procès.

Le Roy, à la requeste du duc, luy accorda aussi une grace qu'il luy demanda, d'une pauvre femme adulteresse condamnée à la mort, et dont l'adultere avoit esté executé pour avoir commis ce peché estant serviteur domestique; ce qu'elle eust aussi esté sinon qu'elle se trouva grosse. Ceste grace fut accordée par le Roy au duc, nonobstant tout ce qui fut dict et fait par la cour et par les gens du Roy pour luy en remonstrer la consequence. Sa Majesté le voulut de puissance absolue, à la charge toutesfois de mort civile, pour estre en prison perpetuelle, où elle seroit nourrie aux despens du mary.

Toutes ces bonnes receptions, tous ces exercices, tous ces passe temps ne faisoient oublier

au duc le soin de ses affaires. Il avoit dict à M. de Villeroy « qu'il n'estoit venu pour rendre le marquisat. » Le Roy aussi estant à Fontainebleau, luy dit « qu'il seroit tousjours son amy, mais qu'il vouloit son marquisat. » Ils estoient bien contraires de volonté.

Le duc fut adverty que Sa Majesté disoit quelquesfois tout haut en son cabinet « que le duc estoit un galant et brave prince, mais qu'il luy retenoit son marquisat. » Ces paroles luy faisoient presumer que le rapport du chevalier Breton et de Roncas, « que le Roy desiroit de le voir, et qu'ils s'accorderoient, » ne se trouvoit pas; car toutes les fois que le duc parloit au Roy en particulier pour vuider ceste affaire, le Roy prioit qu'ils remissent leurs affaires à leurs conseils.

Ceste longueur ne plaisoit au duc; toutesfois il s'y accorda, et pour traicter de leurs affaires et differends, de la part du Roy fut nommé, messieurs le connestable, le chancelier, le mareschal de Biron, le marquis de Rosny et le sieur de Villeroy. De la part du duc, son chancelier Bely, le marquis de Lullins, le comte de Moret, les sieurs de Jacob et des Alimes.

Les deputés du Roy demandent « la restitution du marquisat de Saluces, en tel estat qu'il estoit lors de la surprise d'iceluy par le duc. »

Les deputés du duc après plusieurs subtilités proposent un « eschange pour la restitution, » et se plaignent « de la protection de Geneve, » qui n'estoit comprise en la paix « en mots exprès, » ainsi que les autres villes.

A quoy il fut respondu « que le Roy ne vouloit point d'eschange, mais seulement son marquisat, » et que pour le fait de Geneve, « qu'il estoit compris en la paix sous le nom des alliés des Suisses, et que ce que le duc disoit en cela n'estoit que pour chercher nouvelles querelles. »

Les deputés rapportent au duc ces difficultés : il les propose à son conseil. Ceux qui ne tendent qu'à la guerre luy disent « que la restitution ou l'eschange ne luy sauroit estre que honteux, et qu'une bonne guerre luy seroit plus honorable que ceste composition. » Les autres luy conseil- lent « qu'il fasse la paix à quelque prix que ce soit. » Mais tous ces conseils estoient passionnés.

Le duc, suyvant les pourparlers faiets à Lyon, Pont Beauvoisin et Suzes en l'an 1595, demande « l'investiture du marquisat pour l'un de ses enfans. » L'on luy respond « qu'on n'estoit plus en ces termes, que l'on veut la restitution pure et simple du marquisat. »

Le duc alors se plaignit « que le conseil de Sa

Majesté le traitoit avec trop de rigueur. Qu'il pensoit trouver en France de la courtoisie; qu'on le vouloit contraindre à des choses prejudiciables; que son ambassadeur l'avoit trompé, luy disant que Sa Majesté desiroit qu'il le vinst trouver pour accorder leurs differents. » A quoy le Roy respondit « qu'il n'avoit jamais parlé de cela, que son ambassadeur s'estoit mesconté; qu'il avoit bien dict qu'il esperoit que, le duc venant le voir, il ne s'en retourneroit pas sans estre d'accord. »

Ces reparties finies, le duc se plaint « que son voyage donc luy seroit inutile. » Alors le Roy luy dit : « Afin d'avoir une bonne amitié avec vous, choisissez de me contenter par un eschange, ou par la restitution; je vous l'accorde, ce que je n'eusse jamais fait avec vos ambassadeurs. »

Le duc communique ceste resolution à son conseil; il ne peut se resoudre ny d'eschanger ny de restituer. Pour couvrir son long sejour à Paris, tantost il contrefait l'amoureux d'une belle dame, et puis il dict qu'il veut voir la foire de Saint Germain. Les courtisans s'en ennuyent, et une risée courut de luy, qu'il le faudroit chasser par ediet.

Puisque le Roy luy avoit donné le choix de l'eschange ou de la restitution, l'on fut d'avis de ne le presser, ains de luy donner du temps pour y songer; le duc faisoit estat de s'en vouloir aller sans dire adieu; mais ce qui le retint, fut les remonstrances que quelques uns de son conseil luy dirent qu'il se rendroit par ce moyen la risée des princes de l'Europe, et les François ennemys irreconciliables, qui, offensés d'une telle clandestine despartie, seroient plustost en armes dans son pays qu'il n'y seroit arrivé. Enfin le sieur Zamet l'estant allé visiter, ils tombent en propos sur les articles du traité qui estoient en debat, lesquelles leues, ledict sieur Zamet assura ledict duc « que Sa Majesté luy donneroit trois mois pour choisir l'une ou l'autre de ces conditions, de la restitution, ou de l'eschange. » Ces paroles entendues par le duc, il se resolut d'accorder, et signer les dix huit articles suivants :

I. Que le marquisat de Saluces sera rendu et restitué à Sa Majesté par le duc de Savoye dedans le premier jour du mois de juin prochain, pour en jouyr et user comme faisoient les roys ses predecesseurs, lorsqu'il estoit entre leurs mains, sans aucune remise, longueur et difficulté fondée sur quelque couleur et pretexte que ce soit.

II. Et Sadiete Majesté promet et accorde audict sieur duc de ne donner la charge et gouver-

nement du pays à personne qu'il ait occasion de tenir pour ennemy.

III. Pareillement d'employer à la garde des villes et places d'iceluy des compagnies suisses, excepté dans les chasteaux où Sa Majesté se veut servir de capitaines et soldats françois, ou de tels autres que bon luy semblera.

IV. Neantmoins Sadiete Majesté n'entend d'estre obligée de tenir des Suisses dedans lesdictes villes que pour le temps que durera le compromis fait en la personne de Sa Sainteté cy après déclaré et specifié.

V. Ou bien ledict sieur duc cedera et delivrera à Sadiete Majesté, pour recompense dudict marquisat de Saluces, dedans le susdict premier jour du mois de juin, tout le pays de Bresse, qui est situé depuis la riviere de Saone, jusques à celle de Dain, laquelle riviere de Dain demeurera commune entre Sadiete Majesté et ledict sieur duc pour en jouyr de son costé, compris en iceluy pays la ville et citadelle de Bourg, et les autres places qui en dependent, Barcelonnette avec son vicariat jusques à l'Argenterie, le val de Sture, celuy de la Perouse, avec tout ce qui en depend; ensemble la ville et chasteau de Pignerol avec son territoire. Moyennant quoy Sadiete Majesté luy transporterait tous les droits qu'elle a audict marquisat, à la charge toutesfois qu'il laissera jouyr les habitants dudict marquisat, qui ont servy Sa Majesté, ou le serviront cy après, de leurs biens librement et seurement; et reciproquement ceux qui ont servy et serviront ledict sieur duc jouyront pareillement de leurs biens, tant audict marquisat qu'autres lieux qui seront remis à Sadiete Majesté par ledict sieur duc, sans qu'il soit rien innové devant ledict delay ny après, au prejudice des uns et des autres, selon le reglement qui en sera fait par Sadiete Majesté et ledict sieur duc.

VI. Davantage les villes et places de Cental, de Mont, Roques Palmier, Chasteau Dauphin et autres tenues par ledict sieur duc, appartenantes à Sa Majesté, et pareillement celles que Sa Majesté possède en Bresse, Savoye, Barcelonnette et ailleurs, appartenantes audict sieur duc, seront respectivement rendues au mesme temps que la restitution dudict marquisat se fera, en cas de permutation, celles de Bresse et de Barcelonnette demeurront à Sa Majesté en la forme cy dessus dicté, et les autres seront remises de part et d'autre.

VII. Toutes lesquelles places seront rendues en l'estat auquel elles sont de present, sans que Sadiete Majesté et ledict sieur duc soient tenus de payer ny rembourser les despenses faictes

de part et d'autre, à fortifier et reparer lesdictes places.

VIII. Pareillement le fort de Beche Dauphin, basty par lediet sieur duc durant la guerre, sera desmoly en mesme temps.

IX. Les inventaires deuement certifiés de toutes les pieces d'artillerie, poudres et boulets et autres munitions de guerre qui estoient dans les villes et places dudiet marquisat, quand lediet sieur duc y est entré, seront fidellement representés à Sa Majesté, quand lediet sieur duc eslira l'une ou l'autre desdictes deux parties, sur lesquels Sadiete Majesté declarera sa volonteé par la restitution d'icelles, qui sera effectuée par lediet sieur duc tant en especes qu'en argent, au prix et ainsi qu'il sera arresté par Sadiete Majesté avec lediet sieur duc.

X. Toutes proceduras, jugemens et sentences données en justice d'une part et d'autre devant le present accord, où les parties ont contesté volontairement, auront lieu et sortiront leur plain et entier effect en tous cas de restitution ou permutation dudiet marquisat; toutesfois il sera loisible aux parties de se pourvoir par revision et selon l'ordre et disposition de droict, des loix et ordonnances.

XI. Ne sera faicte aucune recherche des impositions, contributions et levées de deniers et de vivres faictes audiet pays contre ceux qui les ont ordonnées, receues et administrées de part et d'autre jusqu'au present traicté.

XII. Et affin que les habitants des villes et pays qui doivent estre restitués ne soient surchargés et travaillés indeuement d'impositions et levées de deniers durant le delay accordé audiet sieur duc, pour oster et effectuer l'un desdicts deux partys, sous couleur de payement tant des arrerages desdictes impositions ordonnées devant et depuis la paix faicte à Vervins, que du courant de la solde et entretenement des capitaines et gens de guerre commis à la garde desdictes villes et pays, et autres pretextes, jusques à la susdicte restitution ou permutation dudiet marquisat, a esté accordé, qu'il ne sera faicte aucune levée de deniers sur les habitants desdictes villes et pays; conformement à ce qui a esté convenu, tant par le traicté de Vervins que les reglements et accords faicts depuis pour le payement desdicts arrerages et deniers, par les deputés de Sa Majesté et dudiet sieur duc, au commencement de l'année, pour l'entretienement ordinaire des garnisons establies à la garde desdictes villes et places, et des officiers employés dans les estats desdictes garnisons, sans que de part et d'autre il puisse de nouveau estre rien imposé davantage. Declarons tout ce qui sera

faict et entrepris au contraire subject à restitution et reparation.

XIII. Et sur ce que lediet sieur duc a requis Sa Majesté de vouloir approuver et confirmer les infeodations qu'il a faictes audit marquisat, advenant qu'il opte la restitution d'iceluy, Sa Majesté a déclaré qu'estant informé de la qualité desdictes infeodations, elle y aura tel esgard que son service luy pourroit permettre pour la gratification dudiet duc, sans toutesfois que Sa Majesté soit obligée au remboursement de ce qui pourroit avoir esté payé pour lesdictes infeodations, sinon en tant qu'il sera de son bon plaisir.

XIV. Et d'autant que lediet sieur duc a requis Sa Majesté de luy donner temps pour conferer avec ses vassaux et subjects des deux partys susdicts, devant que d'accepter l'un ou l'autre, Sa Majesté, desirant luy tesmoigner en ceste occasion comme en toutes autres sa bonne volonteé, accorde audiet sieur duc la susdicte eslection, à la charge aussi qu'il optera et effectuera l'un ou l'autre desdicts deux partys dedans le susdient temps du premier de juin, sans en retrancher, diminuer ou alterer aucune chose, ny user d'aucune remise, longueur et difficulté, fondée sur quelque couleur et occasion que ce soit.

XV. A quoy lediet sieur duc a obligé dès à present comme pour lors sa foy et parole, et Sadiete Majesté a faict le semblable, pour l'accomplissement et execution des choses accordées par les presents articles qui dependent d'elle.

XVI. Pareillement a esté convenu entre Sa Majesté et lediet sieur duc, qu'ils consentiront, comme dès à present ils consentent, après que la restitution aura esté reellement et de faict accomplie, si lediet sieur duc en faict option, que nostre diet Sainet Pere le Pape Clement VIII, juge des differends qui sont entre Sa Majesté et lediet sieur duc, suyvant ce qui a esté accordé par le susdient traicté de Vervins, et ce dedans trois ans.

XVII. Promettant d'accomplir et executer de bonne foy de part et d'autre ce qui sera ordonné par Sa Saineteté dedans le susdient temps, sans aucune longueur ou difficulté, pour quelque cause ou pretexte que ce soit, ainsi qu'il est porté par le traicté de Vervins.

XVIII. Et pour plus grande assurance de l'execution du traicté, en tous les poinets et articles y contenus, lesdicts sieurs Roy et duc de Savoye supplient très humblement Sa Saineteté, que comme par ses bonnes et paternelles exhortations ils sont entrés en ceste voye d'accord, il luy plaise comme pere commun continuer le soin qu'elle a

cy devant monsté à nourrir la paix et asseurer entre eux une bonne amitié, et ce faisant en occasions qui se pourront presenter, interposer son autorité pour l'entiere et reelle execution des choses promises de part et d'autre, ainsi et en la forme qu'il est contenu audict present traicté. Faict à Paris le vingt septiesme jour du mois de fevrier mil six cents, signé HENRY et EMMANUEL, et cacheté des cachets de Sa Majesté et dudict sieur duc de Savoye.

Peu de temps après cest accord le duc prit congé du Roy, qui le conduict jusques au pont de Charenton et luy donna les sieurs de Pralin et le baron de Lux pour l'accompagner en son retour. Il passa par la Champagne et par la Bourgogne, d'où il entra en Bresse et alla à Bourg. Ses conducteurs retournerent vers le Roy et luy rapporterent quelques propos dont il usa en son voyage, par lesquels il estoit aisé à presumer qu'il ne tiendroît point son accord; nonobstant ledict duc escrivit de Bourg au Roy « qu'il estoit très-content de l'accord, et qu'il s'en alloit en Piedmont pour en prendre la resolution que Sa Majesté attendoit de luy. » Le duc de Savoye donc retourné en son pays, au contraire de ses promesses, ne les voulut tenir. Ce qui occasionna la conquête que le Roy fit en Savoye et en Bresse de laquelle nous parlerons cy après.

Nous avons dict cy dessus que l'archiduc Albert avoit retiré sur la fin de l'année passée son armée de l'isle de Bommel, où il avoit laissé bonne garnison dans la forteresse nouvelle de Sainct André et dans le fort de Crevecoeur que l'admirant avoit pris; aussi qu'il avoit mis hyverner son armée, par les garnisons, cependant que les villes de Brabant et de Flandre luy faisoient des entrées pour la reception de l'infante d'Espagne sa femme; si bien que la fin de l'année et le commencement de ceste cy se passerent sans y avoir esté rien faict de remarquable. Cest hyver fut fort aspre et long, durant lequel les garnisons desdicts forts de Crevecoeur et Sainct André patirent beaucoup, sans faire monstre ny avoir payement de plusieurs mois, dont les archiducs leur estoient arrierés. Ce fut le pretexte de leur mutinerie, qu'ils commencerent en chassant leurs capitaines et tous les officiers, et se licentierent à faire toutes actes d'hostilités aussi bien sur les subjects des archiducs qu'au pays ennemy; protestant toutesfois de demeurer au service et obeysance du roy d'Espagne et de l'archiduc Albert d'Autriche son beau frere, ne demandants autre chose que leur payement; à quoy l'archiduc et l'infante se montrerent un peu nonchalants. Le prince Maurice, qui pareillement s'estoit retiré, ayant neantmoins tousjours

l'œil au guet et le pied allerte, avec le reste de ses forces, ne voulant perdre si belle occasion de ceste mutinerie, mais en faire son prouffit, l'hyver estant escoulé, donna le rendez vous à son armée ès environ de Rotterdam et à Willemstadt, partit le 18 du mois de mai 1600 de La Haye et vint à Dordrecht, où deux jours après, s'estant embarqué avec plusieurs seigneurs, colonels, chefs et capitaines, il remonta la riviere de Meuse, avec deux cents navires jusques au fort de Crevecoeur. Le 21, y ayant mis pied en terre avec son armée et commencé à y planter son canon, il fit d'abordée sommer la place de se rendre. Il y avoit dedans quatre compagnies walones, lesquelles se souvenants de leur mutinerie [ores que tout leur fust pardonné, ou du moins on leur promit] et du peu d'apparence qu'il y avoit d'estre secourus en temps, voyants la diligence que le prince faisoit pour les forcer, condescendirent à l'appoinctement qu'il leur presenta, et le 24 dudict mois rendirent le fort; dont les deux compagnies ne se fians à l'archiduc se rangerent volontairement au service des Estats et les deux autres se retirerent au fort de Sainct André.

Le fort de Crevecoeur estant à si bon marché venu en la puissance des Estats, le prince, voyant ce commencement luy estre heureux, entra avec son armée dans l'isle de Bommel pour assieger le fort Sainct André, ce qu'il fit le 29 dudict mois, nonobstant les frequentes pluies et froidures, ses gens estants contrainctes se tenir à couvert dans les navires esparses de part et d'autre sur les rivieres de Meuse et de Wahal.

Le prince ne fut pas sitost venu devant le fort de Sainct André, qu'il y fit dresser plusieurs forts pour asseurer son camp, et pour engarder l'Espagnol de secourir la place, et de le venir importuner par quelques courses.

Entre autres il fit faire un fort au village de Hessel, et sept redoutes, qui furent nommées les sept planettes, sur les advenues de ce village: au village de Rossem il en fit trois, avec des retranchements pour aller de l'un à l'autre, opposés au nord et au west du fort Sainct André. Et pour engarder que les navires navigants sur la riviere de Wahal ne fussent endommagés par le canon de Sainct André, il fit fouyr un canal qui entrecoupoit de droict fil un destour de la riviere, lequel canal fut appelé la croix Sainct André. Du costé de Brabant, par delà la riviere de Meuse, aux villages de Maren et de Kessel, il y fit aussi dresser sept forts distants de trois cents pas en trois cents pas, s'entretenant par de bonnes et fortes tranchées qui

alloient de l'un à l'autre, pour loger seurement sa cavalerie et son infanterie en cas de nécessité. Bref il fit faire tant de forts qu'il seroit impossible de les bien designer par escrit : les portraits en ont esté faits en taille douce, le lecteur curieux les pourra voir, et juger par iceux quel chef d'armée c'est que le prince Maurice, et comme il tenoit son camp si bien fermé, que son ennemy eust eu du mal assez à en entammer un quartier avec trente mil hommes.

Le prince estant ainsi retranché et fortifié dans son camp, l'archiduc fut hors d'espoir de le pouvoir forcer, tout luy venant contre son souhait, car les eaux furent tellement débordées que les retranchements du camp du prince en estoient remplis, et les assiégés furent contraincts de se loger en terre dedans leur rempart, comme conills, patissants beaucoup, sous l'espoir qu'ils seroient secourus, reconciliés et payés, faisant leur devoir de tirer leurs canons pour empescher l'approche du prince qui vouloit battre et faire bresche, mais les eaux l'empescherent d'en approcher; si bien que les assiégeants et assiégés ne firent autre chose que battre en ruyne, et s'entrecharger à coups d'artillerie.

Le premier jour du mois de may les eaux commençants à s'escouler et s'abaisser, le prince commanda qu'à l'obscurité de la nuit et au declin de la lune on fist les approches avec bons retranchements du costé de Rossem, et de Hervuaerdem, pour y dresser ses bateries, et tost après envoya un tambour sommer les assiégés : lesquels, combien qu'assez deliberés de tenir la place pour l'archiduc, neantmoins presterent l'aureille et consentirent d'entrer en communication.

Le 4 et le 5 dudict mois les sieurs d'Urtembrouc et Wander Aa, furent envoyés vers aucuns d'entre eux qui se trouverent au dehors des tranchées de la demie lune que le fort de Saint André avoit hors de sa contre escarpe. Il leur fut remonstré en ceste communication le peu de moyen d'estre secourus, l'incertitude de leur reconciliation, et le peu d'apparence d'estre payés de leurs services par les archiducs, qui se montoient à de grandes sommes de deniers, veu l'urgente nécessité de leurs affaires. A tout cela les deputedés des assiégés respondirent : qu'il leur estoit deu cinq cents mil florins; qu'ils s'estoient conservés jusques à lors, et pati jusques à l'impossible; qu'ils ne rendroient jamais la place qu'ils ne fussent payés de leur deu, par qui que ce fust. Le prince leur faict offrir jusques à cent mil florins. Au refus de cet offre ce pourparler est rompu; aussi que les assiégés avoient ap-

perceu un signal de la ville de Bosleduc, qui n'en est distante que de deux lieues : ce signal fut fait avec des flambeaux, qui les advertissoit qu'ils seroient secourus dans quatre jours.

Les assiégés estants par trop incommodés, voyants les soldats du prince avancés jusques au pied de leur contrescarpe, et qu'on designoit deux ponts, pour après la bresche faicte venir à l'assaut, lesdicts quatre jours de leur espoir expirés, et ne voyants aucun advancement de secours, environ les deux heures après midy dudict jour, demanderent derechef si le prince vouloit entendre à composition.

Le prince craignant [ce qu'il prevoit, et qui advint tost après] un autre nouveau débord des rivieres qui l'eust contrainct quitter ses approches et tranchées qu'il avoit devant Saint André, et d'en retirer son canon avec grand travail, après que les assiégés lui eurent envoyé huit d'entre eux, leur reddition fut accordée, et leur fut promis la somme de cent vingt cinq mil florins, et qu'ils demeureroient dedans le fort jusques à ce que l'argent leur auroit esté compté, en promettants et jurants au prince qu'aussi long temps qu'ils demeureroient attendants ledict argent en ce fort, qu'ils le garderoient fidèlement, et le maintiendroient pour le service des Estats et du prince : ensemble d'obeir aux capitaines et officiers, qui de sa part leur seroient ordonnés, renonçants et revoquants le serment qu'ils pouvoient avoir fait au roy d'Espagne ou à l'archiduc Albert. Au surplus les poinets et articles furent tels :

« Que les blessés et malades seront envoyés en quelques villes desdictes Provinces Unies, lesquels recevront leur part et portion, autant que leur contingent pourra porter en ladiete somme de cent vingt cinq mil florins.

» Qu'aux veufves seroit donné une gratuité tirée de ladiete somme.

» Tous soldats d'entre eux ayants par cy devant servy les Estats, ou ledict sieur prince, auront leur pardon, et seront payés de ce qui leur est deu hors de la somme susdicte.

» Tous ceux qui se voudront retirer seront payés et satisfaits hors de ladiete somme, auxquels sera donné bon passeport, et saufconduit. Que lesdicts soldats seront aussi bien traités que les meilleurs que les Estats puissent avoir.

» Ceux qui y sont venus du fort de Crevecoeur seront aussi bien payés que les autres.

» Qu'à tous soldats ayants esté au service dudict seigneur prince, requerants congé et passeport, ne leur sera point refusé, moyennant qu'ils ne le demandent pas mal à propos et hors de raison.

» Rien ne leur pourra estre reproché de tout ce qui s'est maintenant passé.

» Les soldats pourront, par advis dudiet sieur prince, choisir huit capitaines des regiments walons du seigneur de Haehicourt et du marquis, et trois des Allemands.

» Tous commissaires, prevosts, brasseurs, boulangers, vivandiers et tous autres qui se voudront retirer, auront bon et seur sauveconduit.

» Le chappelain se pourra pareillement retirer librement, avec tous ses ornements, equipage et bagage, auquel sera donné sauveconduit et convoy comme aux autres.

» Que tous reformés, sergents et caporaux, appareilz au service du roi d'Espagne, auront pareil traitement demeurant au service dudiet seigneur prince et Estats.

» Tous commissaires, capitaines et officiers auront augmentation tirée de ladiete somme, à l'advenant de ce que chacun soldat pourra tirer.

» Que le jour de demain commissaires seront envoyés dedans le fort pour prendre par inventaire l'artillerie, munitions et vivres qui s'y trouveront.

» Estants sortis hors du fort, ils feront pareil serment que les autres soldats estants au service dudiet seigneur prince et Estats. »

L'onzieme dudiet mois ils sortirent hors du fort, et furent par les commissaires des Estats payés teste pour teste, jusques à onze cents vingt quatre hommes passés à monstre, recevant chacun, jusques aux moindres payes, cent et six florins. Lesquels tous sortis, le prince y envoya quatre de ses compagnies; puis il y entra avec tous les seigneurs de sa suite.

Après que lesdiets soldats eurent receu leur argent, estants tous sortis, ils furent quand et quand embarqués, et envoyés par eau en garnison par cy par là ès villes desdites provinces. Voilà comment ceste forteresse qu'on tenoit inexpugnable fut à bon marché acquise aux Estats, non seulement la place, l'artillerie, munitions et provision de guerre, et des vivres, qui montoient plus en valeur que les cent vingt et cinq mil florins; mais une troupe d'aussi braves hommes que l'archiduc eust eu de long temps en son armée, gens d'eslite et vieux soldats aguerris.

Le prince Maurice trouva en ce fort nonante et six barriques de poudre, quelques milliers de boulets, dix huict pieces d'artillerie, et autres sortes d'armes et munitions en grand nombre, avec quantité de froment, seigle, moirillon,

grain, brise à brasser, et autres vivres et provisions.

Environ ce temps, le sieur de Briauté, jeune gentilhomme françois, capitaine d'une compagnie de cavalerie au service des Estats, hardy comme l'espée, jusques au bout, tenant garnison en la ville de Saincte Geertruydemberghe, receut quelques paroles de mespris, tant de sa personne que de la nation françoise, mal rapportées et legerement proferées par certain soldat renié du party des Estats, surnommé Lekerbitkem, c'est à dire friand morcelet, pour sa hardiesse lieutenant de la compagnie de cavalerie de Grobendone, gouverneur de Bosleduc en Brabant. Briauté faisant en cela tort à son degré et à sa reputation, pour si legers propos ordinaires entre soldats s'attaquer à un qui n'estoit de sa qualité, luy envoya un cartel, le defiant corps à corps, cinq contre cinq, dix contre dix, ou vingt contre vingt. Ce cartel fut accepté par Lekerbitkem de vingt contre vingt, à cheval, avec armes ordinaires, telles qu'ils portoient journellement à la guerre. Le jour et la place designés, quoyque le prince Maurice le luy eust desconseillé et deffendu, luy alleguant l'occasion frivole de la querelle, et l'inegalité de sa personne à celle d'un traistre et renegat. Neantmoins Briauté ayant pris à l'eslite dix neuf soldats cavaliers de sa compagnie, presque tous François, auxquels il se fioit le plus, sa personne faisant le vingtiesme sortant de la ville de Gheertruydemberghe, faisant à entendre au sieur de Wingaerde gouverneur de la place, que c'estoit du consentement du prince, et luy ayant donné au cas qu'il mourust au combat, ses meilleures armes, qui estoient autant belles, riches, et industrieusement elaborées que prince scauroit porter, sortit de la ville pour se trouver en la place du combat arrestée de part et d'autre à my chemin de Bosleduc et de Gheertruydemberghe.

Briauté, ne trouvant point son ennemy, s'avança plus qu'il ne devoit, tant il estoit ardent, et le rencontra à demie lieue de Bosleduc. Aux approches ils chargerent esgalement: Briauté et les siens avec longues scopettes [qui sont longues pistoles] seulement, et Lekerbitkem avec le carabin et la scopette. Les deux chefs s'estoient donné auparavant un signe pour s'entre reconnoistre: Briauté, qui avoit un grand pennache blanc, choisit Lekerbitkem qui en avoit un rouge, et le fonda de telle furie avec ses gens, qu'il le tua, luy donnant de sa scopette dans la visiere: à cest abord cinq de ceux de Bosleduc furent tués, dont le frere de Lekerbitkem en es-

toit un. Il sembloit que Briauté dust estre victorieux, mais ceux de Bosleduc reprenants courage, pour venger la mort de leur chef, retournerent de plus grande furie que devant à la charge, qui mit l'espouvante parmy les gens de Briauté, lesquels prenants la fuite laisserent leur capitaine au danger, qui fut pris prisonnier avec un sien cousin : il y en eut quelques uns de tués et aucuns prindrent la fuite. Briauté et trois des siens amenés prisonniers à Bosleduc, Grobendone estant au devant de la porte, attendant le retour de Lekerbitkem, et pour sçavoir des premiers comment le combat s'estoit porté, ne voyant point son lieutenant demanda où il estoit; luy ayant esté respondu qu'il estoit mort et son frere avec, il repliqua : « Hé ! pourquoy n'avez-vous tué ceux-cy ? » Auxquelles parolies ses gens se ruerent sur Briauté et son cousin, qu'ils massacrerent ainsi de sang froid. Si l'on doit reputer le fait de Briauté à grandeur de courage, ou à legereté et presumption, je m'en rapporte; par mon conseil il ne l'eust pas fait, mais il cherchoit les duels pour lesquels il s'estoit absenté de la cour de France. Quant à Grobendone, qui commanda de le tuer de sang froid, c'est un massacre qu'il ne devoit faire faire.

Nous avons dict cy dessus comme le mariage du Roy et de la royne Marguerite, duchesse de Valois, fut déclaré nul, et que le mariage de la princesse de Florence avec le Roy se commençoit: il est maintenant question de sçavoir ce qui se passa quand il fut conclu et arrêté.

Le Roy envoya à Rome le sieur d'Alincourt, chevalier de ses ordres, pour remercier le Pape de la justice qu'il luy avoit fait rendre en la declaration de la nullité de son mariage. Il s'embarqua à Antibe sur une gallere que la seigneurie de Genes luy envoya pour aller en leur ville, où il fut très bien receu, et traité magnifiquement au palais de Grimaldi. Il print la poste de Genes à Rome, et eut audience de Sa Sainteté le lendemain de son arrivée.

Peu de jours après, le sieur de Sillery, ambassadeur du Roy à Rome, et le dict sieur d'Alincourt, allerent à Florence, pour, suivant le pouvoir donné audict sieur de Sillery par lettres patentes du Roy du 6 janvier au present, accorder le mariage d'entre luy et la serenissime princesse Marie de Medicis, fille de François, grand duc de Toscane, et de Jeanne, archiduchesse d'Autriche, et royne née de Hongrie et de Bercheure. Ferdinand, son oncle, à present grand duc de Toscane, eut ceste recherche fort agreable, il n'y eut point de difficulté. Le contract en fut passé le vingt-cinquiesme jour d'avril au palais de Pity, ès presences de Charles

Antoine Putei, archevesque de Pise, et du très illustre Virginio Ursino, duc de Braciano : la constitution fut de six cents mil escus, avec bagues, joyaux et autres meubles precieux.

Aussitost que le contract fut signé, l'on chanta le cantique de rejoyssance au palais de Pity et à l'Annunciade, toute la ville de Florence se mit en allegresse, et la princesse Marie, déclarée royne de France, disna publiquement, et fut assise à table sous un dais; son oncle s'assit beaucoup plus bas qu'elle. Ledict duc de Braciano luy bailla à laver les mains, et ledict sieur de Sillery, ambassadeur du Roy, la serviette. Le reste de ceste journée se passa en toutes sortes de recreations. Peu de jours après ledict sieur d'Alincourt vint apporter ces bonnes nouvelles au Roy, avec le portraict de la Royne que la grand'duchesse luy envoya, comme aussi le Roy envoya le sien au grand duc par le sieur de Frontenac, allant servir la Royne de premier maistre d'hostel, luy presenta la premiere lettre de la part de Sa Majesté.

Voilà la deuxiesme fois que les roys de France ont pris femme en la maison de Medicis, laquelle est à present une des plus grandes d'Italie; l'origine et commencement de laquelle plusieurs historiens rapportent à un chevalier François nommé Everard de Medicis, lequel suivit l'empereur Charlemagne en Italie, lorsqu'il en chassa les Lombards. Auquel temps et pendant qu'il estoit à Florence, un geant nommé Mugel, d'une grandeur demesurée, faisoit une infinité de massacres et brigandages au terroir que l'on a tousjours depuis appellé Mugello, des barbaries et cruautés duquel estant esmeu, le chevalier Everard de Medicis se resolut de l'aller combattre corps à corps, pour affranchir le pays de sa tyrannie. En quoy la divine providence renforça tellement son courage que l'impitoyable Mugel resta mort sur le champ, et pour despoille memorable laissa au victorieux Everard une masse, ceste accompagnée de six boules de fer, dont ce brave guerrier, pour immortaliser cest acte heroique, blasonna ses armoiries, les devisants d'un champ d'or à cinq tourteaux de gueules, chargé de France en chef; pour ce que, en combattant contre ce cruel geant, il avoit receu en son escusson pleinement en champ d'or un coup de masse, qui y avoit laissé l'impression de plusieurs boules encores toutes sanglantes, à raison des massacres et boucheries fraichement executées par ce voleur.

La victoire obtenue, Everard ne voulut retourner en France avec Charlemagne, pource que ceux de Florence, se voyants affranchis par sa vertu, l'honorèrent d'un si gracieux accueil,

qu'il fut contrainct d'oublier son pays naturel et la France sa patrie, et pour le reste de sa vie s'arrester au champ de ses victoires, pour y planter une posterité, qui au temps à venir refleuroit des fleurs de lys, et germeroit des roys et roynes de France. Voilà comme commença le bonheur de la maison des Medicis.

Depuis Everard jusques à Jean de Medecis, dit le Pieux, fils d'Everard II de Medicis, fils de Chiarissimo de Medicis, il y eut plusieurs grands personnages de ceste maison, desquels font mention Aretin, Villani et Nestor renommés historiens, comme fut Alemano de Medicis, pere de Silvestre, qui fut Gonfalonnier de Florence, du temps de Louys de Baviere empereur; Viery de Medicis, qui appaisa la division et mutinerie populaire des Florentins, laquelle avoit duré depuis l'an 1378 jusques en l'an 1381, remit le peuple en sa franchise, et le senat de Florence en son autorité. Jacques de Medicis, chevalier, qui deffendit si valeureusement les tranchées du camp florentin à Montecatini; Jean de Medicis, fils de Bernardin, qui print Lucques pour les Florentins accompagné de trois cents chevaux, et cinq cents hommes d'infanterie à la barbe de trois camps, que les Pisans avoient campé devant ladicte ville. Un autre Jean, si renommé par les historiens, de ce qu'ayant le vicomte milanois, grand ennemy des Florentins, tenue la Scarperie longuement assiegée, il se mit aux champs avec cent hommes de pied, et sur la minuict se faisant chemin à force d'armes, mit ses gens dans la ville, qui estoit aux abois, fit lever le siege à l'ennemy, delivra sa patrie du manifeste danger où elle se trouvoit pour lors.

Nous n'aurions jamais fait si nous voulions esplucher par le menu et mettre icy au long tout ce que les chevaliers illustres de la maison de Medicis ont fait de signalé, bien dirai-je que Jean de Medicis, dit le Pieux, gonfalonnier de Florence, l'an 1423 [magistrat de justice souverain presque semblable au dictateur des anciens Romains], estoit riche, noble, clement, accord, sensé, aumosnier, misericordieux tout ce que se peut, honoré, aymé, redouté de tous: il ne demanda jamais honneur en la republique, et si les eut tous; detesta la guerre plus que la mort, et si y fit de grands exploits; moyenna la paix à quelque prix que ce fust, jamais n'offensa personne, fit plaisir à tous, mesme à ses ennemis. Il eut deux fils, lesquels firent deux branches en la maison de Medicis, l'ainné s'appelloit:

Cosme le Grand, pere de la patrie, et le deux, Laurens, duquel est descendue Marie, princesse de Florence declarée royne de France, ainsi que nous dirons après que nous aurons descrit la

genealogie de Cosme le Grand, l'ainné, duquel les historiens sont toutes pleines de louanges de ce grand personnage. Il devint suspect à plusieurs à cause de son excessive liberalité et facilité de mœurs; il experimenta l'inconstance de la fortune, et la force de l'envie laquelle, comme un autre Coriolan, le fit exiler quelque temps de sa patrie ingrante: mais ce luy fut un eschelon pour monter à une plus grande gloire, et pour s'anerer plus avant dans les cœurs de ses citoyens, qui le rappellerent depuis, luy allant toute la ville au devant avec grand pompe et magnificence, le saluant pere de la patrie, lequel tiltre d'honneur luy est demeuré gravé en son tombeau: retour que les historiens comparent à celuy de Ciceron en la ville de Rome, et disent que jamais auparavant aucun n'entra avec tant de gloire et d'appareil que luy en la ville de Florence. Une partie de ses ennemis furent bannis sans esperance de rappel, les autres massacrés et decapités par le peuple. Il restablit par sa puissance François Sforce en sa duché de Milan, bastit et fonda somptueusement cinq belles eglises ou monasteres, et autant de palais, y employant quatre millions d'or. Il donna aux pauvres un million d'or par aumosne; fit un bel hospital en Jerusalem, qu'il renta magnifiquement pour l'usage des pelerins, gouverna la republique paisiblement trente un an, fut le premier homme d'estat, le plus riche, le plus aumosnier, le plus respecté de son siecle, et de tous autres en general [pour parler avec Nestor] qui ont laissé leurs memoires engravées es anciennes et modernes maisons de l'Italie. Il deceda l'an 1464 regretté mesme de ses ennemis, laissant un exemple immortel à tous les princes chrestiens, que la piété, devotion et vertu chrestienne n'est pas incompatible avec l'estat, voire le renforce, et l'assure d'avantage que toutes les ruses et inventions humaines subjectes à mil evenemens dangereux et funestes. Il maria:

Pierre de Medicis son fils à Lucrece de Tornaboni, de laquelle il eut

Laurens, pere des Muses, et Julien son frere. L'on compare ceste Tornaboni à Cornelia, mere des Gracches, qui fit instruire et forma elle mesme es bonnes lettres ces deux beaux esprits Romains et en toute sorte de vertu. Politian a descrit en vers latins le triomphe de Julien pour la victoire qu'il emporta aux tournois sur la plus part de la noblesse d'Italie, et le progrès de son heureuse education. Dès lors la maison de Laurens estoit comme une eschole de tous les plus doctes personnages de l'Europe, tels que furent Politian, Aretin, Ficin, Lascaris, Calcondile et Trapezonce. Aussi le prince de la Mirande,

homme d'esprit admirable, et autres l'ont loué hautement et immortalisé en leurs doctes escrits, et luy ont acquis le surnom de pere des sciences, esquelles il estoit très versé, principalement en philosophie, poesie, musique : tesmoins les beaux livres qu'il en a escrit. Il avoit les lettres en telle estime, et surtout la philosophie, qu'il prisoit plus ce qu'il en avoit que tous les thresors du monde ; aussi il fit dresser à gros frais une librairie de toutes sortes de livres grecs et latins, qu'il faisoit venir du bout de la Grece. Je laisse à part la conjuration des Pazzi contre luy et son frere Julien, qui y fut massacré ; la plus sanglante tragedie qui se puisse lire, et en laquelle se void la grandeur du courage de Laurens et l'affection plus que filiale que les Florentins luy portoient, et un traict admirable de la providence de Dieu, qui permit que ces deux freres, poursuivis à mort dedans l'Eglise mesme, fussent [Dieu le voulant ainsi en tesmoignage de leur innocence et integrité] peres de deux papes : Julien de Jule de Medicis, qui fut Clement septiesme, et Laurens de Jean de Medicis, appellé puis après Leon dixiesme ; mais surtout le nom de Laurens fut si celebré par tout l'univers, que mesme le grand Turc Bajazet luy livra Bandin, garotté, assassiné de son frere Julien ; le sultan d'Egypte l'honora de presents et ambassades honorables ; les grands princes et les roys rechercherent son amitié. Politian décrit en une epistre sa mort, et les grands prodiges et prognostiques qui la procederent. Ledict Laurens laissa après soy trois enfants signalés.

I. Jean, depuis pape Leon X.

II. Pierre second du nom, qui gouverna la republique après son pere quelque temps, et depuis pour avoir adheré à Charles VIII, roy de France, et rendu quelques places fortes, fut proscrit par les Florentins, sa maison et ses biens pillés, la belle bibliotheque de Laurens ravagée ; il se rangea du party de Louis XII, espousa la cause de la France, pour laquelle il batailla au royaume de Naples jusques à la mort.

III. Julien de Medicis qui fut surnommé le Magnifique pour deux causes, pour estre liberal, et magnifique à toutes sortes de gens, et pour se plaire à choses exquises, rares et magnifiques, comme peintures, pierreries, spectacles et autres. Il entra au gouvernement de la republique, fut lieutenant general de l'armée du pape pour le secours de Sforcia et de l'Italie, ayant prins pour femme Philiberte de Savoye, duchesse de Nemours, qu'il espousa avec grande pompe et magnificence non ouye, si qu'aux seules nopces furent despendus cent cinquante mil escus. Il mourut sans enfants legitimes, ne laissant qu'Hip-

polyte de Medicis, qui fut archevesque d'Avignon et cardinal, luy succedant au gouvernement de la Toscane son neveu, fils de son frere Pierre, nommé

Laurens duc d'Urbin, pere de Catherine de Medicis, royne de France, mere de tant de roys et roynes, et

Alexandre qui fut installé à la seigneurie de Florence par l'empereur Charles le Quint, avec lettres authentiques et expresses sur ce fait, qu'il receut au mois de juillet de l'an 1531, sceillées du seau d'or, où l'Empereur le declare prince de Florence, et en donne la cause, pour delivrer ceste pauvre republique des seditions sanglantes, desquelles de tout temps elle avoit esté agitée, et pour dompter son courage si prompt et facile à desordre et rebellion : à quoy se pouvoit facilement obvier par le gouvernement d'un souverain. L'Empereur avoit receu beaucoup de bravades de ceste seigneurie, l'avoit tenue assiegée presque un an entier jusques à la forcer de se rendre à sa mercy ; avoit pardonné le sac de la ville, et pour ce usant de sa victoire, la pouvant retenir pour soy s'il eust voulu, ayma mieux y establir à jamais la maison de Medicis, et pour l'autoriser davantage donna en mariage audict Alexandre sa fille Marguerite d'Autriche. Ces lettres leues, et inthimées à la republique par Musserola son ambassadeur, furent receues de tous avec grand applaudissement et resjouissance de toute la seigneurie ; la forme des anciens magistrats fut abolie, toute la police changée en vue meilleure, la principauté introduite l'an 1531, le cinquieme juillet, et mois septiesme de l'année, jour que Florence doit tenir pour natal et principe de son bonheur et repos, et l'enregistrer aux fastes d'une memoire et feste eternelle. Alexandre, après avoir estably sa principauté par des belles loix qu'il fit, et par ceste belle forteresse qu'il bastit pour tenir en cervelle ses subjects, fut tué en sa maison, et en luy finit la branche de Cosme le Grand, fils ainsné de Jean le Pieux.

Cosme de Medicis, son cousin, luy succeda, lequel fut reçu seigneur de Florence ; il estoit yssu d'un Laurens de Medicis, frere puisné de Cosme le Grand, qui eut pour fils Pierre François, pere de Jean de Medicis, duquel nasquit Jean surnommé l'Invincible, pere de Cosme, dont nous parlons maintenant. Les Florentins, pour ne contrevenir aux loix que leur avoit données l'Empereur, et n'ayant esté aucunement consentants à la mort très inique d'Alexandre, receurent Cosme pour leur prince avec beaucoup d'affection ; et l'Empereur, par lettres expresses, ordonna que d'oresnavant il seroit honoré du

titre de duc, que ses devanciers n'avoient jamais voulu prendre, se contentants du nom de seigneur. Il eut de madame Eleonore de Toledé, fille du viceroy de Naples, cinq enfants, François, Ferdinand, Pierre Garcia, Isabelle et Eleonore.

François, fils aîné de Cosme, a esté l'un des plus braves princes de ce siecle; il fut marié à Jeanne d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand, mere de la Roïne, et mourut sans hoirs masles.

Ferdinand, oncle de la Roïne, defaillant la ligne masculine de son frere, succeda à ses vertus et à son duché, qu'il gouverne aujourd'huy si heureusement que chacun sçait, ayant espousé madame Christine de Lorraine, fille du duc de Lorraine, une des nobles, anciennes, catholiques et heroïques maisons de toute la chrestienté.

Voilà un abrégé de la genealogie de la maison de Medicis, laquelle nous a donné deux roynes de France, Catherine, femme de Henry II, et Marie, qui, recherchée par l'empereur Rodolphe, est en cest an 1600 reservée pour le roy Henry IV, et declarée roïne de France: de son mariage, de sa venue en France, et de sa benediction nuptiale, nous le dirons cy après.

Durant que l'on contractoit le mariage du Roy à Florence, Sa Majesté s'en alla à Fontainebleau pour y faire sa diette, où cependant qu'il y fut, il s'y passa une conference fort celebre entre M. l'evesque d'Evreux, et le sieur du Plessis Mornay. L'occasion de laquelle fut telle: le sieur du Plessis dès l'année passée avoit mis un livre en lumiere intitulé: *l'Institution de la Sainte Eucharistie*, dans lequel il vouloit prouver, par le tesmoignage des peres, que la sainte messen'avoit esté seulement incogneue en corps et en masse; mais combatue en toutes ses parties par la venerable antiquité.

Dès que ce livre fut mis en lumiere, il s'y remarqua par plusieurs docteurs en theologie une infinité de faulsetés aux allegations qu'il faisoit des peres. Il fut deffendu par censure de la faculté de Paris; en d'autres endroits on le brusla publiquement. Bulenger fut des premiers qui y respondit. Du Puy, official de Bazas, Fronto le Duc, jesuite, en firent imprimer des inventaires des passages falsifiés, l'on publie les et cetera qu'il avoit oublés, l'on ne parle que de ce livre parmy les doctes.

Le 20 de mars de ceste presente année, ledict sieur du Plessis estant à Paris, rencontre au logis de madame la princesse d'Orange le sieur de Sainte Marie du Mont, qui faisoit encores lors profession de la religion pretendue reformée; ils tomberent sur quelques propos qu'ils avoient

eu les jours precedents, touchant ce livre, dans lequel le sieur de Sainte Marie l'asseura y avoir veu plusieurs faulses allegations: ce fut la cause pour laquelle ledict sieur du Plessis se resolut de deffier en general tous ceux qui l'accusoient de faux, et bailla audict sieur de Sainte Marie une semonce generale, tant au sieur évesque d'Evreux qu'à ceux qui le blasmioient d'avoir allegué faux son livre, afin de se joindre avec luy, et sousigner en une requeste pour supplier le Roy de donner commissaires pour verifier les passages de son livre de ligne en ligne. Cette semonce fut incontinent imprimée et publiée à Paris.

Le sieur évesque d'Evreux estant en son évesché recoit, le 24 dudict mois, ceste semonce, à laquelle il fait response le 25, qu'il fit aussi publier, se soubsmettant qu'en la presence du Roy ou de telle compagnie de personnes capables qu'il plairoit à Sa Majesté ordonner, de monstrier audict sieur du Plessis cinq cents énormes faulsetés, de compte fait et sans hyperbole, dans son livre contre la messe, lesquels il choisiroit d'un beaucoup plus grand nombre, declarant que pour la requeste que ledict sieur du Plessis desire presenter à Sa Majesté, qu'il luy en donne consentement et adjonction, qu'il s'y tenoit desjà pour signé, voire de son propre sang: mesme ledict sieur évesque envoya sa response imprimée au Roy avec une lettre, par laquelle il le supplie de permettre ceste conference.

Le sieur du Plessis en escrit aussi une au Roy à mesme fin, et dressa une replique sur la response de l'evesque d'Evreux qu'il fit imprimer, où il se promet bonne issue; et que si le sieur d'Evreux s'approche, « Nous verrons, dit il, ce qu'il sçaura faire. » Sa requeste fut présentée par M. le mareschal de Bouillon, par laquelle il supplie Sa Majesté d'ordonner des commissaires, pour examiner son livre depuis un bout jusqu'à l'autre.

Le 2 d'avril le Roy ayant receu les escripts de part et d'autre, se resolut de leur accorder la conference qu'ils demandoient, et de vouloir que la verité fust esclairee, et commit à monsieur le chancelier le soin d'acheminer l'affaire, et d'ouyr à ceste fin le sieur du Plessis, et au mesme temps fit commander par lettres à l'evesque d'Evreux de se rendre promptement à Paris; ce qu'il fit, et y arriva le septiesme d'avril.

Sur ces entrefaites, monsieur l'evesque de Modene, nonce du Pape, à qui on avoit donné quelque apprehension de l'instance que le sieur du Plessis faisoit d'avoir des commissaires, alla

trouver le Roy, et luy remontra que ceste action de deputer des commissaires en matiere de religion estoit chose dependante de l'autorité ecclesiastique; et partant supplioit il Sa Majesté de ne se laisser point surprendre à la requeste qui lui en avoit esté présentée.

Surquoy le Roy luy respondit: Que les commissaires qu'il nommeroit pour cest effect ne seroient point juges d'aucun differend de religion, mais seroient seulement hommes doctes, qu'il choisiroit pour estre spectateurs, tesmoins et garants de la verité de ceste conference; lesquels, s'il se presentoit quelque difficulté lors qu'il faudroit traduire les passages en françois pour les faire entendre aux assistans, pourroient bien dire leur advis sur la version des mots, mais non sur aucun point de théologie au fonds. Comme aussi il ne se traicteroit rien de tel en toute ceste action, mais seulement s'examineroit le fait particulier du sieur du Plessis, pour sçavoir s'il auroit commis quelques faulsetés litterales en ses allegations. Et de ceste responce ledict sieur noncesse retira très content et satisfait.

Les jours suivans le Roy remit sus par plusieurs fois le mesme propos avec diverses personnes de l'une et de l'autre religion, et après avoir ouy toutes sortes d'advis, se confirma de plus en plus en la deliberation de faire tenir ceste conference; et voyant que beaucoup de ceux de la religion pretendue reformée ne la desiroient pas moins que plusieurs catholiques, se proposa d'essayer par toutes voyes douces et charitables de la faire servir d'acheminement à quelque bonne et heureuse reunion et reconciliation des uns avec les autres.

Et pourtant afin qu'il ne leur restast aucun subject, ny à eux ny au sieur du Plessis mesme, de penser qu'on eust procedé en ceste action sinon avec toute amitié de leurs personnes et soïn de leur salut, voulut faire eslection des deputés pour y assister, qui fussent gens de doctrine singuliere et probité irreprehensible, et outre cela que l'on ne pust estimer avoir esté occupés d'aucune passion et animosité, mais au contraire, remplis de toute faveur et bienveillance envers la personne particuliere du sieur du Plessis.

A cette occasion donc Sa Majesté choisit pour les catholiques, premierement M. le président de Thou, personnage très excellentement versé en toutes sortes de bonnes lettres, et specialement en la cognoissance exquise des langues, et de l'antiquité, et duquel l'intégrité aux choses qu'il estime estre de la justice, et la fermeté en celles qu'il croit estre de la verité, est inflexible, et au reste allié d'alliance fort proche, et conjoint de longue et estroicte amitié avec le

sieur du Plessis; et bref, homme en la personne duquel il ne pouvoit trouver rien de favorable pour luy, sinon le seul amour de la verité. Et secondement, le sieur Pithou, advocat en la cour de parlement de Paris, dont la preud'homme et litterature sont universellement celebrées des uns et des autres, et avec lequel outre cela le sieur du Plessis faisoit profession de grande amitié et familiarité. Et en troisieme lieu le sieur Le Febvre, precepteur de M. le prince de Condé, homme duquel l'excellence de sa doctrine, et la pureté et candeur des mœurs, reluisent esgalement. Et pour ceux de la religion pretendue reformée, M. le president Calignon, chancelier de Navarre, personnage très docte et très judicieux, et le sieur Cazaubon, lecteur de Sa Majesté, l'un des ornemens des lettres humaines de ce siècle. Et comit Sadite Majesté monsieur le chancelier pour recueillir les advis quand l'occasion s'en presenteroit, et estre le directeur et modérateur de toute l'action; à laquelle pour apporter encores plus de respect et d'autorité elle voulut estre presente elle mesme; et afin que ce fust sans divertissement, esleut pour le temps celuy de sa diette, et pour le lieu celuy de Fontainebleau.

Depuis en la place de M. le president Calignon, qui demeura malade à Paris, entra M. de Fresne Canaye, president de la chambre establee pour ceux de la religion pretendue en Languedoc, qui arriva à Fontainebleau la veille de la conférence, homme, outre la suffisance de sa profession, doué de plusieurs eminentes parties, et entre autres de la philosophie, et de la cognoissance des langues, et de l'antiquité; et au lieu du sieur Le Febvre, qui ne put arriver assez tost, à cause du retardement de la venue de mondiet seigneur le prince, succeda le sieur Martin, lecteur et medecin du Roy, homme très singulier en toutes sortes de sciences, et particulièrement es langues latine, grecque, hebraïque et arabique.

Le samedi donc 22 d'avril, Sa Majesté s'achemina à Fontainebleau, et manda en partant à l'evesque d'Evreux qu'il s'y rendist la sepmaine suivante, en la compagnie de monsieur le chancelier: ce qu'il fit, et y arriva le vendredy 27 d'avril à midy.

Le samedi d'après, qui estoit le 28 du mesme mois, arriva le sieur du Plessis, qui s'excusa au Roy de ce qu'il n'avoit point apporté de livres, pour ce qu'on ne l'avoit point adverty de venir, n'ayant pas monsieur le chancelier compris des paroles de Sa Majesté, qu'elle luy eust fait ce commandement en partant; et le lendemain

29 du mesme mois, presenta à Sadiete Majesté une requeste contenant :

Que s'estant offert à voir examiner son livre de bout à autre pour le purger des blasmes de faux qu'on luy imputoit, le sieur évesque d'Evreux avoit publié un escrit, par lequel il se soubmettoit de luy monstrier en presence de Sa Majesté cinq cents faulsetés enormes de compte fait et sans hyperbole : et icelles si evidentes, que la seule ouverture des livres suffiroit pour les convaincre; offroit en outre luy maintenir, qu'il n'y avoit un seul passage audict livre qui ne soit faulcement, impertinemment, ou inutilement allegué : en quoy il auroit accusé generalement tous les passages dudict livre.

Partant qu'en persistant à sa premiere proposition, il supplie Sa Majesté de donner charge aux commissaires d'examiner par ordre tous les passages de son livre, affin que ceux qui ne seront point impugnés de faux soient tenus pour verifiés; et d'ordonner que ledict sieur d'Evreux luy bailleroit par escrit signé de sa main les cinq cents passages pretendus faux.

Ceste requeste ayant esté rapportée au Roy par monsieur le chancelier, l'advis de Sa Majesté et le sien furent, qu'elle fust communiquée à l'evesque d'Evreux, lequel pour cest effect le Roy envoya querir tout à l'heure mesme; et si tost qu'il fut arrivé, la luy mit entre les mains, et commanda de la voir sur le champ, et d'y respondre.

La response donc de l'evesque d'Evreux fut, quant à la demande que le sieur du Plessis faisoit, que tous les passages de son livre fussent examinés, il l'avoit desjà refusée par la response à son premier appel, et rendu les raisons de son refus; et le sieur du Plessis, sur ceste response, l'avoit sommé de venir : au moyen de quoy il n'estoit plus lors recevable à la mettre en avant.

Et quant à l'occasion qu'il prenoit de la reiterer sur les offres qui luy avoient esté faictes, de luy monstrier qu'il n'y avoit rien dans son livre qui ne fust, ou faulcement, ou inutilement, ou impertinemment cité, il soustenoit qu'elle estoit nulle.

Car les deux offres qu'il luy avoit faictes, l'une de luy monstrier cinq cents faulsetés dans son livre, et l'autre de luy maintenir qu'il n'y avoit aucun passage qui ne fust ou de ce genre là, ou impertinemment, ou inutilement allegué, avoient esté deux offres distinctes, et qu'il avoit promises d'effectuer separément, l'une en qualité d'accusateur, et l'autre en qualité de defendeur; l'une en se mettant premierement sur j'offensive pour impugner ses faulces allegations;

l'autre en se reduisant puis après sur la deffensive pour soudre ses faulces consequences. Et partant puis que ses offres avoient esté separées, le sieur du Plessis ne les pouvoit confondre, pour empescher le cours de l'une par le meslange de l'autre; mais devoit purger le crime de faux intenté contre les plus eminentes passages de son livre, devant que d'estre receu à agir en l'ordinaire pour les autres.

Adjoustoit outre cela ledict évesque d'Evreux, qu'il ne s'estoit pas soubmis d'examiner tous les lieux impertinents ou inutiles dudict livre; mais seulement un certain nombre de ceux que le sieur du Plessis choisiroit luy mesme pour les plus forts, affin de faire voir par l'exemple de l'eschantillon de ceux là que tous les autres estoient tels qu'il les qualifioit : à raison de quoy il ne se pouvoit prevaloir de ceste offre, pour l'obliger à examiner tout son œuvre de bout en bout; chose qu'il ne refusoit pas neantmoins pour la difficulté, mais pour la longueur de l'action et pour l'empeschement qu'elle apporteroit à Sa Majesté, de voir les lieux faux, en s'arrestant sur la dispute des inutiles; car après ceste conference, toutesfois et quantes qu'il plairoit au sieur du Plessis demeurer pour cest effect six mois de pied ferme en quelque lieu, il s'obligeoit de refuter à sa veue tout son livre, page après page, et ligne après ligne, en presence de tesmoins et escrivains dignes de foy.

Et pour le regard de l'instance qu'il luy faisoit d'approuver l'allegation literale de tous les textes qu'il n'impugneroit point de faux, qu'elle estoit entierement injuste; car il en pourroit obmettre plusieurs, ou pour n'estre pas si eminentes ou affin de n'ennuyer pas les assistants d'un nombre trop excessif : que pour cela il ne seroit pas obligé de les recognoistre pour veritables.

Et quant à ce que ledict sieur du Plessis demandoit par escrit signé de sa main les cinq cents passages pretendus allegués à faux, le sieur évesque d'Evreux luy offroit d'en consigner la liste entre les mains de Sa Majesté, cottés seulement pout éviter une plus grande longueur, des noms, livres et chapitres des auteurs dont ils seroient pris, et des passages et lignes du livre du sieur du Plessis, où ils seroient employés. De laquelle liste ledict évesque d'Evreux en tireroit tous les jours cinquante, selon l'ordre qu'il adviseroit bon estre pour les proposer au sieur du Plessis.

Le Roy trouva ces offres raisonnables, et pour ce donna charge à monsieur le chancelier, qui y assistoit, de les faire entendre au sieur du Plessis, et luy dire qu'il ostant tout pretexte de craindre

que la conference se rompist, et qu'il luy engageast sa parole, que tant qu'il voudroit tenir pied ferme, il ne partiroit point de Fontainebleau que ceste action ne fust achevée, et les cinq cents passages examinés, et qu'il y demeureroit plustost deux mois entiers, n'y ayant affaire au monde qu'il ne postposast à celle là où il y alloit de l'honneur de Dieu, et du moyen d'ouvrir quelque chemin de paix et de repos aux troubles de l'eglise; et à ceste fin, luy commanda de les faire venir tous deux en son logis, et parler premierement à eux separement, pour tasher de les accorder des conditions; et au cas qu'il ne peust gagner ce poinct sur eux, d'essayer de les mettre ensemble, pour voir s'il s'en pourroient accorder.

Ce que monsieur le chancelier accomploit de poinct en poinct; et ayant faict venir l'evesque d'Evreux en sa chambre, et le sieur du Plessis en sa gallerie, alla luy mesme rapporter audict sieur du Plessis les responses et offres de l'evesque d'Evreux; et de là print la peine de revenir dire à l'evesque d'Evreux le refus qu'il faisoit d'y entendre. Puis luy demanda s'il auroit agreable de parler avec ledict sieur du Plessis; ce que l'evesque d'Evreux luy ayant respondu qu'il auroit très agreable, et qu'ils s'accorderoient bien plus aisement en parlant de vive voix l'un à l'autre, que par interprete; il fit la mesme demande au sieur du Plessis, qui n'y voulut point prester l'aureille.

Le lendemain que messieurs les commissaires deputés furent arrivés à Fontainebleau, le sieur du Plessis presenta encores à Sa Majesté une autre requeste peu differente de la premiere, sur laquelle le Roy manda le sieur evesque d'Evreux, lequel, en presence de monsieur le chancelier, de M. de Rosny, et de messieurs les commissaires, dit qu'il supplioit très humblement Sa Majesté d'avoir agreable qu'il demeurast dans les termes des responses et offres qu'il avoit desjà faictes; lesquelles il repeta lors derechef en presence desdicts sieurs assistants.

Ceste response ouye, le Roy luy commanda de se retirer, et dit à monsieur le chancelier qu'il prist là dessus les opinions de MM. de Rosny et 'president de Thou, et des sieurs Pithou, Martin et Cazaubon, lesquels tous d'une voix furent d'avis, « que l'evesque d'Evreux s'estoit mis à la raison, et que le sieur du Plessis ne le pouvoit refuser, et que puisqu'il offroit d'entrer chasque jour en conference par cinquante articles à la fois, et qu'il les proposeroit tous escrits devant que de commencer, on ne pouvoit dire que ce fust seulement pour effleurer quelques passages de son livre. » Ce que monsieur le chan-

celier ayant rapporté au Roy, Sa Majesté luy commanda d'envoyer querir ledict sieur du Plessis, et de luy prononcer cest arrest; et au cas qu'il ne s'y voulust soubsmettre, luy declarer qu'elle ne laisseroit pas de passer outre, et de faire proceder à l'examen de son livre en son absence.

Au mesme instant donc monsieur le chancelier envoya querir le sieur du Plessis, et luy dit au mesme lieu et en presence des memes assistants qu'il avoit recueilly, par le commandement du Roy, les voix de MM. de Rosny et president de Thou, et des sieurs Pithou, Martin et Cazaubon, là presents, sur le contenu de sa requeste, lesquels estoient tous d'un avis, comme aussi estoit le sien, que l'evesque d'Evreux s'estoit mis à la raison, et qu'il ne pouvoit refuser les offres qu'il luy avoit faictes; ce que le Roy luy avoit commandé de luy signifier, afin qu'il advisast de s'y accomoder. A quoy le sieur du Plessis ayant respondu qu'il ne le pouvoit faire, monsieur le chancelier reprit la parole, et luy dit qu'il y pensast, et que le Roy estoit deliberé, s'il n'acceptoit ces conditions, de faire examiner son livre en son absence, et que s'il se trouvoit qu'il eust escrit faux en matiere si sacrée, ce luy seroit un très grand blâme, et partant qu'il luy importoit fort de se justifier. A cela le sieur du Plessis respondit pour sa derniere resolution, qu'il ne le pouvoit accepter, et qu'il aymeroit mieux que son livre fust condanné indeument en son absence qu'en sa presence.

Ce rapport faict au Roy par monsieur le chancelier, Sa Majesté ordonna qu'on passeroit outre et qu'on commenceroit le mesme jour à trois heures après midy. Puis changeant d'avis, elle remit la partie au lendemain sept heures du matin; et envoya au sortir de son disner querir l'evesque d'Evreux pour l'en advertir. Et sur diverses allées et venues qui se firent vers elle par plusieurs personnes de la religion pretendue, les unes pour destourner cest examen, les autres pour proposer de nouvelles ouvertures de conference, le retint avec elle toute l'après disnée, et jusques après son souper, afin d'ouyr ses responses sur leurs propositions. Pendant lequel temps, toute la cour n'estoit pleine d'autre bruit que le sieur du Plessis partoit le lendemain matin pour s'en retourner à Paris.

Le mesme jour donc, à huit heures du soir, l'evesque d'Evreux se retirant de la chambre du Roy, rencontra, comme il estoit prest d'en sortir, les sieurs de Castelnau et de Chambret, et estant tombé avec eux sur le mesme propos, le sieur de Castelnau luy dit que c'estoit dommage que ceste conference n'avoit peu reussir, et que

ce qui se feroit en l'absence du sieur du Plessis n'apporterait aucun fruit, d'autant que pas un des leurs n'y assisteroit; et que si à tout le moins il luy eust baillé demy douzaine de passages pour s'y preparer, il eust fermé la bouche à beaucoup de gens.

A ce mot l'evesque d'Evreux prit la parole, et leur demanda s'ils avoient assurance du sieur du Plessis, qu'au cas qu'il luy en envoyast cinquante, il fust resolu de s'y trouver; mais luy ayants respondu que non, il repliqua qu'il n'avoit donc que leur dire.

M. Le Grand, qui avoit ouy les propos qui s'estoient tenus entre eux, en alla faire le recit au Roy, qui au mesme temps envoya querir ledict evesque et luy dict qu'on luy avoit rapporté qu'il avoit offert de bailler par escrit au sieur du Plessis cinquante passages pour se preparer à respondre dessus le lendemain. A quoy il respondit qu'il avoit bien demandé au sieur de Castelnau s'il avoit parole du sieur du Plessis, qu'au cas qu'il les luy envoyast, s'il comparoistroit; mais qu'il n'en avoit point fait d'offre formée; neantmoins que s'il plaisoit à Sa Majesté luy commander de le faire, il luy obeyroit, pourveu qu'elle eust aussi agreable que ce fust avec trois conditions que la promptitude de ceste resolution luy faisoit requérir: la premiere, que le sieur du Plessis se prepareroit sur tout ce nombre de passages, et n'en choisiroit point quelques uns pour rompre puis après sur les autres; la seconde, qu'il ne seroit point obligé de les proposer que selon l'ordre selon lequel il les baille- roit, d'autant qu'il les luy faudroit prendre par cy par là avec une excessive haste, pour les envoyer tout sur l'heure mesme au sieur du Plessis; et la troisieme, qu'au lieu de cinquante il en mettoit soixante, affin que, si d'adventure, pour l'impatience du choix, il s'en trouvoit huit ou dix qui se peussent tirer en quelque longueur de dispute, il passast aux autres, sans que pour cela le nombre des cinquante qu'il devoit proposer par chasque jour ne laissast de demeurer complet.

Là dessus le Roy commanda auxdiets sieurs de Castelnau et de Chambret d'aller trouver le sieur du Plessis, et sçavoir si, au cas que l'evesque d'Evreux luy envoyast dès lors soixante passages, il s'obligeroit de comparoistre le lendemain, et de souffrir l'examen sur tous. Ce qu'ils executerent, et, ayants demeuré près d'une heure et demye avec ledict sieur du Plessis, gagnerent tant par les remonstrances qu'ils luy firent du prejudice que son refus apporterait et à sa cause et à sa personne, qu'il se resolut

d'accepter ceste offre; et se chargea ledict de Chambret d'en retourner porter la response au Roy.

Sur les dix heures et demye donc du soir, le sieur de Chambret vint trouver le Roy, et luy dict que le sieur du Plessis accepteroit l'offre des soixante passages, et qu'il seroit prest sur tous, pourveu que l'evesque d'Evreux lui envoyast les livres dont ils estoient allegués, et qu'il les eust seulement deux heures. Ce que Sa Majesté ayant entendu, elle commanda à l'evesque d'Evreux, qui avoit jusques alors attendu avec elle ceste response, d'en aller faire la liste, et de luy envoyer ses livres.

Une heure après, sur le poinct justement que onze heures sonnoient, le sieur du Perron, frere de l'evesque d'Evreux, porta les soixante passages au Roy, et un par dessus, qui les envoya tout à l'heure mesme au sieur du Plessis, et tout après le sieur de Sallettes luy fit porter les livres dont ils avoient esté allegués.

Le lendemain, qui fut le jedy 4 de may, l'evesque d'Evreux, entre les six et sept heures du matin, renvoya querir ses livres, affin qu'ils fussent au logis du Roy à l'heure destinée pour la conference; et peu après, c'est à dire environ les huit heures du mesme matin, le sieur du Plessis alla trouver Sa Majesté, et luy rendit la liste de l'evesque d'Evreux avec ces propres mots: « Sire, des soixante passages que le sieur d'Evreux m'a envoyés, je n'ay eu le loisir d'en verifiser que dix neuf. De ceux là je veux perdre l'honneur et la vie, s'il s'en trouve un seul de faux; je feray aujourd'huy paroistre à Vostre Majesté que je suis autre qu'elle ne m'estime. »

Sur ces paroles le Roy envoya commander à l'evesque d'Evreux de le venir trouver en sa gallerie où il estoit assisté de monsieur le chancelier, de M. de Rosny et de messieurs les députés; et, comme il fut arrivé, luy dict que le sieur du Plessis n'avoit eu le loisir de verifiser que dix neuf passages des soixante qu'il luy avoit delivrés, et que là dessus il advisast à prendre party; et pour ce, luy bailla le roole que le sieur du Plessis luy avoit rendu, où estoient marqués les dix neuf qu'il avoit choisis.

A quoy il respondit qu'il supplioit très humblement Sa Majesté de se souvenir que le sieur du Plessis luy avoit donné sa parole de se tenir prest sur tous les soixante articles, et que ce qu'il luy en avoit envoyé soixante au lieu de cinquante, ç'avoit esté à cause du peu de temps qui restoit pour en faire l'eslection, et affin que s'il s'en trouvoit huit ou dix qui peussent estre tirés par opiniastreté en quelque dispute, le

nombre de cinquante qu'il s'estoit obligé de fournir par chacun jour ne laissast pas de demeurer. Que ce n'avoit point esté par faute de temps, mais par choix et dessein, que le sieur du Plessis s'estoit reduit à ces dix neuf; car il ne les avoit point pris selon l'ordre de la liste qui luy avoit esté baillée, mais les avoit choisis çà et là à son avantage, comme il se voyoit en ce qu'il avoit pris 27, 39, 44, 50, 53, 56 et en avoit laissé entre deux de trop plus faciles à trouver, et pour la distinction des cottes. Que neantmoins, affin de luy oster tout pretexte de rompre ou de reculer, declaroit ledict évesque d'Evreux qu'il acceptoit la conference sur les mesmes passages qu'il avoit choisis, pourveu qu'il s'obligeast de se tenir prest au prochain jour pour les autres : « s'assurant, avec l'ayde de Dieu, qu'il feroit paroistre que de ceux là mesme qu'il avoit esleus, il n'y en avoit un seul qui ne fust faux. »

A ce mot le Roy reprit la parole et luy diet « qu'il s'abstinst le plus qu'il pourroit d'user de termes de faux et de faulseté, pource que c'estoit paroles qui offensoient, et qu'en ceste action il failloit essayer non à aigrir, mais à adoucir et gagner les esprits. »

A l'heure donc assignée pour cest effect, à sçavoir à une heure après midy, les assistants se rendirent en la salle de la conference, qui estoit la salle du conseil, où ils entrerent sans aucune confusion; car Sa Majesté avoit fait mettre des gardes à toutes les advenues pour empescher le desordre. Et fut la disposition de l'assemblée telle :

Au milieu de la salle estoit une table de mediocre grandeur, à l'un des bouts de laquelle le Roy estoit assis, et à main droicte de Sa Majesté l'evesque d'Evreux, et à main gauche et vis à vis de luy le sieur du Plessis, et au bas bout de la mesme table, les sieurs Pasquier et Vassaut, commis de MM. de Villeroy et de Fresnes, secretaires d'estat, nommés par le Roy pour secretaires de la conference, et au lieu des sieurs de Lomenie et Vissouse, nommés aussi par le Roy à mesme fin pour le sieur du Plessis, le sieur Mercier de Bordes, fils de Mercérus, jadis professeur aux langues hebraïques.

Plus haut à main droicte du Roy estoient assis monsieur le chancelier et messieurs les deputés, à sçavoir, MM. les presidents de Thou et de Fresnes, et les sieurs Pithou, Martin et Cazaubon; et derriere le Roy estoit assis monsieur l'archevesque de Lyon, et messieurs les évesques de Nevers, de Beauvais et de Castres; et à main gauche messieurs les quatre

secretaires d'estat; et derriere les conferents estoient assis de part et d'autre, les princes, à sçavoir : MM. de Vaudemont, de Nemours, de Mercœur, de Mayenne, de Nevers, d'Elbeuf, d'Esguillon, de Ginville, les officiers de la couronne, conseillers d'estat, et autres seigneurs de qualité catholiques et protestants; et derriere eux estoit le reste des autres auditeurs et spectateurs, qui se pouvoient monter jusques à deux cents, parmy lesquels il y en avoit grand nombre de la religion pretendue reformée, et entre autres plusieurs ministres.

Les livres de toutes sortes, tant imprimés que manuscrits, estoient en la chambre des estuves, proche de la salle du conseil, d'où on les faisoit venir à mesure qu'on en avoit affaire.

Chacun donc ayant pris sa place, et le silence estant fait, le Roy commanda à monsieur le chancelier de declarer l'intention de Sa Majesté touchant ceste conference : ce qu'il fit, avec l'eloquence et la gravité dignes de sa personne, en ces mots :

Messieurs, toutes choses cooperent en bien à ceux qui sont bons. Si en l'affaire qui se presente nous apportons un esprit de paix et de charité, le Dieu de paix et de charité assistera de ses graces nos bonnes intentions. Il s'offre maintenant, sur ce que M. du Plessis a fait entendre à monsieur l'evesque d'Evreux qu'il verifera devant le Roy et les commissaires qu'il luy plaira deputer tous les passages allegués en ses livres; à quoy ledict sieur évesque auroit respondu, qu'il se soubmettoit de luy montrer cinq cents faulsetés en son livre contre la messe, Sa Majesté a permis ceste conference qui se fait entre deux hommes doctes, non pour entrer en dispute des poincts qui concernent la doctrine et le fait de la religion, ce que Sa Majesté ne souffrirait en aucune sorte, sans avoir sur ce la permission de nostre Sainct Pere le Pape; mais seulement à ce que l'on se puisse esclaircir de la verité litterale, ou faulseté desdictes allegations. Et comme il n'est pas question de traicter en ce lieu des poincts controversés en la religion pour le semblable, Sadiete Majesté vous declare sa resolution très ferme et très certaine à l'observation de son edict de Nantes, fait pour la conservation du repos et de la paix publique. Veut et ordonne que ceste conference se fasse sans contention, et avec toute la moderation qui est requise en chose de si grande importance, en sorte que la bonne union et intelligence, qui est si necessaire pour le bien universel de cest estat et

de chacun de nous en particulier, n'en soit en rien altérée; mais plutost accreue par la douceur et modestie dont de part et d'autre sera usé, et que nous sortions de ceste dispute, avec une bonne resolution de nous comporter et vivre paisiblement ensemble, comme bons freres, amis et concitoyens, selon ce que Sa Majesté nous ordonne par son edict, dont maintenant elle nous en renouvelle le commandement.

Achevé qu'il eut, le Roy confirma encores de-rechef ces paroles par sa propre bouche, et representa avec une vive et succincte eloquence, comme il ne doutoit point, graces à Dieu, de sa religion, et ne vouloit qu'on en mist aucun article en dispute; mais seulement qu'on examinaist les lieux où le sieur du Plessis avoit cité les passages autrement qu'ils n'estoient. Et pourtant enjoignit il à monsieur le chancelier et aux députés, sitost qu'ils verroient que l'un ou l'autre des conferents s'escarteroit du faict au droict, et du particulier au general, de le ramener dans ses limites, sur tout de prendre garde qu'il ne s'y meslast aucune aigreur; et que luy mesme, s'il s'en appercevoit le premier, seroit le premier à faire le holà, et les empescher de passer outre. Puis ayant commandé à l'evesque d'Evreux de prendre la parole, il se teut; et l'evesque d'Evreux commença à parler en ces termes:

« Je me presente icy, Sire, pour obeyr aux commandements de Vostre Majesté, et pour comparoistre à l'assignation que m'a donnée le sieur du Plessis. L'offre que je luy ay faicte a esté de luy monstrier cinq cents faulses allegations dans son livre contre la messe. Votre Majesté, selon sa prudence singuliere, a très bien jugé que ceste offre se pouvoit accepter sans offenser les loix spirituelles et temporelles, qui deffendent aux personnes particulieres de disputer publiquement de la religion; car il ne s'agit point icy de revoker en doute la foy des anciens peres de l'eglise, et voir s'ils ont bien ou mal escrit, mais si M. du Plessis les a bien ou mal cités. Autrefois Hunerich, roy des Vandales, ayant faict sommer les catholiques d'Afrique d'entrer en dispute avec les ariens, Eugene, archevesque de Carthage, luy respondit qu'il ne pouvoit accepter ce combat, sans le consentement des autres evesques, et nommement de l'eglise romaine, qui estoit le chef de toutes les eglises. Or ce qu'aujourd'huy je m'abstiens de faire la mesme difficulté, n'est pas que je porte moins de respect au Sainet Siege apostolique que ce saint archevesque luy en portoit, il y a plus de onze cents ans;

mais pource qu'il n'est icy question que des lieux particuliers du livre de M. du Plessis, contre lesquels je m'inscris, et non de la doctrine de l'eglise. A quoy m'enhardit encores de tout point la modestie, dont il plaist à Vostre Majesté user en ceste action: car elle ne veut point prendre l'encensoir, comme ce roy de Juda qui fut frappé de la lepre; c'est à dire elle ne veut point usurper l'autorité sacerdotale, ny se constituer juge, ny donner des juges aux matieres ecclesiastiques, mais seulement appeler des tesmoins doctes et dignes de foy, qui puissent attester la verité de ceste conference, et en cas de quelque difficulté sur la version des mots, ou edition des exemplaires, en dire leur advis. Imitant en cela la pieté de ces bons empereurs Constantin, Valentinian, Theodose premier et second, qui ne se sont jamais voulu attribuer le jugement des controverses de la foy, mais en ont tousjours remis la decision à ceux que Dieu avoit ordonnés pasteurs et recteurs de son eglise. Et pourtant sous l'autorité de ses commandements, j'entreray allaiement en ceste conference, après avoir premierement protesté que je ne suis poussé d'aucune animosité contre M. du Plessis, lequel je respecte et honore pour les belles parties de son esprit, et ne le pretendsaccuser d'aucunes des faussetés de son livre, mais seulement ceux sur la foy, et les memoires desquels il s'est confié, comme il paroistra par la douceur et modestie que je promets à Vostre Majesté d'apporter envers sa personne. »

Suivit incontinent après le sieur du Plessis, qui diet qu'il estoit là pour respondre de son livre, lequel il n'avoit point faict par ambition, mais pour essayer de servir à la reformation de l'eglise. Que s'il y pouvoit servir, il s'estimeroit très heureux; que si au contraire, il voudroit le premier l'avoir bruslé, voire de sa main propre. Qu'il estoit mal aisé qu'en quatre mil passages et plus qu'il y avoit cités, il ne s'en trovast quelques uns où il auroit peu faillir comme homme; mais que pour le moins il s'asseuroit que ce n'auroit point esté avec mauvaise foy. Et qu'au reste il protestoit que cest acte estoit particulier, et ne pouvoit prejudicier à la doctrine des eglises reformées de France, qui avoient esté devant luy et seroient après luy.

Et de ce pas ayant mis d'un costé sur la table le livre du sieur du Plessis, imprimé *in quarto*, à la Rochelle, par Hierosme Hautain, et de l'autre, la liste des soixante passages, où estoient marqués les dix neuf choisis par le sieur du Plessis, on commença d'entrer en matiere.

Le premier article des dix neuf choisis par le sieur du Plessis, fut un passage de Scotus, qu'il cite en ces mots : « Jean Duns diet l'Escot, près de cent ans après le concile de Latran, ose bien remettre en question si le corps du Christ est reellement contenu sous les especes et dispute que non ; ses arguments sont que la quantité ne le peut souffrir, aussi peu la localité et circonscription attachée à la nature d'un vray corps tel que celui du Seigneur.

Ceste question est de la transsubstantiation : le sieur du Plessis veut que Scotus l'ait combatue, le sieur d'Evreux monstra que Scotus l'avoit creue, tant de son chef qu'à cause de la determination du concile de Latran, pour le respect deu à l'eglise. Il fut trouvé par la lecture du passage : *in-4^o sent. , quest. 1, dist. 10*, que Scotus alleguoit formellement l'evangeliste [Jean, 6] : *Caro mea vere est cibus*, et l'appelloit au saint sacrement ; refutoit aussi toutes les objections des adversaires que le sieur du Plessis alleguoit en la personne de Scotus par affirmation, comme si c'eust esté son avis et sa creance, là où c'estoit ce qu'il impugnoit. En cest endroit, le sieur du Plessis demeura quelque peu estonné, et depuis ne fut plus à luy mesme en toute la conference. Il voulut se sauver sur l'intention de Scotus, lequel osoit bien remettre en dispute ce qui avoit esté decisi par le concile de Latran. A quoy mesme Sa Majesté repliqua, que cela n'estoit que remarque du temps et non de la doctrine. Sur quoy respondi le sieur évesque d'Evreux, qu'encores tous les jours les scholastiques traictent les mesmes questions, et par escrit et en leurs disputes, et que c'est pour l'instruction des estudians, de siecle en siecle, mais que tousjours les conclusions s'en tirent vrayes catholiques.

Rien ne fut prononcé sur ce premier passage ; toutesfois l'opinion de tous les assistans estoit que le sieur du Plessis avoit pris l'objection pour la solution.

Le second article fut de Durandus, que du Plessis citoit en ces termes : « Durandus, que la Sorbonne appelle magister par excellence et le docteur très resolu, diet ces mots au quatriesme livre sur les Sentences, distinction onzieme : Au contraire, dit-il, posant que les substances du pain et du vin demeurent, il ne s'en ensuit qu'une difficulté [sçavoir que deux corps sont ensemble] ny trop grande, ny indissoluble ; posant le contraire, il s'en ensuit plusieurs, savoir comment ces accidents peuvent nourrir, estre corrompus, comment il s'en peut engendrer quelque chose, veu que toutes choses se font de la matiere presuppösée ; et pourtant

semble qu'on se devoit plustost tenir au premier, etc. »

Sur quoy l'evesque d'Evreux diet que toutes ces paroles estoient paroles et arguments des parties adverses, que Durandus se proposoit par forme d'objection, pour les refuter peu après ; et que le mesme Durandus en sa resolution tenoit tout le contraire, à sçavoir, que la substance du pain et du vin estoit convertie en la substance du corps du Christ.

Après que les textes de Durandus furent leus, il fut prononcé par monsieur le chancelier « que le sieur du Plessis avoit pris l'objection pour la solution. »

Le troisieme article choisy par le sieur du Plessis estoit une conclusion tirée de Saint Chrisostome, par laquelle le sieur du Plessis vouloit faire accroire que saint Chrisostome a diet « qu'il ne failloit point s'arrester aux prieres des saints. » Sur quoy le sieur évesque d'Evreux redargua la falsification très evidente, tant en sens qu'en paroles, d'autant que le sens de saint Chrisostome estoit tout au contraire, « pour nous inciter à les prier ; » et, quant aux paroles dont le sieur du Plessis n'en avoit mis que la moitié, le Roy en demanda la raison au sieur de Cazaubon, qui fit response ingenueusement à Sa Majesté, « d'autant, Sire, que ces paroles-là qu'il a laissées faisoient contre luy. » Le jugement fut donné par le recueil des voix, et prononcé par monsieur le chancelier « que le sieur du Plessis avoit obmis en ce passage ce qui y devoit estre mis. »

Le quatriesme article fut du mesme saint Chrisostome, cité par le sieur du Plessis en ces mots : « Chrisostome semble avoir pris à tasche la demolition de cest abus, tant il est soigneux d'en sapper los fondemens à toutes occasions ; il voyoit que le peuple pensoit plus à estre aydé des suffrages d'autruy qu'à amender sa vie ; il combat donc ceste opinion : Ains, dit-il, nous sommes bien plus seurs par nostre propre suffrage que par celui d'autruy ; et Dieu ne donne pas sitost nostre salut aux prieres d'autruy qu'aux nostres. Car ainsi eut il pitié de la Chanaanée, ainsi donna il la foy à la paillardre, ainsi paradis au brigand, sans estre fleschy par intercession, ny d'advocat, ny de mediateur. »

Sur cest article l'evesque d'Evreux objecta que le sieur du Plessis avoit retranché les paroles qui suyvoient immédiatement après, à sçavoir : « Et cela, disons nous, non affin que nous ne fassions point de supplications aux saints, mais affin que nous ne soyons point paresseux. »

A ceste objection, le sieur du Plessis respond qu'il n'alleguoit pas ce passage contre la priere

des saints morts, mais contre ceux qui pensoient estre aydés par les suffrages d'autrui. Sur quoy le Roy dict que le mot *d'autrui* estoit general, et s'entendoit aux vivants et aux morts; et davantage dict le Roy, vous avez dict que saint Chrisostome « vouloit oster cest abus : » quel abus seroit ce donc de prier les vivants qu'ils priassent pour nous, car cela se fait en la religion de quoy vous estes. A cela le sieur du Plessis ne respondit rien, joint que le sieur évesque d'Evreux le pressa encores de dire que c'estoit par consequence; si bien que c'eust esté une confusion d'attirer consequence de ce qui est en la question. Et sur cela, après que la lecture eut esté faite des passages, et qu'un jeune ministre en voulut dire son avis, ayant entendu *ἐκλήτευσάμεν* en Grec pour *ἐκλήτευσάμεν*, combien que *evocamus* ne differe guere de *invocamus* ou *supplicamus*, lequel aussitost se retira, si bien que le sieur de Vitry, capitaine des gardes, dict ce mot : « Sire, c'est un carabin qui n'avoit que cela de poudre, il a tiré son coup et s'en est allé; » et ce d'autant que Sa Majesté avoit dict : Qui est cestuy-là? car autrement nul ne parloit de toute l'assemblée. Lors donc il fut prononcé par monsieur le chancelier « que le sieur du Plessis avoit obmis en ce passage ce qui y devoit estre mis. »

Le cinquiesme article estoit encores sur le mesme subject de l'invocation des saints; mais cestuy cy estoit pris de saint Hierosme en ces termes : « Mais saint Hierosme en ses commentaires, hors de colere et de douleur, escrit : S'il y a confiance en quelqu'un, dict il, confions nous en un seul Dieu; car maudit est l'homme qui a confiance en l'homme, bien qu'ils soient saints, bien qu'ils soient prophetes; il ne faut point se confier aux principaux des eglises, lesquels, quand bien ils seront justes, ne delivreront que leurs ames, non pas celles de leurs fils. »

Là dessus l'évesque d'Evreux objecta que le sieur du Plessis avoit eclipsé du texte ces mots : « s'ils sont negligents, » qui estoient la clef et le ressort de ce passage; sur quoy le sieur du Plessis respondit que saint Hierosme parloit là des prieres des vivants et non des prieres des morts, et que la glose ordinaire avoit rapporté ce passage sans ces mots « s'ils sont negligents. » Enfin il luy fut fait offre par le sieur évesque d'Evreux de luy monstrer à la suite de ceste allegation, s'il vouloit changer l'ordre par luy opté et choisy, quatre faulsetés eminentes dans le reste de la page; de quoy estonné il ne voulut y entendre, et requist que l'ordre fust gardé; quoy voyant, monsieur le chancelier, les voix recuil-

lies, prononça « que le sieur du Plessis devoit avoir mis le passage tout entier.

Le sixiesme fut de la veneration et adoration de la croix sur un passage de saint Cirille; le sieur du Plessis mettoit que saint Cirille avoit dict « que les chrestiens n'adoroient ny n'honoreroient la croix. » L'évesque d'Evreux nie tout à plat que cela soit nulle part dans saint Cirille. Le sieur du Plessis allegua le reproche que Julian l'apostat en faisoit aux chrestiens, à quoy saint Cirille ne respondit point que les chrestiens l'eussent adorée, ce qu'il eust deu dire. Sur quoy le Roy dict ces paroles : Il n'est pas vraysemblable que Julian l'apostat eust reproché aux chrestiens qu'ils adoroient la croix, s'ils ne l'eussent vrayement adorée, autrement il se fust fait moquer de luy. Après que le lieu de saint Cirille fut leu, monsieur le chancelier prononça, toutes les voix estants conformes, « que le passage allegué par le sieur du Plessis ne se trouvoit point dans saint Cirille. »

Le septiesme fut encores de la croix, pris des textes du code. Le sieur du Plessis vouloit que les empereurs Theodose et Valentinian estants chrestiens, eussent deffendu de faire aucunes images de la croix; et partant que les chrestiens ne les adoroient pas. Sur quoy le sieur évesque d'Evreux monstra trois faulsetés : l'une d'avoir pris le texte de la loy contre son filtre, l'autre d'avoir osté ce mot *humi*, qui est substantiel en ceste loy, d'autant qu'elle tend à la veneration de la croix, et pourtant deffend qu'on fasse des croix en terre affin qu'elles ne soient point profanées par ceux qui marchent dessus. Et la troisieme, d'autant que le sieur du Plessis prend Crinitus pour son garant, qui a fait luy mesme faulseté, en tant qu'il prend Valens pour Valentinian. Le sieur du Plessis respond qu'il avoit allegué Crinitus, lequel avoit ainsi rapporté, et qu'il n'estoit tenu à rechercher le texte de la loy dans le code; mais le sieur évesque d'Evreux repliqua qu'il y estoit tenu, et comme theologien, et comme homme d'estat, et qu'en temoignage il ne devoit produire un homme noté et reproché par les doctes sur ceste mesme faulseté. Monsieur le chancelier prononça « qu'il avoit veritablement allegué Crinitus, mais que Crinitus s'estoit abusé. »

Le huitiesme article fut sur saint Bernard en ces termes : « Saint Bernard escrit de la Vierge mesme, en l'epistre 74^e : « Elle n'a point besoin des faux honneurs, au comble où elle est des vrays; ce n'est pas l'honneur, mais luy oster l'honneur; la feste de la Conception ne fut jamais bien inventée. »

Sur cela l'évesque d'Evreux objecta que c'es-

toit un centon ou ramas que le sieur du Plessis avoit composé de deux pieces rapportées de ceste mesme epistre, lesquelles il avoit cousues l'une au bout de l'autre, pour eclipser et supprimer ce qui estoit attaché immédiatement à la suite de la premiere, à sçavoir ces mots entre autres : « Magnifie l'inventrice de grace, la mediatrice de salut, la restauratrice des siecles. »

A ceste objection respondit le sieur du Plessis, qu'il ne faisoit rien que les apostres n'eussent fait en citant les prophetes, à sçavoir d'alleguer plusieurs passages tout d'une haleine, et comme un texte continu, quand ils servoient à un mesme propos.

Il y eut entre eux plusieurs contestations; mesme Mercier des Bordes, parlant pour ledict sieur du Plessis, diet: Que saint Bernard nommoit ainsi la Vierge, non comme intercesseresse, mais comme organe de l'incarnation du Fils de Dieu. A quoy le sieur évesque d'Evreux repliqua: Que saint Bernard lui mesme l'avoit invoquée au II^e sermon de l'Advent.

Quelqu'un parlant encores pour le sieur du Plessis, diet qu'il avoit pris ce qui faisoit pour luy; mais le sieur évesque d'Evreux diet qu'il y devoit pour le moins mettre entre deux un etc. M. le chancelier, par advis des deputés, dit: « Qu'il eust esté bon de separer les deux textes, ou pour le moins mettre entre les deux un etc. »

Le neuliesme et dernier article fut un lieu pris de Theodoret, cité par ledict sieur du Plessis en ces mots: « Dieu fait ce qu'il luy plaist, mais les images sont faites telles qu'il plaist aux hommes: elles ont les domiciles des sens, mais elles n'ont point de sens: en cela moins que les mouches, les punaises et toute la vermine; et est juste que ceux qui les adorent perdent la raison et le sens.

Là dessus l'évesque d'Evreux objecta deux choses: l'une que le sieur du Plessis avoit supposé *images* au lieu *d'idoles*, qui estoient mots entre lesquels Theodoret mettoit expresse difference; l'autre, qui estoit le chef principal de l'occasion, qu'il avoit eclipsé ces deux clauses, *adorées par les payens et adorées pour dieux*, qui estoient les clauses essentielles et decisives de la dispute; afin de transferer ce que Theodoret disoit des idoles des faux dieux [tenues et adorées par les payens pour dieux] aux images des chrestiens.

A cela le sieur du Plessis respondit qu'*idole* et *image* estoient une mesme chose, et offrit de le prouver par l'edition grecque de l'Ecriture et par les peres.

Sur cela repartit l'évesque d'Evreux que ja-

mais l'edition grecque de l'Ecriture ne confondoit le mot *d'image* et celui *d'idole*, mais les distinguoit tousjours.

On disputa long temps sur ces mots *d'idole* et *d'image*; mais le texte de Theodoret ayant esté leu et considéré diligemment, fut prononcé par monsieur le chancelier, toutes les voix des deputés recueillies et trouvées conformes, « Que ce passage ne se devoit entendre que des idoles des payens et non des images des chrestiens, comme il paroissoit par ces mots [adorées par les payens et adorées pour dieux] qui avoient esté obmis. »

Cela fait, pour ce qu'il estoit desjà près de sept heures, le Roy licentia l'assemblée, et remit la continuation de la conference au lendemain.

Mais le vendredy matin, M. de La Riviere, premier medecin de Sa Majesté, luy vint dire que la conference estoit finie par l'indisposition du sieur du Plessis, qu'il venoit de laisser saisi d'une maladie fort violente avec de grands vomissements et tremblements de membres; ce qu'elle luy commanda d'aller faire sçavoir à M. le chancelier, afin qu'il ne pris point la peine, ny luy ny les deputés, de s'y acheminer.

Le soir du mesme jour Sa Majesté licentia MM. les deputés; car il n'y eut point de moyen alors, ny depuis, quelque confort que donnast le sieur president Canaye audict sieur du Plessis, et quelque visitation que le Roy luy envoyast de sa part, de le faire revenir à la conference. Neantmoins il alla à Paris, et de Paris à Saumur, sans prendre congé du Roy, ny de M. le chancelier, ainsi qu'il le luy avoit promis. Il fit faire un petit imprimé de ceste conference à son advantage, dans lequel il se plaint fort d'une lettre que le Roy avoit escrite à M. le duc d'Espéron, en laquelle Sa Majesté luy mandoit: « Mon amy, le dioecse d'Evreux a vaincu celui de Saumur. » Il diet aussi par ce discours que l'on a pris la mouche de l'évesque d'Evreux pour un elefant, et que la verité en peut avoir la raison en peu de jours.

L'évesque d'Evreux fit imprimer une refutation à ce discours, où il descriit au vray les actes de ceste conference; et vers la fin de sa refutation il dit, qu'à la verité que ce qui se passa en leur conference d'entre luy et le sieur du Plessis n'avoit esté qu'une mouche, pource que le sieur du Plessis s'en estoit retiré; mais s'il y fust demeuré, c'eust esté un elefant, ou bien quelque animal de plus excessive stature, veu la quantité de faulsetés enormes de son livre, desquelles il luy en cote encores un grand nom-

bre. Depuis et nonobstant cela, le sieur du Plessis n'a laissé de faire reimprimer son livre.

Voilà ce qui s'est passé de plus remarquable en ceste conférence, où l'evesque d'Evreux receut une infinité d'honneurs et d'applaudissements par les princes et seigneurs qui y assisterent, pour le tesmoignage de la victoire : ledict sieur evesque avoit desjà eu plusieurs conférences avec les ministres de la religion pretendue reformée, tant à Mante qu'à Paris, auxquelles il avoit tousjours remporté la victoire, et ramené en l'église catholique romaine plusieurs ames desvoyées de leur salut : mesme peu après ceste conférence, le sieur president de Fresnes Canaye, l'un des commissaires deputed, abjura la religion pretendue reformée, et protesta par sa declaration qu'il recognoissoit que l'église apostolique romaine estoit la vraie eglise.

Or, plusieurs docteurs, sur la premiere sermone du sieur du Plessis, firent imprimer leurs acceptations de son offre, entre autres du Puy, official de Bazas, qui offroit de lui prouver que, dans la seule epistre de son livre, il avoit cité à faux plus de trois cents passages.

Auparavant qu'il eust fait son deffly general, le susdict sieur de Saincte Marie du Mont [lequel est à present catholique romain], et le sieur du Pont de Courlay, luy avoient montré quelques passages de son livre, escriis et signés de la main du docteur Cayet, lesquels passages estoient visiblement falsifiés : et ce fut sur ceste occasion qu'advint la conférence de Fontainebleau ; car le sieur de Saincte Marie luy ayant dit que le docteur Cayet les luy vouloit verifier faux en presence de qui il voudroit, et le pressoit fort de ce faire ; il luy respondit qu'il n'entroit point en conférence qu'avec personnes de sa qualité d'estat.

Ledict sieur de Saincte Marie le pria de choisir donc l'un de ceux qui avoient escrit contre luy ; mais voyant qu'il n'en pouvoit tirer aucune response, sinon que ce n'estoient que jesuistes, moynes, pedants ou revoltés, il luy dict : M. l'evesque d'Evreux est de vostre qualité, vous ne scauriez le refuser. Le sieur du Plessis se voyant pressé si fort, pour son honneur fut contrainct de l'accepter et l'en deffier. Du succés de ce deffly, nous l'avons dict, et comme le tout est reussi à la gloire de Dieu et de son eglise.

Le Roy partit le 12 may de Fontainebleau, et revint à Paris, où en ce temps le diable suscita une miserable femme pour l'empoisonner, nommée Nicolle Mignon, laquelle avoit eu quelques moyens. Durant ces guerres passées elle demouroit à Sainet Denis, au Grand Cerf, après

avoir sur ses vieux ans espousé un jeune homme cuisinier. Comme ainsi soit que durant la guerre elle se mesloit de tout ce qu'elle pouvoit pour couler le temps, mesme avoit eu ceste faveur envers le Roy, qui est plein de bonté, qu'elle avoit parlé à luy privément, comme la licence des armes donne au temps de la guerre telles privautés, et les princes quelquesfois s'y accommodent. Après ces guerres, voyant Sainet Denis peu fréquenté, elle se resolut de revenir demeurer à Paris, et par beaucoup de mois fut tolerée par la bonté du Roy à se presenter devant luy, si que mesme par fois il lui demanda ce qu'elle vouloit ; et ne respondant point cathégoriquement, elle fut jugée pour importune et comme folle, car elle vouloit expressement parler au Roy en particulier. On presume que son but, pour lors, n'estoit que pour approcher son mary de la cuisine du Roy, et sembloit bien qu'elle avoit l'esprit embrouillé de quelque fantaisie. Enfin donc elle fut rejetée et menacée, dont elle convertit son envie en indignation, et de là conçut une haine, et de ceste haine une machination contre le Roy, qui estoit cruelle, à sçavoir de le faire mourir. On tient que elle communiqua à quelque sorcier ou sorciere qui luy bailla, comme elle disoit, un moyen terrible, à sçavoir qu'avec une certaine eau qu'elle jetteroit sur le liet du Roy, il ne failliroit point d'entrer en une certaine langueur, de laquelle il mourroit finalement. Or, cela estoit un indice manifeste de sort, et partant comme elle en estoit soupçonnée elle pretendoit d'avoir seulement ceste entrée ; mais voyant qu'elle ne pouvoit plus d'elle mesme y faire à son advis, elle prend resolution de s'adresser à M. le comte de Soissons, prince du sang et grand maistre de France, d'autant qu'il luy pouvoit donner quelque estat pour son mary dans la cuisine du Roy ; et par l'occasion d'aller voir son mary, elle mettroit à fin le malheur de son entreprise maudite. Elle fut long temps à tracasser autour du logis pour parler audict sieur comte, et finalement elle y eut accès, et luy dict qu'il estoit en lui d'estre le plus grand prince du monde. Il en voulut entendre les moyens d'elle en particulier, de quoy il fut bien estonné ; et pource que cela tiroit à consequence, il lui dict qu'elle revinst une autre fois, et que cela meritoit bien d'y penser plus que d'un jour. Cependant ledict sieur comte en advertit diligemment le Roy, et requist Sa Majesté de luy donner homme confident, qui ouyst les propos de ceste femme, laquelle ne faillit pas à venir, et dict encores les mesmes propos audict sieur comte. Mais le sieur de Lomenie, auquel le Roy avoit commandé

d'y aller, estoit dans le cabinet qui entendit ses mauvaises intentions; elle fut incontinent prise et mise à la question. Après les interrogatoires à elle faits, depositions dudict sieur comte et dudict de Lomenie, contre lesquels elle fut receue à donner objects et reproches, selon la formalité de justice; enfin elle fut convaincue par ses variations propres, confessa que son intention avoit esté telle, dont l'effect ne s'en estoit ensuyvi: elle fut si rusée qu'elle s'en deffendoit tant qu'elle pouvoit, de ne devoir pas estre punie à la rigueur, tantost rejettant la coulpe sur la tentation du malin, tantost sur la fragilité de son sexe; et toutesfois son procès luy estant fait et parfait, comme de raison elle fut condamnée d'estre bruslée, et en fut faite l'exécution dans la place de Greve, au commencement du mois de juin.

C'est une merveille prodigieuse de ce qui s'est passé en plusieurs attentats et conspirations envers le Roy, et les delivrances divines qu'il a pleu à Dieu luy en donner, chose qui est considerable pour la gloire de la Providence, qui veille pour la conservation des roys et des princes, qui sont dictés enfans de Dieu. Ce fut aussi un des subjects pour lesquels le duc de Savoye s'opiniastra de ne tenir l'accord qu'il avoit fait à Paris entre le Roy et luy pour le marquisat de Saluces, ayant entendu que le Roy estoit si souvent menacé de tels attentats d'assassins, presumant qu'il ne seroit possible que quelque coup ne portast; mesme qu'en pareil temps fut pris un qui estoit party de Piedmont pour ceste mesme fin de tuer le Roy, dont il y eut de grands bruiets et grandes suspicions; et trois autres, lesquels avoient entrepris de tuer Sa Majesté, lorsqu'elle estoit en Savoye, desquels l'on avoit eu certains advis, avec les portraits, et lesquels furent bien recogneus. Ainsi que l'on les vouloit prendre, Sa Majesté ne le voulut, mais elle dict: laissez ces meschants hommes là; telles meschancetés ne demeurent jamais impunies: Dieu les punira sans que je m'en mesle.

Or de fait jusques icy, plusieurs se sont osé mettre en teste une telle folie et horreur, desquels nous reciterons les plus principaux. Premierement, celuy de Jean Chastel est notoire à tous, d'avoir osé, dans le Louvre mesme, attaquer le Roy en la face d'un coup de cousteau sans aucun respect, dont s'en est ensuyvi un grand inconvenient à tout l'ordre des jesuites, à cause qu'il avoit estudié en leur college, et qu'il se trouva un escrit entre ceux du pere Guignard, par lequel, en question de theologie, il disoit cela estre licite; dequoy aussi ledict pere Guignard fut pendu en place de Greve.

Il y en a plusieurs autres, mesme durant la trefve de l'an 1593, un nommé Pierre Barriere, natif d'Orleans, lequel se presenta dans Lyon à un jacobin, nommé frere Seraphin Banchi, lequel l'ouyt en conseil et non en confession, et luy descouvrant son intention mauvaise, il l'en destourna tant qu'il put; mais ne pouvant rien gagner sur luy, ledict jacobin en advertit le Roy par un des serviteurs de M. de Villeroy; et fut ledict Barriere pris, prevenu, examiné, convaincu, condamné et executé dans Melun, par la justice du grand prevost de l'hostel, dont estoit lieutenant Lugoly. Il fut trouvé chargé de certain cousteau à grain d'orge, qu'il disoit avoir fait faire exprès, et qu'il ne l'avoit peu tirer assez à temps dedans Brie-contre-Robert un jour que le Roy revenoit de la chasse. Il fit une fin miserable estant rompu sur la roue, et n'appréhendant point nullement le jugement de Dieu.

Il y eut aussi une conspiration estrange en ceste année 1593, d'un nommé Davesnes, lequel advoua estre venu par trois fois de Flandres pour tuer le Roy, mesme estant à Saint Denis lors de sa conversion, et qu'il n'avoit point eu le courage, voyant que le Roy estoit bon catholique. D'ailleurs, il contrefaisoit par fois le fol, tellement que pour ne prendre plus garde à luy, il sortit de la prison du fort l'Evesque, et en desbaucha un des guichetiers; mais estant allé vers Melun, il se meit en fantaisie d'en parler à quelques uns, et dict qu'il ne pensoit pas que ce fust mal fait: ce qu'estant rapporté, il fut repris, convaincu et executé ainsi qu'il le meritoit. Avec luy fut executé un laquais du pays de Lorraine, de quoy mesme le duc de Lorraine advertit le Roy, et furent tous deux rompus et mis sur la roue dans la place de Greve.

Mais surtout est à considérer le peu de crainte que le Roy a des assassins; car un an devant le commencement de ces guerres, qui fut l'an 1584, le Roy estant lors à Bazas, assez empesché pour le fort du Casse qu'un de Bazas tenoit nonobstant toutes les instances qu'y faisoit M. le mareschal de Matignon, lors il se presenta au service du Roy un nommé le capitaine Michau, soy disant estre fort mal content du prince Guillaume d'Orange, et qu'il le vouloit servir. Cependant un ministre de la religion pretendue reformée, envoyé de Poitiers, avoit adverty le roy de s'en prendre garde, et qu'il estoit venu advis que ce capitaine Michau, remarqué pour estre borgne de l'œil droit, ne pretendoit rien moins que de *faire sauter la vie du Roy* [c'estoient les mots dont il avoit usé en faisant la paction avec ceux qui l'envoyoient des Pays Bas]. Le Roy, bien adverty, s'en tenoit sur ses

gardes ; mais chassant aux forests d'Aillas, ce capitaine Michau bien monté se trouva aux talons du Roy, et le Roy seul, qui lors s'apercevant et le voyant si près de luy, fit un traict de generosité, il luy dict : Capitaine Michau mets pied à terre, je veux essayer ton cheval s'il est si bon que tu dis. » Le capitaine Michau se trouve estonné, se presente, met pied à terre, ayde à monter le Roy, lequel trouvant deux pistoles bandées et esmoreés à l'arçon, les met à la main, luy demande s'il en vouloit tuer quelqu'un ; que l'on luy avoit dit qu'il vouloit le tuer, mais que s'il vouloit, il le tueroit bien luy mesme ; puis le Roy tira les pistoles en l'air, luy commandant de le suivre, et qu'il montast sur son cheval. Estant arrivé à Bazas, deux jours après il prit congé du Roy, après beaucoup d'excuses, et s'en alla. Ainsi en advint au grand roy François d'un comte Guillaume de Saxe, dont l'histoire est rapportée dans l'Eptameron de la royne de Navarre : il n'y a autre difference, sinon que le roy François montra son espée au comte Guillaume, et que le Roy tira les pistoles du capitaine Michau.

Il y eut aussi, l'an 1599, un autre attentat sur le Roy par un Italien, dont un Milanois, capucin de religion, advertit Sa Majesté.

Encores en ces années dernieres que nous escrivons, un nommé Pedefor, Bigourdan, a esté apprehendé par la declaration d'un prestre de Beoste en Bigorre, qui fut executé à Bordeaux, qui dit que ledict Pedefor avoit faict un engiu comme d'arbalestre par luy excogité, dont il tueroit le Roy d'un garot ; le tout, tant arbalestre que garrot, estant de si petit volume, qu'il se pouvoit cacher dans la main. C'est de M. le mareschal Dornaro que l'advise en est venu, et l'instance faicte.

Tellement qu'il ne se trouveroit pas aisement aucune histoire de prince dont la vie ait esté plus attentée, ny l'estat et dignité plus querellée, et neantmoins il en demeure toujours libre et constant à soi mesme. Ce mesme Dieu, qui l'a toujours conservé, le garde, le conserve et le fasse vivre longuement pour le bien de son peuple.

Les Zelandois se sentants fort oppressés par les six galeres, que *Hieronimo Spinola*, noble citadin genevois, avoit obtenues du roy d'Espagne [en payement des deniers qu'il luy avoit avancés], et lesquelles [nonobstant la garde des navires de guerre des Estats estants en mer] il avoit amenées au hable de l'Escluse, pour de là faire la guerre aux Estats ; outre les grands dommages que les Dunkerquois faisoient en mer à toutes occasions qui se presentoient, tant à la pescherie du hareng des Hollandois et Zelandois,

qu'à leurs navires, marchandises, et passagers ; requirent les estats generaux des Provinces Unies [puisqu'il n'y avoit plus de danger du costé de Hollande et de Gueldres, par la prise des forts de Saint André et de Crevecœur, ainsi que nous avons dict ci dessus] les vouloir ayder à s'affranchir desdictes galeres, et Dunkerquois, et pour cest effect destourner la guerre de Hollande et de Gueldres, dedans le pays de Flandre, contre les villes maritimes de Dunkerke, Nieuport et l'Escluse.

La gendarmerie espagnole et italienne des vieux regiments de l'archiduc estoit de tous costés mutinée pour leur solde, qui apparemment n'estoit si legere à trouver, ny eux à appaiser pour les grands arrerages qui leur estoient deus ; et partant y avoit apparence qu'entrants en Flandre avec toute leur armée, il n'y auroit personne qui empescha leur dessein ; esperants que l'on auroit gagné l'une desdictes trois villes avant que l'armée de l'archiduc fust preste. Le tout bien debatue et la resolution prise, le prince manda de tous costés des villes maritimes de Hollande, Zelande et de Frise, autant de navires qu'il luy estoit besoin pour embarquer sa gendarmerie, tant cavalerie qu'infanterie, son artillerie, ses vivres, provisions et munitions de guerre en grande quantité, leur assignant à chacun leur quartier, et temps de se trouver tous au grand rendez-vous, jusques au nombre d'environ deux mil huit cents voiles de toutes sortes propres à un tel voyage, tant pour combattre en mer que pour aborder en terre, chose qui n'avoit jamais esté veue en nulle expedition es Pays Bas.

Tous lesquels navires s'estant venus rendre comme à leur place d'alarme en Zelande, devant l'isle de Walehren, au dessous du chasteau de Rameken, pour y attendre un vent propre qui les deust conduire jusques à Ostende, sur la coste de Flandre qui tenoit pour les Estats, pour y mettre pied en terre : n'ayants eu tout le temps qu'ils y furent ancrés qu'un vent de nord, avec lequel ils eussent peu mal aborder ladicte ville : le prince, craignant que leur long sejour et retardement eust peu donner loisir à l'archiduc Albert d'amasser son armée, avant qu'il fust entré en Flandre avec la sienne, quittant Zelande, s'embarqua le 29 de juin en sa pinasse. Et ledict jour sur le midy, faisant lever l'ancre, se mit à la voile avec environ mil cinq cents navires, laissant le reste, dont il se pouvoit bien passer, devant Rameken, pour y attendre un vent propre, qui pour le plus court les conduisist en Ostende. Ce soir mesme, ledict seigneur et son armée ancrerent devant la ville de Bieruliet, qui

est une petite isle sur la coste de la jurisdiction de Flandre, gueres loing du Sas, qui est l'Escluse de Gand menant à la mer, d'où il envoya le comte Ernest de Nassau son cousin, avec tel nombre de navires et d'hommes qu'il jugea necessaire, mettre pied à terre joignant le fort de Philippine occupé par l'Espagnol, pour au plus-tost s'en faire maistre au débarquement : ceux du fort tirerent tant seulement un coup de canon : mais s'espouvantants du grand nombre de navires, et voyant que c'estoit à eux qu'on en vouloit, ils rendirent la place par accord de sortir avec l'espée et la dague au costé : ce qui se fit ceste nuit mesme ; et lediet seigneur, après la reveue faicte de l'armée descendue en terre, sans s'amuser aux forts de Patience et d'Yssendick proches de là, tenus des Espagnols, partit le 23 dudiet mois de Philippine, marche vers Assenede, où le chasteau ayant esté sommé se rendit sans attendre le canon, les soldats sortants avec armes et bagage.

Lediet prince estant ainsi entré au pays de Flandre, les navires qui estoient deschargés de vivres et munitions furent licentiés, et se retirèrent de là, retournants chacun chez soy. Le vingt quatriesme, le prince partant d'Assenede vint loger ce mesme jour au bourg d'Eeckloo avec toute son armée, d'où il partit le lendemain, et auquel en deslogeant les soldats y mirent le feu et le bruslerent entierement : ce souloit estre un des beaux et grands bourgs de Flandre, de grand traffic de manufactures. Le jour mesme que le prince partit d'Eeckloo, il arriva au village de Male à une lieue de Bruges.

Ce jour le vent s'estoit tourné propre pour faire voile vers Ostende ; quarante navires de bagage de la flotte qui estoient demeurés à la rade à Rameken partirent sous la conduite de trois navires de guerre, mais les galeres de l'Escluse sortirent et en prindrent dix huict ou vingt, sans que les navires de guerre les sceussent jamais empescher, ny poursuivre les galeres de l'Espagnol pour recouvrer le butin.

Cependant le prince Maurice marchant en ordre de bataille avec son armée, passa au travers du pays de Flandre, et vint le 26 dudiet mois de may à Jabeque, presque joignant les fossés de Bruges, d'où luy furent tirés quelconques coups de canon ; et passant outre, arriva le lendemain en la ville d'Oudembourg, qui fut abandonnée par les Espagnols, comme fut pareillement le fort de Snaeskercke, Bredenc, et quelques redoutes esparses çà et là, pour n'estre tenables contre une si puissante armée. Les Espagnols laissent à Bredene quatre pièces d'artillerie : lediet seigneur prince sejourna à Oudembourg

deux jours, avec une partie de son armée, envoyant le reste, à sçavoir, les Walons, François et Suisses à Ostende, pour aller assieger le fort d'Albert joignant ladiete ville à la portée du canon sur les dunes, du costé de Nieuport, et encores deux autres forts dedans le pays, nommés Isabella et Grotendorst, le premier des trois du nom d'Albert archiduc, et les autres des noms de l'infante d'Espagne sa femme : pour ayant conquis lediet fort d'Albert avoir le passage plus libre et aisé d'Ostende à Nieuport, que lediet prince avoit designé d'assieger, comme il fit.

Le 28 de juin, le prince Maurice, laissant son camp à Oudemourg, alla jusques à Ostende, pour mettre ordre au siege du fort d'Albert, et delibérer sur celuy de Nieuport : ce qu'estant faict, il retourna le lendemain en son camp, auquel jour on commença du matin à battre ce fort de quatre canons, qui estonna tellement les assiegés, que, sur les neuf ou dix heures devant disner, ils se rendirent, armes et bagues sauvées, y laissant quatre pieces d'artillerie.

Le fort d'Albert rendu, le prince alla assieger en toute diligence Nieuport, et desiroit le prendre avant que l'archiduc l'en peust empescher : et comme c'est la coustume du prince de se bien retrancher et bien fermer son camp, il ne s'oublia pas. Ne doutant point que l'archiduc pour l'engarder de prendre Nieuport remueroit toute pierre, cognoissant aussi la diligence des capitaines espagnols, qui en affaires de grand besoin ne se monstrent lasches ny endormis.

Aussitost que l'archiduc eut entendu que le prince estoit avec son armée entré en Flandre, depescha postes sur postes, et escrivant aux Espagnols mutinés et autre gendarmerie, prie, obteste, proteste, menace, promet, exhorte, leur remet au devant leur fidelité, les accuse s'ils luy faillent à ce besoin d'estre cause de sa ruine et de la leur propre ; bref, luy, l'archiduchesse sa femme, leurs chefs, gouverneurs et capitaines font tant qu'ils les attirent en campagne, avec lesquels il dressa en peu de jours, et beaucoup moins que le prince Maurice eust jamais creu ny pensé, une armée de douze mil hommes de pied et de plus de trois mille chevaux, laquelle fit monstre proche la ville de Gand, d'où l'archiduchesse estant sortie pour la voir, elle fit appeler près d'elle tous les colonels, capitaines et centeniers, et leur dict ces paroles :

« J'ai une grande esperance, très vaillants soldats, que vous ferez bien vostre devoir : car outre ce que Dieu favorise à nostre cause, à sçavoir d'autant qu'elle est entreprise pour la deffense de la religion catholique, aussi je m'en promets toutes choses faciles, à cause de vostre

vertu. Remettez vous en memoire tant de si belles victoires, tant de combats si heureusement debatus, mais principalement que vous portez les armes pour deffendre la foy catholique, pour garantir la très juste cause du Roy mon frere, de l'archiduc mon mary, et la mienne, qui tous conserveront la memoire de vostre bienfait que nous attendons de vous. Quant à ce qui me touche, persuadez vous cela, qu'en tout ce de quoy le comte de Sore et Augustin Herrera vous ont promis, il vous en sera totalement satisfait, et que plustost j'engagerois toutes mes bagues, et mesme ces pendans d'aureilles que vous voyez que je porte, que de faire ceste faute qu'il semblast que je vous eusse induits par promesses. Et certainement quand je regarde vostre allegresse et vostre fidelité, volontiers je mets en oubly toutes les peines et toutes les facheries que vous m'avez données mesme depuis nagueres. Allez seulement, et avec l'ayde de Dieu, combattez vaillamment contre les ennemis de Dieu et les nostres. »

L'Infante prononça ceste harangue d'une gravité et modestie bien composée et bien seante à elle, que les soldats receurent agreablement, y faisant de grands applaudissemens avec grandes clameurs : et soudain fit tirer son canon dont ils firent paroistre de grands signes, comme il apparoissoit evidemment qu'ils ne voudroient s'en retourner sans la victoire, ou bien mourir en combatant vaillamment.

L'Infante s'en retourna à Gand, et l'archiduc mena l'armée à Bruges, et puis après à Oudembourg, qui luy fut incontinent rendu par le colonel Piron, que le prince Maurice y avoit mis, lequel en sortit avec armes et bagages. Et s'estant venu rendre à Ostende, il alla donner advis au prince devant Nieuport de la prise d'Oudembourg et de Snaeskereke ; et comme l'archiduc estoit en personne en son armée, resolu de le venir attaquer.

Sur quoy le prince envoya ledict colonel Piron avec ses gens se joindre quand et quand au comte Ernest de Nassau avec les Escossois, pour empescher que l'Espagnol ne passast un pont qui est entre Nieuport et Ostende, ou pour le moins l'arrester, tandis que le prince repasseroit le hable avec son armée, et feroit retirer ses navires, comme il fit, menant avec luy six pieces d'artillerie à la poincte de son avant garde. Le comte Ernest estant en chemin pour tirer vers le pont avec deux pieces, trouva qu'une partie de l'armée ennemie estoit jà passée, contre laquelle pour un temps la retenir fut question de combatre : mais comme l'Espagnol avançoit son passage, et que son nombre croissoit à cha-

que minute, le comte, ayant long temps combatu, fut contrainct ceder, après avoir perdu ses deux pieces, et environ huit cents hommes, la plus part Escossois. Les capitaines et soldats qui ne furent tués en combatant estants prisonniers, furent aussi, contre la foy donnée, pauprement massacrés. Le comte Ernest, le colonel Edmond, et autres capitaines, furent poursuivis jusques au fort d'Albert, où ils se sauverent.

L'archiduc victorieux, poursuivant sa victoire, fit passer toute son armée au pont, et la fit marcher le long de l'orée de la mer sur les sables, traïnans huit pieces d'artillerie, ayant neuf compagnies de lances, cinq cornettes d'arquebusiers à cheval, cinq de cuirasses, et six cents chevaux espagnols et italiens mutinés de Dyest, trois regiments d'infanterie espagnole, deux d'Italiens, cinq de Walons, deux de Bourguignons, quatre d'Allemands, et quelques compagnies du regiment du comte Frederic de Berghe, tirant droict vers Nieuport, en intention de charger le prince et l'armée des Estats en leur camp et retranchemens, s'asseurant de la victoire, par le bon succès qu'il avoit eu le matin : mais il trouva qu'il avoit repassé le hable, et son armée en bonne disposition de l'attendre de pied coy, lequel, voyent la contenance de l'archiduc, avoit disposé de l'ordre de son armée, selon le loisir qu'il en eut, sans s'estonner de ses premieres pertes ; ayant le vent pour luy et le soleil aux yeux de ses ennemis, il se tint quelque temps à la barbe d'iceux, en ordre de bataille.

Le comte Louys de Nassau son cousin, frere du comte Ernest, lieutenant de la cavalerie des Estats, eut charge de l'avant garde.

Le comte George Everard de Solms menoit la bataille, au milieu de laquelle estoit le prince, Maurice, pour avoir l'œil par tout, accompagné du comte Henry Frederic son frere, jeune prince aagé de 16 à 17 ans. Et l'arriere garde estoit commandée par messire Olivier de Timpel, chevalier, sieur de Corbeke.

D'autre costé, les plus vieux et experimentés capitaines de l'archiduc, voyant la contenance resoluë du prince, la disposition de son armée, qui leur sembloit plustost les devoir aller chercher que d'attendre le choc de pied coy, veirent bien qu'ils ne trouveroient point ce qu'ils s'estoient imaginés, et tout autre posture de leurs ennemis qu'ils n'avoient esperée ; car ils pensoient que le prince et son armée se retireroient en leurs navires, et qu'ils viendroient encores à temps pour donner sur eux, avant qu'ils se fussent tous embarqués. Mais voyants l'armée en bataille, et les navires au milieu de la mer, ils commencerent à douter. Aucuns furent d'advís

de ne point combattre, veu que leurs soldats commençoient à estre las du long chemin qu'ils avoient fait cinq ou six jours durant, et du premier combat de devant midy; ains de s'efforcez de reprendre le fort d'Albert, que le prince avoit pris d'abordée, et à la faveur d'iceluy et des autres se retrancher en cest endroit avec toute leur armée, pour couper les vivres au camp du prince, en le tenant enserré entre Nieuport et leur armée et la mer; lequel conseil eust esté le meilleur pour eux et le plus dommageable au prince. Mais l'archiduc et quelques chefs eslevés de leur première victoire, et bouillants d'ardeur de combattre, se resoudent d'aller attaquer le prince, à quelque prix que ce fust.

Le prince, ayant d'une des plus hautes dunes recogneu la posture et contenance de l'Espagnol, fit avancer sur les sables entre les dunes et la mer six pieces d'artillerie à la teste de son avantgarde; puis au mesme instant entrant en consultation avec les chefs et colonels, sur ce qui seroit de faire pour le meilleur, ou de laisser approcher l'ennemy plus près pour en tirer quelque avantage, ou bien d'aller luy mesme au devant et commencer la charge le premier; tout bien debatù fut resolu et arrêté de s'avancer et aller charger ses ennemis.

Le prince alors se tournant vers ses gens, il leur commande premierement d'implorer le secours et l'ayde de Dieu, puis après il exhorte à monstrez leur vertu, disant :

« Les voicy maintenant ces Espagnols qui ont cruellement massacré vos compagnons qui s'estoient vaillamment deffendus, leur faulsant la foy qu'ils leur avoient promise en se rendant à eux. Donnez dessus maintenant, soldats, et vengez vaillamment le meurtre injuste de vos compagnons; je vous ay ouy autresfois glorifier et jacter de vostre vaillance; voicy le temps maintenant que vous la monstriez, que vous ne soyez pas plus vaillants de la langue que par effect, et que vos paroles ne different point de vos œuvres. Je verray bien aujourd'huy si j'ay à bon escient des capitaines des colonels, des maistres de camp, des centeniers et des soldats qui soient vaillants hommes. Donnez donc sur vostre ennemy, demandant à Dieu qu'il vous ayde, et faictes preuve chacun à vostre general [qui le vous commande] de vostre vertu, et ne me trompez pas de l'esperance que j'ay conceue de vous; qui est qu'après Dieu, il n'y a point d'esperance qu'à se bien deffendre par armes, ou bien boire toute ceste eau de la mer; et quant à moy je suis delibéré ou de vaincre nos ennemis avec vous autres, ou de mourir en combattant vaillamment. »

Après ceste harangue, le prince commanda à du Mortier et Fresnel, commissaires de l'artillerie, de faire jouer le canon, comme il fut fait.

L'archiduc fit tirer en mesme temps son canon, qui donna au travers des Anglois; mais celuy du prince donna dans la cavalerie espagnole. Soudain Louys, comte de Nassau, qui menoit l'avantgarde du prince, entama le combat, et en mesme temps sept ou huit charges se firent par divers endroits dans l'entre deux des dunes, ce qui empescha de voir ce qui se passa de plus particulier au commencement de la meslé; de sorte qu'en ceste bataille chacun y estoit pour soy, sans avoir notice de bon portement des uns, et du secours dont les autres eussent peu avoir affaire.

Or comme, par la longueur du combat, la marée creut jusques aux pieds des dunes, il y en eut, entre autres aucuns des Frisons des Estats, qui, voyants partie de la cavalerie tourner dos, ce qui advenoit souvent de part et d'autre, pensants tous estre perdus, cuidants se sauver, se noyèrent. Toutesfois le gros du regiment desdicts Frisons retournant à la charge d'un costé, le chevalier Veer et le colonel Horatio son frere avec leurs Anglois d'un autre, le sieur de Domerville avec les François et les autres colonels par autres endroits [encouragés par le prince], harasserent tant les Espagnols et Italiens mutinés, qui s'opiniastroient au combat et faisoient autant bien que soldats pourroient faire; avec ce que lesdicts comtes Louys de Nassau et de Solms le chargerent si vivement es paturages, que ne pouvant plus tenir les dunes à cause du canon que l'on tiroit du vice admiral des Estats qui voltigeoit le long de la rade; pressés de si près, voyant leur infanterie desfaiete, que toute leur resistance ne servoit plus de rien, chacun chercha à se sauver le mieux qu'il pourroit, aucuns fuyants vers Nieuport et autres ailleurs, où ils trouverent plus facile accès. L'archiduc, voyant le desordre, commença à se retirer et se sauva dans Bruges, quittant ses armes, qui furent trouvées avec son cheval, que le prince a gardé depuis en son escurie. La victoire estant toute assurée pour ceux des Estats, la tuerie des vaincus, principalement de ces Espagnols mutinés, qui s'estoient opiniastres au combat, fut fort grande, dont bien peu se sauverent; mesme aucuns prisonniers furent massacrés entre les bras de ceux qui les avoient pris et leur eussent volontiers sauvé la vie. Car de la part des Escossois, pour expiation de la mort de leurs compagnons qui avoient esté tués de sang froid le matin, comme nous avons dict, il n'y avoit nulle mercy, et fut la tuerie continuée jus-

ques à la nuit, et les corps morts espars en longue et large estendue de pays, par cy et par là es dunes et en la platte campagne aux prairies; tellement que le nombre des morts du costé de l'archiduc exceda six mil hommes, et quelque sept à huit cents prisonniers auxquels on eut du mal assez de sauver la vie; mesme l'admirant d'Aragon, estant amené prisonnier vers le prince, eust esté en grand danger de sa vie entrant en Ostende, s'il n'eust esté auprès du prince. Car il y en eut aucuns saccagés par les matelots, et eussent deux trompettes de l'archiduc esté tués, si le sieur de Cruyninghen, gouverneur de la ville, ne les eust garantis.

Le prince et les Estats, tant en la premiere rencontre du matin qu'à ceste bataille, perdirent plus de deux mil hommes, entre autres trois capitaines de cavalerie, Bernard, Conteler et Hamilton, et vingt d'infanterie, mais nul seigneur de marque. De la part de l'archiduc, moururent le comte de Saume, le seneschal de Montelimar, lequel estant prisonnier fort blessé mourut tost après qu'il fut apporté à Ostende, le baron de Pimereul, fils du commis des finances Chassey, le sieur d'Ottigny, fils du president Richardot, don Gaspar de Sapena, colonel, qui mourut aussi dans Ostende, don Diego de Torres, don Gaspar de Loyaza, don Gonzalo d'Espinoza, don Joan de Pardo, don Garcia de Toledo, don Lopez de Capata, don Alonzo de Careno, don Louys Faccardo, Sebastien Velasco, Sebastien Doteloa, Christoval Verdugues, Matheo d'Otteuil, Joannetin de Casanueva, el contador Almes, et plusieurs autres, desquels tu pourras voir les noms dans la carte ou portraict de ceste bataille, que les Hollandois ont fait imprimer en taille douce. Entre les prisonniers, outre don Francisco de Mendoza, marquis de Guadaleste, grand admiral d'Aragon, lieutenant general de l'armée de l'archiduc, furent don Baptiste de Villanova qui fut mené à Horne en Hollande, don Alonze Riequel à Delft, don Gonzalo Hernandes de Spinose à Utrecht, don Pedro de Montenegro et don Philippe de Taxis à La Haye, don Pedro de Velasco à Berghe, don Pedro de Lensina à Enchuse, don Antonio de Mendoza et don Francisco de Torres à Berghe. Entre les domestiques de l'archiduc, furent le comte Carlo Rezi, don Diego de Gusman et Mortier, tous trois pages du dict seigneur, et don Pedro de Montemayor, gentilhomme de sa bouche, son medecin, barbier, fourrier, piequeur, cuisinier, portier, ses valets de chambre, quelques archers et haliebardiens de sa garde, etc., quarante porte enseignes, et trente sept appointés et sergents reformés. Ledict seigneur archi-

duc y perdit six pieces d'artillerie qu'il avoit amenées, et furent recouvertes les deux que le matin il avoit ostées au comte Ernest; cent et six drapeaux d'infanterie et cinq cornettes de cavalerie, en ce compris l'estendard des mutinés, et les drapeaux perdus ledict jour regagnés.

Le prince Maurice, demeuré victorieux, coucha ceste nuit au champ de bataille, jusques au lendemain qu'il retourna avec l'armée à Ostende, où il séjourna jusqu'au sixiesme jour dudit mois, pour mettre ordre à ce qu'il convenoit tant au redressement des compagnies devalisées, qu'attendant que ses soldats se fussent un peu reposés et refaits des travaux.

Cinq jours après la desfaicte, le prince s'estant allé remettre devant Nieuport, ayant derechef passé le Hable, où il fit retourner ses navires, fait retrancher son camp, débarquer son canon, dresser ses liteaux et bateries, la mesme nuit entrerent en ladicte ville trois regiments d'infanterie, sans qu'on les sceust empêcher, parce qu'elle n'estoit point du tout assiegée, outre les cinq compagnies qui y estoient en garnison auparavant. Les assiegés le douziesme du mois firent une brave saillie avec environ mil hommes, entre une et deux heures après midy, et vindrent attaquer les gens du prince en leurs tranchées joignant la ville, et d'une furieuse escarmouche, qui fut si bien soutenue et les assiegés si bien rembarrés, qu'ils furent contraincts se retirer, dont toutesfois ne se contentants le lendemain, ils y retournerent, mais ils y prouffiterent autant que le jour precedent, sans qu'en ces deux sorties et escarmouches il y eust perte notable de part ny d'autre.

Ce que le prince ayant bien consideré et attendu la multitude d'hommes qu'il y avoit dans la ville, qu'elle ne seroit aisée à emporter d'assaut sans plus grande force qu'il n'avoit, et sans un long siege, qui l'eust par trop incommodé, voire affoibly son armée et dismé ses soldats, qui, pour lors et selon le lieu, luy estoient assez chers et qu'il n'estoit besoin de trop prodiguer pour une telle bicoque, qu'en tout evenement à son depart il luy eust fallu quitter, ores qu'il l'eust forcée, ou en danger d'estre bientost reprise; bref, que pour l'heure il n'y avoit là rien à gagner, fit une honneste retraicte et leva son camp, faisant rembarquer le canon, bagages, tentes et pavillons, et à la premiere haute marée fit sortir tous les navires hors du hable pour retourner vers Ostende, delibéré d'aller attaquer les forts d'Isabella Clara et de Grootendorst. Afin aussi qu'il ne se vist dere-

chef en danger d'estre enserré , comme son ennemy l'avoit auparavant fort bien designé , sachant bien que les Espagnols s'apprestoient avec une nouvelle armée ; aussi qu'en assiegeant lesdicts forts , s'il n'eust eu aucune envie d'attendre ou de combattre avec telle force qu'il eust peu avoir , il se mist tousjours Ostende à dos , pour en un besoin s'y retirer sans danger , et par là reprendre la mer et retourner librement en Hollande.

Par ainsi le leudemain , estant repassé le hable de Nieuport avec toute son armée , il alla assieger le fort d'Isabella , joignant celui d'Albert , qu'il avoit gagné à son arrivée à Ostende , se logeant du costé de la mer près des dunes , dedans les prairies ; duquel costé , par le moyen de Clara et Grootendorst , ledict fort en un besoin eust peu estre secouru , faisant poser deux pieces d'artillerie sur lesdictes dunes regardant les avenues , et quatre autres du costé d'Ostende auprès du fort d'Albert , pour battre Isabella ; et le 19 encores six canons plus près , avec lesquelles dix pieces on commença à battre le leudemain deux ou trois heures de long tant seulement , par où l'on jugea qu'il y failloit user de plus grand effort , ou qu'autrement l'on n'y profiteroit rien ; neantmoins encores que tout fust prest pour dresser deux autres bateries , il ne fut plus battu depuis , et fit on quelque semblant de le vouloir miner ; mais le vingt et uniesme du mois , à l'aube du jour , l'armée de l'archiduc estant redressée , apparut et se vint planter au delà du fort de Clara , assez près d'iceluy , sans nul empeschement , à cause que ce fort ny celuy de Grootendorst n'estoient nullement assiegés. L'archiduc envoya rafraischir d'hommes et de munitions tous lesdicts forts , à quoy l'accès luy estoit libre et malaisé au prince de l'empescher , à cause de l'entrecoupeure des fossés parmy les prairies , qui sont frequentes en ce pays de Flandre occidentale , aussi bien qu'en Hollande.

Et comme les deux armées des Espagnols et des Estats estoient à la teste l'une de l'autre , sans , à cause de la forteresse des lieux et situation du pays , se pouvoir faire mal que par petites et legeres escarmouches , l'Espagnol ayant toute la terre ferme à son commandement , et les Estats n'ayants qu'un seul hable de mer , et ce à Ostende , le prince voyant que pour assieger ledict fort , le battre et miner n'y prouffiteroit rien ; et que s'il l'eust voulu assaillir , il eust eu deux ennemis à combattre , l'un en teste à la bresche et l'autre par derriere , il resolut de faire une retraite et de se contenter pour ceste année de la victoire de Nieuport , dont plusieurs l'accuserent de n'avoir bien secu en user. Par quoy le vingt

et quatriesme du mois toute l'artillerie fut levée pour la rembarquer au hable d'Ostende [ou les navires estoient entrés] , reservé les quatre qui estoient sur les dunes auprès du fort d'Albert , et les deux qui premierement avoient esté posés au quartier du prince devant Isabella.

Le vingt et cinquiesme du mois , le colonel la Bourloite estant aux premieres tranchées de la contrescarpe du fort d'Isabella , s'estant trop descouvert , fut tué d'une mousquetade à la teste , duquel coup il mourut , assez regretté de l'archiduc , mais gueres des Espagnols , ny Italiens , ny de nuls autres chefs ; parce que ses heureux succès l'ayants rendu presomptueux et hardy parleur , luy engendrerent l'envie des grands , se laissant persuader que rien ne se pouvoit bien executer sans luy : comme à vray dire , de pauvre soldat de fortune , barbier qu'il avoit esté , ayant passé par tous les grades militaires , il estoit par sa valeur parvenu à l'estat de colonel , et à autres belles charges et exploits , esquels il s'est tousjours fidellement porté , et heureusement acquitté au service de ses maistres : aussi n'est il point mort pauvre.

Le prince Maurice et le conseil des Estats , ayants , suyvant leur resolution de quitter le pays de Flandre , et de retourner en Hollande , fait rompre et desmolir le fort d'Albert autant qu'il leur sembla bon , embarqué le canon , levé le siege d'Isabella le dernier dudict mois de juillet , après avoir laissé cinquante et une compagnies d'infanterie , et sept de cavalerie dedans Ostende , reprit la route de Zelande. Estant en mer , les galeres de l'Escuse vindrent par un calme affronter quelques navires , pensants en emporter piece de quelque costé escarté ; mais le vent s'estant un peu levé , elles ne se sceurent retirer si à temps , qu'elles n'en remportassent des coups avec perte.

Le prince estant avec l'armée retournée ès Provinces Unies , et departy ses gens par les garnisons ordinaires pour les rafraischir et relaire d'un si penible voyage , l'archiduc retira pareillement le gros de son armée hors de Flandre , sauf quelques compagnies qu'il laissa à la garde de tous ses forts et de ceux qu'il reprit , redressant en peu de temps celuy d'Albert en tel estat qu'il a esté depuis. Ce qui meut les Estats de retirer hors d'Ostende leur cavalerie et vingt sept compagnies d'infanterie , le reste y demeurant en garnison.

Le seigneur de Wackener , vice admiral de l'archiduc , tenant sa residence ordinaire en la ville de Dunkerke , pour venger la perte de la bataille de Nicuport , se mit en personne sur mer avec sept ou huit navires de guerre , et alla se

ruer sur un eschantillon de la flotte des pescheurs aux harangs hollandois et zelandois : lesquels ores qu'ayants quelques navires de convoy pour escorte espars çà et là, comme la pesche se fait en une grande estendue de mer, estants les premiers trop esloignés pour ayder aux derniers en un besoin, et que les navires de guerre destinés à leur garde et convoy ne les pouvoient partant tous esgalement deffendre et garantir, parmy lesquels ledict vice admiral ayants pris aucuns, et retenant les pilotes et maistres de navires, il enferma et encloua en leur bas bord les matelots et pescheurs de quinze ou seize desdicts navires [qu'on appelle buisses], qu'en plusieurs endroits il fit percer par bas, et ainsi peu à peu couler en fond, sans que ceux qui estoient ainsi enserrés et encloués en peussent sortir pour se sauver, ou du moins s'ayder à la nage du mieux qu'ils eussent sceu, noyant tous ces pauvres gens comme des souris en trape, enfoncés au fond de l'eau; chose pitoyable à voir, et à ouyr les cris et gemissements de ceux qui si miserablement se noyoyent, qui fut une pauvre vengeance.

Les Estats firent durant cest esté bastir une grande gallere en la ville de Dordrecht en Hollande, pour rembarrer les courses de celles de l'Escluse. Ceste gallere, appellée la noire gallere de Dordrecht, montée de dix à douze pieces d'artillerie, dont y avoit deux canons en proue et deux en poupe, ne fut pas sitost achevée et garnie, partie de forçats, partie de volontaires gagés, tant pour tirer à la rame avec les forçats et les encourager, que pour combattre à un abordement [outre les soldats qu'il y avoit sous le capitaine Wicpul, lequel avoit pour son lieutenant un forçat Turc, qui s'estoit sauvé à nage d'une des galeres de l'Escluse], qu'elle fut envoyé à Flessinghe en Zelande pour y attirer celles des ennemis. Or, durant le temps qu'elle y estoit ainsi attendant à l'ancre, le capitaine ayant descouvert trois galeres de l'Escluse qui avoient attrapé un navire marchand zelandois, se mit à les poursuivre, et d'abordée en attaqua l'une des trois si furieusement, qu'après avoir beaucoup souffert, elle fut forcée de se retirer en son trou. Quoy voyant, ce capitaine courut aux deux autres qui avoient jà le navire en main, que bon gré mal gré eux il leur arracha, et les contraignit de se retirer pareillement à l'Escluse, avec non moindre perte que la premiere. Et depuis à sçavoir la nuict du 29 novembre, ce capitaine, avec sa gallere et quatre chaloupes montées d'hommes, alla attaquer le navire admiral d'Anvers, au milieu de la riviere de l'Escaut devant ladicte ville, qui estoit un des beaux navires qu'il y eust aux Pays Bas, en laquelle il

y avoit seize pieces d'artillerie de metal, grosses et menues, dix de fer, six perrieres, et plusieurs berches ou faconneux, posés en trois estages, du port de nonante lest, qui font quatre vingts tonneaux, qu'il assaillit vivement, en tailla aucuns en pieces, et aucuns sautants outre bord furent noyés durant l'obscurité de la nuict. Puis il prit les nefes marchandes de Bruxelles et de Malines, en chacune desquelles y avoit quatre pieces de metal, sans les berches, et encores autres cinq navires qu'on appelle *heus* en langage du pays, servants de convoy aux vivres et munitions qui se menent à l'Escluse, et ès fortresses que les Espagnols tiennent sur les eaux et rivieres, armés de mesme que les nefes marchandes, tous lesquels navires et prisonniers qu'il en retint, il amena à Flessinghe, passant à la mercy du canon des Espagnols devant Ordam et autres forts sur la riviere de l'Escaut; ce qui fit grand effroy à la ville d'Anvers, laquelle fut deux jours fermée, craignant quelque trahison. Ils gaignerent en tous ces navires cinquante pieces d'artillerie de metal de toutes sortes, en somme pour la valeur de plus que ladicte gallere noire de Dordrecht n'avoit cousté à bastir et equipper: que neanmoins on avoit jugé dès le commencement devoir estre inutile, et autant de despens perdus.

Don Francisco de Mendoza, admirant d'Aragon, ainsi que nous avons dict, fut pris prisonnier, à la journée de Nieuport et mené en Hollande, où attedié de sa prison au chasteau de Woerden, eust volontiers donné pour sa rançon une grande somme de deniers: mais les Estats ny voulurent entendre qu'à ceste condition, qui estoit de le delivrer en eschange [au lieu de rançon] de tous leurs subjects et serviteurs prisonniers, tant en Espagne, aux Pays Bas, qu'ailleurs.

Ledict seigneur admirant voyant que pour or ny argent il n'estoit rançonnable, et que sans autre moyen il estoit en danger d'y finir ses jours, fit tant vers le roy d'Espagne et l'archiduc Albert, que pour sa delivrance il eut promesse d'elargissement en pleine liberté, et qu'on rendroit pour luy tous les prisonniers des Provinces Unies ou qui auroient esté pris en leur service, estants pour lors detenus, soit aux galeres, en prison, ou autrement, sans aucune rançon; lesquels auparavant sa pleine delivrance, il devoit faire représenter en pleine liberté aux Estats. A raison de quoy fut escrit de la part desdicts seigneurs, par toutes les villes desdictes provinces, qu'on eust à apporter par escrit, ès mains du commis à ces fins, tous les noms de ceux qu'on sçavoit estre detenus tant en Espagne à

l'inquisition, es isles, et aux Indes, comme aux Pays Bas, à l'Escluse, Dunkerke et ailleurs. Ce qui fut fait; et sur ce estants tous lesdiets prisonniers de retour, lediet seigneur admirant fut eslargy et mis en pleine liberté.

Au mois d'aoust de ceste presente année, il advint une chose notable en Escosse, tant pour une indeue convoitise de biens d'une part, et presque toujours malheureux desir de vengeance d'autre, que par la qualité de ceux qui l'ont rendue exemplaire à tous vivants et avenir. Deux gentilshommes, heritiers de la fameuse maison de Gavry, resolu de venger sur le Roy la mort publique de leur pere, n'en virent plus prompt moyen que par celle du prince leur souverain, que le cadet entreprit d'executer, luy ayant persuadé venir à sa maison prendre possession d'un grand et vieil thresor exprès et de long temps gardé pour Sa Majesté: se persuadants qu'entré à petite suite il seroit aisement poignardé par nombre de leurs plus assurez amis et serviteurs qu'ils y ameneroient pour cest effect, afin d'executer leurs malheureux desseins.

Le mardi cinquiesme jour du present mois d'aoust, sur les sept heures du matin, le roy d'Escosse sortant de son palais de Falkland pour aller à la chasse, fort peu accompagné, sinon des due de Lennox et comte de Mar, Alexandre Ruthven, puisné du comte de Gavry, personnage disposé et gaillard, et duquel il tenoit grand compte, le vint trouver avant qu'il montast à cheval, le tira à part, disant qu'il desiroit luy communiquer un grand secret, qu'il n'osoit découvrir à son frere ainsné, ny à autre qu'à Sa Majesté. Le Roy, usant de sa courtoisie accoustumée, s'esloigne de sa compagnie, preste l'oreille à ce qu'il vouloit dire: lors il commença à remonstrer à Sa Majesté que Dieu avoit mis en ses mains le moyen de subvenir aux necessités où elle estoit engagée, ayant de bonheur rencontré un homme incogneu, qui sçavoit un grand thresor, et qu'il l'avoit renfermé, lié et garotté en une chambre au logis de son frere ainsné, dans la ville de Perth, distante de là cinq lieues françoises; et qu'il ne craignoit rien tant que ce secret vinst à la cognoissance de son frere, d'autant qu'il pourroit s'emparer de l'homme et du thresor, au prejudice de Sa Majesté à qui de droict il appartenoit; et qu'outre la malveillance de son frere, il seroit frustré de la recompense qu'il esperoit de Sa Majesté pour luy mettre en main ce thresor: suppliant très humblement le Roy ne reveler ceste affaire à personne quelconque, et qu'il voulust quitter la chasse, et renvoyer sa compagnie, sinon deux ou trois de ses domestiques, pour en toute dili-

gence marcher en ladicte ville. Sa Majesté de prime face eut opinion que ce jeune homme fust aliéné de son sens, et qu'il contoit quelque folie imaginée; mais voyant qu'il parloit de jugement rassis, et juroit estre vray ce qu'il avoit dit, Sa Majesté y prit plus de goust, et promit qu'aussitost qu'il auroit chassé une heure ou deux, il prendroit son chemin à Perth, avant que retourner en son palais de Falkland. Sur les dix heures du matin Sa Majesté remit la chasse au lendemain. Ce puisné de Gavry la revint trouver, bien ennuyé qu'elle avoit tant tardé, et sans donner loisir d'attendre sa haquenée ni ses gens, luy persuada de prendre le chemin de Perth. Sa Majesté n'ayant espée ny dague, mais seulement sa trompe au col qu'il portoit pour la chasse, s'y achemine. Lesdiets seigneurs de Lennox et de Mar, l'un beau frere de Gavry, l'autre son allié ayant espousé sa cousine germaine, tous deux ses plus grands amis, esbahys de la resolution de Sa Majesté à eux incogneue, abandonnés de leurs serviteurs, qui estoient esgarés par le bois, le suivirent en toute diligence, et quelques autres à la file prindrent le mesme chemin: de façon qu'arrivant à Perth, Sa Majesté n'avoit que quatorze ou quinze gentilshommes, qui mirent pied à terre avec elle. Or ce bon thresorier guetta si bien tout le long du chemin à l'entour du Roy, qu'il n'eut jamais commodité de communiquer à personne la cause de son voyage, seulement il dit en l'oreille au due de Lennox qu'il alloit voir un thresor, et qu'il eust à se tenir près de luy quand il le verroit. Avant qu'entrer en la ville, Sa Majesté commença à soupçonner qu'il y avoit du mystere; neantmoins il se fioit au naturel de ce jeune homme, en se representant les faveurs et gratifications qu'il avoit faictes à son frere ainsné, et à tous ceux de sa maison, qu'il alla en avant sans songer davantage. Les serviteurs du Roy apperceurent par le chemin qu'en ce puisné de Gavry y avoit changement de visage; toutesfois sçavoient ils qu'il n'avoit aucune occasion de mescontentement: cause qu'ils n'en tindrent aucun compte.

Approchée que fut Sa Majesté de la porte de la ville, le comte de Gavry, accompagné de quarante à cinquante gentilshommes, vint au devant, le mene avec toute reverence à l'improviste en son logis, s'excusant qu'il avoit entendu que Sa Majesté deust venir ce jour là. Cependant on luy appresta à disner bien maigrement, mais sa collation estoit bien pirement préparée. Sur la fin du disner, pour mieux jouer leur tragedie, le comte de Gavry convia à disner les seigneurs de Lennox et de Mar en une salle là

près, laissant le Roy seulement accompagné des gens du comte et de son frere, qui avoit en garde le thresor ; lequel voyant l'occasion d'executer sa conspiration, dit au Roy , qu'il estoit bon que luy seul ailast voir le thresor. et l'homme qui le gardoit : à quoy aisement il s'accorda. Sortants de la chambre, le Roy passe par une belle gallerie, et le frere de Gavry ferme la porte, et de là mene Sa Majesté en une autre chambre, luy disant qu'il tenoit le thresor encores mieux enfermé, et ferme la porte de ceste chambre, de rechef il mene le Roy dans une troisieme chambre , de laquelle il ferme aussi la porte. Ce faict, luy montre dans un cabinet un vilain qu'il avoit attiré, pour luy servir de bourreau à le massacrer, et dit : Voylà vostre homme. Le tenant ainsi seul serré, sans armes ny aucune deffense, mettant le chapeau superbement en la teste, et tenant le poignard au gosier de Sa Majesté, commença à luy dire : « Te souvient il du meurtre de mon pere ? Ta conscience t'accuse maintenant de son sang innocent ; c'est à ceste heure que j'en auray vengeance, tu mourras. » Le Roy , bien estonné que le thresor qu'il s'attendoit de voir fust de si mauvais aloy, luy dit doucement : « De quoy, mon amy, vous servira mon sang ; je n'ai jamais merité en vostre endroict telle rigueur. Quant à la mort de vostre pere, il mourut par voye de justice, convaincu de crime de leze majesté, lorsque j'estois encores mineur, et toutes ses terres et seigneuries, qui me furent acquises et confisquées pour crime, devenu majeur, je les ay remises es mains de vostre frere aîné, et rendu vostre maison de meilleure condition, et en plus grand honneur qu'elle ne fut onc. Je suis vostre Roy, vous avez esté nourry en chrestien, et sous un maistre qui ne vous a pas enseigné de massacrer vostre prince. Que gagnerez vous par ma mort ? J'ai des enfants pour heritiers, mon peuple ruinera vous et vostre maison de fond en comble, de sorte que de vostre race ne demeurera qu'une memoire ignominieuse ; il vaut mieux oublier tout ce qui s'est passé, et que nous retournions d'où nous sommes venus, et vous promets en foy et honneur de prince de ne m'en ressentir. » Pendant ce discours d'un quart d'heure, le traistre, autrement assez asseuré, et de qui Sa Majesté attendoit le coup de la mort, demeura tellement effrayé et tremblant qu'il ne put remuer ne pieds ne bras, combien qu'il fust deux fois plus robuste que Sa Majesté, et tenoit le poignard au poing. Dieu le voulut affoilir, et donna telle force et courage au Roy, qu'il ne luy sceut nuire en aucune façon. Passant ainsi ceste meslée, le comte de Gavry faict croire au duc de Lennox, comte de

Mar, et autres serviteurs du Roy, qu'il estoit sorti par une autre porte, et monté à cheval. Toutesfois le duc de Lennox venant à la porte du logis, entendit que Sa Majesté y estoit encores, et s'arresta là, sans penser qu'aucun mal luy fust advenu. Le jeune de Gavry tenoit encores le Roy enfermé, et ne luy pouvoit faire mal, et, touché du doigt de Dieu, trembloit, sans le pouvoir offenser, mais commanda à Sa Majesté qu'il se rendist prisonnier de ce vilain, attendant qu'il retourneroit de parler avec le comte de Gavry son frere, sans crier ny ouvrir les fenestres, par où elle pouvoit advertir ses gens du danger auquel elle se trouvoit, ce qu'elle jura solennellement. Mais dès que Gavry fut sorti de la chambre, le Roy prenant courage, commanda au bourreau d'ouvrir les fenestres, ou qu'il le tueiroit, ne les voulant ouvrir lui mesme, pour le serment qu'il avoit faict : ce qu'il fit à demy. Sur ce, le cadet de Gavry retourna d'avec le comte son frere, disant au Roy qu'il failloit qu'il mourust, et luy monstra une grosse lesse de soye pour luy lier les bras. Ils avoient préparé au fonds du cabinet où ils estoient une cachette creuse et couverte de foing pour y jeter le corps du Roy, après qu'ils l'auroient tué, affin de n'estre apperceu.

Ce Prince, d'un grand cœur dit : « Traistre, tu mentiras et ne me lieras point les bras, j'ay vescu en prince libre, je mourray en liberté de corps et d'esprit. » Et voyant que Gavry mettoit la main à l'espee, il l'empoigna de telle sorte qu'il ne la put desgainer, et d'une autre main le prit au gosier et le tint coy. Luy d'autre part tenant les memes prises du Roy, tous deux s'entre abattirent sur la place, jusques à ce que Sa Majesté voyant la fenestre demy ouverte, cria à haute voix par deux ou trois fois trahison. Les seigneurs de Lennox et de Mar, oyant le cry du Roy, accoururent vistement au mesme endroict par où Sa Majesté avoit monté à la chambre, trouverent les portes fermées, et n'y peurent entrer jusques à tant qu'ils eurent faict apporter des marteaux et autres engins pour les forcer et rompre. Quelques serviteurs du Roy empoignerent le comte de Gavry qui attendoit l'issue de sa conjuration, faisant semblant de ne sçavoir que c'estoit : neantmoins il se sauva par le moyen de ses gens dont il avoit nombre. Il est à considerer les difficultés èsquelles demouroit Sa Majesté nue et sans armes contre ce jeune homme, armé et plus fort, lequel toutesfois fut contraint d'appeller à son secours contre le Roy le bourreau, qui, tout effrayé et tremblant, declara ne luy pouvoir aider. A la fin un jeune gentilhomme nommé Ramestay, nagueres sorti de page de la maison de

Roy, entend le bruit et se souvient qu'il y avoit un autre escalier pour monter en la chambre en laquelle estoit Sa Majesté, où il la vint trouver par iceluy, portant un espervier sur sa main gauche, et voyant Sa Majesté sur la place, qui avoit par force gagné l'espée du traistre, quitta son oiseau et luy accourut la dague au poing. Le Roy, sachant que ce Gavry avoit le corps couvert d'un pourpoint cotonné à l'espree de l'espée, dit à son page qu'il le frappast par le ventre, qu'autrement il ne luy scauroit faire mal, et que cependant il le tiendroit ferme : ce que le page fit par deux ou trois fois. Faut remarquer que Sa Majesté, nonobstant le danger auquel il estoit à l'heure que Ramesay donna les coups de dague à ce Gavry, craignant que son espervier qu'elle ayroit n'eschappast, tenant Gavry au collet, mit le pied sur le lacs de l'espervier, afin de l'arrester, tant elle avoit oublié la crainte du peril, duquel elle n'estoit encores sortie. Car le sieur Thomas Ereskin, chevalier, gentilhomme de la chambre de Sa Majesté, et N. M. Hys, docteur en medecine, qui avoient suivy Ramesay, n'estants qu'eux trois avec le Roy et le valet d'un gentilhomme, qui fortuitement s'y trouva, voicy arriver le comte de Gavry, comme quasi enragé, tant pour la mort de son frere que pour estre deceu de son desseing, estimant que son frere et le bourreau deussent avoir achevé ce qu'il avoit ordonné, sans qu'il eust la peine d'y mettre la main : lediet comte, armé d'un casque en feste, deux espées en ses mains, suivy de sept ou huit des plus asseurés de ses serviteurs, entre dans la chambre, jurant que tous ceux qui y estoient passeroient par le fil de l'espée sans misericorde. Tant Dieu voulut favoriser et proteger le Roy, qu'il encouragea sa petite troupe, que Ramesay donna un coup d'espée à travers le corps du comte, dont il mourut sur la place, et tous ses gens demeurés estropiés ou blessés se mirent en fuite. Les seigneurs de Lennox et de Mar, durant ceste meslée, et tous les autres serviteurs du Roy, les uns pensants rompre la porte, les autres par eschelles tasehants d'entrer à l'ayde du Roy, n'esperoient jamais le voir en vie. Quand Sa Majesté se vid hors du danger, le comte et son frere morts, et leurs gens en fuite, ses habits tous sanglants du sang de Gavry, tué entre ses bras, se mit à deux genoux et remercia Dieu, qui par sa grace l'avoit deslivré d'un si eminent danger.

Cependant il y eut un bruit espars par toute la ville, que le comte de Gavry avoit esté tué, ce qui causa un grand tumulte; car une grande multitude de peuple accourut ensemble de tous les quartiers de la ville, ne sachant rien de

ceste meschanceté, se met à environner la maison de toutes parts par l'espace de trois ou quatre heures, jusques à ce que finalement le Roy parlant à eux par la fenestre et faisant signe de la main, appaisa le tumulte; et ayant fait appeller à soy au dedans de la chambre où il estoit le magistrat de la ville, il exposa toute l'histoire comme elle estoit advenue. Bref, il bailla en garde au magistrat et la maison et les corps morts de ces miserables et malheureux, jusques à tant qu'il en fust ordonné par justice. Toutesfois, il fit auparavant rechercher diligemment si on trouveroit point quelques escrits et lettres dont on pust découvrir quelque chose de ceste entreprise et conjuration; mais il ne put rien trouver, sinon une gibeciere pleine de caracteres magiques et de mots d'enchanterie. En cela il est vraysemblable que le comte y avoit mis beaucoup de fiance; car jamais il ne s'estimoit estre en seureté, s'il n'avoit ceste gibeciere, et pour ceste occasion il la portoit tousjours quelque part qu'il allast. Mesme cela fut observé que, tandis que ces caracteres demeureroient pendus à son col, les playes desquelles il mourut ne distillerent pas seulement une goutte de sang : et aussitost qu'ils luy furent ostés, incontinent tout le corps regorgea de sang abondamment.

Pour faire toutes ces choses, tout ce jour là se passa jusques à huit heures du soir, devant que le roy d'Escosse se peust remettre en chemin pour s'en retourner, et ce à cause de la foule du peuple qui venoit là de toutes parts en grand nombre.

Mais quand il eut passé vers Falkland quatre mil pas distant de la ville de Perth, tous les carrefours des chemins furent remplis de toutes sortes d'hommes tant de pied que de cheval, qui alloient au devant de luy, tellement que l'acclamation de joye, dont ils luy applaudissoient et gratifioient comme à leur Roy, s'entendoit de plus de mil pas.

D'autre part, quels tesmoignages de liesse et de joye ses subjects luy ont ils rendu par tout le royaume, combien grand amas et concours de peuple s'y fit, combien de canonnades tirées par mer et par terre, combien de fusées et pots à feu furent de toutes parts embrasés, combien de sonneries de cloches, bref, combien de prieres furent faictes, tant en public qu'en particulier, pour en rendre graces à Dieu, cela n'est pas de ceste histoire que nous le poursuivions plus avant.

Mais d'entre les domestiques du comte il fut prins un Jacques Veme de Baloge, qui estant enquis de la vie et des mœurs dudiet comte, s'il avoit cogneu quelques indices de ceste trahison contre la majesté du roy d'Escosse, tandis qu'il

estoit avec luy à Strabre, respondit qu'il n'en avoit jamais peu observer aucune chose. Enquis s'il avoit jamais eu propos avec luy de choses curieuses, lors il dit, qu'eux demeurants à Strabre, chasteau appartenant audiet comte, il avoit esté trouvé un serpent par un quidam d'entre eux, lequel fut tué, et que puis après on le dit au comte, qui leur dit lors, si vous ne l'eussiez point tué vous eussiez veu de merveilleux passe-temps ; car, disoit-il, en prononçant un seul mot hebreu j'eusse faict que le serpent se fust arrêté tout court ; lediet Jacques disoit l'avoir oublié, mais qu'il signifioit sainteté : tellement que le serpent n'eust pas essayé de s'en aller, ce disoit le comte, et qu'il l'avoit ainsi experimenté auparavant ; et que comme lediet Jacques luy demandoit là où est ce qu'il avoit trouvé ce mot, il respondit au Talmud des Juifs, et qu'il estoit provenu par tradition. De rechef lediet Jacques demandant au comte que c'estoit à dire ce mot cabalistique ou de talmud, que le comte respondit qu'il y avoit de certains mots baillés aux Juifs par tradition, et qu'ils avoient esté proférés de Dieu en paradis, et que pour ceste raison ces mots là estoient de plus grande efficace qu'aucuns autres depuis usités par les prophetes et par les apostres. Et que lors lediet Jacques luy demanda s'il n'estoit rien requis davantage, sinon que de prononcer le mot nuement, que lors le comte avoit respondu que si, et qu'il failloit avoir outre cela une ferme foy en Dieu qui fust invariable, et ce necessairement ; et que cela n'estoit pas une chose nouvelle entre les doctes, veu que cela n'est pas repugnant à la nature, et qu'il avoit appris cela d'un Italien lequel il avoit douté du commencement qu'il ne fust negromancien, mais que depuis il avoit trouvé par effect qu'il estoit docte personnage et theologien profond, et qu'avec luy il avoit traicté plus avant des secrets de la nature ; que mesme, disoit-il, cela n'est point artifice de transmuier une herbe en de la chair, et de ceste chair puis après faire des mouches, et autres choses absurdes de la generation humaine, qu'il ne luy auroit voulu dire, s'il ne l'eust tenu pour son grand amy. Ce fut sa deposition, sur laquelle nous pouvons dire que la nature humaine est agitée de grandes importunités.

Nous avons dict comme le baron de Lux et le sieur de Pralin, qui eurent charge de reconduire le duc de Savoye, jusques en Bresse, avoient adverty Sa Majesté de quelques paroles du duc, qui faisoient presumer qu'il ne tiendrait son accord faict à Paris au mois de fevrier dernier, quoiqu'il eust escrit à Sa Majesté tant de Savoye que de Piedmont, « qu'il estoit très content de l'accord. »

Le Roy eut particulier advis que le duc estoit fort irresolu de ce qu'il devoit faire, et qu'il avoit envoyé vers le Pape et vers plusieurs princes et republicques d'Italie leur faire entendre qu'il avoit esté forcé au traicté de Paris, et de combien il leur importoit si ce traicté estoit effectué ; mais il ne trouva leurs intentions de mesme la sienne, et n'eut la responce qu'il esperoit.

Sa Majesté eut aussi advis qu'il faisoit fort le dissimulé, tantost disant « qu'il ne rendroit le marquisat que par la force, » qui estoit sa vraye intention ; quelquefois, « qu'il aimeroit mieux bailler la Bresse que le marquisat ; » ce qu'aucuns croyoient pour l'avoir veu soupirer les larmes aux yeux en regardant la citadelle de Bourg à son retour de France. Mais il disoit le plus souvent *qu'il rendroit le marquisat, et ce à double dessein.*

L'un, affin que le Roy, pensant qu'il y procedoit de bonne foy, luy accordast encores quelques delays pour la restitution du marquisat, pendant lesquels et devant que le Roy eust levé une armée l'hyver surviendroit, et par ce moyen empescheroit les François de rien entreprendre contre luy pour ceste année.

L'autre, affin que le roy d'Espagne et son conseil, qui apprehendoient sur tout la restitution du marquisat, pour la proximité du voisinage françois au duché de Milan, accordast à Bely, chancelier du duc et son ambassadeur en Espagne, où il l'avoit envoyé exprès pour appaiser les Espagnols qui se sentoient offensés du voyage du duc en France, secours d'hommes et d'argent, en cas que le Roy le voulust forcer ; ou bien qu'il pust tirer quelque recompense de l'Espagnol pour l'eschange de la Bresse au marquisat.

Bely se plainet au conseil d'Espagne du peu de temps qui estoit pour la restitution du marquisat aux François ; il eut pour responce : « qu'on ne levoit pas des armées en France ni ailleurs si promptement ; qu'il assurest le duc son maître que le comte de Fuentes seroit dans le mois d'aoust à Milan, où il y avoit deux millions d'or qui l'attendoient, avec tant d'hommes et de commodités que quiconque le voudroit forcer auroit assez de peine à se deffendre. »

Le Roy estoit bien adverty de toutes ces pratiques. Le premier jour de juin estant passé, dans lequel suivant l'accord de Paris le duc devoit rendre le marquisat, Sa Majesté s'achemina à Lyon, où le duc le supplie par lettres de luy donner encores quelques jours de delay, et qu'il le rendroit content par ses ambassadeurs qu'il enverroient exprès à Lyon. Le delay qu'il de-

manda luy fut accordé. L'archevesque de Tarentaise, le marquis de Lullins et Roncas, ses ambassadeurs, arriverent à Lyon le quinzième de juillet; ils dirent au Roy: « Que le duc leur maistre se plaignoit du traité de Paris, qu'il n'avoit osé rien refuser à Sa Majesté lors qu'il estoit en la capitale ville de son royaume; que quand il tiendroit son accord, qu'il en pourroit estre plus blasmé qu'en ne le tenant pas, pour le notable interest de luy, de ses enfants, et de ses pays; toutesfois qu'il estoit prest de rendre le marquisat, mais qu'il supplioit le Roy d'en accorder l'investiture à l'un de ses enfants. »

Le Roy leur respondit: « Que le duc luy avoit escrit de Chambéry et de Thurin plusieurs lettres, par lesquelles il luy mandoit qu'il estoit très content de l'accord qu'il avoit fait à Paris, et promettoit de l'effectuer, ce qu'il estoit tenu de faire. Quant à la demande de l'investiture du marquisat pour l'un de ses enfants, il n'y avoit nulle apparence qu'il luy peust faire une telle liberalité, veu le peu d'occasion que le duc luy en avoit donné; au reste qu'il estoit très mal content des difficultés que faisoit le duc sur leur accord, auquel s'il ne satisfaisoit dans le premier du mois d'aoust pour tout delay, qu'il se preparast à se bien deffendre. »

Roncas, qui estoit le principal confident du duc, retourne vers Son Altesse luy faire entendre la resolution et le mescontentement de Sa Majesté, mais principalement pour l'avertir qu'il donnast ordre à ses affaires.

En ce temps le sieur de Fosseuse, revenant de Piedmont, assura le Roy qu'il avoit ouy jurer au duc de Savoye qu'il ne rendroit jamais le marquisat, et qu'il donneroit pour quarante ans d'esbatment de guerre à quiconque entreprendroit de la luy faire.

Roncas fut incontinent de retour, qui assura le contraire, et que son maistre ne desiroit que la paix, et vouloit rendre le marquisat suyvnt l'accord de Paris; mesme qu'il l'avoit renvoyé avec charge de traicter comme la restitution s'en feroit; il fut fort bien receu, apportant ces nouvelles de paix; mais ce n'estoit que feintes, ainsi qu'il se verra cy après.

Le Roy se fit aux presidents de Sillery et Janin pour traicter avec lesdicts ambassadeurs du duc, comme la restitution du marquisat se feroit; les articles en sont accordez, mais les ambassadeurs du duc, devant que les signer, desirent que le duc leur maistre ait la communication, de peur, disoient ils, de l'offenser.

Roncas se charge de les porter, mais au lieu de retourner, il renvoye une lettre, avec des

responses qui firent cognoistre que le duc n'avoit que de dissimulation, pour ne rien rendre et amuser le Roy cependant que le comte de Fuentes viendroit d'Espagne, que ses forces s'amasseroient, et qu'il pourvoiroit à sa seureté.

Neantmoins l'archevesque de Tarentaise, et Lullins, rentrants encores en conference avec lesdicts sieurs presidents de Sillery et Janin, firent naistre quatre difficultés.

I. Sur la restitution en mesme temps des places du marquisat, par le duc, et du pont de Vaux en Bresse, par le Roy.

II. Sur la restitution du baillage de Gex.

III. Sur la restitution de l'artillerie, et munitions qui estoient dans Carmagnole.

IV. Et sur la nomination d'un gouverneur au marquisat.

Sur le premier il fut arrêté que, puisque le duc de Savoye avoit pris le premier Carmagnole, qu'il rendroit le premier le marquisat, et puis après que le Roy luy rendroit ce qu'il tenoit en Bresse,

Sur le second, que le Roy ne pouvoit restituer une chose qu'il ne possedoit pas, veu que c'estoit ceux de Geneve qui occupoient le baillage de Gex.

Sur le troisieme, le Roy se contenta de la moitié de l'artillerie qui estoit dans l'inventaire du duc, combien que la perte en estoit grande, Sa Majesté ayant mieux supporter ceste perte que rentrer en la guerre.

Sur le quatrieme, qu'il ne vouloit mettre pour le present un gouverneur au marquisat, mais seulement un lieutenant general, qui estoit le sieur du Passage, beau frere du comte de La Roche, serviteur du duc.

Ces quatre difficultés ayant ainsi esté resolues et accordées, les ambassadeurs du duc supplierent le Roy de leur donner encores du temps pour en advertir leur maistre. Le Roy leur dict que si dans le seiziesme d'aoust toutes ses places du marquisat ne luy estoient rendues, qu'il esayeroit de r'avoir par force ce que l'on luy desnioit par raison.

Le Roy eut advis, le septiesme d'aoust, que le duc avoit encores refusé ces dernieres conditions; sur cest advis il contre-manda le sieur du Passage, qu'il avoit envoyé avec deux cents hommes de pied et trois cents Suisses du regiment du colonel Galatis, lesquels devoient entrer en garnison dans Carmagnole le seiziesme jour d'aoust, et ce suyvnt le dernier accord.

Il fit aussi publier le onzieme de ce mois une declaration comme il estoit contrainct d'employer ses armes contre le duc de Savoye, pour

avoir raison du marquisat de Saluces, par luy pris et usurpé sur la couronne de France, en temps de paix, du vivant du feu roy Henry III, predecesseur de Sa Majesté, d'heureuse memoire, bienfaicteur du pere dudict duc; declare et fait seavoir à tous ceux qu'il appartiendra avoir recours à ce remede à grand regret et contre son cœur, pour le singulier desir qu'il avoit de regner en paix et vivre en bonne amitié avec tous ses voisins, ayant pour l'esviter fait tout ce que son honneur et le devoir d'un prince amateur du repos public et du bien de son estat luy ont permis de faire. Prenant en sa protection et deffense les personnes et lieux ecclesiastiques lesquels ne favoriseront et ne serviront de retraicte et d'assistance aux armées dudict duc, et tous les habitants des villes, qui ouvriront les portes d'icelles à Sadiete Majesté et à ses serviteurs. Entendant seulement que les voyes d'hostilité se practiqueroient contre ceux qui porteroient les armes et favoriseroient ledict duc de Savoye et ses adherents. Deffendant tous sacrileges, ravissements et violemens de femmes et filles, bruslemens de maisons, places et chasteaux, à peine de la vie. Enjoignant à tous François ses subjects estants au service dudict duc de s'en retirer et retourner en son royaume, quinze jours après la publication de ceste declaration faicte esdictes armées, à peine d'estre punis et traités, tant en leurs personnes qu'en leurs biens, comme criminels de leze majesté au premier chef.

Le Roy avoit bien recogneu que tous les temporisements et toutes les longueurs du duc ne procedoient que d'une mauvaise intention, et qu'il seroit contrainct enfin de luy declarer la guerre. Il avoit envoyé M. le duc de Guyse en Provence pour prendre garde à son gouvernement, sur l'advis qu'il eut que le duc tramoit des surprises, seavoir de Marseille sur les François, de Bresse sur les Venitiens et de Modene sur le duc de Rege; mais ledict sieur duc de Guyse ayant dextrement descouvert et prudemment conduit son dessein, rendit celle de Marseille inutile, par l'execution exemplaire des entrepreneurs.

Le mareschal de Biron avoit eu charge de faire descendre de la Bourgogne toutes ses troupes, et ledict sieur Desdiguieres avoit eu commandement d'assembler et tenir prestes les compagnies tant de pied que de cheval qui estoient au Dauphiné.

Le Roy avoit aussi donné des commissions pour la creue des compagnies de gens de pied, et pour faire une levée de pionniers. Il avoit envoyé de l'argent en Suisse pour assurer une

levée au besoin, et avoit fait faire en diligence des boulets en Nivernois, Bourgogne et Dauphiné.

M. le marquis de Rosny, grand maistre de l'artillerie, fut envoyé à Paris; en quatre jours il retourna vers Sa Majesté avec une diligence incroyable, si qu'en moins de trois sepmaines le Roy eut hommes, argent, canon et munitions.

Le Roy, qui sait qu'en la guerre rien n'avance tant l'execution que la presence du chef, resolu de faire assaillir les estats du duc des deux costés, et par la Bresse et par la Savoye, partit de Lyon le mesme jour qu'il declara la guerre, et s'en alla à Grenoble pour aller à l'entreprise de Montmelian en Savoye, et s'y trouver en toutes les occasions. Il commanda quand et quand au mareschal de Biron d'executer l'entreprise sur Bourg en Bresse, et entamer par ce costé la guerre à son ennemy.

La ville de Bourg fut prise au poinct du jour le 13 aoust par le mareschal de Biron; ceste prise fut presque aussitost sceue que conceu. Lecomte de Montemayor, gouverneur de Bresse, et Bouveus, capitaine de la citadelle de Bourg, furent advertys par les ambassadeurs du duc, qui estoient encores à Lyon, de l'entreprise, et de se tenir sur leurs gardes. Un espion qui avoit esté parmi les troupes du mareschal de Biron et qui avoit veu les petards, et compté les soldats au passage de Mascon, les en alla advertir, mais mesprisants tous ces advis et se fiants en la force de leurs murailles et de leurs portes, ils trouverent que ledict mareschal de Biron avec douze cents hommes seulement et deux petards emporta la premiere et seconde porte de la ville, et y entra sans resistance aucune et sans perte que d'un soldat. Les troupes y entrerent sans desordre, et tirerent droit en la place devant la citadelle qu'ils eussent bien desiré prendre d'une mesme demarche, et s'y tindrent jusques sur les dix heures, où, pendant que l'on capituloit avec deux cents Suisses qui s'estoient enfermés en un bastion, lesquels on laissa aller sans rançon, chargés de tout ce qu'ils moustrent leur appartenir, et aussi pour attendre si Bouveus feroit faire quelque sortie de la citadelle, comme l'on faisoit le semblant, ledict sieur mareschal ayant si heureusement executé ceste entreprise, resserra les assiegés dans la citadelle par forme de bloeus, si qu'ils n'eurent depuis le moyen d'en sortir qu'à leur desadvantage, avec beaucoup plus d'envie d'en revoir le dedans qu'ils ne s'estoient avancés au dehors, par le bon devoir qu'y firent le baron de Lux et le sieur de Sainet Angel, qu'il y laissa pour commander aux troupes.

Le duc de Savoye, adverty que le Roy estoit en armes, que la Savoye et la Bresse estoient en proye pour n'avoir puissance alors de se defendre, que le marquis de Lullins son ambassadeur près du Roy avoit eu commandement de se retirer, supplie le patriarche Calatagiron, qui depuis le traité de Paris avoit tousjours demeuré à Thurin au couvent des Cordeliers, de prendre la peine de faire un voyage vers le Roy pour racommoder les affaires, et de le supplier de tenir le traité de Paris.

Aucuns tiennent que ledict sieur patriarche avoit commandement du Pape de demeurer en Piedmont jusques à ce que le duc eust effectué ses promesses. Le duc avoit ce sejour fort suspect, et avoit creu qu'il n'estoit là que pour espier ses intentions, si bien que ceux qui le visitoient en son couvent, le duc ne les tenoit pour ses amis : ce que ledit sieur patriarche avoit bien recognu, dont il en fut indigné, mais qu'il le dissimula, et que pour ceste occasion il fit donner advis au Roy « que le duc ne pensoit avec toutes ses offres et propositions qu'à le tromper, et qu'il continuast le cours de ses armes. » Tout cela n'est pas croyable, car ledict sieur patriarche accepta la charge de venir trouver le Roy à Grenoble, où il vint, et luy parla le jour de la my aoust au sortir de vespres, jour auquel Sa Majesté avoit touché les malades des esrouelles, et luy remonstra : « Que Sa Saincteté auroit un grand mescontentement de ceste guerre, le conjure de se resoudre à la paix, et de revenir pour cest effect à ce qui avoit esté accordé par le traité de Paris; que Sa Saincteté loueroit son dessein de vouloir r'avoir le sien, mais non d'entreprendre sur l'ancien estat de Savoye, ce que faisant Sa Majesté ne devoit esperer aucune faveur de Sa Saincteté. »

Le Roy luy respondit : « Qu'il auroit du regret que Sa Saincteté receust quelque mescontentement de la guerre qu'il faisoit au duc de Savoye, laquelle il n'avoit declarée qu'après qu'un chacun avoit bien veu que les delayements du duc n'estoient que pures moqueries; que Sa Saincteté estoit la personne qu'il honoroit le plus en ce monde, et auquel il se sentoit si obligé et tenu, qu'il ne luy pourroit rien refuser; mais toutesfois qu'il estimoit estre tant bien voulu de luy, qu'il ne luy conseilleroit pas faire jamais rien contre son honneur et sa couronne; que le duc n'ayant voulu effectuer les promesses qu'il avoit signées à Paris, il n'estoit plus obligé de les observer.

Après quelques paroles qu'ils eurent ensemble, le Roy luy diet encore : « Jugez, monsieur le patriarche, comme les voisins de ce duc se

peuvent asseurer de son amitié, veu les ruines qu'il a faictes durant les derniers troubles de mon royaume en mes provinces de Dauphiné et de Provence. Son ambasadeur en Suisse, à la journée de Bade, pour excuser la prise du marquisat de Saluces, diet que son maistre avoit grand nombre d'enfants, yssus de roys et d'empereurs, qu'il estoit naturel à leur pere de chercher le moyen de les aggrandir. Quel repos auroit donc ses voisins jusques à ce que ses enfans soient pourvus. Il ne faut point, monsieur le patriarche, qu'on entre en doute que je n'observe le traité de Vervins, lequel ne m'oblige point de quitter le mien, ny aussi que la guerre que je fais trouble la chrestienté; car je suis prest à la quitter, me rendant ce qu'il me detient au prejudice de ma couronne. » Le patriarche pria le Roy de consentir au moins une cessation d'armes. Le Roy luy diet qu'il ne le pouvoit. Et sur quelques propositions qu'il fit à Sa Majesté, il fut remis à Lyon pour en traicter avec le conseil.

Le Roy depuis ne parla plus que de la guerre; il commanda au sieur Desdiguieres d'executer l'entreprise qu'il luy avoit communiquée pour la surprise de Montmelian, et d'entamer la guerre par ce costé là en Savoye.

Le sieur Desdiguieres ayant donné le rendez vous à toutes ses troupes pour ceste surprise, il commanda le 17 d'aoust au sieur de Crequy, son gendre, d'y mener son regiment, qu'il fit soutenir par la cavalerie legere, suivant pas à pas, avec le reste; lequel donna si resolutement et à propos sur ceste place, que la garnison n'osant ou ne luy pouvant faire teste, il la força de se tapir dans le chasteau, luy laissant en fin l'entrée et le commandement libre par toute la ville, en laquelle le Roy ayant disposé les affaires, selon qu'il en voyoit le besoin, fit avancer l'armée vers Chambéry ville capitale de Savoye. Et bien que le duc y eust laissé de quatre à cinq cents hommes de guerre, qu'il esperoit estre assisté des habitants, pourvus d'ailleurs de ce qu'il jugeoit leur estre necessaire à maintenir la place, du moins à temporiser et tenir ceste guerre en longueur. La ville toutesfois ne fut plustost investie par la cavalerie legere, et par quelques troupes d'infanterie commandées par le sieur de Grillon, maistre de camp du regiment des gardes, qui ne furent chiches d'arquebusades, qu'avec les fauxbourgs la ville ne fust aussitost gagnée et ouverte à Sa Majesté, pour de mesme chaleur, mener, placer, charger, pointer et faire vomir huit canons contre la garnison, et autres qui ne s'estoient, la ville prise, retirés au chasteau, lequel ne se trouva mieux pourveu de cou-

rage que la ville ; car les assiegez s'espouventèrent à la vue de ces huit canons de batterie, et demanderent à parlementer. Si que, le 23 d'aoust, ils capitulerent d'en sortir l'enseigne desployée, tambour batant et bagues sauvés, si le duc ne les secouroit d'armée suffisante à les desgager du siege dans huit jours : terme que le Roy entré en la ville leur accorda exprès, afin qu'ils n'eussent moyen, s'ils fussent plustost sortis, de se jetter dedans les autres places qu'il vouloit assieger, lesquelles s'en fussent d'autant renforcées et rendues de plus fascheuse prise ; et aussi qu'il vouloit profiter d'une si belle occasion à poursuivre ses beaux commencements en si belle et si aisée conquête de toutes les autres places de son ennemy.

Le nombre des morts, en prenant Chambéry, ne fit pas la victoire, mais la submission des Savoyards. Le mesme effroy qu'eurent ceux de Chambéry saisit ceux de Conflans, qui est le passage pour entrer en la Tarantaise, où le Roy fit tourner la teste de son armée. Après que deux canons eurent fait bresche raisonnable, pour laquelle remplir le Roy estoit prest de faire marcher ses troupes, si la garnison de douze cents hommes de guerre, preferant l'incertain evenement d'un furieux assaut à l'honneur assuré d'avoir en bons guerriers du moins tasté la valeur des ennemis, ayma mieux eschanger le commandement de la place à la liberté de la vie, et bagues sauvés, qu'on leur permit d'emporter.

De Conflans l'armée s'achemina au chasteau de Myolant sur la riviere d'Isere ; il est eslevé sur un rocher environné de precipices effroyables, bien renommé au pays pour la forteresse : les assiegez aimèrent mieux se rendre qu'esprouver les premieres boutades des armes des François.

La tour du chasteau de Charbonnières tient le passage de la Morienne à l'embouchure des montagnes qui font la vallée qui va aboutir au Montcenis ; ce chasteau est sur un rocher haut eslevé, batu au pied de la riviere d'Arc, de tous costés inaccessible, fors d'un petit chemin qu'on y a fait pour aller à la Porterie, place que l'on tient estre la premiere maison des comtes de Savoye. Le bourg d'Aiguebelle est au pied de ce rocher ; le Roy le fit surprendre par les sieurs de Crequy et de Morges, qui ne donnerent pas loisir à ceux du chasteau de le brusler.

Sa Majesté sachant que ceste place estoit bien pourvenue pour arrester son armée, y fit acheminer ses troupes, puis fit battre la tour de neuf canons, et de deux petites pieces, depuis le

poinct du jour jusques à midy. Les assiegez, après avoir enduré six cents trente sept coups de canon sans avoir de secours humain, capitulerent le 10 de septembre pour en sortir sans drapeaux, mesches esteintes et bagues sauvés. Mais comme les sieurs de Rosny, Villeroy et de Morges, mareschal de camp, se furent avancés jusques à la porte pour arrester, puis effectuer la capitulation, aucuns des assiegez plus advisés et courageux firent changer la resolution du traicté, qui ne leur desplaisoit que pour s'y voir privés de leurs drapeaux, la plus honorable, bien que moins fructueuse marque de tant infortunés soldats, et envoyerent mesme quelques arquebusades sur les François. Toutesfois voyants la batterie recommencer, ils se refroidirent aussitost : choisissant pour le plus assuré d'en sortir en nombre de deux cents hommes de guerre, qui se disoient estre reservés pour faire mieux en autre lieu.

Cependant la guerre se desmenoit en divers endroits ; car le Roy voyant que le duc ne comparoissoit, qu'il ne voyoit et n'entendoit aucun acheminement d'armée, ny pour l'engager à combattre, ny pour le retirer du siege et prise d'aucune place, avoit envoyé le sieur Desdignieres avec ses troupes, le regiment des gardes, les Suisses et quatre canons pour ouvrir le reste des advenues du pays, selon les desseins qu'il en avoit faits à Sa Majesté, comme celuy qui, pour avoir de longue main, et presque tousjours heureusement fait la guerre dans ces quartiers, et contre le duc mesme, recognoissoit mieux les advenues et le dedans du pays, qu'autre qui fust. Tellement que ne trouvant plus de difficultés aux entrées, il prit assez tost Saint Jean de Morienne, puis les autres forts eslevés en ces quartiers, jusques au Montcenis, et toute la vallée de Morienne. Ce fait, entra dedans la Tarentaise, où il prit Monstiers, ville principale, le fort de Briançon, le fort de Saint Jacomont et autres. Si bien, qu'ayant nettoyé toutes ces vallées et montagnes de garnisons savoyennes, il ne restoit en toute la Savoye à prendre que le chasteau de Montmelian, réputé une des plus fortes places de l'Europe, pour avoir esté tousjours jugé hors de mine, d'escalade, de surprise, de batterie, et sous la force duquel s'estoit jusques là reposée toute la Savoye ; et le fort Sainte Catherine, que le duc avoit eslevé à deux lieux de Geneve, pour brider les sorties des habitans, et commander au pays s'il ne pouvoit donner la loy à la capitale d'iceluy. Pour cestuy cy, le Roy avoit desjà envoyé le sieur de Sancy avec quelques troupes pour resserrer plus qu'assiéger la garnison en nemye, et avoit donné ordre qu

les siens fussent assistés de tout besoin par les Genevois, puisqu'ils estoient favorisez par ce dessein. Comme ce fort fut rendu, nous le dirons cy après. Voyons cependant ce qui se passa au siege du chasteau de Montmelian.

Le chasteau de Montmelian couvre la teste d'une haute montagne, deffendu de divers et si fascheux precipices, que toutes les advenues en sont de fort malaisés accès. Il est composé de cinq gros bastions revestus, bien flanqués et entretenus de bon nombre de tenailles de mesme estoffe; bien percé, aucunement fossoyé du costé de la ville seulement; pourveu de tout le besoin et a l'avantage d'une grosse garnison qu'on y peut tenir: bien que le duc n'y entretint lors que trois cents soldats mort-payés, sous la charge du sieur comte de Brandis de Rivoles, de la maison des comtes de Montmayor, et l'un de ses naturels subjects. Il a pour ses commoditez l'eau d'un bon puits creusé en la montagne, et la ville qui luy est aux pieds s'abreuve de l'Isere. L'advenue qu'il preste du costé de la ville est assez mal aisée pour si peu deffendue qu'elle soit, comme retranchée, flanquée et pourveue de son pont levé. La ville et le chasteau sont deçà l'eau, estendus sur une petite plaine que les hautes montagnes resserrent de toutes parts.

Ceste forteresse a esté bien muguétée par de grands capitaines, qui l'ont veue de près, sans y entrer, et à leur jugement ils l'avoient jugée imprenable, mais il n'y a rien de fort qui n'a esprouvé la force.

Le Roy donc estimant la demeure en terre ennemye n'estre seure sans estre asseuré de la principale forteresse du pays, se resoult d'assiéger le chasteau de Montmelian, ayant esté bien informé de l'estat de ceste place par le sieur Desdiguieres, qui luy dict: « Qu'il se soubsmettoit à payer les frais de l'armée, si ceste forteresse n'estoit prise par force ou par composition dans un mois. »

L'armée françoise s'achemine pour assiéger le chasteau de Montmelian, que le sieur de Crequy, commandant à la ville depuis la prise d'icelle, avoit resserré au mieux de son pouvoir. Sa Majesté arrivée fit sommer le comte de Brandis pour le rendre et y recevoir ses commandements, le menaçant de la furie de quarante canons. Le comte respondit: « Qu'il ne rendroit jamais la place qu'à son souverain seigneur le duc de Savoye, et que si on l'assiégeoit, que Montmelian seroit la sepulture des François. » L'on tient que ceste response insolente ne luy provenoit que de crainte. Cependant M. le marquis de Rosny, grand maistre de l'artillerie, ne perdit point de temps à dresser ses bateries, et

fit à force de bras monter sept canons, pour commander au chasteau et le battre en ruyne. Puis en mesme plaine, et sur le pied de ce chasteau, fit dresser par le sieur de Bords, son lieutenant general à l'artillerie, deux bateries, tant contre le bastion de Mauvoisin, qu'ès autres endroicts qu'il jugeoit les plus batables, et notamment celle qui donnoit au bastion Bouillars, laquelle pouvoit aussi battre une vieille tour ou donjon en forme quarrée et presque ruynée pour avoir autrefois esté battue par l'armée du roy François premier du nom. Il fit aussi deux autres bateries dedans la ville et dehors la porte, pour donner où il verroit le besoin. Les deux bateries de delà l'eau donnoient dans le bas fort, et dans le portail du donjon, en ruyne sur ceux qui sortiroient, ou lesquels se mettants en croix ou autrement, se voudroient disposer pour venir à l'assaut, et y deffendre la bresche: ce qui estonna plus les assiégés qu'autre chose, lesquels cependant bien pourvus d'artillerie et autres munitions n'estoient chiches de canonades, qui toutesfois ne peuvent empescher le logement de l'artillerie du Roy, laquelle estant logée ainsi que dessus, les assiégés pouvoient bien dès lors s'asseurer d'estre deslogés.

Cependant que l'on logeoit le canon, le Roy alla se faire monstrier les passages des montagnes par où le duc eust peu entrer de ce costé, lequel estoit à Turin, où il demeura quelque temps sans se remuer. Quelques confidens du duc disoient: « Le roy de France prend des villes en Savoye, mais patience, Son Altesse en prendra bien d'autres en France, et des meilleures. » Ces paroles rapportées faisoient soupçonner quelque mauvais dessein, veu les avis que l'on avoit eu de trois assassinateurs dont l'un estoit party exprès de Piedmont pour assassiner le Roy, lequel ne craignoit rien de ce costé là; mais plus tost de La Fin, qui estoit tous les jours aux aureilles du mareschal de Biron, pour faire esclorre les desseins qu'ils avoient projectés à Paris, lors que le duc de Savoye y estoit, dont le Roy avoit eu quelque advisement; mais il ne le pouvoit croire.

Sa Majesté, qui ayroit le mareschal, luy dict: « Qu'il ostast La Fin d'auprès de luy, et qu'il l'affineroit; » mais la vengeance et l'ambition avoient dès lors si bien possédé son jugement pour deux actions qui advindrent au commencement de ceste guerre, qu'il ne fut plus depuis à luy: l'une la conduite generale de la guerre en Savoye, qui fut fiée au sieur Desdiguieres, pource que plus que nul autre il cognoissoit le pays, et sçavoit les forces de l'ennemy; contre l'opinion du mareschal, qui pensoit que

l'on ne pouvoit rien faire sans luy, dont il se despita, pour n'estre au siege de Montmelian ce qu'il avoit esté devant Amiens. L'autre le reffus que le Roy luy fit, pour disposer de la citadelle de Bourg, quand eile seroit prise. Du succès de son ambitieuse entreprise, nous le dirons cy après. Voyons ce que l'on fait en Italie, pendant que le Roy ira reconnoistre le fort de Sainte Catherine, près de Geneve, et que le mareschal de Biron prit le pas de l'Escluse.

Toute l'Italie esbahie de voir le Roy au pied des Alpes, les trois forteresses qui restoient en Bresse et en Savoie pressées de si près qu'ils ne pouvoient eschapper de tomber en la puissance des François victorieux, disoit : « Que le marquisat estoit le pretexte, mais que Naples et Milan estoient la cause de la guerre. »

Le duc de Sezza, ambassadeur du roy d'Espagne à Rome, represente au Pape l'inconvenient de ceste guerre, si elle estoit continuée; et après avoir faict quelques remonstrances sur les ruines que le Turc faisoit en la chrestienté, tandis que les princes chrestiens s'entreguerroyent les uns les autres, il prie le Pape d'envoyer son nepveu pour pacifier ceste guerre.

Le Pape qui a aymé et procuré le repos de la chrestienté autant qu'aucun de ses predecesseurs, donna la charge de ceste legation au cardinal Aldobrandin son nepveu, après que le duc de Sezza luy eut promis de faire agreer et observer ce qu'il accorderoit. Sur ceste asseurance le cardinal part de Rome, passe à Florence, ainsi que nous dirons cy après, arrive à Milan, où il trouva le comte de Fuentes, avec les forces du roy d'Espagne pour le secours du duc de Savoie, auquel il diet : « Qu'il faisoit ce voyage pour le seul respect du roy d'Espagne, qu'il n'estoit en volenté de passer outre, s'il ne l'asseuroit de retirer ses forces, au cas que le duc fist du difficile, et ne voulust tenir ce qu'il accorderoit. » Le comte de Fuentes le luy promit, et signa de sa main, « pourvu qu'un passage fust reservé pour aller aux Pays Bas. » Ce fut une grande prudence à ce jeune cardinal de ne traicter cette grande affaire que sous de bonnes assurances.

Ainsi ledict sieur legat part de Milan, laisse son train en Alexandrie, et arrive à Turin où le duc de Savoie le reçeut avec tous les honneurs dont il se put adviser.

Le duc se plainet à luy de la perte de ses estats, il jure de mesler le ciel et la terre pour en tirer la raison; mais toutes ces menaces se finirent par supplications envers ledict sieur cardinal pour s'employer à traicter son accord avec

le Roy, qu'il promettoit de contenter suivant le traicté de Paris.

Le cardinal, après avoir sceu son intention, despescha incontinent son secretaire Herminio vers le Roy, tant pour luy donner advis de sa legation que pour le prier d'accorder une suspension d'armes. Il arriva à Montmelian le jour que le Roy retourna du Genevois et Fossigny.

Ce mesme jour Sa Majesté avoit envoyé dire au comte de Brandis s'il vouloit faire cesser de tirer son canon pour ce jour là, qu'il feroit cesser sa baterie. Le comte accorda si librement qu'il ne tireroit point, que l'on jugea par là que l'on le tireroit bientost de ceste place. Or, l'on avoit trouvé les rolles et memoires des munitions du chasteau à la prise de la ville, et tousjours quelqu'un s'eschappoit se jettant en bas de la muraille, qui rapportoit l'estat des assiegés, par lesquels le Roy sceut les endroits auxquels on avoit esté mal soigneux d'y faire faire les reparations necessaires, jusques là qu'un coup de canon tiré d'une des bateries du Roy avoit percé la muraille à un pied près de la cave des poudres et munitions de guerre, ce qui eust achevé la baterie, si la balle eust un peu poussé plus avant. Ceste facilité que le comte de Brandis monstra d'accorder de ne point tirer pour ce jour là son canon, fit que Sa Majesté pour la quatriesme fois le somma d'entrer en capitulation, luy faisant remonstrer le peu d'esperance qu'il y avoit de le secourir, qu'il ne s'opiniast si fort en la desfence de ceste place, puisque le salut en estoit desesperé; mais qu'il songeast à celuy des assiegés, affin que sa vaillance ne fust prise pour temerité.

Le comte faict assembler les capitaines et seigneurs qui estoient avec luy, après leur avoir representé l'estat et les extremités où la place s'en alloit reduite; il les conjure par la fidelité qu'ils doivent à Son Altesse de lui dire en leur conscience leur resolution sur le choix de deux choses : l'une de soustenir l'effort des armes françoises et mourir en perdant la place; ou bien de capituler et prendre le plus long terme qu'ils pourroient, pour donner temps à Son Altesse de les secourir.

Ces propositions ne rencontrèrent pas mesme advis. Aucuns disoient : « Que depuis que Son Altesse les avoit honorés de s'estre fiée en eux de la garde du seul boulevard de ses estats, ils y devoient tous mourir plutost que de rendre la place au roy de France, et que le danger que l'on voyoit evident se pourroit gauchir par quelque favorable accident. »

Les autres au contraire sustenoient : « Que les accidents n'estoient qu'incertitudes, qu'il

valloit mieux selon le temps prendre un party seur et facile; que chacun sçavoit que le Roy Très Chrestien estoit bien informé de l'estat de ceste place; que l'on avoit paty jusques à extremité; qu'ils estoient batus de quarante canons; qu'ils avoient eu une infinité de disgraces, et perte de plusieurs hommes bruslés par le feu qui s'estoit mis dans les poudres; que depuis deux mois ils n'avoient point ouy nouvelles de Son Altesse; que toutes munitions de vivres leur estoient defaillies, sauf le bled, qui, bien menagé, ne pouvoit durer jusques à la fin de novembre; qu'il valloit mieux entrer en composition, puisque le Roy l'offroit, et prendre le terme suffisant pour la reddition de la place, pendant lequel Son Altesse donneroit ordre de les secourir ou de traicter la paix. »

Les plus fermes furent esbranlés à ces paroles, et enfin tous furent d'avis de faire d'amitié de bonne heure ce qu'ils eussent esté contraints de faire à la fin par la force.

Le comte ayant fait dresser un acte de ce consentement à tous les seigneurs, officiers et capitaines qui estoient dans la place, demanda au Roy encores trefves pour cinq jours dans lesquels enfin il capitula pour sortir, luy et ses gens, vie et bagues sauvées, enseignes deployées, tambours batants, ballé en bouche, arquebuses chargées, mesche allumée, et pourvus de ce qu'ils pourroient porter de munitions de guerre, sans estre fouillés, si le duc ne les secouroit dedans un mois, ce qui luy fut accordé. Et outre ce, d'envoyer un capitaine vers le duc pour l'avertir de tout.

Le chevalier Bricheras eut la charge d'aller porter ceste nouvelle au duc, qu'il reçeut avec un extreme desplaisir; il renvoya Bricheras incontinent avec promesse de secours dans le temps.

Le mesme jour que la capitulation du chasteau de Montmelian fut accordée, le secretaire Herminio eut sa despesche, pour s'en retourner au devant du cardinal Aldobrandin son maistre, avec charge de l'asseurer de la bonne volonté du Roy à la paix, et du désir qu'il avoit de le voir pour luy représenter la justice de ses armes, et luy faire cognoistre l'imposture que son ennemy avoit publiée de luy, après l'avoir contrainct de prendre le chemin de ceste guerre en Savoye, au lieu de celuy de ses nopces. Et quant aux propositions particulieres apportées par Herminio, il le prioit de trouver bon qu'il differast d'y respondre jusques à son arrivée, esperant qu'il viendroit avec pouvoir suffisant pour faire un bon accord, sans estre en peine de le faire à deux fois. Que pour la surseance d'armes, il ne la

pouvoit faire, son armée lui coustant à entretenir par mois deux cents mil escus, et aussi que la saison estoit propre à l'employer, sans attendre l'hyver, et donner loisir à son ennemy de se preparer.

Le duc rescrivit encores au comte de Brandis une lettre dattée du 30 d'octobre, laquelle fut surprise. Il mandoit au comte: « Qu'il estoit à cheval pour passer à son secours; l'exhorte par belles promesses de faire semblant de tenir la capitulation, et que le temps escheu il ne tienne sa promesse, sans craindre de perdre ses hostages, qui au pis aller ne seront de telle importance que la perte de la place; le prie de croire que s'il n'estoit assuré de luy donner prompt secours, qu'il ne luy commanderoit de rompre la capitulation. » Et de la propre main du duc, au pied de la lettre estoit escrit: « Je crois que desjà Bricheras sera à vous, rendez moi la preuve à ce coup de tant de promesses que m'avez faictes et donnez moy ce temps que je vous marque, et vous verrez le plaisir de là où vous estes. »

Par ceste lettre le duc ne se soucioit gueres de la teste des hostages; M. d'Espernon, par le commandement du Roy, la communiqua au comte de Brandis, qui luy respondit: « Vous direz à Sa Majesté que je maintiendray ma parole, en la fermeté de laquelle je tiens mon honneur. »

Peu de jours après ceste confirmation, le cardinal Aldobrandin passa à Montmelian, où pour sa bien venue l'armée se mit en bataille, et fut salué deux heures durant de l'artillerie du Roy et de celle du chasteau. Messieurs les princes du sang, et autres princes et grands seigneurs, le rencontrèrent sur le chemin, et l'accompagnèrent jusques à Chambéry, où il fut très bien reçu, et en la premiere audience qu'il eut aux Capucins, il diet au Roy:

« Que toute la chrestienté ne doutoit point de la justice de ses armes, ny du grand avantage que sa valeur luy avoit acquis sur le duc de Savoye. Qu'estant Roy Très Chrestien, Sa Sainteté le conjuroit, pour le bien de la chrestienté, pour la consolation de ceux qui trembloient aux approches du Turc, et qui craignoient les accidens que ceste division apporteroit, de changer les evenemens douteux de la guerre, et d'entendre à la paix, avec le duc de Savoye, laquelle le duc desiroit, et pour laquelle il promettoit se rendre plus traictable qu'il n'avoit jamais esté. »

Le Roy luy respondit: « Qu'il avoit tousjours tenu pour principe de conscience de se contenter du sien, aussi bien que de n'en souffrir l'usurpation; qu'il avoit esté contrainct de prendre les armes contre le duc de Savoye, qui luy usur-

poit son marquisat, puisque ny le jugement de Sa Sainteté, ny les promesses qu'il avoit faictes à Paris de le rendre, ne l'avoient peu mouvoir à faire ce qu'il devoit; que si son armée passoit les Alpes elle trouveroit de bons serviteurs en Piedmont, et que le terroir y estoit aussi commode que jamais pour y planter et y faire florir les lys, mais que quand il auroit gagné tout ce que le duc avoit deçà et delà les monts, il le quitteroit tousjours en luy rendant son marquisat. »

L'effect de ceste audience fut qu'Herminio alla trouver le duc, et luy dict, que son maistre avoit fait consentir le Roy d'entendre à la paix. Le duc receut ces nouvelles avec joye, et fia ceste negociation au comte d'Alconas, et au sieur des Alimes, et leur commanda de faire tout ce que le legat leur droit, pour le fait de la paix.

Toutesfois le duc ne pensoit pas tant à la paix qu'il ne se mist en devoir de secourir Montmelian: le 12 novembre, il arriva au val d'Aouste, avec dix mil hommes de pied, quatre mil arquebusiers à cheval et huit cents maistres. Ayant passé le mont Sainct Bernard il se logea à Esme; ce qui occasionna le Roy de mander soudain à M. le comte de Soissons, qu'il s'acheminast à Monstiers où estoit le sieur Desdiguieres attendant l'ennemy, ce qu'il fit; et Sa Majesté s'en alla de Chambery à Montmelian, pour y attendre la reddition de la place, qui luy fut rendue le 16 de novembre, suivant la capitulation, par le comte de Brandis avec un grand nombre d'artillerie, de boulets et de poudre, pour tirer plus de vingt mil coups de canon. Le sieur de Crequy y entra avec cinq cents soldats François.

Sa Majesté ayant donné ordre à Montmelian, partit dès le lendemain matin, sans entrer dans le chasteau, pour s'en aller revoir son armée, laquelle trouvant aussi deliberée qu'il desiroit, n'avoit autre dessein que chercher tous les moyens pour voir ses ennemys de près, par diverses recognoissances qu'il envoya faire en plusieurs endroits, mais tout estoit tant abreuvé et couvert de hautes neiges, qu'il luy fut impossible d'y faire autre chose, que d'en regretter la commodité, et employer cependant, pour tenir les soldats en haleine, quelques troupes pour attaquer diverses places. Entre autres la tour de Vilette, et quelques corps de gardes placés sur les advenues des montagnes prochaines, que le regiment de Navarre rompit assez tost. Quoy voyant et asseuré par bons rapports que le duc, arresté par mesme incommodité du temps et des lieux, ne pouvoit autre chose que ruiner, et du moins fort incommoder son pays propre, ses

subjects et son armée, laissa le sieur Desdiguieres à Monstiers, pour commander avec ses troupes au pays de la Tarentaise, et y entreprendre selon les occasions, jusques à ce que le duc se retirast.

Sa Majesté revint à Chambery, où le cardinal Aldobrandin luy presenta Alconas et des Alimes deputed du duc pour la paix, auxquels il dict: « Vostre Majesté n'a que des paroles, et moi je n'ay que des effects. Je vous dis à Paris [en parlant à des Alimes] que vous estiez les bienvenus, je le dis encores, mais je n'entends traicter qu'avec ce saint personnage [parlant du legat.] »

Deux jours après, le Roy monta à cheval, car il avoit remis monsieur le legat à traicter de la paix lors que monsieur le chancelier et son conseil seroient de retour de Marseille, et s'en alla avec le reste de son armée, pour s'asseurer du fort Saincte Catherine, où il avoit comme nous avons dict premierement envoyé le sieur de Sancy, dresser un regiment de fantassins sur le pays, pour resserrer la garnison du fort. Puis le sieur de Vitry, avec les regiments du chevalier de Montmorency, de Corses et autres troupes. Mais en fin, monsieur le comte de Soissons s'y achemina avec le mareschal de Biron, conduisant le reste des troupes.

Le fort Saincte Catherine, prenant forme pentagone non reguliere, et en situation propre à la fortification, estoit basti sur un haut tertre, qui descouvroit sans aucun empeschement toute la campagne, composé de cinq bastions non revetus, fossoyé pourtant, et accomodé de tout le besoin, à deux lieues de Geneve, maintenu par six cents hommes de guerre, dont les deux tiers estoient Suisses. Peu devant l'arrivée du Roy, un des capitaines assiegés en estoit sorty par la permission de Sa Majesté, pour aller vers le duc de Nemours, retiré en sa maison d'Anicy, afin que, sous le bon plaisir du Roy, il peust passer ceste guerre sans desplair ny prejudicier à son cousin le duc de Savoye. Le Roy luy envoya soudain un exempt des gardes, pour le luy amener à Leluyssel, un quart de lieue du fort, où estoit logé Sa Majesté. Comme il a des graces incroyables, voire extraordinaires, pour gagner le cœur des hommes, luy ayant parlé, puis fait cognoistre avec la resolution de son dessein, la grandeur de ses forces, et le peu d'espoir que l'on devoit avoir au duc, fit en sorte que, peu après qu'il fut retourné à ses compagnons, ils capitulerent pour sortir vie, bagues, et armes sauvés, enseignes desployées, tambour batant, et qu'ils emmeneroient le tiers de l'artillerie, s'ils n'estoient secourus dans dix jours.

Le Roy laissa M. le comte de Soissons pour attendre l'effect de ceste capitulation, et s'en alla à Lyon trouver la Royne, ainsi que nous le dirons cy après : les dix jours expirés, le gouverneur du fort Sainte Catherine en sortit avec quatre cents hommes, et deux cents Suisses, et trois pieces d'artillerie, bagages, enseignes deployées, et tambour batant suivant la capitulation. Tous les concierges des places du duc de Savoye, excusent leurs redditions sur la nécessité, pour accuser leur prince d'imprudence, lequel n'a qu'à se plaindre de leurs courages, car ils pouvoient tous mieux faire.

M. le comte de Soissons, adverty après la reddition de ce fort Sainte Catherine, que le duc, venant de la Tarantaise, s'avançoit avec le gros de son armée pour secourir les assiégés, rassembler les troupes, resolu de l'aller trouver, le relever de peine, passer outre, et le combattre s'il osoit hasarder la journée; mais il fut aussitost adverty de sa retraicte que de son acheminement.

Le duc avoit dict, estant à Paris, et au sieur de Fosseuse à Turin, que quiconque luy declareroit la guerre, qu'il luy bailloeroit pour quarante ans d'esbat, mais en guere moins que de quarante jours il perdit toute la Savoye, et en la Bresse, il ne luy resta que la seule citadelle de Bourg, sans esperance de la pouvoir secourir par armes. Il entretenoit le sieur de Bouveus qui y commandoit, tantost par l'esperance qu'il recevoit un puissant convoy du costé de la Bourgogne, ce que le baron de Lux et Saint Angel, qui la tenoient assiegée par forme de blocus, empescherent le capitaine Vatvillier de faire; et puis par lettres il les exhortoit de tenir bon jusques au traicté de paix dont il les asseuroit, qui a esté, ainsi que nous dirons cy après, le seul moyen d'oster les assiégés de la nécessité où ils estoient reduicts, et sans lequel ils ne pouvoient esviter de tomber en la puissance du Roy.

Voylà ce qui s'est passé de plus remarquable en la conquête de Savoye et de Bresse par le Roy Très Chrestien. Aucuns tiennent que le duc n'estimoit que Sa Majesté luy deust faire la guerre de ceste année, veu qu'elle estoit si avancée, se fantasiant qu'il iroit à Marseille recevoir la Royne venant d'Italie, et que la saison de faire la guerre s'escouleroit. Ou comme d'autres qui, l'excusant sur la cognoissance de son naturel, le font si lent, tant considéré et judicieux, qu'il se trouve mieux fortuné en dilayant et mesnageant les occasions comme elles se presentent, qu'en laissant aller chose qui soit à la fortune. D'autres le maintiennent si respectueu-

sement vers l'Espagnol; tant obligé, voir interessé à luy, pour les diverses esperances lesquelles on les sçait entretenir, qu'il n'a jamais rien voulu hasarder, sans estre bien asseuré des moyens, autant que de la bonne volonté de ce Roy son beau frere, en l'attente de laquelle il a tousjours mis tout l'esperoir de ceste guerre. Il y en a qui disent qu'il s'asseuroit sur le dire de certains astrologues et devins, qui disoient qu'il n'y auroit dans le 15 d'aoust aucun roy en France; ce qu'il interpreta à son advantage; et que ne considerant la malice, vanité, mensonge, et tousjours douteuse incertitude de ces divinations, il donna par sa lenteur assez d'occasions au Roy de dire contre luy et les devins, qu'ils avoient bien dict et mal pensé, plus mal creu, et encores plus mal effectué ses desirs, en ce que, dès le 15 aoust, il n'y avoit eu aucun roy en France; mais il en estoit volontairement sorti, pour commander à toute la Savoye, et aux despens du duc qui la devoit mieux garder.

Ceste guerre de Savoye n'empescha pas tant le Roy, qu'il ne songeast à son mariage: nous avons dict cy dessus comme il avoit esté contracté le 25 d'aoust à Florence; il nous faut maintenant dire comme il est venu à une heureuse perfection.

M. de Bellegrade, grand escuyer de France, accompagné de quarante gentilshommes, alla porter la procuracy au grand duc de Florence, affin d'espouser au nom du Roy la royne Marie de Medicis, sa fiancée; il arriva à Livornes le 20 de septembre, et trois jours après il entra à Florence, estant accompagné des princes Jean et Antoine de Medicis, avec un grand nombre de gentilshommes qui l'estoient allé recevoir. Comme il fut arrivé devant la place du palais de Pity, il y rencontra le grand duc de Florence, et, après la salutation mutuelle, il luy fit son ambassade, au nom du Roy, en peu de paroles, et de là il entra au palais, où le soir mesme il fit la reverence à la Royne, et luy presenta les lettres de Sa Majesté; et deux jours après il donna au grand duc le pouvoir que le Roy luy envoyoit.

Le duc de Mantoue arriva aussi à Florence le deuxiesme jour d'octobre, et le lendemain arriva l'ambassadeur de Venise.

Le Pape eust bien désiré que la Royne eust receu ceste benediction de nopces de sa main, et qu'elle eust esté à Rome, mesme à cause du jubilé: son bon desir, pour quelques raisons, ne pouvant estre effectué, il envoya le cardinal Aldobrandin, legat de Sa Sainteté, et son nepveu, pour en estre les paroles de present stipulées en ses mains.

Le quatriesme d'octobre, les Florentins ayant esté advertis que le cardinal Aldobrandin arrivoit, ils s'assemblèrent en très grand nombre au palais de Pity, pour accompagner le duc qui l'alla recevoir à la porte de la ville. De là ils menerent lediet sieur cardinal dedans la ville en grande pompe et solemnité.

Les moyues et autres du clergé marchoiert premierement; suivoient les appariteurs et ministres de la ville, puis les domestiques du cardinal et du duc; après, suivoient cinquante chevaliers avec leurs haches d'armes, armés de cuirasses et accoustrements de teste, avec des sayes de rouge sur leurs armes, marchants six à six; puis, six trompettes et les archers et vergers de la ville; après eux encores, les gentilshommes florentins meslés des romains, qui estoient conduicts comme par deux generaux d'armée, desquels les uns estoient bottés, les autres non, sans housse ny esperons, selon qu'ils s'estoient accommodés à cheval, mais tous estoient très bien en conche et magnifiquement habillés; puis après, il y avoit vingt un mulets de charges, portants les chambres, cabinets et garde robes, et offices dudiet sieur cardinal: son cheval estoit mené par des estaffiers, tout capaçonué de velours rouge, avec autres trois chevaux de mesme; suyvoit aussi une autre troupe de noblesse, qui estoit semblablement menée par deux conducteurs; après ceux là estoient les prelatz de l'église, puis la jeunesse des seigneurs romains, les marquis de Corgne, de Colonne et autres. Deux massiers portoiert au devant dudiet cardinal legat deux sceptres dorés, et un autre portoit la croix, luy, en son pontificat, estoit monté à cheval sous un poesle que huit jeunes gentilshommes florentins portoiert. Le duc de Florence estoit à son costé gauche, et derriere suivoient seize prelatz, lesquels lediet sieur cardinal avoit amenés de Rome. Il y avoit cinquante autres gentilshommes portants halbardes, qui estoient de la compagnie colonelle du grand duc, lesquels faisoient la fin de l'entrée.

Lediet sieur cardinal, estant près de la porte de l'église, descendit de cheval, et, se mettant à genoux, baisa la paix qui luy fut présentée, puis il entra en l'église cathedrale, où ayant faict sa priere, il alla au palais dueal.

Après le souper, presents le grand duc de Toscane, les ducs de Mantoue et de Braciano, les princes Jean et Anthoine de Medicis et lediet sieur de Bellegarde, grand escuyer, ambassadeur du Roy, il representa à la Royne fiancée le contentement que le Pape avoit receu de ce mariage, et d'une façon meslée de gravité et de modestie avec une douceur, son discours plein

de belles paroles fut trouvé très agreable, car il comprenoit des esperances grandes d'un grand bien à advenir, par le moyen d'un si heureux hymenée, non seulement aux familles des Roys de France et des ducs de Toscane, mais aussi de toute la chrestienté; non seulement aussi pour les royaumes chrestiens, mais pour tout le monde: dont la Royne, esmeu de joye et de bon espoir, remercia Sa Saineteté d'une telle gratification et luy diet: « Que Dieu l'ayant ainsi ordonné, elle s'asseuroit que la benediction du Sainet Pere portoit avec elle une grace propre de Dieu, dont elle tasherait de se rendre digne et capable, se recommandant plus humblement aux saintes prieres de Sa Saineteté et de l'église. » Ce qu'estant diet d'une façon majestueuse, comme si de tout temps ceste princesse eust eu et usé de commandement souverain. Le diet sieur cardinal legat changea fort industrieusement de propos, estant ravy en admiration d'une si belle et excellente vivaicé d'esprit, et d'une si naïfve eloquence, que nul n'osa y repartir. Et ainsi fut passée ceste journée, chaquem s'estant retiré avec toutes les civilités et courtoisies, et après avoir pris la plus magnifique colation qui se peut penser.

Le cinquiesme jour d'octobre, les espousailles furent celebrées vraiment à la royale. En ceste belle ceremonie, le legat diet la messe; à main droiete il y avoit un poesle de draps d'or rehauté de trois degrés, tapissé en bas de velours cramoiis, où monta lediet sieur cardinal Aldobrandin legat, et où il s'assit en une chaire; la Royne et monsieur le grand duc estoient sous un autre: ils se leverent tous deux, la Royne, conduite par monsieur le grand escuyer de France, s'alla mettre à main droiete du legat, le grand duc à gauche.

Le grand duc presenta la procuracion qu'il avoit pour espouser la Royne au nom du Roy: elle fut leuc par deux prelatz; puis aussi celle que le legat avoit du pape pour cest office. Cela faict, les espousailles se firent, et le canon tira de tous costés.

La messe finie, on baptisa un fils du grand duc que les ambassadeurs de la republique de Venise porterent au nom d'icelle.

Sur le soir, toute la cour estoit en bal et en danses; et après qu'il fut question de souper, là où tout le service fut magnifique, non seulement de viandes utiles et exquises, mais aussi d'autres sortes de viandes, qui outre la delcettation des yeux et de la veue n'ont rien de reste: on y voyoit des elephants et autres animaux inusités, comme aussi des oliviers chargés de fruiets,

et autres plantes après le naturel, et toute imitation imaginable de la nature estoit là représentée, et particulièrement estoient aussi monstrées les effigies et statues venerables des grands ducs de la Toscane, et specialement du grand Cosme de Medicis, qui le premier a obtenu tiltre et pouvoir de duc de Florence en ceste famille, et plusieurs autres histoires importantes à cela, pour illustrer la grandeur des Medicis, et de leurs vertus singulieres, dont ils sont à jamais recommandables en la posterité.

Après que la Roynie espousée se fut assise, ayant à son costé droict le cardinal Aldobrandin legat, le duc de Montoue et le grand duc de Florence, et à son costé gauche les duchesses de Mantoue, de Toscane et de Braciano. Le sieur Virginio Ursino, duc de Braciano, servit d'escuyer, et dom Joau, frere du grand duc, d'eschanson. Après le premier service, par un admirable artifice, la table se departit en deux, et s'en alla de soy mesme une partie à droiete, et l'autre partie à gauche; à l'instant il se leva par sous terre une table, chargée très exquisement de toutes sortes de fruicts, de dragées et de confitures; et quand de mesme ceste table là aussi fut disparue comme l'autre, il en vint une troisieme toute reuisante de precieux lapis, miroirs et autres choses plaisantes à voir, et faisant au long et au large un brilllement admirable; puis après la quatrieme se leva couverte des jardins d'Alcinoüs, qui sont vergers de Semiramis, pleins de diverses fleurs, et les autres chargés de fruicts, avec fontaines à chaque bout de la table, et infinis petit oiseaux qui s'envolerent parmy la salle, tellement qu'il sembloit que l'on fust en esté, quoy que l'hyver estoit desjà bien avancé: c'estoit pour le dessert.

Or comme ceste table fut disparue, voicy que d'en haut des deux costés de la salle deux nuées s'esleverent: sur l'une d'icelles estoit une fille florentine, faisant le personnage de Diane; sur l'autre estoit assis un eunuque, lesquels tous deux, l'un après l'autre, par respons remplissoient la salle d'un doux chant de musique et d'airs poulés avec un plaisir admirable. Par sus tous y avoit un buffet somptueux et si riche, que tous les assistants avoient les yeux fichés dessus; il estoit faict en forme d'une fleur de lys, ornée de perles et pierreries très precieuses, et chargé de vases d'or et d'argent en grand nombre.

Ceste solemnité finie, qui ne manqua jamais que d'un point, à sçavoir que de la presence du Roy pour accomplir par effect la joye nuptiale, qui fut pour lors reservée à un autre temps. C'est ainsi que dispose la Providence divine de toutes choses pour le mieux.

Les trois jours suivants furent employés en chasses et joustes, courses de bagues, et autres exercices de roys et princes en telles solemnités accoustumées.

Mais le neufiesme jour d'octobre, il fut joué une comedie d'une despense incroyable, qui remplit les aureilles de tous, et les yeux des spectateurs d'une admiration, qu'ils en demeuroident tous estonnés.

Au premier acte estoit représenté le Parnasse à deux testes, qui jettoient de soy deux fontaines, dont l'une estoit presque sur le coupeau de la montagne, l'autre estoit au pied d'icelle; sur icelle fontaine, le Pegase voltigeoit à passades; la nymphe Poesie estoit assise sur ceste basse fontaine, qui faisoit le commencement de chanter; et aussi les neuf Muses encloses dans la montagne la secundoient, avec une telle et si grande douceur de voix, et d'instruments de musique, que jamais il n'y eut musique si harmonieuse. Après que les Muses eurent cessé de musiquer, la nymphe Poesie chanta un prologue poetique; l'ayant chanté, elle remonta tout doucement en la montagne, et s'assit au sommet d'icelle. Derechef aussi les Muses respondirent avec une harmonie celeste et angelique, et tandis qu'elles chantoient, la montagne peu à peu se fonda, et n'apparut plus. Ainsi finit le premier acte.

Au second, un bocage se vid lever plein d'entes et d'arbres verdoyants, sous lesquels Cephalus, las de chasser, prenoit son sommeil, avec ses chasseurs Soudain du ciel descendit l'Aurore en une nue qui touchoit jusques à terre, et commença à chanter très doucement. Les chasseurs, esveillés par les chants de l'Aurore, esveillent aussi Cephalus, auquel l'Aurore parlant tasche de gagner son amour par belles paroles; mais Cephalus du tout adonné au plaisir de la chasse, tourne le dos aussitost qu'il oit parler d'Amour; il se retire, se cachant dans les taillis; toutesfois l'Aurore le poursuit, et par beaucoup de propos tesmoigne que sa douleur est grande. Cependant Tithonus, le mary de l'Aurore, vient en une nuée, qui deplore la perte de sa femme, et mene le deuil. Comme ces deux nuées se fussent esvanouyes, voilà paroistre une mer pleine de lys tout blancs, dedans laquelle mer soudain le pere Ocean fut veu sur un dauphin, auquel le Soleil, monté sur un carrosse, va au devant, et s'estants abouchés ensemble; traictent par admiration des raisons pourquoy le jour met si long temps à venir. Là dessus survient Cupido, monté sur une nue, entre deux autres nues, une de chaque costé: en l'une estoit Amour, et en l'autre il y en avoit quatre au-

tres assis ; lesquels après que l'Océan , Phœbus et l'Amour eurent parlé ensemble longuement , flattant de leur chant l'air et le ciel , incontinent l'on vid le dauphin se couler sous l'eau avec l'Océan , le Soleil se coucher , et Cupido aller au ciel , laissant Amour en terre.

Le troisieme acte eut en soy un second colloque de Cephalus et de l'Aurore , auquel Cephalus , comme auparavant resistoit à l'Amour , et derechef se retiroit de l'Aurore ; dont la Nuit sortant d'en bas blasmoit le retardement et la trop longue demeure de l'Aurore.

Au quatrieme acte semblablement la Terre interpelloit l'Aurore absente , et tenant un colloque avec Amour , le prioit qu'il ramenast l'Aurore , et avec icelle le jour. Cependant Jupiter , molesté de tant de querelles , envoya Mercure du ciel , et luy commanda de remedier à ces querelles. Mercure commande à l'Amour de retourner au ciel l'ayant trouvé en terre. Iceux estants remontés , le ciel se fendit , dont il sortit quarante huit personnages qui firent un concert de musique plus qu'admirable. Soudain Jupiter apparut monté sur un aigle , qui envoya Amour à l'Aurore , contre laquelle il feignoit d'estre bien courroucé , affin que l'Amour la ramenast incontinent. Tandis que l'Amour s'entretient avec l'Aurore , voilà Cephalus qui s'approche , lequel par l'instinct d'Amour , finalement s'estant espris d'un amour admirable de l'Aurore , est eslevé avec eux au ciel.

Au dernier acte la Renommée se presenta , estant assise sur le haut de la montagne. Après d'elle un orateur declama les louanges du grand duc avec très grande douceur et suavité de sa voix : à chaque costé il y avoit huit personnages qui representoient la forme et les armes des principales villes qui sont subjectes au grand duc.

Puis après , peu à peu la montagne s'esvanoit : cesdicts seize personnages descendants de la montagne viennent gratiffier à la Royne son bonheur , et en font des jubilations de triomphe. La Renommée s'enleva au ciel , et pour la fin , la montagne se rendant basse à trois pieds de la Royne , luy presenta un lys qui ne faisoit que naistre , et estoit tout grand , ayant au dessus une couronne d'or qui estoit suspendue un peu , dont l'interpretation sera aisée au lecteur par l'heureuse naissance de monseigneur le dauphin , auquel là couronne est destinée de Dieu , et de tout droit divin et humain : tellement que c'est une mythologie prophetique très bien excoigitée pour la verité des choses arrivées par la grace de Dieu.

Le dict sieur cardinal Aldobrandin legat , ayant

charge de Sa Saincteté de venir en France pour accommoder la paix entre le Roy et le duc de Savoye , s'y achemina en diligence , et arriva à Chambéry , ainsi que nous avons dict. Du fruit de sa legation nous le dirons cy après. Voyons quel fut le voyage de la Royne.

La Royne , partie de Florence le 13 d'octobre , arriva le 17 à Livorne , où elle s'embarqua dans la galere generale du grand duc assistée de cinq galeres du Pape , cinq de Malte et six dudict seigneur duc , qui faisoient en tout dix sept galeres. Le premier port fut à l'Espèce (1) , où les ambassadeurs de la seigneurie de Gennes la vindrent saluer et offrir leurs galeres de la part de ladicte seigneurie , dont elle les remercia ; puis vint à celui de Fin , auquel elle fut contraincte de sejourner neuf jours entiers , pour la tourmente et mauvais temps , couchant ordinairement neantmoins dans sa galere. Et bien que plusieurs luy conseillassent de prendre terre , et mesme les ambassadeurs de Gennes luy fissent instance de faire retraicte en la ville si proche et tant affectionnée à Sa Majesté , pour assurer sa personne contre l'incertain de si rude tempeste , qui faisoit bransler le courage aux plus vieux mariniers , le refusa toutesfois d'un cœur resolu et visage aussi gay que si elle eust esté en terre ferme ; ne leur respondant autre chose , sinon que le Roy ne l'avoit pas commandé. De Fin elle prit port à Savonne ; le lendemain à Antibes , puis à celui de Sainte Marie ; de là à Tresport , puis à Toulon , où elle sejourna deux jours et prit terre. De Toulon arriva à Marseille le troisieme de novembre , vers les cinq à six heures du soir , accompagnée de la grande duchesse de Florence , de la duchesse de Mantoue sa sœur , de don Antonio son frere , et du duc de Braciano. Entre les choses plus notables de sa flotte , la galere de Sa Majesté attiroit les yeux d'un chacun , car elle estoit royalement belle , et telle que la mer n'en avoit porté de long temps une plus riche ny plus superbe. Elle estoit de la longueur de septante pas et de vingt sept rames pour bande , dorée par tout ce qui se pouvoit voir au dehors. Le bois de la poupe estoit marqueté de canes d'Inde , de grenatines , d'ebene , de nacre , d'ivoire , et pierres bleues. Elle estoit couverte de vingt grands cercles de fer doré croisés et enrichis de pierreries et de perles , avec vingt grosses topazes et esmeraudes. Au dedans , vis à vis du siege de la Royne , estoient eslevées les armes de France en fleurs de lys de diamant , et à costé celles du grand duc , en cinq grands rubis , avec un saphir de la grosseur d'une balle

(1) La Spezzia.

de pistolle, une grosse perle au dessus et une grande esmeraude au dessous. On estimoit ces armes septante mil escus. Entre ces deux armoiries, deux croix de rubis et de diamants. Les vitres tout au tour estoient de crystal; les rideaux de drap d'or à franges; les chambres de la galere tapissées de mesme. Sortant de la gallere, Sa Majesté entra sur un grand ponton ou theastre dressé sur deux bateaux au bout d'un pont qui tenoit jusques à son palais. Monsieur le chancelier se presenta pour luy dire le commandement qu'il avoit du Roy. Quatre consuls de Marseille, habillés de leurs robes d'escarlate rouge, avec un dais de gris violet à fonds d'argent, luy presenterent de genoux deux clefs d'or de la ville enchainées, qu'elle donna soudain au sieur de Lussan, capitaine des gardes; puis sous ce poesle, elle est conduite au palais, ayant autour d'elle les sieurs cardinaux de Joyeuse, de Gondy, de Givry et de Sourdis, avec plusieurs évesques. Devant elle estoit monsieur le connestable qui la conduisoit; les princesses, madame la chanceliere, et autres grandes dames après. L'une des plus remarquables actions de son sejour à Marseille se fit le lendemain de son arrivée. Monsieur le chancelier, accompagné des sieurs du conseil, suivy de plusieurs maistres des requestes et des premiers officiers de la chancellerie, vient à la grande salle du logis du Roy; la Roynne y arriva, conduite par monsieur le connestable. Madame la grande duchesse, conduite par M. de Guyse; madame la duchesse de Mantoue par M. Le Grand. La cour de parlement de Provence luy fit la reverence, et la protestation d'obeysance; M. du Vair, premier president, portant la parole, luy dit :

« Madame, voyant aborder Vostre Majesté en ceste province, et avec elle la felicité en France, nous avons abandonné le siege de la justice, où nous avons cest honneur que de seoir, pour nous venir prosterner à vos pieds, vous rendre un des plus nobles et plus illustres hommages qui soit deu à la couronne qui ceint maintenant vostre chef; et nous prononcer quand et quand redevables de tous les vœux que nous avons jamais faicts pour le bien de cest estat. Car asseurement ce jourd'huy les croyons nous exaucés; et pensons que tant de merveilles, que Dieu a ouvrées pour la restauration de ce royaume, soient entierement accomplies, et que nostre bonne fortune qui sembloit encores chancellante soit maintenant assise sur un ferme et immuable, fondement.

» Dieu nous a donné un Roy excellent en vertu, admirable en bonté, incomparable en vaillance; qui par ses labeurs nous a mis en re-

pos, par ses perils en seureté, par ses victoires en gloire; en sorte que nous nous fussions quasi dicts bienheureux, si ceste triste pensée n'eust bien souvent troublé le cours de nos joyes; ceste pensée, dis je, qui nous representoit que la nature a borné la vie de tous les hommes du monde; que la sollicitude et liberté rendoit à nostre prince la sienne moins agreable, et luy diminueoit le soin de la cherir et gouverner,

» A cela nos souhaits cherchoient tous les jours des remedes; et ne seçavons d'où les esperer, jusques à ce que l'esclair de vostre face royale a percé le nuage de nos ennuis et faict poindre à nos yeux une vive esperance de voir à l'advenir nostre heur aussi durable comme il est admirable.

» Car voyant en vous tant de graces dont la nature vous a douée, admirant ceste rare beauté dont elle vous a ornée, considerant ceste naïfve douceur dont elle est temperée, vostre royale gravité, et oyant de nos oreilles la voix celebre de la Renommée qui publie partout la vivacité de vostre esprit, la solidité de vostre jugement, l'elegance de vos discours, et ce qui se faict sonner par dessus tout, l'incomparable los de vos saintes et religieuses mœurs, nous nous persuadons que vous estes vraiment celle que le ciel avoit destinée pour adoucir par une agreable compagnie la vie de nostre Roy, prolonger ses jours par son contentement, et perpetuer l'heur de son regne par la suite d'une ample et heureuse posterité.

» Nous jugeons que vous estes vraiment seule sur la terre digne de faire reposer en vostre chaste sein la vic tant exercée du plus triomphant Roy de la terre, et que seul il meritoit au monde dans ses bras victorieux la plus vertueuse et plus agreable princesse que le soleil esclaire aujourd'huy.

» Et desjà nous presageons que nous verrons bien tost un bon nombre de beaux enfants portants sur le front la valeur de leur pere, la vertu de leur mere, la grandeur et noblesse de la maison de France où vous estes alliée, l'heur et la puissance de celle d'Austrie dont vous estes yssue, et la prudence et sagesse de celle de Florence dont vous estes née.

» A la creance de ce presage toutes choses semblent nous convier; mais principalement le ciel et la mer; puisque nous voyons evidemment qu'au moment de l'arrivée de Vostre Majesté la mer pleine de tourmente s'est calmée, et le ciel plein de nuages s'est esclairey, comme s'ils vouloient, d'un ciel riant, celebrer avec nous la magnificence de vostre fortunée reception.

» A la bonne heure donc, ô grande Royne, soyez vous jointe à nos bords ! heureuse soyez vous longuement en la France et à la France ! Que le siecle que nous commençons vous puisse voir à la fin heureuse femme de roy, et les siecles advenir vous renommer heureuse mere des roys.

» Mais pour le comble de vostre gloire, souvenez vous et vous ressouvenez que, comme vous devenez grande royne pour avoir espousé un grand roy, de mesme devenez vous charitable mere des peuples desquels il est vray pere.

» Et pour ce commencez d'entrer en part de ceste sollicitude royale. Et puisque la felicité des subjects est la vraye gloire des princes, fomentez et augmentez par vostre ayde et faveur l'amour et l'affection que ce grand roy a naturellement au bien et soulagement des siens, afin qu'il vous sentent comme un nouvel astre luy-sant sureux, leur portant une favorable influence de tout heur et prosperité.

» Et nous, qui ne cherchons point d'heur en ce monde qu'en son service, ne d'honneur qu'en nostre obeyssance, vous voyant eslevée avec luy en son throsne, vous consacrerons tous les jours nos vies, comme nous faisons presentement nos cœurs, nos affections et nos esprits; pour demeurer à jamais vos très humbles, très fidelles et très obeyssants serviteurs. »

Le dict sieur president du Vair prononça ceste harangue avec tant de grace et excellence, que si les plus beaux traits de l'eloquence sont jugés par les auditeurs, la sienne est hors de toute comparaison.

Au partir de là fut présenté à la Royne de la part du Roy un carrosse couvert de velours tanné, avec le clinquant d'argent, le dedans de velours incarnat, en broderie d'or et d'argent, les rideaux de damas incarnat, tiré par quatre chevaux gris. Après qu'elle fut entrée dedans sa chambre, elle fut suivie de la grande duchesse, des duchesses de Mantoue, de Nemours, de Guyse, et de mademoiselle de Guyse et autres; mais elles y firent peu de sejour, chacune s'en retournant à son logis; et ne resta près de Sa Majesté que les princesses et dames qui l'avoient accompagnée au voyage. Malaisement se peut représenter la magnificence de la descente desdictes galeres, chacune prenant port et place selon son rang, nonobstant la dispute d'entre les Maltois et Florentins, à qui tiendrait la main droicte après la generale: mais les Maltois eurent le rang qu'ils desiroient. Toutes ces galeres estoient enrichies de toutes sortes d'honneurs, tant pour la multitude de la noblesse, que de la somptuosité des parements, et principalement

celle de la Royne conduite par le sieur Marc Antonio Salazar, où il y avoit deux cents chevaliers portants la croix de Florence, les espaliers revestus magnifiquement; dans celles de Malte, conduictes par don Pedro de Mendozze cent cinquante chevaliers; et en chacune des quatre autres soixante chevaliers: de sorte qu'il y avoit du moins à la conduite sept mille hommes deffrayés aux despens du Roy. Le lendemain, quatriesme du mois, toutes les dames furent au lever de la Royne, et par elles conduite à la chapelle preparée près la grand'salle royale, où la messe fut celebrée. Les princes, princesses, seigneurs et dames avoient leurs gentils-hommes, pages et estaffiers tant superbement vestus qu'il ne se peut davantage. Ce n'estoit que toile d'or et d'argent, diverses broderies et quantité de clinquant. Elle sejourna à Marseille jusques au seiziesme jour, que la grande duchesse de Florence, sa tante, reprit la mer avec la duchesse de Mantoue sa sœur.

Ce fait, Sa Majesté partit de Marseille, et arriva le dix septiesme de ce mois à Aix, d'où le lendemain elle partit, accompagnée de plus de deux mil chevaux, pour faire son entrée le 19 à Avignon, où elle fut receue avec plus de pompe et de magnificence qu'en nulle autre part, et où l'allegresse de ceste entrée luy fut redoublée par la nouvelle que luy porta le sieur d'Elbene de la reddition de Montmelian.

La ville d'Avignon, par le très exprès commandement de Sa Sainteté leur prince, voulut tesmoigner sa bonne affection envers la couronne de France. Les jesuites qui y ont un très beau college entreprirent tout le soin et la charge de ceste entrée, et n'oublierent rien en ce qu'ils estimerent y pouvoir servir.

Les Avignonnois s'attendoient que le Roy deust aller à Marseille et passer par leur ville, mais la guerre le retint en Savoye. Toute la beauté du triomphe qu'ils firent estoit principalement composée de deux parties principales, à sçavoir: de sept arcs et de sept theatres, et des rencontres et entre-mises entre chacun d'eux. Ces sept arcs triomphaux estoient eslevés aux sept endroits les plus principaux de la ville.

I. L'hydre d'Hereules ayant toutes les testes coupées, en comparaison des victoires merveilleuses gagnées par le Roy, qui estoient naïvement représentées par emblesmes et devises.

II. Un Hereules avec le ciel sur le dos, représentant le Roy, vray Atlas et support du royaume et couronne de France.

III. Le verger des Hesperides, où Hercules entra, le dragon estant endormy, pour représen-

ter comme le Roy estoit entré dans les principales villes de France, jardin de l'Europe, et comme aucuns princes s'estoient remis sous son obeissance.

IV. Un Hercules dans les flammes sur la croupe du mont Oeta, representoit la clemence incomparable du Roy, et amnistie generale que Sa Majesté a faicte à ses subjects rebelles, triomphant de soy mesme, après avoir triomphé de tous les autres, et plus embrasé de l'amour de ses subjects que l'ancien Hercules des flammes d'Oeta, qui luy apporterent l'immortalité.

V. Un Gerion à trois testes, jadis roy des Espagnes, ennemy d'Hercules, baissant une massue pour représenter la paix d'entre l'Hercules des Gaules et le roi d'Espagne, faicte à Ver vins 1598.

VI. Un Prométhée attaché au rocher de Caucas, deslié par Hercules, pour représenter la benediction donnée au Roy par nostre saint pere le pape Clement VIII.

VII. Une biche blanche avec les cornes et ongles d'or, et un collier de diamants et topazes, avec ces escrits : *nemo tangat*, posée sous un laurier verdoyant; ce mot estant en un rouleau : *castistis impenetrabilis*. Hercules menoit ceste biche à la lesse d'une chaisne d'or; cest hemistiche sur sa teste : *ut vidi, ut perii*; cest autre sous ses pieds : *ille trahit, trahiturque vicissim*. Hercules representoit le Roy; la biche, la Royne; la blancheur, la pudicité; le laurier qui jamais n'est frappé du foudre, l'inviolable fidelité; la corne d'or, la couronne; les diamants et topazes, la constance; le collier et les ongles d'or, la parfaite beauté. Hercules, après avoir beaucoup couru par monts et par vaux, par bois et par prés, trouva la biche Menalée, l'emmena, la dedia : le Roy, après un labyrinthe de labyrinthes, une forest de travaux, une mer de maux, un monde de dangers, un espace imaginaire de difficultés, à la bonne heure a rencontré ceste pudique cerve sous le laurier d'une vertu et fidelité inviolable : il a été surpris de ses attrait, et elle des siens; le vainqueur est vaincu, et le vaincu vainqueur.

Tous ces arcs, theatres et rencontres estoient rapportés sur le nombre de sept, nombre que les Avignonnois estiment beaucoup pour estre leur ville toute septenaire : il y a 7 palais, 7 parroisses, 7 couvents anciens, 7 monastères de nonnains, 7 hospitaux, 7 colleges, 7 portes. En chaque arc et rencontre, ils représenterent sur ce nombre de sept, une infinité de belles recherches : sur le jubilé de ceste presente année, sur l'aage qu'avoit le Roy alors de sept fois sept qui estoient quarante neuf ans; qu'il estoit le neuf

fois septiesme roy de France; qu'à la bataille d'Yvry son armée estoit en sept escadrons; qu'il gagna ceste bataille le 14 ou deux fois septiesme de mars; qu'il reprit Amiens sur l'Espagnol, le 25 septembre l'an 1597, an et mois septenaire; qu'il gagna la journée d'Arques près de Diepe le trois fois septiesme jour, vingt uniesme du mois de septembre, qui est ainsi nommé pour estre le septiesme mois de l'an solaire; que la journée de Fontaine Francoise lez Dijon, fut le septiesme mois de l'an commun, le sixiesme de juillet à l'heure deux fois septiesme du jour, qui est deux heures après midy; en outre qu'il fit declaration de sa conversion au mesme mois septiesme de l'année, qui fut le 25 juillet, jour de saint Jacques en l'eglise Sainct Denis; qu'il fut sacré roy le 27 de fevrier, et fit la paix avec l'Espagnol le 21 de juin.

Que la Royne aussi n'avoit que vingt sept ans; estoit petite fille de Ferdinand septiesme, empereur de la maison d'Autriche; et pour monstrier combien elle symbolisoit avec le Roy, et se plaisoit au septenaire, qu'elle estoit venue de Florence avec dix sept galeres, que la sienne avoit septante pas de long et vingt sept rames de chaque costé, qui estoit le nombre des ans de son aage. Beaucoup d'autres septenaires estoient rapportés en chaque arc, theatre ou rencontre, enrichis de belles et ingenieuses inscriptions, que la Royne et toute la cour trouverent merveilleusement bien faicts.

Jean François Suarez, pour le clergé d'Avignon, fit à la Royne une belle harangue, luy souhaitant avant l'an revolu un dauphin aussi sage et vaillant que le Roy, et la Royne respondit : *Pregate iddio, accio me faccia questa grazzia*.

Le lendemain les Avignonnois en corps de ville firent present à Sa Majesté de cent cinquante medailles d'or, auxquelles estoit relevé d'un costé l'image de la Royne au naturel, et de l'autre le portraict de la ville d'Avignon en perspective; et en d'autres l'image du Roy, qu'ils luy presenterent dedans une belle et rare coupe faicte d'une noix d'Inde enchassée en argent.

M. de Comitibus, vice legat d'Avignon, fit assembler toute la noblesse et les dames de la ville en la grand'salle du palais de Poitiers, que l'on appelle de Rouvre, où il invita la Royne et toute la cour d'y prendre la collation : l'assemblée et le bal achevés, l'on fut esbavy que les tapisseries d'un bout de la salle tomberent à poste, descouvrant la magnifique collation preparée de trois tables dressées, couvertes de plusieurs sortes de poissons, bestes et oiseaux tous faicts de sucre, et cinquante statues en sucre.

grandes de deux palmes ou environ, representants au naturel plusieurs dieux, déesses et empereurs; les dieux de sucre pour ceste fois là n'eurent pas du meilleur. Il y avoit aussi trois cents paniers pleins de toutes sortes de fruicts, faicts en sucre, près du naturel, qui furent donnés après la collation achevée aux dames et damoiselles qui s'y trouverent.

Toutes ces resjouissances furent faictes en trois jours que la Royne demeura dans Avignon, d'où elle partit pour se rendre à Lyon, le 3 decembre, affin d'y faire son entrée, jour que le Roy avoit destiné pour cest effect. Au sortir d'Avignon, la Royne passa à Valence, Roussillon, Vienne, et arriva le samedy au bourg de la Guillotiere.

Le lendemain troisieme decembre, la Royne, suivie des princesses et des seigneurs de la cour, alla ouyr messe à la Mothe, et y disna. On avoit dressé un theastre qui tenoit toute la face entre les deux tours qui regardent la ville, sur lequel elle pouvoit entrer de sa chambre, et estoit capable pour toute sa suite, couvert et paré de riches tapis et tapisseries. Tout le clergé alla en procession à la Mothe. L'obeancier de Saint Just qui porta les vœux et les prieres de son ordre, y fit la harangue. Monsieur le chancelier fut en ceste action l'interprete de la Royne et de la ville.

Après les harangues finies, la Royne se retira en sa chambre, attendant que les troupes fussent avancées pour s'acheminer en la ville, lesquelles passerent en cest ordre. Premierement marchoit le prevost des mareschaux seul, avec ses officiers et archers. Les trente six pennonnages de la ville, une grande troupe de gens de cheval, tant de la suite de la Royne que d'autres; ceux de la ville et republique de Lucques; ceux de Florence; ceux des villes imperiales et des cantons des Suisses, Grisons et Saint Gall, tous ensemble pour la contention des preseaunces et sans prejudice; ceux du siege presidial, devant lequel marchoient les archers de robe courte, et la compagnie du chevalier du Guet; grand nombre de seigneurs et gentils-hommes, tant François, qu'Italiens à cheval; don Antonio de Medicis, seul à cheval, et une grande troupe d'estaffiers autour de luy; après les exconsuls et notables bourgeois de la ville, les commandeurs et chevaliers du Saint Esprit; les pages de la Royne sur chevaux richement harnachés; la hacquenée de parade de la Royne. En cest ordre elle arriva à la porte du pont de Rosne, où elle estoit attendue par le prevost des marchands, lequel, avec les autres eschevins, luy presenta le poesle et les clefs de la ville avec sa harangue. Ce devoir achevé, il monta à cheval,

et prit son rang devant la litiere de la Royne. Devant luy marchoient les gladiateurs et maistres d'escrime, les mandeurs et les officiers de la maison de ville. Le poesle de la Royne estoit porté par quatre eschevins; après elle venoient les princesses, duchesses et autre grandes dames de la cour en leurs carrosses, suivies des charriots de la Royne. En cest ordre, Sa Majesté entra en la ville, l'artillerie tonnant, les trompettes, hautbois et instruments de musique sonnans avec grande melodie: les rues tapissées, les principales places ornées et embellies d'arcs, portiques, pyramides et theastres, le milieu du pont de la rivière de Saone estoit couvert d'un grand berceau de verdure, sous lequel estoient douze niches à jour, et douze remplies de statues des princes de la maison de Medicis, à la memoire desquels il estoit dédié par ceste inscription sur le premier front, *Immortalis domus Medicæ virtuti et celsitudini.*

Après les representations de la place du grand Palais, sur l'arcade estoient posées les armes de l'archevesque et de la grande eglise de Lyon. Ce fut où la Royne changea de poesle, et où monsieur l'archevesque de Lyon, revestu des habits pontificaux, et assisté des doyen, comtes et chanoines de l'église cathedrale, receut Sa Majesté, et luy dit: « Madame, il y a douze cents ans que Dieu a pris ce royaume en sa garde et speciale protection, luy donnant successivement de vertueux et prudents roys, qui l'ont gouverné sous sa conduite et inspiration; ce qui se reconnoist en ce qu'il a renversé les desseins, et quelquefois la fortune de tous ceux qui ont essayé de l'esbranler. Ainsi pour la deffense des Israelites, armant le ciel d'esclairs et de tonnerres, il desfit l'armée de ses ennemis. Ainsi a-il fait pleuvoir ses graces sur nostre Roy; lequel, l'ayant fait florir de toutes sortes de prosperités, l'a voulu aussi douer, pour l'accomplissement de ses benedictions, d'une si vertueuse Royne pour son espouse, qui estant sortie de la très illustre et genereuse race de Medicis, nous represente non seulement la memoire, mais aussi les vertus de son ayeul, ce grand et vertueux prince le grand duc Cosme. La prudence, la vertu, la magnanimité sont si naturelles à vostre maison, qu'elles s'y sont rendues qualités inséparables; ce qui, outre l'obligation que nous avons de rendre très humble service à Vostre Majesté, nous remplit d'admiration et allegresse, adressants nos vœux et prieres à Dieu pour sa prosperité et santé. Le temps des Alcions approche, que la mer se rend calme et paisible pour quelque petit nombre de jours. Et maintenant nous esperons l'assurance de cest estat par une

longue suite d'années, avec le fruit heureux de lignée royalement genereuse, que Dieu vous fera la grace, Madame, de vous donner pour le contentement de Sa Majesté et le bien de son peuple, dequoy nous luy ferons incessamment nos prieres. » Monseigneur le chancelier qui avoit esté l'interprete des autres sur le theatre de la Mothe, ne se trouva pas icy près de la Roïne pour luy faire entendre ce que monseigneur son fils luy avoit dict. Et neantmoins Sa Majesté monstra en sa response, qu'elle estoit desjà informée de la doctrine et des merites de ce prelat, et n'ignoroit le rang et la reputation que ceste eglise tenoit au clergé de France. La comparaison des Alcions qui finit ceste harangue fut jugée ingenieusement belle et fort à propos pour la commune esperance du bien et de la tranquillité que ce mariage a donné à la France, et encores par le temps de l'entrée et du mariage de la Roïne, car les Alcions esclouent leurs petits sept jours devant et sept jours après la brume, qui est le plus court jour de l'année au solstice d'hyver, et se rencontre environ le 11 de decembre. Ces jours-là sont appelés alcionides, durant lesquels la mer, qui selon la rigueur de l'hyver devoit estre fort fascheuse, se rend si calme et bonnace qu'il n'y a plus seure ny pareille navigation en toute l'année. La Roïne fut conduite en la grande eglise, où se chanta le *Te Deum laudamus*, et de là en l'archevesché.

Le lendemain que la Roïne fut arrivée, le prevoist des marchands, avec les eschevins et officiers du consulat, luy offrit le present de la ville, et luy dit : « Madame, si les forces estoient esgales à nostre desir, et que nous eussions autant de moyens que nous avons de volonté à vous servir, au lieu de vases d'or et d'argent que nous venons offrir à Vostre Majesté, ce seroient autant de provinces, de sceptres et de couronnes, vous tenant pour la plus grande princesse qui soit aujourd'hui sur la terre, et la plus digne de commander : mais vous aurez pour agreable ce que nous vous presentons, ayant plus d'esgard à nos volontés qu'à la valeur du present; considerant que nous ne pouvons rien donner qui ne soit desjà vostre : car nos biens, nos personnes et nos vies sont à vous, lesquelles nous employerons tousjours aussi librement pour le service de Vostre Majesté, comme nous esperons que favorablement elle s'employera envers le Roy pour nostre soulagement.

La Roïne attendit huit jours à Lyon, sans voir le Roy, qui après la capitulation du fort Saincte Catherine [ainsi que nous avons dict cy-dessus] y arriva en poste, le samedy neufiesme de ce mois, sur les huit heures du soir. Elle

avoit esté advertie par monsieur le chancelier, qu'il devoit venir ce jour-là. Pour eviter la presse et confusion des curieux, qui desiroient observer cest abord de Leurs Majestés, on fit courir un bruit que le Roy n'arrivoit que le lendemain, si bien que la plus part des attendants se retirent, et laisserent le logis de Leurs Majestés comme on le desiroit.

Quant le Roy arriva, la Roïne estoit à son souper; et la voulant voir et considerer à table, sans estre cogneu, il entra jusques en la sallette qui estoit fort pleine, tant de gentilshommes servants, que de quelques autres : mais il n'y eut pas plustost mis le pied qu'il fut recogneu de ceux qui estoient plus près de la porte; ils se fendirent pour lui donner passage, ce qui fit que Sa Majesté sortit à l'instant, sans entrer plus avant. La Roïne s'apperceut bien de ce mouvement, dont toutesfois elle ne fit autre demonstration que de poulsier les plats en arriere à mesure qu'on la servoit, et mangeoit si peu, qu'elle s'assit plustost par contenance que pour souper.

Après que l'on l'eut servie, elle sortit incontinent, et se retira en sa chambre; le Roy qui n'attendoit autre chose, arriva à la porte d'icelle, et faisoit marcher devant luy monseigneur Le Grand, qui frappoit si fort, que la Roïne jugea que ce devoit estre le Roy, et s'avança au mesme instant que monseigneur Le Grand entra, suivy de Sa Majesté, aux pieds de laquelle la Roïne se jetta; le Roy l'embrassant et l'ayant relevée, ce ne furent qu'honneurs, caresses et baisers, respects et devoirs mutuels. Après que les compliments furent passés, le Roy la prit par la main, et l'approcha de la cheminée où il parla avec elle une bonne demie heure, et s'en alla de là souper, ce qu'il fit assez legèrement.

Cependant il fit advertir madame de Nemours qu'elle dist de sa part à la Roïne qu'il estoit venu sans licet, s'attendant qu'elle luy feroit part du sien, qui leur devoit estre commun dès lors en avant. Madame de Nemours porta ce message à la Roïne, laquelle fit reponse : « Qu'elle n'estoit venue que pour complaire et obeyr aux volontés de Sa Majesté comme sa très humble servante. » Cela luy estant rapporté, Sadicte Majesté se fit deshabiller, et entra en la chambre de la Roïne, qui estoit desjà au licet, et lors les princesses et autres dames donnerent lieu par leur retraicte à l'accomplissement du mariage.

Le lendemain dimanche, dixiesme de ce mois, sur les deux heures après midy, Leurs Majestés entrèrent dans le bateau royal, et passerent à l'abbaye d'Aisnay, où elles ouyrcnt vespres; et

de ce jour il ne se passa aucune chose hors de l'ordinaire. Le 13 de ce mois, le Roy à cause de sa naissance qui escheut à pareil jour, festoya la Royne et les princesses, et il y eut bal après souper.

Monseigneur le cardinal Aldobrandin, legat, estoit à Chambéry. Le Roy l'envoya prier de ses nopces, et de venir à Lyon avec les députés du duc de Savoye, où la paix se traicteroit avec plus de commodité qu'à Chambéry; ledict sieur legat arriva à Lyon, et y fit son entrée le 16 de ce mois en grand apparat, les rues tendues, et les habitants en armes le long d'icelles et aux places de la ville, les eschevins portant le poesle sur luy; messieurs les prince de Conty et duc de Montpensier le conduisant, l'un à dextre, l'autre à senestre; tout le clergé chantant devant luy. Et ainsi fut conduit en l'église de Saint Jean, où furent dictes complies en grande devotion et en bel appareil. Après il alla voir le Roy et la Royne.

Et bien que le mariage de Leurs Majestés avoit esté parfait et ratifié par procuracion et paroles de present, que ledict sieur legat avoit receus, et qu'il n'estoit necessaire d'y adjouster d'autre solemnité, le Roy voulut neantmoins que son peuple eust sa part de ceste publique resjouissance; et comme ledict sieur legat avoit receu les promesses de son mariage à Florence, il voulut qu'il en receust encores la confirmation à Lyon, les ceremonies de laquelle furent faictes le 17 de ce mois.

Ce jour le Roy estoit habillé de satin blanc en broderie d'or et de soye, et la cappe noire assortie à l'habit, sur laquelle il portoit le collier de ses ordres, et la Royne estoit vestue d'un manteau royal de veloux violet cramoisi, semé de fleurs de lys d'or, portant une couronne imperiale, le tour d'en bas de laquelle estoit à trois rangs de grosses perles, et tout le reste enrichy de gros diamants rubis; mais sur la fleur d'en haut il y avoit un grand diamant taillé à plusieurs faeces, estimé à plus de cinquante mil escus, et cinq perles à poires très belles qui pendoient à ladict fleur, portant ladict Royne le grand carquan que le Roy luy avoit envoyé par M. de Roquelaure le jour de devant qu'elle fit son entrée à Lyon, estimé à cent cinquante mil escus. Leurs Majestés ainsi accomodées se rencontrerent au sortir de leurs chambres, et parlerent ensemble assez long temps, cependant que toute la noblesse descendoit.

Premierement, un nombre de jeune noblesse alloit devant les trompettes, clairons et autres instrumens; les pages de la chambre; après quantité de chevaliers avec leur grand ordre au

col. Le sieur don Antonio, frere naturel de la Royne, estoit au milieu de MM. de Sommerive et de Montbazou, puis MM. d'Elbœuf et de Ginville, MM. de Guyse et de Nevers; les herauts d'armes; M. de Vendosme porté entre MM. les comtes de Saint Pol et d'Auvergne devant le Roy; puis la Royne menée par MM. les princes de Conty et duc de Montpensier, lequel sieur prince estoit à la droicte, le duc à la senestre. Mesdames de Nemours et de Guyse portoient les premieres la queue du manteau royal; mademoiselle de Guyse, la comtesse d'Auvergne et la duchesse de Ventadour les supportoient. Et après eux suivoient les dames et filles de la Royne. Et ainsi furent Leurs Majestés conduictes à l'église, où monsieur le legat les attendoit, assisté de MM. les cardinaux de Joyeuse, Goudy et Givry, et de tous les prelatz qui estoient à Lyon.

Il estoit entre les trois et quatre heures quand l'office et les ceremonies de ceste confirmation et benediction nuptiale furent achevées, devant le grand autel, en l'église Saint Jean, où il fut jetté grand nombre de pieces d'or et d'argent faictes exprès. Au retour de laquelle ceremonie, Leurs Majestés entrerent pour disner en la grand salle de l'archevesché, qui estoit preparée à cest effect.

Pour les honneurs des services du Roy, au banquet royal, M. le prince de Conty fit l'office de grand maistre pour M. le comte de Soissons son frere qui estoit en l'armée; M. le duc de Montpensier fit l'office de grand eschanson; M. le comte de Saint Pol, de grand panetier. Et pour la Royne, MM. le duc de Guyse, prince de Ginville, et comte de Sommerive.

Le grand bal et toutes autres choses accoustumées se firent après disner, ou parmy la confusion qui estoit indicible, les coups d'espée et d'hallebarde ne manquerent point aux importuns.

Voilà tout ce qui s'est passé au mariage de Leurs Majestés, et à la confirmation d'iceluy; et pource que nous sommes sur la fin de ceste année, attendant qu'au commencement de l'autre nous disions ce qui s'est passé au traicté de paix qui se fit à Lyon, par l'entremise dudict sieur legat entre le Roy et le duc de Savoye, voyons ce qui s'est passé de devotieux en Italie durant ceste année du jubilé.

Comme Dieu assiste tousjours aux actes sollempnels de l'église, esquels sont celebrés les grands mysteres du salut, dont resulte un grand poids de la gloire de Dieu, et une grande consolation au peuple chrestien, aussi principalement à ce esté une grande joye et admirable de

tous les catholiques, de ce qu'en la celebration du jubilé, ceste année presente, seize centiesme de la Nativité de Nostre Seigneur, plusieurs grands effects s'y sont démontrés de l'assistance divine envers l'eglise catholique, apostolique et romaine.

Premierement, de ce qu'il s'y est trouvé tant de devotion au peuple chrestien, que, de la France seule, il y eut de compte faict vingt quatre mil et plus d'hommes devots qui avoient faict le voyage devotement; dont le Saint Pere, rendant graces à Dieu, pleuroit de joye abondamment à chaudes larmes, tellement que c'estoit pour faire cognoistre que la France est et sera tousjours le royaume bienheureux très chrestien en la personne du Roy Très Chrestien, fils ainsné de l'eglise, et dont tous ses subjects reçoivent l'influence benigne de sa fidelité. Ce grand nombre fut à l'ouverture seulement, sans compter ceux qui y ont esté tout le long de l'année; specialement toute la Bretagne s'y est affectionnée à l'envy les uns des autres, laquelle aussi a le moins de toutes les provinces de France resseny l'effect miserable, qui a coulé du mauvais vent de septentrion en ce pauvre royaume, comme il est dict aux propheties, à *septentrione omne malum*.

Des autres nations chrestiennes, il n'y en eut qu'environ le quart des François, j'entends pour l'entrée; ni les Espagnols mesme ne s'y monstrerent gueres eschauffés, n'y en ayant eu d'entrée qu'environ six cents, peu plus. Au long de l'année n'y en a eu continuation si frequente que des François; et a esté estimé qu'il y en estoit allé de tous les quartiers de la France près de trois cents mille, à compter les femmes, qui n'ont faict difficulté d'entreprendre un voyage si laborieux et en pays si loingtain, et après estre reschappé d'une si grande calamité et comme du naufrage de la foy, où plusieurs grands et petits sont tombés quasi par tout le royaume: dont Dieu soit loué qui l'a delivré d'un si eminent peril de sa ruine.

Pour le second point, est à considerer que l'inquisition est tousjours suspendue l'an du jubilé à Rome, ce qui fit que plusieurs jeunes seigneurs de qualité, qui avoient esté desvoysés dès leur enfance de la religion catholique, apostolique et romaine, estants ailés là pour voir par curiosité toutes les belles ceremonies qui s'y faisoient, au lieu qu'ils y estoient allés pour s'en cuider moequer, en considerant le bel ordre qui s'y observe, les grandes œuvres de charité, les devotions ferventes, le zele du saint pere Clement VIII, pleurant les pechés de tout le peuple, et les siens mesmes, avec une vive demon-

stration de son ressentiment interieur toutesfois et quantes qu'il celebrait solennellement et par devotion particuliere le saint sacrifice du corps et du sang de Nostre Seigneur en la sainte messe, ils furent tellement ravés en admiration qu'ils se meirent à entendre les doctes predications des bons predicateurs, qu'en fin renoncants à l'opinion de Luther et Calvin, ils s'y sont catholiquisés, et s'en sont revenus convertis à la sainte foy catholique, apostolique et romaine, et ayant faict leurs abjurations, lesdiets seigneurs, non seulement de la France, mais aussi de l'Angleterre, Escosse, Irlande, Hollande et Zelande, de toute l'Allemagne, en fin et generalement de tous les royaumes septentrionaux: mesme un ministre de Geneve, nommé Arnauld, y estant allé, se convertit, et fit abjuration de son heresie, et profession de la foy catholique en l'eglise Saint Louys à Rome.

Comme aussi de l'Orient sont venus plusieurs, de la Chine, Mogol et Japon, et du bout des Indes par ambassades expresses de leurs roys et empereurs, sophis quabacondons, kins et autres tiltres qu'ils ont entre eux, selon leurs langues et nations: tellement que de l'Egypte et d'une grande partie de Lybie à elle adjacente s'y sont aussi presentées une infinité de personnes, et le tout pour entendre à leurs conversions, ou reversions plustost à leur foy ancienne de leurs peres, dont ils s'estoient escartés pour un temps; ce qui monstre bien qu'enfin l'eglise demeurera victorieuse par dessus toutes esmotions qui luy sont survenues. Mesme le grand duc de Moscovie et le can de Tartarie y ont employé de leurs gens; dont il y a esperance que Dieu les regardera en pitié et les ramenera avec les reliques d'Israel, comme il cognoist ceux qui sont siens.

Le troisieme point à considerer est que plusieurs princes aussi de diverses parties de l'Europe y sont allés pour se reconcilier à l'Eglise. Mais il n'y en eut point de plus grande et ancienne maison que le très illustre prince de Lorraine, duc de Bar, qui ayant espousé Madame, sœur unique du Roy, comme nous avons dict, et laquelle demœuroit tousjours en ses opinions de religion, les prelatz luy ayant refusé la communion, pour n'avoir esté mariée suivant les formes de l'eglise et en dispense de Sa Saincteté du degré de consanguinité qui estoit entre eux, il alla, par zele et devotion catholique, baiser les pieds de Sa Saincteté pour l'expiation de ceste faute. Et combien que du commencement il y eust comparu en simple gentilhomme, neantmoins il fut incontinent recogneu, et en telle qualité fit le devoir qui luy fut enjoinct de sa penitence; et ne revint en Lorraine avec la-

diète dame que deux ans après, soit qu'ils luy eussent esté ordonnés pour sadiete penitence, pendant lesquels le bruit courut qu'il se vouloit rendre capucin, ou qu'autrement il se tint là ainsi à dessein pour faire tant plus regretter sa presence à ladiete dame.

Il y en eut aussi d'autres princes et seigneurs de toutes qualités, qui s'allèrent soubmettre aux ordonnances du Saint Siege pour divers subjects dont ils s'acquitterent chrestienement.

Le Saint Pere quant à luy à sa propre personne, monstroit exemple à tous pour les devotions, allant à pied aux visitations des eglises, et mesme montant la Saincte Escalle tout ainsi comme un autre, jeusnant deux fois la sepmaine au pain et à l'eau, et faisant toutes autres demonstrations d'un vray et devot penitent particulier, ou pelerin. Et mesme il oyoit luy mesme les confessions de plusieurs tant grands que petits avec une assidue infatigable, si bien que nous pouvons dire justement que c'estoit le vray exemple du troupeau.

Il avoit aussi un ordinaire, et l'a tousjours entretenu, de servir les pauvres; et par exprès on luy en presentoit toujours avant que s'asseoir à table un certain nombre, auxquels il bailloit à laver; et puis iceux ayant mangé, il leur presentoit à boire pour la premiere fois, et après cela il s'asséoit.

Il y a eu outre cela des effets admirables et vrayement divins des obsédés et possédés, lesquels estoient delivrés par la grace de Dieu, et par le ministre des exorcistes à cela ordonnés.

Entre iceux possédés estoit Marthe Brossier, dont nous avons parlé cy dessus, laquelle après avoir esté remené chez son pere, s'en alla avec luy à Rome sous la faveur d'un bon prelat, le sieur de Saint Martin de Rendan, lequel eut tousjours ceste ferme opinion qu'elle estoit possédée. Et de faict aussi, il fut dict dès lors qu'elle estoit à Paris, que dans Fernel *de abditis rerum causis*, il y avoit des exemples d'esprits démoniaques qui se cachioient pour un temps et se retenoient de leurs molestes et fascheries; mais puis après ils se demonstroient, et ce pour trois causes: la premiere, pource que souvent Dieu les retient par les prieres de l'eglise, et aussi ils sont retenus par la reverence de la justice; la seconde, pour l'infirmité des patients, desquels ils ne peuvent pas tousjours se servir à leur appetit, comme il appert qu'ils ne peuvent parler les langues diverses [lesquelles ils entendent neantmoins] qu'autant que les patients en sont capables; pour la troisieme cause de leur intervalle, c'est leur propre malice, pour faire les sourds et muets et ne mouvoir d'impe-

tuosité, mais se tenir comme en repos, affin que mieux ils puissent estant cachés, s'entretenir en la possession prise et occupée. Tant y a que jusques à present Marthe Brossier est à Milan fort grièvement tourmentée, et a dit le malin qu'il n'en sortiroit nullement qu'estant de retour en France, et que Dieu le veut ainsi pour sa gloire.

De faict les theologiens tiennent.

I. Que comme du temps de Nostre Seigneur, il y avoit plusieurs demoniaques et lunatiques, à cause que les Saduciens nioient les esprits tant bons que mauvais.

II. Affin de faire cognoistre que Nostre Seigneur est leur maistre.

III. Et que par la delivrance des pauvres patients, qui en estoient detenus, tout le monde entendist et comprist la victoire generale que Nostre Seigneur en obtiendrait enfin pour tout le genre humain.

De mesme en ces temps pour trois causes plusieurs possédés et obsédés se trouvent.

La premiere, à cause des heretiques qui ont dejetté les saints ordres de l'eglise, et ont introduit une horrible confusion sous le pretexte de religion; pour faire voir la puissance de l'eglise qui a ceste marque speciale de chasser hors les esprits malins. La seconde cause est, affin de monstrer là où est la succession vraye apostolique, qui est au mesme droict des dons octroyés aux saints apostres, dont le principal est de chasser les diables. La troisieme est, pour la vie dissolue des hommes et femmes d'aujourd'huy, dont le moyen de s'en garantir et deffendre est de n'avoir autre but que servir et prier Dieu.

Sur ce subject, il advint en ceste année qu'en Italie près de Nervi, qu'une demoiselle de bon lieu, fort pieuse, ne souhaitoit rien plus que de servir à l'amendement de ses desbauches passées; et pour ceste occasion desirant de servir à la conversion, au moins d'un homme, elle se resolut, bien qu'elle n'eust nulle envie d'estre mariée, d'espouser un certain gentilhomme le plus bizarre qui fust jamais; elle l'espouse donc, et pour quelque temps ils furent assez bien ensemble, mais incontinent la fougue reprit son mary. Or sur ceste occasion, pour la grande dissolution dont il usoit en toutes sortes, ceste bonne demoiselle est occupée premierement d'un malin esprit, qui, estant conjuré, dit: que c'estoit à cause de la dissolution du mary, et qu'il s'en iroit bien, pourveu qu'il se voulust corriger, mais s'il retournoit à ses desbauches, il reviendroit aussi à sadiete femme pour l'affliger. Or d'autant que le mary ne se corrigeoit point, le

malin tourmenta encores ceste pauvre femme ; mais finalement estant conjuré pour se departir, il fit une telle menace au mary, et luy diet que s'il ne se corrigeoit, il en ameneroit d'autres avec luy, qui le prendroient luy mesme, et le meneroient bien d'une autre façon. De ceste menace le mary eust si grand peur, qu'il a vescu depuis fort sagement avec sa femme, icelle delivrée de ceste misere, et tousjours neantmoins constante à elle mesme en sa resolution predicte. Quant aux delivrances des possédés et occupés, nous en parlerons, et de leurs differences cy après.

Il advint en cest an du jubilé près Nostre Dame de Laurette un miracle insigne et fort memorable qui est tel. Deux gentilshommes avoient une querelle mortelle l'un contre l'autre ; et comme la nation italienne a ce vice naturel d'estre vindicative extremement, il advint que s'estant rencontrés, celui qui se trouva le plus fort voulut faire renoncer l'autre à son baptesme, sous promesse qu'il luy fit de luy sauver la vie. Mais il entendoit que par ce moyen là, le venant à tuer, il le feroit perir de corps et d'ame ; c'estoit un subject lamentable. Or par la providence de Dieu, l'endroit de leur rencontre fut en un carrefour, dans lequel il y avoit une niche, et en icelle un crucifix avec un petit autel, et un espace comme il est requis pour dire la messe ; sur quoy le foible commença de faire ses obtestations et prieres à son ennemy pour l'amour et en faveur de celui qui avoit esté crucifié pour la redemption du monde ; en cest instant, le plus fort se sentit tellement esmeu qu'il luy pardonna. De là à quelque temps estant en peine capitale, comme il alloit pour voir quel ordre il pourroit donner à ses affaires, il passa par là, et se ressouvenant de ce qui s'estoit passé, se met de genoux devant ceste niche ; et parlant au crucifix après avoir faict ses principales doleances, il luy diet : « Tu sais ce que j'ai faict pour toy, et m'as mesme assureé que tu m'en ferois la recompense ; je te prie donc maintenant de n'em'abandonner au besoin, ains donne moy victoire de mes ennemis et heureux succès de mes affaires. » Alors on tient que le crucifix se tournant vers luy parla, disant, *ouy* ; et au lieu que la teste du crucifix penchoit sur le costé droit, elle se tourna vers le costé gauche, et est tousjours ainsi demeurée pour signe. Dont pour tel effect miraculeux, ledict sieur Italien se va incontinent retirer du monde, accommode ses affaires, et depuis liquide de son bien, faict bastir une chappelle, laquelle luy est à present encores pour domicile, en laquelle il sert à Dieu devotement, et y a mesme attiré aucunes de ses

parties ; qui est un signe de grande efficace, ayant operé une si admirable conversion.

En ceste année aussi, il y eut à Nostre Dame de Laurette un miracle digne d'estre icy recité. Le sieur de Charmeaux, president de la chambre des comptes à Paris, nourrissoit par charité un pauvre garçon né sourd et muet. Après la mort dudict de Charmeaux, ce pauvre garçon, nommé Laurent Roty, s'en retourna en son pays de Bourgogne, où il chercha sa vie quelque temps. Des pelerins, qui alloient au jubilé à Rome en ceste année, le prindrent pour aller avec eux, et leur ayder à porter leurs malettes, car il estoit puissant. Arrivés qu'ils sont à Nostre Dame de Laurette, les pelerins vont faire leurs devotions à la sainte chappelle : Roty les suit, se met à genoux, et y estant une bonne heure, le premier mot qu'il ouyt et diet, ce fut *Maria* ; et tousjours du depuis il a ouy et parlé jusques à present qu'il est encores plein de vie dans l'hospital de la Trinité en ceste ville de Paris. Les pelerins qui ne l'avoient jamais ouy parler en furent esbahis, se firent inscrire au registre des miracles qui se font journallement dans ceste sainte chappelle, et de là s'en allerent à Rome, d'où ils retournerent en France avec ledict Laurent Roty.

Nous avons diet cy dessus au second livre, comme Michael, palatin de Valachie, avoit vaincu le cardinal Battory et les Transsylvains, et comme il s'estoit rendu maistre dans Clausembourg au nom de l'Empereur. Voyons comme l'ambition aveugla le Valachin, et comment il perdit la Valachie, et fut contrainct de demeurer à Vienne pensionnaire de l'Empereur.

Au commencement de ceste année, vint un second ambassadeur du Ture vers ledict palatin et despot de Valachie, affin de le destourner de l'alliance de l'Empereur, et l'inviter à l'intelligence du Ture. Le palatin alla avec nombre de gens très bien accommodés au devant de cest ambassadeur, nommé Hatajan, vieux capitaine et de prestance venerable. Approchant, tous deux mirent pied à terre, et s'estant embrassés, l'ambassadeur deceignit l'espée au despot, et luy mit, à la façon des grands en Turquie, un cimenterpersian tout esclatant d'or et de pierres precieuses, avec plusieurs autres presents, entre lesquels estoient des pennaches de heron et de grue tous noirs, qui est une excellence entre eux, aussi deux enseignes rouges, sept chevaux, et un brave faulcon exquisement orné ; lesquels dons estoient à leur mode portés en haut au devant dudict palatin ; et ainsi tenant le costé droict comme seigneur, et l'ambassadeur estant à sa main gauche, ils entrerent en la ville de

Cronstat, les gens de guerre estant de part et d'autre, cependant que le canon tiroit en signe de resjouissance.

Les agents de l'Empereur estoient là depuis six mois, qui veirent tout cela. Le palatin se doubta bien qu'ils en prendroient suspicion; il les appelle et leur dict qu'ils ne s'esmeussent point de tout cela, et qu'ils ne pensassent pas qu'il voulust incliner à l'amitié du Turc, et qu'il feroit tousjours ce qui seroit de raison; mais qu'il ne pouvoit moins que traicter civilement et honorablement cest ambassadeur, s'il ne vouloit estre réputé mal courtois: toutesfois ils les pria de faire retirer George Baste pour les particularités qui estoient entre eux deux, et qu'ils y en fissent venir quelque autre. Les agents de l'Empereur luy firent contenance de le croire, et luy donnerent trente mil escus au nom de l'Empereur pour present, ce qu'il n'eut pas beaucoup agreable.

Or le capitaine George Baste estoit celuy, comme nous avons dict cy dessus, qui estoit lieutenant de l'armée de l'Empereur en Transsylvanie, depuis que Sigismond Battory la voulut ceder à l'Empereur, et puis après s'en resilit, la baillant au cardinal André son parent. La haine du palatin contre Baste estoit pource qu'il avoit descouvert l'intelligence qu'il avoit avec le Turc, ce qu'il avoit fait entendre à l'Empereur.

Cependant le Valachin, aveuglé de sa victoire contre le Battory, traictoit par articles avec les agents de Sa Majesté imperiale.

Premierement, il vouloit quela Transsylvanie [qu'il disoit luy appartenir de droit hereditaire et à son fils] luy demeurast, et demandoit encores Varadin, Huste, Nagaban et les confins de la Hongrie.

Secondement, il vouloit avoir les mesmes pensions que Sigismond Battory, et qu'il eust de quoy tenir tousjours une armée en pied.

En troisieme lieu, que l'Empereur et les autres princes chrestiens luy promissent de le racheter au cas qu'il fust pris par les Turcs; en outre, au cas qu'il fust chassé de Valachie et de Transsylvanie, qu'on luy donnast par an cent mil escus pour son entretien comme prince; et qu'à ces conditions il se tiendroit assuré au party chrestien, et entreprendroit de rendre subject à l'Empereur tout le pays qui est depuis la mer Caspie jusques à Bude, Albe Regale et Zolnoek, pourveu qu'il fust seigneur de la riviere de Tibische. Ces demandes arrogantes offenserent les agents de l'Empereur, et furent cause de la royne du Valachin.

Cependant Sigismond Battory s'estant remis

en armes et rallié avec Jeremie, vayvode de Moldavie, avoit mis sus un camp volant de force mediere, composé de Moldaves, Polonois, Turcs et Tartares.

Le Valachin va au devant de Battory avec cinquante mil hommes, qu'il mene au travers des montagnes, là où les soldats furent reduicts, pour faute de vivres, à manger les feuilles des arbres. Battory et Jeremie toutesfois estonnés s'enfuyent en Pologne. Le palatin occupe la Moldavie, où Jeremie estoit hay pour ses exactions; il leur fit prester serment, tant à l'Empereur qu'à soy mesme et à son fils. Après il cherche son ennemy qui estoit sur le Danube, à Ortan, chasteau fort, avec trente mil hommes. Il luy donne bataille, et la gaigne avec perte de dix mil hommes; mais le Moldave en perdit huit mil. Il establit son fils en Moldavie, et s'en revint en Transsylvanie.

En ce temps le Zamoski, grand chancelier de Pologne, leva une nouvelle armée pour reduire la Moldavie à l'empire ancien des Polonois. Ceste armée reprit la Moldavie, et conquesta presque toute la Valachie. Le Valachin en advertit le lieutenant de l'armée de Sa Majesté imperiale en la haute Hongrie, pour se tenir prest en cas de besoin, mesme l'Empereur, à qui il promettoit par lettres de le tenir fort fidellement, pourveu qu'il ostant Baste de Transsylvanie; mais il advint au contraire, que le docteur Petzen, ambassadeur de l'Empereur, luy commanda d'obeyr à Baste. Cela le despita tellement, qu'il s'addonna à la cruauté contre les plus nobles des Transsylvains, tourmentant les uns et faisant mourir les autres; ce qui luy attira une haine de tous, et ses amis l'abandonnerent; mesme un Moyse Secale, dont il avoit esté auparavant fort bien assisté plus que d'autre, le quitta; tellement qu'il estoit en crainte de tous costés des Turcs, des Tartares, des Polonois, des Moldaves et des Transsylvains.

George Baste, sur ceste occasion de haine, ne faillit d'attirer à soy les Transsylvains par amitié, prenant Clausembourg, ville capitale. Tous les estats de Transsylvanie l'y vindrent trouver, et le receurent pour leur vayvode au nom de l'Empereur.

Le Valachin tint son armée à Visbourg de dix huit mil hommes. Il estoit resolu d'attendre là son ennemy; mais George Baste l'alla surprendre et le desfit, ayant perdu quatre mil hommes. Le Valachin s'alla retirer dans les montagnes qui divisent la Valachie de la Transsylvanie; mais estant là, le Moldave et Sigismond Battory le vout charger, et le reduisirent à telle extremité, qu'il fut contrainct de s'aller rendre supplian-

vers l'Empereur, luy remettant son thresor, sa femme et enfans pour ostage, implorant sa clemence; et ainsi le Valachin vint à Vienne, où il fut receu magnifiquement par l'archiduc Mathias; et demeura là par commandement jusques à tant que l'Empereur fust à Prague.

Cependant les Transsylvains se mutinerent encores et menacerent de se rendre au Ture, si on ne leur vouloit accorder certaines conditions; tellement que l'Empereur vouloit envoyer son frere l'archiduc Maximilian pour les gouverner; mais il s'en excusa. Et les Valachins d'ailleurs ayant esté opprimés par le Zamoseki polonois, demandoient Michael leur palatin et despot, ou autre, pour ne vouloir obeyr au frere du Moldave que le Polonois leur avoit baillé pour despot: tellement que l'Empereur estoit en grande peine. Du succès de toutes ces choses nous le dirons l'an suyvaut.

En ce temps il y eut deux mil soldats, la plus part Walons et François, qui se mutinerent dans Pappe, forteresse d'importance, à cause que leur paye tardoit trop, et firent une cruelle revolte, dont six d'entre eux estoient les principaux auteurs.

Premierement ils esleurent pour leur chef un nommé la Motte, et contraignirent par les armes d'y consentir, autrement qu'ils le tueroient. Leur conspiration estoit de se rendre au Ture; et par exprès ils prirent prisonnier le gouverneur Michael Marot, et les autres qui avoient puissance dans la forteresse, pour les livrer aux Tures; ils donnerent liberté à tous les Tures prisonniers, et les envoyerent en Albe Royale, promettants aux Tures de leur livrer Schwartzembourg; où ils ne s'y vouloient fier, ils leur adressoient le moyen de le prendre à Zolnoek, où il devoit venir pour apporter leur argent. Schwartzembourg fut adverty de cela; nonobstant aucuns des traistres l'inviterent par lettres à venir, luy promettants de luy ouvrir les portes; mais se moquants de luy, ils luy chanterent injures, et ne tascherent qu'à le surprendre; si bien qu'il fut contrainct d'envoyer Sarpfenstein, capitaine, avec le canon, pour les attaquer de force, qui fut le 22 juin.

Les traistres receurent les blastiers des Tures à pleines charretées, et leur livrerent les prisonniers chrestiens, qu'on emmena à Vesprin et à Albe Royale, par une perfidie et une cruauté, chacun d'eux livrant son hoste.

Cependant Michael Marot advertit Schwartzembourg de venir luy mesme attaquer Pappe, et que les traistres estoient ensemble en grande division jusques à s'entretenir les uns les autres. Schwartzembourg y va, prend en une sortie l'un

des capitaines perfides, qu'il fait ecorcher tout vif, et sa teste fut mise sur le bout d'une pique pour donner terreur aux autres; on leur emporte aussi de vive force un bastion, par lequel ils pouvoient faire entrer le secours des Tures; lesquels aussi de leur costé faisoient tous leurs efforts pour les secourir; mais l'inondation grande les en empescha, avec la resistance des chrestiens.

Les traistres estants affamés, et tout leur manquant, se mettent au desesper, ayant mieux se faire tuer que de se rendre pour estre suppliciés. Ils font entre autres une sortie de nuit, le dernier jour de juillet, et chargerent le quartier de Marsbourg, où trouvant les soldats ivres, ils en desfont une grande partie, et mettent tout le camp en allarme.

Schwartzembourg, brave et vaillant capitaine, y allant pour donner ordre au tumulte, fut tué d'un coup d'arquebuse, au grand regret de tous les chrestiens. Son corps fut emporté à Vienne, où l'Empereur luy fit faire un très honorable enterrement, avec toutes les ceremonies de grand et valeureux capitaine et d'un singulier merite.

Pour sa mort le siege ne laissa de continuer; mais aussi les traistres ne laisserent de se defendre desesperement, et sortirent encores le lendemain. En ceste sortie ils emmenerent plusieurs prisonniers en la ville, mesme des capitaines, et en tuerent bien trois cents; et quand on les exhortoit à se rendre, ils respondoient qu'après que tous vivres seroient deffaillis, ils mangeroient leurs prisonniers, et mesme Michael Marot leur gouverneur.

Cependant l'Empereur donna la charge de ceste armée à Melior Reder, qui avoit bravement deffendu Varadin, comme nous avons dict cy dessus. Les traistres, finalement voyant qu'ils n'en pouvoient plus, premediterent leur fuitte; et le 9 d'aoust ils mettent à sec l'estang qui environne Pappe d'un costé; et d'autant que la vase enfondroit, ils la chargerent de clayes, pailles et autres bagagemens.

Reder de ce adverty envoya Nadaste, le comte Thurin et Colonits, pour les surprendre. Desjà les traistres fuyants s'estoient eschappés jusques à un bois, à la queue d'un estang, où ils sont attrappés; et ne se voulants rendre, une partie fut taillée en pieces; et entre autres leur chef la Motte se fit tuer luy centiesme. Son entremetteur vers les Tures fut pris, avec plusieurs des principaux de la trahison.

Cependant Marot gouverneur, que les traistres avoient mis en prison, s'estant destaché de ses liens, sort avec d'autres au traves d'une cannaie, et se rendit au camp. Reder par ce

moyen entra dans la ville de Pappé, et delivra les autres prisonniers. A ceste entrée plusieurs des traistres furent tués; aucuns furent réservés aux supplices et furent envoyés par les garnisons pour servir d'exemple. Les uns furent empalés, les autres roués ou tirés au croc, ou flambloyés à petit feu, et avec du lard; aux autres les boyaux arrachés du ventre et bruslés devant leurs yeux; les cuisses et les espaules, et autres parties de leurs corps brasées; aux autres fut arraché le cœur du ventre tout en vie; aux autres la gorge fut remplie de soufre et poudre, et y mettant le feu ainsi furent esgorgés; les autres estants enterrés tous vifs jusques au col eurent la teste cassée et brisée de bales, chacun par ordonnance de justice militaire, pour leur faire en mourant apprehender encores par telle severité la villainie et l'enormité de leur trahison. Laquelle diversité de supplices si severe [commé tendant à cruauté], a esté neantmoins necessaire pour faire avoir horreur de la trahison à tous chrestiens, attendu que c'est un crime diabolique, dont l'offense redonde à l'encontre de la majesté divine et humaine, et contre la sainte foy catholique, et la foy publique de la conversation, selon les ordonnances tant politiques que militaires; et ne pouvoit jamais y estre tenue une trop grande rigueur.

Le Turc n'ayant peu faire paix avec l'Empereur [ainsi que nous avons dict sur la fin de l'année 1599] envoya douze mil janissaires de Constantinople dans Bude, afin qu'ils endommageassent les chrestiens en quelque façon que ce fust, avec les garnisons voisines; tellement que d'emblée ils emporterent Bubotz, ville forte et munie de cinq cents hommes pourvus de toutes munitions, lesquels s'estonnerent, et par leur lascheté, rendirent la ville au premier effort, et furent conduits à Pappé. Ce fut le quatriesme septembre.

Bubotz ainsi rendu, les Turcs assiegent Canise le 8 de ce mois, font leurs approches et dressent leurs batteries. Les chrestiens font une sortie un matin, et les rembarrent à travers de leurs tranchées qu'ils leur font quitter, et enclouent et rendent inutiles leurs canons; mesme en emmenèrent une piece dans la ville. Et combien qu'ils pressassent fort les chrestiens sur la contrescarpe, toutesfois ils en furent toujours repoulsés avec une grande perte.

Cependant l'armée de Hongrie, sous la conduite du très illustre duc de Mercœur, déclaré lieutenant general de Sa Majesté imperiale, parvint à la riviere de Mours, le 1^{er} d'octobre; et ce mesme jour, soudain ayant passé la riviere donna le signal pour faire cognoistre aux assie-

gés qu'il estoit arrivé là. Le vezir des Turcs ayant sceu par ses espions le petit nombre des chrestiens, avertit le duc de Mercœur qu'il ne voulust pas s'opposer avec si petites troupes contre le grand nombre qu'il avoit, et qu'il ne pensast point qu'un si fort siege qu'il tenoit devant Canise se peust lever avec de si petites forces.

Le duc de Mercœur luy fit response fort couragement et chrestienement: « qu'il ne doubteroit point encores avec moins de chrestiens d'attaquer un plus grand nombre d'infidelles, mesme quand ils auroient tous les esprits malins, se confiant en l'aide de Dieu. »

Comme les chrestiens s'advançoient vers Canise, le vezir tire vingt mil hommes de son armée, et sur leur passage il se saisit d'une colline, où il se resoult de les attendre.

Le duc de Mercœur envoye le recognoistre par Colonits. Cependant l'armée chrestienne estant en bataille, douze canons à la teste, marche droiet contre les Turcs, et, à coup de canon, on vid incontinent le jour au travers des bataillons turquesques; par quoy peu à peu les Turcs se retirerent, et les chrestiens se joignirent camp à camp.

Le lendemain les chrestiens vont droiet à l'ennemy; mais luy ne bouge, se tenant clos et serré dans ses tranchées: Herbestin, Broscure et Colonits, envoyés par le duc, recognoistre les advenues de l'armée ennemye, desfirent quelques troupes de Turcs, et les contraignent se retirer, fuyants jusques dans leur camp: ils gaignerent quatorze pieces de campagne.

Le duc de Mercœur se retranche si diligemment que le vezir, voyant que par la force il ne gagneroit rien sur luy, fit une feinte de tourner par derriere pour environner les chrestiens et les enclorre avec toute son armée qu'il meit en bataille comme un croissant; et ainsi il demeura campé cinq jours durant, si bien que les chrestiens se trouverent en très grande necessité, car le convoy des vivres avoit esté pris par les Turcs, et il ne leur en pouvoit plus estre porté nullement: ce qui fut cause que, de l'advis de tous les colonels et capitaines allemauds, le duc de Mercœur se retira de son retranchement en belle ordonnance. Sur ceste retraicte, les Turcs ne voulurent laisser les chrestiens sans conduite, sachant qu'ils estoient tous fatigués et mattés de famine. Mais là où defailloit tout moyen humain, survint le secours divin, car il se leva un grand tourbillon en l'air, avec une telle impetuosité, qu'il renversa premierement les chrestiens, sans leur faire autre dommage, puis après les Turcs; et furent les uns et les autres rempli

de tel estonnement, que les chrestiens prenans l'avantage de la nuit et d'un grand brouillard qui survint, ils trouverent moyen de sortir de leurs embarrasemens, et par ainsi ils eschapperent du massacre general qui leur estoit imminent. Quelques gens de pied allemands de l'arriere garde tomberent entre les mains du Turc, dont ils firent un cruel massacre.

Les assiegés apprehendans ceste retraicte, se trouverent estonnés; les Hongriens se lascherent les premiers, et puis les Allemands aussi parlerent de se rendre: tellement que Canise, qui estoit la plus forte place des chrestiens en la Styrie, vint par reddition en la main et puissance des Turcs, et sous leur tyrannie, au grand regret du duc de Mercœur, veu le dommage qui s'en ensuyvoit pour la chrestienté. Ce fut le vingt deuxiesme jour d'octobre.

Les assiegés furent conduits à sauveté jusques à la riviere de Mours. Le gouverneur nommé Paradis, s'estant présenté audict sieur duc de Mercœur, il le renvoya à l'archiduc Matthias, lequel par le commandement de l'Empereur luy demandant raison de son faict, et ne s'en pouvant purger, fut pour ceste lascheté condamné d'avoir la main droicte coupée, pour avoir signé la reddition, et la teste tranchée; ce qui fut executé.

Cependant le vezir faict douze forts sur la riviere de Drave, ayant logé dans Canise et auxdicts forts trois mil hommes de pied, et cinq cents chevaux; et fit faire un cry à tous les fuitifs, qu'ils eussent à se retirer librement dans Canise, leur promettant exemption de tous tributs pour trois ans consecutifs; qui leur fut une amorce perilleuse.

Touchant ledict sieur duc de Mercœur, comment il fut appelé par l'Empereur, congedié du Roy Très Chrestien, les actes valeureux par lui faicts, et tout ce qui s'en est ensuyvy jusques à son decès, nous le rapporterons en l'année qu'il mourut s'en revenant de Hongrie en France.

Nous avons dict cy dessus comment le roy de Pologne estoit en Suece, et comment il luy avoit très mal succedé, et qu'après son depart, Charles, duc de Suderman, avoit chassé les Polonois de Suece, et envahy toute la Finlande.

Au commencement de ceste année, il avoit aussi entré dans la Livonie, et occupé les places fortes, et sembloit bien qu'en peu de temps il en chasseroit les Polonois, si le palatin de Coqwitz ne l'en eust empesché avec l'armée des Polonois près de Coq'houss, où les Sueciens furent desfaits en une rude bataille qu'il leur donna. Charles, pour se venger de ceste desfaiete des siens, ramasse ses troupes, et ayant eu de renfort

vingt mil Sueciens, chargea si furieusement les Polonois près de Vendé, qu'il prit ledict Coqwitz, desfit et mit en route l'armée polonoise. De là il assiege Rigue, capitale de toute la Livonie.

La nouvelle de ceste desfaiete estant venue en Pologne, Jean Zamoseki, grand chancelier de Pologne, ayant desjà auparavant deliberé d'aller à l'encontre du duc Charles, d'un consentement du roy de Pologne et des Palatins, s'avance de se mettre en chemin, et envoie au duc Charles des lettres, luy denonçant la guerre, en ceste substance:

« Combien que nous ne te soyons tenus d'aucun droiet et sans avoir receu de nous aucune injure, tu nous a faict la guerre et a mis en trouble non seulement la Suece, mais aussi la Pologne et la Lithuanie: semblablement tu as envahi la Livonie acquise du sang des Polonois et Lithuaniens, et depuis beaucoup d'années possedée par les Polonois paisiblement, et te la cuides approprier. Et combien qu'il ne nous est besoin de te rien denoncer là dessus, neantmoins, pour garder la coustume ancienne de nos ancestres, et à fin que nostre guerre apparaisse legitime, nous renonçons à ton amitié, et à tous tes alliés, confederés et auxiliaires, et te declaronz publiquement que nous entendons venger sur toy et les tiens les injures que tu nous as faictes. Partant si eux et toi n'estes point des larrons et brigands, et si vous avez quelque droiet, combien qu'il n'y en a point en l'invasion et brigandage de Livonie, ny au desgast de Pologne et Lithuanie, si donc vous estes soldats et gens de bien, tenez vous prests avec vos armes, et ne cherchez point des embuches et cachettes; experimentez si Dieu vous favorisera, toy qui oncle as persecuté ton nepveu, et estant subject a entrepris contre ton roy, pour lequel nous ne manquerons point à nostre honneur, ny devoir auquel nous a obligés la nature. »

Le duc Charles ayant receue ceste declaration se met en armes, et sachant que les Polonois estoient entre des marais et la riviere de Vande, il passa de nuit avec neuf mil hommes d'eslite, et surprenant les Polonois demy endormis, les charge et les desfaiet, pille et brusle leur camp, si bien que ceste armée puissante de quarante mil hommes, la pluspart à cheval, fut par ceste occasion, et par faute de fourrage, estant en des lieux marescageux, en peu de temps escoulée sans fruit.

Charles aussi de son costé s'estant desesperé du siege de Rigue, s'en alla par mer en Suece, avec Jean de Nassau et Renauld de Solms, comtes, là où il faillit à se perdre à cause des glaces qui surmontoient pour la rigueur de l'hyver.

LIVRE QUATRIESME.

[1601.] Nous avons dict sur la fin du troisieme livre, comme le cardinal Aldobrandin, legat de Sa Saincteté, pour l'accordement de la paix entre le roy de France et le duc de Savoye, avoit fait son entrée à Lyon.

Incontinent après la ceremonie de la confirmation de la benediction nuptiale de Leurs Majestés, l'on recommença le traité de ceste paix; la proposition en avoit esté faite à Chambéry, mais la conclusion en fut remise et achevée à Lyon.

Le Roy avoit choisi entre ceux de son conseil messieurs les presidents de Sillery et Janin, pour dire ses intentions au legat, qui les donnoit à entendre à d'Arconas, et à des Alimes, députés du duc. Toutes les propositions, tant de part que d'autre, estoient menées fort accortement.

Premierement, les députés du duc demanderent la paix au Roy, en luy rendant le marquisat de Saluces. Le Roy qui avoit tousjours dict, que quand il auroit pris tous les pays du duc, il les quitteroit en luy rendant son marquisat, leur fit respondre : « Qu'il ayroit la guerre, mais qu'il n'avoit jamais refusé la paix à ceux qui la luy avoient demandée; que puisque le duc luy demandoit la paix, et que Sa Saincteté la luy conseilloit pour le repos de la chrestienté, qu'il estoit très content de l'accorder, pourveu que le duc luy rendist son marquisat et le remboursast de huit cent mil escus qu'il avoit despensés en la guerre de Savoye. »

Le legat vid bien à ceste demande que la paix n'estoit si facile à faire qu'il se l'estoit imaginée : il en parla au Roy, et luy dict que le duc ne luy pouvoit rendre son marquisat et une si grande somme d'argent, mais qu'il bailloeroit en échange toute la Bresse; et pour tous frais et autres pretentions de Sa Majesté, qu'il luy bailloeroit encores le Bugey, Verromey, et autres terres jusques au Rosne. Ceste proposition fut acceptée par les députés du Roy, pourveu que l'on rendist les chasteaux de Cental, de Mont et de Roque Palmier, qui n'estoient point du marquisat, ains des provinces du Dauphiné et de Provence. Les députés du duc dirent que ce

qu'ils offroient estoit pour toutes pretentions : l'on leur respondit que rien donc ne se pouvoit accorder.

Or ces acceptations et ces reffus se faisoient si sagement et accortement par les députés du Roy, que les députés du duc offrirent encores une partie du bailliage de Gex et cent mil escus, pourveu que l'on leur rendist ce que le Roy tenoit en Savoye, et principalement le chasteau de Montmelian, et le fort Saincte Catherine, en l'estat qu'ils estoient.

Comme l'on estoit en ces termes, la nouvelle vint que ceux de Geneve avoient desmoly le fort Saincte Catherine, ce qu'ils firent avec telle et si animeuse diligence, qu'à peine on n'eust sceu recognoistre deux jours après la forme, ny la premiere trace qu'on lui avoit donnée, car ce fort n'estoit basti que de terre.

Ledict sieur legat entra en un extreme mescontentement; il s'en plaint, et dict qu'il s'en retourneroit à Rome sans rien faire, puisque l'on ne luy tenoit parole; qu'il revoquoit la sienne, et reputa ceste demolition à un affront qu'on luy faisoit.

Les députés du Roy luy respondent : « que le Roy n'avoit affaire de la paix avec le duc, qu'en tant que Sa Saincteté la luy conseilloit; que cela estoit un subject bien petit pour rompre le traité de paix, veu que ce n'estoit qu'un fort de terre, que le fonds en demouroit au duc, qui le pouvoit faire remettre quand il voudroit. »

Le Roy prit les paroles du legat pour nouvelle ouverture de guerre; et licencia son armée à toutes voyes d'hostilité, commandant aux chefs de se tenir sur les armes, pour se defendre et offenser selon que les occasions et moyens s'en presenteroient. Sur quoy tous tenants la paix desesperée, et formants nouvelles entreprises, chacun mesme jugeant que le Roy ne se reposerait sur si beaux avantages, l'on ne parla plus que de fourbir harnois, dresser chevaux, chercher deniers, et se preparer de toutes parts à nouvelle guerre.

Taxis, ambassadeur d'Espagne, voyant la guerre recommencer, va trouver le Roy, et luy dict : « Que si on ne faisoit la paix, son maistre

seroit contrainct de s'en mesler, pour conserver les estats de ses neveux. » Le Roy luy diet : « Qu'il viroit en paix avec les pacifiques, et que quiconque se mesleroit de soutenir le duc en ceste guerre injuste, qu'il les en feroit repentir. »

L'on tint alors le traicté de la paix pour tout rompu. Les deputés du duc faisoient semblant de ne s'en soucier; la liste des grandes forces que leur maistre auroit au printemps couroit par tout, contenant une levée de dix mil lansquenets et de trois mil reitres, que l'Empereur avoit permis au duc sur les terres de l'Empire; une levée de Suisses, le secours du comte de Fuentes, et de son armée de quarante mil hommes; que toute l'Italie estoit en armes pour la deffense du duc, et que tous les princes de Saxe qui luy estoient parents s'en mesleroiert bien avant; mais sur ces belles imaginations, Bouvens leur rescrivit de la citadelle de Bourg : « Que s'ils n'accordoient dans dix jours la paix, qu'il seroit contrainct de rendre la place au Roy. » Ce fut ceste lettre qui les effraya et qui les fit aller vers le legat, le prier de parachever le traicté de paix.

Le legat, qui se doubtoit que le duc se tiendroit offensé de ceste desmolition, leur dit : « Qu'il ne pouvoit rentrer en aucun traicté, s'ils ne luy donnoient par escrit ce qu'ils estoient d'advys qu'il fist; » ce que lesdicts deputés luy baillèrent signé et escrit de leurs mains.

Ils n'avoient faict que courir des paroles en l'air des grandes forces de leur duc; mais les François ne disoient alors rien qu'ils n'en fissent paroistre les effects. La citadelle de Bourg estoit aux abois de se rendre, le sieur Des-Diguieres avoit de gaillardes troupes pour entrer en Piedmont; tout se preparoit pour la guerre au printemps. Le sieur de Rosny ayant asseuré le Roy qu'il luy trouveroit un million d'or dans six sepmaines, monta à cheval pour s'en aller en diligence à Paris. Il alla prendre congé dudict sieur legat, qui luy tint quelques propos sur la rupture du traicté de paix. Le sieur de Rosny luy diet : « Que pour luy il estoit marry qu'un tel seigneur eust pris la peine d'estre venu de Rome en France, et les mener si près du temple de la paix sans entrer dedans; que tout ce à quoy l'on s'estoit tenu estoit de peu de cas, et qu'il n'estoit question au fond que de cinquante mil escus, pour lesquels, si le duc vouloit, il pourroit faire rebastir un autre fort. » Le legat, à qui les ambassadeurs du duc en avoient diet autant sur l'apprehension de la perte de la citadelle de Bourg, diet au sieur de Rosny : « Qu'il assurast le Roy de son bon desir à la reprise du

traicte de paix. » Le sieur de Rosny en parle au Roy; puis ayant rapporté audict sieur legat l'intention de Sa Majesté, les articles furent de-rechef dressés et accordés.

Pour les signer, les deputés du duc inventent encores une difficulté, monstrent un billet signé par le duc, de l'onziesme du mois de janvier, par lequel il leur deffend de rien signer pour la paix. Ce fut une nouvelle peine pour ledict sieur legat, qui avoit donné sa parole au Roy : il prie les deputés du duc de ne luy faire recevoir cest affront, et eux le supplient qu'ils ne fassent rien que premierement ils n'en ayent conféré avec l'ambassadeur d'Espagne.

L'Espagnol, qui ne se soucioit comme tout allast, pourveu que les François ne fussent proches voisins de Milan, leur diet qu'il estoit d'advys qu'ils signassent le traicté de paix. Les deputés se tiennent fermes de n'exceder le commandement du billet du duc. Le patriarche de Constantinople, et general des cordeliers, avec l'ambassadeur d'Espagne, leurs remonstrent qu'ils doivent signer que leur maistre leur avoit commandé d'obeyr et faire ce que le legat leur diroit pour la paix; et qu'ayant promesse dudict sieur legat de les garantir envers le duc, ils n'avoient point d'occasion de refuser de signer. Ils faisoient bien semblant de ne vouloir pas ce qu'ils vouloient. Enfin, sur le garde-dommage que le legat leur en fit, et d'un mois de terme qui leur fut accordé pour faire ratifier les articles au duc, la paix fut conclue et arrestée à Lyon, le vingt septiesme de janvier 1601, dont les articles furent tels.

I. Que ledict duc de Savoye cede, transporte et delaisse audict sieur Roy et à ses successeurs roys de France, tous les pays et seigneuries de Bresse, Bugey et Verromey; et generalement, tout ce qui luy peut appartenir jusques à la riviere du Rosne, icelle comprise. De sorte que toute la riviere du Rosne, dès la sortie de Geneve, sera du royaume de France, et appartiendra audict sieur Roy et ses successeurs. Et sont lesdicts pays cedés ainsi que dessus, avec toutes leurs appartenances et dependances, tant en souveraineté, justice, seigneurie, vassaux et subjects, et tous droicts, noms, raisons et actions quelconques, qui pourront appartenir audict sieur duc esdicts pays ou à cause d'iceux, sans y rien reserver; sinon, que pour la commodité du passage demeurera audict sieur duc le pont de Grezin, sur la riviere du Rosne, entre l'Escuse et le pont d'Arve, qui, par le present traicté appartiendroit audict sieur Roy. Et par delà le Rosne, demeureroit encores audict sieur duc les paroisses du Lez, Laveran et Chesay, avec

tous les hameaux et territoires qui en dependent entre la riviere de Vacerones , et le long de la montagne appelée le Grand Credo , jusques au lieu appelé la Riviere. Et passé ladiete riviere de Vacerones, demeurera encores audiet sieur duc le lieu de Maingre , Combes, jusques à l'entrée plus proche , pour aller et passer au comté de Bourgogne ; à condition toutesfois que lediet sieur duc ne pourra mettre ny lever aucunes impositions sur les denrées et marchandises, ny aucun peage sur la riviere pour le passage du pont de Grezin , et autres lieux cy dessus designés. En tout ce qui est reservé pour lediet passage, et tout le long de la riviere du Rosne , lediet sieur duc ne pourra tenir ou bastir aucun fort. Et demeurera le passage libre par lediet pont de Grezin, et en tout ce qui est reservé, tant pour les subjects dudiet sieur Roy, que pour tous autres, qui voudront aller et venir en France, sans qu'il leur soit donné destourbier, moleste ny empeschement. Passants neantmoins gens de guerre pour le service dudiet sieur duc, ou autres princes , ne pourront entrer es pays et terres dudiet sieur Roy, sans sa permission ou de ses gouverneurs et lieutenants generaux ; et ne donneront aucune incommodité aux subjects de Sa Majesté.

II. Et pour effectuer entierement ce que dessus, lediet sieur duc remettra en la puissance dudiet sieur Roy, ou de celuy qui sera commis par Sa Majesté, la citadelle de Bourg en l'estat qu'elle est, sans rien desmolir, affoiblir ny endommager, avec toute l'artillerie, poudres et munitions qui seront dedans ladiete place lors qu'elle sera remise.

III. Et outre a esté accordé que lediet sieur duc cede aussi, transporte et delaisse audiet sieur Roy, au delà la riviere du Rosne, les lieux, terres et villages d'Aire, Chassy, Pont d'Arle, Seyssel, Chava et Chastel, avec la souveraineté, justice, seigneurie et tous droicts qu'il peut avoir esdicts lieux cedés, et sur les habitants d'iceux, sans y comprendre le surplus des mandemens desdicts lieux et de leur territoire.

IV. Lediet duc cede et transporte et delaisse audiet sieur Roy, la baronnie ou bailliage de Gex, avec toutes ses appartenances et dependances, ainsi que lediet sieur duc et ses predecesseurs en ont cy devant jouy, sans y rien reserver ny retenir, sinon ce qui est delà le Rosne, horsmis les villes et lieux d'Aire, Chassy, Annuey spécifiés cy dessus. Le tout à condition que lesdictes choses cedées seront et demeureront unies et incorporées à la couronne de France, et seront reputées domaine et patrimoine de la couronne, et n'en pourront estre separées pour

occasion que soit, ains tiendront lieu et pareille nature que les choses eschangées qui seront declarées cy après.

V. Aussi est convenu que lediet sieur duc rendra et restituera effectivement et de bonne foy au sieur Roy, ou à celuy ou ceux qui seront à ce commis par Sa Majesté, le lieu, valeur et chastellenie de Chasteau Dauphin, avec la tour du Pont, et tout ce qui est occupé par lediet sieur duc, ou par les siens dependant du Dauphiné, en l'estat qu'il est à present, sans y rien desmolir, affoiblir ny endommager en aucune sorte. Et delaissera toute l'artillerie, poudres, boulets et autres munitions de guerre, qui se trouveront dans lesdictes places au temps present. Pourront neantmoins les soldats, gens de guerre et autres, qui sortiront desdictes places, faire emporter tous leurs biens meubles à eux appartenants, sans qu'il leur soit loisible de rien exiger des habitants desdictes places ou plat pays, ny en oster aucune chose appartenant auxdicts habitants.

VI. A esté aussi accordé que lediet sieur duc fera abbatre et desmolir entierement le fort de Berches Dauphin, qui a esté construit pendant les guerres. Et fera payer lediet sieur duc, pour le passage cy dessus reservé, la somme de cent mil escus, de trois francs piece, monnoye de France, ou la valeur, en ceste ville de Lyon, à celuy ou ceux qui auront charge de Sa Majesté.

VII. Et moyennant lesdictes cession et transports de toute l'artillerie, poudres et munitions conquises, qui demeureront entierement à Sa Majesté, et moyennant aussi tout ce que dessus est dict, lediet sieur Roy se contente, pour le bien de la paix, de laisser et transporter audiet sieur duc, comme par ces presentes Sa Majesté luy cede, transporte et delaisse à ses heritiers et successeurs tous les droicts, noms, raisons et actions, et generalement tout ce qui peut estre pretendu par les roys et dauphins de France, à cause du marquisat de Saluces, ses appartenances et dependances, ensemble sur les places de Cental, de Mont et Roques Parvier, sans en rien retenir ny reserver. Et lediet sieur Roy a quitté et remis audiet sieur duc, toute l'artillerie et munitions qui se sont trouvées dans lesdictes places du marquisat de Saluces en l'an 1588.

VIII. Promet aussi lediet sieur Roy faire rendre et restituer audiet sieur duc, effectivement et de bonne foy, ou à celuy ou ceux qui auront charge de luy, tous les pays, places et lieux qui se trouveront avoir esté saisis et occupés depuis l'an 1588 sur lediet duc, et qui sont à present possédés par Sa Majesté ou par ses serviteurs, le

tout en l'estat que lesdicts lieux sont à present, sans y rien desmolir, affoiblir ny endommager en aucune sorte.

IX. Restituant lesdictes places, pourra ledict sieur Roy faire emporter toute l'artillerie, poudres, boulets, armes et autres munitions de guerre qui se trouveront esdictes places au temps de la restitution. Pourront aussi lesdicts soldats, gens de guerre et autres qui sortiront desdictes places, faire emporter leurs biens meubles à eux appartenants, sans qu'il soit loisible de rien exiger desdicts habitants desdictes places au plat pays, ny emporter aucune chose appartenant auxdicts habitants.

X. Et se fera ladicte restitution de part et d'autre, ainsi qu'il ensuit. C'est à sçavoir, aussitost que les ratifications du present traité auront esté fournies, ledict sieur duc fera remettre en la puissance dudict sieur Roy, ou de celuy ou ceux qui auront charge de Sa Majesté, la citadelle de Bourg, avec l'artillerie, poudres, boulets, et toutes les munitions de guerre qui seront dans lesdictes places. Et ladicte restitution faicte, ledict sieur Roy fera aussi restituer les villes et chasteaux de Chambery et Montmelian audict sieur duc; lequel incontinent après fera rendre le Chasteau Dauphin, et tout ce qui en depend, comme dessus est dict, et fera desmolir le fort de Berches Dauphin. Lesquelles choses estants effectivement accomplies par ledict sieur duc, la valée et vicariat de Barcelonnette, et toutes les autres places et lieux promis par ledict present traité, lui seront entierement rendues dans un mois après. Et luy sera donné seureté raisonnable à son contentement.

XI. Tous les papiers et enseignemens qui peuvent servir pour justifier les droicts des choses eschangées seront rendus et delivrés de bonne foy, tant d'un costé que d'autre.

XII. Ledict sieur Roy sera tenu à l'entretènement des dons, recompenses et assignations cy devant données par ledict sieur duc ou ses predecesseurs, sur les terres et seigneuries par luy cedées à Sa Majesté, et aussi d'acquitter les hypotheques qu'il a créées sur icelle; et pour le regard des ventes et alienations faictes à tiltre onereux par la forme ordinaire, et avec la verification requise avant ceste dernière guerre, Sa Majesté y sera obligée, tout ainsi que ledict sieur duc auroit esté, et non plus avant. Le semblable sera observé pour les dons, recompenses et alienations faictes sur les choses cedées par Sa Majesté.

XIII. En consequence de quoy, et de ce qui a esté accordé par le traité de Vervins, y aura paix du jour et date de ce present traité, ferme

amitié et voisinance entre ledict sieur Roy et ledict sieur duc, leurs enfants nés et à naistre, leurs heritiers et successeurs au royaume, pays et subjects, sans qu'ils puissent faire entreprise au dommage l'un de l'autre, leurs pays et subjects, pour quelque cause ou pretexte que ce soit. Et sera le commerce libre entre lesdicts subjects et pays de l'un et de l'autre prince, en payant les droicts et impositions qui doivent estre payés par les propres subjects du pays.

XIV. Les subjects de l'un et de l'autre tant ecclesiastiques que seculiers, nonobstant qu'ils ayent servy en party contraire, rentreront paisiblement en la jouissance de tous et chacuns leurs biens, offices et benefices, suyvant ce qui est contenu par le septiesme article dudict traité de Vervins, sans que cela puisse estre entendu des gouvernements.

XV. Tous prisonniers de guerre et autres, qui à l'occasion des guerres sont detenus de part et d'autre, seront mis en liberté, en payant leur despense, et ce qu'ils pourroient d'ailleurs justement devoir, sans estre tenus de payer aucune rançon, sinon qu'ils en ayent convenu. Et s'il y a plainte de l'exces d'icelle, en sera ordonné par le prince au pays duquel les prisonniers seront detenus.

XVI. Tous autres prisonniers, subjects dudict sieur Roy et dudict sieur duc, mesme du marquisat de Saluces et autres lieux cedés, qui par la calamité des guerres pourroient estre detenus es galeres desdicts princes, seront promptement delivrés et mis en liberté, sans qu'on leur puisse demander aucune chose pour leurs rançons ny pour leur despense.

XVII. Toutes procedures, jugemens et arrests, donnés depuis l'année 1588 avec les subjects du marquisat de Saluces, et autres lieux cedés par ledict sieur Roy, et depuis les dernières guerres par les juges et conseillers ordonnés en Savoye, Bresse et autres lieux conquis par Sa Majesté, tiendront et sortiront leur plein et entier effect; sauf aux parties de se pourvoir contre lesdicts jugemens par les voyes de droict, en cas qu'elles ayent comparu ou contesté volontairement. Mais si lesdicts jugemens avoient esté donnés sans comparution ou contestation volontaire de la partie, ils seront et demeureront de nul effect, et comme non advenus. Et quant aux instances indecises et non jugées, la cognoissance en demeurera aux officiers desdictes provinces auxquels elle doit appartenir.

XVIII. Les habitants et subjects des lieux et pays eschangés par le present traité ne pourront estre molestés ny recherchés en aucune maniere pour avoir servy en party con-

traire , ou pour cause que ce soit , à l'occasion des guerres passées ; ains retourneront pleinement et paisiblement en la possession et jouissance de tous et chacuns leurs biens , droicts , privileges et immunités , et de tous leurs biens meubles qui se trouveront en nature , et leur sera loisible de demeurer ou se retirer ailleurs où bon leur semblera. Pourront neantmoins iceux jouyr de leurs biens , ou iceux vendre , ou eschanger ou disposer , comme ils verront bon estre pour leur commodité.

XIX. Et pour le regard des habitants du marquisat de Saluces , et autres lieux cedés par ledict sieur Roy , qui n'auront jouy de leurs biens depuis le traicté de paix fait à Vervins , leur seront rendus les fructs de leurs immeubles et arrages des rentes depuis la publication dudict traicté de Vervins , jusques au commencement de la derniere guerre. Et quant aux officiers de Saluces et autres qui ont servy en Piedmont les roys de France , ils jouyront des privileges , immunités et exemptions qui leur ont esté accordés par autres traictés cy-devant faicts par le roy Charles neufiesme et Henry troisesme avec le feu duc de Savoye , et depuis confirmés par ledict sieur duc qui est à present.

XX. Promet aussi ledict sieur duc que tous les officiers habitants de Saluces , et lieux cedés par ledict sieur Roy , ne seront molestés , recherchés ny inquietés directement ou indirectement , en aucune maniere , à l'occasion des guerres et differends passés entre Sa Majesté et ledict sieur duc ; ains seront maintenus , en leurs libertés et franchises , pour jouyr de leurs biens paisiblement , et en tout repos et liberté. Et pour les charges et impositions du pays , ne seront surchargés , mais plustost soulagés et favorablement traictés , pour la recommandation de Sa Majesté. Et de ce baillera ledict sieur duc ses lettres patentes en bonne et valable forme.

XXI. Les collateurs ordinaires , subjects de Sa Majesté , qui ont benefice à leur collation dans le pays dudict sieur duc , pourront conferer lesdicts benefices quand le cas y escherra. Et ceux qui seront bien et canoniquement pourvus jouyront du revenu de leurs benefices , sans qu'il leur soit donné moleste ny empeschement. Le semblable sera aussi observé pour la jouissance des benefices qui sont en France , encores que le tiltre de collateur fust situé dans le pays dudict sieur duc.

XXII. Et sont réservés audict sieur Roy tous les droicts par luy pretendus contre ledict duc , suyvant ce qui est contenu par les traictés a Clastcau de Cambresis en mil cinq cents

cinquante neuf , et Turin mil cinq cents septante quatre.

XXIII. Et pource que M. le duc de Nemours et de Genevois , qui vouloit avoir et posseder toutes les terres et droicts dependants de son appennage , dans la souveraineté dudict sieur duc , les aura doresnavant , à cause du present traicté , sous l'un et sous l'autre prince , Sa Majesté et ledict duc ont promis respectivement de le traicter favorablement et comme leur bon parent , et ne contrevenir ny desroger aux droicts et autorités qui sont de son appennage , l'en laissant jouyr paisiblement , conformement au traicté de sondict appennage.

XXIV. Et sur l'instance et priere faiete par ledict sieur legat au nom du Pape , a esté convenu que toutes les forces trouvées et assemblées pour ceste derniere guerre seront separées et licenciées , tant en France qu'en Italie , dans un mois après la publication du present traicté , affin qu'un chacun puisse jouyr de la paix generale , et du repos stipulé et promis par le traicté de Vervins , lequel est confirmé en tous ses poinets , sinon en ce qui y sera changé , ou expressement desrogé par le present traicté.

XXV. Et pour plus grande seureté de ce present traicté , et de tous les poinets et articles contenus , sera ledict traicté verifié , publié et enregistré en la cour de parlement de Paris , et en tous les autres parlements de France et chambre des comptes de Paris ; comme au semblable il sera verifié au senat de Chambéry et au senat de Thurin , et autres lieux accoustumés. Et y seront baillées les expeditions de part et d'autre , trois mois après la publication du present traicté.

XXVI. Lesquels poinets et articles cy dessus compris , et tout le contenu en chacun d'iceux , ont esté traictés , accordés , passés et stipulés entre lesdicts deputés ès noms que dessus. Lesquels en vertu de leur pouvoir , ont promis et promettent , etc.

Ces articles estant signés par le legat , et par les deputés du Roy et du duc , on chanta le *Te Deum laudamus* dans la grande eglise de Sainct Jean de Lyon.

Si en tout ce qui a esté diet cy dessus , l'on a veu des irresolutions au duc de Savoye , tant pour effectuer les promesses qu'il avoit faictes à Paris qu'en tous les autres traictés et promesses de ses deputés , ce fut en ce dernier coup là où il en apporta plus qu'il n'avoit encores fait , et qu'il changea et rechangea d'une infinité d'advys , prenant aujourd'huy l'un et demain l'autre.

Hermínio , secretaire du legat , en portant la

nouvelle du traité de paix au Pape, la porta aussi au duc, qu'il trouva à Some sur le Pô avec le comte de Fuentes; il s'attendoit d'estre le bien receu; mais le duc et le comte, à ceste nouvelle de paix, firent estrangement les courroucés. Le duc jura qu'il feroit couper la teste à Alconas et à des Alimes, pour l'avoir signée. Le comte dict qu'il ne tiendrait ceste paix, et qu'il veut employer son armée de quarante mil hommes et de quarante canons levés aux despens du roy d'Espagne avec grands frais. Chacun d'eux fait bien du marry.

Le legat estoit à Avignon quand il receut les nouvelles du refus du duc, et des paroles du comte de Fuentes. Il en envoya advertir le Roy, et le pria de ne doubter point que le traité ne s'effectue; qu'il alloit prendre la poste pour aller trouver le duc et le comte, suppliant Sa Majesté d'accorder une prolongation de trefve, outre celle limitée par le traité.

Le Roy estoit party en poste pour aller à Paris, où il receut cest advis. Or la paix et la guerre avec le duc luy estoit tout un; il n'avoit fait la paix que parce qu'il en avoit esté conseillé par le Pape et prié par le duc; toutesfois il manda à monsieur le connestable et au sieur de Villeroy [qu'il avoit laissés à Lyon avec les députés du duc pour l'exécution du traité] de faire publier telle prolongation de trefve qu'il seroit de raison.

Le legat, pour monstrier combien ce refus importoit à son honneur, et à sa parole qu'il avoit donnée au Roy, passa en poste d'Avignon à Gennes en un temps plein de froidures et très dangereux, à travers les neiges et les glaces. De Gennes il arriva à Tortoul le 22 de fevrier, où le comte de Fuentes le vint trouver. Le duc de Savoye s'y devoit aussi rendre; il prit excuse sur la maladie de son fils aîné. Le legat va à Milan, où le duc de Savoye avoit derechef promis de s'y rendre pour y passer le carnaval; mais au lieu d'y venir, il mande des plaintes contre les conditions où l'on l'avoit obligé.

Le duc avoit de grandes intelligences en France et avec des plus grands de France. Il envoya un gentilhomme à Bouvens pour luy commander de luy garder bien la citadelle de Bourg; et quelque mandement qu'il luy envoyast de rendre la place, qu'il n'en fist rien, sans un contreseing qu'il luy enverroit. Celui qui porta ces nouvelles trouva dans ceste citadelle des hommes qui languissoient de faim, de froid et de nécessité.

D'Ostel rapporte ceste nouvelle au duc, et luy dict qu'il n'y avoit moyen aucun d'empescher que la citadelle de Bourg ne tombast entre les

mains des François: voilà la premiere occasion qui rendit le duc plus doux pour signer et ratifier le traité de paix.

La seconde, que l'entreprise et les mauvais desseins du duc de Biron ne se pouvoient sitost exccuter.

La troisieme, que le roy d'Espagne avoit escrit au duc et au comte: « qu'il approuvoit le traité de paix fait à Lyon, et qu'il vouloit employer son armée ailleurs. » Cest escrit fut mandé d'Espagne sur la semonce que le legat avoit fait au duc de Sessa et au comte de Fuentes de luy tenir promesse, et de retirer les forces d'Espagne, puisque le duc ne vouloit tenir ce qu'il avoit accordé pour la paix.

Le quatrieme estoit de son chancelier Belly, qu'il avoit envoyé à Rome pour faire quelques plainetes sur le traité de paix, lequel eut de très rudes responses pour un seigneur de sa qualité.

Toutes ces choses survenues contre l'opinion du duc, le firent signer et ratifier le traité de paix accordé par ses députés à Lyon; ce qu'il fit sans faire semblant de le faire à regret.

Le legat ayant eu advis de ceste ratification, s'en voulut retourner en diligence à Rome. Le duc n'avoit point parlé à luy; il jugea que la peine que le legat avoit prise meritoit bien de le remercier. Le duc s'embarqua sur le Pô, et envoya advertir le legat, comme il s'acheminoit pour aller vers luy; leur rencontre fut à l'endroit où le Tesin entre dans le Pô. Plusieurs petites ceremonies de courtoisie se firent en ceste rencontre, à qui entreroit dans le bateau l'un de l'autre. Le duc sauta dans le bateau du legat, et s'assit auprès de luy. Après que le duc l'eust remercié de la peine qu'il avoit prise, le legat luy dict: « Qu'au traité de ceste paix, qu'il n'avoit eu en la pensée que la raison et le bien des estats de Son Altesse. » Toute ceste rencontre se finit en remerciements et en promesses de service et amitiés; mais quelque bon visage que fist le duc, l'on jugea que son ame estoit pleine de mescontentement et de regret. Le legat va à Pavie, et de là à Rome; le duc retourne à Turin, où depuis il jura d'observer le traité de paix, en la presence du sieur de Chevriers, ainsi que le Roy fit aux Celestins de Paris en la presence du marquis de Lullins.

Les seigneurs de Geneve avoient grande envie de tenir tousjours le bailliage de Gex, estant un petit pays qui leur estoit bien necessaire pour aggrandir leur petit estat. Ils en supplierent le Roy; mais il leur respondit: « Que les pays de Bresse, Bugcy, Verromey et Gex, estoient main-

tenant de la couronne de France, et qu'ils n'en pouvoient estre separés. De fait, Sa Majesté fit establir un siege presidial à Bourg, duquel les appellations ressortissent maintenant à Dijon, et la religion catholique fut aussi restablie dans le baillage de Gex; l'evesque de Geneve y fut remis en possession de tous les biens ecclesiastiques qui luy appartenoient, et dict la messe dans l'église de la ville de Gex, laquelle ne s'y estoit dicté il y avoit plus de cinquante ans. Ainsi ces peuples jouyssent maintenant du benefice de l'edict de pacification, comme estant subjects et du domaine de la couronne de France.

Le Roy en cest eschange a eu plus de comtes et de marquis, qu'il n'y a de gentilshommes au marquisat; a estendu sa frontiere de trente lieues, avec une des plus belles citadelles de toutes les Gaules, et a maintenant les deux tiers de ce que tenoit le duc deçà les monts. L'utilité de cest eschange a esté grande pour luy. Le duc eust bien désiré rendre le marquisat; mais l'Espagnol, auquel il est grandement obligé, l'en empeschoit, ainsi que nous avons dict; et quoy qu'il pensast en tirer de luy quelque recompense pour l'eschange, il a esté contrainct de se contenter d'envoyer ses enfants en Espagne, où on les a pourvus de benefices et offices. Il est prince souverain et le plus grand de tous les ducs d'Italie: mais il a trois voisins bien plus forts et bien plus puissants que luy. En l'an 1588, après la prise du marquisat, il se fit eslever en relief après le naturel, sur une piece de monnoye forgée exprès; et au revers d'icelle un centaure, foulant avec le pied une couronne renversée, pour le corps de sa devise. Et pour l'ame ce mot *Oportunè*: il pensoit fort ingenieusement monstrer qu'il avoit, durant les derniers troubles de la France, oportunement pris le marquisat de Saluces. Mais le Roy, avec un plus heureux effect, a depuis fait retraire sur une autre piece un Hercule armé à l'antique, foulant à ses pieds un centaure rué bas, sur lequel triomphant de sa victoire, il hausse une massue de la droiete, et de la gauche une couronne royale, qu'il semble avoir relevée ou vouloir deffendre contre tous efforts; et pour la devise, ce mot *Oportunus*, afin de faire cognoistre que le duc s'estoit precipité faute de jugement, ou n'avoit sceu mesnager l'occasion, en la tant judicieuse attente de laquelle il se pensoit recommander, au deshonneur des trop vives chaleurs [qu'il appelle inconsiderées boutades] des François; lesquels neantmoins avoient confondu et renversé les remaschées considerations des Savoyens et Piedmontois. Sur quoy plusieurs, aussi libres de langue que de conception d'esprit, ont trouvé

fort notables ces jeux de princes, que les anciens appelloient les grands jouets de la fortune. Voylà ce qui s'est passé en la prise du marquisat par le duc, et en la conqueste de Savoye par le Roy, et en l'eschange des pays de Bresse au marquisat.

Le comte d'Essex estant en Irlande [comme nous avons dict cy devant] avoit esté sollicité par le comte de Tyron, chef des Irlandois, pour faire sa paix avec la royne d'Angleterre; et ce pour la haine qu'il portoit aux Espagnols, cognoissant leur ambition, qui ne tendoit qu'à s'emparer de l'Irlande sous pretexte de religion.

Le comte d'Essex, après avoir entendu l'intention du comte de Tyron, il en fit entendre aussi les advis en la cour d'Angleterre; mais comme toute puissance subalterne et dependante est tousjours exposée aux envies des competeurs, et subjecte aux impressions dangereuses qu'on fait naistre aux esprits des souverains, il luy fut necessaire de passer en Angleterre: là où estant arrivé par la persuasion de quelques dames de la Royne ses parentes, mesmement de la grande admirale, il se presenta un matin, sans que la Royne en fust advertie, ny que personne de son conseil sceust son arrivée en Angleterre. Ces dames luy avoient mandé que sa presence, laquelle avoit toujours esté agreable à la Royne, leveroit tout d'un coup les mauvaises opinions qu'on luy en avoit données, à sçavoir, *qu'il avoit conspiré avec le comte de Tyron*. Il venoit pour s'en excuser, et pensoit bien obtenir ceste faveur de la Royne, qu'elle orroit volontiers par sa bouche ses excuses premierement, puis après les raisons et demandes du comte de Tyron, avec lequel il avoit communiqué; qui importoit de deux choses les plus importantes à l'estat d'Angleterre, et que la Royne desiroit le plus: mais il en advint bien autrement, car la Royne estoit en son habiller [action si très privilegiée pour les princesses, et mesme souveraines, que les roys mesmes leurs propres maris, souvent jadis n'y entroient pas qu'avec beaucoup de ceremonies, à cause qu'il y va de quelques particulieres façons de faire, dont le serment est presté à la chambre entre les mains de la dame d'honneur, si bien que jamais on ne sçait ce qui s'y est fait]: la Royne, dis-je, n'estoit encores lors en sa coiffure. Il entre dans sa chambre; mais il luy en prit comme d'Acteon à Diane: il vid la Royne en sa nudité de teste, et en son alopecie. Ces dames ont dict depuis que, s'il eust attendu encores un peu, il avoit gagné sa cause.

La Royne le voyant, elle se leve estonnée,

et s'escrie. Luy se prosterna à ses pieds ; elle s'escrie encores davantage, luy disant : « Quoi ! voulez-vous prendre ma couronne ? » Il s'humilie encores plus, traissant le ventre par terre. Elle s'aigrit encores davantage, si bien que les dames qui l'avoient fait entrer, prosternées de genoux pour demander sa grace, n'y peurent rien gagner ; ains les unes en furent tancées, et les autres chassées du service de la Royne. Tellement que le comte fut contrainct de se retirer sans estre ouy.

Et d'autant qu'il estoit party d'Irlande comme à la desrobée, il fut conseillé d'y retourner promptement, afin qu'estant mandé par la Royne, il rendit compte de sa charge, et cependant que les dames tascheroient d'appaier ceste grande indignation. Si lors au lieu d'aller en Irlande, il eust voulu s'ayder de ses amis et serviteurs, on tient qu'il eust mis l'estat d'Angleterre en grand bransle et eust suppedité ses ennemis ; mais il repassa en Irlande, dont tout aussitost la Royne le rappella, et ses amis luy faillirent à ce coup. Le sieur de Persy fut envoyé en sa place.

Le comte revenant en Angleterre, y est receu avec de grands applaudissemens des siens, chose qui augmenta la suspicion à la Royne ; et mesme ses ennemis s'en cuiderent estonner. Il se dit qu'aucuns luy chatouillerent les oreilles, soit à dessein ou autrement, de se vouloir faire Roy, et qu'il n'y voulut consentir, ce qui le pouvoit justifier en partie, selon l'opinion d'aucuns fondés sur le respect qu'il portoit à la Royne.

Nonobtant, le comte, au lieu de reconnoistre les pouvoirs de Sa Majesté, estant commandé de prendre garde à soy, et luy estant envoyé des commissaires ou députés pour ouyr ses demandes, il les retint prisonniers avec menaces de les faire mourir s'ils taschoient de s'eschapper et s'en aller : ce qui le chargea grandement.

De ce pas il vint à Londres en autre suite et equipage que de suppliant ; et les siens semerent divers propos au diffame du gouvernement de l'Estat, tant contre la Royne que contre ses principaux officiers ; et fut sur le point de se rendre maitre de Londres ; et l'estoit s'il fust allé droict au chasteau.

La Royne et les siens ne pensant plus qu'à se garantir de sa violence par submission, elle apprehendant sa puissance, eux redoutant sa vengeance, luy au contraire se confiant en l'amitié que la Royne luy avoit monstrée, s'arreste en la ville, et pretend en apparence de mutiner le peuple contre les gouverneurs de la Royne, sans toucher sa personne. Elle et eux reprenant courage font publier une declaration contre luy, et

contre ceux qui luy adheroient comme rebelles. Lors il se met en armes par les carrefours de Londres, prend quelques officiers, dont il bat les uns et tue les autres : sur ce, ses adherants se departent d'avec luy. Le maire, assisté de plusieurs seigneurs, officiers, et grand nombre de peuple de toutes conditions, le suivit, comme un seditieux. Il fut contrainct de se sauver par eau en sa maison non esloignée de Londres, où il fut assiégré et prest d'estre batu de canon, et enlevé par une trainée de poudre, dont on l'avoit environné, s'il ne se fust rendu, preferant à sa vie propre celle de sa femme, et autres dames, damoiselles, jeunes et vieux, qui se trouverent renfermés au logis avec luy ; puis fut mené prisonnier avec les plus notables des siens, le 15 fevrier à Westmonter de Londres, en la grande salle duquel on fit un parquet entourné de barrières, pourveu de sieges pour les juges, et le plus eslevé au milieu pour le president, comme grand seneschal, qui fut le milord Bukurst, grand thresorier d'Angleterre, commis à ce par la Royne. Devant lequel marchoient six huissiers avec les masses royales, les herauts d'armes et le clerc de la couronne ; puis neuf comtes, un vicomte et quatorze barons dictés pairs, les huit juges ordinaires d'Angleterre, le conseil de la Royne qu'on appelle Sages, dressé de six hommes versés aux loix du pays ; le sergent, qui est comme solliciteur, dict Latourne (1), comme procureur general de la Royne, avec plusieurs chevaliers, gentilshommes et autres. Le seneschal prit la place sous le dais, les comtes et barons à ses costés, et le reste ailleurs ; les prisonniers furent amenés par le milord Thomas Hauvard, connestable, c'est à dire garde de la tour de Londres. Un pas devant le comte d'Essex marchoit un homme portant une hache, le tranchant tourné vers le comte. Les prisonniers mis devant le seneschal hors le parquet, et tousjours devant le comte celui qui portoit la hache, le clerc de la couronne leut la commission que la Royne donnoit au seneschal, comtes et barons de les examiner et juger. Puis demanda aux prisonniers de qui ils vouloient estre jugés, qui respondièrent : « de Dieu et de leurs pairs. »

Lors on leut les accusations et dépositions des tesmoins.

La premiere : que depuis trois mois le comte avoit enchargé à cinq siens amis, le comte Southanton, Christoffe Blund, beau pere du comte Jean Davis, Charles Davers et Ferdinand George (2), d'adviser quel seroit le plus expedient

(1) Christophe Yelverton.

(2) Comte de Southampton, sir Christopher Blund, sir John Davis, sir Charles Davers et sir Ferdinand Gorge.

pour avancer leur dessein, de se saisir de la tour, ou se rendre maistre de la ville, ou aller droict trouver la Royne; qu'ils s'estoient pour ce assemblés en la maison appellée Deutry.

II. D'avoir retenu prisonniers en sa maison quatre sieurs du conseil d'estat envoyés par la Royne, et commandé de les tuer.

III. Qu'il estoit sorty de sa maison avec plusieurs armés, marché par la ville, esmouvant le peuple à sedition.

IV. Qu'il avoit empesché de faire la proclamation commandée par la Royne, courant sus à ceux qui en avoient la charge.

V. Depuis la proclamation faicte continuant sa revolte, il avoit esté en la maison d'un clerc officier de la ville, pour l'induire à faire prendre les armes au peuple.

VI. Qu'il avoit voulu forcer une des portes de la ville, où trouvant resistance, il avoit faict charger ses gens, là où plusieurs subjects de la Royne furent tués.

VII. Qu'il avoit tenu fort en sa maison contre le commandement de la Royne.

Devant que respondre, il leur demanda s'ils luy refuseroient ce qu'on permet au moindre d'Angleterre, de rejeter les juges suspects, veu que la pluspart luy estoient ennemis. Le seneschal demanda l'advis des juges, qui dirent qu'attendu la qualité du faict, et que disants leurs avis, ils juroient sur leur honneur, qui estoit ce qu'ils avoient de plus cher, ny avoit lieu de les recuser.

Sur quoy il nya tout le premier faict: et bien que Latourne (1) dit en avoir preuve par escrit de sa main, ne fut produit: ains on fit lecture des depositions de Blund, Davis et autres, qu'on disoit avoir conféré, et y fut Southanton interrogé, disants tous qu'ils avoient bien devisé de l'entreprise, mais non en intention de rien exécuter, et n'y avoit esté prise aucune resolution.

Dit au deuxiesme que: « voyant les siens esmeus, il avoit fait entrer les commissaires en une chambre pour leur seureté, sur l'advis receu que ses ennemis le venoient assaillir, et que peu après il les avoit faict delivrer. » Sur quoy le premier juge nommé chef de justice, luy soutint d'avoir esté retenu avec les autres prisonniers et gardé par des soldats, et qu'il ouyt une voix, ne scait de qui, qu'il le failloit tuer. A tout le reste disoit, qu'adverty de bonne part que Coban et Raleck (2), avoient entrepris de le tuer, et qu'ils estoient beaucoup plus accompagnés que luy, il fut contrainct sortir de sa mai-

son pour plus de seureté, et fut chez le maire de Londres le prier de le prendre en sa garde; ce qu'il refusa: puis s'adressa au cherif, qui en fit autant; et retournant à sa maison, rencontra quelques uns n'ayants aucune marque de ministres de justice, l'appellants traistre par la ville, ce qu'il ne put endurer, ne se sentant coupable d'aucune trahison. Et sur ce qu'il avoit eu advis que le comte de Comberland estoit à la porte de Lurques, pour parler à luy de par la Royne, s'y acheminant il fut repoulisé par arquebusades qui le firent retirer en sa maison par eau, où il ne s'estoit deffendu, mais qu'il ne s'estoit voulu rendre à ses ennemis, ny à gens d'autre qualité que la sienne, et que la façon dont il avoit marché par la ville, sans qu'aucuns des siens eussent d'autres armes que l'espée, justifioit assez qu'il n'avoit de mauvaise entreprise.

Puis le sergent Latourne, et Bacon (1), l'un des sages du conseil, l'accuserent derechef, amplifiant les accusations de raisons et d'exemples. Latourne le disoit avoir affecté la couronne, et s'entendre avec le Tyron d'Irlande, les Espagnols, le roy d'Escosse, les puritains, les jesuistes, les catholiques; avoir calomnié les actions des fidelles ministres de la Royne, et flatté le peuple: le tout au prejudice de l'Estat: ce qu'on diet qu'il refuta suffisamment. Et à ce que Latourne luy demanda: « qu'il eust faict après avoir pris le logis de la Royne, ce qui ne se pouvoit faire que par grande effusion de sang; » il diet qu'il se fust jetté à ses pieds pour luy faire entendre plusieurs choses très importantes à son estat et honneur, particulièrement les des-services que luy faisoient Coban, Raleck et Cecile, luy desguisants les affaires, et ne permettant qu'aucun approchast d'elle qui ne fust à leur devotion. Cecile s'aignit fort de cela, l'appellant plusieurs fois traistre, notamment de ce que le comte luy diet: « que c'estoit luy qui vouloit establir l'infante d'Espagne, et qu'il avoit diet que son droict estoit le meilleur. » Sur quoy pressant le comte de dire de qui il tenoit cela, enfin il diet que Southanton en avoit ouy parler. Southanton fut ouy, lequel assura que le comte luy avoit diet que c'estoit Ruelles son oncle. Ruelles avoua que Cecile l'avoit assuré d'avoir recouvert plusieurs livres des bannis, qui preferoient le droict de l'infante aux autres. Mais Cecile affirma hayr ceste nation plus que les diables mesme. Somme que Latourne et Bacon l'accompagnerent au feu due de Guyse, qu'ils disoient s'estre voulu depuis quelque temps as-

(1) Yelverton.

(2) Lord Cobham, sir Walter Raleigh.

(1) Le célèbre philosophe Bacon, qui se deshónora par sa lâche ingratitude.

seurer de la couronne françoise ; et que s'il eust peu s'emparer de la Royne, il l'eust gardée tant qu'il en eust eu besoin pour son établissement, puis se fust mis en sa place.

Ce faict, le comte s'estendit assez longuement sur ses actions et services publics, qui meritoient bien, disoit il, que ses deportements fussent mieux interpretés que ne pretendoient ses ennemis, le voulants accabler sous l'apparence des loix et de la justice. Mais il ne se soumit jamais à la misericorde de la Royne. et Southanton se deffendit au gré de la pluspart.

Puis le seneschal leur ayant demandé s'ils ne vouloient plus rien dire, et respondu que non, commanda aux comtes et barons de se retirer en la chambre, où ils manderent les juges ordinaires d'Angleterre, pour estre instruits de ce que les loix du pays ordonnoient en tel cas ; si que après avoir conféré près d'une heure, retournerent. Puis appelés à part par un herault, se levant chacun l'un après l'autre, et la reverence basse faicte au seneschal, chacun disoit : *Guilty, upon my honour* : il est coupable, sur mon honneur. Ce faict, le seneschal dict au comte : « Vous voyez que vos pairs vous condamnent. » Sur ce il luy prononça le jugement de mort ; lequel finy, le comte dit : « Amen. » Et pource qu'il portoit que son corps seroit mis en quartiers, il dict : « Que si on les eust laissé ensemble, ils eussent peu faire quelque service à l'Angleterre. Que sur son salut, il ne luy estoit jamais tombé au cœur d'attenter à la personne de la Royne ny à l'estat, mais d'empescher que ses ennemis ne le ruinassent, comme ils avoient delibéré. Pria qu'on raportast à la Royne qu'il la prioit de n'imputer à desobeissance, s'il n'imploroit sa misericorde ny sa grace, estant las de vivre, et desirant, comme il avoit souvent exposé sa vie pour son service, la sacrifier à ce coup pour tesmoignage de sa fidelité et obeissance. » Et sur ce que tel jugement fut prononcé à Southanton, le comte supplia les juges d'y mieux adviser, et qu'il n'estoit aucunement digne de mort ; et dict tout ce qu'il pust en sa descharge, et de tous ceux qui l'avoient suivi. Aussi la peine de mort de Southanton fut convertie en une prison perpetuelle.

Thomas Hauvard les ramena en la tour, ayant celuy qui portoit la hache devant le comte le tranchant tourné vers sa face, signe de mort, duquel neantmoins la constance fut notable par huit jours qu'en dura la poursuite, tant en sa face et parole, que desmarche et asseuré jugement en toutes choses. Le comte de Rutland fut plus doucement traité, tant pour sa jeunesse que pour la substitution de ses biens.

Trois jours auparavant l'exécution du comte, Thomas Lée, gentilhomme notable et déterminé guerrier, fut exécuté à la façon hideuse de pays, luy arrachant vif les entrailles du ventre, et luy batant les joues de son cœur palpitant, pour avoir dict entre ses amis, que : « s'il en trouvoit cinq ou six aussy resolués que luy, il feroit entendre à la Royne l'innocence de ces seigneurs, et le dommage qu'elle recevra à leur mort ; et quand il devoit mourir, il luy en parleroit. » Si que pris un soir près la porte de la chambre de la Royne, disant luy vouloir presenter une requeste, le confessa librement, et ne se trouva rien compris au faict du comte.

Le mardy, 25 fevrier 1601, sur les huit heures du matin, fut exécutée la sentence de mort donnée contre le comte d'Essex, dedans la tour de Londres, où ayant esté dressé un eschafaut au milieu de la tour, et près d'iceluy mis un bane, où s'assirent les comtes de Comberland et de Herfort, le sieur Thomas Hauvard, connestable de ladiete tour, le viconte Bindon, le sieur Darcy, le sieur Compton et le sieur Jean Payton, lieutenant de la tour, accompagné des seize de la tour. On envoya querir le comte d'Essex prisonnier, qui vint vestu d'une robe de velours figuré et d'un habit de satin, avec un chapeau de feutre, le tout noir, et une petite fraise ; et estant venu près l'eschafaut avec trois ministres, savoir : le docteur Munford, le docteur Barloun et le sieur d'Asseton (1), ostant son chapeau, salua les susdicts seigneurs, et leur parla en ceste sorte :

« Messieurs, et vous mes freres en Christ, qui devez estre tesmoins de ce mien juste supplice, je confesse, à la gloire de Dieu, que je suis un très miserable pecheur, et que mes pechés sont en plus grand nombre que les cheveux de ma teste, que j'ay employé ma jeunesse en folie, luxure et impureté ; que j'ay esté enflé de gloire, de vanité, et de l'amour des plaisirs du monde ; et nonobstant plusieurs bonnes inspirations que mettoit en moy l'esprit de Dieu, je n'ay pas faict le bien que j'ay voulu, et ay faict le mal que je ne voulois point. Pour lesquelles causes je te supplie humblement, ô Christ mon Sauveur, d'estre mon mediateur envers la Majesté eternelle, pour impetrer mon pardon, specialement pour ce mien dernier peché, auquel pour l'amour de moy tant de gens se sont addonnés à offenser Dieu et leur souveraine. Je supplie Dieu de nous pardonner, et de me le pardonner à moy plus coupable que les autres. Je supplie Sa Majesté, et l'estat et les ministres d'iceluy, de le nous

(1) Mountfort. Barlow et Ashton.

pardonner. Je prie Dieu luy donner un regne heureux et long. O Seigneur, octroye luy un esprit de sagesse et d'intelligence; ô Seigneur, benis la, et la noblesse et les ministres de l'estat. Et je vous supplie et le monde d'avoir une charitable opinion de mes intentions envers elle, à la mort de laquelle je proteste que je n'ay jamais pensé, ny à faire violence à sa personne; je prie aussi tout le monde de me pardonner franchement et de bon cœur. Je pardonne à tout le monde; je n'ay, graces à Dieu, jamais esté atheiste pour n'avoir creu la parole, ny papiste pour m'estre fié à mes propres merites, mais ay attendu mon salut de Dieu seul par la grace et les merites de Jesus Christ mon Sauveur. J'ay esté nourry en ceste foy, et en icelle suis maintenant prest de mourir, vous suppliant tous de disposer vos ames en prieres avec moy, à ce que mon ame puisse estre eslevée, lorsque je prieray, par dessus toutes choses terriennes, car je m'en vais maintenant prier à part moy. Toutesfois je vous supplie aussi de prier quand et moy: je parleray haut à ce que me puissiez entendre.»

Lors mettant bas sa robbe, son chapeau et sa fraise, et se presentant devant le bloc, un des ministres s'approcha pour l'encourager, ce sembloit, contre la crainte de la mort; auquel il respondit, qu'ayant esté plusieurs fois en lieu de danger [où toutesfois la mort n'avoit esté si presente ny si certaine] il avoit senty la foiblesse de sa chair, et pourtant maintenant en ce grand combat il prioit Dieu de le fortifier. Et lors, l'executeur s'inclinant, le requist de luy pardonner, auquel il diet: « Je te pardonne, tu es ministre de justice. »

Ainsi, s'estant mis à genoux, commença sa priere en disant: « O Dieu createur de toutes choses, et juge des hommes, tu m'as fait sçavoir par ta parole que lors que nostre fin est plus prochaine, c'est lors que Satan veille le plus, et que si on luy resiste il s'enfuit. Je te supplie très humblement de m'assister en ceste dernière complainte. Et puis que tu acceptes nos desirs aussi bien que nos cœurs, accepte le desir que j'ay de luy resister, et supplée par ta grace à ce que tu vois de fresle et d'imbecille en ma chair, et me donne patience pour supporter comme il convient ceste juste punition qui m'a esté imposée par un jugement honorable. Octroye moy la consolation interieure de ton esprit, et fais que ton esprit scelle en mon ame l'assurance de tes merites; esleve mon ame par dessus toute terrestre cogitation, et quand ma vie et mon corps viendront à se separer, envoye moy ton ange bien heureux qui puisse recevoir mon ame et la porter aux joyes de paradis. »

Après, ayant diet l'oraison Dominicale et sa creance, s'estant couché tout plat sur l'eschaffaut, ayant apposé sa teste sur le bloc, et estendu les bras, disant ces derniers mots: « Jesus, reçois mon ame », la teste luy fut avallée par la hache, qui du premier coup le priva du tout et de vie et de mouvement.

Le comte d'Essex estoit un seigneur des plus accomplis et mieux fortunés de la noblesse angloise, qui avoit dextrement executé diverses hautes charges, que la Royne sa maistresse luy avoit données tant sur mer que sur terre: notamment au voyage qu'il fit en Portugal, au siege de Lisbonne, à la prise de Cadix, et en France pour le secours du Roy contre l'Espagnol et les François ligués. Il avoit fait redouter sa maistresse par tout l'Ocean; aussi la Royne l'avoit honoré de toutes les plus belles charges et dignités d'Angleterre. Mais il devint tant insolent et tant ambitieux, que son ambition et son insolence l'ont perdu. La Royne avoit permis à tous ses amis de le voir en sa captivité, mesme estant jugé à mort: tous luy conseilloyent de s'humilier envers la Royne, et luy demander pardon. Il leur demanda s'ils l'asseuroient qu'il obtiendrait sa grace en la demandant; l'on luy diet que la Royne luy pardonneroit s'il s'humilioit. Il leur diet: « L'innocent n'a que faire de pardon; la grace presuppose l'offense. C'est pourquoy je ne la veux point demander, et ne la demanderay jamais. Je supplie pourtant Sa Majesté de n'imputer à desobeysance, si je n'implore sa clemence: j'ay souvent exposé ma vie pour son service, et maintenant je la sacrifie pour luy tesmoigner mon obeysance et ma fidelité. » Voylà un histoire remarquable d'une grande justice.

Les roys et roynes contribuent aussi bien à la tombe que leurs subjects. Au commencement de ceste année mourut la royne Louyse de Lorraine, douairiere de France, veufve du feu roy Henry III, princesse laquelle, après l'assassinat de son mary, passa quelques années de sa viduité à Chenonceaux; et depuis le Roy, à present regnant, luy ayant donné le douaire qu'avoit la royne Elisabeth, veufve du roy Charles IX, elle passa le reste de ses jours à Moulins.

Elle estoit fille de Nicolas, comte de Vaudemont, Le feu roy Henry III, n'estant encores que duc d'Anjou et esleu roy de Pologne, la vit en Lorraine, en son passage qu'il fit pour aller commander aux Polonois: ceste veue ne la luy fit pas desirer en mariage, car il avoit d'autres desseins en son ame, et aussi qu'elle estoit fort jeune: si tost qu'elle devint nubile, elle fut re-

cherchée par plusieurs grands seigneurs, et entre autres par le comte de Solms, à qui le comte de Vaudemont, son pere, l'avoit promise.

Le Roy, à son retour de Pologne en France, la couronne luy estant escheue par le decès du roy Charles IX, son frere, qui mourut le dernier jour de may 1573, estant à Lyon, resolut de se marier.

La Royne, sa mere, et la duchesse de Lorraine, sa sœur, le discouragerent de la recherche qu'il desiroit faire de madame Catherine de Navarre, ainsi que nous avons dict cy dessus, et l'assureurent qu'il ne trouveroit jamais femme plus de son humeur que mademoiselle Louyse de Vaudemont. Il se ressouvint de l'avoir veue en son voyage, et du contentement qu'il en receut. Il la demande, l'obtient pour femme; et ses fiançailles, couronnement et son mariage, furent faiets en un mesme temps dans Rheims; et le comte de Solms, son promis, fut rendu content d'ailleurs.

Ceste princesse eslevée au throsne s'y est tousjours portée vertueusement, et en toutes ses actions a tousjours représenté une singulière modestie, la grandeur ne luy ayant point enflé le cœur.

Or le Roy n'eut point d'enfants d'elle, combien qu'il le desirast grandement, et que pour cest effect le peuple de France fist plusieurs prieres, et luy des pelerinages et voyages à pied, tant à Nostre Dame de Chartres qu'autres lieux de devotion. L'on tient que six semaines après qu'elle fut mariée, on s'aperceut de sa grossesse; mais que son fruit ne vint pas à bien, et que ceste faulx couche luy causa une jaunisse et la rendit sterile.

Tousjours elle a retenu une sincerité en ses mœurs, vrayment très ebrestiennes; aussi estoit elle chérie par le Roy son mary d'une amour singuliere, reconnoissant sa chasteté insigne et son continuel exercice de pieté.

Durant ces derniers troubles, elle a eu sa part des afflictions, et surtout après la mort des duc et cardinal de Guyse ses parents; afflictions qui ne l'ont laissée qu'au tombeau: car les princes de sa maison et les meilleures villes de France se liguerent et s'armerent contre le Roy son mary, lequel, voulant par les armes les remettre sous son obeysance, assiegea Paris, la capitale de son royaume. La Royne se retira durant ce temps à Chenonceaux en Touraine, là où elle receut de la propre main du Roy l'advis de sa blessure; mais le lendemain on luy rapporta les nouvelles de sa mort, de laquelle elle a tousjours eu un grand deuil, jusques au jour où Dieu l'a appelée en l'éternité des bienheureux.

Incontinent après ceste mort, elle envoya un gentilhomme vers le Roy à present regnant faire ses plaintes et luy en demander justice, et au parlement de Tours. Mesme, l'an 1593, elle fut à Mante se jetter aux pieds du Roy, qui luy donna audience dans la grande eglise Nostre Dame. Elle supplia Sa Majesté de faire justice des assassinateurs du Roy son seigneur, et rendre à son corps une sepulture royale, selon la coustume des roys de France. M. le procureur general de la Guesle fit alors une belle et docte remonstrance sur les choses qui s'estoient passées touchant l'assassinat du feu Roy. Il fut respondu et promis par le Roy que la justice en seroit faicte, mais que, pour les ceremonies funebres qu'elle desiroit, il n'y avoit nul moyen d'y entendre pour l'heure, et qu'elles seroient remises à une autre fois et en un temps plus commode. Durant son sejour à Mante, entendant l'*Exaudiat*, psaume que le feu Roy faisoit chanter après la messe, elle s'évanouit, et la tenoit on pour morte; le Roy mesme vint à son secours, et tous les princes et seigneurs, lesquels luy ayderent à se remettre.

Depuis qu'elle fut à Moulins, elle a esté presque tousjours malade d'une pulmonie, de laquelle aussi elle est finalement decedée par le deffaut de respiration, estant suffoquée tout à coup.

Elle avoit ordonné de faire un monastere de capucines à Bourges, mais avec l'indulgence de Sa Saineté, il a esté transferé à Paris au fauxbourg de Sainet Honoré, là où madame la duchesse de Merceur a monstré tout ce qui luy estoit possible par effect de sa pieté, ainsi que nous dirons cy après. Et d'autant qu'elle a desiré d'estre enterrée avec le Roy son mary, on attend tousjours l'opportunité qui en sera, s'il plaist à Dieu donner le moyen au Roy de le faire.

Ceste mesme année mourut aussi en son hostel de Grenelles, madame François d'Orleans, princesse de Condé, mere de monsieur le comte de Soissons. Les pompes funebres en furent faictes en l'abbaye Sainet Germain des Prés.

Sur la fin de ceste année deceda aussi madame la princesse de Conty, d'une grande et longue maladie, comme elle s'en alloit dans sa maison de Bonnestable au Perehe, pour changer d'air par advis des medecins; mais elle changea de vie, ayant laissé une fille unique, laquelle a espousé M. le comte de Soissons.

Après mourut aussi madame la duchesse d'Esguillon, fille de feu M. le duc de Nevers, qui laissa le regret à M. d'Esguillon, fils aîné de M. le duc de Mayenne, d'autant plus grand,

qu'elle mourut en travail d'enfant, et le fruit aussi avec la mere.

Nous avons dict comme le Roy partit en poste de Lyon après le traicté de paix, et estoit arrivé à Paris. La Royne le suivoit à petites journées, et arriva à Fontainebleau, où elle ne séjourna gueres, mais vint à Paris environ la foire Saint Germain. Les Parisiens vouloient se preparer pour luy faire une très belle et très magnifique entrée, et en supplierent le Roy; mais Sa Majesté voulut que les frais de ceste entrée fussent employés en des choses plus necessaires. Les princesses du sang, les dames des plus principales maisons et familles de France et de Paris, luy allerent faire la reverence et baiser les mains. Arrivant à la faulx porte du fauxbourg Saint Marcel, le sieur marquis de Rosny fit tirer par trois fois tout le canon de l'arsenal: elle passa dans la litiere le long des fossés de la ville, et pour ce jour alla loger au fauxbourg Saint Germain à l'hostel de Gondy, le lendemain chez Zamet, et puis au Louvre. Plusieurs traicts poetiques furent divulgués sur la resjouissance de ceste arrivée à Paris; mesme je fis imprimer le jubilé mosaïque de cinquante quadrins pour son heureuse bienvenue, avec quelques epigrammes et sonnets, qui furent présentés à Sa Majesté. Durant la fin de cest hyver, et au commencement du priatemps, la cour ne bougea d'autour de Paris, à Fontainebleau, et à Saint Germain, où le Roy mena la Royne voir ses bastiments.

Les graces du Jubilé s'estoient gaignées l'an passé à Rome seulement. Sa Sainteté octroye ceste année les mesmes pardons à tous les Francois qui visiteroient l'église de Sainte Croix d'Orleans, en faisant les œuvres de charité chrestienne. Une multitude innumerable de peuple de toutes les parts de la France s'acheminent à Orleans; le Roy et la Royne y allerent des premiers, et y donnerent des moyens pour ayder et rebastir ceste eglise que la fureur des guerres civiles durant les premiers troubles avoit abbatue et ruynée; le Roy posa la premiere pierre de ce bastiment, acte devot et chrestien, digne de luy, vray successeur de la pieté de Saint Louys son predecesseur.

Les ravages faicts par la grande armée de l'archiduc, sous la conduite de l'admiral d'Aragon, Francisque de Mendozze, es années precedentes, avoient grandement incommodé non seulement les Provinces Unies, mais le pays de Cleves, Julliers, Westphalie, et circonvoisins, ainsi que nous avons dict l'an 1598 en la prise de Rhinberk, ville d'importance, à cause du passage, de son assiette, et du traffic, outre

ce qu'elle servoit comme de clef à l'archiduc pour la Frise, et sans les contributions de très grandes sommes de deniers que la garnison tiroit tous les mois de plusieurs lieux voisins, tant amis qu'ennemis, portoit un merveilleux prejudice aux marchands de Hollande, Zelande, West Frise, et autres en leurs negociations d'Allemagne. Le prince Maurice pensa à leur oster ceste maille de l'œil, chasser les Espagnols de Berghe, et assurer la navigation du Rhin, au soulagement et advantage des Estats.

L'hyver de l'an 1600 et 1601 passé, le prince et les Estats resolurent de ce qui estoit à faire es mois d'avril et may; ils firent les reveues des garnisons, et le choix des troupes pour la guerre. Divers bruiets furent semés touchant le desseing des Estats, et l'archiduc regardoit soigneusement où l'armée tourneroit la teste, pour tirer la part où il verroit son adversaire vouloir s'arrester; mais ses troupes n'estants pas suffisantes pour l'offensive, force luy fut de patienter, attendant le secours qui luy estoit envoyé d'Italie, et tandis de se tenir sur la deffensive. Le prince, qui n'ignoroit l'estat des affaires de l'archiduc, ayant ses forces prestes sur la fin de may, feignit vouloir entreprendre sur la Flandre ou sur le Brabant, en quelqu'une des plus importantes places; puis tout soudain tourne bride vers Gueldres, et le 10 de juin se rend avec une armée de dix sept mille hommes auprès de Rhinberk, ou Berk sur le Rhin, laquelle est investie deux jours après. Il y a dedans le fleuve du Rhin, vis à vis de Berghe, une isle trois fois aussi longue que large, lors gardée par quelques soldats de l'archiduc, lesquels ayant esté salués d'aucuns coups de pieces tant par les bateaux des Estats dessus et dessous l'isle, que par le canon bracqué sur le rivage, ne firent pas longue resistance, tellement qu'environ le 18 du mois l'isle fut au prince, qui n'ayant pas en pensée de la quitter à si bon marché aux Espagnols, fit en diligence bastir deux forts à la poinete vers Hollande et un autre à la poinete d'en haut vers Cologne, garnis de quelques moyennes pieces pour saluer les assiegés dedans la ville, garnissant outre plus avec ses vaisseaux le Rhin haut et bas pour fermer de ce costé tout passage au secours des assiegés.

Davantage le prince, après avoir sommé les assiegés de rendre la place, dont ils firent reffus, estants près de quatre mille hommes de combat pour la deffendre, il la ceignit d'un retranchement avantageux et spacieux, aboutissant au Rhin en demy cercle, garny de cinq boulevards ou grands bastions, qui se deffendoient l'un l'autre, et avec l'isle et les bateaux serroient la ville

de toutes parts. Il y avoit outre plus un bastion avançant un peu plus vers la ville, outre deux ponts dressés sur le Rhin, par lesquels on alloit de l'isle, et d'un endroit plus bas, auxdicts bastions et au grand camp. Il fit aussi faire une autre beaucoup plus spacieuse demie lune que la premiere, qui fermoit Berghe par terre, ayant à distance commode fait une tranchée profonde et large, de la longueur d'une lieue en cerle, l'un des bouts se rendant au Rhin par haut, l'autre au bas; en laquelle tranchée par distance presque esgale, furent dressés dix sept forts quadrangulaires. Entre ces deux tranchées estoient logées les compagnies de cavalerie et d'infanterie des Estats, avec commodité d'entrer, sortir, aller, venir, près et loing de la ville, sans pouvoir estre aisement attaquées par ennemis proches ou esloignés qu'avec grand hasard.

Ces tranchées et demies lunes, à l'avantage assuré de l'armée des Estats et au dommage des assiegés, furent achevées en peu de sepmaines, à cause que tous les soldats, payés en ce travail, comme manœuvres, firent un extreme et comme incroyable diligence. Les assiegés voulurent du commencement, et comme on travailloit aux tranchées et blocus, faire des sorties. Mais ils ne gagnerent que des coups, perdirent à diverses charges la moitié de leurs meilleurs hommes, se veirent incontinent environnés de blessés et de malades, une musique de cinquante canons ne cessant de bruire autour de leurs oreilles, et une mine qui joua vers l'un de leurs boulevards, ayant fait sauter en l'air grand nombre d'eux. Ce nonobstant, ils se maintindrent sur l'esperance de quelques secours, ou que l'on tailleroit ailleurs quelque forte besongne aux Estats, pour faire lever ce siege: car l'archiduc attendoit de la part du comte de Fuentes un renfort du Milanois de huit mil hommes, tant de pied que de cheval, lesquels à cause des froidures et pluyes du mois de juin, ne peurent s'avancer si promptement que l'archiduc desiroit. Tellement que parvenus à luy sur la fin dudict mois, n'y ayant plus moyen de rompre le siege de Berghe, où le prince l'attendoit pour le combatre avec advantage, il advisa, pour destourner ce siege, d'assieger Ostende, ainsi que nous dirons cy après.

Cependant Ferdinand d'Avalos, gouverneur de Berghe, faisoit faire encores force sorties, qui furent au dommage mutuel des uns et des autres, les assiegés estants vivement soustenus et repoulsés dans la ville.

Il fit aussi sortir deux hommes de cheval pour advertir l'archiduc du danger où estoit la place; mais ayant traversé le Rhin, pensants se sauver

du costé des Gueldres, ils furent descouverts et pris, et aymerent mieux estre pendus que de dire l'estat des assiegés, et les necessités qui leur defailloient.

Le prince toutesfois sceut que les assiegés manquoient de medicaments et autres choses necessaires pour les blessés; il faict redoubler la baterie et jouer les mines: ses soldats se logent au pied du rempart.

Et combien que d'Avalos eust deliberé de mourir plustost que rendre ceste place, voyant le danger imminent, sans esperance d'estre secouru par l'archiduc, sommé pour la troisieme fois par le prince de luy rendre la place, envoya Botberge et un capitaine Italien au prince, qui lui envoya pour ostage dans la ville les sieurs Clutz et Dorte. Après plusieurs conditions disputées, ils accorderent ceste capitulation: Premierement:

I. De rendre la place, dans le dernier jour de juillet, au prince Maurice.

II. Que tous les soldats et mariniers sortiroient avec leurs armes et bagages, sans leur estre fait aucun empeschement pour quelque occasion que ce fust, non pas mesme pour avoir abandonné le service des Estats, et s'estre rendus du party de l'archiduc.

III. Que le gouverneur emmeneroit deux pieces de campagne, avec deux caques de poudre, et cinquante boulets.

IV. Que le prince Maurice fourniroit, pour enlever les malades et les blessés avec les bagages, deux cents chariots, en baillant caution par le gouverneur de les restituer.

V. Que les malades et blessés qui ne pourroient s'en aller demeureroient jusques à ce qu'ils fussent gueris, sans qu'il leur fust fait desplaisir, et s'en retourneroient en liberté.

VI. Que les debtes creées par ladicte garnison seroient payées des deniers auparavant adjugés au fisq, et que le gouverneur en feroit son propre deu.

VII. Que les bourgeois se retireroient dans six mois, où bon leur sembleroit, disposants de leurs biens librement.

VIII. Et que les prisonniers tant d'une part que d'autre seroient remis en liberté, après avoir payé leurs despens.

Ainsi sortit de Berghe le gouverneur Fernand d'Avalos, le dernier jour de juillet, avec treize cents soldats, et s'en alla à Utrecht sur la Meuse, avec bien autant de blessés, ayant perdu plus de mil soldats de compte fait, laissant une place en la puissance des Estats, bien garnie de vivres et munitions de guerre, avec soixante pieces de canon.

Le prince ayant mis ordre à la ville, s'en retourna à La Haye, où estoient assemblés les Estats, pour adviser aux moyens de secourir Ostende, que l'archiduc avoit assiégré. En s'en allant, il attaqua Mourse, qui estoit occupée par le duc de Julliers, après la mort de la comtesse de Valpurg. Il somma le gouverneur de se rendre; lequel ne se sentant pas assez fort, luy abandonna la place, que le prince a rendue plus forte que n'est la citadelle d'Anvers, ny autre place des Pays Bas. Le gouverneur fut se plaindre à son maistre, le duc de Julliers: mais les differends entre luy, le prince Maurice, et les Estats, furent réservés à estre jugés à la chambre imperiale. Cependant voyons comme l'archiduc se resolut d'assiéger Ostende, et tout ce qui se passa en ce siege durant ceste année.

Ostende, qui trois ans et onze semaines s'est fait remarquer par le siege le plus memorable qui ait jamais esté en l'Europe, où tant de centaines de mil gens d'armes ont finy leurs jours, et qui a enduré tant de mil milliers de coups de canon devant que se rendre inutile, Ostende, qui a esté le lieu où tous les plus braves et rodomonts subjects de l'Espagnol pour les archiducs, et où tous les valeureux Anglois ou Hollandois pour le prince Maurice et les Estats, ont comme à l'envy faict paroistre leur generosité, et où plusieurs François, selon les diverses affections qu'ils portoient aux assiegés ou aux assiegeants, ont esté chercher les trophées de l'honneur parmi les armes, cest Ostende est une ville maritime en la comté de Flandre, à deux lieues d'Oudembourg, à trois de Nieuport, et à quatre de Bruges, sur la riviere d'Ippre, laquelle, enflée de quelques petits ruisseaux, se descharge en la mer, où elle rend un havre bon et propre, avec le flux et reflux de mer, comme quasi en tous les ports de Flandre, estant presque mis à sec de six en six heures.

Ceste ville n'a esté close qu'en l'an 1572, auparavant elle estoit sans murailles, toutesfois de grandeur de maisons et de peuple, comme une ville murée; les habitans vivoient de pescheries, et y avoit plus de trois mil pescheurs: elle fut seulement fermée de simples portes et pallissades pour resister aux courses soudaines des soldats. Toutesfois l'an 1587 elle fut totalement close et mieux fortifiée, aux despens des estats des Provinces Unies des Pays Bas.

Le duc de Parme, après la prise de Dunkerke et de Nieuport, en l'an 1583, vint l'assiéger avec toute son armée; mais cinq jours après le siege, il fut contrainct s'en retirer. Comme aussi fut le sieur de La Motte, gouverneur de Gravelines, lequel en l'an 1585 ayant surpris la vieille ville

par le costé de la mer, qui n'estoit alors fortifié que d'un ravelin et d'une pallissade, en fut chassé avec perte. Alors l'on la fortifia davantage, en abaissant les dunes du costé d'orient, lesquelles pour estre hautes et prochaines de la ville la commandoient. Par ce moyen la mer eut entrée dans le plat pays d'alenviron, faisant son flux ordinaire de l'orient au midy plus de douze cents pas en avant; et au renouvellement de la lune, du costé d'occident, elle se jette bien une lieue dedans le pays, lequel elle endommage par tout, horsmis les dunes occidentales, sans lesquelles dunes il n'y eust eu aucune place pour camper, ny pour faire les approches de la ville.

Au premier dessein et closture des murailles, elle comprenoit le fort du Polder tout entier. Depuis, pour n'estre subjecte à trop grande garde, et pour autres considerations, elle fut restreinte, et mit on le fort hors l'enceinte des murailles. Davantage, par le moyen des escluses on a faict que le fossé est tousjours plein d'eau, en lieu que auparavant après le reflux il n'y en restoit pas beaucoup. La plus grande fortification fut faicte depuis que l'archiduc entra es Pays Bas, tant en l'an 1596 après la prise de Calais et de Hulst, craignant un siege, dès lors, que peu avant le siege, à sçavoir au printemps de ceste année, où le rempart de dedans fut eslargy, et agrandi on les boulevards; puis tout d'un mesme train fut achevée toute la fortification nouvelle.

L'archiduc assiegea ceste place pour deux raisons: la premiere, pensant faire divertir le siege de devant Berghe, que le prince avoit bloqué dès le commencement de juin, ainsi que nous avons dict, et pour l'importance que les Hollandois avoient de la conservation d'Ostende, lesquels, par ceste seule place qu'ils tenoient en la comté de Flandre, levoient de grandes contributions sur la pluspart du plat pays; aussi que s'ils avoient perdu ce havre, ils seroient contrainct d'entretenir d'ordinaire une flotte à Flessinghe, et seroient frustrés de la commodité qu'ils retiroient de la pesche, mesme qu'ils n'auroient plus de lieu de retraicte en toute la coste de Flandre: ce qui importoit aussi aux Anglois.

L'autre, que par la prise de ceste ville, il auroit toute la comté de Flandre paisible, en laquelle, pour retrancher les courses des garnisons d'Ostende, l'archiduc estoit contrainct d'entretenir une petite armée dans dix sept forts qu'il y avoit faict faire aux environs dès l'an 1599, dont son pays estoit grandement incommodé; aussi que les habitants de la comté de Flandre, outre la contribution ordinaire de quatre vingt dix mil escus par mois pour l'entretienement des dix sept

forts, luy promettoient de luy bailer la somme de six cents mil escus : à sçavoir cent mil quand il se presenteroit à la veue de la ville avec son armée, cent mil quand il auroit faict pointer le canon contre icelle, cent mil quand il auroit faict bresche, et les autres trois cents mil après la prise de la ville.

Il y eut plusieurs difficultés au conseil d'estat de l'archiduc : les uns soutenoient l'utilité de ce siege ; les autres, apprehendants le hasard, ne trouvoient bon qu'on attaquast une place si forte, mais que l'archiduc allast attaquer le prince Maurice devant Berghe ; et puis après qu'il viendroit aisement à bout d'Ostende, ayant lors de grandes forces, et que plusieurs de ses capitaines estoient d'avis de combatre.

Mais l'archiduc se souvenoit de la bataille de Nieuport ; et craignoit d'aller chercher son cheval et ses armes auprès de Berghe ; il inclina à un plus doux expedient, croyant, comme nous avons dict, que le prince quitteroit incontinent les forts et tranchées de Berghe, pour accourir trop tard vers Ostende ; que par ainsi d'une pierre il feroit plusieurs coups delivrant Berghe, escartant son ennemy, tirant l'argent des Flamands, et appaisant les mutinés au fort d'Isabella, qui faute de payement estoient sur le poinct de vendre la place à ceux d'Ostende.

Ainsi donc l'archiduc s'achemina vers Oudembourg, et despescha le cinquiesme jour de juillet son mareschal de camp le comte Friederic de Berghe, accompagné de cinq regiments d'infanterie, pour assieger Ostende vers le costé d'orient. Il salua la ville de quatre canons, et fut salué de l'artillerie de la ville qui luy tua force gens.

Dedans la ville y avoit lors une garnison de vingt deux enseignes de diverses nations, y comprise une des habitants. Le gouverneur estoit le sieur colonel de Noot, gentilhomme hollandois, lequel envoya promptement en Hollande les femmes et enfans.

Le sixiesme du mois arriva don Augustin Mexia, gouverneur du chasteau d'Anvers, avec cinq autres regiments, qui se camperent entre les forts d'Albert et d'Isabella. Mais les assiegés, tant ce jour que les trois suivans, le cannonerent si rudement, qu'après leur avoir tué et blessé plus de cinq cents hommes, il contrainquirent Mexie de se musser ailleurs, et se retirer vers les dunes du costé d'occident.

Les mutinés du fort Isabella furent en partie appaisés par promesses, et sortirent enfin pour aller à Vinoxberghe toucher argent, estants au nombre de cinq cents hommes.

Le gros de l'armée espagnole, d'environ qua-

torze mil combatants, fut accommodé durant les dixiesme et onziesme jour de juillet vers les dunes d'occident ; mil ou douze cents hommes laissés es dunes d'orient, sous la conduite du sieur de Guson, lequel y commença un nouveau fort dans les dunes, où il accomoda bien ses gens. Les approches se firent lors, et sur les dunes d'occident furent plantées douze pieces d'artillerie. Outre plus fut dressée une batterie sur le bord de la mer, tellement que le passage du vieil havre fut totalement empesché, si que depuis ce temps l'entrée et sortie de la ville a esté par la porte du nord par où abordent les bateaux et chaloupes, avec la marée au travers des dignes de la mer, ouvertes pour cest effect.

A la premiere nouvelle de ce siege, le prince campé devant Berghe, resolu de continuer en sa deliberation de n'en bouger qu'il ne l'eust pris, et de tailler bien de la besongne aux Espagnols devant Ostende, envoya le chevalier Veer avec douze enseignes d'Anglois et le colonel Vestembrouk avec sept enseignes de Walons et autres compagnies, jusques au nombre de trente quatre enseignes en tout, qui nous entrèrent dedans Ostende le quinziesme jour de juillet ; et le 23 y arriverent encores quinze cents Anglois.

Si tost que le chevalier Veer se vit dedans Ostende, il se logea dedans les Hauts Champs, place proche de la ville, et dix jours après se retrancha en un lieu nommé la Maison Rouge, en intention d'empescher les bateaux qui apportent vivres aux Espagnols, qui y remedierent, non sans perte des leurs, et s'y accommoderent depuis. En tout ce reste du mois de juillet y eut diverses sorties, escarmouches et combats, lesquelles les balles et poudres à canon ne furent nullement espargnées de part ny d'autre. L'archiduc y perdit plus de quatre mil hommes, sans les blessés ; de la part des assiegés furent comptés trois cents tués.

Quant aux blessés, et au regard des garnisons et munitions de toutes sortes en ville, le sieur de Warmond, admiral de Hollande, y pourveut : tellement que l'archiduc se trouva fort loin de son attente, car il estimoit que ce siege prendroit fin beaucoup plus tost que celui de Berghe, voire qu'estant victorieux, il auroit en bref dedans les mains la clef de Zelande et des autres Provinces Unies, pour contraindre les Estats à se joindre selon son intention. Mais le prince, ayant par ce moyen pourveu à Ostende, continua le siege de Berghe, et le prit, puis se retira en Hollande, pour adviser davantage aux affaires d'Ostende, ainsi que nous avons dict cy dessus.

Sur la fin de juillet, le comte Frederic de

Berghe se retrancha avec un regiment d'Allemands autour du fort de Clara, et dedans le cinquiesme jour d'aoust estendit sa tranchée jusques aux autres du costé d'occident. Du costé des assiegés fut ouvert le fort de Polder vers l'occident septentrional de la ville, et haussé vers le meridional, pour y faire une baterie. Ce mesme cinquiesme jour furent amenées de Zelande six pieces de canon, tant moyennes que grosses, dont quatre furent plantées au Sandhil, les autres deux sur les boulevards du costé d'occident, où furent aussi plantées les pieces mesmes du quartier d'orient, pour attendre les plus rudes efforts de l'archiduc. Don Catris, colonel espagnol, commandant aux dunes occidentales, avoit grand desir d'assaillir le fort du Porc Espic le long du Tumeldiek, et par ce moyen, après que le flux se seroit retiré, entrer dedans la vieille ville; à ceste occasion il commença de s'en approcher, le sixiesme jour d'aoust, jusques à soixante toises près. Contre ceste approche le chevalier Veer et Noot, le gouverneur, firent le mesme jour continuer une tranchée, depuis le Sandhil jusques au Nordhavre, pour y mettre cinq ou six cents mousquetaires toutes et quantesfois quel'archiduc voudroit entreprendre quelque chose contre la vieille ville. Huict cents soldats entrèrent de nuict tost après en la ville; et le jour suyvnt, huictiesme du mois, le feu se prit au camp de l'archiduc, au quartier d'orient, par la faute d'une femme qui avoit mal pourveu à tel accident. Ce mesme jour fut faicte une tranchée par les assiegés au costé du midy oriental du Polder à un traict de mousquet loing des Espagnols. Les deux jours suyvants on tira force coups du camp de l'archiduc, puis il s'approcha du Tumeldik, qui est une des diques, laquelle les assiegés percerent de l'espaisseur de vingt quatre pieds, et abaissèrent le reste de la hauteur de trois pieds, pour la faire noyer par la marée.

Le quatorziesme du mois fut percée une petite dique à l'orient de la ville, avec sa contrescarpe et son ravelin, pour mettre en seureté les navires qui se deschargeoient derriere les contrescarpes, et les garantir contre les coups de l'ennemy. Deux jours après, la marée, venant en pleine lune, noya par un grand vent d'occident toutes les tranchées, et emporta tous les gabions de l'archiduc jusques au bord de la mer; et le lendemain la mesme marée endommagea la dique d'orient par la force du vent d'occident. D'autre part on tira du camp dedans la ville nombre de flesches, èsquelles estoient attachées des lettres escrites au nom d'un Anglois fugitif de la ville aux Anglois de la garnison, pour les

induire à revolte. Mais le lendemain au soir arriverent et entrèrent dedans Ostende mil Anglois de renfort; comme au reciproque l'armée espagnole fut renforcée le lendemain de trois regiments italiens de la garnison de Berghe, lesquels furent commis au comte de Buquoy.

Le vingtiesme les assiegeants approcherent à six toises près de la demy lune des assiegés, et sembloient vouloir tracer une gallerie le long du Tumeldiek; mais le lendemain fut par les assiegés faict ouverture entre la demy lune et le ravelin d'occident, affin d'empescher les approches des assaillants, et pour faire entrer l'eau de la mer au quartier occidental du pays. La mer entra de forme par ceste ouverture, et dans peu de jours rongea la demy lune, et fit belle bresche.

Le vingt troisesme du mois arriverent de Zelande cinquante navires, avec huict compagnies françoises, conduites par le sieur de Chastillon, quatre wallonnes, quatre escossoises, quatre frisonnes, et deux du regiment du comte Ernest de Nassau. Il y eut quelque sortie le lendemain, mais sans exploit memorable. En tout ce mois l'archiduc fit tirer dedans la ville force balles de fer pour brusler les maisons; mais ce fut un dessein de nul effect, par l'ordre que les assiegés y mirent. Depuis le commencement du siege jusques à la fin d'aoust, on tira du camp contre Ostende plus de cinquante mil coups de canon; la pluspart des balles de fer pesoient quarante cinq livres, dont quelques habitants et soldats furent tués. Les boulevards n'en furent gueres endommagés, fors les defenses, que l'on repara; tellement qu'elles parurent plus fortes qu'auparavant. Le plus rude effort fut contre le Sandhil où l'on tiroit par jour plus de sept cents coups de grosses pieces: cela fit de la poussiere, mais peu de ruynes; et ce lieu, qui vaut autant à dire que mont de sable, changea de nom; car on l'appella Iserberg, c'est à dire mont de fer. Quant à ceux de la ville, ils tirerent près de vingt mil coup de canon en six semaines, et depuis ont continué, comme aussi a faict l'archiduc; tellement que, durant le siege, on estime que de costé et d'autre ont esté tirés plus de trois cents cinquante mil coups de divers canons et de doubles canons; mais l'archiduc y a plus employé de balles et de poudre sans comparaison que les assiegés. La resolution d'assaillir et de deffendre y a esté merveilleuse de part et d'autre. Infinis hommes sont morts en ce siege, auquel l'archiduc et les Estats s'adheurterent pour les raisons sus mentionnées.

Le huictiesme jour de septembre, un gentilhomme se retira du camp en la ville, où il fit

entendre que don Catris, general de l'armée espagnole, avoit esté frappé à la teste, et que l'armée estoit composée de trois mil chevaux et douze mil fantassins. Deux jours après le sieur de Chastillon fut tué d'un coup de canon; et le 23, jour du mesme mois, le colonel Vestembrouk fut aussi tué d'un autre coup de canon, son corps porté à Utrecht, où il fut enterré en grande pompe.

Sur ces premiers et si rudes efforts soutenus par les assiégés, toute l'Europe ne parle que de ce siege. Le duc de Holsarie, frere du roy de Dannemark, y entra le huitiesme de ce mois, avec le comte de Hohenloo; il y demeura deux jours pour voir les belles actions militaires, et l'ordre qui estoit gardé dans ceste place. Le duc de Northumbellant, Anglois, et le sieur de Kessel y arriverent le vingtiesme, et une infinité de seigneurs françois, anglois, allemands et autres firent le mesme. Au camp de l'archiduc plusieurs princes, ducs et seigneurs de France, Espagne et Italie, vont visiter et admirer l'ordre de son armée, la situation de ses forts, et le nombre innumerable des munitions de guerre qu'il avoit.

Le dernier jour de ce mois un desbordement d'eaux endommagea la ville, et noya force soldats de l'archiduc dedans leurs tranchées, qui furent pour la plupart gastées de ce ravage. Au commencement d'octobre se firent quelques sorties de peu d'effect, et le comte Frederic de Berghe, ayant mis le feu ès logettes de ses regiments, se rangea dedans le camp près du fort d'Albert. Le dix septiesme jour du mois trois cents Espagnols vindrent assaillir une tranchée que les assiégés feignirent quitter, pour y laisser entrer les assaillants, lesquels, pensants avoir fait un brave exploit, furent soudainement accueillis d'une gresle de mousquetades et de quelques coups de fauconneaux d'un ravelin proche; tellement que, après avoir perdu grand nombre des plus eschauffés, ils furent contrainets se retirer beaucoup plus viste qu'ils n'estoient venus. Quelques autres s'efforcèrent de brusler le pont; mais les assiégés sortirent et attraperent le nautonnier qui conduisoit la barque, lequel ils tuerent, et emporterent force despoilles des Espagnols tués et semés çà là comme si l'on eust donné quelque bataille. Le dernier jour du mois, la riviere se desborda, qui fit beaucoup de mal dedans la ville et au camp, emportant un coin du Sandhil, dont plusieurs soldats roulerent en l'eau, d'où ils se sauverent.

Le troisesme de novembre se fit une sortie sans aucun exploit, et le mesme jour on prit quelques uns en la ville soupçonnés de trahison.

Dix jours après, le feu se prit au fort de l'archiduc, et y fit dommage de quinze cents mil florins d'or. Les Flamands luy firent present de cent mil escus pour le recompenser de ses pertes.

L'archiduc avoit desjà perdu en ce siege, outre très grand nombre de soldats tués, et tellement mutilés qu'ils demeuroient inutiles pour le reste de leurs jours, quatre de ses lieutenants, huit capitaines espagnols, neuf walons, dix italiens, sans les colonels allemands, et les capitaines flamands.

Le quatriesme jour de decembre la tranchée angloise fut rudement assaillie en trois endroits, mais avec perte des assiegeants chassés rudement par les assiégés. Le lendemain furent apportés de Zelande cinquante mil florins pour payer les pionniers et manœuvres travaillants aux ravelins et tranchées du nouveau port.

Or, d'autant que le chevalier Veer avoit besoin de rafraichissement et secours, il demanda sur la fin de ceste année quelques jours de trefve pour capituler; ce que l'archiduc octroya. Pendant ces jours, cinq compagnies bien complètes entrèrent dedans la ville avec force matelots, et renfort de vivres: à l'occasion de quoy tout le traicté de composition s'esvanouit en fumée, les assiégés se mocquants de l'archiduc qui s'estoit laissé ainsi affiner, lequel, despité du stratageme du chevalier Veer, resolut d'en avoir bientost sa raison, comme nous verrons l'an suyvant en la continuation de ce siege.

Au mois de fevrier arriva à Prague un ambassade du roy de Perse, dont estoient chefs le begoly Cuchin, et un Anglois naturel nommé Anthoine Serley, lesquels avoient de grands mandemens et instructions de la part du sophy de Perse. En l'audience que Sa Majesté imperiale leur donna, ils requeroient instamment « l'alliance et amitié de l'Empereur pour se joindre avec les princes chrestiens, afin de combattre unanimement la tyrannie des Ottomans [qui est la famille des grands Turcs.] » Sur quoy l'Empereur leur fit response: « Qu'il remercioit le sophy de Perse de sa bonne volonté au bien general de la chrestienté, et qu'il en avoit receu un singulier plaisir et contentement; qu'il recognoissoit en eux un grand et heroïque courage, et une belle prudence; et qu'ils s'assuraient que tous les princes chrestiens leur en scauroient très bon gré, et recognoistroient dignement le merite de leurs louanges, de detester ainsi comme ils faisoient la tyrannie des Turcs. Et que si leur maistre et prince travailloit avec les princes ses voisins d'accourager le grand duc de Moscovie, à ce que tous d'un consentement ils s'employassent à un si grand bien, qu'il solliciteroit les

princes chrestiens à embrasser une telle confederation pour desfaire ceste tyrannie ; et que toujours la memoire de leur bienveillance demereroit imprimée au cœurs des chrestiens , pour leur rendre toute amitié reciproque , et pour leur ayder en leurs affaires. »

Les ambassadeurs ayants receu ceste response , partirent de Prague , pour aller faire pareille demande à Sa Saincteté , laquelle ayant eu advis qu'au commencement d'avril lesdits ambassadeurs estoient arrivés en Italie par la voye de Toscane , venants à Rome , il se resolut de les recevoir avec le plus d'honneur et de magnificence qu'il se pourroit.

Le seigneur Silvestre Aldobrandin , prieur de Rome , accompagné d'une belle troupe de noblese , tous bien montés , et leurs chevaux richement enharnachés , suivy de la garde des chevaux legers , et des Suisses de Sa Saincteté , fut les recevoir à un mille de Rome. Il y eut quelque differend pour la precedence entre l'Anglois et le Persien ; mais l'Anglois , comme le principal seigneur et interprete , chemina entre le prieur Aldobrandin et le Persien ; et ainsi entreurent dans Rome , chasque gentilhomme persien conduit par deux gentilshommes romains , les trompettes et tambours faisant un grand bruit ; arrivés à la porte , l'on alluma des flambeaux eu telle quantité qu'on eust dict estre en plein jour. Du chasteau Sainet Ange on leur fit une salve de tout le canon ; et ainsi conduits descendirent au palais de la Roucre , logis que le Pape leur avoit fait preparer.

Le lendemain ils presenterent à Sa Saincteté leurs lettres de creance , et luy dirent « qu'ils estoient envoyés par le sophy de Perse leur souverain seigneur vers les princes chrestiens , pour les semondre de se joindre et s'unir , affin de faire la guerre au Ture ; et que le roi de Perse , son maistre de son costé , l'attaqueroit avec cent cinquante mil chevaux , et soixante mil hommes de pied , pourveu que les princes chrestiens luy promettent de ne faire aucuné paix ny traité avec le Ture , sans le comprendre ; et aussi qu'il permettroit à tous chrestiens le commerce et le libre exercice de leur religion en ses royaumes.

Le Pape receut ceste ambassade avec joye ; « il loue la bonne intention du sophy leur maistre , et leur promet d'exhorter tous les princes chrestiens de faire une saincte ligue contre les Turcs. » Ces ambassadeurs , ayants esté magnifiquement traités , prirent congé de Sa Saincteté , et s'en allerent vers le roy d'Espagne , pour confirmer l'alliance que le sophy de Perse leur maistre a avec luy.

Le Ture sceut incontinent la nouvelle de ceste ambassade , que son ancien ennemy le Persan , quoiqu'ils soient tous deux mahometans , avoit envoyée vers les princes chrestiens ; il ne l'aprehenda pas tant que la mutinerie des janissaires dans Constantinople , lesquels , à cause de ses dissolutions et voluptés , et du mauvais gouvernement de sa mere , avoient esté si hardys que d'entrer en son serail et prendre sept de ses mignons qu'ils taillèrent en pieces , et fischerent leurs testes sur des poteaux ; ny aussi de la revolte d'un Scrivano qui luy brouilloit ses affaires en Asie.

Par l'advis de son grand vezir il envoya son medecin en ambassade vers le roy de France ; ce medecin estoit un homme d'entendement , chrestien , François de nation , et lequel avoit espousé la fille du despot de Servie : ç'a esté le premier chrestien dont le Ture s'est servy pour envoyer en ambassade. Il presenta au Roy un cimenterre et un poignard , dont les gardes et les fourreaux estoient d'or garnis de rubis , avec un pennache de plume de heron , duquel le tuyau estoit tout couvert de turquoises. Il pria Sa Majesté de moyenner une trefve entre son maistre et l'empereur chrestien , et aussi de faire retirer le duc de Mercœur de la Hongrie. Le Roy luy demanda si les Turcs craignoient tant le duc de Mercœur , et pourquoi ? Il luy respondit , que les Turcs croyent sur toutes choses une de leurs propheties , laquelle ils apprehendent estrangement , contenant « que l'espée des François , qu'ils appellent *Franki* , les chassera de l'Europe , et renversera leur empire ; » et maintenant que tous les baschas en avoient apprehension , veu les seditions qui se sont esmeues en leur empire , et qu'aucun capitaine de toutes les nations chrestiennes ne les avoient attaqués avec plus d'experience militaire , ny fait plus de dommage , que le duc de Mercœur. Le Roy luy dict alors : « Quoique le duc de Mercœur soit mon subject , il est le premier prince du sang de la maison de Lorraine , qui est une principauté souveraine , laquelle n'est à present de la couronne de France , et mesme les troupes qu'il a amassées pour mener en Hongrie il les a levés en Lorraine. » Puis après Sa Majesté luy dict qu'il avoit bien à se plaindre du Grand Seigneur , qui , au prejudice de leurs anciens traités et accords , avoit accordé à la royne d'Angleterre , et permis aux Anglois de traffiquer par tous ses pays , sous une autre banniere que celle de France , mesme que l'Amurath Rays , corsaire et pirate qui se retiroit en Alger , faisoit de si grandes pilleries , que si la justice du Grand Seigneur ne les faisoit cesser , cela seroit occa-

sion qu'il ne l'estimeroit plus son amy. L'ambassadeur luy dict alors que son maistre ne se soucioit ny du Pape, ny de l'Empereur, ny du roy d'Espagne, ny de tous les princes chrestiens, et qu'il estoit assez puissant pour les ruyner tous, et leur passer par dessus le ventre, pourveu que le roy de France ne s'en meslast point, ny les François aussi, lesquels tous les Turcs estimoient les seuls peuples de l'Europe dignes de leur amitié, usant souvent entre eux de ces paroles en langue turquesque : *Franki et Turki gardasch* ; les François et les Turcs sont freres. Cest ambassadeur ne s'en retourna pas sans recevoir des courtoisies françoises, où nous le laisserons retourner en Turquie, cependant que nous dirons ce qui se passa ceste année de la cloche du Miracle en Aragon, laquelle sonna toute seule ; et de ce que les Espagnols disent de don Sebastien de Portugal, et de ce que les Portugais en croyent.

Après de la riviere d'Ebro, où jadis fut une colonie ou peuplade des Romains, appellée Curia Celsa, dont on leur apportoit de beaux vases d'albâtre, selon le tesmoignage de Tite Live et autres, il y a un lieu duquel les ruines montrent qu'il y eut autresfois une grande ville qui est de present demantelée, et s'estendent depuis Villila jusques au lieu dict Celsa, qui retient encores, quoyqu'en langage corrompu, l'ancienne appellation.

Il y a une colline proche de Villila, au sommet de laquelle on void une petite eglise dediée à saint Nicolas, et entre autres choses elle a une pierre quarrée d'albâtre bien antique, ainsi qu'on peut juger, sur laquelle il y a plusieurs personnes taillées de relief qui ont les genoux fleschis devant la cloche, pendue en la tour du clocher. Mais maintenant ceste eglise a une tour soutenue de trois pilliers, où il y a deux cloches, une petite et l'autre plus grande ; la moindre sert tous les jours pour appeller les voisins au divin service, la plus grande est nommée la cloche du Miracle, laquelle contient dix empants de tour, et en icelle est empreinte en deux endroits l'effigie de Jesus Christ crucifié avec celle de la vierge Marie et de saint Jean, l'une vers le levant et l'autre vers le couchant ; et pareillement deux croix, l'une du costé du midy et l'autre du costé de septentrion, et autour d'icelle il y a des lettres gravées, qui contiennent ceste prophetie sibylline : *Christus rex venit in pace, Deus homo factus est*. Ceste cloche par ancienne tradition a souventesfois sonné de son propre mouvement et a donné à cognoistre de merveilleux et inusités evenements. Or en ceste année 1601, le treiziesme jour de juin, ceste

cloche sonna sans aucune ayde d'homme, et sans estre esbranlée, mais seulement le batail d'icelle frappoit par fois un costé seul de la cloche, et parfois l'un et l'autre, et pour la premiere fois il frappa six coups, puis neuf, puis après douze et quinze ; et enfin trente coups, et dura ce branle de batail avec plusieurs coups de cloche environ deux heures ; et les plus grands coups, pour la plus-part donnés vers l'orient et le midy, et tous les jours ensuivants elle sonna à plusieurs et diverses fois en presence du curé du lieu et d'une infinité de personnes, jusques au samedy seiziesme dudict mois ; si que le bruit de ceste nouveauté s'estendit par toute la contrée, et en fin parvint jusques dans Sarragoce ville capitale du royaume d'Aragon, où lors estoit don Garzias de Villiapando, seigneur de Quinto et de Villila, qui ayant ouy ces nouvelles, accompagné de sa femme et de ses filles, et de plusieurs personnes notables, s'en vint incontinent à Villila desirieux de voir de ses yeux ce qui luy avoit esté rapporté ; et parce que après leur arrivée, ceste cloche se tut quelques jours, ils deploiroient leur infortune de n'estre venus assez à temps, craignant qu'à l'advenir elle ne sonnast plus du tout.

Mais le lendemain jour de jeudy, auquel on celebroit la feste de Dieu, sur les six heures du matin, lorsqu'on estoit sur le point d'aller en procession, voilà qu'elle commença à sonner hautement et continua à plusieurs et diverses fois, jusques au lendemain de Saint Jean Baptiste qu'on vid à l'instant qu'elle arresta son coup pour quelques temps, et puis après, tout ainsi que si elle eust esté agitée de la main, elle rendit avec grande harmonie et mesure vingt grands coups vers l'orient, puis cessa.

Il y a d'authentiques tesmoignages es annales, que ceste cloche sonna d'elle mesme quand Alphonse V, roy d'Aragon, alla en Italie pour prendre possession du royaume de Naples, et quand l'empereur Charles le Quint deceda ; aussi quand le roy de Portugal Sebastien fit le voyage d'Afrique, et quand le roy Philippe II fut extrêmement malade en la ville de Badajos, et quand sa femme, la royne Anne, passa de ceste vie en l'autre ; depuis lequel temps jusques à present elle n'avoit point sonné.

Ceste cloche sonna quand le roy don Sebastien de Portugal alla en Afrique ; les Portugais, lesquels, comme dict Philippes de Commines des Anglois, alleguent tousjours quelques propheties, asseurent que ceste cloche a sonné en ceste année pour le retour de leur roy don Sebastien, combien qu'aucuns nyent cela.

L'accident d'un personnage qui se dict don

Sebastien, autresfois roy de Portugal, est si commun par la chrestienté, qu'il n'y a peuple qui n'en parle, diversement toutesfois. La verification duquel ne donneroit plaisir et prouffit seulement, ains pourroit ravir en admiration plusieurs de ceux qui le recognoissent pour tel, autant que les autres, qui le tiennent pour imposteur ou pour magicien; et avec ce servir d'exemple tant à ceux de ce temps que de l'advenir, en maniere d'une opiniastre et malicieuse incredulité, non moins que d'une trop indiscretement legere precipitation d'avis.

Les Espagnols en ceste croyance sont du tout contraires aux Portugais; car ils le tiennent pour un imposteur. Aucuns d'entre eux disent que c'est un Calabrois né de Taverne; autres disent que c'est un moine renié; et d'autres que c'est un Marc Tulle Catizion, né en une terre de la Pouille, et qu'il a encores sa femme à Messine, lequel induit par quelques Portugais ennemis des Espagnols, lesquels voudroient sous ce pre-texte moyenner la delivrance du royaume de Portugal, qu'ils disent estre occupé par la violence des roys de Castille. Que c'est chose seure que le roy don Sebastien de Portugal a esté tué en la bataille en Afrique; que son corps mort a esté recogneu et racheté par le roy Philippes II, pour la somme de cent mil escus; autres disent que les barbares le baillerent sans argent, à cause des accords faicts entre Maluco et le roy Philippes: bien est vray que le roy Philippes les en sollicita, à cause de ses pretentions; qu'il a esté enterré fort honorablement en Bethleem de Lisbonne; que quatre roys ont regné depuis sa mort; qu'il n'est vraysemblable que le roy don Sebastien eust demeuré vingt deux ans prisonnier et tracassé variablement par le monde, sans avoir eu volonté ny trouvé les moyens de se faire cognoistre tel que cest imposteur se dit. Outre le miserable estat auquel cest affronteur a longtemps vescu parmy des pauvres gens, et enfin a paru en Italie devant que se dire tel, sans avoir rescrit à aucun des princes de la chrestienté. Qu'il n'a secu pertinemment respondre à tous les interrogatoires des seigneurs de Venise, qui l'ont par un long temps et à loisir interrogé ès prisons et hors icelles; et qu'il n'a toutes les marques qu'avoit le feu roy don Sebastien; que le roy don Sebastien estoit blond, que cest imposteur est noir; qu'il ne parle pas bien portugais; que l'on a veu de tout temps plusieurs personnes se ressembler de visage, de taille et avoir mesmes marques; que ce n'est d'aujourd'huy qu'il y a eu de tels imposteurs qui se sont voulu dire estre le roy don Sebastien, mesme un maçon, natif de l'isle de Tercere, fut

si hardy de se dire tel, lequel fut suivy par quelques Portugais armés; et s'il fust entré le jour de l'Ascension dans Lisbonne, ainsi qu'il l'avoit deliberé et escrit au gouverneur, il eust esté receu par tous les Portugais à guise du mesme roy don Sebastien. Mais autres disent que seulement quelques villageois le suivirent, et qu'il avoit escrit au cardinal Albert de quitter le Portugal. Estant pris et recogneu pour imposteur, il fut pendu.

Qu'aussi en une province de Portugal, nommée la Beira, un certain Portugais, homme de basse condition, se maintenoit estre le roy don Sebastien; ce qui fut publié pour chose si certaine et veritable, que l'archiduc Albert [lors cardinal d'Autriche, et lequel est aujourd'huy marié avec Isabelle Claire Eugenie, infante de Castille] estant vice roy de Portugal, delibera, à ce que disent mesme les Portugais, se retirer en Castille. Toutesfois, suyvnt le conseil des cinq gouverneurs du Portugal qui gouvernoient le royaume conjointement avec luy, il manda au capitaine Gil de Mesa [qui pour le jourd'huy est un des gentilshommes de la chambre du Roy Très Chrestien] qu'il allast avec sa compagnie de deux cents hommes prendre cest homme, et l'amenast avec honneur et reverence; parce que si d'aventure il estoit tel qu'il se van-toit, il luy vouloit remettre en ses mains le sceptre et la couronne des roys de Portugal, et ses royaumes. Gil de Mesa se mit en chemin, et arrivant en la province de la Beira vint en la ville de Penamacor, le prit fort aisement, et le mena dans Lisbonne, où recogneu pour imposteur, il fut publiquement batu de verges, puis envoyé aux galeres: et que cest imposteur vivoit encores n'a gueres d'années, et chacun l'appelloit par sobriquet Sebastien; lequel toutes-fois ne fut pas pendu, pource qu'en son procès il ne se trouva chargé d'autres crimes que de celuy de son intention. Mais bien fut pendu un qui se disoit évesque de la Garde, qui suscita cest homme; et quant au cardinal Albert, qu'il ne se voulut retirer qu'alors que le roy don Anthoine vint en Portugal avec une armée de mer. Que non seulement il s'est présenté de tels imposteurs qui asseuroient estre le roy don Sebastien, mais aussi que n'a gueres en Castille il y avoit un pastissier de Madrigal, qui publioit en secret qu'il estoit don Carles, prince d'Espagne, que son pere Philippe avoit faict mourir pour l'heresie vingt ans auparavant; lequel recogneu comme abuseur fut pendu. Autres tiennent que ce pastissier se fit nommer le roy don Sebastien, suscitè à cela par *Miguel de los Santos*, Augustin, predicateur de la royne Catherine, lequel fut pendu en son habit de religieux.

Que ce siecle n'a seul furny de tels imposteurs, et que l'antiquité a veu un faux Neron, un Esme dict le Mage, roy des Perses; un Alexandre, roy de Syrie, fils de Protearque, homme de basse condition; un Lambert Simeli, qui se nomma Edouard, roy d'Angleterre, fils d'Edouard IV; Pierre Varbec, que les Anglois appellent Periquin, qui se qualifia Richard, frere puiné dudict Edouard V, et autres imposteurs qui ont pris le nom des roys et princes.

Les Portugais au contraire asseurent que cestuy cy est leur vray roy par plusieurs diverses et grandes marques, qu'ils rapportent semblables à celles du vray Sebastien; à quoy ils se confirment d'autant plus qu'ils disent que l'Espagnol se fonde seulement sur simples communes et legeres presumptions, lequel ne respond près ny loing à tant de marques et raisons qui justifient cestuy cy estre le vray roy, et davantage que les Espagnols, qui le disent Calabrois, moyne renié, ou Marc Tulle Catizion de la Pouille, n'en ont pourtant jusques icy faict aucune recherche qui paroisse, pour s'informer de sa vie et moyens de celuy qu'ils appellent affronteur. Ce qui leur est toutesfois si aisé pour l'autorité et puissance absolue qu'ils ont en ces provinces là, que les Portugais ne prennent leur negative que pour pure et vraye calomnie; mais au contraire racontent la vie de don Sebastien, depuis sa naissance jusques à son arrivée à Sainct Luear de Barameda, avec plusieurs propheties, signes et predictions, que nous avons adjoustées icy, affin de servir d'exemple à la posterité.

Don Sebastien est le fils unique postume du prince don Joan, fils du roy don Joan troisieme, lequel mourut jeune, laissant sa femme enceinte, la princesse de Castille done Jeanne d'Autriche, fille de Charles V, empereur, qui accoucha de don Sebastien le propre jour de saint Sebastien, dix huit jours après la mort de son pere, ce qui sembla estre comme extorqué de la main de Dieu, veu les grandes et instantes prieres qui s'en faisoient par tout le royaume de Portugal, affin que le royaume ne demeurast sans hoir masle legitime de la succession du grand Alphonse, premier roy de Portugal. A cela ils estoient induits par les predictions et revelations qui ont esté données audict Alphonse, premier fondateur dudict royaume, par lesquelles il luy estoit promis de Dieu, « de garantir sa posterité, tellement qu'elle ne manqueroit point sur la terre: neantmoins qu'au seiziesme descendu de luy, il luy adviendroic de grandes tribulations et afflictions. »

Par cest oracle, il appert de ce qui est dict de

sa naissance, pour laquelle aussi les Portugais faisoient tant de prieres et devotions, à cause qu'ils craignoient de tomber sous le joug des Espagnols, qui sont leurs ennemis naturels, soit pource que le Portugais a une origine des François d'ancienneté, suyvant le terme *Portugallia*, d'autant que les François arrivants là commencerent d'habiter le pays, et y donnerent leur nom; ou bien que les Espagnols envieux de leurs prosperités tendant toujours à dominer, se sont rendus leurs adversaires sans occasion.

Le roy don Sebastien doncques nasquit, son grand pere estant en vie, et lequel vescu encores trois ans et demy, et mourut l'an 1357, le deuxiesme jour de juin. Par sa mort, le prince don Sebastien fut déclaré et recogneu roy de Portugal, et mis en tutelle entre les mains de done Catherine sa grand'mere, sœur de Charles V, empereur, laquelle mit peine de l'eslever fort soigneusement; il eut pour gouverneur don Alix de Meneses, très illustre et docte seigneur, et pour son confesseur le pere jesuite Louys Gonsalve de Camare, famille très illustre, frere du premier comte de Caillette, lequel aussi luy servit de pedagogue, l'instruisant en toutes sortes de sciences liberales, en la pieté et es bonnes mœurs.

Et d'autant que sa grand'mere laissa le gouvernement après quelques années, le prince don Henry, cardinal, oncle de Sebastien, y fut institué par les Estats, sous la conduite duquel le Roy, devenu grand, monstra heureusement les fruicts de sa bonne nourriture, estant surtout fort devotieux, et se rendant subject à garder et observer toutes les saintes ceremonies de l'eglise catholique romaine, et les faisant observer à tous ses vassaux et subjects exactement. Il estoit si studieux, que sçachant dans Coimbre [la où il ne fut qu'une fois neantmoins] que la faculté de theologie devoit devant luy agiter certaines questions, dont on luy presenta les theses, il passa la nuit à les rechercher dans Sainct Thomas et autres docteurs, pour tout ce qui en pouvoit estre, affin de discerner mieux comment s'en acquitteroient les disputants; ce qui les rendit aussi tant plus soigneux de les bien debatre, agiter et resouldre, ne fust ce que pour donner au Roy ce contentement. Il n'aymoit point les femmes, ains mesme il sembloit les abhorrer, qui donnoit aux Portugais prejugué de quelque façon estrangere en ce prince, comme s'il n'eust eu affection de laisser après soy quelque lignée qui regnast.

Or, tout son estude estoit de voir comme il pourroit exalter et dilater la sainte foy catholique, et pour cest effect il honoroit grandement

les gens d'église, ne bailloit les prelatures et benefices qu'à personnages bien lettrés, lesquels aussi il favorisoit de beaucoup de demonstration d'estre bien en sa grace, quand ils faisoient bien leur devoir; et quand ils failloient aussi, il les reprenoit plus rigoureusement que les autres: pour cest effect il se trouvoit aux disputes des escholes en toutes professions. Il portoit une si singuliere reverence au saint sacrement, que se trouvant au devant il mettoit pied à terre, et alloit après jusques au lict du malade où on le portoit, ou au moins à la porte du logis, tellement que rien ne luy estoit en si grande recommandation que de donner à son peuple tout bon exemple.

Il estoit aussi liberal, que quand son conseil avoit ordonné quelques gages ou pensions pour offices, revoyant les provisions, il les augmentoit encores plus.

Il estoit fort sobre, et si faisoit de grands violents exercices [sinon qu'il estudiant], comme de chasser, piquer chevaux, tirer des armes, sans fard et sans delices, lesquelles il abhorroit; et en ses viandes, il ne demandoit qu'un simple appareil: de mesme estoit il en son habiller, auquel il ne vouloit aucune facon ny enrichissement.

Dès son enfance, il se meit en opinion de passer en Afrique, et pour cest effect envoya plusieurs soldats en divers royaumes d'Afrique pour s'y exercer, et luy en rapporter ce qui seroit convenable. Il ne parloit que des exploits de guerre, à quoy aussi le portoit davantage ce qui estoit advenu en la ville de Magazan en Barbarie, et aussi aux royaumes de Goa et de Caorel en l'Inde orientale.

Il fit deux voyages en Barbarie: le premier fut à Tanger, ville sienne, accompagné seulement de soixante et quatorze personnes, ce qu'il fit contre l'advis de tous les seigneurs de Portugal; mais estant là arrivé, il manda toute la noblesse, pour amener avec eux le plus de soldats qu'ils pourroient: mais il cogneut enfin qu'il estoit besoin d'un plus grand appareil; et pour cest effect il s'en revint dedans son royaume de Portugal, et ce dans le mois d'octobre, n'ayant esté en Barbarie qu'environ quatre mois.

De retour il delibera pour continuer son entreprise de lever une armée forte et puissante, de laquelle il seroit le conducteur. Pour cest effect, il va en conférer avec don Philippe II, roy de Castille, au mois de decembre ensuyvant 1576, et mena seulement avec luy le duc d'Aveyre, et le comte Portalegre, son grand maistre d'hostel, et quelques autres seigneurs; ils s'aboucherent à Nostre Dame de Guadalupe, monastere riche et

somptueux des hieronimites. Le roy Philippe luy alla au devant une demie lieue, et luy fit toutes les caresses qui se peuvent dire: là fut deliberé de son entreprise, le duc d'Alve y estoit et autres princes et seigneurs de Castille; il fut enfin resolu de faire le voyage, et qu'il iroit en personne, ce que ses subjects luy desconseilloient; et mesme le roy Philippe du commencement; mais puis après il y consentit, et promit fournir cinquante galeres et cinq mil hommes, dans l'année prochaine de 1577.

Le principal fondement que prenoit le roy don Sebastien fut qu'il y avoit une division grande entre les Mores, d'autant que le roy de Marroques, Muley Hamet xerife, faisoit la guerre au roi Muley Maluco Abdelmelec, lequel avoit appelé les Turcs à son secours.

Don Sebastien pretendoit prouffit en ceste occasion, craignoit le dommage sur ses terres de Barbarie, et avoit quelque confederation avec le xerife Muley Hamet, lequel Muley Maluco Abdelmelec avoit depossédé de tous ses royaumes, par le moyen des Turcs qui l'avoient secouru et fortifié.

Le xerife [lequel, comme estant descendu de la race de Mahomet, tous les Mahometans honorent du regne en tous ses descendants] se retira dans les forteresses de don Sebastien, et se donna à luy, requerant son assistance, et luy faisant entendre que facilement il conquisteroit toute la Barbarie, à cause du grand nombre d'amis qu'il y avoit à sa devotion. Cela fit encores plustost resouldre don Sebastien à haster son voyage, si bien que le 24 de juillet 1578 il s'embarqua, et après avoir demeuré sept jours au port de Cadis, là où il fut très bien receu et traicté magnifiquement par le duc de Medina Sidonia, et par sa femme parente de don Sebastien, mesmement [comme aucuns ont dit] où ils traicterent de plusieurs particularités sur le mariage de don Sebastien avec done Isabelle Claire Eugenie, qui luy estoit accordée dès l'abouchement du roy Philippe et de luy à Guadalupe, lesquelles particularitez cy après nous ramentevrons en leur lieu.

De Cadis il passe en Afrique; arrive à Tanger, où il prend avec soy dans sa galere le xerife, le traictant comme roy, lequel avoit aussi amassé une petite et gaillarde armée, et s'acheminèrent vers Arzille (1).

Le roy don Sebastien, quoy que le roy Philippes luy eust manqué de ce qu'il luy avoit promis, se trouva avoir quatre colonels très illustres, avec neuf mil Portugais, trois mil laus-

(1) Alger, suivant l'édition originale.

quenets sous Martin de Bourgogne; trois mil Castillans sous don Alonso d'Aguilar; six cents Italiens que le Pape envoyoit en Irlande, et se trouverent lors en Portugal deux mil aventuriers et autres, y meslés de jeunes gentilshommes qui les suivirent de Portugal; six cents fantassins portugais qu'il avoit tirés de ses places de Barbarie; il y avoit aussi deux mil Portugais illustres et nobles à cheval: son general de mer estoit don Diego de Souza, capitaine experimenté, don Douart de Meneses, gouverneur de Tanager, grand maistre de camp, et Pedro de Mesquite, bayle de l'ordre de Malte, general de l'artillerie.

Il partit avec ceste armée d'Arzille en Afrique, le vingt neufiesme de juillet, ayant intention de donner bataille à Abdelmelec, lequel auparavant l'avoit requis de ne l'entreprendre, et de n'ayder au xerife son ennemy; ce qu'il ne put obtenir, sinon du roy de Castille, qui ayra mieux favoriser un Mahometan, que d'ayder là Sabastien, roy de Portugal, son gendre promis en une telle querelle.

Passant outre, laissant Arrache, ville ennemie, derriere luy, il arriva en la campagne d'Alcacerquibir, à sept lieues d'Arzille, là où Abdelmelec avec son armée l'attendoit, et où la bataille fut donnée. Le conseil fut d'avis de ne la donner, ains d'attaquer l'Arrache, forteresse d'Abdelmelec que l'on eust pris aisement. Mais don Sebastien pensa qu'il y alloit de son honneur s'il ne combattoit, s'estant embarqué pour ceste fin.

Abdelmelec, tout barbare qu'il fust et fort malade, estant en une litiere, se monstra à ses gens, et les meit d'ordre en les encourageant: il avoit quatre mil cinq cents lances, cinq mil escopetaires à cheval, et quinze mil hommes de pied, arquebusiers, outre une multitude innombrable d'autres.

La bataille se commença de neuf à dix heures du matin. Don Sebastien, s'estant avancé de la main grande de son armée, fit une grande desconfiture des gens d'Abdelmelec; il faisoit l'office d'un conducteur d'armée et de simple soldat, jusques à changer plusieurs fois de cheval estant au milieu des ennemis; son infanterie faisoit aussi fort bien; mais enfin, estant chargée de l'escopeterie des Maures fort viste et impetueuse, son infanterie se mit en desordre, et luy mesme la fit retirer, dont tout le reste se desbanda.

Les Espagnols disent qu'aucuns grands seigneurs de Portugal qui luy assistoient, voyants bien que tout estoit perdu, lui conseillerent de se retirer; mais il dict qu'il aimoit mieux mourir, et se fourra encores plus avant dans les ennemis, où aucuns seigneurs entrèrent avec luy,

et où ils croyent qu'il est demeuré. Et que, quant au xerife, après avoir combattu valeureusement, euidant se sauver au travers de la riviere, se noya dedans et plusieurs des siens.

Que le roy Abdelmelec aussi mourut de sa maladie, après les efforts qu'il fit en ceste bataille, où il mourut dix mil chrestiens, et des Maures vingt mil; et se trouve qu'en toutes les batailles données ou receues par les Portugais, il n'en mourut jamais tant, et mesme des illustres et principaux seigneurs, comme lors, où plusieurs demeurèrent prisonniers des Mores.

Après ceste victoire obtenue, et la mort d'Abdelmelec, que son frere Muley Hamet fut declaré roy, lequel fit reconnoistre les morts; et entre iceux fut pris pour le roy don Sebastien un corps blessé de sept grandes playes et defiguré tant pour ses blessures, que pour la corruption qui s'y estoit mise à cause de la chaleur de la terre, lequel corps il commanda d'estre mis en une tente, affin qu'il fust veu et recogneu de tous; et qu'il y eut quelques prisonniers portugais qui le jugerent estre le corps du roy don Sebastien [combien qu'il n'en avoit les marques que nous dirons cy après.] Depuis, ce corps fut gardé en Alcacerquibir, distant de deux lieues du champ de bataille; et de là fut puis après rendu au roy Philippes de Castille pour cent mil escus [combien qu'autres disent qu'il fut donné liberalement (1)], lequel le receut comme celuy du roy don Sebastien, combien qu'il n'en eust aucuns signes, et qu'il le fit enterrer au sepulchre des roys de Portugal, dans Bethleem, à une lieue de Lisbonne, qui est un couvent de hieronimites, après luy avoir faict tous les obseques requis et accoustumés.

Mais les Portugais disent qu'ils ne creurent jamais que ce fust le corps de don Sebastien, ny qu'il fust mort; ains qu'il s'estoit embarqué, ainsi qu'il sera dict cy après, et qu'il estoit allé en Algarve, dans un monastere de hieronimites, ou, selon aucuns, de Saint François, que l'on appelle *los descalzos* [pieds deschaux], et là qu'il s'estoit faict panser. Ce qu'ils disent avoir esté veriffié par un des serviteurs du cardinal Henry, oncle du Roy, lequel estoit homme d'eglise, et fiable à son maistre, qui en rapporta acte et signature du gardien et des religieux dudict monastere des hieronimites. Ce serviteur avoit nom Manuel Antonez. Mais que le cardinal Henry, recogneu et approuvé pour roy, n'en dict mot pour lors, ny ledict Manuel Antonez, ce qui a causé du depuis, ce disent ils, un grand

(1) Ces mots entre deux crochets ne se trouvent pas dans l'édition originale.

mal en Portugal ; car ledict cardinal venant à mourir, nonobstant que les Portugais esleurent après luy don Antonio, prince de Portugal, pour leur roy legitime, neantmoins le roy de Castille s'en est emparé du royaume, l'ayant occupé par armes, par mer et par terre, et ayant desfaict l'armée de don Antonio, esleu roy de Portugal ; et le sieur de Strozze, lequel entra dans les Essores, et donnant bataille sur mer, nonobstant ses pouvoirs et mandement, abandonné d'aucuns des siens, se sentant trop foible, il se rendit de sang froid, et de sang froid il tomba sous la cruauté des Espagnols, qui luy firent, ainsi que l'on tient, trancher la teste sur le tillac ; selon autres, il fut dugué.

Depuis, ledict Manuel Antonez, voyant qu'on parloit, l'an 1598, de don Sebastien qui estoit recouvert, declara l'acte cy dessus, et estant mandé par devers le roy Philippes, il y va, et ne seait on depuis qu'il est devenu : le bruit fut qu'il estoit mort.

Or, les Portugais croyent que le roy don Sebastien, voyant la bataille perdue, qu'il se trouva en danger d'estre pris, mais que, se deffendant vaillamment, il en tua quelques uns qui tasehoient de le prendre, et s'alla cacher entre les morts, jusques à la nuit : laquelle venue, il se leve, et passe vers la mer, où estoit le reste de son armée sur ses vaisseaux à la rade. Il rencontra le duc d'Aueyro, Christovan de Tavora, son grand familier, et le comte de Redonde et autres seigneurs tous illustres, avec lesquels il s'embarqua, et s'en allerent en Algarve, là où il se fit panser, renvoyant ses vaisseaux. Et luy se resolut, avec lesdicts seigneurs, d'aller circeir la terre en Europe, en Afrique, en Asie, en Ethiopie vers le Preste Jan, et en Perse, où il se trouva en des batailles contre les Turcs, là où il receut maintes blessures.

Estant las de courir le monde, et fatigué de la vanité, qu'il se rendit à un hermitage, où il demeura jusques à tant qu'il eut des visions et revelations en sa personne, et en la personne d'un bonhomme hermite auquel il s'estoit rendu, tellement que après beaucoup de remises, il se partit de luy, qui fut en l'an 1587. Et estant en Sicile, envoya lettres en Portugal par Marco Tullio Catizoni, sicilien, qui n'en retourna pas et n'apparut jamais du depuis.

Que le roy don Sebastien, après l'avoir longtemps attendu, partit de Sicile en intention de se manifester au Pape. Mais il luy survint un autre accident, que ses serviteurs le derobèrent, tellement qu'il demeura tout nud et sans moyens, si bien qu'il alla par l'Italie demandant l'aumosne ; et finalement en juin 1598 arriva à

Venise, n'ayant qu'une gazette, qui vaut en monnoye de Venise trois liards de France, où il se retira en un pauvre grenier, chez un cuisinier, nommé Messer Francisque, Cypriot de nation, lequel luy et sa femme, tout pauvres qu'ils estoient et chargés d'enfants, le nourrissoient neantmoins du mieux qu'ils pouvoient, pour les vertus et bonnes parties qu'il monstroient avoir en luy, priant Dieu continuellement.

Dans peu de jours qu'il fut descouvert par les Portugais pour estre le roy don Sebastien de Portugal, dont aucuns de Padoue le mirent avec eux, et l'emmenerent à Padoue, soit pour esperance d'estre avancés par luy ou autrement, tellement qu'il s'en faisoit grand bruit.

La seigneurie manda aux gouverneurs de Padoue de chasser un tel homme, qui se nommoit don Sebastien, roy de Portugal, et ce, dans trois jours, de ladicte ville, et dans huict des terres de Venise.

Ceste sentence luy estant notifiée, il en fut malade, et après estre guarý, il vint à Venise pour rendre compte de soy mesme. Il s'y fait encores une rumeur populaire, et l'ambassadeur d'Espagne se rend partie, et luy suscite des accusations de fort vilains crimes.

Les Venitiens, à ces causes, le firent mettre en prison le 24 novembre, dans le cachot du jardin, ainsi nommé, là où il ne mangeoit que ce qu'on luy donnoit pour l'amour de Dieu, et sa chemise luy pourrissoit sur son dos. Les juges, deputed pour luy faire son procès, firent toute diligence sur les crimes imputés par l'ambassadeur d'Espagne ; mais ils le trouverent innocent. Il fut examiné vingt huict fois : du commencement il leur respondit fort à propos sur toutes les responses qu'il avoit données autresfois à leurs ambassadeurs, et les expeditions qu'ils en avoient rapportées. Puis après, voyant qu'ils ne faisoient les demandes que pour curiosité, il ne leur voulut plus respondre, mais les requisit de le faire voir par les Portugais et autres estrangers qui le cognoistroient ; et s'il estoit trouvé faux, qu'ils le fissent mourir. Mais il leur maintenoit qu'il estoit le vray roy de Portugal, et qu'entre tant de puissances souveraines de la chrestienté, il ne s'estoit voulu adresser qu'à leur seigneurie, pour juger de la verité de sa condition.

Les Venitiens, qui ne veulent estre en mauvais mesnage avec personne, dirent au docteur Sampayo, jacobin, et autres Portugais [par la bouche d'un des seigneurs] qui sollicitoient pour sa delivrance, qu'ils allassent querir l'attestation des vraies marques du roy don Sebastien, et qu'ils ne le verroient point sans icelle, veu que tous les Portugais avoient si belle envie de

se voir affranchis des Castellans ; qu'ils soustien- droient au besoin un negre estre le roy don Sebastien.

Sampayo va à Lisbonne, d'où il revient à Venise avec un chanoine, et apportent un instrument public d'un notaire apostolique, contenant toutes les marques de don Sebastien. Alors ils prièrent la seigneurie de Venise de les examiner, et faire cognoistre la verité du fait. L'on leur respondit que ce n'estoit point à la seigneurie de sçavoir s'il estoit roy ou non, sans en estre requis en sa faveur par les roys et princes chrestiens.

Les Portugais employerent lors toutes les supplications qu'ils peurent envers quelques princes. Enfin l'onzième de decembre, don Christoffe, fils puisné du roy don Antonio, estant arrivé à Venise, et Sebastiano Figuera, avec lettres des estats generaux des Provinces Unies, et du prince Maurice, demanda audience à la seigneurie, laquelle luy fut donnée. Devant qu'il entrast, on le feit seoir en une chambre dehors dessus un tapis, où il attendit qu'il fust appelé au dedans. Lors on luy donna siege à la main droicte du prince, et parlant à luy le nommerent illustrissime. Quand il eut fait ses courtoisies, il donna par escrit ce qu'il pretendoit. Le jour mesme, le prince, avec plus de deux cents seigneurs des principaux de ceste republique, entra en conseil de Pregay [qui est en apparence comme le senat ancien des areopagites] pour l'affaire du roy don Sebastien : là se determinent les choses graves et d'importance. Le mardy suyvant, le Pregay se tint aussi pour le mesme fait, et le jedy et le vendredy suyvant. La cause fut conclue, et après dix heures de nuict, il fut appelé au senat, où luy fut inthimée la mesme injonction par quatre deputés de la seigneurie, qui luy avoit esté faicte par le podestat de Padoue l'an 1598.

Les Portugais disent que quand leur roy don Sebastien entra dans le senat, et tandis qu'on luy leut son arrest, que tous les seigneurs estoient debout sur pieds avec beaucoup de respect, et luy se tint tousjours couvert.

Estant sorty du senat, il s'en alla soudain, sans vouloir estre accompagné de personne, bien que plusieurs s'y presentassent, au logis de son premier hoste, maistre François, où il y trouva logés Rodrigo Marquez et Sebastien Figuera, qui de prime venue se trouva fort estonné, parce qu'il le vid fort different de ce qu'il l'avoit veu en Portugal et en Barbarie au jour de la desroute, à quatre lieues loing du champ de bataille. Mais quand il eut bien consideré les traicts de son visage et le front, les yeux, le nez, sa levre

d'Austriche, laquelle n'est pas à present si abbatue, comme quand il estoit en Portugal, pource qu'alors il estoit en bon point, et aujourd'huy fort maigre, sa taille, sa parole et ses autres parties de son corps, il envoya soudain Rodrigo Marquez advertir don Christoffe et les autres Portugais, lesquels le conduirent au logis de don Jean de Castro et de Diego Manuel, pour estre une maison plus retirée de la hantise du peuple de la ville que celle de maistre François. Là se rendirent presque tous les Portugais, où il leur monstra toutes ses marques, la main droicte plus longue que la gauche, le bras depuis les espauls jusques à la ceinture, et de la ceinture jusques aux genoux, la jambe et le pied, et pour leur faire paroistre qu'il estoit plus court de la partie gauche que de la droicte, il se mit à deux genoux, leur commandant de le considerer bien soigneusement. Ils disent avoir veu qu'il baissoit de ladicte partie gauche de plus d'un doigt que de la droicte. Ils luy veirent les lentilles de son visage et de ses mains, la blessure qu'il a sur le soucil droict, et fit à quelques uns d'entre eux toucher avec les doigts celle de sa teste. Puis leur monstra la place de la dent qui luy manque en la machouere droicte de la partie inferieure, leur disant que Sebastien Nero, son barbier, la luy avoit jadis tirée, des nouvelles duquel il s'enquit fort particulierement. Ils veirent toutes ses dents, et ne luy manquoit que ladicte macheliere. Après avoir longuement devisé avec tous en commun et en particulier de plusieurs affaires, ils le supplierent de manger quelque chose; il respondit que pour estre ce jour vendredy il ne feroit de collation, d'autant qu'il jeusnoit au pain et à l'eau, qu'il ne pouvoit rompre ce jeusne, parce qu'il luy estoit obligé par vœu. Là dessus, qu'ils le prièrent de prendre son repos, mais ne le peurent oncques obtenir de luy. Tout ce qu'il leur permit, fut de luy tirer ses souliers pour se chauffer. Un d'entre eux, luy tirant le droict, passa la main du long des arteils, où il sentit sa verrue au petit doigt, laquelle est si grande qu'elle ressemble quasi un sixiesme arteil. Ils disent aussi que les voyant habillés de diverses façons et couleurs, parce que les uns estoient vestus à la françoise, autres à la hollandoise, autres à l'italienne, et un nommé François Anthoine en pelerin, avec son bourdon à la main, dit en riant, *tanto trago*, c'est à dire, tant de sortes, avec une grace qui les resjouit et consola fort, et disent avoir cogneu à cest acte qu'il estoit leur vray roy et seigneur don Sebastien. Il s'enquit puis après de plusieurs et diverses choses de Portugal. Le pere Sampayo et frere Christostome trouverent bon

de l'oster de ceste maison, pource que le peuple commençoit à faire de la rumeur et du grabuge; ils l'emmenèrent au couvent de Sainct Dominique, et considerants que les avenues du costé des Grisons et de l'Allemagne estoient bouchées par le moyen des ambassadeurs de Castille et de Savoye [dont ils avoient de bons advis par des gentilshommes venitiens qui l'estoient allé voir, et avoient assisté en ce conseil] la nuit venue, ils le firent embarquer dans une gondole, vestu en jacobin; puis il quitta cest habit de moine au sortir de Padoue, et prit la cappe et l'espée jusques à Florence où le grand duc l'arresta.

Le roy d'Espagne, aussitost adverty de son entrée à Florence, insista vers le grand duc qu'il le luy envoyast pour couper les racines de tant de divers bruiets qui couroient de luy. A quoy le grand duc ne vouloit consentir, tant par la consideration qu'il n'estoit bien encores reconnu tel, que pour l'exemple de la seigneurie venitienne; joint que ce personnage s'estoit retiré comme à refuge de ses ennemys, au lieu où il pensolt avoir plus de pouvoir. Mais après que le roy d'Espagne eut fait cognoistre au grand duc le danger prochain des forces que le duc de Savoye tenoit tousjours sur pied contre ses terres, se ressouvant de son neveu mal content de luy en Espagne, par le conseil de l'archevesque de Pise il l'envoya en Orbitelle, d'où il fut soudain enlevé et seurement conduit à Naples, et mis dans le chasteau de l'OEuf.

Plusieurs beaux esprits ont escrit de la reddition de ce prisonnier, les uns traictants de la punition des imposteurs, les autres, que c'estoit une trahison de mettre un suppliant entre les mains de sa partie. Chacun de sa part alleguoit de belles histoires pour prouver son opinion. Mais le prisonnier, se voyant entre les mains des Castillans, reprochoit au grand duc le droict d'hospitalité, et sa colere le poulsa à dire mil imprecations contre luy.

Ainsi le prisonnier mis au chasteau de l'OEuf à Naples, les Portugais afferment qu'il ne trouva rien en la chambre où on l'avoit mis, qu'une corde, et un cousteau long d'un demy pied; autres disent, que la corde et le cousteau y furent portés depuis. On ne luy donna à boire ny à manger, ny surquoy se coucher l'espace de trois jours, lesquels il passa en continuelles prieres, avec une incroyable patience. Au quatriesme jour, l'auditeur general, accompagné de deux greffiers, venant le visiter, et le trouvant en vie avec bonne disposition, s'en esmerveilla [car il estimoit que se voyant si mal traicté, il se pendroit de desespoir, ou se feroit mourir avec les instruments susdicts, que pour cest effect on

avoit préparés en ceste maison là, ou que pour le moins il tomberoit en quelque bien grande maladie] et luy diet que s'il ne se desdisoit et ne cessoit de soutenir, comme il se disoit et sustenoit estre don Sebastien de Portugal, il n'avoit chose aucune pour luy bailler à boire et à manger ny à coucher. A quoy respondit leur Roy : « Faictes ce que vous voudrez, et soit ce que vous voudrez; car je suis le roy Sebastien de Portugal, et prie Dieu tout puissant que par sa divine misericorde il me tende la main, m'assiste, et ne permette que je fasse une si lourde faute, ou que je tombe en si grande misere, et si contraire au salut de mon ame, que, par crainte ou frayeur des hommes, je vienne à nier la verité et confesser ce qui n'est pas. Dieu m'en engage : je suis ce don Sebastien, roy de Portugal, qui l'an mil cinq cents septante huict passay en Afrique contre les infidelles; celuy qui, pour augmenter le nombre et le pouvoir des chrestiens, mist sa vie en hasard; ce malheureux qui pour ses pechés perdit une bataille, dont la perte enfanta tant de mesadventures et changements en la chrestienté. Ceste est la verité, et ne sçay dire autre chose. »

L'auditeur et les greffiers se retirerent avec ceste response. De là en avant on commença à luy donner pour sa nourriture du pain et de l'eau, et quelques jours après luy furent ordonnés cinq escus par mois, et un valet pour le servir.

Le comte de Lemos, vice roy de Naples, voulut parler à luy; il fut conduit en son palais, où, entré dans la salle et advisant le comte avoir la teste nue, sans chapeau, à cause de la chaleur qu'il faisoit, luy diet : « Couvrez vous, comte de Lemos. » Il poussa ceste parole avec tant de gravité, qu'il estonna tous ceux qui estoient dans la salle; le comte luy diet : « D'où avez vous puissance de me commander. » Il respond : « Ceste puissance est née avec moi; pourquoi feignez vous de me cognoistre? ne sçay je pas qui vous estes? Souvenez vous que je vous cognois, et que mon oncle le roy Philippes vous a envoyé deux fois vers moy. » Il diet lors au vice roy des choses si secrettes qui s'estoient passées aux deux voyages qu'il fit en Portugal vers luy, que le vice roy en a toujours eu du trouble en son ame jusques à sa mort. Le vice roy toutesfois luy diet « qu'il estoit un imposteur. » A ce mot, selon sa colere accoustumée, il menaça le vice roy, parlant aussi asseurement que s'il eust esté paisible possesseur du Portugal.

Durant que ce vice roy vescu, sa prison ne fut point aussi rigoureuse ne tant estroicte, comme depuis que son fils luy a succédé audiet

gouvernement : lequel l'a tenu fort serré et avec doubles gardes, le laissant sortir neantmoins aux dimanches et jours de feste pour ouyr messe en une chapelle dans ledict chasteau, où il vivoit en perpetuelles oraisons et jeusnes. Tous les vendredis et samedis jeusnoit au pain et à l'eau, autant en faisoit il quelquesfois aux autres jours, comme les lundis et mercredis; il frequentoit fort les sacrements, se confessoit et commuioit bien souvent, et durant le cerasme ne mangea que des herbes et legumes.

Le 17 d'avril 1602, un an depuis qu'il fut livré aux Castellans, de par le vice roy [qui estoit aussi comte de Lemos et fils du deffunct, marié avec une fille du duc de Lerma, qui pour le jourd'huy gouverne l'Espagne] luy fust mandé qu'enfin il respondist sur le champ, sans qu'on eust faict autre procedure ne diligence en sa cause que celle du quatriesme jour, par l'auditeur general, accompagné comme dessus. Il respondit que ce n'estoit pas le droict chemin qu'il failloit prendre pour examiner et juger son procès; qu'ils le presentassent aux Portugais, qui l'avoient nourry, cogneu et servy; car de leur dire et tesmoignage dependoit toute la preuve et veriffication de son affaire, affirmant que s'il vivoit mesme mil ans ou plus, il ne respondroit autre chose; et que s'ils estoient delibérés faire justice de luy, sans autre ordre ny preuve, il prenoit Dieu pour son unique juge, qui sçavoit la verité du faict, et qu'il estoit le propre et vray roy de Portugal don Sebastien; qu'ils pouvoient effectuer ce qu'aparavant ils pretendoient faire.

Les officiers de justice sortis avec ceste response, il s'alla jeter tout incontinent à genoux devant le crucifix, et commença à se disposer et preparer à la mort. Il jeusna l'espace de trois jours au pain et à l'eau, fit une confession generale et receut le saint sacrement. Comme il attendoit sa dernière heure, on luy demanda de-rechef qu'il eust finalement à respondre; auquel mandement il fit pareille response que cy devant. Et sur ceste dernière parole fut jugé et condamné par les Castellans « à estre mené par les rues de Naples en ignominie, et de là aux galeres pour le reste de sa vie. »

Devant que luy prononcer sa condamnation, les Portugais disent qu'un bruiet courut qu'il estoit magicien, puis qu'il respondoit si à propos à tout ce qu'on luy demandoit, et que les Espagnols s'adviserent de le faire exorciser par l'evesque de Rege; que durant cest acte, luy avec une face allegre, parlant en latin à cest evesque, se deboutonna et tira un crucifix qu'il portoit contre sa chair, lequel il luy monstra et dict :

« Voilà le maistre en qui je crois, et celuy pour qui je voudrois mourir; » dont l'evesque s'en alla tout confus avec ses conjurations. Autres ont tenu que cest exorcisme fut faict en Gibraltar.

Le dernier jour d'avril ils le tirerent hors du chasteau, le monterent sur un asne, et le menerent publiquement par les rues de la ville. Trois trompettes marchoiert devant luy avec un crieur qui crioit à haute voix : « C'est la justice que mande faire Sa Majesté Catholique : il mande qu'on mene honteusement cest homme, et qu'il soit mis aux galeres perpetuelles, pour se faire don Sebastien, roy de Portugal, attendu que c'est un Calabrois. » Devant que le crieur commençast, les trompettes sonnoient, et faisoient de mesme à la fin. Et quand on le nommoit roy, il disoit à haute voix : « Aussi le suis-je. » Et quand on disoit, « attendu que c'est un Calabrois, » il respondoit : « Cela est faux. » Neantmoins, repétant ces paroles toutes les fois que le crieur prononçoit, aucun de la justice ne l'empeschoit ny ne s'en esmouvoit. Puis à chaque fois il s'escritoit : « Je suis es mains de mes ennemis, qu'ils fassent du corps ce qu'ils voudront; je recommande à Dieu mon ame, qui l'a créée, et sçait la verité, et que je suis tel que je me dis. »

Après qu'ils l'eurent ainsi mené par toute la ville, ils le firent monter dans la galere royale, où quand et quand on luy fit poser ses propres vestements, l'habillerent en forçat et le meirent à la proue du vaisseau. Là demeura il tout le long du jour; et le lendemain le meirent avec gardes en une petite barque jointe à la galere.

Les Portugais aussi disent que le cinquiesme jour ils le remirent dans la galere et luy couperent les cheveux de la teste et la barbe, lesquels furent recueillis et gardés par quelques assistants, comme chose precieuse et de grande estime. Cela faict, ils le meirent à la cadene, l'advisants qu'on ne l'obligeoit point à tirer la rame.

Les galeres où il estoit passerent de Naples à Barcelone, estant traicté en gentilhomme de galere, sans tirer à la rame.

De Barcelonne, les galeres tirerent droict vers la mer Oceane, et arriverent en aoust 1602 au port de Saint Lucar de Barameda, où le duc de Medina Sidonia et sa femme l'ont voulu voir. Ayants longuement devisé avec luy, les Portugais asseurent que celuy qu'ils appellent leur Roy luy demanda s'il avoit encore une espée qu'il luy donna quand il s'enbarqua pour passer en Barbarie. Le duc respondit qu'à la verité don Sebastien, roy de Portugal, luy fit

present d'une espée devant que s'embarquer, laquelle il gardoit avec d'autres. Puisque vous l'avez encores, repliqua leur Roy, je vous prie la vouloir faire apporter; car encores qu'il y ait vingt quatre ans que je la vous ay donnée, si la reconnoistray je fort bien. Le due en fit venir environ une douzaine, lesquelles leur Roy ayant distinctement regardées, luy dit : « La mienne n'est point parmy celle cy. » Alors le due commanda qu'on apportast toutes les autres. Et leur Roy la voyant entre les mains du porteur : « Voyez, due, ce fit il, voilà l'espée que je vous donnay quand je passay en Afrique. »

Puis, s'adressant à sa cousine, femme dudict due de Medina Sidonia, qui est done Anna de Sylva, fille du prince d'Eboly, après luy avoir dict ce qui se passa de plus secret entre eux, en luy disant l'adieu à Cadis, il luy dict : « J'ay memoire que je vous donnay une bague : l'avez vous encores ? » La duchesse luy dict qu'elle avoit une bague que le roy don Sebastien luy avoit donnée. « Monstrez la moy, dit-il, je la cognoistray bien, et vous diray un secret qui y est que vous ne savez pas. » La duchesse envoya querir plusieurs bagues, entre lesquelles celle là estoit; il la choisit entre toutes, et la luy monstra, luy disant : « Voylà la bague que je vous ay donnée, et pour preuve de mon dire, faites en desenchasser la pierre, vous y trouverez mon nom et mon chiffre engravés dessous. » Il y avoit en la compagnie de la duchesse une negre que leur Roy recogneut, et dict qu'elle l'avoit servy au blanchissage de son linge, lorsqu'il regnoit en Portugal. Ils disent aussi que le due, voyant ces choses tant apparentes et proches de verité qui luy sembloient miraculeuses, fit plusieurs signes de la croix, et le vid on retirer avec triste chere, et comme pleurant de compassion, à voir ce miserable prince en si malheureux estat. Adjoustent d'abondans, que beaucoup de vieilles personnes portugaises, de diverses conditions, le sont allées voir, et que tous confessent et maintiennent que c'est le vray don Sebastien, roy de Portugal.

Les Portugais qui l'avoient sollicité à Venise, et qui, après l'avoir veu arresté prisonnier à Florence, s'estoient retirés, qui çà qui là, en diverses provinces, ayant sçeu son parlement de Naples, et son arrivée à Sainct Lucar de Barameda, ils firent imprimer et publier par divers escrits plusieurs propheties touchant les adventures d'un roy de Portugal, lesquelles ils affermoient se devoir rapporter au roy don Sebastien. La premiere est de saint Isidore, homme très sage, très sçavant, et nay de sang royal, comme estant fils de Theodora et de Severian,

filz de Thierry, roy des Ostrogots et d'Italie, qui fleurissoit environ l'an cinq cents octante, lequel a laissé par escrit : *Occultus rex bis pie datus in Hispaniam veniet in equo ligneo. Quem multi videntes illum esse non credent, etc.* C'est à dire, le roy occulte deux fois donné pieusement viendra en Espagne en un cheval de bois. Lequel plusieurs ne croiront pas que ce soit luy, etc.

Plus une autre prophetie que ledict Sampayo avoit trouvée dans la bibliothèque Sainct Victor, de Paris, contenant, que le roy don Sebastien sortira de Naples, sur un cheval de bois, que de la mer Mediterranée il entrera dans l'Océan, que son cheval s'arrestera à Sainct Lucar de Barameda. »

Un cordonnier Portugais nommé Bandarra, natif de la ville de Trancoso, qui vivoit il y a environ trois cents ans, a aussi laissé par escrit en vers portugais beaucoup de propheties sur divers subjects; entre lesquelles s'en trouvent aucunes qui traictent *del encuberto*, c'est à dire couvert et caché, d'une partie desquelles ils remarquoient l'accomplissement en la personne de ce prisonnier, qu'ils affermoient estre leur roy, don Sebastien.

Que les laboureurs de Portugal tenoient, par très ancienne tradition, qu'un temps viendra auquel un Roy, dont le nom sera comme de *Bestia*, desapparoistra, et qu'après avoir luy et son royaume souffert de très grandes afflictions et calamités, iceluy mesme Roy, que tout le monde tenoit pour mort, ressuscitera et aquerra son throsne avec une incroyable prosperité. Surquoy ils notoient qu'en Portugal les paysans, au lieu de dire Sebastien, disent *Bestiam*.

Plus qu'un autheur castillan avoit escrit :

Vendra el encuberto, vendrà cierto; entrará en el huerto por el puerto que està mas acá del muro. Y lo que parece oscuro se verá claro y abierto. C'est à dire, l'incogneu viendra, il viendra pour certain; il entrera dans le jardin par le port qui est plus au deçà de la muraille, et ce qui semble obscur se verra clair et decouvert.

Or les Portugais, pour l'intelligence de toutes ces propheties, disent que leur roy don Sebastien a esté donné deux fois : la premiere par les prieres que le peuple de Portugal fit pour sa naissance; la seconde, qu'après vingt ans qu'il a couru le monde estant incogneu, il a esté recognu par eux à Venise. Que le cheval de bois surquoy il est venu de Naples en Espagne, c'est la galere. Que pour le jardin, cela se doit entendre du pays qui est au deçà du mont Calpé, jusqu'à la riviere de Guadalquivir, que l'on ap-

pelle le jardin d'Espagne. Que la muraille, c'est Calix : et le port, saint Lucar de Barameda. Ils tiennent l'accomplissement de toutes ces pretendues propheties avoir esté en la personne de leur roy don Sebastien : si bien que aucuns d'eux s'en allerent en Portugal, mesme Sampayo et un cordelier, qui, descouverts, furent pendus à Lisbonne, ayant esté condamnés à Saint Lucar. Nonobstant cela, d'autres se hasarderent à courir le mesme peril. Ce que voyant l'Espagnol, il fit oster leur Roy de la galere royale de Naples, et le fit mettre à Seville, dans la galere generale de don Pedro de Toleda, pour le tenir plus seurement ; mais du depuis il l'a fait encores tirer de là, et mettre le prisonnier au chasteau de Saint Lucar, d'où les Portugais esperent qu'un jour il sortira, et accomplira toutes les propheties qui ont esté dictes de luy, et qu'il rentrera en la possession de ses royaumes, et que ce n'est point un imposteur, et quoy qu'il s'en est veu par le passé qui ont prins le nom de roys et princees, que tous les moyens par lesquels ceux là se qualifient tels sont bien differents de celuy de leur roy Sebastien. Que les imposteurs de Baudouin et Martin Guerre furent descouverts en peu de jours, qu'autant en prit à Esmerdis, car Phædimia, filles de Oranes, descouvrit qu'il avoit les oreilles coupées, ainsi fut il recognu pour Mage, frere de Cantizires, et non pour Esmerdis, fils de Cyrus. Le faux Alexandre, Egyptien de nation, fut introduit par Ptolomé Evergetes, roy d'Egypte, contre Demetrius le jeune. Lambert Simeli fut poussé par les grands d'Angleterre à se dire roy contre Henry VII, duquel ils ne pouvoient supporter le gouvernement. Pierre Varbee, natif de Tournay, fut suscité par le moyen de Marguerite, duchesse de Bourgogne, deuxiesme femme de Charles le Guerrier, et fut ledict Varbee nommé Richard, fils puisné d'Edouard IV susdict, et par elle porté contre ledict Henry. Leur roy Sebastien est ressucité d'une autre façon, sans ayde, sans faveur, sans assistance d'aucun prince, pauvre et miserable, armé seulement de la verité et de la conduite de Dieu, disent ils, pour recouvrer son royaume : ayant toutes les marques et signes qu'il a apportés du ventre de sa mere, toutes les blessures qu'il a receues durant sa vie, sa mesme parole, son mesme langage, et ce qui est de remarquable, son escriture, conferée avec les memoires qu'il avoit faicts avant que passer en Afrique, est toute pareille. Aussi que nonobstant qu'il eust le poil blond estant jeune, et que maintenant il l'a noir, il suffit qu'un homme blanc comme neige passe la ligne equinoctiale, qu'il fasse un voyage en la

Guinée, ou à Saint Thomas Paceny, à Saint Omer, ou bien en quelque autre endroit qu'il voudra de l'Ethiopie, ou qu'il sejourne quelques années en Barbarie, pour devenir noir comme poix, et plus un homme est blanc tant plus tost devient il noir. Et que, don Christoffe, fils puisné du feu roy don Anthoine, depuis son enfance, jusqu'à ce qu'il vint en l'aage de dix huict ans qu'il avoit quand il fit le voyage de Barbarie, estoit aussi blanc que lait, beau et net : peu plus de trois ans qu'il vesquit en Marroques furent suffisants pour le faire devenir si noir, qu'à son retour en Angleterre, dont il estoit party, ceux là mesme qui l'avoient asseuré ne le recognoissoient plus, lequel est vivant et non plus blanc que quand il revint en Barbarie. Si peu plus de trois ans ont eu tant de force de pouvoir si estrangement transmuer don Christoffe, que peuvent avoir fait plus de vingt ans à l'endroit de leur roy don Sebastien.

Quant au maçon de la Tercere qui se voulut dire roy de Portugal, que ce fut de verité un imposteur, et don Diego de Sousa, Portugais, lequel sçavoit que le roy don Sebastien estoit en pleine vie, car il l'avoit desembarqué en Algarve, fut pour le voir pensant que ce fust luy ; et d'autant qu'il se cacha, il creut encores plus fermement que ce pouvoit estre le roy don Sebastien, mais qu'enfiu il le recogneut pour affronteur incontinent, et fut pendu. Pour celuy de la province de Beira du bourg de Pena macor, que ce fut plustost une risée de paysans qu'autre subtilité, aussi il n'eut le chastiment que meritent les imposteurs.

Bref ils soustiennent que leur roy don Sebastien n'est pas mort, et que c'est celuy là qui est maintenant enfermé dans le chasteau de Saint Lucar, qu'ils asseurent avoir couru, incogneu, l'Asie, l'Afrique et l'Europe, de regret d'avoir fait perdre tant de chrestiens, honteux de paroistre au monde après ceste si grande perte ; et rapportent son intention avoir esté semblable à Guillaume V, duc d'Aquitaine, quoy que les subjects soient differents, lequel ayant soustenu le party de Pierre Leon, antipape, surnommé Anaclat, contre Innocent II, le vray pape, desobeysant à Saint Bernard, qui le vint chercher en propre personne pour le mettre au chemin de la verité et luy conseiller qu'il se deportast des guerres et schismes contre le service de Dieu, et bien de son eglise, ayant iceluy duc debouté de leurs sieges episcopaux des villes de Poitiers et de Limoges les vrays prelates, et estably d'autres de sa propre autorité ; esmeu et espouventé d'aucuns chastiments qu'il vid le Seigneur exercer envers les meschants, et d'autres

signes evidents , se repentit , et delibera , pour penitence de ses pechés , quitter sa duché et ses domaines , et mener une vie privée à guise de quelque pauvre et miserable particulier. Pour effectuer son intention , il s'en alla en pelerinage à Saint Jacques en Galice , chose fort coutumiere en ce temps là , où arrivant l'an 1137 il fit son testament. Ayant donné ordre au mariage de ses filles , et au paiement de ses serviteurs et domestiques , il se feignit mort , fit son enterrement , et plusieurs autres choses que raconte son histoire ; puis prenant pour compagnon Albert , son secretaire , il se retira avec un hermite auquel il rendit compte de ses affaires , et de luy receut conseil de tout ce qu'il devoit faire pour penitence de ses pechés. Un an après il se mit en chemin , et venu qu'il fut à Rome avec son compagnon Abert , il s'en alla soudain visiter le Pape , auquel il se descouvrit , et demanda pardon des fautes qu'il avoit commises contre luy. Ayant receu fort bon traitement de Sa Sainteté , par son conseil et sa faveur il fit le voyage de Jerusalem , là où le patriarche luy fit aussi de grands honneurs et le receut benignement , et luy donna une cellule en laquelle il vesquit en très grande abstinence l'espace de neuf ans , à la fin desquels il s'en retourna à Rome au temps du pape Eugene. De Rome il fut à Lucques , en intention de prendre party aux guerres qui se faisoient alors en Italie ; mais reconnoissant son erreur , et que c'estoit une pure tentation du diable , il retourna en Jerusalem à sa premiere cellule , d'où deux ans après il revint derechef en pelerinage à Saint Jacques en Galice. De là il repassa en Italie , et bastit dans une espesse forest nommée la forest de Linalie près de Pise un monastere de religieux , auxquels ayant donné un prieur pour les gouverner , il s'en alla en un desert , qu'on appelle le mont de Pruno ; là fit il un autre monastere , auquel après avoir mis un nombre de religieux , pour accomplir un commandement qui luy fut fait en revelation , il se retira en la montagne de Petricion près de Castellion ; mais à raison de ce que les pasteurs frequentoient audict lieu , il s'en alla en la ville de Castellion , où les bourgeois de ladicte ville , à la persuasion d'un prestre , luy baillerent une cellule en un horrible desert , à laquelle , avec son compagnon Albert , il s'en alla vivre en l'an 1155 , et l'an d'après 1156 mourant saintement rendit l'ame à son createur. Son corps fut enterré en une chappelle qu'il avoit bastie luy vivant , en un lieu que l'on appelle *Stabulum Rhodis*. Ce saint seigneur fut canonisé par Innocent III l'an 1200 , le cinquesme de mars.

Nous finirons donc les contrarietés des Espagnols et des Portugais , touchant le roy don Sebastien , par les memes paroles que nous avons dictes dès le commencement de ce discours ; qu'il est en la puissance du roy d'Espagne de faire verifier la plus grande et la plus assurée imposition qui fut jamais au monde par une punition publique de l'imposteur , ou bien estant recogneu pour tel qu'il se dict , de faire ravir en admiration tout le monde. Or puisque ce discours n'a esté que pour l'Espagne , voyons tout d'une suite ce qui se passa en cest esté à la cour d'Espagne , entre quelques gentilshommes de l'ambassadeur de France et quelques Espagnols , ce qui fut presque une occasion de faire reprendre les armes à ces deux nations l'une contre l'autre , si Sa Sainteté n'y eust mis la main.

Le nepveu de M. le comte de La Rochepot , ambassadeur pour le Roy en Espagne , avec quelques gentilshommes françois s'estants allés baigner sur le soir à la françoise , aucuns gentilshommes espagnols les picquerent de paroles de mocqueries , avec rodomontades : sur le champ leur querelle se vuida à coups d'espées. En ceste escrime quelques seigneurs espagnols de qualité furent tués , d'autres blessés. Les parents en demandent justice au roy d'Espagne , qui commanda à ses officiers de la faire , lesquels , sans avoir esgard à la franchise inviolable du logis de l'ambassadeur , le trouvant fermé , enfoncerent les portes sans nul respect , et quoy que ledict sieur de La Rochepot dist ou fist , ils menerent son nepveu et quelques gentilshommes en prison.

Le Roy ayant reçu ceste nouvelle fut fort offensé de ceste violence. Il demanda au Roy Catholique que , s'il ne luy en faisoit raison , il auroit occasion de ne le tenir plus pour son amy , et au sieur de La Rochepot de revenir en France , faisant deffenses à tous ses subjects de traficquer en Espagne. Or comme il est prince prevoyant il partit en diligence , et fut visiter la frontiere de Picardie , et se rendit incontinent à Calais.

L'archiduc , qui pour lors assiegeoit Ostende , voyant le Roy si près de luy , en entre en alarme : il avoit sceu la violence que l'on avoit faite au logis de l'ambassadeur du Roy en Espagne ; et comme le Roy en estoit grandement fashé et resolu d'en tirer sa raison , il apprehende que ceste approche ne luy prejudicie au siege d'Ostende , où il avoit desjà tant perdu d'hommes et de coups de canon , et que les assiegés ne s'en prevalussent.

Le comte de Sore arriva de la part des archiducs à Calais , où après avoir représenté à Sa Majesté en quel estat estoit le siege d'Ostende ,

et la bonne opinion que ses maistres avoient d'emporter ceste place, il assura Sa Majesté que l'on le contenteroit de ce qui s'estoit passé en Espagne, mais qu'il le supplioit aussi que par son arrivée les assiegés d'Ostende ne se prevalussent de quelque advantage. Sur ce le Roy envoya M. le duc d'Esguillon vers l'archiduc pour ne le laisser en trance de sa venue à Calais, et le fit assurer qu'il n'avoit d'autre intention que de maintenir la paix avec tous ses voisins; qu'il estoit seulement venu pour visiter ses frontieres, pour par sa presence y dissiper quelques menées qui s'y brassoient, et qu'il se promettoit que le roy d'Espagne luy feroit raison de la violence faicte au logis de son ambassadeur, sinon qu'il s'en ressentiroit.

Mais le Pape, pere commun des chrestiens, se douta incontinent que ceste violence faicte à l'ambassadeur de France ne se pourroit passer sans ressentiment. Il ne voulut que ceste estincelle rallumast le feu de la guerre entre ces deux grands roys. Il mande en Espagne pour avoir les prisonniers; l'on les luy envoya, et Sa Sainteté incontinent les remit en la disposition du sieur de Bethunes, ambassadeur pour le Roy à Rome. Ainsi la paix, que plusieurs euidoient estre rompue, fut continuée.

Durant que le Roy fut à Calais, la royne d'Angleterre l'envoya aussi visiter par le milord Edmont, son principal confident; et le mareschal de Biron, par le commandement du Roy, fut aussi en Angleterre vers la Royne, accompagné d'une belle troupe de gentilshommes françois, où il fut receu en toute magnificence par toute la cour d'Angleterre, qui alla au devant de luy, et le conduisit jusques à son logis. Deux jours après il eut audience de la Royne, laquelle s'estoit preparée pour luy faire voir la grandeur majestueuse d'une des plus grandes roynes de toute la chrestienté; car elle estoit assise dans une chaire eslevée sur trois marches, et deux autres plus basses à ses costés avec deux carreaux de velours. Devant qu'arriver en la salle où elle estoit, il failloit passer par trois salles. Dans la premiere estoient les dames du pays, dans la seconde les filles de la Royne, et dans la troisieme les vieilles. Le mareschal de Biron, que les seigneurs anglois avoient esté querir jusques en son logis, marchant devant luy cent cinquante gentilshommes françois conduits chacun par un gentilhomme anglois, arriva dans la salle de la Royne, laquelle tantost prioit, puis commandoit que chacun se pressast un peu pour faire place au mareschal qu'elle recogneut aussitost, par la representation que l'on luy en avoit faicte, auquel elle dit tout haut: « Hé! monsieur de

Biron, comme avez vous pris la peine de venir voir une pauvre vieille, en laquelle il n'y a plus rien qui vive que l'affection qu'elle porte au Roy, et le jugement qu'elle a fort entier à recognoistre ses bons serviteurs, et à estimer les cavaliers de vostre sorte? » Le duc de Biron luy ayant faict une profonde reverence, elle se leva de sa chaire et l'embrassa, ayant descendu d'un pied sur la seconde marche, ainsi que le duc de Biron avoit monté un des siens sur la premiere.

Après cest embrassement, le duc de Biron luy dit le commandement qu'il avoit du Roy, et avec une grave eloquence, luy representa le regret que Sa Majesté Très Chrestienne avoit d'estre venu si près d'elle sans pouvoir avoir eu ce bien que de la voir; puis il luy donna ses lettres, lesquelles elle bailla au sieur Cecile, son premier secretaire d'estat, qui, par son commandement, les leut à haute voix. Ceste lecture faicte, la Royne dit au duc de Biron qu'elle remercioit le Roy de ce qu'il se souvenoit d'elle, et après avoir estimé et loué ses vertus, elle fit un assez long discours sur l'amitié qu'elle lui avoit tousjours portée, et du regret qu'elle avoit de ne le pouvoir voir, ayant désiré ceste veue plus que chose du monde. Or, pendant ce discours, le mareschal de Biron estoit tousjours debout; la Royne s'aperçeut bien qu'il ne vouloit s'asseoir dans une des chaires basses qu'elle avoit aux costés de la sienne, pour ne prendre place indigne de la grandeur de son maistre. La chaleur qu'il faisoit lors luy fut occasion qu'elle prit le duc de Biron par la main et le mena vers la prochaine fenestre, où après quelques paroles, il luy presenta tous les gentilshommes qui l'avoient accompagné, lesquels luy firent l'un après l'autre la reverence. Elle leur dit presque à tous quelque traict de remarque et valeur de la maison d'où ils sont descendus.

Le comte d'Auvergne, qui y estoit allé en intention de ne se faire point recognoistre, fut incontinent recogneu et bien receu: la Royne lui fit ceste faveur, qu'il entra dans son cabinet pendant qu'elle s'habilloit; ce que jamais prince ny seigneur d'Angleterre n'a eu, ainsi que nous avons dit cy dessus au discours de la mort du comte d'Essex.

Pendant le sejour que fit le mareschal de Biron à Londres, ce ne furent que caresses, que bals et que chasses, où se voyoient des troupes de dames de la cour d'Angleterre, montées sur hacquenées, accompagnées de gentilshommes françois en toute honneste liberté. Bref, tous les jours ce n'estoient que festins et collations.

Toutes ces allegresses s'escourent de la memoire avec le temps; mais il advint, comme

par fatalité pour le mareschal de Biron, que la Royne, le tenant par la main, luy monstra un grand nombre de testes sur la Tour de Londres, et luy dict que c'estoit la justice que l'on faisoit des rebelles en Angleterre, et entre autres luy monstra la teste du comte d'Essex, que le mareschal avoit fort bien cogneu. La Royne luy fit sur ce subject un beau discours plein de graves sentences, d'excellentes maximes d'estat, et de belles considerations et distinctions entre la justice et la clemence, puis luy dict : Je l'avois eslevé en la grandeur où il estoit, et luy avois fait plus de bien qu'il n'avoit merité. Le credit et faveur que je luy avois donnée l'avoit tellement aveuglé, qu'il pensoit que je ne me pouvois passer de luy; mais la honte a suyvi son orgueil, son ingratitude et son infidelité. Par ma foy, si j'estois en la place du Roy mon frere il y auroit testes aussi bien coupées à Paris qu'à Londres; Dieu veuille toutesfois qu'il se trouve bien de sa clemence. Pour moy je n'auray jamais pitié de ceux qui troublent un estat.

Si le mareschal de Biron eust tiré prouffit de ces paroles et de cest exemple, il luy en eust mieux esté ainsi qu'il se verra l'année suyvante. Or après qu'il eut achevé sa legation, voulant s'en retourner en France, sachant que le Roy estoit retourné à Fontainebleau pour se trouver à l'heureuse naissance de son dauphin, ainsi que nous dirons cy après, il alla prendre congé de la Royne, laquelle luy donna une très belle enseigne de pierreries, et quatre Guildins d'Angleterre; avec ces presents il retourna trouver le Roy à Fontainebleau, où il luy rendit compte de son ambassade; mais devant que de dire ce qui se passa en l'heureuse naissance de monseigneur le dauphin, voyons ce qu'il advint au siege de Bosleduc.

La ville de Berghe estant prise par le prince Maurice, comme nous avons dit cy dessus, il s'en alla en Zelande pour donner ordre au siege d'Ostende, comme il a esté veu. Or en ce temps une bonne troupe d'Espagnols avoit par mutinerie pris la ville de Verrey qui est en Texandre, c'est à dire en la campagne de Brabant, et pour quelque temps ces mutinés refusoient d'obeyr à l'archiduc; le prince Maurice essaya de les gagner avec promesses et par argent, et s'efforça de les détourner du service de l'archiduc; mais pour l'heure cela ne luy succeda pas; neantmoins sachant bien que l'archiduc pressoit Ostende, quoy qu'il y trovast bien plus à faire qu'il ne pensoit, il estima qu'il luy failloit tenter quelque chose, encores que l'hyver fust imminent, pour taseher en faire lever le siege.

Doncques le premier jour de novembre il pose

son camp devant Bosleduc, qui estoit de huit mil hommes de pied et de deux mil et cinq cents chevaux, et se rempare de toutes parts diligemment et avec une industrie admirable.

La ville, qui n'avoit point de garnison, sinon deux compagnies de gens de pied et une compagnie de cheval, auxquels commandoit le comte Adolphe de Vamberg, et outre cinquante gens d'armes de la compagnie de Grobendonk, elle se jetta sur ses armes, et se dispose à se bien deffendre pour la nécessité. Le gouverneur de la ville, Antonio Schetz de Grobendonk, met peine de faire avancer les fortifications, que les bourgeois mesmes ont courageusement deffendues jusques à la fin du siege, combien qu'ils fussent bien attaqués par les assiegeants.

Le magistrat de la ville ordonna qu'on mist des lanternes aux fenestres pour esclarer de nuit, et que toutes les maisons fussent garnies et fournies d'eau pour esteindre les feux qui se pourroient prendre ou estre jettés, et aussi qu'on eust provision d'eschelles, et particulièrement que les denrées ne se vendissent point plus cher que de coustume. Cependant le gouverneur fit proclamer qu'on nourrirait ceux qui voudroient servir aux fortifications, de quelque sexe et conditions que ce fust, par ce moyen ils firent plus de besogne d'une gaillardise et allegresse, sans qu'il coustast rien davantage, que n'eussent fait les mercenaires pour dix mil florins.

Trois jours après on crea deux capitaines, l'un des senateurs, l'autre du peuple. Et fut publié par la ville que ceux qui voudroient se faire enrroller, qu'ils y vinssent bailler leur noms, et ce à son de tambour. On advança les fortifications à la porte de Vuisten par l'ordonnance du gouverneur, et s'y faisoit un rempart en façon de croissant, afin que, si la porte venoit à perdre, ils se peussent deffendre; mais le prince, s'estant desjà approché près de ladictte porte de Vuisten, et ayant rompu la chaisne d'un coup de canon, avoit estonné les bourgeois estants en grand peril par ce moyen, si le gouverneur n'eust donné de l'argent à certains soldats, qui bruslerent le pont avec des fagots et autres matieres propres pour brusler.

Le sixiesme jour de novembre il vint de Grave, dès le matin avant jour, deux cents soixante soldats, lesquels, combien qu'ils fussent peu en nombre, toutesfois ils releverent merveilleusement les courages des bourgeois, avec certaines lettres venues de la part de l'archiduc, par lesquelles il leur promettoit secours, et qu'il envoyeroit le comte Frederic de Berghe.

Nonobstant tout cela, le prince presse les assiegs, et fait jeter des feux artificiels sur les

maisons de la ville , dont toutesfois il ne fit aucun embrasement ; car les couvertes des maisons estants de tuilles et de loses ne prenoient pas le feu aisement ; et aussi que le magistrat de la ville avoit ordonné que chacun eust dans les planchers et aux faistes des maisons une quantité suffisante de sable, dont ils receussent ceste injection de feu et les esteignissent. Il fut aussi commandé aux dizeniers et aux capitaines des quartiers qu'ils visitassent les maisons où les feux susdicts avoient esté jettés, et qu'ils les esteignissent.

Peu après , sous la conduite du capitaine Hilaire de Blieven , environ mil soldats furent introduits en la ville par les marais, non sans peril, qui fut le 17 decembre.

Le prince Maurice ne laissa point pour cela de battre fort et ferme la ville à coups de canon, et faire des mines pour faire sauter les fortifications des assiegés ; mais il advint aussi un cas fortuit en la ville au gouverneur , et à un conseiller nommé Bardouille, qu'en allant sur les remparts comme ils arriverent à une sentinelle, qui demanda le mot au gouverneur mesme, après qu'il l'eut recogneu en luy voulant faire honneur, comme il avoit la main sur le serpent, ils lasche son arquebuse, dont il blessa le gouverneur en la cuisse, et ledit sieur Bardouille en deux endroits au travers du corps ; toutesfois le gouverneur appaisa par sa prudence le tumulte, et à la verité il sauva Bosleduc par son industrie.

Cependant l'archiduc despescha le comte Frederic de Berghes, avec quelques troupes qu'il tira du camp d'Ostende, auquel il donna aussi pouvoir de rassembler des garnisons de Brabant ce qu'il pourroit, et ralliait les mutins de Verrey, ce qu'il fit dextrement ; et ainsi partant de Dieste, il arriva finalement par les landes et bruyeres grandes en ce pays là, dont pour la rigueur du froid qu'il faisoit plusieurs soldats transsirent, mesme les vaisseaux des Hollandois estoient eschoués de la glace, ce que le prince Maurice considerant pour soy, à cause de l'ennemy et de la saison, luy qui estoit à decouvert, il advisa pour le mieux de se retirer en Hollande, qui fut le vingt septiesme de novembre. Ainsi finit le siege de la ville de Bosleduc, qui en doit l'honneur à son gouverneur, comme nous avons dit cy dessus, et à sa prudence et experience militaire. Ainsi sont les armes journalieres comme il plaist à Dieu.

Cependant que les Hollandois dans Ostende et les Espagnols dans Bosleduc se deffendent courageusement, le vingt deuxiesme du mois de septembre, jour de la feste de Saint Maurice,

fut née l'infante d'Espagne, laquelle depuis a esté baptisée et nommée Anne Marie Mauricette. L'Espagne, où les filles succedent à la royauté au défaut d'enfants masles, n'en fut pas moins contente que la France de la naissance de monseigneur le dauphin au chasteau de Fontainebleau, le jour de Sainct Cosme vingt septiesme de septembre sur les onze heures du soir.

Les princes du sang estants dans la chambre de la Royne, où ils peuvent entrer quand elle est au mal d'enfant, et ce pour oster le soupçon de supposition, pour la manutention de la loy sallique, saluerent tous ce petit prince, après que le Roy luy eut donné sa benediction, et qu'il luy eut mis l'espée à la main, priant Dieu qu'il n'en usast qu'à sa gloire, et pour la defense de son peuple.

Les nouvelles en furent apportées à Paris dès les quatre heures du matin, où le peuple contribuoit ses vœux et ses prières pour ceste heureuse naissance, et ne bougeoit des eglises où se faisoit une priere de quarante heures : toute ceste journée se passa en actions de graces envers Dieu, en allegresse et en feux de joye. Le Roy permit à tout son peuple de s'en resjouyr, et tout son peuple avoit occasion de luy dire : « Sire, après tant d'accidents qui ont troublé vostre repos, vous avez de quoy vous resjouyr et borner vos traverses de ceste naissance désirée. » Le Pape en fit rendre action de graces dans les eglises de Rome, et envoya vers le Roy et la Reine le sieur Barberin pour s'en resjouyr avec Leurs Majestés, lequel aussi apporta des linges benits par Sa Saincteté, pour servir à ce petit prince. La duchesse de Florence luy envoya un berceau d'une façon riche et exquise, et tous les princes amis et alliés de la couronne de France envoyerent vers Leurs Majestés faire les compliments d'une si heureuse naissance, et quant à moy, comme son humble orateur, tous les jours de ma vie offrant le sacrifice du corps et du sang de Nostre Seigneur, je le prieray qu'il le garde et maintienne contre tous ses ennemis.

Au mois de septembre fut aussi verifiée en la cour de parlement l'edict de l'establissement de la chambre royale, pour la cognoissance et jugement des abus et malversations commises aux finances, laquelle estoit composée de juges choisis aux cours souveraines, sçavoir de l'un des presidents de la cour de parlement de Paris, deux maistres des requestes de l'hostel, deux conseillers de ladicte cour, un president de la chambre des comptes, quatre maistres des comptes, un president et trois conseillers de la cour des aydes, un des advocats generaux de ladicte cour de parlement et un des substituts ;

et outre un des correcteurs ou auditeurs de la chambre des comptes pour servir de greffier. Ceste chambre ainsi establee jugeoit en dernier ressort des appellations des commissaires, qui estoient deputez par toutes les provinces pour en faire recherche.

Sur le point que don Joan André Doria, general de l'armée navale d'Espagne, eut dressé tous les apprests pour l'entreprise qu'il desseignoit, à ce qu'il disoit, sur le Turc; car en ce temps il se descouvrit quelques entreprises que le roy d'Espagne avoit sur plusieurs places chrestiennes, il escrivit au grand maistre de Malte, Adolphe de Vignacourt, et le pria de la part du Roy Catholique d'envoyer quelques forces en Levant, pour y faire du ravage et y attirer l'armée turquesque, ou pour le moins prendre langue et le tenir adverty de la route qu'elle prendroit, à fin de n'estre empesché en ses desseins, luy representant le service qu'il feroit en cela à Dieu et à toute la chrestienté.

Le grand maistre qui en toutes occasions a tousjours faict paroistre l'affection qu'il a, et devoir qu'il rend au soustien et advancement de la chrestienté, luy promit très volontiers cest office, et fit soudain equiper et bien armer cinq galeres, dont il fit general le sieur de Viviers, dit Blot, baillif de Lyon.

Ils firent voile le quatriesme d'aoust, tirant vers l'isle de Zante, où ils arriverent quatre jours après, et ancrerent au port de Chiery, où ils apprirent du gouverneur du Roy Catholique que Sigala estoit party de Negrepont avec quinze galeres, rodant la coste d'Alexandrie, pour installer son fils bascha au Caire, et pourvoir à l'advenir aux dommages qu'ils avoient receus des vaisseaux chrestiens, principalement en ceste année. Et que quinze galeres des plus mal equipées estoient restées pour la garde de l'Archipelago, attendant de prendre route vers Chio. Qu'à Constantinople et dans l'armée turquesque la peste y estoit fort grande. Que depuis quinze jours Amurat Rays avoit passé tirant vers le ponant, pour prendre langue, comme on estimoit, de l'armée navale du roy d'Espagne.

Ces mesmes advis leur furent reconfirmés à Cerigo, où ils arriverent le quinziesme dudict mois; partant ils le poursuivirent vers le port de Caille, l'abordant le jour suivant; ils sceurent là par des Maniates que l'on pouvoit facilement entreprendre sur une forteresse bastie depuis vingt ans par le Turc, pour tenir en bride lesdits Maniates, laquelle forteresse est à trois milles de la mer, en la province de Tifvalislas, en la Morée, proche le gouffe de Gnoastro de quinze milles, appelée des Turcs Passava, et des chres-

tians Chasteauneuf. S'en estant plus asseurement informés, ils se resoulurent à ceste entreprise.

Et comme on s'y preparoit, on aperceut un vaisseau, pour lequel joindre il fallut entrer bien deux milles avant en mer, c'estoit un cramou-sailly turquesque. Se voyant recogneus ils se mirent en deffense, tirants force arquebusades et flesches, dont ils blesserent plusieurs des nostres, qui aussitost les investirent, et entrants dans le vaisseau en tuerent plusieurs; si bien qu'il n'en resta que onze sains ou blessés. Le sieur de La Blache, chevalier françois, fut des premiers qui se jetterent dedans.

Tout le lendemain ils demeurèrent ancrés près du port de Caille, envoyant cependant recognoistre la forteresse. Et ayant secu qu'il n'y avoit rien qui leur empeschast de l'attaquer, ils prirent resolution de desembarquer la nuit, le plus diligemment qu'on pourroit, et sans bruiet. Trois cents septante, tant chevaliers que soldats et gens de faction, furent commandés sous la conduite du sieur de Ponsu, estant restés quatre vingts à chaque galere pour sa garde.

Le capitaine Beauregard s'avança avec trente hommes, pour poser le petard à la porte: ce qu'il fit demie heure devant le jour et l'enfonça. Mais ils rencontrerent une seconde porte qui les arresta, et le bruiet ayant donné l'alarme vive au chateau, les nostres eurent recours à quatre eschelles qu'ils avoient apportées, avec lesquelles plusieurs, et des premiers les sieurs de Baillon et de la Tioulliere, chevaliers françois, eschellerent si courageusement la muraille, qu'ils en repoulerent les Turcs qui la deffendoient vaillamment, estants environ de sept à huit cents, et eurent moyen d'ouvrir la porte au restant des forces chrestiennes, qui les forcerent entierement.

Une bonne partie se sauva par la muraille qui n'estoit gueres haute du costé de la montagne. Ils firent cent octante esclaves, qu'hommes, que femmes; et trouva on environ cent morts. Des nostres fort peu, et seulement deux chevaliers, l'un Espagnol et l'autre Italien. Ils enclouèrent dix huit pieces de canon montées et plusieurs autres qui ne l'estoient pas, pillerent et mirent feu à la place, et dans quatre heures ravagerent tout le pays; se retirants après en bon ordre avec les esclaves et butin et à leurs galeres.

L'effroy de cest exploit si inopiné s'estendit incontinent partout, et pour ce les chrestiens se voyants descouverts tournerent la proue vers Malte, où ils arriverent le dernier d'aoust.

Mais la grande armée conduite par le prince Doria n'eut un si bon succès, car les galeres du Pape et celles du due de Florence estant jointes

avec quatre vingts galeres d'Espagne dès le commencement de juillet, et s'estant rendues à Naples après s'estre pourueues de vivres, armes, petards, et de deux mil harnois pour chevaux, en partirent et se rendirent au commencement du mois d'aoust à Trepany en Sicile, puis ceste armée alla passer par les isles Baleares, costoyant la coste d'Afrique, où elle fut agitée de si grands vents, qu'au lieu d'entreprendre, le prince Doria fut contrainct de se retirer et revenir à Barcelonne, sans nul exploit memorable, ny sans avoir veu aucun ennemy, que le ciel, la terre et l'eau; après aussi avoir fait peur aux Venitiens qui pensoient que ceste armée voulust entreprendre sur l'Albanie, et par ce moyen avoir des compagnons en leur goulfe; et aussi aux pauvres esclaves de Barbarie, lesquels furent durement enferrés en Alger et par toutes les villes de la coste d'Afrique, afin qu'ils ne favorisassent ceste armée par quelque intelligence qu'ils eussent peu avoir avec les chrestiens.

Le comte de Tyron avoit dès long temps eslevé la guerre dans l'isle d'Irlande, comme nous avons dit cy dessus; et les Espagnols en avoient entretenu et fomenté la continuation fort long temps. En ceste année presente, la royne d'Angleterre pour la plus grand part appaisa tous ces tumultes. Son armée avoit desjà auparavant assiégué Quinsal, qui estoit une ville forte, servant pour le receptacle des seditieux; mais le comte de Tyron, ayant receu ayde et secours des Espagnols, s'essayoit par tous moyens de faire lever le siege, ou de donner bataille, et de chasser aussi les Anglois, et ce d'un grand courage. Et de faict il pretendoit d'entrer dans la ville au travers du camp des Anglois, avec une partie de sa cavalerie, afin que par deux endroits tout d'un coup il les attaquast par devant et par derriere. Comme les Anglois eurent compris son intention, avec douze cents hommes de pied et trois cents de cheval, ils s'advancent de nuit au devant du comte de Tyron, lequel ayant contre son esperance aperceu son ennemy, soudain retire en arriere ses troupes; et quand il eut passé le gay de la riviere qui estoit prochaine de là, il met ses gens de pied en bataille, et luy se mit au devant en teste avec quatre cents gens d'armes, qui fut un mauvais conseil, comme l'evenement le monstra; car comme il advint que les gens d'armes ne pouvoient pas soutenir le choc des Anglois qui se ruoient sur eux estants renversés sur les rangs de leurs gens de pied, mirent toute l'infanterie avec eux à la fuitte; les seuls Espagnols pour quelque peu de temps tindrent ferme contre les Anglois, mais estants accablés de la multitude,

finalement eux mesmes aussi s'escoulerent en fuyant chacun par là où il pouvoit s'enfuyr; toutesfois peu s'eschapperent, d'autant que les Anglois les entreprenoient de toutes parts, et les tuoient comme ils estoient escartés çà et là. Tous les drapeaux furent pris tant aux Espagnols qu'aux Irlandois. Le colonel des Espagnols Alfonse Dellocampo fut faict prisonnier entre les mains des Anglois; mais le comte de Tyron, sachant les retraictes du pays et les destours des chemins, se sauva par les marests dans les bois.

Ceux de la garnison de Quinsal, sachant la desfaiete de leurs gens, furent grandement esmeus: parquoy d'autant qu'il n'y avoit nulle esperance de deffendre la ville, le general Alfonse d'Aguillat, gouverneur de la ville, combien que malgré soy, rendit la ville au sieur de Persil, lieutenant general de la Royne. Il fit ceste composition, à la charge qu'il se pourroit retirer seurement en Espagne avec tous ses soldats tant Espagnols qu'Irlandois, et qu'il y seroit rendu sain et sauf; et d'autant qu'il failloit y passer par vaisseaux, il requit et obtint qu'il y eust caution asseurée des maistres pilotes, et des navires pour le rendre à port de salut, et aussi qu'ils feroient de leur part rendre les navires en Irlande pour le retour à sauveté.

Ledit Alfonse partant d'Irlande detesta par beaucoup de paroles la perfidie des Irlandois, et declara, avec de grands serments, qu'il aymeroit mieux une autre fois estre envoyé par le Roy Catholique en quelque lieu qu'il voudroit, mesme estre condamné aux galeres, plustost qu'avoir affaire avec les Irlandois.

Jusques à present plusieurs grands princes ont tasché de composer et accorder ceste malheureuse division d'avec l'eglise, par la diversité des opinions, lesquels n'y ont pas beaucoup prouffité; mais en ceste année au commencement de decembre, Maximilian, duc de Baviere, et Philippes Ludovic, comte palatin de Nubourg, assignerent un colloque dans Ratisbonne pour cest effect là.

Les theologiens du duc de Baviere furent maistres Hunguer et Tanner, docteurs en la faculté de Paris, et Gretzer, jesuite.

Ceux du comte palatin de Nubourg furent maistres Jacques et Philippes Helbrunets, freres, Abraham Manne, Tobie Bruno, Magnus Agricola, Christoffe Marold, David Sulman, et Henry Detrelbach; auxquels fust adjousté de la part du duc de Saxe, eslecteur, Ægidius Hunnus, David Runguen, et Jean Fladungen. L'eslecteur marquis de Brandebourg y envoya Abdias Viener, Laurent Lælius. Et le prince de

Vitemberg, André Hosiander, et Felix Bidenbach.

Les theologiens lutheriens, selon qu'il estoit accordé et convenu entre les deux princes sus-nommés, proposerent les premiers leurs theses qu'ils mirent par escrit au nombre de douze, et entreprirent de les deffendre.

I. Que la parole de Dieu estoit la vraye et unique regle de la vraye religion chrestienne, à laquelle il se faut tenir infailliblement, à cause de Dieu qui en est l'auteur.

II. Que ceste parole est le seul juge de tous les chrestiens pour la religion.

III. Tout ce qui convient avec la parole de Dieu doit estre receu, et au contraire ce qui discordé doit estre rejetté.

IV. Qu'en ceste parole tout ce qui est nécessaire est suffisamment compris.

V. Que ce qui est nécessaire à salut y est contenu, surtout au nouveau Testament.

VI. Qu'il deffendront cela tout exprès comme la regle de la foy.

VII. Que c'est suyvnt le consentement des saints peres, pour se descharger du blasme de nouveauté.

VIII. Que cela mesme est contenu au droit canon, que ceux du party du Pape approuvent.

IX. Qu'ils ne peuvent admettre autre juge en une chose si importante.

X. Que ceux là font erreur qui veulent les arguer d'heresie pour tenir ces opinions.

XI. Que la parole de Dieu est inspirée de Dieu, sans s'enquerir rien davantage.

XII. Que la recente opinion de ceux qui veulent establir un autre juge, n'est point catholique.

Voilà les douze theses des lutheriens, qui semblerent aux catholiques fort impliquées de repetitions, et affectées d'ostentation particuliere.

Les catholiques, pour disputer contre lesdictes theses, n'en mirent qu'une de leur part, disant : « La sainte Escriture n'est pas le juge de toutes les controverses de la foi et religion. »

Les lutheriens repliquerent, que cela n'estoit pas une these, d'autant qu'elle estoit une negative. Et à la verité toute these doit estre affirmative, et par consequent vraye : ou pour mieux dire vraye, et par consequent affirmative, sçavoir est au subject de theologie, et autrement en logique, la negative peut estre aussi vraye que l'affirmative. Et aussi lesdicts lutheriens demandoient quels juges donc les catholiques voudroient prendre.

À ceste cause les catholiques amplifierent

et augmentèrent leur these susditee en ces termes :

« La sainte Escriture n'est pas le juge de toutes les controverses de la foy et religion chrestienne; mais cest office et charge appartient au pontife romain, et d'icelle charge et office est maintenant pourveu et iceluy exerce le pape Clement VIII, successeur de saint Pierre, et vicaire de Jesus Christ. D'iceluy la definition qu'il aura baillée est infaillible, et doit estre receue de toute l'eglise, avec autorité en tous les cas subjects ès questions controverses de la religion, et qui sont à decider, soit qu'ils les definissent avec et par le concile, ou sans le concile. Aussi que la sainte Escriture est la regle infaillible de religion, toutesfois elle n'est pas seule ny unique. Mais outre necessairement il faut admettre et recevoir les traditions et definitions de l'eglise, et le consentement des docteurs orthodoxes. » Voylà l'esclaircissement des catholiques.

Les protestants qui, suyvnt leur coustume ordinaire, sont tousjours entre eux divisés, croyants chacun leur opinion particuliere, firent diverses repliques, aucuns niants tout à fait la puissance et l'authorité du Pape; et d'autres dirent « qu'il estoit à considerer que la definition du Pape, comme pontife romain, ne seroit qu'opinion magistrale, et n'obligeroit pas l'eglise catholique; mais en tant qu'il decerneroit comme Pape, lors il n'estoit plus comme membre singulier, mais comme chef estant *ratione sui in propria persona membrum*; et qu'en ce cas il n'a qu'influence similaire estant evesque, comme evesque; et mesme qu'il seroit subject à son archevesque d'Ostie, qui avoit esté ainsi disposé tout exprès par les anciens, *eo fine*, que l'evesque de Rome se recognust, et fust reconnu subject de son superieur, et que le Pape, *ratione officii*, en tant que le Pape, qui est à dire pere, avoit influence sur tous les enfants de l'eglise, et estoit leur chef; et que ce qu'il disoit comme pontife papal, c'estoit prophetie, mais non pas ce qu'il disoit comme pontife episcopal; car ce n'estoit que *ex sensu abundantii*. »

Et quant à ce que les catholiques avoient dict en l'augmentation de leurs theses : « que le Pape pouvoit definir toutes questions controverses de la religion avec et par le concile, ou sans le concile, » les protestants dirent que cela estoit subject à distinction, sçavoir est sans concile ès chosesjà long temps auparavant déterminées. *Item*, ès choses indifferentes qui ne regardent que les circonstances du temps, des lieux et des personnes; mais en ce qui est de la substance et des

articles de la foy, et qui n'est point déterminé, en ce cas le Pape mesme, comme Pape, n'y a point plus de puissance qu'un autre, sinon qu'il luy fust revelé par exprès, dont la preuve seroit qu'il n'y auroit rien different ny contraire à la saincte doctrine des propres articles de foy. *Item*, qu'il s'en ensuivist temoignage et signe exterior par miracles; et en troisiemes lieu, qu'il y eust necessité urgente pour eviter plus grand inconvenient, sans attendre le concile. »

Ce furent les repliques diverses des protestants à l'esclaircissement susdict des catholiques.

De ceste dispute donc, après avoir à Ratisbonne par plusieurs jours solemnellement disputé devant les princes, et que chacun partisan demouroit en son opinion ferme et asseuré, et mesme qu'ils ne pouvoient convenir de juge, et qu'il ne s'en pouvoit esperer beaucoup de fruit; ces choses considerées, les princes mirent fin audict colloque, et, prenant congé les uns des autres en bonne amitié, ils s'en retournerent chacun à tenir court chez soy, et à y entretenir la doctrine qui y estoit receue.

Il en fut fait des imprimés d'un costé et d'autre, où chacun s'attribue le gain de sa cause, qui est la source de tout ce mal, quand il est permis par les princes à un particulier ou plusieurs de faire complot entre eux pour tenir une opinion contre le commun et general consentement.

Or quant à ceste proposition de juge, il appert que par necessité il faut un autre juge que la parole de Dieu; car c'est ceste mesme parole de Dieu qui est mise en litige par les protestants, qui la debattent contre l'égisse pour l'interpretation qui y peut eschoir. Elle ne peut pas se donner ny s'adjuger à l'un ou à l'autre party; ains il faut de deux choses l'une, ou qu'il se face un miracle d'Elie par le feu du ciel pour en definir, c'est à dire qu'il y eust revelation speciale pour les controverses contre ceux qui se sont desvoyés, ou bien qu'ils advouent un superieur ordinaire, ou arbitraire, comme ils en font entre eux, les luthériens mesme les appellent *gross prediger*, et les calvinistes font des presidents qu'il appellent *modérateurs* de l'action de leurs synodes qui soit capable d'en juger.

Or la parole de Dieu mesme en a baillé trois regles souveraines, dont c'est merveilles que ceux qui disputent ne les voyent et ne les apperçoivent pas.

La premiere est celle qui dit que la prophetie n'est pas de la volonté humaine ny de la discretion particuliere, car les saincts hommes de Dieu

ont parlé selon qu'ils estoient inspirés de Dieu. II. *Pet.*, 2. *ult.*

La seconde regle est, que l'esprit des prophetes est subject aux prophetes, I. *Cor.*, 14, qui montre qu'au contraire de l'esprit particulier propre des desvoyés de la religion catholique romaine, il faut qu'il y ait un consentement universel.

Cela est desjà beaucoup; mais pour definir ce consentement universel, il faut qu'il y ait un qui preside par dessus tous. C'est pourquoy la troisieme regle est aussi portée par la parole de Dieu, disant que l'homme spirituel n'est jugé de personne, et est juge de tout, I. *Cor.*, 2, 25.

Il faut dire, pour decider de l'Escrature, mesme la juger canonique ou apocryphe, ou heteroclite et anormale, qu'il y ait un juge qui en prononce selon l'analogie de la foy, laquelle n'est qu'en tradition, et non point par escriture de Bible; car nul des symboles n'est en escriture, mais l'escriture est jugée par l'analogie d'iceux symboles, au moins du symbole apostolique, tout de mesme que la loy d'elle mesme ne dict mot, mais la Majesté en est le juge.

Parmy les histoires les plus celebres et prodigieuses, non de ce siecle, mais de tous ceux du passé, rien ne se remarque de si espouvantable soit en la consideration des merveilles, soit en la meditation de l'aspect, que ce qui s'apparut l'onzieme du mois d'aoust en ceste année, avec un terrible esbahissement et crainte, tant de tous ceux qui estoient presents, que d'un grand nombre d'autres survenus des pays circonvoisins, pour estre spectateurs de cest admirable prodige apparu audict jour sur la ville de Saint George, située près la riviere de Jorna, qui est distante de six lieues et demie du lac de Balaton en la haute Hongrie. Cedit jour l'air estant serain et calme, se troubla sur les onze à douze heures, et à l'instant on commença à ouyr des gemissements et hurlements en l'air, et sembloit que leur son et repercussion portast vers l'occident, et par fois vers le septentrion; de quoy le peuple ravy et estonné devint quasi hors de soy, qui dans les rues, qui dans les fenestres, pour voir le succès d'un si grand et merveilleux prodige. Deux heures après midy commencerent à cesser ces espouvantables gemissements, qui apportoient à chacun très grande terreur, et l'air retourna un peu serain et tranquille, et lors fut apperceue une croix qui estoit d'immense grandeur, laquelle s'estendoit vers l'occident du costé droict, et vers l'orient du gauche: autre chose ne pouvoit on appercevoir, si ce n'estoit qu'aux bouts de ladicte croix y avoit des corps diaphanes, reluisants comme les rayons du soleil,

et sur le milieu de ladicte croix on voyoit une couronne d'espines attachée, un fouet du costé droit : aux pieds apparoissoit une figure d'homme de moyenne taille, et de visage venerable, tenant les mains jointes, et sembloit qu'il demandast pardon et misericorde, abbatu et humilié devant ladicte croix ; à cause dequoy tout le peuple estoit prosterné par les rues, esmeu de crainte et devotion ensemble, et cryoient misericorde de leurs fautes commises. Le semblable faisoient les gens de l'hostel du sieur Jean Destander, comte et seigneur de ladicte ville, lequel avec sa femme, deux fils et une fille, vindrent contribuer, à l'exemple des Ninivites repentis, leurs vœux et prieres avec ce peuple, pour appaiser l'ire de Dieu, et reclamer sa grace et misericorde. De maniere qu'il ne se voyoit que pleurs, gemissements, oraisons zelées, repentence, contrition et toutes autres vertus pieuses et chrestiennes, en la contemplation du mystere de la redemption ; un chacun estant prosterné et humilié sur l'aspect de ceste très sainte croix, chacun estoit ravy en extase, craignant quelque orage et malheur prochain. Les rayons qui estoient à l'entour de ladicte croix servoient de clarté et lumiere aux allants et venants, et sembloit estre un jour perpetuel. Le jour suyvnt, sur le point de l'aurore, il y eut un terrible tonnerre avec de grands esclairs, et sembla que le ciel s'ouvrist pour recevoir, rappeler et repe- ter ceste très sainte croix, laquelle ayant disparu, aussitost l'air resta tout de couleur de sang, qui causa un plus grand effroy que devant dans le cœur des assistants qui estoient tous comme en sentinelle de ce qui succederoit ; ayants les yeux dressés vers le ciel, l'air se troubla de rechef, et apparut un nouveau et monstrueux prodige, sçavoir deux animaux, l'un desquels ressembloit à un pard, marqueté de plusieurs tasches, et l'autre estoit semblable à un basilic, ayant la queue entortillée et pleine de venin. Ces deux animaux se monstroient superbement horribles et acharnés l'un contre l'autre en conflict et debat de quelque prise par eux faicte ensemblement ; cependant continuoient tousjours ces hurlements et bruiets de l'air, qui augmentoient et accroissoient la frayeur et crainte des assistants, qui tous d'un commun desir attendoient le succès de ces presages ; la multitude du peuple crioit aussi, estant le bruit de ces visions ja espars par tout ; et pour ceste occasion estant accourues un grand nombre de personnes des lieux circonvoisins, qui furent spectateurs de ce qu'ils croyoient le moins voir, avec grande admiration et estonnement, veu que lesdiets animaux combattirent depuis huit heures jus-

ques à midy. Finalement, il sembla que le pard forçast le basilic, et le vainquist, bien que difficilement on le pouvoit appercevoir pour l'obscurité plus grande que celle de la nuict. Et estoit le serpent ou basilic tourné avec la queue vers l'occident, et le pard vers l'orient : merveilles pleines de meditation, à cause des qualités de cesdiets animaux, l'un affectant le levant et l'autre le couchant, lesquels après un long combat disparurent avec un grand tintamare qui se faisoit dans l'air, et sembloit que les gemissements ouys le jour precedent se redoublassent de nouveau, et durerent l'espace de deux heures, mais c'estoit tousjours avec une agitation et revolution de nués obscures, qui se faisoient en l'air et volloient comme des flesches. Après il sembla que le ciel retourneroit serain, et l'air en sa tranquillité accoustumée, avec beaucoup de resjouissance et allegresse de ces peuples, et en particulier du comte Jean Destander, et de sa famille. Tels doncques ont esté les merveilleux prodiges vers l'onziesme et douziesme jour du mois d'aoust en ceste année, avec très grande frayeur et admiration des assistants.

La Hongrie ne fut seule qui eut des prodiges en cest année, la Guyenne en eut aussi. Le jour de l'Invention de la sainte croix, en une maison de la paroisse de Cudos, près de Bazas, une femme ayant couvert d'un linceul son levain et sa paste, en la decouvrant pour la vouloir mettre au four, elle vit plusieurs croix de sang tant au levain que sur la paste et au linceul qui la couvroit, dequoy esbahie appella ses voisines, lesquelles esmerveillées aussi, allerent querir le vicair de Cudos, qui fit mettre tous les parroisiens en prieres. Ce miracle fut incontinent publié partout ; le vicair mesme en porte la nouvelle à son evesque à Bazas, avec une piece de ceste paste, où estoient plusieurs croix sanglantes, ce qu'il fit voir aux principaux de la ville. L'evesque en voulut sçavoir la verité, il envoya l'archiprestre à Cudos, accompagné de plusieurs, où il fit une exacte inquisition, et trouva que c'estoit un advertissement divin, et non chose advenue par subtilité, ou causée par nature.

Nous avons dict cy dessus des Transsylvains comment ils ne vouloient pas s'assubjectir ny se soubmettre à l'Empereur que sous certaines conditions, et qu'ils tendoient à se revolter ; pour raison de quoy ils assemblerent leurs estats à Clausembourg, principalement ceux qui favorisoient Battory leur ancien seigneur. Estants donc là assemblés, ils ferment les portes par quatre jours, et delibèrent ceste affaire. Or facilement les partitory l'emporterent, et declarerent que Battory seroit remis en son droict.

Au contraire les imperialistes furent mis en prison, et soudain la proclamation est faite publiquement de par les estats, que Sigismond Battery est leur prince legitime, et est enjoinct et ordonné à tous de luy obeyr. Puis après il luy est envoyé un ambassade en Moldavie, à ce qu'il luy plust de venir; et en l'attendant par ordonnance des estats un certain nommé Yschiak fut son lieutenant general, homme cruel et ambitieux. Iceluy d'entrée fit mettre prisonnier le fils et la femme du vayvode Michael, dont est cy dessus fait mention, lequel pour lors estoit allé vers l'Empereur, et rejetta toute l'envie et la haine sur luy de tout ce qui avoit esté fait jusques alors contre l'Empereur, d'autant qu'il avoit envahy la principauté par force, et y avoit fait de grands desgasts.

Cependant Baste, que l'Empereur y avoit fait son lieutenant, voyant qu'il ne pouvoit plus resister, demande permission aux estats affin de s'en aller: estant prié de demeurer mesme avec pension annuelle qu'on luy offroit, il refusa le tout constamment; et s'en allant il les admonesta d'estre fideles à l'Empereur, et eux cognoissants bien que l'Empereur n'auroit pas ce qu'ils avoient fait pour agreable, ils envoyerent vers luy un ambassadeur nommé Estienne Carquesy; iceluy vint à Presbourg le second jour de mars avec les mandemens cy après.

I. Que les estats de Transsylvanie estoient fort marris de ces remuemens qui estoient advenus sans faute qu'ils y eussent commise, et qu'ils y avoient apporté le remede qu'ils avoient peu.

II. Qu'en ayant pour le present aucun prince, sous lequel ils fussent plus assurez, ils s'estoient derechef retirés vers Sigismond Battery, neantmoins qu'ils rendroient tousjours l'obeyssance et fidelité telle qu'ils devoient à Sa Majesté imperiale.

III. Qu'ils ne feroient la paix avec les Turcs qu'à des conditions quel'Empereur n'auroit point desagreables.

Voilà la charge.

D'autre part le vayvode Michael fut grandement affligé ayant entendu la captivité de son fils et de sa femme. Estant appellé par l'Empereur, il part de Vienne, où il s'estoit arresté, et arriva à Prague, là où il luy remonstra qu'il ne luy estoit rien de nouveau que la perfidie des Transsylvains se fust ainsi esmeue, mais que s'il plaisoit à Sa Majesté imperiale luy donner quelque secours medioere, il esperoit en peu de temps rendre toute la province paisible envers Sa Majesté imperiale. A quoy nous dirons cy après comme il luy fut pourveu.

Sur tous ces mouvements, Sigismond Battery revient de Moldavie en Transsylvanie, auquel soudain le capitaine Rubits rendit la ville de Vivar, d'où Battery escrivist au capitaine Baste, lieutenant de l'Empereur.

I. Deplorant sa fortune, et luy recitant les miseres où il estoit reduit, sans qu'il eust rien mesfait.

II. Demandant grace pour ce qui s'estoit fait luy absent contre Sa Majesté imperiale.

III. Il demandoit aussi qu'il luy fust loisible d'envoyer ses excuses par ambassade à l'Empereur.

IV. Que cela luy deplaisoit grandement de ce que Yschiack avoit affecté la principauté de Transsylvanie, et qu'il ne vouloit point embrouiller ses affaires avec luy.

Voilà ce qu'il requeroit.

George Baste ne luy fit autre response, sinon que cela dependoit du bon plaisir de l'Empereur, duquel il attendoit, en ceste affaire et toute autre, quel seroit son commandement. Ainsi demurerent entre eux sans rien mouvoir.

Cependant l'Empereur renvoya l'ambassadeur des Transsylvains, sans luy faire autre rigueur, nonobstant qu'il eust esté par eux offensé en beaucoup de sortes; mais premierement il leur fit prester serment qu'ils n'entreprendoient rien contre Sa Majesté imperiale, ains qu'ils luy rendroient mesme tout fidele service, comme ils desiroient, estants ses fideles subjects, ce qu'ils promirent volontairement; et estoit une de leurs clauses.

L'Empereur ayant secouru d'argent et de gens le vayvode Michael, et luy ayant fait des presents, il le renvoya en Transsylvanie, affin que, joignant ses forces avec Baste, ils domptassent les Transsylvains, et les remissent en leur devoir.

Cependant Battery ayant fait une puissante armée de Transsylvains, Hongriens, Moldaves, Cosaques, Tartares et Turcs, il se saisit de certaines places et chasteaux forts dans le pays: il s'estoit resolu de chasser tous ceux qui tenoient le party de l'Empereur, et avoit en son armée quarante mil chevaux.

Battery donc ayant entendu par ses espions que Baste et le vayvode s'estoient campés à Moltin, et que là ils attendoient l'arrivée des Silesiens, gens de cheval, pensant que facilement ils pourroient estre opprimés devant que les autres se joignissent à eux, il se resolut d'attaquer leur camp, et de leur donner bataille.

Les deux camps s'approchant l'un de l'autre et en se rangeant au combat, ceux de l'Empereur par escarmouches et saillies amuserent le Trans-

Sylvain, jusques à ce que les bandes auxiliaires des Silesiens de cheval fussent arrivées, qui n'estoient pas loing de là.

Les deux armées se tenoient l'une devant l'autre, chacune sur un costeau; toutesfois l'endroit que tenoit le Transsylvain estoit plus haut eslevé que non pas l'autre.

Le premier jour, Battery descend avec toute son armée de son costeau environ sur les quatre à cinq heures du soir, pour essayer de faire quelque chose; soudain le general Baste et le vaivode mettent leurs gens aux champs: la premiere charge fut faicte par les Walons sur l'armée des Transsylvains, lesquels rompans leur rang, d'autant qu'ils les attaquèrent en gros escadrons, ils les mirent en vauderoute: puis après le general Baste par un costé, et le vaivode par l'autre, attaquèrent et rompirent la bataille de Battery. Ce combat fut grandement sanglant, d'autant que du costé de Battery il en mourut dix mil, et des imperiaux quelques centaines.

Or ceux de l'Empereur eurent un grand avantage sur les ennemis, par le moyen de ce que leur artillerie estoit placée commodement, et estant un peu plus haut eslevée sur une petite colline, rompoit les rangs facilement, faisant une grande desconfiture d'hommes et de chevaux. Au contraire, l'artillerie de Battery estant montée plus haut ne faisoit que voler par dessus les testes des imperiaux sans aucun dommage.

Après le combat, les soldats se jetterent sur le butin et pillage qui se trouva très grand.

Quarante grosses pieces de fonte et cent dix drapeaux furent reservés à l'Empereur pour signes de sa victoires, et luy furent envoyés.

Battery estant ainsi rompu et chassé, les imperialistes victorieux allerent assieger Clausembourg, et le prirent, faisant payer aux bourgeois la solde de toute l'armée pour trois mois: et les ayant reduits sous la main de l'Empereur, on les chargea d'une bonne garnison, à cause qu'ils s'estoient revoltés de son obeysance.

Quant au vayvode, combien qu'en ce combat là principalement il eust faict bon et fidele devoir pour le service de l'Empereur, toutesfois il traictoit secrettement par intelligence frauduleuse avec les Turcs, les Tartares et les Polonois; estant poulcé d'ambition pour dominer, et d'une envie d'estre le maistre, et faire un empire de la Valachie, Moldavie et Transsylvanie. Davantage il n'y avoit aucune sorte de cruauté qu'il n'exerçast sur les pauvres paysans.

Estant donc admonesté par Baste, auquel il avoit esté et estoit encores suspect, à cause qu'il en avoit desjà ainsi usé avec les Turcs, afflin qu'il

se desistast, et ne souillast point par un infasme crime de cruauté les actes genereux dont il avoit merité envers l'Empereur.

A cela il respondit fierement: que doresnavant il ne pouvoit plus recognoistre le commandement de Baste ny de l'Empereur, et qu'il entendoit jouyr de la Transsylvanie qu'il avoit acquise par sa propre vertu; et que Baste commandast à ceux qu'il tenoit sous l'empire de Cæsar.

Sur cela Baste dissimula, mais il eut advis que le Valachin augmentoit fort ses troupes, et que sans son sceu il avoit levé et tiré du fort de Somlio et autres lieux dix pieces d'artillerie, qu'il avoit adjoustées à autres six qu'il avoit desjà en son quartier. Que pour mieux traicter avec les ennemis de l'Empereur il avoit mandé quatre cents de ses gens de cheval sous pretexte de les envoyer à Fogaras querir sa femme et ses enfants.

Baste, prenant soigneusement garde aux deportements de cest homme, et faisant continuellement observer toutes ses actions, apprint qu'il despeschoit souvent des courriers en divers lieux, et luy en venoit semblablement sans que l'on sceust de quelle part ils venoient, partant donna ordre de les faire guetter aux passages, pour les prendre tous, et les luy amener avec les despesches. Les courriers et les propres lettres du Valachin sont prises, par lesquelles il traictoit particulièrement avec le bascha de Themessvar, et avec le Battery, pour trahir l'Empereur et mettre son armée au pouvoir de ses ennemis. De sorte que Baste, ayant eu de ceste façon pleine notice de tout le traicté, fit soudain assembler son conseil, et après luy avoir le tout communiqué, d'un commun advis, ordonna le dix huitiesme d'aoust que le Valachin seroit mandé de se trouver au conseil, pour là le convaincre, et faire arrester prisonnier, et en après le renvoyer à la justice de Sa Majesté imperiale, mais il refusa de s'y trouver, au contraire il se prepara pour s'enfuyr: ce que entendu par Baste, il commanda incontinent au colonel Petz d'aller avec son regiment et les compagnies de Walons, investir le Valachin, et en cas qu'il fist resistance, qu'il sçavoit ce qu'il convenoit faire.

Le colonel y alla, et ayant incontinent environné avec ses gens le pavillon du Valachin, luy fit dire qu'il le faisoit prisonnier de Sa Majesté imperiale, ce qu'entendu du Valachin, mit soudain la main à l'espée pour faire resistance; lors se trouvant le plus avancé de tous un capitaine walon luy donna un coup de hallebarde dedans l'estomach, duquel tombant à terre, fut incontinent achevé de tuer par les autres, qui luy sepa-

rerent la teste du corps , sans aucune resistance ny empeschemens des siens là presents.

Dans la tente du vayvode furent trouvées des lettres qui monstrerent apertement sa perfidie à l'encontre de Sa Majesté imperiale, et ses meschans desseins, dont les Valachins mesmes, qui avoient esté grandement irrités de ceste mort, ayant veu et leu lesdictes lettres, s'appaiserent, et dirent qu'il avoit esté bien tué, et mesme que s'ils eusseut secu qu'il eust demené de tels desseins, ils en eussent eux mesmes fait la justice.

Le general Baste fit faire un cry, que les soldats du Valachin vayvode mort qui voudroient s'en aller il leur donnoit congé, sans qu'ils en fussent en peine : où s'ils vouloient servir l'Empereur, qu'à pareils gages ils y seroient receus, en prestant de nouveau le serment. Plusieurs d'entre eux s'enrollerent sous Baste.

Le corps du vayvode fut tout le long du jour en spectacle sans estre inhumé. Ainsi ce pauvre prince, qui, sous l'Empereur faisant bien, avoit suppedité ses ennemis combattant fort heureusement, se ruina comme un malheureux par sa propre ambition et par son inconstance.

Par ce moyen, le general Baste en ceste année remit sous l'Empire presque toute la Transylvanie; toutesfois, Battery, qui avoit esté desfait, comme nous avons dit, ne cessoit de remuer tous moyens pour recouvrer, s'il eust peu, ses pays perdus et son autorité souveraine, qui est une jalousie ordinaire des terres limitrophes entre les grands souverains, que de petits seigneurs leurs voisins se fassent appeller sires.

Battery estoit tousjours soutenu, non seulement des naturels Transylvains, mais aussi des Tartares et des Turcs : devant qu'il perdist la dernière bataille, et mesme depuis il s'estoit essayé et avoit tenté la fortune pour surprendre Clausembourg, mais tous ses desseins luy succedants à son malheur, de là en hors estant en fuite, il fut vagabond avec peu de gens par les montagnes et deserts : et d'autant que le general Baste le pressoit tousjours de toutes parts, ne se trouvant plus asseuré en nul endroit, il envoya des agents vers Baste, le supplier qu'il le laissast jouyr de sa principauté, et qu'il tiendroit des garnisons et magasins dans les places au bon gré de Sa Majesté imperiale. A cela Baste ne fit autre response, sinon qu'il luy failloit exécuter les mandemens de l'Empereur, et qu'il ne pouvoit faire autrement, mais qu'il feroit bien s'il se remettoit en l'obeyssance de l'Empereur, pour avoir sa bonne grace; mais Battery ne voulut encores pour lors user de ce bon conseil; neantmoins il s'y rangea finalement l'an 1602, estant contrainct.

Le Turc ayant delibéré de faire cest esté la guerre aux confins de la Syrie contre le Scrivano, autrement Escrivain, et autres qui estoient revoltés contre luy, comme nous avons dict, et ne pouvant à ceste occasion avoir son armée preste contre la Hongrie, ny rien entreprendre avant l'automne, suivant les artifices ordinaires il remit sus le traité de paix avec l'Empereur, et dès le commencement de l'esté il en escrivit au duc de Mercœur, luy envoyant un prisonnier chrestien avec un riche tapis de Turquie, qu'il ne voulut recevoir, pour l'inviter de s'entremettre et disposer l'Empereur à la paix : et depuis encores ayant continué de la rechercher avec tant d'instance et protestations d'accepter toutes les honnestes conditions qui luy en seroient proposées, Sa Majesté imperiale se laissa descendre de deputer gens de sa part pour entendre les ouvertures qui luy en seroient faites; lesquels, après s'estre assemblés diverses fois avec ceux du Turc, sans pouvoir conclure aucune chose, avoient rapporté qu'il ne pouvoit rien reussir de bon de ces conférences, et qu'elles estoient practiquées par les Turcs pour gagner temps et avoir loisir de se fortifier.

Ce qu'entendant Sa Majesté imperiale, et d'ailleurs adverty que Hassan baseha, grand vezir, estoit party de Constantinople avec une puissante armée, et tiroit vers Belgrade, mesme en approchoit fort, et que Mehemet Tiachaya baseha s'estoit déjà avancé avec vingt mil hommes jusques à Bude, il auroit au mesme temps, et au commencement du mois d'aoust, envoyé ordre au duc de Mercœur, estant alors à Vienne, pour s'acheminer en Hongrie et y assembler son armée, affin de pourveoir avec icelle à la seurété du pays, et à toutes occurrences qui se pourroient presenter, sans attendre davantage le secours du Pape et de l'Italie, d'autant que Sa Majesté imperiale l'avoit accordé à l'archiduc Ferdinand, son cousin, ainsi que nous dirons cy après, pour, avec les troupes qu'il avoit de son chef, assieger Canise.

Le duc de Mercœur ayant, environ la my aoust, joint toutes les forces de l'Empereur, et fait un corps d'armée composé de dix-huit mil hommes presque tous Allemands, auroit passé jusques à Strigonie, et pourveu à toutes les necessités de ceste place, et de quelques autres qui luy sont voisines, et de là ramené l'armée vers Komorre, pour attendre le canon et munition de guerre qui devoient estre envoyés avec l'ordre de Sa Majesté imperiale, sur la proposition de l'entreprise du siege d'Albe Regale faite par le duc, lequel, ayant receu le tout au commencement du mois de septembre, leva in-

continent l'armée des environs de Komorre , et tira vers Albe Regale, où il arriva le neufiesme dudict mois, et sçachant qu'à une lieue de la ville y avoit deux chasteaux , où le Turc tenoit forte garnison, dont un se nommoit Choquaquin, et l'autre Chicouart, il les envoya sommer de se rendre ; ce qu'ils firent le lendemain à la veue du canon , et peu après ceux de H duch et Osara.

Le dixiesme, il considera fort particulièrement la situation de la place , et en recogneut les advenues, et delibera d'attaquer premierement la basse ville et fauxbourgs : mais auparavant il fit travailler à un grand retranchement du costé de Bude, d'où pouvoit venir le secours aux assiégés. Ce retranchement avancé, il resolut de faire un effort contre la basse ville, premierement par escalades et petards qui furent si bien ordonnés et posés le 14 dudict mois, entre deux et trois heures du matin, qu'après quelque resistance et combats, avec perte seulement d'environ vingt soldats chrestiens, les Turcs furent contraincts de se retirer en la principale forteresse, contre laquelle les tranchées et approches s'estant faictes par l'espace de six jours, nonobstant les continuelles canonnades et empeschements des assiégés, le dix neufiesme se commença la baterie en deux divers endroits, qui fut continuée le vingtiesme jusques sur les onze heures du matin, avec telle fureur et violence que les bresches estants jugées apparemment raisonnables, le duc de Mercœur ordonna au sieur de Ruswormb, mareschal de camp de l'armée, de choisir mil bons soldats pour s'avancer avec chacun une fascine en la main à l'une des bresches du costé d'un marais, et tenir d'autres troupes prestes pour les soutenir et rafraeschir, pendant qu'il donneroit ordre de sa part à faire attaquer l'autre bresche, affin de faire effort à toutes les deux en un mesme temps : ce qui fut si courageusement et heureusement executé, nonobstant les grands combats que rendirent les Turcs quelque espace de temps, qu'enfin se voyants pressés et forcés des chrestiens, ils abandonnerent les deux bresches, se retirants aucuns d'eux dans des maisons particulieres et bastions de la ville, où, après avoir mis le feu en plusieurs endroits, tous ceux qui portoient les armes furent taillés en pieces, hormis le bascha et environ cent soldats avec luy, lesquels, s'estants retirés dans un fort bastion, firent signal de se vouloir rendre, à quoy le duc de Mercœur les receut, leur accordant la vie seulement, pour ne les desesperer en leur refusant, et donner occasion en se perdant d'endommager les siens et partie de la ville, quoy qu'ils

eussent meritè d'estre privés de ceste grace, pour n'avoir adverty le duc des mines et artifices preparés en plusieurs endroits de la ville; èsquels ils avoient jugé les chrestiens se devoient plustost assembler, et qui auroient joué en divers temps par l'espace de six jours, dont quelques gens de guerre chrestiens auroient esté offensés et la ville beaucoup davantage, mesme le duc y courut très grande fortune, ayant la mine faicte sous la grande et principale eglise joué et emporté partie d'icelle à l'issue du *Te Deum*, que le duc y venoit de faire chanter. Il se trouva dedans ceste place quelque trois à quatre mil femmes et enfants, qui furent sauvés de la ruine et du feu, et menés à Javarin, et environ huit cents esclaves chrestiens, fort peu d'argent, ayant esté la pluspart caché ou corrompu par le feu, comme tous les bleds et munitions de vivres, mais grande quantité de beaux chevaux, de bestail et de beaux draps, dont les gens de guerre firent un très grand et riche butin.

Le duc de Mercœur, ayant depuis sejourné quelques jours en la place, et icelle repurgée et pourvue des choses les plus necessaires pour sa deffense, se retira à deux lieues de là avec son armée pour la rafraeschir et soulager de la contagion qui la travailloit, et considerer la contenance de Hassan bascha, grand vezir, qui n'en estoit esloigné que de six lieues avec l'armée turquesque composée de soixante et dix mil hommes, lequel jugeant ne devoir perdre l'occasion par l'absence du duc de Mercœur, et tenter tout moyen de reprendre la place, avant que les ruynes en fussent reparées, et que l'on l'eust munie de vivres, auroit tourné teste vers icelle; mais le duc de Mercœur le sçachant, fit aussi de son costé rapprocher son armée, et ayant pris avec soy environ six vingts chevaux françois, s'avança jusques dans la ville, de laquelle il ne pouvoit abandonner le soin pour la visiter et assseuer. Il n'y fut pas plustost qu'elle fut investie de huit mil chevaux, suivis d'un gros de soixante mil hommes. Le duc fit faire plusieurs sorties, auxquelles plusieurs Turcs furent faicts prisonniers. Mais cependant ceste effroyable armée se loge entre la ville et l'armée chrestienne, laquelle n'estoit presque plus qu'un corps sans ame, estant privée de la presence de son general, lequel neantmoins ne la laissa guerres en cest estat; car, ayant donné bon ordre aux affaires de la ville, voilé et favorisé de la nuit, il en sortit et revint se rendre en l'armée, de laquelle il fut receu, et notamment de l'archiduc Matthias, avec une joye inestimable, qui fut aussi suyvie de beaux et signalés exploits.

Il est à la vérité presque impossible de représenter la valeur et prudence avec laquelle ce duc fit attaquer les escarmouches avec l'armée des Turcs, desengageant ceux qui parfois s'engageoient temerairement, et regaignant les logis et petits forts occupés par les Turcs, et de dire aussi tous les exploits de guerre qui y furent faits pendant dix sept jours entiers que les deux armées furent presque en perpetuel combat; mais entre tant d'exploits, les plus grands furent durant trois journées, esquelles le duc combatit si heureusement qu'il y gagna neuf canons, et fit un grand carnage des Turcs et des plus signalés de l'armée turquesque, entre autres des chefs Mechmet Ticaia bascha, le bascha de Bude, six sangiacs et un cadis, demeurèrent morts, desquels les testes furent envoyées pour estre baillées en eschange de plusieurs chrestiens. Après lequel exploit l'armée chrestienne demeura six jours à la campagne, et le duc de Mercœur ne voyant plus aucun ennemy autour de luy retourna à Vienne, où il fut receu avec la joye, les acclamations et benedictions que l'on peut penser, et avec autant d'appareil que l'on eust seeu faire pour l'Empereur en cas pareil.

Voilà donc comme Albe Regale, ville fort grande et très renommée pour estre le siege principal des roys de Hongrie, et où ils estoient de toute antiquité couronnés et enterrés, est revenue en la possession des chrestiens. Ceste ville est très forte tant d'assiette que de fortification, à cause qu'elle est environnée d'un palus, et seulement accessible par trois chaussées, ce qui se peut juger par le long siege que tint devant le grand Soliman en l'année 1543, qui dura près de trois mois, pendant lesquels il ne put emporter d'assault que la basse ville, la forteresse s'estant rendue par composition; depuis laquelle prise, la ville a esté grandement fortifiée par le Turc, qui l'a toujours occupée depuis cinquante huit ans jusqu'à present, et deffendue contre trois divers sieges qui y ont mis les chrestiens; et neantmoins Dieu a tellement prosperé ceste entreprise, qu'en onze jours tout a esté emporté par force d'assault.

Voyons maintenant se qui se passa au siege de Canise.

Nous avons dict cy dessus au livre precedent comme Canise fut pris par les Turcs. Or il importoit grandement, non seulement à toute la Styrie et à l'Autriche, mais aussi à toutes les provinces voisines, et à toute l'Italie mesme, d'en chasser hors les Turcs, et de recouvrer une si grande forteresse.

L'archiduc Ferdinand, auquel appartient Canise, implora le secours du Pape, du roy d'Es-

pagne, et des autres provinces de l'Italie. Et de fait, Sa Sainteté et les autres potentats de l'Italie luy envoyerent douze mil combatants sous la conduite de Jean Francisque Aldobrandin, nepveu du Pape, qui recent de son oncle l'estendart beni, le jour de l'Ascension, où se firent plusieurs belles ceremonies. Le roy d'Espagne aussi paya durant ce siege six mil Allemands. Ceste armée estoit de vingt trois mil hommes de pied, et de quatre mil cinq cents chevaux. L'archiduc Ferdinand en estoit chef; le duc de Mantoue, son lieutenant general; et don Jean Francisco Aldobrandin, mareschal de camp.

Avec ceste armée, l'archiduc Ferdinand assiegea Canise le neufiesme de septembre, et n'obmit rien pour bien assaillir, ny pour bien deffendre. Tous les jours plusieurs en estoient emportés morts, principalement au quartier des Italiens, et entre eux des hommes illustres.

Ce siege ne fut pas sans division entre les chefs, ce qui causa en partie le desordre qui y advint. Aldobrandin, avec sa charge de mareschal de camp, ne vouloit recevoir en son quartier nul commandement de l'archiduc Ferdinand, ny du duc de Mantoue, son lieutenant general. Sa mort meit fin à leurs differends, et mourut d'une fièvre continue; les troupes qu'il conduisoit demeurèrent toutesfois au siege avec beaucoup de confusion; la nouvelle qu'Albe Regale estoit prise par les chrestiens les resjouyt grandement, et firent derechef sommer les assiegés à ce qu'ils ne se missent en pareil danger que leurs compagnons; mais que s'ils vouloient capituler, qu'on donneroit toute assistance chrestienne et faveur, pour leur conservation et de leurs vies, et encores pour impetrer tout ce qu'ils voudroient; sinon que les chrestiens estoient assez forts pour les dompter. Mais les Walons et chrestiens reniés qui y commandoient, ne s'en firent que mocquer, et dirent qu'ils ne craignoient rien; et comme s'ils eussent esté certains du levement du siege, ils lascherent tous leurs canons, quoy que lors la breche estoit assez raisonnable: toutesfois on différa de donner l'assault, d'autant que le pont qu'on faisoit pour passer au travers du fossé n'estoit pas encores achevé; mais quand il fut parachevé, il se trouva trop court et trop foible, tellement qu'il ne touchoit d'un bout à l'autre, et ne les pouvoit pas soutenir; non seulement les soldats en furent en danger, mais mesme le colonel Heberstein faillit à y demeurer. D'ailleurs les Turcs n'espargnoient pas de jeter et tirer sur les chrestiens flesches et dards, arquebusades et grenades, tellement que deux cents chrestiens y furent tués.

Et combien que les Turcs fussent fort affaîmés, et que ce leur estoit festins que de tirailler avec les dents de la chair de cheval, neantmoins ils estoient tousjours aussi hautains à menacer, et faisoient aussi de grands effects.

Ce qui gasta le plus ceste entreprise fut que le quatorziesme novembre estant venu en l'armée, le colonel Herman Christofle Ruswormb avec quelques troupes du siege d'Albe Regale, il survint la nuict de son arrivée un si mauvais temps de pluyes, vents et tempestes, que les soldats et chevaux fort abatus desjà par le siege d'Albe Regale en furent tellement ruynés et gastés, que c'estoit grand pitié de les voir. Ceux de l'archiduc Ferdinand avoient eu loisir assez de s'accommoder et couvrir, comme ils avoient fait. Mais les troupes de Ruswormb, après avoir beaucoup paty au siege d'Albe, et avoir esté fort incommodés en chemin, surtout depuis Vesprin, et contraincts à cause de la difficulté des chemins, de laisser leurs tentes et bagages derriere, à ceste arrivée s'estoient logés et demeurés en la campagne nue à descouvert, non-obstant les grandes neiges qui tomberent, et les grands vents qu'il fit le quinziésme de ce mois; ce qui fut cause que plus de trois mil soldats moururent. Neantmoins Ruswormb et les siens supportoient tout cela courageusement pour le bien de la chrestienté; mais après avoir considéré la façon du siege, et que la ville n'estoit pas seulement bouclée en un seul endroict, et que les Turcs pouvoient tousjours librement sortir et entrer, Ruswormb representa à l'archiduc Ferdinand que puisque tout le plus temps s'estoit passé sans rien avancer, et que le seul

froid tuoit les soldats sans remede, qu'il n'y avoit nulle apparence d'y demeurer davantage.

Le duc de Mantoue, lieutenant general, luy dict qu'on pouvoit bien tenter quelque chose, mais que ce seroit livrer les soldats à la boucherie, sans aucun fruit; ce qu'il ne pouvoit conseiller, moins en vouloit charger sa conscience.

Si bien que l'archiduc Ferdinand se resolut à la retraicte, laquelle se fit avec peu d'honneur et reputation.

Car l'archiduc avoit mis toute son assurance en ses officiers italiens qui conduisoient l'entreprise, et s'estoit efforcé de faire et accomplir tout ce qu'ils ordonnoient; mais quand se vint pour enlever le canon, les Allemans ayant presté de leurs chevaux pour l'emmener, rien ne se trouva de ce qui estoit necessaire pour l'attelage, et furent contraincts de ramener leurs chevaux, les cordes, chaisnes et autres ustensilles, ayant esté distraictes et employées ailleurs ou desrobbées. Ainsi fut abandonné le canon, après en avoir fait creuser et gaster ce qui se put. En ceste retraicte, les Italiens, de peur de faillir, eurent l'avant garde, et les Allemans l'arriere garde. Et ainsi partirent après avoir bruslé les tentes et autres choses infinies demeurées au camp, et abandonné les malades et blessés italiens en si grand nombre, qu'il ne fut possible de les emmener non plus que le canon.

Et ainsi fut levé le siege, d'une façon toutes-fois moins honorable, d'autant que c'estoit comme en fuyant, où fut laissé de grands biens et moyens, que la garnison de Canise estant sortie pillà et butina.

LIVRE CINQUIESME.

[1602] Nous avons laissé l'an passé l'archiduc Albert devant Ostende, resolu d'avoir sa raison du general Veer, lequel sous une feinte capitulation de rendre la place, avoit fait entrer cinq compagnies de gens de pied et quarante huit navires chargés de vivres et munitions.

Veer, pour ne laisser à l'archiduc une mauvaise opinion contre luy, et pour s'excuser de ce secours, en renvoyant le sergent major qui luy avoit esté baillé pour ostage, le chargea de ceste lettre pour la porter à l'archiduc.

« Nous avons ei devant estimé necessaire, pour certaines raisons, de traiter avec les deputés qui avoient pouvoir de Vostre Altesse, mais tandis que nous estions à nous accorder des conditions et articles, il nous est arrivé quelques navires de guerre, èsquels avons receu partie de ce qui nous faisoit besoin, occasion que pour nostre honneur et serment nous ne pouvons continuer le traité, ny passer oultre en iceluy, et esperons que Vostre Altesse ne le prendra point en mauvaise part, et neantmoins quand sa puissance nous reduiroit encores à semblable poinct, elle ne lairra, comme prinnee très genereux, de nous donner derechef benigne audience. »

L'archiduc se sentant piqué de ceste excuse, resolut en son conseil de donner un assaut general; il donna ordre par tout à ce qui y estoit requis, et le 9 janvier, dès le matin, faict jouer son artillerie en divers endroits, entre autres dix huit pieces en deux bateries, contre les boulevards de Sandhil, Helmont et Pore Espic. Il fut tiré ceste journée plus de deux mil coups de canon; la mer s'estant retirée sur les six heures, l'assaut general se donna par six bataillons distincts, à la teste desquels estoient les plus asseurés capitaines et soldats; chaque bataillon conduict par seigneurs ou capitaines de qualité, tous bien garnis d'eschelles, de pontons et d'engins pour renverser et brusler les palissades. A leur queue ils avoient aussi chacun un escadron de gens de cheval; le premier bataillon estoit conduict par le comte Farnese, Italien, avec deux mil hommes de sa nation, lequel donna

au boulevard de Sandhil; le comte de Buequoy, avec deux mil hommes contre le ravelin d'Orient; mais d'autant que l'eau estoit desjà trop grosse lorsqu'il commença à donner, il se retira, et se jetta sur la demy lune; le gouverneur de Diumedé, avec deux mil hommes contre le Pore Espic, un autre capitaine, avec cinq cents hommes sur le ravelin d'Orient, et encores un autre, avec cinq cents hommes aussi contre les carrées du Midy [ce sont fortifications faictes en carré, d'où elles ont leur nom] et le sergent major, contre la carrée d'Occident, avec mil hommes.

Les assiegés avoient esté advertis de l'intention et du dessein de l'archiduc, ils s'estoient preparés pour recevoir les assiegeants, et avoient chargé leurs canons de clouds, et petits sacs pleins de balles de mousquet, ce qui fit une grande tuerie du commencement; nonobstant, les assiegeants entrerent en la ville, et donnerent l'escalade au boulevard du Sandhil; mais le general Veer, qui s'estoit reservé avec une troupe de soldats choisis pour secourir les plus foibles, y fut au secours, où les longues dagues des Anglois renverserent les picques et mousquets des Espagnols qui avoient pris aysement les tranchées, d'où ils furent repoulsés avec grande perte.

Les assiegeants et assiegés combattirent deux heures durant fort courageusement, et à diverses reprises; mais les assiegés firent telle resistance, que l'archiduc fut contrainct de faire sonner la retraite, ayant perdu plus de deux mil hommes, et entre autres seigneurs et chefs de guerre, le comte d'Imbec, Italien, don Durango, maistre de camp, don Alvares Suares, chevalier de l'ordre Sainct Jacques, Simon Antoni, maistre de camp, le sergent major, et le lieutenant du gouverneur d'Anvers. Des assiegés il y eut quelque cent soldats tués, et environ cent blessés; des gens de commandement il demeura aussi quelques capitaines.

Le butin fut grand en argent, habits et autres choses de prix; parmi les morts on trouva près du boulevard de Sandhil, une jeune femme espagnole habillée en soldat, laquelle avoit esté

tuée à l'assault ; sous ses habits elle avoit une chaisne d'or garnie de pierres precieuses, avec quelques joyaux et de l'argent.

Durant tout cest assaut, l'archiduc demeura derriere la baterie des Cattées, et l'infante Isabelle au fort d'Isabelle.

Sept jours après, arriverent à Ostende quatorze compagnies sous la charge du sieur de Marquet, leur colonel, pour renfort aux assiegés ; et le seiziesme du mois, deux bateaux, chargés de quelques soldats de la ville, aceueillis d'un rude vent tomberent es mains des Espagnols qui les menerent à l'Escluse, d'où iis eschapperent par rançon.

Chaque jour sept ou huit des assiegés mourroient de maladie, et mesmes des personnes de qualité, pour ne pouvoir envoyer leurs malades en Zelande, à cause du vent qui estoit contraire, ce qui augmenta ceste mortalité. Le quinziemes de fevrier, le colonel Edmont, avec quinze enseignes, entra de nuit dans la ville : les assiegeants en redoublerent leurs sentinelles, craignants une sortie, veu qu'il y avoit pour lors dans la ville six mil hommes de guerre.

L'archiduc, après cest assaut, pour maintenir sa reputation, et aussi pour l'honneur du roy d'Espagne, continue ce siege ; il avoit douze mil hommes de pied et mil chevaux, et se resolut de n'en partir point qu'il ne fust maistre de la place ; il envoya ses colonels allemands lever nouvelles troupes. Il fit faire aussi force preparatifs pour rendre inutile la gueule par où entroient les navires en ville ; mais les assiegés firent un nouvel havre, par où, durant toute ceste année, il en entra et sortit une grande quantité.

La pluspart de ce siege, durant ceste année, se passa en canonnades de part et d'autre, et à reparer les fornes, reduites et boulevards que la mer endommageoit autant ou plus que le canon ; où nous les laisserons pour ceste heure, jusq'au siege de Grave, ainsi que nous dirons cy après.

Nous avons dict, sur la fin de l'an passé, comme M. le duc de Mercœur fut receu avec joies et acclamations par le peuple de Vienne, ayant remis Albe Regale sous la puissance des chrestiens ; après y avoir sejourné quelque temps, desirant revenir en France visiter les cherres arres qu'il y avoit laissées, et se preparer à une plus grande expedition contre les Turcs, il passa de Vienne à Prague, là où il prit congé de l'Empereur ; mais estant à Noremberg, il fut saisi d'une fievre pestilente, laquelle jettant le pourpre luy fit cognoistre dès le troisiemes jour qu'elle devoit finir ses peines et ses labeurs, et qu'elle luy serviroit de barque pour passer le trajet de ceste mortalité.

Ce prince donc se voyant proche de le mort, n'eut pas beaucoup de peine à s'y resouldre, et se resignant entierement au vouloir de son createur, il dict : « Mon Dieu, me voicy arrivé par ta grande misericorde à la fin de ceste vie mortelle. Ta toute bonté ne veut pas que j'arreste plus longuement parmy tant de miserres ; j'avois fait vœu d'aller à la sainte maison de Lorette pour y honorer la grandeur de ta mere, mais puisqu'il te plaist, je changeray le dessein de mon voyage pour honorer au ciel celle que je desirois honorer sur la terre. » Et sur ce subject il dict une infinité de belles et pieuses paroles. Après lesquelles il demanda de pouvoir ouyr la messe, et recevoir le saint sacrement ; mais parce qu'il n'y avoit aucun exercice de la foy catholique à Noremberg, qui est l'une des villes imperiales, le magistrat luy ayant refusé ce dernier bien, qu'il desiroit plus que tout autre avec mil protestations et excuses, et entre autres qu'ils l'avoient autrefois refusé mesme à la royne Elisabeth quand elle vint en France, il resolut de se faire porter hors la ville pour aller recevoir le saint sacrement, quand mesme il eust deu avancer son trespas, tant il desiroit estre refectionné de ceste viande celeste et divine ; ce que le magistrat de Noremberg voyant, pour tesmoigner le respect que son merite avoit acquis sur tous ceux qui se disent chrestiens, permit à son aumosnier d'aller prendre le très saint sacrement et viatique en quelque eglise catholique pour le luy apporter ; son aumosnier ayant donc pris le saint sacrement au lieu le plus voisin qu'il put, l'apporta à ce prince malade, lequel l'attendoit en grande devotion. Il ne l'eut pas plustost veu que, tout languissant et foible de corps, mais fort et ferme d'esprit, *ayant plus de foy que de vie*, il se jetta hors de son liet et se prosternant en terre, il adora son Sauveur, plein de larmes, de paroles devotes et de mouvements religieux, luy presente son ame et luy dedie son cœur, puis le reçoit avec toute l'humilité et la ferveur que sa grande foy luy put suggerer en ce dernier passage ; et comme l'on voit que le mouvement naturel est tousjours plus fort en la fin qu'au commencement, aussi sa devotion et pieté en ceste dernière action fit tout l'effort de ses saints mouvements. Il vescu jusques au treiziesme jour, auquel il rendit en paix et envoya son esprit à son Dieu, immédiatement après avoir prononcé ces divines paroles : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum ; redemisti me, Domine Deus veritatis.*

Les obseques de ce prince furent faictes en Lorraine et dans l'eglise Nostre Dame de Paris, le 27 d'avril. La cour de parlement y assista en

corps. Au deuil madame de Mercœur, sa femme, fut conduite par MM. les ducs de Mayenne et d'Elbœuf; madame de Martigues par M. le duc d'Esguillon, et mademoiselle la princesse de Mercœur par M. le comte de Sommerive. L'oraison funebre fut prononcée par messire François de Salles, coadjuteur et esleu évesque de Geneve.

Quelle perte a apporté ceste mort à la Hongrie; il est aisé à presumer par la resjouissance qu'en ont faicte les Turcs, qui estimoient que les affaires des chrestiens ne succedoit heureusement que là où ce prince estoit; aussi le sommaire de sa vie merite bien d'estre icy recité.

Il estoit fils de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont, et de Jeanne de Savoye, fille de Philippes, duc de Genevois et de Nemours; de ces deux maisons, qui sont des plus illustres et anciennes entre les princes de l'Europe, estoit yssu ce prince Philippes Emmanuel, duc de Mercœur: c'est beaucoup d'estre fruct d'un bon arbre, metal d'une bonne miniere et ruisseau d'une bonne source.

Car du costé paternel, l'origine de la maison de Lorraine est si très ancienne, que, comme estants de temps immemorable, les escrivains n'ont pas encores secu demeurer d'accord de son commencement, comme les habitants d'Egypte ne savent se resouldre de l'origine du Nil; mais tous s'accordent bien que ça esté une peiniere plantureuse et feconded'une grande quantité d'empereurs, de roys et de princes, et qu'il n'y a contrée en laquelle elle n'ait heureusement planté les lauriers et les palmes de sa valeur et pieté.

En France et en Allemagne, c'est chose trop cogneue. En Espagne il y a eu un Henry, frère de Guillaume duc de Lorraine, lequel ayant très fidellement et vaillamment combatu pour la religion sous Alphonse, roy de Castille, en la guerre qu'il avoit lors contre les Maures et Sarrazins, espousa en recompense sa fille qui luy porta en dot la province, laquelle depuis erigée en royaume, est appellée Portugal, où la race de ce premier Henry a fort chrestienement et genereusement regné jusques au dernier Henry, cardinal, trespasé de nostre temps. En Italie, les ducs de Lorraine, René premier et second, ont esté roys de Sicile. La Palestine, en laquelle nostre redemption fut faicte, a esté conquise et commandée par ce grand Godefroy de Bouillon, lequel ayant quitté son pays et ses biens, et mesme vendu son duché de Bouillon, y alla armé de zeile et de religion, où, brave et conquerant, il y establit la foy au peril de son sang, au lieu

mesme où le Sauveur avoit respandu le sien. Voylà son origine paternelle.

La maternelle estoit de la maison de Saxe, l'une des plus puissantes et anciennes de toute l'Allemagne, ayant fourny à l'Empire plusieurs grands empereurs, eslecteurs, deffenseurs et conducteurs d'armées, laquelle aussi produisit, il y a plusieurs centaines d'années, le prince Beral, lequel donna heureux commencement à la maison de Savoye, laquelle d'aage en aage sans interruption a continué jusques à present. D'elle sont sortis plusieurs Amés, Louys, Humberts, Pierres, Philiberts et autres grands princes, entre lesquels un Amé par sa force et sa valeur delivra l'isle de Rhodes de la servitude des infideles, l'asseura pour le christianisme entre les mains des chevaliers de saint Jean de Jerusalem, lesquels desirants que la posterité de leur protecteur receut dès lors quelques marques de l'obligation qu'ils luy avoient, communiquerent les armes de leur milice, qui sont de gueules en une croix d'argent à toute la maison de Savoye, laquelle les a depuis toujours retenus à grand honneur.

Ainsi ce prince estoit unurgeon de deux si grandes races, desquelles comme il receut le sang, aussi heredita il de leurs vertus; car sur la resolution qu'il prit d'aller en Hongrie, il alleguoit entre ses autres raisons, que ses predecesseurs paternels et maternels luy avoient laissé comme en heritage ceste sainte volonté, et qu'ils le conduisoient par leur exemple, comme par la main, au chemin de ce saint voyage. Il a aussi tousjours eu soin de ne rien faire qui pust obscurcir ou amoindrir la grande splendeur que la generosité de ses ancestres luy avoient acquise, et en tant qu'il luy a esté possible, il l'a non seulement cousevée, mais de beaucoup augmentée; car il estoit des plus temperants en son vivre, attendu qu'il ne mangeoit que comme par force, et ne beuvoit presque que de l'eau: il ne l'estoit pas moindre aux autres voluptés temporelles; aussi avoit il borné tous ses plaisirs dans les loix d'un chaste mariage, et au devoir que les princes ont de laisser ça bas de la posterité, vertu rare en un siecle depravé. Il s'est toujours montré sobre en la possession des grandeurs et faveurs immenses dont le ciel l'avoit comblé, et n'en abusa jamais; car sa grande reputation, ny d'estre beau frere du roy très chrestien Henry III, ny les heureux succès de ses armes et desseins, ne le firent jamais sortir des bornes de la modestie, ny abandonner la bienséance d'une humble gravité, par laquelle il donnoit un accès esgalement facile et gracieux tant aux petits comme aux grands. Il estoit fort

sobre en ses recreations qu'il rendoit compatibles, et aecommodoit au devoir de sa charge. Les assemblées inutiles luy estants en extreme mespris; tellement que le temps qui luy restoit pour son plaisir, il l'employoit partie à la lecture des bons livres, au moyen de quoy il s'estoit acquis la cognoissance de trois sciences, non seulement bienseantes, mais presque necessaires à la perfection d'un prince chrestien; car il avoit une exacte cognoissance et pratique des mathematiques, que le fameux Bressius luy avoit enseignées. Il avoit aussi l'usage de l'esloquence et la grace de bien exprimer ses belles conceptions, non seulement en la langue françoise, mais mesme en l'allemande, italienne et espagnole, èsquelles il estoit beaucoup plus que mediocrement disert, et neantmoins il n'employa jamais son bien dire en choses vaines, et n'y voulut abuser de ce beau talent que Dieu luy avoit si librement departy, ains il l'employa à la persuasion des choses utiles, louables et vertueuses. Il estoit aussi fort instruit en ceste partie de la theologie morale, qui enseigne les regles de bien establir une bonne conscience.

La pieté envers Dieu, qui est le souverain bien de l'ame, estoit le droict point de toutes ses pensées et le centre de toutes ses imaginations; à ce saint autel de la religion, il avoit consacré son ame, voué son corps, et dedié toute sa fortune.

La cour ny la guerre ne luy firent jamais abandonner la devotion, laquelle il maintenoit toujours pure parmy leurs infections. Chose à la verité qui est admirable, que l'on ne luy a veu passer une journée sans ouyr la messe [si une necessité extreme ne l'empeschoit], sans dire l'office de Nostre Dame et son chapelet, sans faire l'examen de sa conscience, et le soir et le matin, mettant ordre comme grand capitaine qu'il estoit aux sentinelles de son ame, pour la garder de la surprise de l'ennemy.

Ses biens temporels ont esté toujours dediés au service de la religion catholique, tesmoins les bastiments d'esglises, monasteres, chapelles, et services bastis et fondés, ores en l'honneur du saint sacrement, ores en l'honneur de la Vierge, de laquelle il estoit si très devot, qu'il ne seavoit jamais près de luy aucune eglise ou chapelle dediée à ceste thresoriere de graces, qu'il ne la visitast et n'y eslargist quelque aumosne. Il a basty à ses despens les monasteres des peres capucins et minimes de Nantes, comme très devot aux bienheureux les deux saints François, desquels il avoit receu plusieurs faveurs signalées, et nommement mademoiselle sa fille qu'il obtint par l'intercession de saint François d'Assise.

Estant jeune il a esté tousjours accompagné et doué des vertus susdictes, il a tousjours fait reconnoistre et remarquer en luy de grandes arres de sa pieté et prudence à venir; prudence tant requise en un chef de guerre que chacun seait, attendu qu'elle est la memoire des choses passées, le jugement des futures, et la disposition des presentes.

Sitost que l'age permit à ce prince d'endosser la cuirasse, il ne laissa passer aucune occasion de s'employer aux armes, qu'il ne l'ait embrassée avec beaucoup d'honneur et de merite, comme à la charge faite à Dormans contre les reitres, à Brouage, à La Fere, et partout ailleurs, mesme au siege d'Issoire, où commandant à l'une des bateries, il donna un signe très certain de sa grandeur future en la profession des armes; depuis lequel temps, il s'est trouvé, selon la diversité des occurrences, en plusieurs sieges, assillant et deffendant en divers armées, rencontres et batailles, où Dieu l'a tellement favorisé, que jamais il n'a eu conduite où elle n'ait esté suivie d'une heureuse victoire.

La devotion donc qu'il eut d'employer tous ses biens au service de Dieu, luy fit entreprendre à ses despens le premier voyage qu'il fit en Hongrie, où le croissant de Mahomet grossissoit si fort qu'il sembloit se vouloir rendre pleine lune, et sous la maligne influence faisoit deschoir les forces chrestiennes et presque les courages; on ne parloit plus que des progrès de l'armée turquesque et de son cimenterre. Quand Dieu suscita ce prince, qui volontairement et librement, je ne diray pas seulement de gayeté, mais encores de pieté de cœur, avec le congé du Roy partit de son pays, et se rendit en l'armée chrestienne au commencement d'octobre l'an 1599, et seachant que l'ennemy s'approchoit avec une armée invincible de Turcs et de Tartares, pour assieger Strigonie, ville très importante, il l'alla incontinent visiter, et l'assura si bien de sa presence, par l'offre qu'il fit de s'y enfermer, et l'ordre qu'il donna pour la conservation des forts, qu'on estoit sur le point d'abandonner, que les ennemis estants advertys de son arrivée et resolution, changerent de dessein, et tirerent droict contre l'armée chrestienne, à la teste de laquelle ils trouverent tout aussitost ce prince, qui leur eust fait dès lors ressentir les effects de sa presence, s'il eust eu autant de pouvoir et de commandement en l'armée chrestienne, qu'il y en a eu depuis, ainsi qu'il fut recogneu par la perte des occasions, qui, selon son advis, devoient estre embrassées. De quoy l'Empereur bien adverty desira le voir; ce qui luy fit pren-

dre le chemin de son retour par Prague, où il le receut avec fort grand accueil; et ayant recogneu par ce premier essay l'excellente valeur et prudence de ce prince, il le fit son lieutenant general, et luy en envoya les patentes jusques en la ville de Paris où il estoit de retour de son premier voyage. Avant que de les accepter, il les presenta au Roy, n'estimant rien d'honorable que ce qui seroit autorisé par son commandement. Sa Majesté comme Très Chrestienne luy permit d'accepter cette charge si belle et si digne du nom françois.

Pour la seconde fois ce prince alla en Hongrie, et tira droict à Vienne, et de là à Javarin ou estoit l'armée chrestienne d'environ treize mil hommes, où il fut receu et recogneu lieutenant general de Sa Majesté imperiale, et mis en possession de sa charge par l'archiduc Matthias, frere de l'Empereur. A peine estoit il arrivé, qu'il vid Canise assiegée d'une grande armée de Turcs, ainsi que nous avons dict cy dessus en l'an 1600, et où tous les capitaines expérimentés ont dict, que si ce prince eust esté secouru de vivres par ceux qui le devoient faire, comme il secouroit la ville par ses armes, elle eust indubitablement esté conservée.

Sur la fin d'aoust de l'an 1601, ce prince remit aux champs son armée, qui pouvoit estre de dix sept à dix huit mil hommes, ayant assiegé et pris Albe Regale, vaincu en plusieurs charges et rencontres le secours des Turcs; il mourut d'une fievre pestilente revenant victorieux en sa patrie, ainsi que nous avons dict.

Voylà donc le sommaire de la vie de ce prince; car de vouloir dire tout, ny le temps ny le lieu ne le permettent pas, ce sera le subject de quelque historien particulier.

Le Roy avant passé le jour de Pasques à Fontainebleau, où il toucha les malades, et sceu par le sieur de La Fin ce qu'il avoit tant désiré, touchant la conspiration du duc de Biron, ainsi que nous dirons cy après, il partit pour aller à Blois, et de là à Poitiers, affin d'appaiser quelques esmotions faictes à Limoges et en Guyenne touchant la pancarte pour l'imposition du sold pour livre, et dissiper par sa prudence tous ces brouillards de sedition; mais il ne fut pas sitost arrivé à Poitiers, que l'on luy apporte la nouvelle de la cessation des audiences au parlement de Paris, et que les advocats n'avoient voulu obeyr à l'arrêt de la cour, portant, « injonction à tous advocats d'escrire et parapher de leur main à la fin de leurs escritures ce qu'ils auroient receu pour leurs salaires, affin que en cas d'exces il fust moderé lorsque la cour procederoit au jugement du procès; et qu'ils bailloient certi-

ficat de ce qu'ils auroient receu pour les plaidoyers des causes, pour estre representés en la taxe des despens, le tout à peine de concussion. »

Et que sur un autre arrêt par lequel « la cour avoit ordonné que les advocats qui ne voudroient plaider, feroient leur declaration au greffe, après laquelle il leur estoit def fendu d'exercer l'estat d'advocat, sur peine de faux, » tous les advocats s'estoient assemblés au nombre de trois cents et sept aux chambres des consultations, d'où ils auroient deux à deux traversé la grand'salle du palais, pour aller au greffe quitter leur chapperon, et declarer qu'ils ne pouvoient obeyr au premier arrêt, mais qu'ils satisfaisoient au second; que sur ce trouble, le palais estoit demeuré sans audience, et les parties qui y avoient des procès, en grand'peine pour ceste division.

Ces arrêts de la cour sont conformes au 161^e article de l'ordonnance de Blois, qui contient, « que les advocats et procureurs seroient tenus signer les deliberations, inventaires et autres escritures qu'ils feront pour les parties, et au dessus de leur seing escrire et parapher de leur main ce qu'ils auront receu pour leur salaire, et ce sur peine de concussion. »

La def fense des advocats fut imprimée auquel je reenvoye le lecteur, pour voir les raisons qu'ils avoient de ne vouloir obeyr à la loy faicte en l'assemblée des estats generaux du royaume. Il faillut toutesfois qu'ils eussent recours au Roy, qui pour appaiser ce trouble envoya au parlement ses lettres patentes, contenant sa volonté en ces termes.

« Henry, par la grace de Dieu roy de France et de Naverre, à nos amés et feaux conseillers les gens tenants nostre cour de parlement à Paris, salut. Ayant par la grace de Dieu mis fin tant aux guerres civiles qu'estrangeres, dont le royaume a esté si long temps travaillé, nous avons converty nostre principal soin à pourvoir à la reformation de plusieurs abus et desordres, que le malheur des troubles a introduits au fait de la justice et police d'icelle; sur quoy vous ayant fait entendre quel est en cela nostre intention, nous nous promettons de vostre fidelité, grande experience et zele qu'avez à nostre service et bien de cest estat, qu'en tout ce qui concerne vos fonctions, vous suivrez la bonne volonté que nous avons, à ce que la justice soit esgalement et sincerement administrée à nos subjects, et au plus grand soulagement, et moindres frais des parties que faire se peut. Ce qu'ayant esté depuis peu mis en deliberation en nostre dicte cour, toutes les chambres d'i-

celles assemblées, seroient intervenus deux arrests, par le premier desquels, en date du troisieme du present mois, conformement au 161^e article des ordonnances faictes par le feu Roy, nostre très honoré sieur et frere, sur les remonstrances faictes à Blois, par les gens des trois estats de ce royaume, assemblés par son commandement, auriez ordonné que les advocats escriroient et parapheroient de leur main, à la fin des escritures, ce qu'ils auroient receu, et les procureurs tiendroient registre de ce qu'ils recevoient des parties. Ce que depuis auroit esté par vous confirmé par arrest subsequent du dix huictiesme de cedit mois, qui avoit donné occasion à plusieurs advocats de nostredite cour, de se despartir de leurs charges et fonctions, estimants leur avoir esté loisible de ce faire, attendu la derniere clause dudict arrest, contenant que si aucuns s'en veulent desister, ils seront tenus de le declarer et signifier au greffe, et en ce cas les auriez privés de leursdictes charges, ordonnant qu'ils seroient rayés de la matricule, leur faisant deffense de consulter, escrire ny plaider sur peine de faux. Ce qu'estant par nous meurement considéré, avons de nostre pleine puissance et autorité royale deschargé lesdicts advocats de la rigueur de la susdite clause; voulons et nous plaist que nonobstant le contenu en icelle et en la declaration par eux faicte au greffe, qu'ils se departent de la fonction d'advocats, ils puissent et leur soit loisible continuer ladicte fonction, comme ils ont faict et faisoient auparavant ledict arrest et desistement; à quoy nous leur enjoignons et commandons très expressement de satisfaire, et à vous de les y admettre et contraindre par les voyes qu'aviserez necessaires et convenables, n'estant raisonnable que les parties des procès, desquels ils ont pris la charge et receu le salaire de leurs vacations, demeurent despourveues de ce conseil et de leur faire assistance. Ordonnons neantmoins, et enjoignons très expressement auxdicts advocats d'obeyr au contenu desdicts arrests de nostredite cour, en ce qui concerne le reglement par elle faict sur l'observation de ladicte ordonnance de Blois, que voulons et entendons estre gardée par toutes les autres cours de nostre royaume: et si de la part desdicts advocats, nous sont cy après faictes quelques remonstrances, concernant le faict de leurs charges, icelles leues et bien considérées en nostre conseil, ordonnans sur le reglement de la justice comme nostre intention est qu'il soit faict en bref, il y sera par nous pourveu, comme il appartiendra par raison. Mandons, etc.»

Après que ces lettres eurent esté enregistrées au parlement, avec injonction aux advocats d'obeyr à l'arrest, les audiences recommencerent, et ainsi ce trouble fut appaisé.

Le mesme jour et datte de ces lettres patentes qui furent données le 25 may à Poitiers, le Roy envoya le president Jambeville avec commission à Limoges, pour y faire punir les auteurs de l'esmotion qui y avoit esté faicte pour la pancarte, et faire deposer les consuls qui estoient en charge lors d'icelle. M. de Rosny fut envoyé à La Rochelle; mais les Rochelois luy remonstrerent de quelle importance leur estoit ceste pancarte. Le peuple de Guyenne fit au Roy de très humbles supplications, affin qu'elle fut abolie. Sa Majesté leur dit, qu'il sçavoit bien que plusieurs mal affectionnés à son service publioient que son voyage n'estoit que pour leur donner des garnisons et faire bastir des citadelles, taschans, sous ces faux pretextes, faire faire quelque esmotion et mutinerie au peuple; mais que les citadelles qu'il vouloit faire, ne seroient basties jamais que dans le cœur de ses subjects; que de tout temps le peuple de France avoit esté tenu de secourir les necessités de la couronne, et pour ce endurer telle charge qu'il plaisoit au Roy leur imposer; qu'il failloit donc qu'ils en supportassent le faict aussi bien que les autres provinces du royaume. Qu'il desiroit le contentement de son peuple, et que jamais aucun de ses predecesseurs n'avoit tant souhaité leurs prieres envers Dieu que luy, pour benir les années de son regne.

Toutes ces esmotions populaires furent pacifiées, et la pancarte établie en plusieurs lieux; mais Sa Majesté ayant cogneu par les remonstrances qui luy en furent faictes, de quelle surcharge elle estoit à son peuple, quelque temps après il la revoqua et fut abolie.

Pendant que Sa Majesté fut à Poitiers, il eut beaucoup d'avis et de grande importance touchant son estat, qu'aucuns seigneurs taschoient d'esbranler, et luy donner des affaires, sous plusieurs et divers pretextes, et estant en son cabinet, il parla de ces remuemens au mareschal de Bouillon, ainsi qu'il luy demandoit congé d'aller voir ses terres en Guyenne, lesquelles il n'avoit veues depuis huict ans. Enquis par Sa Majesté, s'il ne sçavoit pas bien ce qui se passoit, et s'il n'en estoit pas comme les autres, le mareschal de Bouillon luy respondit librement, qu'il y avoit grand subject de mescontentement de ce qu'un seul commandoit à tous les estats du royaume, et que donnant ordre à ce poinet là, toute la deliberation des seigneurs seroit aisée à appaiser, au reste ne demandant tous que le service de Sa Majesté. Le Roy lors luy dit, que

s'il n'etoit qu'à cela, il les rendroit tous contents; et l'ayant retenu encore quelques jours, finalement luy donna congé, et s'en alla en Limousin.

Durant ce voyage de Poitiers, qui dura près de deux mois, la cour sembloit triste, le Roy pensif, nul conseil, ny d'affaires aucunes de justice, sinon un à Blois.

Celuy qui advertit le Roy de la conspiration du mareschal de Biron fut le sieur de La Fin, lequel s'estoit retiré de la cour pour quelque mescontentement qu'il disoit avoir, de ce qu'ayant hasardé plusieurs fois sa vie pour le service de Sa Majesté, il s'estoit enfin endebté, tellement qu'il n'osoit plus paroistre; mais qu'ayant decouvert que l'on ne se contentoit pas de vouloir faire la guerre au Roy et troubler le royaume, que mesme il y avoit aussi des desseins sur la vie de Sa Majesté et de son dauphin, qu'il s'en estoit retiré.

Affin d'esclaircir mieux ceste conspiration, il faut la prendre à sa source, et la finir parla mort du conspirateur.

Au voyage que le mareschal de Biron fit à Bruxelles pour voir jurer la paix à l'archiduc, il vit mettre sa valeur en telle estime par les Espagnols, qu'il ne trouva point mauvais qu'un nommé Picotté, chassé d'Orleans et retiré en Flandre, luy dict qu'il estoit en sa puissance de s'eslever en une souveraine fortune avec les Espagnols, qui admiroient ses merites; son orgueil receut du contentement de ces paroles; le mareschal luy respondit, que s'il venoit en France, il seroit bien aise qu'il luy en parlast plus clairement. Picotté fait ce rapport aux Espagnols, qui dès lors s'asseurèrent de l'avoir de leur party, ou qu'ils le perdroyent.

A son retour de Flandre, le Roy le voulut marier; il faict du difficile, et donne à cognoistre qu'il recherchoit une princesse, où il pouvoit bien aspirer, mais estant promise à un plus grand que luy, il luy estoit impossible d'y parvenir. Le chevalier Breton venant en France, ainsi que nous avons dict cy dessus, pour traicter les affaires du marquisat de Saluces, luy proposa le mariage de la sœur bastarde du duc, avec deux cents mil escus.

Par la paix de Vervins, il voyoit la guerre finie, et les espées remises au fourreau; il jugea que sa valeur n'auroit plus de credit, et qu'il estoit inutile en temps de paix. Il commença dès lors à se plaindre du peu de recompense qu'il avoit eu des services faits à la couronne, quoy qu'il eust eu des recompenses si grandes, qu'il n'y avoit seigneur à la cour de sa qualité, qui ne uy en portast envie; le Roy l'avoit faict admi-

ral, puis mareschal de France, lieutenant general au siege d'Amiens, quoy qu'il y eust des princes du sang; de baron qu'il estoit seulement, il l'avoit faict duc et pair; mais son arrogance et son ambition luy firent tenir des propos de mespris contre le Roy, son bienfaiteur, et user de beaucoup de paroles libres et desbordées contre Sa Majesté.

Chacun cherche son semblable. Le mareschal de Biron trouve le sieur de La Fin, retiré en sa maison, mescontent de Sa Majesté, pour une querelle qu'il avoit contre le sieur Desdiguieres, et aussi par les raisons cy dessus dictes. Il scavoit bien que La Fin avoit negocié autresfois avec l'Espagnol et le duc de Savoye [du vivant de feu Monsieur le frere du Roy], c'est pourquoy il le jugea propre pour luy fier ses desseins. Leurs volontés furent bientost unies pour eslever leur fortune à la ruine et au trouble de leur patrie.

La Fin donc est confident du mareschal; ils envoyerent au duc de Savoye un curé et un religieux de l'ordre de Citeaux à Milan, et Picotté en Espagne, pour voir et proposer leurs intentions.

Le voyage que le duc de Savoye fit à Paris deracina le peu de fleurs de lys que le mareschal avoit encores dans le cœur, sur l'offre que l'on luy fit du mariage de la troisieme fille du duc de Savoye; ce fut un grand contentement à son ambition, car dès lors il se presuma d'estre un jour cousin de l'Empereur et neveu du roy d'Espagne: aussi il fit dire au duc qu'il donneroit tant d'affaires au Roy dans le royaume, qu'il ne songeroit pas au marquisat. Voilà pourquoy le duc de Savoye ne se soucia de tenir les promesses du traicté de Paris.

La guerre declarée en Savoye, le mareschal prend plusieurs places en Bresse, et envoie par deux fois La Fin conferer avec Roncas à Saint Claude: Roncas les entretint sur l'esperance de ce mariage. Le mareschal, pour faire paroistre sa bonne affection envers le duc, en venant trouver le Roy à Niey, fit semblant de vouloir recognoistre quelques passages auxquels il se fit conduire; mais c'estoit pour faire passer Renazé, affin d'aller advertir d'Albigny, lieutenant du duc, de se retirer, lequel sans cest advis eust esté desfait, et aussi pour dire au duc en quel estat estoit l'armée du Roy.

Or il donna cest advis incontinent après que le Roy l'eut refusé de luy laisser disposer de la citadelle de Bourg, quand elle seroit prise.

Ce refus, comme nous avons dict, le porta et le troubla de telle sorte, qu'on tint qu'il se resolut dès lors d'effectuer l'entreprise sur la personne du Roy, laquelle le sieur de La Fin et

Renazé ont découverte en leurs depositions.

Peu de jours après il envoya La Fin à Turin vers le duc de Savoye, et vers le comte de Fuentes à Milan, où arriva aussi Picotté revenant d'Espagne apportant les responses des propositions du mareschal.

Le duc de Savoye, le comte de Fuentes, l'ambassadeur d'Espagne en la cour de Savoye, La Fin et Picotté, se trouvent à Some: le secret de ceste assemblée estoit le mariage du mareschal de Biron, et de la troisieme fille du duc de Savoye, avec cinq cents mil escus de dot, et le transport de tous les droicts de la souveraineté de Bourgogne. L'on y traicta aussi des entreprises et desscins du mareschal de Biron et des moyens que l'on tiendroit au printemps de l'an 1601 pour joindre les forces d'Espagne que le comte de Fuentes avoit au Milanois, avec celles du duc de Savoye; et par ce moyen donner au Roy tant d'affaires, qu'il luy faudroit oublier la demande de son marquisat. Mais Dieu disposa autrement tous ces conseils, par la paix qui fut arrestée à Lyon, ainsi que nous avons dict cy dessus.

Le mareschal de Biron se trouva autant esbahy de la conclusion de ceste paix, que le duc de Savoye et le comte de Fuentes en faisoient des marris; il est adverty que le Roy avoit seeu quelque chose des practiques de La Fin, touchant ce mariage. Il s'advisa d'aller trouver le Roy qui se promenoit alors dans le cloistre des Cordeliers à Lyon, où après avoir parlé à luy, et que Sa Majesté luy eut commandé s'en aller à Bourg, il commença à luy dire ce qui s'estoit passé touchant le mariage qu'il avoit poursuivy sans son consentement, avec la fille du duc de Savoye; et aussi qu'estant transporté de colere, depuis le refus que Sa Majesté luy avoit fait de la citadelle de Bourg, il avoit eu de mauvaises intentions contre son service, dont il luy en demandoit pardon. Le Roy voulut sçavoir de luy comme tout s'estoit passé; mais il ne luy en dict que le moins qu'il put, toutesfois avec un semblant de grande repentance. Le Roy, pensant sçavoir tout ce qu'il avoit fait, luy pardonna pour ceste fois, à la charge de n'y plus retourner.

L'ambition du mareschal, et la haine implacable qu'il avoit contre le Roy, estoient les deux furies qui bourreloient son ame; aussi il ne fut si test party de devant le Roy, qui avoit noyé toutes ses mauvaises intentions dans la mer de sa clemence, qu'estant arrivé à Vimy pour s'en aller à Bourg, il despescha incontinent un moyne, nommé Farges, vers le sieur de La Fin, lequel estoit pour lors encores à Some avec le comte de Fuentes; et aussitost qu'il fut arrivé

à Bourg, il luy despescha encores de Bosco, cousin de Roncas.

Au depart de l'assemblée de Some, le duc de Savoye retourna à Thurin, et La Fin alla à Milan, avec le comte de Fuentes. Le comte entra en quelque soupçon de La Fin, et creut qu'il ne luy failloit pas fier ceste affaire, sur une response qu'il luy fit, laquelle il ne trouva pas bonne: ce que le comte dissimula, et renvoya La Fin pour parler au duc, auquel il avoit donné advis qu'il s'en failloit desfaire. Mais La Fin en ouyt du vent, et s'en doutant, il se contenta d'envoyer Renazé vers le duc, qui le fit retenir prisonnier; et luy il prit le chemin des Grisons, et de là se sauva à Basle et retourna en France.

Ceste conspiration ne fut pas pour cela discontinuée, le mareschal ne fit que changer de negociateur: le baron de Lux prit la place de La Fin, et Casal la continua avec luy.

La Fin est fesché contre le mareschal, de ce que Renazé est prisonnier en Piedmond, et surtout de ce qu'il n'estoit plus employé en ceste affaire, et que le baron de Lux luy en avoit osté la confidence. Le Roy en ouyt quelque vent de ce mescontentement; il manda La Fin, qui estoit alors retiré en sa maison, pour venir parler à luy; La Fin en advertit le mareschal de Biron, lequel luy manda qu'il tenoit sa vie et sa fortune entre ses mains, qu'il bruslast ses papiers, qu'il se desfit de tous ceux qui avoient fait des voyages avec luy; qu'il ne parlât plus de Renazé non plus que de celuy qui n'estoit plus au monde, qu'il luy conseilloit de n'aller en cour qu'à petit train, qu'il se preparast d'avoir de rudes paroles à son arrivée, mais qu'il les pouvoit adoucir, en assurant le Roy qu'il n'estoit allé en Italie que pour une devotion qu'il avoit à Nostre Dame de Laurette, où, en passant à Milan, on l'avoit voulu charger de proposer le mariage de la troisieme fille de Savoye avec le mareschal de Biron; mais qu'il n'y avoit voulu entendre, veu le soin que Sa Majesté vouloit prendre de le marier.

La Fin ayant eu une assurance du Roy pour venir en cour, arriva en ceste année à Fontainebleau au mois de mars; il se logea à la Mi-voye, où le Roy parla à luy; il monstra à Sa Majesté en particulier, puis par son commandement à quelques uns de son conseil, tant de preuves et de si veritables, de tout le progrès de ceste conspiration, qu'ils en furent tous esmerveillés. Il luy dit aussi tout ce qu'il avoit fait et tout ce qui s'estoit passé à Some entre le duc de Savoye, le comte de Fuentes et luy. Tous les papiers qu'il avoit touchant ceste conspiration furent mis entre les mains de monsieur

le chancelier ; ce qu'ayant fait , il supplia Sa Majesté que puisqu'il avoit descouvert une telle meschanceté , qu'il luy plust luy remettre et pardonner non seulement les attentats qu'il avoit faicts contre et au prejudice de sa couronne , mais aussi tous actes dont il auroit esté prevenu , ou pourroit estre jusques au jour de sa remission ; ce que Sa Majesté luy accorda , et depuis luy en fit expedier ses lettres d'abolition , en telle forme qu'il pouvoit desirer .

Ainsi le Roy fut certain de tous les desseins du mareschal ; pour empescher l'execution desquels , il usa si bien de sa prudence accoustumée , et fit conduire si dextrement ceste affaire , qu'il sauva et luy et son Estat , et eut enfin bonne issue de ce qu'il desiroit .

Lorsque La Fin arriva à Fontainebleau , le baron de Lux , qui estoit lors confident du mareschal , estoit en cour : le Roy luy dit qu'il estoit bien aise d'avoir parlé à La Fin , et qu'il reconnoissoit maintenant que ce que l'on luy avoit dict des desseins du mareschal de Biron n'estoit que des faux bruiets .

Aussi La Fin eut commandement d'envoyer vers le mareschal , l'asseurant qu'il n'avoit rien dict au Roy qui luy pust nuire .

Sur ce , le Roy partant de Fontainebleau pour aller à Blois et en Poictou , manda au mareschal de Biron de le venir trouver , lequel luy renvoya des excuses sur le pretexte que l'Espagnol vouloit faire passer une armée au pont de Gresiou , ainsi que nous dirons cy après , et aussi sur l'assemblée des estats de Bourgogne indiete au vingt deuxiesme may , où il failloit qu'il assistast pour le service de Sa Majesté .

Nonobstant toutes ces excuses , le Roy y envoya le sieur d'Eseures , qui estoit amy intime et serviteur du mareschal , qui luy dit que s'il ne vouloit venir , que le Roy le viendroit querir luy mesme en personne . Mais affin qu'il n'aprehendast aucun desplaisir , le Roy luy envoya aussi le sieur president Janin , lequel l'assura de la bonne volonté de Sa Majesté , et qu'il le vinst trouver ; que ne venant point , il s'accusoit plus de luy mesme que tout ce que d'autres pourroient dire .

Le mareschal , esmeu de tous ces advis , se confiant en sa deffense qu'il avoit meditée , part de Dijon et s'en vint trouver le Roy estant à Fontainebleau , faisant courir devant luy ledict sieur d'Eseures pour en assseurer le Roy . On tient qu'il receut par les chemins plusieurs advis des siens , qu'il se donnast bien garde de venir à la cour , et que s'il y venoit , il auroit la teste tranchée . D'autres luy donnerent advis de se retirer en la Franche Comté .

Il arriva à Fontainebleau le mercredy 15 juin , à six heures du matin . Ainsi qu'il arrivoit le Roy entroit dans le grand jardin , et disoit à un des seigneurs de son conseil : « Non , il ne viendra point . » Mais à l'instant le mareschal parut entre six ou sept qui estoient avec luy , et d'assez loin qu'il vid Sa Majesté , il fit trois reverences , puis le Roy s'advançant , l'embrassa et luy dit : « Vous avez bien fait de venir , car autrement je vous allois querir . » Le mareschal luy dit plusieurs excuses sur son retardement ; puis le Roy le prit par la main en se promenant , luy montrant le dessein de ses bastiments , et passerent ainsi d'un jardin en l'autre , où Sa Majesté luy parla des advis qu'il avoit eus , de quelque mauvaise intention qu'il avoit contre son estat , ce qui ne luy apporteroit qu'un repentir , s'il ne luy en disoit la verité . Le mareschal luy respondi quelques paroles hautaines ; entre autres , qu'il n'estoit venu pour se justifier , mais pour sçavoir qui estoient ses accusateurs ; qu'il n'avoit point de besoin de pardon , puisqu'il n'avoit offensé . En ces devis , l'heure du disner s'ap procha . Au lieu d'aller disner à la table de M. le comte de Soissons , prince du sang et grand maistre , il alla disner avec le duc d'Espernou , pour ce que son train n'estoit pas encores venu .

Après le disné , il vint trouver le Roy qui faisoit un tour dans la grand'salle , lequel luy montrant la statue en relief , triomphant au dessus de ses victoires , luy dit : « Hé bien , mon cousin , si le roy d'Espagne m'avoit veu comme cela , qu'en diroit il ? » Il respondi au Roy legerement : « Sire , il ne vous craindroit gueres . » Ce qui fut noté de tous les seigneurs presents ; et lors le Roy le regarda d'un œillade rigoureuse , dont il s'aperceut ; et soudain rabillant son dire , il adjousta : « J'entends , sire , en ceste statue que voylà , mais non pas en ceste personne . — Bien , monsieur le mareschal , » dit le Roy ; car quelquesfois il le cousinoit , quelquesfois il l'appelloit duc de Biron , autrefois monsieur le mareschal .

Le Roy incontinent entra en son cabinet , et commanda à deux ou trois d'entrer . Le mareschal fut plus d'une demie heure au coin du liet près la chaire , jusques à ce que M. de Rosny lui vint dire que le Roy luy vouloit parler . Il entre seul dans le cabinet : le Roy le conjure de luy dire la verité , et qu'il n'y auroit que luy qui eust la cognoissance de son affaire . Le mareschal , qui croyoit sur l'assurance que La Fin luy avoit mandé de n'avoir rien descouvert de leur entreprise , soustient encores avec paroles assurees que tout ce qu'on disoit de luy estoit faux ; supplie le Roy de luy nommer ses

accusateurs. Le Roy, voyant qu'il n'en pouvoit rien tirer, sort du cabinet et va au jeu de paume, où il fit partie, et voulut que le duc d'Espèron et le mareschal jouassent contre luy et le comte de Soissons : alors tout ce qui se disoit estoit fort remarqué. L'on tient que le duc d'Espèron dit au mareschal, lequel tenoit le jeu : « Vous jouez bien, mais vous faictes mal vos parties ; » ce qui fut interpreté par d'aucuns pour quelque mauvaise fortune qui luy adviendroit.

Le mareschal soupa ce soir à la table de monsieur le grand maistre, où il mangea peu et estoit tout pensif, sans parler à personne. Le Roy, après le souper, commanda à M. le comte de Soissons de parler au mareschal, et l'exhorter à ce qu'il luy dist la verité de ce qu'il desiroit sçavoir de luy. Le comte y va. Après quelque discours sur ce subject, il luy dit, qu'il failloit craindre l'indignation d'un Roy, et rechercher sa clemence quand on l'avoit offensé. Le mareschal luy respondit, qu'on n'auroit jamais autre parole de luy que ce qu'il avoit dit au Roy à son arrivée, mais qu'il avoit occasion de se plaindre du doute que Sa Majesté faisoit de sa fidelité, laquelle n'estoit que trop approuvée par les services qu'il avoit faicts à la couronne. Monsieur le comte donnant le bonsoir au Roy, lui rapporta la dureté du courage du mareschal.

Le lendemain le Roy se leve de bon matin, et se va promener au petit jardin près la volliere ; il fait appeller le mareschal, et luy parla assez long temps. L'on voyoit le mareschal teste nue, frappant sa poitrine en parlant au Roy ; l'on tient que ce n'estoient que menaces contre ceux qui l'avoient accusé. Après le disné, le Roy fut quatre heures en sa gallerie. La resolution lors fut prise, que puisque le mareschal ne vouloit rien declarer de sa conspiration, veu que l'on en avoit tant de preuves literales, de se saisir de luy et du comte d'Auvergne. Neantmoins le Roy voulut differer encores et parler à luy, disant, je ne veux point perdre cest homme, mais il se veut perdre luy mesme de son bon gré ; cependant ne me le faictes point prendre, si vous n'estimez qu'il merite la mort ; et je luy veux encores dire, que s'il se laisse mener par justice, qu'il ne s'attende plus à grace quelconque de moy. Lors le conseil dit tout appertement, qu'il meritoit la mort. Sur quoy le Roy fit appeller les sieurs de Vitry et Pralin pour se tenir prests à faire ce qu'il leur droit.

Le soir du jeudi le mareschal, souplant chez le sieur de Montigny, dit : « Il faut louer les vertus et liberalités du roy d'Espagne, qui allume au cœur des guerriers un ardent desir de luy faire service, recompensant outre leur merite non

seulement ceux qui ont bien faict, mais mesme les enfants des morts en ses armées et combats. » A quoy le sieur de Montigny dit : « Il est vray ; mais il ne pardonne jamais à personne qui vive une offense, non pas mesme à son propre fils. »

Après le souper, ils allerent tous chez le Roy. En entrant un quidam luy porta une petite lettre sous le nom de la comtesse de Roussy sa sœur, et comme il luy demanda de ses nouvelles, voyant qu'il ne respondoit rien, il se douta que c'estoit autre chose, et l'ayant ouverte trouva qu'on l'avertissoit « que s'il ne se retireroit dans deux heures, il seroit arrêté. » Soudain il la monstra à un des siens, nommé de Carbonnieres, qui luy dit alors : « Adieu, monsieur, je voudrois avoir un coup de poignard dans le sein, et que vous fussiez en Bourgogne. » A quoy il respondit : « Si j'y estois, et que j'en deusse avoir quatre, le Roy m'ayant mandé j'y viendrois. » Quoy faict, il entra en la chambre du Roy, où il joua à la prime avec la Royne.

Ainsi qu'il jouoit on aperceut le sieur de Mergé, gentilhomme de Bourgogne, qui luy dit quelque chose à l'oreille, et ne l'entendant point, le comte d'Auvergne vint aussi, qui luy donna de la main au costé par deux fois, et luy dict : « Il ne fait pas bon icy pour nous. »

Quand il fut près de minuiet, le Roy, rompant leur jeu, tira à part le mareschal, et l'interpella encores un coup de luy donner ce contentement, « qu'il sceust par sa bouche ce dont, à son regret, il estoit trop esclairey d'ailleurs, l'asseurant de sa grace et de bonté, quelque chose qu'il eust commise contre luy, le confessant librement qu'il le couvriroit du manteau de sa protection, et l'oublieroit pour jamais. » A quoy ledict sieur mareschal afferma « qu'il n'avoit rien à dire que ce qu'il avoit dict, n'estant venu vers Sa Majesté pour se justifier, mais le supplier seulement de luy dire qui estoient ses ennemis, pour luy en demander justice, ou se la faire soy mesme. » Le Roy le refuse, et luy dict : « Bien, mareschal, je vois bien que je n'apprendray rien de vous ; je m'en vay voir le comte d'Auvergne, pour essayer d'en apprendre davantage. »

Le Roy sort de sa chambre, et entre en son cabinet, où il commande au capitaine de ses gardes, les sieurs de Vitry et Pralin, de se saisir, sçavoir : Vitry, du comte d'Auvergne, et Pralin, du mareschal de Biron ; mais le sieur de Vitry requit à Sa Majesté de luy permettre qu'il ne prist point le comte, mais bien qu'il prendroit le mareschal de Biron, et que Sa Majesté commandast s'il luy plaisoit au sieur de Pralin de prendre le comte ; le Roy en fit quelque dif-

fiulté; mais enfin il leur dit : « Bien, mais n'y faillez pas sur vos testes. » Toute la basse cour estoit pleine de soldats armés, et les degrés et les salles, si bien qu'ils ne pouvoient fuir ny eschapper.

Le Roy rentre encores en la chambre, et dit à tous qu'ils se retirassent, et au duc de Biron : « Adieu, baron de Biron, vous sçavez ce que je vous ay dict. »

Le mareschal, pensant sortir de l'entichambre, Vitry s'approche, et luy saisit la droiete de sa gauche, et de sa droiete prit son espée, disant : « Monsieur, le Roy m'a commandé de luy rendre compte de vostre personne, baillez vostre espée. » Quelques uns de ses gens meirent la main aux armes, qui furent resserrés incontinent. Mergé aussi fut arrêté; sur quoy le mareschal du commencement dit à Vitry : « Tu te railles? — Monsieur, dit Vitry, le Roy le m'a commandé. — Hé! dit le mareschal, je te prie que je parle au Roy? — Non, monsieur, dit Vitry, le Roy est retiré. » Lors le mareschal dit : « Ha! mon espée qui a tant faict de bons services! — Ouy, dit Vitry, monsieur, baillez vostre espée. » Lors le duc de Biron, de sa main gauche, desseignit son espée, et la laissa emporter de son costé par le sieur de Vitry qui la tenoit desjà; et ainsi le menerent en une chambre, où il fut gardé toute la nuict qu'il passa en plaintes et chauds reproches.

Il avoit donné ordre s'il eust peu sortir ce soir là du chasteau, que ses chevaux fussent tous selés et bridés. Mais encores n'eust il seu eschapper. Dès lors qu'il fut party de Dijon, il n'estoit plus en sa puissance de retourner, car de disnée en soupée cent chevaux le suivoient de traicte en traicte sur ses pas; tellement qu'il a experimenté ce qui est très veritable, « qu'il ne se faut point prendre à son maistre qui ne s'en veut repentir. »

Quant au comte d'Auvergne, cuidant passer la porte du chasteau, le sieur de Pralin qui l'y attendoit, luy dit, l'arrestant : « Monsieur, demeurez, vous estes prisonnier du Roy. » Il dit : « Moy? moy? » Pralin replique : « Ouy, vous, monsieur, de par le Roy je vous arreste, et vous fais prisonnier. » Et le ramena au dedans du chasteau, où il le fit tenir par ses archers, sous bonne garde.

Le vendredy matin, le Roy faict assembler son conseil, et delibere de proceder contre les prisonniers par les formalités de justice, et fut resolu de les mener à la Bastille à Paris, durant que leurs procès leur seroient faicts et parfaicts par la cour de parlement, sauf la grace à qui la voudroit faire.

Le mesme jour, d'Eseures se vint jeter aux pieds du Roy, luy disant qu'il avoit servy de moyen d'amener le mareschal, sous la parole de Sa Majesté qui l'avoit asseuré qu'il n'auroit nul desplaisir, et neantmoins qu'il estoit prisonnier. Le Roy luy monstra lors les charges du mareschal, par lettres expresses escrites de sa main, luy representant tout ce qui s'estoit passé pour le bien du mareschal, s'il eust voulu avoir recours à sa clemence, en luy disant la verité qu'il ne luy avoit voulu dire. Ce que voyant d'Eseures, il recogneut que encores le Roy avoit usé de trop grande debonnaireté et patience envers luy, veu qu'il estoit question de la mort du Roy et de monseigneur le dauphin, et qu'il se trouvoit mesme que le comte de Fuentes avoit proposé à La Fin, que jamais l'estat d'Espagne ne se fieroit aux François, si ce n'estoit qu'ils fissent faillir la race des princes du sang, en commençant par le Roy et son dauphin, et que l'intention du mareschal estoit de renverser tout l'estat de la France; sur quoy La Fin disoit avoir apprehendé une telle horreur, et qu'il s'en estoit retiré avec grande peine.

Sur l'heure du disner, le mareschal prie qu'on dise au Roy qu'il mette ordre à la Bourgogne, d'autant que le baron de Lux, sçachant sa prison, rendroit Beaune et Dijon à l'Espagnol. Le Roy ne tint compte de cest advis, car il y avoit desjà mis ordre dès auparavant mesme qu'il en partist, ainsi que nous dirons cy après.

Le samedi, quinziesme du mois, le mareschal de Biron et le comte d'Auvergne furent amenés par eau en Bastille, où ils furent mis en chambres separées, le mareschal en celle des Saints, et le comte au dessus.

Le Roy entra aussi à Paris, le mesme jour sur le soir, par la porte Sainct Mareel, bien accompagné de noblesse; tout le peuple criant : Vive le Roy, avec un grand applaudissement et resjouissance. Trois jours après, Sa Majesté alla à Sainct Maur des Fossés, où les parents et alliés du mareschal de Biron s'allèrent jeter à ses pieds. Il estoit lors dans une gallerie du chasteau, accompagné de messieurs les prince de Condé, connestable, comte de Belin, La Rochepot, et autres seigneurs. Après qu'il leur eut dit : « Messieurs, levez vous, » le sieur de La Force dit :

« Sire, j'ay tousjours creu que Vostre Majesté recevroit nos très humbles requestes en bonne part; c'est pourquoy nous venons nous jeter à vos pieds, accompagnés des vœux de plus de cent mil hommes vos très humbles et très obeysants serviteurs, pour implorer vostre misericorde, non pour vous demander justice pour ce

pauvre miserable. Dieu veut que nous pardonnions à ceux qui nous ont offensés, comme nous desirons qu'il nous pardonne. Les hommes ne vous ont point mis la couronne sur la teste, c'est luy seul qui vous l'a donnée. Les Roys ne peuvent mieux monstrier leur grandeur, qu'en usant de clemence. Sire, je ne veux point me jeter aux extremités, sinon qu'en suppliant Vostre Majesté de luy sauver la vie, et le mettre en tel lieu qu'il luy plaira. Que maudite soit l'ambition qui l'a poussé à cela, et la vanité de se monstrier necessaire à tout le monde. Vous avez pardonné à plusieurs qui vous avoient davantage offensé. Sire, ne veuillez point nous noter d'infamie, et nous mettre en proye à une honte perpetuelle, qui nous dureroit à jamais. Je vous diray encore une fois que nos très humbles requestes ne tendent qu'à vous demander pardon et non justice. Nous sçavons tous qu'il est coupable d'avoir entrepris sur vostre Estat. Ayez esgard aux services de son pere et aux siens. Aussi que vostre clemence ne manque point en son endroit, qui n'a eu que la volonté de vous offenser, puis qu'elle a esté toujours preste de pardonner à ceux qui avoient desjà commis la faute. Ce sont les requestes de vos très humbles et fidelles subjects et serviteurs, lesquelles nous esperons que Vostre Majesté accompagnée de son ordinaire douceur, nous accordera. »

Comme le sieur de La Force achevoit, Sa Majesté les fit tous lever, et respondit :

« Messieurs, j'ay toujours receu les requestes des amis du sieur de Biron en bonne part, ne faisant pas comme mes predecesseurs, qui n'ont jamais voulu que non seulement les amis et parents des coupables parlissent pour eux, mais non pas mesme les peres et meres, ny les freres. Jamais le roy François ne voulut que la femme de mon oncle le prince de Condé luy demandast pardon. Quant à la clemence dont vous voulez que j'use envers le sieur de Biron, ce ne seroit misericorde, mais cruauté. S'il n'y alloit que de mon interest particulier, je luy pardonnerois, comme je luy pardonne de bon cœur; mais il y va de mon Estat, auquel je dois beaucoup, et de mes enfants que j'ai mis au monde; car il me pourroient reprocher, et tout mon royaume, que j'ay laissé un mal que je cognoissois, si je venois à defaillir. Il y va de ma vie et de mes enfants, et de la conservation de mon royaume; je laisseray faire le cours de justice, et vous verrez le jugement qui en sera donné. J'apporteray ce que je pourray à son innocence, je vous perimets d'y faire ce que vous pourrez, jusques à ce qu'ayez cogneu qu'il soit criminel de leze majesté; car alors le pere ne peut solliciter pour

le fils, le fils pour le pere, la femme pour le mary, le frere pour le frere. Ne vous rendez pas odieux à moy pour la grande amitié que vous luy avez portée. Quant à la note d'infamie, il n'y en a que pour luy. Le connestable de Sainct Pol de qui je viens, le duc de Nemours de qui j'ay herité, ont ils moins laissé d'honneur à leur posterité? Le prince de Condé mon oncle, n'eust il pas eu la teste tranchée le lendemain, si le roy François ne fust mort. Voylà pourquoy vous autres qui estes parents du sieur de Biron, n'aurez aucune honte, pourveu que vous continuiez en vos fidelités, comme je m'en assure. Et tant s'en faut que je vous veuille oster vos charges, que s'il en venoit de nouvelles, je les vous donnerois; voylà Sainct Angel qu'il avoit esloigné de luy, parce qu'il estoit homme de bien: j'ay plus de regret à sa faute que vous mesmes; mais ayant entrepris contre son bienfaicteur, cela ne se peut supporter. »

Alors le sieur de La Force dict au Roy; « Sire, nous avons pour le moins cest advantage, qu'il ne se trouve point qu'il ayt entrepris sur vostre personne. » Le Roy dict: « Faictes ce que vous pourrez pour son innocence, je feray de mesme. »

Aux premiers jours de la prison du mareschal, il mangeoit peu et ne pouvoit dormir; il ne sortoit de sa bouche que des paroles qui offensoient Dieu et le Roy; sa colere luy faisoit dire des choses sans raison, et mesme l'on tient qu'il avoit eu advis que ses amis travailloient à le faire evader par le moyen d'un petard; mais quand il vid qu'il estoit gardé si soigneusement, que ceux qui venoient dans sa chambre y entroient sans armes, qu'on le servoit avec des cousteaux sans poinete, et qu'il sceut le refus de la requeste de ses parents à Sainct Maur, il dict, comme en riant: « Ha! je vois bien que l'on me veut faire tenir le chemin de la Greve. » Et dès lors il commença à demander plus justice de ses accusateurs, mais demanda à parler aux sieurs de Villeroy et de Sillery, qui allèrent parler à luy par le commandement de Sa Majesté. Monsieur l'archevesque de Bourges l'alla aussi voir, et le fit reconcilier avec Dieu. Il commença à recognoistre quelque peu de sa faute, et à n'avoir plus d'espoir qu'en la misericorde du Roy. Aussi ceste suppliante lettre courut par Paris, que l'on disoit avoir esté présentée au Roy de sa part.

« Sire, entre les perfections qui accompagnent la grandeur de nostre Dieu, sa misericorde paroist par dessus toutes; c'est celle qui a reconcilié les hommes avec luy, et ouvert les portes du ciel au monde. Ceste belle partie qui faict le tout d'une vertu excellente, vous ayant esté

communiquée par ce grand monarque, de don et grace speciale sur tous les autres roys de la terre, comme fils aîné de son eglise, et ayant jusques icy mesné divinément le sang de vos ennemis : ceste partie se trouvera reclamée en la fortune du mareschal de Biron, qui l'ose implorer, sans vous dire que ce soit blasme à un subject qui a offensé son prince, de recourir à sa douceur pour avoir sa paix, puisque c'est la gloire de la creature qui a offensé son createur de demander en soupirant la remission de son offense. Or, Sire, si jamais Vostre Majesté de qui la elemence a tousjours honoré les victoires de son espée, desire de signaler et rendre memorable sa bonté par une seule grace, c'est maintenant qu'elle peut paroistre, en donnant la vie et la liberté à son très humble serviteur, à qui la naissance de la fortune avoit promis une plus honorable mort que celle qui le menace. Ceste promesse de mon destin, Sire, qui vouloit que mes jours fussent sacrifiés à vostre service, s'en va estre honteusement violée, si vostre bonté et misericorde ne s'y oppose, et ne continue en ma faveur les miracles qu'elle a faits en France, lesquels honoreront à jamais vostre regne. Vous ferez en la vie temporelle ce que Dieu fait en la vie spirituelle, et, sauvant les hommes comme il sauve les ames, vous vous rendez de tant plus digne de l'amour du monde et des benedictions du ciel. Je suis vostre creature, Sire, eslevée et nourrie avec vos honneurs à la guerre par vos liberalités et par vostre sage valeur; car de mareschal de camp, vous m'avez fait mareschal de France; de baron due, et d'un simple soldat m'avez rendu capitaine. Vos combats et vos batailles ont esté mes escholes, où en vous obeysant comme à mon Roy, j'ay appris à commander les autres. Ne souffrez pas, Sire, une occasion si miserable, et laissez moy vivre pour mourir au milieu d'une armée, servant d'exemple d'homme de guerre qui combat pour son prince, et non d'un gentilhomme malheureux que le supplice desfait au milieu d'un peuple ardent à la curiosité des spectacles, et impatient en l'attente de la mort des criminels. Que ma vie, Sire, finisse au mesme lieu où j'ay accoustumé d'espandre mon sang pour vostre service, et permettez que celuy qui m'est resté de trente deux playes que j'ay receues en vous suyvant et imitant vostre courage, soit encores davantage respandu pour la conservation et accroissement de vostre empire, et que je reconnoisse la grace que vous m'avez faite de me laisser la vie. Les plus conjurés de vostre royaume ont espruvé la douceur de vostre elemence, et jamais, à l'exemple de Dieu, vous n'a-

vez aimé la ruyne de personne. A present, Sire, le mareschal de Biron vous demande ce mesme benefice, et supplie vostre pieté de se monstrier en cela aussi puissant que mon malheur est grand; et vous desrobber le souvenir de ma faute, affin qu'avez memoire de mes services et de ceux de feu mon pere, de qui les cendres vous adjurent de pardonner à son fils, et de vous laisser esmouvoir à sa requeste. Si les ennemis de ma liberté gaignant la faveur de vos oreilles, vous donnoient de mauvaises impressions de ma fidelité, et vous faisoient penser que je serois suspect en vostre royaume, bannissez moy de vostre cour, et me donnez pour mon exil la Hongrie, et me privez de l'honneur de pouvoir servir le partienier de vostre estat, et que je puisse au moins faire quelque service au general de la chrestienté, et rebastir une fortune estrangere sur les ruynes de celle que j'avois en France, dont Vostre Majesté auroit la disposition souveraine, aussi bien que de ma personne; car, en quelque lieu qu'elle m'envoyast, je serois et paroistrois François, et le repentir de mon offence me rendroit passionné au bien de ma patrie. Si vous me faictes ce bien, Sire, je beniray vostre pieté, et ne maudiray point l'heure que vous m'avez despoillé de mes estats et de mes charges, car ayant en la place de l'espée de mareschal de France, celle de soldat que j'apportay au commencement que j'arrivay en vos armées, je pourray estre utile au service de l'eglise, et practiqueray loin de France ce que j'ay appris près de vous; que si elle me deffend le manieement des armes, donnez moy, Sire, ma maison pour prison, et ne me laissez que ma foy pour garde, et ce qu'il faut de moyens à un simple gentilhomme pour vivre chez soy; je vous engage la part que je pretends au ciel que je n'en sortiray que lorsque Vostre Majesté le me commandera. Laissez vous toucher, Sire, à mes soupirs, et destournez de vostre regne ce prodige de fortune qu'un mareschal de France serve de funeste spectacle aux François, et que son Roy, qui le souloit voir combattre dans les perils de la guerre, ait permis durant la paix en son estat qu'on luy ait ignominieusement ravy l'honneur et la vie. Faictes le, Sire, et ne regardez pas tant à la consequence de ce pardon qu'à la gloire d'avoir peu et voulu pardonner un crime punissable. Car il est impossible que cest accident pust arriver à d'autres, parce qu'il n'y a personne de vos subjects qui puisse estre seduit comme j'ay esté par les malheureux artifices de ceux qui aimoient plus ma ruyne que ma grandeur, et qui, se servant de mon ambition pour corrompre ma fidelité, m'ont conduit au danger où

je me trouve. Voyez ceste lettre, Sire, de l'œil que Dieu a accoustumé de voir les larmes des pescheurs repentants, et surmontez vostre juste courroux pour reduire ceste victoire en la grace que vous demande, Sire, vostre très humble et très obeyssant serviteur,

BIRON. »

Plusieurs ont estimé que jamais le mareschal n'envoya ceste lettre au Roy, veu que son humeur estoit contraire à ce qui y estoit contenu. Chacun lors en faisoit des discours, tant sur l'utilité et la nécessité que l'on avoit d'un bon chef tel que luy en Hongrie pour le bien general de la chrestienté, que sur la submission de ne manier plus les armes et ne bouger de sa maison. Mais l'on respondoit à cela que, puisqu'il avoit desjà une fois abusé de la clemence du Roy, quelle assurance luy eust il donné et à la France de ses promesses, veu mesme qu'estant prisonnier, il ne se pouvoit tenir de menacer ses accusateurs? Qui eust esté celuy qui l'eust voulu garder dans sa maison? De quoy l'eust on enchaîné? Bref, que les crimes de leze majesté au premier chef ne se pouvoient ny ne devoient estre pardonnés.

Les lettres, pour luy faire et parfaire son procès, furent expediées et envoyées à la cour de parlement, dont la teneur ensuit :

« Henry, par la grace de Dieu, roy de France et de Navarre, à nos amés et feaux conseillers les gens tenants nostre cour de parlement à Paris, salut. Ayant esté informé des entreprises faictes par le duc de Biron contre nostre personne et nostre estat, pour obvier aux malheurs, ruynes et desolations qui adviendroient à ce royaume, si telle felonie pouvoit estre mise à effect; la charité et amour que nous portons à nos subjects, et l'obligation de laquelle Dieu nous a chargé de n'obmettre chose qui soit au pouvoir d'un bon prince pour les conserver, et nous opposer à tout ce qui peut troubler le repos et renouveler la face des miseres, dont il a pleu à la Majesté Divine se servir de nous pour les delivrer, avons, pour la charité que devons à nostre patrie, et forçant la douceur de nostre naturel, pris resolution de nous asseurer de la personne dudict duc, et à cest effect ordonné qu'il soit gardé en nostre chasteau de la Bastille où il est à present detenu. Et d'autant que le devoir de la justice et nostre conscience nous commandent que la verité d'un crime si enorme soit averée, et que la punition des coupables, de quelque qualité et dignité que ce soit, s'en fasse selon qu'il est porté par les lois et ordonnances du royaume, nous avons renvoyé et renvoyons ledict duc, pour luy estre faict et parfaict son pro-

cess criminel et extraordinaire, et par vous procedé à l'instruction et jugement d'iceluy; gardant et observant les formes qui doivent estre gardées en affaires de telle et si grande importance, et à l'endroit de personnes qui ont la qualité dudict accusé. Comme aussi, nous vous donnons pouvoir et mandement de proceder, faire et parfaire le procès contre tous ceux que trouverez coupables, consentants et adherants à ladicte conspiration, de quelque dignité qu'ils soient. Mandons à nostre procureur general de faire en cela toutes poursuittes et requisitions qu'il verra estre necessaires; et à vous d'y vaquer toutes affaires cessantes et postposées, et n'y faictes faute; car tel est nostre plaisir, etc. »

« Henry, etc., à nos amés et feaux conseillers messires Achiles de Harlay, premier president en nostre cour de parlement de Paris, et Nicolas Potier, aussi president en nostre cour de parlement, conseillers en nostre conseil d'estat; maistres Estienne Fleury et Philibert de Turin, conseillers en icelle cour. Comme par nos lettres patentes du jourd'huy, dix huitiesme jour dudict mois, nous avons renvoyé à nostre cour de parlement la cognoissance de l'entreprise dressée contre nostre estat et personne par le duc de Biron; pour la preuve et verification de laquelle il est besoin d'instruire le procès dudict Biron, par interrogatoire, recollement et confrontation. A ces causes, et par la confiance que nous avons entiere et parfaite de vostre suffisance et capacité, prud'homme et affection au bien de ce royaume, nous vous avons commis et deputés, mettons et deputons pour faire et parfaire ladicte instruction, et mettre ledict procès en estat de juger, pour enfin estre procedé au jugement d'iceluy par nostredicte cour, selon les formes qui doivent estre gardées et observées en crime de si grande importance, et à l'endroit de personnes qui ont la qualité de l'accusé. Car tel est nostre plaisir, etc. »

Le procès du mareschal fut instruit à la Bastille; le sieur de La Fin luy estant présenté du commencement, il ne luy donna aucuns reproches, ains dit qu'il le tenoit pour gentilhomme d'honneur, son amy et son parent, car il pensoit qu'il n'eust rien dit contre luy. Or, les principaux poincts de la deposition du sieur de La Fin estoient :

L'intelligence que ledict mareschal avoit eue avec un nommé Picotté, de la ville d'Orleans, refugié en Flandre, pour estre un ardent ligueur, et lequel avoit faict plusieurs voyages en Flandre et en Espagne pour le mareschal.

Plus, que durant que le duc de Savoye estoit à Paris, que ledict sieur de La Fin ne bougeoit

du logis dudict sieur mareschal, et n'en sortoit que de nuict, pour aller conférer avec ledict duc, qui le chargeoit souvent de messages vers ledict mareschal; mesme que ledict duc avoit dict à de La Fin, que soupant chez Zamet avec le Roy, sur un discours auquel il fut fort parlé des vaillants, que Sa Majesté avoit mis ledict mareschal après beaucoup d'autres.

Et sur ce que ledict duc de Savoye avoit dict au Roy qu'il desiroit nourrir ses enfans en France, mesme y marier ses filles, suppliant Sa Majesté luy donner des gendres, et luy en ayant nommé aucuns, entre autres le mareschal, le Roy auroit respondu « qu'il n'estoit pas de la centiesme maison de France; » ce que ledict sieur de La Fin auroit rapporté audict mareschal, avec offres de la part dudict duc de luy donner sa fille en mariage: ce que ledict mareschal avoit eu fort agreable.

Que depuis, le Roy estant en Savoye, ledict mareschal avoit fait tout ce qu'il pouvoit pour la conservation dudict duc de Savoye, aux ruynes de l'armée du Roy, mesme à la perte de sa propre personne.

Que lorsque le mareschal estoit devant Bourg, qu'il avoit envoyé plusieurs instructions esrites de sa propre main audict duc, tant par quelques soldats que par Renazé, de toutes les forces du Roy, des moyens de le desfaire, des deffaux qui se trouvoient en ses places, des moyens de les deffendre, le tout fort particulièrement.

Que lorsqu'il fut question de prendre le fort Sainte Catherine, que ledict mareschal advertit celuy qui y commandoit de faire promptement des palissades hors la ville, d'autant qu'ayant esté recogneu qu'il n'y avoit que quatre cents hommes dedans, le sieur de Vitry avoit offert au Roy de l'escallader en plein jour.

Qu'il avoit aussi adverty ledict gouverneur du fort Sainte Catherine de poincter ses pieces, et qu'il meneroit le Roy le lendemain recognoistre la place, où affin qu'on ne le tuast luy mesme, il se feroit signaler par un pennache noir; mais que si ce dessein failloit, qu'il estoit aisé de metre hors de la ville quelques cavalliers en embuscade à la faveur du fossé, qui pourroient facilement se saisir du Roy, parce qu'il le meneroit si avant luy troisieme, qu'il ne s'en pourroit desgager.

Que depuis, ledict de La Fin, par l'advis et ordonnance dudict mareschal, avoit fait certains voyages à Sainct Claude, Milan, Turin, Pavie et en Suisse, où il avoit conféré tant avec ledict duc de Savoye et Roncas son secretaire, le comte de Fuentes et l'admiral d'Aragon, qu'au pays de Suisse avec un docteur, agent d'Espagne, nom-

mé Alphonse Casal, avec lesquels il avoit traité des seuretés que l'on pouvoit prendre les uns des autres, avec charge mesme de conclure; mais que ledict de La Fin ne l'avoit jamais voulu faire.

Que les clauses dudict traité estoient, que l'on promettoit au mareschal la belle sœur du roy d'Espagne, ou sa niece de Savoye, en mariage, la lieutenance par toutes ses armées, dix-huit cents mil escus par la guerre de France, le duché de Bourgogne en propriété, sous l'hommage d'Espagne, et que ledict sieur mareschal promettoit servitude perpetuelle et affection à l'Espagne, et de bouleverser tous les ordres et estats de France, et rendre ce royaume eslectif, à la nomination des pairs, à la mode de l'Empire.

Le mareschal n'eut pas plustost entendu ceste deposition, qu'il dit une infinité d'injures à de La Fin, comme du plus meschant homme du monde; on le laisse dire; mais de La Fin luy soustint fort pertinemment tout ce qu'il avoit déposé. A quoy le mareschal luy dit plusieurs fois: « Si Renazé estoit icy il te dirait bien le contraire. » Lors l'on fait retirer de La Fin. Quatre jours après, Renazé, qui s'estoit sauvé de Quiers en Piedmont, et avoit amené ses gardes quant et luy en France, luy est présenté. Le mareschal, estonné de voir celuy qu'il tenoit pour mort, demeura sans response: ce fut lors qu'il pensa mesme que l'Espagnol et le Savoyard l'avoient trahy.

Renazé soustient au mareschal qu'il avoit fait les voyages contenus en la deposition de La Fin, et nombre d'autres par son commandement, mesme qu'il avoit porté lettres et advertissements au duc de Savoye, et à ses capitaines commandans dans les places assiegées.

Un nommé Hebert, secretaire dudict mareschal, qui recogneut avoir escrit de sa main des lettres en chiffres, qui tesmoignoient les grandes intelligences dudict mareschal avec le duc, et maintenoit avoir fait les autres coppies sous les originaux, escrits de la main de son maistre. Confessoit d'abondant avoir fait depuis quatre mois un voyage à Milan, par le commandement dudict mareschal, avec protestation toustesfois que ce n'estoit que pour acheter des espées, esperous et draps de soye; desquels achapts il monstreroit un bordereau jusques à seize cents escus.

Ces lettres, memoires et instructions montrées au mareschal par lesdiets sieurs commissaires, il en recogneut aucunes, et nia les autres, mais confessoit specialement qu'il avoit escrit trois feuillets de papier, contenant les deffaux

de l'armée du Roy; qu'il y avoit en la monstre faicte seize cents passe vollants, dont Grillon, s'estant voulu excuser au Roy, il n'avoit voulu l'escouter: que la noblesse ne seroit plus que quinze jours en l'armée et s'en vouloit aller. Que le Roy n'avoit plus d'argent, ayant despendu les quatre cents mil escus de son mariage, et n'ayant un teston pour renouveler l'alliance des Suisses. Qu'il estoit contrainct d'aller recevoir la Royne, et que M. d'Espéron l'accompagneroit, ayant refusé de demeurer en l'armée. Que M. de Montpensier n'en avoit voulu accepter la charge et commandement, ny lediet mareschal de Biron [ainsi parloit il de soy en tierce personne], et que M. le comte de Soissons l'avoit promis, qui estoit son pis aller; donnoit après advis, de l'ordre qu'il failloit tenir et establir pour la defense des places. Que la prise de Montmelian descourageoit tous les gens de bien; qu'il falloit divertir l'armée du Roy par la Provence, en y jettant des forces à l'improviste. Surtout parloit fort des cinquante mil escus qu'il failloit envoyer, et quatre mil hommes, autrement tout estoit perdu, et infinis autres advertissements.

Pour faire lever le crime de ses escrits, le mareschal disoit que de La Fin les luy avoit faict escrire pour se souvenir des fautes qui s'estoient passées en ceste armée, et non pour les envoyer aux ennemys du Roy, et croyoit qu'il les avoit bruslés dès lors. Eutre les tesmoins, il luy fut confronté un vallet de chambre du Roy, qui avoit couché en sa chambre par le commandement de Sa Majesté, la premiere nuit de sa prison, lequel luy maintint, que le sieur mareschal l'avoit prié de faire advertir ses secretares, de se destourner pour quelques jours, et que l'on advertist chez le comte de Roussi, pour envoyer en diligence à Dijon, en faire autant de ceux qui estoient restés; et sur tout s'ils estoient interrogés qu'ils disent tous constamment que le mareschal n'escrivoit jamais en chiffre, laquelle deposition servit à destruire la negation qu'il avoit faicte au premier interrogatoire; sçavoir, qu'il eust jamais escrit en chiffre.

Le mardi, 23 de juillet, messire Pomponne de Bellievre, chancelier de France, accompagné de MM. de Messes et de Pontcarré, conseillers d'estat, vint au parlement, les deux massiers, et les officiers de la chancellerie marchants devant luy.

Les gens du Roy demanderent deffaut contre messieurs les pairs de France, qui avoient esté adjournés deux fois pour assister au jugement, sans que neantmoins ils y ayent comparu, ny envoyé excuse, et que pour le prouffit d'iceluy

il fust passé outre; ce qui fut ordonné sur le champ.

Puis fut leue une requeste présentée par madame la mareschale de Biron, mere de l'accusé, pour donner conseil à son fils, affin de deffendre; elle fut communiquée aux gens du Roy, qui l'empescherent, attendu l'action criminelle et l'estat du procès, sur quoy fut dict: Neant par arrest.

On employa trois seances à la vision des pieces. Le procès veu, et les conclusions du procureur general, le samedy 27 l'on fit venir le mareschal au parlement; M. de Montigny, gouverneur de Paris, alla à la Bastille sur les cinq heures du matin, et dict au mareschal que la cour estoit assemblée pour son procès, que monsieur le chancelier y estoit, et luy avoit commandé de l'y amener. Le mareschal ayant achevé de s'habiller, monte dans un carrosse à la porte de la Bastille, sur les cinq heures du matin, et fut conduit par l'Arsenal au bord de la riviere, puis entra dans un bateau, lequel avoit en carré de sept à huit pieds, au milieu fermé d'ais et de cinq pieds de haut, puis couverts par dessus de tapisserie: dedans estoit lediet mareschal, avec les sieurs de Montigny et de Vitry, capitaines des gardes; par dehors et dans deux autres bateaux estoient les soldats qui le suyvoient.

Il fut amené, depuis l'eau qui est au pied de l'isle, par le bailliage dans le Palais, où il entra par la porte de la Tournelle, puis passa par dessous la quatriesme chambre, et delà fut conduit en la chambre dorée, où il y avoit cent douze juges. On le fit passer dans le barreau au mesme lieu où sont interrogés les criminels, et luy bailla on un haut tabouret pour s'asseoir. Mais comme il eut ouy les premieres paroles de monsieur le chancelier, qui a la voix un peu basse, il se leva et porta son siege plus proche dans le parquet, disant: Pardonnez moy, monsieur, si je m'avance, je ne vous entends pas si vous ne parlez plus haut.

Toutes les depositions furent recueillies en cinq poinets capitaux, sur lesquels il fut interrogé par monsieur le chancelier, qui accomoda si bien son discours, qu'il ne le nomma jamais par son nom, ny par aucunes de ses qualitez.

Le premier, d'avoir communiqué avec un nommé Picotté de la ville d'Orleans, réfugié en Flandre pour prendre intelligence avec l'archiduc, et de faict avoit donné audiet Picotté cent cinquante escus, pour deux voyages par luy faits à ceste fin.

Le second, d'avoir traicté avec le duc de Sa-

voye, trois jours après son arrivée à Paris, sans la permission du Roy, de luy avoir offert toute assistance et service envers et contre tous, sur l'esperance du mariage de sa troisieme fille.

Le troisieme, d'avoir eonné avec ledit duc, tant pour la prise de Bourg qu'autres places; de luy avoir escrit, et donné advis d'entreprendre sur l'armée du Roy et sur sa personne, mesme de luy avoir escrit à ceste fin plusieurs choses importantes au bien de son service.

Le quatrieme, d'avoir voulu conduire le Roy devant le fort Sainete Catherine pour le faire tuer, et à ceste fin avoir donné advis au capitaine qui estoit dedans, du lieu et du signal pour reconnoistre Sa Majesté.

Le cinquieme, d'avoir envoyé La Fin traicter avec le duc de Savoye, et avec le comte de Fuentes, contre le service du Roy.

Quant au premier poinct, le mareschal respondit, qu'estant Picotté prisonnier entre ses mains en la Franche Comté, il luy diet: Qu'il avoit agreable qu'il s'employast à la reduction de Seurre, pour ce qu'il cognoissoit le capitaine La Fortune qui estoit dedans, qui ne demandoit pour toute recompense que sa liberté. De quoy ayant escrit au Roy, Sa Majesté le trouva bon, et de fait ledict Picotté s'y employa, si bien que la place fut assurée au service de Sa Majesté.

Que depuis ceste reduction, il n'avoit veu ledict Picotté qu'en Flandre lorsqu'il alla pour la confirmation de la paix; que ledict Picotté le vint trouver avec plusieurs autres, pour le supplier d'interceder auprès du Roy à ce qu'ils peussent rentrer dans leurs biens, et que s'il leur rendoit ce bon office, qu'ils luy feroient present d'une couple de tentes de tapisseries; de quoy estant offensé, luy respondit: Qu'il entendoit seulement luy en faire faire bon marché. Depuis n'avoit ouy parler dudict Picotté, sinon qu'environ un an, qu'estant en son gouvernement ledict Picotté luy escrivit qu'il avoit fait plusieurs voyages pour la reduction de Seurre; qu'il estoit miserable, chassé de son pays, et le supplioit d'avoir pitié de luy; qu'il avoit emprunté cent cinquante escus qu'il luy avoit envoyés, lesquels ayant employé dans un estat de quelques frais faits pour le service du Roy, Sa Majesté auroit apostillé audiet estat, bien que ceste partie soit sous le nom de Belle-rie, toutesfois elle a esté baillée à Picotté pour la reduction de Seurre; que jamais il n'a eu autre communication avec luy.

Quant au second poinct, d'avoir traité avec le duc de Savoye sitost qu'il fut arrivé à Paris, il supplie le Roy de se ressouvenir qu'il n'arriva

à Paris auprès de sa Majesté que quinze jours après que le duc de Savoye y fut arrivé, et que La Fin qui l'accuse n'arriva que quinze jours après luy. Qu'il estoit vray que le Roy disnant à Conflans, et le duc de Savoye avec luy, après que Sa Majesté se fut pourmenée long temps, il luy prit envie d'aller à la garderobe, et commanda à M. le comte d'Auvergne, et à luy, d'entretenir cependant ledict sieur duc; que MM. les comte de Soissons et duc de Montpensier survenants, il leur quitta la place, et alla trouver le Roy qu'il attacha, et luy donna à boire, et incontinent partirent pour aller à Paris.

Que sur quelques discours que luy tint Roncas, secretaire du duc de Savoye, du mariage de la troisieme fille de Son Altesse, il en parla au Roy; que Sa Majesté luy ayant depuis fait entendre par M. de La Force qu'il ne le trouvoit pas bon, que depuis il n'en avoit point parlé.

Que tant s'en faut qu'il eust intelligence avec ledict duc, que le Roy ayant commandé de l'accompagner à son retour pour le faire passer par la Bourgogne, qu'il supplia Sa Majesté de l'en excuser; sur ce, dit-il, qu'il voyoit les affaires si peu assurées, qu'il estimoit que dans peu de temps il en faudroit venir aux mains avec luy, et qu'il auroit regret, après avoir fait bonne chere avec un prince, de luy faire la guerre; et supplioit Sa Majesté de l'en dispenser, ce qu'il luy accorda. Et au reste, de dire qu'il avoit ce dessein de le faire passer par les plus fortes villes de son gouvernement, afin de les faire reconnoistre; qu'au contraire il avoit advisé le baron de Lux, de le faire passer par les plus foibles; que tout le monde en estoit tesmoin, et du conseil qu'il donna pour ce regard.

Pour le troisieme poinct, dont il estoit accusé d'avoir intelligence avec ledict duc de Savoye, durant la guerre derniere contre luy, qu'il n'y a nulle apparence.

Premierement, qu'il avoit pris Bourg, quasi contre la volonté du Roy, sans assistance si non de ceux qui estoient ordinairement près de luy.

Que les gouverneurs des places qui estoient lors subjects du duc, et qui sont maintenant au service du Roy, pouvoient tesmoigner de la verité, estant à croire que s'il eust esté ainsi, qu'il eust eu intelligence avec leur maistre, qu'ils en eussent seeu ou cogneu quelque chose.

Que de quarante convois de vivres que l'on avoit voulu faire entrer à Bourg, qu'il en avoit desfait ou repoulsé trente sept, et les trois qui y estoient entrés, c'estoit lors qu'il n'y estoit pas.

Pour l'accusation faite contre luy, d'avoir donné advis audiet duc de desfaire le regiment

de Chambaut, il prouvera et fera voir, premierement, que ledict Chambaut n'arriva point à l'armée d'un mois après l'accusation que l'on faict contre luy pour ce regard. Secondement, que cest advis estoit sans apparence, et hors du sens commun, pource que du lieu où il estoit, au lieu où l'on disoit qu'estoit ledict Chambaut, il y avoit cinq ou six journées, autant pour aller trouver Son Altesse, il en failloit avoir autant pour revenir, et pour le moins quelque temps pour y acheminer des forces, et qu'un regiment ne demeure pas tant logé à un logis; que tout cela estoit une invention de La Fin purement faulse.

Car le Roy a dict [qu'il ne le sçait d'autre que de luy] que l'on luy vouloit faire offre de vingt mil escus pour faire entrer du secours dans la citadelle de Bourg; mais que l'ayant recogneu si entier au service de Sa Majesté, l'on ne luy en osa parler.

Que s'il eust eu quelque mauvais dessein contre le Roy et la France, qu'il n'eust pas rendu Bourg qu'il tenoit, veu qu'il l'avoit franchement remis entre les mains de celui que le Roy avoit commandé.

Et combien que Sa Majesté par resultat du conseil, qu'il a dans une boiste, luy eust commandé après quelques trefves faictes avec le duc de Savoye, de fournir à ceux de la citadelle de Bourg quatre cents pains par jour, cinquante bouteilles de vin, un demy bœuf et six moutons; qu'il avoit réduit le tout à cinquante bouteilles de vin et un gigot de mouton; par le moyen de laquelle reduction ceste place avoit esté mise au service du Roy au temps qu'ils avoient promis.

Pour le quatriesme poinet, qu'il avoit intelligence avec le gouverneur du fort de Sainte Catherine pour faire tuer le Roy; qu'il supplie Sa Majesté d'implorer sa memoire, pour se ressouvenir que luy seul le divertit contre le dessein que Sa Majesté en avoit d'aller voir et reconnoistre ledict fort, sur ce qu'il luy representa qu'il y avoit dans ladicte place d'extremement bons canoniers, et qu'il n'y pouvoit aller sans grand hazard; que sur ce qu'il luy representa, Sa Majesté rompit son voyage, luy offrant s'il desiroit d'en voir le plan, de luy apporter le lendemain; et mesme proposa avec Sa Majesté de prendre la place avec cinq cents arquebusiers et qu'il iroit le premier à l'assaut.

Pour le cinquiesme poinet, à quel dessein il auroit envoyé plusieurs fois M. La Fin en Savoye et à Milan, pour visiter et voir tant le duc de Savoye que le comte de Fuentes.

Qu'à la verité, tout le mal qu'il avoit faict a esté en deux mois que le sieur de La Fin a esté

auprès de luy, pendant lesquels il a ouy, parlé et escrit; mais que de la mesme main qu'il avoit escrit il avoit si longuement servy le Roy, que cela luy peut tesmoigner qu'il n'avoit point de mauvais dessein.

D'ailleurs, que le Roy luy avoit pardonné à Lyon ce qui s'estoit passé, presents messieurs de Villeroy et Sillery, et que si depuis ce temps là il avoit faict quelque chose, qu'il accuseroit les juges d'injustice s'ils ne le faisoient mourir. Aussi s'il n'avoit rien faict, il estimoit que le pardon du Roy suffisoit pour sa liberté; et que s'il estoit question de le luy demander encores une fois, qu'il avoit les genouils aussi souples qu'il eut jamais pour ce faire.

Après cela, il chargea tant qu'il put de crimes La Fin et Renazé pour lever la foi de leur deposition, disant estre necessaire que le duc de Savoye fust son ennemy mortel, s'il estoit vray qu'il eust retenu Renazé prisonnier quatorze mois, comme disoit La Fin, et qu'il l'eust relasché tout à propos pour venir déposer contre luy, à l'heure que ses juges estoient sur son procès.

Que La Fin estoit abandonné à tout vice, s'estant servy de Renazé pour sa ruine; qu'il estoit magicien, et qu'il l'avoit ensorcelé, n'ayant jamais parlé à luy qu'au prealable, il ne l'eust baisé à l'œil gauche l'appelant mon maistre, et estoit ordinairement bouché de son manteau, et qu'il avoit des images de cire parlantes; qu'il estoit faux monnoyeur, et qu'à la verité il l'avoit voulu suborner infinies fois pour faire des services au Roy, sans que jamais il y voulust entendre.

Qu'à la verité, le Roy l'avoit infiniment mescontenté, luy refusant Bourg, qu'il avoit creu luy avoir esté promis par Sa Majesté, et que s'il eust esté huguenot à l'adventure ne luy eust il pas esté refusé; aussi avoit il mis dedans Boesse qui l'estoit, ce qu'il reconnoissoit avoir advoué au Roy à Lyon; et que ce desplaisir l'avoit porté si avant, qu'il avoit esté capable de tout ouyr et de tout faire.

D'ailleurs que La Fin luy rapporta un jour que le Roy, parlant de luy et de feu son pere, avoit dict que Dieu luy avoit faict grande grace de l'oster de ce monde quand il fut tué, et que c'estoit un serviteur bien inutile, et de luy que ce n'estoit pas ce que l'on pensoit, et que ces paroles l'avoient tellement irrité, « qu'il eust voulu se faire tout couvrir de sang. » A ceste parole monsieur le chancelier luy demanda, du sang de qui il desiroit se couvrir: « Du mien, dict le mareschal, me meslant par desespoir au travers des troupes ennemyes; » et qu'en tout cela il confessoit avoir failly durant deux mois et demy

que dura ceste colere ; mais qu'elle ne l'emporta jamais si avant, qu'il eust pensé mal faire à son Roy, qu'il avoit peché de la bouche, des oreilles et un peu de la main avec la plume. Mais que quand le Roy ne voudroit luy remettre ceste faute, il n'estoit en la puissance des hommes le condamner justement pour cela, advouant bien toutesfois avoir besoin de la misericorde de Sa Majesté, rejettant tousjours sur La Fin le subject de ses offenses ; croyant que Dieu le punissoit infiniment, non pour autre chose, sinon que pour les execrables serments qu'il avoit faicts avec La Fin sur le saint sacrement, et en sa presence, de ne reveler jamais rien de ce qu'ils escriroient, feroient, ou negocieroit ensemble.

Il dict aussi que s'estant dernièrement confessé à Dijon au petit Minime, disant sur ce propos, qu'il voyoit bien que La Fin estoit un trompeur, et qu'il diroit tout au Roy, encores qu'ils eussent juré ensemble, et que cela estant, il seroit perdu : « S'il le fait, il aura l'enfer, et vous, le paradis, » dict le Minime. Et depuis qu'il est prisonnier, monsieur l'archevesque de Bourges l'a ouy en confession, et luy a relevé ce scrupule, et l'a voulu delivrer des serments qu'il avoit faicts ; toutesfois qu'il n'estimoit pas sa conscience si bien deschargée après tant de serments, qu'il ne luy en restast encores quelques remords.

Au surplus, il advoua avoir eu grand desplaisir, quand la paix se fit, et qu'il fit tous ses efforts pour faire continuer la guerre.

Il recogneut aussi que La Fin luy parlant un jour, lorsqu'il estoit devant le fort de Sainte Catherine, luy estant sur la chaire percée, et luy disant : Nous serons les deux grands bardaux qui porteront la charge sur le dos, si les palissades ne nous en empeschent dans trois jours ; que c'estoit un enigme dont il n'entendoit que la dernière moitié, savoir : que si ceux de Sainte Catherine ne mettoient des pallissades, ils seroient pris dedans trois jours, pour le reste qu'il ne l'entendoit pas ; mais quelques jours après La Fin luy dict, que les deux bardaux estoient eux deux qui seroient les muets pour porter le Roy au fort, pour l'y faire perdre ; ce qu'il trouva fort mauvais.

Après tout ce discours, il supplia la cour de se souvenir que s'il avoit mal parlé, il avoit bien fait, et que ses paroles estoient formelles parties d'un esprit infiniment irrité, et d'ailleurs plein de fougues et de crainte ; mais que ses effects estoient masles et aussi genereux qu'il y en eust au monde ; que l'on eust esgard à la qualité de ses accusateurs, qui estoient non complices de fait, mais vrayz fauteurs et instigateurs ; d'ailleurs que La Fin estoit sorcier, qu'il avoit

des images de cire parlantes, que Renazé avoit cent et cent fois contrefaict son eseriture, et que s'il failloit par dessus tout cela juger ses demerites, les juges qui tenoient la balance devoient, en trouvant d'un costé ces vaines et legeres paroles qui n'avoient rien esclous de mauvais, jeter les yeux de l'autre, pour y voir tant de signalés services rendus tant utilement à cest estat et en temps si necessaire, que l'on eust eu peine de se passer de luy ; et qu'il consentoit volontiers qu'on jugeast du costé qui seroit le plus.

Au reste, quand tous ses services seroient ensevelis en la memoire des juges pour n'avoir esgard qu'à ses fautes, que le Roy les luy avoit pardonnés à Lyon, luy ayant dict plus d'une fois, qu'il avoit esté capable de tout ouyr, de tout dire, et de tout faire sur le reffus dudict Bourg, le Roy luy ayant dict ces mots : « Mareschal, ne te souviene jamais de Bourg, et je ne me souviendray jamais aussi de tout le passé. Depuis lequel temps qui sont vingt deux mois, s'il se trouve qu'il ait dict ou fait chose quelconque contre le service du Roy et de ceste estat, il est prest de souffrir toute punition ; mesme qu'il y a au procès des lettres de luy, qui montrent que la naissance de monsieur le dauphin a dissipé les nues de son esprit et ses vanités passées.

Sur ce qu'on luy dict, que Hebert son secretaire avoit esté depuis quatre mois à Milan, que veu ses deportements passés c'estoit une preuve indubitable qu'il continuoit ses premiers desseins, il jura que ce voyage n'avoit esté fait que pour achepter des estoffes, et y mener quatre jeunes gentilshommes sortis de page, qui desiroient voir le monde.

Ainsi, le mareschal, que l'on laissa parler tant qu'il voulut, entretint la cour de discours et d'excuses, jusques sur les dix heures, que l'on le fit retirer et remener à la Bastille, par le mesme chemin par lequel il avoit esté amené, où il ne cessa tout le samedy, dimanche et lundy ensuyvant, de raconter à ceux qui le gardoient les interrogatoires que l'on luy avoit faictes, et ce qu'il avoit respondu, et sembloit qu'il fust fort satisfait en soy mesme de cest abouchement. Aucuns disent qu'il contrefaisoit monsieur le chancelier, imaginant ce qu'il pouvoit avoir dict après qu'il fut party de la presence de la cour, « que c'estoit un homme seditieux, qui avoit voulu troubler l'Estat, et qu'il failloit luy couper la teste. » Mais monsieur le chancelier ne parla jamais un seul mot contre le mareschal, sinon à luy mesme : et fut traicté ceste affaire avec le plus de retenue et de circonspection qu'il se pouvoit.

Le lundy 29, monsieur le chancelier retourna au palais. Comme messieurs les juges entroient, la comtesse de Roussy prioit pour le mareschal, six jours après avoir accouché d'une fille.

A six heures du matin, la compagnie assise, le rapporteur, M. de Fleury, commença le premier, après avoir leu les conclusions du procureur general, escrites de sa main, aussi bien que son inventaire qui est audiet procès. Les opinions durerent jusques après deux heures de relevée, qui furent toutes conformes sans aucun contredit, fondées sur les trois sortes de preuves, qui estoient au procès, testimoniales, literales et vocales.

Par les confessions, la premiere estoit fort certaine par toutes les formes du procès criminel, où l'accusé ne reprochant rien à la confrontation, les tesmoins demeurent entiers : cela estant, il y avoit plus de crainte de peu condamner que trop.

La seconde, fort certaine pour ses recognosances, tant devant ses commissaires que devant ses juges, specialement de quatre feuilles de papier qui contenoient cent advis contre l'Etat, dont le moindre le pouvoit perdre.

La troisieme, quand il advouoit que, sans la misericorde du Roy il estoit perdu, et qu'il avoit peché de l'œil, de la bouche et de la main, durant plus de trois mois, capable de tout faire, de tout ouyr, de tout dire; que s'il eust voulu executer les mauvais desseins qu'on luy avoit proposés contre le Roy, il y avoit long temps qu'il ne fust plus.

Que le reffas de Bourg, et le blasme de sa maison, l'auroient fait souhaitter de se voir tout couvert de sang.

Pour ces excuses, que s'il avoit mal parlé, il avoit tousjours bien fait; que cela n'estoit valable en crime où la volonté est punie comme l'effect aux autres, parce que si le fait avoit succédé, il ne seroit plus temps de juger.

Contre les tesmoins, qu'il disoit auteurs de ses meschancetés, que ses reproches venoient à tard long temps après les depositions ouyes, joint que sans eux il y avoit trop de preuve.

Quant à la vaillance de ses merites, jamais l'antiquité ne les a compensés, non pas mesme aux crimes des particuliers, autrement chacun pourroit commettre tel crime qu'il voudroit, et par après venir à la compensation du mal, et ainsi éviter la punition meritée.

Pour le pardon allegué, qu'il en failloit faire apparoir par lettres entherinées en la cour, et qu'autresfois le sieur de Hauteville eut la teste tranchée, apportant un pardon signé de la main du roy Henry second, pour avoir revelé en con-

fession [pensant mourir] qu'il avoit eu la volonté de le tuer. Que le mareschal avoit recogneu en jugement, et avoit dict au Roy en gros, qu'il avoit esté capable durant deux mois et demy de tout ouyr, de tout dire, et de tout faire pour le reffus de Bourg, mais rien qu'en parole, qui luy faisoit recognoistre avoir besoin de la misericorde de Sa Majesté.

Pour les vingt deux mois derniers, qu'il disoit s'estre contenu en son devoir, le voyage de Hebert à Milan faict voir clairement le contraire, quoy qu'il l'eust voulu pallier : car ce n'estoit pas le faict d'un secretaire confident de mener des pages, et achepter des espées et des estoffes.

Mais ce qu'il alleguoit des vingt deux mois estoit destruit, d'autant que dès ledict temps il avoit rompu avec La Fin, prenant autres brisées et habitudes, qui n'estoient pas encores clairement descouvertes.

D'ailleurs, qu'il y avoit au procès force lettres de luy, sans datte, qui faisoient croire la continuation de ceste mauvaise volonté, et que la seule lettre qu'il employoit à sa justification, faisoit au contraire grandement contre luy, disant que ses ombrages et vanités avoient esté dissipées à la naissance du dauphin qui n'avoit que dix mois, et partant si la seule naissance l'avoit faict sage, il avoit esté douze mois des vingt deux sans l'estre.

Icy il se pourroit représenter toutes les particulieres opinions, mais ce seroit inutilement consumer le temps.

Monsieur le chancelier concluant les opinions, prononça l'arrest de mort, après avoir représenté le procès depuis la cognoissance du crime, l'ordre que le Roy avoit tenu pour le faire venir, resolu que s'il eust encores tardé quatre jours l'aller assieger quelque part qu'il fust, ayant plus à cœur de le prendre par force, que par autre voye. Puis toucha sur quelques advis que l'on avoit proposé de decreter contre La Fin et Renazé, et remontra par vives raisons et beaux exemples, que ceux qui descouvrent les conspirations auxquelles ils ont trempé, sont non seulement dignes de pardon, mais meritent la recompense du bien qu'ils ont procuré en assureant l'Etat, et que c'estoit le seul moyen d'attirer les autres qui pourroient avoir trempé en ce mal : puis adjousta que toute ceste faction ne seroit pas coupée avec la teste du mareschal, et qu'il en pourroit naistre d'autres, où l'on auroit prou de peine à les decouvrir, si le bon traictement faict à ceux cy n'attiroit ceux là par exemple.

Le lendemain, qui estoit le mardy, chacun

pensoit que l'exécution se deust faire en Greve; on y accouroit de toutes parts, les eschaffaux y furent dressés pour voir; et dans l'hostel de ville il y en avoit un pour executer le mareschal, avec un petit pont de bois qui devoit estre mis contre l'une des fenestres de l'hostel de ville, par lequel le mareschal devoit passer pour aller dudict pont sur l'eschaffaut; mesme les huissiers du parlement avec l'executeur de haute justice furent heurter à la porte de la Bastille, et deux ou trois mil personnes avec eux, dont aucuns sortant aux champs et appercues par le mareschal l'estonnerent fort; car il se troubla à ceste veue, et dit: « Je suis jugé, et suis mort. » Toutesfois le sieur du Puy, exempt des gardes du Roy de la compagnie du sieur de Vitry, lequel le gardoit, luy dit: « Monsieur, c'est une querelle de deux seigneurs qui sont sortis pour s'aller battre, et tout le peuple y accourt pour voir ce qui en sera; » cela le retint. Quant à ceux qui furent à la Greve, ils y demeurèrent la pluspart jusques à onze heures du soir, croyants qu'il dust estre executé aux flambeaux.

Peu après il pria le sieur de Baranton, lieutenant de M. de Pralin, d'aller de sa part trouver M. de Rosny, luy dire qu'il desiroit le voir, sinon qu'il le supplioit d'interceder pour sa vie envers le Roy, et qu'il l'attendoit de luy; qu'il l'avoit tousjours honoré et trouvé son amy, et tel que s'il l'eust creu, il ne fust au lieu où il estoit; qu'il y en avoit de plus meschants que luy, mais qu'il estoit le plus malheureux; qu'il consentoit estre mis entre quatre murailles lié de chaines; bref les supplications qu'il faisoit, rapportées par le sieur de Baranton, esmeurent tellement M. et madame de Rosny, le sieur Zamet et autres qui estoient là, qu'ayants tous les larmes aux yeux, nul ne pouvoit proferer une parole. Enfin le sieur de Rosny dit: « Je ne le puis voir ne interceder pour luy, c'est trop tard; s'il m'eust creu, il ne fust pas là: il devoit dire à Sa Majesté la verité dès son arrivée à Fontainebleau. Pour ne l'avoit dite, il luy a osté le moyen de luy donner la vie, et à tous ses amis de la demander pour luy. » Le sieur de Rosny dit encores au sieur de Baranton: « Si j'eusse esté icy j'eusse empesché les huissiers de passer par l'arsenal, et l'apprehension que monsieur le mareschal a eu du peuple, qu'il a veu de sa fenestre, n'eust pas esté; car quand je suis party de Saint Germain, je sçavois bien que l'exécution ne devoit pas estre faite aujourd'huy. Le Roy a mandé à la cour que l'on luy envoyast l'arrest par M. de Sillery; d'ailleurs tous les parents de M. de Biron ont fait presenter une requeste signée de leurs mains, par laquelle ils supplient

Sa Majesté que l'exécution ne soit faicte en public, ce qu'il leur a accordé sur l'heure. »

M. de Sillery ayant apporté la commission par laquelle le Roy vouloit que l'exécution en faveur de ses parents se fist en la Bastille, le lendemain mercredy à dix heures du matin, monsieur le chancelier, avec M. de Sillery et trois maistres des requestes, arriverent à l'arsenal, où M. de Rosny estoit, qui les mena en la Bastille, et monterent par une montée desrobée dans la chambre du sieur de Rumigny: là s'assirent messieurs le chancelier, de Rosny et de Sillery sur des escabeaux, le reste debout contre des coffres, et resolurent tout bas eux trois ce qu'il leur pleut durant demie heure; puis ledict sieur de Rosny retiré, arriva le greffier criminel Voisin, et après luy monsieur le premier president, qui prit la place dudict sieur de Rosny, et furent eux trois autre demie heure à parler tout bas; durant laquelle M. de Rosny envoya un des siens qui presentement obtint de monsieur le chancelier un roolle de ceux qu'il desiroit et vouloit assister à l'exécution, pour faire sortir les autres, et portoit la liste les trois maistres des requestes cy-dessus, trois audienciers, trois huissiers du conseil, trois du parlement, et de ceux qui devoient assister après disner, Rapin, le chevalier du guet, deux lieutenants du grand prevost, le prevost des marchands, et quatre eschevins, quatre conseillers de ville et le greffier. Sur les onze heures, quand on sceut que le sieur mareschal eust disné, monsieur le chancelier, habillé d'une robe de satin à grands manches, suivy de trois maistres des requestes, des audienciers et huissiers qui alerent devant descendre pour traverser la cour, et voir ledict mareschal, lequel estoit logé à l'opposite du costé des champs; voulants descendre, la damoiselle femme du sieur de Rumigny se prit à pleurer les mains jointes, ce qui fut apperceu par ledict sieur mareschal qui mettoit la teste contre les barreaux, et s'escria fort haut: « Mon Dieu, je suis mort! Ah! quelle justice, faire mourir un homme innocent! Monsieur le chancelier, venez vous me prononcer ma mort? Je suis innocent de ce dont on m'accuse; » et continuant ses cris, monsieur le chancelier passe ferme et commande qu'on l'allast mener à la chappelle, qui est peu de degres au dessous de sa chambre, et là il fut trouvé plein de paroles de colere et de reproches, alleguant force exemples de ceux qui avoient mal servy, et neantmoins à qui l'on avoit pardonné, et disoit: « Quoy! monsieur, vous qui avez le visage d'un homme de bien, avez vous souffert que j'aye esté si miserablement condamné. Ha! mon-

sieur, si vous n'eussiez tesmoigné devant ces messieurs que le Roy vouloit ma mort, ils ne m'auroient pas ainsi condamné. Monsieur, monsieur, vous avez peu empescher ce mal, et ne l'avez pas fait, vous en respondrez devant Dieu, ouy, monsieur, devant luy, où je vous appelle dans l'an et jour, et tous les juges qui m'ont condamné. » Ce disant, il fraploit fermement sur le bras de monsieur le chancelier, qui estoit couvert et le mareschal teste nue et en pourpoint, ayant jetté son manteau dès qu'il vid que l'on montoit à luy. Puis il dit : « Ha ! que le Roy fait aujourd'huy de bien au roy d'Espagne de luy oster un si grand ennemy que moy. Quoy ! ne pouvoit on pas me garder dans un cachot ceant, les fers aux mains, pour se servir de moy en un jour d'importance ? Ha ! monsieur, je pouvois faire de grands services à la France ; ha ! monsieur vous avez tant aymé mon pere, encores pouvez vous remonstrer au Roy ce que je dis, et le tort qu'il se fait ? Que diront mil gentilshommes mes parents, dont un seul n'a jamais porté les armes contre le Roy ? espere il qu'ils puissent, moy mort, luy faire service ? Et quoy ! si j'eusse esté coupable, fussay je venu sur les assurances vaines que me donnoit le president Janin ? Et cependant ce traistre La Fin m'escrivoit que je pouvois venir en seureté, qu'il n'avoit rien dict que du mariage, et qu'il m'en jureroit par les mesmes serments que nous avions autresfois faits ensemble ; et c'estoient toutes amorcees pour me faire venir. Mais je ne venois pas sur cela, c'estoit sur mon innocence, me confiant au Roy qui m'a trompé. Quoy doncques, est ce la recompense des services de feu mon pere, qui luy a mis la couronne sur la teste, et il m'oste la mienne de dessus les espales ? est ce la recompense de tant de services passés, pour les payer tout à coup par main d'un meschant homme que je vois là » [toutesfois le bourreau n'y estoit pas]. Il parloit viste, et disoit tant de choses, tantost contre le Roy, tantost contre ses juges, que monsieur le chancelier ne pouvoit entrer en discours. Mais aussitost qu'il vid jour pour parler, il mit peine de calmer son esprit, et le convia fort de penser à Dieu ; puis luy dit que le Roy demandoit son ordre : soudain il la tire de sa poche plié dans son cordon ; car il ne l'avoit point portée au col depuis sa prison, et la mit dans la main de monsieur le chancelier, en pesant dans la sienne ; et luy dit : « Ouy, monsieur, la voilà. Je jure ma part de paradis, que je n'ay jamais contrevenu aux statuts de l'ordre. » Après il luy demanda le baston, et il luy dit, qu'il ne l'avoit jamais porté

En tous ces discours, pleins de fougues et de vanités, il juroit son innocence de tout ce dont il estoit condamné par sa damnation eternelle, disant que ses parents ne devoient jamais rougir de sa mort, n'ayant jamais commis acte contre le service que sa naissance l'obligeoit envers son prince. Après, il pria fort monsieur le chancelier de luy permettre de faire son testament, mesme en faveur d'un petit bastard qu'il avoit et d'une femme qu'il croyoit estre grosse de son fait ; ce qu'il luy accorda sous le bon plaisir du Roy : ce qu'il fit ainsi que nous dirons cy après.

Puis le mareschal, se tournant vers un docteur nommé Garnier, moine et maintenant eveque de Montpellier, qui luy fut ordonné avec Maignan, curé de Saint Nicolas des Champs, luy dict : « Monsieur, je n'avois pas affaire de vous ; vous ne serez pas en peine de me confesser ; ce que je dis tout haut est ma confession ; il y a huit jours que je me confesse tous les jours : mesme la nuit derniere je voyois les cieux ouverts, et me sembloit que Dieu me tenoit les bras ; et m'ont dict mes gardes ce matin que je criois toute la nuit. » Sur ce subject, monsieur le chancelier voulut parler à Voisin, greffier criminel. Lors le mareschal jetta l'œil sur M. de Roissy, maistre des requestes et luy dict : « Ha ! monsieur de Roissy, faut il ainsi mourir ! Si monsieur vostre pere vivoit, je m'asseure qu'il m'ayderoit à sortir d'icy : il avoit tant aimé mon pere et moy aussi ! Au moins vous n'estiez pas de ces juges qui m'ont condamné. » A quoy il luy respondit : « Monsieur, je prie Dieu qu'il vous console » ; et il luy replique : « Quand vous en auriez esté, je le prie qu'il vous pardonne ceste offense. » Mais sur ceste parole, il reprit tous les poincts de son procès ; n'en advouant que le moins qu'il pouvoit, chargeant tousjours La Fin. « Quoy ! disoit-il, le Roy ne permettra il point à mes freres de faire faire le procès à La Fin sur ses crimes ? Il m'a dict avoir une image de cire qui parloit, et qui avoit dict : *Rex impie peribis, et sicut cera liquescit morieris*. Il est vray, par le Dieu vivant, par ma part de paradis : ce meschant et desloyal il m'a perdu, et je perds ma vie pour sauver la sienne. » Il proferoit ces paroles de telle façon qu'il paroissoit de n'estre nullement troublé ; il sembloit qu'il haranguast à la teste d'une armée, avec une telle façon, comme s'il eust voulu entrer au combat.

Monsieur le chancelier, qui cherchoit à sortir, luy dict : « Je vous donne le bonjour. — Quel bonjour ? » dit il. Et ainsi il descendit, laissant le greffier Voisin et les docteurs près de luy. Un quart d'heure après, ainsi que messieurs estoient à table à la chambre du concierge, ledict gref-

fier vint dire qu'il supplioit de n'estre point lié, et luy sembloit que son esprit estoit fort calme. Monsieur le chancelier en douta, et M. de Sillery dit : « Puisqu'il se comporte modestement, permettez luy ceste grace, monsieur, j'en prends la moitié sur moy. » Monsieur le chancelier ordonna qu'il en prit l'advis de monsieur le premier president qui estoit dans l'autre chambre : car il y avoit disné dès neuf heures; il dict qu'il le falloit lier, toutesfois il pensa que non. Lors le greffier retourna et luy dict : « Monsieur, il est necessaire de lire vostre arrest; il faut de l'humilité en ceste action.— Quoy! mon ami, dict le mareschal, que veux tu que je fasse? — Monsieur, il faut vous mettre à genoux. » Lors il s'approche de l'autel, met le genoux droict en terre et le coude sur l'autel, tenant son chapeau de la main, et ainsi entendit son arrest.

« Veu par la cour, les chambres assemblées, le procès criminel extraordinairement fait par les presidents et conseillers à ce commis et députés par lettres patentes du 18^e et 19^e jour de juin 1602, à la requeste du procureur general du Roy, à l'encontre de messire Charles de Gontaut de Biron, chevalier des ordres du Roy, duc de Biron, pair et mareschal de France, gouverneur de la Bourgogne, prisonnier au chasteau de la Bastille, accusé du crime de leze majesté, informations, interrogatoires, confessions, dénégations, confrontations de tesmoins, lettres missives, advis et instructions donnés aux ennemis par luy cogneus; et tout ce que le procureur general du Roy a produit. Arrest du 24^e de ce mois, par lequel a esté ordonné qu'en l'absence des pairs de France appelés, seroit passé outre au jugement du procès : conclusions du procureur general du Roy. Ouy et interrogé par ladicté cour ledict accusé sur les cas à luy imposés; et tout considéré, dict a esté : que ladicté cour a déclaré ledict duc de Biron atteint et convaincu du crime de leze majesté, pour les conspirations par luy faictes contre la personne du Roy, entreprise sur son estat, proditions et traités avec ses ennemis, estant mareschal de l'armée dudict seigneur. Pour reparation duquel crime l'a privé et prive de tous estats, honneurs et dignités; l'a condamné et condamne à avoir la teste tranchée sur un eschaffaut, qui pour cest effect sera dressé en la place de Greve : a déclaré et declare tous et uns chacuns ses biens, meubles et immeubles generalement quelconques, en quelques lieux qu'ils soient seitués et assis, acquis et confisqués au Roy; la terre de Biron privée à jamais du nom et titre de duché et pairie; icelle terre, ensemble ses autres biens immediatement tenus du Roy, reunis au do-

maine de la couronne. Faict en parlement, le 26^e juillet 1602. Signé en la minute : de Bellievre, chancelier de France et de Fleury, conseiller en la cour, rapporteur. »

Durant la lecture de l'arrest, oyant ces mots : « De crime de leze majesté, » il ne dict mot : mais quand il ouyt, « pour avoir attenté à la personne du Roy, » il se retourna disant : « Il n'en est rien, cela est faux; ostez cela. » Puis oyant que la Greve estoit ordonnée pour le lieu du supplice : « Quoy! moy en Greve? » On luy dict : « On y a pourveu, ce sera ceant; le Roy vous faict ceste grace. — Quelle grace! » dit-il. Et enfin oyant tous ses biens confisqués, et la duché de Biron reunie à la couronne. « Quoy! dit il, le Roy se veut il enrichir de ma pauvreté? La terre de Biron ne peut estre confisquée; je ne la possedois point par succession, mais par substitution : et mes freres, que feroient ils? Le Roy se devoit contenter de ma vie. »

Les theologiens, après que l'arrest luy eust esté prononcé, l'exhorterent à la mort, et le prierent de supporter avec patience son affliction, et n'avoir plus d'autre soin que celuy de son ame. Il demeura à se confesser une bonne heure. Puis il se promena parmy la chappelle, sans qu'aucun parlast à luy, sinon que quelquefois en s'arrestant il disoit quelque parole pour son innocence, et quelque injure contre de La Fin, et demandoit s'il ne seroit pas permis à ses freres de luy faire faire son procès, et de le faire brusler.

Suyvant ce que monsieur le chancelier luy avoit permis de faire son testament, sous le bon plaisir du Roy, après qu'il eut donné en aumosne quelque cent cinquante escus qu'il avoit sur luy, il tira trois anneaux de ses doigts, et les bailla au sieur de Baranton, pour en donner un à sa sœur de Sainet Blancart, et les deux autres à sa sœur de Roussy, les suppliant de les porter en souvenance de luy. Puis, une heure durant, il fit escrire le greffier Voisin. Il laissa huit cents livres de rente à un sien bastard qu'il avoit eu d'une fille qui estoit encores grosse de son faict, à l'enfant de laquelle il donnoit une maison près de Dijon, qu'il avoit achetée six mil escus. Il disoit aussi qu'il avoit cinquante mil escus dans le chasteau de Dijon, et qu'il en devoit trente mil. Plusieurs memoires luy ayants esté apportés de ses affaires, il y respondit assez modestement et sans confusion. Il supplia que l'on payast quelques debtes qu'il devoit à quelques gentilshommes, et mesme à l'ambassadeur d'Angleterre, dont ils n'avoient point de cedula de luy. Après, il parla à ses gardes, qui vindrent l'un après l'autre prendre

congé de luy, la larme à l'œil, ayants chacun la main sur les gardes de leurs espées, auxquels il donna ses habits et linge, et tout ce qui estoit dans ses coffres.

Entre deux et trois heures, monsieur le chancelier y retourna avec monsieur le premier president; on fit sortir tous ceux qui estoient là, puis l'interrogerent encores une heure et plus touchant ses complices; mais on tient qu'il ne voulut rien declarer. Aiusi que monsieur le chancelier se vouloit retirer, il luy demanda s'il desiroit parler à quelques uns. Il dit qu'il eut bien desiré parler aux sieurs de La Force, de Saint Blancart et de Roussy, et à ses sœurs; mais on luy dict qu'ils n'estoient plus en la ville, qu'il y avoit bien là un gentilhomme nommé Philippe qui estoit à madame de Badefou, il demanda si le sieur Prevost, intendant de sa maison, n'y estoit point, on luy dict que non, et qu'il y avoit trois jours qu'il s'en estoit allé en sa maison près Saint Germain; lors il dict: « Mon Dieu! tout le monde m'abandonne! » Cela dict, monsieur le chancelier et monsieur le premier president luy dirent à Dieu, et eux descendus firent appeler M. de Sillery, qui demeura pendant cest interrogatoire en la chambre du concierge, ainsi nommé d'ancienneté, et où demouroit lors le sieur de Rumiigny, lieutenant du capitaine de la Bastille, qui est M. de Rosny, et eux trois s'en allerent hors la Bastille à l'arsenal, et oneques depuis ne revindrent le voir.

Depuis ceste heure là jusques à cinq heures du soir, le mareschal s'occupa à pareil discours qu'auparavant, parlant incessamment aux uns et aux autres. Il jetta sa veue sur le sieur Arnault, et le pria fort de faire ses recommandations à M. de Rosny, et qu'il le prioit de prendre la protection de ses freres, dont l'un estoit son nepveu par alliance; il recogneut un gentilhomme qui estoit à M. de Mayenne, il le pria de dire à son maistre qu'il mouroit son serviteur, et de M. d'Esguillon son fils. Il parla fort souvent de ses freres, et surtout qu'ils ne vissent à la cour de six mois, et supplia fort qu'on dist au Roy, qu'il le prioit de donner à son petit frere quelque estat en la maison de monsieur le dauphin; il pria aussi un exempt des gardes d'aller à monsieur le comte d'Auvergne, qu'il s'asseurant qu'il estoit fort son serviteur de toute affection, qu'il n'avoit rien dict contre luy, et qu'il l'avoit deschargé; seulement avoit dict: « Que s'il avoit faiet quelque chose mal à propos, la necessité le luy avoit faiet faire, et non qu'il manquast d'affection vers le Roy. » Le comte luy manda: « Qu'il avoit un extreme regret de sa mort, et qu'il restoit au monde pour en avoir

regret tous les jours de sa vie, comme son vray, singulier amy et serviteur: et qu'en ceste assurance, il le prioit de luy donner un petit garçon bastard qu'il laissoit après luy, pour le faire nourrir avec ses enfants, le plus chèrement qu'il pourroit, tant qu'il fust en aage de se pourvoir luy mesme. »

L'eschaffaut fut dressé au coin de la cour, vers la porte par où on va au jardin; il estoit de cinq pieds de haut, sans aucune parure, et l'eschelle mise au pied.

Les cinq heures venues, le greffier luy dict qu'il estoit temps de descendre pour monter à Dieu, à quoy il obeyt volontairement.

Les gardes estoient en la cour, les officiers et huissiers avec les magistrats çà et là. Estant descendu, il marche dix pas sans parler, sinon, *Ha!* par trois fois, en haussant tousjours de voix, puis tournant sa vue sur le lieutenant civil, luy dict: « Monsieur, vous avez de très meschants hostes; si vous n'y prenez garde, ils vous perdront, » entendant ainsi parler du sieur de La Fin et du vidame de Chartres son nepveu, lesquels estoient logés chez lui [est à noter que ledict sieur lieutenant les avoit receus chez luy suyvant le commandement du Roy]. Puis aussitost il vint au pied de l'eschelle et de l'eschaffaut, et se mit à genoux, ayant marché en telle maniere jusques là comme s'il eust esté en bataille.

Il jetta son chapeau et pria Dieu tout bas, avec ses docteurs à ses costés, et cela dura un demy quart d'heure. Ce faict, il monta sans s'estonner sur l'eschaffaut, estant vestu d'un habit de taffetas gris, où, après avoir despouillé son pourpoint, il se mit sur les exclamations du matin, adjoustant: « Qu'à la verité il avoit failly, mais quand à la personne du Roy, jamais, et que s'il eust voulu croire le mauvais conseil que l'on luy donnoit, il ne seroit plus en vie il y a deux ans. » Aprèsses propos, il receut l'absolution du prestre; puis regardant les soldats lesquels estoient à garder la porte, il leur dict: « Oh que je voudrois bien que quelqu'un de vous autres me donnast d'une mousquetade au travers du corps; hélas, quelle pitié! la misericorde est morte. »

Après ces mots, le greffier luy dict: « Monsieur il faut lire votre arrest. » Il luy repliqua: « Je l'ay ouy. — Monsieur, il le faut. » Lors il luy dict: « Ly, ly: » ce qu'il fit. Cependant le mareschal parloit tousjours toutesfois assez modestement; mais comme il entendit pour avoir attenté à la vie du Roy, il s'esmeut et dict: « Messieurs, cela n'est point, cela est faux, otez cela, je n'y songeay jamais. » Le greffier luy dict: « Ce sont vos confessions. » Il repliqua:

« Boute , boute , je suis pour moy. » L'arrest estant leu , les theologiens derechef l'admonesterent de prier Dieu , ce qu'il fit ; puis se banda luy mesme les yeux , et se mit à genoux ; puis tout à coup tira son moucheouer et jetta l'œil sur le bourreau ; il fut jugé par les assistants qu'il estoit en dessein de se saisir de l'espée qu'il ne vid pas ; car sur ce que l'on luy dist , qu'il failloit luy couper ses cheveux et le lier , il jura et dict : « Que l'on ne m'approche pas , je ne sçaurois l'endurer ; et si l'on me met en fougue , j'estran-geray la moitié de ce qui est icy. » Sur laquelle parole , il se vid tel qui portoit une espée à son costé , qui regardoit si la montée estoit près de luy pour se sauver.

Enfin il appelle M. Baranton qui l'avoit gardé durant sa prison , lequel monta sur l'eschaffaut , luy banda les yeux et troussa ses cheveux , puis dict au bourreau : « *Despeche , despeche* , » lequel pour l'amuser luy dict : « Monsieur il faut dire votre *In manus* , » et fit signe à son valet de luy bailler l'espée , de laquelle il luy coupa la teste si dextrement qu'à peine vid on passer le coup : la teste tomba du coup à terre , puis on la mit sur l'eschaffaut ; le corps fut incontinent couvert d'un drap blanc et d'un autre noir , et le soir fut enterré dans Saint Paul , au milieu de la nef au devant de la chaire. Cest enterrement fut sans ceremonie , estant seulement accompagné de six prestres et de quelques autres personnes. Le lendemain on luy fit un service , et quelques jours suivants plusieurs allerent jeter de l'eau beniste sur sa fosse ; les beaux esprits de ce temps là firent sur sa sepulture plusieurs epitaphes , desquels j'ai trié les plus beaux , qui ne viendront pas mal sur la fin du discours de sa vie.

Ne l'estonne , passant , et n'aye point d'envie
De sçavoir le destin de ce malheureux sort
De Biron , second Mars , mais deplore sa mort
Qui devoit un triomphe au progrès de sa vie.

SUR LA MORT DU PERE ET DU FILS.

Biron servant son Roy entre mille gens d'armes ,
Eut d'un coup de canon tout le chef emporté :
Ce second Mars son fils ne s'estant comporté
Fidele envers son Roy , privé de ses faicts d'armes
Au plus beau de ses ans , se vid decapiter.
L'un servant bien son Roy , acquist beaucoup de gloire ,
L'autre estant desloyal , esteignit sa memoire ,
S'estant trouvé deceu , pour son prince irriter.

Autre.

L'an mil six cents deux en juillet
L'on fit ce grand Biron des faire
Tant pour le mal qu'il avoit faict
Que pour celuy qu'il vouloit faire.

Autre.

Passant , qu'il ne te prenne envie
De sçavoir si Biron est mort ,
Car ceux qui n'auront secu sa vie
Ne pourront pas croire sa mort.

STANCES.

Serviteur de mon Roy , amy de ses amis ,
J'ay peint de mon espée au dos des ennemis
La honte qui hastit l'honneur de ma victoire ;
Pour les rompre j'ay mis ma teste des premiers ,
J'ay faict de leurs cyprès mille et mille lauriers ,
De leur sang et du miea la pourpre de ma gloire.

J'acquis en combattant à la France la paix ,
J'ay donné la frayeur que je ne vis jamais
A ceux qui de si loing accouroient au pillage ,
Ils ont veu le trespas escrit dedans mes yeux ,
Et dedans les esclairs d'un acier furieux
Je fis voir le soleil qui appaisa l'orage.

Mon Roy , dont la grandeur honore la vertu ,
Avoit de tant de los ma valeur combattu ,
Que la France ne fut de ma gloire envieuse ;
Elle fit resonner ma louange à l'entour ,
Imitant aussi bien de son prince l'amour ,
Comme mon bras guerrier sa main victorieuse.

Mais quoy ! l'ambition ne cognoist point de loy ,
Elle esteignit en moy le flambeau de ma foy ,
Lors je ne cogneu plus ni mou Roy , ni mon maistre ,
Je vis que sa faveur dans le ciel me portoit ,
Qu'il avoit oublié pour moy ce qu'il estoit ,
J'oubliai quand et quand ce que je devois estre.

Mon desir qui s'accroit avecques ma grandeur ,
Me promettoit desjà du monde la rondeur ,
Mais le tonnerre assaut des orgueilleuses cimes
Heureux si j'ensse cren que pour roy devenir
Il n'est rien de moy en entre vivre et mourir ,
Et qu'il falloit tomber du ciel dans les abymes.

L'ennemy qui vouloit la France saccager ,
Et qui sçait que mon bras l'avoit faict desloger ,
A l'effort de ma main temerairement forte ,
Cauteleux a cho'si mon courage eslané ,
Et que le mesme fer qui l'en avoit poincé ,
Feroit pour l'y remettre une assez grande porte.

Mais il conroit la mer sans esloigner le port ,
Assuré de ma vie , assené de ma mort ,
Que je ferois vivant de tristes funerailles
A la France ma mere : où le mesme trespas
Qui frauderoit les miens des palmes de mes bras ,
Luy osteroit aussi le glaive des entrailles.

Il cacha le poison d'un appast decevant ,
Et les rayons dorés que mes yeux vont suivant .

Firent que je ne vis l'horreur des precipices :
 J'ay creu que la grandeur n'avoit rien dangereux
 Que le premier espoir, et qu'un bras valeureux
 Feroit naistre à l'essay des milliers de complices.

Enfin j'ay recogneu, le ciel n'endure pas
 Que l'on marche du pair, qu'on luitte bras à bras
 Avecques ses enfants demy dieux de la terre,
 Jadis il a faict prendre aux superbes le sault.
 Encores pour les siens au milieu de l'assault,
 Il a comme pour soy les traicts de son tonnerre.

Enfin ce Dieu qui tient la couronne des rois,
 A faict que mon desir a rendu les abbois,
 Vainement resolu d'une main parricide;
 Ma gloire desormais se ravale des cieus,
 Les nepveux estonnés sçauront de leurs ayeux,
 Que d'un los immortel je fus mesme homicide.

Ils diront aussi bien esmeus d'affection,
 Que j'auray pour loyer de mon ambition
 Esprouvé justement la peine des rebelles,
 Que l'on verra punir d'une très juste loy
 Ceux qui trop hasardeux voleront comme moy
 Au delà de celui qui leur donne des aistes.

Grand Roy, c'est bien raison qu'un glaive punisseur
 Te vange de celui qui fut ton oppresseur,
 Après avoir esté l'escu de ta deffense;
 Mais je demande encore une grace pourtant,
 Je sçay que ta bonté sur les fautes s'esteud,
 Permits que de mon sang j'efface mon offense.

Ainsi, ô mon soleil! d'un feu de pieté,
 Qu'au feu de mes soupirs je sens ressuscité,
 Devot à ton autel tu me verras espendre:
 Et je prieray le ciel tesmoin de ma douleur,
 S'il renaist de mes os un phœnix en valeur,
 Que d'infidelité sterile en soit la cendre.

La beauté dont la fleur faict raverdir tes ans,
 Qui sçait que mes desirs contre elle partisans
 Voulurent orager les fruicts qu'elle faict naistre,
 Comme elle prend de toy la moitié de ses feux,
 La moitié du pardon se lira dans ses yeux,
 Si elle en eut jamais pour ma faute cognoistre.

Toy, race du plus grand qui commanda jamais,
 Dauphin qui as fisché les ancrs de la paix,
 Et qui rends eternel le calme à ta venue,
 Tu sçais que mon bras a tout le monde estonné,
 Que j'ay vaincu pour toy avant que d'estre né,
 Te puisse estre à jamais ma revolte incogneue.

Ou si lisant un jour tant de gestes guerriers
 Que ton pere a rendus courbé sous ses lauriers,
 Tu cognois ma disgrace, employe tes armées
 Encontre les meurtriers de ma fidelité,
 Qui font que j'à grison je n'amray point esté
 Sous toy joindre les lys aux palmes d'Idumées.

Et vous guerriers françois, si le sang genereux
 Vous incite aux hasards des faicts aventureux,
 Roulez sur ces mutins l'orage et la tempeste;
 Et suivant le dessein de ce jeune lion,
 S'ils ramassent encore Osse avec Pel'on,
 Foudroyez comme luy pour leur rompre la teste.

La France qui me vid pour elle adventurer,
 Sçache que repenty je voudrois endurer

Pour estre son repos des trespas plus de mille,
 En vivant, en mourant je la conserveray,
 Heureux à mon malheur, je courray, j'acquerray
 La fortune de Curse et l'honneur de Camille.

P. L. S. D. P.

Ce mareschal avoit de belles qualités commu-
 niquables à peu de personnes; sa valeur estoit
 admirable, accompagnée d'un bonheur en tous
 ses combats, d'un courage sans pareil, infati-
 gable, capable des plus rigoureux travaux; car
 d'estre quinze jours durant à cheval, cela luy
 estoit ordinaire, point enclin à la volupté, ny
 beaucoup à l'amour des femmes, ennemy des
 delices, assez sobre, et qui commençoit à estein-
 dre ceste humeur furiale, à mesure que le luxe
 et la grandeur croissoient en luy, où le repos
 moderoit ses bouillantes passions.

Il estoit aussi surtout amy de la vanité et de
 la gloire, mesme on l'a veu maintesfois mespri-
 ser le manger, se contenter de peu de chose
 pour repaistre sa fantaisie de gloire et de vanité.

Il estoit de moyenne taille, noir, assez gros,
 les yeux enfoncés, rude en parole et conversa-
 tion.

Il estoit hasardeux en guerre, ambitieux sans
 mesure, et qui eust finy sa vie plus heureuse-
 ment, s'il eust creu les remonstrances de la royne
 Elisabeth d'Angleterre, et qu'elles eussent tou-
 ché ses entrailles, quand elle luy fit voir la teste
 du comte d'Essex, et qu'elle luy dit: « Si j'es-
 tois en la place du Roy mon frere, il y auroit
 des testes aussi bien coupées à Paris qu'à Lon-
 dres. » L'excès de son ambition luy fit user de
 rodomontades sans jugement: il devint tellement
 presomptueux, qu'il creut que le Roy ny la
 France ne se pouvoient passer de luy; il estoit
 aussi devenu mesdisant, qu'il parloit mal de
 tous les princes, menaçoit le parlement, et les
 officiers de justice, les uns de mort, et les au-
 tres de les deposser de leur charge.

Il estoit d'eschellon en eschellon monté au
 plus haut grade, de simple soldat capitaine, en
 après admiral, puis mareschal, et pour comble
 lieutenant des armées du Roy; et en son ame il
 vouloit estre duc de Bourgogne, gendre du duc
 de Savoye, et nepveu du roy d'Espagne. Si Sylla
 estoit déterminé, cruel et plein de sang, il ne
 cedoit rien à tous les hommes ensemble; s'il es-
 toit valeureux, cestuy cy le passoit de dix de-
 grés, et tous les princes romains ensemble: leurs
 actions et leurs issues ont esté presque sembla-
 bles, sinon que Sylla mourut après qu'il eut
 vaincu; cestuy devant que vaincre, et au mi-
 lieu de sa course, a esprouvé la vengeance di-
 vine.

Quoy que ce soit, il avoit gagné le cœur du

soldat, à qui il permettoit tout; acquis la creance des peuples qui ne l'avoient pas veu [car ceux qui l'avoient veu et senty, le desiroient aux Indes], imbu les estrangers de sa valeur, le conestable de Castille en la Franche Comté, l'archiduc à Amiens, le marquis de Varambon en Artois, auquel il fit payer quarante mille escus de rançon, et beaucoup d'Espagnols qu'il fit pendre chaudement pour l'avoir appelé Baron.

Davantage la faveur excessive du Roy, les louanges dont tout à coup et publiquement il l'honoroit, sa fortune admirable; la dernière ruine des affaires, à la restauration desquelles il estoit survenu, comme un Camille au delivrement du Capitole, l'avoient rendu non seulement remarquable par toute l'Europe, formidable à tous les voisins, mais nécessaire à toute la France.

Voilà un homme heureux, remply de contentements, qui tenoit la fortune captive, avec tous ses thresors; il fit la loy aux felicités du monde, il avoit gloire, honneurs, richesses, dons que la fortune communique à ses nourrissons.

Il estoit eslevé au haut de la roue; mais il est cheu dessous; car celui qui gouverne les ressorts et timon d'icelle, n'a peu plus avant souffrir son insolence ny sa vanité, *Sequitur superbos ultor à tergo Deus.*

Les causes de sa perte sont infinies; mais la seule felonnie les comprend toutes. Le mespris de la pieté est le principal: ce fondement arraché, tous vices abordent l'homme à pleine vague, toute ruyne l'enveloppe, et comme disoit ce serviteur au roy Atrée: « Mon prince, suivez la piste infallible de la pieté, et vostre sceptre sera durable; car là où la foy et la sainteté n'ont lieu, le regne est inestimable, nulle felicité n'a lieu, la raison est, pource que hors Dieu, nous estimons toutes choses indifferentes, la loy folie, la justice frenesie, la fidelité un fantosme; nous reputons les mots de vice et de vertu inutiles, au lieu que la fiance ou la crainte de Dieu borne nos impetuosités, et nos desirs insatiables, et fait que conduisant toutes nos actions sous une juste regle, nous ne puissions faillir. » Aussi on l'a veu souventesfois se mocquer de la messe, et se rire de ceux de la religion pretendue reformée, avec lesquels il avoit esté nourry dès ses jeunes ans; car en son enfance et ce à l'aage de huit ans, madame de Brisambourg, sa tante paternelle, qui estoit de la religion pretendue reformée, le prit en telle affection pour une gaillardise et naïveté qu'il avoit en luy, qu'elle le demanda à sa mere, sa belle sœur, ce qu'elle luy accorda [car elles estoient toutes deux de ladicte religion.] La mere donc le luy bailla volontiers pour le faire

nourrir et eslever en ceste religion, ce qui fut fait, et dès lors sa tante de Brisambourg le declara son unique heritier.

Or avoit elle de grands biens à cause des trois marys qu'elle avoit espousés; et desquels elle n'avoit eu aucuns enfans; mais bien en avoit eu de grands douaires et de grandes donations, lesquelles luy furent toutes adjudgées à son prouffit, et en pleine disposition.

Ainsi le mareschal de Biron, qui en son enfance estoit seulement appelé Charles de Biron [car il avoit lors un ainsné qui mourut depuis, au voyage de monsieur le duc d'Alençon en Flandre], fut nourry à Brisambourg, près Saint Jean d'Angely, où il ne se trouva nullement enclin aux lettres, ny à l'estude, mais tousjours aux armes; ce qui fut cause que son pere, le mareschal de Biron, homme martial, et qui estoit catholique, le retira d'avec sa tante, et le mena un temps avec luy par les provinces de Xainctonge, Aulnis et Angoulmois, et le fit instruire en la religion catholique; mais sur des faulses maximes qu'il apprit de quelques courtisans, il s'est mocqué plusieurs fois de toute religion, mesme son confident, le baron de Lux, luy disant qu'un capucin, remonstrant à son oncle, l'archevesque de Lyon, à l'article de sa mort, luy avoit dict, quand Dieu voit qu'il n'y a point d'amendement au meschant, et qu'il rejette sa grace, il luy donne des prosperités; toutes choses luy arrivent à souhait, il le saoule des contentions du monde. Le mareschal luy fit response: « Je voudrois bien estre abandonné comme cela. » Il se raconte une infinité d'autres traicts, de son peu de religion tel que cestui cy; mais ce n'est de nostre intention d'entascher sa memoire.

Charles Gontault, car ainsi s'appeloit le mareschal jusques à l'aage de seize ans, en son adolescence, estant incapable aux lettres se rendit si capable aux armes, qu'il ne trouvoit rien impossible, son pere aussi y prenoit plaisir; et c'est une chose merveilleuse qu'on a observé en luy, que ayant esté nourry aux histoires dans Brisambourg, sous un nommé Manduca, docte personnage et Maltois de nation, combien que lors il n'y prouffitoit nullement, neantmoins du depuis il en a rapporté des exemples, et a recité toutes sortes d'histoires avec une façon admirable, combien que de son naturel il ne fust point parler.

La seconde cause de sa perte fut le changement de sa fortune. Après la mort de son ainsné, son pere le fit appeler baron de Biron, et le mena en la cour, où incontinent il eut une querelle avec le sieur de Carency, fils ainsné du comte de La Vauguyon, laquelle se termina par un

combat de trois contre trois : Biron, Loignac et Jannissac d'un costé, tuèrent Carency, d'Estissac et La Bastie. L'on tient qu'en ce duel, il y eut de la fraude ; leur querelle procedoit, pour l'heritiere de la maison de Caumont, qu'ils desiroient avoir tous deux en mariage, et pas un d'eux ne l'eut. Le duc d'Espéron obtint sa grace, laquelle, après qu'il eut eu quelque peine à se justifier, fut interinée, combien qu'il eust de grandes parties ; et ce par la faveur et le credit qu'avoit lors son pere.

On tient qu'estant en ceste peine, il alloit desguisé comme un simple porteur de lettres, suivy de son laquay, chez un nommé de La Brosse, grand mathematicien et qu'on tenoit pour devineur, lequel demouroit lors près l'hostel de Luxembourg, auquel il monstra sa nativité faicte par quelque autre, et dissimulant qu'elle fust sienne, ains disant qu'elle estoit d'un gentil homme dont il estoit serviteur, et qu'il eust bien voulu sçavoir quelle fin auroit cest homme là. La Brosse veid ceste geniture et la rectifie ; il luy dit que cestoit bien un homme de bonne maison, et en s'adressant à luy : « Qui n'est pas plus aagé que vous, » disoit-il. Puis luy dit : « Mon amy, est ce de vous ? dites le moy. » Il respondit : « Je ne vous diray point de qui c'est, mais dites moy quelle en sera la vie, et les moyens et la fin. »

Ce bon homme, qui lors estoit dans une petite guerite qui luy servoit d'estude, luy diet : « Eh bien, mon fils, je vous diray que je vois que cestuy là de qui est ceste geniture, parviendra à de grands honneurs par son industrie et vailance militaire, et pourroit parvenir à estre roy, mais il y a un *caput aljol* qui l'en empesche. Et qu'est ce à dire, diet La Brosse, mon enfant, ne me le demandez pas.— Non, dit le baron, il faut que je le sçache. » Après toutes ces altercations qui furent longues entre eux, La Brosse luy diet finalement : « Mon enfant, c'est qu'il en fera tant qu'il aura la teste tranchée. » Sur laquelle parole le baron de Biron le commença à battre cruellement, comme on l'a recité, et l'ayant laissé demy mort, descendit la guerite emportant la clef de la porte ; or il y failloit monter par un petit escalier portatif qui se levoit quand on vouloit, comme sont les eschelles des fuyes ou colombiers ; ainsi Biron s'en alla, et du depuis ne se put tenir de dire comme il avoit batu le mathematicien La Brosse, et en quel estat il l'avoit laissé.

Il se fioit fort au dire des astrologues et devineurs ; mesme on tient qu'il avoit aussi parlé à un nommé Cesar, tenu à Paris pour magicien, et qu'il luy avoit diet, qu'il ne s'en faudroit que

le coup d'un Bourguignon par derriere qu'il ne parvinst à estre roy. Il eut memoire de ceste prediction estant prisonnier à la Bastille : il pria un quidam qui l'estoit allé voir, avec permission, de sçavoir si l'executeur de Paris estoit Bourguignon, et l'ayant trouvé ainsi, il dit : « Je suis mort. »

Après le combat qu'il eut contre le sieur de Carency, il accompagna M. d'Espéron jusques dans Pau, lorsqu'il y alla trouver le Roy qui n'estoit alors que roy de Navarre.

Depuis, son pere fut lieutenant general en l'armée de Poictou au siege de Marans, lequel le faisoit commander à toute sa maison et à sa compagnie de gens d'armes, mesme il l'appelloit monsieur le baron et dès lors il devint si impetueux, et si libre en paroles, que rien plus.

Durant ces dernieres guerres civiles, son pere estant conducteur de l'armée du Roy, il fut incontinent de jeune baron, capitaine et mareschal de l'armée. Après la mort de son pere à Espernay, il en fut le conducteur, et admiral de France, puis mareschal et lieutenant aux armées ; la desfaiete qu'il fit du secours des Espagnols au siege de Laon, ses exploiets en Bourgogne, et en Picardie, le firent tant aimer du Roy, que luy seul avoit sa creance ; il ne luy restoit plus rien que d'user modestement de son bonheur, prendre femme selon sa qualité pour moderer ses grandes fureurs martiales, comme on tient cela estre necessaire à tous hommes beliqueux, pour les reduire à quelque submission d'eux mesmes, pour la sollicitude de la femme et des enfants ; au lieu que tels gens passent pardessus toutes les limites de consideration de prudence, quand ils ne font jamais autre chose que de respandre, ou voir, et faire respandre le sang humain.

Il a faict à la verité de grands services à la France et au Roy, mais aussi avoit il esté remuneré de grandes faveurs et promeu aux plus grandes dignités et honneurs de la couronne, desquelles s'il eust bien sceu user, mesmement au plus haut degré de sa fortune, il estoit trop heureux. On tient que son pere luy avoit diet plusieurs fois le voyant bouillant par trop : « Baron, je te conseille, quand la paix sera faicte, que tu ailles planter les choux en ta maison, autrement il te faudra porter ta teste en Greve. » Tout ce que nous avons diet cy dessus du mareschal de Biron, Charles de Gontault, est pour le regret que nous avons avec toute la France, de ce qu'un tel personnage s'est ainsi laissé perdre si miserablement ; et en avons rapporté de divers memoires faicts par les siens propres, les conditions particulieres qu'il avoit, et les moyens

par lesquels il s'est perdu, afin qu'il serve d'exemple à la noblesse genereuse, pour mesme en bienfaisant se donner garde de mesme vertu qu'elle ne degenere en vice, comme la vaillance en ambition, et semblablement des autres : *Virtuti invidia nulla est via*. Mais il faut tousjours viser au but du repos. Il a faict la faute d'Annibal, Pausanias, et autres, lesquels sont tombés en ce precipice d'orgueil, qui les a reduits à misere, et en ont laissé une memoire infame et deshonorable à jamais. Comme aussi nous avons rapporté les reproches et injures par luy dictes contre les uns et les autres, d'autant qu'elles ne peuvent offenser, n'estant que par impetuosité et colere d'un pauvre condamné sans remede; aussi la cour n'y a eu aucun esgard.

Nous avons esté un peu long temps sur l'histoire tragique de ce seigneur; voyons maintenant avec quelle prudence Sa Majesté pourveut à la Bourgogne et quel succès eurent les armées de terre et de mer du roy d'Espagne, et quelques seigneurs qui furent accusés de la conspiration du mareschal.

Le lendemain que le mareschal de Biron fut arresté prisonnier, nous avons dict qu'il envoya advertir le Roy, à ce qu'il mist ordre à la Bourgogne, et que le baron de Lux, sçachant sa prison, rendroit les chasteaux de Beaune et de Dijon aux Espagnols. Le Roy ne se soucia de cest advis, car il y avoit mis ordre plus de quinze jours auparavant. Il avoit envoyé des commissions à plusieurs capitaines pour lever des regiments en Lyonnois, Forests et Bourbonnois, sur un bruit que l'on faisoit courir, que c'estoit pour les envoyer en Provence : M. le mareschal de Laverdin estoit entré en Bourgogne, ainsi que le mareschal de Biron en sortoit pour venir en cour. Aussi Sa Majesté avoit resolu, si le mareschal ne le fust venu trouver, d'y aller en personne avec six mil Suisses et un bon nombre d'artillerie, qu'il y eust fait conduire tant de Paris que de Lyon.

Sa prison estant sçeu en Bourgogne, les habitans de Dijon et de Beaune se barricaderent et retrancherent contre les chasteaux. Quelques uns de ceux qui estoient dedans avoient envie d'y tenir bon, et disoient que ce seroit le moyen de capituler pour retirer leur maistre de prison; mais d'autres plus advisés sustenoient au contraire, que la liberté du mareschal leur maistre dependoit de leurs deportemens : « Car, disoient ils, nostre rebellion fortifiera la preuve contre luy de ses accusations, et l'obeyssance que nous rendrons justifiera son innocence. » Ainsi à la premiere sommation qui leur fut faicte par le mareschal de Laverdin de rendre les places au

Roy, ils les remirent entre ses mains, si que sans nulle esmotion toute la Bourgogne et la Bresse demeura paisible.

Le baron de Lux, principal confident du duc, s'estoit retiré à Sauldeduc. M. le president Janin le fut trouver, et luy promit toute assurance de par le Roy pour venir en cour. Le baron de Lux dit au president qu'il n'estoit pas bon capitaine, et qu'il n'avoit pas ramenés ceux qu'il avoit menés. Mais le president luy donna telle assurance de la clemence de Sa Majesté, s'il disoit la verité de la conspiration, qu'il l'amena en cour, où son pardon luy fut ratifié, après avoir dict au Roy le secret des intentions du mareschal. Et tient on qu'après que le Roy eut parlé à luy, que Sa Majesté dict au comte de Soissons : « Je ne voudrois pas pour deux cents mil escus, n'avoir sçeu ce que le baron de Lux me vient de dire. »

Nous avons dict que la premiere excuse qu'envoya le mareschal de Biron au Roy, de ce qu'il ne pouvoit venir en cour, estoit que l'Espagnol avoit une armée, laquelle il vouloit faire passer au pont de Gresin pour aller en Flandre, ainsi qu'il disoit, au passage de laquelle la presence dudict mareschal estoit requise de peur de quelque surprise. Taxis, ambassadeur d'Espagne, demande le passage au Roy, et le supplie de croire que le Roy son maistre ne s'estoit point meslé pour desbaucher le duc de Biron de son obeyssance. Mais le Roy luy dict : « Vous voulez que je croie que vostre maistre n'a pas sçeu les pratiques du mareschal de Biron avec le comte de Fuentes, et je vous dis qu'il est impossible que son argent et ses finances y ayent esté si librement distribuées, que ce n'ait esté du consentement de son conseil. J'ai trop de subject de ne laisser point mes frontieres desarmées, jusques à ce que par la fin du procès du mareschal de Biron je cognoisse toute sa conspiration. Cependant je n'entends pas empescher le commerce suivant nos traictés. »

Le comte de Fuentes, avec lequel le mareschal de Biron avoit negocié ainsi qu'il a esté dict, avoit fait avancer toutes les forces qu'il avoit au Milanois, avec celles du duc de Savoye, pour passer le Rosne au pont de Gresin, sous couleur de les envoyer en Flandre au siege d'Ostende : mais l'on tient qu'elles ne s'estoient approchées de là, que pour fortifier les desseins du mareschal de Biron.

Le mareschal de Laverdin se campe sur la frontiere; D'Albigny, lieutenant du duc en Savoye, proteste de passer sur le ventre à tous ceux qui voudront empescher leur passage; mais les Espagnols aimerent mieux s'aller loger à Rumilly et à Nicy, que d'estre repoulsés.

Le Roy ayant donné ordre tant à Lyon qu'aux frontieres de la Bourgogne et Bresse, voyant que les troupes espagnoles craignoient plus d'estre attaquées que d'attaquer, commanda au mareschal de Laverdin de les laisser passer, ce qu'il fit. Quelques unes demurerent encores à Rumilly, et trois mil Espagnols, que le comte de Fuentes avoit de nouveau fait passer les monts, furent mis en garnison à Moutmelian, Charbonnières et Conflans.

Ainsi le comte de Fuentes, fâché que ses intentions ne réussissent selon son desir en France, usa d'une charité ordinaire aux Espagnols; il envoya son neveu Diego Pimentel et Sancho de Luna avec bon nombre de gens de guerre pour s'emparer de Final, ce qu'ils executerent, et les lansquenets qui y estoient en garnison, en leur promettant de leur payer seize monstres, rendirent la place à l'Espagnol, qui s'accommoda encores d'un autre port voisin nommé Milesimo. Le marquis de Final, qui est vassal de l'Empereur, s'en plaint à Sa Sainteté et à Sa Majesté imperiale; mais ses plaintes n'eurent autre effect, sinon qu'il eut certaine pension sa vie durant au royaume de Naples; et ainsi fut contrainct d'obeyr au plus fort.

Le dessein n'estoit seulement sur le marquisat de Final; car l'Espagnol fit une très grande levée de gens de guerre en la Sicile, et à Naples et en la Lombardie, dont il fit une armée navale: don Juan de Cardona en fut le general, après qu'André Doria eut demandé son congé, et qu'il voyoit que l'on disoit en Espagne qu'il estoit trop malheureux en ses entreprises, et que les Espagnols se rebuttoient d'estre sous sa conduite. Plusieurs croyoient que c'estoit pour reparer la faute qu'avoit faite l'an passé ledict Doria en son voyage d'Afrique. Mais ceste armée eut ses principaux desseins plustost contre les chrestiens que contre les Turcs et Mores, bien que l'on dist que le roy de Fez avoit des intelligences sur Alger, et avoit promis au roy d'Espagne de l'en rendre maistre. Toutesfois ceste armée n'abandonna point de veue l'Europe, et tenoit on qu'elle attendoit l'issue des menées et trahisons qui se brassoient en France; le manquement d'argent et quelques incommodités les fit garder les ports d'Espagne pour le reste de ceste année, et l'année suivante nous en verrons les exploicts en Afrique, d'aussi peu d'effect que les precedents.

Trois jours après la mort du mareschal de Biron, monsieur de Bellegarde, grand escuyer de France, fut pourveu de la charge de lieutenant en Bourgogne, pendant le bas aage de monsieur le dauphin à qui le gouvernement fut donné.

Les Dijonnois le receurent en leur ville le septiesme octobre, avec toutes sortes d'honneurs et de devoirs.

Tous les princes alliés de la couronne de France s'esjouyrent de la descouverte de la conjuration du mareschal de Biron, la royne d'Angleterre et le roy d'Escosse envoyerent leurs ambassadeurs pour s'en resjouyr avec Sa Majesté; ils arriverent et furent bien receus à Monceaux, où le Roy estoit sur la fin du mois d'aoust. Taxis, ambassadeur d'Espagne, fit le mesme, ainsi que nous avons dit; et l'archiduc fit dire au Roy que c'estoit une entreprise du comte de Fuentes. Le duc de Savoye y envoya aussi le comte de Viesque, pour s'excuser du tort qu'on luy donnoit de ceste conspiration.

Le 28 septembre, le baron de Fontanelles fut traîné sur une claye, depuis le petit Chastelet jusques en la place de Greve, où il fut rompu vif, pour crime de leze majesté, estant convaincu d'avoir voulu livrer un port en Bretagne, aux Espagnols.

Moubarot, gouverneur de Rennes en Bretagne, fut aussi amené prisonnier en la Bastille.

Et le mercredy deuxiesme jour d'octobre, monseigneur le comte d'Auvergne fut remis aux bonnes graces du Roy et en pleine liberté; ce ne fut pas sans avoir bien purgé sa conscience entre les mains de messieurs le chancelier, de Sillery, et de Rosny.

Hebert, secretaire du mareschal de Biron, prisonnier à la Conciergerie, endura la gesne ordinaire et extraordinaire, et sauva sa vie pour n'avoir rien voulu descouvrir; mais après qu'il fut sorty de prison, sur l'assurance que le Roy mesme luy donna de sa vie et du rappel de son ban, il luy confessa la verité de l'entreprise, laquelle il n'avoit point voulu dire à la cour.

M. le mareschal de Bouillon à qui le Roy, ainsi que nous avons dit, avoit demandé dès Poictiers, s'il ne sçavoit pas bien ce qui se passoit, et s'il n'en estoit pas comme les autres, ne se trouva aussi sans accusateurs. Il estoit lors en sa vicomté de Turenne; le Roy manda qu'il le vinst trouver pour se justifier; au lieu de venir au mandement du Roy, il luy envoya ceste lettre.

« Sire, ayant appris par celle de la main de Vostre Majesté, du 18 de ce mois, que j'avois esté accusé par ceux qui ont esté ouys par son conseil, sur les conspirations de feu M. de Biron, et qu'elle me commandoit de partir incontinent pour m'en aller justifier, je fis partir tout aussitost celuy qui estoit venu, avec response à Vostre Majesté que je partirois soudain pour l'aller trouver, ce qu'estant tout prest de faire,

il m'est venu advis certain quels sont mes accusateurs.

» Cela, Sire, m'a occasionné de changer ceste resolution, et faire très humble remonstration à Vostre Majesté, pour la supplier de mettre en consideration, que les perfidies et desloyautés contre vostre personne et estat très averées de mesdits accusateurs les rendent du tout incapables de m'accuser; et à plus forte raison de me convaincre. Ils n'ont et ne peuvent avoir pour leurs accusations que des langues menteuses, lesquelles ne leur ayant servy pour executer leurs intentions, les accompagnants des effects desquels ils ont esté empeschés par vostre bonheur et prudence, ils les employent en vous rendant suspect le second officier de vostre couronne, vostre serviteur domestique qui n'a jamais cherché de gloire en ce monde, que ce qui luy en decoule par vostre faveur et bonne grace, et qui vous a si longuement servy. Il est à croire qu'ayants dessein de me nuire, ils auront esmeu vostre courroux contre moy par les plus horribles crimes qu'ils auront peu inventer. Me feroient ils, Sire, ministre de ce qu'ils peuvent avoir promis aux ennemis de vostre estat, d'aider à luy faire mal, n'en pouvant meshuy suborner d'autres? Ils veulent accuser ceux lesquels mesme en tels affaires, ont leur innocence toute prouvée par infinies circonstances si jointes avec eux, qu'il n'est à croire qu'ils puissent avoir eu la moindre apparence de bien pour aller au contraire.

» C'est mal reconnoistre vostre misericorde, de demeurer toujours criminels en ne faisant que changer de crime, de laquelle la grace ne leur pourroit servir, veu que depuis ils ont porté faulseté.

» Je vous diray, Sire, comme disoit le psalmiste à Dieu: « Seigneur, n'approche point de moy que je ne sois renforcé. »

» Aussi, Sire, je crains vostre visage ayant receu telles personnes à m'accuser, puis que Vostre Majesté m'en demande justification, qui est ce qui m'a retenu, et non que ma conscience me picque d'un souvenir de faute digne d'un tel examen.

» Puis que cela importe à vostre service, il est raisonnable aussi pour satisfaire à Vostre Majesté, son royaume et mon honneur, et oster le deshonneur de Dieu par le scandale qu'auroient ceux de mesme religion que moy, si mon crime n'estoit puny et mon innocence cogneue.

» Pour à quoy parvenir, Sire, je m'assure que Vostre Majesté ne me voudra rendre privé de la liberté dont jouyssent tous vos subjects de la religion, pour y proceder et d'autant plustost que nuls autres juges ne peuvent estre plus interessés

en ces affaires, puis qu'il s'agit de la diminution de vostre royaume, pour l'apporter à l'agrandissement de celui d'Espagne. En quoy tous vos subjects ont une commune perte; mais ceux de la religion, desquels les chambres sont composées, en ont une speciale; ce qu'ils ont tousjours estimé plus cher que leurs vies, qui est la perte de leur exercice.

» Ils seront donc plustost juges severes que doux s'ils y voyent de ma faute; ils se tourneront plustost à me hayr qu'un autre duquel ils n'auront pas tant attendu le contraire que de moy.

» Là donc, je supplie Vostre Majesté de renvoyer mes accusateurs et mes accusations, me tardant d'avoir ce poids que me donnent les calomnies, et que Vostre Majesté soit suffisamment satisfaite de mon innocence, pour laquelle acceleler, je m'en vois me rendre à Castres pour y attendre la verification de ma faute ou innocence.

» Jugeant que le temps que j'eusse mis à aller trouver Vostre Majesté n'eust fait que prolonger l'affliction et vif ressentiment de mon ame demeurant accusé, puis que Vostre Majesté eust eu à me renvoyer aux chambres pour me condamner ou absoudre, qui sont les juges que vostre edict me donne.

» Qu'il luy plaise donc soulager mon esprit fort promptement, en me donnant les moyens de luy faire cognoistre mon innocence, et que par ceste preuve elle demeure assurée de la continuation de mes fidelles services, et moy de ses bonnes graces, qui seront par dessus toutes choses desirées de vostre humble, très obeyssant et très fidelle subject et serviteur, HENRY DE LA TOUR. »

Le Roy, pour response, luy commande de rechef qu'il vienne, et que le pretexte qu'il prenoit de se vouloir justifier en la chambre de Castres estoit sans apparence, veu qu'il n'estoit point question de le mettre encore en justice; qu'il n'estoit du ressort de ceste chambre, et mesme qu'elle n'en pourroit cognoistre sans evocation et nouvelle attribution.

Le mareschal entendit que M. le president de Caumartin estoit party de la cour pour luy faire entendre la volonté du Roy, il part de Castres, va à Oranges, alla passer à Geneve, puis se retira à Hildeberg de Allemagne. Il ne voulut y capituler, ny voir son prince en courroux.

M. le prince de Ginville fut au commencement de decembre aussi mis en la garde du duc de Guise, son frere. M. de Sillery eut la charge de l'examiner fort soigneusement, sur quelques ouvertures qui luy avoient esté faictes contre le service de Sa Majesté, auxquelles il avoit en-

tendu. Le Roy en advertit par lettres les gouverneurs de ses provinces, et leur manda : « Je suis assureé que ce n'est qu'un fait particulier pour luy, et où ceux de sa maison n'y ont aucune part, et qu'il ne s'y trouve un seul nommé ny compris, etc. » Depuis le Roy ayant sceu la verité, il est rentré aux bonnes graces de Sa Majesté.

Nous avons tout d'une suite de discours rapporté ce qui s'est passé le long de ceste année touchant les accusés de la conjuration du mareschal de Biron, et tout ce qui est advenu en consequence d'icelle. Avant que de parler de l'alliance des Suisses, et comme leurs ambassadeurs arriverent à Paris, voyons trois edicts remarquables; l'un pour les monnoyes, l'autre pour les mines, et le dernier pour les duels.

Le Roy voyant que tout le trafic estoit quasi reduit au seul billonnement et transport des especes d'or et d'argent hors du royaume par l'intelligence des estrangers avec aucun de ses subjects, la continuation duquel ne pouvoit apporter qu'un grand desordre en son estat, suivy d'une extreme pauvreté, ayant bien recogneu aussi que la cause procedoit du surhaussement des especes que chacun licentieusement introduisoit à sa volonté, réduisit le cours d'icelles, sçavoir l'escu d'or à soixante cinq sols : le quart d'escu à seize sols, et fit valloir toutes pieces d'argent à raison de soixante quatre sols pour escu. Le roy Henry, l'an 1577, par edict avoit mis l'usage de compter par escus; mais par cestuy cy son edict fut revoqueé, et enjoit d'oresnavant à tous notaires de n'user aux obligations et contracts d'autre compte que par livres, lequel compte par livres fut remis en usage ainsi qu'il avoit esté auparavant ledict edict de l'an 1577. Au commencement la rigueur du poids à toutes especes d'or et d'argent fut practiquée, ce qui engendra un grand trouble et confusion parmi le menu peuple; car beaucoup d'especes tant d'or que d'argent, par le maniemont ou antiquté, ne se trouvant de poids, ains legeres d'un grain, estoient rebutées : mais receues par les riches à tel pris qu'ils vouloient, ou bien on estoit contraint de les porter au billon, ce qui apportoit un prejudice notable au menu peuple. Sa Majesté, sur ceste confusion, fit une declaration et injonction de peser toutes pieces, et de recevoir les escus d'or legers d'un grain, et les quarts d'escu d'argent, de quatre grains, et ainsi des autres especes. Voilà tout ce qui se passa pour le fait des monnoyes. Voyons celuy des mines.

La France est un royaume, lequel entre autres dons de Dieu ayant tousjours eu des roys très vailleureux, et depuis la reception de la foy tousjours très chrestiens, et aussi tousjours le

peuple a esté brave et genereux, lequel de tout temps s'est contenté avec son prince des vrayes thresors de l'aage d'or qui se recueillent de la terre avec innocence sous la benediction de Dieu, par les minieres de bleds, vins, huilles, fruites, legumes, agrums, guesdes et pastels, que la terre y produit en abondance, outre les grandes et foisonneuses nourritures de bestail, haras et autres pratiques qui y sont heureusement entretenues par la bouté de l'air et des eaux, et par la juste temperature de la terre, et ce sans se pener à rechercher plus profondement, par la cupidité d'avarice, ses entrailles de ceste bonne mere commune de toutes choses vivantes et mouvantes generalement, comme ont fait d'autres nations qui s'y sont abandonnées, et n'ont espargné aucunes sortes de cruautés pour se rendre maistres des pauvres peuples, profanant par leur temerité toute l'innocence de l'evangile, qu'ils cuidoient planter par armes en ce pays là.

Veritablement les François, sans rechercher telles occasions, ont eu une si bonne mere, comme est la France, qui leur ouvre ses entrailles d'elle mesme, et comme elle a des bains, eaues chaudes, et autres secours des maladies humaines, dont s'ensuivent des effets admirables; aussi l'an passé et en ceste année elle a ouvert son sein, ses entrailles, et tout ce qu'elle a de plus excellent en l'interieur, pour faire apparoir ce qui en estoit caché ès monts Pirenées des mines de talc et de cuivre, avec quelques mines d'or et d'argent; aux montagnes de Foix des mines de jays et des pierres precieuses, jusques escarboucles, rarement; ès terres de Gevaudan et ès Sevens mines de plomb et d'estaing : en celles de Carcassonne mines d'argent; en celles d'Auvergne mines de fer; en Lyonois près le village de Sainct Martin celles d'or et d'argent, en Normandie d'argent et fort bon estaing, à Nonnay en Vivarets mines de plomb, en la Brie et Picardie mines de marcasites, d'or et d'argent. Bref tout ce que les roys predecesseurs n'ont jamais veu que de loing s'est reservé au regne heureux de Henry IV.

Lequel, pour induire ses subjects à faire une exacte recherche et travailler auxdites mines, et pour y appeller les estrangers, et leur faire quitter les minieres des autres pays beaucoup moindres que celles de France, imitant en cela les roys ses predecesseurs, fit un edict et reglement, par lequel il confirme et attribue de nouveau plusieurs beaux et grands privileges, franchises et libertés avec gages tant au grand maistre superintendant et general reformateur desdites mines et minieres, dont il pourveut

messire Roger de Bellegarde, grand escuyer de France; au lieutenant general desdites mines, dont eut la charge M. de Beaulieu Ruzé, secrétaire d'estat, et au controlleur general, qui fut le sieur de Bellingan, premier valet de chambre de Sa Majesté, qu'à tous ceux qui seroient commis et deputés aux charges et offices de ces mines, et à tous ouvriers tant regnicoles qu'estrangers, avec un établissement de l'ordre requis sur la police et justice sur tous metalliers, metaux et mines qui luy appartiennent, dont il excepte les mines de soufre, salpestre, fer, acier, petriol, charbon de terre, ardoise, plastre, croye et pierre pour bastiments et meules de moulins, qu'il declare laisser par ledict reglement aux proprietaires des lieux.

Au mois de juin fut verifié et publié l'edict pour la defense des duels. La corruption de ce siecle avoit introduit une opinion et coutume damnable parmy plusieurs de la noblesse, et autres qui font profession de porter les armes; lesquels croyants avoir esté offensés de faict ou de parole, estimoient estre obligés d'honneur de faire appeller au combat celuy duquel ils pretendoient avoir receu l'offence, dont il seroit ensuivy de grands et pitoyables accidens par la perte d'un grand nombre de gentilhommes de valeur; et par ceste effusion de sang humain si detestable devant Dieu, lequel nous ordonne par expès luy laisser la vengeance, et que ne soyons homicides, il sembloit que ce divin commandement fust venu à tel mespris, que le gentilhomme qui s'estimoit estre interessé en l'honneur devoit, au peril de son ame, rechercher le combat par un duel contre son ennemy.

Outre eueores cela, que l'autorité royale estoit grandement offensée par tels actes, se presumant un chacun particulier, sans la permission du Roy, de donner camp pour le combat, dans son royaume, et de faire la justice luy mesme, sous pretexte de conserver son honneur.

Plus les justes plaintes de plusieurs peres et autres, qui craignoient que la temerité de la jeunesse ne precipitast leurs enfans à ces mauvais conseils et combats, recherchés d'aucuns par ambition au peril de leurs ames et honneurs, et acceptés par d'autres qui estimoient ne pouvoir éviter le combat, pour crainte d'estre teus moins courageux que leurs ennemys.

Sa Majesté après avoir eu sur ces plaintes l'avis des princes de son sang, autres princes et officiers de la couronne, declare criminels de leze majesté tous ceux qui entreprendront d'appeller ou faire appeller aucun au combat, soit au dedans ou dehors son royaume, sous pretexte de tirer raison d'une offense ou autre

cause; semblablement ceux qui appelleront pour un autre, ou qui seconderont, accompagneront ou assisteront lesdicts appellés, voulants qu'ils soient punis selon la rigueur des ordonnances, sans que la peine de mort et confiscation de biens puisse estre par eux moderée, sous quelque pretexte que ce soit. Pareillement qu'il soit procedé par mesme rigueur contre ceux qui, ayants esté appellés, iront au combat, et tous autres qui les accompagneront et seconderont en iceluy. Mais affin que ceux qui pretendent avoir esté offensés, ou seront appellés au combat, ne peussent se plaindre qu'ils demeureroient interessés en l'honneur, il commanda par cest edict à messieurs les connestables et mareschaux de France, et aux gouverneurs et lieutenants generaux des provinces, chacun en l'estendue de son gouvernement, qu'aussitost qu'ils seroient advertys par la partie offensée, ou par autres qui auroient esté presents ou en auroient cognoissance, qu'aucuns gentilhommes auroient receu injure à laquelle il eschet faire reparation, de faire appeller par devant eux les deux parties, auxquelles ils deffendront de par Sa Majesté d'en venir au combat, ny entreprendre pour raison de ce aucune chose l'un contre l'autre, par voye de faict, directement ou indirectement, sur peine de la vie; et après les avoir oys en la presence des seigneurs et gentilshommes qui seront sur les lieux, et autres qui seront appellés par eux, il leur donne par cest edict pouvoir d'ordonner par jugement souverain sur la reparation de l'injure, ce qu'en leurs loyautés et consciences ils jugeront estre raisonnable; à quoy les parties seront tenues d'acquiescer et se conformer, sur peine, tant à celuy qui aura faict l'injure qu'à celuy qui prendra l'avoir receu, d'encourir son indignation, et d'estre banny de la cour et de la province d'où il seroit, et autre punition qu'il escheroit de faire selon la qualité du faict.

Dadvantage, il est ordonné par ce mesme edict que le procès criminel ordinaire et extraordinaire sera faict, contre la memoire de ceux qui de part et d'autre auront esté tués auxdicts combats; après la publication de l'edict, comme contre criminels de leze majesté.

La verification de l'edict porte ceste clause, sans que le connestable, mareschaux de France, et gouverneurs des provinces, puissent prendre cognoissance des crimes, delits, et voyes de faict, non concernant ce qui est estimé point d'honneur entre les seigneurs, gentilshommes et autres faisant profession des armes.

L'observation de ceste loy est très necessaire: l'on deffend bien aux gentilshommes françois de

se battre ; mais de les empêcher, il est comme impossible.

Le quatorziesme jour d'octobre, arriverent à Paris quarante deux ambassadeurs des treize cantons des ligues Suisses, et de leurs alliés, pour venir jurer les traités de paix faicts entre le Roy et eux ; mais devant que reciter toutes les ceremonies que s'y passerent, voyons que c'est de ceste alliance, et comment, pourquoy et par qui elle fut renouvellee.

Les Suisses portent le nom d'un village nommé Switz, où fut le commencement de leur division, qui ne scauroit faire six cents hommes, dont tous les autres cantons portent le nom, ainsi qu'escrit Philippes de Commines. Ils se sont tant multipliés que deux des meilleures villes qu'avoit la maison d'Autriche en sont, comme Surich et Fribourg, et ont gagné de grandes batailles, èsquelles ils ont mesme tué des ducs d'Autriche.

Le roy Louys XI leur a beaucoup faict de biens, et les a aydés à se mettre en la gloire du monde et à la reputation. Il s'employa à composer leurs differends, et se servit d'eux contre le duc de Bourgogne : aussi il s'allia avec eux, et les paya bien.

Après la mort de Louys XI, quand son fils, Charles VIII, au retour de Naples donna la bataille de Fournoue, peu après le siege de Novare, tout ce qu'il y avoit de gens combattants en Suisse vindrent trouver le Roy, et avec ceux qui estoient venus de Naples, ils estoient bien vingt deux mil. Tant de beaux hommes y avoit, dict Commines, qu'il ne vid jamais si belle compagnie, et lui sembloit impossible de les avoir seu desconfire, si on ne les eust pris par faim, par froid, ou par necessité. Et y avoit beaucoup de capitaines qui avoient soixante et douze ans passés. Ces alliances ont esté depuis renouvellees par les roys Louys XII, François I^{er}, Henry II, François II, Charles IX et Henry III.

Le Roy, en l'an 1600, avoit envoyé en Suisse le sieur de Morfontaine, qui leur fit en une diete tenue à Bade, la proposition pour le renouvellement des anciennes alliances : plusieurs journées se tindrent entre eux sur ce subject, tant à Soleurre qu'à Bade.

Morfontaine estant mort à Soleure, le Roy envoya en sa place le sieur de Vic, president de Thoulouse, et conseiller en son conseil d'estat, qui eut beaucoup de traverses pour le renouvellement de ceste alliance, par les agents d'Espagne et de Savoye, lesquels avoient semé de la graine jaune des Indes, parmy quelques Suisses.

Enfin de Vic faict si bien qu'une journée generale de tous les cantons fut indiete au lundy

11 septembre à Soleure, où le Roy envoya M. de Sillery, pour leur faire entendre sa volonté. Ceste journée fut tenue en la maison de ville, où estoient quarante cinq deputés de tous les cantons, et leurs alliés, fors des ligues Grises.

M. de Sillery, après leur avoir présenté les recommandations de la part du Roy, et les lettres qu'il leur escrivoit, leur dict :

Que la guerre de Savoye, inopinément survenue, avoit un peu arresté le voyage des deputés de Sa Majesté pour ne traicter avec eux du renouvellement de l'alliance.

Que pour les necessités et les grands maux que la France avoit soufferts, le Roy n'avoit peu penser de remedier aux necessités du dehors.

Que puisque Dieu avoit donné la paix à la France, qu'il y auroit moyen par sa grace de donner satisfaction aux bons amis et serviteurs de Sa Majesté.

Qu'il n'estoit point question qu'il leur dict comme ceste alliance avoit esté utile aux François et aux Suisses.

Que le secours des gens de guerre suisses a esté grandement utile aux roys et à la France ; mais qu'ils devoient aussi recognoistre de combien l'alliance de France les a faict respecter des autres princes et rendus plus heureux et florissans qu'ils n'avoient jamais esté.

Que jamais leurs bataillons d'infanterie ne se sont fiés, ny si bien accommodés qu'avec la cavalerie françoise.

Que ceux qui les desconseilloient de l'alliance de France ont des pretentions sur leurs estats, et ne le font à autre dessein que pour les diviser, affin qu'estants desunis, ils ayent meilleur moyen d'executer leurs vieilles pretentions.

Qu'au contraire les roys de France ont toujours aymé la paix et l'union entre les cantons des ligues, et mesme se sont employés pour composer leurs differends, comme avoit faict le roy Louys XI, l'an 1474, et par son autorité et entremise fut faicte et conclue la ligue hereditaire entre eux et les archiducs d'Autriche.

Qu'en l'an 1531 les cinq cantons eurent guerre avec ceux de Zurich, et furent contraints contracter amitié avec Ferdinand, frere de Charles le Quint, empereur ; mais qu'il les prie d'avoir souvenance que ceste alliance fut cause d'une guerre civile entre eux, qui fut appaisée par le soin du roy François ; et que par la conclusion de leur paix, les lettres et seaux de ceste nouvelle alliance furent rendus, comme cause principale de leur trouble.

Que l'an 1582 plusieurs d'entre eux pouvoient tesmoigner de quelle affection le feu roy Henry III, par les devoirs que luy rendirent les

sieurs de Mandelot et Hautefort, qu'il envoya exprès en Suisse, avoit estouffé le trouble que le duc de Savoye, soustenu de quelques cantons, vouloit commencer contre messieurs de Berne, et du soin qu'il avoit apporté pour estouffer ce trouble dès sa naissance.

Qu'avec l'alliance de France, ils ne pouvoient rien craindre, et qu'ils advisassent bien quel inconvenient leur pourroit apporter la multiplicité d'alliances.

Qu'estant le royaume de France en pleine paix reduit en son entier, ses limites estendues par la force, toutes divisions cessées, commandé par la sagesse d'un grand et vertueux roy, son alliance devoit estre estimée et désirée.

Que le Roy aussi desiroit leur alliance et amitié telle et semblable que les autres roys ses predecesseurs; et avoit donné à M. de Vic, son ambassadeur et à luy, pouvoir d'en renouveler l'alliance, et l'establis si bien qu'elle ne fust jamais changée.

Que Sa Majesté aussi s'asseuroit d'eux, que comme ses alliés ils ne requerroient de luy chose qui ne fust en sa puissance, et selon la raison.

Il mit fin à son discours par une supplication envers Dieu d'avoir soin du Roy, de son royaume et de la republique des Suisses, et qu'il luy pleust inspirer en leurs cœurs une prudence, affin de prendre une bonne resolution pour le salut des deux estats.

La proposition de renouveler l'alliance fut fort agreable à ceste assemblée. Les petits cantons, qui s'estoient alliés avec l'Espagnol pour le duché de Milan, et avec le duc de Savoye, s'assemblerent à Lucerne; après plusieurs allées et venues ils arresterent de renouveler l'alliance avec le Roy, leur ancien amy, et plustost quitter leurs nouvelles alliances.

Cependant ledict sieur de Vic alla aux ligués Grises; il y poursuit une diette; leurs deputés s'assemblerent à Coire au nombre de soixante sept; Vic leur proposa le renouvellement de l'alliance, et, nonobstant l'empeschement qu'y apporterent les agents d'Espagne, les Grisons la trouverent très agreable.

L'alliance des Suisses, qui n'est fondée que sur l'utilité qu'ils reçoivent de l'argent de France, pensa estre rompue à cause du retardement des deniers du Roy, et de la distribution que l'on en devoit faire alors sur ce qui leur estoit due. D'une journée tenue à Soleurre, en laquelle les ambassadeurs du Roy pensoient que la resolution deust estre prise pour le renouvellement de l'alliance, ils en firent douze; en fin toutesfois elle fut arrestée sous le bon plaisir de leurs superieurs, tant d'une part que d'autre.

Le mareschal de Biron, par commandement du Roy, part de Dijon pour aller à Soleurre, autoriser ce que les sieurs de Sillery et de Vic avoient fait; il alla passer à Montbelliard, où il demeura deux jours [et en ce lieu Wateville, de la part du duc de Savoye, luy parla quatre heures durant]; il arriva à Soleurre sur la fin du mois de janvier de ceste année.

Les seigneurs colonels et capitaines suisses le receurent avec beaucoup d'honneur, aussi estoit il très bien accompagné de nombre de gentils-hommes de qualité.

En l'assemblée generale des treize cantons, qui se tenoient à Soleurre, il fit un discours, avec une eloquence grave et hardie, sur l'estime que le Roy son maistre faisoit de leur alliance, et du desir qu'il avoit qu'elle fust continuée; du commandement qu'il luy avoit fait de venir vers eux pour mettre la dernière main avec MM. de Sillery et de Vic au renouvellement de leurs alliances; que le Roy feroit entierement observer le contenu de leurs traictés, et aussi qu'il s'assentoit qu'ils y apporteroient toute franchise et facilité; qu'il tenoit à grand honneur le choix que Sa Majesté avoit fait de luy pour servir à un si saint et bon œuvre, et surtout pour se voir parmy une nation que son pere avoit tant aimée, et de laquelle il faisoit si grande estime. Pais il leur offrit son service en ce que pouvoit et devoit un cavalier d'honneur, et en tout ce qu'il pourroit pour leur contentement.

Ainsi l'alliance fut acceptée, et de plus qu'aux precedentes, qui n'estoient que pour la vie du Roy, accordée pour celle de monsieur le dauphin. Après les graces rendues, le festin solemnel se fit, où les Suisses et François firent vertu de bien boire.

Le Roy receut les nouvelles de ce traicté avec contentement. Il attendoit que le mareschal de Biron luy vinst rendre compte de sa charge; mais il demeura en Bourgogne; et le reste de sa vie se passa ainsi que nous avons dict cy dessus.

L'alliance estoit arrestée, il n'estoit plus question que d'en jurer l'observation; les ceremonies ne s'en pouvoient faire qu'à Paris. Les Suisses donc s'assemblerent à Soleurre, pour venir voir prester le serment au Roy, d'entretenir l'alliance, ils en deputerent quarante deux d'entre eux, auxquels ils donnerent pouvoir d'en jurer aussi l'observation, et partirent de Soleurre pour venir en France au mois de septembre. Le Roy donna ordre qu'ils feussent receus honorablement partout; ils passerent à Dijon, où ils furent traictés magnifiquement en la maison du Roy; puis à Troyes, où le festin fut fait en la salle de l'evesché.

Le 14 d'octobre, il se rendirent à Charenton, une lieue près de Paris, où ils furent festoyés de la part du Roy au logis de Senamy. Après le disner, estants montés à cheval pour s'acheminer à Paris, le duc de Montbazou, et le sieur de Montigny, gouverneur de Paris, avec cent ou six vingts gentilshommes allerent au devant d'eux, et leur dirent de la part du Roy qu'ils fussent les bienvenus; l'on ne meit point pied à terre de peur du desordre. Chaque ambassadeur cheminoit entre deux gentilshommes françois, et en cest ordre arriverent à cinquante pas de la porte Sainct Anthoine, où le sieur de Bragelone, prevost des marchands, accompagné des eschevins, conseillers de ville, quarteniers, dizeniers, et principaux bourgeois, avec les trois compagnies des archers de la ville, les reçeut; et après ses salutations et congratulations accoustumées en tel cas, faictes par ledict prevost des marchands, sans descendre de cheval ils entrent en la ville. Premièrement les archers, après eux les Suisses de la garde du Roy avec leurs tambours, plusieurs gentilshommes françois; puis les ambassadeurs, le premier conduit par M. le duc de Montbazou, le second par M. de Montigny et le prevost des marchands, et les autres par les eschevins, quarteniers et bourgeois, et ainsi furent conduits jusques à leurs logis, où ils furent traictés en toute magnificence.

Le logis de la Chasse, en la rue Sainct Martin, estoit le lieu où ils s'assembloient pour conférer des affaires de leur ambassade.

Le second jour de leur arrivée, ils allerent disner chez monsieur le chancelier. Après le disner il leur dit, qu'il s'alloit rendre près de Sa Majesté au Louvre, et es pria d'attendre un peu jusques à ce que le Roy les envoyast querir. Peu après, M. le duc d'Esguillon, accompagné de cinquante jeunes gentilshommes des meilleures maisons qui estoient lors en cour, les alla prendre pour les conduire vers le Roy; et ainsi chaque ambassadeur fut conduit par un gentilhomme françois, et vindrent à pied depuis le logis de monsieur le chancelier jusques au Louvre, où entrants en la grande cour, M. le duc de Montpensier accompagné de plusieurs chevaliers du Sainct Esprit, et de seigneurs de qualité, les reçeut de la part du Roy. Au bas du grand degré du Louvre, M. le comte de Soissons, accompagné de plusieurs gouverneurs de provinces et des vieux chevaliers, les reçeut et les mena dans la chambre de Sa Majesté, où ils luy firent la reverence, et le Roy leur toucha à tous dans la main; puis l'advoyer de Berne, qui portoit la parole luy dit: « Que la cause de leur venue estoit pour jurer le renouvellement de

l'alliance, et asseurer Sa Majesté de leur fidelle service. » Il parla en sa langue, et Viger, interprete du Roy, qui estoit là, l'interpreta à Sa Majesté, qui après leur avoir respondu, et tesmoigné le contentement qu'il avoit de la declaration qu'ils luy faisoient de la part de leurs superieurs, leur dit: « Qu'ils fussent les bienvenus. » Galats et plusieurs colonels de leur nation qui les avoient accompagnés firent aussi tous la reverence au Roy, et il leur toucha à tous dans la main; de là ils allerent aussi saluer et faire la reverence à la Royné, laquelle estoit en sa chambre accompagnée de toutes les princesses et dames de la cour, et luy offrirent leur service et la bonne affection de leurs superieurs, dont elle les remercia.

Le mardy, septiesme octobre, ils allerent à Saint Germain en Laye voir monseigneur le dauphin, qui n'estoit lors aagé que de douze mois; lequel leur toucha à tous dans la main, et eux admirants sa grandeur pour l'age qu'il avoit, luy souhaitterent mil felicitez, affin de jouyr longuement de son alliance. Ils furent traictés somptueusement dans la grande salle du chateau. Après le disner, et qu'ils eurent veu les bastiments, les jardins, les fontaines et les belles grottes, que le Roy y a fait faire de nouveau, ils retournerent à Paris le mesme jour, et estoit nuict quand ils y arriverent.

Devant que de faire serment, ils avoient prié le Roy qu'il luy pleust d'entendre quelques charges particulieres qu'ils avoient de leurs superieurs; monsieur le chancelier fut ordonné pour entendre d'eux ce qu'ils desiroient; ils le furent trouver en son logis, et l'advoyer de Berne, portant la parole au nom de tous, fit trois demandes: la premiere,

Que la somme de quatre cents mil escus, ordonnée pour leur estre distribuée tous les ans, n'estant pas pour payer leurs interests, il pleust à Sa Majesté de l'augmenter.

La seconde, que les privileges de ceux de leur nation, traffiquants en France fussent confirmés.

La troiesme, de leur donner les declarations promises, tant aux cinq petits cantons, pour pouvoir continuer l'alliance de Milan et de Savoye, sans toutesfois deffailir à celle de Sa Majesté, qu'aux cantons protestants, à ce qu'ils ne soient contraints de bailler gens pour faire la guerre en France, à ceux de leur religion.

Au premier Sa Majesté leur faict respondre, que les guerres civiles et estrangeres dont son peuple avoit esté ruyné, ne luy donnoient moyen de faire mieux pour lors, et qu'ils se devoient contenter de ce qui leur avoit esté promis.

La seconde et troisieme leur furent accordées, et les declarations par eux requises signées.

Il ne restoit plus que de prester le serment, qu'ils promirent faire quand et où il plairoit à Sa Majesté.

Le dimanche 12 d'octobre, jour designé pour jurer l'alliance dans l'église Nostre Dame, laquelle on avoit pour cette ceremonie parée d'exquises et belles tapisseries, les ambassadeurs s'assemblerent au logis de la Chasse; le sieur de Vic les alla prendre par le commandement du Roy, et dans douze carrosses les fit conduire jusques à la salle de l'évesché.

Le Roy sur les onze heures du matin arriva à Nostre Dame, accompagné de tous les princes de son sang, et autres princes et seigneurs de sa cour, et descendu de cheval, fut conduit royalement jusques dans le chœur où estoit son siege; ce siege couvert d'un tapis de velours violet cramoisé semé de fleurs de lys, estoit relevé de trois degrés sur un eschaffaud couvert de tapis velus, lequel n'avoit qu'un pied de haut, mais il estoit large de seize pieds, et en avoit trente deux de long; au dessus de la chaire de Sa Majesté, il y avoit un dais très riche.

À la main droicte du Roy, sur le pavé, estoient assis sur un banc messieurs les princes du sang, le connestable et le duc de Montbazon, et vis à vis d'eux à la main gauche du Roy estoient deux banes pour asseoir les quarante deux ambassadeurs.

La Royne estoit aussi sur un petit eschaffaud où il n'y avoit point de dais, qui estoit au bout des chaires à la main droicte du Roy; les princesses de Condé, de Soissons, de Montpensier, et la duchesse de Nemours estoient avec elle.

Les cardinaux de Joyeuse et de Gondy estoient assis sur un banc à la main droicte du grand autel, et sur un autre derriere eux messieurs le chancelier, l'admiral, et autres seigneurs du conseil. Le nonce du Pape et l'ambassadeur de Venise estoient assis devant eux sur un banc à la main gauche de l'autel.

Dès que le Roy fut assis en son siege, messieurs les princes de Condé et de Conty allerent querir les quarante deux ambassadeurs en la salle de l'évesché, et les amenerent en leurs places; ceux qui estoient protestants d'entre eux, voyants que monsieur l'archevesque de Vienne estoit arrivé à l'autel, se leverent et monterent au pupitre. Puis la messe estant dicte ils se remirent chacun en leur place; lors l'archevesque de Vienne s'approcha de Sa Majesté portant le livre des Evangelies, et les ambassadeurs en mesme instant s'approcherent aussi; devant eux estoit

Vagner, secretaire d'estat de Soleurre, entre MM. de Sillery et de Vic; il portoit entre ses bras un oreiller de velours cramoisé rouge garny d'or, sur lequel estoit deux traictez de l'alliance, l'un en françois, l'autre en allemand, scellés du seau de Sa Majesté, et de ceux des cantons, et de leurs alliés. Après qu'ils eurent fait tous la reverence et salué Sa Majesté, le sieur de Sillery dit au Roy :

Que ces traictés d'alliance, estoient les mesmes traictés que les roys ses predecesseurs avoient faités avec messieurs des ligues; et que ce qui estoit adjousté estoit à l'honneur et advantage du service de Sa Majesté.

L'advoyer de Berne, qui portoit la parole, dit, que messieurs des ligues, leurs superieurs, avoient reputé à grand honneur la recherche que Sa Majesté très chrestienne avoit faite de leur alliance, de laquelle recherche se sentants très obligés, ils leur avoient enjoinct d'en remercier expressement Sa Majesté, et de luy offrir de leur part en revanche leur très humble service en toutes les occasions qui se presenteroient, et de tout ce qui peut estre désiré et attendu de vrays et entiers alliés et confederés, suyvant et conformement aux traictés de leur alliance.

Qu'ils estoient aussi envoyés par les superieurs, pour la prestation du serment, affin de fidelement garder ce qui est contenu dans le traicté, et pour supplier aussi Sa Majesté d'en faire le mesme de sa part, ainsi qu'il appartient à vrays et loyaux amis alliés, et confederés.

Qu'au commandement de Sa Majesté ils se presentoient pour la prestation du serment, et prioient Dieu de verser ses benedictions sur une si bonne alliance, au contentement des deux estats alliés; avec prieres qu'il pleust à Dieu conserver le Roy, et monseigneur le dauphin leur nouveau allié, en toute prosperité, longue vie et regne heureux.

Le Roy en les escoutant estoit debout et la teste couverte, tous les assistants ayants la teste nue; il leur respondit d'une grave majesté :

Qu'il avoit désiré de renouveler le traicté de paix et d'alliance avec messieurs des ligues, pour la grande estime qu'il faisoit de la valeur de leur nation, laquelle avoit toujours participé en l'honneur de ses victoires, et l'avoit esprouvée plus que nul autre de ses predecesseurs, et aussi qu'il avoit esté heureusement assisté d'eux.

Qu'il acceptoit l'offre de leur secours, et leur promettoit aussi de leur assister de toutes ses forces et moyens à l'encontre de ceux qui voudroient opprimer leur liberté, ce qu'il les prioit croire avec assurance; qu'il n'avoit jamais

manqué en ses promesses, estant prest de jurer avec eux le traicté d'alliance, et l'observer inviolablement, ainsi que monsieur le chancelier leur droit plus amplement de sa part.

Monsieur le chancelier après avoir mis un genouil en terre devant Sa Majesté, se tournant vers les ambassadeurs, leur dict :

Qu'ils avoient entendu de la bouche du Roy l'estime qu'il faisoit de la valeur de leur nation, de l'estat qu'il vouloit tousjours faire de leur alliance.

Que l'on a tousjours estimé les estats plus puissants et assurés qui ont esté appuyés de plus grand nombre d'alliances; mais qu'il s'estoit peu souvent veu, qu'au besoin des potentats se voulants fortifier de l'alliance de leurs voisins, qu'il ne soit demeuré quelque desfiance de leur accroissement au cœur de leurs alliés.

Que l'alliance de la France avec la nation des ligues avoit toujours esté exempte de soupçon, et qu'il n'y eut jamais debat, pretention ny contention entre eux, pour leurs pays et seigneuries.

Que depuis les traictés de leur alliance, et long temps auparavant, les roys de France avoient toujours désiré la prosperité de la nation des ligues, poulés à cela tant par leur bonne inclination que par raisons d'estat; aussi que tant plus ils seroient grands et heureux, plus Leurs Majestés seroient fortifiées d'un plus puissant amy et allié. Aussi qu'eux mesmes avoient fait cy devant ce mesme jugement de l'alliance des roys de France, ce que Sa Majesté s'asseuroit qu'ils continueroient en son endroit.

Que Sa Majesté aussi ne s'estimoit pas seulement obligée à l'assistance qui leur estoit promise par le traicté de leur alliance; mais que s'il advenoit qu'aucun prince ou potentat, quel qu'il fust, sans nul excepter, entreprist contre les estats, qu'il leur feroit cognoistre par effect, que leur grandeur luy estoit en pareille recommandation que la sienne, et que pour ceste occasion il n'espargneroit ny sa personne, ny les moyens que Dieu luy avoit donnés.

Qu'ils avoient esprouvé la bonne affection et amitié des roys de France, et avoient cogneu de quelle promptitude leurs ambassadeurs s'estoient employés en tout ce qui concernoit le bien et prosperité des affaires des ligues, affin de nourrir entre eux une paix, concorde, union et intelligence, ce qui les avoit rendus jusques à present formidables à leurs ennemys, et leurs pays heureux, florissants et tranquilles.

Que les deportements des ambassadeurs donnent à recognoistre la volonté des maistres.

Que le succès et la suite des choses advenues donnent assez de tesmoignage du bien qui est en ceste alliance de France, et de la nation des ligues.

Qu'en l'an 1544, l'Allemagne, la Flandre, l'Espagne, et presque toute l'Italie, avoient conjuré à la ruine de la France, sous la conduite de l'empereur Charles le Quint, auquel s'estoit joint aussi le roy Henry VIII d'Angleterre; qu'alors le roy François premier n'avoit autre allié à son secours que la nation des ligues, duquel ayant fortifié ses armées, il avoit fait donner, et gagné la bataille de Cerizoles, consommé l'armée de l'Empereur qui estoit entrée en Champagne, et l'avoit contrainct de luy demander la paix, laquelle luy fut accordée à Crespy.

Que comme l'alliance des ligues avoit esté heureuse à la France, aussi se pouvoit dire que l'alliance des roys de France avoit porté bonheur à la nation des ligues; car depuis que l'on avoit veu la France jointe d'amitié et alliance avec les nations des ligues, ny les empereurs, ny aucun prince, n'avoit osé entreprendre de faire la guerre à la nation; bien qu'auparavant du temps de l'empereur Maximilian premier, et de ses predecesseurs, ils avoient esté contrainct pour la conservation de leur liberté de hasarder plusieurs batailles, dont toutesfois la victoire estoit tousjours demeuré à la nation des ligues.

Puis il finit son discours par l'esperance que l'on se promettoit, moyennant la grace de Dieu, du bonheur que la continuation de ceste alliance apporteroit aux deux estats, se sentants bien unis et joinets ensemble, sans prester l'oreille à chose qui y peust apporter altercation ou refroidissement; mais au contraire la conserver soigneusement par tous les bons offices qui se pourroient attendre de vrais et parfaits amis, alliés et confederés.

Ceste harangue achevée, les ambassadeurs se presenterent à la prestation du serment, et mirent les mains par ordre de leurs cantons et alliés, sur les saintes Evangiles, à chacun desquels monsieur le chancelier dit :

« Vous jurez et promettez sur les saintes Evangiles, au nom de vos seigneurs et superieurs, de bien fidellement observer le traicté d'alliance fait entre Sa Majesté et vos superieurs, sans aller ny faire aucune chose au contraire, directement ou indirectement. »

L'ordre que tindrent les ambassadeurs au serment fut tel. Premierement,

Les Cantons, de Berne, Lucerne, Zurich, Schwitz, Underwald, Zug, Basle, Fribourg, Soleurre, Schaffouse et Appentzel.

Alliés, l'abbé de Sainet Gall, et la ville de Sainet Gall.

Les Grisons, la ligue Grise, la Cadée, la ligue des Droictures, Walais, Mulgues, Rotweil et Brenne.

Après que tous les ambassadeurs eurent fait le serment, le Roy aussi diet : « Qu'il juroit et promettoit d'observer le traicté ainsy qu'il avoit esté convenu. »

Sitost que ces serments furent achevés, on chanta le *Te Deum*, puis on alla de l'église en la salle de l'evesché, où le festin estoit préparé. M. le prince de Condé s'assit au bout de la table, MM. les prince de Conty, de Soissons et de Montpensier, le connestable, les ducs de Nevers et d'Esguillon, les comtes d'Auvergne et de Sommerive, et plusieurs autres s'assirent à la droicte. Les quarante deux ambassadeurs, et parmy eux quelques gentilshommes françois, à la gauche. Sur la fin de leur disner, qui dura bien deux heures et demie, Sa Majesté, qui avoit disné en une autre salle à part, vint les voir ; il se meit au bout de la table sans s'asseoir, et desfendit que personne ne bougeast de sa place ; puis se fit apporter du vin et beut à ses bons comperes, amis, et alliés, qui luy en firent sur le champ raison. Sa Majesté s'en retourna incontinent au Louvre, et sur les quatre heures de relevée, les feux de joie furent faicts en la place de Greve, ainsi que l'on a accoustumé : M. de Rosny fit aussi tirer à l' Arsenal vingt pieces de canon, par trois fois, en signe de resjouissance.

Le lendemain ils furent aussi invités au festin en l'hostel de la ville, où le prevost des marchands et eschevins les traicterent si somptueusement qu'il ne se peut rien de plus. Pendant leur sejour ils furent aussi traictés par MM. le comte de Soissons, le connestable, et madame de Longueville ; puis le vendredy en suyvant ils allerent prendre congé de Sa Majesté qui estoit lors en sa haute gallerie du Louvre. Après que chaque ambassadeur eut receu une chaisne d'or, et ce qui avoit esté ordonné par Sa Majesté pour leur voyage, sejour, et retour, ils s'en retournerent en leurs pays. Voylà ce qui s'est passé au renouvellement de l'alliance entre la France et la nation des lagues. Voyons maintenant ce qui se faisoit en Flandre.

Les Hollandois, voyants que l'archiduc continuoit le siege d'Ostende, font une grande levée en Allemagne et en Angleterre, avec laquelle ils pretendoient envahir le Brabant et la Flandre, affin que par ce moyen ils fissent quitter le siege à l'archiduc.

L'armée ayant fait monstre à Cleves, là où il y avoit trois mil chariots, le prince Maurice

divisa toute l'armée en trois bandes, dont le prince Ernest menoit la premiere, Guillaume de Nassau, la seconde, et François Veer, chevalier anglois, la troisieme, lequel un peu auparavant avoit esté appelé de dedans Ostende ; chacune bande estoit de six mil hommes de pied, et vingt huit compagnies de cavalerie.

Ayant passé la Meuse, après quelques journées de chemin, ils parvindrent vers le pays d'Anvers ; et là ayant receu des munitions, ils tirerent vers Tyene, où l'admirant d'Aragon estoit campé.

Là le prince Maurice luy envoya un herault, et le deffia de vuidier leur differend par une bataille. L'admirant respondit : « Qu'il luy estoit commandé d'estre en garnison là, et non de donner bataille ; mais que s'il venoit attaquer son camp, qu'il y auroit moyen de se battre. »

Deux jours après, le 8 de juillet, le prince Maurice ayant fait trois ponts sur la riviere, fit passer son armée, et s'estant campé se tint tout un jour en bataille rangée ; mais les Espagnols se tindrent reserrés dans leur camp ; par quoy le prince Maurice estant frustré de son intention ramena son armée, et ayant receu les contributions de quelques villages de Brabant, finalement il mit le siege à Grave le 20 juillet.

Or Grave est une ville du territoire de Coucy, sur la riviere de la Meuse, qui jadis estoit subiecte aux ducs de Gueldres, mais puis après fut inserée au duché de Brabant. Ceste ville avoit esté engagée à Maximilian comte de Bure ; mais Guillaume prince d'Orange, qui avoit espousé la fille unique dudict Maximilian, ayant baillé une grande somme de deniers, la reprit en son patrimoine, à cause de sa femme, et jadis l'a possedée paisiblement, sinon que depuis la paix de Gand, la garnison d'Allemands qui estoit là fit quelque mutinerie, lesquels toutesfois par la diligence du prince d'Orange furent repoulsés ; car par l'intelligence qu'il avoit avec les habitants, il fit entrer un petit nombre des siens qui repoulsèrent soudain les Allemands, et tuerent quelque quarante soldats des mutinés.

Après elle fut assiegée par le duc de Parme, combien qu'elle eust soustenu sa violence long temps elle fut perdue pour le prince d'Orange par la lascheté du gouverneur, et vint en la puissance des Espagnols, et jusques alors estoit demeurée sous leur domination ; c'est une ville fort bien munie, tant par la situation que par l'artifice des fortifications, ayant de très grands fossés, ses boulevards très-bons ; elle est environnée de la Meuse de laquelle la navigation luy apporte de grandes utilités ; pour laquelle aussi entretenir les gens de la garnison avoient fait

un boulevard nommé *Frais perdus*, à cause qu'il sembloit devoir estre inutile. Le prince Maurice ayant attaqué ce boulevard là tout le premier, après y avoir bien eu de la peine l'emporta, estant abandonné de ceux de la garnison.

De là il desseigne l'enceinte de son camp, lequel il munit de fossés, et le rempart de palissades, et en iceluy met des corps de garde.

Et d'autant qu'il ne se doubtoit point qu'il pust estre attaqué au dehors par l'archiduc, il enferma son camp en quatorze corps de garde, et en chacun il posa cinquante mousquetaires, qui faisoient la faction continuelle. Son camp estoit divisé en trois parties.

La premiere vers l'orient d'hiver où le prince Maurice tendit ses tentes, jusques vers la Meuse, là où il avoit fait faire deux ponts, l'un pour passer l'infanterie, l'autre pour la cavalerie, et ne servoient qu'à cela; il y avoit aussi deux chaines qui tiroient d'un bord de la riviere à l'autre, et de chasque costé munies de boulevards, affin que si les Espagnols y vouloient faire descendre des vaisseaux garnis de pots à feu pour y faire un embrasement, ils en fussent par ce moyen là empêchés.

En l'autre partie du camp, qui estoit contigue à cestuy vers l'occident d'hiver, Guillaume de Nassau avec ceux de Frise, et les Escossois, ensemble une partie de la cavalerie se tenoit là en garnison.

Et quant à la troisieme, c'estoient les Anglois qui la deffendoient avec le Rhingrave et le comte de Solms, et là estoit comme un marché de toutes choses venales; lesquelles estant retirées des navires se portoient sur charrois, puis après à tous les quartiers du siege campé là devant.

Deçà la Meuse vers le septentrion, il n'y avoit tente ny pavillon d'aucun capitaine; toutesfois des cavaliers y estoient envoyés pour y faire garde, choisis de chacun quartier de l'armée.

Toute la garnison qui estoit en la ville consistoit en quinze cents hommes; mais à grand peine y avoit il en tout trois cents bourgeois, qui jadis estoient plus de douze cents, et si il ne leur estoit loisible de faire faction d'armes, d'autant que les Espagnols ne se fioient pas trop à eux.

Cependant l'archiduc ayant entendu que l'armée du prince Maurice estoit devant Grave, il commande à l'admirant d'Aragon de donner secours en diligence aux assiegés.

L'admirant, ayant ramassé toutes les troupes qu'il put, alla se camper vis à vis du prince Maurice le 10 du mois d'aoust, et ayant fait un

pont sur la Meuse, court et tient serré toutes les avenues de Nieumegen, affin de couper les vivres au prince Maurice; son arrivée apporta une grande joye aux assiegés, qui firent lors plusieurs sorties, desquelles aucunes fois ils retournoient victorieux, quelquesfois aussi ils estoient vaincus.

La nuit du douzieme jour venant au treizieme, le canon tant des assiegés que de l'admirant ne cessa de tirer sur le camp du prince Maurice, qui estoit un signal pris entre eux pour conjointement le lendemain attaquer le prince Maurice à une mesme heure. Par quoy dès le matin sortirent six cents de la garnison de Grave, qui se jetterent au quartier des Frisons, où d'abordée ils en tuerent quelques uns, mais ils furent incontinent repoulsés dans la ville. En mesme temps les gens de l'admirant donnerent droict aux forts et tranchées du prince Maurice; ils portoient avec eux des fagots, des clayes, des eschelles, des coignées et des houes et marres, pour hascher, sapper et brusler, avec plusieurs autres instruments qui estoient necessaires, affin que durant ce tumulte, ils donnassent du secours aux assiegés; esperants par ce moyen mettre le prince Maurice en confusion; mais le prince se trouvant tout préparé à les recevoir, ayant esté adverty de leur dessein, detourna cest effort à la honte des Espagnols.

Trois jours après l'admirant fit paroistre son armée en bataille au devant du camp du prince, ainsi que les assiegés avoient fait une sortie au quartier des Anglois; mais le succès ne fut plus heureux que auparavant. En ce combat le capitaine Veer, Anglois, fut blessé, dont il guerit depuis.

L'admirant voyant que pour neant il essayoit d'assaillir le camp du prince Maurice, fit sa retraite de nuit, faisant partir le bagage des premiers, et après qu'il eut demeuré quelques jours à Venlo, et que les habitants ne voulurent laisser entrer la garnison qu'il y vouloit mettre, tire vers Utrecht, ayant perdu toute esperance de faire lever le siege de Grave, veu aussi qu'une grande partie de ses troupes s'estoit escoulée, et surtout les troupes italiennes lesquelles se rendirent au camp du prince Maurice, où quelques uns demouroient; d'autres prenoient passeport de luy, et s'en retournoient en leur pays.

Mais il y en eut d'autres, lesquels tendants à sedition demandoient importunement leurs gages en un temps par trop mal propre; desquels il y en eut quelques uns qui prirent la ville d'Aumont; l'admirant incontinent se jetta dedans, affin d'obvier au mal qui ne faisoit que de nais-

tre, mais les *mutinados* incontinent se faisant faire passage à coups d'épée, s'en allerent dans les villes de Dele et de Hoostrate.

Après le depart de l'admirant, le prince Maurice craignant qu'il n'attaquast Rhinberg y envoya Ernest de Nassau son cousin avec sa cavalerie et infanterie. Il avoit commandement de se mettre dans les places de leur party sur le bord du Rhin, si besoin estoit, de peur que l'admirant ne fust aydé de vivres, ou donnast quelque empeschement aux vaisseaux hollandois qui trafiquoient à Rhinberg.

Tandis que le camp du prince estoit attaqué par dehors du camp de l'Espagnol, et par dedans de ceux de la ville, le siege estoit toujours poursuivy avec un grand effort; les murailles et les remparts estants si rudement attaqués qu'à peine aucun osoit paroistre. Finalement les assiégés estants chassés de leurs fortifications, voyant que toute chose estoit préparée pour donner un assaut general, firent composition de se rendre le 19 septembre; et le mesme jour sortirent du chasteau; puis deux jours après six cents hommes sortirent de la ville. Les articles de la reddition furent tels :

I. Que toutes les choses passées tant de fait que de paroles seroient mises en oubly pour jamais, sans qu'aucun en fust recherché à l'advenir.

II. Que le prince Maurice prenoit en sa protection esgalement les gens d'église aussi bien que les laïques, auquel aussi, comme seigneur hypothecaire, ils presteroient fidelité et obeysance.

III. Que le prince confirmeroit tous leurs privileges et immunités, et les maintiendrait en la liberté qu'ils avoient auparavant les guerres.

IV. Qu'il seroit licite à tous, tant hommes que femmes, ecclesiastiques et laïques qui font profession de la religion catholique, de demeurer en la ville, et y vivre tranquillement et paisiblement, sans qu'il leur fust fait aucune injure et reproche; et qu'une eglise leur seroit baillée pour y faire leurs devotions, baptesmes et mariages.

V. Que tous religieux, moines et nonnains demeureroient en leurs monasteres, s'ils vouloient, et useroient de jouyroient de leurs biens et de leurs revenus.

VI. Et d'autant qu'il estoit deu beaucoup de grands deniers aux habitants par les soldats de la garnison, qu'il leur seroit licite d'aller dans les pays subjects à l'archiduc, pour là poursuivre leur payement dedans six mois; et où il seroit besoin d'un plus long terme, en le demandant au

gouverneur que le prince ordonneroit, il leur seroit permis.

VII. Que ceux qui voudroient se retirer de la ville pour aller demeurer autre part, il leur seroit permis dans trois ans. Et ceux aussi qui se voudroient tenir aux champs, ou s'y aller recreer, ils pourroient à leur plaisir rentrer en la ville, et cependant faire administrer leurs biens par eux mesmes, ou par quelque autre.

VIII. Et d'autant que la ville de Rhimberg est située aux confins du duché de Cleves et de Ravostain, qui est seigneurie souveraine, là où les tributs et peages des Hollandois n'ont point de lieu, et aussi que les habitants de Grave sont espuisés par les grands frais des garnisons, le prince donneroit ordre qu'au moins durant la guerre ils fussent exempts de tels impôts.

IX. Que pour mettre garnison dans ladicte ville, ledict sieur prince useroit d'une telle moderation, qu'elle ne fust point en charge aux habitants, et que pour loger les soldats les vieux logis fussent esleus et choisis pour leur y dresser des taudis et habitacles.

X. Et d'autant que les habitants de Grave avoient depuis long temps enduré plusieurs grands dommages du tout incomparables aux autres, que nul des Provinces Unies ne pourroit mettre en action aucun habitant de Grave à cause de dette que jusques après deux ans passés prochainement venants.

XI. Que non seulement les habitants qui estoient lors presents en la ville fussent compris en ceste composition, mais aussi tous autres citoyens de la ville, qui auroient eu quelque charge par cy devant en icelle, pour le bien de la republique, et qui maintenant demeuroient ailleurs, seroient aussi compris en icelle composition; auxquels aussi il seroit donné libre accès pour rentrer en la ville; toutesfois et quantes qu'il leur plaira.

Voylà les conditions auxquelles le prince Maurice receut la ville de Grave à composition, et n'usa point le prince qu'avec toute humanité envers les soldats mesmes, auxquels non seulement il fut licite d'emporter leurs armes et leurs enseignes, mais aussi de tirer hors tous leurs bagages et meubles.

L'archiduc ayant entendu que le prince avoit pris Grave, s'affectionna plus que devant à empescher l'entrée et l'issue des navires dans Ostende; lesquels nonobstant toutes les inventions que les siens ont peu trouver, les Anglois et Hollandois y ont fait entrer tout le long de ceste année en grand nombre par la gueule [passage ainsi nommé], à la mercy du canon, et assez souvent en plein jour sans crainte du danger.

L'invention des saulcisses estant trouvée inutile à ce dessein, les assiegeants emplirent de sable grand nombre de sacs pour combler la gueule, ayant esprouvé ceste invention au canal près le fort d'Albert; mais cela fut trouvé inutile à cause de la vehemence de la mer.

Ce qui affligea le plus les assiegés en ceste année fut la maladie qui se mit entre eux, qui en emportoit tous les jours quelques uns: les assiegeants aussi n'en estoient pas exempts.

Les estats des Provinces Unies considerant que les incommodités des soldats estoient cause de ceste maladie, firent rebastir toute la ville de nouveau, et les rues furent disposées et accommodées en telle sorte que le canon de l'archiduc ne pouvoit faire que bieu peu de dommage; le bon ordre que l'on y mit fit cesser la maladie.

Ceste année 1602 furent esquipées à Seville en Espagne huit grandes galeres, desquelles le chef et conducteur estoit Frederic Spinola. Il y avoit quatre cents hommes en chacune de ces galeres, sans compter les forçats, et huit cents soldats qu'elles prirent en passant à Lisbonne. Ces galeres alloient vers la Marche d'Angleterre, et estoient envoyées par le roy d'Espagne pour, avec autres qu'avoit l'archiduc, courir les costes d'Angleterre, Hollande, Zelande, et empêcher la navigation, et incommoder ceux d'Ostende par mer. Deux d'icelles, la Trinidad, et la Occasion, furent coulées à fonds par Robert Lussen, vers les costes de Portugal, environ le cap de Sicambre; quelque temps après les autres galeres prirent leur route vers les Pays Bas, et le troisieme octobre furent premierement découvertes par deux navires de guerre des estats, lesquels seuls les suivirent et chasserent.

Le mesme jour, Robert Mansel estant au desroit et Pas de Calais, les découvrit, et envoya tout le long de la coste de Flandre donner l'alarme avec canonnades, principalement pour donner advertissement de la venue de ces galeres à la flotte des Estats, qui estoit pour lors à la coste de Flandre, ce que le capitaine executa fidellement.

Mansel fit aussi tirer plusieurs fois la plus grosse piece de canon qu'il eust en son vaisseau, pour signal d'advertissement de la découverte desdictes galeres; si bien que peu après arriverent quatre navires des estats de Hollande, lesquels ayants ouy ces coups de canon s'estoient mis en pleine mer vers la France. Ils découvrirent enfin les galeres, et voyants qu'elles prenoient leur route vers la coste d'Angleterre, ils les poursuivirent jusques contre la coste de Douvre, où ils les attraperent et tirèrent furieu-

sement à coups de canon sur icelles, et rompirent quelques chaines ausquelles estoient attachés des forçats, desquels bonne partie saulta hors le bord, et aucuns gagnerent la terre; mais d'autant que le temps estoit obscur et qu'il faisoit assez coy près du rivage, les galeres eschapperent pour lors. Quelque temps après la lune commença à luire, et virent les six galeres voguer devant eux, au dessus du cap de Douvre; iucontinent gauchissant un banc fort perilleux appelé Goeyng, il se leva un vent fort, lors ils hausserent toutes leurs voiles tant qu'ils le peurent porter, pour donner vivement la chasse auxdictes galeres; lesquelles estant arrivées quasi vis à vis de Gravelinnes, un navire des Estats appelé le Macquereau attaqua la galere de Saint Philippe, et y tua bien soixante hommes: toutesfois elle se tira d'entre ses mains, et leva son voile de besan pour se sauver. Durant ce combat, les quatre qui suivoient, un d'entre eux nommé le Croissant donna taut qu'il put entre le grand mast et la poupe de Saint Philippe, et le toucha si fort qu'il rompit une ancre et des fers de son navire, et emporta avec soy le derriere de la galere et le gouvernail, et rompit le mast de besan, et tira sur ceux qui estoient en la galere deux coups de canon chargés de ferrailles et menues balles, de maniere que les avirons, bras et jambes volloient par l'air, et la galere commença à couler à fonds. Il s'en sauva neantmoins plusieurs personnes; mesme le capitaine et les principaux de la galere s'estants jettés dans un batteau, où ils se fussent tous noyés, furent pris et mis dans un des navires; après, le navire du capitaine Gerbrandt Janssen Sah heurta la galere appelée l'Aurora, de laquelle estoit capitaine Pedro Colliado; à l'abordée il rompit cinq ou six avirons, avec le derriere d'icelle, il abbatit la grande verge ou mast du besan, et tira quelques coups dedans icelle sans grand effect; un des quatre navires en après la prit entre le mast et la poupe, et rompit sur icelle la moitié du galion de son propre navire, et coupa tout le derriere d'icelle, renversant en la mer son gouvernail qui estoit en six pieces; puis Henrich Herman de Rotterdam avec son navire donna entre le grand mast et la proue, et fut de ce coup la galere coulée à fonds. Il se sauva environ quarante personnes d'icelle. Ainsi se perdirent quatre de ces galeres; les autres quatre furent poursuivies si vivement, que deux se rompirent à la coste près Nieupart et une autre près Dunkerke, et la huitiesme en laquelle estoit Spinola, se sauva avec grande difficulté à Calais, où estant les esclaves et forçats furent delivrés, et s'en allerent chacun où

bon leur sembla ; et Spinola avec ses gentilshommes et autres qu'il avoit peu sauver, s'en alla trouver l'archiduc à Bruxelles. La liberté fut donnée aux esclaves, avec un habit et une piece d'argent pour s'en aller en leurs pays, ou là où bon leur sembleroit.

Nous avons au siege de Grave parlé du mescontentement des soldats de l'archiduc pour le paiement de leur solde, de quoy finalement ils s'estoient mutinés et retirés à Hoochstraten : ce furent nouvelles affaires pour l'archiduc, d'autant que la perte de Grave luy importoit grandement à ses affaires, et que ceste perte en estoit imputée à la mutinerie de ses soldats. L'archiduc donc assembla pour y remedier ses estats generaux, premierement à Gand, puis après à Bruxelles.

Car aucuns d'iceux mutinés non seulement refusoient d'obeir, mais ils demenoient entre eux des intelligences secrettes avec le prince Maurice, et les agents et deputés des estats confederés, et puis en usoient tout appertement, et du tout tendoient à faire revolte : cela donna occasion aux archiducs de les proscrire par ban et placard public, dont nous avons icy mis la teneur.

« Comme nous avons faict joindre nostre armée pour secourir la ville de Grave, laquelle est assiegée de l'ennemy, et où les soldats qui sont dedans se deffendent si gaillardement et vauleusement, qu'ils meritent grande louange, et allions en personne à cest effect : nous avons esté informés qu'aucuns soldats de nostredicte armée qui estoit proche du camp de l'ennemy, sous couleur qu'ils se vouloient alterer pour recouvrer ce que faulsement ils pretendent leur estre deu, ont meschamment deseparé et abandonné leurs enseignes et estendarts, et qu'après avoir attenté sur plusieurs places, ont surpris le chasteau de Hoochstraten par traistres et meschants moyens, ayants donné beaucoup de vehemens indices de tenir correspondance et traicter avec nos ennemis, et se vouloir prevaloir d'eux, chose deffendue contre toute raison et justice, et que jamais n'ont faict autre nos soldats, ains au contraire ceux qui se sont trouvés en alteration, quand l'ennemy a assiegé quelque place nostre, où avions besoin de gens pour quelque expedition, sortoient de lieux où ils estoient et nous venoient servir avec beaucoup de volenté et promptitude. Et pource que les principaux moteurs de ceste trahison et meschanceté sont personnes à qui se doit fort peu ou rien, pour estre nouveaux venus, et autres qui sont sortis des alterations de Diest, Wert et Carpem, où l'on avoit compté avec eux et payé ce qui leur estoit deu, il y a peu de temps, et sont personnes accoustumées d'inventer alterations

pour jouyr de l'argent de la contribution sans nous servir : lesquels ont induit, trompé et violenté les autres à commettre ceste trahison, par où s'empesche de mettre en execution le secours des assiegés, leurs freres et compagnons, et les autres progrès que pourrions faire contre nostre ennemy, nous obligeants à tourner nos armes contre eux contre nos ennemis domestiques, et encores plus prejudiciables, pource que par là les forces des ennemis se font plus grandes. Et d'autant que ce faict est nouveau, si enorme, laid et de mauvaïse consequence, et digne qu'il soit chastié exemplairement.

» Pour ceste cause, desirants mettre remede à la cause publique et au bien de nos vassaux, ordonnons et commandons à tous soldats et personnes de leur suite, qui sont audict chasteau de Hoochstraten, ou se joindront illec, ou en autre place avec eux, sous couleur d'alterés ; que dedans trois jours après la publication de ceste, ils s'en retournent auprès de leurs enseignes et estendarts, ou se presentent devant le gouverneur de Liere, ou de Herentals, affin que incontinent ils les encheminent vers leursdictes enseignes et estendarts, où ils pourront estre quietement et pacifiquement, comme si ceste alteration ne fust point advenue, et leur donnons nostre parole et foy, que maintenant ny en autre temps ne seront chastiés, ny repris pour ce particulier, ores qu'ils fussent des principaux moteurs, ains seront traités avec beaucoup de bonne volenté et affection, et se procurera de leur donner entiere satisfaction, comme à personnes à qui nous desirons et procurons faire mercede. Et ne le voulant accomplir, passés lesdicts trois jours, tant ceux qui pour le present sont, que ceux qui se joindront avec eux, dès maintenant nous les declarons pour rebelles, traistres et meschants, qui ont commis crime de leze majesté, *in primo capite*. Et comme tels les condamns à peine de mort et confiscation de biens, que dès incontinent donnons pour confisqués et incorporés à nostre domaine, et donnons licence à tous et quelconques personnes, de quelque estat ou condition qu'ils soient, qu'ils puissent librement, sans encourir peine aucune, tuer lesdicts alterés, ou qui que ce soit d'eux, ores que ce fust à l'impourveu, ou en la maniere que plus facilement leur sera possible ; et à qui que ce soit qui les tuera, luy sera donné pour chaque teste de chacun d'iceux dix escus ; et si ce sont de ceux qui auront esté officiers ordinaires cent, et de ceux qu'ils appellent du conseil, sergent major, gouverneur de la cavalerie, deux cents, et de l'electo cinq cents : et si ceux qui les tueront sont d'entr'e eux, nous leur pardon-

nons, et ferons donner lesdictes sommes. Et si ordonnons et commandons à toutes et quelconques justices de nos armées, estats et seigneuries, qu'ils arrestent par inventaires tous les biens meubles et immeubles qu'auront lesdicts alterés, et chacun d'eux, et les accoustrements et autres choses de leurs enfans et femmes, et que lesdicts biens depositent ès mains du depositaire de l'armée, et en soit envoyée une certification en forme de foy ès mains du superintendant de la justice militaire de l'armée, affin qu'il les fasse incorporer à nostre domaine, auquel dès à present nous les adjugeons et commandons à quelconques personnes qui ont eu leur pouvoir, argent, ou autres choses desdicts alterés, ou de leurs femmes ou enfans, à change, en gage, en garde, en deposit, ou en quelque autre sorte que ce soit, qu'ils ne leur rendent, ains le nous manifestent, affin que le confisquions, comme dict est, à peine de perte et confiscation de tous les biens qu'ont ceux qui ne les manifesteront, et d'autre peine à nostre arbitrage. Et pour l'atrocité du delict et mauvaise consequence d'iceuy, pour autres princes à qui pourroit succeder le mesme en leurs armées, ne se chastiant si mauvaise introduction, requérons et supplions à l'Empereur et roy d'Espagne, nos seigneurs et freres, et à tous les autres roys et princes et potentats, en quelques parts et lieux que lesdicts alterés seront, ou auront biens, qu'ils commandent les prendre et les nous remettre, et faire ledict arrest et deposit, nous envoyant ledict tesmoignage en la maniere dessusdicte, l'effect cy dessus referé, estants prests de faire en nos pays et seigneuries le mesme à leur requisition, toutes et quantes fois qu'ils nous le demanderont. Et si deffendons auxdictes femmes et enfans desdicts alterés, de n'aller en aucuns lieux ou endroicts qu'ils puissent estre ne où ils se trouveroient, ny traicter ou communiquer avec eux par escrit ny de bouche, pendant ladicte alteration, à peine de la vie. Et que chacun les pourra devaliser et prendre sans encourir peines aucunes s'ils s'en vont, ou qu'il y ait suspicion qu'ils s'en veulent aller vers leursdicts peres et maris: ains voulons que dans trois jours, ils sortent nos pays, et n'y rentent sans nostre licence, sous la mesme peine. Si commandons que personne de nos pays, ny hors d'iceux, qui s'y trouvent sous couleur de marchandises, vivandiers, ou serviteurs, ou en autre maniere, les servent, assistent, ny donnent à manger, vivres, munitions, ny autres choses auxdits alterés, ny à leurs serviteurs, chevaux, ny à aucun qui leur appartienne, ou de leur dependance, orcs que ce soit pour leur argent, à peine de la vie, et autres peines pecu-

niaires à faire selon la volonté de nos juges, et selon le merite de leur couple et la qualité que pourront estre; et aussi que les trouvant on les pourra tuer sans aucune coulpé *in flagranti*, et que des livres de la soulde de l'exercito se saquent ou tirent les noms, surnoms, signaux et lieux d'où sont natifs lesdicts alterés et ceux de leurs peres. Et estant necessaire d'en estre plus esclaircy, se fasse information de maniere qu'il soit veu clairement qu'ils sont condamnés, et que lesdicts alterés soient publiés en nostre cour, et auxdicts lieux d'où ils sont bourgeois et naturels, tant de nos pays que de ceux de l'Empereur, du Roy Catholique, d'autres princes, nos amis et confederés, pour exilés, infames, traistres et hommes vils, qui ont encouru crime de leze majesté, *in primo casu*. Et que davantage s'execute contre eux et leurs enfans et descendants, les peines contre tels, de droict establies. Par lesquelles les tenons et desclarons dès maintenant condamnés pour ce fait. Et à celuy qui sera auteur de desfaire ledict mutin, et pareillement nous livrer les coupables, luy pardonnons et offrons luy donner recompense fort honorable; et aussi le mesme à tous ceux qui luy presteront force et ayde, ore que ce fussent des mesmes alterés, et principaux moteurs et officiers. Et affin que nostredict placard et ban se garde et accomplisse inviolablement, et vienne à notice de tous, tant general de la cavalerie, chef des hommes d'armes, maistres de nostre artillerie, colonels, maistres de camp, gouverneurs, chefs de troupes, capitaines et officiers entretenus, soldats, et de toutes autres personnes militaires, de quelque qualité ou condition, preeminence ou nation qu'ils soient, que d'autres nos vassaux et subjects, commandons qu'il se public comme ban public, et se donne en forme authentique au licentié Jean de Frias, du conseil de Sa Majesté, superintendant de la justice militaire par degà, à ce qu'il le fasse observer, et garder et executer en tout et en partie; et le donne à l'auditeur general, et aux autres officiers et personnes qu'il convient, affin que toutes les justices des villes et villages luy voient donnant avis de ce qu'en succedera, et luy nous en consulte, pour y pourvoir et ordonner ce que besoin sera pour l'execution et vray accomplissement de ce que dessus; et pareillement se donne une autre copie en forme authentique à messire Jean Richardot, chevalier, chef president de nostre conseil privé et conseiller de nostre conseil d'estat, affin que pource qui luy touche, il le fasse aussi accomplir, observer et garder de poinct en poinct, selon qu'il a esté de nostre part ordonné et commandé aux autres ministres et justiciers de par

deçà, d'y tenir la main et l'accomplir semblablement. En signe de quoy nous avons fait depescher la presente et y mettre nostre scel. Faict à Diest, le 15 septembre 1602. Souscrit ALBERT; et plus bas, par ordonnance de Leurs Altesses, et signé JEAN DE MANCICIDO. »

Voilà la proscription contre les mutinés d'Hoochstraten, appelés en langue espagnole *Amotinados*, qui est un privilege special aux Espagnols.

Après avoir receu ceste proscription, ils continuerent leur revolte, firent publier la response que nous dirons cy après, et eurent leur refuge à la protection du prince Maurice, auquel ils exposerent leurs libertés et pretendus privileges, le discours de l'origine desquels ne sera point icy mal à propos.

D'autant que la discipline militaire des Romains dependoit de leur ordre souverain de la majesté populaire, et que les empereurs qui pour lors estoient n'avoient autre empire que de commissaires du peuple, de tout temps il est advenu que les soldats des legions romaines faisoient deux grands effects : l'un estoit qu'ils creioient tels empereurs qu'ils vouloient, chacune arme à sa fantaisie, si le peuple romain les eust tant soit peu mal contentés; cela est advenu à plusieurs d'avoir esté promeus à ce haut degré de simples soldats qu'ils estoient.

Ils faisoient aussi un autre effect, que quand on ne les payoit, ils faisoient bande à part, et se saisissoient des plus clairs deniers qu'ils pouvoient au prorata de leur deu, sans faire autre prejudice ny invasion hostile quelconque, et après estre payés rentroient en leur devoir, et n'en estoient point recherchés.

Les Gots, Alans et Vandales imiterent cest ordre en leurs armées, après l'avoir apris des soldats romains.

Or est à noter que les Espagnes ont esté repeuplées par trois fois de ces nations là gottiques, ainsi qu'il se recognoist par les anciennes histoires, et les noms des provinces d'Espagne le montrent encores aujourd'hui; car les Gots, Alans s'appellent aujourd'hui Catalans, et la Vandalousie s'appelle à present Andalousie, et autres.

Or les Espagnols se gouvernerent par exprès selon les loix gottiques qui sont à peu près telles que les anciens Romains practiquoient pour ce regard. Les *Amotinados* Espagnols doncques font en ceste façon : après avoir fait leurs protestations deux et trois fois, que si on ne les paye, ils se payeront selon leurs libertés anciennes, alors ils se bandent, prennent telle ville qu'ils trouvent commode, en icelle saisissent tous les

officiers et thresoriers du Roy, puis mesme leurs propres capitaines s'ils ne se joignent à eux. En après ils eslisent un roy ou electo, qui est d'ordinaire la plus pietre gavasche de toute la troupe, et luy ordonnent de créer des officiers qui luy servent de conseil : comme il ordonne, ainsi il est executé. Il prennent tous les deniers qu'ils peuvent trouver, desquels ils se payent par leurs mains tout ce qui leur est deu, et defalquent les frais, rendent le reliqua et soudain congédient leur roy belistre ou electo, et luy donnent chacun quelque chose au prix de ses gages, et luy payent aussi des deniers du Roy ses gages de royauté, le mettent hors de toutes les terres subjectes à don Philippes [voilà comme ils parlent], sur peine de la vie. Car de quelque chose qui ait esté faite, le roy d'Espagne ne s'en peut prendre qu'à ce roy ou electo.

Le sieur de Moncade, gouverneur de Sicile, ayant fait transporter quelques *Amotinados* dans une isle deserte où il moururent, il en encourut peine capitale et note d'infamie. Telle est la liberté de ceste nation en ce cas. Voylà pourquoy à ce ban ou placart des archiducs, les mutinés de Hoochstraten firent la response qui s'ensuit :

« Si proscriptions et menaces doivent avoir lieu de payement, l'escadron et conseil des soldats retirés à Hoochstraten peuvent bien apprester vistement leur quittance et l'envoyer à Leurs Altesses, confessants estre bien et duement payés de tous arrerages; mais d'autant que ceste façon de payer n'apporte ny nourriture au ventre, ny couverture au corps; et que cependant ceux qui depuis tant d'années out hasardé leurs biens et vies sans salaire ny recompense, et comme pour l'honneur de Dieu, pour maintenir Leurs Altesses en leurs estats, seroient en danger par faute d'autre payement de mourir de faim et de misere, il est raisonnable que ledict escadron, electo et conseil fassent entendre à tout le monde les mensonges et horribles cruautés dont ladicte proscription est remplie, affin que la justice de leur cause estant cogneue par ceste ouverture, chacun puisse juger si les archiducs ont eu raison d'ainsi foudroyer et tonner en colere contre eux, choses qui doivent faire peur aux femmes et petits enfants, mais non pas aux hommes.

» La colere fait dire à Leurs Altesses [nous disons la colere, car la verité ne peut rendre tel tesmoignage] qu'ils avoient fait assembler leur armée pour secourir la ville de Grave, lors assiegée par l'ennemy; que veut dire ceey? La ville de Grave estoit elle assiegée à Tilemont ou à Leubs; fut elle pas assiegée plus d'un mois

après? Comment pouvoient Leurs Altesses secourir la ville de Grave à Tilemont si long temps avant qu'elle fust assiegée? Il adjouste avec pareil fondement : « Et allant moy mesme en personne pour mettre ce dessein en execution. » Qui est ce de nous ou de tous les autres qui l'a jamais veu en l'armée, quand M. le prince Maurice a voulu nous venir voir, nous assaillants sur nos fumiers, accompagné de ceux qui avoient, deux ans auparavant, si rudement accueilly Leurs Altesses près Nieuport? Le monde croit qu'elles s'amusent tantost à Bruxelles, tantost à Gand, à donner ordre à leurs affaires, affin que leurs personnes ne soient plus subjectes à estre exposées à tels dangers : nous confessons toutefois que Son Altesse, après que la ville de Grave estoit desjà perdue, s'est rendue au camp, non que l'on y eust affaire de sa presence; car il y vint pour aiguiser ses armes contre ses amis et fidelles subjects, puisqu'il avoit trouvé les armes de ses ennemis si rudes, et les siennes par trop rebouchées en Flandre pour pouvoir couper des nœuds de si forte liaison : si nous disons vray ou non, ceux de Huermonde et Heulo en rendront tesmoignage.

» Il est dict avec pareille verité qu'au temps que Son Altesse se mettoit en devoir de secourir la ville de Grave, nous aurions, sous ombre de nous mutiner, abandonné nos enseignes; l'arithmetique ou science de bien compter ne doit estre exercée par des cervelles troublées; la colere est aussi une mauvaise beste pour la memoire; mais si un bon amy tasche de suppleer au defaut de la memoire d'autruy, il en merite quelque recompense, si pour un tel benefice nous acquerons du merite, il est en Vostre Altesse de le recognoistre; et pour dire ce qui en est, et dont tout le monde doit avoir la memoire fraische, tant nos amis que nos ennemis, sinon en tant que les uns l'ont voilée du nuage de la passion, jusques à ce que leurs esprits estourdis soient esclairés de la lumiere de la verité. Nous disons donc que nous nous sommes employés pour le service de Leurs Altesses, sans avoir esgard à l'extreme necessité et desolation à laquelle nous estions reduits par faute d'argent, si long temps que l'admiral d'Aragon qui estoit nostre conducteur, et non Son Altesse, estoit campé près la ville de Grave, et n'avions plustost commencé à essayer les moyens de nous faire payer, qu'après que l'armée s'estoit desjà retirée bien loin de la ville, et que ledict admiral d'Aragon ne pensoit plus rien attenter pour le secours d'icelle, ny à l'armée de M. le prince Maurice. Cela est assez apparu lorsque le sieur de Grobendonk, gouverneur de Bosledue, après avoir long

temps travaillé en vain, proposant toutes les raisons dont il se peut adviser pour induire Son Altesse à se saisir de la ville de Hanestain, et par ce moyen couper les vivres à l'armée de M. le prince Maurice [seul moyen pour empêcher son dessein], s'est à la fin retiré avec beaucoup de mescontentement sans rien faire. Ce fut lors que nous commençâmes à embrasser la poursuite de nostre juste cause. Si tous ceux qui ont suivy ce chemyn doivent estre tenus pour traistres et rebelles, il n'y en a aucuns au service de Leurs Altesses qui puissent estre exempts de ce blâme; car qui sont ceux qui ayent jamais esté payés usants de procedures contraires? Leurs Altesses nomment Diest, Wert et Carpem, lieux qui rendront tesmoignage de nostre dire, la memoire y estant encores fraische de ce qui y estoit nagueres arrivé. Il est dict aussi qu'il nous est deu peu de chose ou rien du tout, et qu'avançons faulsement ce que demandons, comme gens fraichement venus d'Italie et d'ailleurs, et que peu auparavant avions esté entierement payé à Diest, Wert et Carpem. Si cela est vray ou non, le compte le pourra dire, et si la somme de trois millions de livres est trouvée petite par Leurs Altesses, elle est toutesfois bien grande et notable en nostre endroit. Mais prenons que la somme soit petite, comme disent Leurs Altesses, elle est donc d'autant plus aysée à trouver qu'une plus grande; et ne devoit on, pour peu de chose, avoir permis que nous fussions reduits à ceste extremité. Quant aux traités et correspondances qu'avons avec les ennemis de Leurs Altesses, nous trouvons estrange qu'elles maintiennent que ce soit chose contraire à la raison et à toutes les loix, attendu qu'en leur proscription elles confessent que ça esté pour nous maintenir avec eux. Car comme nous avons veu les armes de Leurs Altesses tournées contre nous, comme ennemis interieurs, au lieu de nous donner audience en nos justes doléances, estoit il pas temps, estants personnes raisonnables, de faire ce que les animaux sans raison nous enseignent, lesquels de toute leur force et puissance s'apposent à la violence de ceux qui les veulent opprimer. Nos actions ne sont doneques sans fondement de raison, mais sont plustost fondées sur la raison mesme et sur la loy commune, n'estant la necessité subjecte à aucune loy, mesme sur la loy de nature, qui a donné cest instinct à toutes creatures, de n'oublier rien qui puisse servir à leur conservation.

» C'est chose lamentable que ceux qui depuis tant d'années ont hasardé leurs vies, et versé si volontairement leur sang pour le service de Leurs Altesses, soient reduits à tenir leurs vies

comme en fiefs des ennemis d'icelle, et qu'au contraire l'on recherche tous moyens d'un costé de Leursdictes Altesses pour les exterminer, les privant de leurs vies, femmes, enfans, vivres et amis, comme il s'est veu plus amplement par ladicté proscription.

» Son Altesse sçait l'exemple de David qui se retira devers Achis, roy des Philistins, son enemy capital, lorsqu'il fut contrainct de fuyr devant la face de Saül, son seigneur. Il plaira à Son Altesse faire entendre ces raisons à la Serenissime infante, et ne trouver estrange si nous, comme gens de guerre, avons voulu suivre l'exemple d'un tel homme de guerre que David.

» Il est dict que ces procedures n'ont jamais esté practiquées par d'autres; à quoy ne dirons autre chose, sinon que tous nos compagnons sçavent bien le contraire. Comment se sont comportés ceux de Lighen, qui ont eu continuellement leur deputés à La Haye, entrants et sortants de Breda comme ils ont voulu, et reposants en Langhestrale, sous les aisles de ceux qui embrassent maintenant nostre deffense, traictants aussi comme amis des troupes entieres de M. le prince Maurice, les laissant passer au travers d'eux sans leur donner aucun empeschement. Les exemples que Leurs Altesses nous proposent de ceux qui se sont mutinés par ey devant, et qui pourtant n'ont laissé de quitter leurs retraictes et s'offrir au besoin au service de Leurs Altesses, sont choses proposées avec peu de consideration. Car depuis que nous sommes retirés en ce lieu, Leurs Altesses ne nous ont jamais requis d'aucune chose, comme ils ont fait les autres, quel subject doncques de se plaindre tant de nous pour ce regard? Mais si ont eust envoyé à ces autres un heraut d'armes pour leur annoncer une proscription telle que la nostre, il est à croire qu'ils n'eussent quitté les places par eux tenues qu'à bonnes enseignes, et ne se fussent montrés si zelés au service de Leurs Altesses. Il seroit aussi à desirer, pour l'honneur et reputation d'icelles, que ce grand zeile et prompte obeysance des susdicts mutinés eust esté differé pour un temps, attendu que pour avoir esté par trop inconsideré, il a esté plus dommageable à Leurs Altesses que profitable, lorsque sans avoir esgard à la parole de Leursdictes Altesses, ils l'ont si vilainement violée à l'endroit de ceux de Svaeschevobre, près Ostende, ce qui cousta la vie ce jour là à un si grand nombre de nos compagnons: toutesfois si Leurs Altesses trouvent en cest acte de l'obeysance, comme il semble, puisqu'ils les exaltent tant pour ce regard, ils sont absous de ce blasme. L'on nous veut faire croire que sommes gens accous-

tumés à faire mutineries, nous recevons le reproche à bon compte de nostre dette, comme le reste: car depuis quelques années ceux qui portent les armes pour vostre service ne reçoivent autre payement; mais quel bruit en est il entre le peuple? Chacun ne dit il pas tout haut que Vos Altesses ont introduict ceste coustume, afin que leurs gens de guerre estants en ceste façon payés sans argent, la marmite de la cour puisse mieux bouillir. Et de fait, quand il est question de quelque exploict de guerre, ceux qui tiennent des places saisies les quittent volontairement et se viennent offrir à vostre service, pleins de zeile et d'obeysance: cela ne se doit appeller mutiner, mais plustost hyverner; car depuis plusieurs années en çà, tous vos gens de guerre ont appris à hyverner de mesme. Du temps que Vostre Altesse changea l'estat ecclesiastique en seculier, nous en estions resjouys, estimants que Vostre Altesse, après avoir esté cardinal, archevesque et chef de la saincte inquisition d'Espagne, n'auroit voulu imposer à ses soldats aucune regle plus estroite que celle que Vostredicté Altesse avoit si souvent leu en la Bible, qui est « Contentez vous de vostre soide; » mais il semble à vostre grand prejudice que cela vous est eschappé de la memoire. Et n'y a homme qui puisse songer où Vostre Altesse peut avoir trouvé le canon, de vouloir commencer la practique d'une loy qui n'est encore establee, c'est à sçavoir, qu'il se faille contenter sans solde. Nous avons tousjours creu les loix ecclesiastiques estre les plus estroictes, comme venants de Dieu, et regardants les consciences; mais nous nous trouvons maintenant loin de nostre compte. Quant à l'argent des contributions, Vos Altesses doivent sçavoir ce qu'il devient, et est chose ridicule mesme aux gens de village de dire que nous en jouyssous. La verité est que pour vivre nous nous adressons à vos terres: que ferions nous autrement? Vos Altesses ne nous donnent rien, et les gens de guerre ne sont cameleons qui puissent vivre de l'air: aussi selon le droict le creancier a action sur les biens de son debiteur; mais pour tout cela les contributions ordinaires de Vos Altesses n'en sont moindres. Ce secretaire merite sous correction d'estre cassé de son estat par Vos Altesses, puisque sous le nom d'icelles il n'a eu honte d'entasser tant de mensonges palpables en si peu d'escriture; car les choses qui sont si souvent practiquées, ne doivent estre dictes nouvelles: ce qui est fondé en bonne raison et en la loy commune de nature, n'est ny infame ny deshonneste. Et quant à la consequence, elle ne peut aussi estre si mauvaise, attendu que les bons services faicts de si grand zeile et obeys-

sance par nos compagnons, et desquels nous n'avons jusques à present esté refusants, sont si hautement loués par Vos Altesses. S'il nous estoit permis de vous dire quelque chose à l'oreille, nous penserions pouvoir frapper au but, c'est que l'on nous a adverty de bonne part, que Vos Altesses s'aigrissent extraordinairement contre nous, et plus que contre les autres qui nous ont précédés, pour appaiser aucunement le peuple, ayants esgard à ce que de tant de playes qui ont esté receus depuis quelques années, l'on n'a jamais sceu trouver moyen d'en guerir une seule; ce qui est assez croyable, puisque Vos Altesses ne font difficulté de nous tenir pour compagnons de ceux qui estoient assiegés dans la ville de Grave, et qui ont tant acquis d'honneur et de louange par leur bon devoir; cela nous faict trouver plusieurs choses portées par vostre proscription aucunement tolerables, estimants qu'elles n'ayent esté entassées que *pro forma*. Il est dict qu'ayons à retourner sous nos enseignes, et ce, dedans trois jours, et qu'à faute de ce faire Vos Altesses nous declarent traistres et rebelles, condamnés à mort et nos biens confisqués. Condamner à mort ceux qui n'ont envie de mourir, et qui ont moyen non seulement de se deffendre, mais d'offenser mesme ceux qui les voudroient attaquer, est chose fort absurde, et Vos Altesses peuvent croire que nous esperons si bien employer nos armes, que la permission qui a esté donnée de nous tuer en quelque façon que ce soit ne vous fera voir, ny à vos substitués, que le moins que nous pourrons de nos testes, pour lesquelles ne sera aussi besoin que fassiez payer les dix, cinquante, ny cent escus promis par vostre proscription, selon la qualité de nos personnes à ceux qui s'acquitteront de ce devoir. Quant à ce qui est dict de nos biens meubles et immeubles, que peuvent avoir pauvres soldats à demy morts de faim comme nous? Nos biens meubles ne peuvent estre rendus mobiles que par nous, ce sont nos armes, et nous les pouvons aussi appeller nos biens immeubles pour ceux qui voudroient entreprendre de les attaquer, osants bien affermer qu'à Son Altesse mesme elles pourroient estre trouvées trop pesantes et immobiles, s'il avoit esté tenté de ceste envie; et s'il se trouve parmy nous des autres biens meubles, nous en faisons liberalement present à ceux qui les voudront venir prendre; et quant aux deniers, habits, et autres choses appartenantes à nos femmes et enfants, les depositaires de l'armée de Vostre Altesse se passeront bien de clere pour l'enregistrement d'icelles. Si vous n'avez autres moyens et domaine pour nourrir tant de bouches affa-

mées, il est à craindre que dans peu de jours Vos Altesses pourroient estre reduites à avoir aussi peu d'argent et d'habits que nous avions avec nos femmes et enfants lorsque la nécessité nous a contraincts de nous venir assembler en ce lieu, pour trouver moyen de nous nourrir et habiller. Car il se peut dire que nous estions alors en tel equipage, que peu s'en failloit que ne fussions semblables aux Indiens et indiennes qui ne s'habillent point, laquelle nudité pour le grand froid de par deçà, n'y est gueres bien tollerable. Vos Altesses, ny messeigneurs ses freres, l'Empereur et le roy d'Espagne, ne mangeront leurs soupes trop grasses du provenu de nos habits, ny mesme de nos biens sciz sous leur obeyssance. Et quant à la deffense qui est faicte à nos femmes et enfants de nous venir trouver sur peine de la vie, nous l'attribuons à une grande faveur que Vos Altesses nous portent, ne desirants qu'en l'estat où nous sommes nous ayons la teste beaucoup rompue par nos femmes; ce seroit un spectacle bien ridicule, qu'après que l'on auroit osté à nos femmes et enfants tous leurs habits et iceux confisqués à Vos Altesses, si on les condamnoit à sortir trois jours après des pays de Vostre Altesse, la conduite de ceste troupe pourroit servir de recompense à quelqu'un de vostre cour, qui par la monstre de chose si nouvelle, exigeroit aysément quelque bonne somme d'argent du peuple assez curieuse de nouveautés. Mais Vos Altesses pensent elles nous affamer par la deffense qu'elles ont faict faire de nous porter des vivres? Estiment elles qu'il soit possible à leurs subjects de leur obeyr pour ce regard, puisqu'il n'est en leur puissance de les garantir contre nous? Car si vous desirez maintenir le contenu en vostre proscription, en nous faisant tuer par vos subjects, il nous sera tousjours aysé de nous venger de ceste cruauté par actes reciproques. Il est dict en ladicte proscription que Vostre Altesse desire estre icelle executée contre nos enfants et successeurs; nous n'estimons pas que Vostre Altesse estant archevesque et lisant la Bible, y ait rien trouvé de semblable, ayants au contraire, quoy que gens de guerre, ouy asseurer souvent que Dieu mesme ne punit les enfants pour l'offense des peres, si ce n'est qu'ils soient aussi trouvés coupables; et quand nous aurions commis toutes les fautes du monde [ce qui n'est point], en quelle theologie a appris Vostre Altesse, qu'il faut ainsi proceder contre les innocents? Est ce pour la consequence? Quelle punition reserveront doncques Vos Altesses, pour elles mesmes et pour leurs successeurs, puisqu'elles sont cause de tout

cecy. Tous roys et princes auront de quoy se mirer aux comportements de Vos Altesses, et apprendront comme il en prend à ceux qui veulent faire la guerre sans argent, qui est le nœud d'icelle. Ceux qui du temps passé ont acquis quelque reputation par la guerre ont suivy des voyes toutes differentes. Cyrus, Alexandre, Scipion, Jules Cæsar et plusieurs autres, n'ont jamais appauvry leurs soldats, mais les ont enrichis; au contraire ils n'ont usé de proscriptions, ny menaces envers eux en cas de mescontentement, mais bien ont tasché à les appaiser par douceur et courtoisie; et s'il estoit question de partir avec eux, ils ne s'y sont jamais feints au besoin. Que fit Alexandre lorsqu'en un lieu aride et sec luy fut apporté un heaume plein d'eau; il ayma mieux la verser sans en boire, considerant qu'il n'y en avoit que pour sa personne, et que son armée en avoit très grande disette, voulant monstrer par cest exemple qu'il ne desiroit avoir mieux qu'eux.

» Vos Altesses ont bien dix, cent et cinq cents escus pour acheter nos testes, mais n'ont sceu trouver dix, cent, ny cinq cents liards, pour maintenir nos corps et ames en leur fidelle service; vous avez bien trouvé les moyens pour surpasser plusieurs grands princes, mesme l'empereur Charles le Quint, d'heureuse memoire, l'Empereur à present regnant, et le roy d'Espagne en toute sorte de splendeur et magnificence, et ne sçauriez trouver moyen de payer vos pauvres soldats, seul fondement de vostre estat, que par proscriptions et menaces. Alexandre le Grand, voyant les Macedoniens qu'il avoit fort enrichis, peu inclinés à la continuation de leur devoir et à la poursuite de ses victoires, tascha à les appaiser par douceur et courtoisie, et bien luy en prit.

» Vos Altesses au contraire, après avoir precipité temerairement et miserablement la meilleure partie de leurs meilleurs soldats et capitaines, et voyants leurs affaires reduites à une extremité deplorable desiroient d'une fierté austrienne et arrogance espagnolle, les achever de ruyner, en les payant de proscriptions et menaces, et promettants bonne recompense à ceux qui les feront mourir.

» Jules Cæsar, comme il y eut un jour du mescontentement parmy ses vieux soldats qui desiroient se retirer chez eux, refusants mesme d'aller en Afrique pour une certaine expedition, n'oublia rien de ce qui put servir pour les appaiser par voyes amiables, les honorant mesme du nom de quirites, c'est à dire, bons et vieux concitoyens, et par ce moyen les rendit contents. Vos Altesses pourront apprendre par là comment un

prince se doit comporter envers ses soldats, qui par sa faute sont miserables.

» Outre tous les traicts contenus en ceste belle proscription, l'on nous veut aussi charger d'estre cause de la desolation du pays de Luxembourg, pour n'y avoir apporté de l'empeschement: il est assez notoire qu'auparavant l'on nous tenoit desjà pour traistres et rebelles, les armes de Vos Altesses estoient tournées contre nous; il estoit permis à un chacun de nous tuer, et nos testes estoient mises à prix de dix escus la piece. Comment se pourra accorder tout cecy ensemble? Ils eust beaucoup mieux vallu que Vos Altesses eussent employé leurs armes pour garantir le Luxembourg, sans permettre qu'une si belle province fut si miserablement ruynée. Veudonc l'enormité de vos procedures, et la mauvaise consequence qui en pourroit estre tirée par les autres princes, en commettant semblable excès envers leurs gens de guerre.

» L'escadron electo et le conseil prient tous princes et republicques se vouloir servir de cest exemple, se donnant de garde qu'en abusants ainsi de leurs bons et fidelles gens de guerre, qui sont le nœud de leur conservation, ils n'attirent sur eux le mesme malheur, qui menace d'accabler tous les jours de plus en plus Leurs Altesses. Quelqu'un a fort bien diet: « Malheur au pays qui a un enfant pour prince. »

L'archiduc resolut de ranger les Mutinados à leur devoir par la force, puisqu'ils ne s'estoient souciés ny de sa plume, ny de son placard, commanda à l'admirant de les investir à Hoochstraten, où ils s'estoient remparés et fortifiés avec une extreme diligence. Ils furent assaillis vivement, mais ils se deffendirent vaillamment; le fils du sieur de Rosne, Lorrain, et autres y furent tués, dont l'admirant fut contrainct de se retirer, et laisser les Mutinados piller à leur discretion le plat pays de Brabant, et les autres provinces de l'obeyssance de l'archiduc.

Ainsi après cest effort de l'admirant, au lieu de diminuer ils augmentèrent tellement en peu de temps, qu'ils se virent au nombre de cinq à six mil hommes tant de pied que de cheval, et leur logis d'Hoochstraten, et quelques chasteaux qu'ils avoient pris, incapables de loger une si grande multitude qu'ils estoient.

Ce fut lors qu'ils traicterent plus franchement avec les estats des Provinces Unies, pour avoir un lieu d'eux de seure retraicte, et les prièrent de leur bailler Grave; ce que les Estats du commencement ne leur vouloient accorder, et leur offroient Vachtendonk ou Berghe; mais après plusieurs propositions, les estats des Provinces

Unies leur accorderont la ville de Grave à ces conditions : premierement ,

Qu'ils ne leur bailloient Grave que pour un an , ou jusques à ce qu'ils fussent reconciliés à l'archiduc ; et à la charge que les Estats auroient leur passage libre par icelle , tant pour leurs gens de pied que cavalerie , en tout temps , nuict et jour . Et qu'avant que la ville leur fust delivrée , ils presteroient le serment aux Estats et au prince Maurice ; qu'ils feroient la guerre au roy d'Espagne et à l'archiduc , comme à leurs ennemis , jusques à ce qu'ils fussent reconciliés , ou au moins tant qu'ils tiendront la ville .

Que les Estats les assisteroient de leurs gens de guerre , et leur donneroient libre passage où besoin seroit .

Que s'ils ne se reconcilioient dans l'an , avec l'archiduc , on leur pourvoiroit de prorogation de temps .

Que si le prince pendant ce temps là menoit une armée contre l'archiduc , ils seroient tenus , en estant advertis , de suivre le camp , rendre semblable devoir que les autres soldats , et presteroient obeysance au prince , ou en son absence à Guillaume , Henry Ernest et Louys de Nassau , et servir à leurs propres despens avec l'escadron et troupe entiere , excepté huict cents qui demeureroient pour la garde de la ville , comme le prince l'ordonnera .

Que s'ils sont long temps en la campagne , ou que par l'execution des commandemens qui leur seront faits , ils ne se puissent pourchasser , il leur sera pourveu de vivres et armes necessaires des munitions de l'armée .

Et combien que ce soit une chose inusitée jusques à present , que de molester par plusieurs impositions et subsides les villes que l'on prend , toutesfois s'il advient que pendant ce temps là on en prenne quelqu'une , leur sera pourveu de gratification sur icelle , eu esgard neantmoins , avant toutes autres choses , au bien et repos du peuple ; et que les Estats ne se serviront d'eux , es mines ou assaut , et auront leur quartier separé et hors le camp .

Qu'ils auront la conservation de la ville de Grave en recommandation , et si d'aventure elle est assiegée , qu'ils la deffendront de toutes leurs forces , recevant toutesfois avec eux telle garnison que le prince Maurice y voudra mettre .

Que si lesdicts mutinés s'accordent avec l'Espagnol , tout aussitost qu'ils auront receu leur payement ou seront reconciliés , rendront la ville en mesme estat qu'elle leur aura este baillee , laissant en icelle toutes les munitions et les edifices qu'ils y auront bastis .

Que de quinze jours après avoir rendu la ville ,

ils n'entreprendront aucune chose contre les Estats , et ne leur feront la guerre ; et que pendant qu'ils la tiendront , la provision des juges et officiers appartiendra aux Estats , avec lesquels ils vivront en bonne concorde et amitié , comme pareillement du gouverneur duquel ils seront tenus prendre le mot .

Ne recevront aucunes lettres , trompettes ny tambours du roy d'Espagne , ny de l'archiduc , ou leurs officiers , et ne leur en enverront sans en donner advis auxdicts sieurs des Estats confederés , ou ceux qui les representent et la ville ou au camp .

Que s'ils font quelque negociation ou traicté avec aucuns ayant charge de l'archiduc , ce sera en la presence des agents et deputés des Estats ; et se donneront garde sur tout de faire aucune entreprise pour livrer la place aux Espagnols , à peine de privation du bien fait à eux concedé par les Estats .

Qu'ils n'exigeront aucune contribution des villes et bourgs de l'obeysance des Estats confederés , et generalement s'abstiendront de Gueldres , Hollande , Zelande , Utrecht et autres villes et provinces appartenants aux Estats , et semblablement ne molesteront les terres appartenantes à la maison de Nassau .

Que si pendant ce temps , il plaist aux Estats , ou au prince de retirer la ville de Grave , et loger les mutinés en autre lieu , ils seront tenus d'y obeyr sans aucune tergiversation , ou pretexte d'excuse ; et donneront huict ostages , pour plus grande assurance du traicté , à sçavoir , deux de chaque nation , au choix des Estats et du prince , lesquels les pourront changer quand bon leur semblera , neantmoins les traicteront toujours honnestement .

Que lesdicts mutinés s'abstiendront du gouvernement civil , et ne molesteront en aucune façon les habitants , sinon quand ils seront logés en leurs maisons comme les autres soldats .

Qu'ils ne changeront rien en la religion qui s'y presche à present , et lairront le temple au peuple pour l'exercice de sa religion , se pourvoyant d'un autre lieu pour eux ; et converse-ront doucement avec les habitants , et leur feront bon traictement ; et ne logeront par fourriers et eticquettes que le nombre de cent hommes de pied , et trois cents chevaux . Le surplus de leurs troupes se retirera es hostelleries qui seront establies à cest effect , de peur que pour la trop grande multitude les habitants fussent contraincts de quitter leurs maisons .

Qu'ils ne toucheront au magasin , et en lairront l'administration aux officiers des Estats , si ce n'est en cas de necessité .

Les Estats consentent aussi que lesdicts mutinés soient exempts de toutes charges, peages et impositions en la ville, comme au camp, à la charge aussi qu'ils ne toucheront point aux impositions que les Estats levent à Grave, et au contraire presteront tout confort et ayde aux receveurs des Estats, pour la perception d'icelles, si besoin estoit.

Qu'ils ne molesteront point les villes et lieux de l'empire romain ; et n'empescheront point le trafic du Rhin et autres rivieres, ny celui qui a accoustumé de se faire par terre.

Et si avant qu'ils soient payés par le roy d'Espagne ou l'archiduc ils se font payer par contributions, se pourront mettre au service de qui bon leur semblera ; et sera donné à chaque particulier passeport, avec honneste tesmoignage pour aller où il voudra.

Qu'avant qu'entrer à Grave, ils bailleront Hoochstraten aux Estats, qui la leur rendront aussitost qu'ils auront remis Grave entre leurs mains, sans aucuns frais ou remboursement de fortifications, si ce n'estoit qu'avant ce temps là elle fust prise par les Espagnols de force ou autrement. Et s'il advenoit que les mutinés fussent à la guerre avec les soldats des Estats, les mutinés leur donneront le tiers du butin.

Que l'electo et autres principaux chefs des mutinés jugeront de garder saintement tous et chacuns ces articles, et de faire leur possible affin qu'ils soient gardés par leurs gens. Que ceux qui y contreviendroient directement ou indirectement, en quelque maniere que ce pust estre, seront punis de mort.

Voilà l'accord d'entre les estats des Provinces Unies et les mutinés : des pilleries, ravages et cruautés qu'ont fait lesdicts mutinés jusques à leur accord avec l'archiduc, nous le dirons cy après. Voyons maintenant ce qui se passa à la prise de Mahomette par les chevaliers de Malte.

De tous les ordres et religions militantes institués pour la manutention de la foy chrestienne, et pour s'opposer au mahometisme, celui de l'hospital de Saint Jean de Jerusalem est le premier, et qui seul par la divine Providence s'est conservé en sa splendeur, vœux et profession, exposant à ceste fin continuellement ses chevaliers et religieux à infinis perils et hasards, et servant l'isle et forteresse de Malte, aujourd'hui sa demeure, d'un très fort boulevard et propugnacle contre les incursions des Turcs et Barbares, comme ennemis de la chrestienté.

L'entreprise dressée sur la ville de Mahomette en Afrique fut conceue et conduite par l'advis de frere Adolphe de Wignacourt, grand maistre de Malte, lequel n'ayant desir de laisser escouler

la saison de l'esté sans quelque signalé exploit, fit desseïn sur ceste place de Mahomette, distante de trois cents cinquante milles de Malte, forte et très bien peuplée, autresfois assiegée par le roy de Thunes avec douze mil hommes, et depuis attaquée par le prince Doria, avec quarante galeres, sans la pouvoir emporter.

Ledict seigneur grand maistre, pensant exccuter au mois de may dernier sa resolution touchant la prise de ceste place, il en fut diverty par la requisition que le roy d'Espagne luy fit desdictes cinq galeres pour transporter de l'infanterie de Naples à Gennes, d'où elle ne fut de retour que sur la fin du mois de juillet ; et arrivées à Malte, l'on fit incontinent faire telle diligence pour leur appareil et equipage qu'il convenoit à ceste execution ; si bien que le quatriesme jour d'aoust suyvant elles firent voile, avec quelques fregates, pour faciliter le desbarquement de leurs gens : et tirant vers l'isle de Lampadouse [distante de celle de Malte de six vingts milles] y arriverent la nuit du cinquiesme suyvant, où le lendemain du matin l'une des fregates mise en garde descouvrit deux fustes turquesques ; les galeres sortirent après, lesquelles en moins de trois heures les attraperent avec cinquante huit Turcs dessus.

Lesdictes galeres poursuivants leur voyage, le vent se leva assez fort, et ayants à entrer dans le goulphe de Mahomette contenant soixante mil de long [ainsi surnommé à cause de ladicte ville], fut occasion qu'attendants le calme ils s'estoient esloignés de Mahomette pour n'estre point descouverts, joint la difficulté de bien reconnoistre l'assiette, estant le terroir fort bas, n'y arriverent que le treiziesme dudict mois, estant plus d'une heure de jour, qui estoit contre leur deliberation, desirant y arriver la nuit, pour en faveur d'icelle desbarquer les gens, et au point du jour donner commencement à l'execution de leur entreprise.

Les chevaliers pourtant ne perdirent courage ; ains en esperance d'un heureux succès, ils se débarquerent assez proche de ladicte ville non-obstant la difficulté des lieux où il y avoit fort peu de fonds et l'artillerie qui continuellement jouoit sur eux, se mirent en bon ordre, faisant nombre [sans ceux qui estoient demeurés pour la garde desdictes galeres], de sept cents hommes, entre lesquels il y avoit deux cents quarante chevaliers, le tout commandé par le commandeur Matha de la langue d'Auvergne.

Ceste petite troupe ainsi marchant courageusement et en bonne ordonnance vers la ville, s'advancerent les chevaliers de Beaugard et Cantemy, ayants charge chacun sepagement de

planter les petards aux deux portes, dont l'une est du costé de la mer, et l'autre vers la terre, et estoient accompagnés chacun d'une vingtaine tant chevaliers que soldats; s'advancerent aussi pour les soutenir deux escadrons, chacun composé de quinze chevaliers et vingt cinq soldats, l'un desquels estoit commandé par le sieur de Herleu, fils du feu sieur de Sainet Luc, grand maistre de l'artillerie de France.

Cependant les chevaliers qui avoient charge de planter les eschelles furent diligents, en sorte que les uns et les autres meprisants les infinies arquebusades et fleschades tirées par ceux de dedans, qui estoient au nombre de huit cents hommes combatants, accourus en armes sur les murailles, qu'en peu de temps lesdictes portes furent renversées par terre par les petards. Lors l'on vint aux mains avec les ennemis, comme aussi firent ceux dédiés pour l'escalade, qui, en depit de la roide resistance qui leur fut faicte, et plusieurs eschelles renversées, ne laisserent de gagner le dessus de la muraille, où fut rendu grand combat de la part des Turcs: neantmoins croissant les chrestiens de nombre et courage, les contraignirent d'abandonner la courtine, et se retirer aux rues et maisons; sur ce le gros s'advança. En entrant dedans fut tué grand nombre de Turcs, qui se voyant autant de fois forces qu'ils s'estoient ralliés, monterent sur les maisons, d'où ils incommoderent grandement les chrestiens de fleschades, coups de dards et de pierres, et où ils aimèrent mieux temerairement se faire massacrer que de se rendre captifs: car ils n'y demeurèrent longuement sans estre deslogés par les chrestiens, qui après quatre heures de combat, se rendirent maistres de toute la ville. Durant ce temps là quelques Turcs et Mores s'estoient retirés et fortifiés en la maison du sangiac, où aborda ledict sieur de Harleu, qui avec sa troupe s'estoit faict large par tout où il avoit passé, et entra le premier en ladicte maison, laquelle par sa valeur et des siens fut en peu de temps reduite en leur pouvoir: mais ayant negligé de prendre sa cuirasse, un malheureux coup de lance gaye luy perca le corps de part à autre, et ainsi blessé fut emporté sur lesdictes galeres, où six heures après ayant disposé de ses affaires et dernière volonté, rendit avec beaucoup de constance son ame à Dieu, laissant un extreme regret et desplaisir aux chrestiens; son corps fut embaumé, et a eu sepulchre à Malte, avec les funerailles dues au rang de sa maison, et que sa reputation meritoit.

N'estants les chrestiens advertys d'une faulse porte, n'y fut mis garde, et par icelle sortirent

en suite plus de deux mil personnes, qui fut la cause qu'il n'en demeura que trois cent quatre-vingt seize captifs. Ce faict, ladicte ville fut sacagée, et ne la pouvant garder à l'occasion de plusieurs manquements, spécialement de vivres, y fut mis le feu partout, et après une honorable retraicte des chevaliers et soldats, les chrestiens se rembarquerent à la veu d'un grand nombre de cavalerie et infanterie venus au secours de la place et arriverent de retour à Malte le seiziesme d'aoust.

Aussitost le grand maistre se transporta avec tous ses chevaliers en son eglise principale, louant et remerciant Dieu d'une tant remarquable assistance en si hazardeuse entreprise conduite à heureuse fin, n'y ayant faict perte que de quatre chevaliers et vingt cinq soldats, mais environ de quatre vingt dix blessés, et des Mahomettans morts sur la place plus de trois cents.

Voylà le succès de l'entreprise de Mahomette: retournons en France, et voyons l'histoire tragique de deux meurtres insignes qui y sont advenus ceste année pour cause d'adultere.

A la verité, les vices des hommes sont plus à craindre et redouter en un royaume que les ennemis, et un grand nombre de legions de grandes armées ne font point tant de maux ny de ruynes que les vices et impietés; outre qu'ils provoquent l'ire de Dieu, lequel bien souvent punit le general pour les offenses de quelques particuliers.

Deux accidents remarquables pour le vice et peché d'adultere sont advenus en ceste année, l'un en Bourgogne, l'autre à Paris; celui là d'une damoiselle qui fit tuer son mary, et le nepveu de son mary par ses ruffiens, et cestuicy d'un gentilhomme qui tua sa femme et son paillard d'un mesme coup, les trouvant couchés ensemble.

Au ressort de la ville de Langres, au village d'Apres, Claude Berenger, sieur du Pont, et Guillemette de Metz sa femme, y faisoient leur residence, et se tenoit avec eux un nepveu dudict Berenger, nommé aussi du Pont. Ceste femme estant subornée par le bastard d'un chanoine de Langres nommé Chauvirey, Nicolas Journée et Jean Pernet dict la Jeunesse; pour assouvir leurs concupiscences charnelles, sans souspeçon et en plus de liberté, resolurent avec elle et une sienne servante qu'elle avoit, de se desfaire de son mary et de son nepveu. Ce complot faict, ils trouverent l'occasion de l'exécuter aussi facile qu'ils se l'estoient imaginé; les trois adulteres voyants le sieur du Pont absent et allé à Langres, vont à la chasse avec son nepveu, où estant au profond d'un bois, ils le tuerent et le jetterent entre

deux rochers fort hauts au fond d'un grand creux, d'où depuis on ne l'a jamais seen tirer.

Ces meurtriers se voyants depechés de ce pauvre jeune homme, rapporterent ce qu'ils avoient fait à la damoiselle, avec laquelle pour achever le reste de leur intention, ils arresterent qu'ils couperoient la gorge à son mary dès qu'il seroit de retour de Langres, ce qu'ils executerent le soir qu'il fut revenu; car ce pauvre gentilhomme ayant reçu un baiser de ceste fille de Judas, tout las qu'il estoit, se couche et s'endort, ce qu'elle cogneut, et incontinent introduit en sa chambre ces meurtriers, lesquels s'approchaut tout bellement du lit de ce pauvre jeune homme, tout endormy qu'il estoit luy coupent la gorge, et le transportent et l'enterrent sous des roches. Après ce massacre, ils font courir le bruit que le sieur du Pont avoit esté tué en son voyage de Langres, la femme en charge le deuil, et fait une feinte apparence de tristesse [mais Dieu ne laissa point tels forfaites sans estre revolté]: un pauvre homme descouvrit la fosse où on l'avoit caché, et en donna advis à la justice, qui se transporta sur le lieu, où la demoiselle fut aussi conduite, laquelle feignit du commencement de le cognoistre; puis voyant qu'il estoit reconnu d'un chacun, et vaincue par les indices apparentes que l'on luy en moustroit, le recogneut enfin. Mais les officiers de la justice d'Apres ne procederent en son endroit de telle dexterité que fit Lugoly envers la femme de Claude Anthoine, marchand de vin à Paris, laquelle avoit aussi fait tuer ledict Anthoine son mary, au retour d'une sienne maison, par des soldats qu'avoit attiltrés un nommé Jumeau son adultere; aussi n'en est il advenu une justice si très remarquable, car la femme dudict Anthoine fut pendue, et Jumeau rompu tout vif en la place Maubert; et ceste damoiselle du Pont voyant que la justice procedoit par informations pour decreter une prise de corps sur elle, au lieu de la mettre sur le champ prisonniere, s'esvada avec tous ses complices et sa servante, lesquels l'on n'a peu depuis attraper; toutesfois par contumace leur procès fut fait et parfait, et furent tous executés en effigie. Voylà une histoire tragique d'une femme, qui pour satisfaire à sa concupiscence charnelle n'espargna la vie de son mary. Ce n'a pas esté la premiere qui a commis un tel forfait. Dieu veuille que ce soit la dernière.

L'autre accident advenu à Paris d'un gentilhomme, qui tua sa femme et son adultere couchés ensemble, advint de ceste façon: ce gentilhomme, nommé le sieur Scipion, adverty que sa femme, helle jeune damoiselle, s'abandonnoit à la paillardise, et souilloit sa couche avec un

jeune homme, admōneste sa femme, et luy dict que volontiers il luy pardonnoit le passé, mais que si elle retournoit plus à son peché, qu'il la tueroit avec son ruffien s'il les trouvoit ensemble. La damoiselle mesprise cest advis, et sur un autre qui luy fut encores donné par une sage et vertueuse damoiselle, que si elle ne se comportoit sagement, sans doute son mary luy feroit un mauvais tour. Elle luy fit response, que son mary estoit trop sot pour l'entreprendre.

Le sieur Scipion adverty de l'audace et du mauvais comportement de sa femme, monte à cheval, feint d'aller aux champs; sa femme va au sermon à Sainct Germain de l'Auxerrois; Scipion retourne et s'enferme en son cabinet sans que personne le sceust; sa femme estoit allée pour escouter le sermon de ceste journée, auquel le predicateur exposa l'Evangile qui parle de la femme trouvée en adultere, et sur le champ conduite devant le grand juge que les Juifs recognoissoient pour tel, où il remontra quel execrable vice c'estoit aux femmes de s'abandonner à autres qu'à leurs marys, et recita aussi beaucoup d'exemples des maux qu'a apportés ce vice et peché; mais ceste femme, dis je, le long de ce sermon ne s'amusa qu'à caquetter avec une autre damoiselle, et n'ouyt ces beaux et divins advertissements. Ains le sermon fini, incontinent s'en retourna à sa maison, et fit advertir son ruffien de l'absence de son mary, qui ne faillit de venir à l'assignation qu'elle luy donna; puis se coucherent dans le propre lit du mary, qui sortant de son cabinet, et les trouvant couchés nuds ensemblement, les tua de plusieurs coups d'espée: le ruffien en receut trente, et la femme vingt sept; et ainsi ce vilain et très detestable peché qu'ils cachotent, fut seu par la veu de leurs corps morts, lesquels furent portés en justice: c'estoit une chose lamentable et fort pitoyable à voir. Le mary n'eut aucune difficulté pour sa remission, laquelle luy en fut incontinent donnée; ainsi que pareillement il a esté fait à plusieurs en cas semblables advenus de nostre temps, desquels je tairay les noms, et en ont esté quittes pour une remission qui procede de la bonté de nos roys; car c'est une juste douleur qu'un mary peut soudain concevoir, trouvant sa femme avec un autre, comme estoient ces pauvres infortunés et mal advisés. C'est assez discours sur ce fait, voyons ce qui se passa à Fontainebleau à la naissance de Madame, fille unique du Roy.

En ceste mesme année, le 22 de novembre, nasquit au Roy une fille, dont il demonstra avoir un grand contentement; la Royne avoit eu un desir particulier d'avoir encores un fils avec

monsieur le dauphin pour la certaine assurance de l'Estat, suyvnt le dire commun, que qui n'en a qu'un, n'en a point. Ceste petite Madame, [que les historiens allemands assurent estre morte] se fait fort bien nourrir, et est grande, et sera propre un jour, Dieu aydant, à faire au Roy et à la France une bonne et grande alliance pour le bien de l'Estat. On rendit graces à Dieu, avec feux de joye, ainsi que l'on a accoustumé de faire en France.

Le Roy, en mesme temps, pardonna à tous ceux qui estoient de la conspiration du feu mareschal de Biron, pourveu que dedans deux mois ils vissent le declarer, et faire approuver leurs remissions.

Nous avons cy dessus touché brièvement ce qui estoit advenu en la ville d'Embde, touchant la querelle et le trouble que les habitants ont avec le comte de Frise orientale, lequel augmenta tellement, que ceux là voyant que le comte leur empeschoit la navigation, ayant fait en divers lieux des bastions pour y prendre garde, affin de les contraindre par ce moyen à luy obeyr, et qu'il les pressoit fort, ils demanderent secours aux estats des Provinces Unies, ce qu'ils eurent aisement.

Avec ce secours, ceux d'Embde estants entrés en la dition du comte, ils mirent tout sous leur puissance, et presserent le comte de telle façon qu'il fut reduit à s'aller purger de ce qu'on luy imposoit devant les Estats, à La Haye, et leur requerir de vouloir s'employer à composer leurs differends, ce qu'ils firent sans incliner à sa requeste; et esperoit on que par ce moyen, la paix se feroit bientost entre eux.

Puis après il survint une complainte vers les eslecteurs de l'Empire [d'autant qu'Embde est du circle inferieur], vers lesquels les Estats envoyeroient pour dire leurs raisons de l'assistance qu'ils avoient faite auxdicts habitants d'Embde, à sçavoir : qu'on voyoit bien que le comte d'Embde portoit le party de l'Espagnol, et pretendoit livrer à l'archiduc la ville d'Embde, pour tenir la mer par ce moyen, affin d'interresser les Estats et leurs alliés et confederés.

Que pourtant ils avoient estimé estre de leur devoir de s'entremettre à faire un bon accord entre eux, ce qu'ils avoient proposé à Delft, où le comte l'avoit eu au commencement agreable.

Mais puis après s'estoit desbandé derechef, et faisoit des forts sur la riviere de l'Amise, ce qui ne fut jamais permis à aucun de ses predecesseurs.

Qu'ils le devoient tenir à bon droict pour suspect, d'autant que l'un de ses freres suivoit l'ar-

chiduc, et depuis quelques jours l'avoit envoyé en Espagne.

Que l'archiduc se pretendoit comte de Frise orientale, comme il appert par la paix de Verbins, où il s'en attribue le tiltre.

Outre qu'ils sçavoient asseurement les remuemens que machinoit contre eux ledict archiduc, pour tascher de les surprendre par quelque endroit, et que la deliberation en avoit esté prise à Bruxelles.

Partant requeroient lesdicts sieurs eslecteurs prendre de bonne part ce qu'ils en avoient fait, n'entendant prejudicier en rien au droict de l'Empire; mais garantir leurs provinces par tous moyens, et aussi d'ayder à leurs voisins et amis à conserver leurs libertés et franchises.

Ces excuses furent prises par aucuns deputés des circles tant inferieurs que superieurs pour valables; et par d'autres, qu'il n'y failloit avoir esgard : toutesfois ayant deliberé sur tous les pointes et entendu les raisons de part et d'autre, le traicté de paix se continua entre le comte et les Embdois. Voyons maintenant ce qui se passa à Geneve, en la surprise qu'en pensoit faire le duc de Savoye.

Le seul discours des entreprises et intelligences que le duc de Savoye et son pere ont eu pour surprendre la ville de Geneve, avec leurs pretentions, et la deffence, au contraire, que les Genevois alleguent pour maintenir leur liberté, feroit bien un juste volume.

Le siege que le duc y a tenu si long temps devant les extremités auxquelles il les avoit reduits, le fort Sainte Catherine et les autres forts qu'il avoit fait bastir avec une despense incroyable pour les penser rendre sous son obeysance, monstrent assez le desir qu'il avoit d'avoir ceste place, qu'il soustint lui appartenir comme vicaire perpetuel de l'Empire et comme comte de Genevois.

Au contraire les Genevois, qui ne veulent nullement estre sous l'empire du Savoyard, disent que les évesques de Geneve ont esté de tout temps princes souverains de leur ville, et que les comtes de Savoye et de Genevois ont fait plusieurs hommages aux évesques de Geneve, de quelques baronnies qu'ils tiennent à foy et hommage d'eux comme souverains, mesme du comté de Genevois; que le duc de Savoye, pour estre vicaire perpetuel de l'Empire, ne peut rien pretendre sur leur ville, veu les deffenses qui luy ont esté faites par les Empereurs mesmes, qui ont déclaré en cest endroit avoir esté surpris; que depuis qu'ils ont chassé leur évesque, ils ont toujours jouy en son lieu de la souveraineté qu'il avoit; et que par droict, n'ayant plus

d'evesque, le peuple de Geneve en est demeuré en possession et seigneurie.

Le fort de Saincte Catherine rasé, ainsi que nous avons dict, et tous les autres forts d'autour de Geneve, le duc, voyant qu'il ne les avoit peu prendre par la force, se resolut de les avoir par surprise; mais luy qui scait que ce peuple se deffie de luy, faict semblant de ne desirer que la paix.

Or, comme nous avons dict, après l'execution du mareschal de Biron, le duc de Savoye avoit mis plusieurs gens en garnison dans ses places frontieres du costé de la France; on se doubtoit qu'il avoit quelque grand dessein, mais on ne pouvoit descouvrir en quel endroit c'estoit; car sur la France il n'y avoit point d'apparence, sur Geneve encores moins, car ses subjects n'en bougeoient, et le commerce entre eux y estoit fort libre; mesme il avoit envoyé quelques jours auparavant Rochette, premier president du senat de Chambéry, vers les Genevois, leur declarer de sa part qu'il estoit resolu de vivre en paix avec eux; et puisque le roy de France les avoit compris en la paix qu'ils avoient faicte ensemble, ils se pouvoient assurer qu'il l'observeroit inviolablement sans y contrevenir en aucun point.

En la cour d'Espagne, l'on tenoit Geneve pris, que le duc de Savoye estoit encores à Turin, et que son lieutenant, d'Albigny, ne faisoit encores que couvertement acheminer les troupes aux villes plus proches de Geneve, où le duc, seachant qu'elles l'attendoient, assuré du jour de l'execution, partit en poste de Turin, le mardy, dix septiesme decembre, et arriva à La Roche, ville distante de quatre lieues de Geneve, le samedi, vingt uniesme dudict mois, où il avoit pour lors environ trois mil hommes, tant Espagnols, Italiens, que de ses subjects, avec quelques François. Il fit assembler devant luy tous les chefs et capitaines, et leur ayant declaré son dessein, et exhorté de s'y porter courageusement, s'achemina avec eux vers Geneve.

D'Albigny, son lieutenant general deçà les monts, prit serment de tous les soldats de vivre et mourir à la prise de ceste place; et après les avoir encouragés, il leur deffendit expressement de butiner qu'ils ne fussent maistres de la place. Il avoit aussi donné ordre sur toutes les avenues, affin d'empescher que ceux de Geneve ne fussent de rien advertis.

Ainsi le duc de Savoye partit de la Roche, et arriva à une demye lieue de Geneve, pensant qu'il n'y avoit point de danger de manquer de foy à ceux qui sont de contraire religion; et quoy que ce soit une chose juste et saincte de

garder la foy à ceux à qui on l'a promise, que l'utilité de la prise de Geneve [qui luy avoit esté representée si facile et si assurée] meritoit bien qu'il rompist la paix pour un temps, et qu'après la prise il y auroit moyen de la colorer de quelque pretexte, pour contenter les potentats voisins qui s'en sentiroient interessés.

Ayant donc faict acheminer toutes ses troupes le long de la riviere d'Arve, affin que les sentinelles de la ville ne peussent rien entendre pour le bruit que fait ceste petite riviere, il s'approche de la ville le long du Rosne, faict alte dans une prairie proche de la ville, appelée Plain Palais, où il mit le gros de ses troupes, et ceux qui estoient ordonnés pour l'escalade s'avancerent garnis d'eschelles pour monter les murailles, de fascines et clayes pour passer dans les fossés pleins d'eau croupissante et de boue, de haches d'acier pour couper les barres de fer, marteaux pour enfoncer les serrures, de tenailles pour enlever les gros clous, de nombre de petards pour faire enfoncer les portes, mais peu de gens qui sceussent bien manier de tels instruments. Ainsi bien garnis de toutes sortes d'ustensiles propres pour l'execution de leur entreprise, descendent dans le fossé par la contrescarpe du costé de la Corraterie, jettent leurs fascines et clayes, et se font passage à travers le fossé qui estoit remply d'eau croupissante, d'environ trois pieds de hauteur.

D'Albigny les conduict jusques au pied de la muraille, où les Savoyards plantent leurs eschelles faictes d'un artifice admirable, et lesquelles s'enchassoient l'une dans l'autre, pour monter si haut qu'ils eussent voulu; Brignolet, gouverneur de Bonnes, le baron d'Attignac, le sieur de Sonas et autres chefs, avec deux cents soldats d'eslite, montent gayement dans la ville, et ayants surpris la sentinelle, après avoir secu le mot de luy, le tuerent. Brignolet demeure en la place, et attend la ronde; où après le qui va là, ainsi qu'il luy disoit le mot à l'oreille, luy donne d'un poignard dans le sein et le tue. Le garçon, qui estoit avec la ronde, et qui portoit la lanterne, se sauve, et donne l'alarme à la ville; les Savoyards [lesquels n'avoient resolu que de donner sur les quatre heures, affin d'avoir la commodité de faire la plus grande part de l'execution de leur entreprise sur le poinct du jour, et éviter le desordre et les accidents qui adviennent en pareilles executions qui se font de nuit] furent contraincts de se descouvrir, voyants l'alarme parmy la ville, et de s'acheminer en gros droict à la porte Neufve, qui estoit esloignée de deux cents pas du lieu où ils estoient montés. Le corps de garde où il n'y avoit que vingt cinq hommes

fut incontinent forcé, quelques uns de tués, mais un des habitants se sauva et monta sur la porte, où ayant entendu crier au petard, il abbatit la herse de ladicté porte, ce qui rendit le petard inutile.

Cependant quelques habitants armés arrivent, lesquels les attaquent : là fut combattu courageusement de part et d'autre, de sorte que par trois fois la porte fut prise et reprise ; et du premier coup qui fut tiré, Brignolet, lequel faisoit l'office de petardier, pensant accommoder son petard, fut tué.

Enfin arrivant plus grand nombre d'habitants, les Savoyards furent repoussés jusques à leurs compagnons qui entroient continuellement, et lesquels crioient desjà ville gaignée, vive Espagne, vive Savoye, quoy qu'ils ne pussent entrer dans les rues de la ville que par le derriere des maisons qui respondent sur la muraille, et par le devant sur la place de la Monnoye, pour entrer dans lesquelles ils avoient faict jouer deux petards, et ouvert les portes de deux maisons, par lesquelles estants entrés ils y trouverent toutesfois resistance, et là en fut tué quelques uns de part et d'autre.

La ville lors estoit pleine de cris espouvantables, les habitants, qui pensoient estre tous entourés d'ennemis, couroient tantost en un endroit, tantost à l'autre, et les Savoyards, au lieu de se prevaloir de l'estonnement des habitants, et faire donner l'alarme en plusieurs endroits par ceux de dehors, tandis que ceux qui estoient entrés dans la ville eussent deu, pour les espouvanter, mettre le feu en quelques maisons, et cependant se servir par autres endroits de leurs marteaux, tenailles et petards, pour se donner libre ouverture, n'eurent le courage de ce faire; mais tout aussitost qu'ils virent que l'on leur faisoit resistance, contre ce qu'ils s'estoient promis, ils perdirent tout le jugement de gens de guerre, et firent au contraire des habitants de Geneve, lesquels, s'encourageant les uns les autres, se saisirent du boulevard de la porte Neufve, d'où ils tirerent quelques pieces de canon chargées de chaisnes et de cloux sur ceux qui montoient encores par les eschelles et sur ceux qui estoient dans les fossés, lesquels s'espouvanterent si fort, que, croyants leur entreprise desesperée, firent sonner la retraite par un trompette : sur quoy ceux qui estoient entrés commencerent du tout à perdre courage et à se retirer vers la muraille pour s'en retourner; mais comme ils ne pouvoient tous empoigner les eschelles, aucuns d'eux se precipiterent du haut en bas de la muraille, les autres aymerent mieux combattre et mourir les armes au

poing. Il y en eut treize en tout qui se rendirent sur la promesse que l'on leur fit d'estre prisonniers de guerre, ce qui ne leur fut gardé.

Environ les cinq heures du matin, il ne resta plus dans la ville que les morts et prisonniers, qui furent comptés, à seavoir, les morts au nombre de cinquante, et treize prisonniers.

Entre les morts, un des fils du marquis de Lullin et un du marquis de Trefort, les sieurs de Cornage et de la Tour, lieutenant et enseigne de d'Albigny, et autres personnes d'apparence furent recogneus.

Les treize prisonniers furent menés à l'instant au lieu de la question, pour tirer d'eux leurs confessions, et après ce on fit leur procès comme infracteurs de paix, et s'estants mis en devoir de prendre la ville de Geneve, furent condamnés à estre pendus et estranglés, ce qui fut executé après midy sur le boulevard de la porte Neufve, à une potence à trois pilliers, dressée exprès pour cest effect. Les trois principaux furent les sieurs de Sonas, d'Atignac et Schaffardon [après avoir esté pris prisonniers de guerre]; les autres estoient de moindre qualité.

Dans les fossés furent trouvés environ trente morts, et quatre blessés qui vivoient encores. L'on coupa les testes à tous, tant tués que pendus, lesquelles furent mises le long de la muraille par où ils estoient entrés.

De ceux de la ville furent trouvés quinze morts.

Ainsi les Savoyards se retirerent à la Roche d'où ils estoient partis; de là le duc partit incontinent en poste pour s'en retourner à Turin. Comme le sieur Desdiguieres luy avoit servy de pretexte pour la surprise du marquisat de Saluces, à ceste heure ses ambassadeurs assurent les princes et republics voisines, qui s'offensoient de ceste surprise en pleine paix, que le duc leur maistre avoit eu certains avis que le sieur Desdiguieres se vouloit par intelligence rendre maistre de ceste ville, pour puis après la rendre au Roy Très Chrestien, lequel estoit maintenant un voisin si puissant, qu'ils avoient tous occasion de le craindre. Voilà de belles excuses.

Incontinent les cantons de Berne et de Fribourg, alliés de Geneve, advertis de ceste entreprise, y envoyerent douze cents Suisses. Les princes voisins desirent que ceste place soit neutre; le Roy, qui a interest qu'elle ne tombe sous la domination d'aucun autre prince ny republic, y envoya aussi six cents François. Tout se prepare à la guerre, les Genevois s'imaginent sur quelques petits succès heureux, de borner leurs limites jusques au mont Cenis. Le

Roy, qui desire la paix entre ses voisins, donna charge au sieur de Vic, son ambassadeur, qui alloit en Suisse, de passer à Geneve, et de les exhorter à la paix. Il y trouve de la difficulté, mais ils furent contraincts de se laisser vainere à ses persuasions. Puis il disposa, selon le commandement qu'il en avoit du Roy, quelques cantons, qui n'estoient suspects ny au duc de Savoie ny à ceux de Geneve, pour accorder leurs differends. L'assemblée pour faire ceste paix se fit à Rumilly entre les deputés du duc et ceux de Geneve; et les moyenneurs de leurs differends furent les cantons de Glaris, Basle, Soleurre, Schaffouse et Appenzel. Après plusieurs propositions la paix fut enfin conclue entre le duc et la ville de Geneve, à Sainct Julien, le 21 juillet 1603, et ratifiée par le duc, à Turin, le 25 dudict mois.

Combien que l'année precedente nous avons dict comment toute la Transylvanie estoit reduite sous la puissance de l'Empereur par George Baste, toutesfois plusieurs, et sur tout les nobles, favorisoient secrettement au prince Bactory. Quelques uns d'entre eux, ayant amassé d'assez bonnes troupes, se rendirent à Bistrith, autrement dict Nessa. place renommée en ces pays là : et ayant là faict porter leurs biens plus precieux, se declarent apertement du party de Bactory.

Parquoy Baste, marchant droict vers eux avec son armée en diligence, les assiegea dans Bistrith, et ayant batu les murailles à coups de canon, fit aller à l'assaut les Walons et les Allemans, lesquels assaillants imprudemment furent repoulsés avec meurtre et desconfiture. Ce que voyant Baste, affin que ses soldats entreprissent de retourner à l'assaut, et d'y entrer plus hardiment, fit crier que ceux qui entreiroient de force en auroient seuls le pillage.

Ceste nouvelle, estant venue en la ville, estonna grandement les habitants, principalement les plus pauvres, qui sont d'ordinaire le bruiet, disants qu'ils appercevoient bien que les riches jouoient de leur peau. Parquoy ils envoyerent quelques uns d'entre eux au general Baste, et luy demanderent grace de la violence, et qu'ils traictassent de la paix. Mais le magistrat de la ville ne voulant accepter les conditions que le general Baste avoit mises, lors la baterie se continua pour se preparer à nouveaux assauts, et sembloit bien que les habitants en peu de temps seroient reduits es mains de leurs ennemis; car la cupidité du butin qu'ils pensoient tirer grand et opulent de là dedans avoit merveillement esmeu les soldats.

Cependant Nicolas Vagode vint pour ambas-

sadeur de la part de Bactory vers Baste, representant que Bactory ne feroit aucunement la guerre à l'Empereur, et que les habitants de Bistrith se sousmettoient à sa puissance, pourveu qu'ils feussent receus avec des conditions equitables.

Lors Baste voyant que l'issue de ceste entreprise estoit encores incertaine, et combien estoit difficile un combat qu'on entreprend contre un ennemy desesperé, il receut en fin les habitants à ces conditions : « qu'ils payeroient l'amende de trente mil thalars, et que ceux qui s'en voudroient aller seroient conduits en lieu de seureté, sains et saufs, avec tous leurs biens. »

Ceste capitulation faicte, la cavalerie de Baste, estant au devant de la porte de la ville, receut environ trois cents hommes, avec nonante six chariots, dans lesquels estoient plusieurs femmes et enfans en grand nombre, outre les bagages. Puis Baste entra en la ville et y fit dire la messe, ayant premierement faict proclamer en forme d'edict la deffense à tous que nul ne fist aucune violence aux habitants, s'estants sousmis, ny souffrist estre faicte.

Mais à grand peine ces pauvres Transylvains estoient ils sortis deux mil pas hors de Bistrith, que voicy des soldats qui se jetterent comme voleurs dessus les chariots et charettes, et non seulement butinerent les bagages, mais aussi prirent les femmes nobles, leurs fils et leurs filles, en façon d'esclaves, nonobstant que les capitaines y resistassent, desquels comme quelques uns voulurent les empescher, ils se mirent en grand hazard de perdre la vie.

La nouvelle de cest acte estant parvenue en la ville, Baste se rendit incontinent en l'armée, et ayant grandement detesté ceste perfidie, commanda de rechercher diligemment ces soldats là qui avoient ainsi rompu l'accord et composition par luy ordonnée, desquels aucuns furent suppliciés : et au reste, il fit rendre tout ce qui se peut recouvrer de ce pillage, donnant à cognoistre aux Transylvains qu'il estoit grandement moderé et clement; et, d'ailleurs, envers les siens il s'acquitt la reputation d'un bon justicier, tenant bien la rigueur contre les vicieux.

Bactory donc, ayant experimenté la fortune diverse en son endroict, se resolut de faire la paix avec l'Empereur, à quelque prix que ce fust; mais, comme on la traicteoit, voicy subject de nouveaux remuemens.

Moyse, duc de Zecelerie, ayant amassé quelques troupes, aguettoit le temps propre à faire quelque souslevement. et se mit dans Visbourg.

Le general Baste, y allant aussi, fut adverty par Tscial Istuan, qu'il y avoit embusches et trahison contre luy : Baste envoya seavoir pourquoy le Zecekerien tenoit des soldats à Visbourg, il respondit :

« Que les conditions de la paix que l'on faisoit ne plaisoient pas à une grande partie de la noblesse, ainsi qu'on les traictoit : que doncques on en presentast de plus tolerables. »

Baste renvoya les deputés sans response : mais Moïse s'en alla aux montagnes, au deçà du fleuve de Marose.

Baste portoit plus mal à gré cest empeschement là, d'autant qu'il cuidoit estre au point de reduire toute la Transsylvanie en la puissance de l'Empereur, et qu'elle seroit d'oresnavant bien pacifiée.

Moïse fut de rechef admonesté par Baste, à ce qu'il voulust suivre de meilleurs conseils, mais il n'en voulut rien faire. Baste, voyant son obstination, donna ordre qu'il ne s'assemblast avec luy davantage de peuple, et qui plus est il l'alla trouver là où il estoit campé avec son armée en bataille, rangée en onze bataillons.

Baste dresse aussi les siens. En ce conflit, Baste perdit cinq cents hommes; Moïse en perdit trois cents, de toutes sortes de gens ramassés, Transsylvains, Tartares et Turcs, et luy s'enfuyt pour se sauver.

Ceste armée desfaiete, Baste envoya de toutes parts les siens pour achever de rompre ceste faction; et trois jours après ceste bataille, Sigismond Battery se vint rendre à luy, après s'estre purgé des choses faictes par ledict Moïse Zecekerien, et entra avec Baste dans Visbourg, et se remit du tout en la puissance de l'Empereur. Ainsi, toutes choses estants constituées en tel ordre pour establir une bonne et ferme paix, Baste deffendit à son de trompe, par ses herauts et trompettes, que nul ne fist aucun ravage, sur peine de perdre la vie.

Les heiducques qui estoient en garnison dans Javarin et Komorre chargeoient de toutes parts les legions turquesques au long et au large. Il advint que, comme ils emmenioient avec eux environ soixante Turcs en s'en retournant de la guerre, ils furent advertis asseurement que Haly bascha, lequel auparavant avoit commandé souverainement dans Canise, descendoit sur l'eau pour recevoir le vezir bascha, avec une petite troupe, en laquelle entre autres estoit un nommé Pranquer, apostat, qui avoit renoncé la foy chrestienne, et s'estoit allé rendre Turc.

Sur cest avis ils tuerent tous leurs prisonniers, et se vont mettre en embuscade à quinze milles au dessous de Belgrade, qui est autrement

nommée Bude, et s'estants saisis de quelques bateaux, aussitost qu'ils apperceurent Haly bascha, soudain ils attaquèrent son vaisseau d'un grand courage, et en ayant tué quatorze d'entre eux, entre lesquels fut cest apostat de Pranquer, ils prirent le bascha avec un grand butin et l'emmenèrent à Javarin, où estant enquis il confessa et dict ce qui s'ensuit :

Qu'il estoit eschanson du grand seigneur; et qu'après qu'Agria fut gagnée par les Turcs, il avoit esté fait gouverneur de Belgrade, où il n'avoit demeuré que trois mois, d'autant que d'autres luy en portoient envie, et principalement qu'il en avoit esté debouté par l'ambition d'Amurath bascha; que puis après, estant ordonné gouverneur à Pesta, il s'estoit mis en chemin pour aller à Belgrade; qu'en ce chemin il estoit tombé entre les mains des chrestiens, et par eux déprimé en son miserable estat present.

Que le grand seigneur ne viendroit point de toute ceste année en Hongrie, mais qu'il envoyeroit Hassan bascha, avec une grosse armée de janissaires, et que desjà une grande partie des bandes estoit arrivée à Belgrade.

Que le grand seigneur leur avoit commandé non seulement d'assiéger Strigonie, mais aussi Albe Regale; et que pour cest effect, une grande partie de son armée d'Asie estoit destinée pour supplement des forces de Hongrie.

Qu'il y avoit quarante mil Tartares levés, lesquels, tandis que Strigonie seroit assiégée, depopuleroient et feroient le degast tout par tout.

Que Bude estoit munie et renforcée de fortifications, et de six mil hommes de guerre, avec toutes sortes de vivres.

Que Pesta, comme la clef, estoit garnie de cinq mil hommes, entre lesquels il y avoit deux cents Walons, qui estoient habillés à leur mode, et avoient tous les mois de grands entretenevements.

Qu'avec eux il y avoit quelque François, lesquels, estants en l'isle de Schuten, ne pensoient qu'à s'enfuir, d'autant qu'ils ne pouvoient s'entretenir en paix avec les Hongriens et Allemands.

Ces choses entendues et considerées, avec ce qu'on fut adverty que les Turcs et les Tartares arrivoient, suyvant ce qu'il confessoit, l'archiduc Matthias appella près de soy tous les capitaines et colonels experimentés, et leur commanda de le venir trouver à Vienne, affin que par tous les meilleurs moyens qu'il seroit possible on peust s'opposer à l'eunemy et empescher ses desseins.

Nous avons dit cy dessus comment Albe Regale avoit esté emportée sur la domination des Turcs, et gagnée à la chrestienté par le duc de Mercœur, lequel aussi y avoit mis un très bon ordre pour la conservation d'icelle; mais après son decès, les Turcs ne cessèrent d'entreprendre sur ceste place, et en ceste année ils la reprirent sur les chrestiens, par un grand desastre et d'importance, fort dommageable à la chrestienté.

Le siege des Turcs ayant duré quelques mois devant un fauxbourg d'Albe Regale appellé Sigheth, tenu par les heiduques, fut en fin emporté de vive force environ le douziesme du mois d'aoust, tellement que tous les heiduques furent tués, et à peine les Allemands qui estoient allés à leur secours peurent ils se retirer dans la ville en sauveté. Cependant les Turcs, poursuivants leur bonne fortune, firent les jours ensuivants un tel et grand effort, qu'en fin les soldats de la garnisons d'Albe Regale d'eux mesmes delibererent de rendre la ville sans en parler à leurs capitaines, et ainsi qu'ils le comploterent ils l'executerent à leur desceu, s'entendants pour cest effect avec les Wallons et janissaires chrestiens renegats, qui soudain monterent dans la ville par dessus les murailles, et tuerent tout ce qu'ils rencontrerent de chrestiens en armes dans les rues, et emmenèrent tout ce qu'ils trouverent de prisonniers à leur armée.

Lescapitaines, se voyants ainsi surpris, au lieu de se sauver ou combattre jusques à la mort, estants pris furent menés au vezir bascha auquel ils dirent qu'ils ne s'estoient point rendus, et demandoient liberté pour leurs personnes et lettres pour leur servir de descharge et monstrent que les soldats s'estoient rendus et non pas eux qui estoient capitaines.

Le bascha leur fit response que, puis qu'estants mesme pris et en sa puissance ils ne se vouloient pas rendre, qu'ils les feroit tous mourir pour leur obstination, ce qu'il fit sur le champ executer. Et quant aux soldats, dit le bascha, ils meritent la vie et la liberté pour leur recompense; et de fait il les congédia libres. Les Turcs, en la prise de ceste ville, gagnerent dix pieces de batterie toutes neuves sans compter celles qui estoient là auparavant avec grande quantité de poudres, salpestres, boulets et argent. Les chrestiens après cesteperte prirent Pesta et assiegerent Bude, auquel siege se trouva monsieur le duc de Nevers avec plusieurs gentilshommes françois. Or, avant que de dire le succés de ce siege, voyons quel voyage et quel chemin il tint pour s'aller rendre à l'armée chrestienne qui estoit lors en Hongrie.

Au commencement de ceste année, la France estant en paix de toutes parts, le service du Roy et le repos de ses subjects bien estably, le duc de Nevers, estant accompagné de plusieurs braves et jeunes seigneurs, pour ne tomber en l'oisiveté des armes, ennemie des grands courages, ains voulant rechercher de la gloire, se proposa, sous le bon plaisir de Sa Majesté, de se trouver ceste année 1602 en l'armée chrestienne, et pour cest effect il partit de Paris le quinziesme de may. Or, affin de gagner la saison qui n'estoit lors assez avancée, il alla contenter son esprit de la veue des pays estrangers du costé de septentrion. Le siege d'Ostende en Flandre fut le premier lieu qu'il fut visiter, pour estre signalé par la perte d'hommes, de longueur de temps, de fortifications, et de plusieurs exploicts de guerre de part et d'autre. D'où, après avoir esté bien receu des altesses de l'archiduc et de l'infante à Nieuport, il alla visiter les villes de leur obeyssance qui luy restoient à voir en tout leur estat.

Revenu à Calais, il passa en Angleterre, là où la Royne ne laissa rien par l'espace de quinze jours à luy faire voir, et faire cognoistre que ses singulieres vertus faisoient de long temps balancer esgalement le bonheur de la paix et l'amour de ses subjects, avec la grandeur de son nom et la puissance de son royaume.

Après avoir pris congé d'elle, qui baptisa sa troupe du nom de cavaliers, il arriva en Zelande, où ayant veu Flessinghe, Mildebourg et le reste de l'isle, passa en Hollande, et traversant à loisir tant de belles villes de ceste grande province, dont ses ports sont herissés d'un esmerveillable nombre de navires, il visita à La Haye le prince Maurice, avec les plus signalés du pays, lequel n'oublia en toutes façons à luy rendre des tesmoignages de bon accueil, de courtoisie et d'honneur. Il luy fit voir le bel ordre de combat de sa compagnie de gens de pied, practicable par toute son armée, un chariot allant à voiles et autres singularités. De là, il passa à Leyden, et y recogneut le docte Scaliger, François. Et après aux villes de Harlem et d'Amsterdam, qui est maintenant l'abord du plus riche commerce de la chrestienté, puis à Utrecht, où il se desfit de la charge de son train et de plusieurs gentilshommes de sa suite, qu'il envoya devant à Vienne en Autriche, et fit eslection seulement de cinq ou six, avec lesquels il rebroussa un peu pour voir la Nort Hollande, où il se trouve de grandes raretés; et entre autres, outre la diversité de vivres et d'habits des originares du pays, l'ouvrage d'une femme marine prise et nourrie quelque temps parmy eux; puis vint à

Groeningue, ville la plus forte de toute la Frise, et celebrée du dernier siege qui l'a emportée.

De là il passa par les principales villes du costé de la mer, comme Bremes, Hambourg et Lubbeck, où trouvant un vent à propos pour aller en Dannemark, il s'embarqua et aborda à Copenhague, où le Roy, après lui avoir fait voir mere, femme, freres et sœur, donné toute sorte d'honneste plaisir, le fit entrer dans ses superbes vaisseaux, qui luy maintiennent les tributs de mer Baltique, puis le laissa partir avec de très grandes offres de son amitié, et une escorte très honorable. En après costoyant un peu la Suece, il vint en Pomeranie et de là en Brandebourg, où il vid le prince du lieu, l'un des eslecteurs de l'Empire; puis continua son chemin par le pays de Saxe, et s'arresta à Dresde, auquel lieu il revisita à son aise ce grand et magnifique arsenal d'armes et de canons, de toutes façons exquisement polis, qui sert d'admiration à tout le monde. De là il arriva à Prague, sejour de l'Empereur, duquel après avoir eu l'audience avec une faveur inaccoustumée, il se delibera d'aller en Pologne, sollicité du souvenir du feu Roy, et de feu le duc de Nevers son pere qui l'y avoit accompagné. Tellement que prenant son chemin par la belle ville de Breslau, il arriva à Cracovie, où il fut incontinent visité et festoyé de seigneurs palatins du royaume, de l'evesque de Cracovie, du vice chancelier, le chancelier estant employé en l'armée de la Livonie, du palatin Crasoski, que l'on dit posseder quatorze mil villages et deux mil villes; mais sur tout il y fut bien receu du Roy, honoré de ses presents, et d'autres grandes demonstrations de son amitié.

Or prevoyant que le temps désiré approchoit que l'armée chrestienne se pouvoit mettre sur pied, auquel but il avoit dressé tous les pas de ce voyage, ce fut l'occasion qu'il se rendit incontinent à Vienne; mais sur son chemin il passa par les maisons du marquis de Miroue qui l'y avoit convié, lequel ne ceda en magnificence ny en presents à toutes les bonnes cheres des seigneurs polonois.

Arrivé qu'il fut à Vienne, bien venu de l'archiduc Matthias frere de l'Empereur, logé au logis de feu M. de Mercœur, tous les jours visité des principaux gentilshommes de Son Altesse, et des premiers capitaines de l'armée; après avoir fait quelques preparatifs de tentes, d'armes et d'equipage, et n'avoir oublié ceux qui se doivent en telles occasions à la santé de l'ame et du corps, partit sur la fin du mois d'aoust pour s'y aller rendre. Albe Regale, ainsi que nous avons dit cy dessus, estant lors assiegée

par les ennemis, et prests de l'emporter, il tira droit à Pappe, croyant estre le chemin de l'armée qui se preparoit au secours; après s'estre entretenu un jour ou deux avec le sieur Nadaste, Hongrois, qui avoit bien mis ensemble deux mil hommes de ces quartiers là, il fut estonné de recognoistre aussitost la perte de ladicte ville, que la fuite de plusieurs qui s'en estoient sauvés.

Sur quoy il delibera d'aller en l'armée chrestienne, qui estoit lors aux environs de Rab, autrement appelé Javarin, et de Komorre, et s'y rendit environ le commencement du mois de septembre.

Le sieur de Russworb, mareschal general de camp, commandoit en l'armée chrestienne; le duc de Nevers fut receu de luy avec tout honneur, et appellé en tous les conseils qui s'y tenoient, et logé à main droiete près de luy.

Après quelque sejour qu'il fit en l'armée, sur un advis que l'on luy donna, que les ennemis tenoient un corps de garde de deux mil hommes, à une lieue de l'assiette de leur armée, il fit la partie pour y entreprendre, sous l'adveu dudict general Russworb; puis partant le douziesme dudict mois, assisté du comte de la Tour, d'un capitaine polonois, et de quelques troupes, va à douze grandes lieues de là, armé de toutes pieces, enlever ce corps de garde, qu'il avoit sceu attirer dans une embuscade en un bois qui en estoit proche, et eut le plaisir après ceste desfaiete de voir sa retraicte honorée de la suite de bien soixante mil chevaux, qui n'osent jamais entrer dans le bois.

Retourné en l'armée, et recueilly selon son merite par le general, qui, delibera de faire teste à l'armée des enuemys à Strigonie, que l'on disoit qu'ils vouloient attaquer, fut adverty des occasions qui les avoient fait separer et aller les uns vers la Transsylvanie, pour favoriser le Transsylvain contre George Baste, qui y est pour l'Empereur, et les autres vers l'Eserivain, qui brouilloit autrement que par le papier les affaires du Ture.

Or, pour prouffiter en ces occasions, Russworb fait marcher toutes les troupes chrestiennes, qui n'estoient pas gueres de plus de vingt mil hommes de pied et cinq mil chevaux, le premier d'octobre droit à Bude, capitale de la Hongrie; ou ayant jugé en ses approches, par la contenance de ceux de dedans, le mauvais ordre qu'ils avoient tenu en ce qui estoit sorty dehors, et qu'il estoit facile d'entreprendre, fait donner si chaudement la nuit suivante à la basse ville par eau et par terre, qu'elle fut incontinent emportée, et les Tures reserrés dans la ville, et deux jours après on exccuta la mesme

chose à Pesta; car les Turcs avoient fait un pont sur le Danube qui alloit de Pesta à Bude, par le moyen duquel lesdictes villes s'envoyoient l'une à l'autre des vivres et munitions facilement.

Les chrestiens apercevoient bien que, le pont estant rompu, et leur communication excluse par ce moyen, il seroit aisé d'attenter à l'une et à l'autre ville; par quoy ils firent couler certains bateaux au courant du Danube, lesquels estoient faicts d'un artifice admirable et tout nouveau; soudain que ces vaisseaux furent apperceus par les Turcs, ils courent sur le pont à grand haste, comme s'ils eussent volé, et attaquent les chrestiens de dards qu'ils jettoient, et d'arquebusades qu'ils tiroient.

Cependant le comte de Sulze, qui marchoit par terre, occupe avec les siens un fort qu'ils avoient fait sur l'eau, et tuent les Turcs qui defendoient le pont.

Par ce moyen, ayant l'accès libre, aucuns des chrestiens rompent le pont, aucuns aussi, par la terre, voyant que les Turcs n'estoient attentifs qu'à defendre la riviere, presenterent les eschelles aux murailles de Pesta, et entrerent dedans la ville.

Les Turcs se voyants circonvenus et surpris, parlerent de se rendre, et s'y offrirent tous estonnés qu'ils estoient; mais les chrestiens, qui ne pouvoient encore retenir leur chaleur, en tuent plusieurs, sans avoir esgard qu'ils vouloient se rendre, sur quoy les autres, voyants un tel traitement se retirerent aux lieux les plus forts et asseurés de toute la ville; mais comme ils se virent pressés par les chrestiens, ils capitulerent pour leurs vies, leurs femmes et leurs enfants, promettants qu'ils en feroient faire autant aux autres, qui estoient en la ville de Bude.

Ainsi vint Pesta en la puissance des chrestiens, lesquels firent incontinent sommer Bude de se rendre, mais ceux de la garnison n'y voulurent entendre.

L'armée des infidèles, bientôt advertie des exploits des chrestiens, craignant pour eux un pire succès, retournerent de la Transsylvanie, et quittant là tous leurs desseins, viennent en si grande diligence, que les moyens pour battre la haute ville n'estoient pas bien recogneus, qu'ils paroissent de l'autre costé de la riviere.

Russwormb, comme surpris de cest inopiné retour, duquel il avoit mesprisé la creance de deux renegats chrestiens qui furent empalés, s'advisa lors du besoin qu'il y avoit de fortifier la teste du pont qui traversoit vers eux, et donner ordre à Pesta qui s'alloit perdre, où il courut promptement, et y adjousta quelque nom-

bre de soldats, et en osta les bouches inutiles avec quelques bagages. A quoy le duc de Nevers l'ayant accompagné, voycy sur leur retraicte un grand obstacle qui se presente.

Russwormb, pour la favoriser, avoit fait jeter Colnich, qui commande à un regiment de cavalerie, au devant de la venue des ennemis, avec trois mil chevaux, pour les entretenir cependant en escarmouche: ce qu'il fit assez long temps; mais les voyant croistre et fondre sur luy, avec un nombre trop inegal, jugeant qu'il s'en alloit estre enveloppé, se retire, bride en main toutesfois, et visage devant eux, d'une façon si habile et asseurée, que les pas du reculement commençants par les derniers, les ennemis furent estonnés qu'ils le veirent de là l'entrée du pont. Ainsi les Turcs saisirent la place de Colnich; et Russwormb, retournant de Pesta, pensant que ce fust encore luy et les siens, comme il estoit desjà assez proche de ces troupes, recognoist à coup que c'estoient ennemis; car les Hongres et eux ne different pas beaucoup d'habits et de façon de combat.

Le duc de Nevers, trouvant son courage animé de la nécessité de passer, s'avance l'espée à la main, et donne dedans si hardiment, n'estant pas suivy de quarante salades, qu'il se fait voye parmy eux, et la donne au general Russwormb, renversant tout ce qui resista devant luy. Mais qui plus est, retourna à la charge, pensant desgager le comte de Martiengue, qui neantmoins, combattant vaillamment, et n'ayant eu loisir de s'armer, fut tué près de luy.

Russwormb, considerant que la saison pourroit bientôt devenir mauvaise, et que les incommodités et les pertes pourroient davantage affoiblir ce qu'il luy restoit de gens de combat, se resolt de faire une furieuse baterie à ceste haute ville à la barbe des ennemis. La bresche faite, mais fort peu raisonnable, restant encores favorisée d'espaules et de petits retranchements, il ne laisse de donner le mot le vingt deuxiesme dudict mois d'octobre pour l'assault general, qui dura trois heures, et acheva la vie à plus de deux mil cinq cents chrestiens; car le chemin pour y aller estoit tout glissant de coups qui se tiroient, et où à descouvert on y tomboit assez dru. Le duc de Nevers pensant par son exemple rehaulser le courage à ceux qui s'en retiroient pour le peril, et y amener les autres, alla droict à la bresche, traversant d'un mesme pas le nombre des morts que celui des blessés et fuyards; mais il y receut une grande arquebusade tirée parmy une extreme quantité d'une des espaules de ladicte bresche, qui l'atteint

justement au costé gauche, penetrant dans le thorax près du cœur et du poulmon, mais si divinement conduite, que ne luy rompant ny offensant aucune partie noble, luy laissa pour jamais autant de gloire que de miracle de sa conservation; mais tant y a que les chrestiens furent contraincts de se retirer.

Depuis les canons des batteries furent tost après cest assault retirés et remis au camp; et

celuy des Turcs, après avoir faict couler par eau quelque nombre encore des leurs dans Bude, ne tarda gueres à disparoistre. Ainsi l'armée retirée, Pesta fut laissé bien garny de chrestiens, et le duc de Nevers retourna au commencement de l'année prochaine en France, après avoir faict un si long et beau voyage. Voylà tout ce qui s'est passé au siege de Bude et en la prise de Pesta.

LIVRE SIXIESME.

[1603] Le premier jour de ceste année les Espagnols estrenèrent ceux d'Ostende à coups de canon, et les assiegés, en ceste mesme journée, leur firent aussi paroistre que leurs artilleries et mousquets n'estoient point enrrouillés : ceste musique fut continuée si bien par les uns et par les autres, que depuis le premier jour du siege jusques au premier jour de mars de ceste année, l'on tient que les Espagnols avoient tiré contre Ostende deux cents cinquante mil boulets de fer du poids de trente six et cinquante livres, et les assiegés cent mille, sur l'armée de l'archiduc, en laquelle dix huit mil personnes estoient desjà mortes, tant par la nécessité que par la guerre : des assiegés sept mil. Ainsi les assiegeants et assiegés continuerent les uns à se defiendre, et les autres à bien assaillir.

La flotte qui avoit esté mise par les Espagnols sur la gueule affin d'incommoder l'entrée et la sortie des navires d'Ostende, fut rompue par une grande tempeste et fort vent de nord ; alors les assiegés furent incontinent secourus de plusieurs navires qui y entrerent et sortirent sans aucune incommodité : ce que voyants les assiegeants firent une nouvelle platte forme, sur laquelle ils mirent trois canons pour empescher les navires d'entrer et sortir par la gueule ; quelques unes furent endommagées de ce canon, mais ce n'estoit pas de six l'une.

Un vent se leva impetueux le treiziesme jour d'avril, lequel abbatit une infinité de murs, cheminées, toits de maison, et mesme le clocher de l'église : presque tous les gabions des assiegeants furent renversés, et leur nouvel ouvrage sur la gueule en fut fort endommagé.

La nuit les Espagnols, se prevalants de ceste tempeste, donnerent un assaut à la ville par tous les endroits, avec grandes forces : du costé d'orient ils attachèrent bien cent paulx de la demie lune de la ville, d'où ils furent contraints de se retirer : de l'occident ils donnerent l'assaut au Porc Espic, mais ils en furent repoulsés.

En mesme temps ils donnerent aussi l'assaut au ravelin du Polder, duquel ils furent chassés du commencement ; mais revenants de furie, ils s'en rendirent maistres, et des carrées aussi, où

ils mirent tout au fil de l'espéc. L'assaut dura quatre heures.

Le lendemain les assiegés, voulants avoir leur revanche et reprendre ce qu'ils avoient perdu, firent une sortie sur les carrées, d'où ils furent repoulsés, et demeura bien des leurs quatre cents hommes, et entre iceux plusieurs hommes signalés ; des Espagnols il y en demeura aussi grand nombre, et dès lors ils perdirent l'esperance de pouvoir prendre Ostende d'assaut.

Du depuis cest effort jusques au mois de mars le siege se continua à coups de canon tant d'une part que d'autre, sans combat ny assaut de remarque, ainsi que nous dirons cy après. Voyons cependant le succès qu'eurent les Espagnols de leur entreprise sur Vatendonc.

La ville de Vatendonc estoit tenue sans beaucoup de gens de guerre par le capitaine Rihouie, lequel avoit accoustumé de se servir d'un nommé Pelase, pour luy faire mener de la pasture et de la paille pour ses bestes, et aussi pour pescher sur la riviere de Narsa. Ce Pelase, estant corrompu par les Espagnols, communique à un sien compagnon son entreprise, qu'ils executerent de ceste façon sur le commencement de ceste année. Ils sortent pour aller querir du fourrage ; les Espagnols se trouverent au lieu qui leur estoit assigné, et mettent quatorze soldats dans le basteau de Pelase, lesquels il couvre et cache sous le fourrage, et ainsi approcherent de Vatendonc ; lors le compagnon de Pelase, feignant ne pouvoir sortir du basteau sans ayde, prie la sentinelle de luy bailler la main. La sentinelle le connoissant estre de la garnison, luy presenta la main ; mais, au lieu de sortir, il attire la sentinelle dans l'eau, et soudain les soldats espagnols cachés sous le fourrage se descouvrent, sortent du bateau, entrent et tuent tout ce qui estoit au corps de garde, et prenant la porte se saisissent du chasteau, où ils font entrer tous les autres qui estoient proches de là. Puis après ils abbatent le pont levis, et courent par la ville comme s'ils en eussent esté les maistres. De faict ils tenoient desjà le capitaine Rihouie prisonnier ; mais ils ne purent tellement pourvoir à leurs affaires, que la garnison de la ville n'eust romp-

tement dresse un bastion, sur lequel ayant monté des pieces d'artillerie, ils commencerent à battre furieusement le chasteau que les Espagnols avoient ainsi pris.

Or tout à propos revenoient lors de Hollande le capitaine Clutz et le capitaine Quay, lesquels, oyant ce qui se passoit, se mettent en devoir pour arrester l'effort des Espagnols, jusqu'à tant qu'il leur fust venu du renfort des garnisons voisines, comme il vint incontinent; si qu'en peu de temps le capitaine Quay, commandant pour Rihouie, qui estoit prisonnier, contraint les Espagnols à demander d'eux mesmes leur renvoy sans autre bruit, ne leur restant aucune autre esperance de se sauver; ce qui leur fut accordé, et ainsi s'en retournerent, laissant bon nombre d'entre eux qui furent tués pendant six jours qu'ils furent maistres du chasteau.

En mesme temps les Portugais de Goa, en l'Inde orientale, vindrent avec quatorze galeres pour empescher les Hollandois de traffiquer d'espices en l'isle de Java la majeure, en la ville de Bantau; mais les insulaires avec les Hollandois en prirent cinq, en submergerent quelques unes, les autres allerent à Amboine, où ils couperent les giroffiers: nonobstant les Hollandois ramenerent six navires pleins d'espices, et peu auparavant arriverent aussi en Zelande trois autres navires apportants de la nouvelle Guinée treize cents livres de gros d'or de mine.

Nous avons cy dessus parlé de l'Escrivain qui brouilloit les affaires des Turcs, en Asie, avec autre chose que du papier. Il advint sur la fin de l'année passée que, pour le peu d'ordre que donna Mahomet III, empereur des Turcs, pour chastier sa rebellion, l'Escrivain fut si hardy de s'approcher à trois journées de Constantinople, avec trois mil hommes.

Les janissaires prirent à cœur ceste bravade. Ils en murmurent, s'assemblent, et se plaignent entre eux du gouvernement de l'Empire; puis se resouldent de faire la punition de quelques baschas qu'ils accusoient en estre la cause. Et pour l'exécution de leur desseïn, le lundy, septiesme janvier, les spachis, qui sont gens de cheval, et les janissaires avec plusieurs du peuple, en nombre de quarante mil, allerent au palais de Mahomet, où d'abordée ils se saisissent de toutes les portes, puis eslisent vingt d'entre eux pour faire leur requeste et demander justice à l'Empereur. Si jamais il y eut des ames travaillées de crainte, celles des baschas le furent lors voyant ceste esmotion, laquelle jamais ne se fait par les janissaires que quelques uns d'entre eux n'y laissent la teste.

Leur premiere demande fut qu'on leur deli-

vrastr Assan bascha. Il se presente au milieu d'eux, et, après qu'ils luy eurent dict mil injures et demandé d'où procedoit la cause du mauvais gouvernement aux affaires de l'Empire, et pourquoy, durant que l'armée reprenoit Albe Regale, on n'avoit pas donné ordre aux braves del'Escrivain, il leur respond [après avoir pris son prophete Mahomet pour tesmoin de la verité de son dire] qu'estant chef de l'armée d'Asie contre l'Escrivain, il n'avoit rien oublié de ce qui estoit de sa charge; que s'il n'avoit eu un si heureux succès que l'on eust désiré, la faute ne provenoit de luy, mais de la mere de l'Empereur et de son capy aga. Alors les mutins demanderent à parler à Mahomet: il se presente à eux, accompagné du mophy et de tous les baschas, auquel après luy avoir demandé permission de parler, un d'entre eux dict qu'ils croyoient que les attentats que l'Escrivain faisoit en Asie luy estoient inconnus; ou bien s'il les seavoit, pourquoy il n'y mettoit ordre; et s'il entendoit qu'ainsi l'Empire fust dissipé, et que chacun en prist telle part qu'il pourroit.

Mahomet, oyant des paroles de menaces si hautaines, saisi de crainte, rejetta la faute du mauvais gouvernement sur ses baschas et officiers; et qu'il avoit resolu d'y remedier et d'oster à ses subjects toute occasion de plainte.

Assan bascha fut lors par eux présenté, et demanderent qu'il eust, en presence de l'Empereur, à rendre compte de sa charge. Assan, prosterné à genoux, dict à Mahomet que la cause du mauvais gouvernement procedoit de l'Imperatrice sa mere et de son capy aga; que quant à luy, qu'il n'avoit jamais failly en sa charge, et avoit tousjours donné advis de ce qu'il failloit faire au capy aga de Sa Majesté imperiale.

Alors les janissaires crierent tout hautement que l'on eust à leur bailler la teste des deux capy agas, sinon qu'ils y pourvoyeroient. Mahomet le refusa, et dit qu'il faut que la justice cognoisse s'ils sont coupables ou non. Ils repliquent: Nous demandons les testes des deux capy agas, et que l'Imperatrice, vostre mere, soit releguée loin de Constantinople, et ne se mesle plus des affaires de l'Empire; si vous ne le faictes, nous y pourvoyrons. Pour appaiser ceste esmotion, Mahomet fut contrainct de faire trancher les testes aux deux agas, lesquelles furent monstrées à tous ces mutins, qui demeurent contents et remercient l'Empereur de sa justice; et ainsi ceste esmotion fut apaisée. Ces agas furent accusés d'entretenir Mahomet en ses voluptés et delices, et que, s'accommodants à son humeur, ils ne luy declaroient les affaires de l'Empire. Il leur portoit beaucoup de faveur:

mais la faveur qui procede de s'accommoder à l'inclination du prince en choses qui sont contraires à la justice et au devoir, tombe enfin et à la longue, avec un chastiment exemplaire donné ou par le ciel ou par le prince.

Ceste mutinerie pensa encores se renouveler, pource que Mahomet vouloit venger la mort de ces deux agas sur les testes de quelques uns des baschas que les janissaires favorisoient; mais la crainte de pis luy fit abandonner son dessein: aussi toujours depuis ceste mutinerie sa maison a esté pleine de troubles, revoltes et massacres jusques à sa mort.

Peu de jours après, sur une jalousie qu'il se presuma, sçavoir, que sa femme le vouloit empoisonner et faire declarer son fils empereur, il les envoya prendre tous deux; faict estrangler son fils en la presence de la mere, puis faict noyer la mere et executer à mort quinze de leurs principaux domestiques. Cest acte le fit depuis estimer par les siens plus cruel qu'un Neron; quoy qu'il y ait eu peu de la race des Ottomans qui n'ait esté fratricide ou parricide. La jalousie qu'il avoit de l'esperance de son fils luy fit faire ceste inhumanité, et la crainte d'abandonner ses voluptés et plaisirs le fit rechercher d'accord l'Escrivain qui luy avoit tant faict faire de revoltes et de mauvais services en Asie, auquel il donna pour sa reduction le gouvernement de la Bosnie, et luy promit d'oublier toutes ses fautes. Ceste soudaine reduction fit penser à beaucoup que si l'Escrivain eust veu que la guerre des chrestiens en Hongrie eust esté heureusement conduite, il ne se fust pas sitost reconcilié; mais il aima mieux experimenter la douceur de son prince que sa cruauté: aussi Mahomet le fit passer d'Asie pour faire la guerre en Hongrie, où il arriva avec douze milhommes, sur le commencement de l'esté, en ceste année.

Au mois d'avril dernier, le grand maistre de Malte se resolut, avec ses forces seules, de surprendre et ruyner les forts et chasteaux de Lepante et Patras, places très fortes, scises à l'emboucheure de Lepante, et distante l'une de l'autre d'une canonnade seulement. Suyvant sa resolution, le septiesme dudict mois, il fit mettre à la voile le gallion dudict ordre, et sur iceluy deux cents hommes de guerre, deux autres gallions siens avec autres cinq cents hommes, ensemble deux navires qui se trouverent lors au port assez bien armés, pris à la solde dudict ordre; et le neufiesme fit faire le mesme de quatre galeres et d'iceluy avec l'armement renforcé, une tartane et quatre fregates; sur lesquelles galeres et gallions alla ledict seigneur grand maistre avant leur parlement pour visiter si l'ordre

donné s'estoit effectué, et exhorter un chacun à son devoir, specialement ceux qui avoient les charges, qui estoient le sieur du Vivier, baillly de Lyon, auparavant mareschal dudict ordre; pour chef et general de terre, le sieur Cambiano, admiral dudict ordre, desjà auparavant general des galeres; le sieur commandeur de Beaufort, François, pour porter l'estendard; pour sergents majors, lessieurs chevaliers comte de Gastinare, Italien; de Potonville, François; San Lazare, Espagnol; les sieurs chevaliers d'Ognon et de Cremeaux, François, pour, avec chacun une troupe, soustenir les petardiers; le chevalier Canremy, François, pour planter un petard à l'un des chasteaux; le capitaine Baulaigue, pour planter l'autre. Le vent leur vint si à propos, que le seiziesme suyvant les galeres et fregates arriverent aux isles de Cursolary, lieu du rendez vous, distantes de quarante milles de ces forteresses, comme aussi firent le jour suyvant les gallions, navires et tartane, sans estre descouverts.

Le 18, le sieur du Vivier ordonna au chevalier de Claire d'aller la nuit suyvante avec une fregate recognoistre les forteresses et prendre langue; ce qu'il fit ramenant un Grec qui dict, qu'aux forts et chasteaux y avoit grosse garnison, faisant bonne garde, et doubtoit qu'ils avoient quelque advisement d'entreprendre sur eux; ce qui ne refroidit aucunement les chevaliers: ains considerants qu'aux choses hasardeuses consiste la vertu, s'approcherent, et le dix neufiesme, le sieur du Vivier fit embarquer les gens de guerre des gallions sur les galeres et fregates, faisant en tout le nombre de deux cents chevaliers et huit cents soldats: et sur la minuict, après avoir esgalement separé les forces pour assaillir les deux places en mesme temps, avec deux galeres, deux fregates et quelques barques des Grecs trouvés et retenus, s'approcha en terre à demye lieue du chasteau de Patras, qui est du costé de la Morée, où il descendit et ses gens, avec lesquels ayant cheminé en bonne ordonnance à trois cents pas près, sur le point du jour fit avancer le capitaine Baulaigue à l'une des portes, qui, estant descouvert par une sentinelle donnant l'alarme, ne laissa de passer outre, et, au mespris des arquebusades et coups de pierres, alla planter le petard, qui renversa entierement ladict porte, où soudain entra le chevalier d'Ognon avec sa troupe, composée de soixante, tant chevaliers que soldats, et le sieur de La Porte, commandant à un autre escadron, suivy de près par le sieur du Vivier, avec le gros, trouvant l'ennemy armé et combataut opiniastrement, qui, ne pou-

vant longuement soustenir l'effort des chrestiens, se retira dans le dongeon, où incontinent fut planté un autre petard, qui ne fit ouverture que de la passée d'un homme, par où on entra : ce qu'ils rencontrèrent fut mis au fil de l'espée, et après un long combat se rendirent maistres de la place, où fut incontinent arboré au lieu plus eminent l'estendart de Malte.

En mesme temps que Patras fut pris, le comte Gastinare usa de tel devoir à mettre ses gens en terre, qu'il arriva à Lepante avec sa troupe; et approchés d'une des portes, le chevalier de Canremy y planta le petard, qui meit la porte par terre, où le chevalier de Cremeaux et sa troupe, suivis de fort près par le comte Gastinare avec le gros, repoulerent l'ennemy, qui faisoit teste, jusques au milieu de la place, où il y avoit un fort retranchement bien flancqué, au moyen duquel furent les chrestiens arrestés; qui toutesfois ne tarderent gueres avec eschelles à gagner le haut du retranchement. Les Turcs, pressés de telle façon se voulurent retirer en un dongeon; mais ils furent tellement talonnés, que les chrestiens y entrerent pesle mesle; et là fut tué le gouverneur et les janissaires qui y estoient demeurés.

Ceste nouvelle fut incontinent portée aux villes et pays circonvoisins par aucuns qui s'estoient sauvés. Les chrestiens ne demurerent gueres sans se voir investis d'un grand nombre de cavalerie et infanterie, contre lesquels, pendant quatre jours entiers qu'ils y demurerent, ils sortirent continuellement à l'escarmouche; mais voyant le peu d'apparence de garder ces places, ils firent charger sur le galion dudict ordre, et sur leurs deux navires, l'artillerie au nombre de soixante et seize pieces : sçavoir douze de baterie, deux grands canons, sept canons pierriers, cinq demies coulevrines, six bastardes, huit demis canons, et le reste pieces de campagne, avec trois cents quatre vingt douze esclaves, parmi lesquels estoit l'un des gouverneurs. Puis firent sauter les principales tours et deffenses, par le moyen des poudres qu'ils trouverent en ces places, desmolirent et ruinerent le reste, et partirent le 24 dudict mois d'avril, menant les vaisseaux chargés du butin, pour retourner à Malte, où ils arriverent le quatriesme may.

Les galeres passants plus outre prirent sous les murailles de Modon deux cramoussaillis ou navires turquesques chargés d'environ deux mil charges de bled, et de vingt petites pieces de canon, avec lesquels ils retournerent à Malte, ce qui leur fut un secours notable en la necessité que l'isle estoit, par le deffaut des traictes ordi-

naires de la Sicile, qui avoit manqué l'an passé en sa fertilité accoustumée.

Au mois de mars, le Roy partit de Paris, pour aller à Metz : la cause de son voyage fut telle.

Le duc d'Espéron, pourveu par le roy Henry III du gouvernement de Metz et pays messin, avoit mis le sieur de Sobole pour son lieutenant en la citadelle et en la ville de Metz, auquel on imputa d'avoir faict presque en mesme temps deux fautes remarquables : l'une, de quelques accusations qui furent faictes sous main, contre plusieurs habitants signalés et des principales familles de la ville, qu'on disoit s'entendre avec l'archiduc Albert; l'autre de se pretendre la vie de celui qui l'avoit mis dans ceste place.

Le duc d'Espéron va à Metz, où Sobole le reçoit dans la citadelle; il luy presente les clefs à la porte, et le reçoit avec tous les honneurs qui se peuvent faire; mais tous ces honneurs n'estoient qu'augmentation de desfiances entre eux; car Sobole creut que le sejour du duc d'Espéron n'estoit que pour l'oster de ceste place, veu qu'il prestoit l'oreille aux plaintes que les habitants faisoient contre luy; et le duc d'Espéron remarquoit que toutes les fois qu'il prioit Sobole et son frere de venir chez luy pour disner ou jouer, il n'y en venoit jamais qu'un, tandis que l'autre ne bougeoit de la citadelle.

Pour ceste fois, le duc d'Espéron retourne en cour, où il ne sejourna gueres, et fit un second voyage encores à Metz : les plaintes que faisoient les habitants tout bas au premier voyage du duc se firent à ce second publiquement, et luy dirent : « Qu'ils endureroient d'estre commandés par qui on voudroit, pourveu que l'on leur ostast les deux freres. » Les Sobole se roidissent à se conserver dans la place; le peuple se barricade contre la citadelle, la presence du duc les assure; voilà un trouble pour lequel appaiser Sa Majesté est priée de s'y transporter.

M. de La Varenne fut envoyé par le Roy vers Sobole, qui luy jura de ne rendre jamais la place qu'à Sa Majesté. Ceste response fit resouldre le Roy d'y aller, tant pour appaiser ce trouble que pour pacifier le differend de l'evesché de Strasbourg, ainsi que nous le dirons cy après.

Au commencement donc du mois de mars, Sa Majesté partit de Paris avec la Roynes pour aller à Metz; l'inimitié de Sobole avec les habitants, sans esperance de reconciliation entre eux, fit que le Roy manda à Sobole de remettre

la place entre les mains du sieur d'Arquien, à quoy il obeyt, quoy que sollicité d'aucuns de tenir bon; et mesme il la rendit devant que Sa Majesté fust entrée dans Metz. Ceux qui croyoient qu'il ne seroit pas si obeyssant furent trompés. Le Roy sçachant ceste reddition arriva à Metz, où il fut receu par les habitants avec tous honneurs et devoirs. Les sieurs de Montigny et d'Arquien, freres, y furent établis lieutenants de Sa Majesté en l'absence du duc d'Espèron, Montigny en la ville et pays messin, et d'Arquien en la citadelle; et par ce moyen tout ce trouble fut appaisé.

Le Roy, allant à Metz, passa par Verdun. Charles de Latour, recteur du college des jesuites et ses compagnons, allerent saluer le Roy, et le supplierent que l'arrest donné contre les escoliers françois qui estudioient hors la France dans les colleges de leur société ne fust pas practiqué contre ceux qui estudioient à Verdun. Le Roy leur dict qu'il n'avoit pas voulu que Verdun fust compris dans l'arrest, mais qu'il entendoit que les escoliers qui estoient au Pont à Mousson vissent à Verdun; qu'ils seroient toujours les bienvenus en sa maison, et qu'il les vouloit retenir en son royaume; qu'ils luy fussent bons subjects, et qu'il leur seroit bon roy. Ceste response, si favorable, fit que les jesuites s'assemblerent au Pont à Mousson, et resolurent d'aller supplier Sa Majesté de leur retablissement en France.

Le sieur de La Varenne, estant audict Pont à Mousson, les assura que Sa Majesté passeroit les festes de Pasques à Metz; que la semaine sainte estant un temps de devotion, ils devoient choisir ce temps là pour se jeter aux pieds du Roy, et luy faire leurs remontrances. Ils le creterent, et deputerent quatre d'entre eux pour y aller: les peres Ignace Armand, provincial [qui prononça la harangue], Chastelier, Brossat et Latour. Ils arriverent à Metz le mercredi saint, et le lendemain assisterent à l'office de la grande eglise, où le Roy estoit, lequel, suyvnt l'ancienne et louable coustume des roys de France, lava les pieds à treize pauvres, puis les baisa, et leur donna luy mesme à disner, et à chacun une bourse où il y avoit treize pièces de monnoye d'argent.

Par l'entremise dudict sieur de La Varenne, les quatre peres jesuites, ce mesme jour, après le disné du Roy, furent introduits en son arriere cabinet, où estoient le duc d'Espèron et les sieurs de Villeroy et de Gevres: ils se jetterent incontinent aux pieds du Roy. Sa Majesté les receut avec toute douceur et humanité, leur comanda de se lever, et ne voulut permettre qu'ils

luy parlissent de genoux. Puis le pere provincial luy fit ceste harangue:

« Sire, depuis qu'il plut à Dieu de vous rendre victorieux et paisible possesseur du sceptre et de la couronne qui vous estoient deus, et que nous eumes ce bien de pouvoir lire et recognoistre en Vostre Majesté les perfections conjointes en très haut degré, lesquelles depuis la memoire des hommes se sont trouvées departies aux plus grands princes et monarques qui furent oncques, et particulièrement ceste grande clemence, marque très assurée d'un cœur très noble et genereux, de laquelle après tant de victoires et triomphes vous avez usé envers ceux qui vous avoient le plus offensé; nous conceumes dès lors une très grande esperance que vous useriez envers nous de la mesme clemence et douceur, laquelle de faict nous experimentasmes quelque temps.

» Mais comme les choses de ce monde sont muables, sur ce commencement et lorsque nous ne pensions qu'à vous rendre très humble service, et prester l'obeysance que les subjects doivent à leur roy et prince naturel, survint un malheur qui troubla tous nos desseins, et nous esloignant de vous, Sire, nous osta le moyen de vous rendre le service que pretendions. Si est ce toutesfois que nous pouvons vous assurer, en toute verité, que, nonobstant toutes les traverses et contradictions, nonobstant les faux bruiets suscités contre nous, tant dedans le royaume que dehors, nous n'avons jamais perdu l'affection envers nostre chere patrie, ny le desir de vostre service, ny l'esperance qu'avons en vostre clemence et bonté naturelle, nous assurant que le temps enfin decouvrirait la verité, et adouciroit toutes les offenses que le malheur des guerres civiles avoit apportées avec soy.

» Ceste mesme esperance s'accroit de beaucoup depuis vostre arrivée en ces quartiers, qui nous faict maintenant jeter à vos pieds, et supplier Vostre Majesté d'avoir pour agreable de ne differer plus long temps la grace, laquelle tant et si souvent nous vous avons demandée, et de nous donner occasion de prescher par tout le monde que nos esperances n'estoient pas vaines, estants appuyées sur la bonté d'un si grand Roy, nous recevant à la fin comme ses très humbles subjects, et très desirieux de s'employer en tout ce qui nous sera possible au service de Vostre Majesté, ne pouvant nous arriver chose en ce monde qui nous apporte plus de tristesse, que de nous voir hors des bonnes graces de nostre Roy, et ne pouvoir ayder nostre patrie, selon les petits moyens que Dieu nous a donnés, et selon la vacation en laquelle il nous a appellés.

» Nous ne doutons aucunement que l'on n'ait tasché, par tous moyens, de nous faire paroistre devant vous tous autres que nous sommes, par impositions de crimes les plus grands et plus enormes qu'un subject pourroit commettre contre son prince et sa patrie, lesquels toutesfois nous avies-ous comme du tout execrables; et si nous avions pensé tant seulement de les commettre, nous nous estimerions indignes, je ne diray pas d'estre receus en nostre pays, mais que la terre nous portast.

» L'on s'est pareillement efforcé de blâmer nostre institut, approuvé en un concile general, et par tant de papes, receu par les roys Très Chrestiens vos predecesseurs, comme s'il nous ordonnoit une obeysance envers nostre general en toutes choses, voire mesme qui seroient contre Dieu et raison. Je ne pense pas toutesfois, Sire, que jamais telle opinion ait peu loger dans l'ame de ceux qui ont eu la moindre cognoissance de nostre institut pour estre du tout contraire à nos institutions, qui exceptent toujours en l'obeysance due à nos superieurs tout ce qui ne se pourroit faire sans l'offense de Dieu. Mais comment seroit il possible que, de tant et tant de personnes qui entrent en nostre compagnie, et tous desireux de faire leur salut, il en demeurast voire un seul s'ils appercevoient que telle non obeysance, mais impiété, y eust lieu? A on jamais ouy dire d'un seul qui en soit sorty, quelque grand ennemy qu'il soit, qu'il y eust rien de semblable, et que ceste obeysance desrogeast en rien à celle que nous devons aux roys et magistrats, tant s'en faut qu'elle nous conduise à donner conseil à personne qui soit prejudiciable à Vostre Majesté et à vostre estat? Plusieurs ont aus-i tasché, Sire, de vous persuader que nous sollicitions les enfants de bonne maison de se faire de nostre compagnie et religion pour avoir leur bien et le joindre au nostre, chose qui est du tout contraire à la maniere que nous tenons en la reception de ceux qui desirant servir à Dieu en nostre compagnie, ne les recevant jamais sans avoir premierement bien et long temps fondé leur vocation, si elle est par inspiration de Dieu, ou suasion des hommes, et ce souvent jusques à trois ou quatre ans. Que si l'on cognoist telle vocation n'estre de Dieu, ils sont du tout esconduits, pour estre eela un empeschement essentiel à leur reception; et n'y a chose que nos superieurs recommandent plus souvent à ceux qui sont de ceste compagnie, que de se garder fort soigneusement d'induire personne qui soit en aucun estat religieux en particulier, ains se contenter seulement de les exciter à la vertu et bonnes lettres, laissant du tout au

Sainct Esprit ce qui est de la perfection evangelique et des conseils de Nostre Seigneur; et de fait, le nombre de ceux qui se sont rangés en France est si petit, qu'il ne fait pas la vingtiesme partie de ceux qui sont aux autres religions, et quand ils n'y eussent esté receus, aussi bien eussent ils choisi quelque autre ordre religieux.

» Quant à ce qu'on diét que nous pretendons nous enrichir par le moyen de ceux qui sont receus en ceste compagnie, il n'est besoin de beaucoup de paroles pour mettre au jour ceste faulseté. Un chacun sçait les revenus de nos colleges, l'estime que peu de personnes se pourroit vanter de s'en estre beaucoup enrichis. Une chose, puis je dire, qu'à peine se trouvera il un de nos colleges en toute la France, duquel la fondation soit suffisante pour ce qui est necessaire à soutenir les charges desquelles on se doit acquitter; et l'on en trouvera plusieurs qui, pour la pluspart, vivent d'aumosnes. Celuy de Paris, ville capitale de vostre royaume, compris les legats de messieurs les presidents de Saint André et Hennequin, et tout ce qui pourroit estre party d'ailleurs, n'a jamais eu plus de trois mil livres de rente, lesquelles à peine pourroient suffire pour l'entretien de vingt personnes; un tel college en meritant au moins jusques à soixante, pour toutes les sciences et facultés desquelles nous faisons profession.

» Plusieurs de ceste grande ville sont entrés en nostre compagnie, et quelques uns de maison, lesquels ne nous ont laissé une poulce de terre. Que s'ils ont par fois donné quelque aumosne en deniers, pour suppléer le deffaut de la fondation, la plus grande n'est jamais arrivée jusques à la huictiesme partie de leur bien, et si l'on a tousjours tasché de le faire avec le gré et consentement des parents. Si nos colleges ont des fondations suffisantes, nous n'en desirons pas davantage. Et si quelqu'un de nostre corps dispose de ses biens, l'application luy en est laissée libre, et d'ordinaire, si les parents sont pauvres, il leur laisse tout; s'ils sont riches, il en applique quelque partie à œuvres pieuses aux hospitaux au gré de ses parents. Nous serions, à la verité, bien miserables et despourvus de tout entendement si, ayant quitté toutes les commodités que nous avons ou par succession, ou que nous pouvions acquerir par nostre industrie, nous les voulions rechercher en religion. Et comment seroit il possible que nous fussions si ardents à les desirer et à les procurer, veu que nous n'avons rien de propre; et quand nous en aurions cent fois davantage en commun, nous n'en retirerions aucune commodité plus

grande pour nostre particulier ; le surplus [s'il y en a] estant employé selon nos constitutions, nous en faisons dispensation charitable aux pauvres escoliers, pour continuer leurs études, et aux autres pauvres pour se subvenir en leurs necessités. Ce nous seroit une trop grande charge de conscience sur nos ames devant le jugement de Dieu, qu'il nous fust imputé de prendre le pretexte de pieté pour abuser le monde et envahir leurs biens, pour feindre qu'ils iroient ce faisant en paradis, qui est nostre vraye conqueste, à laquelle nous tendons seulement, et n'avons autre dessein quelconque [Dieu nous en est témoin] que de prouffiter à tout le monde, et non endommager aucun. Nos deportements en font foy, et toujours serons prests de justifier nos paroles par les effects en tous les pays de la terre habitable, là où les nostres sont avec beaucoup de travaux et perils si imminents, que c'est merveilles comme ils peuvent subsister là où i's n'ont d'entrée cogneu dans le pays, ny entendu la langue, ains expérimenté des Sauvages et des antropophages toute cruauté et barbarie. Si autrement dans les pays de la chrestienté, et autres endroicts de la terre où les peuples sont civils, nous avons tasché de nous accommoder, tant par la liberalité des gens de bien que par un bon mesnagement, ce n'est que pour avoir meilleur moyen de faire nos charges; car, non-obstant que la pauvreté volontaire est très louable aux bons religieus des ordres mendians qui sont dediés à ceste regle, neautmoins, nous qui entendons servir au public pour ce regard, ne pouvons estre bismés justement, si nous avons soin de nostre entretenement, mais nous avons aussi nos profés qui ne vivent que d'aumosnes.

» Nous supplions donc, Sire, en toute humilité Vostre Majesté, qu'il luy plaise adjoindre ceste signalée obligation à une infinité d'autres, qui nous tiennent du tout engagés en vostre service : faictes que vostre misericorde et clemence, de laquelle vous userez envers nous, ne depende que de vous mesme, qu'elle soit toute de vous, et que n'en sçachions gré à autre qu'à vous. Le don en sera plus precieux, et l'obligation qu'aurons envers vous beaucoup plus grande. Cela nous accroistra le courage à vous aymer et servir, et excitera un chacun à mesme devoir pour s'affectionner et passionner à vostre service. Nous ne voulons point en cela estre vaincus par les estrangers, ains plustost les voulons surmonter. Si ceux de nostre compagnie en Espagne, en Italie, Allemagne, le font, nous mourrons plustost qu'estants François naturels nous ne rendions le mesme devoir à nostre Roy et patric.

Le droiet naturel et divin commun à tous nous y oblige. Et si aurons beaucoup de particulieres obligations à la faire, quand il aura pleu à Vostre Majesté d'user d'une si grande clemence.

» Le saint et sacré temps, Sire, de la mort et passion de Nostre Sauveur parle pour nous. Ce sang qu'il a respandu à gros rандons sur l'autel de la croix, pour les pecheurs ses ennemis, vous convie d'user de douceur envers ceux qui, de cœur et d'affection, sont du tout vostres. Nous n'avons pas tant merité de Vostre Majesté, pour impetrer une si grande grace; mais celuy au nom duquel nous la demandons, et qui sans doute la demande pour nous, après tant de prieres que nous luy avons offertes, aura bien ce pouvoir envers Vostre Majesté, qui, par sa pieté très chrestienne, ne voudroit jamais se departir de ce qu'elle cognoistroit estre agreable à ceste souveraine bonté de nostre Dieu, lequel nous prions que, après vous avoir faict vivre et regner longues et heureuses années en ce monde, il vous donne un royaume eternel et asseuré en l'autre. »

Sa Majesté leur respondit fort amiablement : « Que ce que la cour de parlement avoit faict contre les jesuites n'estoit pas sans y avoir bien pensé : que pour luy, qu'il ne vouloit nul mal aux jesuites, ny à homme qui fust au monde. » Puis il leur demanda par escrit ce qu'ils luy avoient dict : les jesuites qui l'avoient tout prest luy baillèrent. Sa Majesté, l'ayant receu, le donna au sieur de Villeroiy, et leur commanda de passer ce jour auprès de luy.

Les jours de devotion passés, le lundy de Pasques, ils furent encores introduits en l'arriere cabinet de Sa Majesté, qui avoit veu par escrit ce qu'ils luy avoient dict de bouche; ce fut lors qu'ils entendirent plus particulièrement la bienveillance que Sa Majesté leur portoit, qui commanda au pere provincial Armand de le venir trouver à Paris, et y amener le pere Coton, et qu'il avoit volonté de les restabliir en France et se servir d'eux. Puis en leur donnant congé, il les embrassa tous quatre, en tesmoignant par cest acte la douceur de son cœur, et la grandeur de sa clemence très royale.

Nous avons dict que le Roy fit en partie ce voyage affin de pacifier aussi le differend du trouble advenu entre le cardinal de Lorraine et le prince de Brandebourg, pour l'evesché de Strasbourg : la cause de leur differend estoit telle.

L'evesché de Strasbourg estant vacquée par le decés de l'evesque qui estoit catholique, le cardinal de Lorraine en obtint de Sa Sainteté la provision : mais, d'autant que ceux de Stras-

bourg, depuis les remuements d'Allemagne, avoient tenu les opinions de la confession d'Ausbourg, l'evesque defunct s'estoit retiré de la ville, et se tenoit en une sienne terre, où il vivoit en la religion catholique, et toutesfois percevoit de ceux de Strasbourg son revenu temporel.

D'autre costé, le marquis de Brandebourg, eslecteur de l'Empire, en avoit obtenu une eslection de ceux de Strasbourg, à la mode des confessionnistes, et ce pour un de ses enfants. Ceste mode est qu'ils font des superintendants ou administrateurs, qui tiennent lieu des evesques, là où tous les peuples sont de leur opinion.

Par ce moyen, estant le jeune prince de Brandebourg nommé audiet evesché, et receu par ceux de Strasbourg, il veut jouyr du droict de l'evesque sans autre ceremonie.

Le cardinal, au contraire, ayant gardé ce qui est de l'ordre accoustumé en cela, demande à ceux de Strasbourg les droicts de l'evesque tels que les avoit son predecesseur, qui estoit mort et decedé catholique, et suyvant l'article de l'interim, porté mesme par la confession d'Ausbourg.

Sur cela, premierement, ceux de Strasbourg font difficulté, et ce, pource que, estants voisins des limites du duc de Lorraine, ils ont eu souvent plusieurs choses à desmesler ensemble, comme il advient d'ordinaire entre seigneurs voisins.

Et puis, ils avoient presté consentement à la nomination du prince de Brandebourg, pour superintendant ou administrateur, qui est à dire evesque à leur mode, joinct qu'ils estoient sollicités de leurs ministres à ce faire. Pour ces raisons et autres particularités, ils refuserent au cardinal de Lorraine sa demande.

Le prince de Brandebourg, de son costé, se met en possession, et se prepare d'en empescher le cardinal : l'affaire s'en alloit porter tout droict aux armes.

Mesme desjà plusieurs levées de gens de guerre se faisoient de part et d'autre en grand nombre. Les Strasbourgeois de leur costé estoient aussi en alarme et vouloient obvier à tous desordres, à leur possible, favorisant toutesfois toujours plustost au prince de Brandebourg qu'au cardinal de Lorraine.

L'Empereur leur avoit escrit et fait entendre à tous deux son intention, et qu'il vouloit que le droict fust gardé à un ehaeun.

Le Roy fut prié d'interposer son autorité entre amis communs, afin d'oster toute occasion de murmure. Le prince de Brandebourg, nommé

evesque protestant de Strasbourg, l'en estoit venu prier en France, quelques mois auparavant. Et, dict on qu'il se tint quelques jours dans Troyes, jusques à ce que Sa Majesté luy eust donné temps et lieux, pour avoir l'honneur de luy venir baiser les mains, ce qu'il fit aux Loges, près Saint Germain en Laye, où le Roy luy donna audience : et ainsi fut expédié ledict sieur prince, avec promesse de toute faveur pour composer le differend d'entre ledict sieur cardinal et luy.

Durant le sejour que le Roy fit à Metz, ledict prince de Brandebourg y vint accompagné du landgrave de Hesse, du duc des Deux Ponts, et un député de l'archevesque de Treves, eslecteur de l'Empire ; et par leur avis fut arbitré que certaine portion dudiet evesché demeureroit audiet sieur cardinal, et l'autre seroit audiet sieur prince, et par ce moyen demeureroient amis comme par devant. Ainsi fut faicte la paix entre eux, qui eust peu reussir à un grand interest de l'Empire et de toute la chrestienté.

En ce mesme temps fut accordé le mariage du duc des Deux Ponts avec mademoiselle Catherine de Rohan, estant lors près de Madame, sœur du Roy, duchesse de Bar, épouse du prince de Lorraine, laquelle Sa Majesté alla aussi voir à Nancy, d'où il partit le 7 avril, pour reprendre le chemin de Paris.

Le quatriesme d'avril mourut Elisabeth royne d'Angleterre, en son palais de Vintal, aagée près de soixante et dix ans. C'estoit une royne douée d'un grand esprit, laquelle parloit elegamment plusieurs langues. En un mesme jour on l'a veue respondre à trois ambassadeurs, à l'un en latin, au second en françois, et au troisieme en italien. Elle entendoit mediocrement les langues grecque et espagnole, et estoit sçavante ès mathematiques, aux choses politiques et en l'histoire ; et aymoît les gens doctes, à plusieurs desquels elle a donné ou envoyé de riches presents.

Ceste royne estoit fille de Henry VIII et d'Anne de Boulan ; elle fut née le septiesme jour de septembre l'an 1533. Son pere la fit baptiser en grand magnificence à Greenwich, en l'Eglise des freres de l'Observance. Peu après sa naissance, tous les grands et nobles d'Angleterre comparurent à Londres, pardevant Cromerus, archevesque de Cantorbie, le chancelier d'Angleterre, et le secretaire d'estat Cromwellus, où, par le commandement de Henry son pere, ils jurerent et declarerent qu'elle estoit la vraye heritiere du royaume, et que sa sœur ainsnée Marie, fille de son pere et de Catherine d'Espagne, devoit estre excluse de la succession.

Mais Henry VIII, ayant fait decapiter Anne de Boulan, espousa Jeanne Seimey, de laquelle il eut Edouard, qui luy succeda, aagé seulement de neuf ans, et regna sept ans.

A Edouard succeda Marie, qui restablit la religion catholique en Angleterre.

Durant tous ces regnes, il y eut plusieurs schismes; à l'occasion desquels Henry VIII fit executer Jean, evesque de Rochestre, Thomas Morus, la comtesse de Sarum, et plusieurs seigneurs, chevaliers, prestres et religieux catholiques romains.

Durant le regne d'Edouard, les evesques d'Angleterre furent chassés, la religion Zuinglienne establee; et après sa mort, Jeanne de Sulfoc declarée royne, par le support qu'elle avoit du duc de Northumbelland, et autres protestants, à la faveur desquels elle avoit pris les signes et serments de toute la noblesse, distribué les estats et offices, delegué des ministres pour parler et prescher au peuple le droit qu'elle avoit à la couronne contre Marie et Elisabeth, mis une armée aux champs conduite par le duc de Northumbelland, lequel, estant sorty de Londres pour aller contre Marie, fille ainsnée de Henry VIII, se trouva trompé de ses desseins; car dès que les senateurs, la noblesse et le peuple de Londres le vid dehors de sa ville, ils s'emparerent du duc de Sulfoc et de sa fille Jeanne, qu'il avoit publiée estre royne, et declarerent que Marie estoit leur vraye et legitime princesse. Le duc de Northumbelland, ainsi abandonné, se met à la mercy de Marie; mais cinq jours après il est mené dans la Tour de Londres, où il eut la teste tranchée; et ceste Jeanne de Sulfoc, qui s'estoit declarée royne par le testament d'Edouard VI, finit sa vie au bout des douze jours de sa royauté.

Marie, sacrée et couronnée royne d'Angleterre, restablit la religion catholique, delivra les seigneurs catholiques prisonniers, et espousa Philippes, fils de Charles le Quint, empereur. Plusieurs Anglois furent mal contents de ce mariage, et se voulurent revolter, mais elle les desfit et surmonta; puis après fit mettre prisonniers dans la Tour de Londres le duc de Sulfoc, à qui elle avoit pardonné dès son advenement à la couronne, le comte de Devonshire, et Thomas Viat, auxquels elle fit couper les testes, après avoir accusé Elisabeth sa sœur d'estre la source de tous leurs desseins. Elisabeth fut mise lors en seure garde à Vorstoc; mais Philippes, mary de Marie, interceda pour elle, il luy fit non seulement donner la vie, mais la liberté; puis elle se retira en la province de Herdford au chasteau de Harfild, où depuis [par les divisions

de la religion en Angleterre] elle donna plus d'affaires à sa sœur Marie qu'elle n'en put vuidier pendant cinq ans et quatre mois que elle regna.

Marie, se sentant près de sa mort, declara qu'Elisabeth estoit son heritiere, et envoya certains personnages d'autorité vers elle, pour luy requerir principalement deux choses: la premiere, « qu'elle ne permettroit point que la religion catholique, confirmée et establee en Angleterre, fust supprimée ou pervertie; » l'autre, « que ses creanciers seroient satisfaits des deniers qu'ils luy avoient prestés pour ses affaires domestiques. »

Elisabeth promit l'un et l'autre, et, accommodant sa conscience au temps, faisoit mine et semblant d'estre catholique, quoyqu'elle fust lutherienne en son ame; car elle avoit pour ennemis Philippes d'Espagne, qui eust bien voulu user de la courtoisie d'Angleterre et jouyr du royaume après la mort de la royne sa femme tandis qu'il vivoit, le roy Henri II, qui soustenoit qu'elle estoit illegitime et née en inceste, et que la couronne d'Angleterre appartenoit à sa belle fille Marie Stuard, royne d'Escosse, petite niepee du roi Henry VIII; et de faict il la fit proclamer royne d'Angleterre et d'Ibernie, et fit graver les armes de ses deux royaumes en ses buffets, vases et tapisseries. Mais Elisabeth, affin de n'avoir aucun empeschement à son advenement à la couronne sous le pretexte de la religion catholique, qu'eussent peu prendre ces deux grands princes ses voisins, se fit couronner selon la forme et coustume prescrite de tout temps aux roynes d'Angleterre, se laissa oindre de l'huile sacrée, et jura de deffendre la foy catholique, puis envoya vers le Pape, affin qu'il la declarast estre née en legitime mariage. Mais Sa Saincteté ne voulut revoquer ce que le pape Clement VII, son predecesseur, avoit déclaré sur ce subject; ce que voyant, et qu'elle s'estoit desjà establee petit à petit, se resolut de ne se soumettre plus aux lois ecclesiastiques, de changer la religion de l'eglise catholique, les ceremonies et la forme d'icelles, non pas tout d'un coup, mais peu à peu.

Par le conseil de Guillaume Cecile et de Nicolas Bacon, elle faict assembler tous les ordres du royaume, que les Anglois appellent parlement, où elle se fit declarer la seule et souveraine gouvernante en toutes les choses spirituelles et ecclesiastiques, non moins qu'aux temporelles. Elle ne voulut pas au commencement se faire appeller chef de l'Eglise, ainsi que son pere et son frere avoient faict, ce qui fut cause que quelques catholiques mesme presterent le

serment, et jurèrent d'obeyr au decret qu'en fit le parlement. D'autres aussi, et principalement les ecclesiastiques, n'y voulurent obeyr, lesquels furent privés, pour la premiere fois, de tous leurs benefices, et d'autres furent condamnés à perpetuelles prisons. Voylà l'Angleterre qui durant le regne de Marie, en une autre assemblée du parlement, s'estoit repentie de son schisme, et d'avoir desnié sa recognoissance et obeysance au Saint Siege, et rendu graces à Dieu de leur avoir donné le moyen de se recognoistre et faire penitence de ses fautes, laquelle par edict et loy publie ne le vouloit aucunement recognoistre pour son souverain au spirituel.

Pendant que ces choses se faisoient, auxquelles la plus grand'part des evesques resistoient avec quelques uns de la noblesse et du peuple, pour ce qu'il estoit question du salut ou de la damnation éternelle des ames, elle s'advisa, affin d'appaiser le peuple, de faire faire un colloque entre les prelates et quelques docteurs protestants; auquel colloque l'archevesque d'Yorc et Nicolas Bacon furent nommés juges. Quelques uns des evesques et prelates furent d'avis dès lors de jetter des censures et excommunications ecclesiastiques contre elle; d'autres, qu'il en failloit remettre l'affaire au pape; quelques uns se presenterent à la dispute.

Ces choses se faisoient l'an 1559, le 3 d'avril; les evesques qui entrerent en ceste dispute monstrerent la grandeur de leur charge et office; mais les plus grands de la noblesse qui vouloient complaire à Elisabeth, du nombre desquels estoit le comte d'Arondel et le duc de Norfolk, les uns esperants qu'elle les prendroit chacun à part soy pour mary, les autres estants gratifiés d'elle de paroles et presents, firent sa volonté, et le parlement d'Angleterre par edict ordonna que nul ne fust si hardy de dire ou onyr la messe, ne administrer les sacrements selon la forme et coustume de l'eglise romaine; et que quiconque transgresseroit ceste ordonnance payeroit deux cents escus d'amende, ou tiendrait six mois prison; et s'il y retournoit, payeroit autres plus grandes sommes, avec punition corporelle. Voylà la messe et le service divin qui fut en ce jour là publiquement cessé par tout le royaume d'Angleterre. Or, d'autant que l'archevesque d'Yorc et la plus grande partie du clergé n'y voulurent consentir, ils furent chassés de leurs dignités, et plusieurs docteurs catholiques furent contraincts de sortir du royaume.

Ainsi Elisabeth laissant la religion catholique ne voulut pourtant tenir celle de son pere Henry VIII, ny celle de Zuingle, dont faisoit profession Edouard VI; mais elle establit celle

de Luther, avec quelque difference toutesfois; car elle retint les noms et dignités ecclesiastiques, et voulut qu'en l'ordre de l'eglise qu'elle establit il y eust des archevesques, evesques, chanoines, et chantes qui chanteroient en musique, vestus de chapes et surplis selon l'usage de la religion catholique romaine, et pour image seulement une croix; faisaut aussi deffense de manger chair le caresme, et tous les vendredis et samedis de l'année.

Elisabeth, ayant en ceste sorte estably sa religion par toute l'Angleterre, faict elle mesme la visite de toutes les eglises par toutes les provinces, et y establit d'autres archevesques et evesques. Les estats la prierent de n'espouser aucun prince estranger. Plusieurs seigneurs Anglois aspiroient à ce mariage; elle leur donnoit de bonnes responses: aussi ils luy rendirent des preuves d'obeysance.

Le Pape, informé des ordonnances qu'elle avoit faictes, et du changement de la religion en Angleterre, envoya un nonce, affin qu'elle envoyast ses ambassadeurs au concile de Trente, pour regler les differends de la religion; mais elle renvoya le nonce sans response, et ne le voulut pas seulement voir.

En ce mesme temps, l'empereur Ferdinand et quelques roys chrestiens luy escrivirent, tant pour la prier de restablir la religion de ses majeurs que pour donner liberté aux prelates qu'elle tenoit prisonniers pour cause de leur religion; mais elle fut sourde à leurs prieres.

D'un esprit prevoyant, après avoir asseuré le dedans de son estat, elle ne demeura pas sans intelligence avec les protestants de Flandres et de France; ceux cy, luy demandants secours aux premiers troubles, luy livrerent le Havre de Grace pour la retraicte du secours qu'elle leur donna; mais pour ravoit ceste place de ses mains, il fallut que, la paix estant faicte, les catholiques et huguenots en fissent sortir les Anglois à coups de canon.

Au concile de Trente on delibera de la nommer et declarer heretique, à cause de sa religion; mais l'empereur Ferdinand impetra que la chose fust encore differée, d'autant, disoit il que elle avoit promis d'espouser son fils Maximilian, et esperoit que, ayant un mari catholique, il la pourroit rendre telle et luy faire changer ses opinions; mais il y fut trompé dès ce temps là, aussi bien que du depuis le furent les ducs d'Anjou et d'Alençon, qui la recherchent; elle donnoit des esperances de son mariage à plusieurs, suyvant la necessité de ses affaires, dont elle faisoit gloire; mesme estant allé pour le Roy vers elle, en ces dernieres années,

le sieur Chevalier, president au parlement, et venant à propos de la paix qui se faisoit avec l'Espagnol, elle luy dit que, si elle ne vouloit, sa paix seroit bien plustost faicte avec le roy Philippes que celle de France, d'autant que le roy Philippes l'avoit plusieurs fois recherchée à femme et en avoit demandé la dispense ; mais qu'elle l'avoit tousjours mesprisé. Aussi lorsqu'elle ne craignoit plus les seditions civiles, ou quelque entreprise estrangere, elle disoit qu'elle vouloit mourir vierge, et qu'on escriroit sur le marbre de son tombeau ces paroles : *Icy gist Elisabeth, laquelle demeura vierge toute sa vie.* Beaucoup pourtant ont escrit des choses contre ceste virginité, plustost par passion que de verité.

Tous ceux qui se sont eslevés contre elle n'ont jamais peu esprouver sa clemence : le pape Pie V l'excommunia l'an 1569. En ceste mesme année le comte de Northumbelland et de Westmerland, avec plusieurs chevaliers et seigneurs catholiques romains, prirent les armes contre elle pour la deffense de leur religion, plusieurs du peuple se joignirent avec eux ; mais elle y donna un tel ordre qu'ils furent tous desfaits. Le comte de Northumbelland se sauva en Escosse ; mais elle, qui y avoit de grandes intelligences le fit ramener par les Escossois en Angleterre, et luy fit trancher la teste à York.

La royne Marie d'Escosse sa cousine germaine, que le comte de Murray tenoit prisonniere en Escosse dans le chasteau de Lochlevin [place située dans un profond lac qui a plus de six lieues de circuit], ayant gagné quelques uns de ses gardes, s'eschappa de ceste prison ; mais peu de jours après elle perdit une bataille où les siens furent desfaits en grand nombre, entre autres de la seule maison des Hamiltons il y en eut cinquante sept seigneurs, tous portant ce nom, tués, et vingt sept de prisonniers. Après ce conflict, ceste Royne, accompagnée de deux ou trois cornettes de cavalerie, fut contrainete de se sauver, et se retirer en haste en Angleterre, où arrivée à Carley, pensant aller droict à Londres trouver Elisabeth, et tirer d'elle secours en sa necessité, elle fut arrestée prisonniere, et de là menée à Bolton, où après une captivité de vingt ans elle luy fit trancher la teste dans le chasteau de Foudringaye.

Plusieurs ont escrit diversement contre Elisabeth à cause de ceste mort, et appelloient ceste execution un sacrilege, et disoient qu'entre Dieu et les roys il n'y a point de puissance moyenne.

Que la souveraineté des roys n'a autre juge que Dieu, et est pardessus tout le reste du monde.

Que les roys mesmes, quand, poussés d'inimitiés ou querelles, ils sont entrés à force ouverte ès pays les uns des autres, et qu'après avoir bruslé, pillé et sacagé, Dieu les a livrés en la main de leurs ennemys, l'on n'a pas agi contre eux selon la forme des loix données pour les particuliers, et que l'on ne les a pas soumis au jugement des magistrats ; mais que selon le droict des gens l'on les a mis à rançon, et icelle acquittée, on les a renvoyés.

Que la fortune des roys, ores qu'alterée et affligée, est neantmoins tousjours comme venerable et sacrée à ses propres ennemis.

Que Charles d'Anjou, qui fit servir Conradin de spectacle à la ville de Naples, a esté estimé par le roy d'Aragon, et autres roys et princes de son temps, plus cruel que Neron et plus inhumain que les Sarrazins.

Que faire mourir un roy pris en bataille, c'est chose inouye.

Que neantmoins les Anglois, par permission d'Elisabeth, ont entrepris de juger non une prisonniere de guerre, mais une royne souveraine, une hostesse et voisine appelée et invitée à se refugier dans leur pays en sa calamité, et que mesme ils en ont esté les accusateurs, les tesmoins et les juges.

Ainsi Elisabeth n'a esté louée d'avoir permis qu'une royne, née royne souveraine d'Escosse, femme douairiere de François II, roy de France, belle sœur des roys de France et d'Espagne, ait fini ses jours par l'espée d'un bourreau.

Ceste mort apporta un extreme deuil aux catholiques d'Angleterre, et à tous les princes qui estoient parents et alliés de la royne d'Escosse. Le roy d'Espagne, inveteré ennemy d'Elisabeth, dressa ceste grande armée navale, qui perit en la Manche d'Angleterre en l'an 88, pour venger l'injure faicte à ceste royne ; et si aux estats de Bloisie duc de Guyse n'eust perdu la vie, il ne fust jamais party de ce monde sans venger sur les Anglois la mort de sa parente.

Elisabeth toutesfois s'excusa de ceste mort sur le parlement d'Angleterre, et pour se justifier mettoit en avant les conspirations que l'Escossoise avoit faict faire contre son estat : entre autres, que le duc de Nortfo'k [qui seul avoit resté de tous ceux qui portoient le tiltre de duc en Angleterre] avoit conspiré avec ladiete royne d'Escosse contre elle et son estat, et resolu, après qu'il l'auroit tirée de prison, de se faire souverains d'Angleterre et d'Escosse, pour raison de quoy elle avoit faict trancher la teste audict de Nortfolk le 16 de janvier 1572. Que Parry, gentilhomme anglois, à la suscitation des partisans de Marie, avoit entrepris sur sa vie, et que sa

mort avoit apporté la paix à ses estats et seigneuries.

Mais l'on respond à Elisabeth : nous voulons qu'elle ait tasché à brouiller vostre estat, voire qu'elle ait attenté ou fait attenter à vostre personne, induit les estrangers de vous faire la guerre et entreprendre sur l'Angleterre, vous ne deviez que luy donner la liberté ou luy ayder à la remettre en son estat comme vostre cousine, et elle eust esté vostre obligée; ou bien l'emprisonner plus estroitement, et punir ses gardes qui la laissoient conférer trop librement avec ceux dont elle se servoit pour instrument de ses desseins.

Depuis ceste mort, Elisabeth demeura paisible, et aucun des siens n'avoit osé rien attenter contre elle. Philippes d'Espagne la menaçoit sans bouger de son Escorial, et elle l'envoya visiter en Portugal et à Cadis par son favori, le comte d'Essex, lequel ramenoit tousjours en Angleterre quelques butins de la flotte des Indes. Mais la faveur qu'a un favori est comme un cheval fier, leger et très dangereux si on ne le tient ferme par les crins de la modestie; aussi le comte d'Essex, qui laissa repaistre son esprit d'insolence et d'ambition, trouva que les services qu'il avoit faicts à la couronne d'Angleterre ne l'affranchirent pas de finir sa vie par les mains du bourreau, ainsi que nous avons dict cy dessus.

Les catholiques romains ont esté fort persecutés en ses royaumes durant son regne; il y a eu plusieurs evesques reduits en perpetuelle prison, et qui y sont morts. L'an 1578 et 80, plusieurs religieux, prestres, jesuites, et autres personnes laïques, furent executées à mort, les autres bannis, prisonniers et leurs biens confisqués pour avoir, contre son edict du mois de juillet l'an 1580, « receu, substanté, logé, secouru ou nourry les jesuites, prestres et missoitiers, » parlant ainsi en son edict; elle en vouloit surtout aux jesuites.

La nouvelle secte des puritains s'eleva lors de son temps en Angleterre, lesquels par leurs presches et cris commencerent à faire la guerre à la religion d'Elisabeth, reprenants les ceremonies, la forme, et le gouvernement de son eglise, la nommant meschante et superstitieuse : celui qui supporta le premier ceste secte fut le comte d'Outington, nepveu du grand cardinal Polus. Ils estoient fort contraires aux injonctionnaires qui tiennent encores la religion de Henry VIII, et gardent les saintes ceremonies de l'eglise catholique romaine, et tout le service d'icelle; mais ils ne prient qu'en anglois, avec tous les titres d'evesque et autres tout parcils, sauf qu'ils

ne recognoissent que le prince pour chef, et non point le pape; et au reste les prestres y sont mariés.

Elisabeth estoit une princesse d'une grande prudence, prevoyante, et qui s'est tousjours servie pour conseil de très habiles hommes d'estat; elle eut au commencement de son regne, ainsi que nous avons dict, Guillaume Cecile pour son secretaire d'estat, et Nicolas Bacon, jurisconsulte, qu'elle fit son garde des sceaux, lesquels estoient ses principaux confidents, et qui la servirent bien et fidellement. Du depuis elle a eu Valsingham pour secretaire d'estat, puis le sieur Cecile. Aussi est ce un grand heur à un monarque d'avoir des conseillers prudents et fidelles.

Elle confessoit qu'elle estoit obligée au roy d'Espagne, pour les courtoisies qu'elle avoit receues de luy, lorsque le duc de Sulffoc fut executé; et toutesfois elle le hayoit de telle façon, que là où elle luy a peu nuire elle ne s'y est nullement espargnée.

Elle faisoit estat de l'amitié du Roy Très Chrestien, et luy escrivoit souvent de sa propre main en françois; aussi receut il d'elle quelques secours durant ces guerres civiles; mais quand il luy requit du secours pour aller assieger Calais pris par les Espagnols, elle demanda des conditions, qui firent incontinent juger de quelle intention elle secouroit ses alliés.

Elle avoit une telle presumption de sa grandeur, qu'elle ne faisoit estat de celle de tous les autres princes du monde; et estoit si vigilante et courageuse, que ce qu'elle entreprenoit reussissoit à sa volonté.

Elle avoit fait des deffenses, sur peine, de ne s'informer, ny tenir propos, qui seroit son successeur après sa mort. Elle estoit fort aymée de son peuple, et aussi en avoit il occasion pour la longue paix en laquelle il a esté durant son regne.

Or depuis la mort du comte d'Essex elle ne fut jamais bien en repos, et mesme en taxoit aucuns de son conseil, qui en avoient precipité la sentence et l'execution; et quand on luy parloit de faire grace aux autres : « Mais, disoit elle, vous ne m'avez pas demandé grace pour le comte d'Essex ? » et ce d'autant plus que la grande admirale luy dit en mourant l'importance de ceste execution, par des memoires que le grand admirale d'Angleterre avoit cachés au lieu de les représenter lors à la Royne, comme nous avons dict cy dessus.

Au commencement du printemps, allant à la chasse sur une hacquenée, elle se rencontra près de la maison là où le comte d'Essex avoit

esté pris [comme nous avons deduit cy dessus.] Elle demanda à qui estoit ceste maison là : et comme on luy eut respondu, au comte d'Essex, elle dit : « Au comte d'Essex ! ah ! comte d'Essex ! » Puis après il luy prit une foiblesse de laquelle l'on la vit se renverser preste à tomber à terre, sans le prompt secours de ses valets de pied, dont elle en avoit tousjours quatre, qui la suivoient joignants son hacquenée, toutesfois et quantes qu'elle alloit à cheval ; tellement qu'on la descendit, et il fallut la remettre dans sa litiere qu'on alla promptement querir. Et ainsi elle se saisit de melancolie et de chagrin, qui luy causa une colique, avec plusieurs passioins, si bien qu'en moins de dix jours elle ne peut plus boire, ny manger, ny prendre son repos ; puis après elle se mit en une telle impatience, qu'elle ne vouloit plus coucher en lict, ny sur matelas, ny loudier, mais s'estendoit, avec de grands gemissements, et disoit quelquefois : « Ah ! comte d'Essex ! »

Enfin, pource qu'elle estoit debile grandement, on luy fit mettre des oreillers et carreaux qu'on luy jettoit sous elle à chaque fois qu'elle se remuoit. On luy proposa franchement de disposer de l'estat, si Dieu faisoit son commandement d'elle ; à quoy on tient qu'elle respondit : « Ne vous en souciez point, j'y ay mis ordre. »

Elisabeth donc perdit la parole un jour et demy devant sa mort, et mourut environ les quatre heures du matin, le quatriesme avril, comme nous avons dict. Lors soudain tous les conseillers de la couronne s'assemblerent pour consulter entre eux d'un successeur. Robert Cecil, premier secretaire du royaume, presenta des lettres escrites de la main de la feue Royne, cachetées de son cachet, qu'elle luy avoit baillées, comme il disoit, quelques mois auparavant, avec deffense de les ouvrir jamais qu'après sa mort.

Icelles leues, ils trouvent que ladicte Royne instituoit son heritier le roy d'Escosse ; sur quoy estant deliberé, il fut publié dans la ville de Londres, le mesme jour à huict heures du matin, une declaration, laquelle fut incontinent envoyée par toutes les provinces de l'Angleterre en grande diligence, dont la teneur estoit telle :

« Nous, seigneurs spirituels et temporels de ce royaume, estants assemblés avec le privé conseil de la Royne, et grand nombre de seigneurs et gentilshommes de ce royaume ; avec les majeurs, eschevins et citoyens de Londres, et autres commis et deputedés des provinces, ne desirants rien plus que faire seavoir à tous, à qui par droict de sang et succession, et sans

doubte d'equité, la couronne de ce royaume est escheue, d'une entiere et seule voix, et d'un consentement de cœur et de langue, publions et proclamons que très haut et puissant prince Jacques VI, roy d'Escosse, est à present, par la mort de nostre derniere souveraine royne d'Angleterre, de bonne memoire, roy d'Angleterre et d'Irlande, etc., deffenseur de la foy, auquel nous avons tous juré fidelité, obeysance et subjection, tant pour le temps de nostre vic que pour celle de nostre posterité, prions Dieu benir Sa Majesté et sa royale posterité pour regner sur nous longues années. »

Tandis que le milord Robert Carrey fut porter ces nouvelles au roy d'Escosse, les funerailles de la royne Elisabeth deffuncte furent faictes le huictiesme de may.

Après son decès, elle fut mise en un lict de parade et servie quelques jours, puis on l'ensevelit, et l'effigie fut mise au lieu de sa personne. Et vingt jours après, ceste mesme effigie fut enlevée avec une telle pompe, qu'il sembloit que ce fust le triomphe de la mort.

L'effigie estoit en un throsne haut eslevé, sur un char comme en triomphe, semblable à ceux que l'on figure tels, et richement estoffé, doré et enrichy de pierres precieuses, assise droict comme en son lict de justice, le sceptre en main et la couronne en teste ; tellement qu'elle sembloit estre encores lors vivante.

Ce char estoit tiré avec quatre chevaux blancs, enharnachés de la mesme parure qu'estoit le char et l'effigie.

Au devant du char marchoient tous les princes et seigneurs habillés en dueil, avec les enseignes et estendarts et autres marques de la couronne.

Puis estoient les evesques à leur mode et autres de leur clergé, qui ne disoient mot tout le long du chemin. Après eux suivoient les ambassadeurs des roys et princes qui estoient lors en Angleterre, avec l'evesque de Londres, l'aumosnier de la Royne, le garde des sceaux et l'archevesque de Cantorbery ; puis les heraults, la grande banniere d'Angleterre, et quelques gentilshommes portants des baguettes blanches. À l'entour de l'effigie estoient six comtes de chaque costé tenants le bout du poesle qui couvroit le char, et tous les gentilshommes pensionnaires avec leurs masses, et army eux les valets de pied de la deffuncte Royne.

Après le char suivoit la marquise Arbelle, niece de la Royne, conduite par le grand tresorier et admiral, sa queue portée par le grand chambellan, et deux comtesses, suivies de quinze cents dames toutes en grand deuil, selon

le rang de leurs maisons. Le capitaine et les archers fermoient ceste pompe funebre, portants la pointe de leurs halbardes contre bas. Estants arrivés à Westmonster, là où elle fut enterrée, il se fit lecture de l'*Epistre aux Corinthiens* premiere, chap. 15, et puis une oraison funebre à la louange de la deffuncte Royne, avec la deploration de sa mort. Plusieurs pauvres furent habillés pour honorer ces funerailles; et tient on qu'il y eut vingt mil aulnes de drap employés à cela. Il est à noter que l'Angleterre a un tel ordre que nul pauvre ne mendie, ains on fait gagner aux pauvres leur vie es maisons des mestiers, selon que chacun est propre à l'un ou à l'autre.

Il n'y eut point de luminaires ny d'autres façons quelconques, nonobstant que les Anglois ont un service qui s'appelloit, du temps de la dicte Elisabeth, le service de la Royne; mais autrement ils n'en usent après le decès. Or ce service là estoit composé de certaines leçons et de certains psaumes; mais le tout se dict en anglois; ils ont bien pris en outre quelques antienues de l'église, mais non pas toutes. Et en general, ils ont rejetté tout ce qui est des sainets et aussi des trespasés. Telle est leur façon de faire aux ceremonies de leur religion.

Nous avons dict cy dessus que Robert Carrey, proche cousin de la Royne, fut envoyé à Edimbourg porter au roy Jacques d'Escosse la declaration et recognoissance que les Anglois avoient faicte de luy, pour estre leur vray et legitime roy. Il arriva dans Edimbourg, le troisieme jour qu'il estoit party de Londres, environ les douze heures de nuict, lorsque le roy Jacques dormoit.

Le Roy s'esveilla, et ayant ouy des nouvelles si agreables et si inesperées, soudain il se jetta de genoux, et dict: « Benist soit le Seigneur mon Dieu qui donne aux siens en dormant leurs heritages. » Et soudain alla au temple, qu'ils appellent à leur mode, pour rendre graces à Dieu.

Puis après il demeura en Escosse environ dix jours, pendant lesquels plusieurs seigneurs et gentilshommes d'Angleterre arriverent en Escosse de toutes parts.

La joye estoit aussi grande parmy les Anglois qui alloient querir, que les Escossois avoient du regret de sa departie. Ainsi bien accompagné de noblesse angloise et escossoise, il partit d'Edimbourg après avoir pris congé de la Royne, en pleine rue et à la veue de tout le monde, ayant tous les larmes aux yeux de joye. Il luy commanda de venir incontinent après luy avec le prince Henry Frederic, son fils.

Arrivant à Barrvic, il tomboit du ciel une petite pluye; après son disner, regardant par la fenestre, il advisa que ceste pluye estoit cessée, et que le ciel se monstroit fort beau, avec apparence de beau temps pour la continuation de son voyage. Un grand, qui estoit près de luy, luy dict: « Sire, ceste pluye que nous avons eue aujourd'hui au partir d'Escosse, et ce soleil qui se monstre si beau, sont signes de bonheur. » Lors le roy Jacques luy respondit que le beau temps à son partement avoit monstré la prosperité heureuse de son voyage, la petite pluye avoit signifié l'abondance des larmes de ses subjects, pour avoir laissé leur roy, et que ce beau soleil demonstroit la joye du peuple anglois pour son approchement vers eux. Ainsi continuant son chemin par ce beau temps, il arriva à Yorc, de Yorc à Scamford, puis à Teobach; de là il entra le 17 de may, selon le vieil calendrier, aux fauxbourgs de Londres, et se logea dans les Chartreux, où il demeura quelque temps, et alla après en son chasteau de la Tour de Londres, qui est une custume ordinaire aux roys d'Angleterre: ce fut le vingtiesme may. Le tout selon le vieil calendrier, ce qui est à noter; car les Anglois, pour ne vouloir recognoistre le Pape, comptent à l'ancien calcul: tellement que, de toutes les dattes, il y a tousjours les dix jours à dire.

La royne Anne, sa femme [qui est fille et sœur des roys de Dannemark], arriva depuis en Angleterre avec son fils le prince de Galles, et la princesse Elisabeth sa fille.

Peu après, le Roy, la Royne et le prince de Galles entrèrent dans Londres, avec solemnité, acclamation et applaudissement populaire, et en triomphe, le troisieme jour d'aoust.

Le lendemain, le Roy et la Royne furent couronnés à Monstier la Pierre, autrement dict Vestmonster, duquel couronnement nous descrirons icy les solemnités qui y furent faictes.

Dans Vestmonster il y avoit un autel dressé, paré de tapisserie de drap d'or, sur lequel autel il y avoit deux boestes d'huile, dans des vaisseaux dorés, pour sacrer Sa Majesté. Il n'y avoit point d'autres ornements ny d'images.

Il y avoit l'archevesque de Cantorbery, et plusieurs evesques revestus, comme sont les archevesques et evesques de l'église catholique romaine.

On lit le service solemnel comme en l'église catholique romaine, neantmoins en langage anglois, sauf de dire la messe.

Puis on despouilla le Roy de ses vestemens royaux [tout de mesme que l'on faict aux sacres des roys de France], et puis d'un pourpoint de

taffetas, qui estoit attaché par devant et derriere de petits rubans en façon de grands boutons à queue, et fut oingt de ces deux huilles par ledict archevesque, et un evesque qui luy presentoit les boestes.

Ce fait, le Roy demanda l'espée royale pour protester de fidelité à tout son royaume, qui luy fut baillée par le comte d'Estruncher, autrement nommé milord de Montjoye, qui la prit dessus l'autel, et la jetta en l'air d'une façon gentille et adextre, la reprenant puis après toute nue par la poignée, et la presenta au Roy en luy faisant la reverence.

Lors le Roy, la tenant en main, se leva de son siege sur pied, et tenant l'espée haute, fit les protestations que ledict archevesque et les autres evesques receurent, avec une grande acclamation de tout le peuple, disant : *God save the king James*, c'est à dire, « Dieu sauve le roy Jacques. » Après toutes ces protestations, la predication se fit à leur mode, et estoit environ deux heures et demie, estant entré dès le matin; puis après fut couronné par ledict archevesque.

La Royne fut aussi sacrée et couronnée, et seulement oingte sur le chef et sur le col; mais le Roy fut oingt sur l'estomac et entre les deux espauls, aux bras, aux mains, et aux pieds, et aussi au front et au chef. Le prince de Galles, son fils, y estoit present. et fut là recogneu vray heritier et successeur de la couronne d'Angleterre avec la princesse sa sœur, son petit frere estant demeuré en Escosse pour gouverneur de la couronne d'Escosse.

Assistoient à ce couronnement tous les grands du royaume, le comte de Scherosberch, le grand thresorier Bruchust, le grand admiral Hauvard, le comte Pembroques, le comte de Soudanthon, et plusieurs autres chevaliers de la Jarretiere et grands seigneurs de l'Angleterre. Y estoient aussi Cecile, secretaire d'estat, et autres officiers de la couronne.

Le Roy, elevé en un throsne, eux assis en un eschaffaut au dessous; les ambassadeurs de France, d'Espagne et de Venise y assisterent, et le comte d'Arenberg, ambassadeur de l'archiduc, et autres ambassadeurs.

Il ordonna lors d'assembler ses Estats à un certain jour, ce qu'il ne peut faire pour lors, à cause de la pestilence, qui estoit si grande, qu'en ce mesme temps qu'il fut sacré, il en mourut trois mil cinq cents dans la ville de Londres; cause pourquoy le Roy et la Royne descendirent par eau avec le prince, pour aller en la Tour de Londres, où il entra et sortit incontinent, qui

est une ceremonie accoustumée par les roys d'Angleterre.

Après ceste ceremonie, il y eut force artillerie tirée dans la Tour, tant à son arrivée qu'en passant sous les ponts, et tout le peuple faisoit l'acclamation, susdicte : *God save the king James*.

Il partit puis après de son hostel de Witalhes et s'en alla à Hamptoncourt, où il commença son progrès [qu'ils appellent] qui est une visite generale de tout son royaume, et qu'il ne faict que par année en chacune province, jusques à ce qu'il ait tout veu.

Telle est la ceremonie des roys d'Angleterre envers leur royaume, principalement quand ils viennent à entrer de nouveau en leur estat, mesmement par la ligne collaterale.

Tous les princes alliés ou amis de la couronne d'Angleterre luy envoyerent leurs ambassadeurs pour se conjourer avec luy de ceste grande succession. L'Espagnol, comme amy des Escossois, le fit souvenir par le sien des bonnes intelligences et amitié qu'ils avoient eues ensemble. Le comte d'Arenberg y fut de la part des archiducs. Ce prince estoit mesme estonné et les principaux des siens de l'heur du commencement de son regne en Angleterre, sans avoir eu aucun empeschement à son établissement. Il fit aussi dès qu'il fut arrivé un edict, par lequel il declaroit qu'il estoit en bonne amitié avec tous les princes de la chrestienté.

Mais comme aucuns Anglois qui avoient accoustumé de faire la guerre aux navires espagnols ne la discoutinoient point pour son edict, il en fit encores un autre, estant à Greenwich, le vingt troisieme de juin, dont la teneur estoit telle :

« Combien que nous n'ignorons que nostre très chere sœur derniere royne d'Angleterre a passé long temps en la guerre contre le roy d'Espagne; et que durant ce temps elle a donné plusieurs commissions à diverses personnes des siens, et à present nos subjects, pour mettre en mer à leurs despens plusieurs navires equipés en guerre, pour molester et prendre les biens et subjects dudict Roy, et jouyr d'iceux estants retournés à leurs maisons, comme de chose de bonne prise; par vertu desquelles commissions nosdits subjects, estants zelés et affectionnés pour le bien de leur pays à piller et molester pour lors l'ennemy public de l'estat, tant par faute de trafic, que pour maintenir les mariniers et la navigation, auroient suffisamment fourni et mis en mer plusieurs navires equipés en guerre à leurs despenses excessives, en esperance de jouyr des biens qu'ils pourroient prendre durant leurs voya-

ges, appartenants audict roy d'Espagne ou à ses subjects, suyvant le contenu de leurs commissions particulieres.

» Et d'autant que plusieurs d'iceux, depuis nostre advenement par la grace et faveur de Dieu à la couronne imperiale de cestuy nos royaumes et domaines, ont sous pretexte desdictes commissions pris plusieurs navires et marchandises appartenants aux subjects du roy d'Espagne, n'estants advertys d'aucune alteration ou discontinuation de ladicte pretendue guerre entre Espagne et Angleterre, au moyen de quoy un bon nombre de nos bons et serviabiles subjects demeureroient grandement prejudiciés, et plus-tost entierement ruynés, s'ils n'avoient la jouys-sance des biens par eux pris, auparavant qu'ils ayent peu avoir cognoissance de la discontinuation desdictes guerres dernieres. Nous, de nostre condition de prince, ayant sur toutes choses un singulier soin de l'estat de nos bons, bien aimés et obeyssants subjects, et les desirant encourager à monstrier pour l'advenir en temps de guerre semblables prouesses, employer leurs vies et biens à affoiblir l'ennemy public au prouffit et benefice dudict pays, nous avons trouvé bon de signifier par la presente à toutes personnes, que nostre volonté et plaisir est que tous ceux qui ont mis hors etourny aux navires équipés en guerre en vertu desdictes commissions, n'ayants esté advertis de nostre entrée en cestuy nostre royaume auparavant le vingt quatriesme jour d'avril dernier passé, qui est le jour par nous limité à tous gens de guerre par la mer, pour estre un temps suffisant, pendant lequel ils pouvoient estre advertis de la discontinuation de ladicte guerre, et qu'ils ayent pris aucuns navires ou biens appartenants aux subjects du roy d'Espagne, et qu'ils soient deçà, retournés en quelque place de nostre obeyssance, ils jouyront paisiblement desdicts navires et biens ainsi pris comme dict est.

» Et en outre, nostre volonté et plaisir est que tous les navires et biens appartenants auxdicts subjects dudict roy d'Espagne, qui sont ou seront pris par mer ou par terre par aucuns de nos subjects, sous couleur d'aucunes desdictes commissions, quels qu'ils fussent, après ledict vingt quatriesme jour d'avril dernier passé, seront sequestrés hors le pouvoir de ceux qui les auront pris au prouffit des proprietaires, auxquels ils seront rendus à la premiere requeste et verification de propriété, sans aucune plus longue et ruineuse poursuite en justice.

» Et mesme nous voulons et commandons que tous nos gens de guerre, qui sont à present à la mer n'ayants aucune commission, comme dict

est, et ayants pris, ou bien allants cy après à la mer pour prendre quelques navires ou biens d'aucuns subjects des princes estants en nostre amitié, ligue et confederation, seront declarés et representés pour pirates, ensemble leurs associés et personniers, mesme ceux qui les maintiendront, conforteront et participeront, seront mis à mort, comme pirates et associés de pirates, avecques confiscation de tous leurs biens et heritages, suyvant la loy ancienne de ce royaume.

» Commandons à tous nos officiers de l'admirauté, etc. »

Ces defenses de faire la guerre firent juger incontinent qu'elles apporteroient une paix entre les Espagnols et Anglois ennemis et contraires de religion ; ce qui advint, comme nous dirons cy après.

Mais l'on creut à Rome que ce prince aussi seroit amy de l'eglise catholique romaine, et qu'il avoit feint d'estre calviniste pour arriver plus pacifiquement à la succession de la royne d'Angleterre : ceux là qui le creurent furent trompés. Entre autres les Anglois catholiques, lesquels, le voyant parvenu à la couronne d'Angleterre, firent toutes les demonstrations possibles de la joye qu'ils en avoient, et sous l'esperance qu'il estoit sçavant et studieux, propre à tous effets de douceur et mansuetude, comme il est dit.

. . . . *Didicisse fideliter artes,
Emollit mores, nec sinit esse feros.*

Ils s'adresserent à luy, et par vives raisons luy remonstrent, et l'importunerent pour s'obtenir la liberté de leur conscience : mais ils se precipiterent, et ce au jugement des entendus ; car s'il avoit eu la volonté de leur octroyer ladicte liberté, ils la luy osterent. Le sujet de leur requeste estoit tel :

I. Qu'ils avoient grandement enduré sous le regne de la deffuncte royne Elisabeth.

II. Ils se figuroient eux mesmes vrais partisans, et sembloient provoquer les autres un contre trois, qui est une partie mal faite, *ne Hercules quidem contra duos.*

III. Ils passoient sourdement des reproches contre la memoire de la feue royne Elisabeth, pour faire venir le regret de la royne Marie, mere du Roy, qui estoit un ramentevoir extraordinaire du desplaisir qu'il en avoit receu.

IV. Ils entremesloient la jalousie des rois et princes voisins, luy remettant les exemples devant les yeux, qui est d'une telle efficace entre

tous les estats, que mesme les populaires ne veulent jamais sembler avoir appris des autres.

V. Ils le menaçoient aucunement sous la personne des Israelites [si on reduit l'histoire à son but pour lequel elle est recitée], combien que leur intention ne fust pas telle.

VI. Le plus grand tort qu'ils se firent, c'est qu'ils ne demandoient que de n'estre pas pirement traités que les sectaires.

Ils attaquoient aussi par cette mesme requeste les officiers de la deffuncte Royne, sans lesquels le Roy ne pouvoit rien, et lesquels sans luy pouvoient tout.

Ces choses, bien considerées, apprendront aux peuples de s'adresser aux roys et princes souverains, non pas selon ce qu'ils s'imaginent, mais selon les propres subjects que les princes en peuvent avoir : car ceste requeste n'apporta autre chose qu'une declaration imprimée en plusieurs langues, portant la confession de foi de l'Angleterre, laquelle le roy Jacques approuva, contenant en termes du tout contre Dieu et son eglise, que le pape estoit l'antechrist [toutesfois du depuis par autres declarations, comme par supplication et exhortation, il l'appelle evesque de Rome]; que les cinq sacrements [outre le baptesme et la sainte eucharistie] estoient bastards; que la sainte messe estoit un sacrifice profane, appellé aussi par ceste mesme declaration l'ordre de l'eglise maudite hierarchie, et les saints decrets du concile de Trente sanglants et erronés. Qui voudroit tout mettre en ce volume de ce qui se passa en Angleterre en ce temps là, et de l'affliction grande de la pestilence qu'ils eurent, et combien de personnes il y mourut, la longueur du discours emueroit le lecteur. Voyons ce qui se passa en Ostende.

La despense que faisoit l'archiduc devant Ostende estoit esmerveillable; et le secours que les assiegés recevoient d'Angleterre et de Zelande [lequel il ne pouvoit empescher d'entrer] rendoit tous ses desseins inutiles; l'armée des Estats tenoit toute la coste de Flandre en alarme, et servoit comme d'escorte aux navires qui entroient et sortoient d'Ostende. L'archiduc, pour en attraper quelques unes, fit partir de l'Escluse le general don Frederic Spinola, le 27 may, au point du jour, avec huict galeres et quatre fregattes fort bien equipées de marinières, avec deux mil cinq cents mousquetaires et arquebusiers; il se monstra à l'ouest de la fosse de l'Escluse, et ramoit du costé de l'ouest de ladicte fosse : les navires et galeres des Estats, voyant qu'on en vouloit à eux, leverent les ancres, haulserent les voiles, et prirent leur route vers l'ouest, combien que la marée leur fust contraire, et le vent

si foible qu'il ne pouvoit emplir leurs voiles.

Spinola, les ayant descouverts, s'approcha près d'eux, et ayant l'avantage de la marée, du vent et du soleil, divisa ses galeres en deux quatre à quatre, avec quelque espace et distance entre elles; et en cest ordre fort furieusement avec un fort grand cry donna de toute sa force sur l'armée des Estats.

Premierement, deux galeres assaillirent le navire vice admiral, appellé le Lyon d'or; Spinola estoit en l'une de ces galeres, laquelle n'avoit point de banderole sur son mast, mais seulement au dessus de la chambre ou loge du capitaine; le vice admiral se deffendit si vaillamment de son canon, que Spinola y fut blessé à mort, et avant que pouvoir sortir de son bord rendit l'esprit.

Quatre autres galeres attaquerent un autre navire de guerre, appellé le Segelhout ou Chien à voile. L'une le prit au droict du gouvernail, et, le heurtant de sa pointe, le fit reculer. En meme temps le canonier du Chien mit le feu à une piece, qui fit tel eschee parmy les soldats de ceste galere, qu'il sembloit qu'une charette eust passé d'un bout à l'autre d'icelle.

La Hollandoise, ou galere noire, en mesme temps combatoit avec les deux autres galeres; ceste escarmouche dura quelque peu : mais deux des galeres qui avoient attaqué le navire du Chien le quitterent, et allerent sur une galere zelandoise, appellé la Fleche, où y eut un grand combat.

Les deux autres galeres laisserent encore le navire du Chien, et ramenerent contre la Hollandoise ou galere noire; l'une d'icelles estoit la vice admirale de Spinola : ces quatre galeres avoient assez affaire après la Hollandoise, laquelle se deffendit si bien, que combien que quatre galeres l'eussent acrochée pour l'entraîner à l'Escluse, elles furent neantmoins contraintes la quitter, après un long combat. La galere zelandoise, s'estant aussi fait quitter par celles qui l'avoient attaquée, alla contre celles qui combatoient avec le vice admiral.

Un autre navire appellé le Altehout ou le vieil Chien, combien qu'il ne fust point attaqué, ne laissa de faire beaucoup de mal aux galeres de Spinola; il estoit parmy les autres, et les flancoit tirant furieusement sur les galeres qui estoient aux prises avec le vice admiral et la galere noire. Il y avoit un grand meurtre partout, mais plus ès galeres de Spinola qu'en ceux des Estats; les uns ny les autres ne monstroient aucune lascheté; ils s'attaquoient homme à homme, et estoient tellement ententifs au combat avec le canon, mousquets, demies piques, coutelas et

autres armes, que c'estoit une chose horrible à voir; enfin les gens de Spinola perdirent courage, et s'enfuirent à l'Escuse en grand desordre, et remmenerent toutes leurs galeres : la proche retraicte les favorisa.

Il mourut en ce combat, de la part de l'archiduc, le general Frederic Spinola avec plus de huit cent hommes, et y en eut quelques centaines de morts et de blessés des Estats. Voylà ce qui s'est passé en ce combat naval de Spinola. Voyons si le vice roy de Majorque sera aussi peu heureux en son voyage d'Afrique, que Spinola fut en Flandre.

Le Roy Très Chrestien avoit promis aux députés de Marseille qu'il iroit, après son voyage de Metz en Provence, tant pour voir ceste province, où il n'avoit point encores esté depuis son advenement à la couronne, que pour visiter la frontiere de ces costés là, qui avoit besoin d'estre fortifiée, et prendre garde aux desseins de l'armée navale d'Espagne, qui, sous pretexte d'aller en Afrique, eust peu entreprendre quelque chose sur quelques uns des ports de ceste province; mais l'on sceut incontinent que ceste armée estoit tournée droiet en Alger, et qu'elle n'y avoit pas plus executé que les deux dernières années. Le roy de Cuceo ayant promis à un cordelier, nommé padre Mateo, de se declarer contre le roy d'Alger, et luy faire la guerre, suivant ceste promesse, le vice roy de Majorque, avec quatre galeres, fit descendre cent hommes pour delivrer quarante mil escus que l'on luy avoit promis; mais la promesse de Cuceo estoit double, il arresta ceux qui luy porterent l'argent prisonniers, et les mit entre les mains du vice roy d'Alger: si bien que les Espagnols se retirerent incontinent et en diligence, heureux de raconter qu'ils n'avoient veu que la coste d'Afrique, sans toucher terre. Les Barcelonois, subjects mesmes du roy d'Espagne, n'aprehendoient moins ceste armée que les Mores; ils craignoient que le Roy Catholique ne leur ostant leurs privileges, comme il avoit faict à ceux d'Aragon.

En ce mesme temps le duc de Savoye envoya ses trois fils en Espagne; ils partirent de Nice, et arriverent à Barcelonne, d'où, à petites journées par terre, ils arriverent à Madrid. Le second fils fut faict vice roy de Portugal, et depuis le troisieme a esté receu archevesque de Toledé, puis cardinal; où nous les laisserons pour reciter deux estranges adventures, advenues en Lorraine, de personnes signalées obsédées de demons.

Les demons de tout temps ont esté ennemys de l'homme; car par l'envie du diable le peché

est entré au cœur de l'homme; et estant perpetré au monde, la mort y a esté introduite, laquelle n'y estoit point auparavant.

Et combien que quelques uns ayent distingué ce mot en sens et entente double bonne et mauvaise, suivant les termes de *calodemon* et de *cacodemon*, neantmoins tousjours les effects en ont esté mauvais.

Les Hebreux les appellent pour cest effect *schiddem*, c'est à dire *destructeurs*; et de ce nom a esté nommé le champ *Siddim*, près de Gomorrhe, où fut donnée la premiere bataille recitée par l'Escrature sainte. Depuis le deluge, dont les demons furent instigateurs, aiusi que les interpretes des Hebreux en leurs langues hebraïque et rabinique le donnent à entendre.

Ils content donc que les demons sont pernicious au genre humain, et partant ils taschent de l'assiéger en toutes sortes; neantmoins ils ne luy peuvent nuire sans la permission divine, et sans le consentement de l'homme, ou inclination de perverse nature qui est equipolente à un tacite consentement.

Voylà pourquoy, au maillet des sorciers, livre fameux entre les jurisconsultes, il est expressement monstré qu'il y a entre les sorciers et sorcieres d'une part, et le demon d'autre part, tousjours une certaine paction explicite ou implicite. Ceste là qui est explicite se faict par entrevue, par parler et convention vocale, comme il est là dict. L'autre implicite se faict par adherence et consentement volontaire, ou par imagination mesme; à quoy correspond ceste inclination que nous avons dicte, qui est en d'aucuns quelquesfois naturellement, et quelquesfois s'y forme par l'imbecilité du sexe feminin, par apprehension extravagante, en aage decrepit aux femmes vieilles et d'esprit foible; quelquesfois aussi se forme ès entendements des hommes transportés de plus fortes passions exorbitantes, selon les divers desirs des biens et honneurs mondains, et sur tout de la cupidité de vengeance. Mesme la curiosité des jeunes gens, auxquels toutes choses nouvelles sont en admiration et s'y plaisent.

Il y a encore un autre moyen duquel le meschant se sert par son astuce diabolique. C'est que l'aage innocent luy estant en horreur, il picque de mortelles tentations les cœurs des peres et meres pour s'irriter contre les enfants, pour de legeres fautes; et par la corruption qui est au monde miserable que d'user d'imprecations, maudissons, diablements, blasphemes, renoncements de Dieu et du salut, il advient quelquesfois que le diable s'en prend à ceste innocence encores foible de jugement, pour prevenir l'aage

de maturité et de jugement, et les precipiter par ce moyen en un naufrage de tous vices, avec un abandon extreme.

Quelquesfois des peres et meres sont si malheureux estants preocupés du malin, qu'ils les luy abandonnent par detestables et execrables abominations illicites à dire, dont l'Ecriture fait mention de sacrifier les enfants à Moloch, et les faire passer par le feu, et choses semblables.

Or d'autant qu'il y a eu des hommes de tout temps qui n'ont jamais voulu croire de telles calamités et miseres, mesme les voyant, ils s'imaginent tousjours que c'est plustost quelque fallace des esprits humains, soit par malice, ou par simplesse; les autres les rapportent aux affections ou passions erotiques, hypochondriaques et fantastiques: les autres que c'est qu'aucuns instruisent ainsi certaines personnes à le contrefaire, et puis leur laisser jouer le jeu.

C'est pourquoy nous representons entre autres telles illusions qu'il y a necessairement de la verité, par autres effects que des causes susdictes ainsi supposées.

Premierement en Normandie, à Louviers, s'est veue une fille, laquelle surprise par le malin qui luy avoit representé la figure d'un honneste homme, par ses persuasious elle fut induite à luy donner de ses cheveux, dont par telle occasion il en prit la possession. Et lors on s'aperceut de l'importunité que le malin luy faisoit, et qu'elle faisoit par son mouvement et instigation. Elle est mise en justice. Advint entre autres choses memorables que cest esprit malin combatit contre le prevost Morel lorsqu'il examinoit ceste fille, et que la malin la luy vouloit emporter; neantmoins par la terreur de justice il fut retenu, après avoir fait audiet prevost une grande estafilade au long de la main vers le carpe, qu'on appelle, c'est à dire le poignet. Depuis, la pauvre fille fut delivrée par l'assistance de l'Eglise, et est encores vivante, mariée, a enfants, et se maintient en son mariage en tout bien et honneur.

Un autre exemple terrible d'une fille du pays de Lorraine, laquelle mise en un monastere contre son gré et regrettant son ami, il s'en presenta un en sa figure, auquel elle permit l'abord de sa personne; et enfin, après quelques années d'une si miserable vie, elle mit feu sans feu dans le monastere, et se retirant chez sa mere, elle lui coupa la gorge et à ses freres, qui est un recit aussi tragique qu'il est lamentable.

Celuy d'un grand seigneur de ces pays qui a esté obsédé par incantation jusques à la langue, que seule il avoit libre. estant mis en ce

pauvre estat par un meschant sien secretaire et confident, dont il a esté delivré en partie, et sera tout à fait, s'il plaist à Dieu bientost, par le pere general Ambrosien, docte, pieux, et lequel les diables craignent, tant pour sa bonne vie et pieté que pour la benediction de nostre Sainct Pere, laquelle il luy a conferées pecialement pour cela.

Et ceste est la difference des obsédés d'avec les possédés: c'est que les obsédés sont perdus des facultés et organes de leurs personnes, car aussi l'esprit malin ne s'en sert nullement; mais les possédés ont une telle invasion hostile de l'ennemy, qu'il parle par leurs bouches, agite leurs pensées, efforce leurs entendements, et leur fait faire et dire choses estranges, mesme jusques au secret des cœurs, pourtant qu'il y en ait tant petit indice et signe qui se pourroit dire, tousjours l'ame sauve; car jamais encores l'esprit malin n'a eu puissance d'obséder ny posséder l'ame par telles agitations; mais il fait son impression sur les organes.

Outre ces exemples, il y en a un signalé encores de present à Paris, dont nous pouvons tesmoigner, d'une pauvre fille nommée Adrienne, laquelle ayant esté occupée dès son aage de sept ans, par l'occasion d'une colere, dont son pere estant transporté la donna au diable, comme ce meschant a dict, parlant par sa bouche d'elle, ce que le pere nie; ains que cela est advenu par une sorcellerie d'un qui luy demandoit sa fille en mariage, estant nubile, et auquel il l'avoit refusée. Tant y a que par la bouche de ceste fille nous avons ouy et veu de nos yeux les estrangetés qu'il luy a faictes, que parfois il l'a eslevée en l'air que huict personnes ne la pouvoient rabaïsser; parfois il l'a mise tout en un peloton; autresfois il luy a renversé la teste entre les deux talons, laquelle il luy debatoit furieusement. Il me respondit aux langues hebraïque, grecque, latine, espagnole, italienne et allemande en parlant à moy. Il a respondu à un docteur en theologie en bas breton, d'où le docteur estoit. Dans Amiens il a respondu en ture à un capitaine qui parloit ceste langue la. Il a aussi quelquesfois donné grande apprehension à aucuns de la religion pretendue, tellement qu'il y en eut qui se sont convertis à la foy catholique. Il les designoit pour tels encores qu'ils le deguisassent; il a parfois representé si au vif les peines de l'enfer qu'on ne sauroit mieux, et notamment par paroles expresses remonstré que les hommes sont trop heureux s'ils avoient esgard que tous les pechés qu'ils commettent leur sont pardonnés, s'ils s'amendent et font penitence, et ainsi la misericorde leur est preparée;

mais luy et ses compagnons ne sçauroient seulement se repentir, leur volonté ne se peut reduire au bien. Il a aduoué n'auoir jamais peu faire commettre pesché mortel à ceste pauvre fille Adrienne. Il dict estant pressé qu'il est là *propter gloriam Dei*, et que *Deus vult*; toute fois qu'il sortira « parce que ton Christ, nous disoit il, est plus fort que moy. »

Au spectacle miserable des vexations qu'il faict à ceste pauvre fille, il y a de quoy apprehender les jugemens de Dieu contre les diables, pour prouffiter en sa crainte, et de quoy aussi admirer sa divine bonté en la preservation qu'il faict à l'ame de ceste pauvre fille, et des douceurs qu'elle sent en elle mesme quand ces efforts sont passés; tellement qu'elle parle puis après comme un petit auge; et trouvons, par l'advis des docteurs et peres entendus en ces pratiques, que son bon ange est merueilleusement fort par la grace de Dieu. Jamais elle n'est en son bon sens et libre, qu'elle ne demande aux prestres qui luy assistent la benediction, et qu'elle ne se recomande à leurs prieres, et de tous les gens de bien.

On a esté un temps en opinion que ce fust feinte; mais enfin le bon pere Ambroise, general de son ordre, susnommé, en a levé tout le scrupule qu'on en faisoit, l'ayant exorcisée, et luy ayant faict reconnoistre Jesus Christ pour son maistre et seigneur, je dis à l'esprit malin.

Or, il faut en tout cela tenir une grande mediocrité, et que nous ne croyons pas aisement, d'autant que les esprits humains sont très dangereux à eux mesmes, en mil et mil inventions de tromperies et fraudes malicieuses, *qui cito credit levis est corde*. Mais au contraire aussi il ne faut pas estre si obstiné comme Pharaon, voyant *inmissiones malorum spirituum à Deo medio Egypti*, et tant plus il endureissoit son cœur. C'est de faict une manifeste temerité que de resister à l'experience visible et sensible, devant tout le monde, comme cela est vray. Il nous faut recommander à Dieu pour cela.

L'exemple en est formel d'une pauvre religieuse d'Espagne, qu'on a tenue comme si elle eust esté sainte pour un temps, et ce à cause de la haute contemplation des sens mystiques et des secrets diuins de l'Ecriture Sainte qu'elle representoit, ensemble des propheties et predictions (1); mais en fin le diable s'est decouvert en elle. La sentence donnée contre ceste religieuse par l'inquisition declare apertement

qu'elle n'a jamais eu paction avec le diable, mais qu'elle en a esté abusée, transportée d'une vaine gloire pour se faire estimer sainte; et mesme elle fait mention de ce qu'elle a diet par ses predictions que le roy Sebastien de Portugal reviendrait, et aussi qu'un glaive estoit apparu à elle de la main de Dieu, menaçant de ruyner l'Espagne à cause de son orgueil, et qu'elle s'y estoit opposée par prieres dans l'Annonciade de Lisbonne. L'acte de l'inquisition fut faict en la grande eglise de ladiete ville. De quoy l'on tient que le pere et docteur Grenade, qui l'auoit louée en ses escrits, en est mort de dueil d'y auoir esté trompé. Elle fut jugée par ladiete sentence de l'inquisition, seulement que ses sœurs luy marcheroient sur le ventre toutesfois et quantes qu'elles iroient disner, luy donnant la vie, d'autant qu'elle n'auoit jamais abusé, encores qu'elle eust esté abusée. C'est assez de ceste matiere dont nous auons dict les causes cy dessus.

Le Roy Très Chrestien, desireux d'employer son peuple, au lieu que par l'occasion des guerres plusieurs s'estoient relaschés à une grande oisiveté, rechercha les moyens de faire restablir en son royaume les manufactures des draps de soye, hautes lisses et autres qui se font d'ordinaire par les estrangers, et lesquelles pour la pluspart s'y estoient transportées; joint que par consideration ceux qui alloient querir ces estoffes là emportoient tout l'argent de France.

Pour doncques remedier à ce defaut, Sa Majesté envoya chercher des ouvriers excellents, par le moyen desquels se peust conduire un tel artifice. Les sieurs Dubourg pere et fils, excellents en cest art, prirent ce courage de quitter leur pays, affin de venir estre habitans de Paris, et furent logés dans la Maque, par le commandement du Roy [maison disposée et propre à cela]. Ils font des pieces excellentes en rehaulcement de fil d'or et d'argent, draps d'or et d'argent, toiles d'or et d'argent, d'or frisé de toutes les façons, avec une naïveté tant des estoffes que des estoffures; tellement qu'aux damas figurés, satins et autres ouvrages, il sembleroit que les couleurs qui y esclatent sont toutes choses naturellement procréées, comme elles apparoissent, tant est l'industrie naïve et subtile de leurs tissus.

De descrire les particulieres formes, il n'est pas possible, mais il se voit à l'œil que cela mesme est inimitable, et ceux là seuls ont encores pour ce jour d'huy ceste façon à eux particuliere.

De mesme aussi en la maison des Gobelins aux fauxbourgs Sainct Marcel, le Roy a faict

(1) Ce paragraphe, dans l'édition originale, est un peu moins développé. Nous l'avons pris dans l'édition de 1612.

accommoder les ouvriers de hautes lisses, et les tapisseries de Flandre, y ayant fait venir les plus industrieux de tous ces pays là, lesquels aussi, tant pour les commodités que Sa Majesté leur a données que pour se faire valoir eux mesmes, y apportent toute diligence; et ne se pourroit jamais rien voir de mieux, ny pour les personnages, auxquels il semble qu'il ne leur reste plus que la parole, ny pour les paysages et histoires qui sont représentées après le naturel. Tellement que la France semble se vouloir revendiquer la juste possession des arts et inventions de toutes sortes, comme c'est la France qui les elabore toutes. Et si l'on veut considerer ce qui s'en fait ès nations estrangeres, ce sont tousjours les François qui en ont esté les premiers auteurs; mais le François a cela de mauvais qu'il ne continue pas, il n'a que la premiere poincte.

Et d'autant que les soyes ne se peuvent fournir pour les ouvrages susdicts en quantité suffisante, sinon qu'il y en eust une continuelle production en France, messieurs les commissaires deputez par le Roy, pour le fait du commerce et des manufactures, donnerent advis à Sa Majesté de faire une ordonnance et commandement aux generalités de Paris, Orleans, Tours et Lyon, de faire des pepinieres de meuriers pour nourrir les vers à soye; et pour cest effect, par gens à ce commis, suyvant l'edict qui en fut fait, il fut distribué à toutes les paroisses desdictes generalités des meuriers blancs et des graines, avec un livre de la maniere de les planter, et comme il failloit nourrir les vers à soye, et accommoder et preparer la soye pour en faire des ouvrages.

Les espreuves en avoient esté faites dans le chasteau de Madry, près Paris, où il y a grande quantité maintenant de vers à soye, de moulins, et autres instrumens pour luy donner toutes ses façons. Et depuis, en beaucoup d'endroits desdictes generalités, on a planté force meuriers blancs et noirs pour avoir foison de nourriture auxdicts vers à soye, qui font leurs bobines et leurs œufs aussi heureusement qu'en Italie ou Avignon; et s'en tire de la soye aussi belle et fine qui se peut dire, tant blanche que jaune, qui sont les especes qui se procréent de ladicte nourriture. Et au lieu que telle industrie n'estoit que pour Avignon et la Provence, à cause qu'ils sont plus exposés au midy, à present en la voisinance de Paris, qui est au septentrion, les vers à soye et les meuriers y croissent et produisent heureusement.

Encores un autre embellissement s'est recommencé des verreries de crystal à la façon de ceux

de Venise, qui ayant esté commencé par grande solemnité à Saint Germain en Laye, du temps du roy Henry second, et continué jusques à Charles IX, neantmoins s'est depuis intermis et du tout cessé. Finalement pour ce qu'il falloit que tous biens revinssent au Roy victorieux de tous troubles et empeschements, pour faire revivre et regner un chacun art en sa propre splendeur et le ramener à sa perfection la plus grande qui puisse, le duc de Nevers deffunct en donna au Roy les mouvements premiers, lequel aussi en sa maison de Nevers avoit fait recommencer ledict artifice non seulement pour les vers de crystal, mais pour les couleurs de topaze, esmeraudes, jacintes, aigues marines, autres jolivetés, qui approchent du propre naturel des pieces vrayes orientales. C'est assez pour ceste heure parlé de ces manufactures.

Tous les roys et princes de la chrestienté, comme nous avons dict, envoyerent leurs ambassadeurs pour congratuler le roy Jacques de son heureuse succession à la couronne d'Angleterre. Le Roy Très Chrestien y envoya aussi M. le marquis de Rosny, lequel arriva à Calais le treiziesme jour de juin. Le sieur de Vic, gouverneur de Calais et vice admiral de France, luy avoit fait preparer des vaisseaux pour le servir en son passage; mais le roy d'Angleterre luy ayant envoyé à Calais son vice admiral avec deux grands vaisseaux de guerre que l'on nomme roberges, pour le passer avec son train, il se mit dans le plus grand de ces roberges, avec dix des siens, pour monstrier par là l'amitié et confiance que les François ont des Anglois. Six navires de guerre des estats des Provinces Unies se rendirent aussi en mesme temps à Calais, d'où tous ensemble ils partirent et arriverent huit heures après à Douvre.

De Vic, vice admiral de France, peu après qu'il eut mouillé l'ancre à la rade de Douvre, fit aussitost voile pour revenir à Calais, et passant près ce roberge, pource que M. de Rosny estoit encores dedans, fit lever le pavillon, et le salua d'un coup de canon, et tout aussitost le pavillon fut relevé. Le capitaine anglois qui estoit dans le roberge, voyant le pavillon de France levé, commanda aux siens de tirer sur le vice admiral de France, jurant Dieu en anglois qu'il ne souffriroit autre pavillon en la mer oceane que celui d'Angleterre. Un coup de canon fut incontinent tiré contre le vaisseau où estoit le sieur de Vic, qui en demanda l'occasion. Après l'avoir sceue, il se prepara à se deffendre. M. de Rosny s'en plaignit au capitaine anglois, et se tint offensé de ce qu'il avoit fait tirer ce coup de canon; mais il parloit à un homme sans discretion, qui

ne luy respondit que de furie et colere : il faillut qu'il cedast lors au plus fort, et fit signe au vice admiral de France d'abaisser son pavillon, ce qu'il fit. Il y eut divers jugemens sur cest accident. Les Espagnols disoient que cest affront venoit d'un commandement premedité, et que ce coup de canon feroit que l'Espagne et l'Angleterre s'accorderoient pour faire la guerre à la France, ainsi qu'avoient faict autresfois Charles le Quint, l'Empereur et Henry VIII contre François I^{er}. Les Hollandois disoient que le capitaine anglois estoit un ignorant, qu'en la mer chacun pouvoit porter son pavillon, et qu'il avoit abusé de sa charge. Mais le sieur de Vic en ayant demandé raison, l'admiral d'Angleterre luy dict : « Que le roy d'Angleterre son maistre n'advouoit point ce que le capitaine avoit faict par presumption, le prie d'excuser son indiscretion, et que c'estoit un capitaine de marine farouche et rude, qui ne sçavoit pas ce que c'estoit ny de respect ny d'honneur, et que cela n'advierdroit plus. » Ceste response appaisa l'aigreur de ce rencontre.

Ainsi le marquis de Rosny, ayant pris terre à Douvre et entré dans le carrosse de M. de Harlay, comte de Beaumont, ambassadeur resident en Angleterre, il partit pour aller à Cantorbery avec trois cents chevaux, où estant arrivé il y fut receu par le milord Sidney, puis conduit par les barques du Roy jusques à Londres. A sa descente il y avoit quatre vingts carrosses pour le mener, avec tous les gentilshommes de sa suite, au logis que l'on luy avoit préparé.

Le roy d'Angleterre estoit lors à la chasse à dix ou douze lieues de Londres. Il fit dire au marquis de Rosny par le sieur Cecile, son secretaire d'estat, qu'il se rendroit à Londres dans le lendemain pour luy donner audience. Du depuis il luy envoya par son grand veneur le premier cerf qu'il avoit pris en Angleterre, et luy manda qu'il l'attendroit le lendemain en son chasteau de Greenwich, où le marquis de Rosny fut conduit dans les barques du Roy, par le gentilhomme de la chambre de Sa Majesté, et fut receu à la descente des barques par le comte de Northumbelland, accompagné d'une belle troupe de seigneurs anglois, qui le conduisirent en une chambre du chasteau où il le pria de l'attendre cependant qu'il iroit advertir le Roy de son arrivée. Mais peu de temps après le grand chambellan le vint querir pour le mener vers le Roy, qui estoit sous un dais dans une chaire eslevée sur trois degrés, à leur mode, ayant autour de luy les officiers de la couronne. Sitost que le Roy eut veu de loing le marquis de Rosny, il se leva, et descendit deux degrés où il le receut, le car-

ressa et l'embrassa. Puis le marquis luy dict en peu de paroles l'occasion pourquoy le Roy Très Chrestien l'avoit envoyé vers luy, le contentement qu'il avoit eu de l'heureux advenement de Sa Majesté à la couronne d'Angleterre et de l'estat qu'il faisoit de l'amitié des alliés de sa couronne.

Le roy d'Angleterre en sa response fit paroistre qu'il estoit un des plus doctes et eloquents roys de son siecle, et la conclud en ces termes : « Qu'il n'avoit pas oublié en Escosse l'affection qu'il portoit au Roy Très Chrestien, qu'il l'avoit apportée quand et luy en Angleterre, qu'il en feroit tousjours paroistre les effects au commun bien des deux couronnes alliées. » Puis Sa Majesté s'assit, et durant l'espace d'une heure qu'elle parla au marquis de Rosny, il y eut entre eux plusieurs discours tant sur les louanges du Roy Très Chrestien et de la conduite de ses affaires que celles du Pape et du roy d'Espagne; lesquels finis, le Roy se retira en son cabinet après que le marquis de Rosny eut pris congé de luy, pour retourner à Londres en son logis. Ceste premiere audience luy fut donnée le samedi; et le mercredy ensuyvant il en eut encores une, et en dix sept jours qu'il fut à Londres il en eut quatre, au bout desquelles le sieur de Cecile luy dit : « Que le roy d'Angleterre estoit resolu de se conjoindre d'une estroite amitié et alliance avec le Roy et la couronne de France, et que dès lors mesme il estoit prest de confirmer non seulement tous les traictés precedents, mais d'en faire de tels que le Roy et la couronne de France le desireroient. » Ceste response fut suyvie d'une infinité de preuves d'amitié. Car tandis que le marquis de Rosny fut à Londres, on luy fit voir tout ce qu'il y avoit de plus rare et de plus exquis dans le cabinet d'Angleterre. Il mangea plusieurs fois à la table du Roy. Tous les grands de la cour luy firent des festins; puis il receut du Roy en personne un present d'une chaine de pierreries en luy donnant son congé. Il fut reconduit avec les mesmes honneurs que l'on luy avoit faicts à sa venue. Et ainsi revint en France rendre compte au Roy de son ambassade.

Le comte de Fuentes, pendant que ces choses se passoient en Angleterre, estoit à Milan; il menaçoit l'Italie d'une guerre. Les Venitiens, qui regardent tousjours à la conservation de leur republique, en prirent de l'ombrage : ses menaces et bravades esmeurent leurs courages et les resveillerent de leurs delices de la paix où ils estoient plongés. Ils envoyèrent vers les Grisons pour faire une alliance generale, à laquelle il y avoit vingt aus qu'ils aspiroient, et ce affin de

tirer secours des ligues Grises s'ils en avoient besoin. Le sieur de Vie, ambassadeur pour le Roy Très Chrestien, eut advis de ceste pratique d'alliance; il en advertit le Roy, qui luy commanda d'y prendre garde, ce qu'il fit, et leur monstra qu'ils ne pouvoient rien faire sans luy. D'autre costé, le comte de Fuentes le sceut aussi; il tascha par tous moyens de l'empescher, pource qu'elle faisoit perdre à son maistre l'esperance des alliances qu'il avoit envie de faire avec eux pour tous ses estats. Nonobstant les menaces du comte elle se conclud, le Roy l'ayant eu agreable. Et pource que les articles donnent à cognoistre beaucoup de choses des affaires particulieres desdicts deux estats, je les ai inserés icy dedans; la teneur donc fut telle :

I. Que les deux republicques en toutes choses se conserveront en bonne amitié et voisinance, comme il couvient entre bons et loyaux amis et confederés.

II. Que lorsque la serenissime seigneurie de Venise aura besoin de gens de guerre, les seigneurs des trois ligues Grises seront obligés de leur faire conduire, par les colonels qui pour ce fait seront nommés, le nombre de six mil soldats volontaires, sans que pour ce la levée puisse estre moindre de mil ou quinze cents. Lesquels seront obligés de servir en campagne, ou demeurer aux garnisons des terres de la seigneurie; et sans que toutesfois ils soient tenus d'aller aux assauts des murailles et forteresses, ny par mer, sinon en passant, et de servir en la guerre contre qui que ce soit pour la deffense, repos, seureté et conservation des estats de la serenissime republicque de Venise.

III. Et parce les seigneurs suisses et grisons sont tenus par les capitations que le Roy Très Chrestien a avec eux de donner à Sa Majesté seize mil hommes, il est déclaré que si la seigneurie de Venise vouloit faire levée des gens que le Roy Très Chrestien eust desjà levés, ou qu'il levast actuellement le nombre entier qui luy est accordé, en ce cas seulement de l'entiere levée pour France, au lieu de ce nombre de six mil soldats, la serenissime seigneurie n'en pourra lever plus de quatre mil durant cest empeschement, affin que le pays ne soit desgarny plus qu'il ne faut pour sa seureté.

IV. Voulant la serenissime seigneurie faire lever des gens sur les estats, pays et juridictions des seigneurs grisons, sera payé au capitaine la paye d'un mois pour le nombre de trois cents soldats; et si ce nombre n'estoit entier et complet à la premiere monstre, le capitaine sera tenu, à la monstre suyvante, de tenir compte et

de deduire ce qu'il aura receu, reglants les mois à raison de trente jours.

V. Que les troupes estants levées, elles auront jours de terme pour venir et se rendre sur les terres de la serenissime seigneurie de Venise, pour lesquels et non pas davantage, si plus elles demouroient à venir, seront payées pour dix autres jours suivants: et se feront tous les payements à la fin du mois.

VI. Ne pourront estre licenciées sinon trois mois après le jour de la levée, et les licenciant leur sera parfait et accompli le payement entier de trois mois, encores qu'ils n'ayent point fait de service. Declarant que s'il se faisoit quelque fait d'armes, et moyennant la grace de Dieu, la serenissime seigneurie obtinst quelque victoire, elle payera aux capitaines et soldats par honorance une monstre.

VII. Les compagnies en campagne ne pourront estre séparées en moindre nombre de deux mil soldats, et ce du consentement des colonels.

VIII. Les colonels et capitaines, comme aussi les soldats, seront tenus d'obeyr au capitaine general providador, et autres qui commanderont l'exercice de la serenissime seigneurie.

IX. Et advenant que le pays et estats des trois ligues fust assailly des ennemis avec guerre ouverte au temps que leurs soldats seront en la milice et service de la serenissime seigneurie, lesdits seigneurs des trois ligues les pourront renvoyer querir et appeler, en rendant à la serenissime seigneurie la solde du temps qu'ils n'auront servy.

X. Le payement des soldats qui seront tant aux garnisons qu'en la campagne sera dix sept cents escus le mois pour compagnie, et chaque compagnie de trois cents soldats, y compris tous les officiers.

XI. Sera payé un ou deux colonels et à chacun d'eux la somme de cent escus par mois, et aux officiers du regiment deux cents escus.

XII. Les soldats qui tomberont malades seront payés jusques à la nouvelle monstre, après laquelle ils recevront encores paye de dix jours pour pouvoir retourner en leur maison.

XIII. S'il advient que la serenissime seigneurie ne paye que de mois en mois, elle satisfera au capitaine ce qui aura esté encouru depuis la derniere monstre.

XIV. Quand il sera necessaire de faire levée de gens de guerre, la nomination des colonels appartiendra à la serenissime seigneurie, lesquels colonels et capitaines auront autorité de disposer des autres grades militaires. les dou-

nant à qui bon leur semblera ; et ne pourront estre lesdicts colonels et capitaines d'autre nation que desdictes trois ligues.

XV. Tous les subjects des deux republicques pourront respectivement aller, passer, demeurer, retourner et traicter en toute liberté avec toute sorte de commerce et exercices, tant mercantiles que militaires, sans empeschement de traictes, gabelles, ny honorance, en payant seulement les daces qui sont imposées jusques à present, demeurant toutesfois en l'immunité, et sans qu'ils soient tenus en aucune chose pour ce qu'ils porteront sur eux et leur cheval. Reservés les temps suspects de contagion, auxquels sera permis aux uns et autres de suspendre le commerce durant le soupçon.

XVI. L'une et l'autre partie sera obligée de donner passage libre et asseurer à tous les gens de guerre d'autres nations et potentats qui voudroient passer sur les estats et pays de l'une des republicques pour le service et necessité de l'autre, en gardant toutesfois l'ordre du passage tel qu'il sera prescrit de la part de celuy qui permettra.

XVII. Les uns et les autres empeschent de tout leur pouvoir et avec armes le passage des ennemis, et pour cest effect se donneront les uns aux autres tout secours, ayde et faveur.

XVIII. S'il advient que les seigneurs des trois ligues soient assaillis ou affligés de guerre ouverte, que Dieu ne veuille, la serenissime seigneurie sera tenue de luy donner du sien propre tout ce qu'elle pourra d'ayde, secours et faveur.

XIX. Que la serenissime seigneurie sera obligée payer les pensions aux seigneurs des trois ligues en la ville de Coire, à la fin de chacune année, tant que durera la presente confederation, lesquelles pensions seront de trois mil six cents escus par an, pour les trois ligues, ou en escus d'argent appelés crochetons de cinq livres venitiennes l'un, ou la valeur d'autant ; et outre ce cinquante mousquets et les fourniments.

XX. Que ceux de quelle religion que ce soit pourront librement aller, demeurer, passer, negotier par les terres de la serenissime seigneurie, sans aucun empeschement d'inquisition, pourveu toutesfois qu'ils ne parlent, disputent, n'apportent livres deffendus, et ne fassent exercice contre la religion.

XXI. Ne recevront aucun rebelle et criminel prevenu de crimes enormes et atroces, comme assassins, sodomites, voleurs, boutefeux, violateurs de vierges, et faux monnoyeurs, mais seront remis tels criminels à la partie qui les demandera.

XXII. L'une des parties pourra librement

faire conduire par les pays de l'autre, deux mil asnées de froment et mil asnées de millet, quand ils seront en cherté aux pays estrangers, sans payer aucun droict de traicte, ains seulement les daces accoustumées, et quand ils en voudront tirer des estats l'un de l'autre, pourront le faire respectivement jusques à mil asnées, fors et excepté en temps d'extrême cherté.

XXIII. Qu'au cas que les trois ligues eussent necessité de sel pour leur pays, la serenissime seigneurie sera tenue d'en fournir en la maniere, quantité, et prix qu'elle donne aux daciens de Bresse et Bergame.

XXIV. Durera la presente capitulation dix ans prochains, en intention de la continuer plus outre au bon plaisir des deux parties. Et celle qui voudra rompre sera tenue de le faire entendre une année avant la fin des dix années de ceste confederation, autrement ceste confederation sera tenue continuée pour autres dix années, et ainsi successivement.

XXV. Quand il arrivera quelque differend entre les parties pour cause publique, seront esleus deux commissaires de part et d'autre, et en cas qu'ils ne se puissent accorder, sera nommé un tiers pour juge, non suspect ny confederé des parties. Et sur les differends des contracts entre personnes particulieres, ils se pourvoyent par devant le juge des lieux où les contracts auront été passés ; et seront tenus les magistrats de faire executer les jugements qu'ils donneront sommairement et sans distinction de l'une ou de l'autre religion.

XXVI. L'observation du traicté ne sera empeschée par aucune capitulation precedente, et ne se fera cy après aucune confederation qui luy puisse prejudicier. Comme aussi n'entendent les seigneurs des trois ligues de contrevenir ny faire aucun prejudice aux alliances, conventions, et paix, tant perpetuelles que pour certain temps, qu'ils ont faictes cydevant.

L'alliance de ces deux republicques mit en alarme leurs voisins, mais sur tout le comte de Fuentes à Milan, qui fit faire un fort entre le Milanois et le pays des Grisons, par lequel il leur empeschoit de recevoir beaucoup de commodités qu'ils tiroient du Milanois ; mais toutes ces rodomontades furent de peu d'effect. Voyons maintenant le succès des François qui allerent ceste année en la France nouvelle, dicte Canada.

Le sieur du Pont dès l'an passé avoit esté en la nouvelle France, dicte Canada, d'où il avoit amené deux des Sauvages qui y habitent, lesquels il presenta au Roy. Or il apprit d'eux que la grande riviere [que l'on pensoit autresfois

n'estre qu'un sin ou goulphe , parce qu'elle a dix huit lieues à son emboucheure dans la mer] avoit plus de quatre cents lieues de long , et traversoit une infinité de beaux pays et lacs , en laquelle aussi se venoit rendre une grande quantité de belles rivières , et qu'il pourroit y aller avec les canots dequoy les Sauvages usent pour naviguer par ceste grande riviere. Il se resolut avec quelques autres capitaines de mer , sous le bon plaisir du Roy , d'y retourner , et voir par le moyen des Sauvages le dedans du pays aussi bien qu'ils en avoient veu les costes le long de la mer , qui ne sont que montagnes hautes eslevées , où il y a peu de terre , quantité de rochers et sables remplis de pins , cyprès , sapins et bouilles.

Pour faire ce voyage il partit de Honfleur le 15 de mars de ceste année , remenant quand et luy les deux Sauvages ; et après avoir eu plusieurs tempestes , il arriva à l'entrée de la grande riviere de Canada , le 18 avril , où estant entré bien cent lieues avant , il aborda en fin le 24 à Tadousac , où il trouva quantité de Sauvages cabannez.

Ayant mis pied à terre , il fut avec aucuns des siens à la cabanne du grand sagamo , appellé Anadabijou , où ils le trouverent avec quelque quatre vingts ou cent de ses compagnons qui faisoient tabagie , qui veut dire festin , lequel les receut fort bien , selon leur coustume , et les fit asseoir auprès de luy , tous les Sauvages arrangés les uns auprès des autres des deux costés de la cabanne. L'un des Sauvages qu'ils avoient remenez commença à faire sa harangue sur la bonne reception que leur avoit faite le Roy , et du bon traitement qu'ils avoient receu en France , et que Sa Majesté leur vouloit du bien , et desiroit peupler leur terre , et faire leur paix avec leurs ennemis , qui sont les Irocois , ou leur envoyer des forces pour les vainere. Il leur raconta aussi les beaux chasteaux , palais , maisons , et peuples qu'il avoit veus , et la façon de vivre des François. Il fut entendu des Sauvages avec un grand silence. Or après qu'il eut achevé de parler , le grand sagamo l'ayant attentivement ouy , il commença à prendre du petun , et en donner audict sieur du Pont Gravé de Saint Malo , et aux siens , et à quelques autres sagramos qui estoient auprès de luy. Ayant bien pe-tuné , il commença à faire sa harangue à tous , parlant posement , s'arrestant quelquefois un peu , et puis reprenant sa parole ; il leur dit , que veritablement ils devoient estre fort contents d'avoir un tel Roy pour grand amy ; à quoy tous les autres Sauvages respondirent d'une voix *ho , ho , ho* , qui est à dire *ouy , ouy*.

Puis le sagamo leur dict encores qu'il estoit

fort aise que le roy de France peuplast leur terre et fist la guerre à leurs ennemis , qu'il n'y avoit nation au monde à qui ils voulussent plus bien qu'aux François ; puis fit entendre à ses Sauvages le bien et utilité qu'ils pourroient recevoir de Sa Majesté. Après qu'il eut achevé sa harangue , du Pont et les siens sortirent de la cabanne , et eux commencerent à faire leur tabagie ou festin , qu'ils font avec des chairs d'otiguae , qui sont comme bœufs , d'ours , de loups marius et castors , qui sont les viandes les plus ordinaires qu'ils ont , et du gibier en quantité. Pour manger ils s'assistent des deux costés de la cabanne avec chacun leur escuelle d'escorcee d'arbre ; et la viande estant cuite , il y en a un qui fait les partages à chacun dans leurs escuelles , où ils mangent fort sallement ; car , quand ils ont les mains grasses , ils les frottent à leurs cheveux , ou bien au poil de leurs chiens , dont ils ont une grande quantité pour la chasse. Devant que manger ils dansent autour de leurs chaudières , et après qu'ils ont mangé , ils recommencent leurs danses , en prenant chacun la teste de leur ennemy qu'ils ont tué en bataille , laquelle leur pend par derriere.

Ils faisoient ce festin ensemblement pour la victoire par eux obtenue sur les Irocois , dont ils en avoient tué quelque cent.

Trois nations de sauvages estoient là assemblées , sçavoir , les Estechemins , Algoumequins et Montagnez , au nombre de mil , tous ennemis des Irocois , auxquels ils font une cruelle guerre par surprise , parce qu'ils sont en plus grand nombre qu'eux. Le dix huitiesme jour du mois , lesdicts Sauvages , qui estoient lors à la poincte Saint Matthieu , se vindrent cabanner au port de Tadousac , où estoient les François. A la poincte du jour , leur grand sagamo sortit de sa cabanne , allant autour de toutes les autres cabannes en criant à haute voix qu'ils eussent à desloger pour aller à Tadousac , où estoient leurs bons amis. Tout aussitost un chacun d'eux desfit sa cabanne en moins d'un rien , et le grand sagamo le premier commença à prendre son canot et le porter à la mer , où il embarqua sa femme et ses enfants , et quantité de fourrures , et se mirent ainsi près de deux cents canots qui vont estrangement viste ; car , encores que la chaloupe du sieur du Pont fust bien armée , si alloient ils plus viste qu'elle. Il n'y a que deux personnes qui travaillent à la nage , l'homme et la femme. Leurs canots ont quelque huit ou neuf pas de long , et large comme d'un pas , ou pas et demy par le milieu , et vont tousjours en amoindrissant par les deux bouts ; ils sont fort subjects à tourner , si on ne les sçait bien gou-

verner; ils sont faits d'escorce d'arbre appellé bouille, renforcés par le dedans de petits cercles de bois, bien et proprement faits, et sont si legers qu'un homme en porte un aisement, et chacun canot peut porter la pesanteur d'une pipe. Quand ils veulent traverser la terre pour aller à quelque riviere où ils ont affaire, ils les portent avec eux. Leurs cabannes sont basses, faites comme des tentes couvertes d'escorce d'arbre, et laissent tout le haut decouvert comme d'un pied, d'où le jour leur vient, et font plusieurs feux droict au milieu de leur cabanne, où ils sont quelquesfois dix menages ensemble. Ils couchent sur des peaux, les uns parmy les autres, les chiens avec eux. Ils estoient lors bien mil personnes, tant hommes que femmes et enfants.

Tous ces peuples sont tous d'une humeur joyeuse; ils rient le plus souvent, toutesfois ils sont quelque peu saturniens; ils parlent fort posement, comme se voulants bien faire entendre, et s'arrestent aussitost en songeant une grande espace de temps, puis reprennent leur parole: ils usent bien souvent de ceste façon de faire parmy leurs harangues au conseil, où il n'y a que les plus principaux qui sont anciens: les femmes et enfants n'y assistent point. Tous ces peuples patissent tant quelquesfois, qu'ils sont presque contraincts de se manger les uns les autres pour les grandes froidures et neiges; car les animaux et gibier de quoy ils usent se retirent aux pays plus chauds. Qui leur monstreroit à vivre et enseigneroit le labourage des terres et autres choses, ils l'apprendroient fort bien; car il s'en trouve assez parmy eux qui ont bon jugement, et respondent à propos sur ce que l'on leur demande. Ils ont une meschanceté en eux, qui est user de vengeance et estre grands menteurs, gens en qui il ne fait pas trop bon s'asseurer, sinon qu'avec raison et la force à la main; promettent assez, ne tiennent peu: ce sont la pluspart gens qui n'ont point de loy, et qui croyent qu'après que Dieu eut fait toutes choses, il prit quantité de flesches et les mit en terre, d'où il sortit hommes et femmes, qui ont multiplié au monde jusques à present, et sont venus de ceste façon; qu'il y a un Dieu, un Fils, une mere et le soleil, qui sont quatre; neantmoins que Dieu est pardessus tout; mais que le Fils est bon et le soleil, à cause du bien qu'ils en reçoivent, et que la mere ne vaut rien, pource qu'elle les mange; aussi que le Pere n'est pas trop bon. Ils ont une infinité d'autres folles croyances, et ont parmy eux certains Sauvages, qu'ils appellent Pilofoua, qui parlent au diable visiblement, et leur dit ce qu'il faut qu'ils fassent tant pour la guerre que pour autres cho-

ses; auxquels ils obeyssent à leur premier commandement.

Aussi ils croyent que tous les songes qu'ils font sont veritables; et de fait, il y en a beaucoup qui disent avoir veu et songé chose qui adviendront; mais pour en parler avec verité ce sont visions du diable qui les trompe et seduit.

Tous ces peuples sont bien proportionnés de leur corps, sans aucune difformité, dispos, et leurs femmes bien formées, remplies et potelées, de couleur basanée pour la quantité de certaine peinture dont ils se frottent, qui les fait devenir olivastres. Ils sont habillés de peaux, une partie de leur corps est couverte, et l'autre partie decouverte; mais l'hyver ils remedient à tout, car ils sont habillés de bonnes fourrures, comme d'orignaes, loutres, castors, ours marins, cerfs et biches, qu'ils ont en quantité. L'hyver, quand il y a beaucoup de neiges, ils usent d'une maniere de raquette qui est grande deux ou trois fois comme celles de France, qu'ils attachent à leurs pieds, et vont ainsi dans les neiges sans enfoncer, car autrement ils ne pourroient chasser ny aller en beaucoup de lieux.

Ils ont aussi une forme de mariage. Quand une fille est en l'age de quatorze ou quinze ans, elle aura plusieurs serviteurs et amis, et aura compagnie avec tous ceux que bon luy semblera; puis, au bout de quelque cinq ou six ans, elle prendra lequel il luy plaira pour son mary, et vivront ainsi ensemble jusques à la fin de leur vie: si ce n'est qu'après avoir esté quelque temps ensemble ils n'ont enfants, alors l'homme se peut demarier et prendre autre femme. Or depuis qu'elles sont mariées, elles sont chastes, et leurs maris sont la pluspart jaloux; lesquels donnent des presents au pere ou parents de la fille qu'ils auront espousée. Voylà les ceremonies et façons qu'ils usent en leurs mariages.

Pour ce qui est de leurs enterrements, quand un homme ou femme meurt, ils font une fosse, où ils mettent tout le bien qu'ils auront, comme chaudrons, fourrures, haches, arcs et flesches, robbes, et autres choses, et puis ils mettent le corps dedans la fosse, et le couvrent de terre, où ils mettent quantité de grosses pieces de bois dessus, et un bois debout qu'ils peignent de rouge par le haut.

Ils croyent l'immortalité des ames, et disent qu'ils vont se rejouyr en d'autres pays avec leurs parents et amis quand ils sont morts.

Après avoir assez traicté des mœurs et coutumes de ces Sauvages, voyons comme par leur moyen le sieur du Pont et les siens furent decouvrir plusieurs pays, ou par cy devant autres que les Sauvages n'avoient este.

Le mercredy dix huitiesme de juin, il partit de Tadousac dans sa chaloupe, avec quelques Sauvages qui estoient dans leurs canots, pour chercher la source de ceste grande riviere, et passerent près de l'isle du Lievre à sept lieues de Tadousac.

De l'isle du Lievre ils arriverent à l'isle au Coudre, qui peut tenir environ deux lieues de large. Au bout de l'ouest de ceste isle, il y a des prairies et pointes de rochers qui avancent beaucoup dans la riviere; elle est quelque peu agreable pour les bois qui l'environnent: il y a force ardoise, et la terre est graveleuse.

Le jeudy en suyvant ils mouillerent l'ancre à une anse dangereuse du costé du nord, où il y a quelques prairies, et une petite riviere, où les Sauvages cabamment quelquesfois.

Le dimanche vingt deuxiesme ils arriverent à l'isle d'Orleans du costé du sud. Ceste isle est à une lieue de la terre du nord, fort plaisante et unie, contenant de long huit lieues. Le costé de la terre du sud est terre basse; quelque deux lieues avant en terre, lesdictes terres commencent à estre basses à l'endroit de ladicte isle, et y fait fort dangereux aborder pour les banes de sable et rochers qui sont entre ladicte isle et la grande terre, laquelle asseche presque toute la basse mer.

De l'isle d'Orleans ils furent mouiller l'ancre à Quebec, qui est un destroit de la riviere de Canada, qui a quelque trois cents pas de large; ce pays est uny et beau, où ils virent de bonnes terres pleines d'arbres comme chesnes, cyprès, bouilles, sapins et trembles, et autres arbres fructiers sauvages, et vignes. Le long de la coste dudict Quebec il se trouve des diamants dans des rochers d'ardoise, qui sont meilleurs que ceux d'Alençon.

Le lundy 23, ils partirent de Quebec, où la riviere commence à s'eslargir quelquesfois d'une lieue, puis de lieue et demie ou deux lieues au plus; le pays va de plus en plus en embellissant estants toutes terres basses, sans rochers, que fort peu. Il y a quelques petites rivieres qui ne sont point navigables, si ce n'est pour les canots des Sauvages, à cause de la quantité des saults qu'il y peut avoir.

De Quebec ils arriverent à Sainte Croix, qui est une poincte basse qui va en haulsant des deux costés. Le pays est beau et uny, toutes bonnes terres, avec quantité de bois; mais fort peu de sapins et cyprès. Il s'y trouve en quantité de vignes, poires, noisettes, cerises, groiselles rouges et vertes, et de certaines petites racines de la grosseur d'une petite noix, ressemblants au goust comme treffes, qui sont très

bonnes rosties et bouillies. Toute ceste terre est noire, sans aucuns rochers, sinon qu'il y a grande quantité d'ardoise; elle est fort tendre et propre à cultiver. Du costé du nord il y a une riviere qui s'appelle Batiscan, qui va fort avant en terre, et une autre du mesme costé trois lieues dudict Sainte Croix, sur le chemin de Quebec, qui est celle où fut Jacques Quartier au commencement de la descouverte qu'il en fit, et ne passa point plus outre, ny autre après luy qu'en ce voyage. Ladicte riviere est plaisante, et va assez avant dans les terres. Tout ce costé du nord est fort uny et agreable.

Le mercredy quatriesme dudict mois, ils partirent de Sainte Croix. Plus ils alloient en avant, plus ils trouverent le pays beau. Ils passerent près d'une petite isle, qui estoit remplie de vignes, et mouillerent l'ancre à la bande du sud, près d'un petit costeau; et avec les canaux des sauvages ils furent en une infinité de petites rivieres, où il y a force isles plaisantes à voir, les terres estant pleines d'arbres, qui ressemblent à des noyers, et en ont la mesme odeur.

Retournés à leur chaloupe, ils passerent plus outre, et rencontrerent une isle, qu'ils appellerent Sainet Eloy, et le vendredy ensuyvant, costoyants tousjours la bande du nord tout proche la terre qui est basse, et pleine de tous bons arbres et en quantité, et arriverent aux trois rivieres, où il commence d'y avoir temperature de temps quelque peu dissemblable à celuy de Sainte Croix. Des trois rivieres jusques à Sainte Croix il y a quinze lieues: en l'une des rivieres il y a six isles, trois desquelles sont fort petites, et les autres de quelque cinq à six cents pas de long, fort plaisantes et fertiles pour le peu qu'elles contiennent. Il y en a une au milieu de la riviere qui regarde le passage de celle de Canada, et commande aux autres esloignées de la terre, tant d'un costé que d'autre de quatre à cinq cents pas; elle est eslevée du costé du sud, et va quelque peu en baissant du costé du nord. Ce lieu fut reputé propre pour habiter, et lequel on pourroit fortifier promptement, car la situation est forte de soy, et proche d'un grand lac qui n'en est qu'à quelque quatre lieues, lequel presque joint la riviere du Saguenay, selon le rapport des Sauvages qui vont près de cent lieues au nord, et passent nombre de saults, puis vont par terre quelque cinq ou six lieues, et entrent dedans un lac, d'où ledit Saguenay prend la meilleure part de sa source, et par où les Sauvages viennent dudict lac à Tadousac.

Le samedy ensuyvant, le sieur du Pont et les siens partirent des trois rivieres et vindrent

mouiller l'ancre à un lac où il y a quatre lieues.

Tout ce pays, depuis les trois rivières jusques à l'entrée dudict lac, est toute terre bonne, à fleur d'eau; les bois y sont clairs, qui faict que l'on y pourroit traverser aysement. Le lendemain, 29 de juin, ils entrerent dans le lac, qui a quelque quinze lieues de long et quelque sept ou huit lieues de large, qu'ils traverserent le mesme jour, et vindrent mouiller l'ancre environ deux lieues dans la rivière qui va au sault, à l'entrée de laquelle il y a trente petites isles, les unes de deux lieues, d'autres de lieue et demie, et quelques unes moindres, lesquelles sont remplies de quantité de noyers et de vignes sur le bord desdictes isles : mais quand les eaux sont grandes, la plupart d'icelles sont couvertes d'eau. Le dernier juin, ils passerent à l'entrée de la rivière des Irocois, où estoient cabannés et fortifiés les Sauvages, qui leur alloient faire la guerre. Leur forteresse est faicte de quantité de bastons fort pressés les uns contre les autres, laquelle vient joindre d'un costé sur le bord de la grande rivière, et de l'autre sur le bord de la rivière des Irocois, et leurs canots arrangés les uns contre les autres sur le bord, pour pouvoir promptement fuir, si d'aventure ils sont surpris des Irocois; car leur forteresse est couverte d'escorce de chesnes, et ne leur sert que pour avoir le temps de s'embarquer. Ils furent dans la rivière des Irocois quelque cinq ou six lieues, là où ils ne peuvent passer plus outre avec leur barque, à cause du grand cours d'eau qui y descend. Toute ceste rivière est large de quelque trois à quatre cents pas, et va comme au sud ouest. Les Sauvages disent qu'à quelque quinze lieues il y a un sault qui vient de fort haut, où ils portent leurs canots pour le passer environ un quart de lieue, et entrent dedans un lac où, à l'entrée, il y a trois isles; et estants dedans, ils en rencontrent encores quelques unes; il peut contenir quelque quarante ou cinquante lieues de long, et de large quelque vingt cinq lieues, dans lequel descendent quantité de rivières, jusques au nombre de dix, lesquelles portent canots assez avant; puis, venant à la fin dudict lac, il y a un autre sault, et entrent dedans un autre lac, qui est de la grandeur du premier, au bout duquel sont cabannés les Irocois, au pays desquels il y a une rivière qui va rendre à la coste de la Floride; et que tout ce pays est quelque peu montagneux, neantmoins pays très bon, temperé, sans beaucoup d'hyver, que fort peu.

De la rivière des Irocois, ils allerent mouiller l'ancre à trois lieues de là, à la bande du nord. Tout ce pays est une terre basse, remplie de

toutes sortes d'arbres et fruiets, comme vignes, noix, noisettes et une maniere de fruiet qui semble à des chataignes, cerises, chesnes, tremble, pible, houblon, fresne, erable, hestres, cyprès, fort peu de pins et sapins : il y a aussi d'autres arbres, desquels il n'y en a point en Europe. Il s'y trouve quantité de fraises, framboises, groiselles rouges, vertes et bleues, avec force petits fruiets qui y croissent parmy grande quantité d'herbages. Il y a aussi plusieurs bestes sauvages, comme orignacs, cerfs, biches, dains, ours, pores epics, lapins, regnards, castors, loutres, rats, musquets et quelques autres sortes d'animaux, lesquels sont bons à manger, et de quoy vivent les Sauvages.

En fin le mercredy ensuyvant ils arriverent à l'entrée du sault, avec vent en poupe; mais ne pouvant passer plus outre à cause du grand courant d'eau qui s'y faict, ils entrerent dans un petit esquif qu'ils avoient faict faire exprès pour passer ledict sault. Ils ne furent pas à trois cents pas qu'il faillit que les matelots se missent à l'eau pour faire passer l'esquif. Le canot des Sauvages passoit aysement, et ainsi, continuants leur chemin, costoyants plusieurs isles et rochers ils arriverent à une maniere de lac, lequel peut contenir quelque cinq lieues de long et presque autant de large, où il y a quantité de petites isles qui sont rochers; mais venants à approcher du sault avec leur petit esquif et le canot des Sauvages, il leur fut impossible de passer plus avant, bien que le sault ne soit pas beaucoup haut, n'estant en d'aucuns lieux que d'une brasse ou de deux, et au plus de trois; lequel descend comme de degré en degré, et en chaque lieu où il y a quelque peu de hauteur, il s'y faict un esbouillonnement estrange de la force et roideur que va l'eau en le traversant, qui peut contenir une lieue : il y a force rochers de large, et environ le milieu il y a des isles qui sont fort estroites et fort longues. Il y a sault tant du costé desdictes isles qui sont au sud, comme du costé du nord, où il faict si dangereux, qu'il est hors de la puissance d'homme d'y passer un basteau, pour petit qu'il soit.

Outre ce sault premier, les Canadois disent qu'il y en a dix autres, la plupart difficiles à passer, et auxquels on ne scauroit aller qu'avec les canots des Sauvages. Ledict sault est par le quarante cinquiesme degré et quelques minutes.

Le sieur du Pont et les siens, voyants qu'ils ne pouvoient faire davantage, retournerent en leur barque, où ils interrogerent les Sauvages de la fin de la rivière, et de quelle partie procedoit la source. Ils leur dirent que, passé ce premier

sault, ils faisoient quelque dix ou quinze lieues avec leurs canots dedans la riviere, où il y a une riviere qui va en la demeure des Aloumequins, qui sont à quelques soixante lieues esloignées de la grande riviere, et puis ils venoient à passer cinq saults, lesquels peuvent contenir du premier au dernier huit lieues, desquels il y en a deux où ils portent leurs canots pour les passer : chaque sault peut tenir quelque demy quart de lieue ou un quart au plus ; et puis ils viennent dedans un lac, qui peut tenir quelque quinze ou vingt lieues de long. De là ils entrent dedans une riviere qui peut contenir une lieue de large, et font quelque deux lieues dedans, et puis rentrent dans un autre lac de quelque quatre ou cinq lieues de long ; venants au bout duquel, ils passent cinq autres saults, distants du premier au dernier quelque vingt cinq ou trente lieues, dont il y en a trois où ils portent leurs canots pour les passer, et les autres deux, ils ne les font traîner dedans l'eau, d'autant que le cours n'y est si fort ne mauvais comme aux autres. De tous ces saults, qu'aucun n'estoit si difficile à passer comme le premier qu'ils avoient veu ; et puis qu'ils arrivoient dedans un lac qui peut tenir quelque quatre vingts lieues de long, où il y a quantité d'isles, et qu'au bout d'iceluy l'eau y est salubre et l'hyver doux. Qu'à la fin dudict lac ils passent encores un sault, qui est quelque peu eslevé, où il y a peu d'eau, laquelle descend là ; qu'ils portent leurs canots par terre, environ un quart de lieue pour passer ce sault : de là qu'ils entrent dans un autre lac, qui peut tenir quelque soixante lieues de long, dont l'eau en est fort salubre, où estants à la fin, ils viennent à un destroit qui contient deux lieues de large, lequel va assez avant dans les terres ; que ils n'avoient point passé plus outre, et n'avoient veu la fin d'un lac qui est à quelque quinze ou seize lieues d'où ils ont esté, ny veu homme qui l'eust veu, d'autant qu'il est si grand qu'ils ne se hasardent pas de se mettre au large, de peur que quelque tourmente ou coup de vent ne les surprist ; et que l'eau de ce lac est très mauvaise, comme celle de la mer. Voylà tout ce que le sieur du Pont apprit des Sauvages touchant la grande riviere de Canada.

Ne pouvant passer plus outre, il partit dudict sault le vendredy quatriesme jour de juin, et revint par le mesme chemin qu'il y avoit esté. Le vendredy onziesme dudict mois il fut de retour avec les siens à Tadousac où il avoit laissé son vaisseau.

A la descouverte d'un pays l'on demande toujours s'il y a des mines, le sieur du Pont ne l'oublia pas à le demander. Les Sauvages luy dirent

qu'il y en avoit ; il s'y faict conduire, et pour cest effect se rembarquant dans son vaisseau, il arriva avec les siens à Gachepay distant de Tadousac de cent lieues, et continuant son chemin, il arriva à la baye des Molues, laquelle peut tenir quelque trois lieues de long, et autant de large à son entrée. De là il vint à l'isle Percée, qui est comme un rocher fort haut, eslevé des deux costés. Tous cesdicts lieux de Gachepay, baye des Molues et isle Percée, sont les lieux où se faict la pesche du poisson sec et verd. Passant l'isle Percée, il arriva à la baye de Chaleurs, et de là vint à une riviere qui s'appelle Souricois, d'où le sieur de Prevert fut envoyé pour decouvrir une mine de cuivre qui est sur le bord de la mer du costé du sud, où il fut avec peine, pour la crainte que les Sauvages qu'il mena avec luy avoient de rencontrer leurs ennemys, qui sont les Armouchicois, lesquels sont hommes sauvages, du tout monstrueux pour la forme qu'ils ont ; car leur teste est petite et le corps court, les bras menus comme d'un schellet, et les cuisses semblablement : les jambes grosses et longues, qui sont tout d'une venue, et quand ils sont assis sur leurs tallons, les genoux leur passent plus d'un demy pied par dessus la teste, qui est chose estrange, et semblent estre hors de nature. Ils sont neantmoins fort dispos et determinés, et sont aux meilleures terres de toute la coste d'Arcadie. Aussi les Souricois les craignent fort ; mais avec l'assurance que le sieur Prevert leur donna, il les mena jusques à ladicte mine, où les Sauvages le guiderent. C'est une fort haute montague, avançant quelque peu sur la mer, qui est fort reluisante au soleil, où il y a quantité de verd de gris, qui procede de la mine de cuivre. Au pied de ladicte montagne, il y a quantité de morceaux de cuivre, lequel tombe du haut de la montagne ; le lieu où est ceste mine est par les quarante quatre degrés quelques minutes. Passant trois ou quatre lieues plus outre, tirant à la coste d'Arcadie, il y a une autre mine, et une petite riviere qui va quelque peu dans les terres, tirant au sud, où il y a une montagne, qui est d'une peinture noire, de quoy se peignent les Sauvages ; puis à quelque six lieues de la seconde mine, en tirant à la mer environ une lieue proche de la coste d'Arcadie, il y a une isle, où se trouve une maniere de metal qui est comme brun obscur, le coupant il est blanc, dont anciennement les Sauvages usoient pour leurs fleches et cousteaux, qu'ils batoient avec des pierres, ce qui me faict croire que ce n'est estain ny plomb, estant si dur comme il est. Le sieur de Prevert leur monstra de l'argent, ils dirent, que celuy de ladicte isle estoit

semblable, lequel se trouve dedans la terre, comme à un pied ou deux.

Après que le sieur de Prevert eut donné aux Sauvages des coins et des ciseaux, et autres choses necessaires pour tirer du metal de ladicté mine, ce qu'ils luy promirent de faire, il s'en retourna à la baye de Chaleurs retrouver le sieur du Pont pour s'en retourner en France; mais en s'en retournant, il passa contre une isle où faict residence un monstre espouvantable, que les Sauvages appellent Gougou, et disent qu'il a la forme d'une femme, mais fort effroyable, et d'une telle grandeur qu'ils assurent que le bout d'un mat d'un vaisseau ne luy viendrait pas jusques à la ceinture, tant ils le peignent grand; et que souvent il a devoré et devore beaucoup de Sauvages, lesquels il met dans une grande poche quand il les peut attrapper, et puis les mange: et disoient ceux qui avoient esvité le peril de ceste malheureuse beste, que sa poche estoit si grande, qu'il y eust peu mettre un navire. Or ledict sieur de Prevert passa si proche de la demeure de ceste effroyable beste, que luy et tous ceux de son vaisseau entendoient des sifflements estranges du bruiet qu'elle faisoit: si que les Sauvages qu'il avoit avec luy avoient une telle peur, qu'ils se cachoient de toutes parts, craignant qu'elle fust venue à eux pour les emporter. Tous les Sauvages au general craignent cela, et en parlent si estrangement, l'appellant mauvaise mere, que c'est chose esmerveillable de leur en ouyr parler; mais il faut croire que c'est la residence de quelque diable qui les tourmente de la façon.

Le 24 d'aoust, les vaisseaux dudict sieur de Prevert et du Pont partirent pour retourner en France, et y arriverent le 20 de septembre, ayant eu toujours le vent favorable jusques au port du Havre de Grace. Voylà tout ce qui s'est passé au voyage de Canada en ceste année. Au livre suyvant nous verrons comme le sieur du Mont y est arrivé, et y a basti un fort, et des choses les plus remarquables qui s'y sont passées en son voyage.

Au mois de juin, Rallek, capitaine des gardes de la feu royne d'Angleterre, prenant congé d'une sienne sœur dans Londres, luy dict qu'elle priast Dieu pour luy, et qu'il s'en alloit en lieu d'où il n'esperoit pas revenir; neantmoins qu'il n'alloit que trouver le Roy à trois lieues de là. La damoiselle soupçonna que ce fust pour s'aller battre en quelque querelle, et passant ceste parole entre quelques dames, le bruiet en vint jusques à la cour; tellement que les parents et amis de Rallek s'empescherent pour savoir de luy quelles affaires il avoit à demesler.

Luy se doutant d'estre desjà descouvert, et comme Dieu veut que toutes choses viennent à compte, estant pressé de sa conscience, il se descouvre luy mesme, et confesse ce qu'il avoit deliberé, qui estoit de tuer le Roy, dont il ne pensoit pas eschapper. Le Roy adverty de cela, et grandement esbahy de ceste entreprise, le voulut voir, et entendre la raison pourquoy il avoit conceu une telle folie et meschanceté. Sur cela Rallek luy dict, en luy demandant pardon, qu'il y avoit esté esmeu en partie de luy mesme, voyant que Sa Majesté portoit plus de faveur aux Escossois qu'aux Anglois, et que luy se rendoit interressé et dégradé, en ce que sa charge de capitaine des gardes de la feu Royne qu'il estoit avoit esté baillée à un autre; mais aussi que plusieurs des grands apprehendoient que quand il seroit estably il voudroit avoir vengeance de la mort de sa mere.

Il representa aussi au Roy le complot qu'ils en avoient faict entre eux, dont il en nomma des plus apparents; et d'autres en estoient aussi qu'il teut; mais il dict qu'ils luy avoient tous unanimement donné la charge de faire le coup, et tuer Sa Majesté en allant à la chasse; puis devoient retirer la marquise Arbelle pour la faire Royne [laquelle estoit desjà sous garde, à cause qu'elle avoit promis mariage avec le prince de Northumbelland, dont le pere mesme avoit descouvert le tout à la feu Royne] et la marier avec le duc de Savoye; et que, pour l'exécution de ce dessein, le roy d'Espagne devoit envoyer une armée de laquelle les conspirateurs favoriseroient l'entrée par la province de Galles, avec six cent mil escus.

Ceste conjuration ainsi descouverte, les milords Cobham et Gray, et M. Griffin Markhan, accusés d'en estre les principaux auteurs, furent arrestés prisonniers, et mis dans le chasteau de Vinchester, avec George Brooke, et quelques prestres; le comte d'Aremberg, ambassadeurs des archiducs, ne fut pas exempt d'estre soupçonné de ceste entreprise.

Ceste conjuration estoit grande. Le Roy, suivant la mode du pays, adressa une commission à quinze seigneurs de son conseil pour faire leur procès, mais tant de personnes s'estoient meslées de ceste conspiration qu'ils n'eurent que de trop de preuves pour les condamner à la mort. Le procès faict aux accusés fut monstré au Roy, qui commanda de faire justice. Le mardi 29 de novembre, M. George Brooke et deux prestres furent executés à la façon hideuse du pays, qui est leur arracher le cœur tout en vie, et leur en battre les joues; et le 7 decembre, les milords Cobham et Gray, et messire Griffin Markhan,

furent condamnés à estre decapités, leurs corps mis en quatre quartiers, leurs cœurs et leurs entrailles bruslés et jettés au feu, et leurs testes fichées sur un poteau au dessus de la tour de Londres. Il fut aussi arrêté que l'exécution du jugement de mort se feroit dans la cour du chasteau de Vinchester, le vendredy neufiesme du dict mois devant dix heures du matin.

Les juges euvoyèrent l'arrest au Roy, qui le signa et en commanda l'exécution. Sur les dix heures du matin, l'eschaffaut fut dressé dans la cour du chasteau, qui estoit pleine de peuple. L'eschevin de la province de Hamp, commis pour faire executer ce jugement, accompagna messire Griffin Markhan jusques au pied de l'eschaffaut, sur lequel Markhan monta et fit ses prieres, puis s'agenouilla, et se prepara de recevoir la mort.

Le Roy, quoy qu'il eust signé l'arrest de mort, en avoit disposé autrement, et avoit resolu d'user de sa clemence envers ceux qui avoient conspiré sa mort. Il envoya pour cest effect Jean Gib, Escossois, avec un mandement audiet grand eschevin de la province de Hamp, escrit de sa propre main, pour arrester l'exécution de ces seigneurs condamnés, avec une instruction de sa volonté pour l'exécution de son intention. La teneur de ce mandement estoit tel :

« Combien qu'il soit vray que tous royaumes florissans et republicues bien gouvernées sont establies par justice, et que ces deux nobles hommes par nativité, qui sont maintenant sur le point d'estre executés à mort, soient par leurs traistieuses pratiques condamnés par la loy, et jugés dignes de l'exécution d'icelle, pour l'exemple et terreur des autres; l'un d'iceux ayant vilainement practiqué l'eversion de cest entier royaume et l'autre la surprise de nostre personne, neantmoins pour le respect que c'est icy le premier an de nostre regne en ce royaume, et que jamais roy ne fut tant obligé à son peuple comme nous avons esté à celuy cy, par nostre entrée icy, avec tant gaye et generale applaudition de toutes sortes; entre lesquels tout le parentage, amys et alliés desdicts personnes condamnés estoient aussi avancés à faire leur plein devoir, autant qu'aucuns de nos bons subjects; de sorte aussi qu'au mesme temps de leur accusation il n'y eut nuls d'iceux qui plus librement et promptement donnerent leur consentement pour les convaincre et livrer es mains de la justice que plusieurs de leurs plus proches parents et alliés, qui, comme estants les commissaires deputés, faisoient leurs procès et informations, comme semblablement eu esgard que justice a desjà en quelque sorte gagné cours, par l'ex-

écution de George Brooke, et ses complices, qui estoient les principaux fondateurs et seducteurs de tout le reste, pour l'embrassement desdictes traitreuses machinations; partant nous estants resolu de conjoindre clemence avec justice, de plein pouvoir puissance et autorité absolue, et par ces presentes vous commande, à vous nostre eschevin à present de la province de Hamp, de superceder l'exécution des deux susdicts gentils-hommes, et de les renvoyer derechef en leur prison jusques à ce que notre grace et volonté leur soit plus outre cogneue. Et neantmoins ne volons que nos loix ayent respect aux personnes en espargnant le grand, et chastiant le moindre. C'est nostre plaisir que semblable effect soit aussi pris pour Markhan, estant marris en nostre cœur que non seulement la nature desdictes personnes condamnés de crime soit telle, mais mesme aussi que la corruption de leur naturelle disposition est si grande, que le soin que nous avons pour la conservation de nostre estat et de nos bons subjects ne nous permet point d'user de ceste misericorde et clemence envers eux, en laquelle, toutesfois, nous sommes de nostre bonté et benignité, très facile à estre persuadé selon nostre propre et naturelle inclination. »

L'eschevin ayant receu ce pardon et sceu la volonté du Roy comme il se devoit comporter en ceste affaire, sur le point de l'exécution, et ainsi que le bourreau prenoit sa hache, il appelle Markhan, et le fit descendre de l'eschaffaut, luy disant, qu'il luy convenoit estre mené en la salle de la juridiction pour estre avant que mourir confronté devant les deux seigneurs qui le devoient suivre, et ce sur quelques points concernans le service de Sa Majesté; ainsi ayant conduit ledict Markhan à la salle il le laissa là, et revint querir le seigneur Gray, lequel estant semblablement amené sur l'eschaffaut, et après qu'il eut fait ses prieres envers Dieu, avec grand loisir, et qu'il eut fait sa dernière confession, quand il fut prest de s'agenouiller pour recevoir le coup de la mort, ledict eschevin luy dict qu'il descendist en bas, et le mena en la salle judiciaire, où il luy commanda de l'attendre là, jusques à ce qu'il retourmast; puis il alla querir le seigneur Cobham, lequel ayant aussi fait et finy ses prieres, et se preparant pour recevoir le mesme coup de la mort, l'eschevin, voyant le temps estre venu de publier la clemence et misericorde du Roy au peuple et aux condamnés, donna ordre que Gray et Markhan fussent ramenés près de l'eschaffaut, où il fit publier le susdict pardon de Sa Majesté, par lequel il estoit autorisé d'empescher l'exécution.

Ceste grace et misericorde d'un prince si gran-

dement offensé, sans cause ny subject, apporta aux cœurs tant des criminels que des spectateurs et auditeurs des esmerveillables passions selon les diverses temperatures de leurs pensées, lesquels admiroient la justice et misericorde du Roy, et l'estonnement et la repentance des criminels; car le seigneur Cobham leva les mains au ciel exclamant ceste misericorde du Roy, aggravant sa faute et rendant action de graces de la clemence du prince, desirant confusion en la vie de tous hommes qui jamais attenteroient quelque meschante pensée à l'encontre du Roy.

Le seigneur Gray, considerant de quelle mesure Sa Majesté avoit recompensé le bien pour le mal, et preveu de le faire par une exemple de punition et terreur à tous hommes qui cy après entreprendroient d'attenter de rompre les liens de loyauté, sur les passions de quelque ambition, commença de soupirer et plorer par une très grande espace de temps avec contrition, protestant, en presence de tout le peuple, de sacrifier sa vie pour prevenir la perte d'un des doigts de ceste royale main, qui luy avoit faict tant de misericorde lors qu'il l'attendoit le moins.

Griffin Markhan estoit comme un homme tout estonné, et ne fit autre chose si non qu'admirer et prier le peuple de considerer le merveilleux effect de la grace et misericorde du prince.

Ce discourssemble une description de quelque ancienne histoire representée en une tragico-medie bien ordonnée; mais ceste clemence a apporté au Roy et à l'Angleterre un repos, et au rebelles et entrepreneurs une crainte d'offenser, et un respect à Sa Majesté pour cest acte plein de justice et bonté.

Le roy d'Espagne ne fut des derniers princes chrestiens qui envoyerent en Angleterre pour tesmoigner au Roy le contentement qu'ils avoient de son heureux advenement à ceste couronne. Taxis, son ambassadeur, arriva à Londres des premiers; la peste y estoit estrangement. Le Roy avoit esté contraint, pour eviter ceste maladie, de demeurer en un sien chasteau proche de là, sachant que Taxis estoit arrivé à Londres, il le manda, et le fit venir vers luy; incontinent il eut audience et response au contentement de son maistre. Voicy les principaux poinets choisis de plusieurs propositions qu'il fit au roy d'Angleterre et son conseil.

Que combien que le roy don Philippes II eust entrepris quelque chose contre les Anglois, et la royne Elisabeth contre les seigneuries d'Espagne et pris la protection des Hollandois, par quelques animosités particulieres, et non pas sur des considerations publiques, qu'estants ces deux monarques morts et enterrés, leurs pas-

sions devoient estre aussi ensevelies dans leurs sepulchres.

Que la succession du roy d'Escosse au royaume d'Angleterre ne l'obligeoit point de s'accorder aux passions de ses predecesseurs.

Que les ennemis de la maison d'Espagne s'estoient trompés, d'avoir publié que don Philippes avoit laissé au roy d'Espagne son fils l'ambition de se rendre souverain de toute la chrestienté, veu que les comportements de feu don Philippes faisoient voir clairement qu'il n'avoit jamais eu ceste ambition; car s'il eust voulu mettre en effect ce dont on l'accuse, et aggrandir ses royaumes et estats de l'Italie, où il a esté toujours le plus fort, chacun sachant l'avantage qu'il y avoit, et celles que le Roy son fils y a encores à present, selou le jugement des sages, eust deu estre le premier but de ses desseins.

Que les roys d'Espagne se contenteront toujours de conserver le leur, sans desirer l'autrui, faisant estat de l'amitié de leurs voisins et alliés, ne s'estant jamais meslé de leurs affaires, que pour les soustenir et empescher leur ruine.

Que c'est une ingratitude d'oublier les biens-faits receus.

Que la seureté d'un estat est l'amitié et la bonne alliance des voisins.

Que les preuves de l'amitié que le roy d'Angleterre, n'estant que le roy d'Escosse, avoit receus d'Espagne, le devoient faire resoudre à quitter la protection des Pays Bas, que la feu royne Elisabeth avoit prise, et joindre d'une paix et alliance inseparable les couronnes d'Espagne et d'Angleterre.

Qu'il vaut mieux qu'un prince conserve ses estats par la paix, que d'en acquerir d'autres par la guerre.

Que ce seroit une injustice de declarer la guerre sans offense, et que le roy d'Espagne n'ayant donné aucune occasion de plainte au roy d'Escosse, ny rien faict au prejudice de leur alliance et amitié, ils se sent justement offensés et se plaignent de ce qu'on a envoyé six mil Escossois, sous la charge du baron de Bucton, au secours des Hollandois, qu'il appelloit les rebelles des Pays Bas.

Que le naturel des peuples est de secouer le joug de leur condition, que l'on sçait assez le naturel des Hollandois et Zelandois, qui depuis quarante ans ont toujours cherché un protecteur, et n'en ont jamais voulu quand ils l'ont trouvé.

Que les archiducs, qui sont les vrais et legitimes seigneurs des Hollandois, avoient cherché la paix avec eux, et avec tous leurs voisins, et toutesfois depuis que le feu roy d'Espagne leur

avoit fait donation des Pays Bas, lesdits Hollandois n'avoient fait qu'apporter du trouble et de la rebellion contre leursdiets souverains seigneurs.

Que le roy d'Espagne son maistre se promettoit tant de la justice et de l'amitié du roy d'Angleterre, qu'il revoqueroit les Escossois qui estoient avec les Hollandois, et les feroit chastier. Et que l'ayant aussi envoyé, pour traicter d'une bonne et ferme paix entre les couronnes d'Espagne et d'Angleterre, il croyoit que les Anglois embrasseroient ceste recherche, qui ne leur pouvoit estre qu'utile.

Le roy d'Angleterre ne laissa cest ambassadeur sans replique. Après quelques paroles qu'il luy dit, pour tesmoigner la bonne amitié qu'il desiroit avoir avec le roy d'Espagne, il luy declara son intention, tant sur la protection des Hollandois que sur le revoquement et chastement des Escossois qui estoient allés en Hollande, et luy dit :

« Vous voulez que je chastie les Escossois qui sont allés en Flandre par mon commandement, cela ne se peut faire, puisque je les y ay envoyés. L'alliance que j'ay avec le roy d'Espagne, comme roy d'Escosse, est que je demeure toujours prince neutre, et ay aussi une mesme alliance avec les provinces confederées; si vostre maistre veut louer des Escossois aussi bien qu'eux, pour s'en servir, je luy permettray, et luy en laisseray lever en mes pays comme ils font.

» Et pour le regard de ce que je suis protecteur des estats des Provinces Unies, l'Angleterre a une grande occasion d'en embrasser la protection et deffense; l'on sçait assez que, comme roy d'Angleterre, toutes les Provinces Unies me sont maintenant obligées, et d'aucunes villes engagées pour prest de deniers et secours dont leur a aydé la defuncte royne Elisabeth; toutes-fois je desirerois que fussiez tous en paix. »

Taxis, sur ceste response, supplia le Roy de deputer donc quelques uns de son conseil pour conférer avec luy, faire des ouvertures, et proposer les moyens par lesquels on pourroit parvenir à une bonne paix entre l'Espagne et l'Angleterre.

Le Roy fia ceste negociation au grand amiral d'Angleterre, et au sieur Cecile, ils s'assemblerent à Ampton.

En ceste conference, l'ambassadeur monstra la dexterité de son esprit, et beaucoup de traits de sagesse en la charge qu'il faisoit. Il proposa, et fit plusieurs offres aux Anglois; il descouvrit et sceut à quoy les choses se pouvoient reduire. L'on luy demanda son pouvoir, il dit qu'il n'avoit

rien offert sans commandement; on le pressa de monstrier donc sa commission, il s'en excusa, le pria d'entrer toujours en matiere, et que le Roy son maistre desputeroit et envoyeroit dans un mois d'autres commissaires. Il avoit toutes-fois un bon pouvoir; mais, ayant recogneu les affections de ceux avec qui il avoit conféré, il ne le voulut monstrier. Ceste conference pour lors fut donc rompue, et Taxis s'en retourna en Espagne, avec promesse aux Anglois que son maistre envoyeroit d'autres commissaires pour conclure et arrester le traicté general de paix. Ce qui fut fait, ainsi que nous dirons l'année suivante.

Peu après son retour en Espagne, le connestable de Castille passa par la France, pour aller en Flandre vers l'archiduc. L'on disoit lors que ce voyage n'estoit que pour donner ordre au siege d'Ostende, mais l'on a veu depuis par les effets que c'estoit pour aller en Angleterre donner la derniere main à l'œuvre de la paix, que Taxis avoit commencée.

Le Roy Très Chrestien, adverty de son acheminement par la France, manda au mareschal d'Ornano à Bordeaux de le recevoir avec honneur; ce qu'il fit, et alla au devant de luy, accompagné de plusieurs seigneurs de Guyenne. A son arrivée à Paris, le menu peuple disoit que c'estoit l'ambassadeur des mulets, pource que les deux tiers de ceux qui l'accompagnoient n'avoient point d'autres montures, et luy, estoit dans un carrosse avec les ambassadeurs d'Espagne et des archiducs. Le lendemain il alla au Louvre pour faire la reverence au Roy; il entra d'une façon espagnole et altiere, tous les siens superbement vestus; et approchant de Sa Majesté qui estoit assis dans une chaire, luy fit la reverence mettant un genouil en terre, et le Roy l'embrassa et le leva d'une façon toute majestueuse et d'un fort bon visage. Il dit plusieurs choses au Roy de l'affection qu'avoit son maistre à la conservation de la paix; et le Roy luy fit entendre aussi que tous ses desirs n'estoient que de jouir des fruits de ceste paix, et d'entretenir une amitié ferme et constante avec tous ses alliés et voisins.

Il estoit nuict quand il prit congé du Roy; en traversant la cour du Louvre pour aller voir la Royne, il fit marcher devant luy quarante flambeaux de cire blanche. Après qu'il eut fait la reverence à la Royne, il demanda permission d'aller à Saint Germain en Laye voir aussi monseigneur le dauphin; le Roy l'y fit conduire, et y estant arrivé, il s'esmerveilla de la taille et grandeur de ce petit prince pour son aage, de son œil ferme et sa physionomie. Toute sa suite

entra dans la chambre pour le veoir : les Espagnols furent aussi esmerveillés d'entrer si librement dans sa chambre, qu'ils furent esbahis de l'ouyr parler en son enfance avec tant de jugement.

Le connestable de Castille, après ces visites, prit congé du Roy et s'en alla à Bruxelles, où il fut bien receu des archiducs. Nous verrons en l'an suivant les effets de son voyage. Mais devant que finir ceste année, voyons ce que nous avons peu sçavoir et descouvrir de ce qui s'est passé durant icelle entre les chrestiens et les Tures.

Nous avons dit, sur la fin de l'année passée, que Moysse, duc de Zecelerie, s'estoit revolté en Transsylvanie, que les troupes avoient esté desfaites par le general Baste qui y estoit lieutenant pour l'Empereur, et qu'il estoit sauvé. Au printemps de ceste année, il remit sus nouvelles troupes, aydé des grandes forces que le Turc luy envoya, de grand nombre de Tartares, et de quelques troupes de Polonois. Avec ceste armée il entre derechef dans la Transsylvanie, plusieurs Transsylvains s'adjoignent à luy, et assiege et prend Alba Julia.

Baste donne advis à l'Empereur de l'acheminement de ceste armée, luy demande gens et argent. Après la diette qui fut tenue à Ratisbonne, où l'Empereur avoit envoyé son frere l'archiduc Matthias, et où on luy accorda octante mois de solde selon la matricule de l'Empire, somme d'argent si grande, qu'il n'y a point de memoire que l'Allemagne en ait jamais tant accordé à aucun Empereur. Baste receut argent et nouvelles troupes; le nouveau vayvode de Valachie aussi se joignit avec luy, et leurs troupes assemblées allerent droict contre le duc Moysse. Ils viennent aux mains, et se donnent bataille, de laquelle les chrestiens furent victorieux, gagnerent le champ, cent vingt huit enseignes, quinze canons, et grand nombre de prisonniers. Moysse et quelques uns des siens se sauverent dans Temessvar. Baste estoit resolu de l'assieger, mais les affaires de Hongrie luy firent changer de resolution; il pensoit empescher les Tures de renvitailler Bude, ce qu'il ne put faire; mais ce renvitaillage leur cousta plus de deux mil hommes qui y furent tués.

Sur la fin de ceste année, Mahomet III de ce nom, empereur des Tures, mourut de la peste à Constantinople: la cruauté et les mœurs voluptueuses de ce prince sont autant à detester que quelques traicts de sa justice sont à louer. Il commença son empire par la mort de dix neuf de ses freres qu'il fit estrangler; il fit aussi mourir son fils et sa femme, ainsi que nous avons

dict; il laissa fondre les guerrieres vertus des Ottomans dans les voluptés et les delices, et fut si pusillanime et mesprisé, qu'un seul Escrivain en Asie se revolta contre luy, et fut contrainct de luy donner le gouvernement de la Bosnie. Le mespris qu'avoient les janissaires de luy causèrent plusieurs esmotions dans Constantinople; et alors si les chrestiens se fussent bien entendus, ils eussent bien donné de la besongne aux Tures. Ce prince s'adonna tant à ses voluptés qu'il devint gros comme un muid de vin; sa lubricité pour jouyr à son aise de ses paillardises luy firent rechercher la paix avec l'Empereur Chrestien; il luy envoya mesme des armes et chevaux, pour luy monstrier qu'il vouloit poser les armes. Quelques mois auparavant qu'il mourust, il avoit rescrit et donné advis au Roy Très Chrestien, qu'il avoit privé Mustapha bascha d'estre vice roy de Thunes, et Solyman bascha d'estre vice roy d'Alger, pour les mescontentemens qu'ils avoient donnés à Sadicte Majesté Très Chrestienne, et pour avoir eu intelligence avec des pirates anglois; qu'il avoit aussi commandé à Sinan bascha son grand admiral de les luy amener, affin qu'ils luy rendissent compte de leurs deportemens. Il monstra en cest acte des effets d'une grande et souveraine justice, et fit establir un très bel ordre pour la seureté de la navigation et du commerce des chrestiens par son empire.

Par le mesme ambassadeur, qui estoit un chaours, qui est à dire general ou conducteur d'une caravane, il envoya au Roy la coppie de la lettre qu'il avoit escrite au roy de Fez, qui estoit aussi mahometan, par laquelle il le prioit d'empescher que les François ne fussent achetés et detenus comme esclaves en ses terres, ains s'il y en avoit quelques uns qui l'eussent esté, qu'il les mist en liberté.

Son grand vezir Assan bascha escrivit aussi en mesme temps au roy d'Angleterre, que s'il desiroit l'amitié du Grand Seigneur, qu'il empeschast que les Anglois ne fissent plus de courses dans la mer Mediterranée, sinon qu'il feroit retenir tous les vaisseaux des marchands anglois, qui traffiquoient en son Empire, avec leurs marchandises, lesquelles seroient vendus pour recompenser le dommage que ses subjects auroient receu des pirates anglois.

La principale charge de ce chaours estoit de prier le Roy de ne permettre que les François allassent au service du roy de Vienne d'Austrie, ainsi appelloit il l'Empereur Chrestien, ains de l'empescher, et que si quelqu'un y alloit contre son commandement, qu'il confisquast ses biens, et s'ils retournoient en France,

qu'il les fist chastier , afin de servir d'exemple.

Ce que dessus est pour monstrier quelques traits de la severité de la justice de Mahomet III, lequel n'espargnoit personne. Ayant depossédé ces deux viceroyes sur la plainte qu'en fit le Roy Très Chrestien , de ce qu'ils abusoient de leurs charges ; son grand vezir ne fut pas exempt mesme du garrot. Il se faisoit aussi apporter la teste de plusieurs baschas, et gouverneurs de ses provinces, aux premieres plaintes qu'il avoit d'eux.

Il avoit en estime le Roy Très Chrestien , l'appellant par ses lettres « empereur de France , magnanime et grand seigneur de Jesus Christ ,

terminateur des differends qui surviennent entre les chrestiens ; » aussi les François par tout son empire estoient maintenus , suyvant les traités que le roy François premier avoit faicts avec sultan Soliman , en toute liberté au commerce , lequel ils font maintenant par tout le Levant. Il y a des consuls de la nation françoise , et boutique de marchandises en Tripoly, à Alexandrie , au Caire, à Baruth , et en beaucoup de lieux de son empire.

A ce Mahomet III succeda Amet premier , son fils , jeune enfant. Voilà tout ce qui nous est venu en cognoissance des principales choses qui se sont passées l'an 1603. .

LIVRE SEPTIESME.

[1604] Parlant cy devant des attentats contre la propre personne du Roy, sur ce propos nous avons dict qu'à cause de Jean Chastel, qui avoit osé mettre les mains et porté son meurtrier couteau sur la face du Roy, les peres jesuites furent chassés de Paris, et bannis de tout le royaume, d'autant qu'il se trouva que Chastel avoit esté escolier chez eux, et aussi que le pere Guignard fut trouvé saisy de la question par luy escrite et resoluë, *qu'il estoit licite de tuer les roys et princes qui n'estoient point catholiques.* Par arrest de la cour, Chastel fut tiré à quatre chevaux, et Guignard pendu. Les jesuites furent incontinent mis hors de toutes les villes de France, hors mis de Thoulouse, Tournon et Billon en Auvergne, place episcopale, d'autant que l'evesque de Clermont, dont elle depend, les y avoit établis, comme aussi il avoit faict dans le college de Clermont, en l'université de Paris, maintenant appelé le college des Jesuites : toutesfois par un special commandement qui leur fut faict, ils sortirent de Billon.

Il fut aussi enjoinct au sieur de Tournon de les chasser de sa ville, et ce par saisie de ses biens. Et de faict, s'il n'eust promis, estant à Paris, de les chasser, la cour se fust saisie de sa personne : comme de raison, estant de l'autorité d'icelle, que les arrêts, en tels cas, soient observés par tout. Tous les parlements firent observer cest arrest, comme estant donné en la cour des pairs, et au liet de justice de Sa Majesté Très Chrestienne.

Neantmoins ceux de Thoulouse ne voulurent faire observer cest arrest, après leur reduction en l'obeyssance du Roy, alleguans par toutes raisons, qu'ils ne dependoient pas de Paris, ains avoient leur ressort à part, comme Paris le sien. Surquoy le Roy estant disposé de faire un edict solennel, pour faire observer l'arrest par toute la France, et qu'estant une fois verifié en la cour de Paris, qui est le parlement du royaume dans Paris, tous les autres parlements et cours, comme subalternes, eussent à y obeyr sans contrediet : pource que de faict, tous les autres parlements ne sont que des parlements des pairies anciennes, auxquelles Sa Majesté a oc-

troyé par indulgence telles dispositions de cours, pour le bien de justice au soulagement de ses subjects.

Mais l'intervention du Saint Siege, et le respect que Sa Majesté porte au Saint Pere et à la pieté, arresta cest edict. Depuis, les jesuites ne bougerent d'où ils estoient demeurés, comme par souffrance, pour gratifier de ce Sa Saincteté, en attendant qu'on luy eust faict voir la juste cause de leur dechassement. Ce fut lors qu'ils meirent en lumiere plusieurs apologies, requestes et justifications, notamment le pere Fronton le Duc, et Richeome, tasehants par ce moyen à se remettre. Mais le trouble advenu en Angleterre, entre les prestres catholiques y demeurants et estants Anglois, par le moyen d'un nommé Person, jesuite, y donna un grand empeschement. Ce Person ayant esté faict archevêque avec un pouvoir extraordinaire, usoit de puissance absolue contre les prestres Anglois, les excommuniant et les faisant prisonniers sous sa main, dequoy plusieurs seigneurs et gentilshommes anglois estoient grandement scandalisés, et le peuple catholique romain incommodé et empesché de sa devotion : lesquels, aparavant ceste elevation de Person à ce degré, estoient entretenus doucement sans bruit par leurs maisons, avec la tolerance de la feue royne Elisabeth, laquelle supportoit lesdicts prestres anglois, mais haysoit les jesuites, et abhorroit les puritains et calvinistes, quant à sa personne, combien qu'elle en souffrist quelques uns, d'autant qu'ils estoient François.

Plusieurs, tant de prestres anglois que des jesuites, tomberent en de grands inconveniens quand ils eurent esté ainsi descouverts, et quelques uns d'entre eux en souffrirent la mort, selon la forme de justice que gardent les Anglois pour cela.

A raison de quoy plusieurs prestres anglois se resolurent, par l'advis et support de quelques seigneurs et gentilshommes catholiques romains, d'en advertir Sa Saincteté, affin d'y vouloir donner ordre.

Ce qui faisoit roidir les prestres anglois contre Person, fut le conseil de quelques docteurs de

Paris, de la maison de Sorbonne, lesquels, consultés par quelques prestres anglois pour ceste affaire [possible ne leur posant pas bien le fait] declarent par opinion magistrale ladicte excommunication nulle, et en baillerent leurs seings.

Cela offensa justement le saint pere, car ce qu'il avoit ordonné un archipreste n'estoit que pour supporter l'exercice privé de la devotion catholique par les maisons des seigneurs, gentils-hommes et bourgeois puissants et commodes, d'autant que le nom d'evesque ne se pouvoit bailler sans tiltre et diocese, n'y d'archevesque sans district et province.

Et ce par l'advis et à l'instance du bon cardinal Polus, Anglois, resté de tous les prelates anciens de l'Angleterre, du temps qu'elle estoit encores obeyssante au Saint Siege.

De ce, la faculté de theologie de Paris estant consultée, il se trouva qu'elle n'y avoit point passé, ains que c'estoient advis particuliers seulement, lesquels aussi n'avoient pas bien esté informés du fait, ce qui leur servit d'excuse valable.

Sur ce subject, le pape fait venir Person à Rome, pour luy rendre raison de sa charge : il y va ; mais trouvant près de Sa Saincteté quelques jesuites en grade et grace, il trouva moyen par eux que les prestres anglois qui le suivoient de près pour justifier leurs plaintes devant Sa Saincteté, ne fussent recus à s'y presenter : ains comme excommuniés, et qui avoient excédé les limites de son excommunication, furent arrestés prisonniers, où ils demeurèrent deux ans tout entiers, jusqu'à ce que finalement Sa Saincteté, ayant cogneu la source du mal, s'offensa de la procedure dont avoit usé Person et les autres qui le soustenoient et luy adheroient.

En ce temps aussi la republique de Venise avoit interdit aux jesuites la demeure dans leurs terres : et semblablement quelques cantons de Suisses leurs voisins, pour causes particulieres de certains d'entre eux.

Tout cela donc avoit un peu refroidy le pape à present seant, de presser plus particulièrement leur retour et restablissement dans la France, mais estant enfin requis, et luy ayant esté remontré :

Qu'un ordre approuvé par les decrets des papes precedents ne se revoque jamais.

Qu'il importoit que les peres jesuites, qui sont très utiles pour instruire la jeunesse en ce qui est de la pieté et des bonnes mœurs, fussent restablis en France.

Que tout un ordre de religieux ne pouvoit

patir pour un desordre fait par un particulier.

Qu'en tous estats, de tout temps, il estoit advenu semblables alterations.

Et que les religions estoient comme petits estats, desquels toujours quelque membre particulier se desvoioit de son propre mouvement, ou s'eslançoit à une particuliere impression sur les autres membres.

Le Pape, sur ceste remonstrance, se resolut de faire prier le Roy à ce qu'il usast envers eux de clemence royale, pour oublier l'injure à luy faite par ce miserable Chastel, tres meschant escolier, qui s'estoit laissé emporter à la tentation de soy mesme, par la propre instigation de son meschant naturel.

Pour cest effect, le pere Mayo, Provençal de nation, homme entendu, grave, et d'un jugement très grand, vint à Paris lors que pour Sa Saincteté estoit nonce l'evesque de Vicence, à present cardinal.

Lediet sieur nonce et le pere Mayo firent au Roy les remonstrances, instances et requisitions telles qu'ils avoient eu charge, et s'en acquiterent très dignement.

Le Roy, qui a tousjours receu d'un œil de clemence ceux qui s'humilient, receut le pere Mayo avec toute benignité, et luy promit une partie de ce qu'il luy demandoit : mais il luy dit qu'il failloit en communiquer à messieurs de la cour de parlement, dont les arrests ne se pouvoient pas aysement revoquer ; et toutesfois qu'il y apporeroit tout ce qui luy seroit possible.

Le pere Mayo demeura en cour sur ceste response, allant partout où le Roy estoit, pour voir, avec le conseil de Sa Majesté, ce qui se pourroit faire pour leur restablissement.

Mais le Roy tenoit tousjours son principe, qui estoit de conserver ceste digne justice de son souverain parlement de la cour des pairs à Paris. Il disoit au pere Mayo sur ces poursuites : *Ce sera à temps, je vous rendray content.*

Le pere Mayo estant allé à Lyon, suivant le Roy lors de la guerre de Savoye, il s'enhardit de dire à Sa Majesté, parlant de ce mot de *temps*, « que les femmes avoient neuf mois pour enfanter, et qu'il estoit bien temps que Sa Majesté enfantast ce restablissement qu'il demandoit pour leur ordre, comme il l'avoit permis. » Et reprenant ce mot « vous avez dit *en temps*, sire, et il est temps, car il y a neuf mois que l'avez promis : les femmes accouchent au bout des neuf mois. »

A ce mot le Roy repartit : « Comment, pere Mayo, ne savez vous point encores que les roys portent plus long temps que les femmes ? » A cest apophtegme ny eut point de response, et en

cela le pere Mayo monstra qu'il avoit de l'esprit, mais le Roy lui dit : « qu'il les contenteroit, et qu'il ne s'en donnast plus de peine. » Tellement que dès lors le pere Mayo, partant de Lyon, prit son retour vers le protecteur de leur ordre qui estoit en Avignon, qui fut très content des promesses que le Roy avoit faictes de les restabliir en temps.

L'exécution des promesses de ce restablisement au contentement des jesuites estoit un peu longue. Ny les oppositions qui s'y faisoient, ny les petits livrets qui couroient entre eux, ne leur firent pourtant changer de resolution, ny discontinuer leur poursuite; ils tentent toutes voyes; il ne se presente occasion qu'ils ne parlent ou fassent parler ceux qui les supportoient : leurs comportements, leur submission envers les parlements, leurs protestations qu'ils estoient François, qu'ils ne seroient jamais autres, l'utilité qu'ils apportoient pour l'instruction de la jeunesse, leur constance à demander leur restablisement, avec tant de livrets sur ce sujet publiés par ceux qui les affectionnoient, firent qu'ils obtindrent de Sa Majesté, au voyage qu'il fit à Metz, ainsi que nous avons dit, assurance de leur retour, avec commandement au pere provincial Armand, et au pere Coton, grand predicateur, et excellent en l'art de persuader, duquel le Roy avoit ouy parler, de le venir trouver à Paris.

Le pere Coton, à ce commandement, vint à Paris avec le pere provincial Armand et le pere Alexandre, trouvent toutes choses non seulement faciles; mais du tout par dessus les esperances qu'ils en avoient conceues, car le Roy prit en telle affection le pere Coton, aussitost qu'il l'eut veu, qu'incontinent il ne se faisoit rien qu'il n'y fust appelé. Il prescha à Fontainebleau premierement, lieu propre pour mieux estre veu de toute la cour, puis après dans Paris, où il n'y eut bonne paroisse qui ne l'ait désiré ouyr, et où il ne fust prescher, et de faict aussi il a une grace attrayante, qu'on ne se peut lasser de l'escouter.

Enfin ils poursuivent si bien Sa Majesté, que leur retour leur fut accordé en France sous certaines conditions, et l'edict fait pour leur restablisement, nonobstant toutes les oppositions faictes à la cour pour en empescher l'entherinement, fut verifié au commencement de ceste année, et furent leurs colleges restablis à Lyon, Rouen, Bourges et Dijon.

Le sieur de la Varenne, controlleur des postes, et à present gouverneur du chasteau et ville d'Angers, qui aimoit ceux de ceste compagnie, supplia Sa Majesté d'en fonder de nouveau un

college dans La Fleche, en Anjou, avec pareil privilege que les autres universités de ce royaume, ce que le Roy fit de fondation royale, et leur donna sa propre maison, avec pensions, pour l'instruction de bon nombre de jeunes gentils-hommes que Sa Majesté vouloit y estre nourris et instruits en toutes professions, langues et exercices.

Ceux de Bordeaux, peu auparavant, estoient rentrés dans leur couvent pour prescher, mais non pas pour faire leçon dans leur college.

Ils revindrent aussi à Paris dans leur couvent de Sainct Louys près Sainct Paul, et eurent main levée de tous leurs biens et de leur college de Clermont en l'Université.

Poitiers, Amiens et autres villes qui ne s'estoient peu accommoder avec eux auparavant qu'ils fussent chassés, à leur restablisement pourchasserent et obtindrent du Roy permission de les recevoir dans leurs villes et de leur donner des colleges.

Voylà ce que leur apporta la clemence du Roy et sa faveur. Il prenoit grand contentement en leurs predications, aussi les meilleurs predicateurs de leur ordre vindrent à Paris. Le pere Gontier, personnage docte et judicieux, qui ne manque nullement des parties d'eloquence necessaires à un bon predicateur, sans fard ny ostentation, mais allant simplement d'une naïve candeur et d'un bel esprit, prescha le caresme à Saint Jean en Greve. Les peres Alexandre, Large-Baston, Machault et autres, prescherent en diverses eglises et paroisses de Paris.

Telles sont les vicissitudes des choses, dont la providence de Dieu se magnifie en elle mesme, et la providence des hommes se manifeste en leurs actions signalées, et surtout des roys et princes qui sont les images vives de la Divinité, auxquels Dieu a conféré à chacun pour son temps sa propre puissance.

Durant toutes ces grandes faveurs royales, le pere Coton ne laissa pas d'experimenter les desfavours particulieres; car, retournant un soir assez tard vers la fin du mois de fevrier, et passant par la rue du Pont Neuf pour aller au Louvre, il se trouva des pages et laquais qui luy donnerent des coups d'espée, après l'avoir demandé à la portiere du carrosse, où il s'estoit présenté, dont toutesfois il ne receut qu'une grande blessure dans l'espaule droicte tirant vers le col à la gorge : le coup fut si heureux pour luy, qu'il ne luy offensa aucune partie noble, et peu de temps après il en fut guery par la grace de Dieu.

La recherche de cest assassinat fut faicte avec toute diligence; neantmoins le Roy seul discer-

na incontinent d'où cela pouvoit estre venu.

Les pages et laquais de la cour avoient esté fouettés par commandement, et ce pour l'insolence qu'ils faisoient de crier avec derision : *Vieille laine, vieil Coton*; non toutesfois sur aucune plainte qu'en eust faicte le pere Coton, mais sur celle qu'en firent quelques princes et seigneurs; or ceux qui disoient que ce coup estoit premedité des ennemis des jesuites furent trompés, et le seul advis de Sa Majesté, qui jugea qu'il ne venoit que des pages et laquais, fut trouvé vray. Quelques uns furent pris et interrogés, le Roy mesme entendit l'examen; ils s'excuserent et dirent que ce n'estoit point eux: puis après, qu'ils ne vouloient que frapper le cocher, auquel ils avoient crié qu'ils se reculast, et qu'il les blesseroit, approchant son coche si près de la muraille, ce qu'il n'avoit voulu faire, et pensant frapper le cocher auroient frappé le pere Coton. Ils se couvroient d'un sac mouillé, comme on dit, contre la pluie; et si le pere Coton n'eust mesme instamment supplié le Roy de leur vouloir pardonner, leur affaire eust esté mal: mais nonobstant ces supplications ils furent chassés de la cour, et défense à eux de jamais s'y trouver sur peine de la vie.

Le murmure de ceste blessure fut grand, le Roy donna incontinent tel ordre que tous ces bruiets s'appaiserent, et augmenta de plus en plus les faveurs qu'il faisoit aux jesuites; il voulut mesme donner un evesché au pere Coton, qui, sur ceste offre, fit un traict d'estat qui est revenu au bien de son ordre, assavoit de ne l'accepter.

Ainsi le retour des jesuites leur fut aussi ou plus heureux et glorieux pour eux, que leur bannissement ne leur avoit apporté d'incommodité en leurs affaires. Aussi leur general et leurs compagnons qui sont auprès du Pape ne furent oublieux d'en faire remercier et gratifier le Roy par Sa Saincteté et par tous leurs amis.

Cest ordre des peres jesuites a esté extrêmement necessaire en ces derniers temps à cause des nouveautés des sectes diverses et schismes qui se sont eslevés en la chrestienté; aussi certainement la providence de Dieu l'a suscité, veu la grande cognoissance qu'ils ont des langues, arts et sciences, penetrants par tout outre et au dessus de la sainte theologie [à laquelle seule s'addonnent et exercent les autres ordres de religieux] jusques à la recherche des profondeurs de Satan pour les miner et sapper totalement de fonds en comble, affin d'en oster les abus qui endorment les plus beaux esprits purement et les ensorcellent miserablement; où, dis je, ce

digne et grand ordre s'y est si heureusement employé, par les escrits des peres, que c'est une admiration de l'œuvre de Dieu par leurs mains, en toute la chrestienté.

Mais outre tout cela ils ont fait et font encores journellement de grandes peregrinations par mer et par terre, qui justifient combien ils sont esloignés du blasma que les sectaires donnent aux religieux, d'estre des ventres paresseux, veu que les peres jesuites, cordeliers et jacobins ont reconquis à Dieu une infinité de peuples dans les grands et puissants royaumes des Indes orientales, comme ceux de Mogor, Ormus, Canor, la Chine, le Japon, et enfin peuplé tout le Perou et les Indes occidentales de chrestiens, là où Dieu a faict des miracles par eux en toutes ces contrées: aussi ils ont esté menés et conduicts infailliblement à cest effect par l'esprit de Dieu, pour accomplir ce que dit Nostre Seigneur à l'Evangile, qu'il faut que l'Evangile soit presché par tout le monde avant le dernier jour de la consommation du siecle.

Quant au Perou, c'est un royaume contenant près de quatre mil lieues d'estendue, aussi bien en longitude comme en latitude, tant depuis Carthagene par la mer jusques à Chille, que depuis Saincte Marie par la terre jusques à Paraguay; il est de très bon air, bien peuplé, abondant en vignes et oliviers, mines d'or, d'argent, d'esmeraudes et de perles; les peuples d'assez bon naturel par endroicts, de bon esprit et dociles, dont il y en a plus de trois millions de chrestiens.

Il y a huit colleges de jesuites, un novitiare, sept retraictes et deux seminaires d'Espagnols en la nouvelle Grenade; on est encores après à y dresser trois seminaires d'Indiens gentilshommes. En ces lieux là les conversions chrestiennes sont admirables, il s'y faict des confrairies et congregations de Nostre Dame avec un merveilleux progrès, et de grandes aumosnes, tellement que tels y donnent tout leur bien, pour puis après estre nourris avec les pauvres, comme pauvres du leur propre.

Il s'y trouve des aveugles indieus, qui se rendent capables de monstrier la foy chrestienne aux autres par catechismes; à quoy ils acquierent une merveilleuse dexterité; et retiennent tout ce qu'ils oyent par une fecondité incomparable de bonne memoire.

Dans le Cusco, les peres jesuites firent aussi cognoistre de quelle fidelité ils servoient le roy d'Espagne; il y avoit de grandes conjurations contre son conseil, et le vice roy qui y commandoit; mais un recteur de leur college, lors envoyé selon leur ordre, fit tant qu'il ramena tous

les conjurés à leur devoir, et appaisa le peuple qui s'estoit esmeu à sedition.

Or les peres jesuites, après avoir acquis à Nostre Seigneur plusieurs peuples dans le Perou, comme les Tamacoques, les Quirinquants, les Amoustres, les Moparocoques, les Iuraques, les Atouchigastes, les Diaquites, les Poulars et Chubens, le Tucuman avec leurs Curaques et Cachiques, ils se resolutent de passer plus outre, entre autres le pere Diego de Samaniegue, aagé de soixante ans et plus, affin d'aller depuis les grandes costes de la montagne Cordeliere, et de la montagne des Charques, aux rivieres de la mer de la Tramontane, où ils ont decouvert des royaumes de nains, comme pigmées, des Amazones et des Negres comme tac; et le royaume des Paretas, des Paropesques et Escarais, où le diable apparoist visiblement aux Indiens, et les presche pour les empescher d'estre chrestiens. En tous ces pays de très grands miracles s'y font d'ordinaire, par la grace de Dieu, par les prieres des peres jesuites, avec plusieurs visions admirables de Nostre Seigneur, et d'un erucifix qui a parlé, et de la sainte Vierge qui s'est aussi manifestée. Mesme les peres allants par des pays incogneus au milieu des deserts, en une chaleur de temps intolerable, il se trouva un homme garny de fruiets d'esté en pleine campagne, qui leur donna à manger et à boire, dont n'y avoit aucune apparence que ce fust un homme de la terre, pource qu'en ces endroits là totalement elle est inhabitable, et par où personne n'avoit jamais passé. Une infinité de belles choses s'y font tous les jours pour l'augmentation du regne de Nostre Seigneur, qui sont descrites dans les relations espagnoles et italiennes imprimées, que les peres jesuites envoient tous les ans de ces pays là, auxquelles je renvoye la curiosité du lecteur.

Dans Manille, ville principale des isles Philippines, aux Indes orientales [nommées Philippines par le roy Philippes deuxiesme d'Espagne, dernier mort], il y a aussi des colleges de jesuites et des congregations auxquelles des jeunes gens sont exercés pour servir un jour à l'église. Une infinité de merveilles se peuvent dire des apparitions, guerisons et conversions qui y sont advenues et adviennent continuellement en ces lieux là: la seule imposition de l'Evangile sur les testes des malades moribonds en a guery et remis plusieurs en pleine santé; le nom de Jesus seul prononcé en a ressuscité de mort à vie, et le nom de Marie a fait des operations merveilleuses. Il s'est trouvé, ces dernieres années, un catalon, c'est à dire prestre en langue indienne, lequel, bien qu'il fust aveugle, sçavoit

discerner le nombre de ses auditeurs, ayant esté fait catechiste depuis s'estre converty.

Il y a plusieurs residences dans ces isles, outre Manille, à sçavoir: *Antipolo, Zebore, Bohol, Samar, Du Lac, Anlagaban*. Ce mot de residence est pris pour maison continuelle, comme le mot de retraite est pris comme pour un hermitage ou prieuré.

Les peres jesuites ont esté si diligents pour estre plus aisement entendus de ces peuples là, qu'ils ont reduit par art de grammaire leurs langages, entre autres la langue *aymare*, qui est la plus noble.

Si le peuple de ces isles leur est redevable pour tant de biens spirituels qu'ils leur ont decouverts, et communiqués par la volonté de Dieu, le Mogor, le Japon et la Chine, qui sont de très grands et puissants empires dans le pays de l'Orient meridional, leur en ont aussi beaucoup d'obligation.

Car au royaume de Mogor, qui est entre le fleuve Indus et le fleuve Ganges, ils y ont esté prescher l'Evangile, sans crainte de peril ny de martyre, et ont tellement travaillé pour le bien spirituel des ames de ces peuples, que le roy, nommé *Mahomet Zelabdin, Echebar*, descendu de la lignée du grand *Tamburlam*, faict maintenant librement nourrir ses enfans au christianisme, et luy faict estat d'assister au service en grande reverence, nonobstant les *mullas*, qui sont leurs prestres, ny leurs *gioges*, qui sont religieux, ny les *brachmans*, qui sont leurs curés.

Quant au Japon, nonobstant les rigueurs du taicosma, les guerres de Caray et les troubles des cinq regents contre le Daifusame, empereur aujourd'huy de la Tenze, siege principal de l'empire du Japon, mesme nonobstant la mort regrettable du sieur Augustin, grand pilier de la chrestienté du Japon, neantmoins les peres jesuites ne se sont jamais estonnés ny lassés de bien faire dans Meaco, Amacusa et autres peuples, où ils ont leurs residences, nonobstant toutes les oppressions qui leur y ont esté faites, ils ont baptisé par fois plus de vingt cinq mil personnes d'un de ces peuples seuls. Le tono [qui est le grand prevost du Japon], lequel les persecutoit, fut mesme converty par eux.

Ce qui fut cause et servit d'argument à la conversion de ces peuples, fut que le *Taicosama* fut faict *Came*, c'est à dire Dieu en leur langue, et sa statue erigée comme celle de Nabuchodonosor pour estre adorée. Les peres jesuites, sur ce subject, prirent occasion de dire à ces peuples, que les *Taicosamas* n'avoient esté que des hommes, et ne pouvoient estre *Cames*:

ce qu'ils recogneurent par les vives raisons qui leur furent preschées.

Une vision aussi advint d'une croix quiesmeut ces peuples là de vouloir estre baptisés, et renoncer aux *Canes* et *Pagodes*, qui sont leurs dieux et leurs saints.

En la Chine, royaume très grand et fort civil, sept des peres jesuites furent envoyés du Japon, lesquels du commencement s'habillerent en *bozes* [qui sont les prestres des *Pagodes*, dieux des Chinois], et n'y furent pas bien venus à cause de leurs habits : mais depuis, les peres s'adviserent de s'habiller en lettrés, à la mode du pays, lesquels ont un habit honorable. Et en ce faisant ont esté fort bien receus.

En ce temps y regnoit un empereur nommé *Vanlie*, douziesme de ce nom. Un seigneur, nommé *Tayso*, leur fit prendre cognoissance avec le *pinpu* ou president de *Nanguin*, qui est une des cours ; l'autre cour est *Paquin*.

Les Chinois appellent dieu *Thaiquée*, et l'ont compris par le moyen de la mathematique. Mais les peres jesuites leur ont enseigné comme il faut entendre leurs propres livres *de medio sempiterno*, qu'ils appellent *Thahiquithu*, c'est à dire divinité.

Toute leur science est en *hethu*, qui est le point, *cosciu* la ligne, *pecca* la superficie, comme les rabbins disent *pecca* et *quiesciu* la profondeur. Ils ont des *mandarins*, qui sont les docteurs d'éloquence ; des *quiugins*, qui sont les gradués ou licenciés.

Il y a treize provinces, et deux cours en chaque province, un *tulan*, qui est vice roy, et un *tauly* qui est president : ils appellent *mangins*, c'est à dire barbares, ceux qui ne sont pas honnestes. Ils ont des vierges vestales dédiées à perpetuelle virginité. Ils font grand estime des femmes veufves qui ne se remarient point. Leurs jeunes sont des'abstenir de toute chose animée, et de tout ce qui en procede, autrement ils mangent et boivent à toute heure. Ils appellent *tangins* les predicateurs. Leur langue est difficile, estant de monosyllabes et d'equivoques avec synonymes qu'ils entassent les uns sur les autres, ce qui engendre confusion : toutesfois le pere Ricchi l'a reduite en art, et en a faict un dictionnaire.

Le plus difficile est que les *mandarins* ou *lettrés* usent de jargon comme les blanches, tellement qu'ils ne s'entendent pas souvent eux memes.

Neantmoins ils ne laissent d'estre capables, et fort desireux d'entendre la doctrine de la foy, et honnorent de tout temps une vierge qu'ils disent avoir enfanté, et l'appellent en leur lan-

gue *Schim mu ni an ni an*, c'est à dire *sainte mere, et royne des roynes*.

L'empereur de la Chine voulut voir les peres jesuites en ces dernieres années, le pere Ricchi, et le pere Catanée et le pere Sebastien Fernandez y allerent, dont nous ne sçavons encores à present ce qui est advenu. C'est une merveille des succès que faict cest ordre des jesuites pour la chrestienté, et des longs et estranges pelerinages qu'ils font, dont ils viennent à bout. Voylà assez parler d'eux pour ce coup.

Au commencement de ceste année, il courut un bruit par la France que deux gentils hommes avoient rencontré en Champagne un homme qui se disoit Juif, lequel estoit encores du temps de la passion de Nostre Seigneur Jesus Christ, mesme qu'il leur avoit dict plusieurs choses ; mais, pource que cela n'est qu'un ouy dire, j'ay adjousté icy la traduction d'une lettre en allemand, imprimée à Leyden l'an 1602, par laquelle on pourra conjecturer ce qu'il aura peu dire aux deux gentilshommes. Sur l'inscription de la lettre est escrit : *En verité, je vous le dis, il y en a icy aucuns qui ne gouteront point la mort, jusques à ce qu'ils voyent venir le fils de l'homme en son royaume*.

« Monsieur, n'ayant rien de nouveau à vous escrire, je vous feray part d'une histoire estrange que j'ay apprise il y a quelques années. Paul de Eitzen, docteur en theologie et évesque de Schleswig, homme de foy et recommandable pour les escrits qu'il a mis en lumiere, depuis qu'il fut esleu évesque par le duc Adolphe de Holstein, m'a quelquefois raconté, et à quelques autres, qu'estudiant à Witemberg, en hyver l'an 1542, il alla voir ses parents à Hambourg, et que le prochain dimanche au sermon il vid, vis à vis de la chaire du predicateur, un grand homme ayant de longs cheveux qui luy pendoient sur les espauls, et pieds nuds, lequel oyoit le sermon avec une telle devotion, qu'on ne le voyoit pas remuer le moins du monde, sinon lorsque le predicateur nommoit Jesus Christ, qu'il s'inclinoit et frappto la poitrine, et souspiroit fort ; il n'avoit autres habits en ce temps là d'hyver que des chaules à la marine, qui luy alloient jusques sur les pieds, une juppe qui luy alloit sur les genoux, et un manteau long jusques aux pieds ; il sembloit, à le voir, aagé de cinquante ans. Ayant veu ses gestes et habits estranges, Paul de Eitzen s'enquit qui il estoit ; il sceut qu'il avoit esté là quelques semaines de l'hyver, et luy dict qu'il estoit Juif de nation, nommé Ahasuerius, cordonnier de son mestier ; qu'il avoit esté present à la mort de Jesus Christ, et depuis ce temps là tousjours demeuré en vie, pendant

lequel temps il avoit esté en plusieurs pays ; et, pour confrontation de son dire, rapportoit plusieurs particularités et circonstances de ce qui se passa lorsque Jesus Christ fut pris, mené devant Pilate et Herode, et puis crucifié, autres que celles dont les historiens et evangelistes font mention : aussi des changements advenus es parties orientales, depuis la mort de Jesus Christ, comme aussi des apostres, où chacun d'eux a vescu et souffert martyre, de toutes lesquelles choses il parloit fort pertinemment. Paul de Eitzen s'esmerveilla encores plus du discours que de la façon estrangere du Juif, et chercha plus particulièrement occasion de parler à luy ; finalement l'ayant accosté, le Juif luy raconta que du temps de Jesus Christ il demouroit en Jerusalem, et qu'il persecutoit Jesus Christ, l'estimant un abuseur, l'ayant ouy tenir pour tel aux grands prestres et scribes, n'en ayant autre particuliere cognoissance, et qu'il fit tout ce qu'il put pour l'exterminer.

» Que finalement il fut l'un de ceux que le menerent devant le grand prestre et l'accuserent, et crierent qu'on le crucifiast, et demanderent qu'on le pendist plustost que Barrabas, et firent tant qu'il fut condamné à mort ; que la sentence donnée, il s'encourut aussitost en sa maison, pardevant laquelle Jesus Christ devoit passer, et le dict à toute sa famille, affin qu'ils le vissent aussi ; et prenant en ses bras un de ses petits enfans qu'il avoit, se mit à sa porte pour luy monstrer. Nostre Seigneur Jesus Christ, passant chargé de sa croix, s'appuya contre la maison du Juif, lequel, pour monstrer son zele, courut à luy, et le repoulsa avec injures, luy montrant le lieu du supplice où il devoit aller ; lors Jesus Christ le regarda ferme, et luy dict ces mots : *Je m'arrestera y et reposera y, et tu chemineras.* Aussitost le Juif mit son enfant à terre, et ne put arrester en sa maison. Il suivit et vit mettre à mort Jesus Christ. Cela faict, il luy fut impossible de retourner en sa maison ny en Jerusalem, et ne revit plus sa femme ny ses enfans. Depuis ce temps là il avoit tousjours esté errant en pays estranges, sinon environ cent ans il fut en son pays, et trouva Jerusalem ruynée, de sorte qu'il ne cognoissoit plus la ville ; qu'il ne seavoit ce que Dieu vouloit faire de luy, de le retenir si long temps en ceste miserable vie, et s'il le vouloit peut estre reserver jusques au jour du jugement, pour servir de tesmoin de la mort et passion de Jesus Christ, pour tousjours davantage convaincre les infidelles et ateistes. De sa part, il desiroit qu'il pleust à Dieu l'appeller. Outre cela, Paul de Eitzen et le rector de l'eschole de Hambourg, homme docte et bien versé es his-

toires, confererent avec luy de ce qui s'estoit passé en Orient depuis la mort de Jesus Christ jusques à present ; dont il les satisfit, de sorte qu'ils en estoient esmerveillés. Il estoit homme taciturne et retiré, ne parloit point si on ne l'interrogeoit ; quand on le convioit, il y alloit, beuvoit et mangeoit peu ; si on luy bailloit quelque argent, il ne prenoit pas plus de deux ou trois sols, et tout à l'heure les donnoit aux pauvres, disant qu'il n'en avoit que faire pour lors, et que Dieu auroit soin de luy. Tout le temps qu'il fut à Hambourg on ne le vid point rire. En quelque pays qu'il allast il parloit le vulgaire ; lors il parloit le saxon, comme s'il eust esté natif de Saxe ; plusieurs hommes de divers pays allerent à Hambourg pour le voir, et en furent faicts divers jugements ; le plus commun fut qu'il avoit un esprit familier. Paul de Eitzen ne fut pas de ceste opinion, d'autant que non seulement il oyoit et discourroit volontiers de la parole de Dieu, mais aussi ne pouvoit endurer un blaspheme, et s'il oyoit jurer, il monstroit un zele avec despit et pleurs, disant : O miserable homme, miserable creature, comment oses tu ainsi prendre en vain le nom de Dieu et en abuser ? Si tu avois veu avec combien d'amertume et de douleurs Nostre Seigneur a enduré pour toy et pour moy, tu aymerois mieux souffrir pour sa gloire que de blasphemer son nom. Voylà ce que j'ay appris de Paul de Eitzen et de plusieurs autres personnes dignes de foy, à Hambourg, avec autres circonstances.

» A Schleszwig le 9 juin 1564. »

L'an 1575, le secretaire Christofle Ehinger et M. Jacobus, revenants de poursuivre le payement de ce qui estoit deu de reste par le roy d'Espagne au duc Adolphe de Holstein, et aux gens de guerre qu'il mena l'an 1572 au duc d'Albe aux Pays Bas, passerent à Heszvig, où ils affermerent avoir veu le mesme homme à Malduit, et en presence de plusieurs personnes avoir parlé à eux, et qu'il parloit bon Espagnol.

Il y en a qui disent l'avoir veu dans Strasbourg, et qu'il dict aux seigneurs de Strasbourg qu'il y avoit deux cents ans qu'il passa par leur ville, et qu'ils regardassent dans leurs registres où ils en trouveroient un acte : ce qui fut faict, et le trouverent ainsi, de quoy tous furent grandement esmerveillés. Il leur dict aussi qu'il n'avoit plus qu'à parachever les parties occidentales, tant contingentes et terres fermes que isles, pour estre à bout de son pelerinage, et que lors le jugement viendra. Aussitost qu'il entre en un pays, il en entend la langue, et ainsi est mescogneu pour tel qu'il est.

Plusieurs ont disputé de cest homme et de son histoire *pro et contra* ; les uns afferment qu'il est vray homme naturel, les autres, niants cela, disent que c'est un spectre mauvais, comme il est rapporté par leurs raisons. Ceux de l'affirmative disent que la vie des hommes n'est pas si expressement déterminée, que les uns ne vivent plus que les autres, jusques à cent et six vingts ans sous un mesme climat.

Ils alleguent pour cela les exemples des monts Pirennées, où il y a des hommes qui sont venus de la memolre de nos peres à cent cinquante ans, et en avons veu un qui disoit avoir esté dès l'an 1482, et est parvenu jusques au regne du Roy à present regnant, et n'est mort que depuis quelques années.

Il se tenoit à Goust, village de douze maisons, dans les montagues au dessus d'Aigues Caude, à trois lieues d'Espagne sur Laruns, bourg fameux dans le pays de Bearn.

Ceux qui tiennent l'affirmative disent que du temps de Charlemagne a esté le bonhomme des Temps [dont est fait mention en son histoire], lequel a vescu plus de trois cents ans.

Ils employoient les Macrobiez, peuples dessous l'équateur, lesquels vivent plus de six cents ans, au recit des naturalistes.

Ils recitent l'isle de Iambolus au dessus des Hyperborées, où les hommes s'ennuyent de trop vivre, et ont une herbe de laquelle mangeants ils meurent comme en dormant, dont aussi par cas semblable est le proverbe de *Sardonius risus*, à cause d'une herbe telle qui estoit là jadis, de laquelle ceux qui en mangeoient mouroient en riant.

Ils prennent des paracelsites certaines allegations de *vitâ longâ*, disant qu'il y a au monde un bois, c'est à dire un *arbre de vie*, qu'ils appellent autrement *le pain de misericorde* ; qui-conque en mange vit tant qu'il veut.

Ils recitent à ce propos les *Sylfes* et les *Nymphidides*, qu'on appelle autrement fées, et entre autres une *Alga*, qui estoit jadis au pays de Piedmont, laquelle mesme a escrit des predicions.

Ils font distinction de la vie des Eliens et Enochins, dont ils disent estre un grand art entre les cabalistes, de produire la vie des hommes jusques à saturnité de jours.

Ils rapportent la fable d'Oëta, roy des Colches, renouvelé, comme il se dict en poesie, par l'artifice de Medée. Les noms donnent à entendre le sens mythologique, duquel nous nous abstenons pour ceste heure.

Ils racontent d'un homme qui par artifice a prestendu se rendre immortel [dont est la memoire

recente], mais non sans mourir premierement, qu'ils accommodent du mieux qu'ils peuvent à leur sens.

Ils mettent en ligne de compte la vie prodigieuse d'un Artefius, lequel a esté jusques à mil tant d'ans par son art.

Ils alleguent de Messahalach, astrologue arabe, qu'il y a moyen de passer outre l'effort des estoiles fixes qui sont de violente nature, et lors on retourne aux premieres revolutions. Cardan dilate ceste raison au livre de *aternalitatis Arcanis*.

Ils disent plus, que si l'*Alcockeden*, qui est le donateur des ans, se rencontre avec l'*Hyleg*, qui est donateur de la vie avec la conformité de la nature, le prenant sur la sphere superieure qui est le premier mobile et par dessus le firmament, l'effect s'en ensuit tel que d'une vie très longue.

Ils referent le moyen des cabalistes de faire refection des infortunes sur le *Gamayeu*, qui est appelé par les paracelsites *Alreunan*, le sujet propre en est exempt.

Ils alleguent aussi la sentence de Nostre Seigneur. Qu'il y en auroit lesquels ne gousteroient point la mort jusques à tant qu'il viust en son regne.

Ils disent que prenant cela pour saint Jean selon aucuns theologiens, ils peuvent en faire consequence pareille pour les autres.

Ils produisent saint Hippolyte au livre de *Antichristo*, qui dict que saint Jean sera Enoch et Elie pour combatre l'antechrist quand il sera apparu ; et font consequence qu'aussi il en aura trois en tesmoignage des impietés judaïques, à sçavoir, Pilate, Malchus, et cestuy cy.

De Pilate il y a certaine histoire dans Vienne en Dauphiné, qu'il est dans le puits de la tour de Pilate, où il est entendu crier et faire ses hurlements.

Ils eitent le passage de l'Apocalypse, où il est dict que les hommes meschants demanderont la mort, et elle s'enfuira d'eux.

Pour toutes ces raisons, les affirmants tiennent que c'est un vray homme tel qu'il se montre, et qu'il est condamné à ceste peine jusques au jour du jugement.

Touchant Malchus, Dominique Auberton de l'ordre de Sainct François a escrit, qu'estant en Jerusalem l'an 1507, en la compagnie d'un évesque nommé Touque, et autres seigneurs chrestiens qui y estoient allés en pelerinage, ils furent au lieu nommé *Atrium Pontificis*, d'où ils descendirent quarante trois degres, et entreurent dans une grande cohorte si longue, qu'un homme en deux traits de boulle ne sçauroit tirer

d'un bout à l'autre, où on leur ouvrit une porte d'un cachot auquel ils entrèrent et virent un homme qui leur dict qu'il s'appelloit Malchus, lequel estoit rousseau, long de visage, avec une grande barbe, aagé de trente cinq à quarante ans, vestu de drap blanc, sa robe faite à l'esguille, estant dans terre jusques au nombril, à moitié du ventre, lequel ne parloit qu'aux chrestiens; et que l'evesque Touque luy demanda ce qu'il faisoit, lequel Malchus luy respondit, *sic respondes Pontifici*, avec plusieurs autres paroles, en allemand et latin, disant audict evesque et à ceux qui estoient avec luy, le lieu d'où ils estoient, leur parenté, les nommant tous par nom et surnom, leur demandant aussi quand seroit le jour du jugement. Que ledict Malchus ne parle qu'aux chrestiens, a tousjours la veue baissée, et se frappe la poitrine, faisant plusieurs autres choses qu'il raconte sur ce subject, lesquelles il afferme avoir veues sur la part de paradis.

Mais les deffendants respondent à tout cela, que les jours de l'homme sont comptés, qu'ils ne pourront outrepasser ainsi qu'il est dict en Job.

Aussi qu'en l'oraison de Moÿse et aux psaumes la vie est déterminée à quatre vingts ans.

En Genese les ans sont reduits à huit ou six vingts ans, pour la vie de l'homme.

Que toutes les autres allegations ne sont que raisons humaines et histoires frivoles et fabuleuses.

Partant, concluent que ce sont demons où fantomes semblables à ceux des conseillers qui parurent du temps d'Heliogabale, après avoir esté faits mourir; lesquels l'espace de deux ans entrèrent au senat en la mesme place qu'ils avoient vivants, au grand estonnement de tout l'empire.

Et que de fraische memoire on a ouy parler d'un sorcier en Poictou qui, ayant esté brûlé, ne laissoit de paroistre après sa mort.

De mesme qu'à Geneve s'est trouvé un homme, qui, après estre mort, se rendoit tous les soirs avec sa femme; et luy faisoit devoir du mary en apparence, ce qui fut descouvert par une fille, de quoy il fut fait justice de ladite femme, d'autant que c'estoit une imposture diabolique.

Par quoy au lieu d'en rien determiner, nous disons avec Sainct Augustin du livre de *Naturâ Dæmonum*, que *melius est dubitare de occultis, quam affirmare de incertis*. C'est nostre devoir d'apprehender le jugement de Dieu sur telles apparitions et denonciations de son ire, dont les exemples sont par exprès tels représentés devant nos yeux.

En temps de paix, les bastiments publics sont œuvres dignes de la despense d'un prince. Le feu roy Henry III avoit fait commencer sur la riviere de Seine le Pont Neuf, pour aller des Augustins au Louvre; mais il n'en avoit fait faire durant son regne que deux arcades, et toutes les piles des arches seulement eslevées à fleur d'eau. Le Roy [qui ayme l'ornement et la commodité de sa ville de Paris, laquelle n'avoit que le seul pont Nostre Dame par où pouvoient passer les carrosses et charrettes] a fait parachever ce pont, par dessus lequel on a commencé à passer au commencement de ceste année; ainsi Henry III en avoit fait faire le commencement, lequel durant les derniers troubles estant discontinué, la pluspart des piles estoient esboulées: voylà pourquoy on peut dire que tout l'honneur du bastiment de ce pont appartient au roy Henry IV. Aussi, en ce mesme temps, il commanda à M. de Rosny de faire faire le quay nouveau, qui se fait encores à present depuis l'Arsenal jusques à la place de Greve. Durant la dernière guerre, plusieurs ponts avoient esté ruynés sur les rivieres de Seine et Marne, mais par son commandement les arcades rompues ont esté refaites, les chemins pavés de nouveau, et les edifices publics rebastis; et pour preuve de sa pieté, il a encores donné de ses moyens avec lesquels on a rebasty la grande eglise d'Orleans, ruynée dès les premiers troubles. Ses maisons royales de Sainct Germain, de Fontainebleau et de Montceaux, ont esté de son regne merueilleusement enrichies. Il a fait faire à Sainct Germain plus de bastiments qu'il n'y en avoit auparavant, et l'a rendu plus plaisant que Tivoly. En ce lieu il fait eslever monsieur le dauphin et Madame, pource que c'est un lieu sur tous autres où l'air est temperé et doué de plaisant aspect, et duquel on descouvre une plaine de cinq lieues, la riviere de Seine entre les deux; au dessous du chasteau nouveau il a fait faire plusieurs escaliers artistement pris dans la croupe de la colline, au dessous desquels sont des grottes, fontaines et jardins, de tel artifice, que la nature semble y estre représentée après le naturel.

Les bastiments superbes tant au corps du logis qu'aux jardins et fontaines que Sa Majesté a fait faire à Fontainebleau, et mesme en la grande salle neufve, où Sa Majesté triomphante est eslevée en une statue, sur le manteau d'une cheminée, œuvre qui meritoit un livre tout entier pour en faire la description entiere, et ne pourroit estre bien descrite que par les maistres mesme en cest art excellent d'architecture qui emporte en soy toutes les speculations des mathematiques.

Les superbes galeries pour aller du Louvre aux Tuilleries, commencées seulement par Charles IX, qui n'y fit que mettre la première pierre de l'advis de la Roïne sa mere, Catherine de Medeis, sont maintenant si avancées, que cest ouvrage est autant veu par admiration des estrangers, que les Parisiens en desirent l'achevement, affin que le Louvre soit la plus belle maison du monde, et voudroient que l'autre gallerie pour joindre le Louvre avec les Tuilleries du costé de la porte Sainct Honoré, fust aussi avancée que celle du costé de la Porte neuve; que ce vivier qui doit estre entre la porte de Nesle et de Sainct Honoré, fust plein de cignes, et que le bas de ces galeries, où doivent estre logés les plus experts artisans de toutes sortes de nations, en fust desjà remply. Aussi ne scauroient ils rien desirer que ce que veut leur prince, qui ne desire que la beauté de leur ville, et les conserver en paix.

Si tous ces bastiments par le dehors sont decorés de colonnes et d'enrichissements, où sont representés les victoires et triomphes du Roy, le dedans l'est encores plus, le grand nombre de peintures, statues de marbre, et surtout des portraits de Sa Majesté eslevés en colisée après le naturel, là où les inventions de maistres architectes ont surmonté l'art mesme.

Les jardins de toutes ces belles maisons ne manquent pas aussi d'embellissements, en estant de son naturel amateur, et auxquels de tout temps il a pris du plaisir. Auparavant son advenement à la couronne de France, le seul entretien de ses jardins de Pau luy coustoit cinq mille escus tous les ans, ayant fait accommoder l'un des quarrés du jardin en façon de castramentation ancienne, avec salles, chambres, cabinets et offices, tout de mesme qu'en un grand palais, ce qu'il prenoit plaisir de voir de son chateau de Pau, qui est un des beaux chateaux de toute la Gascogne.

Au commencement de ceste année il a fait aussi commencer un superbe bastiment au pare des Tourelles près la porte Sainct Anthoine, pour loger les ouvriers des manufactures des soyes.

C'est ainsi que les rois anciens ont rendu leur memoire recommandable à la posterité.

Et d'autant que les bastiments peuvent fonder, et que toute beauté d'ouvrage se passe, il n'a pas voulu seulement par les edifices rendre sa memoire recommandable à la posterité; mais il a voulu aussi faire dire aux siecles advenir qu'il a eu soin du bien de ses subjects, en ce que, pour la commodité du commerce et traffic, il fait faire un canal par lequel toutes marchan-

dises seront portés de la riviere de Loire dans la riviere de Seine; ce qui sera un memorial et perpetuel tesmoin que les rivieres participent à la perpetuité du monde, sans defaillir d'un temps à l'autre; combien que la vie humaine est comparée au cours de l'eau, quant à ce qu'elle passe, et ce d'autant qu'il en revient tousjours un mesme courant de la source.

Au mesme temps qu'il fit commencer ce canal de Seine et de Loire, qui couste cent quatre vingts mil escus en trois années, l'on proposa à Sa Majesté une entreprise bien plus hardie, de joindre les deux mers ensemble, et d'en rendre la navigation facile de l'une en l'autre au travers de la France, sans plus passer au destroit de Gibraltar, par le moyeu d'un canal bien plus facile à faire entre les deux rivieres qui passent, l'une de Tholouse en l'Ocean, et l'autre de Narbonne en la Mediterranée, que celui qui se fait pour joindre les rivieres de Seine et Loire. L'entrepreneur offre caution de joindre la navigation desdictes deux mers par un canal dans un an pour quarante mil escus seulement, auquel on fera passer et repasser un bateau de quatre pans de large d'une mer à l'autre, pour essay et preuve certaine de son dessein, qui est d'y faire passer les navires par après, pour peu de temps et de despense davantage qu'on y voudra employer.

La navigation de la riviere d'Oise depuis la Fere, en Picardie, jusques à Chauny [comme elle estoit auparavant les premiers troubles], et d'abondant jusques à la ville et chateau de Guyse place frontiere, est très nécessaire; ceste année, messieurs les commissaires deputez pour le fait du commerce en ont fait faire des procès verbaux et visitations, et en ont escrit et traicté avec les gouverneurs et corps des principales villes voisines, et esperent rendre l'entreprise facile et pour peu de frais dans peu de temps.

Une autre entreprise, pour rendre une petite riviere de Picardie appelée le Therin, navigable depuis la ville de Beauvais jusques en la susdicte riviere d'Oise [où elle se vient rendre vers Montataire], se traicte et s'avance par l'entremise et la vigilance desdicts sieurs commissaires.

Outre l'establissement de filer de l'or, façon de Milan, qui se void introduit en l'hostel de la Maque, ainsi que nous avons dict cy dessus, plusieurs belles inventions nouvelles pour les manufactures ont esté ceste année trouvées, et d'autres apportées en France par les ouvriers des pays estranges.

La nouvelle invention de faire des toiles et

cordages, des escorces de meuriers blancs, plus facilement que des orties et des escorces du til, et autres arbres semblables, et de toutes sortes fines et grosses, plus fortes et de plus longue durée que les autres, a esté inventée par le sieur de Serres, en Provence.

La manufacture des crespes fins de Bologne, tant crespés que lis de toutes sortes, qui ne se faisoient cy devant qu'en Italie, est maintenant établie dans le chasteau de la ville de Mante.

Les tapisseries de cuir doré et drapé, de toutes les sortes et couleurs qu'il est possible de souhaiter, plus belle que la broderie mesme, à meilleur marché et de plus grande durée, pour la facilité et invention de les nettoyer, entretenir et racoustrer, se font maintenant es grandes boutiques des faubourgs Sainct Honoré et de Sainct Jacques, pour y nourrir et employer les pauvres gens.

Les moulins tranchants de fenderie et martinetis établis sur la riviere d'Estampes, et qui se communiquent par tous les autres endroits du royaume de France, où le fer se tranche et fend en tant de pieces, si menues et de telle façon que l'on veut; ce qui ne se faisoit auparavant qu'à la main chez les serruriers.

La conversion du fer et d'autres mines dont nous abondons en France, en fin acier [que l'on estoit contrainct d'aller chercher en Piedmont, en Allemagne, et autres pays estrangers pour cinq ou six sols la livre, ne s'en estant jamais trouvé en France que du fer fort, qu'ils appelloient par excellence petit acier de Brye ou de Sainct Disier], ne se vend que deux à trois sols tout au plus, fort different de l'autre. On en peut voir l'establisement et les fourneaux, et en admirer l'excellence, au faubourg Sainct Victor, sur l'emboucheure de la riviere de Bievre.

L'establisement du blanc de plomb, qui est une espeece de drogue ou quinte essence tirée du plomb, grandement necessaire et commune pour les peintres, medecines de chevaux, et plusieurs autres usages qu'on estoit contrainct aller chercher et acheter cherement hors de la France, y est maintenant établie beaucoup meilleure et à meilleur marché.

Pareil establisement des tuyaux et canaux de plomb, tant longs et de tel calibre que l'on veut, batus et legers comme le fer à cuirasses, plus forts et de plus longue durée que les autres canaux de plomb ordinaires et accoustumés, à meilleur marché, et qui rendent les eaux qui y coulent plus salubres pour le corps humain, à cause des ingrediens de la soudure qui corrompent l'eau qui passe. Aussi que la soudure laisse

tousjours de petites languettes ou gouttes penetrantes et pendantes, qui arrestent et font croupir le limon de l'eau, et en fait croupir le tuyau qui s'en estoupe; avec plusieurs autres secrets et commodités qui en dependent, inventés par Ferrier, demeurant au faubourg Sainct Germain.

Les inventions des arts sont en recommandation singuliere envers tous, et surtout c'est le juste devoir des grands princes d'exciter par liberalité les esprits nobles et excellents à augmenter, renouveler, accommoder et reduire l'exercice des arts en leur souverain degré.

L'histoire que nous avons promise des inventions des Dandouyns, et des perles est rare et belle.

Ce sont deux freres des pays de la basse Navarre ou terre de Labor près Bayonne, et de maison, et qui ont veu et fait tout exercice honneste d'habiles hommes et d'entendement, soit durant la paix, soit durant la guerre; lesquels se sont joints d'amitié avec un Flamand, nommé le sieur de Malines, et un Allemand nommé Augustin. Leur industrie est de sçavoir tellement accommoder un cheval par certains moyens, qu'il sera capable d'aller au bout du monde plus viste qu'un cheval de poste, sans sejourner une minute d'heure, s'il ne leur plaist. Cela s'est veu dans Paris l'année presente, que le sieur Malines partant de Milan est venu en compagnie de gentilshommes italiens et anglois qui courroient la poste, et luy n'estoit monté que sur son bidet [qui ne valoit pas en apparence dix escus à le bien payer] sans changer d'autre monture ny sejourner ou relayer jusques à ce qu'ils fussent dans Paris, où ils arriverent au mois de septembre dernier. Par le chemin, ledict sieur de Malines estant sur son bidet arriroit tousjours le premier de poste en poste, tousjours les attendoit et mesme leur fit appresser dans Paris le souper, et y arriva une bonne heure devant toute sa compagnie et les courriers.

On a pensé cy devant que ce fust par magie ou sortilege, mais ils ont esclaircy ce doute à de leurs amis, faisant voir à l'œil que c'est par un certain regime qu'ils desratent leurs chevaux, tellement qu'ils ne peuvent devenir pousiffs, ny se lasser d'aller.

Ils leur font par ce regime perdre toute la graisse estouffante, tellement que ce n'est plus qu'alum de plume de tout leur corps; leur faisant prendre d'une certaine drogue qui les entretient en haleine, et demeurent tousjours gras et en poinet; laquelle drogue ils ne veulent nommer nullement.

Quant à la course de leurs chevaux, la gaigeure sur ce subject qu'il gagnerent du sieur d'Albigny en Savoye, d'un grand nombre de doublons, et ailleurs aussi mesmement en France, où ils en ont fait les mesmes preuves, fait trop cognoistre la subtilité de leur invention, laquelle estant practiqué par eux d'une bonne intelligence, ils pourroient sçavoir tout ce qui est au monde.

Ceste industrie ne peut estre si difficile à croire que celle d'un charlatan Anglois, qui l'an passé faisoit comme deviner à un sien cheval [nourry exprès à cela] jusques à combien d'argent quelqu'un des assistants avoit dans sa bourse; recognoissoit les derniers venus, et les alloit toucher au travers de toute la troupe, sans se tromper nullement. Du commencement l'on creut que ce fust un demon; mais il a fait veoir que ce n'estoit qu'une accoustumance de faire, à laquelle il avoit appris son cheval, qui entendoit par une admirable instruction les signes de son maistre, au mouvement de la veue. Aussi les naturalistes croyent que l'instinct universel qui est aux bestes non seulement equipolle à la raison, mais aussi mesme la surmonte.

Pour l'invention de rendre les perles belles et nettes, Tontouchio, gentilhomme sienois, leur compaignon aussi, a l'invention d'orienter les perles les plus ternies et sales qui se pourroit dire, mesme il les sçait faire plus belles par excellence, qu'elles ne sont du tout en tout par leur propre naturel; ce qu'il ne fait point par le zoal glorifié, ny par zezinith, ny pottone-ton, comme ont fait d'autres, lesquels aussi en font de très excellentes operations et transmutions; mais l'invention de Tontouchio se fait par de l'eau pure, qu'il fait tiedir et mesme bouillir, sans y mettre rien davantage qu'on ait peu appercevoir. L'on luy a offert jusques à dix mil escus de son secret, il n'y a voulu consentir de le bailler pour ce prix là, ny pour autre.

C'est assez parlé des bastiments, des manufactures et des inventions des arts et beaux secrets.

Cependant que la France pense en estre dorresnavant recherchée par les estrangers, au mois de fevrier de ceste année, sur le placart que le roy d'Espagne et les archiducs avoient fait publier par leurs seigneuries, touchant l'imposition de trente pour cent sur toutes sortes de marchandises, le Roy fit deffenses à tous ses subjects de plus traffiquer en Espagne et en Flandre. Nous avons mis icy la teneur de la deffense qui en fut faicte, en lisant laquelle on cognoistra mieux que par aucun autre discours l'occasion pourquoy elle fut publiée.

« HENRY, etc. Après que le placart publié au mois de fevrier et d'avril de l'année dernière, de la part de nos très chers freres le roy d'Espagne et les archiducs de Flandre, touchant le fait du commerce, fut venu à nostre cognoissance, ne pouvant nous persuader que l'on voulust assubjectir nos subjects à l'observation d'iceluy, d'autant que c'estoit couvertement leur interdire le commerce aux pays de nosdicts freres, nous laissames couler quelque temps, durant lequel nous commandames à nos ambassadeurs residents auprès de nosdicts freres de s'en esclaircir avec eux et nous en rendre certains; et ayant sceu tant par les responses faictes à nosdicts ambassadeurs, que par les contraintes desquelles l'on a usé depuis envers nosdicts subjects, pour leur faire payer l'imposition de trente pour cent, et les assubjectir aux conditions et rigueurs ordonnées par ledict placart, qu'ils entendoient y comprendre nosdicts subjects, nous pristes resolution d'ordonner, pour garder quelque egalité au maniemment et entrecours du commerce entre nosdicts subjects et ceux de nosdicts freres, par nos lettres de declaration du mois de novembre ensuyvant, que les marchandises mentionnées par icelles venants des royaumes et des pays dudict roy d'Espagne et de ceux qui obeysent auxdicts archiducs, en cestuy nostre royaume, comme celles qui seroient tirées et transportées d'iceluy auxdicts pays, payeroient la mesme imposition de trente pour cent qu'ils faisoient lever sur nosdicts subjects en vertu dudict placart; mais depuis, nous avons recogneu que lesdictes levées, continuant de part et d'autre, ruynent et destruisent entierement nosdicts subjects, qui traffiquent auxdicts pays, tant pour la gravité insupportable desdictes impositions, et les rigueurs et subjections avec lesquelles elles s'exigent, qu'à cause des abus et fraudes qui se commettent en la perception et pratique d'icelles, au lieu que nostre intention estoit, faisant ladicte declaration, non de surcharger nosdicts subjects ny les autres du redoublement de ladicte imposition de trente pour cent, mais plustost induire nosdicts freres par la consideration commune du bien et soulagement de nosdicts royaumes, pays et subjects, à les descharger ensemble du faix de l'un et de l'autre, et en ce faisant restituer, et rendre ledict commerce en nosdicts royaumes, pays et subjects, aussi libre et florissant qu'il doit estre entre bons voisins, freres, amis et alliés, tels que nous sommes, estant l'un des plus principaux fruits de la paix que Dieu nous a donnée, laquelle nous entendons entretenir, garder et observer sincerement et de bonne foy. Neantmoins voyants que l'on conti-

nue à lever lesdictes impositions aux pays de nosdicts freres, sans faire demonstration de vouloir les revoquer ni regler, nous avons advisé redimer nostredict royaume, pays et subjects, de la perte et vexations insupportables qu'ils en reçoivent; au moyen de quoy, après avoir mis ceste affaire en deliberation en nostre conseil d'estat, où estoient plusieurs princes, seigneurs et autres grands et notables personnages, de l'advis d'iceluy et de nostre certaine science, pleine puissance, et autorité royale, nous avons pour les causes susdictes, jusques à ce que nosdicts freres, le roy d'Espagne et les archiducs, ayent deschargé nosdicts subjects du paiement de ladicte imposition de trente pour cent, defendu et deffendons par ces presentes, à tous nosdicts subjects de quelque estat, qualité et conditions qu'ils soient, de mener, conduire et transporter cy après aux pays de l'obeyssance dudict roy d'Espagne et archiduc de Flandre, soit par mer ou par terre, aucunes marchandises quelles qu'elles soient, mesme grains, vins, batteaux de toutes especes, ny autres sortes de denrées en quelque maniere que ce soit. Comme aussi nous deffendons l'entrée en nostredict royaume de toutes marchandises venants des lieux de l'obeyssance de nosdicts freres, à peine de confiscation desdictes marchandises, et des navires, vaisseaux, batteaux, chariots, chevaux et charrettes qui en seront chargés, quelques passeports et permissions contraires à ces presentes que nosdicts subjects et ceux de nosdicts freres puissent avoir, de nous ou des gouverneurs et lieutenants generaux de nos provinces, admiraux, vice admiraux ou autres, lesquels passeports et permissions dès à present, comme dès lors, nous declarons nuls, et deffendons d'y avoir aucun esgard. Et affin que nostre intention soit plus diligemment, exactement et mieux executée, nous permettons à tous ceux qui seront advertis de la contravention qui sera faicte par nosdicts subjects, et ceux de nosdicts freres; au contenu de la presente declaration, de la venir denoncer et reveller à nos juges et officiers des lieux, et voulons que le tiers des confiscations qui nous seront adjudgées contre les delinquants et transgresseurs demeure et soit delivré, comme par ces presentes nous l'affectons et ordonnons aux denonciateurs; voulants qu'ils soient payés dudict tiers des premiers deniers qui proviendront de la vente desdictes marchandises, navires, batteaux, vaisseaux, chariots, chevaux et charrettes, dont nous chargeons nosdicts juges et officiers, leur commandant faire fournir ledict tiers auxdicts denonciateurs, sans attendre sur ce autre commandement de nous.

Et pour le regard des subjects des autres princes, potentats, republicues, villes et communautés, ils pourront traffiquer en cesdicts royaumes, tout ainsi qu'ils faisoient auparavant la publication de nostre presente ordonnance, sans qu'il leur soit donné aucun empeschement. Mais d'autant qu'aucuns abusants de ladicte liberté au mespris de nostre ordonnance et au prejudice de nostredict royaume, pays et subjects, pourroient, en chargeant des marchandises en cedict royaume, les faire après transporter et conduire auxdicts pays dudict roy d'Espagne et desdicts archiducs de Flandre, sous couleur de les porter aux lieux où ils sont subjects, qui feroit entierement destruire l'effect de nostre presente intention; nous, pour y remedier, voulons et entendons que tous estrangers subjects desdicts princes, potentats et republicues, auxquels nous laissons, par la presente ordonnance, la liberté de traffiquer en nostredict royaume, baillent, devant qu'ils sortent des lieux où ils auront chargé les marchandises qu'ils auront achetées et voudront transporter, bonnes et suffisantes cautions pardevant nos officiers desdicts lieux, de rapporter dedans le temps qui leur sera pour ce prefix et limité par nosdicts officiers, eu esgard à la distance des lieux, une certification des officiers et magistrats des villes et lieux où ils pretendent porter lesdictes marchandises, de la descharge d'icelles auxdicts lieux où ils les voudront porter. Davantage nous voulons et entendons qu'ou il se veriferoit qu'après la descente desdictes marchandises esdicts lieux, l'on les eut après rechargées et portées auxdicts pays obeyssants auxdicts roy d'Espagne et archiducs de Flandre que lesdictes cautions en demeurent responsables, et qu'il soit loisible à nos juges et officiers d'agir contre icelles et leur posterité; et affin qu'aucun ne puisse excuser de n'avoir esté adverty du contenu des presentes, nous voulons et entendons qu'elles soient tenues pour notifiées à toutes personnes quinze jours après la publication d'icelles par les bailliages et seneschaussees de nostre royaume, pour ce qui est de la terre, et par les officiers de l'admirauté pour ce qui est des ports de mer; auxquels baillifs, et seneschaux et officiers de l'admirauté, et à chacun d'eux endroit soy, nous enjoignons faire faire ladicte publication en toute diligence, et aux substituts de nos procureurs generaux d'y tenir la main, à peine d'en respondre en leurs propres et privés noms. Si donnons, etc.

L'interdiction et deffense du traffic en Espagne et Flandre aux François, estoit le seul moyen pour contraindre le roy d'Espagne de lever son nouvel impost de trente pour cent [ainsi qu'il a

esté contrainct de faire comme nous dirons sur la fin de ceste année]; mais nonobstant ces defenses, plusieurs marchands ne laissoient, par le moyen des estrangers, d'y traffiquer, et rendoient l'intention de Sa Majesté sans fruit, ce qui fut cause qu'il fit d'autres deffenses encores plus amples, le septiesme jour de juillet, sur peine de punition corporelle aux contrevenants, leurs fauteurs, recelleurs ou entremetteurs, avec confiscation de toutes leurs marchandises, desquelles il veut que les denonciateurs en ayent la moitié, sans estre subjects à payer les frais de justice, lesquels se prendroient sur l'autre moitié. Et pour eviter aux fraudes et abus, que les marchands qui ont des marchandises ès ports de mer et villes frontieres pourroient commettre, il leur enjoinct de faire marquer et enregistrer par ses officiers toutes denrées et marchandises, sans que ses officiers prennent aucune chose pour la marque ny pour l'enregistrement. La punition corporelle de quelques marchands donna crainte aux autres, et les fit obeyr aux deffenses du prince, qui, par ce moyen, en receut le fruit de ses intentions.

Sinan bascha, grand admiral de l'empire des Turcs, après la mort de Mahomet III, fut mandé de venir à Constantinople au commencement du regne de Amet. Il sceut qu'il y alloit de sa teste, et que ceux qui gouvernoient le jeune prince estoient ses ennemis: il se resolut, pour saulver sa vie, de se venir rendre aux Chrestiens, au lieu d'aller porter sa teste à Constantinople, mais le mal estoit pour luy, qu'il n'osoit descouvrir son dessein à nul des siens. Il s'advise de faire courir le bruit parmy les galeres qu'il avoit une grande entreprise sur l'isle de Malte, laquelle il avoit charge d'executer; sur ce bruit il part incontinent de l'Archipelague, où il estoit avec quarante galeres, et adresse sa route droict à Malte, où il esperoit se rendre, et fortifier les Maltois de ceste flotte; mais approchant l'isle, il se trouva entre deux accidents, l'un, que les Maltois qui l'avoient desjà descouvert estoient en armes, l'autre, que n'ayant communiqué son dessein à aucun de ses capitaines, ils ne vouloient abbaissier l'enseigne du Ture.

Les Maltois, voyants le croissant du Ture si près d'eux, donnerent dedans ses galeres, où il y eut lors entre eux de grands combats; le bascha, suyvant son intention, fait abaisser son pavillon, se rend aux Maltois; quelques unes des galeres se sauverent et retournerent à Constantinople, d'autres furent mises à fonds, et quelques unes se rendirent, qui depuis se sont accommodées à faire la guerre aux Turcs avec ceux de Malte. Si ceste revolte eust esté preme-

ditée, et que Sinan en eust donné l'advise aux Maltois, le succès de son dessein eust esté plus heureux pour luy qu'il ne fut. L'on peut bien mespriser la mauvaize fortune et le malheur, mais on les peut eviter.

Au commencement du printemps de ceste année, madame la duchesse de Bar, seur unique du Roy Très-Chrestien, après avoir experimenté beaucoup de traverses en ses affaires, estant encores en la fleur de ses ans, fut par la mort ravie de ce monde où l'on ne vient que pour mourir, n'y ayant rien qui puisse vaincre ceste necessité.

Ceste princesse avoit eu beaucoup de contentement du retour du prince son mary, qui estoit allé en Italie [ainsi que nous avons dict]; ses desirs, ses vœux et ses pensées n'avoient plus autre object que de pouvoir laisser un heritier d'elle et de son mary en la duché de Lorraine. Elle prit une opinion d'estre enceinte, et de fait, elle l'escrivit au Roy qui en fut fort joyeux; ses dames d'honneur en escrivirent par tout avec mandement à tous ses officiers qu'ils se disposassent incontinent de la venir trouver, pour se preparer à leur devoir. La maison de Navarre a cest heur particulier que leurs officiers domestiques ayment singulierement leurs maistres et maistresses. A ces nouvelles, tous ses officiers se rendirent près d'elle; mais comme il advient souvent, que, pensants estre au bout de nos desirs, Dieu nous appelle; ainsi en advint il à ceste princesse; car une grande maladie la surprit. A chaque fois tombant en syncope elle sembloit rendre l'ame. On luy assiste de toutes parts; un docte medecin nommé Loys, pensant la contregarder, usoit de remedes uterins, afin que sa groisse ne peust recevoir aucun inconvenient; mais il y fut abusé le premier, d'autant que certain faux germe, qui avoit semblé estre vraye conception, n'avoit qu'alteré seulement la temperature de ceste princesse, et ce, par quelques artifices de fomentations procurées par les femmes nommées sages, lesquelles voyant l'eslevation et inflammation de la matrice, et quelques remuements qui s'y faisoient [comme il advient], luy firent prendre ceste croyance qu'elle estoit grosse. Cependant, ce n'estoit que des ventosités engendrées par leurs fomentations, et possible injections dont les tuniques s'estoient abreuvéés.

Le Roy, qui l'aymoit comme sa bonne seur, en estant adverty, envoye en diligence le sieur du Laurens son medecin, homme accomply en l'art entier de toute la medecine, lequel, après avoir veu, ouy et consideré toute la methode, et l'ordre de la nature et de l'art, jugea qu'il estoit expedient de ramener ceste grande inflam-

mation, dont, par antiperistase de telles fermentations, ceste matrice estoit dessechée outre mesure, et s'estoit remplie et enflée de ventosités.

Au lieu de cela, ceste princesse, qui estoit persuadée d'estre grosse, ne vouloit user de ces remedes, ains au contraire se fiet toujours traicter de mesme pour entretenir et augmenter sa grossesse pretendue, tant que, luy survenant une grosse fievre, et force convulsions, finalement ne pouvant plus soustenir ces efforts si violents, elle rendit l'ame, en disant tousjours : « Sauvez mon fruit ! » Et parlant quelquesfois à ses femmes, les asseuroit qu'elle ayroit mieux mourir ainsi que de prejudicier à son fruit ; pensant que les remedes du sieur du Laurens luy eussent esté prejudiciables, qui vouloit sauver la mere, sans faire grand cas de ce fruit imaginaire.

Le Roy, sçachant ces tristes nouvelles, en pleura chaudement, et par quelques jours garda la chambre, lamentant la perte qu'il avoit faicte de sa sœur unique.

Le duc de Lorraine escrivit à Sa Majesté, avec un grand mescontentement des medecins qui l'avoient ainsi mal secourue, lesquels aussi se retireroient. Le sieur du Laurens demeura là pour ouvrir le corps, où il fut veu apertement qu'il avoit pris et dict les vrayes raisons et conjectures de ce qui estoit par les signes exterieurs.

Le corps, embaumé et mis en biere, fut amené par ses serviteurs selon l'intention du Roy, dans Vendosme, près du corps de la feue Royne sa mere, comme elle en avoit requis Sa Majesté, et ordonné par son testament.

Le duc de Lorraine ramena luy mesme les dames, filles et femmes de sa maison vers le Roy qui estoit lors à Fontainebleau, où la condolence mutuelle qu'ils firent, et les larmes qu'ils jetterent, furent les vrayes tesmoignages de leur tristesse.

Nous avons dict cy dessus plusieurs beaux effects de la paix ; nous avons parlé d'edicts, de bastiments, de fondations de colleges, du restablissement des jesuites, de plusieurs manufactures et inventions d'une infinité de beaux arts et secrets ; mais nous n'avons point traicté encores de cinq ordres de religieux et monasteres qui se sont establis en France, depuis ceste heureuse paix, sous le regne de Henry IV. Premièrement, les recollés, que proprement il faut appeller *recollects*, comme qui diroit *recollecti*, est un ordre nouveau ; neantmoins il a son patron et ses protecteurs.

Quant au patron, il est commun à tous ceux qui portent la robbe grise ; c'est saint François

d'Assise, tant pour les observantins, ceux de la grand' manche, rentés et mendians, que pour les capucins, lesquels ne dependent tous que d'un seul chef, qui est saint François.

Ces recollés sont venus à Paris environ l'an 1596. Au commencement, ils s'accommoderent au village de Piquepuce ; du depuis ils voulurent s'establis au fauxbourg de Saint Marceau, là où l'abbé de Sainte Genevieve les vouloit recevoir et accommoder ; mais il y eut de l'empeschement par quelques particuliers, pour les heritages qui leur appartenoient, desquels ils ne se vouloient dessaisir qu'avec seureté ; mesme un bon prestre, qui ne sembloit avoir beaucoup de commodités, leur vouloit donner dès lors en pur don un très beau lieu, maison, jardin et pre-closters, sous certaines conditions qui leur semblerent desraisonnables. Du depuis en ceste année, ils ont fait bastir leur eglise et leur demeure au fauxbourg de Saint Laurens vers la porte Saint Martin, là où ils se sont establis.

Dans le fauxbourg de Saint Germain des Prés se sont aussi establis les *fratri ignoranti*, autrement dits *de Saint Jean*, lesquels sont très sçavants ès remedes de toutes maladies. Il s'appellent ainsi par une façon de modestie, et ne cherchent pas les disputes de paroles.

Ces religieux ont eu pour favorable la Royne Très Chrestienne, qui par sa pieté la a fait establis ; ils sont hospitaliers, non seulement pour heberger les passants, mais aussi les malades mesmes de maladies dangereuses, les panser eux mesmes de leurs mains, leur fournir des medicaments, et les nourrir. Si les malades meurent, ils vacquent aussi à leurs reconciliations, et leur font le dernier office de sepulture chrestienne, priant Dieu pour eux par un catalogue exprés qu'ils en gardent en leur eglise : chose qui a semblé si belle et si louable, que plusieurs y ont contribué pour les establis, combien que l'autorité de la Royne fust plus que suffisante.

Les femmes et filles devotieuses n'ont moins cherché que les hommes en ces dernieres années de faire eschange des honneurs terrestres aux fortunes du ciel ; nous avons dict au second livre que la marquise de Belle Isle s'estoit rendue au couvent des fueillantines dans Thoulouse, ayant dict adieu au monde et à sa lignée, ne respirant plus rien que le saint amour du Redempteur des fidelles.

Cest ordre des Fueillantines a esté premierement estably à Thoulouse, il y a quelque huit ou neuf ans ; femmes et filles y sont receues ; leur regle est toute pareille que celle des fueillantins. Plusieurs dames et damoiselles de qualité de la France s'y sont rendues ; aussi ce

monastere est une vraye eschole celeste, où la vertu s'apprend, et la vanité s'oublie, où la devotion fait son fort, et d'où la mondanité est exilée.

Mademoiselle de Longueville, princesse vertueuse, voyant que la marquise de Belle Isle sa sœur puisnée s'estoit rendue feuillantine, elle se resolut aussi de se rendre religieuse, et exercer son corps en la devotion.

Et d'autant que les ordres des religieuses de ce temps ne luy sembloient propres pour la retenir en ce lien estoict de religion, ayant leu un livre de devotion d'une certaine dame espagnole nommée la mere Terese, fondatrice de l'ordre devoué à la sainte Vierge Marie, appellé les carmeses ou carmelines deschaussées; et après l'avoir communiqué à plusieurs doctes et religieuses personnes, elle resolut de faire bastir un monastere, et y establir ce saint et bel ordre, pour y passer sa vie non moins saintement que solitairement.

L'église de Nostre Dame des Champs [que l'on tient avoir esté jadis du temps des payens le temple de Cerès] estoit un prieuré de l'ordre de Saint Benoist, dependant de l'abbaye de Marmoustier; elle trouva ce lieu fort propre pour y establir son monastere; elle en fit parler au titulaire: l'on en tombe d'accord avec luy. Monsieur le cardinal Joyeuse, abbé de Marmoustier, le consent. Un prestre nommé Cæsar, envoyé exprès à Rome pour faire approuver le concordat à Sa Sainteté, en rapporta l'emologation, et la cour de parlement le verifia. En un an l'on a accommodé ce monastere tout de bastiments nouveaux, avec une diligence incroyable: le sieur de Marillac, avec un grand et signalé zele, a eu le soin de le faire bastir.

Mais le plus difficile à faire restoit pour donner un bon pied à ceste fondation, et ne souffrir pas qu'il y eust aucun qui en peust dire ny alleguer un seul blasme, afin que l'ordre y estant bien estably, les statuts y fussent aussi puis après très bien observés. Or il failloit avoir des religieuses teresiennes ou carmelines; il n'y en avoit qu'en Espagne. Lessieurs Gaultier, advocat du Roy au grand conseil, et de Berulle, d'une des bonnes familles de Paris, entreprennent ce voyage; ils en ramenerent cinq religieuses carmelines, lesquelles estants arrivées au printemps de ceste année à Paris ont esté establies dans Nostre Dame des Champs, là où elles font voir ce qui est de leur ordre, gardant une austerité extreme.

Il s'en est fait aussi en ceste mesme année un autre couvent à Pontoise, là où a esté envoyée

une de ces cinq dames teresiennes venues d'Espagne.

Ces religieuses vivent en commun; leur institut est simple, l'habit grossier, souliers d'alfarques ou faits de cordes; elles ne parlent que deux heures le jour en commun, une heure après disné, et l'autre après soupé: le reste du temps elles sont au service selon les heures, ou retirées en leurs chambres pour meditation; du reste, elles sont comme les autres religieuses.

Nous avons dict aussi cy dessus comme la feue royne Louyse, veufve du roy Henry III, par son testament avoit ordonné de fonder dans Bourges un convent de capucines, dont elle avoit resolu d'estre du nombre, si sa santé luy eust peu permettre.

Après son trespas, madame de Mercœur, sa belle sœur, voyant que la fondation d'une telle royne seroit mal aisée à entretenir dans Bourges, et qu'il luy estoit impossible qu'elle y peust vacquer en personne, sa presence estant très necessaire à Paris pour ses affaires, elle fit requerir Sa Sainteté de permettre une translation de fondation de ce convent de Bourges aux faux-bourgs Saint Honoré de Paris, ce qu'elle a obtenu.

Pour accomplir donc le vœu de ceste royne, elle a acheté une place vis à vis des capucins, là où au printemps de ceste année elle a commencé de faire bastir et accommoder un beau monastere pour y habituer les filles vertueuses et resolues de vivre en l'austerité de ceste religion: il s'y en est desjà trouvé un bon nombre.

Leur regle n'est en rien differente de celle des capucins, sinon qu'estant filles elles n'iront point quester; les capucins questeront pour elles, lesquels taschoient de rejeter ceste surcharge; mais il leur a esté enjoinct de leurs superieurs de l'accepter, avec approbation de Sa Sainteté; à quoy ils se sont resolus d'obeyr. Voilà ce qui nous est venu en cognoissance de ces monasteres, qui sont autant de riches thresors de prieres envers Dieu, pour continuer ses saintes graces et benedictions sur le Roy et le royaume de France. Mais voyons tout de suite un nouveau thresor d'un paracelsite dont la Boheme jouyt maintenant.

Il y a long temps que l'Allemagne s'est travaillée et travaillie après la pierre philosophale, et en a recherché les livres des roys anciens d'Egypte, entre autres le *Viatolon du Trimosin* avec son *Sarouadoap auri*, et la teinture du *Gerolon*, avec les livres excellents qu'il a fait du *Suforetton*, et aussi son *Canganiveron* et le *Pareseton*. Item, le *Moratosan* de l'aigle noir, et le *Nefolon* de l'aigle rouge. Item, les teintures

de *Xophares*, roy de *Silons*, terre d'*Égypte*, la *Soronella de Crinot* et les teintures du *Petru-mosin*, qui sont toutes inventions sublimes de très grands roys et anciens philosophes; desquels noms et tiltres nous avons rendu les interpretations en la traduction par nous faite en François de *Guldin Schatz und Kunst Kummer* en allemand; qui est à dire, le thresor doré ou la chambre de la science.

Les empereurs et les princes tant seculiers qu'*ecclesiastiques*, et plusieurs particuliers, en ont fait de très diligentes recherches et pratiques; mais par dessus tous en a gagné le prix ce grand *Theophraste Paracelse*, *Bombast de Hohenheim*, noble de parenté et illustre de sublimité d'esprit, lequel a compris tout le fond entier de la science, avec le plus abbrege et de plus de manieres, et atteint au point plus parfait de l'experience; lequel combien qu'*aucuns* estiment qu'il soit mort, neantmoins plusieurs autres disent qu'il est encores en vie, attendu les livres divers et en si grand nombre qui ont esté mis en lumiere sous son nom depuis le temps que l'on diet qu'il mourut, lesquels sont tous d'un vray style, et n'y a aucune difficulté, et disent aussi qu'il ne faut attribuer l'imitation du style à *Dorn*, ny autres par le moyen desquels nous avons lesdicts livres; car au contraire ils tiennent pour certain que c'est tout ce que ses disciples pourroient faire que d'entendre bien ces termes.

Or entre autres de ses amateurs [car cest homme là est aymé d'amour par les siens, qui ne peuvent que l'admirer], outre et par dessus deux Anglois, l'un nommé *Richard*, l'autre *Cleiff*, l'Allemagne a à present un de ses disciples nommé *Hulstehuren*, lequel a atteint le point de la science, et a fait des preuves excellentes de la projection d'un poids sur cinquante mil, et rendu à l'infini, comme est la proposition certaine des artistes.

Ce *Hulstehuren* a esté long temps dans *Strasbourg*, comme prisonnier, à l'instance de l'Empereur qui le vouloit faire travailler à son prouffit; mais *liberalia ingenia duci volunt, nolunt trahi*: neantmoins il a esté contrainct de retourner vers l'Empereur, et y fait cest exercice très heureusement.

Il avoit esté amené dans *Strasbourg* par le sieur de *Marconnay* du pays de *Mireballais*, lequel est gentilhomme françois, qui avoit pris sa cognoissance estant dans *Prague* en *Boheme*, sur un ouy dire, qu'il y avoit un prisonnier, lequel sçavoit beaucoup de bonnes choses; mais qu'il estoit en danger de sa vie, pour quelque batterie qui s'estoit faite; l'Empereur mesme [que ces

parties avoient preocupé] le menaçoit de luy faire couper la teste; mais *Marconnay* trouvant le moyen de luy parler, et l'ayant quelque peu familiarisé en prison, s'employa envers tous ceux qu'il peust pour faire obtenir sa grace de l'Empereur, ce qu'il obtint.

L'Empereur s'enquit lors fort soigneusement qui estoit ce *Marconnay* [qui se faisoit appeller comte], il fut trouvé qu'il estoit François, homme de maison, qui affectionnoit *Hulstehuren* pour les secrets qu'il avoit; il voulut parler à luy, et de sa propre bouche luy deffendit d'emmenner *Hulstehuren* sur peine de sa vie. *Marconnay*, nonobstant les deffenses de l'Empereur, ne laissa de le vouloir emmener en France, et l'amena jusques à *Strasbourg*; l'Empereur sçachant la fuite fait courir après, et le fit arrester prisonnier dans *Strasbourg*. *Marconnay* se sauve, et les *Strasbourgiens* rendirent le paracelsite *Hulstehuren* aux agents de l'Empereur, lesquels l'emmenèrent, et est encores à present à *Prague*. Voylà l'histoire de ce paracelsite, qui, n'ayant secu conduire sa science, est reduit maintenant sous la volonté d'un souverain.

L'an passé nous avons diet que la peste estoit si grande à *Londres* et en beaucoup d'endroits d'Angleterre, que le Roy mesme à son sacre et couronnement descendit par eau pour aller à la Tour de *Londres*, suyvant la coustume des roys d'Angleterre, d'où il sortit incontinent; et que le reste de l'an il alla avec sa femme et ses enfants faire son progrès ou visite generale; mais la peste appaisée au commencement de ceste année, il revint à *Londres*, où deux choses de remarque s'y passerent: l'une, l'assemblée des estats d'Angleterre: l'autre son entrée en triomphe dans *Londres*. En ceste cy il se vid de remarque sur la riviere de la *Tamise* une forteresse sur deux bateaux comme dans une isle garnie de feux d'artifice et d'armes pour se deffendre, laquelle fut attaquée par deux pinasses armées, qui l'emportèrent d'un furieux assault.

Toutes les places publiques de *Londres* estoient pleines de theatres; l'on fit combattre, ainsi que le Roy passoit, un saint *George*, patron des Anglois, et un saint *André*, protecteur des Escossois; après leur combat, un hermite survint qui prononça une oraison en l'honneur des deux nations, et leur mit les mains ensemble, et les rendit bons amis: cest acte rendit merueilleusement content le Roy, qui desira faire une union des deux royaumes. Les pyramides, les diverses sortes de representations de navires doubles signifiants la reunion de l'Angleterre et d'Escosse, les figures du

Roy, avec les harangues de plusieurs nations, furent la beauté de ce triomphe : comme l'éloquence de sa harangue fut celle de l'assemblée des estats de son royaume, dont j'ay recouvert les principaux poincts que j'ay icy inserés, premierement :

Qu'il avoit assemblé les estats pour trois principales raisons, la premiere,

Affin qu'en ceste assemblée tous ses subjects peussent ouyr de leurs propres oreilles la recognoissance et gratitude qu'il leur faisoit, pour la grande et generale allegresse qu'un chacun avoit apportée à le declarer et recevoir pour leur legitime Roy, tel qu'il estoit de droict et de naissance.

Que les deux autres raisons n'avoient qu'un mesme fondement, à sçavoir les œuvres par lesquelles tous les jours de sa vie il leur rendroit preuve de sa recognoissance; ce qu'il divisa en deux poincts : le premier, que la retribution de ses remerciements estoit si inseparablement conjointe avec luy, qu'elle luy estoit une maniere indivisiblement annexée.

Et le dernier estoit celle qu'il avoit, et qui estoit en luy de le faire ou de le laisser.

Que la premiere de ses benedictions estoit qu'il avoit la paix au dehors avec tous leurs voisins, et que depuis qu'il estoit Roy il n'avoit receu aucune injure d'aucun prince ou estat chrestien, ny ne leur avoit fait aussi aucune injure.

Qu'il avoit gardé paix et amitié avec tous, laquelle paix avoit esté tellement liée à sa personne, qu'ayant trouvé à son advenement à la couronne d'Angleterre une grande et ennuyeuse guerre contre l'Espagnol, par sa seule arrivée au pays, et par la paix qu'il y a apportée en sa personne, il y avoit maintenant amitié où la guerre estoit auparavant, ce qui n'estoit un petit heur en une republique chrestienne.

Que par la paix au dehors avec les voisins, les villes florissent, les marchands s'enrichissent, le trafic s'accroist, le peuple jouyt d'une pleine liberté pour vacquer et exercer chacun sa vacation sans peril ny destourbier.

Qu'il ne rompra jamais ceste paix, s'il n'est forcé pour la reparation de l'honneur du royaume, ou pour son bien et preservation, auquel cas une guerre honorable et seure estoit à preferer à une paix honteuse et deshonorable.

Que bien que la paix externe soit une grande felicité, si estoit elle d'autant inferieure à la paix de dedans, comme les guerres civiles sont plus cruelles et desnaturées que les guerres de dehors.

Que la paix interne, par l'union des deux

royales roses de Lancastre et d'York en sa personne, estoit une autre benediction qu'il croyoit que Dieu envoyoit à son peuple, considéré les miserables evenemens que la cruelle et sanglante dissension d'entre ces deux maisons avoit recentemente produit en Angleterre; mais que surtout l'union des deux anciens et fameux royaumes d'Angleterre et d'Ecosse annexés en sa personne estoit hors de toute comparaison.

Que l'union de ces deux royaumes devoit mettre les Anglois et Ecossois hors de crainte.

Qu'il estoit maintenant le mary de toute l'isle, et que toute l'isle estoit sa femme, et que ce que Dieu avoit conjoint, personne ne le devoit separer.

Que toutes benedictions de paix internes et externes se peuvent perdre s'ils n'ont apparence de perpetuité ou de longue durée.

Mais que la faveur de la lignée de son corps, que Dieu luy avoit donnée pleine de santé et d'esperance, faisoit qu'il ne doubtoit point que ce mesme Dieu ne le benist, et continuast longuement ceste union, et tous ses autres bonheurs.

Que toutes les facultés mondaines ne sont qu'ombres disparoissantes, fleurs fanées, et la paille soufflée au vent.

Que la paix dedans et dehors le royaume avec la posterité n'estoient que foibles piliers et roseaux pourris pour s'y appuyer, si Dieu ne les fortifioit, et par l'estay de sa benediction il ne les rendoit durables.

Que Dieu maintient les throsnes des roys quand ils font les œuvres conformes à la vraye religion.

Qu'il n'avoit jamais esté violent ny desraisonnable en la profession de sa religion.

Qu'il recognoissoit l'église romaine estre leur mere eglise, combien que souillée de plusieurs infirmités et corruptions, comme estoient les Juifs lorsqu'ils crucifierent Christ. Et comme il n'estoit pas ennemy de la vie d'un malade, pour vouloir que son corps fust purgé de mauvaises humeurs, qu'aussi il n'estoit pas ennemy de l'église romaine, puisqu'il vouloit qu'ils reformassent leurs erreurs, et qu'il ne desiroit pas la destruction du temple, mais plustost qu'il fust purgé et rendu net.

Qu'il seroit marry toutesfois de reduire le gouvernement politique des corps et des esprits de tous ses subjects à son opinion privée.

Que tout ce qu'il s'efforcera de parfaire tous les jours de sa vie consistoit en deux poincts : l'un de faire les lois durant l'assemblée des estats, et l'autre de les executer soigneusement en temps de paix, et qu'il ne se lasseroit jamais de veiller et faire rendre compte aux juges de

l'exercice de leurs charges, estant le propre de sa vacation.

Que la plus grande difference qu'il y a entre un roy legitime et un tyran usurpateur est que, là où l'orgueilleux et ambitieux tyran pense que son royaume et son peuple soient ordonnés pour ses desirs et appetits desraisonnables : au contraire, le roy juste et droicturier se recognoist ordonné pour pourvoir au bien et à la prosperité de son peuple, et tient que son plus grand bien et felicité en ce monde doit estre en leur prosperité : car si son peuple est riche, il ne peut estre pauvre, et s'il est heureux, il ne peut estre que bien fortuné.

Qu'un bon roy se recognoist ordonné pour son peuple, et son peuple pour luy.

Que jaçoit que le roy et le peuple soient relatifs, le roy ne peut estre roy s'il est sans peuple et sans subjects.

Qu'il y a plusieurs peuples au monde qui n'ont point de chef, qui estoit la cause pourquoy il n'auroit jamais honte de confesser que son principal honneur estoit d'estre le grand serviteur de la republique, et de poser en la prosperité d'icelle sa plus grande felicité.

Que comme ça esté le corps entier du royaume, avec un contentement et harmonie uniforme, [et non pas une personne particuliere], qui a obligé sa bonne volonté en le declarant et recevant pour roy, aussi que sa recognoissance en est duee à l'estat en general.

Puis parlant de l'humeur de quelques particuliers qui attendoient quelque advancement ou recompense de lui, depuis son entrée en Angleterre, il dict :

« Trois sortes de choses m'ont esté demandées : advancement aux honneurs, provision aux places de credit autour de ma personne, et recompense en matiere de terres et de prouffit. Si j'eusse conféré les honneurs à tous, personne n'eust pen estre avancé auxdicts honneurs, car les degrés d'honneur consistent en cela d'en avancer les uns par dessus les autres. Si chacun semblablement avoit accès en ma chambre privée, personne ne la pourroit avoir, parce qu'elle ne peut pas contenir tout le monde ; et si j'eusse donné des terres et recompenses à un chacun, la fontaine de ma liberalité eust esté tellement espuisée et tarie, que je ne pourrois plus exercer liberalité envers aucun. Et neantmoins, je n'ay pas esté si retenu que je ne puisse dire avec verité avoir eslargy mes faveurs en trois façons envers autant ou plus de personnes que jamais roy d'Angleterre ait fait en si peu d'espace. Non, je vous demande plustost pardon de ce que j'ay esté si liberal, car si les

moyens de la couronne viennent à estre consommés, il me convient avoir recours à vous [mes subjects] et vous estre en charge, chose à quoy il me fascheroit plus de venir qu'à roy qui vive ; car bien qu'il soit vray que c'est le corps entier qui a si bien mérité du Roy, et non chaque particulier du peuple, il y a neantmoins eu quelques uns qui, par le moyen de leurs offices ayant creance envers le peuple ou autrement, ont pris occasion de donner preuve de l'amour et affection qu'ils me portoient : non que je doute aucunement que, si d'aucuns de mes subjects se fussent trouvés en leurs places, et eussent eu la mesme opportunité, ils eussent rendu semblable eslection de leurs bonnes volontés, tant estoit grande l'affection de vous tous envers moi : mais neantmoins, cela s'estant fait par quelques uns en special, aussi je n'eusse peu [sans estre mescognoissant] que les recognoistre, et pourtant avois je occasion d'en avancer les uns aux honneurs, les autres en places d'offices autour de moy, et donner des recompenses et commodités à d'autres qui m'avoient fait bon service, et n'a voient pas aucunement le moyen de maintenir les rangs dont je les estimois capables : et d'autres que, encores qu'ils ne m'eussent point fait aucuns services auparavant, j'ay toutesfois trouvés capables et dignes de tenir lieu d'avancement et de credit, et qui ne pouvoient pas supporter les charges auxquelles je les estimois dignes de mon assistance. Et y a deux causes principales qui m'ont meü à avoir les mains si ouvertes, l'une desquelles estoit raisonnable et honorable ; mais pour l'autre, je n'auray point de honte de confesser qu'elle ne soit procedée de ma propre infirmité.

L'honorable estoit qu'ayant receu tant d'obligation du corps entier de l'Estat, il m'a semblé que je ne pouvois refuser de laisser couler quelques petits ruisseaux de la fontaine de ma recognoissance pour donner rafraichissement à quelques particuliers qui estoient membres de ceste multitude. L'autre, procedée de mon infirmité, a esté la multitude et importunité des demandeurs : mais l'experience croissant avec le temps et la peine, je ne doute pas qu'elle n'enseigne aux subjects de ce royaume à n'estre plus si importuns ni indiscrets à demander, et moi à n'estre plus si facile à accorder.

Voilà les principaux poincts de la harangue du roy d'Angleterre, prononcée à l'ouverture des estats, le 26 mars, selon le vieil calendrier : nous verrons ey après ce qui s'y passa aux disputes et confereces qu'il y eut entre le Roy et les evesques d'Angleterre, pour la confession de leur religion anglicane, contre la secte des puri-

tains. Voyons maintenant ce qui se passe en France.

Le Roy Tres Chrestien, estant à Fontainebleau le mercredy d'après les festes de Pasques, fut adverty que toutes les deliberations les plus secrettes qui se passoient en son conseil estoient incontinent escrites au roy d'Espagne par un des commis du sieur de Villeroy, secretaire d'estat, nommé Loste. Ceste detestable perfidie merite d'estre au long recitée, affin que la posterité sçache combien le desir de vengeance et l'avarice ont eu de pouvoir sur ce miserable, pour trahir son Roy, sa patrie, et le sieur de Villeroy, son bienfaicteur.

Ce Nicolas Loste estoit natif d'Orleans, filleul du sieur de Villeroy, et de Pierre Loste, son plus ancien serviteur. Ce pere, homme fin, se voyant vieil, ayant desir avant que mourir d'introduire son fils en son lieu près lediet sieur de Villeroy, sçachant qu'un autre y estoit proposé et appellé, fit si bien que par ses artifices il y introduit son fils; et ainsi ayant soulagé par ceste introduction ses apprehensions, n'eut autre soin que de l'establi et avancer. Il l'instruit si bien à la dissimulation et à preferer son utilité à tout autre respect, qu'en mesme temps il s'en fit voir escholier et maistre. Son pere avoit designé de le placer près de M. de La Rochepot, desiné ambassadeur pour le Roy en Espagne, et luy en avoit donné ceste inclination; mais il mourut en ce temps là.

Le fils, suyvant le dessein de son pere, ayant desir de voir l'Espagne, employe lors pour mediateur envers son maistre le sieur de Villeroy, un qui y avoit du credit, et fit tant qu'il le presenta et recommanda au sieur de La Rochepot, qui le receut en qualité de secretaire.

M. de La Rochepot, arrivé en Espagne, et ayant juré et ratifié le traicté de paix pour Sa Majesté [qui estoit ce où il avoit à commencer], le roy d'Espagne à l'accoustumée luy fit present d'une chaisne de pierreries, et de six autres chaisnes d'or de cent cinquante escus chacune, pour distribuer à autant des siens. Il le fait et en gratifie d'une l'un de ses secretaires, et obmet Loste qui attribua cet obmission à un mespris, dont il conceut une telle jalousie en son ame qu'il prit la resolution d'executer ce que vous verrez à la suite de ce discours.

Ainsi Loste commença du tout à se façonner à l'espagnole: il en apprend la langue, il s'habille à leur mode; son aspect triste et morne et son teinet basonné le faisoient estimer estre Castillan naturel. En ses mœurs il devint plus hypocrite que devotieux, menteur, orgueilleux, prodigue et superflu en toutes sortes, et surtout

adonné aux femmes, vice qui le poussa tout à fait au precipice où il s'est perdu: car touché au vif de l'amour d'une courtisane, ayant dependu pour la disposer à l'aimer ce qu'il avoit porté d'argent, et n'ayant moyen d'en recouvrer d'ailleurs, la necessité le pressant, et le desir ardent de se venger pour n'avoir eu l'une des six chaisnes d'or, après mil agitations, se resout de se departir du service de son prince, de le trahir, en descouvrant les secrets et divulgant les despèches et affaires de Sa Majesté aux Espagnols.

Il s'adresse à don Franchese, secretaire d'estat d'Espagne, creature du duc de Lerma [après avoir bien pensé, et s'y estre trouvé bien empesché à qui il fieroit son dessein]; il lui fait entendre de quelle nation il estoit. Que ce qu'il avoit le plus à contre cœur estoient les religions contraires à la catholique, ce qui luy avoit toujours faict avoir en haine ceux qui les appuyoient et maintenoient, et au contraire avoit en respect et affection ceux qui s'y opposoient, et entre autres le Roy Catholique. Que pour ceste consideration, ses plus grands contentements estoient quand il entendoit ses succès favorables, et qu'il avoit dès long temps nourry un desir en son ame de luy rendre quelque signalé service. Que ses vœux avoient esté tellement favorisés de Dieu, qu'il luy en avoit mis un moyen très grand en main, estant comme il estoit en qualité de secretaire près l'ambassadeur de France, et ayant la charge des depeschés qu'il recevoit et envoyoit.

Don Franchese, à la façon espagnole, l'entend, le considere; mais, le voyant jeune, il pensa que c'estoit quelque estourdy et esventé qui proposoit l'impossible, ou, à l'avantage. à dessein pour sonder leur intention: si que, en haulsant les espaulés, il laissa Loste sans response.

Ce mespris le touche au cœur; mais obstiné en son malheur, il se familiarise avec un François nommé Jean Blas, natif de Guyenne, qui y est refugié y a long temps, et y a commis une infinité de trahisons contre la France [neantmoins il voit assez souvent les ambassadeurs du Roy Très Chrestien]. Loste descouvre à ce renegat son dessein; ce fusil de sedition promet de l'assister, et ensemble se resoudent de faire reussir leur entreprise.

Ils s'adressent pour cest effect à un prestre cousin d'Ydiaques, autre secretaire d'estat d'Espagne, qui promet d'escouter Loste; et y estant introduit après luy avoir faict le mesme discours qu'à don Franchese, pour luy faire paroistre qu'il avoit moyen d'effectuer les promesses, il luy montra l'alphabet du chiffre duquel

l'ambassadeur de France se servoit en ses despaches, et y adjouste le deschiffrement de la dernière ; il luy dit le mespris qu'avoit fait dom Franchese de cest advis, et le conjure, pour le service du roy d'Espagne, de ne rejetter et negliger son service.

Ydiaques receut Loste d'un bon œil, le conforte de son dessein, loue son zele à la religion, l'assure qu'outre ce qu'il se peut promettre de la gloire et de la recompense aux cieus, il en doit attendre en terre, et qu'il feroit rapport de ses desseins au Roy son maistre.

Au premier conseil il propose ceste ouverture ; don Franchese dit que ceste proposition luy avoit esté faite ; mais que le peu d'age et la legereté de l'entrepreneur la luy avoit fait mespriser. Le duc de Lerma, là dessus, dit : que ces mesmes considerations luy faisoient croire qu'il la faillloit plustost croire et embrasser, pource, dit il, que d'un sage il ne la faudroit attendre, mais bien d'un imprudent et esventé qui se resout à tout et execute sans discretion. Et sur cela fut resolu que Loste seroit ouy et receu, qu'à cest effect Ydiaques le feroit parler au duc de Lerma.

Loste et Blas, advertis du jour et de l'heure qu'ils se devoient trouver chez ledict duc, s'y estants rendus, ils sont introduits en une galerie où il les attendoit. Là, contre la coustume des Espagnols [qui est de mespriser toutes nations], ils sont accueillis avec tout honneur et respect : on les fait mesme seoir, et ne leur permet on parler que couverts ; mais c'est ainsi qu'ils charment les miserables qui les abordent. Là, Loste reitere audiet duc sa proposition, et le duc l'assure des promesses que luy avoit données Ydiaques. On le convie de dire ce qu'il desire : il represente sa necessité, demande mil escus contant pour le subvenir, et cent de pension par mois. Douze cents luy furent delivrés à l'heure, et assurance non seulement de la penson, mais de reconnoissance si ample de ses services, qu'il auroit subject de se glorifier et louer d'eux.

Ainsi ces erres données, le sieur de La Rochepot ne reçoit plus de despaches que les ministres du conseil d'Espagne n'en reçoivent autant ; Loste continue ce beau commerce jusques à ce que ledict sieur de La Rochepot fut mandé de revenir, ainsi que nous avons dict l'an 1601, au recit de la violence qu'userent lesdicts Espagnols en son logis. Le sieur de La Rochepot laisse Loste derrière pour acconduire le train ; ce luy fut une commodité, pour prendre ordre de ce qu'il auroit à faire estant en France, et pour l'adresse de ses despaches qu'il arreste avec ledict Blas. Il part ainsi d'Espagne avec presents qui luy furent faits, revient en France,

il passe par Orleans, où, mesprisant ses parents, il desdaigna de les voir, et y passa comme incogneu.

Arrivé à Paris, il se trouve esloigné du service du sieur de Villeroy, son maistre, pour un differend qui s'estoit meü entre ledict sieur de Villeroy et la mere dudict Loste : il s'en trouve fort affligé et estonné, veu les promesses qu'il avoit faites en Espagne ; mais informé du subject du differend qui estoit de mil escus, il rescrit à sa mere [femme fort avaricieuse] qu'il offroit plustost de porter seul la perte de ceste somme, sur ce qui luy pouvoit eschoir du bien de feu son pere.

La mere vient à Paris voir M. de Villeroy, elle s'excuse, dit qu'elle ignoroit cest affaire, auquel elle supplie pour ces considerations d'oublier sa resistance en ce procès, et de luy continuer, et aux siens, ses bonnes graces. Ainsi ledict sieur de Villeroy contenté, Loste rentre près de luy.

Rentré, il s'assubjectit ; le matin il est le premier et le soir le dernier auprès de son maistre, veille les nuicts, reçoit et luy rend le plus de despaches ; bref il se monstre si affectionné, qu'il ayde souvent mesme à ses compagnons [qu'il visite sous ce pretexte] pour voir le plus qu'il peut de celles qui passent par leurs mains ; mais le tout pour avoir plus de cognoissance de ce qui se passoit, et par consequent davantage de moyen pour advertir ses nouveaux maistres.

Il void incontinent l'ambassadeur d'Espagne à Paris, il confere avec luy, et se rend d'ordinaire en sa maison dès les quatre heures du matin ; il y alloit par fois à pied, quelquesfois à cheval, descendant es eglises proches, ou chez un mareschal au cymetiere Sainct Jean, renvoyant son cheval par son laquay ; ce qui faisoit conjecturer au mareschal et à son laquay que quelque femme en ce quartier en estoit le subject : car nonobstant qu'il s'assubjectissoit près du sieur de Villeroy, se peinant à le contenter et esclairer toutes despaches, à les recueillir et assembler, et à voir ledict ambassadeur, il ne laissoit de frequenter de toutes sortes de compagnies, y passer une partie du jour et de la nuict, voir les femmes, beaucoup boire, et d'y commettre une infinité de sales et honteux actes ; mais pour tous ses excès on ne le trouva jamais appesanty ny changé.

Ainsi continuant à donner ses advis audiet, ambassadeur, il en reçoit tant de presents, qu'aux lettres qu'il rescrivait à Blas, il se loue de la grande liberalité que l'on usoit envers luy, dit qu'elle est excessive, et qu'elle surpasse ses

merites et services, et le supplie d'asseurer mesieurs du conseil d'Espagne de la continuation de son service et de sa fidelité.

Ainsi le conseil d'Espagne estoit adverty si à propos de ce qui estoit escrit à M. de Barraut, ambassadeur de France en Espagne, que leur proposant ce dont il estoit chargé, il trouvoit les responses preparées, et eux aussi sçavants et plus que luy : car Loste n'envoyoit pas seulement la coppie ou la substance des despeschés qu'on luy faisoit faire, mais aussi de celles faites aux autres ambassadeurs, et des leurs.

M. de Barraut, estonné de ces responses, entre en soupçon que le conseil d'Espagne avoit intelligence près Sa Majesté Très Chrestienne, et avec personne employée; il en donne advis au sieur de Villeroi, mais on ne put qui en mescreire.

Ainsi Loste continua sa pratique, jusques à la decouverte qui en fut faicte en ceste année par un nommé Raffiz, du pays de Guyenne, qui avoit servy au commencement des derniers troubles le sieur de Lansac comme son secretaire, et lequel Raffiz estoit refugié en Espagne pour ses infidelités qu'il avoit continuées avec aucuns seigneurs de Bretagne, et particulièrement avec La Fontenelles, gouverneur de Dornavenest, decouvert et executé à Paris, ainsi que nous avons dit l'an 1602.

Raffiz donc, pensionnaire de l'Espagnol, mais mal satisfait de luy à cause qu'à mesure que les occasions d'en tirer de l'utilité diminoient, l'Espagnol luy retranchoit sa pension; de sorte que Raffiz et Blas, logés ensemble, ne vivoient plus que languissants et miserables, mais avoient neantmoins toujours accès et libre entrée chez les principaux du conseil, où ils assistoient et servoient les François quand l'occasion s'offroit. Raffiz sçavoit la menée de Loste, et l'intelligence particuliere qu'il avoit avec Blas pour ladicte adresse, et avoit veu mesme la pluspart de leurs despeschés.

Au commencement de ceste année une demoiselle françoise, estant à la cour d'Espagne à la poursuite d'une affaire s'adresse à Raffiz, pour estre assistée de luy en ses affaires; mais le voyant en necessité et assez mal satisfait en apparence des Espagnols et comme desesperé, après quelques discours qu'ils eurent ensemble du mespris que font les Espagnols de toutes les nations; et comme ceux qui leur ont servy d'instruments pour leur grandeur [et lesquels ils ont rendus irreconciliables à leurs princes par des actes extraordinaires], ont esté par eux abandonnés à la misere et à la honte; estants assurez qu'il n'y avoit plus de grace pour eux, ceste

demoiselle luy dit qu'il devoit se resouldre de bonne heure de faire un bon service au Roy, comme elle pensoit qu'il luy fust aisé, sans attendre qu'il fust en plus grande necessité. Que la clemence de Sa Majesté Très Chrestienne estoit si grande qu'elle le pouvoit assureur qu'il la trouveroit tousjours disposée, non seulement à luy ouvrir et tendre les bras, mais à le recompenser grandement : et que ce luy seroit plus de gloire de servir son Roy et bienfaire à sa nation et à sa patrie, que de continuer le contraire. Raffiz, après avoir un peu pensé, levant les yeux qu'il avoit tousjours en bas durant ce discours [touché de repentance, pressé de necessité, prevoyant sa misere], luy dist en soupirant qu'il avoit recogneu tout ce qu'elle lui avoit dict estre vray, et beaucoup plus; mais que s'il avoit desservy le Roy, il avoit moyen de reparer ses fautes par un signalé service, et en occasion très importante. Que Dieu l'avoit inspiré à ce il y avoit quelque temps, mais qu'il ne l'avoit peu mettre encores à execution, ne sçachant à qui s'ouvrir et confier de chose tant importante.

Raffiz et ceste demoiselle, ayants consulté ce secret, s'accordent qu'elle en parleroit à Andraut, du pays de Guyenne, homme de qualité et fort aymé de M. de Barraut ambassadeur de France; ce qu'elle fit. Mais Andraut, sçachant la mauvaise reputation de Raffiz, n'y voulut y entendre, sans l'avoir communiqué à M. de Barraut, ce qu'il fit; et ayant eu sa permission, il assigna jour et heure en une eglise, pour parler à Raffiz; où s'estant l'un et l'autre rendus, après quelques discours de choses legeres, Raffiz tomba sur de plus serieuses, et de point en point en fit un long et particulier de l'aveuglement des François en leur dernière soulevation, des moyens desquels on s'estoit servy pour les seduire, des maux qui s'en estoient ensuivis, et de ceux que l'on avoit evités. Que l'on pourroit tirer une consequence certaine de tout cela. Que Dieu l'avoit ainsi ordonné pour la punition des François, et non pour les perdre. En ce que lorsque l'on avoit veu la France aux abois et comme desesperée, on l'avoit aussitost veue remise et restablie; qu'ayant quelquefois medité là dessus, il croyoit que Dieu s'estoit montré protecteur de ceste monarchie, et que s'estoit se bander contre ses saintes volontés que de s'opiniastres en ceste rebellion, en laquelle il avoit contribué. Que depuis quelque temps il avoit eu une autre intention, et desiroit reparer ses fautes par quelque signalé service; et qu'en un si saint œuvre il tiendroit le hasard de sa vie peu; qu'il en avoit moyen et en chose

de grande importance; mais qu'en verité, il ne le pouvoit executer avec sa seureté demeurant en ce lieu, d'où il ne pouvoit sortir qu'avec une abolition generale de Sa Majesté de tout ce qu'il avoit entrepris contre son service; conjure Andraut de ne negliger cest advis, important au Roy, à la France, et à toute la chrestienté.

Andraut pour response loue son dessein, luy promet non seulement entiere abolition, mais l'asseure d'en avoir recompense, et qu'il en advertiroit ledict sieur de Barraut ambassadeur, et mesme qu'il s'asseuroit d'obtenir de luy qu'il le voulust ouyr. Raffiz l'en supplie. Andraut execute sa promesse, et ayant donné heure à Raffiz de se trouver à la mesme eglise où l'ambassadeur iroit, ils ne faillirent tous deux à s'y trouver. Là Raffiz fit le mesme discours que dessus à l'ambassadeur; et sur l'instance de s'ouvrir, dict seulement que le Roy estoit trahy, ses desseins, entreprises, et affaires plus secretes descovertes; et supplie l'ambassadeur de se contenter de ce peu, en attendant son abolition, et l'asseure de luy descouvrir lors particulièrement le tout. L'ambassadeur, comme à demy esclairey de ses doubttes, le presse, mais inutilement. Raffiz, au contraire, tire de luy promesse qu'il n'en escrira rien, mais le fera entendre au Roy verbalement, par personne confidente, et pour cause. C'est pource qu'il sçavoit que les despaches se rendoient au sieur de Villeroy, et qu'il craignoit que ceste là tombast entre les mains de Loste.

Nonobstant ce, ledict sieur ambassadeur l'escriit; la despache arrive au temps que Loste estoit à Orleans au mariage d'une sienne sœur. Elle est deschiffrée, la response faicte, et par icelle ledict sieur ambassadeur auctorisé de ce qu'il traicteroit et promettroit à Raffiz.

En ces entrefaictes, Andraut, contrainet pour quelques siennes affaires, revient en France; par luy ledict sieur ambassadeur escrit, et le charge de représenter le tout à Sa Majesté; arrivé il s'en acquitte. La despache tombe entre les mains de Loste, pour le deschiffrement. Il se recognoist lors couvertement descouvert, pource qu'il sçavoit que Blas et Raffiz estoient logés ensemble. Il va trouver l'ambassadeur d'Espagne, luy fait entendre le fait, le supplie d'y remedier promptement et l'en conjure; l'ambassadeur faisant du froid, le remet et rassure, et luy dict que Blas et Raffiz, obligés de leur salut au roy d'Espagne, ne feroient jamais cela; et neantmoins qu'estants serviteurs inutiles, la perte en seroit petite; et qu'il manderait qu'on s'en desfist pour sa consideration; ce qu'il fit au

mesme temps, mais tard et inutilement, ainsi que vous entendrez.

Les courriers du Roy Très Chrestien et de l'ambassadeur d'Espagne courent; mais celuy du Roy [party beaucoup plustost chargé de diligence] arrive cinq ou six jours devant. Arrivé, M. de Barraut mande Raffiz, lui monstre ce qui luy est escrit, et le somme de promesse.

Raffiz, contre son attente et sa creance, void une despache, croit l'advis estre tombé entre les mains de Loste, et partant estre descouvert, et s'asseure que les ministres d'Espagne en ont ou auront aussitost l'advis; mais qu'estant ainsi, il veut rendre ceste intelligence claire avant que mourir; la declare lors par le menu audict sieur ambassadeur, et luy dict qu'elle ne se peut neantmoins justifier que par deux lettres qu'il ne peut avoir que par un moyen, qui est d'envoyer Blas en quelque lieu pour quelque cinq ou six jours.

Ce qu'estant resolu, l'on trouve moyen d'envoyer Blas à l'Escorial, et son serviteur ailleurs, d'où il ne pouvoit plus tost retourner que son maistre.

Or, Raffiz avoit imprimé sur de la cire la clef de la boeste dudict Blas, où estoient ces lettres, qu'il baille à faire à un serrurier feignant d'estre sienne. Faicte, il prie l'ambassadeur de luy bailler son secretaire, nommé Descardes, pour l'accompagner et prendre ensemble ces lettres.

Is vont ensemble; mais la clef se trouva trop grosse; il la reporte au serrurier qui la lime, non une, mais plusieurs fois, tout inutilement. Le temps coule cependant, et Raffiz demeure empesché et estonné; il craint d'estre prevenu. Ils retournent, et Descardes trouve un moyen d'enfoncer la boeste sans bruiet. Ce fait, Raffiz en tire les lettres, et en justice son accusation; mais pressé du retour de Blas entre en apprehension, supplie l'ambassadeur de le depescher à l'heure pour venir trouver le Roy. Il l'obtient. C'estoit la veille de Pasques fleuries; la coustume de Raffiz estoit de passer les jours semblables ès monasteres d'environ Madrid. Il feint d'aller en un monastere à l'opposite du chemin de France, pour oster tout pretexte de defiance; hors la porte, il tourne, va trouver des chevaux de poste, qu'il avoit fait mener à demie lieue de la ville; monté, est suivy de Descardes, party peu après, et se rendent ensemble à Bayonne fort à temps; car la despache de l'ambassadeur d'Espagne arriva le lendemain. Mais la coustume du conseil d'Espagne [lors practiquée], de n'ouvrir aucuns paquets ny parler d'affaires en semblables jours, leur donna d'autant plus d'avantage.

Le lendemain des festes, ceste depesche ap-

prend aux ministres d'Espagne la découverte de leur intelligence; ils y veulent apporter remède, mais tard. Blas retourne ce mesme jour, trouve la boeste rompue, et ses lettres à dire. La recherche de Raffiz se fait diversement. On va où on estimoit qu'il estoit, mais on n'entend aucunes nouvelles; ils jugent bien le chemin qu'il a pris, et sont neantmoins hors d'esperance de l'atteindre. Desesperants donc de l'un, ils courent à l'autre, c'est au salut de Loste leur partisan, auquel ils despeschent deux courriers à l'instant.

Mais quelque diligence qu'ils fissent, Descardes et Raffiz arriverent le mardy des festes de Pasques à Paris, jour que M. de Villeroy en estoit party pour aller vers Sa Majesté à Fontainebleau; ils le suivent et le rencontrent en carosse à Juivisi. Descardes luy parla, sans toutesfois luy faire entendre le subject de son voyage, et l'accompagna jusques à Villeroy où il alloit coucher. Par le chemin, il s'informe de Loste, auquel il dict avoir des lettres à rendre, apprend qu'il estoit demeuré à Paris, et que sa retraicte durant les festes avoit esté aux Chartreux, et que le lendemain il se rendroit à la cour.

Arrivés à Villeroy, il rend sa despesche, laquelle, avec ce qu'il dict, apprend à ce seigneur les trahisons de Loste; il en demeure esbahy, et ne peut facilement croire que Loste [le pere duquel et luy il a tant obligés] ait eu l'ame si ingrate et perfide que de l'avoir si meschamment trahy. Descardes l'asseure qu'il y a lettres de sa propre main qui les justifient. A ceste rude atteinte, M. de Villeroy fut touché jusques au cœur, et comme personnage qui a tousjours preferé l'honneur et la reputation à toutes autres considerations, la sent violente. Il partit et se rendit le lendemain à Fontainebleau à dix heures du matin. A l'instant il va chez le Roy, accompagné de Descardes; il le trouve se promenant avec la Royne, fait le discours à l'un et à l'autre de ceste trahison. Leurs Majestés s'estonnent, et par leur contenance tesmoignent combien elle leur touche. Descardes, appelé, la leur confirme, puis se retire. Ils se pourment encores quelque peu [ce fut crois je pour resouldre de la sorte de la capture], et après ledict sieur de Villeroy se retire, et avec luy monsieur l'evesque de Chartres; mais approchant de son logis, il void deux courriers devant le bureau de la poste qui en est près; il fit appeller Montagne, l'un des commis, et apprend qu'ils sont Espagnols. Il luy commande de les faire retirer en une chambre, et d'avoir l'œil que personne ne parlast à eux; ce qu'il fait. L'un luy demande Loste et dict avoir des lettres à luy rendre.

Cependant ledict sieur de Villeroy, après avoir commandé à Descardes qu'il eust l'œil à l'arriere de Loste, de ne l'abandonner et de l'amener, entre en son cabinet avec ledict sieur evesque.

Loste arrive en poste à une heure après midy dans Fontainebleau, descendant à la poste; Montagne luy dict ce que l'un des courriers espagnols luy avoit dict; et obtient de luy [qui ignoroit le subject de la deffense et qui ne croyoit pas qu'elle s'estendist si avant] qu'il les peust voir, et se fit conduire où ils estoient. Ce courrier [qu'il recognut incontinent pour avoir esté à Taxis, precedent ambassadeur] s'approche, luy dict tout bas qu'il avoit esté descouvert par Raffiz, venu exprès, et qu'il se sauvast.

Ceste nouvelle remplit Loste de terreur et d'effroy; il se retira neantmoins, couvrant son esmotion avec la meilleure contenance qu'il pust, estimant prend son cheval [arrivé quatre heures auparavant], et de desloger à l'instant. Mais sortant de là il est descouvert par Descardes et Raffiz: Raffiz se retire, et Descardes luy va au devant; il le salue, l'embrasse, et luy presente une lettre de la part dudict sieur de Barraut. A la lecture il s'esmeut, ce qu'aperceut Descardes; et sur ce, que Loste luy dit qu'il alloit se rendre près de son maistre, il s'offre de l'y accompagner, et de fait s'y acheminent ensemble. Loste, qui ne cherche qu'à eschapper, dict qu'il n'a pas disné, qu'il croyoit qu'on en avoit fait chez son maistre, et qu'il en alloit chercher en un cabinet; mais Descardes, qui ne le vouloit abandonner, dict le mesme, et s'offre de luy faire compagnie.

Loste, ainsi pressé, voyant ceste desfaiete inutile, recourt à une autre, dict qu'il est las, que ses bottes l'incommodent, et qu'il les va quitter. A cela Descardes dict que rien ne le presse, et qu'il desire boire avec luy: responses qui luy sont autant de coups mortels. Mais enfin ils arrivent chez ledict sieur de Villeroy, entrent en la cuisine; Loste demande à disner au maistre d'hostel, qui luy dict que c'en estoit fait. Ils montent en la chambre. Descardes, pour advertir M. de Villeroy, s'approche de la porte du cabinet où il ne voulut heurter, mais attendit la sortie dudict sieur evesque de Chartres, estimant que Loste ne partiroit de là. Loste se voyant libre ne perd temps, il sort, descend, va où estoit son cheval qu'il trouve encores sellé, le bride, monte, et tire vers Melun, et chemine jusques à neuf heures du soir, qu'il arrive à Paris, et entre par la porte Saint Anthoine.

Descartes voyant que ledict sieur evesque ne

sortoit point , entre au cabinet , et dict au sieur de Villeroy , que Loste estoit arrivé , et là luy , sans autre contenance , appelle un des siens , et luy commande de le faire venir. On ne le trouve pas , il le fait chercher , et cependant va trouver le Roy , et donne charge qu'on luy die qu'il l'y aille trouver. [C'estoit pour ne le voir point plus tost que Sa Majesté affin que personne n'eust subject ny pretexte d'objecter aucune chose.]

Peu de temps employé en ceste recherche , on descouvre qu'il estoit monté à cheval , on en donne advis audict sieur de Villeroy , luy au Roy , qui commande de le suivre. On despesche à l'instant de tous costés , et ledict sieur de Villeroy particulièrement tous ses commis et serviteurs ; tellement que son maistre d'hostel ne demeura que trois heures à se rendre à Paris , presente lettres de la part de son maistre à messieurs les chanceliers et de Sillery , portant l'advis. Le dernier se transporte aux Carneaux [logis de Loste], avec un commissaire et deux commis dudict sieur , où ils ne trouvent que son laquais qu'il avoit laissé malade , l'interrogent , seellent , ne transportent rien , se retirent , et y laissent lesdicts commis qui y veillent le reste de la nuict , esperants si Loste estoit en la ville qu'il y pourroit aller , en quoy ils furent deceus , car sa descente fut au cimetiere Saint Jean , chez le susdict marechal , d'où il alla chez l'ambassadeur d'Espagne , conféra avec luy depuis ceste heure jusques à trois du matin , qu'il sortit habillé à l'espagnole , accompagné d'un sien domestique , chargé d'executer entierement ce qu'il luy commanderait. Ainsi sortis par la porte Saint Martin , vont à Meaux à pied , y arriverent à midy , resolu d'y séjourner jusques au jour failly , puis d'en partir en poste et prendre le chemin de Luxembourg.

Ce mesme jour , qui estoit le jedy 22 , l'advis estoit arrivé aux officiers dudict Meaux qu'un commis dudict sieur de Villeroy avoit voulu tuer le Roy [affin de rendre le fait plus odieux , et un chacun animé et plus soigneux à la recherche] ; l'on donne advis de sa taille , de ses habits , et sur quel cheval il estoit monté. Les officiers y donnent ordre. Le maistre de la poste en est adverty , affin que si quelqu'un se presente on luy refuse des chevaux , et le prevost des mareschaux envoya ses archers de tous costés.

A soleil couché , Loste envoye chez un sellier , pour se faire apporter un coussinet. Le valet qui y est mené le recognoist ; il luy dict qu'en ceste consideration il luy en fera meilleur marché. Il feint de l'entendre , lui trauche discours , le paye et le renvoye.

L'apprehension d'estre descouvert le saisit

lors ; il envoye à l'instant à la poste pour faire preparer trois chevaux : le maistre de la poste n'avoit adverty aucuns des siens de la deffense. Peu après Loste va monter , un valet luy dict qu'il l'avoit veu chez M. de Villeroy ; il ne respond rien , baisse son chapeau , feint de renouer une de ses jarretieres , monte quand et quand , et sans attendre le postillon qui n'estoit encores à cheval , se veut mettre au galop ; le sien tombe à dix pas , remonte et se remet à courir , en quoy il montre tant d'effroy , et celui de qui il estoit accompagné , qu'ils donnerent une desfiance aux valets de la poste , que c'estoient gens qui avoient commis quelque meschant acte , estants mesme sans bottes l'un et l'autre , dont ils advertirent leur maistre à l'instant , qui recogneut lors sa faute , et ces gens là pouvoient estre ceux que l'on cherchoit. Il va trouver le prevost des mareschaux qui estoit pret à monter à cheval ; il luy fait entendre ce que dessus , et le chemin qu'ils avoient pris.

Le prevost va après avec deux des siens seulement , le reste suit , et sans ordre court à toute bride , et avec telle precipitation et confusion qu'ils passent sur le ventre les uns des autres ; et en verité la nuict estoit si obscure qu'ils ne se voyoient que par des mouchoirs qu'ils avoient mis à leurs chapeaux. Au premier barc , il prend langue , et apprend que deux de ses archers y estoient passés avec eux , et qu'ils ne pouvoient estre loing. Il picque plus vivement , rencontre assez près de là ses archers , qui le luy confirment , et qu'ils n'estoient gueres au delà de la premiere poste ; il continue , suivy de tous , et fait telle diligence qu'il arrive au second barc , ainsi qu'il partoit , et si près , que l'estimant encores à bord , il advança son cheval , et cuida tomber en l'eau où il se fust noyé sans doute pour la grande profondeur en cest endroit.

Il crie et commande au bastelier de retourner , luy dict qu'il passe des gens qui ont voulu tuer le Roy ; le menace de le faire pendre s'il ne luy obeit ; mais le tout en vain : le danger present luy fait oublier le futur , estant contrainct d'obeyr à deux hommes qui luy avoient l'espée à la gorge.

Le barc abordé , l'estonnement saisit Loste et son compagnon , et oublie ce qu'ils pouvoient encores pour leur salut ; la crainte et le peu de jugement qu'ils avoient lors les fit abandonner le postillon , et laisser retourner le barc , ce qu'ils pouvoient empescher en coupant la corde ; et ainsi separés , à pied , l'Espagnol tire à travers pays , et Loste va à mont le long du rivage : le postillon va après un des chevaux qui estoit eschappé : et le bastelier au prevost , qu'il pusse

avec ses archers, et luy apprit qu'ils estoient à pieds et séparés. Par cela il conjecture qu'ils ne pouvoient estre loin, et leur dessein estre d'eschapper à la faveur de l'obscurité. Sur cest avis, le prevost demeure là, se met à pied, envoie es lieux circonvoisins publier que deux qui avoient voulu tuer le Roy estoient es environs, les signale, et fait allumer des feux en divers endroits pour leur oster tout moyen de se sauver, et met un nombre de paysans en guette. Adverty peu après par le bastelier qu'il avoit ouy du bruit à mont du rivage, il y va l'espée nue au poing, frappant sur les brossailles et buissons qu'il rencontre. A la lueur des feux, il entrevoit une ombre vers un gros buisson [c'estoit Loste, à ce qu'on a remarqué depuis], il y court, criant, qui va là? demeure. Ceste ombre dispaeroist, il pense estre trompé, retourne et cherche ailleurs; et en verité il estoit difficile de l'appercevoir comme ce buisson est composé et situé, car il est grand, et descend jusques au bas du courant de la riviere. Peu après, le batelier donne encore avis au prevost qu'il a ouy un grand bruit de ce mesme endroit [c'estoit Loste et ce à quoy il se tenoit du buisson qui estoient tombés en l'eau], il y retourne, cherche plus exactement, mais il n'y void non plus qu'à la premiere fois.

Un peu avant jour, les archers trouvent l'Espagnol qui s'estoit retiré en un grenier d'une petite maison, ils l'amenent au prevost qui l'interroge; il feint estre laquais d'un de la suite de l'ambassadeur, pressé et menacé, il confesse estre son maistre d'hostel, et dit qu'il a commandement de son maistre d'accompagner Loste.

A l'aube du jour, l'on aperçoit le chapeau de Loste entre deux paux au bord de l'eau vis à vis dudict buisson, cela fit conjecturer audit prevost qu'il se seroit perdu et noyé en cest endroit; il l'y fait chercher, mais il n'y est trouvé.

Cependant, se voulant acquitter de son devoir, il s'achemine à Fontainebleau et y conduit l'Espagnol; par le chemin, il a commandement de le mener à Paris, et en faire ce qu'il luy seroit ordonné par monsieur le chancelier. Il l'execute, et est l'Espagnol mené au grand Chastelet: là interrogé, et peu après rendu à son maistre sur l'instance qu'il en fit.

L'abbesse de Jouarre, dame de la riviere de Marne en cest endroit, fait cependant chercher le corps de Loste, qui est enfin trouvé les mains jointes à deux cents pas d'où il estoit tombé. Exposé en la place de Jouarre, il est recogneu d'un nommé Le Clerc, commissaire des guerres,

et d'un autre, qui passoient et alloient à Paris, lesquels arrivés en donnent avis à monsieur le chancelier.

Le prevost retourné à Meaux en est adverty, le demande pour le conduire à Paris; l'abbesse en fait refus, dit qu'il luy appartient, et conteste: sa raison estoit, qu'estant trouvé en sa terre, ses officiers devoient faire le procès, et l'opiniastrent. De sorte que le Roy fut contrainct d'y interposer son autorité. Il est conduit à Paris, le 27 dudict mois d'avril passé, et decouvert devant le logis de monsieur le chancelier, mené au Chastelet, et exposé en veue au lieu accoustumé.

Le prevost de Paris et celuy de l'hostel en veulent cognoistre; il se passe du temps en ce conteste. Le corps commence à s'alterer et sentir, on l'embausme, et le met on au cymetiere Sainct Innocent, en attendant le jugement ou resolution. L'evocation est enfin faite, et le procès retenu au parlement par arrest du 10 may, M. Scaron fut esleu commissaire; pour travailler à l'instruction, on eslit un chateleur au corps le 11. Ledict prevost et ses archers sont mandés; on y commence le vendredy 14; le corps est tiré le mesme jour, mené à la conciergerie, et le procès jugé le samedy 15. Voicy la teneur de l'arrest.

« Veu par la cour les grand'chambres, Tournelle et de l'edict, assemblées, le procès criminel encommencé par les prevosts de Paris et de l'hostel, evouqué et retenu par arrest du dixiesme de ce mois, parachevé par le conseiller de ladicte cour à ce commis à la requeste du procureur general du Roy, pour raison des trahisons et infidelités commises par deffunct Nicolas Loste, commis du sieur de Villeroy, secretaire d'estat; à l'encontre de maistre Nicolas Naudin, praticien au palais, par arrest du onziesme de ce mois creé curateur au corps mort dudict deffunct trouvé mort en la riviere de Marne; les informations interrogatoires, recollements et confrontations, des tesmoins, missives tant en langue françoise qu'espagnole, avec la traduction et verification d'icelles, procès verbal de la perquisition dudict deffunct, et autres procedures faites en l'instruction dudict procès; conclusions du procureur general du Roy: ouy et interrogé ledict curateur par ladicte cour sur les cas imposés; tout consideré, dict a esté que ladicte cour a déclaré et declare ledict Loste atteint et convaincu du crime de leze majesté au premier chef, pour les trahisons et infidelités par luy commises contre le Roy et son estat; pour reparation desquelles ordonne ladicte cour que son corps sera traîné sur une claye en la

place de Greve, et là sur un eschaffaut tiré à quatre chevaux, et les quartiers mis sur quatre roues, aux principales avenues de ceste ville; a déclaré et declare tous et chacuns les biens dudict deffunct Loste acquis et confisqués au Roy, sur iceux prealablement prise la somme de quatre mille livres parisis d'amende, qui sera employée au pain des prisonniers, et autres necessités de ladict cour; outre seront pris sur lesdicts biens les sommes qui seront ordonnées aux tesmoins et à ceux qui ont esté employés à la recherche dudict deffunct. Prononcé audict Naudin curateur creé au corps mort dudict deffunct Loste, le 15^e jour de may l'an 1604. Et ledict jour, le corps dudict Loste executé en la place de Greve de ceste dicté ville, suyvant ledict arrest.

« Signé, VOISIN. »

Voilà la fin miserable d'un jeune homme à qui l'ambition, l'appetit de vengeance, et le desir d'avoir de quoy contenter ses paillardises et desbauches, ont fait perdre l'heur d'une bonne fortune.

La descouverte de ceste trahison pensa apporter du trouble à la paix; car en mesme temps le trafic fut derechef deffendu plus estroitement qu'aparavant; mais tout s'est passé pacifiquement, ainsi que nous dirons cy après. Voyons maintenant en Flandre ce qui se passa au siege d'Ostende.

L'archiduc Albert, resolu de ne lever le siege d'Ostende, quoy qu'il eu pust arriver, au commencement de ceste année, par le conseil du connestable de Castille, delibera de faire tous les efforts possibles pour la prendre. A la mode accoustumée, les assiegés et assiegeants s'entreestrenèrent à coups de canon.

Depuis le premier jour de l'an jusques au quinzième febvrier, il entra cent soixante vaisseaux dans la ville, avec six canons et dix compagnies de gens de guerre. Et le camp de l'archiduc fut renforcé de cinquante enseignes de gens de pied et sept cornettes de cavalerie.

Le marquis de Spinola voulut avoir raison de la mort de son frère; il avoit entrepris de fournir les frais du siege [quoy que les Flamants baillassent douze mille escus par jour pour le payement des soldats], et donnoit bonne esperance d'en venir à bout par le bel ordre qu'il meit en l'armée; il cassa et congedia plus de six cents officiers inutilés; et fit faire un pont que l'on appella le chariot de Pompée, du nom de l'ingenieur qui le faisoit.

Ce pont estoit fait exprès pour donner l'assaut à la demie lune des Espagnols, ainsi appelée par

les assiegés, qui l'avoient faite vis à vis du boulevard d'Espagne outre la gueule, et fortifiée par le dehors comme d'une galerie; les Espagnols esperants, ceste demie lune estant prise, d'empescher de rien entrer par la gueule.

Or ce pont ou chariot estoit long de cent pas et large de seize, sur lequel pouvoient marcher dix soldats de front, monté sur quatre roues, chacune large de huit pieds, haute de quatorze; la moitié du devant de ce pont se haussait et baissait avec deux cables passés par deux grosses poulies qui tenoient aux deux bouts du travers d'une croix, l'arbre ou le mast de laquelle estoit haut de cent cinquante pieds. L'intention des Espagnols estoit de mettre deux ancrés aux costés de la demie lune qu'ils vouloient attaquer, lesquelles auroient à chaque bout une poulie, où ils passeroient les cables qui tenoient à ce pont que quatre vingts chevaux tiroient pour le faire approcher de la demie lune, sur laquelle la moitié du pont se devoit abaisser, et les assailants descendre, pour, par ce moyen, s'en rendre les maistres sans perte d'hommes. Mais les assiegés, ayants eu avis de la composition de ce pont, firent autour de la demie lune une haute palissade de quelques masts de navires traversés en forme de gibets, si qu'elle estoit par dessus comme les bois et pallissades sur lesquelles les foulons estendent leurs draps, pour recevoir le devant de ce pont, que par telle contre invention n'eust sceu s'abaisser sur la demie lune, et eust failly que pour y descendre et y venir à l'assault qu'ils eussent sauté plus de vingt pieds de haut; ce qui n'advint, pource que les assiegés, voyant marcher le pont vers la demie lune, firent tirer leur canon, duquel quelques coups donnerent dans une des roues, qui la rompirent, tellement que les Espagnols furent contraincts de se retirer et remmener leur chariot de Pompée au mieux qu'ils peurent, avec lequel depuis ils n'ont rien executé.

Durant que l'Espagnol attaquoit du costé d'orient avec des inventions, il s'approchoit aussi du costé d'occident entre le Polder [qui est à dire pré gagné sur mer] et le vieil havre. Il faisoit bateries sur bateries pensant faire breche, gagnant pied à pied, travaillant sans intermission, et serrant de si près les assiegés entre le ravelin d'occident et le Polder, qu'ils estoient presque aux mains.

Les cinq premiers jours du mois de mars, il fit un si grand vent avec une telle tempeste, que les assiegés pensoient estre perdus; l'eau fut si grande que plusieurs furent contraincts de quitter leurs maisons et loges; elle renversa quelques ravelins et courtines du costé d'orient par

où du depuis les assiegeants les endommagerent à coups de canon.

Les Espagnols aussi ne furent exempts de ceste tempeste, et toutes leurs approches du costé d'occident furent ruynées, excepté celles qu'ils avoient faictes de nouveau au dessous de la demie lune du Polder.

Ceste tempeste passée, qui avoit rompu quelques digues qui tenoient l'eau dans le fossé, ouvrit le chemin aux Espagnols pour se loger contre les remparts et bastions, les miner, et prendre la ville pied à pied, comme ils firent; car ils bracquèrent contre les remparts de la ville quarante quatre pieces de canon, et tuerent par ce moyen un grand nombre des assiegés, qui de leur costé avoient fait une contrebatterie de seize pieces, avec laquelle ils demonterent sept pieces des assiegeants. Ils estoient si proches les uns des autres qu'ils taschoient à s'en entre arracher leurs picques.

Le 14 d'avril, l'archiduc fit donner l'assaut à la demie lune du Polder, qui fut prise, et tout ce qui y fut trouvé tué.

Le lendemain les assiegés dès la pointe du jour la reprirent. A ceste prise et reprise il mourut plus de mil personnes tant de part que d'autre.

Le 15 d'avril, le ravelin d'occident fut si vivement batu à coups de canon, que les assiegés furent contraincts de le quitter et de ceder la place aux Espagnols qui s'en rendirent les maistres.

Il est impossible de pouvoir mettre par escrit tout ce qui se passa lors en ce siege, les nombres des bateries, des contrebateries, des assauts et sorties, des inventions militaires, et une infinité de choses remarquables qui s'y sont passées, tant pour bien assaillir que pour bien deffendre.

En moins de trois mois cinq gouverneurs furent tués dans Ostende, à savoir, Gistel, Leon, Drak, Berendreh et Utenhouen. La cause pourquoy il n'y eut jamais de trouble au changement de tant de gouverneurs, ainsi qu'il advient souvent aux places assiegées, estoit l'obeyssance que portoient les assiegés à leurs gouverneurs, et que la discipline militaire et les ordonnances y estoient estroitement gardées, aussi que la paye ne leur manquoit point.

Les assiegés, se voyants si fort pressés, advertirent le prince Maurice de l'estat du siege; et cependant par un retranchement ils separerent le Polder et le boulevard d'occident de la ville, et firent derriere eux d'autres remparts et boulevarts encore plus hauts et espais que les

vieux, avec tout ce qui estoit de besoin pour une fortification.

Les Espagnols les voyant remparer taschoient de les empescher par leur grande batterie d'occident, avec laquelle ils les incommodoient; mais les assiegés esleverent une haute plate forme au milieu de la ville où ils planterent une contre batterie de dix canons, et par ce moyen firent que leurs ouvriers ne furent pas tant incommodés.

Cependant que ces choses se passaient, le prince Maurice ayant rendu advis comme les assiegés estoient pressés, resolut de les secourir ou faire divertir le siege par quelque grand exploit. Il donne le rendez vous à toutes ses troupes et à tous les vaisseaux de Hollande, Zelande et de Frise, devant le chasteau de Ramequins en l'isle de Walchren en Zelande, où ils se trouverent au nombre de quatre mil; et manda en mesme temps aux mutinés de Hoochstraten, qu'il avoit mis dans Grave, de se joindre à luy; du succès de son voyage nous le dirons cy après. Voyons un peu maintenant ce qui se passe aux estats d'Angleterre.

Nous avons laissé cy dessus le roy d'Angleterre en l'assemblée de son parlement, qui est ce que nous appellons estats en France. Il avoit touché principalement, dans sa harangue qu'il fit à l'ouverture d'iceux, de l'union des deux royaumes d'Angleterre et d'Escosse, avec prieres et supplications à tous les subjects de s'unir et ranger sous la confession de la foy anglicane. Il dict beaucoup de choses des catholiques, qu'il appella papistes; il parla aussi des puritains, lesquels [ainsi que nous avons dict] presument estre reformés selon la parole de Dieu pure et sans aucune addition, et lesquels pretendent estre plus clairs voyants que toute l'antiquité ensemble. Ces puritains rejettent toutes les ceremonies; ils s'attribuent mesmement en Escosse de presider aux conseils du Roy, ou au moins en estre les ephores et speculateurs et correcteurs. Le Roy mesme, dans son livre qu'il a fait du *Basilicondoron*, ou, *Present royal à son fils*, se plaint fort d'eux, comme n'estants nullement tolerables en un estat.

On commença donc à traicter de ceste reconciliation, entre les evesques de la confession anglicane et les ministres puritains. Un Arnauld ou Arnold, ministre puritain, entre autres, tint teste pour toute sa secte.

Estants tous en l'assemblée, le roy d'Angleterre leur fit une harangue en ceste substance:

Qu'il ne luy devoit estre imputé à blâme de se vouloir empescher de l'estat et de l'eglise, attendu que l'estat le portoit à cela, d'autant

que par loy d'estat le prince est recogneu en Angleterre chef de l'eglise anglicane.

Que cela n'est point chose nouvelle, attendu que d'ancienneté Constantin le Grand a par exprès esté recogneu chef de tous estats en son temps, et s'est entremis des affaires de l'eglise.

Que mesme David a disposé des officiers de l'eglise et de leurs rangs, comme il est dict aux chroniques, et en saint Luc, 1, touchant Abia, dont estoit Zacharie, pere de saint Jean Baptiste.

Que pour cest effect il les avoit assemblés, affin de leur faire bien au long entendre, par sa propre bouche, les articles necessaires à deliberer.

Qu'il les en prioit comme frere, et leur commandoit comme roy, et qu'il luy fissent entendre sur le champ tout presentement quelle en estoit leur intention.

Celuy qui est nommé archevesque de Cantorbery se mettant de genoux, après avoir remercié Dieu d'avoir donné à l'Angleterre un tel roy, si amateur de la paix, et mesme soigneux du bien et repos de l'eglise, il dict :

Que l'estat de l'eglise anglicane, recognoissant Sa Majesté pour chef, sera toujours prest d'obeyr à ses commandements, en faisant le service ordinaire de la reformation faicte par la feu Royne, avec l'advis et consentement de tous les estats.

Qu'il apparoissoit combien cest ordre est agreable à Dieu, attendu qu'il a beny si heureusement le regne de la feu royne Elisabeth, si bien que nul ennemy n'a peu interesser la paix de son estat, et mesme a eu de quoy ayder à ses voisins, et user sur eux de toutes actions dignes de l'ancienne vertu et generosité de ses ancestres.

Partant, que ceux de son ordre supplioient Sa Majesté, qu'il en usast selon l'autorité qu'elle en avoit; et qu'il esperoit aussi que les gens tenants opinions differentes seroient satisfaits de ses raisons, les ayant bien entendues.

Après qu'il eut achevé, le Roy aggreá fort sa declaration, et les pria tous d'estre de ce mesme advis, et que c'estoit le moyen d'estre vrayement unis, non seulement de terre et pays, de langue et de voix, de roy et de magistrats; mais aussi de religion et service divin, qui est le plus asseuré fondement de tous estats.

Arnold, demandant congé à Sa Majesté à la maniere accoustumée des ministres, dict :

Qu'estants toujours obeyssants à Sa Majesté, ils entendoient et le supplioient aussi qu'il les maintinst en la liberté de leur conscience, selon les articles de Limbeth, et qu'ils prouveroient

que l'ordre dont leurs eglises sont dressées contenoit en soy la vraye forme apostolique selon la pure parole de Dieu.

A quoy le Roy repliqua, que les apostres avoient crée et institué des evesques, et qu'ils ne scauroient desguiser le terme, d'autant qu'il est ainsi couché en saint Paul, et distingué des diacres, qui sont ministres, et des anciens, qui sont prestres, tels que saint Paul les entendoit : partant qu'ils advisassent d'entendre à la raison, quand elle leur seroit monstrée.

Que c'estoit manifester sa folie, de ne vouloir croire à l'antiquité, ny consentir à l'experience qui en estoit approuvée par plusieurs siecles. Et ainsi finit la matinée, le Roy remettant l'assemblée à l'apres disnée pour passer outre à la deliberation qu'il avoit proposée.

L'apres disnée, le Roy entra encores en l'assemblée, et de sa propre bouche proposa les articles suivants :

Premierement, que le baptesme est necessaire, et que nul ne le doit differer.

Secondement, que le signe de la croix à tousjours esté pour signe venerable, et que les chrestiens en devoient user.

En troisieme lieu, que les ceremonies se devoient retenir en l'eglise, et que l'eglise ne peut autrement subsister.

Pour le quatrieme, qu'il falloit tenir un mesme ordre de discipline, et que la reunion des deux bandes distraictes l'une de l'autre par opinion particuliere fust remise en un corps par ce moyen.

Ces quatre articles, generalement pris sur la pretendue reformation, sembloient toucher ce qui estoit le plus necessaire, comme aussi elles comprenoient les consequences et dependances de tout le reste, comme il fut bien noté par les hommes habiles et d'entendement.

Les evesques de la confession anglicane approuverent incontinent les articles *una voce*, et promirent d'y souscrire.

Mais Arnold et les autres ministres puritains, appercevants que cela leur touchoit de près, s'importunerent, et entre eux murmurerent, comme si la tenue de ceste conference n'eust esté imaginée qu'à cause d'eux, et pour les miner insensiblement, veu que ce sont choses directement contraires à leur doctrine.

Le Roy, selon sa sagesse, leur ouvrit le champ de la dispute, les interpellant par luy mesme, et leur voulant aussi luy mesme respondre par sa bouche.

Lors Arnold, après avoir remercié Sa Majesté avec une profonde reverence, dit : Sire, puisqu'il vous plaist nous commander vous en

dire nostre advis, nous estimons que, sur le premier article touchant le baptesme, nostre doctrine est pure selon la parole de Dieu.

Nous disons donc que, s'il estoit necessaire, ce seroit attribuer à l'eau ce qui n'appartient qu'à Dieu seul, qui est de sauver l'homme.

Le Roy respond à cela : Par ce moyen mesme vostre doctrine n'est pas pure, car vous faictes les sacrements indifferents à les prendre ou laisser; mais la parole commande par exprès le baptesme, disant : « Allez, preschez à toute creature l'Evangile du regne, les baptisant au nom du Pere, et du Fils, et du Sainct Esprit. »

Arnold lors prit exception sur le passage, et dit : Par ce passage mesme appert que le baptesme ne se peut administrer sans predication.

Le Roy repliqua : Est ce pas donc predication quand on lit l'administration du baptesme veu qu'elle contient l'exposition du baptesme, l'exhortation à le recevoir dignement, et l'application à l'enfant.

Quand vous preschez, est ce pas ce que vous avez imaginé se devoir dire sur vostre texte.

Toutes ces paroles là que vous dites sont elles paroles de Dieu? hors mis le texte, il est certain que non.

Arnold s'estonna, d'autant que les puritains n'estiment pas que ce soit prescher que de prononcer l'Evangile, mais seulement les paroles qu'ils disent après leur lecture; et au contraire, prescher, c'est pronocer et publier avec autorité les propres textes de l'Evangile, puis après, la deduction s'en fait comme il les faut entendre.

Nous disons cecy selon leur sens, et ce, pour montrer que si le roy d'Angleterre n'a eu quelque autre intention, il a touché au poinct necessaire à comprendre comme la messe est la vraye predication de l'Evangile, telle que saint Paul l'ordonne aux Corinthiens en la premiere, chap. XIV, v. 26, 27, 28, disant : « Toutes les fois et quantes que vous vous assemblez selon qu'un chacun de vous a pseume ou doctrine, ou langage ou revelation; soit que quelqu'un parle langage incogneu, que cela se fasse par deux, ou au plus par trois, et par tout, et qu'un interprete. »

Voilà comme l'interpretation n'est pas la predication, ains au contraire c'est la publication.

Le Roy, voyant Arnold estonné, continue doucement : « Dites moy, je vous prie, tous tant que vous estes, ne tenez vous pas que si un enfant devoit mourir, vous ne le devez baptiser qu'en l'assemblée, n'est-ce pas vostre discipline? La parole dit elle pas que là ou deux ou trois sont assemblés, Christ est au milieu d'eux. N'est ce pas une juste assemblée de l'enfant et de

ceux qui le presentent du nombre de deux ou trois qui sont souvent plus d'une douzaine. Outre n'est il pas dict, saint Jean, 3 : « Qui n'est regeneré d'eau et d'esprit ne peut voir le royaume de Dieu? »

Je dis donc, dict le Roy, que vous estes tenus de baptiser un enfant toutesfois et quantes qu'il vous est présenté pour le baptiser, autrement vous luy refusez son salut, et mettez en voye de damnation, et vous damnez vous mesmes.

Tous ce que dessus fut dict par le Roy avec une telle gravité et affection, que les puritains en demeurèrent depuis tous estonnés et confus.

Mais au second article de la croix, les évesques anglois se voulurent avancer, et dirent qu'au moins le signe de la croix ne pouvoit estre rejezté, et qu'il falloit par exprès que les puritains consentissent à cela.

Le Roy alors dit : La verité est telle, que nul sacrement ne peut estre fait sans le signe de la croix, et le signe de la croix represente la mort et passion de Nostre Seigneur.

Les puritains proposerent que la croix ne pouvoit estre prise que pour le moyen du salut, ou pour l'organe et instrument; mais le prenant comme on le prend, que c'est manifestement luy attribuer la cause efficiente.

Nonobstant, dit le Roy, c'est donc toujours un organe ou instrument du salut, et soit pour le signe, tousjours le signe le monstre, soit pour la croix reelle, c'est encore une plus grande certitude que la croix est necessaire; car la vertu des sacrements depend de la croix seulement.

Mais dist le Roy, pour le troisieme poinct touchant les ceremonies, qu'en dites-vous?

Les évesques anglois luy dirent que l'on ne devoit entrer d'une question en une autre, sans que la premiere agitée ne fust plus revoquée en doute, et supplierent Sa Majesté que cela n'allast point plus outre.

Mais le Roy voulut que cela fust poursuivy; sur quoy fut dict par Arnold que toutes les ceremonies de l'eglise ne resentoient rien, sinon une antiquité, comme du temps de la deesse Isis entre les Romains.

Lors le Roy dit : Je ne pensois pas encore que les ceremonies de l'eglise fussent si anciennes que cela.

Ce que disoit Sa Majesté par discours, car il sçavoit bien veritablement que les ceremonies sont commandées de Dieu par Moyse en beaucoup de sortes.

Outre tout ce que dessus, il fut disputé de plusieurs poinets incidemment, entre autres de la confirmation, laquelle les évesques monstrent estre necessaire pour beaucoup de raisons :

1° que c'estoit l'institution de Nostre Seigneur et de ses apostres; 2° que c'estoit l'examen necessaire de ceux qui estoient baptisés; 3° qu'elle avoit aussi cette consideration de sçavoir si c'estoit en l'église que le baptesme eust esté receu; 4° pour éviter les formes différentes des ariens et autres, en l'administration du baptesme.

Les ministres puritains [que le Roy appelloit complaignants] soustindrent qu'ils en avoient la puissance aussi bien que les évesques, et alleguerent l'égalité des charges, à quoy fut insisté vivement par les évesques, et le Roy dit ces mots: *point d'évesques, point de roy.*

La puissance des clefs fut approuvée ès mains des évesques, et employé aux censures l'absolution des pechés, et le baptesme déclaré necessaire.

En la seconde journée, fut proposé qu'on establirait de bons pasteurs en toutes les églises, et que le tout fust sincerement administré, et qu'il failloit corriger les prieres publiques que les puritains ne vouloient estre corrigées. L'évesque de Londres, se mettant de genoux, obtint qu'elles seroient corrigées.

Le Roy s'offensa lors grandement contre les puritains ou complaignants, d'autant qu'ils estoient comparus devant Sa Majesté en assemblée d'estats en habit indecent [qu'il appela turquesque], et leur reprocha que c'estoit le passage de Cotherouth, l'un d'eux, qui avoit escrit qu'il vaudroit mieux s'accommoder à la façon des Turcs qu'à l'ordre des papistes.

Arnold, appellé par aucuns Reinolde, tenoit toujours bon pour les puritains, disant perpetuellement que cest ordre papistique faisoit dechoir de la grace, et sur cela on tomba au propos de la predestination; mais l'évesque de Londres resista, et demonstra que la vraie doctrine de predestination estoit *ascendendo*, et non pas *descendendo*, qu'il exposa en cette maniere: « Je vis en l'obeyssance de Dieu, en amour avec mon prochain, je suis ma vocation, partant je crois que Dieu m'a esleu. » Mais non pas au contraire: « Dieu m'a predestiné; partant, quoy que je peche, je serai sauvé. » Le Roy approuva le dire de l'évesque.

Arnold se debatit fort et ferme là dessus, alleguant qu'il n'entendoit pas approuver l'autorité du Pape; à quoy le Roy respondit: Cela n'est à propos, et vous me faites voir que le dire de Bather de Cambridge est veritable, à sçavoir « qu'un puritain est un protestant sans cervelle. »

Il fut aussi question de certaines assertions de Cambridge, que le Roy rejetta comme inutiles en ce fait.

La plainte du catechisme fut faite, à ce qu'il

fust tout general et uniforme, ce que le Roy leur accorda.

Pour la profanation du sabbath, fut aussi ordonné qu'on feroit les remonstrances necessaires.

Pour la Bible et versions d'icelle, le Roy declara que la pire version estoit celle de Geneve, et ordonna qu'il en fust fait une bien correcte au jugement de tous, et condamna apertement les notes marginales et dit qu'elles estoient fort partiales, faulses, seditieuses et ressentant par trop les desseins d'une ame dangereuse et tres perverse, comme [disoit-il], par exemple, Exod. 1, 19, la note marginale approuve la desobeissance aux roys; et 2, Cor. 15, 16, la note taxe seulement Asa d'avoir déposé sa mere.

Il fut parlé de garder l'ordre des magistrats et n'aller pas incontinent faire leurs plaintes au Roy.

Il fut encore debatit du bonnet carré: les puritains dirent qu'ils n'en vouloient point user. Le Roy declara qu'ils le porteroient.

Les chanceliers laïcs qu'ils ont en Angleterre furent interdits des censures ecclesiastiques; surquoy le Roy declara que le desordre d'Escosse, selon leur puritain estat, n'avoit non plus de rapport avec la monarchie que le diable avec Dieu. Il fit recit des fraudes que John Knox avoit faictes à la Royne regente sa grand'mere, et deplora en cest article de sa propre mere, disant: « Ceste pauvre dame ma mere, chacun le sait, et m'en ressouvient avec ennuy. » C'est le sommaire de la seconde journée.

La troisieme journée il fut fort debatit de la forme des censures; surquoy le Roy ordonna que ce fust sans aucun scandale et non comme les ministres d'Escosse, lesquels il condamnoit. Surquoy l'archevesque de Cantorbery dit tout haut que le Roy parloit par inspiration divine, et l'évesque de Londres, se mettant de genoux, en rendit graces à Dieu.

Il se trouva finalement que les puritains, se trouvant perplex, dirent qu'au mariage c'estoit mal faict de dire: *de mon corps je t'honore*, en baillant une bague ou anneau; le Roy resolut cela, disant que saint Pierre declare qu'il faut honorer celle qui a la puissance sur le corps de l'homme.

Un Chaterton du college Emmanuel [pour ceux de Lancastre], requist de ne porter surplis ny bonnet, faire le signe de la croix ny s'agenouiller pour la communion. Un autre, nommé Keroussou, en requist autant pour ceux de Sulfoc.

Mais il leur fut enjoinct à tous de faire selon la resolution de l'assemblée, et user des mesmes

formes des evesques. A ceste assemblée il y avoit un archevesque et neuf evesques, six doyens et deux docteurs. Et pour les puritains estoient quatre agents deputés par eux; aussi le chancelier, le thresorier, le secretaire et autres officiers d'Angleterre, lesquels tous approuverent que le Roy estoit chef d'eglise: mesme le chancelier dict qu'il avoit tousjours ouy dire, que *rex est persona mixta cum sacerdote*, mais qu'il n'en avoit jamais veu la preuve qu'à present. Et le Roy mesme dict: « J'ay remarqué depuis mon advenement en Angleterre que quelques prescheurs en ma presence prient bien Dieu pour Jacques, roy d'Angleterre, d'Escosse, etc., de defenseur de la foy. Mais quant au supreme gouvernement en toutes causes et sur toutes personnes tant ecclesiastiques que seculiers, ils passent cela sous silence. » Voylà les principaux poinets qui furent traités en ceste conference et assemblée, traduits de l'anglois.

En ceste année, le 9 juin, le pape Clement crea dix huit cardinaux, desquels les noms s'ensuivent. Il y en a seize prestres, les seize premiers, et deux diacres, les deux derniers.

I. Seraphin Olivier Kazailla, du tiltre de Sainct Sauveur au Montelauro, de Boulogne.

II. Dominique cardinal Genvaise, archevesque de Syonte, de Boulogne.

III. Antoine cardinal Zepate, archevesque de Burgos, d'Espagne.

IV. Philippes cardinal Spinelle, de Naples.

V. Charles cardinal de Comtesse, evesque d'Ancone, Romain.

VI. Bernard cardinal Maczicovisque, evesque de Cracovie, de Pologne.

VII. Charles cardinal de Madruzzo, evesque de Trente, Allemand.

VIII. Jacques Davy, cardinal du Perron, evesque d'Evreux, François.

IX. Innocent evesque de Camerine, cardinal del Buffalo, Romain.

X. Jean Delphin, evesque de Vicenze, cardinal de Vicenze, Venitien.

XI. Jacques, du tiltre de Sainct Estienne du Mont Celio, cardinal Synnese, du Pichin.

XII. Hermyme, du tiltre de Saincte Marie Transpontine, cardinal de Valence, de Trivio.

XIII. Hyeronime Aguechio du tiltre de Sainct Pierre aux liens, cardinal nommé de Sainct Pierre aux liens, de Bologne.

XIV. Hyeronime, du tiltre de Sainct Blaise du cachet, nommé Pamphilie, Romain.

XV. Ferdinand Taberne, du tiltre Sainct Eusebe, nommé cardinal de Sainct Eusebe, de Milan.

XVI. F. Anselme Marzat, capucin, du tiltre de Sainct Pierre au Mont d'Or, cardinal de Monopoli.

XVII. Le cardinal d'Aurie, Genevois.

XVIII. Charles Emmanuel de Sainct Nicolas dans la chartre de Tulle, cardinal Pie, de Ferrare.

Nous avons dict que pour secourir Ostende ou empescher l'archiduc de la prendre, le prince Maurice avoit donné le rendez vous à tous les vaisseaux de guerre de son armée au devant du chasteau de Ramekins.

Le 12 d'avril il s'embarqua à Dordrecht, accompagné de grand nombre de navires de guerre, pour y aller; et abordé au devant du trou de Middelbourg et le long du rivage d'Armuide, il trouva qu'il avoit trois mil trois cents vaisseaux de guerre, dans lesquels il y avoit douze mil hommes de pied et vingt cornettes de cavalerie, sans compter les autres vaisseaux chargés de vivres et autres necessités pour l'armée; l'on faisoit estat qu'il y avoit dans ceste flotte plus de quatre mil vaisseaux. Les soldats descendent en terre pour prendre leurs necessités dans Armuide, mais le prince ne bougea de ses vaisseaux; et voyant que le vent estoit propre pour executer son dessein, fit faire un commandement au son du tambour à tous ses soldats de se rembarquer promptement, sur peine de la vie. Ceste occasion du temps bien prise avec la diligence, fit reussir le bon succès qu'il eut de son entreprise; aussi il se faut souvenir que les occasions sont eplumées, et qu'elles disparaissent presque en se montrant, ne laissant bien souvent que le desespoir à ceux qui ne les ont seeu prendre quand elles se sont presentées.

Le 24 d'avril, sur les trois heures du matin, trois volées de canon furent tirées pour signal de lever les aneres, incontinent toute la flotte se mit à la voile, et alla passer devant Flessinghe et Ramekins au droict du port de l'Escuse, puis donna jusques à Brakembourg; mais ayant le vent sud est changeant de route, toute ceste flotte entra dans le port appelé le Trou Noir, entre l'isle de Cassant et la coste de Vulpen.

Le lendemain du grand matin, sans aucun empeschement ils prirent terre en l'isle de Cassant; les forts de ceste isle appelés Hofstedam et Ostilite estants sommés par le prince, et ayants veu le canon, se rendirent, et la garnison en sortit avec leurs armes.

L'archiduc, ayant eu avis de ceste descente, envoya incontinent quelques troupes de son camp de devant Ostende, lesquelles arriverent à l'Escuse le lendemain 26 du mois, et firent en diligence un retranchement à l'occident, du costé

du port en forme de demi lune , pour empescher le passage au prince Maurice.

Le prince, sachant que les Espagnols vouloient opiniastres ce passage et l'empescher d'y prendre terre, les envoya entretenir en escarmouches par la galere noire de Dordrecht avec quelques navires; cependant, à la faveur de la nuit, après avoir passé la riviere qui va de l'Escluse à Isendik avec deux cornettes de cavalerie et mil arquebusiers, entra en Flandres, fit battre les forts de Coxie et de Sainete Catherine, qu'il prit; puis il entra dans celui de Sainet Philippes abandonné par la garnison.

Cependant qu'il bat furieusement le chateau d'Isendik, les Espagnols, retranchés dans la demye lune du port de l'Escluse, et une partie de la garnison de la ville, sortent et esperent que reprenants l'isle de Cassant, ils donneroient bien de la peine au prince. Ils arriverent dans un grand nombre de chaloupes en l'isle de Cassant, et ne descouvrants personne qui leur empeschast la descente, sortirent de leurs chaloupes; mais le prince y avoit laissé dix cornettes de cavalerie, et vingt quatre enseignes de gens de pied, sous la charge du colonel Dortf, lequel, ayant eu avis de ceste entreprise, s'estoit mis avec les siens en embuscade, et voyant mil ou douze cents Espagnols descendus en terre, il sortit de son embuscade; une partie de ceux qui estoient descendus fut taillée en pieces, et quelques uns de noyés, quarante furent seulement pris prisonniers, et le reste s'en retourna à l'Escluse.

Cependant le prince batoit Isendik, qui se rendit le 10 may, où il trouva neuf pieces de canon et neuf drapeaux: sept cents soldats qui estoient dedans furent conduits en seureté à l'Escluse.

Ardebourget Middelbourg, abandonnés par les Espagnols, receurent la garnison du prince, et ainsi s'estant rendu maistres de la campagne d'autour de l'Escluse, par la prise des chasteaux cy dessus et de quelques forts, se resolut de passer la riviere et le canal d'eau salée, et d'aller assieger l'Escluse, ainsi que nous dirons cy après. Voyons, cependant que ces choses se passent, ce que font les mutinés de Hoochstraten retirés à Grave, qui ne voulurent aller trouver le prince Maurice à Dordrecht, suyvnt leur accord, et s'embarquer avec luy, de peur, disoient ils, de perdre leurs chevaux par la peste.

Une troupe de trois mil mutinés partirent de Grave, avec intention qu'avant passé le Brabant ils iroient traverser le pays de Hainault, gayeroient la riviere de l'Eseaut à sa source, et se tendroient au camp du prince Maurice par la

Flandre. C'estoit une dangereuse entreprise de gens perdus et redoutables: car, suyvnt leur dessein, ils entrèrent dans le Brabant, ravagerent tout le plat pays, donnerent jusqu'aux portes de Bruxelles, taillerent en pieces une compagnie de reitres, ruynèrent de belles maisons, et porterent le sang et le feu par où ils passerent.

L'archiduc fut conseillé qu'il failloit arrester ces gens là et les appaiser, qu'il avoit assez affaire contre le prince Maurice, qu'il failloit s'accommoder au temps, et que, laissant quelque peu de sa dignité en arriere, il devoit rechercher les mutinés d'accord.

Sans argent l'on ne pouvoit appaiser les mutinés: les finances de l'archiduc estoient courtes pour lors, à cause des grands frais qui luy venoient faire devant Ostende, et pour tascher à secourir l'Escluse; toutesfois on envoya aux mutinés une trompette de sa part; le comte de Berghie, l'evesque de Ruremonde, le comte de Fontenoy, don Augustin Guerrera, et don Alfonse d'Avilla, députés pour faire leur accord, leur escrivirent aussi. Les députés firent telle diligence et tel devoir en ceste negociation, que non seulement ils empescherent que ceste troupe n'allast joindre le prince Maurice, mais la regaignerent au service de l'archiduc, avec tous leurs compagnons qui estoient dans Grave, en leur promettant:

Qu'ils ne seroient point recherchés pour quelque chose commise par le passé, et que l'archiduc remettoit et pardonnoit ce qu'ils avoient fait, nonobstant la proscription contre eux donnée, qu'il revoquoit.

Qu'ils seroient payés des trois quarts de ce qui leur estoit deu, et neantmoins donneroient quittance à l'archiduc de la somme entiere.

Que sous le nom des mutinés estoient seulement entendus ceux qui avoient servi au camp de l'archiduc, et non ceux qui s'estoient joinets à eux.

Que, jusques à ce qu'ils fussent payés, les gens de pied recevroient douze sols par jour, et les gens de cheval vingt quatre. Qu'on leur avanceroit leur argent huit jours avant le terme escheu.

Qu'ils remettroient ès mains de l'archiduc Hoochstraten et Karpem, ensemble le canon qu'ils avoient pris à Etkelens.

Qu'ils auroient Ruremonde jusqu'à ce qu'ils fussent payés. Et, à faute de paiement dans certain temps, pourroient recevoir avec eux ceux qui s'y voudroient joindre, et contraindre le pays à payer la contribution, comme avant l'accord.

Ceste reconciliation ayant esté communiquée

par les mutinés aux estats des Provinces Unies, et trouvé conforme à ce qu'ils leur avoient accordé [ainsi que nous avons dict cy dessus, en parlant du ban et placart fait contre eux par l'archiduc], les mutinés sortirent de Grave le 21 may ; les Estats leur rendirent Hoochstraten et leur gage ou thresor ; puis s'en allerent à Ruremonde : et estants satisfaits en partie, furent menés à Ostende, où la plus grande partie allerent finir leur vie aux assauts qui s'y firent, ainsi que nous dirons cy après.

Après cest accord, l'archiduc, qui estoit venu à Gand, et avoit esté contrainct de separer ses forces en trois, n'ayant plus affaire qu'en deux endroits, se resolut d'attaquer vivement Ostende, et d'empescher les desseins du prince Maurice devant l'Escluse.

Ainsi les Espagnols reprennent courage, se rendent maistres devant Ostende de tout ce qui estoit hors le rempart du costé d'occident, plantent plusieurs escalades, dont ils furent repoulsés, mettent le feu au Pore Espie et à la faulse braye, que les assiegés esteignirent ; et peu après sommement les assiegés d'entendre à quelque composition, mais ils leur respondirent : Plustost mourir que se rendre. Ce qui fit resouldre l'archiduc d'y faire des efforts capables de les emporter, si l'heur de la guerre luy eust esté favorable.

Les Estats qui, aussi bien que l'archiduc, avoient affaire en deux lieux, et à l'Escluse et à Ostende, mandent aux assiegés d'avoir leur devoir en recommandation, avec promesse de double paye. Les soldats travailloient dans la ville continuellement aux fortifications sous la faveur de la contre baterie, laquelle fit un grand dommage à la grande baterie de l'archiduc, qui estoit sur une plate forme du costé d'occident. Bref, les assiegés firent tout ce qui leur fut possible pour garder le Pore Espie, qui fut pris d'assaut par les Espagnols le 24 may, où les assiegés perdirent nombre de braves soldats, un colonel et quelques capitaines. Et le 28 may, les Espagnols, poursuiants leur poinete, firent sauter par mines les nouveaux retranchements du Pore Espie, et par un autre assaut s'en rendre maistres.

Peu après estants logés au pied du boulevard du Polder, ils y firent jouer une mine, laquelle fit breche pour passer vingt hommes : sur ceste ouverture les assiegeants donnerent l'assaut, mais ils furent receus si couragement des assiegés, qui avoient retranché ce boulevard de la ville, qu'après avoir combatu trois heures durant, ils laisserent huit cents morts sur la place. et des assiegés il en fut tué cent ou six vingts.

Le jour de la Feste Dieu, il y eut encores un furieux assaut après que la mine de la porte occidentale eut joué, lequel assaut dura quatre heures, et auquel il y mourut cinq cents Espagnols et soixante des assiegés.

Les assauts, les mines, les coups de canon, le nombre des morts, tant d'une part que d'autre, et les sorties des assiegés sont innumérables.

Le marquis de Spinola, lequel ainsi que nous avons dict, avait pris la charge de ce siege, tomba malade du peu de repos et du travail qu'il se donnoit ; mais ayant recouvert sa santé, il fit dresser une baterie de quarante six pieces de canon sur les vieux remparts et boulevarts gagnés par les Espagnols, affin d'abbatre les nouveaux retranchements des assiegés, d'où il fit tirer si furieusement, que sans le siege de l'Escluse il en fust venu dès lors à son honneur.

Mais l'archiduc, sachant que le prince Maurice avoit sommé l'Escluse de se rendre à luy, et qu'il estoit campé devant, après avoir desfait quelques troupes espagnoles, qui luy vouloient empescher les passages de la riviere d'eau douce et du canal d'eau salée, pris les forts du Chasteauneuf et de Saint Georges et que le Havre de l'Escluse et la campagne estoient libres aux Hollandois qui s'estoient fortifiés en leur camp tant du costé de la ville que par le dehors, avec palissades, reduites, demies lunes, tranchées et autres inventions ; nonobstant lesquelles quinze cents soldats espagnols avoient entré dans la ville au travers du pays noyé, à la veue des assiegeants, avec quelques vivres et munitions, dont les assiegés avoient grande necessité. Aussi que deux grands convois de vivres que les Espagnols vouloient faire entrer dans la ville avoient esté desfaits, dont il avoit esté adverty par une lettre du gouverneur de l'Escluse, par laquelle il luy mandoit : qu'il estoit extremement pressé par le dehors, mais qu'il estoit combatu au dedans de deux ennemis cruels, la faim et les esclaves.

Tous ces accidents firent resouldre l'archiduc d'envoyer le marquis de Spinola, avec les meilleures troupes qu'il eust devant Ostende, au secours de l'Escluse. Il composa ce secours de dix mil hommes et de six cents chariots chargés de farines et de toutes choses necessaires pour revitailler l'Escluse.

Le 28 juillet, Spinola se campa entre Bruges et Dam, les assiegés luy faisoient force signals avec feux : mais il trouva que le prince Maurice [qui avoit receu par plusieurs bouches inutiles sorties de la ville. que toute sa victoire dependoit d'empescher qu'ils fassent secourus de vi-

vres, et que ce faisant il les prendroit par la bouche sans qu'il luy fust besoin de tirer cent coups de canon] estoit resolu de l'attendre dans ses retranchemens, où il avoit mis un tel ordre qu'il estoit impossible de le forcer.

Les deux jours suyvants, sçavoir le 29 et 30, Spinola fait marcher la teste de ses troupes droit au quartier du colonel Noth : l'on luy laissa prendre une reduite, mais il recogneut que ce n'estoit qu'une amorce. Il fut contrainct de se retirer hors de la portée de trois furieuses batteries, qui endommagerent beaucoup les siens. Le lendemain les assiegés, ayant veu leur secours si près d'eux, firent une sortie de deux cents hommes, avec un pont qu'ils portoient pour mettre sur le canal : mais aussitost descouvert, aussitost repoulsés dans la ville.

Spinola, voyant qu'il ne pouvoit se faire voye par ce costé là, alla camper près Lapschure, esperant se jetter dans la ville par le fort de Pflingsterblum ; mais le prince ayant recogneu son dessein, fit faire un grand retranchement, pour luy couper chemin, nonobstant tous les empeschemens que ceux de la ville luy en donnerent par plusieurs sorties, et par une infinité d'arquebusades qu'ils tirèrent sur ceux qui y travailloient, dont ils en tuerent beaucoup : ce retranchement rendit vains tous les efforts que fit Spinola pour entrer en la ville.

Le prince, voyant Spinola campé si proche de luy, fit bracquier soixante quatre canons, et durant vingt quatre heures qu'il les fit tirer [un coup à chacune heure] ils tuerent plus de cinq cents Espagnols.

Spinola, de son costé, fit aussi dresser quelques cavaliers et batteries dans les retranchemens de son camp, taschant aussi, par une infinité d'entreprises et d'escarmouches qu'il faisoit faire, de trouver le moyen de se faire passage : mais ayant trouvé qu'il n'y avoit point de moyen que par un combat general ; le 6 d'aoust il assaillit le quartier du comte Guillaume : les Espagnols gaignerent les tranchées du prince, là où la victoire fut veu balançante ores d'un costé ores de l'autre. Les assiegés, qui voyoient ce furieux combat, sonnoient leurs cloches, et erioient desjà victoire ; mais les Hollandois regaignerent leurs retranchemens, et en firent reculer les Espagnols avec perte, lesquels, nonobstant la desfaveur qu'ils y avoient eue le matin, se representèrent pour se vouloir faire voye encores par le mesme lieu, mais ils se retirèrent voyants les Hollandois resolus et préparés de se deffendre.

La nécessité, qui surmonte tous les plus braves courages, estant si grande dans l'Escluse,

que les soldats n'avoient tous les jours que trois quarterons de pain, lequel estoit composé de toutes sortes de grains ; la dispute qu'il y eut entre le gouverneur et Aurelio Spinola, general des galeres, pour la distribution du pain que l'on faisoit aux forçats, dont le marquis de Spinola fut adverty par un soldat qui estoit sorty exprès de la ville ; les plaintes des femmes et des enfans qui languissoient, ne mangeants que des chiens et des chats, ne pouvants sortir de la ville pour les deffenses que le prince avoit faictes en son camp, de ne recevoir aucun de ceux qui en sortiroient, firent que l'onziesme d'aoust Spinola voulut hasarder un combat general. Les Espagnols s'y estoient préparés : mais le prince ne leur envoya que des coups de canon, estimant qu'il feroit un traict d'imprudent de tenter l'incertitude d'un combat, puisque sans rien hasarder, empeschant seulement que la ville receust aucun secours de vivres, elle ne pouvoit éviter de tomber sous sa puissance.

Ce que Spinola voyant, et qu'il luy estoit impossible d'y entrer par ceste voye, leva son camp le 16 d'aoust sur les dix heures de nuict, et en diligence passa par Ardembourg et Ostbourg ; et de là il alla battre le fort Sainte Catherine, qu'il prit par composition.

Le prince, sçachant sa retraicte, le poursuivit avec quelques troupes qu'il avoit choisies de son camp. Spinola l'attend en bataille près Ostbourg ; le prince le fait charger fort furieusement : il se deffendit bravement, trois cents des siens demeurèrent sur la place, et cent du costé du prince.

Spinola faisoit paroistre aux effects la grandeur de son courage, hasardant et tentant toutes les entreprises que sa prudence jugeoit devoir estre executées ; et si, nonobstant la fuite et retraicte d'aucuns des siens, qui s'alloient mesme rendre au camp du prince, il ne laissa de tascher à pouvoir entrer dans l'isle de Cassant, et par le moyen d'un pont que les assiegés y eussent mis, leur donner le secours qui leur faisoit besoin.

Le prince eut advis de ce dessein ; il alla à Coxie en diligence par où devoit passer Spinola, et jeta au devant de luy le comte Guillaume pour faire teste aux Espagnols dans certaines reduites : là il y eut un combat très cruel de part et d'autre ; les balles et poudres estants employées, on vint aux mains ; mais le comte Guillaume, rafraischy de troupes nouvelles que luy envoya le prince, repoulsa Spinola, qui perdit en ce combat quatre cents hommes, entre lesquels estoient Renty, Walon, Borgia, Espagnol, Mainton, François, et plusieurs autres maistres de

camp et capitaines : de la part du prince, il y en mourut quelque centaine.

Spinola, s'estant retiré de là, s'en alla assieger Isendick, pour tascher à faire divertir le prince de son siege, et le faire venir au secours de ce chasteau, pour trouver en son absence quelque voye de secourir les assiegés de l'Escluse; mais il se vid tellement abandonné des siens, et ce qui luy restoit tellement las et harrassé des combats precedents, qu'après avoir sceu que la nécessité des assiegés les avoit contrainets d'envoyer vers le prince Maurice pour capituler, il se retira vers l'archiduc et s'en retourna au siege d'Ostende, où il fut plus heureux qu'à l'Escluse, ainsi que nous dirons cy apres.

Le quinziemesme jour d'aoust les assiegés, pressés de grande nécessité, ayant veu leur secours reculer au lieu d'avancer, ne pouvants plus subsister, envoyerent trois capitaines vers le prince pour traicter leur capitulation.

Après quelques propositions, le prince leur dit: qu'il ne failloit point qu'ils luy fissent grand discours, pour tout il n'avoit que trois mots à leur dire.

Le premier, que s'ils vouloient sortir ce jour là, ils s'en iroient enseigne deployée, tambour sonnans, mesche allumée, la balle en bouche, avec leurs armes et bagages, comme gens de bien et bons soldats.

S'ils attendoient le lendemain, ils sortiroient avec le baston blanc.

S'ils temporisoient jusques au troisiemesme, qu'il ne leur permettoit d'emporter qu'une corde au col, sachant bien qu'ils ne le feroient que par malice, estants pressés d'extreme nécessité, n'estant obligés de leur honneur, veu qu'ils n'ont nulle esperance de secours, ains vouloit faire gloire de se monstrer opiniastres.

Deux capitaines estants de retour à la ville, l'autre demeuré au camp, firent recit à leurs gens des conditions proposées par le prince avec lesquels ils ne peurent avoir resolution de sortir ce jour là; mais le lendemain ils retournerent et accorderent ceste capitulation.

I. Que les gens d'eglise, avec leurs ornemens et autres dependances d'icelles, pourront sortir avec leurs biens et meubles.

II. Que les gouverneur, capitaines, officiers et gens de guerre, de quelque condition qu'ils soient, comme aussi les capitaines des galeres, et tous les autres officiers et mariniers libres desdictes galeres qui voudront, sortiront en toute liberté, jusques en la ville de Damme, avec leur bagage, armes et drappeaux, balle en bouche, tambours sonnans, mesche allumée; pour lequel effect leur seront prestés batteaux et bar-

ques, et donné convoy jusques en ladiete ville de Damme; pour lesquelles ils seront tenus de laisser des ostages jusques au retour desdictes barques et bateaux.

III. Que le gouverneur et le sieur Aurelio Spinola seront tenus de mettre, entre les mains de ceux que Son Excellence commettra, toutes les galeres, barques et fregattes, canons, poudres, et tout l'equipage y appartenant: comme aussi le canon de la ville, munitions de guerre et autres machines, engins et instruments, sans y rien gaster ou faire aucune fraude.

IV. Que les esclaves et forsaires seront tous mis en liberté, sans aucune exception, et sera permis à ceux qui voudront suivre la garnison, après estre mis en liberté, de le pouvoir faire librement.

V. Que tous prisonniers sortiront d'une part et d'autre, sans payer rançon, à condition que le gouverneur et le sieur Aurelio Spinola procureront; que le capitaine Say, ayant esté pris prisonnier avec ses mariniers par ceux de Bosle-duc, et le capitaine Jean de Raed avec les siens, estants prisonniers à Villevorde, comme aussi les trois mariniers de Breda, estants prisonniers à Gand, sortiront libres, en payant chacun son mois de gage à ceux qui les ont pris, et leurs denpens; ou, par faute de cela, ledict sieur Aurelio Spinola promettra sur sa foy et parole, et sous sa main et signature, qu'il se remettra prisonnier entre les mains de Son Excellence.

VI. Que personne ne sera detenu pour aucunes debtes ou deniers que les bourgeois auront prestés au gouverneur et autres, sous promesse d'iceluy gouverneur, qui leur fera donner toute satisfaction dans la ville de Bruges.

VII. Que tous les vedores et autres officiers qui ont eu maniemment des comptes et payes des gens de guerre, pourront aussi sortir librement avec leurs biens meubles et papiers, touchants leurs charges, sans prendre avec eux aucunes chartres ou registres de la ville.

VIII. Que le mesme feront tous les officiers et commissaires des vivres de l'admirauté, et de l'exercice du roy d'Espagne.

IX. Que le gouverneur sera tenu mettre entre les mains de son excellence, eucores ce soir, le chasteau pour faire entrer dedans deux cents hommes.

X. Que demain sortira la garnison hors la ville.

Faiet au camp, devant l'Escluse, le 19 d'aoust 1604.

Ainsi, le prince prit l'Escluse à la barbe de l'armée de l'archiduc, où il trouva dedans ouze grandes galeres, dont il y en avoit sept enfondrées, et quatre toutes neufves et fort belles,

avec grande quantité d'autres vaisseaux; quatre vingts quatre pieces de fonte, vingt quatre de fer coulé, et quantité de boulets, poudres et autres provisions de guerre: plus, quatre mil soldats sortirent de dedans, avec le gouverneur et Aurelio Spinola, que le princee receut et traicta avec toutes sortes de courtoisies, et les fit conduire suyvant la capitulation en toute seureté.

Le bruit de ceste prise vola incontinent par toute l'Europe. Les forçats, Turcs, Mores, et Barbares qui y estoient enfermés, ayant la liberté, l'allerent publier par tout le monde; la plus grande partie d'iceux en porterent la nouvelle, et arriverent en Angleterre le lendemain que la paix fut arrestée entre les Espagnols et Anglois. La Flandre estoit triste; les Hollandois et Zelandois faisoient des feux de joye de ce qu'Ostende tenoit encores après la prise de l'Escluse, et faisoient courir mil bruiets de plusieurs belles intelligences et intentions qu'ils avoient, mais les choses tournerent tout autrement qu'ils ne s'estoient imaginé. Car la paix faicte entre l'Espagne et l'Angleterre, le secours des Anglois leur manquant, ils ne peurent secourir Ostende, et furent contraincts de se resouldre à fortifier leur nouvelle conquête de l'Escluse, et les forts et chasteaux qu'ils avoient pris autour.

Au contraire, l'archiduc, avec toutes les forces d'Espagne, se resolut d'emporter Ostende, et si jusques alors il n'avoit rien oublié pour bien assaillir, il y fit encores plus d'efforts: en moins d'un mois, il fit plus de quarante mines; ses Allemands prirent la vieille ville, d'où ils osterent le port aux assiegés; si qu'ils furent contraincts le vingt troisieme aoust, d'ouvrir le nouvel havre, et par là firent sortir leur meilleur canon, et ce qu'ils avoient de plus exquis, le firent porter en Zelande; puis, après avoir attendu quinze jours le secours du princee, qu'ils esperoient avoir par terre, voyant que la grande marée de septembre s'approchoit, craignant qu'elle leur fist un pareil dommage qu'ils avoient reçu au mois de mars dernier, estimants qu'ils se fussent perdus sans avoir autre reputation que de temeraires, et qu'ils pouvoient [sans faire tort à leur honneur] composer avec un si couragieux ennemy. Estants de rechef sommés de ce faire par l'archiduc, le colonel Marquet, qui en estoit lors gouverneur, envoya vers luy deux capitaines, qui rapportèrent la plus honorable composition qu'ils eussent ceu desirer; et le 22 de septembre sortirent, avec quatre canons, leurs armes et bagages.

La capitulation leur fut fidellement gardée, et furent conduicts jusques au camp du princee, qui estoit encores autour de l'Escluse: la courtoisie que l'on avoit faicte aux Espagnols, à la sortie de l'Escluse, fut rendue à ceux cy. Spinola traicta les chefs, fit donner des rafraichissements aux soldats, et au lieu de les injurier, les loua de leur courage, et les exalta de leur valeur.

Peu auparavant la reddition de ceste place, on imprima de très beaux vers latins et françois sur ce siege: les latins ont esté attribués au docte Scaliger, à Bodius, ou à Gotzius: quiconque les a faicts a esté glorieusement recompensé par le prix et estime qu'en ont fait une infinité de beaux esprits, pour les avoir traduits et imités, tant en françois qu'en grec, et autres langues. J'ay adjousté icy seulement les vers latins, et la traduction françoise ou imitation qu'en a faicte le sieur Rapin.

OSTENDA.

*Area parva ducum, totus quam respicit orbis.
 Altior una malis, et quam damnare ruine
 Nunc quoque fata timent, alieno in littore resto.
 Tertius annus abit, toties mutarinnus hostem.
 Steril hyems pelagi, morbisque fluentibus aestas,
 Et minimum est quod fecit Iber, crudelior armis.
 In nos orta lues: nullum est sine funere fumus:
 Nos perimit mors una scmel. Fortuna, quid heres?
 Qua mercede tenes mistos in sanguine manes?
 Qui tumulos moriens hos occupet hoste perempto
 Queritur et sterili tantum de pulvere pugna est.*

Petit champ de guerriers où toni le monde a l'eil,
 Faict grand par mon malheur, et que le ciel a ducil
 De condamner, je reste en une coste estrange.
 Trois ans sont, d'ennemis autant de fois je change;
 L'hiver me bat de flois. L'esté m'est pestilent,
 L'Espagnol nuist le moins: la peste se meslant
 Parmi les miens, faict pis: la mort une sur une
 Frappe son coup deux fois. Qu'attends-tu plus, Fortune
 Entre ces manes saints? quel bien te reviendra
 Les tenir dans le sang? on doute qui voudra
 L'ennemy mort mourant, garder ce cimetiére.
 Et le prix du combat n'est qu'un peu de poussiere.

OSTENDE.

Comme le eigne approchant de sa mort,
 Tout languoureux chante dessus le bord
 Marescageux du fleuve de Meandre;
 Ainsi sentant que je suis prest à rendre
 Dans peu de jours mon tribut au destin,
 Qui veut que tout au monde preme fin,
 Je chante icy au bord de la marine
 Ces petits vers proche de ma ruine.

N. E. P.

Les Hollandois firent un vaudeville en flamand, que l'on a traduit en autant de vers françois:

Les Espagnols, qui tant ont fait les braves,
 Pourront juger de la fertilité
 De ce terroir, et y semer des raves,
 Si bon leur semble : ils l'ont bien acheté.

C'est assez parlé d'Ostende, voyons maintenant les articles de la paix entre l'Espagne et l'Angleterre; l'on cognoistra mieux par la lecture du traité comment, pourquoy, et par qui ceste paix a esté procurée, conelue et arrestée, que par autres discours qui s'en pourroient faire.

Sçachant tous qu'après une longue combustion très cruelle des guerres, par beaucoup d'années, Dieu, en la main duquel sont toutes choses, regardant d'en haut, et ayant pitié des miseres de son peuple, pour lequel affin de luy donner et faire paix il a respendu son propre sang, il a en ce jour restreinct les calamités susdites par la reunion qu'il a faicte pour estre stable de très puissants princes de l'empire chrestien; paix qui avoit esté plus esperée que désirée.

Et ce d'autant que le roy d'Escosse, estant venu à la couronne d'Angleterre pour extirper les semences de division qui avoient esté entre les roys predecesseurs de Sa Majesté, avec les roys d'Espagne, et par consequent des archidues Albert et Isabelle, archidues d'Austrie, Dieu les illuminant, ils ont advisé par ensemble de rompre tous les liens et oster tous les empeschements de leur amitié. Partant que les roys d'Espagne et archidues d'Austrie, ayant envoyé au roy d'Escosse, à present roy d'Angleterre, la gratification d'un tel advenement, leur ayant envoyé le sieur Taxis, comte de Villemediane, de la part du roy d'Espagne, et des archidues le comte d'Arenberg, recherchant son amitié en toutes sortes; sur quoy ils avoient eu de grands pouvoirs qu'ils ont presentés.

A raison de quoy, nous Thomas, comte de Dorset, baron de Burchurst, grand thresorier d'Angleterre, Charles, comte de Northingham, baron d'Effingham, capital justicier et voyer de toutes les forests de par deçà Trente, grand admiral d'Angleterre, et lieutenant general des armées de mer et des mers des royaumes d'Angleterre, et Charles, comte d'Enok et de Montjoye, lieutenant du Roy serenissime d'Angleterre en son royaume d'Irlande, general des munitions de guerre et de l'isle et chasteau de Porthmuth, chevalier de l'ordre de la Jartiere, le sieur Hauvard de Manchil, garde et admiral des cinq ports de mer, et Robert, seigneur Cecil, baron et premier secretaire, maistre de la cour des mares et des franchises, conseiller

secret, commissaire et député en ceste partie, pour le serenissime roy d'Angleterre, par mandat exprès faict au palais de Westmonster, le neufiesme jour de may à l'ancien calcul, de l'an 1604, d'une part; et Jean Velasco, comestable de Castille, et Leon, duc de Frias, comte d'Illar, sieur des villes de Villalpendo, et Pedrazze, de la Sienne, sieur de la maison de Velasco et des sept enfants de Lare, chambrier major du serenissime princee Philippes III, roy d'Espagne, etc., son conseiller d'estat, et president d'Italie, procureur et commissaire special de Sa Majesté Catholique, pour traicter avec plein pouvoir, comme il appert par le mandat faict à Valladolid, le premier d'octobre 1603, avec la souscription propre de la main du Roy, avec sceau; et avec nous, Jean Taxis, comte de Villemediane, et general de la chambre du Roy et des courriers de ses royaumes, nommé par Sa Majesté Catholique, pour le traité de paix. Et Alexandre Rovidius, jurisculte du college de Milan, et senateur d'icelle province, par nous substitué suyvant nostre pouvoir de mandat. Faict à Burgues, le 15 may 1604.

Et encores de la part des serenissimes archidues d'Austrie, Charles, comte d'Arenberg, chevalier de la Toison d'or, et conseiller d'estat et privé, grand admiral, Jean Richardot, chevalier, president du conseil estroiet ou secret, Louis Verreichen, chevalier, premier secretaire; par mandat faict à Bruxelles le 12 d'avril 1604, avons, après avoir faict beaucoup de sessions, disputes et conventions, accordé ce qui s'ensuit à la gloire de Dieu tout puissant, et au prouffit et repos de toute la chrestienté :

I. Qu'il y aura une amitié perpetuelle, paix assurée et inviolable entre iceux roys, leurs vassaux et subjects, avec une abolition et oubliance de toutes vexations precedentes, prises et rançons jusqu'à luy, sinon depuis le 24 d'avril 1603, par toutes leurs terres et seigneuries.

II. Qu'il n'y aura plus attentat de l'un sur l'autre entre leurs terres, ports de mer et domaines quelconques.

III. Que nul d'eux n'aydera ny favorisera de gens, vivres, argent, munitions, conseil, adresse ny advis aucuns de party contraire à l'un ou à l'autre.

IV. Ils renonceroient, et dès à present renonceroient à toutes capitulations, accords et conventions à ce contraires.

V. Seront revoquées toutes commissions, levées de gens de guerre, represailles, et tous actes d'hostilité mis à neaut.

VI. Que pour les villes de Flessinghe, Brielle et Ramekins, Sa Majesté promet et fera en parole de roy que les Provinces Unies ayant un certain terme pour les reprendre de sa main, luy rendant les deniers de l'engagement, qu'il n'en disposera point autrement, que comme un bon frere.

VII. Le roy d'Angleterre donnera ordre que les Anglois auxiliaires des Estats Unis ne servent plus là ny autres ennemys d'Espagne, ou des archiducs, ny de leurs personnes, ny de munitions, ny de salpêtre ou de poudres, ny autre chose offensive.

VIII. Comme aussi les Espagnols et archiducs n'offenseront lesdicts soldats auxiliaires anglois, ny le Roy leur maistre.

IX. Qu'il y aura libre commerce entre lesdicts royaumes et seigneuries, leurs subjects, vassaux et regnicoles, par mer, par terre et par eau douce en toute maniere de navigage, carriage et autre accomodement de voyage et trafic quelconque qu'il soit.

X. Que sous ce pretexte il ne sera licite de venir aux terres ny ports de mer avec vaisseaux de guerre, et iceux armés en nombre mesmement; moins pour y demeurer quelque temps, sans le congé du prince, chacun en sa terre, sur peine, comme infracteurs de paix.

XI. Il y aura pareille condition de l'un à l'autre tout ainsi qu'aux propres naturels des pays, et sans excéder les prix ordinaires par monopoles ny autrement.

XII. *Item*, sera donné ordre que nul ne prestera son nom pour transporter des pays ennemys chose quelconque en Espagne ou en Angleterre; mais que par tous les pays et ports desdicts sieurs princes seront marquées les marchandises par la justice des lieux pour estre duement recogneues.

XIII. Que les marchandises portées d'Angleterre, Escosse, et Irlande en Espagne ou autres terres et domaines de son obeyssance ne payeront la dace de trente pour cent, ains seulement les devoirs accoustumés.

XIV. S'obligeront les marchands qui prendront des marchandises aux terres du roy d'Espagne, de ne les porter en d'autres pays qu'aux leurs propres, sinon qu'ils en payeront le trente pour cent, et rapportant la descharge de leur abord, les obligations leur seront rendues par les juges des lieux reciproquement.

XV. Autrement, après la conclusion du present traicté, iceluy publié, les marchandises qui auroient esté portées ailleurs seront confisquées.

XVI. *Item*, que nul magistrat des villes ou

cités n'y commettra aucune fraude, sur peine de privation de son office, et autre peine plus grievve, comme il escherra.

XVII. Après la declaration du commerce restably par le Roy Très Chrestien, sur et touchant le placart de trente pour cent, il sera licite aux marchands anglois et autres d'y porter leurs marchandises en payant le tribut ordinaire.

XVIII. Que le libre commerce estant remis, tous les subjects des princes voisins et amis useront de toute la mesme prerogative et liberté avec les Anglois et Espagnols, par tous leurs pays, terres et mers, sans adherer nullement aux ennemys.

XIX. Ce que dessus s'entendra non seulement des vaisseaux chargés et à charger en marchandise, mais aussi des navires de guerre qui pourront prendre terre et demeurer ès ports avec liberté par certain temps, sans empescher le trafic des estrangers ny autres; et non en grand nombre, sans la permission des princes respectivement.

XX. N'ayderont les ennemys de l'un ou l'autre, par eux, ny leurs subjects ou vassaux, ny refugiés; et ceux qui seront trouvés commettre fraude seront punis comme seditieux.

XXI. Sera aussi donné de part et d'autre seur accès et libre à leurs subjects, vassaux et refugiés, pour traffiquer et negocier ès terres, ports, et mers, et eaux douces, l'un de l'autre, aller et venir et s'en retourner libres, payant les droicts ordinaires.

XXII. Les anciens traictés faicts entre leurs predecesseurs seront remis sus et observés; et en cas d'excès, fraude ou impost nouveau, en sera décidé par advis commun des deputés entre eux.

XXIII. Et affin que, sous pretexte des religions, le fruit de cest accord ne soit inutile, les roys et princes susdicts donneront ordre respectivement qu'il n'en soit fait aucune fascherie sous ce pretexte, à la charge que les uns ny les autres ne feront aucun scandale.

XXIV. S'il advient qu'un subject vassal ou refugié transporte marchandise prohibée, le delinquant seul en sera apprehendé et poursuivy, et sa marchandise, celle seulement qui est prohibée, sera confisquée.

XXV. Les biens de ceux qui mourront ès terres de l'un ou de l'autre seront conservés à leurs heritiers, sauf le droict du tiers, c'est à dire des creanciers.

XXVI. Tous les privileges anciens seront, pour cest effect, remis sus entre lesdicts roys

et princes, et de leurs subjects, vassaux et réfugiés.

XXVII. S'il advenoit querelle, dissention, ou guerre entre lesdicts roys et princes, sera donné le terme de six mois pour leurs subjects respectivement, afin de pouvoir donner ordre à leurs affaires, sans moleste, fascherie, ny empeschement.

XXVIII. Ne pourront lesdicts roys et princes prendre ny tenir les subjects l'un de l'autre, ny leurs vaisseaux de mer ou marchandises pour s'en servir en quelque sorte que ce soit, sans le consentement desdicts roys et princes respectivement, et de leursdicts subjects.

XXIX. S'il est attenté quelque chose par l'un desdicts roys et princes ou leurs successeurs, subjects, vassaux et réfugiés par cy après; neantmoins, ceste paix presente restera en son entier, et seulement les attentateurs en repareront le dommage.

XXX. Tous prisonniers de guerre, mesme les forçats, seront mis en liberté de part et d'autre, payant leurs despens et rançons convenues avant le present traité [sauf les forçats qui en seront exempts.]

XXXI. Toutes actions civiles auront leur cours tout ainsi qu'auparavant la guerre, tant intentées qu'à intenter.

XXXII. S'il y a action ou querelle intentée es terres desdicts roys et princes contre un non leur subject, à l'occasion des prises et despoilles ou represailles, elle sera renvoyée au prince à qui est ou sera ledict subject deffendeur, non subject desdicts roys et princes.

XXXIII. Si les Provinces Unies veulent recevoir les conditions de paix par le moyen du roy d'Angleterre, lesdicts archiducs et leurs successeurs y entendront pour monstrier le respect qu'ils portent audict sieur roy d'Angleterre.

XXXIV. Il a esté aussi conclu que les amis desdicts roys et princes seront compris au present traité de paix, à sçavoir : de la part du roy d'Angleterre, l'empereur Rodolphe et les archiducs d'Autriche, les eslecteurs de l'Empire, les estats et villes imperiales, le duc de Lorraine, le duc de Savoye, les ducs de Brunswik, de Lunebourg, de Mekelbourg, de Wittemberg, le landgrave de Hesse, le marquis de Bade, le duc de Pomeranie, le prince d'Anhalt, le comte de Frise orientale, les cantons des Suisses et des Grisons, les villes et cités maritimes anseatiques; le Roy Très Chrestien, le roy de Pologne et de Suece, le roy de Dannemark, le duc et republique de Venise, le duc de Holstein et le duc de Toscane.

XXXV. De la part du roy d'Espagne et des

archiducs, l'Empereur et ses freres, et les autres archiducs d'Autriche, les princes eslecteurs de l'Empire, les cités et estats obeyssants à l'Empereur, le roy de France, le roy de Pologne et de Suece, le roy de Dannemark, le duc et republique de Venise, le duc de Savoye, le duc de Bavieres, le duc de Holstein, le duc de Lorraine, le duc de Parme et de Plaisance, avec son frere le cardinal, l'evesque et pays du Liege, le duc de Florence, le duc de Mantoue, le duc de Modene et de Rege, le duc d'Urbain, les ligues et cantons des Suisses et Grisons, les villes anseatiques, le comte de Frise orientale, sans prejudice du droict pretendu par le roy d'Espagne et les archiducs sur leurs estats, le duc et republique de Gennes, la republique de Lucques, le chef de la maison des Colannes, le prince Doria, le chef de la maison des Ursins, le duc de Sermone, le sieur de Monaco, le comte de la Mirande, le marquis de Masse, le comte de Lata et le comte de Colormo.

XXXVI. Semblablement il a esté accordé et conclu que lesdicts serenissimes Jacques, roy d'Angleterre, etc., Philippes, roy d'Espagne, etc. Albert et Isabella Claire Eugenie, archiducs, etc., garderont sincerement et de bonne foy tous et chacuns les chapitres convenus et establis au present traité, et les feront observer et garder par leurs subjects et regnicoles; et ne contreviendront à iceux directement ny indirectement, ny ne consentiront qu'il y soit contrevenu par leurs subjects et regnicoles directement ou indirectement; et toutes et chacunes choses contenues cy dessus, estants souscrites de leurs mains par lettres patentes et scellées de leurs sceaux, ils le rattifieront, autoriseront et confirmeront en forme suffisante et valable avec effect.

Et estants tous lesdicts articles ainsi conceus et couchés par escrit, ils les delivreront à la premiere occasion, et les feront delivrer de bonne foy realement et par effect; et en feront une semblable promesse de les observer en tout et en partie, en parole de roy et de prince, et mesme en presteront serment sur les saintes Evangiles quand ils en seront requis l'un par l'autre de ce faire. Aussi, les roys et archiducs susdicts donneront ordre que la presente paix et amitié soit publiée aux lieux accoustumés, aussitost et le plus commodement que faire se pourra.

L'Angleterre et l'Espagne firent des feux de joye de ceste paix; le connestable de Castille, après avoir esté bien receu et traité à Londres par les Anglois, vint en France trouver le Roy Très Chrestien à Fontainebleau pour le restablis-

sement du commerce. Ce qui se passa en ceste negociation se peut cognoistre par l'edict qui en fut fait en ces termes :

HENRY, etc., ayant esté recogneu que l'imposition cy devant mise par nos très chers freres le roy d'Espagne et les archiducs de Flandre, de trente pour cent sur les marchandises qui y pouvoient estre apportées de ce royaume, ou qui de leur pays et estats estoient apportées en iceluy; comme pareillement les deffenses qui en suite et consequence de ladicte imposition avoient par nous esté faictes à tous nos subjects de trafiquer es pays et estats desdicts princes, alteroient du tout le commerce qui souloit estre entre nos estats, et qui est un des meilleurs et plus fermes liens de l'entretènement de la paix. Ce que nostre très saint pere le Pape ayant bien considéré, et que cela avec le temps pourroit faire et attirer de pires consequences, auroit pris soins, pour la paternelle affection qu'il nous porte, et à la continuation de ladicte paix, et au bien et repos de nosdicts estats, de nous exhorter tous par ses saintes admonitions de faire cesser tous ces differends survenus pour les publications susdictes, et rendre au commerce la liberté qui auroit tousjours esté depuis ladicte paix. Comme aussi nostre très cher frere le roi d'Angleterre auroit voulu faire envers nous ce mesme office qui auroit esté cause que nous nous serions unanimement resolu de faire traicter par nos ministres sur lesdicts differends, qu'ils auroient enfin terminés par un mutuel accord les conventions que nous aurions depuis respectivement ratifiées, et desirants de nostre part qu'il soit inviolablement gardé et observé, et à cest effect qu'il soit commun et notoire à tous, sçavoir faisons que, par nostre cousin le sieur marquis de Rosny, grand maistre et capitaine general de l'artillerie de France, et le sieur de Sillery, conseiller en nostre conseil d'estat, de nostre part; et de celle de nosdicts freres, le roy d'Espagne et archiducs, don Baitasar de Cúñiga, ambassadeur dudict roy d'Espagne, et le senateur Alexandre Rovidius, ont esté traictés, accordés, signés, et depuis respectivement confirmés et ratifiés comme diet est, les articles desquels la teneur ensuit :

Premierement, il a esté arrêté que de part d'autre et en mesme jour seront ostés et levés par lesdicts roys et archiducs, les placarts publiés pour l'imposition de trente pour cent et interdiction de commerce.

Item, a esté convenu que ladicte sieur Roy Très Chrestien deffendra, par edict public, incontinent après la publication des presents articles, que aucun de ses subjects, vassaux ou re-

gnoles, n'enleve ou transporte, directement ou indirectement en quelque sorte et maniere que ce soit, en son nom ou celuy d'autrui, et ne preste son nom, ny aucun vaisseau, navire ou chariot pour porter ou conduire navires, marchandises, manufactures ou autres choses des provinces de Hollande et Zelande en Espagne, ou aux autres royaumes et seigneuries desdicts roys d'Espagne et archiducs, et ne charger en ses vaisseaux, pour transporter auxdicts pays aucuns marchands hollandois et zelandois, sous l'indignation de Sa Majesté, et aux peines portées par les ordonnances contre les infracteurs d'icelles.

Et affin d'empescher les fraudes qui se pourroient ensuivre à cause de la ressemblance des marchandises, il a esté arrêté par les presents articles, que les marchandises de France qui se transporteront et conduiront aux royaumes et pays desdicts Roy Catholique et archiducs, seront enregistrées et scellées du sceau de la ville d'où elles seront enlevées; et ainsi enregistrées et marquées, seront tenues et réputées pour marchandises françoises, et comme telles approuvées et admises, sauf à prouver la fraude, sans retarder ny empescher toutesfois le cours des marchandises et des vaisseaux. Et quant aux marchandises qui ne seront registrées et marquées, elles seront confisquées et declarées de bonne prise; semblablement aussi, tous Hollandois et Zelandois qui seront trouvés dans lesdicts navires pourront estre pris et arrestés.

Item, a esté accordé que, pour le regard des marchandises que les marchands françois apporteront en Espagne et autres pays dudict Roy Catholique, et qu'ils transporteront dans leurs propres navires ou autres loués et empruntés pour leur usage, excepté toutesfois les navires hollandois et zelandois, comme il est dit cy-dessus, ne payeront point ladicte imposition de trente pour cent, pourveu qu'ils les conduisent au pays dudict Roy Très Chrestien, ou aux ports de l'obeyssance desdicts archiducs ou lieux et endroiets non deffendus par le placart sur ce faict; et affin d'eviter à toutes fraudes, et que lesdictes marchandises ne soient transportées ailleurs, et specialement en Hollande et Zelande, a esté resolu que lesdicts marchands, au mesme temps qu'ils chargeront leurs navires en Espagne ou autres royaumes et seigneuries de l'obeyssance desdicts Roy Catholique et archiducs, s'obligent pardevant le magistrat du lieu d'où lesdictes marchandises seront enlevées, de payer ladicte imposition de trente pour cent en cas qu'ils les transportent en autres lieux, et de rapporter dans un certificat du juge des lieux où

lesdictes marchandises auront esté deschargées, soit au royaume de France ou aux ports et havres desdicts archidues, au autres non deffendus par ledict placart. Lequel certificat estant rapporté, les obligations sur ce faictes seront rendues et demeureront nulles.

Il a esté aussi accordé que le Roy Très Chrestien, incontinent après la publication du present accord, deffendra qu'aucun ne transporte des marchandises d'Espagne ou d'autres pays dudict Roy Catholique, ailleurs qu'en ses royaumes et es dicts ports et havres de Flandre et lieux cy dessus spécifiés ou autres non deffendus par ledict placart, à peine de confiscation desdictes marchandises au profit dudict Roy Très Chrestien, dont la moitié ou la valeur appartiendra au denonciateur, deduction preallablement faicte dudict droit de trente pour cent; lequel sera payé aux commissaires deputés par ledict Roy Catholique, foy estant adjoustée aux preuves legitimement receues en Espagne, et envoyées en France en forme authentique, sauf les exceptions et deffenses contre lesdictes preuves.

De mesme a esté accordé que aucun magistrat des lieux et villes desdicts royaumes, qui baillera certificat de la descharge des navires ou de l'enregistrement des marchandises, n'y commettra aucune fraude, à peine d'encourir l'indignation de Sa Majesté, d'estre privé de son office, et d'autre plus griefve punition si elle eschet.

Et parce que l'intention desdicts princes est de procurer que le commerce d'entre leurs subjects leur apporte plus de commodité et utilité, ils donneront ordre, autant qu'en eux sera, que les chemins soient ouverts à l'entrée et sortie de leurs ports, royaumes et seigneuries, affin que leursdicts subjects puissent plus librement aller et venir avec leurs marchandises.

Et pour le regard de la revocation des daces imposées à Calais, depuis le traicté de Vervins, sur les marchandises qui se sont transportées d'Espagne en Flandre, et de Flandre en Espagne, cest article ayant desjà esté arresté à l'instance du cardinal Delbuffano au nom de Sa Saincteté, il sera ensemble executé selon sa forme et teneur.

Tous les articles cy dessus spécifiés seront reciproquement publiés, avec ce qui y est contenu. Et sera la ratification desdicts princes sollicitée, affin que la publication s'en fasse en mesme jour de part et d'autre, quarante jours après la datte des presentes. Faict le douziesme d'octobre 1604. Signé, Maximilian de Bethune, N. Brulard de Sillery, dom Baltazar de Cuniga, Alexandre

Rovidius. Et plus bas est eserit, si donnons en mandement, etc.

Ainsi le commerce fut remis au mois de novembre de ceste presente année, lequel avoit esté deffendu dès le mois de fevrier. Je pensois finir ce livre par ce reestablishement de commerce, pource que tous les princes chrestiens jouissent entre eux d'une bonne paix [les archidues de Flandre et les Hollandois exceptés], aussi que je n'eusse seeu choisir une plus digne fin; mais sur les advis que j'ay eus de plusieurs choses dignes d'estre sceues, j'en ay choisy les plus remarquables, que j'ay icy mises pour clore ceste année: la premiere est d'un Turc, natif d'Alger, nommé Mehemet, qui estoit forçat aux galeres prises à l'Escluse [ainsi que nous avons dict]. medecin et homme d'entendement, lequel a esté converty au christianisme, et baptisé dans l'eglise Sainet Paul à Paris.

Ce Mehemet, fils d'un marchand d'Alger qui traffiquoit de drogues et grosseries avec Anton Lents et autres Marseillois, ayant estudié en medecine, selon la mode de Barbarie, qui est d'estre simplistes et accommoder eux mesmes les simples, estants par ce moyen medecins et apoticaire tout ensemble, fut heritier universel de son pere, qui estoit homme fort riche, après la mort duquel il entretint la mesme traffique avec la medecine, et voulut courir la fortune de la mer; mais il fut pris il y a environ vingt ans par les Espagnols, qui, à leur mode accoustumée, l'enchaînerent pour tirer aux galeres, où depuis il a esté en grande pauvreté. Durant ces dernieres années, il fut mis aux galeres qui furent envoyées d'Espagne à l'Escluse. En sa captivité, quelques seigneurs espagnols, voyants qu'il estoit homme d'esprit, luy dirent que, s'il se vouloit faire chrestien, qu'ils luy feroient avoir la liberté, mais il ne le voulut faire. Or il advint qu'au combat des galeres de Spinola contre les navires des Hollandois, les forçats de la galere où il estoit furent accusés, pour n'avoir voulu tirer, d'estre cause de la perte qui s'y fit, et menacés d'estre tous pendus si tost qu'ils auroient pris terre. La nuit dont ils devoient estre executés le matin, ce Mehemet se mit en prieres, et se ressouvint que son pere luy avoit dict, lors qu'Anton Lents et autres Marseillois logeoient en sa maison dans Alger [lesquels vivoient en chrestiens], que la loy de Mahomet n'estoit pas bonne, et que les chrestiens tenoient la vraye loy: se voyant, dis je, si près de la mort, il pria Dieu de luy faire la grace de recevoir son ame comme s'il estoit chrestien; mais estant endormy, sommeillant, il luy sembla estre éveillé par quelqu'un qui luy parloit; il ou-

vril les yeux, et ne dormoit point : ceste vision luy sembla toute lumineuse et pleine de majesté, qui luy dict : « Tu ne mourras point, ny ceux qui sont avec toy, mais il faut que tu sois chrestien. » Ceste vision disparut, dont il se sentit en luy mesme tout resjouy et consolé. Puis dict à ses compagnons qu'ils eussent bon courage et qu'ils ne mourroient point, il les en asseura.

Après la prise de l'Escluse, tous les forçats ayant eu liberté, le prince Maurice luy fit la mesme instance d'estre chrestien, et fut parmy les Hollandois quelque temps librement ; mais les voyant faire comme ils font en leurs presches, il luy sembloit qu'ils judaïsoient, pource que comme les Juifs de Barbarie ils ne faisoient que lire, chanter et prescher : cela ne luy plut point.

Il passa en Angleterre là où il vid les differends des puritains, semblables aux Hollandois, d'avec les injonctionnaires contrefaisants les catholiques. Il ne put, voyant tout cela, se resoudre ny se contenter.

Il vint en France, où il rencontra un jeune homme de Beauvais, parlant espagnol, lequel se donna à luy. Mehemet luy parla plusieurs fois de la loy chrestienne. Ce Beauvoisin, encores jeune, ne pouvoit pas luy en dire beaucoup, mais l'advertit que s'il vouloit se transporter à Paris, il trouveroit là des hommes qui luy en diroient ce qu'il pourroit desirer.

Sur cest advis il vint à Paris, où il se fait connoistre par quelques medicaments qu'il fit et bailla, dont aucuns se trouverent bien. Cela courut incontinent ; mais la Faculté de medecine le fit appeller, il se trouva estonné n'entendant ce qu'on luy disoit. Enfin il comprit la demande, et se disposa d'y satisfaire.

Sur cest incident, comme il deliberoit de s'en aller de Paris, il se trouva une nuit saisi d'une grande apprehension qui luy prit sur les trois heures du matin ; et dict qu'il vid une grande clarté comme une grosse torche ou flambeau toute en lueur sans apparence de matiere, et s'approchant de luy peu à peu, elle disparut ; après il en vint une autre semblable et fit de mesme, et puis aussi s'esvanouit ; encores une troisieme en fit tout autant, et soudain les trois luy semblerent se rassembler en une, puis disparurent, et soudain il ouyt une voix que luy dict, sans voir personne : *No temblays. Hay padre, hijo, é espíritu santo, uno verdadero Dios. Creed esto. Yo soy san Pablo. E quando tomaras el corporal no se haga en burla y digays : padre, hijo, é espíritu santo, uno solo verdadero Dios.* Ceste voix cessa et ne vid plus rien. Le lendemain il le dict à un bon jeune prestre, nommé Le Breton, de la paroisse de Sainct Audré en

l'université de Paris, lequel il avoit desjà cogneu pour l'avoir veu chez le sieur de Boisruffier, conseiller en parlement, auquel Mehemet avoit assisté de quelques medecines à sa mode. Doncques Le Breton l'amena au docteur Cayet dans le college de Navarre, lequel l'ouyt, et parla avec luy par l'espace de deux ou trois heures ; ils usoient plus communement de la langue espagnole, pour ce que c'est celle que Mehemet entendoit et parloit plus intelligiblement.

Sur le point principal de la Trinité, le docteur luy monstra, par l'Alcoran mesme, qu'il y a trois personnes en la divinité, à sçavoir d'autant que l'Alcoran dict, qu'il y a un *Allah*, c'est à dire un Dieu, lequel a en soy *Nephi Allah*, c'est à dire l'ame de Dieu [ainsi appellent ils *Issai*, qui est Jesus], et autrement aussi ils le nomment *Calemato*, c'est à dire le Verbe. Mahemet se ressouvint qu'il y a des prieres entre eux où cela est ainsi : voilà desjà deux personnes ; puis la troisieme est *Ruh Allah*, c'est à dire l'esprit de Dieu, ce qu'il recogneut ; il est autrement nommé *Ruhil Kedousch*, c'est à dire le Saint Esprit, en l'Alcoran mesme.

Puis touchant la saincte Vierge, le docteur luy monstra le passage où il est dit, *que le Sainct Esprit l'a conceu au ventre de la saincte Vierge*, en ces termes : *Hurat me Ruhil Kedousch bibithenach mirim Habbetuhelah.*

Après cela, toute la difficulté fut touchant la mort et passion de Nostre Seigneur, car l'Alcoran ne dit pas qu'il soit mort, ains qu'ayant esté *nitilch baeth*, c'est à dire eslevé en bois [ils entendent la croix], neantmoins que, ne pouvant mourir, il a esté transferé au ciel. Sur cela, le docteur Cayet luy fit comprendre la distinction des deux natures divine et humaine, et qu'à la verité, selon sa divinité, il n'avoit pu souffrir ny mort ny autre affliction, ny ressentiment, car il est *zulatheoh*, c'est à dire sans douleur ; ils l'appellent ainsi, comme les Grecs disent, *ἀνάλγητος πόνος*. Mehemet sur ceste distinction soudain repliqua : *Pero tambien su alma no era immortal?* Mais aussi bien son ame estoit elle pas immortelle ? Sur cela le docteur luy monstra aussi la distinction de l'ame et du corps, qui sont les parties de l'humanité.

Que quant à l'ame de Nostre Seigneur, elle avoit tousjours esté pleine de beatitude à cause de la vision dont elle estoit jouyssante perpetuellement en eile mesme. Que selon l'ame, Nostre Seigneur n'estoit pas mort et n'avoit rien souffert, ny tandis qu'elle estoit encore au corps, ny après qu'elle en fut séparée, ains elle avoit tousjours esté conjointe à la divinité, comme aussi la plenitude de la mesme divinité habitoit

en Jesus Christ corporellement, et n'avoit jamais abandonné son corps, mesme dans le sepulchre ; bien estoit vray que son ame avoit esté *nibhecalah*, c'est à dire troublée, non pas en elle, mais par la sympathie qu'elle avoit avec son corps, en l'union personnelle de la divinité, et en apprehendoit la separation de son corps d'avec elle, et non pas de la divinité, et encores non pas en la faculté ou partie superieure de l'ame, mais en l'inférieure, pour monstrier qu'il estoit vrayment homme ; ce qu'il entendit fort bien, que ce qu'il estoit mort ne concernoit que son corps ; le docteur Cayet luy monstra que c'estoit une plus grande gloire d'estre ressuscité des morts, que s'il ne fust point mort du tout.

L'autre difficulté estoit de la transubstantiation ; mais il s'en resolut aysement luy estant dict que *Calemato* avoit eu puissance de creation sans rien ny matiere quelconque : aussi aura il eu mesme puissance de changer les substances sous les mesmes especes. Or ce *Calemato*, c'est le Verbe. A cela il aquiesça.

Cayet luy remonstra lors qu'il se donnast bien garde de vouloir estre chrestien, ny par mines et façon de faire, ny aussi par desir ou cupidité de biens ou d'honneurs ; il protesta de *buena gana*, d'un bon desir et sans autre affection quelconque, qu'il avoit de quoy vivre, et s'emploieroit à bien faire. Sur cela, ledict docteur Cayet le mena parler à monseigneur l'evesque de Paris, qui approuva ce qui s'en estoit passé par les dits Cayet et le Breton sus nommé.

Finalement, ledict Cayet luy fit faire la protestation en sa langue telle qu'elle est ordonnée par Sa Saincteté à ceux de sa nation, en caracteres arabiques, laquelle aussi ledict Cayet representa audict sieur evesque de l'impression de Rome, et de la bibliotheque du grand duc de Florence. Et d'autant qu'il importoit que ledict Mehemet renonçast à toute la Turquie, ledict Cayet luy fit protester de *jamás volver à sus tierras debaxo del gran Turco*, de ne retourner jamais es terres et pays subjects au grand Turc : ce qu'il promit très volontiers.

Et d'autant que ledict Mehemet eut desir que madame Zamet luy fit cest honneur d'estre sa marreine, à cause qu'elle avoit esté la premiere à l'en exhorter dans Paris, il l'en supplia et fit supplier, ce qu'elle eut très agreable ; comme aussi eut M. le comte de Gurson qu'il pria d'estre son parrein, pource qu'il luy avoit fait cest honneur de la retirer chez luy en la rue des Petits Champs.

Monseigneur l'evesque de Paris envoya advertir le docteur Fayet, curé de Sainct Paul, afin qu'il en fist la celebration dans son eglise,

pource que madame Zamet est de la paroisse de Sainct Paul. Après que ledict sieur curé l'eut encores ouy sur tout ce que dessus, par l'entremise et interpretation du docteur Cayet, Mehemet, estant vestu tout de blanc, luy fit sa confession et protestation de foy, puis fut baptisé et fait chrestien sur les sains fonts de baptesme, dans ladicte eglise Sainct Paul.

Et d'autant que le nom Mehemet est un nom qui signifie bien aymé, il fut nommé Jean, qui est un nom equipollent en signification au nom de Mehemet. Surquoy nous dirons librement que tousjours la signification du nom n'est pas ce qui en est à considerer, ains la personne sur laquelle, et sur l'exemple de laquelle on prend iceluy nom, pour s'en ayder à imiter l'exemple ou en avoir la protection.

Les Turcs prennent ce nom Mehemet de leur prophete, qu'ils reputent avoit esté aymé de Dieu ; de Amet, qui signifie verité, et d'Omar, qui signifie decret ou ordonnance, ou oracle. Ce que nous disons à cause de ceux qui ont rejeté les noms pour les personnes, ou les personnes à cause des noms, comme François, Dominique, et autres noms ; et toutesfois il est question en cecy plus de l'intention propre de la personne que de la signification du terme ; sur quoy nous resouldrons aisement qu'il ne faut laisser la signification du nom pour l'exemple mauvais de la personne, comme celui d'Absalon, qui est à dire pere de paix, et toutesfois il fut seditieux ; ny aussi rejeter l'exemple de la personne à cause de la signification, comme Abel, qui est à dire, pleur, car il n'est pas dict que tous les Abels soient tués par leurs freres.

Le neufviesme de novembre, M. le comte d'Auvergne fut arresté prisonnier par le commandement du Roy, et amené à la Bastille à Paris, il fut pris de ceste façon : les sieurs de Nerestan et du Pont Chasteau ayant eu commandement de se saisir dudict sieur comte, l'allerent prier plusieurs fois à Clermont en Auvergne, où il estoit pour lors, de venir voir faire monstre à la compagnie de M. de Vendosme en une petite plaine qui est entre Clermont et Nonant. Il estoit tousjours en crainte que ses desseins fussent descouverts, et estoit en perpetuelle desfiance : toutesfois après desjeuner il partit de son logis qu'il a dans Clermont ; appelé la maison de Boredon, luy troisieme, bien montés, luy sur un cheval fougous, et les deux autres sur deux jumens bouclées, vistes au possible. Arrivés au lieu où se faisoit la monstre, lesdits sieurs de Nerestan, le vicomte du Pont Chasteau et ses freres, sortirent de la troupe et vindrent au devant de luy : mais si tost qu'ils furent joinets, l'on saisit la

bride du cheval dudict sieur comte, lequel se cabra, et Nerestan luy diet qu'il avoit charge du Roy de s'asseurer de sa personne. A l'instant les deux qui l'accompagnoient mirent l'espée au poing, et donnerent jusques à luy; mais quatre arquebusades que l'on leur tira de la troupe, les fit songer à leur retraicte, qu'ils firent si vistement, que huit cavaliers bien montés les ayant poursuivis long temps furent contraincts de les abandonner, et venir acconduire ledict sieur comte à Aigueperse, et de là à la Bastille à Paris.

Le 11 décembre, le sieur d'Antragnes, accusé de participer aux desseins dudict sieur comte, fut aussi amené prisonnier de sa maison de Malezberbes où il estoit à la Conciergerie du palais à Paris: et en mesme temps la marquise de Verneuil sa fille, et sœur de mere dudict sieur comte, fut mise en seure garde. Il n'y a rien icy bas qui ne se change: la fortune octroye ses faveurs à qui il luy plaist, et les revoque aussi quand bon luy semble.

Le commencement de l'histoire de l'an 1605 sera le discours de ce qui s'est passé sur ce subject. Voyons maintenant comme les François s'habituent en Canada.

Nous avons diet l'an passé comment les François estoient allés en Canada, et la promesse qu'ils avoient faite aux Sauvages d'y retourner. Les vaisseaux pour y aller ceste année s'esquiperent à Honfleur et au Havre. En ce temps plusieurs faux bruiets coururent par quelques partisans espagnols, que l'equipage de ces vaisseaux n'estoit que pour se relancer dans Ostende, en faisant semblant d'aller en Canada: l'effect a fait paroistre le contraire. Le capitaine du Mont, conducteur de la flotte de Canada, estant arrivé à la grand' riviere, après qu'il eut envoyé de costé et d'autre pour sonder dans les autres rivieres, là où pourroit estre plus seure et mieux fondée l'habitation qu'il y vouloit faire avec les siens, ne trouva point lieu plus commode qu'au coing de la grande baye tirant vers l'occident septentrional, où il y a une isle de trois lieues de longueur, et deux lieues ou environ de largeur, terre bonne et accommodée d'eaux douces, avec plants et vignobles, là où il a commencé à bastir un fort, et estably comme un nouveau regne de François, lesquels [quoy que dient les Espagnols] sont les premiers peregrinateurs de tout le monde, tant en guerre qu'en paix: aussi leur ancien nom *Galli* ne derive point de *galla*, mot gree, pour la blancheur dont ils sont pour la pluspart, mais de *gallas*, mot hebreu. qui signifie voyager et transmigrer.

Ce qui induisit le capitaine du Mont à choisir ceste habitation en la grande baye, fut le retour inesperé du capitaine La Barbotiere, lequel s'estant eschapé au vent avoit couru risque jusques vers les Philippines, pour tasher de piller quelque Espagnol, et, n'ayant pu parvenir à son entreprise, il s'en revint par les grands mers, et luy escheut de se rompre dans la Bermude, là où estant reduit il demeura un mois à ne manger que des racines luy et ses gens, tant qu'il se fust un peu rabillé dans son vaisseau. Ce qu'estant fait il se remet au vent et à la marée: et rencontrant fortune il pilla plusieurs vaisseaux chargez de poureclaines et autres telles bagasses de la mer que l'on tient pour viles en ces pays là, estant bien estimées par deçà, tellement qu'il faisoit compte d'avoir pour sa part de ce butin là plus de trente mil escus, sans compter puis après beaucoup d'autres grands biens de toutes sortes de marchandises dont estoient chargez les vaisseaux qu'il prit: il en composa du tout, et s'en vint retrouver les François dans Canada: là où recitant les moyens desquels il s'estoit substenté durant ce mois là, il mit le cœur au ventre et à Dumont et à tous ses gens pour se resouldre dans ce coing de baye qui sembloit aucunement rapporter en figure à sa Bermude ainsi nommée, d'autant qu'à l'aborder elle paroist toute merveille, soit par la reflexion de la lueur du soleil, soit par le terroir qui est comme d'oere rougeastre.

Tant y a que les François de Canada se sont habituez là, où ils commencent à faire planter, cultiver et bastir, et par effect s'habituer, pour y faire estat de regnicoles François de Canada, avec la permission de la Majesté Très-Chrestienne, de laquelle le sieur du Mont a eu pour luy mesmes, et pour la protection requise, et les moyens necessaires pour faire une telle entreprise: c'est tout ce qu'en sçavons pour ceste heure, et ce qu'on nous a assureé estre certain.

Après toutes les revolutions de la Transsylvanie, et que Battery se fust rendu à l'Empereur [comme nous avons diet ey-dessus] et que le due Moise de Seclerie eut esté aussi desfait par deux fois, aucuns Transsilvains se mutinerent encor et rechercherent de rechef à troubler la chrestienté par le moyen des Tures et Tartares: ils firent entendre à Assan Baeha qu'il estoit aisé de raver la Transsylvanie des mains des chrestiens, et que s'il paroissoit en armes, plusieurs de la noblesse et autres se declareroient pour eux.

Le Ture, jaloux de sa gloire, et despité de la desfaiete qu'il avoit recuee l'année passée, creut l'advis des mutins de Traussilvanie, et mit aux

champs une armée de cent mil hommes sous la charge d'Assan Bacha, lequel se vançoit d'emporter au bout d'une picque la teste de Georges Baste, que les Turcs estimoient estre la cause de tant de pertes qu'ils avoient faictes les deux années dernieres.

Baste, sachant ceste menace, se resolut [sur le commandement de l'Empereur], avec trente mil soldats chrestiens à l'eslite, de donner bataille à Assan Bacha, ce qu'il fit : et pour s'opposer au ravage qu'ils faisoient il leur presente la bataille auprès de Bude le 15 d'octobre.

Après que les deux armées se forent agacées l'une l'autre par paroles et par salves, en quelques rencontres et escarmouches selon qu'ils se pouvoient entr'attraper durant cinq jours qu'ils furent campez vis à vis les uns des autres : enfin le 20 jour dudit mois d'octobre, les deux camps vindrent à un combat general, où, nonobstant la multitude des Turcs de cent mil contre trente mil chrestiens, Baste avec les siens soustint l'effort des Turcs si valeureusement, qu'encore que l'armée turquesque les eust environnez de son croissant à l'accoustumée, toutesfois les chrestiens demeurèrent victorieux, ayant deffait cent mil Turcs : quelques-uns desquels un petit nombre se sauverent à la fuite, tous leurs chefs y demeurèrent morts sur la place : comme aussi tous les chefs des chrestiens [sauf le general Baste et quelques capitaines allemans] y furent tuez. Des trente mil chrestiens il n'en resta que de six à sept mil qui demeurèrent maîtres de la place. En ceste bataille Baste fit paroistre les effets de la grandeur de son courage : car durant les cinq jours qu'il fut campé proche de son ennemy, quelques uns des siens luy conseillant la retraite : J'ayme mieux [leur dit-il] ou mourir, ou avoir une glorieuse victoire, que non pas de

survivre après une honteuse fuite. Voylà tout ce que nous avons peu seavoir jusques à ceste heure de ce qui s'estoit passé ceste année en Hongrie.

Or, par toute ceste presente Histoire l'on peut voir combien grande est la bonté, faveur et clemence divine envers le royaume de France, lequel il a preservé et preserve de tant de grands flots et tempestes, de conjurations intestines et d'attentats d'estrangers pour le dissiper ou l'emporter par indivis, s'il leur eust esté possible, dont les François sont justement tenus d'en reconnoistre la Majesté Divine : et entre tous, le Roy Très-Chrestien, auquel et pour lequel toutes ces graces sont conferées en sa propre personne pour le bien de son estat, d'avoir si heureusement reduit la France à un estat si tranquille ; et sar les seerettes conspirations, avoir si heureusement descouvert les trames et rompu les nœuds de telles toiles de trahisons. En quoy est à louer dignement ceste bonté divine, d'avoir pourveu le Roy d'une telle prudence et moderation, que de ne vouloir pas luy mesme de puissance absolue user de voye de faict sur les delinquants en tel cas et crime de leze majesté ; estant descouverts manifestement, en quoy *sola suspicio crimen facit*, principalement en ceux desquels on peut dire : *semel malus præsuntur, semper malus in eodem genere mali* : mais a voulu tousjours en tous ces accessoires garder souverainement l'ordre de justice, et donner lieu au coupables de se reconnoistre, et cherche luy mesme les moyens de les justifier ; et estants convaincus et condamnés, suspendre les arrests et leur faire grace, qui est une clemence vrayement digne d'un roy très chrestien, fils ainsnée de l'eglise chrestienne.

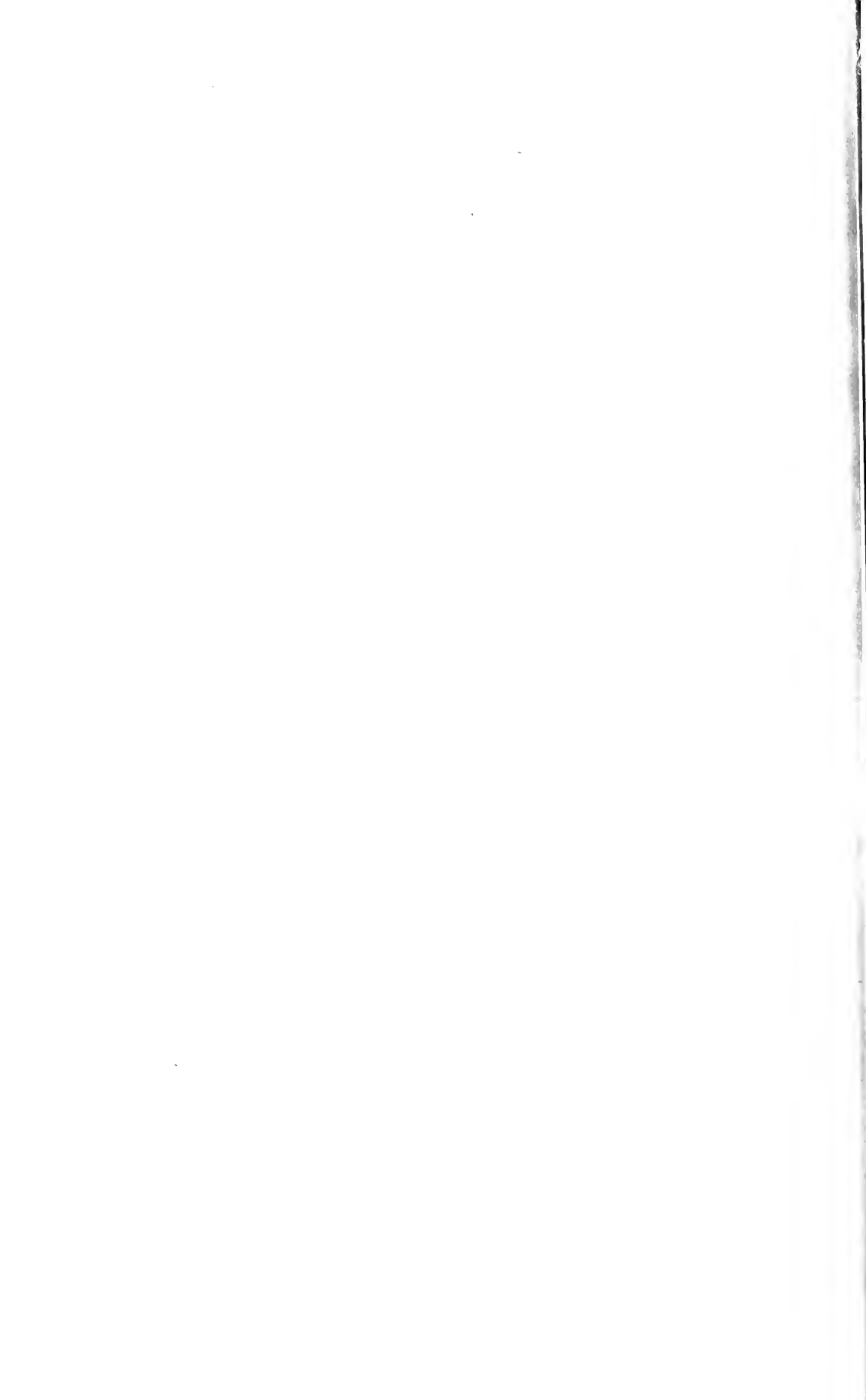


TABLE DES MATIÈRES.

CHRONOLOGIE NOVENAIRE.

NOTICE SUR Cayet..... Page	5	mais tyrans. — Comment le cardinal de Bourbon quitta le droict d'aisnesse au roy de Navarre....	25
Au Roy.....	5	Response que l'on fit à l'excommunication du roy de Navarre et du prince de Condé. — Ce qui est advenu à deux doctes hommes qui ont escrit au commencement de ceste guerre: l'un pour le roy de Navarre, l'autre en faveur de la ligue.....	24
AVANT-PROPOS.....	7	Lettres du roy de Navarre au clergé, à la noblesse, au tiers-estat, et à Messieurs de la ville de Paris.	23
INTRODUCTION. — Pourquoi la ligue fut faicte à Peronne l'an 1576. — Articles de la ligue de Peronne; ce qui fut escrit contre les articles de ceste ligue.....	15	Des exploits de guerre du duc de Mayenne et du mareschal de Malignon en Guyenne.....	26
De l'ancienneté du royaume de France. — L'advocat David tuc portant les paquets de la ligue à Rome. — Pourquoi le pape Gregoire XIII ne voulut approuver ceste ligue. — Assemblée d'estats à Blois l'an 1577.....	15	Comment le duc de Mayenne peusa surprendre le roy de Navarre à Camont au passage de la Garonne. — Effects de l'armée du duc de Mayenne.	27
Paix generale en France l'an 1581. — Mort de M. le duc d'Anjou, frere unique du roy Très-Christien Henry III, et comment peu après sa mort les princes et seigneurs catholiques qui avoient faict ceste ligue se saisirent de plusieurs villes, et des pretextes qu'ils prindrent. — Lettres du Roy Très-Christien au roy de Navarre sur la prise des armes des princes de la ligue. — Declaration du Roy contre le manifeste des princes de la ligue.....	16	Exploits des huguenots en Poictou. — Armée du mareschal de Biron en Poictou. — Armée de messieurs de Joyeuse en Auvergne et Lauraguais. — Armée du duc d'Espernon en Provence. — Assemblée generale du clergé à Paris en l'an 1585 et 1586. — Pourquoi les princes protestans allemands envoyèrent une ambassade vers le Roy Très-Christien.....	28
Declaration du roy de Navarre contre ceux qui avoient faict publier ce manifeste. Du dementy qu'il leur donna, et comme il desfia le duc de Guise au combat. — Comment le Roy fut contraint de rompre les edicts de pacification, et de declarer la guerre à ceux de la religion pretenduë reformée.....	16	Ce qui se passa en la publication de vingt-six edicts que le Roy fit veriffier au parlement.....	29
De la declaration que fit le roy de Navarre sur la rupture des edicts de pacification. — Comment le prince de Condé fit retirer le duc de Mercœur du Poictou, là où il estoit entré avec des troupes. — De la surprise du chasteau d'Angers, et de ce qui advint au prince de Condé pensant secourir ceux qui l'avoient surpris. — Comment le duc de Mayenne, general de l'armée du Roy, s'achemina en Guyenne. — De l'edict que fit le Roy à ce que tous les huguenots eussent à sortir dans quinze jours hors de son royaume; et de la declaration que fit le roy de Navarre contre cest edict.....	17	Pourquoy le Roy rechercha une conference avec le roy de Navarre.....	50
Comment le pape Sixte V excommunia le roy de Navarre et le prince de Condé. — Qui fut le premier qui inventa la ligue des catholiques dans Paris, que depuis l'on a appellée la ligue des Seize, le pretexte qu'il prit, et les ceremonies qu'il practiqua. — Pourquoi c'est que l'on a appelle la ligue des catholiques de Paris la ligue des Seize.	18	Conference à Saint Bry près Coignac entre la Roynie-mere et le roy de Navarre; et pourquoy ceste conference fut rompue. — Quand et comment les penitens blancs furent establis à Paris. — Pasquils contre le Roy et les princes de la ligue.....	51
Conference des princes et seigneurs catholiques de la ligue avec la ligue des Seize.....	18	Le docteur Poncet prisonnier pour avoir mesdit du Roy et des penitens. — Pourquoi Le Breton, advocat à Poictiers, fut pendu dans la cour du Palais à Paris. — Mort du docteur Poncet. — Execution à mort du sieur de Saint Laurens, et des impostures et calomnies que publierent les Seize en ce temps-là contre le Roy et le parlement....	52
Deputez de la ligue des Seize envoyez par les villes de France pour seduire le peuple, et les faire entrer dans leur ligue. — Le cardinal de Bourbon et le duc de Guise yssus des deux plus anciennes maisons du monde.....	19	Quelle response fit le roy de Navarre à M. de Rambouillet que le Roy avoit envoyé vers luy. — De la guerre que le duc de Guise fit à Sedan. — Exploits du roy de Navarre en Poictou. — Armée du duc de Joyeuse en Poictou. — Monasteres de religieux bastis par le Roy. — Le duc de Guise vient trouver le Roy à Meaux; et ce que l'on escrivit pour response aux plaintes qu'il fit au Roy.	53
Livres que les partisans du roy de Navarre faisoient courir dans Paris.....	20	Memoire, projects, instruction et serment envoyés par la ligue des Seize aux autres catholiques des villes de France pour leur servir de reigle à se gouverner dans leur ligue.....	54
Pourquoy les roys de France ne deviennent ja-	21	Comment le comte de Soissons s'en alla avec ses troupes joindre le roy de Navarre à Montsoreau. — Seconde armée de M. de Joyeuse en Poictou. — Bataille de Coutras, en laquelle le roy de Navarre demeura victorieux, et où le duc de Joyeuse fut tué. — De l'armée des reistres et Suisses pour le roy de Navarre; comme elle entra en France,	54
	22		

et vint jusques aux bords de la riviere de Loire, à la vené de tous les princes de la ligue.	59	de Soissons d'avoir absolution du Pape pour avoir esté avec le roy de Navarre.	64
Comment le Roy empescha les reistres de passer la Loire, qui fut la premiere cause de leur desrouté; et de la charge que le duc de Guise leur fit à Vimory. — Comment le duc de Nevers, par le commandement du Roy, fit l'accord des Suisses, et les separa d'avec les reistres, qui fut la seconde cause de la desrouté de ceste armée.	40	Comment tous ceux de la ligue, ayant juré par l'edict d'union de se departir de toutes ligue, ne laisserent de la continuer; et des articles accordez entre le duc de Guise et le sieur de Balagny. De plusieurs pratiques et inelligences des princes de la ligue, et comme le duc d'Anmale voulut de-rechef troubler la Picardie pour en estre gouverneur.	65
De la desfaicte des reistres à Anneau par le duc de Guise, troisieme cause de leur desrouté. — Accord des reistres fait à Marsigny; comme ils furent poursuivis par le duc de Guise jusques aux montaignes Sainet Claude; et de la retraicte du sieur de Chastillon par le Vivarais.	41	Comment le Roy et le duc de Guise arriverent à Blois, et comme le Roy fut contraint de congelder le chancelier de Cheverny et les principaux de son conseil. — Comment le clergé de France donna encor cinq cents mil escus pour payer les armées que conduiroient le duc de Nevers en Poictou, et le duc de Mayenne en Dauphiné. . . .	67
Desfaicte des Suisses en Dauphiné par les sieurs de La Valette et le colonel Alfonso d'Ornauo. — Reprise de Montelinar par le sieur Desdiguieres. — De la journée de Sainet Severia, appellée l'esmeute de Crucé et de La Hasté, et des impostures et calomnies preschées et publiées contre le Roy.	42	Comment le roy de Navarre desfit le regiment de Gersay, print Beaumont sur mer, et convoqua une assemblée de ceux de la religion pretendue reformée à La Rochelle; et de quelques choses notables qui s'y passerent.	68
Des articles faictez à Nancy par les princes de la ligue.	45	Comment le Roy fit faire une procession generale à Blois; et de la premiere seance de l'assemblée des estats dans la grande salle du chasteau de Blois. Plainte des seigneurs de la ligue contre la harangue du Roy. — Seconde seance des Estats, où le Roy et les estats jurerent l'observacion de l'edict d'union.	69
Comment le duc de Guise vint à Paris, quoy que le Roy luy eust mandé par le sieur de Bellievre qu'il n'y vinst point. — De la journée des Barricades de Paris.	44	Comment le Roy promit de ne se ressouvenir de la journée des Barricades. — Surprise de Carmagnoles et de tout le marquisat de Saluces par le duc de Savoye. Le sieur de Pongny de Rambouillet envoyé en Savoye pour demander la restitution dudit marquisat.	75
Comment le Roy sortit de Paris et se retira à Chartres, et de ce que fit le duc de Guise après ceste retraicte; et comme ceux de la faction des Seize se rendirent mistres de la Bastille et des offices et capitaineries de ceste ville.	45	Excuses du duc de Savoye de ce qu'il avoit surpris le marquisat. — L'entreprise du duc de Savoye sur le marquisat rapportée estre des desseins des princes de la ligue.	74
Letres du duc de Guise sur ce qui estoit advenu aux Barricades.	47	Pourquoy le Roy pensa ne plus estre tenu d'observer l'edict d'union. — Comment le duc de Nevers, general de l'armée du Roy en Poictou, print Mauléon, Montagu, et assiegea La Ganache.	75
Letres du Roy sur ladite journée des Barricades. Divers jugemens que l'on fit en ce temps-là sur les lettres du Roy et du duc de Guise.	48	Proposition faicte par la ligue que les estats devoient estre resolutifs, et non deliberatifs.	76
Paroles du Roy au duc de Guise à son arrivée à Paris. — Comment les Seize s'estoient preparez de longue main pour faire la journée des Barricades. Comment le duc d'Esperron se retira de la Cour, et comme le duc de Monpensier fut pourveu du gouvernement de Normandie. — Comment la Royne-mere mena à Chartres, vers le Roy son fils, les deputez de la ville de Paris; ce qu'ils dirent au Roy, la requeste qu'ils luy presenterent, et la response qu'il leur fit.	50	Les estats veulent que le roy de Navarre soit declaré indigne de toutes successions. — Les principales occasions pour lesquelles le Roy resolut de s'assener du duc de Guise.	77
Comment les deputez de la cour de parlement de Paris allerent trouver le Roy à Chartres, et la response qu'il leur fit.	55	Le duc de Guise mesprise les advertissemens des entreprises que l'on faisoit contre luy. — Paroles entre le Roy et le duc de Guise. Prudence du Roy. — Divers conseils donnez au Roy contre le duc de Guise. Vision ou songe du Roy.	78
Ce que fit le roy de Navarre après la bataille de Coutras.	57	Diversité des historieux sur la mort du duc de Guise.	79
Mort du prince de Condé. — Le comte de Soissons, ayant prins congé du roy de Navarre, vint trouver le Roy à Chartres. — Comment le Roy estant allé à Rouën, la Royne-mere accorda la paix entre le Roy et les princes de la ligue, que l'on appella l'edict de réuniou, ou d'union.	58	Le duc de Guise ennemy des favoris du Roy. Comme il fut tué.	81
Comment le Roy retourna de Rouen à Chartres pour aller tenir l'assemblée des estats à Blois où il l'avoit indieté; et comme il communiqua de ses liberalitez à tous les princes de la ligue, et satisfît à ce qu'il leur avoit promis par l'edict d'union. . . .	60	Comment le cardinal de Guise l'archevesque de Lyon, et les autres princes et seigneurs de la ligue furent arrestez prisonniers.	82
D'aucuns forçats de l'armée navale d'Espagne qui fut mise en deroute en la Manche d'Angleterre, lesquels le sieur de Gourdan, gouverneur de Calais, envoya vers le Roy à Chartres, et comme le Roy leur fit donner la liberté. — Des contraventions des princes de la ligue à l'edict d'union. — Response des princes de la ligue et du conseil des Seize aux agents d'Espagne.	62	Comment le cardinal de Guise fut tué. — Lonanges données au duc de Guise après sa mort par ses ennemis mesmes.	85
Des brigues que ceux de la ligue faisoient en chaque province pour estre deputez aux estats, et des manieres et instructions que ceux du conseil des Seize baillerent à tous ceux de leur faction qui y estoient deputez.	65	Revolte d'Orleans contre le Roy. — De la surprise de Niort par le roy de Navarre.	84
Histoire de Gaverston, et de la mutinerie du peuple d'Angoulesme contre le duc d'Esperron. — Comment la faction des Seize contraignit M. le comte			

LIVRE PREMIER.

De la prise des armes par les princes, seigneurs, villes et communantez de la ligue, à cause de la mort des cardinal et duc de Guise, contre le roy Henri III. — M. d'Anmale esleu gouverneur de Paris. — Resolution des Parisiens de n'obeyr plus au Roy, et leur affection à la memoire du feu duc de Guise.

Question proposée par le peuple de Paris à la Faculté de theologie, et la conclusion qu'en donnerent les docteurs et predicateurs de la faction des Seize. — Injures et calomnies preschées dans

Paris contre le Roy. — Declaration du Roy sur la mort des duc et cardinal de Guise.....	88	Trefve faicte en Dauphiné entre le sieur Alfonso d'Ornano et le sieur Desdiguieres.—Aix, Arles et Marsailles se mettent du party de l'union. — Des trefves faictes entre le duc de Lorraine et mademoiselle la duchesse de Bonillon. De l'occasion des guerres de Sedan. Jamets assiegé par le duc de Lorraine.....	117
Emprionnement de messieurs de la cour de parlement, fait par Bussy Le Clerc, du commandement du duc d'Aumale et du conseil des Seize. — Des hieronimites, et comme leurs oratoires furent ruinez; et du degast fait au bois de Vincennes. — Impostures contre le Roy, preschées dans Paris par Gincestre.....	89	Reddition de la ville de Jamets.....	119
M. de Mayenne s'assure des places fortes de Bourgogne, et se resout à la guerre contre le Roy.	90	Desfaicte des troupes du capitaine Saint Paul par les royaux. — Desfaicte du sieur de Sautour assiegeant Mery sur Seine. — Chambre de parlement établie à Chaalons.....	120
Les habitans de Chaalons en Champagne mettent hors de leur ville le sieur de Rosne, et se declarent royaux. — Mort de la royne-mere Catherine de Medicis. Comme elle a conservé et sauvé quatre fois la couronne de ses enfans et l'Estat de la France. Calomnies publiques contre elle. Envoye une armée en Portugal. Sa genealogie maternelle. Son estoc paternel. Ses dernieres paroles. Ses bastimens.....	91	Serment du duc de Mayenne au parlement de Paris. — Paroles du duc de Mayenne à M. le legat Morosini, sur les propositions qu'il luy fit d'un accord avec le Roy.....	121
Harangue faicte pour la conclusion des estats par l'archevesque de Bourges, le comte de Brissac et l'advocat Bernard. — Le Roy mene le cardinal de Bourbon et autres princes et seigneurs prisonniers à Amboise.....	96	Prieres pour le Roy ostées du canon de la messe. — Tableaux peints es principales eglises des villes de l'union. — De la prison du tresorier Molon à Tours, et des grands deniers qui luy furent pris à Paris par l'union. — Declaration du roy de Navarre sur son passage de la riviere de Loire à Saumur.....	122
Le sieur de Loignac disgracié du Roy. — Le Roy ramene les princes prisonniers d'Amboise à Blois. — La citadelle d'Orleans battue par les Orleannois, et quittée par le sieur d'Antragues et parle marechal d'Aumont.....	97	Declaration du Roy pour la vente des biens des partisans de l'union. — Declaration du Roy sur la trefve qu'il fit avec le roy de Navarre; et la declaration du roy de Navarre sur ladite trefve....	125
Declaration du Roy contre les duc de Mayenne, duc et chevalier d'Aumale.....	98	M. de Montpensier envoyé par le Roy en la Normandie Assiege Falaise, d'où il leve le siege, et desfait les Gantiers et autres du party de l'union, conduits par les sieurs de Brissac et Pierrecourt.	125
Declaration du Roy contre les villes de Paris, Orleans, Amiens et Abbeville. — La Ganache assiegeé et rendu au duc de Nevers.....	99	Les cours souveraines de Rouën transferees à Caen. — Benchard, gouverneur de Vendosme, se rend de l'union, et fait prendre messieurs du grand conseil prisonniers par le sieur de Rosne.....	126
Serment de l'union fait au parlement de Paris au mois de janvier 1589.....	100	Le duc de Mayenne fait son prisonnier le comte de Brienne, et desfait ses troupes. — Entrevuë des roys de France et de Navarre au Plessis lez Tours.....	127
Requete de madame de Guise au parlement de Paris. — Conseil des quarante estably par les Parisiens.....	101	Le duc de Mayenne, ayant failly à prendre le Roy prez de Tours, entre dans le faux-bourg Saint Syphorien où il deslit trois regimens de gens de pied qui y estoient logez, Assiege et prend Alençon.....	128
Chartes se declare du party de l'union. — Serment que faisoit faire M. de Mayenne aux villes qui se mettoient de l'union. Rouën se declare du party de l'union. — M. de Mayenne arrive à Paris ety establit le conseil general de l'union. Est créé lieutenant general de l'Estat et couronne de France par le conseil general de l'union. Clauses portées en la verification des lettres de ladite lieutenance.	102	Lettres du Roy presentées au Pape par l'evesque du Mans.....	150
Reglement pour cognoistre les villes qui sont entrées en entreren au party de l'union.....	105	Monitoire affiché à Rome contre le roy Très-Chrestien.....	152
Lyon se declare du party de l'union. — Christine, fille du duc de Lorraine, espousée au grand duc de Toscane, part de Blois, arrive à Lyon, s'embarque à Marseille, fait son entrée à Florence. Ses nopces.....	106	Armée d'Anglois en Portugal, et quel ordre le roy d'Espagne mit pour s'opposer à leurs efforts. Quels exploits ceste armée fit, et comme elle s'en retourna en Angleterre.....	155
Mariage de deux nieces du Pape. — La ville de Tholose se met de l'union. — Le Roy va de Blois à Tours. Paroles qu'il dit après la mort du duc de Guise.....	107	Estat des affaires des Pays-Bas depuis la mort de M. le duc d'Anjou.....	154
Le Mans se met du party de l'union. — Comment les habitans de la ville d'Angers se barricaderent contre le chasteau, et comme ceste ville fut remise en l'obeissance du Roy. — Le duc de Mercœur et plusieurs villes de Bretagne se revoltent contre le Roy.....	108	De la mutinerie des garnisons de Gertruydenberghe, et comme le duc de Parme se rendit maistre de ceste ville.....	158
Siege de Vitre levé. — La ville de Rennes se remet du party royal. — Le sieur de La Chastre, gouverneur de Berry, se remet du party de l'union.	110	Deffaicte et mort du sieur de Saxeuze par le sieur de Chastillon.....	159
Des remuements qui se firent en Auvergne pour le party du Roy et pour le party de l'union.....	111	Voyage que fit le Roy à Poitiers, et comment ceux de Poitiers et d'Agen se declarent de l'union. — Comment Senlis se remit du party royal; comme il fut assiegé par le duc d'Aumale; et comme le duc de Longueville et les royaux donnerent devant Senlis bataille au duc d'Aumale et le deflirent.....	140
Ce que fit le roy de Navarre aux mois de fevrier et mars. — Lettre du roy de Navarre aux trois estats de France, sur les choses advenues en France depuis le 25 decembre 1588.....	112	Comment les Parisiens furent sauez à coups de canon par les royaux cependant que l'on reavitailloit le chasteau de Vincennes. — Moutereau surpris par le duc d'Espernon, et repris par le duc de Mayenne.....	145
Divers conseils donnez au Roy.....	115	Lettre du roy de Navarre aux habitans d'Orleans.	144
Desfaicte de cinq compagnies de ceux de l'union à La Croix du Perche. — La cour de parlement de Paris et la chambre des comptes transferees à Tours; et de diverses choses notables advenues quand le parlement a esté transféré de Paris....	116	Deffaicte de M. le comte de Soissons à Chastaugyron, et comme il fut pris prisonnier par le duc de Mercœur, et mené au chasteau de Nantes. — M. le prince de Dombes envoyé en Bretagne par le Roy. — Comment le Roy batit et prit Gergeau, Pluyers, Estampes, Poissi et Pontoise....	145
		De l'armée de Suisses que leva le sieur de Sancy pour le Roy. Geneve et sa situation. Des effects	

que fit ceste armée ez environs de Geneve et comme elle vint joindre l'armée royale à Conflans près Pontoise.....	146	ples des villes de la ligne contre les roys Henry III et Henry IV.....	169
Comment le Roy print le pont Saint Clon, et comme Jacques Clement, de l'ordre des jacobins, le blessa au petit ventre d'un couteau empoisonné. Lettres du Roy aux princes estrangers pour les advertir de sa blessure. Ses dernières paroles qu'il dit au roy de Navarre. aux princes et officiers de la couronne. Comme il pardonna à ses ennemis, et rendit son ame à Dieu.....	148	Recompense donnée par le conseil de l'union à la mere de Jacques Clement, pour avoir tué le roy Henry III. — Declaration du duc de Mayenne après la mort du Roy. — Entrepriise de quelques habitans de Tours pour se rebeller contre le Roy, et comme ils firent punis.....	172
Ce que les huguenots et les ligueurs out escrit sur la mort du roy Henry III.....	151	Quatre grands princes ennemis du roy Henry IV. — Le marquis du Pont, fils du duc de Lorraine, envoyé par son pere au secours de l'union.....	175
Jacques Clement tiré à quatre chevaux et brûlé. Bourgoin, prieur des jacobins de Paris, tiré vif à quatre chevaux et brûlé à Tours. De plusieurs assassinats qui furent decouverts en ce temps-là.	152	Le chasteau de Jamets roudu au duc de Lorraine. — Comment M. de Mayenne ayant assemblé toutes ses forces, et fait une grande armée, alla prendre Gournay, Neuchastel et Eu, puis alla se camper auprès d'Arques, où estoit le Roy.....	174
Clemence du roy Henry III envers le docteur Boucher, qui avoit presché plusieurs calomnies contre luy. Responces aux calomnies preschées et publiées par ceux de l'union contre Sa Majesté. Oraisons funebres faictes en plusieurs eglises cathedrales sur le trespas dudit Roy.....	154	De la journée d'Arques. Comme le duc de Mayenne se retira de devant Arques, et alla devant Dieppe. Sa retraicte de devant Dieppe.....	176
Declaration du roy Henry IV à son advenement à la couronne de France. — Plusieurs choses remarquables advennés au roy de France et de Navarre auparavant son advenement à la couronne de France.....	159	Comment le Roy, ayant receu le secours que luy amenoient M. le comte de Soissons, le duc de Longueville et le mareschal d'Aumont, reprit Gamache et Eu à la venue du duc de Mayenne. — Pourquoi le marquis du Pont s'en retourna en Lorraine.....	178
Pourquoy le roy François I ne voulut que Jeanne d'Albret, princesse de Navarre, fust alliée à la maison d'Autriche. — Jeanne d'Albert promise au duc de Cleves, et mariée au duc de Vendosme. — Comment moururent le duc de Beaumont et le comte de Marle, enfans de M. le duc de Vendosme et de la princesse Jeanne de Navarre. — Mort de Marguerite de Valois, royne de Navarre. — Paroles du roy Henry d'Albret à la princesse Jeanne sa fille sur le desir qu'il avoit de ne mourir pas sans heritiers.....	160	Comment le Roy partit de Dieppe, ayant receu quatre mille Anglois, et vint prendre les faubourgs de Paris; et comme le duc de Mayenne arriva en diligence d'Amiens au secours des Parisiens.....	179
Comment la princesse Jeanne, devenue enceinte et presté d'accoucher, alla de Picardie en Bearn; et de plusieurs choses qui se passerent en la naissance du prince de Navarre à present roy de France et de Navarre.....	161	Comment le Roy alla prendre Estampes au sortir des faubourgs de Paris. — Requête de la royne Louise douairiere pour supplier le Roy de luy vouloir faire faire justice de l'assassinat du Roy son mary.....	181
Le prince de Navarre baptisé à Pau; eslevé au chasteau de Coiraze; est amené en la cour de France.....	162	Comment le Roy print Janville et Vendosme, puis s'en alla à Tours.....	182
Paroles d'Anthoine, roy de Navarre, sur l'advis qu'il eut qu'on le vouloit tuer de sang froid à Orleans.....	164	Comment le duc de Savoye, voiant qu'il ne pouvoit avoir Geneve par force, fit bastir le fort Sainte Catherine. De l'arnée des Bernois au secours de Geneve. Desfaicte des Savoyards par les Bernois.	183
La royne Jeanne de Navarre, se faisant de la religion pretenduë reformée, se refira en Bearn. — Comment le prince de Navarre fut enseigné par le sieur de La Gaucherie. — Mort d'Anthoine, roy de Navarre. — Estat de la maison de Navarre après les premiers troubles.....	165	Prise de Bonne par le duc de Savoye. — Des ambassadeurs que le duc de Savoye envoya au parlement de Grenoble leur proposer ses pretentions sur la couronne de France, et de la response que luy fit le parlement.....	184
Devise que le prince de Navarre print en une blanche tenue à Paris l'an 1564. — Estime que le duc de Medina de Rio-seco fit du prince de Navarre quand le roy Charles fut à Bayonne voir sa sœur la royne Elisabeth.....	166	Response des habitans de Langres au duc de Lorraine, qui ne vouloient estre heretiques ny de la ligue.....	185
Le prince de Navarre instruit à la guerre par M. le prince de Condé son oncle, et par l'admiral de Chastillon. — Advis du prince de Navarre sur la rencontre de Loudun, et sur les batailles de Jarnac et Montecour.....	167	M. de Luxembourg, duc de Pigney, envoyé à Rome par messieurs les princes du sang de France.....	186
Mort de la royne de Navarre. et des trois afflictions que receut le prince son fils déclaré roy de Navarre après sa mort. — De l'apprehension qu'eut le roy de Navarre en allant parler au roy Charles estant au lit de la mort. — Comment le roy de Navarre se retira de la court de France. Paix accordée l'an 1576 entre le Roy et Mgr. le duc d'Alençon son frere, le roy de Navarre et M. le prince de Condé.....	168	Le cardinal Caëtan envoyé par le Pape legat en France. — Continuation du tiltre et du pouvoir du duc de Mayenne au party de l'union.....	187
Comment le roy de Navarre succeda à la couronne de France, et sa genealogie paternelle. — Comparaison de la revolte qui se fit du temps de David par son fils Absalon, avec la revolte des peu-		De Philippes II, roy d'Espagne, et de ses pratiques contre la France. Ses apprehensions de la prosperité du roy de France.....	188
		Propositions faictes par dom Bernardin de Mendoza, ambassadeur d'Espagne, à M. de Mayenne et au conseil de l'union, et des conditions que le Roy son maistre promettoit observer en luy donnant la qualité de protecteur de la France; et comme le sieur de Villeroi conseilla au duc de Mayenne de ne faire donner aucun grade ni qualité en France au roy d'Espagne.....	190
		Comment le duc de Mayenne cassa le conseil general de l'union. — Bel advis du sieur de la Nouë au Roy.....	191
		De plusieurs choses qui se passerent au païs de Touraine, Anjou et le Maine, depuis le mois de	

juin jusques à ce que le Roy eust assiegé Le Mans.....	195	et assiegé le chasteau, fut desfaict avec ses trou- pes par les royaux qui reprirent la ville de Mayenne.....	227
Comment le Mans, estant assiegé par le Roy, se rendit à composition, et plusieurs autres villes et chasteaux.....	195	Du siege que mit le prince de Conty devant la ville de La Ferté Bernard, et comme elle luy fut rendue.....	228
Comment M. de La Valette print Lambets et Thoulon en Provence.....	197	Prise de Meun et Chasteaudun par le sieur de La Bourdaisiere.....	229
De la reprise d'Issoire par le sieur de Randan.....	198	Chasteaudun repris par M. le prince de Conty. — Comment le Roy assiegea Paris, et comme le duc de Nemours et les Parisiens se preparerent pour se deffendre.....	250
Comment le colonel Martin Schenck se noya pen- sant surprendre Numeghe; et de plusieurs chos- es qui se passerent ez Pays-Bas sur la fin de ceste année.....	199	Mort du cardinal de Bourbon à Fontenay-le-Comte en Poictou, et pourquoy il s'estoit fait chef des princes de la ligue.....	252
Response de l'Empereur aux demandes des princes protestans. — De la paix faicte entre le roy Sigis- mond de Pologne, et Maximilian, archiduc d'Aus- triche, et de tout ce qui s'est passé en Pologne depuis l'an 1586 que mourut le roy Estienne Batory, jusques à la fin de ceste année 1589....	201	Requete du prevost des marchans de Paris à mes- sieurs de la Faculté de theologie, et comme ils renouvellerent leur serment d'union aux Au- gustins.....	255
De l'estat des Turcs durant ceste année, et de l'es- motion des janissaires dans Constantinople; des pilleries et bruslemens qu'ils y exercerent.....	205	Moustre en armes dans Paris faicte par aucuns moines, prestres et religieux.....	254
LIVRE DEUXIESME.			
M. de Mayenne, ayant pris le chasteau du bois de Vincennes et Pontoise, assiegea Meulan. — Le Roy, estant en Normandie, print par assaut Fa- laize, Verneuil, Lizieux, Poteaudemer et Hon- fleux se rendirent à luy à composition.....	208	M. de Luxembourg ouy au consistoire par son ora- teur maistre Hugues de Lestre. — Paroles hau- taines du comte Olivarez, ambassadeur d'Es- pagne, au Pape.....	255
Comment le Roy vint de Honneur secourir Meulan, entra dans le fort, reprint Poissy, et comme le duc de Mayenne leva son siege de devant Meulan. — Comment le chasteau de Ronen fut surpris par les royaux, et repris par ceux de l'union.....	209	Escris contre le Pape publiez sous main par ceux de l'union. — Mort du pape Sixte V. Diverses opinions sur sa mort, avec un epitome de sa vie.	256
Declaration que fit le roy d'Espagne sur ce qu'il en- voya des gens de guerre en France, et ce que les royaux respondirent à ceste declaration.....	210	Continuation du siege de Paris, et comme plusieurs ornemens d'or qui estoient aux eglises, et les joyaux de la couronne de France, furent vendus pour payer les gens de guerre qui estoient de- dans.....	257
Placart du duc de Parme contre la ville d'Aix la Chapelle. — Berk rendu à l'Espagnol, et Breda surpris pour le prince Maurice.....	211	Comment le duc de Mayenne alla trouver le duc de Parme à Condé. — Quel interest le roy d'Espagne avoit de secourir Paris.....	258
Mariage de Jacques roy d'Escoce, avec Anne fille du roy de Dannemare. — Comment le duc de Mayenne, ayant joint les gens de guerre que luy envoyoit le roy d'Espagne, passa la riviere de Seine pour aller faire lever le siege au Roy de devant Dreux. — Paroles du Roy aux princes et seigneurs de son armée, et comme ils se prepa- rerent tous à la bataille.....	215	Grande famine des Parisiens, et comme les predi- cateurs les entretenoient en esperance de se- cours. — Saint Denis rendu au Roy.....	259
Exhortation que fit le duc de Mayenne aux princes et seigneurs de son armée après qu'il l'eut mise en ordre de bataille.....	215	Duël entre le sieur de Montglas et le baron de Con- tenant. — Pour parler entre le legat Caëtan et le marquis de Pisany.....	240
Bataille d'Ivry, où le duc de Mayenne et ceux de l'union furent desfaicts, et comme le duc de Mayenne se sauva dans Manté.....	216	Journée appellee dans Paris du Pain ou la Paix. — Comment le cardinal de Gondy, évesque de Paris; et d'Espinae, archevesque de Lyon, sorti- rent de Paris et allerent trouver le Roy à Saint Anthoine des Champs; et de ce qui se passa en ceste conference.....	241
Comment ceux de Vernon et de Manté se rendirent au Roy après que le duc de Mayenne en fut sorty pour se retirer dans Saint Denis.....	219	Comment le Roy retira son armée des faux-bourgs de Paris pour aller au devant de l'armée des ducs de Mayenne et de Parme.....	244
Comment la ville d'Issoire en Auvergne fut dere- chef reprise par les royaux; comme ils assiege- rent la citadelle, au secours de laquelle accourut le sieur de Randan avec ceux de l'union, lesquels assiegerent les royaux dans la ville.....	220	Comment le Roy mit son armée en bataille au des- sus de Chelles, et comme les ducs de Mayenne et de Parme se camperent dans un marais. — Prise de Lagny par les ducs de Mayenne et de Parme.	245
Comment les royaux s'assemblerent à Clermont, et allerent donner la bataille devant Issoire au sieur de Randan, en laquelle ledit sieur de Randan fut desfaict, blessé à mort et pris prisonnier, et la citadelle d'Issoire rendue aux royaux.....	221	Comment les royaux voulurent escalader Paris du costé de l'Université. — Comment le Roy separa son armée voyant que les ducs de Mayenne et de Parme ne vouloient donner bataille.....	246
Des conseils et resolutions que prit le duc de Mayenne dans Saint Denis, où le legat Caëtan, l'ambassadeur d'Espagne, et autres gens de con- seil l'allerent trouver.....	224	Corbeil assiegé par les ducs de Mayenne et de Parme; et comme le legat Caëtan, sorti de Paris, les alla trouver et s'en retourna en Italie.....	247
Conference au chasteau de Noisy entre le legat Caëtan et le mareschal de Biron. — Comment le Roy print Corbeil, Lagny, Melun, Provins, Bray et Montereau-faut-Yonne après la bataille d'Ivry. — Comment le sieur de Lansac se remit du party de l'union, et voulut surprendre Le Mans. Com- ment ceux de l'union surprirent la ville de Sablé, et comme les royaux la reprindrent.....	225	Memoires presentez par les deputez du conseil des Seize au duc de Mayenne.....	248
Lesie de Lansac, ayant pris la ville de Mayenne,		Corbeil pris d'assaut par les ducs de Mayenne et de Parme, et repris par les royaux.....	249
		Quel ordre les duc de Parme et de Mayenne donne- rent pour entretenir la guerre en France.....	250
		Ce qui se passa en la retraite du duc de Parme en Flandres. — Surprise de Corbie par les royaux.	251
		Ce qui s'est passé ez Pais-Bas depuis la prise de Breda jusques à la fin de ceste année.....	252
		Urbain VII, esteu pape, meurt treize jours après son eslection. — Gregoire XIV esteu pape.....	255
		De ce qui se passa ceste année entre le duc de Sa- voye et ceux de Geneve.....	256
		Le duc de Savoye s'empara de Monthenant prez Grenoble.....	257
		Le colonel Alfonso d'Ornano prisonnier du baron de Senescey. — Trois parlis en Provence. Frejus	

surpris par le duc de Savoye. — Desfaicte du duc de Savoye près Frejus. Desfaicte du sieur de Carses par le sieur de La Valette. — Le duc de Savoye entre en Provence, fait son entrée à Draguignan, est receu dans Aix, ville capitale de ceste province, et est declaré protecteur de la Provence.....	258	Plaintes du conseil des Seize envoyées par escrit à M. de Mayenne.....	280
Le prince de Conty reprend Laverdin, Montoire et Savigny, qu'il fit demanteler. — Prefentions du roy d'Espagne et du duc de Mercœur sur la Bretagne.....	259	Le neveu du pape Gregoire fait duc de Montemar- ciau, et general pour le secours que Sa Saincteté envoyoit à ceux de l'union en France.....	281
Le Roy declare la guerre au duc de Lorraine. Trefve en Lorraine et au pays Messin. Surprise de Vilefranche par ceux de l'union. — Estat de l'Allemagne en ceste année. — Le marquis de Baden abjure le lutheranisme. — Mort de Charles, archiduc d'Autriche, et le pourparler de mariage entre sa fille aînée et le roy de Poëgne.....	260	De la levée des gens de guerre qui se fit en Italie pour s'acheminer en France et en Flandres. — Du voyage que fit le vicomte de Turenne en An- gleterre, en Hollande et en Allemagne, et comme par sa diligence les princes allemands leverent une armée pour le secours du Roy.....	282
Trefve entre le sophy et le Turc.....	261	Comment le duc de Mayenne envoya le comte de Brissac demander au duc de Parme secours d'hom- mes et d'argent. — Comment le prince Maurice surprint le fort de Zutphen, et comme les villes de Zutphen, Dventer, et la forteresse de Delfziel, se rendirent à luy.....	285
LIVRE TROISIÈME.		Comment le duc de Parme, ayant assiegé Knotzem- bourg, fut contraint par le prince Maurice d'en lever le siege, et comme aussi il luy desfit sa ca- valerie; et de la reddition de Hulst au prince Maurice.....	284
Le chevalier d'Annale tué dans la ville Saint De- nis en la pensant surprendre.....	262	Le marquis de Maignelay assassiné dans La Fere. — La Fere donnée à l'Espagnol pour sa retraicte. — Voyage du duc d'Espernon au Boulenois, où il desfit et prit prisonnier le gouverneur de Mons- tréil; puis il assiegea Pierrefons où il fut blessé. — Sotennité de l'ordre du Saint Esprit faicte à Mante.....	286
De la journée des Farines. De cinq festes nouvelles qui furent establies dans Paris, et de la premiere garnison d'Espagnols et Neapolitains qui y fut mise. — Requeste, memoires et instructions pre- sentez par le conseil des Seize à M. de Mayenne.	265	De la surprise de Louviers par les royaux.....	287
Lettre du conseil des Seize au pape Gregoire XIV.	265	Des deux edicts faictez par le Roy: l'un pour le resta- blissement des edicts de pacification; l'autre por- tant declaration qu'il maintiendroit la religion catholique et les libertez de l'Eglise Gallicane...	288
Aubigny assiegé par M. de La Chastre, et comme il en leva le siege, et de ce qui se passa en Berry au commencement de ceste année.....	266	Arrest de la cour du parlement de Tours sur les bulles monitoriale du pape Gregoire XIV. et comme les copies desdites bulles furent lasserées et bruslées.....	291
Moleon et Chemillé repris sur ceux de l'union par M. le prince de Conty. — Comment M. le prince de Conty fit passer son armée en Poictou. De la retraicte du vicomte de La Guierche dans Poic- tiers, ayant levé le siege de devant Belac. Siege et prise de Montmorillon par M. le prince de Conty, où toute l'infanterie du vicomte de La Guierche fut taillée en pieces, et comme Saint Savin, Le Bourg Archambant, Le Blanc en Berry et Angles, se rendirent audit sieur prince.....	267	Des escrits qui furent publiez et imprimez par les royaux contre lesdites bulles.....	292
Comment Chartres fut assiegé par le Roy, et comme ceste ville se rendit à luy à composition, puis Au- nean et Dondean.....	268	Assemblée du clergé de France en la ville de Char- tres, et les raisons qui furent publiées pourquoy ceste assemblée avoit declaré les bulles du Pape injustes.....	295
Chasteau Thiery rendu au duc de Mayenne par le vicomte Pinard. — Mort de M. de Chastillon de Cogny. — Lettre de M. de Luxembourg au pape Gregoire XIV.....	269	Arrest du parlement de Paris contre celuy de Cha- lons touchant lesdites bulles. — Estat du party royal en France en ceste presente année.....	294
Paroles que le pape Gregoire XIV n'estant que car- dinal dit à M. de Luxembourg.....	271	Du tiers-party, et comme on le vouloit faire des catholiques qui estoient avec le Roy.....	295
Grenoble rendue par composition au sieur de Des- diguieres. — Comment le duc de Savoye fut re- ceue dans Marseille. Du voyage qu'il fit en Es- pagne, et comme son armée fut desfaicte à Espar- non de Pallieres en Provence.....	272	Comment le Roy alla en Picardie et fit investir Noyon. — Desfaicte des troupes du vicomte de Tavannes, et comme il fut pris prisonnier voulant mettre du secours dans Noyon.....	296
Comment le sieur de Sancy, que le Roy avoit en- voyé pour faire une levée de Suisses, fit surpren- dre l'argent et les pierreries que le roy d'Espagne envoyoit en Allemagne. Comme il assembla son armée à Geneve, reprit les baillages de Thonon et Evian; et de ce qui se passa entre ceste ar- mée et celle des Savoyards conduite par don Amedée, bastard de Savoye.....	275	Desfaicte du secours que le duc d'Annale pensoit aussi faire entrer dans Noyon. — Comment M. de Mayenne, ayant fait une entreprise sur Mante, s'en alla en Picardie pour secourir Noyon, et comme Noyon fut rendu au Roy.....	297
De la grande famine dont fut affligé l'Italie en ceste année. Des corsaires et bannis d'Italie. Pourquoy le Pape confisqua le comté de Monte- marciau sur Alfonso Piccolomini. Alfonso Pico- lini pris et decapité. Comment le Pape pourvut les Sfondrates ses neveux. Des cardinaux que crea Sa Saincteté. Du monitoire qu'il fit publier contre les princes et seigneurs catholiques qui suivoient le Roy; et du secours qu'il promit à ceux de l'union.....	276	Comment le comte d'Essex vint trouver le Roy au siege de Pierrefons. — Comment le duc de Guise trouva le moyen de se sauver du chasteau de Tours où les royaux le tenoient prisonnier.....	299
Comment le Pape print des deniers au chasteau Saint Ange pour faire la guerre en France, et de la bulle qu'il envoya pour response à la lettre du conseil de Seize.....	277	Mort de M. de La Nouë au siege de Lambaen en Bretagne. — Le port de Bravel en Bretagne mis entre les mains des Espagnols par M. de Mer- cœur.....	500
		Desfaicte des habitans d'Orleans auprès de La Mag- delaine.....	502
		Desfaicte et mort du vicomte de La Guierche. — Ce que fit M. le prince de Conty en Poictou; comme il assiegea et prit Mirabeau, et comme le gouver- neur qu'il mit dedans pour le Roy se mit peu après du party de l'union.....	505
		Beire en Provence rendu au duc de Savoye. — Com- ment le secours qu'envoyoit le Pape à ceux de l'union arriva en la Franchecomté. — D'où vint le mescontentement qu'eut la comtesse de Saux du duc de Savoye.....	504
		Comment le sieur Desdiguieres, ayant pris Lus et	

Corbon, alla attaquer l'armée du duc de Savoye, et la desfilé à Pontchara.....	503	Advertissemens donnez au president Brisson qu'on attendoit sur sa vie. — Comment le president Brisson fut pris allant au Palais, mené au petit Chastelet, et sur quels points il fut interrogé par Cromé.....	527
Comment le comte de Beljoyeuse avec deux mil Italiens, s'estant retiré dans le chasteau d'Avallon, se rendit à discretion, et comme une partie d'eux fut taillée en pieres, et le reste s'en retourna en leur pays avec un baston blanc au poing. — Querelle survenue à Lyon le Sannier entre le duc de Montmarcian et Pierre Gaëtan, et comme ledit Gaëtan, pensant s'en retourner en Italie, fut arresté au pays des Suisses pour ce qui leur estoit deu par l'union. — Comment les ducs de Lorraine et de Mayenne allerent à trois lieues de Verdun veoir faire la monstre du secours qu'envoyoit le Pape en France.....	506	Comment M. de Mayenne arriva à Paris et fit pendre quatre des principaux de la faction des Seize. Combat de Louchart contre l'executeur qui le vouloit pendre, et comme Bussy Le Clerc fut osté de la Bastille, et de sa miserable vie.....	529
Siege de Pierrefons levé par le mareschal de Biron, et comme le capitaine de Rieux, qui commandoit dans ce chasteau, estant peu après pris par ceux de Compiègne, fut pendu. — Avranches rendu à M. de Montpensier, et Honfleur surpris par ceux de l'union. — Comment le Roy partit de Chauny pour aller recevoir son armée d'Allemaus sur la frontière; et comme il mit un gouverneur dans Mubert Fontaine, et en osta les trois soldats qui avoient tué ceux qui y commandoit pour l'union. — Comment M. de Nevers donna à souper au Roy et aux princes et seigneurs de sa suite dans La Cassine. — Comment le Roy arriva à Sedan, et de la reception que l'on luy fit; et comme ceux de Monzon demeurèrent neutres moyennant dix mil escus qu'ils denoncèrent au Roy; et de ceux d'Attigny qui furent pilléz.....	507	Opinions de Fauthour du livre du Manant et du Maheustre sur ceste execution que fit faire M. de Mayenne.....	551
Comment le Roy alla veoir faire monstre à son armée d'Allemaus aux plaines de Vandy. — Le chasteau d'Aumont rendu au Roy.....	508	Abolition que le duc de Mayenne fit publier pour tous ceux qui avoient fait mourir lesdits president et conseillers, excepté à Cromé, à Cocheret et au greffier; et comme il cassa et defendit toutes les assembles du conseil des Seize.....	552
Mariage du viconte de Turenne avec la duchesse de Bouillon, et comme il prit Stenay le jour de devant ses nopces. — Le viconte de Turenne fait mareschal de France et appellé depuis le mareschal de Bouillon. — Vervins pris par trois fois en ceste année.....	509	Comment le duc de Mayenne establit quatre presidents au parlement de Paris.....	555
Mutinerie d'une partie des lansquenets de l'armée du Roy. — Histoire esmerveillable d'une demoniaque en la ville de Louviers.....	510	Epitome de la vie du president Brisson. — Des divisions advenues entre le duc de Mayenne et les Seize, et des trois partys qui se formerent dans Paris.....	554
Mort du pape Gregoire XIV.....	517	Comment Numeghe se rendit à composition au prince Maurice.....	556
Innocent XIV esleu pape. Sa mort. Fait Evesque de Plaisance. — Sega, cardinal et legat en France. — De deux factions qui estoient dans Orleans, sçavoir : des Politiques et du Cordon. — Pourquoi les gouverneurs, durant les troubles, prenoient le droit du quint sur les rançons et lantins.....	518	De l'ambassade que l'Empereur envoya aux Pays Bas pour faire une ouverture de paix entre le roy d'Espagne et les provinces confederées des Pays Bas.....	557
Selles assiegé par le prince de Conty. — Ce que fit le duc de Nemours en ceste année; comme il print Saint Poursain en Bourbonnois, et s'achemina pour secourir Selles en Berry. et comme Selles fut rendu au prince de Conty par le sieur de Lignerac, et Menethou sur Cher.....	519	De la revolte d'Arragon; et comme Escovedo, secretaire de dom Jean d'Autriche, fut assassiné dans Madrid à l'induction d'Antonio Perez. — Antonio Perez et la princesse d'Eboli mis prisonniers par le commandement du roy d'Espagne.....	558
Comment M. de Mayenne fit le sieur de Vilars lieutenant general en Normandie pour l'union, et de l'ordre qu'il mit dans Rouen.....	520	Que c'est que <i>la visita</i> en Espagne. Du jugement qui y fut donné contre Perez, et comme il s'eschappa des prisons de Castille et se sauva en Arragon où il fut remis prisonnier dans Sarragosse.....	559
Mort du comte de Dreux, anglois, en une escarmouche devant Rouen. — Comment Rouen fut assiegé, et de la sortie que l'on fit du vieux fort Sainte Catherine.....	521	Recueil des defenses de Perez presentées à la justice souveraine d'Arragon. — Emotion populaire dans Sarragosse pour ce que l'on avoit mis Perez à l'inquisition, et comme le peuple le remit en sa premiere prison et tira Indico de Mendezze, marquis d'Almenarre. — Quels privileges ont les Arragonnois, et que c'est de la dignité de <i>el justicia</i>	540
Cartels de desfilé entre le sieur de Vilars et le comte d'Essex. — Sainet Esprit sur Ruc surpris par le sieur de Rubempré. — Comment le Roy arriva à Dernetail, et comme l'armée royale fut logée devant Rouen. — Blainville assiegé et pris par les royaux.....	522	Seconde emotion du peuple de Sarragosse, et comme, en sa furie, il mit du tout hors de prison Antonio Perez et Majorini.....	544
Comment M. de Mayenne alla à Paris pour reprendre la faction des Seize qui avoient pendu le president Brisson et les conseillers Larcher et Tardif. — Lettres du conseil des Seize au roy d'Espagne. De ce qui se passa en plusieurs assembles que firent les Seize pour conspirer la mort du president Brisson.....	523	Comment Perez se sauva en Bearn, et comme Alonze de Vargas entra avec l'armée du roy d'Espagne dans Sarragosse, et des executions à mort qu'il fit faire des Arragonnois, et mesmes de celuy qui tenoit la souveraine justice d'Arragon. — Comment madame Catherine, sœur unique du Roy Très-Christien, estant à Pan, envoya des gens de guerre sur les frontieres d'Arragon, et ce qui en advint.....	542
Des brigues que faisoient les Seize pour avoir les principales charges dans Paris, et des divisions qui s'engendrèrent entr'eux.....	524	Combats sur mer entre les Espagnols et les Anglois.....	545
	526	Mort de l'electeur Christian duc de Saxe. Le calvinisme chassé de Saxe, et le lutheranisme remis. — Pourquoi les habitans de Strasbourg ruinerent et pillerent un monastere de Chartreux qui estoit proche de leur ville. — Le cardinal Radzivil épouse au nom du roy de Pologne la fille du feu archiduc Charles. — Courses des Turcs es confins de Pologne, Hongrie et Croatie. — Pourquoi le Turc commença la guerre contre la Hongrie, et de plusieurs choses qui se passerent en Turquie, en Perse, et autres endroits de l'Asie.....	544

LIVRE QUATRIÈME.

Mort d'Elisabeth d'Autriche, royne douairiere de France. — Mort du duc Jean Casimir.....	549
Mort du duc de Cleves. — Clement VIII esleu pape. Des conferences qui furent tenues entre les ducs de Mayenne et de Parme, où les Espagnols proposerent qu'il failloit recevoir l'infante d'Espagne pour royne de France.....	550
Lettre du duc de Parme au roy d'Espagne sur ce qui s'estoit passé ausdites conferences.....	551
Jalousies entre le duc de Parme et celuy de Montemarçian. — Jalousies entre le duc de Guise et le duc de Mayenne.....	555
Continuation du siege de Rouen.....	556
Ce que fit le sieur de Villars pour estre gouverneur dans Rouen. — Des sorties que firent ceux de Rouen.....	557
Comment le sieur de Villars decouvrit ceux qui estoient du party royal dans Rouen. — Arrest de la cour de parlement de Rouen.....	558
Solemnité de l'ordre du Sainct Esprit faicte à Dernelail. — Des navires holandois qui vindrent au siege devant Rouen.....	559
De la sortie que firent les lansquenets de dedans Rouen. — Mort du chevalier Picard. — Armée des ducs de Mayenne, de Parme et de Montemarçian, pour le secours de ceux de Rouen.....	560
De la rencontre à Annale. — Neuf-Chastel rendu au duc de Parme.....	561
De la grande sortie que firent ceux de Rouen.....	562
Comment les ducs de Mayenne et de Parme firent retourner leur armée au delà de la riviere de Somme, et du secours qu'ils envoyèrent dans Rouen. — Retour du Roy au siege de Rouen.....	565
Comment les ducs de Mayenne et de Parme retournerent pour secourir Rouen. — Comment les royaux leverent le siege de devant Rouen.....	566
Candebee assiege et rendu au duc de Parme. — Le duc de Parme blessé d'une mousquetade au bras. De ce qui se passa entre l'armée du Roy et celle desdits ducs à Ivotot.....	567
Comment le Roy tenoit l'armée des ducs assiegeé, et comme ils furent contraints de sortir d'Ivetot et se retirer à Candebee.....	568
Desfaicte de la cavalerie legere des ducs. — Comment les ducs passerent la riviere de Seine à Candebee, et comme ils se retirerent vers Paris. — Du siege de Craon, et comme les royaux y furent desfaictez.....	569
Chasteau-gontier et Laval rendus au duc de Mercœur. — Retraite de jour à la teste d'une armée ennemie ne se faict jamais sans perte et dommage.....	571
Mort du sieur du Fayl Belesbat, chancelier de Navarre. — Ce que fit le duc de Mayenne après que le duc de Parme eut repassé la Seine à Charenton. — Comment le sieur de Hacqueville se mit du party de l'union et receut le duc de Mayenne à Pontcaudemer. — Du siege de Quillebeuf.....	572
Espernay pris par le duc de Parme et repris par le Roy. — Mort du mareschal de Biron. — Comment le prince d'Anhalt avec ses reistres s'en retourna en Allemagne.....	574
Ce qui se passa aux Pays-Bas au commencement de ceste année. — Factions des consistoriaux et des jacobistes. — Steenyich assiegeé et rendu au prince Maurice.....	575
Pourquoy le duc de Parme fut à Spa.....	577
Exploits de Montdragon contre ceux des Estats. — Otmarson rendu au prince Maurice, et Coverden.....	578
Comment le sieur de Maugeron se mit du party de l'union et livra Vienne au duc de Nemours.....	579
Le fort des Eschelles rendu audit duc. — Mort de M. de La Valette, et des exploits que fit en Provence depuis sa mort le sieur Desdiguieres. — Surprise d'Antibes, et comme il fut repris par le duc de Savoye.....	580
Comment le sieur Desdiguieres passa les monts et	

alla faire la guerre dans le pays de Piedmont. — Defaicte des Savoyards à Vigon.....	582
Places dont le duc de Savoye s'estoit emparé en Provence. — Comment les François fortifierent Briqueras. — Comment le sieur Desdiguieres fit passer son artillerie de là les monts.....	585
Escarmouches et combats entre les François et Savoyards à Greziliane.....	585
Comment Cavour se rendit au sieur Desdiguieres après qu'il eut defaict le secours que le duc de Savoye y avoit envoyé pour entrer dedans. — Comment le duc d'Espéron alla en Provence et reprit Antibes.....	586
Defaicte des royaux à Lautre par le duc de Joyeuse. — Du siege qu'il mit devant Villemur, que le duc d'Espéron luy fit lever.....	587
Autre defaicte des royaux par ledit duc de Joyeuse, et comme il assiegea Villemur pour la seconde fois.....	588
Comment les royaux attaquerent les retranchemens dudit duc de Joyeuse, et comme son armée fut defaicte devant Villemur. Sa mort.....	589
Le comte de Bouchage quitte l'habit de capucin, et est declaré gouverneur de Thoulouze. — Division entre la maison de Joyeuse et le marquis de Villars. — Defaicte des royaux à Sainct Yriez La Perche. — Comment le mareschal de Bouillon delit devant Beaumont le sieur d'Ambize, mareschal de Lorraine.....	590
Comment ledit sieur mareschal surprit la ville de Dun sur le duc de Lorraine.....	592
Comment l'entreprise qu'avoient les Espagnols sur Bayonne fut descoverte. — Le baron de Biron fait admiral de France. — Du fort de Gournay, appelé Pillebadant.....	595
Harangue que fit le duc de Mayenne en l'Hostel de Ville de Paris, sur la proposition que l'on avoit faict d'envoyer vers le Roy pour avoir le commerce libre. — Des politiques dans Paris, comme ils se recogneurent et se banderent contre les Seize.....	594
Conference entre les politiques et les Seize.....	595
Ecclesiastiques du party des Seize et de celuy des politiques. — Paroles du prevost des marchands aux politiques et aux Seize.....	596
Les Seize vouloient que l'on punist ceux qui appelloient seulement le roy, en parant du roy de Navarre. — Discord entre les politiques et les Seize sur la forme du serment de l'union.....	598
Requestes et demandes faictes et baillées au duc de Mayenne par les docteurs et predicateurs des Seize sous le nom de la Faculté de theologie en l'Université de Paris.....	599
Des brigues et menées qui se faisoient dans Orleans par les politiques et ceux du Cordon.....	401
Chasteau Neuf sur Loire rendu à M. de La Chastre. — Politiques d'Orleans appelez frans bourgeois. — Courses de M. de La Chastre au Dunois.....	402
Surprise d'Auneau par ceux de l'union. — Du voyage de M. le cardinal de Gondy à Rome. — De l'argent que le roy d'Espagne envoya pour faire la guerre en France et en Flandres.....	405
Mort du duc de Parme à Arras, et de ce qui se passa aux Pays-Bas après sa mort.....	404
Des bulles et mandemens publiez es villes du party de l'union pour l'eslection d'un roy, et de l'arrest que le parlement de Chalons fit contre.....	405
Des mareschaux et admiral du party de l'union.....	406
Surprins de Fescamp par le sieur de Bois-rozé. — Siege de Rochefort levé par les royaux. — Surprise de Sablé par ceux de l'union. — Mort de l'evesque de Strasbourg. — Jean George de Brandebourg esleu evesque de Strasbourg par les protestans, et le cardinal de Lorraine par les catholiques.....	407
Exploits de l'armée du cardinal de Lorraine au diocese de Strasbourg.....	408
Desfaicte de ceux de Strasbourg à Dippichen. — Le prince d'Anhalt, general de l'armée de ceux de Strasbourg, prend Moltzein.....	409

D'un herault imperial qui fit mettre les armes bas à ceux de Strasbourg et au cardinal de Lorraine. — Le professeur Funderman abjure le calvinisme. — Comment les lutheriens chasserent les calvinistes de Saxe, et comme les calvinistes chasserent aussi les lutheriens du Palatinat. — Des erreurs de Fidilinus. — Sigismond, roy de Pologne, marié à la fille de l'archiduc Charles.....	410	loit eslever en France, et de plusieurs discours sur la proposition de la conversion du Roy.....	443
Des simulez d'entre le Roy et le chancelier de Pologne. — Desfaite des chrétiens à la Croatie par les Turcs. — Fort de Petrine basty par les Turcs sur la riviere de Calpe.....	411	Comment les deputez du party du Roy et ceux de l'union arriverent à Suresne, et de leur premiere seance. — Seconde seance, et de ce que dit M. de Rambouillet sur ce qui s'esloit passé à Blois en la mort du duc de Guise.....	417
De la grande peste qui fut reste année en Candie. Comment l'empereur de Mogor se fit chrestien....	415	Troisième seance, où fut accordée une surseance d'armes.....	448
LIVRE CINQUIESME.			
Quel estoit l'estat de la France au commencement de l'an 1595.....	414	Quatrième seance. Harangue de l'archeveque de Bourges qui estoit du party du Roy, et la harangue de l'archeveque de Lyon qui estoit du party de l'union. Discours de l'archeveque de Bourges. Responce de l'archeveque de Lyon. Paroles du comte de Chavigny. Responce de l'archeveque de Bourges aux passages alleguez par l'archeveque de Lyon.....	449
Du conseil que don Diego d'Ibarra donna au duc de Guise.....	415	Cinquième seance. Responce de l'archeveque de Lyon aux passages alleguez par l'archeveque de Bourges. Replique de l'archeveque de Bourges. Dispute entre tous les deputez.....	459
Declaration du duc de Mayenne sur l'assemblée d'estats de ceux du party de la ligue, qu'il convoqua à Paris.....	416	Sixième seance. Description de l'assemblée de Paris.....	465
Exhortation du cardinal de Plaisance aux catholiques qui suivoient le party du Roy.....	421	Septième seance. L'archeveque de Bourges dit aux deputez de l'union la resolution du Roy touchant sa conversion; et la responce que fit l'archeveque de Lyon.....	464
Proposition des princes, prelatz et officiers de la couronne, du conseil du Roy, faite au duc de Mayenne et autres princes de sa maison, prelatz, sieurs et autres, assemblez à Paris.....	425	Lectres du Roy à aucuns prelatz et docteurs ecclesiastiques pour le venir trouver à Mantes, et luy donner instruction sur le schisme qui estoit en l'Eglise.....	466
Declaration du Roy pour responce à celle du duc de Mayenne.....	425	Plaintes de ceux de la religion pretendue reformée sur ce que le Roy vouloit entendre à sa conversion en l'Eglise catholique, apostolique et romaine. — Promesse des catholiques du party du Roy à ceux de la religion pretendue reformée. — Advertissement au Roy de ne changer de religion.....	467
Comment Madame vint de Beaurieu à Saumur pour veoir le Roy son frere. De l'entrée qu'elle fit à Bourdeaux. Du desordre qui advint à Bourdeaux pour la curiosité d'aucuns habitans qui allerent au presche en son logis.....	429	Des divisions qui se firent au party de l'union après que l'archeveque de Lyon eut leu en leur assemblée à Paris la proposition faite par l'archeveque de Bourges sur le fait de la conversion du Roy. Seconde protestation des Seize contre la conference de Suresne.....	469
Des anabaptistes.....	450	Comment aucuns des Seize ayant gagné un des religieux de Sainete Genevieve, il leur bailla les lettres de son abbé, lesquelles il portoit à Sainet Denis. Comme ledit abbé fut mené devant le duc de Mayenne, et des propos qu'il luy tint.....	471
Comment le Roy alla veoir Madame, sa sœur, à Saumur. — Entreprise sur Rennes descouverte, et les entrepreneurs punis. — Meun sur Loire pris par l'admiral de Biron. — Comment quelques theologiens du college de Sorbonne declarerent absurde et heretique la proposition des princes, prelatz et officiers de la couronne, du conseil du Roy; et des difficultez que firent ceux de l'union en leur assemblée d'estats pour se resoudre s'ils y devoient respondre.....	451	Du serment fait par le duc de Mayenne et les autres princes et seigneurs du party de l'union, entre les mains du cardinal de Plaisance, comme legat du Pape. — Huitiesme seance de la conference entre les catholiques du party du Roy et ceux de l'union tenuë à la Roquette. Autre responce de l'archeveque de Lyon sur la proposition faite par l'archeveque de Bourges sur le fait de la conversion du Roy.....	472
Responce du duc de Mayenne et des deputez du party de l'union assemblez à Paris, à la proposition des princes, prelatz et seigneurs catholiques du party du Roy.....	452	Replique de l'archeveque de Bourges. Responce baillée par escrit par ceux de l'union sur le fait de ladicte conversion.....	475
De la prise de Noyon par le comte de Mansfeldt. Mort d'Appius Contius devant Noyon. — Replique des princes catholiques royaux à la responce du duc de Mayenne.....	454	Neufiesme seance tenuë à La Villette, où les royaux baillerent à ceux de l'union ce qu'ils avoient redigé par escrit de tout ce qui s'e-toit passé entre eux depuis le commencement de la conference..	478
Comment le duc de Feria arriva à Paris, et de la harangue qu'il fit à l'assemblée des estats de la ligue qui se tenoit dans la chambre royale du Louvre.....	455	Mutinerie des Espagnols en l'armée du comte Charles de Mansfeldt.....	480
Lettre du roy d'Espagne présentée par le duc de Feria à ladicte assemblée.....	456	Comment Geertruydemberghe fut assiegé par le prince Maurice, et de ce qui se passa en ce siege entre l'armée d'Espagne, conduite par le comte Pierre Ernest de Mansteidt, et celle du prince Maurice, et comme le prince prit ceste ville à composition.....	481
Responce du cardinal de Pellevé à la harangue du duc de Feria.....	457	Comment le Roy assiegea et prit de force la ville de Dreux: et la responce du duc de Mayenne à ceux qui l'accusoient de l'avoir laissé perdre.....	485
Responce faite par ceux de l'assemblée de Paris à la replique des princes du party du Roy. — Comment le village de Suresne près Paris fut choisy pour tenir la conference entre les deputez du party du Roy et ceux de l'union assemblez à Paris. Deputez du party de l'union pour se trouver à la conference à Suresne. — Premiere declaration, protestation et desadveu des Seize et de leurs predicateurs, contre l'accord de la conference à Suresne.....	460	Procession faite dans Paris le 12 may, où les conseillers de la cour porterent la chasse de saint Louys. — Comment les ambassadeurs d'Espagne	

demandèrent la couronne de France pour l'infante d'Espagne et pour l'archiduc Ernest d'Autriche. — Lettre des deputes des princes et seigneurs du party du Roy aux deputes de l'union.	481	sieur du Perron, nommé à l'evesché d'Evreux, et le ministre Rotan.....	525
Arrest par lequel la cour de parlement de Paris declare nuls tous les traictés qui se feroient pour transférer la couronne de France en la main d'aucun prince ou princesse estrangere. Paroles entre le duc de Mayenne et le president Le Maistre sur cest arrest.....	490	Comment le sieur de Vitry quittant le party de l'union, la ville de Maux, dont il estoit gouverneur, se declara pour le Roy ; et du manifeste que ledict sieur de Vitry adressa à la noblesse de France.	526
Protestation faite par le cardinal de Plaisance de sortir hors de Paris si on parloit de paix ou de trefve. — Comment les agents d'Espagne montrèrent un pouvoir qu'ils avoient de nommer le duc de Guise et l'infante d'Espagne pour roy et royne de France. — Response du duc de Mayenne à ce que le duc de Feria avoit escrit contre luy touchant ce qui s'estoit passé en l'assemblée de Paris sur l'eslection d'un roy. — Comment les Espagnols vouloient rendre les deux partys en France irreconciliables.....	492	Du voyage que fit en Espagne le sieur de La Varenne.....	528
Des predicateurs des Seize qui commencerent à prescher contre le duc de Mayenne.....	494	La declaration que le Roy fit à Mantes sur la fin de la trefve.....	529
Comment le Roy alla à Saint Denis, où les évesques et docteurs le resourèrent des questions dont il doutoit. — Exhortation du cardinal de Plaisance à tous catholiques de n'assister à la conversion du Roy. — Des ceremonies qui se firent à la conversion du Roy dans l'église Saint Denis.....	495	Comment le duc de Mayenne, voyant que le Roy ne vouloit prolonger la trefve, envoya des billeis à plusieurs de ceux qu'on appelloit Politiques, afin qu'ils sortissent de Paris.....	531
Des impostures preschées et imprimées contre la conversion du Roy.....	497	Du livre du Manant et du Maheustre que les Seize firent publier. — Trefve continuée entre le Roy et le duc de Lorraine. — De l'accord fait entre le cardinal de Lorraine et Jean George de Brandebourg sur leurs differens pour l'evesché de Strasbourg. — Des prodiges veus ceste année en Allemagne.....	532
Comment les deputes du Roy et ceux du duc de Mayenne accorderent la trefve generale.....	498	De la guerre qui se fit en ceste année en Hongrie. — Comment les Turcs, qui avoient assiégé Tsescq, ou Sisseq, furent desfaits.....	535
Des taxes et impositions que le Roy levait de tout ce qui entroit dans Paris. — Comment le duc de Mayenne licentia plusieurs des deputes de l'assemblée de Paris, après qu'ils eurent renouvelé le serment de leur union, et assisté à la publication qu'il fit faire du concile de Trente.....	500	Du siege que les chrestiens mirent devant Petrine, et comme ils furent contraincts de le lever.....	534
Lettres que le Roy envoya au pape par le sieur de la Clieulle. — De plusieurs escrits qui furent publiés sur la juste et canonique absolution du Roy.....	505	De la reprise de Ts-seq par les Turcs, et de la prise de Vespriin et de Palote. — Comment les chrestiens prirent Sabaisea, Filech, et plusieurs places en la tante Hongrie.....	535
Comment le pere Seraphin desconvrit l'entreprise que Pierre Barriere avoit de tuer le Roy, et comme ledit Barriere fut pris et executé à mort à Melun.....	505	De l'entreprise que les chrestiens firent sur Albe-Regale sans effect, et comme ils desirèrent l'armée des Turcs conduite par le bacha de Belgrade... Comment l'Empereur appaisa les esmotions qui se brassaient en ses pays sous pretexte de la foy. — De la rumeur que firent les spachis dans Constantinople contre le payeur general, et comme le Grand Turc les appaisa. — Comment le roy de Pologne alla en Suede, et de l'esmotion du peuple de Dantzic contre les Polonois de la suite du Roy.	537
Des exploits militaires que fit le duc de Savoye en ceste année, et comme il accepta la trefve generale. — Comment les Lionnois se barricaderent et mirent prisonnier le duc de Nemours dans le chasteau de Pierre-Ancize.....	508	Des cardinaux que le Pape crea ceste année. — De la cité de Palma que les Venitiens firent bastir. — De l'indult general des Arragonois.....	538
Response du duc de Mayenne à ceux qui le faisoient autheur de la prison du duc de Nemours.....	511		
Des courses que fit le comte de Solms en Flandres.	512		
Des exploits faits par les Espagnols en Frise. — Comment le Pape envoya le pere Poussevin, jésuite, defendre au duc de Nevers de venir à Rome comme ambassadeur du Roy.....	515		
Comment le duc de Nevers arriva à Rome, et alla baiser les pieds de Sa Saincteté, et des audiences qu'il eut.....	514		
Lettre du Roy présentée au Pape par le duc de Nevers.....	519		
Paroles entre le cardinal Toledo et le duc de Nevers. Le pere Poussevin contrainct de s'enfuir de Rome. — Des submissions faites par le duc de Nevers pour fleschir le Pape d'approuver la conversion du Roy.....	521		
Comment le Pape declara en plein consistoire qu'il n'approuveroit point ce qui s'estoit passé en France touchant la conversion du Roy. — Memorial présenté au Pape par le duc de Nevers... Bois-Rozé, qui commandoit dans Fescamp et l'isle-Bonne, se remet en l'obeissance du Roy. — Comment madame de Balagny alla à Dieppe parler au Roy, et de la trefve qui fut continuée au Cambresis. — Ce que le Roy dit aux deputes de l'assemblée de ceux de la religion pretendue reformée qui se tint à Mante.....	525		
De la dispute ou conference faite à Mante entre le	524		
		LIVRE SIXIESME.	
		Lettre du sieur de Villeroy au duc de Mayenne...	539
		Pourquoy le duc de Mayenne mit le comte de Brisac gouverneur dans Paris, et en osta le sieur de Belin.....	540
		De la trefve accordée par le Roy à ceux d'Orleans et de Bourges.....	541
		Comment les Lyonnois se remirent en l'obeissance du Roy.....	542
		Comment la faction du Cordon dans Orleans fut du tout abolie.....	545
		Harangue du mareschal de La Chastre aux habitans d'Orleans. — Pourquoy les Espagnols proposerent en l'assemblée de Paris le mariage de l'infante d'Espagne et du duc de Guise.....	544
		Infimidations faites au Pape par l'ambassadeur d'Espagne. — Le duc de Guise part de Paris assez mal satisfait des agents d'Espagne. — Desunion du party de l'union.....	545
		Propos tenus par maistre René Benoist, docteur en theologie et curé de Saint Eustache, un cardinal de Plaisance sur la conversion du Roy.....	547
		Reduction d'Orleans et de Bourges sous l'obeissance du Roy.....	548
		Ce que dit le duc de Nevers au Pape en la quatriemesme audience qu'il luy donna, et ce que Sa Saincteté luy respondit ; et comme il alla prendre congé du Pape pour s'en retourner en France...	549
		Response que fit le Pape au cardinal de Joyeuse et au baron de Senecey, envoyez à Rome de la part de l'union. — Des ceremonies observées au sacre du Roy, et pourquoy Sa Majesté voulut estre sacree à Chartres.....	555
		De la sainte ampoule de Saint Martin envoyée de Tours à Chartres pour oindre le Roy.....	554

Du festin royal qui fut fait après le sacre. — Des ceremonies qui furent observées quand le Roy receut le collier de l'ordre du Saint-Esprit.....	561	De la réunion du duc de Guise, et comme il ramena Reims et autres villes de la Champagne en l'obeyssance du Roy.....	610
Comment le duc de Mayenne se retira de Paris à Soissons.....	562	Comment le capitaine Saint Paul, qui avoit esté fait mareschal de l'union, fut tué. — Comment le Roy alla rendre graces à Dieu en l'église Nostre Dame de Paris à son retour de Picardie. — Comment le mareschal d'Aumont prit Quimpercorentin et Morlais en Bretagne. — De la reduction de Saint Malo.....	612
Comment le comte de Brisac et les principaux de Paris resolurent de se remettre sous l'obeyssance du Roy, et d'en chasser les Espagnols.....	565	Principaux poincts des objections faictes contre le duc de Mayenne par le duc de Feria, et la response du duc de Mayenne au duc de Feria.....	615
De l'advis qu'eurent les agents d'Espagne de l'entreprise des Parisiens.....	564	Mascon, Auxerre et Avalon réduits en l'obeyssance du Roy.....	618
Comment le Roy entra dans Paris, et comme il fut receu dans l'église Nostre Dame.....	565	Comment le duc de Mayenne arriva en Bourgogne; du maire de Dijon qui fut decapité, et comme il fit abattre les faubourgs de Beaune..	621
Billet du pardon general publié dans Paris.....	567	Le Roy va à Cambrai. — Des exploits que fit le mareschal de Bouillon au Luxembourg.....	622
Mort du cardinal de Pellevé.....	568	Lettres du Roy aux estats d'Artois et de Hainault. — Comment Jean Chastel voulant tuer le Roy le blessa seulement en la bouche, et comme il fut tiré à quatre chevaux, et les jesuistes chassés hors de France.....	625
Comment le duc de Feria et les garnisons espagnoles qui estoient dans Paris en sortirent.....	569	Propositions écrites par le pere Guignar, jesuiste, et des arrests qui furent donnez contre luy et le pere Gueret.....	625
De l'edict que le Roy fit sur la reduction de Paris. — De la procession generale, appellée la procession du Roy, faicte dans Paris huit jours apres ladicte reduction. — De la recompense que le Roy donna aux principaux qui avoient travaillé à la reduction de Paris.....	570	De la piramiede qui fut erigée devant le Palais, en la place de la maison de Chastel. — Advertissement des jesuistes de Flandres contre l'arrest donné contre ceux de France, et la response qui leur fut faite.....	627
Arrest de la cour portant revocation du pouvoir de lieutenant general donné au duc de Mayenne. — Processions et solemnitez ordonnées durant la ligue abolies. — De l'obeyssance qu'allèrent volontairement prester les recteurs, docteurs et supposts de l'Université de Paris au Roy, dans la chappelle de Bourbon.....	571	Des ambassadeurs que les Venitiens envoyèrent au Roy. — Comment le duc de Savoye regaigna ce que les François avoient pris en Piedmont l'an 1592.....	629
De plusieurs malades des escrouelles qui receurent guerison estans touchez par le Roy, et comme ladicte maladie cessa après que les Espagnols furent sortis de Paris — Comment les presidents et conseillers du parlement, et les presidents et maistres de la chambre des comptes, qui estoient à Tours et à Châlons, retournerent à Paris en leur ancien siege. — De l'arrivée de l'archiduc Ernest d'Autriche aux Pays-Bas pour en estre gouverneur pour le roy d'Espagne.....	575	De la desouverte que firent les Hollandois du destroit du Nort pour aller à la Chine.....	650
Des Tard avisez ou Croquans qui s'esleverent au Limosin, Perigord et Angoumois.....	574	De l'entreprise des Turcs sur Sarragoza en Sicile, et comme ils bruslerent Reggio.....	651
Comment le sieur de Villars quitta le party de l'union, et ramena en l'obeyssance du Roy Roüen et plusieurs autres villes de la Normandie.....	577	Des ceremonies observées en la canonisation de saint Iacynthe. — De ce qui se passa en la guerre de Hongrie et en la Transilvanie en ceste année.....	655
Des reductions de Troyes, Sens, Agen Ville neuve et Marmande.....	578		
Comment le comte Charles de Mansfeldt assiegea et prit La Cappelle. — Comment le Roy mit le siege devant Laon, et de ce que fit le duc de Mayenne pour luy en faire lever le siege.....	579	LIVRE SEPTIESME.	
Comment le comte Charles de Mansfeldt vint avec une armée pour secourir Laon, et la desfaicte des deux convois qu'il voulut faire entrer dedans, et de sa retraicte en Artois.....	580	De la procession qui se fit le premier jour de l'an dans Paris. — Des chevaliers du Saint-Esprit que le Roy fit en ceste année.....	652
Mort du sieur de Givry. — Comment ceux qui estoient devant Laon capitulerent avec le Roy.....	581	Declaration du Roy sur l'ouverture de la guerre contre le roy d'Espagne.....	654
Comment le prince Maurice fit lever le siege que les Espagnols tenoient devant Cooverden, et comme il assiegea et prit Groëninghe.....	582	De ce que fit publier l'archiduc Ernest contre la declaration du Roy.....	655
Des reductions de Chasteaunhierry et de Poitiers. — Comment Laon fut rendu au Roy. — Comment Peronne, Amiens et Beauvais se rendirent au Roy après qu'il eut pris Laon, et de l'entrée que le Roy fit dans Amiens.....	585	Desfaicte de la garnison de Soissons en la plaine de Villers-Costeret. — Vezou en la Franche-Comté pris par les Lorrains qui s'estoient mis au service du Roy.....	656
De la recherche faicte contre ceux qui avoient fait mourir le president Brisson, et de la justice qui s'en fit.....	588	Mort de l'archiduc Ernest. — Mariage de deux filles du prince d'Orange.....	657
De la declaration que fit publier le Roy sur le payement des arrearages des rentes. — Arrest de la cour contre les provisions des benefices donnez par les cardinaux Caetan et de Plaisance, soy disants legats.....	589	Surprise de Huy par les Estats, et repris par le comte de Fuentes, gouverneur des Pays-Bas pour le roy d'Espagne. — Comment les habitans de Beaune remirent leur ville sous l'obeyssance du Roy et en chasserent la garnison du duc de Mayenne, et comme le chasteau se rendit au mareschal de Biron.....	658
Du procez intenté par le recteur de l'Université et les curez de Paris contre les jesuistes. — Defences des jesuistes contre les requestes et plaidoyez faits contr'eux. — Decret de la Faculté de theologie en faveur des jesuistes.....	591	Edict du roy d'Espagne sur ce que le Roy luy avoit déclaré la guerre. — Comment le duc de Longueville fut tué en entrant dans Douvrens. — Comment M. le comestable de Montmorency practiqua le sieur de Bisiniéux, qui remit Vienne en l'obeyssance du Roy. — Comment le duc de Nemours se sauva du chasteau de Pierre-Ancize de Lyon.....	661
Mort de M. le cardinal de Bourion. — Noyon assiegeé et rendu au Roy. — Articles de la paix entre le Roy et le duc de Lorraine.....	608	Armée du comestable de Castille en la Franche-Comté. — Comment les habitans de Dijon prirent les armes contre ceux du chasteau qui tenoient pour le duc de Mayenne, et comme ils se remirent en l'obeyssance du Roy par le secours	

que leur donna le mareschal de Biron. — Vezou repris par le connestable de Castille sur les Lorrains qui l'avoient pris. — Armée du connestable de Castille et du duc de Mayenne en Bourgogne, pour secourir le chasteau de Dijon.....	665	Des exploiets que firent les Transsilvains contre les Turcs au commencement de ceste année. — Mort d'Amurat, empereur des Turcs. — Des cruantez que fit Mahomet III à son advenement à l'empire des Turcs.....	698
De la journée de Fontaine Française — Les chasteaux de Dijon et de Talent rendus au Roy. — Deffaite d'Alfonse Idiaques par les François. — Le Roy retire son armée de la Franche-Comté à la requeste des Suisses.....	664	Comment l'Empereur se prepara pour resister aux Turcs, et crea le comte Charles de Mansfeldt, prinse de l'empire et lieutenant general de l'archiduc Mathias. — Quel secours l'Allemagne et l'Italie promirent à l'Empereur pour la guerre de Hongrie. — Pourquoy la ligue ne peut estre faite entre l'Empereur, le roy de Pologne et le prince de Transsilvanie.....	699
Comment les François entrerent dans Ilan par le chasteau et taillerent en pieces la garnison espagnole, et comme M. de Humieres fut tué. — Le Castelet assiégé et pris par les Espagnols. — Dourlens assiégé par les Espagnols.....	667	Mort de l'archiduc Ferdinand, comte de Tyrol. — Espousailles du prince de Transsilvanie avec la fille de l'archiduc Charles. — De la deffaite du beglierbeï de Grece, et comme les chrestiens bruslerent Nicopoli. — Des mutineries qui s'engendrerent en l'armée turquesque depuis que le bascha Ferat en fut general, et de la mort dudit bascha. — Du siege que mit le comte Charles de Mansfeldt devant Gran.....	700
Mort de La Motte Gravelines. — Deffaite des François devant Dourlens, et comme l'admiral de Villars et le sieur de Sesseval furent tuez de sang froid.....	668	Le vaivode de Moldavie envoyé à Frague. — Proposition de paix faite par les Turcs aux Imperiaux, et la response qui leur fut faite.....	701
Le fort Sainte Catherine de Rouen desmoly.....	669	Continuation du siege de Gran, et de la bataille qui s'y donna devant, où les chrestiens obtinrent la victoire.....	705
Des cruantez que les Espagnols exercerent à la prise de Dourlens.....	670	De la mort du comte de Mansfeldt.....	704
L'effigie du duc d'Anmalle mise en quatre quartiers en la place de Greve à Paris. — Lettre du duc d'Anmalle au Roy.....	671	Comment la ville de l'eau de Gran fut prise par assaut. — De l'armée que le Pape envoya, sous la conduite de son neveu, en la guerre de Hongrie, et comme elle arriva au siege du chasteau de Gran.....	705
D'où proceda la querelle entre le duc de Vendosme, depuis roy de Navarre et chef de la maison de Bourbon, et François de Lorraine, duc de Guise. — Mandragon fait lever le siege de devant Grolle au prince Maurice.....	672	De l'assaut general donné au chasteau de Gran, et comme il fut rendu à l'archiduc Mathias.....	706
Desfaite du comte Philippes de Nassau par Mondragon. — Cambrai assiégé par le comte de Fuentes, et comme le duc de Bethelois y entra au secours des assiégez.....	675	Comment le chancelier de Pologne chassa de la Moldavie le vaivode que le prince de Transsilvanie y avoit mis, et y en mit un autre; et de l'accord qu'il fit avec le grand cam des Tartares.....	708
De la magnifique entrée que le Roy fit à Lyon.....	674	Comment le prince de Transsilvanie print Lippe, et des combats qu'il eut avec le bascha Sinan.....	709
Trefve faite entre le Roy et le duc de Savoye. — Comment le duc de Nemours mourut, et ses dernieres paroles. Comment le sieur de Boisdauphin, ramenant Chasteaugontier et Sablé, fut fait mareschal de France.....	677	Le chasteau de Georgiù pris par le prince de Transsilvanie.....	711
Trefve generale accordée entre le Roy et le duc de Mayenne.....	680	Visgrade assiégé et pris par les Imperiaux.....	715
Continuation du siege de Cambrai. Monnoye de cyvvre que fit battre le mareschal de Balagny; et comme les habitans de Cambrai se rendirent à l'Espagnol.....	682	De l'ambassade qu'envoya le Moscovie à l'empereur Rodolphe. — Les Espagnols pillent et bruslent Patras en la Morée.....	714
Capitulation de la citadelle de Cambrai. Comme les François en sortirent; et de la mort de madame de Balagny.....	685	Ce que fit le capitaine Drak en ceste année, allant au devant de la flotte d'Espagne qui venoit des Indes.....	715
Lire surpris par les Estats, et reprise en un mesme jour par les Espagnols. — Le Roy fait investir La Fere. — Lettre du Roy au prince de Conty sur la reconciliation de Sa Majesté avec le Pape et le Saint Siege.....	684		
De ce que disoient les François sur ce que le Pape avoit demeuré long temps sans donner sa benediction du Roy, et la response que l'on y fit pour monstrier que le Pape s'estoit monstré pere commun en ladite benediction.....	684		
Comment le Roy envoya le sieur du Perron, nommé à l'evesché d'Evreux, pour obtenir sa reconciliation avec Sa Sainteté et le Saint Siege. — Des conditions demandées par le Pape aux procureurs du Roy, et des ceremonies qui se firent à la benediction du Roy.....	687		
Comment le Roy, par edict, fit lever les deffenes d'aller à Rome pour la provision des benefices, et de la verification qui en fut faite en la cour de parlement. — Comment M. le prince de Condé fut amené à Saint Germain en Laye. — De la conversion de trois hommes doctes et de qualité, que le Roy avoit entreteins aux escholes dès leur jeunesse. — De la conversion et mort du sieur de Morlas.....	690		
Mort du mareschal d'Amont devant Comper en Bretagne. — Comment le comte d'Archev et le colonel Perlin furent executez à mort dans Vienne, pour avoir renju Javarin aux Turcs.....	695		
Articles de la ligue faite entre l'empereur et le prince de Transsilvanie.....	697		

LIVRE DUCIÈSME.

Estat de la France au commencement de ceste année. — Ce que fit le duc d'Espemon en Provence; des entreprises que l'on fit sur sa vie, et de la fougade que l'on luy fit à Brignoles.....	716
Comment le duc de Guyse fut envoyé par le Roy gouverneur en Provence, et comme plusieurs places qui tenoient, les unes pour le Roy, et d'autres qui avoient tenu pour la Ligue, l'envoyèrent reconnoistre pour leur gouverneur.....	717
De l'entreprise qu'eut ledit duc sur Marseille, comme elle luy reussit, et entra dedans, et de ce qu'il fit en la reduction de ceste ville en l'obeysance du Roy.....	718
Assemblée generale du clergé à Paris. La remonstrance que fit l'evesque du Mans au Roy au nom d'icelle, et ce que le Roy ordonna sur leur plaincte.....	722
Articles accordez par le Roy au duc de Mayenne pour le bien de la France.....	727
De l'edict sur les articles accordez au duc de Nemours.....	751
Comment le duc de Mayenne vint trouver le Roy à Monceaux. — Mort de M. d'O. — Mariages du duc de Nevers avec la fille aisnée du duc de Mayenne, et du duc d'Esquillon, fils aisné dudit duc de	

Mayenne, avec la sœur puînée du duc de Nevers.....	752	cuta luy mesme la sentence de mort prononcée contre luy. — De plusieurs grands princes et seigneurs qui moururent en ceste année.....	755
De la reduction de la ville de Thoulouze en l'obeyssance du Roy. — Mort du sieur de Moudragon, gouverneur d'Anvers. — Comment le cardinal Albert d'Autriche vint d'Espagne en Italie, et d'Italie en Flandres; et comme il rechercha de faire paix avec les Holandois.....	755		
Du secours qui entra dans La Fere. — Comment le cardinal d'Autriche, faisant semblant d'aller secourir La Fere, alla prendre Calais. Assiege et prend Ardres.....	754		
Mort du sieur de Montluc. — Comment les Espagnols qui estoient dans La Fere, ne pouvant estre secourus, se rendirent au Roy.....	756		
Du siege de Hulst. Mort du sieur de Rosne devant Hulst. Hulst rendu à composition au cardinal d'Autriche.....	757		
Entrée d'Alexandre, cardinal de Florence et legat du Saint Siege, à Paris. — Desfaite des garnisons du pays de Haynault par le mareschal de Balagny.....	750		
Des exploits militaires que fit le mareschal de Biron en Artois, et comme il prit prisonnier le marquis de Varanbon.....	741		
Comment le comte d'Essex et l'admiral d'Angleterre, ayant par le commandement de la royne d'Angleterre assemblée une grande armée navale, allerent vers l'Espagne, où ils prirent Calis; et de ce qui se passa en tout leur voyage.....	745		
Confédération entre le roy de France et la royne d'Angleterre contre le roy d'Espagne, et comme les Estats generaux des Provinces Unies y furent compris.....	744		
Placart du roy d'Espagne contre les marchans negocians en sa court. — Entrée du Roy à Rouen. Harangue qu'il fit à une assemblée qu'il y avoit convoquée de plusieurs personnes notables des trois ordres de la France.....	746		
De la cheute du pont aux Meniers dans la Seine. — D'un imposteur qui se disoit fils du roy Charles IX. — D'un autre imposteur qui se disoit fils du roy d'Espagne. — D'un homme qui se disoit estre Dieu.....	747		
Des rencontres qu'eurent les chrestiens contre les Turcs au commencement de ceste année. — Comment le prince de Transsilvanie vint à Prague vers l'Empereur. Ses louanges; et des promesses que luy fit Sa Majesté imperiale; et comme il s'en retourna en Transsilvanie. — Quels peuples sont les Sicules, et comme ils furent punis de leur rebellion par les Transsilvains.....	748		
Defaite du bascha de Temessvar.....	749		
Surprise de Volza par les chrestiens. — Surprise de Clisse en la Dalmatie par les chrestiens, et reprise par les Turcs; et de la defaite de Lencovits, peusant secourir Clisse.....	750		
Defaite de la garnison turquesque de Tota et de celle de Javariu. — De la transmigration que fit le baron de Palfy des chrestiens qui estoient près de Bude, et comme il les fit habiter entre Gran et Papots.....	751		
Defaite des Kosaques par les Polonois. — Defaite de la garnison de Lippe par les Turcs. — Defaite des Turcs par les Transsilvains. — Les Turcs levent le siege de devant Lippe.....	752		
Les Transsilvains brustent les faulxbourgs de Temessvar. — Temessvar assiegeé par le prince de Transsilvanie. De la bataille qu'il eut avec les Turcs, et comme il leva le siege. — Vaccia et Mattuan pris de force par l'archidue Maximilian. — Comment le grand ture Mahomet troisieme vint faire la guerre en Hongrie, et comme il assiegea et prit Agrie.....	753		
Des combats qu'il y eut entre l'armée des chrestiens et celle des Turcs après la prise d'Agrie, et du retour du Grand Turc à Constantinople.....	754		
Le bascha de Bosne contraint par les chrestiens de lever le siege de devant Petrine. — Comment l'empereur du Japon se fendit le ventre, et ex-			
LIVRE NEUVIESME.			
Des chevaliers de l'ordre du Saint Esprit que le Roy fit à Rouen. — Defaite de l'armée du cardinal d'Autriche à Tournhout, en laquelle le comte de Varax, qui en estoit general, fut tué.....	757		
Comment les Espagnols surprirent Amiens, et comme il fut incoutinent après assiegeé par le Roy.....	758		
Comment les Espagnols faillirent leur entreprise sur Steenvich, et le prince Maurice la sienne sur Venloo. — De deux advocats qui furent rompus à Paris en la place de Greve.....	760		
Comment le sieur de Saint Laurens, lieutenant du duc de Merœur, fut deslaict deux fois en Bretagne. Mort du sieur de La Tremblaye.....	761		
Comment le sieur Desdiguieres entra en la Savoye, et prit Saint Jean de Morienne et autres places. Des escarmouches qui se firent aux Molettes et à Saunet Helene entre les François et les Savoyards.....	762		
Defaite des Savoyards à La Frette et à Saint Audré.....	764		
Comment le capitaine Gaucher, voulant surprendre pour le roy d'Espagne Villeneuve en Champagne, l'entreprise estant double, ses trompes furent taillées en pieces. — Continuation du siege d'Amiens, et de la sortie que les Espagnols firent le 17 juillet.....	765		
Lettre de Hernantello Portocarrero au cardinal d'Autriche.....	766		
De la desroute des mareschans de camp de l'armée du cardinal d'Autriche.....	767		
Mort de Hernantello. — Mort du sieur de Saint Luc. — Comment le cardinal d'Autriche, voulant secourir Amiens avec une grande armée, en fut empesché par le Roy, qui le contraignit de s'en retourner en Artois.....	768		
Comment les Espagnols qui estoient dans Amiens capitulerent d'en sortir; et comme le Roy y entra.....	769		
De plusieurs vers qui furent faicts sur la reprise d'Amiens, et du dialogue qui fut faict sur le tombeau de Hernantello Portocarrero.....	771		
Comment le prince Maurice prit Alphen, Rhimberg, le fort de Camille, Meurs, Grolle, Brefort, Linghen et autres places, au pays de Frise, Overijssel et Groëninghe, tandis que le cardinal d'Autriche vouloit secourir Amiens.....	772		
Arrrest de la cour de parlement de Paris contre ceux qui receilloient les adherans à la faction d'Espagne et du duc de Merœur. — Suspension generale d'armes accordée entre les deputez du Roy et ceux du duc de Merœur. — Comment le Roy retourna à Paris, et de la reception que les Parisiens luy firent.....	776		
Des plaintes que publierent ceux de la religion pretendue reformée en ceste année. De leur assemblée à Chastelleraul.....	777		
Comment et pourquoy M. de Luxembourg fut envoyé par le Roy vers le Pape.....	780		
Des chevaliers du Saint Esprit que le Roy fit au commencement de l'an 1598. — De la prise de la ville et chasteau de Dinan par le mareschal de Brissac.....	782		
Comment le duc de Savoye, reprenant Saint Jean de Morienne, deslit et prit prisonnier le sieur de Crebuy. — De la surprise du fort de Barreaux par le sieur Desdiguieres.....	785		
Comment le Roy alla en Bretagne, et comme le duc de Merœur et les gouverneurs des places, qui se disoient encore de l'union, se rendirent tous sous son obeyssance, et de l'edit qu'il y ac-			

corda à ceux de la religion pretendue reformée.	784	des Turcs prez d'Agrie. — Tota surpris par les chrestiens sur les Turcs.....	794
De la navigation que firent les Hollandois en Nova Zembla. — De trois soleils vus au ciel.....	787	Desfaite du bascha de Bude. — Papa pris par l'archiduc Maximilian ; du siege qu'il mit devant Javarin, et comme les Turcs le contraignirent de le lever. — Reprise de Tota par les Turcs. — De ce qui se passa entre l'armée des chrestiens et celle des Turcs auprès de Vaccia.....	795
Autre navigation que firent les Hollandois es Indes orientales, et des combats qu'ils eurent avec ceux de l'isle de Java.....	788	Comment le prince de Transsilvanie leva le siege de devant Temessvar.....	796
Ce qui se passa sur mer en ceste année entre les Anglois et les Espagnols.....	795		
De la sedition des paysans d'Autriche. — Defaicté			

CHRONOLOGIE SEPTENAIRE.

AC ROY.....	5	Remonstrance du clergé de France au Roy Très Chrestien.....	56
A M. ROGER DE BELLEGARDE.....	5	Sa responce. Madame, sœur unique dudict Roy Très Chrestien, promise en mariage au marquis du Pont, fils aîné du duc de Lorraine.....	57
LIVRE PREMIER.			
Le Pape, et plusieurs princes chrestiens, procurent la paix generale de la chrestienté.....	7	De la desfaicté du roy de Pologne et de Suece, et de la revolte de ses subjects de Suece, Gothe et Vandale.....	58
La paix de Vervins procurée par le Pape, jurée à Paris par le Roy Très-Chrestien, et à Bruxelles par le cardinal d'Albert pour le Roy Catholique.	8	Efforts du Turc en Tyansylvanie; et de ce qui se passa en Hongrie.....	59
Donation des Pays Bas à l'infante Isabelle Claire Eugenie d'Espagne, promise en mariage au cardinal Albert d'Autriche.....	15	Desbordement du Tybre; du retour de Sa Sainteté à Rome; et des cardinaux qu'il crea en ceste année.....	40
Assemblée à Bruxelles, sur la donation faicté à l'infante. Articles proposés à l'archiduc sur l'acceptation de l'infante. L'archiduc quitte son habit de cardinal à Nostre Dame de Haut en Brabant.....	14	LIVRE DEUXIESME.	
Ordre qu'il mit en Flandre pendant le voyage qu'il fit en Espagne. Assemblée à Ratisbone.....	13	Assemblée à Cologne des deputés des princes et estats de l'Empire. Lettres de l'admirant auxdicts deputés pour sa justification.....	42
Execution de la sentence imperiale contre la ville d'Aix la Chapelle. — Trouble en la ville d'Embœe.	16	Mariage de Madame, sœur unique du Roy Très-Chrestien, avec le prince de Lorraine.....	44
La royne d'Angleterre et les estats des Provinces Unies des Pays Bas renouvelent leurs accords pour faire la guerre au roy d'Espagne, et jurent ne traictier trefve ny paix que par un mutuel consentement.....	18	Edict et declaration donne à Nantes sur les edicts de pacification des troubles de France.....	46
Prinse de Javarin sur le Turc. Le duc de Transylvanie se retire d'avec l'empereur.....	19	Edict publié en Flandre au non de l'infante archiduchesse, contre les estats des Provinces Unies, et leur responce.....	48
Lubrifié d'une dame de Naples, et sa punition.	20	Les magnificences fetées à Valence aux nopces du roy d'Espagne.....	51
Martyre de six cordeliers au Japon.....	21	Le duc de Joyeuse se remet capucin.....	52
Mort du roy d'Espagne.....	21	Mort de madame la duchesse de Beaufort. Combat du sieur de Crequy contre don Philippin de Savoie.....	55
Instruction qu'il laisse à son fils.....	24	Pour parler de paix entre la royne d'Angleterre, et le roy d'Espagne, a Boulogne sur la mer, par l'entremise du roy de France. — Autre assemblée à Confluence des deputés, des princes de l'Empire et de ce qui s'y passa.....	55
Mort d'Alfonse, de nier duc de la maison d'Eu. — Cesar son neveu, fils naturel de son frere, se fait declarer duc, est excommunié par le Pape. Il abdique son droit.....	23	Exploits de trois diverses armées sur les terres de l'Empire, sçavoir : de celle des Allemans conduite par le comte de Lippe; des Espagnols sous la charge de l'admirant; et des Estats par le prince Maurice.....	57
Reception du Pape à Ferare. — Mariage de Philippe III, roy d'Espagne avec Margnerite sœur de l'archiduc Ferdinand; et l'archiduc Albert avec l'infante d'Espagne.....	27	Bommel assiegé par l'admirant. L'archiduc Maximilian est envoyé par l'Empereur vers les princes de l'Empire. Les places occupées par l'admirant sont rendues aux Allemans, avec condition, comme aussi celles qu'avoit occupées le prince Maurice.....	58
Entrée de la royne Marguerite à Ferare.....	28	Succès des navires hollandois et zelandois aux Canaries.....	60
Exploits de l'admirant d'Aragon aux pays du duc de Cleves et de Julliers; et du prince Maurice dans les terres de l'Empire.....	51	D'une femme possédée des diables de Laon.....	61
Plaintes d'aucuns princes de l'empire à Sa Majesté Imperiale pour les pilleries et ernautés de l'armée de l'admirant.....	52	Mort du sieur de Cheverny, chancelier de France, duquel estat de chancelier fut pourveu par le Roy le sieur de Bellievre — Mort de Jean de Schomberg et de Lothaire Metternich, et autres morts.	62
Mandement imperial à l'admirant, et au prince Maurice, de retirer leurs armées hors des limites de l'Empire. — Alexandre cardinal de Florence, legat du Saint Siege en France, retourne vers Sa Sainteté.....	55	Du chasseur de la forest de Fontainebleau.....	65
Nombre de navires hollandois traffiquant en Turquie sous la banniere de France. D'autres vont en l'isle du Prince et aux Indes orientales pour butiner sur l'Espagnol.....	54	Du mariage du duc de Julliers avec la fille du duc	
En Irlande le comte de Tyron desfaict les Anglois..	55		

de Lorraine. — De la deffense à l'entrée des manufactures d'or, d'argent et de soye pour que le peuple s'adonnast à la manufacture. — De la sentence et jugement des députés du Saint Siege apostolique, pour la dissolution du mariage d'entre le Roy Très Chrestien et la royne Marguerite.	64	gea, et de ce qui se passa en ce siege de plus remarquable en ceste année.....	146
Le president de Sillery, ambassadeur du Roy Très Chrestien à Rome, traite le mariage d'entre ledict sieur Roy et Marie princesse de Florence. — De la reception de l'archiduc Albert et de l'infante d'Espagne aux principales villes des Pays Bas.....	65	Des ambassadeurs que le voply de Perse envoya au Pape, à l'Empereur et au roy d'Espagne, et de l'estat des affaires du Turc.....	149
Le cardinal André retourne en Allemagne. L'armée de l'archiduc se retire de l'isle de Bommel, après avoir achevé le fort Saint André. Responcé des estats des Provinces Unies aux députés de l'Empereur qui les sollicitoient d'entrer à la paix. Le duc de Savoye vient en France pour contenter le Roy Très Chrestien de son marquisat de Saluces.	66	Cloche miraculeuse d'Aragon. — Ce que les Espagnols disent de don Sebastien, roy de Portugal, et ce que les Portugois en croyent.....	151
De ce qui s'est passé en Traussyvanie, Hongrie et Sucee.....	68	M. de La Rocheport, ambassadeur du Roy en Espagne, et de la violence qu'usent les Espagnols en son logis. Du voyage que le Roy fit à Calais et aux frontieres de Picardie; des ambassadeurs qui le vindrent visiter; et de ceux qu'il envoya à la royne d'Angleterre et aux archiducs.....	162
LIVRE TROISIÈME.		Bosleduc est en vain assiégré par le prince Maurice. Naissance de monsieur le dauphin, et de l'infante d'Espagne. L'establissement de la chambre royale, pour la recherche des malversations des financiers.....	164
De l'an jubilé, et des ceremonies accoustumées que l'on fait à Rome. Du sejour du duc de Savoye à Paris; de l'accord qu'il fit avec le Roy, et de son retour en Savoye.....	74	De la prise de Chasteauneuf en la Morée par les chevaliers de Malte, et du succès de la grande armée navale d'Espagne.....	166
Mutinerie des gens de guerre de l'archiduc. — De la prise des forts de Saint André et de Crevecoeur par le prince Maurice.....	78	Les Anglois chassent les Espagnols d'Irlande. — Conference à Ratisbonne entre les jesuites et Lutheriens.....	167
Duel du sieur de Briauté et sa mort.....	80	Des prodiges veus sur Saint George en Hongrie. Des eroix sanglantes apparues en Guyenne près Bazas.....	169
Voyage du sieur d'Alincourt à Rome, et du traité du mariage du Roy avec la princesse de Florence. Digression sur les Medicis.....	81	De ce qui s'est passé en Transsylvanie.....	170
Conference à Fontainebleau entre l'evesque d'Evreux et le sieur du Plessis.....	85	De la prise d'Albe Regale par le duc de Mercœur.	175
Dessein de Nicole Mignon d'empoisonner le Roy, et de sa punition.....	94	Du siege de Canise, par l'archiduc Ferdinand....	175
De plusieurs attentats contre le Roy.....	95	LIVRE CINQUIÈME.	
Exploits du prince Maurice en Flandre. — De l'armée de l'archiduc Albert. Harangue de l'infante aux soldats.....	97	L'archiduc Albert fait donner un assaut general à Ostende; de l'estat des assiégré, et de celuy des assiegeants.....	177
Desfaicte des troupes du comte Ernest. — Bataille près de Nieport gagnée par le comte Maurice..	98	De la mort du duc de Mercœur; un sommaire de sa vie.....	178
Nieport et le fort d'Isabelle assiégré en vain.....	100	Du voyage que le Roy fit à Blois et à Poitiers. — De l'arrest pour le reglement de salaire des avocats.....	181
La Boulotte tué. Retraicte du prince Maurice, et de son armée en Hollande.....	101	La conspiration, prison, jugement et mort du duc de Biron, avec un sommaire de sa vie.....	181
Entreprise des comtes de Gavry pour tuer le roy d'Escoce.....	105	De l'ordre que le Roy mit au gouvernement de Bourgagne, et du succès des armées de terre et de mer du roy d'Espagne.....	206
Des conquestes du Roy en Savoye et en Bresse....	108	Edicts et reglemens. 1 ^o Pour le haussement des monnoyes. 2 ^o Pour la descoverte des mines. 3 ^o Contre les duels.....	209
Des espousailles de la Royne à Florence, et des festes qui y furent données.....	115	De l'alliance des Suisses avec la couronne de France; comment elle fut renouvelée en ceste année; et de l'arrivée de leurs ambassadeurs à Paris pour faire le serment.....	211
De son arrivée à Marseille.....	118	Le siege et prise de Grave par le prince Maurice.	215
De son entrée en Avignon.....	120	Succés de huit galeres que Frederic Spinola amena d'Espagne en Flandre.....	218
De son entrée royale à Lyon.....	122	La proscription des Espagnols mutinés à Hoocstraten, leur response à la proscription, et de leur intelligence avec le prince Maurice.....	219
De la benediction nuptiale du Roy et de la Royne. De quelques choses notables qui se sont passées à Rome durant le jubilé, et à Nostre Dame de Laurette.....	124	Des exploits du grand maistre de Malte.....	227
Le duc de Mercœur eslevé general de l'armée d'Hongrie. De ce qui s'est passé en Pologne, Sucee et Traussyvanie.....	127	Plusieurs meurtres advenus en ceste année pour cause d'adultere.....	228
LIVRE QUATRIÈME.		Naissance de Madame fille de France.....	229
De la paix entre le roy de France et le duc de Savoye.....	152	Trouble d'Emhde. Entreprises du duc de Savoye sur Geneve, et quelle en fut l'issue.....	250
Le comte d'Essex, Anglois, excenté à mort, et pourquoy.....	158	Des exploits de guerre faictez par Baste, lieutenant de l'empereur en Traussyvanie.....	255
Mort de Loyse royne douairiere de France, veufve du roy Henry III, et de quelques grandes princesses qui moururent en ceste année.....	142	De la reprise d'Albe Regale par les Turcs.....	255
Le Roy et la Royne arrivent à Paris, et vont au jubilé à Orleans. — Berghé assiégré et prins par le prince Maurice.....	144	Du voyage du duc de Nevers en Hongrie; de la prise de Pesta par les chrestiens, et du siege de Bude.....	256
Description d'Ostende, pourquoy l'archiduc l'assie-		LIVRE SIXIÈME.	
		Continuation du siege d'Ostende. De l'entreprise des Espagnols sur Vatendone, et du commerce des Hollandois aux Indes.....	259

<p>Furieuse esmotion de janissaires à Constantinople ; de plusieurs executions tragiques qui y furent faictes en ce temps là : et pourquoy l'Écrivain revolté en Asie se remit au service du Turc.....</p> <p>De la surprinse des forteresses de Lepante et Patras par les chevaliers de Malte.....</p> <p>Du trouble de Metz : comme il fut appaisé , et de la remonstrance que les jesuites y firent au Roy, pour estre restablis en France.....</p> <p>Differend entre le cardinal de Lorraine et le prince de Brandebourg , pour l'evesché de Strasbourg</p> <p>Mort d'Elizabeth royne d'Angleterre ; le sommaire de sa vie et les ceremonies qui furent faictes à ses funeraillles.....</p> <p>Jacques VI roy d'Escosse, déclaré et receu roy d'Angleterre. — Son arrivée en la ville de Londres, et de son couronnement.....</p> <p>De quelques edicts qu'il fit publier.....</p> <p>De la requeste des catholiques anglois.....</p> <p>Combat naval de huit galeres de l'archiduc, avec quatre pataches, contre les navires et galeres des estats des Provinces Unies.....</p> <p>Du succès de l'armée navale d'Espagne en Afrique. Discours sur les possédés et obsédés des demons.</p> <p>Des manufactures de soye, d'or et d'argent introduictes en France, et de la manufacture de cristaux.....</p> <p>De l'ambassade que le roy de France envoya en Angleterre.....</p> <p>Articles de l'alliance faicte entre les Venitiens et les Grisons.....</p> <p>Navigation des François en la Nouvelle France, dicté Canada.....</p> <p>Du jugement et sentence de mort des milords Cobham, Gray et Murkham, et de la feinte execution de la sentence.....</p> <p>Taxis, ambassadeur d'Espagne, va en Angleterre, et propose la paix entre les Anglois et Espagnols.</p> <p>Du passage du conestable de Castille par la France pour aller en Flandre.....</p> <p>De ce qui s'est passé de remarquable en la guerre de Hongrie, avec quelques remarques sur la vie et mort de Mahomet III, empereur des Turcs...</p>	<p>240</p> <p>241</p> <p>242</p> <p>243</p> <p>246</p> <p>252</p> <p>253</p> <p>254</p> <p>253</p> <p>256</p> <p>258</p> <p>259</p> <p>261</p> <p>262</p> <p>268</p> <p>270</p> <p>271</p> <p>272</p>	<p>De la fondation du college des jesuites à la Fleche ; de leur restablisement en quelques villes de France ; et de plusieurs choses remarquables par eux faictes au Perou, à le Chine, aux Philippines, à Mogor et au Japon.....</p> <p>Histoire d'un Juif errant. Lettre sur la ligue traduite de l'allemand.....</p> <p>Du canal pour faire joindre les riviere de Seine et de Loire. — De plusieurs rivieres à rendre navigables pour la facilité du commerce, et de l'establisement en France de plusieurs sortes de manufactures.....</p> <p>Des belles inventions des Dandouyns, et de leurs perles.....</p> <p>Deffense du commerce entre les François et les Espagnols.....</p> <p>De la revolte d'un hascha avec quarante galeres turquesques. — Mort de madame la duchesse de Bar.....</p> <p>De l'institution des ordres et monasteres des recollets, des religieux de Saint Jean, appelés vulgairement <i>Fratri ignoranti</i>, des feullantines, des carmelines et des capucines.....</p> <p>D'un paracelsite.....</p> <p>Points principaux de la harangue faicte par le roy d'Angleterre aux estats de son royaume.....</p> <p>Nicolas Lhoste tiré à quatre chevaux, pour ses trahisons et infidelités.....</p> <p>De plusieurs assaults et choses memorables faictes au siege d'Ostende.....</p> <p>Conference entre les evesques de la confession anglicane, et les puritains.....</p> <p>Des cardinaux que Sa Sainteté crea ceste année. — Du siege de l'Escluse par le prince Maurice....</p> <p>De la prise de l'Escluse par capitulation.....</p> <p>De la capitulation et reddition d'Ostende à l'archiduc Albert.....</p> <p>Paix entre les Anglois et Espagnols.....</p> <p>Du restablisement du commerce entre les François et Espagnols.....</p> <p>De la conversion d'un medecin turc.....</p> <p>Le comte d'Auvergne amené à la Bastille, et le sieur d'Autragne à la conciergerie.....</p> <p>Des François qui se sont habitués en Canada.....</p> <p>De la clemence divine.....</p>	<p>273</p> <p>280</p> <p>285</p> <p>284</p> <p>285</p> <p>287</p> <p>288</p> <p>290</p> <p>291</p> <p>295</p> <p>500</p> <p>501</p> <p>503</p> <p>509</p> <p>510</p> <p>511</p> <p>514</p> <p>515</p> <p>517</p> <p>518</p> <p>519</p>
--	---	--	--

